LES

PETITS BOLLANDISTES

VIES DES SAINTS

D'APRÈS LES BOLLANDISTES, LE PÈRE GIRY, SURIUS, RIBADENEIRA,
GODESCARD, LES PROPRES DES DIOCÈSES ET TOUS LES TRAVAUX HAGIOGRAPHIQUES
PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR

PAR Mgr PAUL GUÉRIN

CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ PIE IX

SEPTIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

(Troisième tirage)

TOME QUINZIÈME

VÉNÉRABLES ET PERSONNES MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ

Etiam defunctus adhuc loquitur. (Heb., XI, 4.)
La vie des Saints est une prédication perpétuelle.



Vita sanctorum cæteris norma vivendi est. AMBROSIUS.
La vie des Saints doit être la règle de la nôtre.

BAR-LE-DUC — TYPOGRAPHIE DES CÉLESTINS — BERTRAND
36, RUE DE LA BANQUE, 36

PARIS — BLOUD ET BARRAL, LIBRAIRES
30, RUE CASSETTE, 30

1876

Bibliothèque CENTRALE NATIONALE

8° 20791 (15)

LES PETITS BOLLANDISTES

VIES DES SAINTS

TOME QUINZIÈME

Cet Ouvrage, aussi bien pour le plan d'après lequel il est conçu que pour les matières qu'il contient, et qui sont le résultat des recherches de l'Auteur, est la propriété de l'Editeur qui, ayant rempli les formalités légales, poursuivra toute contrefaçon, sous quelque forme qu'elle se produise. L'Editeur se réserve également le droit de reproduction et de traduction.

LES

PETITS BOLLANDISTES

VIES DES SAINTS

de l'Ancien et du Nouveau Testament

des Martyrs, des Pères, des Auteurs sacrés et ecclésiastiques

DES VÉNÉRABLES ET AUTRES PERSONNES MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ

NOTICES SUR LES CONGRÉGATIONS ET LES ORDRES RELIGIEUX

Histoire des Reliques, des Pèlerinages, des Dévotions populaires, des Monuments dus à la piété
depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui

D'APRÈS LE PÈRE GIRY

dont le travail, pour les Vies qu'il a traitées, forme le fond de cet Ouvrage

LES GRANDS BOLLANDISTES QUI ONT ÉTÉ DE NOUVEAU INTÉGRALEMENT ANALYSÉS

SURIUS, RIBADENEIRA, GODESCARD, BAILLET, LES HAGIOLOGIES ET LES PROPRES DE CHAQUE DIOCÈSE
tant de France que de l'Etranger

ET LES TRAVAUX, SOIT ARCHÉOLOGIQUES, SOIT HAGIOGRAPHIQUES, LES PLUS RÉCENTS

Avec l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Sainte Vierge, des Discours sur les Mystères et les Fêtes une Année chrétienne
le Martyrologe romain, le Martyrologe français et les Martyrologes de tous les Ordres religieux
une Table alphabétique de tous les Saints connus, une autre selon l'ordre chronologique
une autre de toutes les Matières contenues dans l'Ouvrage, destinée aux Catéchistes, aux Prédicateurs, etc.

Par Mgr Paul GUÉRIN

CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ PIE IX

SEPTIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE
(Troisième tirage)

TOME QUINZIÈME

VÉNÉRABLES ET PERSONNES MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ



BAR-LE-DUC — TYPOGRAPHIE DES CÉLESTINS — BERTRAND

PARIS. — BLOUD ET BARRAL, LIBRAIRES
30, RUE CASSETTE, 30

1876

9e 2078[illegible]

VIES DES VÉNÉRABLES

ET AUTRES PERSONNES MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ

MOIS DE JANVIER

PREMIER JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS [1].

Collet, curé de Voinémont (Meurthe), au diocèse de Nancy, refusa le serment à la constitution civile du clergé; sortit de France en 1792, y rentra en 1794; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de la Meurthe, le 11 nivôse an VI (31 décembre 1797); exécuté le lendemain. 1798. — Philibert *Fraisse,* prêtre du diocèse de Lyon, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Antoine; condamné à mort comme prêtre réfractaire à la loi et contre-révolutionnaire, par la commission révolutionnaire, le 12 nivôse an II (1er janvier 1794); exécuté le même jour, à l'âge d'environ soixante-neuf ans. 1794. — Pierre *Hermenot,* prêtre, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angers, curé de la paroisse de Sainte-Foi (même diocèse); expulsé de sa cure pour refus au serment schismatique de 1791; ne sortit point de France, resta dans la capitale de l'Anjou; arrêté dans sa demeure; livré à la commission militaire d'Angers; condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an II. 1794. — François *Houssin,* curé d'une paroisse qu'on croit être Broons-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine), au diocèse de Rennes; expulsé de sa cure pour refus de serment; retiré à Angers; arrêté, livré à une commission militaire établie en cette ville; condamné à mort avec d'autres prêtres comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an II; exécuté le même jour. 1794. — Hyacinthe *Jollivet,* curé du diocèse de Poitiers; ne fit point le serment schismatique de 1791; ne quitta point sa paroisse lors de la loi de déportation; arrêté à Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres, vers la fin de 1793; qualifié de brigand de la Vendée; condamné à mort par le tribunal criminel du département des Deux-Sèvres, le 12 nivôse an II; exécuté de

1. Nous consignerons désormais sous ce titre spécial l'éloge : 1° des prêtres, religieux ou religieuses victimes de la foi sous la Révolution française (et, par analogie, des victimes de la foi dans les pays infidèles, sous la Commune de Paris, etc., etc.); — 2° des serviteurs ou servantes de Dieu auxquels la Sacrée Congrégation des Rites a décerné le titre de Vénérables; — 3° des autres personnages que leurs éminentes vertus ou leurs fondations pieuses ont rendus célèbres.

Nous puiserons les premières mentions dans les œuvres spéciales publiées sur la matière et principalement dans l'ouvrage bien connu, mais revu et corrigé par nous avec le plus grand soin, de M. l'abbé Aimé Guillon de Mauléon : *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française* (4 vol. in-8°, Paris, chez Germain Mathiot, 1821); — Nous recueillerons les secondes dans les actes émanés des Congrégations romaines, et dans divers recueils tels que les *Analecta Juris Pontificii,* etc., etc.; — Les troisièmes seront le résultat de nos recherches personnelles et des documents spéciaux qu'on a bien voulu nous envoyer de toute part, dans le but de rendre notre œuvre plus parfaite.

Chaque mention importante revêtira la forme d'une notice spéciale dont nous indiquerons la source au lecteur, afin qu'il puisse s'édifier à loisir sur les sujets que nous n'aurons pu qu'effleurer pour ne pas multiplier indéfiniment les matières.

suite. 1794. — René-Matthieu-Augustin *Legault,* vicaire de la paroisse du Plessis-Grammoire (Maine-et-Loire), au diocèse d'Angers ; ne quitta point sa paroisse ; arrêté vers la fin de 1793 ; conduit dans les prisons d'Angers, où il trouva son jeune frère Jean-Baptiste Legault ; condamnés l'un et l'autre à mort comme brigands de la Vendée, par la commission militaire établie dans cette ville, le 12 nivôse an II. 1794. — *Barbin,* vicaire de Saint-Laurent-des-Autels ; surpris dans l'exercice du saint ministère vers la fin de l'année 1793, il fut conduit à Saint-Malo, où il fut condamné à mort comme brigand de la Vendée. 1794. — *Poivot,* prêtre du diocèse de Saint-Dié, vicaire de la paroisse de la Bresse (Vosges) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; sortit de France ; revint à la Bresse après le 9 thermidor ; arrêté en 1797 dans la paroisse de Cornimont ; conduit, avec le respectable habitant qui lui avait donné asile, dans les prisons de Remiremont ; de là transférés l'un et l'autre dans celles d'Epinal. Son hôte mis en liberté, le généreux vicaire fut envoyé à Nancy, condamné à mort comme émigré rentré, par une commission militaire, le 12 nivôse an VI, et fusillé le même jour. 1798. — Charles *du Roure,* né à Nimes, chanoine de la cathédrale de cette ville ; ne fit point le serment révolutionnaire ; quitta son pays natal lors de la guerre des protestants avec les catholiques, en 1790 ; vint à Lyon ; arrêté dans cette ville en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par la commission révolutionnaire, le 12 messidor an II ; exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — *Judic,* né à Prinquiau (Loire-Inférieure), prêtre du diocèse de Nantes, habitué de l'église paroissiale de Landremont, près d'Ancenis ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France ; arrêté vers la fin de l'année 1793, ainsi qu'un autre jeune ecclésiastique ; tous deux conduits à Savenay (Loire-Inférieure) ; livrés à une commission militaire ; condamnés à être fusillés comme brigands de la Vendée ; exécutés en janvier 1794. — *Mascard,* prêtre-bénéficier de Sainte-Eulalie, à Bordeaux ; arrêté en décembre 1797 pour refus de serment ; mis dans le fort du Hâ ; condamné à mort comme émigré rentré, par une commission militaire ; fusillé en janvier 1798. — *Olivier,* curé de la paroisse d'Opio (Var), diocèse actuel de Fréjus ; refusa le serment schismatique de 1791 ; s'éloigna de ses paroissiens ; vint demeurer à Grasse ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté et emprisonné ; conduit sur Toulon ; tomba malade en route ; transporté dans un hôpital, il y mourut à l'âge de soixante-sept ans, en janvier 1794. — *Orian,* né à Cambon (Loire-Inférieure), sous-diacre du diocèse de Nantes ; resta à Cambon ; arrêté en ce lieu en 1793 ; conduit à Savenay avec un prêtre ; traduit, ainsi que son compagnon, devant une commission militaire établie à Savenay ; condamné à être fusillé comme brigand de la Vendée ; exécuté en janvier 1794. — Joseph *Pougault,* né à Moulins-en-Gilbert (Nièvre), curé de la paroisse de Tintury (diocèse de Nevers) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; mis en réclusion à Nevers ; conduit à Nantes le 14 février 1794, puis dirigé sur Brest, le 18 avril suivant ; enfermé dans la maison des matelots ; de là transporté malade à l'hôpital Saint-Louis ; mort à cet hôpital dans les premiers jours de 1795. — *Pouzzoulet,* prêtre ; ne fit point le serment révolutionnaire ; arrêté, conduit à Bordeaux, embarqué pour la Guyane ; mort en déportation en janvier 1795. — Antoine *Babic,* curé de Puymasson (Lot-et-Garonne) ; né en cette ville en 1708 ; arrêté et conduit dans les prisons d'Agen ; condamné à 300 francs d'amende ; remis en liberté ; arrêté de nouveau en 1793 ; transporté et mort à l'hôpital d'Agen, à l'âge de soixante-quinze ans, en janvier 1794. — Pierre *Boutet,* curé du Gua (diocèse de Saintes) ; condamné à mort comme conspirateur par le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, le 12 nivôse an II ; exécuté le même jour. 1794.

Frère *Dominique,* du Tiers Ordre de Saint-François. Né en Portugal, de parents pauvres, il passa ses premières années à garder les troupeaux. Sa vocation l'appela ensuite dans un couvent de Frères Mineurs, où, après deux ans de noviciat, il prononça ses vœux en 1675. On vante surtout sa piété ardente, ses grandes mortifications, sa pureté virginale, son amour pour les pauvres. Dieu fortifia souvent son serviteur par des consolations célestes. Il s'éteignit dans la joie du Seigneur, et le peuple l'invoqua dès lors comme un Saint. 1643. — *Marien,* de Lugo (Galice), frère lai franciscain au couvent du Mont-Alverne (Toscane), où il mourut en odeur de sainteté. 1495. — Antoine *Pereira,* franciscain, mort avec une grande réputation de sainteté au couvent de Véga, en Espagne, à l'âge de quatre-vingts ans. Sa vie fut exemplaire ; après sa mort, on trouva son corps couvert d'un cilice, et sur ses reins une ceinture armée de pointes. Il avait été prieur de son couvent et trois ou quatre fois définiteur de la province d'Algarve. 1599. — Frère *Bernardin de Sainte-Croix,* franciscain, né à Citta-di-Castello, ville épiscopale d'Italie, sur le Tibre, mort en odeur de sainteté à Rome, au couvent d'Ara-Cœli. Son surnom lui vint de sa grande dévotion aux souffrances de notre divin Maître. Il voulut rester diacre toute sa vie, par humilité, à l'exemple de saint François d'Assise. D'une extrême frugalité, il vécut pendant quarante ans de pain et d'eau. Son corps, sur l'ordre du pape Innocent XI, fut enfermé dans un cercueil de plomb et conservé au couvent d'Ara-Cœli : depuis, des miracles se sont accomplis sur son tombeau. XVIIe siècle. — Frère *Jérôme* ou *Hiéronyme,* né à Ancône, de parents nobles. A l'âge de seize ans, il dit adieu aux plaisirs du monde, prit l'habit des moines franciscains du Tiers Ordre, et alla vivre solitaire, comme les anciens religieux, sur une haute montagne, près d'Ancône. Dès lors, il ne parla plus à personne ; durant vingt-quatre ans, sans souci de son corps qu'il épuisa par des jeûnes continuels, il nourrit son âme de la contemplation des choses célestes. Son

corps est conservé avec grand respect dans la cathédrale d'Ancône. 1506. — *Marie de la Croix*, du Tiers Ordre de Saint-François. Née à Olivenza, ville forte d'Espagne (Estramadure), de parents pauvres, mais très-pieux, tous deux du Tiers Ordre de Saint-François, elle prit elle-même l'habit de pénitente et le sanctifia par ses austérités. Quand elle se fut réunie à Celui qu'elle appelait son Fiancé céleste, une grande foule de peuple vint honorer son corps et emporter quelque relique de ses vêtements. Elle fut ensevelie, selon son désir, dans la chapelle de Sainte-Elisabeth. 1635. — Mgr Marie-Joseph-François-Victor *Monyer de Prilly*, quatre-vingt-treizième évêque de Châlons-sur-Marne, né à Avignon (Vaucluse), le 29 octobre 1775, mort dans sa ville épiscopale, la quatre-vingt-cinquième année de son âge et la trente-sixième de sa prélature. 1860. — Le vénérable Vincent *Romain*, curé de la Torre, au diocèse de Naples. Né dans cette paroisse en 1741, il appartenait à une famille du peuple qui lui fit faire ses études. Il entra ensuite au séminaire diocésain, et il en sortit prêtre. Retourné dans sa ville natale, il se livra à la prédication ainsi qu'à l'enseignement gratuit. La cure de Torre étant devenue vacante, ses compatriotes le demandèrent pour pasteur. L'archevêque de Naples accéda à leur désir, et Vincent, nommé à ce poste, fut obligé de l'accepter. Il le remplit avec un grand zèle. Sa sainteté, que Dieu fit éclater par des dons surnaturels, le rendit l'objet de la vénération publique. Il mourut le 1er janvier, et la cause de sa béatification s'instruit à Rome. 1831.

Jean *Parent*, troisième général de l'Ordre de Saint-François. Il professait le droit à l'université de Florence, quand tout à coup (1211), touché par les prédications de saint François d'Assise, il abandonna sa chaire, distribua tous ses biens aux pauvres et prit l'habit franciscain en même temps que son fils. On ne tarda pas à voir que sa vocation lui venait de Dieu : il menait une vie austère, priait et pleurait sans cesse : on l'avait surnommé le *Maître des larmes*. Saint François l'envoya en Espagne (1219) avec dix religieux pour y travailler au bien des âmes : Jean était nommé premier provincial et commissaire de tous les couvents qui pourraient être fondés. Ses démarches furent couronnées de succès, et en quelques années il réussit à populariser l'Ordre Séraphique dans la Péninsule. Jean eut bientôt autour de lui plus de cent religieux ; avec leur aide, il put ramener à la vraie foi un certain nombre d'hérétiques albigeois et convertir des Sarrasins et des Maures, maîtres encore, à cette époque, d'une grande partie de l'Espagne. En 1230, il fut nommé supérieur général de l'Ordre. Après l'avoir dirigé pendant six ans avec la plus grande sagesse, il fit agréer sa démission (1236), redevint simple Frère et se rendit en Corse, où il s'occupa avec zèle de combattre l'hérésie. Il s'y endormit dans le Seigneur, laissant une grande réputation de sainteté. 1250.

Le vénérable Vincent-Marie *Strambi*. Né à Civita-Vecchia, le 1er janvier 1745, il embrassa l'état ecclésiastique, devint prêtre et directeur de séminaire. Entré ensuite dans la Congrégation des Passionnistes, il fut une des plus fermes colonnes de cette société et donna des missions qui furent très-suivies. Ses vertus éminentes l'ayant élevé à la dignité d'évêque de Macerata et Tolentino (1801), il administra son diocèse avec zèle et charité, se faisant tout à tous pour gagner des âmes à Jésus-Christ et distribuant en aumônes tout ce qu'il possédait. La tribulation vint purifier sa vertu : Napoléon persécutait l'Eglise ; fidèle à Pie VII, Vincent-Marie dut subir l'exil et ne rentra dans son diocèse qu'en 1814. Démissionnaire en 1823, il vint, sur la demande de Léon XII, habiter un appartement du Quirinal. Quelques mois après, le Pape tombait dangereusement malade ; Marie Strambi offrit pour lui le saint sacrifice de la messe et demanda au ciel de prendre sa vie en place de celle du souverain Pontife. Sa prière fut exaucée : Léon XII revint rapidement à la santé, et Strambi, frappé d'apoplexie, s'endormit dans la joie du Seigneur, à l'âge de soixante-dix-neuf ans [1]. 1824.

IIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Etienne *Ballet*, chartreux et prêtre de Lyon ; condamné à mort pour refus de livrer ses lettres de prêtrise, par le tribunal révolutionnaire de Lyon, le 13 nivôse, an II, à l'âge de soixante ans. 1794. — Laurent *Botard*, curé de Notre-Dame de Chalonnes-sur-Loire (diocèse d'Angers) ; arrêté

1. Il fut enterré dans l'église des Passionnistes de Rome. Le 25 juin 1843, sa cause a été introduite devant la Sacrée Congrégation des Rites. — *Analecta Juris Pontificii*.

en 1793 ; livré à une commission militaire d'Angers ; exécuté le 13 nivôse an II, comme brigand de la Vendée. 1794. — Charles *Bougarel,* curé de Biozat (Allier), né à Gannat ; envoyé à Rochefort pour être embarqué (1793) ; mort à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — *Briant,* prêtre octogénaire du diocèse d'Angers ; condamné à mort par une commission militaire de cette ville. 1794. — Daniel *Caillaud,* curé de Boismé, près Bressuire (diocèse de Poitiers), condamné à mort comme brigand de la Vendée, par le tribunal révolutionnaire des Deux-Sèvres, le 13 nivôse an II. 1794. — *Comte,* chanoine de l'église cathédrale de Montpellier ; ne fit pas de serment ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de l'Hérault, siégeant à Montpellier, le 13 nivôse an II ; exécuté à l'âge de vingt-six ans. 1794. — Guillaume *Rapin,* né en Anjou vers 1710, curé de la paroisse de Martigné-Briand (diocèse d'Angers) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; se rendit à Angers en 1792, comme prisonnier, avec tous les prêtres insermentés du département de Maine-et-Loire ; sortit de cette prison en 1793 et suivit l'armée catholique et royale ; arrêté fin décembre, même année, par les troupes républicaines ; conduit dans les prisons d'Angers ; condamné à mort comme brigand de la Vendée, par une commission militaire établie à Angers, le 13 nivôse an II ; exécuté à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. 1794. — Marguerite *de Gresseau,* religieuse bénédictine du Ronceray d'Angers ; accusée du crime de fanatisme par les membres de la commission révolutionnaire de cette ville, parce que, chassée de son cloître, elle avait cru devoir suivre son abbesse au château de Beaupréau, elle succomba sous le glaive du bourreau. 1794.

Les Pères Antoine *Caïn* et Jean *Vachette,* frères mineurs, martyrs de la foi. Ils étaient nés, le premier à Saint-Zacharie (Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin), au diocèse actuel de Fréjus ; le second dans un village des environs d'Avignon. Jeunes encore et pleins de talents, ils avaient été envoyés à Paris pour y compléter leurs études théologiques. En route, ils furent surpris par les hérétiques, jetés dans une infecte prison et accablés d'outrages. On essaya par tous les moyens possibles de leur faire abjurer leur foi ; mais les menaces furent vaines comme les flatteries en présence de leur fermeté. Abandonnés à la fureur d'une populace ivre de sang, ils furent massacrés en haine de la religion. 1566. — Le Père *Martin de Sainte-Marie,* né à Carthagène, en Espagne (Murcie), de l'une des plus nobles familles du royaume. Il quitta le monde de bonne heure pour devenir un pauvre fils de Saint-François. Comme il désirait ardemment une cellule de solitaire, pour vivre tout en Dieu, loin du tumulte des hommes, le duc Jean d'Alamastro, qui l'avait connu dans le monde et était lié avec sa famille, mit à sa disposition l'ermitage d'Arrabida, haute et rocailleuse montagne regardant d'un côté l'embouchure du Tage et de l'autre la ville de Lisbonne. Le Père Martin vint l'habiter avec un frère mineur. Ses vertus lui attirèrent un grand nombre de disciples, et l'humble ermitage devint plus tard un prieuré célèbre qui fut à son tour le chef-lieu de la province d'Arrabida. Le Père Martin de Sainte-Marie mourut à Lisbonne et fut enseveli dans le couvent des Franciscains de cette ville. 1645. — Sœur *Clémence de la Conception,* religieuse clarisse urbaniste, en Portugal. Elle vécut quarante ans dans l'Ordre, menant une vie toute d'humilité, de piété et d'abnégation, et s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingts ans. 1591.

Josse *de Hughesoone* et ses deux vicaires, martyrisés près de Bailleul (Nord). Dans les derniers jours de décembre 1567, des sectaires, connus sous le nom de Gueux-des-Bois, se répandirent dans la partie de la Flandre appartenant à l'ancien diocèse d'Ypres, et sept commirent toutes sortes de violences. Une bande de ces malfaiteurs ayant attaqué à l'improviste le village de Reninghelst, firent prisonniers le curé Josse de Hughesoone et ses deux vicaires, Robert Ryspoort et Jacques Pannel. Après avoir pillé ou détruit tout ce que renfermaient l'église et le presbytère, ils accablèrent de mauvais traitements leurs trois victimes, les chargèrent de chaînes et les traînèrent de village en village jusque dans un bois proche de Bailleul. Là, les trois prêtres catholiques, épuisés par la faim, furent soumis à un jugement dérisoire, dans lequel le prédicant de la bande tenta tous les moyens pour les forcer d'apostasier. Enfin, après leur avoir fait subir les plus cruelles tortures, ils leur coupèrent la tête et s'éloignèrent. Ce ne fut que le 19 janvier que les restes ensanglantés des trois martyrs furent découverts et recueillis pieusement par les fidèles. On les ensevelit avec solennité dans cette même église de Reninghelst, le 25 du même mois, et l'on plaça sur leur tombe une inscription qui exalte leur inébranlable constance [1]. 1568.

1. *Saints de Cambrai et d'Arras,* par M. l'abbé Destombes.

IIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Aussel,* prêtre non assermenté du diocèse de Rodez, né à la Panouze (Corrèze); condamné à la déportation; envoyé au dépôt central de Bordeaux; mort à l'hôpital Saint-André, à l'âge de quarante-deux ans. 1795. — Antoine-Louis *Champagne,* prêtre, chanoine et grand-chantre de l'église cathédrale de Troyes; ne prêta pas le serment de 1790; se réfugia à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), chez une nièce; y fut découvert; amené, ainsi que sa nièce, à Paris; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme convaincu d'avoir composé et distribué des écrits religieux et catholiques, le 14 nivôse an II; exécuté le même jour, ainsi que sa nièce, qui lui avait donné l'hospitalité. 1794. — François *Michel,* né à Lyon en 1758, prêtre de ce diocèse; arrêté en 1797; conduit à Rochefort; déporté au-delà des mers le 1er août 1798; mort à l'hospice de Sinnamari (Guyane française), à l'âge de quarante et un ans. 1799. — Claude-François *Copert-Schmit,* dit *Revel,* né à Dôle (Jura) vers 1759, prêtre du diocèse de Besançon; ne prêta pas le serment à la constitution civile du clergé; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département du Jura, siégeant à Dôle, le 14 nivôse an II; exécuté le même jour, à l'âge d'environ trente-cinq ans. 1794. — Guillaume *Guerry,* né en Auvergne, curé de Champagnac (diocèse de Tulle); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; emprisonné en 1793; conduit à Bordeaux l'année suivante; déposé au fort du Hâ; puis transféré malade à l'hôpital Saint-André; mort à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Claude-François *Guin,* né à Vilory (Haute-Saône) en 1753, prêtre du diocèse de Besançon, membre de la congrégation des missionnaires de Saint-Lazare, dans la maison de Paris; à la suppression des communautés religieuses, se retira dans sa province natale; arrêté après le 18 fructidor (4 septembre 1797); envoyé à Rochefort; embarqué pour la Guyane le 12 mars 1798; débarqué à Cayenne en juin suivant, puis repoussé à Sinnamari; mort d'une fièvre putride en ce lieu, à l'âge de quarante-cinq ans. 1798. — Le Père Joseph *Janin,* né en 1716, religieux du monastère des Grands-Augustins de Lyon; resta dans cette ville après la suppression des Ordres monastiques; n'adhéra point au schisme constitutionnel; ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté, conduit devant la commission révolutionnaire de Lyon; condamné à mort comme prêtre fanatique, le 14 nivôse an II; exécuté le même jour, à l'âge de soixante-dix-huit ans. 1794. — Bonaventure *Lebas,* né à Fontaine-la-Malet (Seine-Inférieure) vers 1749, prêtre attaché à l'église d'Octeville (diocèse de Rouen); ne fit point les serments révolutionnaires; ne sortit point de France; arrêté en 1797 par les agents du département de la Seine-Inférieure; conduit à Rochefort; déporté au-delà des mers, le 1er août 1798; déposé dans le désert de Sinnamari; transporté malade dans l'hospice du lieu; mort à cet hospice à l'âge de cinquante ans. 1799. — Gilbert *Malleret,* jeune ecclésiastique du diocèse de Clermont; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; se retira au bourg de Pionsat (Puy-de-Dôme); arrêté vers la fin de 1793; conduit dans les prisons de Clermont; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme, siégeant à Clermont, le 12 nivôse an II; exécuté le lendemain. 1794.

Claude *Petit,* abbé de la Ferté-sur-Grône (Saône-et-Loire). Né à Dijon le 6 décembre 1623, il embrassa la vie monastique à la Ferté. Dès l'âge de vingt-six ans, il fut chargé de l'importante fonction de maître des novices. Après avoir été successivement prieur de Maizières, de Pontigny, de Châlis, il fut élu abbé de la Ferté (1677), et reçut la bénédiction abbatiale de Mgr Henri Félix de Tassy, évêque de Châlon-sur-Saône. Les bâtiments de l'abbaye tombaient en ruines : l'abbé Petit les releva, construisit le grand clocher, enrichit la sacristie de meubles magnifiques, et employa, pendant plusieurs années, les talents du sculpteur Dubois, pour embellir l'église. On doit à son zèle éclairé une riche bibliothèque, dont il acheta le fonds en 1695 (elle montait à sa mort à 9,000 volumes; elle est ainsi aujourd'hui à la bibliothèque de Châlon). Les grands travaux qu'il entreprit ne lui firent pas oublier le soin des pauvres; sa charité se signala pendant la famine de 1695 et 1709. Après une vie pleine de bonnes œuvres, il mourut à la Ferté; il avait vécu vingt-sept ans et donné constamment à ses religieux l'exemple des vertus monastiques. 1710. — *Guillaume-Coronat,* de l'Ordre des Frères Mineurs. Ce fut, au témoignage de saint Antoine, archevêque de Florence, un homme d'une grande sainteté : « Guillaume », dit-il, « vécut sous le Père Haimon, cinquième général de l'Ordre; il a accompli des choses merveilleuses. Par lui le cardinal Jean de Muro fut guéri d'une maladie déclarée mortelle. Il a délivré plusieurs possédés du démon

et rendu à des estropiés l'usage de leurs membres ». Il mourut à Todi, ville d'Italie (province de Spolète), au couvent de Saint-Fortunat; son corps fut enseveli dans l'église de la ville, et pendant longtemps des miracles s'accomplirent sur son tombeau. 1306. — *Evangéliste Marcellin,* de l'Ordre de Saint-François. Né à San-Marcello (diocèse de Pistoie), en Toscane, il fut reçu docteur en théologie à Paris, où il était venu pour compléter ses études. C'était un homme d'un esprit élevé et d'une grande éloquence. Il consacra à la conversion des pécheurs les résultats d'un travail infatigable : durant trente-huit ans il prêcha dans différentes ville d'Italie, et surtout à Rome, où ses sermons attiraient toujours un immense concours de peuple. En même temps qu'il prêchait, il publiait d'excellents livres qui attirèrent sur lui l'attention de ses supérieurs, et même celle des princes d'Italie, des cardinaux et du Pape. On voulut l'élever aux plus hautes dignités, à l'évêché de Cortone, à celui de Volterra, enfin au cardinalat; mais il refusa tous les honneurs qu'on lui destinait : c'était assez pour lui de prêcher aux nations la parole de Dieu. Il mourut à l'âge de soixante-trois ans et fut inhumé au cloître d'Ara-Cœli. 1593.

IV° JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Guillaume *Lebis*, né à Beuzec-Cap-Sizun (Finistère), curé de la Feuillée (diocèse de Quimper); refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 ; envoyé à Rochefort par ordre des autorités du département du Finistère ; déporté ; mort à l'âge de cinquante-huit ans ; inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1795. — Louis-Ambroise *Sirende,* né à Avignon, prêtre, religieux de l'Ordre des Carmes Déchaussés, résidant à Lyon après la suppression des cloîtres (1791); refusa le serment de la constitution civile du clergé; resta à Lyon malgré la loi de déportation de 1792 ; arrêté vers la fin de 1793 ; condamné à mort comme prêtre fanatique, par la commission révolutionnaire établie en cette ville, le 14 nivôse an II ; exécuté le lendemain, à l'âge de cinquante-huit ans. 1794.

Léon *de Lastours,* né à Castres, d'une famille noble et religieuse ; élève du petit séminaire de Bordeaux. Après trois mois seulement de séjour dans cette maison, où il avait été un modèle de régularité, il mourut en odeur de sainteté, à l'âge de dix ans. 1820. — Frère *Junipère,* d'Assise, de l'Ordre de Saint-François. Ce fut un homme simple et droit, remarquable par son humilité chrétienne, sa compassion aux souffrances d'autrui, sa charité ardente, sa tempérance de paroles. Saint François d'Assise l'avait en grande estime. Il mourut à Rome, plein de vertus et d'années, et ses restes furent déposés dans l'église d'Ara-Cœli. 1258. — Le Père *Jean Zuazo* et le Frère *Alexandre-Jean,* de l'Ordre de Saint-François, martyrs. Le premier, né à Medina-del-Campo, en Espagne, prit l'habit des Frères Mineurs et prononça ses vœux à Valladolid (Vieille-Castille) ; le second, italien de naissance, avait revêtu l'habit franciscain en Espagne. Tous deux, ils se rendirent dans la Terre Sainte, pour y convertir les infidèles. Mais ils avaient à peine commencé à prêcher, qu'ils furent arrêtés et conduits devant le gouverneur du pays. Sommés d'embrasser la religion de Mahomet, ils refusèrent énergiquement de trahir leur foi. Les Maures s'emparèrent alors de leurs personnes : le Père Jean Zuazo eut la tête tranchée ; son compagnon périt dans les flammes. 1552. — Le Père *Antoine Pagani*, de l'Ordre de Saint-François. Né à Venise en 1536, d'une famille honorable, il était, dès l'âge de dix-neuf ans, docteur en théologie et avocat à la cour du nonce pontifical, à Venise. Mais, plein de mépris pour les honneurs de la terre, il prit bientôt l'humble habit des Frères Mineurs Observantins, à Udine (Vénétie), où il prononça ses vœux en 1568. Ses supérieurs l'envoyèrent aussitôt à Venise pour rétablir dans les couvents de l'Ordre la Règle primitive. Le Père Antoine s'acquitta avec succès de sa mission, et contribua même à la fondation de plusieurs Congrégations nouvelles. Il mourut à Vicence, laissant une grande réputation de sainteté. Son corps fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs de cette ville, et Dieu a glorifié son tombeau par de nombreux miracles. 1589. — Sœur *Antonie de la Sainte-Trinité,* de l'Ordre de Saint-François, morte en odeur de sainteté à Lisbonne, où elle avait été envoyée pour fonder un nouveau couvent de l'Ordre Séraphique. 1520.

Elizabeth-Anna *Bayley,* veuve *Seton*, fondatrice des Sœurs de la Charité de Saint-Joseph d'Emmetsburg (Etats-Unis de l'Amérique du Nord). Née à New-York le 28 août 1774, de Richard Bayley et de Catherine Charlton, elle épousa un négociant très-honorable de sa ville natale, nommé William Seton : il la rendit mère de cinq enfants, qu'elle sut élever dans la crainte de Dieu au

milieu d'une nation protestante. Devenue veuve à l'âge de trente et un ans, elle supporta ce malheur avec une résignation sublime ; puis, résolue de se dévouer tout entière aux œuvres de charité, elle consacra ses ressources à fonder une école et un couvent pour donner l'éducation chrétienne aux petites filles pauvres et délaissées. Cette œuvre fut couronnée de succès. Approuvée par l'évêque de Baltimore, elle se répandit dans tous les pays environnants en colonies nombreuses. Mûre pour le ciel et laissant après elle un essaim pressé de filles dévouées pour continuer son héroïque mission, la pieuse fondatrice s'endormit joyeusement dans le Seigneur, impatiente de se reposer enfin dans les tabernacles de son Bien-Aimé [1]. 1821.

Frère *Basile du Saint-Esprit*, né en 1604 à Seraint-Champ (duché de Luxembourg), religieux de l'Ordre des Carmes Réformés, au couvent de Marche-en-Famenne. Après une vie toute sainte, toute pénitente et toute crucifiée en Dieu, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, étant âgé de soixante-cinq ans et six mois. Son corps fut déposé dans le cloître, lieu de la sépulture commune des religieux. Quelques années plus tard (13 août 1674), il fut transféré dans un caveau, près du maître-autel de l'église du couvent et du côté de l'Evangile. Aujourd'hui, il repose dans l'église de Marche [2]. 1670.

Ve JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

René *Bourjuge*, vicaire de Saint-Léonard-les-Angers, condamné à mort par une commission militaire, à Angers, le 16 nivôse an II, comme brigand de la Vendée. 1794. — Antoine-Marie *Bruyas*, prêtre de l'église primatiale de Saint-Jean de Lyon ; né dans cette ville ; condamné à mort par la commission révolutionnaire de Lyon, le 16 nivôse an II, à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Jacques *David*, curé de Sorges (diocèse d'Angers) ; resté dans sa paroisse sous les auspices de l'armée catholique et royale ; pris en 1793 par les soldats de la République ; conduit à

1. D'années en années, depuis ses commencements, la Compagnie des Filles de la Charité en Amérique a vu s'augmenter le nombre des vocations qui la renouvellent. D'années en années, elle a fondé de nouveaux établissements, et a rendu de plus grands services à la religion. On compte mille Sœurs de la Charité aux Etats-Unis. Le nombre des maisons qu'elles y ont fondées, écoles, orphelinats, asiles pour les malades, est de quatre-vingt-onze, répandus dans les différents endroits dont voici les noms : Albany, Alton, Baltimore, Boston, Buffalo, Chicago, Santa-Barbara, Dedham, Détroit, Donaldsonville, Emmettsburg, Keokuk, La Salle, Los Angeles, Lowell, Milwaukee, Mobile, Natchez, La Nouvelle-Orléans, Norfolk, Petaluma, Philadelphie, Richmond, Rochester, Santa-Cruz, San-Francisco, San-Juan-Bautista, Saint-Louis, Syracuse, Toronto, Troy, Utica, Virgina-City, Washington, Wilmington.

Le 7 juillet 1849, la Compagnie des Sœurs de la Charité de Saint-Joseph obtint une faveur qu'elle sollicitait depuis bien des années : elle fut constituée sous l'autorité du supérieur général des Filles de la Charité en France, et elle appartint désormais, par une union encore plus étroite, à la grande famille de saint Vincent de Paul. Les dernières négociations qui amenèrent cette union si désirée furent conduites avec un grand zèle par M. Deluol, supérieur du séminaire de Sainte-Marie de Baltimore, et supérieur général de la Compagnie aux Etats-Unis. Sitôt que ce vénérable prêtre eut vu l'union s'accomplir, il s'empressa de se démettre de ses fonctions, qui appartenaient désormais au supérieur général de la Compagnie en France. Il avait été le supérieur des Sœurs d'Amérique pendant l'espace de vingt ans ; ayant succédé, en 1826, à M. Dubois, appelé à l'évêché de New-York.

Le 25 mars 1850, les Sœurs de Charité d'Amérique renouvelèrent toutes leurs vœux avec solennité, suivant la formule en usage dans les communautés françaises. Le 8 décembre de l'année suivante, fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, elles prirent le même habit que portent leurs sœurs de France. Chaque année maintenant, conformément à l'usage général, elles envoient à Paris une députation composée de quelques-unes d'entre elles. Le séjour que ces pieuses filles font à la maison mère les pénètre de l'esprit et des traditions de leur institut. Revenues en Amérique, elles transmettent à leurs compagnes les instructions et les heureuses impressions qu'elles ont reçues. — *Elizabeth Seton et les commencements de l'Eglise catholique aux Etats-Unis*, par Mme de Barberey (Paris, chez Poussielgue, 1869, in-8°).

2. Son tombeau porte cette épitaphe qui résume la vie du saint religieux : « Le jeûne lui a servi de délices, le travail de récréation, le silence d'entretien, l'humilité de centre, l'obéissance de règle, l'amour de Dieu et du prochain de poids qui a donné le branle à toutes ses actions ». — Cf. *Vie du vénérable frère Basile du Saint-Esprit*, par le R. P. Célestin de Saint-Simon, provincial de l'Ordre des Carmes Réformés (Tournai, chez H. Casterman, 1865, in-12).

Angers et condamné à mort, comme brigand de la Vendée, par la commission militaire établie en cette ville, le 16 nivôse an II. 1794. — Jacques-Charles-Mathurin *Le Doyen,* vicaire de Contigné (diocèse d'Angers); ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans sa paroisse; arrêté vers le milieu de 1793; condamné à mort, comme brigand de la Vendée, par une commission militaire établie à Angers, le 16 nivôse an II; exécuté dans les vingt-quatre heures. 1794. — Joseph-Etienne *Mortinière,* desservant du Couboureau, près de Tiffauges (diocèse d'Angers); refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa province; arrêté et condamné à mort, comme brigand de la Vendée, par une commission militaire établie à Angers, le 16 nivôse an II; exécuté dans les vingt-quatre heures. 1794. — François *Pelletier,* curé de Sceaux (Maine-et-Loire); ne fit point le serment révolutionnaire; arrêté dans sa paroisse en 1793 et conduit dans les prisons d'Angers; livré à la commission militaire établie en cette ville, et condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an II. 1794. — Louis *Lacoudre,* vicaire d'Andigné (diocèse d'Angers), condamné à mort à l'âge de trente-deux ans environ, comme prêtre réfractaire, le 16 nivôse an II. 1794. — Pierre *Tessier,* vicaire de la Trinité d'Angers, décapité à l'âge de vingt-huit ans, comme prêtre réfractaire, par les révolutionnaires d'Angers. 1794.

André *Goulafre,* curé de la paroisse de Sainte-Croix, à Bernay (diocèse d'Evreux), mourut en odeur de sainteté. 1703. — Le Père *Jean Pizarro,* de l'Ordre des Frères Mineurs, martyr. Né en Espagne, il avait pris l'habit dans la province de Saint-Michel, en Galice. Ordonné prêtre, il abandonna sa patrie pour aller prêcher aux infidèles la religion du Christ, et partit pour les possessions espagnoles d'Amérique. Il donna des missions au Yucatan et dans les provinces de Costa-Rica, de Honduras, de Nicaragua et de Quépia : son zèle fut couronné du plus heureux succès. Jaloux, le démon lui suscita des ennemis parmi les infidèles : les Cotians l'étranglèrent après l'avoir assommé à coups de bâton. 1580.

Le vénérable Père Hyacinthe *de la Haye,* prêtre, religieux dominicain au convent de Nantes, célèbre par ses grandes austérités et son dévouement pour les malades et les prisonniers. Il rendit paisiblement son âme à son Créateur, à l'âge de soixante-huit ans, au couvent de Morlaix, où il était allé terminer sa vertueuse carrière. Dès que sa mort fut connue dans la ville, le peuple se porta en foule au couvent pour le vénérer comme un Saint. On coupa tous ses habits, qu'on tenait pour des reliques précieuses. L'empressement pour faire toucher des chapelets et des mouchoirs à son corps était si grand, qu'on eut bien de la peine à lui donner la sépulture. L'opinion qu'on avait conçue de sa sainteté ne fut pas passagère; on réclama plusieurs fois depuis sa mort son crédit auprès de Dieu, et l'on assure que plusieurs personnes trouvèrent en lui un puissant protecteur dans leurs infirmités. Ces grâces signalées déterminèrent les religieux dominicains de Morlaix à recourir au Saint-Siége, pour en obtenir la permission de faire travailler à des informations juridiques sur la vie et les vertus de leur vénérable confrère; mais nous ne voyons pas que cette demande ait eu des suites [1]. 1671.

VIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Besson,* né à Saint-Cirgues-de-Jordanne (Cantal); emprisonné en 1793 pour refus de serment; conduit à Bordeaux en 1794 afin d'être embarqué pour la Guyane; enfermé dans le couvent des Catherinettes, puis transporté à l'hôpital de Saint-André de cette ville; mort à l'âge de cinquante-cinq ans. 1795. — Pierre *Trunel,* né au village de la Tour (Loire), en 1723, curé du bourg de Crémieu (Isère); fut privé de son titre de curé pour refus du serment de la constitution civile du clergé; resta néanmoins auprès de ses paroissiens; arrêté à Crémieu en 1793 et conduit à Lyon; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal révolutionnaire, le 6 nivôse an II; exécuté le lendemain, à l'âge de soixante et onze ans. 1794.

Jean-François *Gleyo,* prêtre du séminaire des Missions étrangères, missionnaire en Chine et confesseur de la foi. Né à Saint-Brieuc le 25 février 1734, il étudia d'abord au collége de cette ville, puis au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Devenu membre de la Congrégation des prêtres de Saint-Sulpice, il y édifia ses confrères pendant neuf ans par la pratique de toutes les vertus. Il voulut ensuite se dévouer tout entier à la conversion des infidèles. Ayant donc fait ses études

1. *Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et Tresvaux.

au séminaire des Missions étrangères, il fut destiné à la mission de Chine (1764). Après une longue captivité, pendant laquelle il endura des souffrances incroyables, épuisé de fatigues, il s'endormit saintement dans Notre-Seigneur. 1786. — La vénérable Gertrude *Van Oosten* (ou d'Orient), vierge, béguine à Delft (Hollande) [1]. 1358. — Le Père *François de Gogolludo,* de l'Ordre de Saint-François. Il est connu surtout par ses extases, ses prédictions, et les nombreux miracles que Dieu s'est plu à opérer par son intermédiaire. Né au village de Gogolludo (Espagne), il prit l'habit des Frères Mineurs au couvent de Fuensalida, passa trente et un ans dans l'Ordre Séraphique et mourut à Madrid, à l'âge de cinquante-six ans. Treize ans après (20 avril 1643), son tombeau fut ouvert et son corps trouvé dans un état de parfaite conservation. 1630. — Frère *Pierre del Campo,* né au village de Solorzano (Espagne), reçut à Barcelone l'habit de l'Ordre Séraphique. Il s'endormit dans le Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, du sommeil des justes. Pendant que les anges portaient son âme au pied du trône de Dieu, les hommes venaient en foule vénérer ses restes mortels. A trois reprises différentes, il fallut renouveler la robe qui lui servait de linceul ; les habitants de Barcelone la déchiraient et en emportaient les fragments comme de précieuses reliques ; elles opérèrent en effet des guérisons miraculeuses. 1592.

Le vénérable *Charles de Sezze,* convers de l'Ordre de Saint-François. Le pape Clément X l'envoyait chercher souvent pour le consulter ; il le demanda même à son lit de mort, et voulut recevoir sa bénédiction : l'humble convers prédit qu'ils se retrouveraient le jour de l'Epiphanie. Il prédit aussi l'élection d'Alexandre VII, de Clément X, d'Innocent XI et de Clément XI. Il jouissait d'un grand crédit dans les familles princières de Rome et opéra un grand nombre de guérisons miraculeuses. La famille Altieri paie, de nos jours, le dîner de la communauté de Saint-François *a Ripa,* le jour de la fête de sainte Anne, en mémoire d'un miracle du vénérable Charles de Sezze [2]. 1670.

VIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Duret,* né à Lyon, d'une ancienne famille noble, prêtre de cette ville, résidant au séminaire de Saint-Irénée ; n'exerçait aucune fonction publique ; arrêté en ce lieu à la fin de 1793 ; condamné à mort comme ci-devant prêtre, par la commission révolutionnaire de Lyon, le 18 nivôse an II. 1794. — Jean-Baptiste *Humbert,* né à Toul en 1750, prêtre de cet ancien diocèse ; appartenait à l'Ordre de la Rédemption des Captifs (Trinitaires) ; chassé de son cloître à la Révolution ; ne fit point de serment ; arrêté en 1797 ; déporté à la Guyane le 12 mars 1798 ; débarqué à Cayenne vers le milieu de juin ; relégué à Sinnamari ; atteint de dyssenterie, rongé de vers, transporté à l'hospice ; mort à l'âge de cinquante ans. 1799. — Julien *Lemonnier,* prêtre du diocèse d'Angers, chapelain dans l'église de Corzé, près de Bangé ; ne fit point de serments révolutionnaires ; resta dans sa province ; se mit sous la protection de l'armée catholique et royale, lors des revers qu'elle éprouva à Angers vers la fin de 1793 ; tomba aux mains des vainqueurs du combat du Mans ; livré au tribunal criminel du département de la Sarthe ; condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 nivôse an II ; guillotiné le même jour. 1794.

Le vénérable *Louis de Blois,* abbé du monastère bénédictin de Liessies (Hainaut) [3]. 1566. — Ignace-Joseph-Amédée *de Garsignies,* né à Lille (Nord), élève du petit séminaire de Saint-Acheul (Somme). Durant les cinq années qu'il y passa, il s'y distingua par l'uniformité d'une vie constamment régulière et toujours occupé de ses devoirs. La phthisie pulmonaire le conduisit lentement au tombeau, et il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de vingt-trois ans, emportant les regrets de

1. Nous avons donné sa vie au tome Ier, pages 178-180.

2. L'héroïsme de ses vertus fut décrété par Clément XIV, le 14 juin 1772. Un autre décret, publié par Sa Sainteté Pie IX, dans la chapelle Sixtine du Vatican, le 15 août 1872, approuve juridiquement deux miracles relatifs à la béatification du vénérable Charles de Sezze. La congrégation antipréparatoire pour l'examen de ces miracles eut lieu en 1857 dans le palais du cardinal Altieri ; la congrégation préparatoire se tint au Vatican en 1868 ; enfin, la congrégation générale en présence du Saint-Père a eu lieu le 30 juillet 1872. — *Analecta Juris Pontificii* (106e livraison, mars-avril 1873, page 612).

3. Nous avons donné sa vie au tome Ier, pages 191-199.

ses maîtres et de ses condisciples. 1824. — Sœur *Joseph-Françoise*, religieuse au couvent des Capucines d'Aire. Son père était Henri Basseler, seigneur de Coubronne, et sa mère Anne Miraumont. Entrée en religion à l'âge de dix-huit ans, elle revêtit l'esprit séraphique en même temps que le saint habit, sous lequel elle persévéra avec tant de fidélité, qu'ayant ensuite fait profession, elle devint un modèle de vertu et de perfection. On admirait surtout en elle son humilité, son esprit d'oraison, ses sérieuses et constantes mortifications, son obéissance et sa charité. Elle s'endormit dans le Seigneur la vingt-quatrième année de son âge. 1634.

Etienne *de Baugé*, évêque d'Autun. Elu en 1112, il signala le commencement de son épiscopat par de justes réclamations en faveur des chanoines de Saint-Nazaire, auprès de Hugues, duc de Bourgogne. Constamment appliqué à régler les monastères et les églises, à les doter, à les défendre contre la puissance séculière, il obtint, en 1116, du pape Pascal II, une bulle qui restituait à l'église d'Autun la collégiale d'Avallon, dédiée à la sainte Vierge et à saint Lazare. Les clercs de l'ancienne abbaye, érigée près d'Autun, sur le tombeau de saint Symphorien, ayant abandonné leur premier institut, Etienne les exhorta à embrasser la vie régulière et à prendre l'habit convenable à leur sainte profession; ils s'y conformèrent depuis avec ferveur. Pour récompenser leur obéissance, le saint évêque leur donna les églises de Dracy et d'Anost, et leur obtint de l'évêque de Genève six églises avec leurs dépendances. L'an 1316, il donna à saint Bernard, abbé de Clairvaux, un lieu appelé Fontenay, pour y bâtir un monastère. Après avoir gouverné son Eglise pendant environ vingt-quatre ans, Etienne, dégoûté de l'embarras et des vanités du siècle, ne pensa plus qu'à se démettre de son évêché, pour passer le reste de ses jours dans la retraite. Comptant pour rien ses parents, l'éclat de sa naissance, les richesses de la terre, les honneurs même de l'épiscopat, il renonça entièrement à cette haute dignité et embrassa avec joie la pauvreté, pour suivre l'exemple de Jésus-Christ pauvre. Dans ce dessein, il alla à Cluny et y suivit la Règle du monastère, sous la conduite de Pierre le Vénérable. Après y avoir passé quelque temps dans la pratique de la pénitence et de la plus fervente dévotion, il rendit son âme à Dieu entre les mains du pieux abbé [1]. 1139.

Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, du Tiers Ordre de Saint-François. Fille de Ferdinand V, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille, elle épousa en 1501 Arthur, fils aîné de Henri VII, roi d'Angleterre. Devenue veuve, elle fut en 1509 mariée, avec dispense du pape Jules II, au frère de son premier époux, qui régna sous le nom de Henri VIII, et eut de ce prince une fille, qui fut reine sous le nom de Marie. Après dix-huit ans d'une union parfaite, Henri VIII, épris d'Anne de Boulen, demanda la dissolution de son mariage. Le pape ne voulut point y consentir; Catherine résista plusieurs années, mais elle n'en finit pas moins par être répudiée (1533). Le divorce fut prononcé par Cranmer, archevêque de Cantorbéry, et Catherine se vit confinée dans le château de Kimbolton (comté de Huntingdon), où elle eut à endurer toute sorte de maux. Minée par les douleurs morales autant que par les douleurs physiques, elle mourut dans sa solitude à l'âge de quarante-trois ans. On l'ensevelit dans la petite ville de Peterborough (comté de Northampton). Dans toutes les cours de l'Europe et dans beaucoup d'églises, on prononça son éloge funèbre, on rappela les vertus et la sainteté de cette martyre du devoir. C'est qu'en effet Catherine, par sa droiture d'esprit, ses souffrances et la façon dont elle les avait supportées, avait été vraiment une grande reine; elle avait montré une fermeté d'âme et un courage indomptable, inaccessible à toutes les tergiversations et à toutes les lâchetés. Beaucoup de biographes lui ont donné le titre de martyre, à cause de sa sainte mort et des souffrances qu'elle endura pour rester fidèle au sacrement du mariage et aux lois de l'Eglise. 1535.

Le révérend Père Charles *de Condren*, second général de l'Oratoire de Jésus et premier promoteur de la fondation des grands séminaires en France. Né à Vauxbuin (Aisne, arrondissement et canton de Soissons), le 15 décembre 1588, il fit ses premières études au collége d'Harcourt (Eure), où ses vertus et ses talents lui acquirent une haute réputation. Résolu de se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique, il alla ensuite étudier la théologie en Sorbonne et se prépara à recevoir la prêtrise. Ordonné prêtre (1614), il acheva ses études de théologie et reçut le bonnet de docteur. Attiré dans l'Oratoire par M. de Bérulle, dont la Congrégation naissait alors, il y fit son entrée le 17 juin 1617, et fut employé à la prédication et aux conférences avec les hérétiques; son dévouement fut couronné de succès. On le chargea ensuite de propager l'Ordre : en deux ans, il fit quatre fondations fort considérables : une à Nantes, une autre à Langres, une troisième à Saint-Magloire (faubourg Saint-Jacques, à Paris), et une quatrième à Poitiers. Après avoir refusé le chapeau de cardinal, les archevêchés de Reims et de Lyon et l'évêché de Cahors, il fut nommé, malgré lui, général de l'Oratoire; il mourut, revêtu de cette dignité, après avoir vainement cherché à s'en démettre. Nous serions trop longs si nous voulions nous étendre sur ses vertus éminentes, sur ses lumières extraordinaires, sur la puissance de sa parole, sur son humilité, sur son oubli des injures et son amour des souffrances. Disons seulement que sa science et sa piété lui méritèrent de diriger des âmes d'élite, comme celles de Mgr Donadieu, évêque de Comminges; de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice; du Père Claude Bernard, dit *le Pauvre Prêtre*, un des plus grands chefs-d'œuvre de la grâce au XVIIe siècle; de M. Bertaut, cet homme tout de feu qui se dévoua à

1. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

la conversion des filles débauchées, etc. Un jour après le décès du Père de Condren, son visage redevint aussi vermeil qu'il avait été durant sa vie ; la voix de tous les peuples le reconnut et le déclara saint. Plusieurs furent convertis à sa mort, et quelques-uns délivrés des malins esprits qui les tourmentaient depuis longtemps. Dieu manifesta à plusieurs âmes sa béatitude. Chacun désirait de ses reliques, et ceux qui ne purent s'en procurer firent toucher des chapelets et des linges à son corps [1]. 1641.

VIIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Le Révérend Père Arthur *O'Léary*, prêtre, de l'Ordre de Saint-François. Il naquit en 1729 à Cork (Irlande), et, à l'âge de dix-huit ans (1747), il alla étudier en France, au couvent des Capucins de Saint-Malo, où il fit profession. A l'époque de la guerre entre l'Angleterre et la France (1756), un grand nombre de prisonniers irlandais furent transportés à Saint-Malo, et le Révérend Père O'Léary devint chapelain des prisons. Cependant la paix fut signée et notre saint religieux revint se fixer dans sa ville natale (1771). L'Irlande catholique était alors persécutée par l'Angleterre protestante ; or, l'amour de l'Eglise était l'âme de la vie d'O'Léary, et le triomphe de la vérité, son unique passion. Le soin des âmes attira donc toute son attention. Il bâtit une petite chapelle sur les bords de la Lee, dans le but d'y réunir ses coréligionnaires : catholiques et sectaires s'y retrouvaient avec plaisir pour entendre la parole du missionnaire. Habile dans la controverse, O'Léary réfuta victorieusement les erreurs de Blair, médecin écossais partisan de Voltaire, et démontra d'une manière péremptoire l'immortalité de l'âme, la divinité de Jésus-Christ et celle de l'Eglise catholique. Peu après John Wesley, fils d'un ministre anglican, fonda à Oxford la secte des méthodistes : O'Léary le réduisit au silence par ses prédications. Comme on refusait toujours aux catholiques la liberté de conscience, il publia son *Essai sur la Tolérance*, où il proclame hautement le droit de la vérité à la vie, à la liberté, et réclame la tolérance, sinon la protection du gouvernement. Le protestantisme se tut. Cependant l'Angleterre, par suite de sa rupture avec ses colonies d'Amérique (1779), se vit assiégée à la fois par la France, l'Espagne et la Hollande. L'Irlande allait fléchir et se donner à l'ennemi : O'Léary sut persuader à ses compatriotes de défendre les droits de la métropole, et l'invasion étrangère fut refoulée. Bientôt les protestants ouvrirent une campagne contre les Ordres religieux qu'ils voulaient supprimer en Irlande : l'éloquent prédicateur réussit encore à détourner cet orage. Puis vinrent les révoltes des paysans et les troubles du Munster : le bon religieux les apaisa : prêchant dans toutes les églises, il recommandait la soumission aux lois et le respect à la religion. Toutefois, fatigué de la polémique, il quitta l'Irlande et vint se fixer à Londres, où il trouva un théâtre plus vaste et plus favorable au bien des âmes, qu'il se proposait avant tout. Aidé par les catholiques, il acheta une vaste salle qui avait servi jadis aux fêtes profanes, la purifia, la convertit en chapelle et la dédia à saint Patrice, apôtre de l'Irlande. Dieu lui envoya dès lors de grandes consolations, et O'Léary put gagner à Jésus-Christ des âmes nombreuses. Ajoutons à sa gloire qu'il s'arracha de ses triomphes pour entrer encore une fois sur le théâtre de la lutte et qu'il réussit à faire échouer les projets révolutionnaires de l'Irlande, soulevée par la France (1793-1799). Cependant les travaux, les luttes incessantes auxquelles il avait été mêlé, les infirmités inséparables de la vieillesse, avaient fini par user cette nature si robuste. O'Léary s'éteignit à Londres, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace, où le marquis de Hastings fit élever un monument à sa mémoire [2]. 1802.

1. Cf. *Vie du Père de Condren*, par le Père Amelotte, de l'Oratoire; *Gallia Christiana; Vie du Père Charles de Condren, second général de l'Oratoire de Jésus*, par l'abbé L.-M. Pin, vicaire général de Covington (Paris, chez Guyot et Roidot, 1858 ; in-12).

2. *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle.*

IXe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François-Gilbert *Chouillaguet*, prêtre, religieux capucin à Lyon; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission révolutionnaire de Lyon, le 20 nivôse an II; exécuté le même jour, à l'âge de soixante ans. 1794. — François *Lacour*, prêtre du diocèse de Montauban; ne fit point le serment de 1791 et ne sortit point de France; arrêté à Montauban vers la fin de 1793; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département du Lot, siégeant en cette ville, le 19 nivôse an II; exécuté le lendemain. 1794. — Jean-Baptiste *Raclot*, curé de la paroisse de Thivet (diocèse de Langres); refusa le serment schismatique; fut chassé de sa cure; sortit de France en 1792; y rentra peu après; arrêté sur le département des Vosges et conduit dans les prisons de Mirecourt; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel de ce département, siégeant à Mirecourt, le 19 nivôse an II; exécuté le lendemain. 1794.

Frère *Léon*, né à Lisbonne, de l'Ordre de Saint-François. Tout jeune, il était déjà en grand renom de sainteté. Il avait eu fort à faire pour briser les liens qui l'attachaient au monde et pour se consacrer à Dieu. Durant son année de noviciat, il tomba gravement malade et l'on crut qu'il ne pourrait résister à l'austérité de la Règle. Il triompha cependant de sa propre faiblesse et contraignit son corps à trouver la force de supporter des jeûnes prolongés, la discipline et des mortifications de toute sorte. Il ne put toutefois lutter longtemps contre sa mauvaise organisation et mourut vers l'âge de vingt-cinq ans, riche de vertus et mûr pour le ciel. 1550.

La vénérable Alix *Le Clerc*, vierge. Née à Remiremont (Vosges) le 2 février 1576, au sein d'une famille chrétienne, elle suça le christianisme avec le lait et grandit dans une atmosphère tout imprégnée d'idées religieuses. Forcée un jour d'assister aux divertissements d'une noce, elle y conçut tant de dégoût des joies folles et tumultueuses du siècle, qu'elle fit ce jour-là même un vœu de perpétuelle virginité. Plus tard elle devint la coopératrice du Bienheureux Pierre Fourrier dans la fondation de la congrégation de Notre-Dame pour l'éducation des filles, alors si négligée. Sa sainteté lui mérita d'être favorisée des plus douces et des plus hautes révélations; mais aussi il fut donné à Satan de la tenter par l'aiguillon de la chair. Pour dompter ces affreuses tentations, Alix châtia son corps par des austérités et des pénitences si excessives qu'elles la conduisirent aux portes du tombeau. Cette grande servante du Seigneur rendit son âme à Dieu en prononçant les doux noms de Jésus et de Marie. Ses obsèques furent un véritable triomphe de la vertu : toute la ville de Nancy, où elle était décédée, vint prier devant ses restes vénérés, et les miracles vinrent justifier la dévotion des peuples [1]. 1622.

Marguerite-Gaétane-Angélique-Marie *Agnesi*, vierge. Née à Milan le 16 mars 1718, elle montra des dispositions précoces pour l'étude. A l'âge de neuf ans, elle savait le latin; elle apprit ensuite le grec, l'hébreu, le français, l'allemand et l'espagnol avec une facilité qui excitait l'admiration. S'étant ensuite appliquée aux mathématiques, elle obtint de Benoît XIV l'autorisation de remplacer son père à l'université de Bologne, et elle occupa pendant plusieurs années la chaire de mathématiques, à la satisfaction générale. Elle la quitta ensuite pour se vouer aux œuvres de charité, et elle renonça complétement au monde pour se consacrer au soin des malades. Elle était âgée de quatre-vingts ans lorsqu'elle mourut en odeur de sainteté à Milan. Parmi les ouvrages qu'elle a laissés, on cite un traité sur les mathématiques, intitulé : *Institutions analytiques*, qui a été traduit de l'italien en français; un *Traité sur les vertus et les Mystères de Jésus-Christ*; une paraphrase sur le traité *de Sacro Connubio*, de saint Laurent Justinien, et une autre paraphrase sur l'ouvrage de saint Bernard qui a pour titre : *De Passione Christi* [2]. 1799.

1 L'abbé Chapia. — 2. *Dictionnaire hagiog. de Migne.*

Xe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Thomas *Collin*, prêtre du diocèse de Séez, vicaire à Avrilly, près Domfront (Orne); refusa le serment de 1791; fusillé à Saint-Malo par ordre d'une commission militaire, le 21 nivôse an II. 1794. — Joseph *Fleurence*, prêtre, religieux capucin, sous le nom de Père Barthélemy, dans le couvent de Saint-Dié; né à Gérardmer (Vosges) en 1754; sortit de France en vertu de la loi du 26 août 1792; rentra et exerça son ministère à Saint-Dié; arrêté en 1794; déporté à Cayenne le 25 avril 1798; de là envoyé à Sinnamari; mort à l'hospice à l'âge de quarante-quatre ans. 1799. — Jean-Marie *Genouillac*, prêtre, religieux chartreux du diocèse d'Angers; resta dans cette ville après la suppression de son cloître; ne fut point du nombre de ceux dont on exigea le serment schismatique de 1791; ne sortit point de France par suite de la loi de déportation; quitta Angers en 1793; arrêté; conduit dans les prisons de Saint-Malo; condamné à mort comme brigand de la Vendée, par une commission militaire établie dans cette ville, le 21 nivôse an II; exécuté le même jour. 1794. — Charles *Merlin*, né à Lyon, prêtre habitué de l'église primatiale de Saint-Jean de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé; resta à Lyon lors de la loi de déportation de 1792; arrêté après le siége de cette ville et condamné à mort comme prêtre réfractaire, par la commission révolutionnaire, le 21 nivôse an II; exécuté à l'âge de cinquante-sept ans. 1794. — Julien-François *Minier*, curé à Limerzel (diocèse de Vannes), ne fit point le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté en 1793, jeté dans les prisons de Vannes; condamné à mort comme prêtre réfractaire et fanatique par le tribunal criminel du département du Morbihan, siégeant à Vannes, le 21 nivôse an II; exécuté dans les vingt-quatre heures. 1794. — Joseph *Paignon de Chante-Grand*, né à Saint-Yrieix (diocèse de Limoges, chanoine, prêtre de la collégiale de Saint-Yrieix; resta dans sa paroisse après la dispersion de son chapitre; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; emprisonné en 1793; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort à l'âge de trente-neuf ans; inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1795. — Jeanne *Vanmine*, religieuse de l'abbaye de Fontevrault (diocèse d'Angers); resta dans son couvent après l'abolition des ordres monastiques; arrêtée en 1793 et conduite à Saint-Malo; condamnée à mort comme contre-révolutionnaire, par une commission militaire établie en cette ville, le 21 nivôse an II; exécutée le même jour. 1794.

Jean *Deckers*, de la Compagnie de Jésus. Né dans la ville d'Hazebrouck (Nord) le 27 décembre 1560, il étudia la philosophie à Douai et édifia l'université par des témoignages éclatants de vertu. Dieu le récompensa en lui inspirant la pensée d'embrasser la vie religieuse. Il se rendit pour cet effet à Rome, où le Père Aquaviva le reçut dans la Compagnie de Jésus; de là il alla à Naples faire son noviciat et suivre les cours de théologie. Rappelé à Rome par ses supérieurs, il fut ordonné prêtre et envoyé en Belgique pour être employé dans l'enseignement. Le Père Jean Deckers professa d'abord la philosophie et la théologie à l'université de Douai, puis à celle de Louvain; après quoi ses supérieurs lui ordonnèrent de partir pour la province de Styrie, en Autriche, où il devait être chancelier de l'université de Gratz. Le Père Deckers était un religieux d'une profonde humilité, d'une obéissance parfaite, d'une régularité exemplaire, et d'une mortification telle qu'il lui arrivait de passer plusieurs jours sans prendre de nourriture. Il s'endormit dans le Seigneur à Gratz, à l'âge de cinquante-neuf ans [1]. 1619.

Jean *Gautheron*, feuillant (en religion Dom Jean de Saint-Jérôme). Né à Châlon-sur-Saône, il fit ses premières études au collége de cette ville, et alla ensuite étudier le droit à l'université de Toulouse. Jean de la Barrière, abbé de Feuillant, en Gascogne, ayant réformé son abbaye et y ayant fait revivre l'esprit de l'Ordre de Cîteaux, notre pieux étudiant prit l'habit religieux dans cette communauté et l'édifia par ses rares vertus. Peu de temps après, il fut établi prieur du monastère fondé à Paris par Henri III. Jean de la Barrière étant mort (1600), il fut nommé vicaire

1. Ce savant religieux a laissé un grand nombre d'ouvrages écrits en latin. Signalons les suivants : 1° *Exercices de la piété chrétienne;* 2° *Table chronologique,* depuis la prise de Jérusalem par Pompée (soixante-quatre ans avant Jésus-Christ), jusqu'à la destruction de la ville et du temple par Titus (soixante-dix ans après Jésus-Christ); 3° *Vérification de l'année de la naissance et de la mort du Sauveur;* 4° un autre ouvrage plus détaillé sur le même sujet, mais qui n'a jamais été imprimé; il est conservé en manuscrit à Gratz et à Louvain. — M. l'abbé Destombes.

général de la Congrégation de Feuillant et s'acquit dans cette charge l'estime universelle. Ses hautes vertus lui valurent des honneurs signalés : le pape Clément VIII le choisit pour son confesseur et l'établit vicaire général de la Congrégation dans toute l'Italie. Un jour avant son bienheureux décès, il reçut à genoux l'Extrême-Onction et mourut en odeur de sainteté [1]. 1620.

XIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Blancvillain*, prêtre du diocèse d'Angers ; condamné à mort par la commission militaire de Saint-Malo, le 21 nivôse an II ; exécuté le lendemain. 1794. — Louis-Pierre *Barrat*, docteur en théologie de l'université d'Angers et chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin, dans la même ville, né à Saint-Florent-le-Viel, en 1728. Esprit vif et pénétrant, jugement droit et ferme, il possédait toutes les qualités qui font admirer le talent et procurent l'estime des hommes. Mais il joignait à ces trésors de la nature des dons incomparablement plus précieux : sa piété et ses vertus étaient à la hauteur de sa science. Comme il était plus que sexagénaire au moment de la Révolution, il ne se trouva pas soumis à la loi de la déportation, et demeura au séminaire et à la Rossignolerie, jusqu'à l'arrivée des Vendéens à Angers (24 juin 1793). Il suivit ses libérateurs, partagea leurs infortunes et essaya, après la déroute du Mans, de revenir dans son ancien domicile. Déjà il était aux portes d'Angers lorsqu'il fut rencontré par des gardes nationaux qui le conduisirent lié et garrotté dans les prisons d'Angers. Puis il fut condamné à mort comme brigand de la Vendée, comme incendiaire, fanatique et antirévolutionnaire. 1794.

Simon *de Maillé-Brézé*, archevêque de Tours, né en 1514 au château de Brézé, près Saumur (Maine-et-Loire), précédemment religieux à Saint-Aubin d'Angers, puis abbé de Loroux, en Baugeois. Après le saccagement de la ville de Tours par les Huguenots, forcé de quitter son diocèse, il se rendit au concile de Trente où il se distingua par plusieurs discours remplis d'éloquence et de doctrine. De retour en France, il se retira dans le château de Brézé d'où il dirigeait les affaires de son troupeau. Dans ses moments de loisir, il cultivait la science et la littérature, la poésie et la théologie ; il composait, pour l'instruction de son peuple, des lettres pleines de fermeté et d'éloquence, et, pour ses amis, des pièces en prose et en vers, ornées de toutes les grâces de l'antiquité classique. Cependant ces divers travaux littéraires ne lui faisaient pas oublier les intérêts de son Eglise de Tours ; il convoqua un concile provincial à Angers (1583) ; les prélats réunis en synode y promulguèrent l'un des plus remarquables corps de doctrine et de morale qu'ait jamais publié une assemblée de ce genre. Cependant le saint archevêque ployait sous le poids des années, et ne soupirait plus désormais qu'après sa patrie céleste : il mourut dans sa maison de campagne de l'Ambroise, à Saint-Sulpice-sur-Loire, en Anjou. Son corps fut d'abord transporté dans la chapelle de Notre-Dame la Riche, puis dans l'église de Saint-Gatien, à Tours, où son clergé lui fit de magnifiques obsèques ; après quoi on l'enterra dans la chapelle de Saint-Blaise [2]. 1597.

XIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Claude *Delorme*, prêtre, né à Chirassimont (Rhône), domicilié à Fourneaux (Loire), curé d'une paroisse rurale du Forez ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté dans sa paroisse à la fin de 1793 ; traîné à Lyon à l'âge de soixante-deux ans ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire, par le tribunal de cette ville, le 23 nivôse an II. 1794. —

1. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot. — 2. Le R. P. Dom Chamard, *Saints personnages de l'Anjou*.

Claude *Dumas,* né à Lyon, prêtre de l'église paroissiale de Saint-Jean de cette ville; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France ; arrêté, livré à une commission militaire établie à Lyon ; condamné à mort le 23 nivôse an II, comme fanatique et partisan de la royauté, à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Pierre *Petiteau,* prêtre du diocèse de Nantes : ne fit pas le serment de 1791 ; ne sortit pas de France lors de la loi de déportation ; arrêté vers la fin de 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par une commission militaire établie à Angers, le 23 nivôse an II ; exécuté le même jour. 1794. — Pierre-Joachim *Vauclempute,* né à Paris en 1760, prêtre habitué de l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs de cette ville ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme fanatique et conspirateur, par le tribunal révolutionnaire ; exécuté à l'âge de trente-trois ans. 1794. — Ce jour, trois cents personnes, enfermées dans les prisons d'Angers, furent conduites aux Ponts-de-Cé et massacrées impitoyablement en haine de la religion. Cent autres furent fusillées dans les bois des Bons-Hommes, sans jugement ni interrogatoire préalables ; arrivées au lieu du supplice, elles trouvaient des fossés disposés à les recevoir, et au bord du fossé elles recevaient la couronne du martyre. Il arrivait souvent qu'elles ne tombaient pas au premier coup ; alors les tigres les coupaient et les hachaient par morceaux. 1794.

Le vénérable *Paul de Perpignan,* martyr, de l'Ordre de Saint-François. Docteur en théologie et fort célèbre pour sa science, il était encore plus estimé pour ses vertus. Il avait une grande dévotion à la bienheureuse Vierge Marie et passait de longues heures agenouillé devant ses images et comme s'entretenant avec elle. Il n'avait au monde d'autre ambition que de diriger les hommes dans la voie de la perfection et d'arracher les pécheurs aux griffes de Satan. C'est ce pieux zèle qui lui valut une mort prématurée. Il avait pu, en effet, convertir une femme de mauvaise vie et l'avait décidée à abandonner le jeune homme qui l'avait séduite. Celui-ci, furieux, se jeta sur le saint religieux, et le frappa à la tête avec tant de violence qu'il mourut sur le coup. En 1700, son corps, parfaitement conservé, fut placé dans un beau tombeau de marbre, au milieu de l'église de l'Ordre, à Perpignan. 1458. — Le Père *Martin,* né à Guarda, sur le Mondego, en Portugal (province de Beïra), de l'Ordre de Saint-François. Il était parti en mission pour les Indes orientales, où il était prieur du couvent de Ceylan. Longtemps il travailla avec ardeur à convertir les idolâtres à la vraie foi; mais un roi barbare le fit arrêter, traîner par un éléphant dans les rues de la ville, et enfin mettre à mort. 1567. — *Antoine de Gavazzi,* né à Lodi (Lombardie), frère lai au couvent des Mineurs Observantins de la province de Milan où il vécut longtemps dans la pratique de toutes les vertus. Beaucoup de miracles se sont accomplis sur son tombeau. 1455. — Frère *Ange Bonzi,* de Florence. Il renonça dès sa jeunesse à une immense fortune pour entrer dans l'Ordre pauvre et austère de Saint-François. La sainteté de sa vie, sa douceur inaltérable et sa piété le firent surnommer Ange par ceux qui le connurent. Quand il sentit venir la mort, étendu sur sa froide couche, épuisé par la maladie, il entonna le cantique sacré : *Te Deum laudamus,* et quand il arriva au passage : « Saint, Saint, Saint », il s'endormit dans le Seigneur. 1500.

Ponce *de Thoria de Villars,* évêque de Mâcon. Issu d'une noble famille de la Bresse, il fut d'abord chanoine et chantre de l'église métropolitaine de Lyon. Humbert, son archevêque, s'étant retiré à la Chartreuse de Sellion, près de Bourg-en-Bresse, Ponce l'y suivit et fut le troisième prieur de ce monastère. Sa haute réputation le fit élire évêque de Mâcon (1199). Il commença l'exercice de sa nouvelle dignité par d'admirables exemples de charité et par de pieuses exhortations. Pour tous il fut un modèle parfait de continence et de sainteté. Il combla de présents les temples de Jésus-Christ, et voulut que les pasteurs des églises suivissent exactement toutes les règles prescrites pour la célébration de l'office divin. Visites pastorales, instructions, conseils, avertissements, ce pieux évêque n'omit rien, et supporta même les plus grandes fatigues afin de former son clergé et son peuple à la véritable piété. Mais il regrettait la douce paix dont il avait joui dans sa première solitude. Il descendit donc de la chaire épiscopale et se retira à la Chartreuse de Montmerle. Ce fut là qu'il termina sa sainte vie [1]. 1220.

Marguerite *Bourgeoys,* vierge. Née à Troyes, en Champagne, le 17 avril 1620, d'une famille dont la vertu était à peu près la seule richesse, elle fut élevée dans la piété. Voulant se donner tout entière au service de Dieu, elle s'affilia à la Congrégation externe des Religieuses de Notre-Dame, et y donna l'exemple des plus rares vertus. Cependant M. de Maisonneuve fondait la colonie de Montréal, au Canada; Marguerite fut choisie pour aller convertir les sauvages. Elle s'embarqua à Nantes : arrivée à Montréal, elle y ouvrit une école et y réussit à merveille. Revenue en France, elle en ramena quelques compagnes et forma la Congrégation des Filles séculières de Notre-Dame. Quand cette grande œuvre fut instituée (1676), l'humble sœur voulut engager ses compagnes à se choisir une autre supérieure; mais elles n'eurent garde de le faire; toutefois, plus tard (1698), elles cédèrent à ses instances. Marguerite vécut deux ans encore, donnant à ses sœurs l'exemple de toutes les vertus religieuses et les aidant des conseils de sa vieille expérience. Puis elle s'endormit dans le Seigneur : ses restes mortels furent l'objet d'une vénération profonde, et on attribua bientôt à son intercession diverses guérisons miraculeuses [2]. 1700.

1. *Légendaire d'Autun,* par M. l'abbé Pequegnot. — 2. L'abbé Chapia.

XIIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Boucharlat*, prêtre catholique de Lyon, né à Moulins (Allier); condamné à mort par la commission révolutionnaire de cette première ville pour refus de serment, le 23 nivôse an II; décapité le lendemain, à l'âge de soixante et onze ans. 1794. — Jacques-François-Germain *Legry*, né à Vézelay (diocèse de Sens et Auxerre), prêtre; ne fit point le serment et resta dans son pays natal; arrêté en 1791; envoyé à Rochefort, puis déporté au-delà des mers; mort à l'âge de trente-trois ans; inhumé sur les rives de la Charente, près du fort Vaseux. 1795.

Le Père François *Allain*, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Né à la Guerche (Ille-et-Vilaine) le 19 avril 1615, et fils d'un procureur de Rennes, il fut élevé avec beaucoup de soin. Edifié de la conduite régulière des Dominicains de Rennes, il sollicita et obtint son admission dans cette communauté. Les religieux s'aperçurent bientôt du mérite de leur postulant : aussi lui donna-t-on l'habit, quoiqu'il n'eût que seize ans, et il commença son noviciat. Il passa ce temps d'épreuve dans la pratique de toutes les vertus religieuses, et surtout de l'humilité, de l'obéissance, du silence et de la modestie. Ce fut dans ces dispositions saintes qu'il consomma son sacrifice en se consacrant à Dieu par les vœux de religion qu'il prononça le 8 décembre 1632. Après avoir pratiqué pendant environ soixante ans toutes les vertus du parfait religieux, il expira saintement, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. 1697. — Le Père *Livier*, de Ripa Transona (Marche d'Ancône). Il naquit l'an 1550, d'une famille honorable, et entra jeune encore dans l'Ordre de Saint-François, avec le nom de *Sanctus*, c'est-à-dire « le Saint », comme pour lui rappeler sans cesse qu'il n'avait qu'un but dans cette vie : devenir un saint dans l'autre. Envoyé à Rome, au couvent de Saint-François *a Ripa*, pour ramener dans le chemin de la perfection les religieux dévoyés, il y devint bientôt la consolation, l'espérance et le soutien de tous ceux qui souffraient, qui doutaient ou qui faiblissaient. Ses grandes vertus plurent au Seigneur qui fit descendre du ciel, sur son serviteur béni, les plus suaves consolations. Parfois il restait de longues heures abîmé dans de divines extases, avant-goût des délices du ciel, pendant lesquelles il voyait souvent lui apparaître l'enfant Jésus et sa bienheureuse mère. Il s'entretenait avec eux, les contemplait face à face et se sentait mourir de bonheur. Il reçut aussi de Dieu l'esprit de prophétie et le don des miracles. 1598.

XIVe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Christophe *Bernard*, curé de la Bastidonne (Vaucluse); condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de Vaucluse, le 25 nivôse an II; exécuté le même jour. 1794.

Le Père *Jean*, de Montecorvino (Principauté Citérieure), de l'Ordre de Saint-François. Il entreprit, avec l'aide de quelques Frères Mineurs, d'implanter la vraie foi dans la Tartarie. Son zèle fut couronné de succès. Le pape Nicolas IV le nomma archevêque de Cambalech (Pékin). Il mourut plein d'années et de vertus, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir baptisé plus de trente mille idolâtres. 1330. — Jean-Gabriel *Fardella* (en religion le Père *Séraphin*), de l'Ordre de Saint-François. Né à Palerme (Sicile) en 1595, de Dom Gaspard Fardella et de Catherine Toransi, il passa sa jeunesse dans la débauche et il ne fallut rien moins qu'un grand coup de la grâce pour le faire sortir de ses égarements. Revenu à Dieu, il étonna pendant cinq ans, par le spectacle de ses vertus, tous ceux qui le connaissaient; puis tout à coup, abandonnant ses biens et ses titres, il entra dans l'Ordre

Séraphique et y fut un modèle d'obéissance, d'humilité, de pauvreté, de dévouement, de chasteté. Tout jeune encore, mais déjà mûr pour le ciel, il s'endormit dans le Seigneur en murmurant les psaumes du Roi-Prophète. Il n'était âgé que de vingt-six ans. 1621.

Gabriel *Cortois de Quincey*, né à Dijon en 1714, conseiller honoraire, puis grand archidiacre et vicaire général de cette ville, et enfin évêque de Belley (1751). Pendant les quarante ans qu'il occupa le siége des Hippolyte et des Anthelme, il se montra digne de ses saints prédécesseurs, et fut le père et le modèle de ses ouailles et de son clergé dont il posséda constamment l'affection. Les longs jours de son épiscopat lui permirent de faire beaucoup d'œuvres dans son diocèse. Les réparations qu'il fit à sa cathédrale ; un maître-autel en marbre ; le parquet du chœur et du sanctuaire aussi en marbre ; des stalles en bois de chêne, sur le modèle de celles de la Sainte-Chapelle ; le rétablissement de l'oratoire de la sainte Vierge ; une dotation considérable en faveur du collége de Belley et la construction du palais épiscopal qui fait l'ornement de cette ville sont des monuments durables de son zèle. Cependant l'orage révolutionnaire vint s'abattre sur la France : accablé de chagrins à la vue des désastres qui désolaient l'Eglise, il tomba malade et s'endormit saintement dans le Seigneur. Il fut enterré dans sa cathédrale, en la chapelle de la sainte Vierge [1]. 1791.

Elisabeth *de Ranfaing*, veuve. Née à Remiremont (Vosges) le 30 octobre 1592, d'une famille noble, elle se consacra de bonne heure à Dieu, mais fut mariée malgré elle à un gentilhomme de Lorraine, le sieur Dubois, capitaine d'Arches. Elle en eut trois filles : Françoise, Marie et Elisabeth, qu'elle éleva dans les exercices de la plus sublime piété. Devenue veuve à l'âge de vingt-quatre ans, elle se dévoua tout entière au soin des âmes, et fonda dans ce but, à Nancy, l'Ordre de Notre-Dame de Refuge (1624), pour la conversion des jeunes filles prostituées. Cette œuvre réussit au-delà de toute espérance. Approuvée d'abord par les évêques de Toul et de Verdun, elle fut autorisée par lettres patentes du duc (1627) et du cardinal de Lorraine (1629) ; enfin le pape Urbain VIII en approuva les statuts par un bref du 29 mars 1634. Notre pieuse fondatrice (en religion Mère Elisabeth de la Croix) fut élue supérieure générale de la congrégation naissante, qui, de Lorraine, s'étendit en France, et envoya des colonies à Avignon, à Toulouse, à Arles, à Dijon, et en d'autres lieux. Les trois filles de Mère Elisabeth (Marie-Dorothée, Marie-Paule de l'Incarnation, Marie-Colombe de Jésus) dirigèrent ces essaims nouveaux. La zélée supérieure put admirer longtemps le succès de ses œuvres, jusqu'à ce qu'une mort précieuse devant Dieu vint terminer cette vie toute de dévouement [2]. 1649.

XVe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Joseph *Cornibert*, né à Saint-Loup (diocèse de Besançon) en 1780, prêtre et religieux capucin du couvent de Vesoul ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire du département de la Haute-Loire, siégeant à Vesoul, le 25 nivôse an III, après avoir rétracté publiquement toute prestation de serment schismatique qu'il avait en apparence, et d'après les vives instances de son avocat, consenti à prêter. 1793. — François *Valotte*, curé de Dampierre (ancien diocèse d'Autun) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; fut expulsé de sa cure ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté en 1793 ; conduit et enfermé à Dijon ; mort en ce lieu. 1794. — Ce jour, trois cents victimes, choisies parmi les femmes les plus distinguées par leur naissance, leur beauté et leur attachement à la religion de leurs pères, furent massacrées en haine de la foi aux environs d'Angers, dans le bois de la Haie-des-Bons-Hommes. Elles marchèrent au supplice avec une fermeté, une sérénité, une majesté qui étonnèrent leurs bourreaux eux-mêmes. 1794.

François-Fernand *de Capillas*, dominicain et missionnaire en Chine. Après avoir passé ses premières années dans l'innocence et l'étude, il entra au couvent de Valladolid (Vieille-Castille). Le désir de travailler à la conversion des infidèles et de verser son sang le détermina, avec l'agrément de ses supérieurs, à passer en Chine (1642). C'est dans la province de Fogan qu'il exerça son zèle apostolique, et il eut à subir des fatigues et des privations incroyables ; mais Dieu couronna ses travaux de grands succès. Le mandarin de Fogan dénonça à l'empereur les nombreuses conversions opérées par le prêtre européen et un commissaire impérial fut envoyé sur les lieux pour prendre connaissance de cette affaire. Il se tint une conférence entre les nouveaux convertis

1. *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, par Mgr Depéry. — 2. L'abbé Chapia.

et les lettrés chinois, et le commissaire qui la présidait donna gain de cause aux premiers. Les bonzes, mécontents de cette décision, agirent auprès des mandarins du pays et les décidèrent à faire arrêter le Père François, qui fut livré à diverses tortures et ensuite jeté dans un cachot. Il fut enfin condamné à mort et sa sentence portait qu'il serait décapité pour avoir méprisé les dieux du pays. Il subit la mort avec un calme et une joie qui étonnèrent les infidèles. Son corps, déposé dans une maison, y resta deux mois sans se corrompre, et échappa même aux flammes qui réduisirent en cendres cet édifice. Son chef a été rapporté au couvent de Valladolid. 1648.

XVIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques *Boyer,* prêtre, né à Marminiac (Lot) ; conduit à Bordeaux en 1794 pour être dirigé sur la Guyane, comme insermenté ; déposé au fort du Hâ, puis transféré malade à l'hôpital Saint-André de Bordeaux ; mort à l'âge de quarante-sept ans. 1795. — Pierre *de Cluny,* prêtre et religieux minime de la maison de Moulins (Allier), né en cette ville en 1736 ; fit le serment de liberté-égalité en 1792 ; condamné à la déportation au-delà des mers en 1793 ; mort de maladie à Saintes, à l'âge de cinquante-huit ans, après avoir rétracté le serment qu'il avait fait. 1794. — Louis *Guinaud,* prêtre du diocèse de Lyon, membre de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta à Lyon ; arrêté en cette ville vers la fin de 1793 ; condamné à mort comme réfractaire et prêchant le fanatisme, par la commission révolutionnaire, le 27 nivôse an II. 1794. — Jean-Joseph *Lagaye,* né au diocèse de Limoges (1705), prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté, transporté à Bordeaux et relégué dans la maison des religieuses Catherinettes, devenue prison ; transféré malade à l'hôpital Saint-André de cette ville, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. 1795. — François *Pavi,* vicaire de l'église paroissiale de Saint-Paul de Lyon ; fit le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté après le siége de Lyon et jeté dans les prisons de cette ville ; rétracta son serment ; condamné à mort sous un prétexte politique, par une commission révolutionnaire ; exécuté à l'âge de trente et un ans. 1794.

Gilette *du Rufflay de la Cornillière* (en religion Mère Gilette de Saint-François), religieuse Carmélite de l'ancienne observance. Née en Basse-Bretagne le 22 janvier 1600, elle montra, dès l'âge de six ans, son attrait pour la contemplation. A dix-huit ans, abandonnant le monde, elle entra dans le monastère de Nazareth, à Vannes, et s'y consacra généreusement au Seigneur. Lors de la fondation de la maison des Carmélites de Ploërmel (1622), elle fut choisie pour être du nombre des sœurs qui devaient commencer cet établissement. La Mère Gilette y vécut quinze ans dans la pratique de la perfection religieuse ; puis elle rendit son âme à son Créateur, à l'âge de quarante-sept ans, laissant après elle une haute opinion de sa sainteté. 1647. — Jean *Leuduger,* né à Plérin (Côtes-du-Nord), le 9 novembre 1649, docteur en théologie, successivement curé de Plouguenast et de Saint-Mathurin de Moncontour (Côtes-du-Nord), puis chanoine scolastique de la cathédrale de Saint-Brieuc. Désireux de ramener les âmes à la vertu, il se dévoua tout entier aux missions. Il eût désiré s'agréger au séminaire des missions étrangères de Paris ; mais l'évêque de Saint-Brieuc connaissait trop le mérite du vertueux prêtre pour consentir à ce qu'il quittât son diocèse. M. Leudnger s'en consola en travaillant dans sa province à instruire les ignorants, à combattre les vices, à détruire les abus et à inculquer les vertus dans l'esprit des peuples. Il ne vivait que pour Dieu et pour le prochain : c'est à sa charité pour les pauvres que le diocèse de Saint-Brieuc est redevable d'une congrégation d'Hospitalières, si connues en Bretagne sous le nom de *Filles du Saint-Esprit,* dont la création remonte à l'année 1706 et dont le but est d'instruire les enfants de leur sexe, d'assister les indigents et de visiter les malades. Usé par le travail pénible des missions, ce saint prêtre termina sa laborieuse carrière à l'âge de soixante-douze ans et fut inhumé à la cathédrale de Saint-Brieuc, près de la chapelle de Saint-Pierre. 1722.

La vénérable sœur GRACE DE VALENCE, du Tiers Ordre de Saint-François de Paule. 1606.

LA VÉNÉRABLE SŒUR GRACE DE VALENCE,

DU TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE

1606. — Pape : Paul V. — Roi d'Espagne : Philippe III.

Cette humble servante de Jésus-Christ naquit à Mançanera (Aragon), en 1494. Ayant perdu son père peu de temps après sa naissance, elle demeura sous la conduite de sa mère, qui prit un soin extraordinaire de son éducation. En effet, cette vertueuse femme s'étant retirée, après la mort de son mari, à Valence, son pays natal, accoutuma de si bonne heure la petite Grâce aux exercices de la vertu, qu'elle lui en imprima dans le cœur des sentiments qui ne s'en purent jamais effacer ; car, lui apprenant à ne guère manger à ses repas et à se priver des viandes pour lesquelles elle avait le plus d'appétit, elle lui rendit la mortification familière, et, lui disant souvent que Jésus-Christ est l'aimable et l'unique Epoux des âmes pures, elle lui inspira une forte résolution de n'en avoir jamais d'autre que lui ; de sorte que, à l'âge de treize ans, elle fit vœu de virginité entre les mains de son confesseur, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Quand cette action fut connue de ses autres parents et des personnes de sa connaissance, ils lui en firent mille reproches : les uns disaient qu'étant belle et bien faite, c'était pour elle une grande folie de s'être mise hors d'état de pouvoir prendre un bon parti ; les autres l'accusaient de témérité et de s'être engagée à une chose qu'elle ne pourrait peut-être pas garder. Mais tous ces raisonnements humains ne firent qu'augmenter le désir qu'elle avait de demeurer inviolablement attachée à son cher Jésus, et de ne se point épargner les austérités et les pénitences pour rendre sa chair soumise à l'empire de son esprit.

Son occupation extérieure était de faire le ménage de sa mère, qui s'en reposait entièrement sur elle ; et elle s'en acquittait avec tant de soin qu'elle ne lui donna jamais sujet de s'en plaindre : car elle réglait si bien ses dévotions et tous ses exercices spirituels, qu'ils ne l'empêchaient nullement de faire son devoir et de rendre à sa mère tout le service et l'obéissance qu'elle exigeait d'elle ; elle a ainsi laissé un bel exemple aux filles qui sont encore sous la conduite de leurs parents, ou qui sont au service des autres, de ne leur point donner sujet de plainte par leurs dévotions mal réglées, puisque leur principal devoir est de faire ce qui leur est ordonné par les personnes qui ont autorité sur elles et droit de leur commander. Pour le temps qui lui restait après avoir satisfait à toutes ses obligations domestiques, elle l'employait à l'oraison et à la lecture spirituelle qu'elle aimait extraordinairement : et le plus grand plaisir qu'elle croyait faire à ses cousines et à ses compagnes, lorsqu'elles la venaient voir, c'était de lire en leur présence quelque bon livre. Par là elle empêchait les entretiens inutiles, bannissait de la conversation la médisance et les autres vices de la langue, et mettait toujours sur le tapis quelque bonne matière qui les portait à l'amour de la vertu. Elle avait un soin particulier de la conscience des domestiques, leur remontrant charitablement leurs fautes et les exhortant

à bien servir Dieu : de sorte que la maison de sa mère semblait plutôt un monastère bien réglé qu'une maison séculière. Elle entreprit surtout la conversion d'une jeune esclave mauresque, qui y servait et qui faisait profession de la secte de Mahomet. Elle ne pouvait considérer, sans fondre en larmes, que son âme rachetée du sang d'un Dieu était sous la puissance du démon : elle fit tant par ses prières, par ses pleurs, par ses exhortations, par ses austérités, et surtout par les disciplines qu'elle prenait pour elle jusqu'au sang, qu'elle lui obtint grâce de la miséricorde de Dieu.

Après la mort de sa mère et de sa grand'mère, elle vendit tous les biens qu'elle eut de leur succession pour en faire des aumônes, et, en ayant employé une partie à marier honnêtement cette fille mauresque qu'elle aimait tendrement en Notre-Seigneur, elle distribua le reste aux maisons religieuses, aux hôpitaux et aux pauvres honteux, résolue de vivre elle-même de charités. Ce fut alors que ses parents blâmèrent ouvertement sa conduite, et firent leur possible pour la faire sortir de Valence, de peur que, par sa mendicité, elle ne déshonorât leur famille : mais tous leurs efforts furent inutiles ; car au même temps qu'elle était ainsi poursuivie des siens, les personnes les plus considérables de la ville souhaitaient ardemment de l'avoir chez elles, croyant que c'était un moyen efficace pour y attirer les bénédictions du ciel. C'était donc à qui la logerait; et souvent elle se trouvait assez embarrassée de se défendre des importunités qu'on lui faisait là-dessus. Cependant, de toutes les personnes qui lui faisaient ces offres obligeantes, elle choisissait ordinairement celles chez qui elle croyait qu'on la traiterait plus pauvrement et avec moins de marques de respect. Dès qu'elle était dans une maison, elle travaillait à y mettre la paix en accommodant les petits différends qu'elle y trouvait; et jamais elle n'en sortait qu'elle ne laissât le maître, la maîtresse et tous les domestiques dans l'horreur du péché mortel, qu'elle avait tâché de leur inspirer par ses saintes exhortations, et dans le désir de pratiquer la vertu dont elle leur avait donné de grands exemples. Tout le monde recherchait ses pieux entretiens; et il n'y avait point de compagnies honorables où elle ne fût admise avec plaisir, parce qu'on remportait toujours beaucoup de fruits de sa conversation, qui se portait toujours sur l'amour divin, la dévotion et l'importance du salut.

Néanmoins, voyant que l'incertitude et la variété de ses logements l'engageaient par trop dans la distraction, elle résolut de s'arrêter à une demeure ordinaire pour vaquer plus librement à ses saints exercices. C'est pourquoi elle pria une noble dame, nommée Hiéronyme Monsarrada, épouse de Dom Antoine Mathéo, laquelle lui avait souvent fait offre d'une chambre, de trouver bon qu'elle logeât sous les montées de sa maison. Cette dame, ravie de la loger, fit tapisser un cabinet, le meubla fort proprement et y fit mettre un coffre rempli de serviettes, de nappes et de draps. Elle n'osa pas néanmoins y mettre des chemises, parce qu'elle savait fort bien que depuis l'âge de treize ans elle ne s'en servait point. Quand Grâce vit cet appareil, elle se mit à pleurer, et n'eut point de repos qu'elle n'eût fait ôter les tapisseries, le matelas, les oreillers et les autres garnitures de lit, avec la table, les chaises et tous les autres meubles qu'on lui avait préparés, ne se réservant qu'une paillasse qu'elle fit étendre sur le plancher, une simple couverture et une grosse pierre qu'elle y avait fait porter et qui lui servait tout ensemble d'oreiller, de table et de chaise. Enfin, pour tout ornement, elle ne demanda que trois images de papier : l'une de la sainte Vierge, l'autre de saint Joseph, et la troisième du grand saint

Antoine auquel elle portait une dévotion toute particulière. Elle ne se contenta pas d'être ainsi pauvrement accommodée dans une maison où elle pouvait avoir toutes choses en abondance; elle voulut encore vivre pauvre et mendier tous les jours pour les besoins de sa vie : car rarement elle mangeait du pain de la maison où elle faisait sa demeure. Quand elle avait reçu des aumônes, ne se réservant que très-peu de chose, elle portait presque tout aux pauvres honteux et aux malades qu'elle connaissait être dans l'indigence. La veille des grandes fêtes, elle ne mangeait que des racines ou des légumes crus, sans aucun assaisonnement. Pendant l'Avent et le Carême, elle ne faisait par jour qu'un repas, qui ne consistait qu'en un morceau de pain le plus bis et le plus sec qu'elle eût quêté. Elle ne buvait jamais que de l'eau; encore n'était-ce que par petites gorgées, de peur de contenter la sensualité : car elle était fort soigneuse de ne se rien accorder qui flattât ses sens. D'où vient que, s'étant imaginée que quelquefois, dans les plus grandes ardeurs de l'été, elle avait pris plaisir à avaler quelques gouttes d'eau fraîche, elle conçut tant de regret d'avoir accordé cette satisfaction innocente à la nature, que, pour expier sa faute, elle s'imposa pour pénitence d'être sept ans sans boire ni eau ni aucune autre liqueur : ce qu'elle observa fort fidèlement, mais non pas sans miracle

Telle était la vie de la vertueuse Grâce, lorsque les religieux de l'Ordre des Frères Mineurs commencèrent à répandre, dans le royaume de Valence, la bonne odeur de leurs vertus. Le nouveau genre d'austérité de la vie quadragésimale que ces religieux professent par un vœu solennel, et qui ôte aux chrétiens sensuels tout prétexte de ne pas observer le Carême et les autres abstinences ordonnées par l'Eglise, leur mettant devant les yeux des hommes faits de chair et d'os comme eux, qui gardent fidèlement toute leur vie ce qu'ils disent ne pouvoir pas garder durant un mois seulement; la pauvreté de leurs habits, qui prêchait d'elle-même la pénitence et le mépris des vanités du monde, le recueillement, la modestie et la mortification qui éclataient en eux, les firent regarder non pas comme des personnes du commun, mais comme des hommes tout célestes. Grâce n'en eut pas plus tôt ouï parler, qu'elle s'adressa à eux et leur demanda l'habit de la troisième Règle que leur saint patriarche avait instituée. Les religieux, ayant appris quels étaient son mérite et sa vertu, la reçurent avec beaucoup de joie et rendirent de grandes actions de grâces à la divine Providence de ce que, dans le temps que leur Ordre se fondait au royaume de Valence, elle leur envoyait l'une des plus saintes et des plus innocentes âmes qui fût alors dans l'Eglise, pour en être la gloire et l'ornement. L'année de sa probation étant expirée, elle fit sa profession, à laquelle elle ajouta les quatre vœux que font les religieux de l'Ordre, à savoir : de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance et de la vie quadragésimale. Depuis ce temps-là, qui fut l'an de Notre-Seigneur 1540, elle se crut obligée d'imiter parfaitement son Père, principalement dans sa mortification et dans son abstinence; c'est pourquoi elle ne coucha plus que sur le pavé ou sur le plancher de sa chambre, et passa vingt-cinq ans entiers à ne vivre que de farine détrempée dans un peu d'eau; et, depuis l'âge de quatre-vingt-onze ans jusqu'à sa dernière maladie, ce qui fait encore vingt et un ans, elle s'abstint tout à fait de boire. Elle était même quelquefois quatre ou cinq jours sans prendre aucune autre nourriture que le pain des anges : nous voulons dire la sainte Eucharistie. Une vie si pénitente et si austère ne devait guère avoir de charmes pour en souhaiter la durée; le désir, néanmoins, de souffrir davantage fit que Grâce pria Dieu de la laisser sur la terre au moins aussi long-

temps que saint François de Paule avait vécu, afin qu'elle le pût imiter non-seulement dans la rigueur, mais aussi dans la durée de sa pénitence; cette faveur lui fut accordée au-delà de ce qu'elle pouvait espérer : car elle vécut cent douze ans sans aucune maladie sérieuse, et conservant toujours, parmi ses continuelles austérités, la même vigueur d'esprit qu'elle avait eue dans sa jeunesse, ce que l'on remarque aussi de ce grand Saint.

Après sa profession, son confesseur, qui était un religieux de Saint-Dominique, lui ayant conseillé de suivre la direction des Pères de l'Ordre qu'elle avait embrassé, elle choisit pour directeur le Révérend Père Ambroise de Jésus. Ce changement l'obligeant à changer aussi de demeure, afin de s'approcher du couvent des Frères Mineurs, dont elle était trop éloignée, elle accepta l'offre du docteur Guardiola, qui lui fit bâtir une petite cellule dans sa maison. Comme c'était vis-à-vis la porte du couvent, elle se servit avantageusement de cette commodité, non-seulement pour conférer avec son directeur des moyens d'aller à Dieu avec plus de perfection, mais encore pour rendre plus souvent ses devoirs et ses respects à la sainte Eucharistie dans l'église des Frères Mineurs. Elle y assistait ordinairement à tous les offices divins et y entendait tous les jours la messe conventuelle, à laquelle elle ne manquait point de communier spirituellement. Pour la communion sacramentelle, elle la faisait le dimanche, le mercredi et le vendredi, outre les fêtes qui se rencontraient dans la semaine. La veille de sa communion, elle ne s'occupait que de la grâce qu'elle devait recevoir le lendemain, et, pour s'en rendre moins indigne, elle expiait ses fautes, quoique très-légères, par des disciplines qu'elle prenait jusqu'au sang. Quand elle recevait la sainte hostie, c'était avec des transports d'amour si violents, qu'elle demeurait quelquefois l'espace de plusieurs heures sans mouvement ni signe de vie. Elle passait le reste de la journée dans un recueillement admirable, afin de faire fructifier la grâce qu'elle avait reçue.

Nous avons déjà vu qu'étant encore jeune elle se signala par son zèle pour la sanctification des âmes; plus elle avança en âge, plus elle s'appliqua à cette œuvre, la plus sainte de toutes. Elle s'employait principalement à disposer les malades à paraître devant Dieu; ce qu'elle faisait avec tant de force et d'onction, que les plus endurcis se rendaient à ses exhortations et donnaient de sensibles témoignages de regret de leur vie passée, et l'on était si persuadé dans la ville qu'elle avait ce don de Dieu, que, quand on n'avait rien pu gagner sur l'esprit des moribonds, on avait recours à elle pour tâcher de les porter à une véritable contrition. Elle était ordinairement fort silencieuse; mais quand il y allait du salut d'une âme, elle devenait alors éloquente, pathétique, affective et tout embrasée du feu de l'amour divin. Dieu lui donnait, dans ces occasions, des lumières par lesquelles, sondant le fond des cœurs et pénétrant la disposition intérieure des personnes qu'elle voulait convertir, elle connaissait de quelle manière il s'y fallait prendre; de sorte qu'elle ne disait rien qui ne portât coup et n'imprimât des sentiments d'une véritable pénitence. Son zèle la portait encore à réconforter les esprits abattus et désolés, à consoler les affligés, à pacifier les différends, en un mot, à assister le prochain en tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur sur la terre et à sa félicité éternelle en l'autre vie. Sa charité s'étendait aussi sur les morts : car elle avait une extrême compassion des peines qu'endurent les âmes du purgatoire. Elle disait beaucoup de prières et faisait de grandes austérités pour obtenir de la miséricorde de Dieu leur délivrance ou quelque diminution de leurs souffrances.

Le démon, ne pouvant souffrir les progrès qu'elle faisait dans la vertu, résolut de ne la point laisser en repos, mais d'employer tous ses artifices pour remporter sur elle quelque victoire. En effet, il lui livra de si furieux combats que l'historien de sa vie compare ses tentations à celles dont le grand saint Antoine fut assailli par toutes les puissances de l'enfer. Tantôt il troublait son repos par des hurlements et des cris horribles et par des visions épouvantables. Tantôt il faisait paraître devant ses yeux des monstres, des bêtes farouches, des serpents et d'autres animaux qui, par leurs frémissements et leurs postures furibondes, semblaient être près de l'engloutir. Quelquefois il lui apparaissait sous la figure de jeunes hommes qui, par leurs manières lascives et déshonnêtes, la sollicitaient au mal. D'autres fois, pour lui faire rompre son abstinence, il lui présentait des viandes bien préparées et des vins délicieux. Enfin, quand il voyait que tous ses stratagèmes étaient inutiles, il employait la violence, et, se présentant à elle avec une armée de démons, il la maltraitait horriblement. Mais, bien loin que Grâce perdît courage au milieu de ces persécutions, elle n'en devenait que plus forte ; car, se confiant entièrement en Dieu, elle se moquait des faibles inventions de ses ennemis. « Allez, maudits », leur disait-elle quelquefois, « je ne crains point tous vos efforts, vous ne séparerez point sœur Grâce de la grâce de son Dieu. Je serai toujours, malgré vos persécutions, unie avec mon cher Epoux Jésus-Christ, votre redoutable juge. Grâce est plus puissante et plus forte que toutes les troupes infernales jointes ensemble ; je les défie au combat, et je ne crains nullement qu'elles me fassent du tort, pourvu que je ne porte point mon nom en vain, et que Grâce la misérable ne soit point sans la grâce divine. Allez, traîtres, retournez aux enfers d'où vous êtes sortis ». D'autres fois on lui entendait dire : « Que voulez-vous, ô traîtres et infâmes créatures, que voulez-vous à une pauvre vieille qui n'en peut plus ? Vous montrez bien votre faiblesse de vous attaquer ainsi à un sexe fragile et à une personne accablée de tant d'années. Hors d'ici, maudits que vous êtes ! Je vous commande, au nom de Dieu, de vous retirer en enfer ». Elle les chassait quelquefois par ces deux ou trois mots : « Jésus, Marie, Joseph ; ô sainte Croix de mon Dieu ! » Cependant, quoique le démon demeurât toujours vaincu, il ne cessa point de la tourmenter jusqu'à la mort ; et l'on peut juger de là quel est le nombre des victoires qu'elle a remportées sur lui, puisqu'elle a vécu cent douze ans.

Ayant passé la centième année de son âge, elle devint fort caduque ; de sorte que, n'ayant plus la force d'aller faire des quêtes par la ville, selon le vœu qu'elle en avait fait, son confesseur jugea à propos qu'elle se mît en quelque maison où l'on eût soin d'elle ; ce fut une grande mortification pour sœur Grâce de se relâcher de son extrême pauvreté : mais comme jamais personne pieuse ne fut plus soumise qu'elle à son directeur, elle lui obéit, et alla demeurer chez la dame Anne Carroz, fille de Hiéronyme Monsarrada, son ancienne hôtesse, dont nous avons déjà parlé, et où elle passa le reste de ses jours dans la fidèle pratique de ses exercices. Enfin, Dieu, voulant couronner sa longue vie sur la terre d'une gloire éternelle dans le ciel, elle tomba malade. Dès qu'on le sut dans la ville, on s'empressa autour d'elle. On lui apportait d'excellentes viandes, des mets de grand prix et tous les remèdes possibles pour tâcher de prolonger une vie si précieuse ; mais elle envoyait tout à l'hôpital ou à quelques pauvres honteux. On ne put jamais l'obliger à prendre un autre lit que le sien, qui n'était que le plancher de sa chambre, ni lui faire quitter son habit de gros drap, lequel, étant collé sur sa chair, lui servait de cilice plutôt que de vêtement. Pen-

dant sa maladie, elle fut visitée de tout ce qu'il y avait à Valence de célèbres prédicateurs et d'habiles directeurs, chacun étant curieux de voir rendre le dernier soupir à une personne que l'on tenait pour sainte. Le R. P. François Boldon, supérieur de la maison professe de la Compagnie de Jésus, fut un de ceux qui la visitèrent, et, dans la conversation qu'il eut avec elle, il lui fit cette belle demande : « Dites-moi par charité, servante de Jésus-Christ, quel milieu il y a entre Dieu et le cœur humain ». — « Il n'y en a point d'autre », répondit la malade, « que l'amour par lequel l'homme s'approche de Dieu et s'unit avec lui ». Cette réponse satisfit tellement le Père, qu'il dit à ceux qui étaient présents : « Je m'en vais si content et si édifié de l'entretien que je viens d'avoir avec cette bienheureuse fille, que cela seul suffirait pour me faire croire qu'elle est vraiment sainte, quand même je n'aurais point d'autre connaissance de ses mérites et des grâces qui sont en elle ».

Sentant que sa dernière heure approchait, elle dit à son hôtesse : « Il est temps que vous prépariez ce qu'il vous plaira pour mes funérailles, car l'heure de ma mort est venue ». Après avoir dit ces paroles, elle changea en un instant de visage, et dit aux assistants : « Eh ! pourquoi vous tenez-vous debout ? que ne vous mettez-vous à genoux ? ne voyez-vous pas entrer la Reine du ciel et de la terre, accompagnée de quantité d'anges et de bienheureux ? » ce qu'elle répéta par deux fois. Cette vision étant disparue, elle revint à elle, les yeux tout baignés de larmes. Enfin, élevant les mains au ciel et prononçant de cœur et de bouche les très-saints noms de Jésus et de Marie, elle rendit son esprit à Dieu au même instant que l'on sonnait l'*Angelus* dans la ville, le 16 janvier 1606, veille de la fête de saint Antoine.

Son corps fut porté le lendemain, avec beaucoup de solennité, dans l'église des Frères Mineurs, où, après avoir demeuré dix ou douze jours exposé à la dévotion du peuple dans la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, au côté droit de l'autel, il y fut mis dans un sépulcre dû aux libéralités du seigneur Baptiste Mathéo, qui, ayant logé la sœur Grâce pendant sa vie, voulut encore la pourvoir d'un tombeau après sa mort.

Nous avons extrait cette biographie de l'*Histoire générale de l'Ordre des Frères Mineurs*, composée par le R. P. d'Attichy, religieux de cet Ordre, depuis évêque de Riez et d'Autun.

XVIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste-Joseph *Boulanger*, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc ; arrêté pour refus de serment en 1793 ; condamné à mort par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord, le 27 nivôse an II ; exécuté le lendemain. 1794. — Pierre *Dilly*, prêtre du diocèse de Vannes ; ne fit pas les serments révolutionnaires ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du Morbihan, siégeant à Vannes. 1793. — Jean *Escot*, prêtre du diocèse de Clermont ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté près de Billom (Puy-de-Dôme) en 1793, et conduit dans les prisons de Clermont ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme. 1794. — *Laugier*, chanoine du chapitre de la cathédrale de Sens ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté le 4 juin 1792 dans le bourg de Sausses (Basses-Alpes) ; traîné, avec deux de ses confrères, dans la ville d'Entrevaux ;

flagellé par ses conducteurs ; jeté, tout ensanglanté, dans les prisons de cette commune, puis reconduit à son domicile à Sens ; mort le 28 nivôse 1793. — Jacques-Philippe *Martin*, prêtre du diocèse de Clermont ; arrêté à son domicile à Montboissier et conduit dans les prisons de Clermont ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme, siégeant à Clermont. 1794. — André *Pontvianne*, curé au diocèse du Puy ; refusa le serment schismatique de 1791 et se retira à Solignac-sous-Roche (Haute-Loire) ; arrêté et conduit dans les prisons du Puy ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire, siégeant au Puy, le 27 nivôse an II ; exécuté le lendemain. 1794.

XVIIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Benoît *Calmard*, curé au diocèse de Clermont, condamné à mort par le tribunal criminel du Puy-de-Dôme, comme prêtre réfractaire, le 28 nivôse an II ; exécuté le lendemain. 1794. — Louis *Dugast*, prêtre du diocèse de Nantes et vicaire en cette ville ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; conduit à Saint-Malo ; condamné à mort comme brigand de la Vendée, par une commission militaire, le 29 nivôse an II ; exécuté le même jour. 1794. — Bernard *Labatut*, prêtre du diocèse de Carcassonne, retiré dans la paroisse de la Fajolle (Aude) ; ne fit point le serment de 1791 ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de l'Aude, siégeant à Carcassonne, le 29 nivôse an II. 1794. — Jean *Pilois*, prêtre de l'ancien diocèse de Dol, vicaire de la paroisse de Vildé-Bidon (Ille-et-Vilaine) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté à la fin de 1793 ; conduit devant une commission militaire établie à Saint-Malo ; condamné à mort comme brigand de la Vendée. 1794. — Pierre *Rouxel*, prêtre du diocèse de Rennes ; ne fit point les serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation, mais resta dans la paroisse de Bains (Ille-et-Vilaine) où il était vicaire ; arrêté en cet endroit en 1793 ; conduit à Saint-Malo ; condamné à mort comme brigand de la Vendée, par une commission militaire établie en cette ville. 1794. — François-Joseph *Ville*, prêtre du diocèse de Valence ; ne fit point le serment de 1791 et sortit de France après la loi de déportation ; y rentra en 1793 ; arrêté à Montélimart (Drôme) vers la fin de cette année et conduit dans les prisons de Valence ; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de la Drôme, le 27 nivôse an II ; exécuté le lendemain. 1794.

Le vénérable Nicolas *Molinari*, capucin, évêque de Ravello et de Bovino (royaume de Naples). Né à Lagonero (Basilicate), de parents pauvres, le 10 mars 1707, il passa son enfance à garder les troupeaux avec ses frères. Se sentant un vif attrait pour la solitude, il entra au couvent des Capucins de Lagonero et y prit l'habit (25 septembre 1730). Ses supérieurs l'appliquèrent aux missions : son ministère fut couronné des plus heureux succès. Chargé par Pie VI de prêcher la station de Carême devant le Sacré-Collége, il fut à la suite nommé évêque de Ravello et de Scala ; bientôt après il échangea ce siége pour celui de Bovino. Il mourut dans son diocèse à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, laissant une haute réputation de sainteté [1]. 1792.

1. Sa cause a été introduite en 1831 devant la Sacrée Congrégation des Rites. — *Analecta Juris Pontificii.*

XIXe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-François *Dangeyron,* né à Alos (Ariége); ne fit pas le serment de 1791; arrêté en 1794 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; déposé dans la prison dite le Dépôt-National, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort dans cette maison à l'âge de trente-six ans. 1795. — Jean-Marc-Joseph *Desolmes,* né à Silhac (Ardèche), prêtre du diocèse de Viviers; condamné à la déportation à la Guyane comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de l'Ardèche, le 27 germinal an II (16 avril 1794); mort à l'hôpital Saint-André de Bordeaux à l'âge de quarante-huit ans. 1795. — François *Gayet,* né à Sept-Fonds (Tarn-et-Garonne), prêtre, ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; déposé dans la maison de détention (ancien couvent des Catherinettes), puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort dans cette maison à l'âge de cinquante-cinq ans. 1795.

Gertrude *de Furstemberg* (en religion sœur Marie de Bilstein), religieuse capucine au couvent de Saint-Omer. Après avoir vaincu, avec le secours du ciel, tous les obstacles que lui suscita sa famille, elle prit l'habit de Saint-François le 16 août 1620, et pendant les trente-trois ans de sa vie religieuse, elle donna à toutes ses compagnes l'exemple des plus héroïques vertus. 1653.

XXe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bernard *Batailler d'Omonville,* né sur la paroisse d'Omonville (Seine-Inférieure), prêtre, chanoine de la métropole de Rouen; resta dans sa paroisse après la dispersion de son chapitre; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793; envoyé à Rochefort au commencement de 1794; déporté; mort sur l'entrepont du bâtiment, à l'âge de cinquante-sept ans; enterré près du fort Vaseux, sur les bords de la Charente. 1795. — Melchior *Pérol,* vicaire à Eymoutiers (Haute-Vienne); ne fit point de serment révolutionnaire et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation; arrêté, conduit dans les prisons de Limoges; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Vienne siégeant à Limoges, le 1er pluviôse an II. 1794. — Joseph *Véronne,* né à Agen en 1732, prêtre du diocèse de ce nom; ne fit pas le serment schismatique de 1791, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; mis en réclusion à Bordeaux au couvent des Catherinettes, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort dans cette maison à l'âge de soixante-deux ans. 1795. — Ce jour, quatre cent huit personnes (cent huit hommes et trois cents femmes) furent massacrées dans le champ dit *des Martyrs,* aux environs d'Angers, en haine de la foi catholique. 1794.

Daniel *de Grammont,* troisième abbé du monastère Cistercien de Cambron (diocèse actuel de Tournai). Formé dans la communauté de Clairvaux, sous les yeux de saint Bernard, le disciple fut digne du maître et sa conduite témoigna bien des exemples admirables qu'il avait eus constamment sous les yeux. Il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de soixante-quinze ans. 1196.

XXIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

René-Louis *Ambroise,* né à Laval le 1er mars 1720, prêtre de la Trinité de cette ville ; décapité pour refus de serment le 2 pluviôse an II, à l'âge de soixante-dix ans. 1794. — Jacques *André,* né à Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne) le 13 octobre 1743, curé de Rouessé-Vassé (diocèse du Mans) ; mis à mort pour refus de serment. 1794. — *Bénard,* prêtre, l'un des chapelains de l'hôpital général de Rennes, né à Sens (Ille-et-Vilaine) ; condamné à mort par le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine comme réfractaire et émigré ; rentré le 2 pluviôse an II et exécuté. 1794. — Louis *Gastineau,* né à Loiron (Mayenne) le 11 novembre 1727, prêtre, chapelain des forgerons du Port-Brillet (diocèse du Mans) ; condamné à mort, ainsi que quatorze autres prêtres, pour refus de serment. 1794. — Jean-Baptiste *Turpin du Cormier,* né le 8 septembre 1732 sur la paroisse de la Trinité, à Laval, curé de cette paroisse ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et celui de liberté-égalité ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par une commission militaire établie à Laval, le 2 pluviôse an II ; guillotiné le même jour, à l'âge de près de soixante-deux ans. 1794. — Jean-Marie *Gallot,* né à Laval le 14 juillet 1747, prêtre de l'église paroissiale de la Trinité de cette ville ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort par les autorités administratives du département de la Mayenne. 1794. — Pierre *Gasté,* frère récollet du couvent de Nantes ; condamné à mort, comme conspirateur, par la commission militaire d'Angers. 1794. — Julien *Moulé,* né au Mans, paroisse de la Couture, le 26 mars 1716, curé de Saulges (Mayenne) ; ne fit pas de serment révolutionnaire ; expulsé de sa cure et mis en réclusion ; rendu à la liberté en 1793 ; emprisonné de nouveau ; exécuté par les ordres de la commission révolutionnaire de Laval, sous prétexte de fêter l'anniversaire du meurtre de Louis XVI. 1794. — Joseph *Pellé,* né à Laval le 20 janvier 1720, prêtre du diocèse du Mans, habitué de l'église paroissiale de la Trinité de cette ville, chapelain des religieuses urbanistes de Patience ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; enfermé à Laval en 1792, par ordre des autorités du département de la Mayenne ; condamné à mort comme réfractaire par la commission militaire de Laval, le 2 pluviôse an II ; exécuté le même jour, avec treize de ses confrères. 1794. — Augustin-Emmanuel *Philippot,* né à Paris, paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, le 11 juin 1716, curé de la Bazouge-des-Alleux (diocèse du Mans) ; ne fit point de serment révolutionnaire ; mis en réclusion à Laval, puis condamné à mort par la commission militaire de cette ville. 1794. — Jean-François *Sumillian,* né à Monestier, près Gap, vicaire d'une paroisse du diocèse de ce nom ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et s'éloigna de ses paroissiens pour se réfugier à Lyon ; arrêté en cet endroit vers la fin de 1793 et emprisonné ; condamné à mort, comme prêtre fanatique et réfractaire, par la commission révolutionnaire établie en cette ville. 1794. — Pierre *Thomas,* né à Ménil-Rinfray (diocèse d'Avranches) le 3 mars 1729, d'abord vicaire à Peuton, près de Château-Gonthier, puis (1774) aumônier de l'hôpital de cette ville ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; fut expulsé de l'hôpital, mis en réclusion à Laval par suite de la loi de 1792, puis guillotiné, à l'âge de soixante-cinq ans. 1794. — Jean-Baptiste *Triquerie,* né en la paroisse de la Trinité de Laval, le 1er juillet 1737, religieux cordelier de la maison d'Olonne, aumônier et confesseur dans différents couvents de femmes de l'Ordre de Saint-François, à Sainte-Elisabeth de Nantes, à Montmorillon et enfin au Buron, près de Château-Gonthier ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé, et ne sortit point de France après la loi de déportation ; mis en réclusion à Laval, puis guillotiné dans cette ville. 1794. — Julien-François *Morin de la Girardière,* né le 14 décembre 1733, à Saint-Fraimbault-de-Prières (diocèse du Mans), d'abord curé de Saint-Martin de Mayenne (1769-1772), puis prêtre habitué de la paroisse Saint-Vénérand de Laval ; ne fit point de serment révolutionnaire ; mis en réclusion par ordre des autorités du département de la Mayenne, puis conduit à l'échafaud. 1794. — François *Duchesne,* né à Laval, paroisse de Saint-Vénérand, le 8 janvier 1736, successivement régent aux colléges de Sablé et de Laval, puis chapelain et diacre d'office du chapitre de Saint-Michel ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; mis en réclusion par ordre des administrateurs du département de la Mayenne, et guillotiné. 1794. — André *Duliou,* né à Saint-Laurent-des-Mortiers (Mayenne) le 19 juillet 1727, d'abord vicaire dans la paroisse de Miré, puis curé de Saint-Fort, près Château-Gonthier ; mis en réclusion à Laval d'après la loi du 26 août 1792 ; mort sur l'échafaud. 1794. — François *Migoret,* né à Saint-Fraimbault de Lassay, le 28 août 1728, d'abord vicaire

au Grand-Oiseau, puis curé de Rennes-en-Grenouille (diocèse du Mans) ; ne prêta pas le serment de la constitution civile du clergé ; mis en réclusion à Laval et immolé en ce lieu [1]. 1794. — Ce jour, dans la matinée, cent cinquante personnes furent fusillées, en haine de la foi, dans le *Champ des Martyrs*, sur la paroisse d'Avrillé (Maine-et-Loire) ; et le soir de la même journée, la commission révolutionnaire d'Angers condamna à la guillotine et fit exécuter deux femmes, dont le seul crime était d'avoir donné des marques éclatantes de leur attachement au soi-disant fanatisme de la religion catholique : c'étaient Mme Marie-Suzanne-Radegonde-Charlotte *Marsault,* veuve Leclerc, baronne de Vezins, et Louise-Mathurine *Baranger,* sa femme de chambre. 1794.

Antoinette *de la Porte*, abbesse des Brigittines, à Lille. Née dans cette ville, d'une famille honorable, elle fut une des premières à se consacrer à Dieu dans cette communauté (fondée en 1604). Il n'y avait que quatre ans qu'elle avait fait sa profession, quand elle fut choisie pour maîtresse des novices. Plus tard, à la mort d'Isabelle du Bois, première abbesse, elle dut, malgré ses résistances, la remplacer dans sa dignité. Antoinette remplit, durant de longues années, toutes les fonctions de sa charge avec une grande sagesse et un parfait dévouement. Elle mourut, dans la soixante-dixième année de son âge, avec une grande réputation de sainteté. 1664.

XXIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Arnauld *Labée,* prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Loubouer (Landes) ; se retira, à la suppression des chapitres, dans la paroisse de Saint-Cricq-du-Gave (diocèse d'Aire) ; ne fit point les serments antireligieux ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département des Landes, siégeant à Mont-de-Marsan. 1794. — Ennemond *Ollivier,* né à Nancy en 1723, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon (1754) ; ne fit point de serment révolutionnaire ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et fanatique, par la commission révolutionnaire de Lyon ; exécuté à l'âge de plus de soixante-dix ans. 1794. — Jean-Baptiste *Tronçon,* prêtre, chanoine de Montfaucon (diocèse de Reims) ; resta à Reims après la dispersion de son chapitre ; ne fit que le serment de liberté-égalité ; arrêté ; incarcéré dans les prisons de Bar-le-Duc (Meuse) ; conduit à Rochefort au commencement de 1794, pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'hôpital de cette ville. 1795. — Ce jour, quatre-vingt-huit personnes furent fusillées aux environs d'Angers, dans le *Champ des Martyrs,* en haine de la foi catholique. 1794.

Le vénérable François *Gil de Frédéric,* martyr, de l'Ordre de Saint-Dominique. Arrêté en 1737 et conduit à la capitale (Kécho) de la province du Tong-King (empire d'Annam), il fut, en haine de la religion, enfermé dans la prison des malfaiteurs et chargé de chaînes. Il y demeura six années, constamment exposé aux railleries des infidèles et aux méchancetés des enfants ; il comparut huit fois devant des juges iniques et fut enfin décapité. Avec lui fut également décapité le vénérable Père Mathieu-Alonzo *Liciniana,* dont le martyre venait enfin couronner plusieurs mois d'emprisonnement et onze années de fuite, de persécution et de souffrances de toute sorte. 1745.

1. Après l'exécution, les corps de quatorze des prêtres que nous venons de nommer (Ambroise, André, Gallot, Gastineau, Turpin du Cormier, Moulé, Pellé, Philippot, Triquerie, Morin de la Girardière, Duchesne, Dulion, Migoret, Thomas), furent immédiatement chargés sur deux tombereaux et conduits dans le lieu qui servait alors de cimetière pour la ville de Laval. C'était un terrain situé à une demi-lieue de la ville, sur la route d'Angers, à l'entrée de la lande de la Croix-Bataille, sur le territoire de la commune d'Avénières.

Le 9 août 1816, ils furent exhumés et transportés à Avénières ; deux jours après ils furent transférés dans l'église, et on y a élevé un monument sur lequel sont inscrits leurs noms et la cause glorieuse de leur mort. Le jour de l'exhumation, il se passa quelque chose de semblable à ce que les annales de l'Eglise rapportent de plus touchant au sujet de la translation des reliques de certains serviteurs de Dieu. Des personnes malades furent guéries par l'attouchement d'un ossement de ces martyrs. La population, non-seulement de Laval, mais des paroisses rurales des environs, se porta en foule sur les lieux, donnant des témoignages de la plus profonde vénération. Chacun voulut avoir quelque fragment des ossements de ces saints prêtres, et il en existe encore dans une quantité de familles du pays : on recueillit même jusqu'à la terre de leur tombeau. — Dom Piolin, *L'Eglise du Mans durant la Révolution.*

XXIIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Claude-François *Galmiche*, né à la Villedieu (Doubs), prêtre du diocèse de Besançon, curé de Dampierre-les-Montbozon (Haute-Saône) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se retira à Vesoul ; sortit ensuite de France ; y rentra après le 9 thermidor ; arrêté en 1797 ; condamné à mort comme émigré rentré, le 4 pluviôse an VI ; exécuté à l'âge de cinquante-trois ans. 1798. — Raymond *Menou*, curé de Saint-Georges de Blancaneix (Dordogne) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse ; arrêté en 1793 ; conduit à Rochefort l'année suivante ; déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-six ans ; inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1795.

Léonard *Lessius*, jésuite, professeur de philosophie et de théologie à l'université de Douai. Né en 1552 à Brechten, près d'Anvers, il entra à dix-huit ans dans la Compagnie de Jésus dont il fut une des gloires. Il s'est rendu célèbre par la profondeur de son génie, l'étendue de ses connaissances, son humilité, sa modestie, son obéissance, ses mortifications et sa tendre dévotion envers le très-saint sacrement de l'autel. Son éminente vertu était tellement reconnue, qu'à sa mort une foule de personnes s'empressèrent de se procurer des objets qui lui avaient appartenu, ou même des morceaux de ses habits que l'on mit en pièces. 1623.

XXIVe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Marcellin *Collet*, curé de la paroisse de Montfaucon (diocèse du Puy) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort comme fanatique et contre-révolutionnaire, par la commission militaire établie à Lyon, le 5 pluviôse an II. 1794. — Claude-Joseph *Robert*, né à Mont-de-Vougney (Doubs) en 1764, prêtre du diocèse de Besançon, vicaire à Guyans-Vennes ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; quitta la France et passa en Suisse, puis revint au milieu de ses paroissiens ; arrêté dans son pays natal en janvier 1794 ; conduit au château de Belvoir, près de Baume ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département du Doubs, siégeant à Sancey-le-Grand, le 5 pluviôse an II. 1794.

Anne du Saint-Esprit, religieuse Ursuline du couvent de Saint-Omer. C'était une vierge d'une grande sainteté. Entre toutes les vertus qui brillaient en elle, on signalait surtout son zèle pour l'éducation de la jeunesse et sa charité pour le prochain. 1676. — Vincent *Leschart* (en religion Père Dominique de Saint-Albert), religieux Carme. Né à Fougères (Ille-et-Vilaine), il fit ses humanités au collége des Jésuites de Rennes, et entra à l'âge de seize ans chez les Carmes de la même ville. Successivement maître des novices, professeur de théologie, vicaire du provincial (1630), et enfin prieur du couvent de Nantes (1632), il donna pendant toute sa vie l'exemple des plus sublimes vertus. Il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de trente-huit ans, jeune encore sans doute, mais déjà très-riche en vertus et en mérites pour le ciel. 1634.

Le Père Philippe *Thibaut*, réformateur des Grands-Carmes de la province de Rennes. Né en 1572 à Brain-sur-Allonnes, à quelque distance de Saumur, il fit ses premières études au couvent des Carmes de Notre-Dame de la Recouvrance d'Angers, et y fit profession à l'âge de seize ans (9 octobre 1588). Il suivit ensuite les cours de philosophie et de théologie, d'abord au couvent de la place Maubert, à Paris, puis au collége des Jésuites de Pont-à-Mousson. Son cours terminé, il revint à Angers où ses supérieurs l'élevèrent à la dignité du sacerdoce. Poursuivi depuis longtemps de la pensée de réformer son Ordre en France, il résolut dès lors de mettre son projet à exécu-

tion, et fit à cet effet le voyage de Rome : le pape Clément VIII l'approuva et lui ordonna de mettre la main à l'œuvre. En 1604, le Père Philippe réunit donc à Nantes une assemblée générale des Carmes de la province de Touraine et promulgua les principaux statuts qui devaient servir de fondement à la Réforme. Le couvent de Rennes fut destiné pour en être le berceau ; de là la Réforme s'étendit jusqu'en Flandre et en Allemagne. Le Père Philippe mourut dans les appartements de l'hôtellerie du couvent des Carmélites de Nazareth-les-Vannes, dans la soixante-sixième année de son âge et la cinquantième de sa profession religieuse. Il fut enterré dans l'église du monastère, devant le grand autel dédié à la très-sainte Vierge. Au moment de sa mort, la lampe qui brûlait devant le Saint-Sacrement s'éteignit tout à coup, comme si Dieu eût voulu exprimer par là que la lumière du Carmel venait de s'éteindre [1]. 1638.

XXVe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Dupré,* prêtre du diocèse de Bayeux ; fit le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté, envoyé à Rochefort pour être déporté à la Guyane ; déposé sur le navire *le Bonhomme Richard,* en station devant Rochefort ; rétracta son serment ; mort dans l'entrepont du bâtiment ; enterré à Rochefort. 1795. — Etienne *Helvert,* curé de Strinquels (Lot) ; arrêté en 1793, envoyé à Blaye, mis en prison dans un des souterrains des forts de l'île du Pâté-de-Blaye, puis transporté malade à l'hôpital de Blaye ; mort dans cette maison le 6 pluviôse an II, à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Sébastien *Maudet,* né à La Flèche en 1729, prêtre du diocèse d'Angers, résidant dans un bourg près de Saumur ; ne fit point de serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme convaincu d'intelligence avec les rebelles de la Vendée, par le tribunal révolutionnaire de Paris ; guillotiné à l'âge de soixante-cinq ans. 1794. — Ce jour, à Chanzeaux (Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers, canton de Thouarcé), quatorze saintes femmes et un pauvre vieillard furent massacrés en haine de la religion. 1794.

Le vénérable GUILLAUME DE CHAMPEAUX, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, évêque de Châlons, mort religieux de Cîteaux. 1121.

Benoît, moine de Cluny. Pierre le Vénérable raconte ainsi sa sainte vie : « Ce moine austère, charitable, abstinent, d'une humilité à toute épreuve, ne parlait point, ne prenait part à aucun jeu, à aucune plaisanterie, à aucune distraction, de quelque nature qu'elle fût. Il passait tout le jour à psalmodier et à méditer les saintes Ecritures ; toute la nuit à veiller et à prier. Il s'était habitué à martyriser son corps et à le couvrir des plus durs cilices. Il s'était confiné, comme dans une sorte d'oratoire, au sommet d'une tour très-haute et très-étroite, et fort éloignée du couvent. Là, nuit et jour, livré aux contemplations saintes, il s'élevait en esprit au-dessus des choses de la terre, et s'unissait perpétuellement, par une vision intérieure, au concert des anges. Dans ses derniers moments, il eut le bonheur de voir les habitants des cieux, revêtus de robes blanches, venir au-devant de lui, le recevoir comme un frère et l'emmener avec eux dans le céleste séjour. Le monastère de Cluny honorait jadis sa mémoire à pareil jour [2]. Vers 1140.

Jean-Baptiste *Carré,* religieux dominicain. Né à Miribel (Ain, arrondissement de Trévoux), vers l'an 1593, il se consacra au Seigneur à l'âge de dix-neuf ans et embrassa la vie régulière dans le couvent de Toulouse où, en prenant l'habit de Saint-Dominique, il parut rempli de son esprit. Nommé d'abord maître des novices au couvent d'Avignon, il remplit ensuite la même charge à Paris, dans celui de l'Annonciation, rue Saint-Honoré, dont il devint prieur. Cependant les Calvinistes répandaient en France leurs erreurs. Le zélé serviteur de Dieu conçut l'idée de réformer tous les couvents de son Ordre en France, persuadé que cette démarche contribuerait à l'édification des peuples et à la conversion des hérétiques. Ses projets ayant été approuvés par le pape Urbain VIII et le roi Louis XIII, il fonda un noviciat général dans le couvent du faubourg Saint-Germain, à Paris, et en fut établi premier supérieur. Sa création réussit à merveille ; des colonies furent envoyées dans les pays infidèles, pendant que la réforme s'établissait dans un grand nombre de couvents de France. Voyant son œuvre porter des fruits, le Père Carré se démit de sa charge et passa le reste de sa vie comme simple religieux dans le couvent de Montpellier d'abord, puis

1. *Saints personnages de l'Anjou,* par le R. P. Dom Chamard. — 2. *Légendaire d'Autun,* par M. l'abbé Pequegnot.

dans celui de Saint-Jacques de Paris. C'est là qu'il s'endormit dans le Seigneur, dans sa cinquante-neuvième année [1]. 1653.

Le vénérable François *de Ghisone*, religieux franciscain au couvent de Civitella (Abruzze Citérieure). Né aux environs d'Ajaccio le 17 décembre 1777, de Martin Mucchielli et d'Anne Orégori, il entra dans l'Ordre Séraphique le 28 décembre 1799, y prit l'habit le 24 octobre 1800, et y prononça ses vœux solennels le 25 octobre de l'année suivante. Semblable à une plante replacée dans le sol natal, il donna aussitôt la plus belle floraison de vertus. Aucun des frères ne put lui être comparé pour la fidélité à la retraite et à l'oraison, pour l'amour de toutes les mortifications, pour l'oubli et l'abnégation de soi-même, pour la rigoureuse observation des règles, pour le parfait accomplissement des ordres imposés, enfin pour la promptitude et l'ardeur à commencer les choses difficiles et à y persister. Accablé par la maladie, illustre par la sainteté et glorifié par les dons surnaturels, il s'endormit paisiblement en Notre-Seigneur à l'âge de cinquante-cinq ans [2]. 1832.

LE VÉNÉRABLE GUILLAUME DE CHAMPEAUX,

48e ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE

1121. — Pape : Calixte II. — Roi de France : Louis VI, *le Gros*.

Guillaume de Champeaux sortait d'une race noble et antique. Il était seigneur de Champeaux, *de Campellis*, bourg dans la Brie, situé à trois lieues de Melun, du diocèse de Paris. Jetant un regard de dédain sur toutes les grandeurs du monde, il se fit le disciple d'Anselme de Laon, si renommé par sa doctrine et par sa piété. Sous la conduite d'un tel maître, il ne tarda pas à faire de rapides progrès dans toutes les sciences. Ses études terminées, il vint à Paris où il enseigna avec un succès incroyable la rhétorique, la dialectique et la théologie. Galon, évêque de Paris, fut tellement charmé de son mérite, qu'il lui conféra le titre de premier archidiacre de son église. Dès lors Guillaume donna ses leçons dans le cloître de la cathédrale, aux applaudissements universels, et se fit un grand nombre de disciples. Cependant le désir de mener une vie plus parfaite le fit renoncer à son titre d'archidiacre et à sa chaire de Paris pour se vouer à un silence éternel, à l'obscurité, à la pénitence, à toutes les rigueurs de la vie religieuse. En 1108, il prit l'habit de chanoine régulier et se retira avec quelques-uns de ses disciples à une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, où il forma une communauté de chanoines réguliers. Il fit rebâtir la chapelle qui tombait en ruines, construisit à ses frais un monastère et fonda l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Là, Guillaume se livre à l'étude des sciences, à la pratique de toutes les vertus, à une prière continuelle et à des mortifications effrayantes. Il ne se nourrit, avec sa communauté, que de pain, d'herbes et de racines assaisonnées avec un peu de sel.

1. *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, par Mgr Depéry.

2. La réputation de sainteté qu'il laissa après lui fit naître l'ardent désir de sa béatification. L'enquête sur la sainteté, les vertus et les miracles du serviteur de Dieu, commencée par l'Ordinaire de Subiac, fut achevée en 1844 et présentée aussitôt à la Sacrée Congrégation des Rites. Les règles établies requièrent le laps de dix ans à partir de l'exhibition du procès de l'Ordinaire jusqu'à la signature de la commission d'introduction de la cause. Dispense de cette loi ayant été accordée par notre Saint-Père le pape Pie IX, Sa Sainteté signa de sa main l'introduction de la cause de béatification et canonisation le 27 septembre 1848. Postérieurement à cette introduction de la cause, la Sacrée Congrégation des Rites a rendu successivement plusieurs décrets sur le non-culte, sur les procès ordinaires et apostoliques, conformément aux règles établies. — *Analecta Juris Pontificii* (15e livraison, juillet 1856, pages 2209 2230).

L'évêque de Paris et Hildebert, évêque du Mans, l'ayant pressé de reprendre le cours de ses leçons, Guillaume céda aux avis d'amis si sages et si éclairés, et l'on vit bientôt les étudiants affluer de toutes parts à son école, qui devint la plus renommée de la chrétienté et par les sciences ecclésiastiques et par les vertus religieuses. Mais on jugea bientôt qu'il ne convenait pas qu'un flambeau si brillant restât comme caché sous le boisseau ; on voulut le placer sur le chandelier. L'évêque de Châlons, Hugues, étant venu à mourir, Guillaume fut proclamé d'une voie unanime pour lui succéder. Il fut effrayé du redoutable fardeau qu'on lui imposait ; mais il ne put résister à la voix de Dieu qui se manifestait par un accord si unanime. Ayant été sacré par Raoul, archevêque de Reims, le premier acte de son administration fut la réformation des chanoines de sa cathédrale. Il avait amené avec lui plusieurs de ses disciples, afin de rétablir la régularité parmi les chanoines de la cathédrale de Saint-Etienne. Il vécut même en commun et en frère avec eux. Ce qui fut plus admirable encore, c'est qu'il faisait lui-même les leçons publiques à son clergé. Il mettait un soin extrême à l'instruire et lui expliquait la sainte Ecriture et les ouvrages des Pères avec une éloquence qui ravissait.

Guillaume modifia avec une grande sagesse l'administration diocésaine. Il fit venir à la ville et près de lui les archidiacres ruraux. Il les plaça comme des murs angulaires pour le soutien de l'édifice spirituel de l'Eglise, aux quatre extrémités des siéges canoniaux. C'est la place qu'ils occupaient encore tant au chœur que dans les processions, avant la révolution de 1792. Ils marchaient immédiatement devant l'évêque et lui servaient de diacres et de sous-diacres, quand il officiait pontificalement. Après avoir ainsi réglé le rang et les dignités des archidiacres, et établi la vie régulière dans toute sa perfection parmi ses chanoines, il s'appliqua soit à construire des monastères, soit à réformer ceux qui existaient déjà dans son diocèse. Parmi les premiers, on compte la fondation du prieuré de Courtisols et de celui de Louvemont. Guillaume voua toute son affection à l'abbaye de Saint-Pierre. Il confirma, au commencement de l'année 1114, toutes les donations qui lui avaient été faites. La même année, au mois de décembre, il assista au concile tenu à Beauvais, où présidait Conon, évêque de Préneste, cardinal et légat du pape Pascal II. L'année suivante, au mois de mars, il se trouve à un synode à Reims, tenu par le même légat contre l'empereur Henri V. Le 12 juillet 1115, il tint un synode dans sa ville épiscopale ; enfin, en 1117, il assiste à Rome à un concile tenu par le pape Pascal II, dans l'église de Latran.

Aidé des bons avis de saint Bernard, abbé de Clairvaux, auquel il était lié d'une étroite amitié, le pieux évêque, dont le zèle du salut des âmes devenait toujours plus ardent, forma dans Châlons même une communauté fervente. Il rassembla tous les ermites dispersés dans différents endroits de son diocèse, en fit une communauté qu'il plaça au cimetière de Saint-Georges, dite communauté de Sainte-Marthe, composée de trente-six religieux, et y mit un archiprêtre pour les gouverner. On les appela les Augustins de Châlons. Guillaume ne se contenta pas de travailler au salut de ses diocésains ; il donna aussi tous ses soins à sa propre sanctification. Il se rendait à Clairvaux aussi fréquemment que le lui permettaient ses fonctions pour méditer les vérités éternelles, se purifier des moindres souillures qu'on contracte au milieu d'un monde corrompu, ranimer sa ferveur et demander à Dieu de nouvelles grâces. Quand le pieux évêque se laissait trop aller aux charmes de la solitude, saint Bernard lui disait : « C'est assez, vous êtes

pasteur ; retournez à votre troupeau, de peur que pendant votre absence des loups ravissants ne le dispersent et ne le dévorent. Ayez soin de le conduire dans de gras pâturages et de le paître de paroles et d'exemples ». En sortant de ce pieux asile, Guillaume revenait à sa ville épiscopale embrasé d'un nouveau zèle pour le salut des âmes et revêtu d'une plus grande force pour combattre les combats du Seigneur. En effet, ce renouvellement de ferveur et de courage lui devint extrêmement nécessaire dans les luttes qu'il eut à soutenir contre l'empereur Henri V, à propos des investitures. Chargé par le souverain Pontife de se rendre à Strasbourg, à la cour de cet empereur, pour traiter de cette affaire, il ne put réussir dans sa mission à cause de la mauvaise foi de ce prince, qui fut solennellement excommunié dans le concile tenu à Reims en 1119. L'année suivante, 1120, dans un concile tenu à Beauvais, il fut loué comme étant la colonne des docteurs, *columna doctorum*. Dans le même concile il fit l'éloge de saint Arnould, évêque de Soissons, dont le corps avait été inhumé au monastère d'Outembourg, au diocèse de Tournai, et conclut avec tous les évêques qu'on lèverait son corps de terre et qu'on célébrerait sa fête ; il y donna aussi une grande preuve de sagesse en restreignant les priviléges des chanoines de Cheminon et en leur rendant ses bonnes grâces.

Le pieux évêque donna à l'Hôtel-Dieu une augmentation de biens, et neuf autels à la communauté des chanoines de Saint-Etienne. Voulant laisser à sa cathédrale un témoignage de son affection, il fit construire à ses frais la tour sud, où s'épanouit le style ogival du XIIe siècle, dans toute sa splendeur. Pour conserver à jamais le souvenir de l'auteur de ce magnifique monument, on lui a donné le nom de *tour Champeaux*.

Ce vénérable pontife, huit jours avant sa mort, voulut donner un grand exemple d'humilité en se faisant revêtir de l'habit religieux et étendre sur une misérable couche. C'est ainsi qu'il rendit son âme à Dieu l'an 1121, le 8 des calendes de février. Son corps fut déposé, suivant son désir, dans la splendide chapelle qu'il avait construite à Clairvaux.

Guillaume de Champeaux a laissé un *Traité de la Communion sous les deux espèces*, et un autre sur l'*Origine de l'âme*. Outre ces deux ouvrages, on a retrouvé dans la bibliothèque de Troyes ses œuvres philosophiques manuscrites.

Nous avons extrait cette biographie des *Beautés de l'Histoire de la Champagne*, par M. l'abbé Boitel.

XXVIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Benoît *Duvernin*, né au Puy, prêtre du diocèse de ce nom ; ne fit pas de serments ; arrêté en 1793 ; envoyé à Bordeaux au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; resta dans la prison dite Dépôt-National ; transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de trente-six ans. 1795. — Charles-Marie-Joseph *Huault de la Bernarderie*, né au Mesnil, près de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), curé de la paroisse de Craon (diocèse d'Angers) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; s'éloigna de sa paroisse dans l'été de 1792 et se réfugia d'abord à Angers ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; se retira ensuite

au Mesnil ; découvert en ce lieu, arrêté, emprisonné ; condamné à mort comme complice des Vendéens, par une commission militaire établie à Angers, le 7 pluviôse an II. 1794.

La vénérable *Claire de Jésus*, religieuse du couvent des Clarisses anglaises, à Gravelines (Nord). Née en Angleterre d'une famille protestante, au château de Hanmer (principauté de Galles), elle fut obligée de se réfugier en France avec ses parents, durant les graves événements politiques qui amenèrent la chute et le meurtre du roi Charles Ier. La famille du châtelain de Hanmer se fixa à Paris, dans une maison catholique. Les exemples de piété et de vertu dont elle fut dès lors environnée firent une si grande impression dans le cœur de la jeune Claire, qu'elle manifesta le désir de revenir à la foi catholique de ses pères. Sur ces entrefaites, son père retourna en Angleterre et la donna en mariage au baronnet Jean Warner, qui professait aussi l'anglicanisme. Toujours poursuivie par la pensée de rentrer dans le giron de l'Eglise, lady Hanmer fit enfin son abjuration (1664), et elle eut même la consolation de déterminer son mari à imiter son exemple. Bien plus : les deux époux se séparèrent bientôt d'un commun consentement et vinrent en Flandre, Jean Warner pour entrer dans un noviciat de Jésuites, et lady Hanmer, son épouse, pour embrasser la Règle des pauvres Clarisses anglaises de Gravelines. C'est dans cette maison qu'elle mourut pieusement, dans sa trente-troisième année. 1670. — La vénérable Mère *Jeanne de la Vierge*, religieuse dominicaine. Elle naquit à Paris en 1607, et entra à l'âge de vingt et un ans (21 décembre 1628) dans le couvent des Filles de Saint-Thomas de cette ville où elle prononça ses vœux le 2 février 1630. On remarqua dans sa conduite tant de régularité, de vertu et de sagesse que, dix-huit mois après sa profession, elle fut choisie pour accompagner la Mère Marguerite du Saint-Esprit qui allait fonder le monastère de Dinan. D'abord maîtresse des novices, la Mère Jeanne de la Vierge fut appelée au bout de quelque temps, par les suffrages des sœurs, à la charge de prieure de la maison. Sous son gouvernement, le monastère de Sainte-Catherine de Dinan répandit au loin la bonne odeur de Jésus-Christ. Mûre pour le ciel, riche en vertus et en bonnes œuvres, elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quarante-trois ans. 1650.

XXVIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-François *Berthod*, prêtre, né à Saint-Sigismond (Savoie, arrondissement de Bonneville, canton de Cluses), vers 1742 ; chanoine de la collégiale de Sallanches (diocèse d'Annecy) ; condamné à la déportation pour refus de serment ; déporté à Cayenne ; relégué aussitôt à Sinnamari ; mort de la peste à l'âge de cinquante-six ans. 1799. — Claude *Crozet*, né à Crémeaux (Loire), curé de Vendrange (arrondissement de Roanne), refusa le serment de la constitution civile du clergé et celui de liberté-égalité ; condamné à mort comme prêtre fanatique par la commission révolutionnaire de Lyon, le 28 nivôse an II, à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — Ambroise *Darthez*, prêtre, chanoine de Mauléon (Basses-Pyrénées) ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département des Basses-Pyrénées, siégeant à Pau. 1794. — Jean *Jacquinot*, né à Echenoz-la-Meline (Haute-Saône), en 1758, prêtre du diocèse de Besançon ; refusa le serment de 1791 ; sortit de France lors de la loi de déportation et se retira en Suisse, puis rentra en France ; arrêté en janvier 1798 ; enfermé dans la prison de Vesoul, puis conduit à Besançon ; livré à une commission militaire et condamné à mort ; fusillé comme émigré rentré, à l'âge de quarante ans. 1798. — Pierre *Larnaudy*, né à Fargues (Lot), curé de cette paroisse ; ne fit point le serment de 1791, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1793, envoyé à Blaye pour être déporté à la Guyane ; mis en prison dans un des souterrains du fort du Pâté-de-Blaye ; de là transporté malade à l'hôpital de cette ville, mort dans cet établissement à l'âge de cinquante-quatre ans. 1795. — Bernard *Lousteau*, né à Lagos (Basses-Pyrénées), en 1744, simple frère lai Chartreux ; ne fit pas de serment révolutionnaire ; resta à Bordeaux ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par une commission militaire ; exécuté à l'âge de cinquante ans. 1794. — Jean-François *Béhal*, curé de Bellignies (Nord) ; chassé de France pour refus de serment en 1792 ; rentré et arrêté en 1794 ; livré à la commission militaire établie à Bruxelles ; condamné à mort et fusillé comme émigré rentré. 1795.

Guillaume de Passavant, d'abord archidiacre de Reims, puis évêque du Mans. Donner à son clergé et à ses diocésains l'exemple de toutes les vertus publiques et privées, asseoir son autorité

sur la double influence de la modération et de l'affection méritée du peuple et des grands, tel fut, dès le premier jour, son programme invariable, et, pendant les quarante-deux ans (1144-1186) de son épiscopat, il y fut constamment fidèle. On vante particulièrement son assiduité à la prière et à l'étude des livres saints, son esprit de justice et d'équité, ses mortifications, ses œuvres de charité, ses aumônes, sa fermeté à soutenir les droits de l'Eglise. Il mourut dans sa maison d'Ivré-l'Evêque et fut porté dans le chœur de l'église de Saint-Julien du Mans où une foule pressée vint respectueusement, pendant trois jours, vénérer sa dépouille mortelle. Il fut enterré, conformément à sa dernière volonté, dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent [1]. 1186.

XXVIIIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Claude *Chapteuil,* prêtre, né à Jax (Haute-Loire); conduit à Bordeaux au commencement de 1794 pour être déporté à la Guyane; enfermé au fort du Hâ; de là transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de trente-neuf ans. 1795. — Marguerite *David,* née à Bordeaux, religieuse carmélite de cette ville; rendue à la vie séculière par la suppression des Ordres monastiques; enfermée comme fanatique dans la maison des Orphelines, puis transférée malade à l'hôpital Saint-André; morte dans cet établissement à l'âge de soixante-dix ans. 1795. — Philibert *Duval,* né à Paris, prêtre; fit le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Villefranche, en Beaujolais; rétracta son serment; transféré à Lyon; condamné à mort par la commission révolutionnaire de cette ville, comme prêtre réfractaire; décapité à l'âge de quarante-quatre ans. 1794. — Joseph *Lafon,* né à Langon (Gironde), chanoine, archidiacre et vicaire général; ne fit point le serment de 1791; se cacha à Langon lors de la loi de 1792; découvert, arrêté et conduit au fort de Blaye pour être déporté à la Guyane; transporté malade à l'hôpital de Blaye; mort dans cette maison à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Jean-Antoine *Mathivet,* né à Saint-Chamond (Loire) en 1730, prêtre du diocèse de Lyon, curé de Maclas (arrondissement de Saint-Etienne), archiprêtre de Condrieu (Rhône); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté à Maclas après la reddition de Lyon, traîné dans cette dernière ville; condamné à mort comme fanatique; exécuté à l'âge de soixante-trois ans. 1794. — Etienne *Meslier,* prêtre du diocèse de Vienne; se retira, à la suppression des Ordres monastiques, dans la paroisse de Beaulieu (Ardèche); refusa le serment schismatique de 1791 et ne satisfit point à la loi de déportation; arrêté vers la fin de 1793; conduit dans les prisons de Privas; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Ardèche. 1794. — Jean *Saingurly,* né à Mont-de-Marsan (Landes) en 1716, prêtre bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, au monastère de Saint-Pierre de Sauve (Gard); jeté hors de son cloître à l'âge de soixante-quinze ans; se réfugia dans son pays natal; ne fit point de serment révolutionnaire; arrêté, conduit à Bordeaux, puis à Blaye; relégué dans les souterrains du fort de l'île du Pâté; mort en ce lieu à l'âge de soixante-dix-huit ans; inhumé dans le fort même deux jours après. 1794.

Martin *Nercosius,* curé de Hondschoote (Nord), massacré dans son église par les Gueux des Bois, en haine de la religion. 1568. — François *de la Fosse,* curé de Rexpoede (Nord), égorgé auprès de l'autel de son église, par les Huguenots, au moment où il célébrait le saint sacrifice. 1568. — Le Père Julien *Maunoir,* missionnaire de la Compagnie de Jésus, né au bourg de Saint-Georges-de-Reintembault (diocèse de Rennes), le 1er octobre 1606. Après une vie des plus édifiantes, il mourut à Plévin (Côtes-du-Nord), à l'âge de soixante-dix-sept ans, et fut inhumé dans l'église de ce village. Son tombeau devint glorieux; de nos jours encore il y va bon nombre de pèlerins. Son sépulcre a été ouvert en 1827; il est surmonté aujourd'hui de la statue du vénérable religieux [2]. 1683.

1. *Saints Personnages de l'Anjou,* par le R. P. Dom Chamard.

2. De nos jours les Jésuites sont en instance pour obtenir la poursuite du procès canonique sur les vertus et les miracles du P. Julien Maunoir.

XXIXe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François-Philippe-Marcellin *Decroy*, prêtre du diocèse de Nîmes ; refusa le serment de 1791 ; arrêté à Malcap (Gard) vers la fin de 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Gard, siégeant à Nîmes. 1794. — *Dumonet*, né à Mâcon (Saône-et-Loire) vers 1747 ; prêtre et principal du collége de cette ville ; fit le serment de la constitution civile du clergé, puis rétracta ce serment ; envoyé à Rochefort, vers la fin de 1793, pour être déporté au-delà des mers ; entassé, avec 400 de ses compagnons, dans l'entrepont du navire *le Washington ;* mort de maladie sur ce bâtiment, à l'âge de quarante-sept ans ; enterré dans l'île Madame. 1795. — Joseph *Dieudonné*, né à Briey (diocèse de Metz, prêtre et religieux Cordelier au couvent d'Etain (Meuse) ; ne prêta pas le serment de la constitution civile du clergé, fit celui de liberté-égalité en 1792 ; déporté en 1793 dans des contrées sauvages ; rétracta le serment de liberté-égalité ; mort à l'âge de soixante-dix ans ; enterré près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1795. — Sylvain-François *Pavelon du Marroy*, né à Bénévent (Creuse) en 1759, prêtre, ancien professeur de théologie au collége royal de Sainte-Marie de Limoges ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; mis en réclusion ; envoyé avec d'autres prêtres à Rochefort dans les premiers mois de 1794 ; déporté au-delà des mers, mort à l'âge de trente-cinq ans ; enterré près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1795. — Nicolas-Joseph *Royer*, né à Velotte (Vosges) vers 1764, prêtre du diocèse de Toul ; ne fit pas les serments révolutionnaires ; arrêté en 1797 ; conduit à Rochefort ; déporté à la Guyane le 12 mars 1798 ; relégué à Sinnamari en juin même année ; mort à l'hospice de ce lieu, à l'âge de trente-cinq ans. 1799.

Françoise *Monnet* (en religion sœur Françoise de Saint-Joseph), religieuse Carmélite du monastère d'Avignon. Née au petit village de Boua, à quelque distance du bourg de Dortan (Ain), elle exerça d'abord les humbles fonctions de servante dans plusieurs maisons de Lyon. Se sentant appelée ensuite à la vie religieuse, elle entra au couvent des Carmélites d'Avignon (juin 1626) et s'y fit remarquer par sa foi ardente, sa profonde humilité, son grand amour pour la pauvreté et les souffrances, et sa tendre dévotion envers Jésus, Marie et Joseph. 1669.

XXXe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Meyran*, prêtre du diocèse d'Aix, en Provence, vicaire en la paroisse de Peyrière (Lot-et-Garonne) ; ne prêta point le serment schismatique de 1791 ; sortit de France après la loi de déportation ; y rentra en 1794 ; arrêté en Provence vers la fin de 1798 ; conduit à Toulon et enfermé dans le fort de la Malgue ; condamné à mort, comme émigré rentré, par une commission militaire. 1799.

Le vénérable Père *Jérôme Halics du Saint-Sacrement*, réformateur de l'Ordre des Trinitaires Déchaussés, en France, et fondateur du couvent français de Saint-Denis, à Rome. Peu d'hommes ont porté plus loin que lui l'esprit de mortification. Il mourut à l'âge de près de quatre-vingts ans, dans son couvent de Saint-Denis, où il fut inhumé. Ce couvent est maintenant occupé par des Ursulines françaises, qui, depuis la Révolution, ont succédé aux Trinitaires. 1637. — Joseph *Guys*, oratorien et missionnaire, né à la Ciotat (Bouches-du-Rhône) en 1611. Il se rendit recommandable par ses vertus, ses bonnes œuvres, et surtout par les missions qu'il donna dans le diocèse d'Arles. Ses discours opérèrent la conversion d'un grand nombre, et les pécheurs les plus endurcis ne

résistaient pas au pathétique de ses exhortations. Il mourut en odeur de sainteté, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. On a de lui une *Description de l'Amphithéâtre d'Arles*, regardée comme la meilleure qui existe de ce curieux monument des Romains. 1694.

XXXIe JOUR DE JANVIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Camille *Burlat*, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Chamond (diocèse de Lyon); né dans cette dernière ville; condamné à mort par la commission révolutionnaire établie à Lyon, comme prêtre réfractaire, à l'âge de cinquante-sept ans. 1794. — Louis-Marie *Counan des Jardins*, prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix (ancien diocèse de Tréguier); né à Morlaix; condamné à mort, comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel des Côtes-du-Nord, siégeant à Saint-Brieuc. 1794.

Le vénérable Père Noël *Mars*, né à Orléans (24 avril 1576), religieux bénédictin, prieur claustral du monastère de Lehon (Côtes-du-Nord, arrondissement et canton de Dinan), et premier vicaire général de la Société réformée de Bretagne. Après avoir, selon l'expression de l'Ecriture, atteint en peu de temps au faîte de la perfection, qui n'est souvent dans les autres que le fruit de longues années, il rendit tranquillement son âme à Dieu, âgé seulement de trente-quatre ans, dix mois et quatre jours. Son corps fut honorablement inhumé dans l'église du prieuré de Lehon, devant l'autel de Notre-Dame, sous une tombe de pierre, du côté de l'Epître. Dieu a daigné illustrer son tombeau par quelques miracles : il s'y faisait jadis un concours de trois à quatre mille personnes par jour. 1611. — Le vénérable *Alain*, d'abord professeur de philosophie et de théologie à l'Université de Paris, puis moine de Cîteaux. Il se distingua par l'étendue de ses connaissances : on l'appelait l'Anselme de son siècle. A Cîteaux, il s'occupa de la composition de plusieurs ouvrages pour la défense de l'Eglise : il réfuta les Vaudois, les Albigeois et les Juifs. Il mourut à l'âge de cent seize ans, avec une réputation de sainteté égale à celle de sa science. 1294. — Pierre *de la Palud*, né à Priay (Ain, arrondissement de Bourg-en-Bresse, canton de Pont-d'Ain), religieux dominicain. Après avoir fait ses premières études à Lyon, il alla les continuer à Paris : ses progrès furent rapides. Il reçut en 1314 le bonnet de docteur en théologie, et professa cette science de la manière la plus brillante. Le pape Jean XXII le nomma en 1329 patriarche de Jérusalem. Il passa ses dernières années dans la retraite, mourut à Paris en odeur de sainteté, et fut inhumé dans l'église Saint-Jacques de cette ville. 1341. — Le vénérable François-Joseph-Xavier-Marie *Bianchi*, prêtre de la Congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul, né à Arpino (diocèse de Sora), le 2 décembre 1743, mort à Naples, à l'âge de soixante et onze ans. On procède à Rome à sa béatification. 1815.

La vénérable MARIE-CHRISTINE DE SAVOIE, reine des Deux-Siciles. 1836.

LA VÉNÉRABLE MARIE-CHRISTINE DE SAVOIE,

REINE DES DEUX-SICILES

1836. — Pape : Grégoire XVI. — Roi des Deux-Siciles : Ferdinand II.

Cette vénérable servante de Dieu naquit à Cagliari le 14 novembre 1812. Dès le lendemain de sa naissance elle fut régénérée dans les eaux saintes du baptême, et reçut les noms de Marie-Christine-Caroline-Joséphine-Gaétane-Ephise. Christine ne faisait que de naître, et déjà elle laissait voir en elle je ne sais quoi de pur et de céleste qui jetait dans l'admiration ceux

qui l'approchaient. Son aimable visage semblait illuminé par un rayon de la grâce, et la douceur de ses traits annonçait déjà la bonté de son cœur. A la vue du don qu'ils avaient reçu du ciel, Victor-Emmanuel Ier et son épouse Marie-Thérèse se laissèrent aller à la joie et à la reconnaissance. Objet de la continuelle sollicitude d'une mère intelligente, la royale enfant donna bientôt des signes d'une raison précoce qui se développa rapidement. Elle avait reçu du Seigneur un des dons les plus précieux dont il puisse combler une créature, nous voulons dire un excellent naturel. Marie-Christine parut parfaite à l'âge où les autres enfants ne savent pas encore ce que c'est que la vertu. Son caractère était si docile, que tout le monde pouvait la diriger à volonté ; on eût dit qu'elle n'avait d'autres désirs que de contenter ceux des autres.

Les sentiments de la religion la plus vive éclatèrent en elle comme les couleurs d'une rose au moment où elle s'épanouit. Elle n'avait encore que cinq ans, et lorsqu'elle s'éveillait, durant la nuit, elle récitait des actes de foi. Les dévotions qui firent principalement le charme de cette enfant, et qu'elle ne cessa de cultiver jusqu'au dernier jour de sa vie, furent la dévotion à l'enfant Jésus et à la sainte Vierge. La récitation du chapelet faisait ses plus chères délices : aussi, pendant cet exercice, la royale enfant devenait immobile et tout son esprit était absorbé dans la douceur de la prière. Elle n'avait encore que cinq ou six ans, et déjà son âme pure et innocente savait goûter Dieu et les charmes de la piété ; elle préférait les chastes jouissances qu'elle donne à tous les plaisirs qui abondent dans les palais des rois. Pressée par la grâce qui s'était rendue maîtresse absolue de son cœur, elle interrogeait souvent la reine sa mère, pour apprendre d'elle ce qu'elle devait faire pour être sage et plaire à Jésus et à Marie. Sa pieuse mère lui répondait que, pour ravir le cœur de Dieu et de son auguste Mère, il fallait abhorrer le mensonge, obéir avec exactitude, prier souvent, et fuir l'oisiveté, qui est la source de tous les vices. L'enfant se mettait aussitôt à l'œuvre, et jamais on ne la surprit en défaut sur ce qu'on lui commandait. Le mensonge ne souilla jamais ses lèvres ; tout le monde savait que sa parole était l'expression fidèle de sa pensée, et la sérénité qui reluisait sur son front le reflet de la candeur de son âme.

Son obéissance était parfaite. A l'égard du devoir sacré de la prière, elle s'en acquittait avec tant de zèle et de recueillement, qu'elle ravissait les anges et les hommes. A peine éveillée le matin, elle s'agenouillait au pied de son lit et récitait toutes les prières qu'elle savait. La bonté de son cœur animait son âme pendant cet exercice, et lui dictait les intentions vers lesquelles elle devait diriger sa ferveur. Elle priait aussi dans le courant de la journée ; dans les moments même où elle paraissait mettre le plus d'entrain à se divertir, elle poussait vers Dieu, la sainte Vierge, son Ange gardien, des élans d'amour, et faisait des oraisons jaculatoires. On ne la voyait jamais oisive. Dans les heures libres que lui laissaient les occupations de son âge et ses fréquentes prières, elle aimait à cultiver des fleurs dans le jardin. Douée d'une nature ardente et d'une intelligence vive, elle courait çà et là, parmi les roses et les lis, et faisait tout ce qui dépendait d'elle pour les multiplier et les embellir. A la vue de l'ardeur qu'elle déployait, on aurait cru qu'elle était tout absorbée dans le plaisir qu'elle y prenait ; cependant, si on l'appelait à des occupations plus sérieuses, elle se montrait aussi joyeuse en laissant cet agréable divertissement qu'en s'y abandonnant.

Quoique si jeune encore, Marie-Christine n'avait de l'enfance que l'âge

et les aimables qualités qui en font le charme ; en tout le reste, elle était d'une maturité surprenante. L'Esprit-Saint, qui avait choisi cette âme angélique pour en faire sa demeure de prédilection, avait mis en elle une paix admirable. Cette paix qui régnait dans l'intérieur rejaillissait au dehors; à l'âge de six ans, elle ne pouvait supporter la vue du désordre, même purement matériel. Marie-Christine avait sept ans et quelques mois quand elle fut confiée au Révérend Père Jean-Baptiste Terzi, religieux Olivétain, qui devait lui servir d'ange tutélaire durant tout le reste de sa vie.

La croix seule a la vertu de sanctifier les élus. Le Seigneur ne voulait, pour ainsi dire, que montrer Marie-Christine à la terre, et la retirer à la fleur de l'âge, afin de la dérober à la malice du monde : il lui ménagea donc de bonne heure ces adversités cruelles qui paraissent devoir ébranler la vertu la plus solide, mais qui, en vérité, ne font que l'enraciner davantage dans les cœurs généreux. Son père ayant été obligé d'abdiquer dans la nuit du 13 mars 1821, il se retira à Nice avec son épouse et ses enfants. L'illustre famille ne tarda pas à devenir le modèle des habitants de cette ville ; Marie-Christine fixa particulièrement sur elle tous les regards, par sa modestie et un ensemble de vertus qui reluisaient en elle. Sa mère, n'étant plus absorbée par les exigences de la cour, mit à profit les loisirs que lui créait la vie privée pour s'appliquer avec plus de soins à l'éducation de ses filles, et surtout de Marie-Christine, qui, alors âgée de neuf ans, manifestait chaque jour de plus en plus le riche fonds de nature et de grâce dont elle était douée. C'est à cette école que notre jeune héroïne apprit l'amour de la vertu, l'occupation utile de ses loisirs et le mépris de toutes les grandeurs du siècle.

La vertu qui charmait le plus dans cette angélique enfant était une incomparable humilité, que le Seigneur avait placée à portée de son cœur pour le préserver des périls de la vanité. Naissance illustre, esprit facile et intelligent, caractère noble et généreux, belles manières, beauté parfaite, rien ne l'enorgueillissait, mais tout semblait chaque jour lui donner plus d'affabilité et de douceur. Elle était parvenue à l'âge de douze ans, et son ardent désir pour venir au bien-aimé des âmes pures n'avait point encore été satisfait. Le mariage de sa sœur aînée avec le duc de Lucques l'ayant obligée de se rendre dans cette ville, elle eut le bonheur d'y recevoir le sacrement de Confirmation des mains de Mgr Sardi, et d'approcher pour la première fois de la Table sainte le jour de Pâques de l'année 1823. A partir de ce moment, elle étonna ceux qui l'approchaient par son avancement dans la perfection évangélique. Nourrie du Pain des forts, elle cessa d'être une enfant, et les progrès qu'elle fit dans la vertu, et même dans les sciences, parurent tenir du prodige. Mais, avant de la considérer dans la brillante carrière où elle va entrer, nous allons la voir de nouveau brisée sous le pressoir de la tribulation, et nous donner un héroïque exemple de soumission parfaite aux volontés de notre Dieu. Son père, sentant chaque jour la vie lui échapper et espérant qu'un autre séjour lui serait plus favorable, se retira à Moncalieri, ville bâtie sur le penchant d'une riante colline, sur la rive droite du Pô ; mais, brisé par les malheurs plus que par l'âge, il rendit tranquillement son âme à son Créateur, le 10 janvier 1824. A cette nouvelle, Marie-Christine sentit son cœur se déchirer, et la douleur qu'elle en ressentit fut affreuse. Son naturel avait été rendu plus affectueux encore par sa piété ; elle ne trouva de consolation à la hauteur de sa peine qu'au pied de la croix et dans une incessante prière. Quittant bientôt un

séjour où tout leur rappelait une séparation si amère, Marie-Thérèse et ses enfants allèrent se fixer à Gênes.

Marie-Christine avait appris des enseignements de sa mère, des conseils de son confesseur et de la lecture des saints Livres, que la vie du chrétien doit être une oraison continuelle. Aussi les prières publiques et particulières faisaient ses plus chères délices; il y avait là pour elle une source intarissable de douceur, où elle puisait à la fois courage, confiance et amour. Sa gouvernante atteste qu'elle se montrait plus recueillie, et que ses prières devenaient plus ferventes, à mesure qu'elle avançait en âge. Auprès de son lit, il y avait plusieurs saintes reliques, qu'elle prenait toujours dans ses mains et baisait pieusement; le soir, avant de s'endormir, son cœur s'abandonnait à la prière et se reposait amoureusement en Dieu. L'Esprit-Saint avait établi son trône dans l'intérieur de cette âme chaste, et ne lui inspirait que d'innocents attraits. Se nourrir du pain des anges, visiter les églises, converser avec les vierges consacrées à Dieu, tels étaient ses passe-temps de prédilection. Sa piété semblait prendre un nouvel accroissement à l'époque où l'Eglise rappelle à ses enfants le souvenir des mystères accomplis par l'Homme-Dieu. Les habitants de Gênes aimaient à venir la contempler dans l'église de la Madeleine, lorsque immobile, et comme hors d'elle-même, elle méditait sur la passion du Sauveur, ou lorsque, le cœur attendri et le visage en feu, elle levait ses yeux humides de larmes vers la croix de l'autel. Chaque jour elle allait devant les divins tabernacles dans l'église de Saint-Sixte. Si l'on portait le saint Sacrement en procession ou en Viatique à quelque malade, elle se hâtait de se mêler à la foule, et de faire cortége à son Dieu. Rentrée dans ses appartements, elle continuait à alimenter sa ferveur par de pieuses lectures : l'Imitation de Notre-Seigneur, le Catéchisme, la Vie des Saints, et surtout des saintes vierges et martyres, tels étaient les ouvrages qu'elle ne pouvait se lasser de relire. De son amour pour Dieu découlait une charité incomparable pour le prochain. La pensée que Notre-Seigneur est caché dans le pauvre, et qu'il regarde comme fait à lui-même tout ce que nous faisons au moindre des siens, l'avait remplie d'une si grande compassion pour les malheureux, que leur vue seule l'attendrissait; aussi tressaillait-elle de bonheur quand, chaque jour, son auguste mère la chargeait de leur distribuer d'abondantes aumônes.

L'humilité véritable est le signe certain d'une âme noble, d'un esprit bien réglé et d'un jugement sûr. Toutes ces rares qualités éclatèrent en effet dans la servante de Dieu dès sa plus tendre jeunesse. La crainte du Seigneur la rendit si circonspecte, qu'elle n'ouvrait jamais un livre sans avoir reçu de son confesseur l'assurance qu'il ne s'y trouvait point pour elle une ombre de danger. Elle poussait la prudence jusqu'à demander si les livres de piété qu'elle avait entre les mains étaient bien approuvés par l'Eglise. Sa piété profonde n'était accompagnée ni de timidité exagérée ni de scrupule. Tout ce qui sentait tant soit peu la vanité, l'esprit du monde, lui déplaisait. Dès les premières années de sa jeunesse elle éprouva dans le fond de son cœur un puissant attrait pour la retraite et la vie du cloître. Cette inclination grandit même avec l'âge; mais Dieu, qui l'avait destinée à devenir le modèle des dames du grand monde, ne lui permit jamais de suivre son attrait. Il l'avait choisie afin de prouver par son exemple que l'on peut se sanctifier dans tous les états, et que les conditions qui paraissent opposer le plus d'obstacles au salut sont celles qui le favorisent davantage, quand on sait correspondre à la grâce qui leur est propre.

Le souverain Pontife Léon XII ayant publié le grand Jubilé de 1825, et invité les chrétiens à se rendre dans la capitale du monde catholique, Marie-Christine et sa sœur Marie-Anne eurent le bonheur d'y accompagner leur mère et d'aller se prosterner aux pieds du Père commun des fidèles. Après avoir accompli les visites prescrites pour l'acquisition de la grande Indulgence, l'illustre famille continua ses excursions pieuses et visita tous les monuments chrétiens de la ville de Rome. Il est impossible de décrire les douces émotions qu'elles éprouvèrent dans ces visites, et surtout dans les Catacombes qui ont été comme le tombeau glorieux d'où l'Eglise est sortie tout à coup triomphante, à l'exemple de son divin Auteur. Marie-Christine ne pouvait s'arracher à ces lieux bénis ; elle aurait au moins voulu emporter un souvenir choisi parmi ces tombes mémorables, pour lui redire toujours ces enseignements précieux. Le souverain Pontife connut son pieux désir, et, heureux de pouvoir le satisfaire, il fit retirer le corps de sainte Jasone, et le lui offrit. La royale princesse se crut en possession du plus riche trésor du monde, et quand elle quitta Rome dans le courant de mai de la même année, pour retourner à Gênes, elle emporta avec elle le précieux corps dont elle ne voulut plus désormais se séparer. On vit encore les pieuses princesses accourir à Rome, où elles arrivèrent le 21 décembre 1825, pour assister à la clôture solennelle du Jubilé. Léon XII, touché de cette nouvelle marque de piété, voulut les loger à ses propres frais au palais du Quirinal.

Au retour de ce pieux pèlerinage, Marie-Christine se condamna pendant de longs mois à une vie si retirée et si solitaire, qu'elle fit l'étonnement et l'édification de toute la population génoise. Elle montra que ce n'est pas dans la joie et les plaisirs que la vertu s'éprouve, mais dans l'abnégation de la volonté propre et l'immolation des penchants et des goûts personnels sur l'autel du devoir. Voyant la santé de son auguste mère s'altérer, elle ne voulut plus dès lors la quitter un seul instant, s'estimant trop heureuse de partager son isolement et de lui en adoucir les ennuis. La solitude, d'ailleurs, avait pour elle des attraits puissants; c'est là que le Seigneur parle au cœur des âmes pures et leur révèle d'ineffables secrets. Assise auprès de sa mère, elle prend en main les étoffes grossières et travaille sans relâche pour confectionner des vêtements destinés à couvrir les membres nus des pauvres vieillards, des prisonniers. La joie qui brillait sur son visage et l'activité qu'elle déployait dans ces devoirs de charité disaient mieux que toute parole le bonheur qu'elle y goûtait. Elle avait lu dans saint Paul qu'il faut faire l'aumône d'une manière aimable et gracieuse, et elle mettait ce conseil évangélique en pratique.

La retraite profonde où vivait Marie-Christine ne put dérober au monde ses rares qualités et ses admirables vertus. Elle venait à peine d'accomplir sa quinzième année, que plusieurs cours de l'Europe s'entretenaient déjà de ses qualités brillantes et recherchaient son alliance; mais la Providence avait réservé cet ange de vertus pour faire la félicité de l'Italie méridionale et celle d'un prince que sa piété rendait digne de posséder un pareil trésor. Après la mort de sa mère, elle dut se rendre à la cour de Turin où l'appelait le roi de Sardaigne, Charles-Albert. Durant la route, la noble princesse attirait sur elle tous les regards : son air angélique et la mélancolie touchante qui respirait dans tous ses traits émouvaient tous les cœurs. Toute la cour fut émerveillée des brillantes qualités qui reluisaient dans la vénérable servante de Dieu. En effet, elle se montra partout le type et le modèle de ce que devaient être les grands, si, au lieu de puiser les règles de leur

conduite dans les maximes d'un monde faux et corrompu, ils étudiaient et pratiquaient les préceptes de l'Evangile. Fervente dans la prière, elle demeurait immobile et comme ravie chaque fois qu'elle vaquait aux pratiques pieuses. Jalouse de la pureté de sa conscience, elle avait souvent recours au sacrement de la Pénitence. La sainte communion faisait ses délices; elle ne pouvait se rassasier du Pain sacré. Sa vue seule aux pieds des autels, son recueillement, l'air de bonheur qui se peignait sur son visage à la Table eucharistique réveillaient la foi dans le cœur de ceux en qui elle était assoupie et inspiraient de la vénération aux hommes les plus oublieux de leurs devoirs. Jamais une parole peu réglée ne sortait de ses lèvres; sa contenance respirait la douceur et la dignité; son angélique beauté, tempérée par une sorte de pudeur céleste, faisait rougir le vice et donnait de saintes pensées. Ce qui achevait de lui gagner les cœurs, c'est qu'avec cette perfection si rare, elle n'était ni timide ni scrupuleuse. La vertu semblait lui être devenue naturelle, et elle en remplissait les devoirs sans ombre de gêne ni de contrainte. Après avoir été le sujet de l'édification générale dans les églises, elle devenait le charme des salons royaux par son aimable gaieté, l'étonnement des meilleurs esprits par l'étendue de ses connaissances et la solidité de ses pensées.

Mais la cour de Turin ne devait pas posséder longtemps un si beau modèle de vertus. Ferdinand, héritier du trône de Naples, fit demander la main de la jeune princesse; mais Marie-Christine répondit par un refus modeste et tout à fait accentué à des avances si brillantes : « Les joies du siècle ne sont pas pour moi », dit-elle; « rien ne me plaît, si ce n'est la solitude d'un cloître et la paix du cœur. L'amour de ma mère m'a empêchée jusqu'ici de réaliser mon désir; mais à présent, libre de ma personne, je suis décidée à suivre mon attrait ». Aux efforts faits pour lui inspirer de l'éloignement pour le cloître, en lui en exagérant les austérités et les rigueurs, elle répondait : « J'ai mis en Dieu ma confiance, c'est lui qui me donnera courage et force ». Les luttes continuelles qu'elle eut à soutenir contre toutes les personnes de la cour conjurées contre elle pour vaincre sa constance, déchiraient son cœur; le refus qu'elle opposait à tant de sollicitations pressantes avait pour motif des raisons d'un ordre plus élevé que de simples répugnances personnelles. Un instinct secret et délicat l'éloignait de l'état de mariage, et lui faisait ambitionner un sort bien plus en harmonie avec ses aspirations pieuses. Son cœur aurait préféré un monastère à une cour, un voile à une couronne, et l'Epoux céleste à un époux mortel, fût-il le roi de l'univers. Les grandeurs, pour elle, n'étaient que de séduisantes illusions, les richesses qu'un piége dangereux tendu au salut de l'âme, et les plaisirs qui naissent partout sous les pas des grands que des principes funestes de corruption et de relâchement. La pensée de s'exposer encore à tant de périls, quand elle s'en croyait délivrée pour toujours, lui remplissait l'esprit de trouble et le cœur d'amertume. Les assauts qu'on ne cessait de lui livrer la désolaient, sans cependant pouvoir triompher d'une résolution qu'elle avait prise avec toute la maturité de sa grande sagesse. Mais le ciel l'avait destinée pour le trône de Naples, et il fallait que sa volonté triomphât de tous les obstacles et qu'il accomplît ses desseins. Enfin, vaincue par la grâce, elle finit par consentir à devenir l'épouse de Ferdinand II. La cérémonie du mariage eut lieu, à sa demande, à Voltri, petit village situé à peu de distance de Gênes, dans un sanctuaire dédié à Notre-Dame des Anges, pour lequel elle avait une grande dévotion. L'action de la grâce produisit dans cette âme si pure des effets sensibles et

merveilleux : le Seigneur avait transformé son cœur et l'avait rendue une épouse selon l'Evangile ; et, à partir de ce jour, elle ne pensa plus qu'à se sanctifier dans le nouvel état où Dieu venait de l'appeler.

Le véritable creuset de la vertu des princes est, comme pour les particuliers, l'intérieur de la famille, les épreuves de la vie domestique et privée. Afin de nous former une juste idée de la sainteté merveilleuse de Marie-Christine, oublions un moment la reine, et ne voyons plus en elle que l'épouse chrétienne, la dame du grand monde, qui comprend la sublimité de sa mission, et entreprend d'en remplir consciencieusement les devoirs. Tertullien l'a dit : « La femme a reçu du ciel la mission d'assurer la prospérité des familles, de procurer l'édification des fidèles, et d'améliorer la société ». Installée dans le palais royal de Naples, Marie-Christine ne se préoccupa plus que des moyens de sanctifier la cour, et de répandre autour d'elle la piété qu'elle avait formée depuis si longtemps dans son cœur. Persuadée qu'un des moyens les plus sûrs de propager la vertu est de la rendre aimable, elle n'oublia rien pour la faire chérir dans sa personne. Les dons merveilleux dont la nature et la grâce l'avaient ornée à l'envi devinrent pour elle des filets précieux pour prendre les âmes et les gagner à Dieu. On ne savait que louer davantage en elle, de la culture de son esprit ou de la sainteté de son âme, de la noblesse de son caractère, de l'affabilité de ses manières et de la grâce de sa personne. La servante de Dieu trouvait le roi entouré d'une nombreuse famille de frères et de sœurs. Elle devait parvenir à se rendre le centre de cette nombreuse parenté, et former par sa douceur, sa modestie, ses prévenances délicates, comme le nœud de toutes les affections. Elle vivait avec les princesses royales avec autant d'abandon et de cordialité que si elles avaient été ses propres sœurs. Humble jusqu'à l'héroïsme, profondément détachée d'elle-même, mettant tout son bonheur à rendre les autres heureux, elle fit la félicité et le charme de toute la cour. Ce qui atteste mieux encore la perfection de sa vertu, c'est qu'elle ne s'attribuait pas à elle-même cette union des membres de sa famille, mais au bon cœur et aux heureuses inclinations des personnes qui l'entouraient. La charité l'avait si profondément pénétrée, qu'elle se prodiguait aux autres sans même s'en douter : l'abnégation chrétienne et l'héroïsme de l'amour du prochain étaient devenus pour elle comme une seconde nature. Ce qu'elle estimait, dans cette affection de tous, plus encore que la satisfaction qu'y trouvait la nature, c'était la facilité qu'elle lui donnait de porter tous ces cœurs, qui lui étaient si dévoués, à l'amour de Dieu et à la pratique des vertus chrétiennes. Dès son arrivée à la cour de Naples, elle y répandit un si doux parfum de vertu, qu'elle entraîna à sa suite toutes les personnes qui l'approchaient. Transformée par la grâce en une créature toute céleste, les conseils de la plus haute perfection coulaient de ses lèvres comme l'eau de sa source, et elle leur imprimait tant de charmes par la manière douce et suave dont elle les mettait en pratique, qu'auprès d'elle on devenait meilleur sans le savoir.

Pleine de cette grande pensée de l'Apôtre, que la femme est la gloire de l'homme, et que son devoir l'oblige de chercher à devenir, autant que la conscience l'y autorise, le charme de sa vie, elle avait fait abnégation entière de sa volonté propre, et ne paraissait plus avoir d'autres inclinations que celles de son royal époux. La soumission dont elle faisait profession envers lui n'avait d'autres bornes que celles de la vertu. Elle se montrait extrêmement attentive à ne s'entourer que de personnes d'une probité reconnue. Son œil, épuré par cette droiture instinctive que donne l'inno-

cence parfaite du cœur, pénétrait sans peine les replis les plus cachés, et elle se défiait de toute nature en qui elle découvrait de la duplicité ou des inclinations peu en harmonie avec ses penchants pieux. Sous l'influence de cette âme angélique, tout se transforma à la cour de Naples ; la modestie chrétienne présida dans un palais où la licence était pour ainsi dire à la mode. Les mœurs y devinrent plus chastes, les discours plus chrétiens, les mises plus sévères, les pratiques de piété plus fréquentes, la charité plus active. Les dames et les courtisans apprirent, au contact d'une vertu si pure, à estimer la religion, et le vice commença à leur apparaître dans toute son horreur. Elle introduisit dans la cour le saint usage d'entendre deux messes par jour, une pour remercier Dieu des grâces reçues, et l'autre pour lui demander la continuation de ses faveurs. Elle avait mis dans les actions de la journée un ordre admirable qu'avait multiplié le temps, et lui assurait même des loisirs pour l'accomplissement de tous ses devoirs. Elle consacrait de longues heures à la prière, à la méditation, à la lecture des livres pieux, mais sans préjudice de celles dont elle était redevable à son mari et à ses affaires. Au milieu de cette vaste sollicitude que la royauté entraîne avec elle, elle avait trouvé le secret d'avoir du temps pour le travail manuel.

Désireuse d'enseigner aux dames qui l'entouraient et aux grands du royaume le prix du travail et de la charité pour les pauvres, elle confectionnait pour eux des vêtements qu'elle leur distribuait ensuite avec une bonne grâce qui n'avait d'égale que la joie de son cœur. Rien n'est contagieux comme l'exemple des grands : le travail pour les pauvres devint à la mode, la bienfaisance devint un apanage de la grandeur et de la noblesse ; les pratiques chrétiennes furent mises à l'ordre du jour. L'auteur de cette révolution pacifique fut cette jeune reine de vingt et un ans qui, au lieu de porter sur le trône l'orgueil du rang, l'amour de la domination, le désir bas et grossier de ne pas s'occuper du peuple, y avait fait asseoir avec elle l'humilité sincère, l'amour de Dieu et du prochain, un vif désir de se sanctifier soi-même et de sanctifier les autres. Marie-Christine unissait admirablement tout ce qu'elle devait à la dignité royale et à la perfection évangélique. Elle ne refusait ni les fêtes ni les plaisirs, mais elle transformait en moyens de salut les plaisirs et les fêtes. Emportée par son zèle apostolique, elle se transportait dans les villages voisins pour y prêcher par l'exemple, et enseigner au peuple que le vrai bonheur d'ici-bas consiste dans l'amour de Dieu et la fidélité aux pratiques religieuses. On la voyait entrer avec sa suite dans les églises, assister avec une modestie angélique au saint sacrifice, y prier longtemps avec une ferveur que les habitants du pays venaient contempler. De la maison de Dieu elle allait à travers les champs, souriait aux paysans appliqués aux travaux de l'agriculture, consolait les affligés qui avaient le bonheur de se trouver sur son passage, prodiguait les secours à tous ceux qui faisaient appel à sa générosité, et rentrait au palais bien plus satisfaite qu'après avoir reçu tous les hommages des grands et conquis les louanges de toute la cour. Telle était la conduite de Marie-Christine pendant la saison qu'elle passait à la campagne. Douée d'un cœur pur et de penchants innocents, elle trouvait partout la félicité. Cette âme privilégiée ne connaissait point l'ennui qui dévore le cœur des grands au milieu même des divertissements ; jamais elle ne cessa de goûter les douceurs de la prière et de la divine présence, et elle ne passait pas un jour sans faire le bien. La simplicité extrême de son cœur, qui ne lui permettait d'aimer que ce qui est bon, lui avait enseigné le secret de s'assurer à toutes les heures de la vie

ce que les autres s'efforcent en vain de trouver, le véritable bonheur sur une terre d'où il semble exclu.

La vertu elle-même semblait l'avoir formée à son image et à sa ressemblance. Plus on la voyait de près, et plus on était étonné de la pureté angélique de ses mœurs, de ses inclinations et de ses penchants. La foi était devenue l'aliment de sa vie ; elle n'appréciait les événements et les choses qu'aux splendeurs de la lumière. Elle n'était jamais si heureuse que lorsqu'elle apprenait quelque triomphe important de l'Eglise sur l'erreur, le retour de quelque insigne pécheur à la vertu, le renouvellement de quelque population dans l'esprit religieux. C'étaient là les grandes nouvelles qui l'intéressaient, les seules qui avaient le pouvoir de fixer toute son attention. Ne faisant, pour ainsi dire, que toucher à la terre, elle effleurait à peine les choses de ce bas monde ; mais tout ce qui regardait Dieu, tout ce qui lui parlait du ciel, qu'elle habitait déjà par le cœur, et toutes les pensées de son esprit éveillaient ses sympathies les plus profondes et faisaient résonner les fibres de son cœur.

Marie-Christine possédait à un degré sublime l'espérance, qui naît de la foi comme la lumière jaillit du soleil. Entourée de tous les plaisirs que la richesse peut donner, elle ne daignait pas même les honorer d'un regard ; leur influence, qui est si funeste à tant d'âmes, passait sur elle comme sur quelqu'un qui leur est tout à fait étranger. Quoiqu'elle eût à sa disposition tous les moyens d'action que fournit la puissance souveraine, elle n'avait pas même la pensée d'y établir sa confiance. Elle savait que Dieu seul est fidèle, et elle se serait bien gardée de chercher ailleurs une consolation et un appui. Aussi la prière, qui est comme la respiration de l'âme chrétienne, jaillissait de son cœur comme la flamme du foyer. Les longues heures qu'elle consacrait à ses pratiques pieuses ne suffisaient pas pour apaiser le besoin extrême qui la pressait de s'adresser à son Dieu ; elle avait encore recours aux oraisons jaculatoires pour tempérer l'ardeur de cette soif qui la dévorait. Au travail ou à table, aux heures de repos, le jour et la nuit, elle ne cessait de multiplier les élans de son cœur vers Dieu. Dans l'intérieur du palais et au dehors, au théâtre même où les exigences de son rang la forçaient de paraître, dans les villes royales, où la cour allait souvent se délasser, partout elle se livrait aux ardeurs de la prière. A peine arrivée dans un lieu, elle laissait chacun s'abandonner au plaisir qui était le plus à son goût ; pour elle, elle s'empressait de choisir un endroit écarté et solitaire pour y entretenir son cœur et son esprit dans la méditation des choses célestes. Son cœur, s'enflammant au foyer de l'amour divin, avait fini par se transformer tout en ardeur de la plus pure charité. Aussi elle pouvait dire à la lettre comme l'Apôtre : « Je vis, mais non, ce n'est pas moi qui vis, mais Jésus qui vit en moi ».

Quoique Marie-Christine aimât à contempler tous les mystères de la vie de Notre-Seigneur, il y en avait cependant quelques-uns qui faisaient plus particulièrement ses délices. Tout ce qui regardait le mystère de la naissance du Sauveur la touchait vivement, et provoquait de sa part les plus vives effusions de dévotion et de piété. Les vertus de l'enfance du divin Jésus correspondaient aux penchants de sa candide nature. Rien ne lui parlait avec autant d'éloquence que la croix ; aussi était-ce là le grand livre où elle aimait à lire la malice du péché, la rigueur de la redoutable justice, l'immensité de la divine miséricorde, les excès ineffables de l'amour de notre Sauveur. Dans les pages mystérieuses de ce livre si peu lu et si peu compris, elle avait appris la vanité des grandeurs de la terre, le prix de

l'humilité, l'horreur des plaisirs corrupteurs, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, l'amour héroïque pour le prochain. La divine Eucharistie lui offrait de grands attraits. Le divin Tabernacle était pour elle le rendez-vous du Bien-Aimé, et son cœur n'aurait jamais voulu s'en séparer.

Son unique désir était de se renoncer elle-même, de sortir de plus en plus, par le cœur, du monde qui l'entourait et emprisonnait son âme, afin de voler dans le sein de Jésus et de s'y reposer éternellement. La sainte Communion étant le moyen que nous a surtout ménagé l'amour de notre Dieu pour nous unir à lui, elle y avait souvent recours, surtout les jours de grandes solennités, et à l'époque où l'Eglise célèbre les principaux mystères de la vie de l'Homme-Dieu. Elle aimait à puiser dans la divine Eucharistie l'esprit de la fête, et à s'y remplir de la grâce particulière de la journée. C'est ainsi qu'elle demandait à naître à la vertu le jour de Noël, à mourir au monde et à toutes ses séductions durant la semaine sainte, à ressusciter à la plénitude de la vie de la grâce le jour de Pâques, à s'élever au ciel par ses aspirations et ses souvenirs le jour de l'Ascension, à être remplie de l'Esprit-Saint le jour de la Pentecôte. Fidèle enfant de l'Eglise, elle s'inspirait de son esprit et se nourrissait du lait de ses mystères, afin de grandir dans la vertu et dans l'amour. Rien n'égalait le profond respect dont elle donnait des preuves aussitôt qu'elle paraissait devant l'adorable Sacrement. Un jour qu'il pleuvait, le saint Viatique était porté à un pauvre malade. Marie-Christine, qui suivait la même rue en voiture, fit arrêter les chevaux ; puis elle descend de voiture, et, s'agenouillant dévotement sur le sol tout couvert de boue, elle incline respectueusement la tête et adore l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. Le prêtre ému s'arrêta et la bénit. Le peuple édifié comprit la portée de cet acte, et il admira sa jeune reine, qui savait que toute grandeur humaine n'est que néant devant la Majesté suprême. Comme il est impossible d'aimer ardemment le Fils sans affectionner tendrement la Mère, le nom de Marie accompagnait toujours celui de Jésus sur ses lèvres, et elle ne cessait de les prononcer avec amour. Elle aimait surtout à honorer Marie au pied de la croix sur le Calvaire. Les longues heures qu'elle passait à contempler les plaies qui transpercèrent la divine Mère ne pouvant satisfaire le besoin qui la pressait de méditer ce mystère, elle s'en était fait, pour ainsi dire, un sceau, et l'avait placé sur son cœur. Elle avait écrit de sa propre main ces lignes sur une image de Notre-Dame des Douleurs, qu'elle conserva jusqu'à la mort : « Faites que mon cœur brûle du saint amour! Faites, ô Mère, que je pleure avec vous ! » Le sentiment de religion profonde qui animait ce modèle des reines se manifestait avec éclat dans son horreur inexprimable pour le blasphème et sa magnificence à doter les Eglises. La seule frayeur d'entendre un blasphème la faisait frissonner d'épouvante. La crainte d'en provoquer de la part des serviteurs et des ouvriers la rendait extrêmement attentive à éloigner d'eux toute occasion d'impatience.

L'amour de Dieu, dans la vénérable Marie-Christine, était pur et sincère, son amour pour ses frères fut héroïque, et pour ainsi dire sans limites. Dès son enfance, ainsi que nous l'avons vu, elle montra une tendresse singulière pour les pauvres, et elle pouvait dire avec le saint homme Job, que « la miséricorde était née avec elle ». Mais lorsqu'elle monta sur le trône des Deux-Siciles, cette vertu prit en elle des proportions admirables. Elle fut pour les Napolitains une providence visible. Il suffisait de lui faire le récit d'un événement malheureux, de lui révéler le nom d'une famille dans la détresse, d'un pauvre honteux, d'une jeune fille exposée à

perdre son innocence, d'un orphelin abandonné, d'une veuve délaissée, pour émouvoir la sensibilité de son cœur et obtenir de généreux secours. Le nombre des suppliques que la bonne reine accueillait chaque jour était incalculable. On pouvait deviner le lieu qu'elle habitait, ou les endroits qu'elle devait visiter, à la multitude des pauvres qui s'y trouvaient rassemblés. Les uns épiaient aux portes du palais le moment où elle en sortirait pour implorer sa charité et lui présenter des requêtes ; les autres l'attendaient sur le seuil des églises ; on en voyait qui se précipitaient aux endroits qui devaient servir de terme à ses courses, et d'autres qui la suivaient dans les rues.

L'air de paix et de douceur qui rayonnait sur son visage au milieu de tant de pauvres qui lui racontaient leurs misères formait un spectacle attendrissant. Elle ne brusquait personne ; elle n'écartait jamais les malheureux ; elle ne donnait en aucune occasion des signes d'impatience ou d'humeur. On eût dit une mère tendre au milieu d'une famille nombreuse, attentive à consoler ses enfants qui souffrent et à donner du pain à ceux qui en ont besoin. La charité qui animait cette grande âme lui montrait dans tous ces infortunés qui l'assiégeaient autant de frères, et elle se sentait réellement pour eux la tendresse et l'amour d'une sœur ; aussi elle oubliait en leur présence qu'elle était leur reine ; ou plutôt c'était précisément dans le souvenir de sa grandeur qu'elle puisait l'excès de sa bonté. En qualité de souveraine, elle se voyait chargée de remédier à la misère de tant d'infortunés, et ce qu'elle regardait comme un devoir, elle l'accomplissait avec toute l'exactitude qui était en son pouvoir. Elle avait converti le palais en bureau de bienfaisance générale ; elle prenait connaissance par elle-même de toutes les suppliques qu'on lui remettait, et jamais elle ne laissait le vrai besoin sans secours. Et comme si ce n'eût pas été assez pour elle de se rendre accessible à tant d'infortunés, elle s'enquérait avec soin des pauvres honteux. La divine charité lui avait tellement attendri le cœur, qu'elle compatissait à toutes les misères humaines. De tous les quartiers de la capitale, de toutes les provinces des Deux-Siciles, on avait recours à elle, et ses bienfaits couvraient ses vastes Etats. La manière dont elle distribuait ses secours n'édifie pas moins que sa générosité même. Elle aurait voulu, selon le conseil évangélique, que Dieu seul connût ses immenses bienfaits, et que sa main gauche ignorât le bien que prodiguait sa main droite. Dans l'impossibilité de cacher tous les trésors qu'elle versait dans le sein de l'infortune, elle fit au moins tout ce qui dépendit d'elle pour leur en dérober une partie. Elle enveloppait avec soin la somme sollicitée dans le papier même qui avait révélé le besoin, et faisait arriver l'un et l'autre au suppliant, afin que le pauvre ne fût pas exposé à rougir en pensant que le témoignage de sa misère allait prendre place dans les archives de la reine. S'il s'agissait de familles tout à fait honteuses, elle trouvait le secret de les secourir à leur insu, en leur envoyant des billets de banque, sans indiquer le lieu de l'origine. Sa générosité s'étendait de préférence en faveur des personnes consacrées à Dieu. Elle fonda plusieurs établissements pour les enfants orphelins de père et de mère. La magnificence de ses aumônes était telle que ses revenus finirent par être insuffisants pour faire face à tant d'œuvres et secourir tant de misères ; mais la pieuse reine trouva moyen de faire face à tout en allant demander elle-même l'aumône au roi, qui lui accordait tout ce qu'elle voulait. Marie-Christine était ainsi embrasée des saintes ardeurs de la charité. Sacrifier toute sa fortune au soulagement des pauvres paraissait peu de chose à ses yeux ; elle aurait voulu leur consa-

crer encore sa propre personne, et, à l'exemple de l'héroïque sainte Elisabeth, aller leur rendre les plus humbles services dans les mansardes et les hôpitaux publics ; mais le roi ne voulut jamais y consentir.

Les vertus admirables de Marie-Christine ne pouvaient manquer d'exercer une influence précieuse sur tout le royaume, et d'y opérer un renouvellement merveilleux. En effet, elle fit asseoir avec elle, à côté de Ferdinand II, l'amour de la justice tempérée par les douces lois de la bénignité et de la clémence. Elle fit fleurir la religion, base de tout bonheur et de toute prospérité, et respecter ses ministres; elle bannit de la cour et du royaume tout entier l'immodestie dans les vêtements du sexe, signe assuré de la corruption d'un siècle et moyen efficace de la propager sans mesure; elle a réformé les théâtres, en faisant faire de sages règlements qui en ont banni les excès et les ont rendus bien moins dangereux pour la jeunesse.

En l'année 1834, le roi Ferdinand se détermina à entreprendre avec Marie-Christine le voyage de Rome. A peine arrivés dans la ville éternelle, la jeune reine visita les églises et les couvents, laissant partout les plus douces impressions de sa piété, de son désintéressement et de son humilité. On la vit, à l'hospice de la Trinité des pèlerins, revêtir le simple tablier de servante, laver les pieds aux pauvres femmes, et, à table, leur présenter à manger et à boire de sa main royale. Après un mois de séjour dans la capitale, le roi et la reine reprirent le chemin de Naples, qu'ils quittèrent bientôt pour aller à Palerme. Dès le lendemain de leur arrivée, ils visitèrent la cathédrale où ils vénérèrent les reliques de l'insigne patronne de ce pays, sainte Rosalie ; puis les édifices et les institutions les plus remarquables, où ils laissèrent des souvenirs de leur sagesse ou de leur libéralité. Mais les lieux qui offraient le plus d'attrait à Marie-Christine, c'étaient les couvents. Toutes les fois qu'elle le pouvait, elle ne manquait pas de visiter ces asiles du recueillement et de la prière. Pour elle, converser avec une vierge consacrée à Dieu, c'était en quelque sorte savourer un avant-goût des délices du ciel. Vivant au milieu de toutes les grandeurs du siècle, elle avait eu le loisir d'en sonder tout le néant, et personne n'appréciait mieux qu'elle la solidité des biens de la grâce. Aussi presque tous les monastères de la ville eurent le bonheur de la recevoir. Mais peu de jours s'étaient écoulés depuis son arrivée à Palerme, lorsque son visage commença à pâlir, et toute sa personne à tomber dans la faiblesse et la langueur. La vivacité de son regard s'éteignait insensiblement, et une secrète amertume se mit à dévorer lentement son cœur. Tous les malheurs qui avaient successivement éprouvé sa vie commençaient à porter leurs funestes fruits. L'auguste malade dut aller respirer l'air pur et embaumé de la ville de Caserte, où un séjour de quelques mois parut améliorer sa santé ; mais toute cette belle apparence n'était que la dernière lueur d'une lampe qui est sur le point de s'éteindre. Après avoir donné le jour à un roi, le 16 janvier 1836, Marie-Christine comprit qu'elle devrait bientôt dire adieu à toutes les grandeurs de la terre. Cette nouvelle sinistre se répandit dans toute la ville et glaça tous les cœurs : le peuple remplit toutes les églises, s'agenouilla au pied de tous les autels, conjurant avec des cris et des larmes tous les Saints d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir la conservation des jours de la Reine; mais, hélas ! le décret de mort était porté; le Seigneur la trouvait déjà mûre pour le ciel, et il avait irrévocablement résolu de la retirer du milieu des mille écueils de la vie.

Le pressentiment invincible qu'elle allait bientôt prendre son essor vers

le ciel lui inspirait un mépris plus grand que jamais de toutes les grandeurs de la terre. Sentant, à l'affaiblissement de ses forces, que son heure approchait, elle reçut les derniers sacrements avec la foi la plus vive. Au moment où elle reçut son doux Sauveur, chacun la vit se recueillir, se plonger presque visiblement dans la divinité et oublier, ce semble, qu'elle était encore sur la terre. La mort faisant de rapides progrès, on récita les prières des agonisants. Un instant après, elle murmura distinctement ces paroles : « Mon Dieu, je crois, j'espère, j'aime de tout mon cœur ! » Et, rendant le dernier soupir, son âme s'envola au ciel sur les ailes de la foi, de l'espérance et de la charité, le 31 janvier 1836. Elle avait vingt-trois ans et trois mois et était dans la quatrième année de son règne.

La dépouille mortelle de la reine, après avoir été enfermée dans une caisse de cyprès, doublée de plomb avec un couvercle de cristal et placée elle-même dans une autre caisse de cuivre, ornée de drap d'or et surmontée des écussons réunis de Naples et de Savoie, fut transportée à l'église de Sainte-Claire, lieu de la sépulture des souverains des Deux-Siciles. Dieu, voulant glorifier sa fidèle servante, entoura sa mémoire d'une telle auréole de sainteté que la foule accourait de toutes parts près des dépouilles vénérées de Marie-Christine, convaincue que le Seigneur les honorerait par quelque éclatant miracle. Souvent même le jour ne suffisait pas à cette multitude empressée, et quand la nuit était venue, on voyait encore un certain nombre de personnes agenouillées, et priant avec ferveur devant les portes de l'église de Sainte-Claire. Le concours des peuples devenant de plus en plus considérable, on sentit le besoin d'enlever ce corps béni de la chapelle où étaient déposés les restes des souverains, pour le mettre dans un lieu séparé. L'archevêque de Naples fut chargé de cette mission. Le tombeau où Marie-Christine reposait depuis dix-sept ans fut ouvert, et le corps de la servante de Dieu fut trouvé intact : on le déposa dans la chapelle de Saint-Thomas. Les populations accoururent bientôt plus nombreuses et plus confiantes autour du nouveau monument, et Dieu ne tarda pas à récompenser leur foi par des prodiges.

Félicie Cozzi, dame noble de Sanza, frappée en 1852 d'une attaque d'apoplexie, eut le côté gauche paralysé et tout couvert d'affreuses pustules. Attristée d'un mal qui lui enlevait l'usage de ses membres et la rendait un objet de dégoût, elle invoqua d'abord le vénérable serviteur de Dieu, Ange de Majuri, religieux mort en odeur de sainteté, et recouvra l'usage de la jambe et du pied, mais non celui de la main et du bras. La pieuse femme continuait ses prières; mais une nuit, le vénérable Franciscain lui apparut en songe et lui dit que sa complète guérison était attachée à la visite du tombeau de Marie-Christine, à Naples. Elle différa son voyage ; cependant le mal s'aggravait. Les remèdes de la médecine étaient inefficaces. La vision et l'avis qu'elle avait reçu s'étant renouvelés, elle prit le chemin de Naples et se fit conduire au tombeau de Marie-Christine; elle était accompagnée de son époux et d'un prêtre, son parent. Elle priait à genoux depuis un quart d'heure, lorsqu'elle fut prise de violentes convulsions. Grâce aux secours qui lui furent prodigués, elle reprit ses forces, et saisissant la main de son mari, elle la serra, en lui disant : « Je suis guérie ; voilà ma main déliée et mon bras libre ». Mais là ne s'arrêta pas le prodige. Pendant qu'elle retournait à sa demeure, les croûtes des pustules qui défiguraient son visage tombèrent, et la nuit suivante, tandis qu'elle dormait d'un profond sommeil, celles qui couvraient son corps disparurent. Il lui en resta une seule au visage, comme témoignage de la faveur obtenue.

Le bruit de cette guérison se répandit promptement dans toutes les provinces du royaume.

Par suite d'un grand chagrin domestique, Françoise Martuscelli, napolitaine, se trouvait affligée, en 1852, d'une violente maladie nerveuse. Epuisée par le mal qui la consumait, elle pouvait à peine se tenir sur ses jambes, passait les nuits dans l'insomnie, et c'était avec la plus grande difficulté qu'elle parvenait à avaler quelques gouttes d'eau. On craignait une apoplexie du cerveau, et on proposait, pour dernier remède, un changement d'air, auquel la malade avait peine à se résoudre. On lui parla des grâces obtenues par l'intercession de la vénérable servante de Dieu. Cela suffit pour qu'au paroxysme de la douleur, cette femme, animée d'une foi vive, récitât trois *Gloria Patri*. Elle regrettait surtout de laisser ses enfants, et elle priait la vénérable Marie-Christine de lui obtenir de Dieu sa guérison, en mémoire de la douleur qu'elle éprouva quand elle dut elle-même se séparer de son fils. Sa prière était à peine achevée qu'une amélioration se manifesta dans tout son corps, mais elle attribua intérieurement ce bien-être à l'influence de la belle saison. Dès que cette pensée se fut emparée de son esprit, le mal recommença à la tourmenter comme auparavant. Reconnaissant sa faute, et voulant la réparer, elle s'écria : « Belle âme, ç'a été vous et non le beau temps ». A ces paroles, les douleurs disparurent, et elle fut complétement guérie. Le soir même elle put se promener dans Naples, pour se récréer, et sa guérison, admirée de toute la capitale, fut déclarée miraculeuse par les médecins.

En l'année 1853, Anne-Françoise Apinelli de Fuscaldo, veuve du prince de Mélissano, eut au visage un bouton presque invisible et dont elle ne s'inquiéta point. Ce léger mal devint, en quelques jours, une plaie incurable. Les plus célèbres professeurs de Naples furent appelés en consultation, mais les secours de l'art restèrent inutiles. Son fils, le prince de Mélissano, entendant raconter dans Naples les grâces que Dieu accordait par l'intercession de la sainte reine, alla visiter son tombeau pour obtenir d'elle la guérison de sa mère. La malade, elle aussi, invoquait avec larmes le secours de Marie-Christine. Elle se procura son image, la baisa dévotement et l'appliqua, avec foi, sur sa plaie. La guérison fut aussi rapide que la maladie. Au grand étonnement de tous, la plaie, déclarée incurable, disparut sans laisser la moindre trace.

Le fils de Thérèse Gaétani, issue des ducs de Laurenzano, nommé Jean-Baptiste, fut atteint à Foggia, en 1854, à l'âge de cinq ans, d'une hydrocéphalite aiguë, qui résista à tous les secours de l'art. Les médecins désespéraient de sa vie, quand sa mère, animée d'une vive espérance, lui fit recevoir le sacrement de Confirmation ; puis, prenant l'image de Marie-Christine, elle l'appliqua sur la tête de son fils mourant. Quelle ne fut pas sa joie quand, une heure après, elle vit le corps de l'enfant se couvrir de boutons d'où sortait une matière purulente ! Le petit moribond, dont on avait déjà préparé les funérailles, recouvra la parole qu'il avait perdue dès le huitième jour de sa maladie. Les médecins déclarèrent sa guérison miraculeuse.

La renommée des vertus de Marie-Christine et les prodiges obtenus par son intercession déterminèrent les archevêques de Naples, de Gênes et de Modène à recueillir, dans des procédures particulières, les dépositions des témoins. Ces procédures furent envoyées à Rome pour obtenir du Saint-Siége l'introduction de la cause de la béatification et de la canonisation de la vertueuse reine des Deux-Siciles. Plusieurs souverains catholiques, le

sacré Collége des Cardinaux, l'épiscopat italien, les supérieurs généraux des Ordres religieux, admirant l'héroïsme des vertus de Marie-Christine, déposèrent aux pieds du chef suprême de l'Eglise leurs respectueuses suppliques et leurs pressantes sollicitations pour qu'il daignât accorder le décret désiré. Sa Sainteté le pape Pie IX, après avoir entendu l'avis unanime de la sacrée Congrégation des Rites, daigna accueillir avec bonté la demande qui lui était adressée, et, le 9 juillet 1859, il signa de sa propre main le décret si ardemment désiré. Malgré les malheurs des temps, la sacrée Congrégation des Rites poursuit, en ce moment (1873), le procès touchant l'héroïsme des vertus de la servante de Dieu, et tout fait espérer que, dans un temps peu éloigné, l'Eglise, en proclamant la sainteté de l'illustre reine des Deux-Siciles, offrira ainsi aux grands du monde un nouveau modèle de perfection chrétienne.

Nous avons extrait cette biographie des *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle.*

MOIS DE FÉVRIER

PREMIER JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Coste, prêtre nonagénaire et religieux dominicain, à Béziers (Hérault), considéré de son vivant et à sa mort comme un saint; mort dans les prisons de Montpellier pour la pureté de sa foi. 1794. — Pierre *Defer*, né à la Neuveville (Vosges, canton de Châtenois) en 1767; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; embarqué sur le navire *les Deux-Associés;* débarqué gravement malade et transféré à l'hôpital de Rochefort, mort dans cette maison à l'âge de vingt-huit ans. 1795. — *Duménil*, curé de Challuy (Nièvre); ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; mis en réclusion à Nevers par les ordres de l'administration départementale; enlevé du lieu de sa captivité en février 1794; transporté à Nantes; mort en cette ville à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Gabriel-Daniel *Dupleix*, prêtre, ex-jésuite, aumônier des Religieuses de l'Annonciade ou Bleu-Céleste de la ville de Lyon; arrêté, traduit devant la commission révolutionnaire de cette ville; condamné à mort comme prêtre réfractaire; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Antoine *Emeric*, né à la Fare (Bouches-du-Rhône), prêtre du diocèse d'Aix; refusa le serment schismatique; se réfugia à Nice après la loi de déportation; partit pour Rome, puis revint à Aix; arrêté en 1797 et jeté dans les prisons de cette dernière ville; transféré ensuite dans celles de Marseille; condamné à être fusillé comme émigré rentré, par la commission militaire établie dans cette ville. 1798. — Etienne *Etringer*, prêtre du diocèse de Toul; refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793; condamné à la déportation maritime; déporté; ramené à Rochefort; mort en cette ville à l'âge de quarante ans. 1795. — Jean-Antoine *Grégoire*, né à Roye (Somme) en 1753, prêtre chapelain de l'église collégiale de cette ville; refusa le serment schismatique de 1791, et resta dans sa paroisse; arrêté, jeté dans les prisons d'Amiens, puis conduit à Rochefort; mort à l'hôpital de cette ville à l'âge de quarante et un ans. 1795. — Nicolas *Judet*, né à Limoges en 1767, prêtre, chanoine semi-prébendé de l'église collégiale de Saint-Etienne de cette ville; ne fit

aucun des serments anti-religieux; arrêté en 1797; déporté au-delà des mers le 1er août 1798; relégué à Cayenne vers la fin de septembre suivant; mort à l'âge de trente-deux ans. 1799. — *Lagrange*, curé de Nuars (Nièvre); ne fit point les serments anti-religieux; enfermé, avec beaucoup d'autres prêtres, dans une maison claustrale de Nevers; envoyé à Nantes avec ses compagnons d'infortune, en février 1794; mis dans le fond de cale d'une galiote où périrent, de misère et de la peste, quarante-quatre prêtres dans l'intervalle d'un mois; mort lui-même peu après dans ce lieu pestilentiel. 1794. — Mathieu *Olive*, né à Marseille en 1709; curé de la paroisse Saint-Ferréol de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé; fut chassé de son église et de son presbytère; se réfugia à Nice; de là passa à Turin en 1792; rentra en France; arrêté aux environs de Marseille; conduit à la municipalité de cette ville; pendu, à l'âge de quatre-vingt quatre ans, au lieu dit *le Cours à Marseille*. 1793. — Jean-Nicolas-Joseph *de Peret*, né à Pierreville (Meurthe) en 1730, prêtre, chanoine du chapitre noble de Saint-Maxe de Bar-le-Duc (Meuse); ancien aumônier-prédicateur de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar; vicaire général honoraire de Châlons-sur-Marne; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; prêta celui de liberté-égalité; arrêté comme non-assermenté; condamné à la déportation par le tribunal criminel du département de la Meuse, vers la fin de 1793; conduit à Rochefort; déporté au printemps de 1794; mis à terre en 1795; resta dans la ville de Rochefort et rétracta le serment de liberté-égalité; mort dans cette ville à l'âge de soixante-cinq ans. 1795. — Nicolas *Tabouillot*, curé de Méligny-le-Grand (Meuse, canton de Void); emprisonné en 1793 pour refus de serment, par ordre des autorités révolutionnaires du département de la Meuse; conduit à Rochefort au commencement de 1794; mort en cette ville. 1794. — Pierre *Gaudin*, prêtre du diocèse d'Angers, vicaire à Chemiré (Maine-et-Loire); ne fit point les serments de 1791 et 1792; arrêté en 1797; embarqué le 1er août 1798; déposé à Sinnamari (Guyane française); transporté malade à l'hospice; mort en ce lieu à l'âge de quarante-deux ans. 1799.

Jean *Genoud*, né en 1650, à Fribourg (Suisse), membre de la Congrégation des Missions étrangères, parti en 1680 pour la mission de Siam (Indo-Chine); cousu dans un sac et jeté dans un fleuve, en haine de la religion, au Pégou (Inde). 1693. — Jean *Joret*, né en 1655 à Moulins (Allier); parti du séminaire des Missions étrangères de Paris en 1682; chargé de l'établissement du collége de Siam; cousu aussi dans un sac et jeté dans un fleuve, au Pégou. 1693. — Le vénérable *Gilles-Marie de Saint-Joseph*, né à Tarente (Terre d'Otrante), frère profès laïque de l'Ordre des Mineurs déchaussés de la stricte Observance de Saint-Pierre d'Alcantara [1]. 1812.

Marie *Saraceni* (en religion sœur Marie-Cherubina-Claire de Saint-François), née à Rome le 8 décembre 1823. Dès sa plus tendre enfance, elle se fit remarquer par son amour pour la prière et son goût pour les choses célestes. Entrée au monastère de Sainte-Claire, à Assise, elle y prit l'habit religieux le 12 août 1846 et y fit profession le 3 octobre de l'année suivante. Sœur Marie-Cherubina se dévoua tout entière au salut des âmes du purgatoire. Toute sa vie elle donna des preuves multipliées de son immense charité pour elles, de sa grande dévotion au Sacré Cœur de Jésus, envers l'auguste Marie, le glorieux saint Joseph et les saints fondateurs de l'Ordre Séraphique. Elle expira dans son couvent d'Assise, à l'âge de quarante-sept ans, un mois et vingt-trois jours, après avoir prononcé sur son lit de mort des paroles prophétiques concernant les malheurs qui attendaient, dans un prochain avenir, la France et l'Italie [2]. 1871.

IIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Simon *Ave*, prêtre, né à Lyon, chanoine de Villefranche (Rhône); condamné à mort à Lyon, comme prêtre fanatique, à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — André *Blanchard*, prêtre du diocèse de Die; né à Pennes (Drôme) en 1740; condamné à mort, comme prêtre réfractaire, par la commission révolutionnaire de Lyon. 1794. — Pierre *Drivon*, prêtre du diocèse de Lyon; ne

1. Sa cause, introduite à Rome sous Grégoire XVI, en 1844, a subi successivement les épreuves prescrites. Le décret, promulgué par Pie IX le 24 février 1868, porte qu'il conste de la pratique au degré héroïque des trois vertus théologales, des quatre vertus cardinales et de leurs annexes, par le vénérable serviteur de Dieu. — *Annales franciscaines*, tome IV, page 376.

2. *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle*.

fit point le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort, comme prêtre réfractaire, par la commission révolutionnaire de Lyon, à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Pierre *David,* né à Angoulême en 1753, prêtre de ce diocèse, chanoine régulier de la Congrégation de Sainte-Geneviève; ne fit aucun des serments de la Révolution: arrêté au commencement de 1798; envoyé à Rochefort; embarqué le 1er août suivant; arrivé à Cayenne le 29 septembre; puis relégué dans le désert de Sinnamari; mort d'épidémie à l'âge de quarante-cinq ans. 1799. — Benoît *Deroche,* prêtre et chanoine de Villefranche (Rhône), né en cette ville; arrêté en 1793; condamné à mort, comme ayant prêché le fanatisme dans les campagnes, par le tribunal révolutionnaire de Lyon, à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Pierre *Gilbert,* prêtre du diocèse de Toul; ne fit point le serment schismatique de 1791; s'éloigna de Toul par suite de la loi de déportation; arrêté près de Metz; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Moselle, siégeant en cette ville. 1794. — Pierre *Goyet,* né en Beaujolais en 1724, le plus ancien des chanoines de la collégiale de Villefranche (Rhône); privé de son canonicat en 1791; ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté en 1793; condamné à mort comme contre-révolutionnaire et prêchant le fanatisme, par la commission révolutionnaire de Lyon, à l'âge de soixante-dix ans. 1794. — Joseph *Miraillé,* né à la Balme (Ain), vicaire d'une paroisse de Belley; s'en éloigna pour refus de serment à la constitution civile du clergé; se réfugia à Lyon sous le pseudonyme de Brinict; arrêté après le siége de cette ville; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par une commission militaire; exécuté à l'âge de trente ans. 1794. — Jacques *Molière,* né à Lyon en 1743, prêtre, religieux Chartreux du diocèse de Lyon; expulsé de son cloître par l'Assemblée Constituante; repoussa le serment schismatique de 1791; arrêté après le siége de Lyon; condamné à mort, comme prêtre fanatique, par une commission révolutionnaire; fusillé à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Jacques *Poirat,* né à Lyon, prêtre, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé; ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté en décembre 1793; emprisonné, condamné à mort, comme prêtre réfractaire, par la commission révolutionnaire de Lyon; exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794.

La vénérable Mère JEANNE DE L'ESTONNAC, institutrice des Filles de l'Ordre de Notre-Dame. 1648.

Le vénérable ETIENNE BELLESINI, religieux augustin du couvent de Saint-Marc, à Trente. 1840.

FRANÇOIS-MARIE-PAUL LIBERMANN, fondateur de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, premier supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et de l'immaculé Cœur de Marie. 1852.

Balthazar *Grangier,* abbé commendataire de Saint-Barthélemy de Noyon (Ordre des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin), évêque et comte de Tréguier. Durant les trente-trois années de son épiscopat, il se dévoua tout entier au salut de son peuple, et, dans ce but, appela de Paris (1648) les prêtres Lazaristes, qui donnèrent des missions dans les principales villes de son diocèse et y produisirent de grands fruits. Il établit à Tréguier un séminaire en 1654, et la même année les Hospitalières; puis il appela les Filles de la Croix en 1657 : édifiantes communautés qui subsistent encore et continuent le bien qu'elles n'ont cessé de faire depuis leur établissement dans ce pays. Notre pieux évêque mourut à Tréguier et fut inhumé dans le chœur de son église cathédrale. 1679. — Joseph *Arot,* né à Nantes le 24 mars 1680, doyen des avocats au parlement de Bretagne. Ami de la justice, il était toujours disposé à défendre les intérêts des faibles et à protéger l'innocence opprimée. Les bonnes œuvres étaient un besoin pour lui : elles remplirent tous les moments de sa précieuse vie. Il mourut de la mort des justes, à Vitré (Ille-et-Vilaine), à l'âge de soixante-douze ans, et fut inhumé en l'église de Notre-Dame, dans un caveau de la chapelle de Saint-Joseph. 1752. — Louis *Berryer,* né à Paris, conseiller au parlement de cette ville, grand-chantre de Notre-Dame, archidiacre de Brie, abbé du Tronchet et prieur de Perrecy-en-Charollais (diocèse d'Autun). Il vécut en cette maison dans l'exercice de la pénitence et y établit une réforme à peu près semblable à celle que l'abbé de Rancé venait d'introduire à la Trappe. Il mourut en odeur de sainteté, à Paris, au collége de Cluny. 1738. — Jean-Théophane *Vénard,* né à Saint-Loup-sur-Thouet (diocèse de Poitiers) le 21 novembre 1829, ordonné prêtre en juin 1852, membre de la Congrégation des Missions étrangères, arrivé au Tong-King en juin 1854; décapité par les infidèles, en haine de la religion. 1861. — Eléonore-Cornélie *Reinaux* (en religion sœur Isabelle de Bruxelles), religieuse au couvent des Capucines de Saint-Omer, morte en odeur de sainteté dans cette maison, à l'âge de trente-quatre ans. 1639. — John *Hampden,* né à Londres, élève du petit séminaire de Saint-Acheul (Somme), où il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de dix-huit ans, laissant une grande réputation de sainteté. 1825.

LA VÉNÉRABLE MÈRE JEANNE DE L'ESTONNAC,

INSTITUTRICE DES FILLES DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME

1648. — Pape : Innocent X. — Roi de France : Louis XIV, *le Grand.*

Jeanne de l'Estonnac naquit à Bordeaux, l'an 1556. M. de l'Estonnac, son père, était conseiller au parlement de Bordeaux ; sa mère se nommait Jeanne Deyquem de Montaigne. De ce mariage sortit Jeanne de l'Estonnac, l'aînée de quatre enfants. Son père s'opposa avec beaucoup de valeur aux desseins des hérétiques ; il se distingua par la double fidélité qu'il gardait à son Dieu, en soutenant les droits de la véritable religion, et à son roi, en conservant les peuples dans l'obéissance qu'ils lui devaient ; mais sa mère abandonna indignement la véritable foi dans laquelle Dieu lui avait fait la grâce de naître, et alla se jeter dans le parti de l'hérésie. Deux choses furent extrêmement dangereuses pour la petite Jeanne : une rare beauté naturelle accompagnée d'un air et d'un port engageant qui la rendait aimable à tout le monde, et la faisait rechercher des meilleurs partis de la province ; et l'esprit corrompu de sa mère qui n'omettait rien pour faire entrer adroitement le venin de l'hérésie dans le cœur de ses enfants, en même temps qu'elle faisait semblant de leur donner une éducation convenable à leur naissance. Comme si cette mère aveugle se fût défiée de ses forces pour gagner sa fille Jeanne qui était déjà ferme dans les principes de la véritable religion, elle trouva moyen de lui donner une calviniste pour maîtresse, afin qu'elle lui fît prendre le change sur l'article de la foi ; on conduisait même cette innocente épouse de Jésus-Christ dans les assemblées dangereuses de plusieurs jeunes demoiselles calvinistes de son âge, pour l'engager plus efficacement à embrasser une religion différente de la sienne ; tout semblait conspirer pour corrompre l'intégrité de la foi de celle qui devait néanmoins, dans la faiblesse de son sexe, devenir un jour une des plus zélées protectrices des intérêts de l'Eglise ; mais Dieu, qui sait conduire les choses à leur fin, souvent même par des voies qui paraissent toutes contraires, lui donna un cœur d'autant plus inébranlable dans sa foi, qu'il y avait plus d'occasions pour la perdre. Outre les sages leçons qu'elle recevait de son père, elle était encore merveilleusement fortifiée par les bons avis de son oncle, le célèbre Michel de Montaigne.

Quoique la fidèle servante de Jésus-Christ repoussât l'erreur que sa mère tâchait de lui inspirer, elle ne perdit jamais néanmoins ni le respect, ni l'amour qu'elle lui devait : la tendresse même et les complaisances qu'elle avait pour elle dans toutes les occasions qui ne regardaient point le fait de la religion, ont fait croire faussement à quelques-uns qu'elle avait été, pendant un temps, du parti hérétique ; mais on a su, de sa propre bouche, que cela n'avait jamais été, et que, si elle avait été conduite au prêche étant jeune, c'est qu'elle ne savait pas encore discerner le faux d'avec le vrai ; en effet, Dieu sut si bien conserver et prévenir son esprit et son cœur, dès qu'elle fut en âge de pouvoir user de sa liberté, qu'elle persévéra toujours dans la véritable religion, dans laquelle, après avoir

été quelque temps disciple, elle devint si grande maîtresse, que sa mère, qui croyait l'avoir gagnée, se trouva obligée de se défendre contre ses sollicitations, et de craindre elle-même qu'elle ne fût ébranlée par les puissants raisonnements que sa fille lui faisait en faveur de la foi.

A l'âge de quatorze ou quinze ans, cette vierge fidèle étant obligée, par sa naissance, de paraître dans les illustres compagnies où son esprit et sa rare beauté la faisaient désirer, ne fut pas longtemps sans découvrir la vanité et les dangers de ces sortes de conversations mondaines. Elle ne trouva jamais rien qui fût capable d'occuper son cœur, qui soupirait après des biens plus solides. Pour accorder néanmoins quelque chose à sa famille, elle se prêtait quelquefois, mais elle ne se donnait jamais à ses amies ; et les sages complaisances qu'elle eut pendant quelque temps pour ses alliés, ne lui firent rien retrancher de ses devoirs ordinaires de piété. L'oraison était sa plus familière occupation ; elle y trouvait de quoi nourrir son cœur. Ce fut dans la ferveur d'une ardente prière que, s'expliquant à son Dieu sur les projets qu'elle formait, ou de se retirer dans quelque solitude écartée, ou d'entrer dans un cloître, elle se sentit portée à lui parler en ces termes : « Mon bien-aimé, c'est pour vous seul que je garde les anciens et les nouveaux fruits que je suis capable de produire avec le secours de votre grâce : faites que j'accomplisse ce que vous désirez de moi, dans l'état où je pourrai le mieux vous servir ; remplissez, Seigneur, toute l'étendue des désirs que vous m'inspirez, et qui me portent à vouloir vous honorer (si j'en étais capable) autant que vous le méritez, selon votre grandeur infinie ». A peine eut-elle achevé cette prière, que Dieu lui fit entendre qu'elle prît garde de ne jamais laisser éteindre le feu sacré qu'il avait allumé dans son cœur, et qui la portait actuellement avec tant d'ardeur à son service.

Obéissant à la volonté de ses parents, elle épousa, à l'âge de dix-sept ans, le marquis de Montferrant, descendant des premiers barons de Guyenne. Cette alliance ne devait pas être inutile à l'œuvre que cette digne épouse devait un jour entreprendre ; sans parler de l'autorité qu'elle en devait emprunter dans l'avenir, on peut dire que la divine Providence lui fit faire dans le mariage, dans la sainte éducation de ses enfants, comme un coup d'essai pour la sage conduite qu'elle devait garder à l'égard de ses filles spirituelles. Les honneurs auxquels la marquise fut élevée depuis son mariage n'apportèrent aucun changement dans ses mœurs : elle fut toujours également modeste et retenue dans sa conduite. Elle savait plaire à son mari suivant les devoirs de son état, sans déplaire à son Dieu ; elle était si tranquille dans les embarras des affaires domestiques, et si patiente dans les revers de la vie, si chaste dans les conversations, sans mélange d'aucune vaine complaisance, et si bienfaisante envers tout le monde, qu'elle devint en peu de temps, par l'éclat de ses vertus, l'objet de l'admiration de toute la province. La mort de son père, qu'elle aimait tendrement, lui fut très-sensible ; mais elle montra, en cette occasion, la parfaite soumission que l'on doit avoir aux ordres de Dieu, qui nous prive souvent de ce que nous avons de plus cher pour éprouver notre vertu.

La marquise de Montferrant eut sept enfants ; la mort en enleva trois de fort bonne heure ; deux de ses filles se firent religieuses ; une autre, qui était plus jeune, demeura dans le siècle ; un seul fils lui resta pour être le principal soutien de sa maison dans le monde. Elle vécut vingt-quatre ans dans la compagnie du marquis de Montferrant, son époux, avec lequel elle jouit de tous les avantages, de tous les fruits d'une union et d'une paix qu'on pouvait attendre d'un mariage aussi chrétien. Le temps auquel la

divine Sagesse voulait préparer cette digne mère à une plus noble postérité étant venu, la mort du marquis de Montferrant, son époux, arriva ; elle le regretta autant qu'elle devait, et, après lui avoir rendu tous les devoirs qu'une femme fidèle et chrétienne doit à un bon mari, elle commença à faire réflexion sur l'état de pleine liberté où le ciel la plaçait par la séparation des personnes qui lui étaient les plus chères. Ce fut alors qu'elle reprit plus sérieusement que jamais les pratiques convenables à une vie retirée : elle vivait en solitaire au milieu du grand monde, où elle se trouvait encore engagée pour un temps, et elle contracta une étroite liaison avec plusieurs saintes dames qui n'avaient en vue que les seuls intérêts de Dieu. L'usage fréquent des sacrements, ses libéralités envers les pauvres, son exactitude et sa fidélité à visiter les malades et les prisonniers, l'humilité profonde qui paraissait en toutes ses actions, et les soins extraordinaires qu'elle avait pour tous ceux qu'elle savait être dans le besoin, faisaient ses occupations ordinaires. La pratique de tant de solides vertus eût pu suffire à une personne qui eût eu une grâce inférieure à celle de la pieuse marquise : mais il était temps de quitter entièrement le monde pour n'avoir plus de commerce qu'avec le ciel. La maison qui lui plut davantage fut celle des Feuillantines de Toulouse dont elle connaissait l'esprit et la régularité : elle fut reçue par le provincial des Feuillantines, qui était alors à Bordeaux, et auquel elle avait découvert le secret de son cœur. Madame Charlotte de Sainte-Claire, qui était supérieure de Toulouse, agréa avec beaucoup de joie de recevoir en sa communauté une personne dont la réputation était connue de tout le monde. Notre prudente marquise néanmoins jugea à propos, pour de sages raisons, d'attendre que ses deux filles, qui s'étaient faites religieuses à l'Annonciade de Bordeaux, eussent consommé leur sacrifice et prononcé leurs vœux, pour commencer ensuite le sien.

Ayant donc mis ordre à toutes ses affaires et donné à son fils l'éducation qu'il pouvait attendre, elle ne pensa plus qu'à entreprendre son voyage à Toulouse, pour entrer dans la maison qu'elle avait choisie. Il fallut alors découvrir à son fils un secret qu'elle lui avait toujours caché ; elle lui représenta tout ce qui était le plus capable de le faire acquiescer aux desseins qu'elle avait de se retirer : ce cher fils répondit beaucoup plus par ses larmes que par ses paroles, et céda aux saints désirs de sa mère. Six ans donc après la mort de son mari, elle s'embarqua au port de la Garonne avec deux demoiselles de sa suite et quelques domestiques ; elle allait partir, lorsque mademoiselle de Montferrant, la dernière de ses filles qui restait au monde, apprenant la démarche de sa mère, vint à la barque qui était encore à l'ancre, pour tâcher au moins de lui faire différer son départ ; mais ses pleurs et ses raisons n'eurent pas plus de force sur son esprit que celles de son frère. Madame de l'Estonnac arriva enfin à Toulouse, où elle fut fort surprise de voir le marquis son fils qui l'avait adroitement devancée pour tenter encore une fois de retarder ses desseins ; mais cette généreuse dame demeura toujours également ferme, de sorte qu'elle entra dans la maison qu'elle avait choisie, le 11 janvier 1603, étant âgée de 46 ans. Elle prit l'habit de la main de Domne-Charlotte de Sainte-Claire, qui était supérieure, et fut nommée sœur Jeanne de Saint-Bernard. Ce fut un prodige de ferveur pendant son noviciat ; elle surpassa par ses vertus les plus avancées. Outre le jeûne, le silence, les austérités du corps et la parfaite mortification de l'esprit, elle était continuellement occupée de la présence de son Dieu par un attrait singulier qu'elle avait pour l'oraison ; ni sa qualité, ni sa complexion délicate, ni ses infirmités, n'étaient capables de la faire

exempter d'aucun point de la régularité ; les plus rudes mortifications étaient de son goût, et son courage paraissait toujours surpasser les pratiques les plus difficiles qu'on pouvait lui proposer ; rien ne lui semblait difficile : en un mot, elle paraissait en même temps et novice et maîtresse dans les voies de la vertu ; les plus parfaites se la proposaient pour modèle ; et il n'y avait personne dans la maison qui ne remerciât Dieu de leur avoir envoyé un si digne sujet.

Mais, comme toute cette belle économie des plus pures vertus de l'état religieux ne se pouvait entretenir qu'au préjudice des forces et de la santé d'un corps d'ailleurs très-délicat, et qui, pour avoir été soumis à l'esprit, n'était pas néanmoins accoutumé aux excès des austérités que cette incomparable novice entreprenait, elle succomba sous le poids d'une si dure pénitence, et ses infirmités augmentèrent à un tel point qu'elle fut obligée, de l'avis de tous les médecins et de toutes les personnes qui la conduisaient, de penser à sortir de la sainte maison où elle était entrée. Il serait difficile d'exprimer la douleur qu'elle conçut alors, et les regrets des plus saintes religieuses qu'elle devait bientôt quitter.

Cette pieuse marquise était dans la plus grande tristesse, lorsque Dieu, la favorisant subitement d'un rayon de lumière, tranquillisa toutes ses puissances, lui faisant connaître qu'il voulait la faire servir à l'exécution des grands desseins qu'il avait sur elle : elle vit dans un même moment un grand nombre d'âmes sur le penchant de l'enfer, et sur le point d'y être précipitées, si elles n'étaient secourues de quelqu'un ; elle comprit que c'était par ses soins qu'on devait leur prêter la main : elle fut instruite des moyens qu'il fallait prendre en s'associant des compagnes pour seconder son zèle. Elle conçut en même temps l'idée d'un Ordre de filles qui s'emploieraient à l'éducation des personnes de leur sexe et qui seraient consacrées à Dieu, sous la protection de la très-sainte Vierge dont elles tâcheraient d'imiter les vertus. Elle fut si consolée des impressions qu'elle venait de recevoir dans son oraison, qu'elle ne pensa plus à la peine qu'elle avait conçue de sa séparation d'avec les saintes religieuses qu'elle devait quitter. Elle sortit du monastère des Feuillantines de Toulouse sur la fin du mois de décembre 1603, et retourna à Bordeaux où elle fut reçue de ses parents avec une joie qu'on ne peut exprimer ; ils s'imaginaient que le ciel les justifiait dans l'opposition qu'ils avaient formée à son départ, et qu'il les dédommageait de l'absence qu'ils n'avaient supportée qu'avec de grands regrets. Madame de l'Estonnac entendait ainsi raisonner ses parents et ses amis, lorsqu'elle projetait en elle-même le nouveau dessein de quitter une seconde fois le monde pour répondre à ce que Dieu demandait de sa fidélité. Après avoir réglé et conclu le mariage de Mademoiselle de Montferrant, sa fille, avec le baron d'Arpaillant, gentilhomme du Périgord, elle ne différa plus à se retirer ; elle choisit, pour lieu de sa retraite, la terre de la Mothe, à une lieue de la baronnie de Landrias, dont elle est une dépendance.

Madame de l'Estonnac, après avoir communiqué à loisir avec son Dieu dans le silence sur son projet, quitta cette solitude pour aller chercher dans la ville de Bordeaux des guides assez sages et assez intelligents qui la seconderaient dans son entreprise ; la divine Providence les lui fit trouver en la personne du R. P. de Bordes et du R. P. Pierre Raymond, jésuites également pieux et savants, et animés d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu, et capables de faire réussir une affaire de cette importance. Ils entrèrent dans la pensée de Madame de l'Estonnac ; ils virent clairement

l'utilité et la nécessité même de la nouvelle Congrégation dans un temps où l'hérésie avait causé de grands désordres, surtout par la mauvaise instruction qu'on donnait aux jeunes filles ; ils furent en plusieurs manières tellement éclairés du ciel sur l'établissement de la nouvelle Congrégation, qu'ils ne doutèrent point qu'il n'eût été inspiré de Dieu à la pieuse marquise. En effet, la divine Providence favorisa ce dessein; car on trouva neuf ou dix personnes disposées à s'unir avec Madame de l'Estonnac; le Père de Bordes les instruisit sur tous leurs devoirs ; il leur fit faire des retraites et des prières extraordinaires ; on composa des règlements et des constitutions, et toutes choses étant enfin parfaitement disposées, il ne paraissait plus rien à désirer que l'autorité des prélats et des souverains pour commencer à former, de cette petite compagnie, un corps de congrégation.

Mgr le cardinal de Sourdis, qui occupait alors le siége archiépiscopal de Bordeaux, et qui avait été revêtu de la pourpre par le pape Clément VIII, à la prière d'Henri le Grand, fut consulté sur cette affaire. Ce fut en 1606, deux ans après que notre veuve fut sortie de Toulouse. Il en conféra plusieurs fois très-sérieusement et avec les révérends Pères Jésuites dont nous avons parlé, et avec Madame de l'Estonnac, dont la naissance et les vertus ne lui étaient pas inconnues. Il fit d'abord toutes les objections qu'un pasteur aussi éclairé et aussi prudent que lui était obligé de faire en cette occasion, pour mieux connaître si l'affaire venait de Dieu, et pour mieux résoudre toutes les difficultés qui s'élèvent en de pareilles fondations; mais enfin, après avoir bien examiné les cahiers d'instruction que lui présenta la sage institutrice, l'un contenant la forme de l'Institut, et l'autre le sommaire des Constitutions et des Règles de la Compagnie de Jésus, sur lesquelles cette vertueuse dame avait été bien aise de s'appuyer autant que cela se pouvait, ce grand prélat accorda tout ce que l'on souhaitait de lui ; il approuva avec son conseil le noble dessein de la fondatrice, et promit de la seconder et de la protéger en tout ce qu'il pourrait. Il lui permit, et l'exhorta même d'en écrire au plus tôt à Sa Sainteté ; Son Eminence, quelque temps après, fit dresser par son secrétaire l'acte d'approbation qu'elle signa. Il permit même à la marquise de choisir, en son diocèse, les députés qu'elle voudrait, pour aller proposer les choses au Saint-Siége. Ce vertueux cardinal écrivit de son côté au Saint-Père, faisant l'éloge de la fondatrice et de son Institut, et demanda, avec de grandes instances, la confirmation de tout ce qui était commencé. Le souverain Pontife Paul V, qui gouvernait alors l'Eglise, et qui était monté depuis un an sur le trône de saint Pierre, après avoir examiné mûrement, avec la sacrée Congrégation, le sujet de l'établissement, les Règles et les Constitutions sur lesquelles il était appuyé, donna volontiers son approbation en confirmant cet Institut de Notre-Dame, par une Bulle qui fut expédiée le 7 avril 1607.

Le cardinal de Sourdis ayant communiqué la Bulle à Mme de l'Estonnac, celle-ci demanda aussitôt à son Eminence un endroit dans sa ville métropolitaine où elle pût établir sa première maison ; on lui accorda une place qui était du côté du port de la Garonne, auprès du château Trompette ; et elle acheta une maison très-commode auprès de la chapelle du Saint-Esprit, que l'archevêque lui céda libéralement pour servir de première église à son Ordre naissant. La marquise se rendit en ce lieu au commencement de l'automne de l'année 1607. Elle y passa l'hiver tout entier dans la pratique des vertus religieuses, jusqu'à ce que toutes choses fussent disposées pour prendre publiquement le voile. Elle fit faire des logements différents, d'après le plan de son Institut, pour y placer des religieuses, des

novices et des séculières. Quatre seulement la suivirent alors en ce nouvel endroit, qui était comme le berceau de la Congrégation naissante ; leurs noms sont : Sévène Coqueau, Madeleine de l'Andrevie, Isabeau de Maisonneuve et Marguerite de Puyferrat, toutes jeunes demoiselles d'un rare mérite, et en qui la prudente fondatrice avait remarqué des dispositions très-convenables à son dessein. Elles étaient agrégées à l'Ordre de Saint-Benoît, suivant les intentions du souverain Pontife, par un acte que le cardinal de Sourdis fit expédier pour cet effet en date du 29 janvier 1608 ; il n'était plus question que de leur donner le voile et l'habit de l'Institut. Cette cérémonie se fit le 1er mai de la même année 1608.

Mme de l'Estonnac était alors âgée de cinquante-cinq ans; mais elle était encore pleine de vigueur, et la joie de se voir au terme de ses désirs l'anima d'un nouveau courage pour marcher, avec ses filles, dans les voies de la plus solide perfection. Ce fut le Père de Bordes qui prit soin, par ordre de Mgr le cardinal de Sourdis, de conduire ce petit troupeau, qui fit en peu de temps de si grands progrès, qu'il devint l'admiration de toute la province. Dieu permit néanmoins que l'on traversât en bien des manières cette Congrégation naissante : tout le monde, sans excepter les plus proches parents de la fondatrice, blâmant cette entreprise, la traitant de ridicule, et publiant que c'était un dessein plein de témérité dont la fin donnerait bientôt les preuves de ce que l'on avançait ; c'est ainsi que l'on raisonnait dans le siècle. Mais le cardinal, qui découvrait de plus en plus l'utilité de cet Ordre, et les bénédictions que Dieu versait sur ses premiers commencements, voulut faire lui-même la cérémonie de donner le voile à cinq nouvelles filles qui se présentèrent.

La fondatrice fut reconnaissante de tant de faveurs de la divine Providence. Elle s'occupa donc avec un soin extraordinaire de bien former ses filles novices à tous les exercices de religion et spécialement aux fonctions de l'Institut qu'elle établissait. Elle fit paraître une prudence singulière en tout ce qu'elle prescrivait ; elle puisait dans la ferveur de ses continuelles oraisons cet esprit de sagesse qui conduit toutes choses à leur fin avec autant de force que de douceur. Cette digne Mère, voyant les progrès que ses novices avaient faits, tant dans les pratiques de la vertu que dans les connaissances qui leur étaient nécessaires pour atteindre la fin de l'Institut, n'attendit point qu'elles eussent fait leur profession pour leur confier l'instruction des enfants qui se présentaient ; son zèle lui fit ouvrir des classes qui furent bientôt remplies de jeunes filles de tout âge auxquelles on enseignait ce qui était capable de leur donner une parfaite éducation. Quand on vit que l'ouvrage réussissait aussi bien dans l'exécution qu'il avait réussi dans tous les projets qui l'avaient précédé, on crut qu'il ne fallait plus retarder à l'appuyer de l'autorité royale, comme il l'était déjà de la part du souverain Pontife. Marie de Médicis et Henri le Grand, qui régnaient alors, autorisèrent de tout leur cœur les entreprises de Mme de l'Estonnac dont on leur avait fait connaître l'éminente vertu et le désintéressement, par des lettres-patentes datées du mois de mars 1609. Cependant Dieu, sans doute pour mieux affermir les premiers fondements de cet Ordre naissant, permit qu'il s'élevât un nouvel orage qui semblait en devoir renverser l'édifice. Mgr de Sourdis, prévenu par des personnes qui ne goûtaient pas les desseins de Madame de l'Estonnac et s'appuyant sur des raisons qui lui parurent bonnes, changea tout d'un coup de sentiment, disant à la fondatrice et aux novices, qu'il souhaitait qu'elles se réunissent aux Ursulines qui commençaient aussi à s'établir à Bordeaux, et qu'elles ne fissent qu'un même Ordre

avec elles, et qu'aussitôt il leur ferait faire profession ; sinon qu'il partait incessamment pour Rome où plusieurs affaires importantes l'appelaient et où il devait faire un assez long séjour. A cette nouvelle la pieuse fondatrice ressentit une vive douleur ; mais elle eut tant de confiance en Dieu et en la protection de la sainte Vierge, sous le nom de laquelle le nouvel Ordre s'établissait, qu'après avoir beaucoup soupiré vers le ciel d'où elle attendait du secours, le cœur du prélat qui paraissait devoir être inébranlable en sa résolution, fut tout d'un coup changé d'une façon miraculeuse, pendant qu'il était encore en son château de Lormont. Au lieu de continuer son voyage pour Rome, il revint à Bordeaux et alla déclarer à la supérieure et aux novices qu'il viendrait le lendemain recevoir leurs vœux comme elles l'avaient tant désiré ; ce qu'il exécuta en effet le 8 décembre de l'année 1610, jour de la fête de la Conception de la sainte Vierge, et ensuite il alla faire son voyage. Ces saintes filles, se voyant ainsi favorisées par les soins de la divine Providence, en témoignèrent leur reconnaissance par une ferveur tout extraordinaire ; elles devinrent d'excellents modèles de perfection pour toutes les personnes de leur sexe. Plusieurs filles, d'une naissance et d'un mérite distingués, furent heureuses d'entrer dans cette nouvelle Congrégation, où elles trouvèrent encore plus de moyens de salut qu'elles n'avaient espéré.

Bientôt de nouveaux établissements se formèrent dans les provinces voisines ; on compte neuf maisons établies du vivant de Mme de l'Estonnac : Béziers, Poitiers, le Puy, Toulouse, Périgueux, Agen, Riom, Pau, et Saintes. Comme ces nouveaux établissements appartiennent plutôt à l'histoire de l'Ordre qu'à l'abrégé de la vie de celle dont nous parlons ici, nous ne nous y arrêterons pas ; nous dirons seulement que Mme de l'Estonnac sacrifia bien des fois le doux repos de la solitude et de la contemplation, qui avait pour elle de grands attraits, afin d'aller jeter elle-même les premiers fondements des nouvelles maisons que la divine Providence lui offrait. Après être demeurée plusieurs années dans la communauté de la ville de Pau, où elle jouissait d'une grande paix, elle fut obligée, pour des raisons qui regardaient le bien de son Ordre et la gloire de Dieu, de revenir à Bordeaux ; elle y donna une nouvelle perfection aux Règles et Constitutions de l'Ordre, après en avoir conféré avec des hommes illustres et les plus anciennes religieuses de son Institut ; elle vit aussi dans la suite toutes les maisons dans une parfaite uniformité d'esprit et de pratiques, par l'observance fidèle de ces mêmes Constitutions.

Il serait difficile de dire les obstacles qui se présentèrent et les difficultés qu'il fallut surmonter pour faire agréer ces nouveaux établissements dans tant de différentes villes ; mais toutes ces oppositions n'ont servi qu'à faire paraître avec plus d'éclat la force d'esprit et les vertus héroïques de la pieuse institutrice, qui ne voulait l'exécution de ses desseins qu'autant qu'elle les voyait conformes aux intérêts de Dieu, et qui avait coutume de recourir à la force de la prière pour emporter, contre la fausse prudence des hommes, ce qu'elle savait devoir contribuer à l'utilité du prochain. Sa foi était si vive et sa confiance en Dieu si parfaite, qu'elle a obtenu plusieurs fois des secours miraculeux, en des occasions où naturellement elle devait être réduite à l'extrémité. Sa charité était si étendue qu'elle répandait sur toutes sortes de pauvres les aumônes qu'on lui avait faites à elle-même ; elle manqua quelquefois de tout dans des temps fâcheux de cherté, et ne put néanmoins souffrir qu'on renvoyât aucun pauvre ; elle fit distribuer aux familles qui étaient dans la nécessité le peu qui lui restait pour sa

communauté, étant pleinement persuadée que Dieu ne lui manquerait jamais dans le besoin. La qualité d'institutrice et de fondatrice l'obligea, pendant presque toute sa vie, d'exercer l'office de supérieure; mais on peut assurer qu'elle ne s'estima jamais plus heureuse que lorsqu'elle se trouva délivrée de cet emploi par les desseins secrets de la divine Sagesse, qui lui ménagea enfin les moyens de jouir du doux repos de l'état de simple sujette. Son humilité était la première de ses vertus, et c'était à la faveur de cette vertu, qui sait cacher les autres, que cette sage fondatrice tâchait de voiler tant de beaux talents et de perfections de corps et d'esprit dont elle était favorisée. Si elle savait commander, elle savait encore mieux obéir, et ni sa naissance, ni les rares qualités naturelles qu'elle possédait, ni les grands dons de la grâce ne lui suggérèrent jamais d'idées de préférence au-dessus des autres. Sa patience était insurmontable dans les plus grands travaux; elle différait à la vérité quelquefois l'exécution de ses desseins pour laisser dissiper la tempête, mais les contrariétés, de quelque part qu'elles vinssent, ne les lui firent jamais abandonner entièrement lorsqu'on l'avait assurée qu'ils tendaient à la gloire de Dieu. La multitude des grandes affaires ne l'empêchait pas de trouver les moments nécessaires pour donner de la nourriture à son âme dans l'exercice de la contemplation; elle joignait les austérités corporelles aux longues veilles et aux jeûnes, et, se privant de tout, elle se faisait un plaisir d'accorder tout aux autres autant que cela se pouvait; le pur zèle de la gloire de Dieu était le premier mobile qui la faisait agir, et le salut des âmes en était le second.

Après une vie si bien remplie, elle se prépara à la mort par une douce familiarité qu'elle savait entretenir entre elle et son Dieu; elle avait surtout, en ces derniers moments, une grande dévotion à la très-sainte Trinité, à qui elle adressait souvent ses prières et ses soupirs. Elle fut bien consolée de pouvoir se joindre encore une fois à ses sœurs pour se préparer, par une retraite de trois jours, au renouvellement annuel des vœux; elle suivit donc d'esprit autant qu'elle put les autres religieuses dans les exercices de ces trois jours; mais, la nuit du second jour, elle fut attaquée en même temps d'apoplexie et de léthargie, ce qui lui ôta le mouvement et la parole; elle ne put, en cet état, recevoir que le sacrement de l'Extrême-Onction; mais elle s'était confessée la veille et avait reçu la sainte communion. Les révérends Pères Jésuites lui rendirent, dans cette extrémité, tous les secours que l'on pouvait attendre de leur charité. On voulait tirer son portrait, mais, étant un peu revenue à elle, elle marqua tant de répugnance pour ce que l'on désirait, qu'on fut contraint d'éloigner le peintre qu'on avait fait venir à cet effet. Le troisième jour de la retraite étant arrivé, et la maladie de cette digne mère augmentant toujours, on lui donna avis que l'on allait faire, dans l'église, la rénovation des vœux et qu'on la priait de ne pas quitter cette vie en l'absence de ses chères filles qui souhaitaient être présentes à son départ. La chose arriva assez heureusement comme on l'avait désiré; car, à peine les religieuses eurent-elles achevé leurs saintes cérémonies qu'elles furent appelées pour recevoir la dernière bénédiction de leur pieuse mère, qui rendit un moment après son âme à Dieu; ce fut le jeudi 2 février, jour de la fête de la Purification de l'année 1640, sur les dix heures du matin; elle était âgée de 84 ans. Il y avait trente-deux ans que la fondation de son Ordre était commencée. Deux religieuses de la maison de Périgueux connurent la nuit suivante, d'une façon miraculeuse, le décès de leur sainte Mère. Son visage parut d'une

beauté surprenante après son décès. Son corps, qui demeura cinq jours sans sépulture, ne fit paraître aucune marque de corruption, et il exhala, au contraire, une odeur agréable. Sa chair conserva la flexibilité qui est ordinaire aux corps vivants, ce qui fit assurer à un chirurgien expérimenté qu'il y avait, en tout ce qu'il voyait, quelque chose d'extraordinaire et qu'il n'avait jamais rien vu de semblable. L'habile peintre que l'on appela pour achever le tableau qu'il avait commencé, assura, à plusieurs reprises, qu'il découvrait, sur le visage de cette pieuse défunte, des traits de beauté qui surpassaient son art.

Le concours du peuple qui accourut pour voir le corps fut considérable. Une infinité de personnes conservèrent comme un grand trésor les choses qui lui avaient appartenu, et les petites parcelles de son corps, qu'on n'a adjugées qu'à des personnes de distinction, sont conservées comme des reliques précieuses. Le corps de cette bienheureuse, qui avait été mis d'abord dans le caveau commun, élevé sur deux piliers de pierre, a été transporté dans la suite, avec permission des supérieurs, dans le milieu du chœur des religieuses. Lorsqu'au dernier siècle les religieuses de Notre-Dame furent expulsées de leur maison, elles confièrent ce corps sacré à un habitant de la ville qui le conserva avec soin; mais ce précieux dépôt ayant été découvert pendant la Terreur, le dépositaire fut emprisonné et le corps mis en terre dans le jardin de l'Hôtel de ville. Il y fut retrouvé le 23 novembre 1822 et rendu aux religieuses de Bordeaux. La cause de la béatification de Madame de l'Estonnac a été introduite à la Congrégation des Rites, le 6 septembre 1834.

Outre les maisons que la pieuse institutrice a eu la consolation de voir établies de son vivant, il y en a eu beaucoup d'autres, comme à Narbonne, à Villeneuve, à Saint-Gaudens, à Barcelone, à Salers, à Richelieu, à Madrid, à Pradelles, à Gannat, à Valence, à Issengeaux, à Langogne, à Saint-Sernin, à Saint-Junien, à Saint-Léonard, à Uzès, à Perpignan, à Issoire, etc.

Nous avons extrait cette biographie d'un ouvrage que les religieuses de Notre-Dame, de la communauté de Poitiers, ont dédié à Mme la duchesse de Bourgogne.

LE VÉNÉRABLE ÉTIENNE BELLESINI,

RELIGIEUX AUGUSTIN DU COUVENT DE SAINT-MARC, A TRENTE

1840. — Pape : Grégoire XVI. — Roi de France : Louis-Philippe.

Il naquit à Trente (Tyrol), le 25 novembre 1774, et fut baptisé dans cette église de Sainte-Marie-Majeure, qu'ont à jamais illustrée les sessions du grand Concile œcuménique. Son père était notaire. Sa mère, femme très-pieuse, éleva ses enfants dans la crainte de Dieu. Les témoins du procès font à l'envi l'éloge de cette vertueuse femme, qui eut la consolation d'être assistée à sa dernière heure par son fils, déjà religieux et prêtre. Elle avait demandé à Dieu la grâce spéciale de mourir la nuit de Noël; ce vœu fut exaucé, car elle mourut à minuit. Tel était le profit que l'enfant

retira des leçons de sa mère, que le curé ne fit pas difficulté de l'admettre à la première communion à peine âgé de sept ans. Il fut confirmé à dix, par l'évêque de Trente, Pierre-Vigile, comte de Thunn.

Bellesini fit toutes ses études au collége de Trente, sans quitter la maison paternelle, jusqu'à seize ou dix-sept ans, qu'il entra dans l'Ordre des Augustins. Son père s'opposa d'abord à sa vocation, mais il céda bientôt devant ses instances. Ainsi, en 1790 ou l'année suivante, Bellesini fut reçu chez les Augustins de Trente, et partit bientôt pour le noviciat de Bologne; il prononça les vœux solennels à l'expiration de l'année. Sa piété et ses talents le firent remarquer entre tous les autres. Il fut envoyé à Rome pour les études de philosophie et de théologie. Un autre Père, Etienne-Augustin Bellesini, de Pérouse, était général de l'Ordre. Les témoins du procès parlent de la parfaite distinction avec laquelle Bellesini fit le cours de philosophie et subit l'épreuve des disputes publiques; il mérita le grade de prodéfendant, qu'on ne donne, dans l'Ordre des Augustins, qu'aux plus distingués. Il retourna ensuite à Bologne professer les hautes études; il y était encore en 1797, quand les armées de la république envahirent cette partie de l'Italie. Un des premiers édits contre les Ordres religieux ayant ordonné l'expulsion de tous ceux qui étaient étrangers à l'Etat romain, Bellesini dut, à son grand regret, quitter sa maison de Bologne, et se réfugia à Trente, chez les Augustins de Saint-Marc, qui l'accueillirent avec bonheur.

Quoiqu'il ne fût encore que diacre, ses supérieurs l'appliquèrent à la prédication, pour laquelle il montrait les plus heureuses dispositions. Les procès attestent le bien que ces prédications firent parmi les fidèles. L'affluence était grande. On y vit la marque d'un secours particulier que Dieu avait réservé à ces religieuses populations dans des temps si mauvais. Dès qu'il atteignit l'âge pour être prêtre, l'évêque de Trente lui imposa les mains. Il fallut le porter en litière à la cathédrale, car il venait d'avoir une longue et douloureuse maladie. Le zèle qu'il déploya dans le ministère, dans la prédication et la confession, sa vie pénitente, sa piété, tout cela est attesté dans les enquêtes juridiques.

L'invasion étrangère et le changement de régime qui s'ensuivit ouvrirent une nouvelle carrière au vénérable serviteur de Dieu. C'était en 1809. Un édit impérial ayant supprimé les Ordres religieux dans le Tyrol, les Augustins de Saint-Marc quittèrent leur maison, à l'exception de quatre qui obtinrent permission d'y rester. Bellesini était de ce nombre. Il se consolait de la suppression de son Institut en se livrant avec plus de zèle aux œuvres du divin ministère; mais bientôt cette ressource lui fut ôtée. Un décret prescrivit le serment à tous les prêtres qui exerçaient publiquement le ministère; le vénérable serviteur de Dieu aima mieux renoncer aux prédications que de prêter ce serment. C'est alors qu'il conçut le dessein des écoles gratuites, par opposition aux écoles élémentaires, dites *normales*, dont le gouvernement poursuivait l'établissement avec tant de persistance. Dieu versa sa bénédiction sur la tentative du vénérable serviteur de Dieu, et les persécutions tentèrent de l'entraver.

Sa charité pour les pauvres n'était pas moins digne d'admiration. Plus d'une fois, n'ayant rien à donner, il quitta ses habits pour les en vêtir. La nièce du vénérable serviteur de Dieu, religieuse dans un monastère de Rome, a déposé ce qui suit, entre autres faits édifiants : « Des gens pauvres venaient lui demander quelque argent à emprunter, et portaient en gage des paniers qui semblaient pleins de linges, et le serviteur de Dieu leur

donnait ce qu'ils demandaient, et retenait les gages, qu'il avait coutume de confier en dépôt à ma mère ; en ouvrant ces paniers pour prendre note des objets, on trouvait des chiffons sans valeur ; remarquez que les emprunteurs ne rendaient jamais et ne se faisaient plus voir. Il ne se plaignait jamais de ces tromperies, et quand ma mère lui faisait remarquer la fraude et qu'elle l'avertissait d'être plus attentif, il répondait qu'il ne croyait pas que ceux qui recouraient à lui fussent coupables de le tromper. Je me souviens qu'on me racontait comme quoi, bien souvent, le serviteur de Dieu distribuait aux pauvres gens les habits qu'il avait sur lui, et plus d'une fois il rentrait à la maison, tantôt sans pantalon, tantôt sans chemise ; aussi ma mère, qui tenait compte du linge, lui disait d'aller doucement en distribuant les chemises, parce qu'il en restait peu ; une fois il répondit, entre autres, que, n'ayant pas d'argent pour un pauvre malheureux, il avait pris le parti de donner sa chemise. Ma mère, parlant des dépenses faites par le serviteur de Dieu pour le soutien de ses écoles pendant plusieurs années, me disait qu'on les évaluait à dix mille florins ; elle ajoutait qu'elle ne pouvait que rapporter à une providence spéciale que la famille n'ait pas été ruinée par cette dépense d'argent et de meubles, à une époque où les troupes dévastaient les campagnes, où l'on ne retirait pas les produits, et l'on devait loger non-seulement les officiers supérieurs, mais encore bon nombre de soldats, en leur fournissant tout ce qu'ils voulaient. Quoique mon père ressentît un grand déplaisir au départ du serviteur de Dieu, son frère, néanmoins il était temps qu'il partît, sans quoi il aurait consumé tout le patrimoine de la famille au bénéfice des écoles et des pauvres. Sa vie était plus celle d'un pénitent que de quelqu'un qui n'eût été que sobre ; il mangeait très-peu, et bien souvent il portait les restes sous son manteau à quelque famille pauvre. Quand il savait qu'il y avait des malades qu'il connaissait de quelque manière, surtout ceux des écoles, ou des pauvres, non-seulement il allait les voir, mais il portait des secours, il les assistait dans le corps et l'esprit, et il ne quittait pas les moribonds avant qu'ils eussent rendu le dernier soupir entre ses bras ».

Après des journées si pleines, sanctifiées par l'exercice de la charité, le vénérable serviteur de Dieu passait une partie des nuits en prières. « Je ne sais pas précisément », a déposé un témoin, « quel était son repos de la nuit, mais j'ai su par ma mère que le soir, quand il rentrait dans sa chambre pour prier, en compagnie du Père dall'Orsola, ils employaient un long temps à la méditation, chose qui m'a été confirmée par le Père dall'Orsola, qui ajoutait que, dans ces longues prières, il se sentait accablé du sommeil, au lieu que le Père Etienne semblait n'être jamais las de prier ; il nous racontait aussi que sa chambre, étant contiguë à celle du serviteur de Dieu, il était réveillé quelquefois par ses gémissements et ses soupirs. Il avait coutume de se coucher très-tard et de se lever de grand matin ; et comme il avait mis sa messe de très-bonne heure, on avait soin qu'il y eût quelqu'un dans la maison pour lui ouvrir la porte ; on savait ainsi qu'ordinairement il disait sa messe à l'heure marquée ; mais il arriva plusieurs fois qu'à cette heure on ne le voyait pas sortir de sa chambre, et par crainte qu'il ne fût indisposé, on voulut y entrer, et on le trouvait à genoux par terre avec un livre à la main, et quelquefois sur le prie-Dieu, ce qui fit croire que, s'étant endormi en priant, il avait passé la nuit dans cette position. Bien des fois on le voyait, dans la prière, rester immobile un long espace de temps, de sorte qu'il fallait l'appeler à plusieurs reprises. Il gardait les Constitutions de son Ordre autant que faire se pouvait, ne

permettant à aucune femme d'entrer dans sa chambre, pas même à sa belle-sœur. En somme, la conduite très-exemplaire qu'il garda, dans toute la rigueur du mot, ne fut jamais sujette à la critique, si ce n'est de la part des ennemis de la religion ; toute la ville le respectait comme un saint. Il avait la coutume de faire quelque petit voyage pendant les vacances de l'automne, non point comme simple délassement, mais pour prêcher et engager les représentants des autres pays à fonder des écoles pour la jeunesse sur le modèle de celle de Trente ».

En 1812, la Bavière rentra en possession du Tyrol. Un des premiers actes du gouvernement fut de nommer le Père Bellesini directeur général des écoles. Le vénérable serviteur de Dieu travailla à détruire tout vestige des écoles normales ; il abolit leurs règles et leurs méthodes, et les remplaça par des règlements propres à garantir la piété et l'instruction. C'étaient ceux dont il avait fait l'expérience dans ses écoles gratuites. Nous les trouvons parmi les documents imprimés à l'occasion de l'introduction de sa cause. Le gouvernement les approuva, et comme l'expérience a continué d'en montrer l'excellence, le gouvernement autrichien ne les a jamais abrogés et les observe encore aujourd'hui. Le vénérable serviteur de Dieu remplit l'emploi de directeur général pendant cinq ans, jusqu'en 1817. Dans la crainte de perdre un prêtre si dévoué et si utile, on fit tout pour le retenir à Trente ; on lui offrit un canonicat de la cathédrale qu'il refusa : ses vœux se portaient ailleurs.

Etienne Bellesini n'avait jamais cessé de regretter son couvent, et demandait instamment au Seigneur la grâce d'y rentrer. La restauration des Ordres religieux, dont s'occupa Pie VII aussitôt après son retour à Rome en 1814, lui offrit les moyens de remplir enfin ses vœux. Huit années s'étaient écoulées depuis la suppression du couvent de Saint-Marc, et il ne restait aucun espoir de le rétablir. Le vénérable Bellesini tourna les yeux du côté de l'Etat Pontifical, où la magnificence de Pie VII avait rétabli les cloîtres. Prévoyant que les habitants de Trente ne consentiraient pas de bon gré à son départ, il résolut de s'évader secrètement, sans confier son secret, sans prendre de passeport pour l'étranger. Nous dirons tous les périls d'un semblable voyage. La lettre qu'il écrivit de Ferrare pour donner sa démission des écoles et annoncer son dessein, produisit à Trente une sensation des plus douloureuses. Le gouvernement, espérant le ramener par la sévérité, lui intima par la voie des journaux l'ordre de retourner dans sa patrie sous peine de confiscation et d'exil. Mettant son devoir au-dessus de tout, le vénérable serviteur de Dieu laissa volontiers au gouvernement une partie de son traitement de directeur qu'il n'avait pas touchée, et se résigna à l'exil perpétuel.

Deux obstacles s'opposaient à son départ : d'abord le gouvernement autrichien ne donnait jamais aux religieux de passeport pour l'étranger ; en outre, une loi de cette époque défendait expressément que les religieux expulsés des couvents pendant la domination française pussent émigrer pour rentrer dans leurs cloîtres. Les couvents étaient supprimés dans ces régions, et l'on ne voyait pas d'espoir de les rétablir. Il résolut de courir tous les risques d'un départ furtif, dès qu'il sut que les maisons religieuses étaient rouvertes dans l'État Pontifical. Obtenir le passeport pour l'étranger n'était pas chose possible pour un religieux : il le prit pour les Etats Vénitiens. Il accomplit son dessein pendant les vacances ; comme s'il eût voulu prendre un peu de *villegiatura*, il fit croire à ses parents qu'il allait faire une petite tournée. Il prit pourtant une voiture à son compte, et se

mit en route, en se confiant à Dieu. Arrivé dans un poste où les agents de police lui demandèrent son passeport, il présenta celui qu'il avait, et dit qu'il se rendait à un pays voisin, qu'en effet il devait traverser. A la frontière, il fit prendre les devants à sa voiture, et la suivit de loin, à pied, le bréviaire à la main, se recommandant instamment à Dieu, et les gardes ne firent pas attention à lui. Ce grand péril passé, il en trouva un autre. La voiture était déjà embarquée, et les passeports des autres passagers ayant été examinés, le vénérable serviteur de Dieu se trouvait dans la plus grande perplexité, faute de pouvoir montrer le sien, quand un des hommes qui dirigeaient l'embarcation lui dit de se hâter d'entrer dans le bateau; il le fit, et on oublia de demander son passeport. En arrivant à Ferrare, il se présenta au cardinal Spina alors légat en cette ville, et lui fit part de sa position et du motif qui l'avait porté à quitter son pays; le cardinal lui fit donner un passeport pour l'État Pontifical, et c'est ainsi qu'il put librement arriver à Rome au couvent de Saint-Augustin. Dans le temps qu'il s'arrêta à Ferrare, il logea au couvent des Mineurs de l'Observance, et il écrivit à son frère qui habitait Trente, pour faire savoir qu'il était en lieu de sûreté, qu'on ne pensât plus à lui, et qu'il rentrait dans son Ordre.

Le Père Rotelli, général des Augustins, confia à Bellesini l'emploi de maître des novices, qu'il remplit à Rome pendant quatre ans, et ensuite cinq ans à Citta di Pieve, où le noviciat fut transféré; il s'en acquitta à la satisfaction générale. Les vertus qu'il pratiqua dans cette période de neuf ans, comme maître des novices, ne firent pas moins éclater sa sainteté que dans les temps antérieurs. On vit sa charité par le zèle qu'il témoignait à tout le monde, sans acception de personne, fervent dans son ministère, plein de sollicitude dans les réprimandes, paternel dans les corrections, discret dans les commandements, compatissant à toutes les faiblesses, en un mot, se faisant tout à tous en toutes choses. L'Esprit de Dieu qui régnait en lui se montrait dans la fidélité à remplir les lois divines et les règles de son Ordre, dans sa pureté angélique, la haine constante de soi-même, son mépris de toutes les choses de ce monde pour ne désirer que celles du ciel.

Il alliait constamment la douceur avec la fermeté, la charité avec la régularité. Les novices le respectaient et l'aimaient à cause de l'humilité et de la douceur avec laquelle il les traitait, de la charité qu'il mettait, soit à les reprendre, soit à les assister dans leurs maladies; on le voyait jour et nuit près de leur lit pour leur porter les secours dont ils avaient besoin. Citta di Pieve étant située dans un climat très-froid, le serviteur de Dieu, afin que le lever du matin fût moins pénible, se chargeait d'éveiller tout le monde, ce que chaque novice aurait dû faire à son tour; il allumait le feu, faisait chauffer l'eau, et la portait dans les cellules. Il était si attentif à tout ce que l'on faisait, que rien ne lui échappait. Il corrigeait les moindres défauts, les plus légères transgressions de la Règle. Ses pénitences consistaient à baiser la terre, qu'il appelait notre mère, à priver le coupable de vin, ou de la moitié du déjeuner ordinaire; quelquefois il l'excluait de la chapelle particulière du noviciat pendant plusieurs jours; ces punitions étaient toujours justes. Il donnait ses avis avec une fermeté toujours accompagnée de douceur; il y mettait une amabilité, une précaution inexprimables. On le voyait constamment présider aux exercices du noviciat, semblable au flambeau sur le candélabre, se faisant novice avec les novices, et pratiquant le mot de l'Evangile : *Cœpit Jesus facere et docere*. Il venait plusieurs fois la nuit, pour voir si l'on dormait; car il défendait de veiller sans permission, même pour étudier. Il n'entrait jamais dans son lit, et on le

trouvait constamment en prière, ou à genoux devant son Crucifix. Pouvait-on ne pas vénérer un homme toujours occupé à prier, et qui s'était condamné à un jeûne perpétuel ? Il ne laissait rien voir de forcé : tout était naturel en lui et portait l'empreinte de la vertu.

Le vénérable serviteur de Dieu désirait ardemment le rétablissement de la vie commune dans les couvents de l'Ordre. Il en demandait la grâce à Dieu par d'incessantes prières, et faisant partager ses désirs à ses novices, il les engageait à prier pour cela. Il faisait aussi son possible pour leur inspirer l'amour de la pauvreté religieuse, en leur disant qu'il fallait être riche d'esprit, et pauvre de biens temporels, se dépouiller de tout attachement aux commodités, aux aises et à l'argent, et imiter sur ce point comme dans le reste l'esprit de pauvreté de saint Augustin. Léon XII rétablit la vie commune dans le couvent de Gennazzano, en 1826. Bellesini demanda aussitôt à passer dans cette maison, et l'obtint dès que son temps de maître des novices fut fini. Il y pratiquait la pauvreté depuis quatre ans, lorsque la paroisse ayant vaqué par la mort du curé, il fut choisi pour le remplacer.

Il remplit ces fonctions pastorales pendant neuf ans jusqu'à sa mort. C'est la plus glorieuse période de cette belle vie. Ce saint et fervent religieux, déjà brisé par la mortification et la maladie, ne se lassa pas un instant dans l'accomplissement de ses devoirs. On le vit infatigable dans le culte de Dieu, l'administration des sacrements, l'instruction spirituelle de son troupeau, la discipline des mœurs, le soin des pauvres, l'observation des règles ecclésiastiques. Tous les moments de sa vie étaient appliqués aux devoirs de son ministère; il n'en réservait aucun pour se soulager. Quoique affaibli par l'âge et tourmenté cruellement par une hernie chronique, il était toujours prêt, la nuit comme le jour, à confesser, à prêcher, à visiter les malades. Jamais il ne témoigna le moindre ennui, la moindre impatience; rien ne fut jamais capable de l'arrêter, ni l'éloignement, ni la rigueur de l'hiver ou la chaleur de l'été.

Toute sa vie est un parfait modèle du vrai pasteur et père des âmes. Non-seulement il prêchait chaque dimanche et à toutes les fêtes d'obligation, conformément aux règles canoniques, mais il le faisait aussi dans les fêtes supprimées, et tous les jours pendant le Carême. Le catéchisme était ses plus grandes délices; il n'y manquait jamais le dimanche, le matin et le soir, et presque tous les jours pendant toute l'année. On raconte ce qu'il faisait pour la sanctification du dimanche, pour extirper le blasphème, pour ôter les scandales, réconcilier les familles, soulager les pauvres, et assister les malades. Il établit les sœurs de charité dans sa paroisse, de concert avec le vénérable Gaspard de Buffalo. Il demandait partout des aumônes pour ses pauvres, aux portes des maisons en faisant des quêtes. Il ne craignait pas de s'endetter pour ses pauvres. Dieu lui avait donné, comme à Salomon, *latitudinem cordis quasi arenam, quæ est in littore maris.* C'est au lit des malades que sa charité brillait d'un plus vif éclat. Par des aliments, des remèdes, des secours de toute espèce, on le voyait toujours occupé à secourir les infirmes.

Sa vie privée fut la même qu'à Trente, et dans le noviciat de Rome ou de Citta di Pieve. Mortification universelle, prière continuelle, abnégation de soi-même, c'est ce qu'on voit dans les dépositions des témoins. Il se surpassa lui-même pendant l'épidémie qui envahit sa paroisse en 1839. On vit ce vieillard de soixante-cinq ans, brisé par l'âge et les maladies, ne se donner aucun instant de repos, parcourir de jour et de nuit les rues de la

ville pour soigner les malades, riches ou pauvres, recevoir les confessions, administrer les sacrements, et recevoir les derniers soupirs des mourants. Cette épidémie sévissait encore quand sonna la dernière heure du vénérable serviteur de Dieu. Il rendit son âme à Dieu le 2 février 1840, fête de la Purification de la sainte Vierge.

Sans parler de l'ardente foi du Père Bellesini, de son constant amour pour la sainte Vierge, de son affection filiale pour l'Eglise et le souverain Pontife, on peut résumer en deux mots les principaux traits de sa vie publique dont l'influence moralisatrice et enseignante dure encore : ce fut un vrai martyr de la charité envers le prochain, une hostie vivante de dévouement et de sacrifice au bien général.

Peu de temps après sa mort, sa réputation de sainteté et les nombreux miracles qui s'opérèrent à son tombeau par son intercession, firent naître le désir de sa canonisation. La sacrée Congrégation des Rites ayant reçu, en 1845, les enquêtes juridiques faites à Trente, à Rome et dans le diocèse de Palestrine, dix ans ne s'étaient pas écoulés, lorsque l'introduction de la cause fut soumise à la même Congrégation en 1852, et signée par le pape Pie IX le 15 janvier de la même année.

Nous avons emprunté cette vie aux *Analecta*.

LE V. FRANÇOIS-MARIE-PAUL LIBERMANN,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DU SAINT CŒUR DE MARIE,

PREMIER SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DE L'IMMACULÉ CŒUR DE MARIE

1852. — Pape : Pie IX. — Souverain de France : Napoléon III.

François-Marie-Paul Libermann fut le cinquième fils d'un rabbin d'Alsace, Lazare Libermann ; sa mère s'appelait Lia-Suzanne Haller. Sa famille, sans être opulente, n'était pas des moins considérées parmi les Israélites des bords du Rhin, qui se trouvaient dans la situation la plus florissante au commencement de ce siècle. Il naquit le 12 avril 1804, et, huit jours après sa naissance, il reçut le nom de Jacob, qui aurait pu, comme autrefois, se changer en celui d'Israël ; car celui qui le portait sera toute sa vie l'homme de la lutte et de la souffrance. C'est le sceau des âmes privilégiées, et Dieu permit que celle-là le reçût de bonne heure : une trop grande timidité, des infirmités précoces, les traitements inhumains d'un maître brutal, la perte de sa mère qu'il ne connut guère que pour éprouver un chagrin de plus, lui donnèrent dès l'enfance un grand courage pour supporter les afflictions. A l'âge de treize ans il était déjà très-versé dans l'étude de la Bible et du Thalmud : son père, qui rêvait pour lui le plus grand avenir, résolut de l'envoyer poursuivre ses études à Metz, et même de le diriger plus tard sur Paris. Dans la première de ces deux villes ce jeune voyageur, contre toute attente, ne rencontra que des duretés. La seule personne qui lui

montra quelque intérêt lui retira bientôt ses bonnes grâces quand elle le vit étudier le français, aborder même le latin et se ménager volontiers des relations qui développaient ses études furtives.

« Dans une semblable position », raconte-t-il lui-même, « je ne pouvais que m'ennuyer beaucoup. Je tombai bientôt dans une tristesse profonde. C'est l'état qui dispose le plus un cœur dévoyé à se tourner vers le Seigneur, et à s'ouvrir aux influences de la grâce. Jusque-là j'avais vécu dans le judaïsme de bonne foi, et sans soupçonner l'erreur; mais en ce temps je tombai dans une espèce d'indifférence religieuse, qui, en quelque mois, fit place à une absence complète de foi. Je lisais cependant la Bible, mais avec défiance ; ses miracles me rebutaient, et je ne les croyais plus. Cependant mon frère aîné, actuellement médecin à Strasbourg, venait de passer au Christianisme. J'attribuai d'abord sa démarche à des motifs naturels. Je pensai qu'il en était où j'en étais moi-même, relativement au Judaïsme ; mais je le blâmai d'avoir, par son abjuration, donné du chagrin à nos parents. Néanmoins, je ne me brouillai pas avec lui. Nous liâmes même en ce temps une correspondance. Je la commençai par une lettre, dans laquelle je lui faisais quelques reproches sur sa démarche, et je lui exposais mes pensées sur les miracles de la Bible. Je lui disais, entre autres choses, que la conduite de Dieu serait inexplicable si ces miracles étaient vrais ; qu'on ne comprendrait pas que Dieu en eût tant opéré pour nos pères idolâtres et prévaricateurs, tandis qu'il n'en faisait plus pour leurs enfants, qui le servaient, depuis longtemps, avec une si parfaite fidélité. Je concluais à rejeter ces anciens miracles, comme une invention de l'imagination et de la crédulité de nos pères.

« Mon frère me répondit qu'il croyait fermement les miracles de la Bible ; que Dieu n'en faisait plus aujourd'hui, parce qu'ils n'étaient plus aussi nécessaires ; que le Messie étant venu, Dieu n'avait plus besoin de disposer son peuple à le recevoir ; que tous les prodiges de l'Ancien Testament n'avaient d'autre fin que de préparer ce grand événement. Cette lettre me fit quelque impression : je me disais que mon frère avait bien dans son temps fait les mêmes études que moi ; cependant je persistais à attribuer sa conversion à des motifs humains, et l'effet produit par sa lettre fut bientôt détruit. D'ailleurs, le doute qui s'était emparé de mon esprit était trop profond pour céder à un ébranlement aussi faible : la bonté de Dieu m'en préparait d'autres.

« Un de mes condisciples me montra, en ce temps, un livre hébraïque non ponctué, qu'il ne pouvait pas lire, parce qu'il débutait dans l'étude de l'hébreu ; je le parcourus avidement : c'était *l'Evangile traduit en hébreu.* Je fut très-frappé de cette lecture. Cependant, là encore, les miracles si nombreux qu'opérait Notre-Seigneur Jésus-Christ me rebutèrent. Je me mis à lire l'*Emile* de Rousseau. Qui croirait que cet ouvrage, si propre à ébranler la foi d'un croyant, fut un des moyens dont Dieu se servit pour m'amener à la vraie religion ? C'est dans la *Confession du vicaire Savoyard* que se trouve le passage qui me frappa. Là, Rousseau expose les raisons pour et contre la divinité de Jésus-Christ, et il conclut par ces mots : « Je n'ai pas été à même jusqu'ici de savoir ce que répondrait à cela un rabbin d'Amsterdam ». A cette interpellation, je ne pus m'empêcher d'avouer intérieurement que je ne voyais pas non plus ce qu'il aurait à répondre.

« Telles étaient mes dispositions à cette époque ; et, toutefois, l'œuvre de ma conversion ne faisait pas de grands progrès. J'appris alors que deux

autres de mes frères, qui habitaient Paris, venaient pareillement d'embrasser le Christianisme. Cela m'émut jusqu'au fond de l'âme ; je prévoyais bien que leur aîné finirait par en faire autant. (Grâces à Dieu ! cela est en effet arrivé !) J'aimais beaucoup mes frères, et je souffrais en prévoyant l'isolement dans lequel j'allais me trouver auprès de mon père. J'avais un ami, qui partageait mes dispositions à l'égard de la religion. Je le voyais souvent. Nos études et nos promenades étaient presque communes. Il me conseilla d'aller à Paris, d'y voir M. Drach, qui dès lors était converti, et d'examiner sérieusement ce que j'avais à faire avant de prendre les engagements qui sont liés à la profession de rabbin. Cette proposition était de mon goût, j'y donnais une pleine adhésion. Mais il fallait la faire agréer à mon père, et cela n'était pas facile : lui écrire mes projets eût été le moyen le plus sûr de les rendre inutiles ; je me décidai donc à aller le trouver. J'arrivai à Saverne, bien fatigué du voyage que j'avais fait à pied ; mon père me laissa reposer un peu, avant de me parler de ses craintes, mais le jour n'était pas encore terminé, qu'il m'appelle auprès de lui. Il veut, sans plus tarder, éclaircir ses doutes. Un moyen facile était à sa disposition : il n'avait qu'à me questionner sur mes études, et sur le Thalmud en particulier. Mes réponses devaient lui donner la mesure de mon application. Il savait bien que l'on ne peut en imposer à un maître sur un sujet qui demande tant de travail, tant de mémoire, tant d'aisance, tant d'habitude. Le Thalmud, en effet, qui peut être saisi par un esprit d'une portée ordinaire, exige cependant quelque chose de très-délié et de très-exercé dans l'intelligence, pour être bien rendu, bien présenté. Souvent même, la plaisanterie s'y mêle, et des subtilités s'y montrent presque partout. Il n'y aura jamais que celui qui a étudié longtemps et récemment ces choses, qui puisse le rendre avec cette facilité qui caractérise les habiles. Mon père était de ce nombre ; et, en dix minutes, tous ses soupçons à mon sujet auraient été changés en tristes réalités, si la Bonté divine, qui voulait me convertir, n'était venue comme miraculeusement à mon secours.

« La première demande qu'il me fit était précisément une de ces questions sur lesquelles il est impossible de ne pas se laisser voir tel qu'on est. Or, depuis deux ans, j'avais négligé presque entièrement le Thalmud, et ce que j'en avais appris, je l'avais lu comme un dégoûté, qui veut simplement sauver les apparences. Cependant, à peine ai-je entendu la question, qu'une lumière abondante m'éclaire et me montre tout ce que je dois dire. J'étais moi-même dans le plus grand étonnement ; je ne pouvais m'expliquer une telle facilité à rendre compte de choses que j'avais à peine lues. Je n'en revenais pas, en voyant la vivacité et la promptitude avec lesquelles mon esprit saisissait tout ce qu'il y avait de confus et d'énigmatique dans ce passage qui allait décider de mon voyage. Mais mon père était encore plus émerveillé que moi-même ; son cœur était enivré de joie, de bonheur. Il me retrouvait digne de lui, et il voyait disparaître les appréhensions qu'on lui avait inspirées à mon sujet. Il m'embrassa tendrement, m'inonda le visage de ses larmes. « Je soupçonnais bien », me dit-il, « qu'ils te calomniaient encore, quand ils disaient que tu te livrais à l'étude du latin, et négligeais les connaissances de ta profession ». Et il me montra toutes les lettres qu'on lui avait écrites en ce sens. A souper, ce bon père, voulant me régaler, alla chercher une bouteille de son vin le plus vieux, afin de se réjouir avec moi de mes succès.

« La permission de faire le voyage de Paris ne se fit pas longtemps attendre ; et malgré les avis qu'on lui donnait que j'y allais pour rejoindre

mes frères et faire comme eux, il ne put le croire. Il me donna donc une lettre pour le rabbin Deutz (c'est le père de ce Deutz qui a livré la duchesse de Berry); mais j'étais d'autre part recommandé à M. Drach, et c'est à celui-ci que je m'adressai. Cependant je portai un peu plus tard ma lettre à M. Deutz, je lui empruntai même un livre pour la forme ; mais peu de temps après, je lui rendis, et n'allai plus le voir.

« Je passai quelques jours auprès de mon frère, et j'étais bien touché de voir le bonheur dont il jouissait. Néanmoins, j'étais encore bien loin de me sentir changé et converti. M. Drach me trouva une place au collége Stanislas, et il m'y conduisit. Là on me renferma dans une cellule, et on me donna l'*Histoire de la doctrine chrétienne*, par Lhomond, ainsi que son *Histoire de la Religion*, et on me laissa seul. Ce moment fut extrêmement pénible pour moi. A la vue de cette solitude profonde, de cette chambre où une simple lucarne me donnait du jour, la pensée d'être si loin de ma famille, de mes connaissances, de mon pays, tout cela me plongea dans une tristesse profonde, mon cœur se sentit oppressé par la plus pénible mélancolie. C'est alors que, me souvenant du Dieu de mes pères, je me jetai à genoux, et je le conjurai de m'éclairer sur la véritable religion. Je le priai, si la croyance des chrétiens était vraie, de me le faire connaître ; et si elle était fausse, de m'en éloigner tout aussitôt.

« Le Seigneur, qui est prêt de ceux qui l'invoquent du fond de leur cœur, exauça ma prière. Tout aussitôt je fus éclairé ; je vis la vérité ; la foi pénétra mon esprit et mon cœur. M'étant mis à lire Lhomond, j'adhérai facilement et fermement à tout ce qui y était raconté de la vie et de la mort de Jésus-Christ. Le mystère de l'Eucharistie lui-même, quoique assez imprudemment offert à mes méditations, ne me rebuta nullement. Je croyais tout sans peine. Dès ce moment, je ne désirais rien tant que de me voir plongé dans la piscine sacrée. Ce bonheur ne se fit pas longtemps attendre. On me prépara incontinent à ce sacrement admirable, et je le reçus le jour de Noël. Ce jour aussi, je fus admis à m'asseoir à la table sainte (1826).

« Je ne puis assez admirer le changement merveilleux qui s'opéra en moi au moment où l'eau du baptême coula sur mon front. Je devins vraiment un homme nouveau. Toutes mes incertitudes, mes craintes tombèrent subitement. L'habit ecclésiastique, pour lequel je me sentais encore quelque chose de cette répugnance extraordinaire qui est propre à la nation juive, ne se présenta plus à moi sous le même aspect ; je l'aimais plutôt que je ne le craignais. Mais surtout je me sentais un courage et une force invincibles pour pratiquer la loi chrétienne. J'éprouvais une douce affection pour tout ce qui tenait à ma nouvelle croyance. Je passai un an dans ce collége, pratiquant ma religion de bon cœur et avec joie. Je n'y étais cependant pas aussi à l'aise que je devais l'être plus tard au séminaire de Saint-Sulpice.

« Ce fut en novembre 1827 que M. Drach vint me présenter à Saint-Sulpice. Déjà la retraite était finie ; M. Drach commença par faire connaître les craintes qu'il avait sur ma santé ; il appréhendait que le lever de la communauté fût trop matinal pour moi. Le bon M. Garnier répondit rondement que, dans ce cas, il ne fallait pas venir au séminaire. De plus, mon introducteur ajouta que je savais parfaitement l'hébreu, mais que j'étais bien moins fort en latin. « Les cours de théologie se font en latin et non pas en hébreu », reprit assez vivement M. le supérieur. Ces deux réponses me donnaient bien quelque crainte, cependant elles ne me rebu-

tèrent pas. J'eus bien occasion d'éprouver plus tard qu'une grande bonté de cœur se cachait sous cette rigidité apparente.

« Mon entrée au séminaire de Saint-Sulpice fut pour mon âme une époque de bénédiction et de joie. On me donna pour *ange* (ou moniteur) M. l'abbé Georges, aujourd'hui évêque de Périgueux. La grande charité avec laquelle il remplissait sa fonction me confondait en me faisant aimer de plus en plus une religion qui inspire des sentiments si doux et si merveilleux. Et puis ce silence qui se garde si bien au séminaire, ce recueillement intérieur qui se lit sur toutes les figures, et qui est comme le caractère spécial de ceux qui habitaient cette sainte maison; tout cela me faisait le plus grand bien. Je me sentais dans un nouvel élément; je respirais à l'aise. Une seule chose me manquait dans ces commencements, c'est que j'ignorais complétement le moyen de faire oraison. Quoi qu'en eût dit d'abord M. Garnier, il me permit de me lever après les autres: et je me voyais ainsi privé des répétitions et explications de l'oraison qui se font le samedi matin. Ne pouvant faire mieux, je prenais mon manuel entre les mains, et je faisais mon oraison en produisant successivement tous les actes que la méthode indique. Cet exercice, si pénible en apparence, m'était rendu agréable par l'onction de la grâce, et il me fut très-salutaire ».

La grâce seule pouvait lui donner le courage de tout quitter ainsi pour Jésus-Christ. Son père, après avoir usé de tous les moyens de persuasion pour arrêter ce fils, objet de tant d'espérances, avait vomi contre lui mille malédictions et autant de blasphèmes contre notre religion sainte. De pieuses dames durent pourvoir à l'entretien de cet orphelin volontaire. Cet abandon total à Dieu était nécessaire pour le préparer à évangéliser plus tard les âmes abandonnées. Sa plus grande douleur fut de voir, à la lumière nouvelle qui l'inondait depuis son baptême, les ténèbres où son père était enseveli. Il brûlait du plus grand zèle pour le salut et la perfection de tous ceux qui lui étaient unis par les liens du sang, comme on peut le voir par sa correspondance pleine d'onction évangélique et qui respire un parfum de foi et d'amour. Cet apostolat, qu'il exerça avec tant de zèle dans sa famille, ne fut pas stérile; un neveu et quatre nièces se consacrèrent au Seigneur. Pour lui, il semblait que son existence était assurée : une vocation très-évidente l'appelait à l'état ecclésiastique. Il rencontrait pour atteindre ce but un séminaire et des directeurs qu'il eût choisis de prédilection.

Pendant les premières années de séminaire, Dieu le combla de consolations intérieures. Une grâce sensible, qui lui fut accordée à un degré éminent, le don des larmes, trahit, malgré lui, cette rosée du ciel qui pénétrait son âme. Aux heures de communication plus intime avec Dieu, pendant l'oraison, devant le Saint-Sacrement, au moment de la communion, il semblait fondre sous le souffle de l'Esprit-Saint. Debout ou agenouillé, le visage immobile, et la face tournée vers le ciel, il ne pouvait détacher, d'un objet si doux à contempler, ses yeux pleins de délicieuses larmes.

Ces premières délices, qui sont comme le lait de la vie spirituelle, firent bientôt place à une autre nourriture plus solide, nous voulons dire à celle des désolations intérieures. Un directeur l'ayant un jour rencontré accablé sous le poids de ses peines, l'encourageait par le souvenir des Saints et par l'exemple de saint Vincent de Paul : « Hélas! » répondit-il, « saint Vincent de Paul pouvait au moins faire oraison! » Combien de temps eut-il à soutenir cette épreuve ? Elle n'est pas ordinairement de très-longue durée. Pour lui, pour l'apôtre des âmes délaissées et le grand maître du renonce-

ment spirituel, elle dura cinq années. Ce n'était pas assez ; Dieu lui ménageait un autre moyen de le crucifier, pour accomplir en lui l'œuvre de la grâce. Au moment où il allait faire le premier pas qui devait le séparer du monde et le consacrer irrévocablement au service du Dieu qui devait réjouir sa jeunesse, il vit la couronne du sacerdoce lui échapper. Il fut pris d'attaques d'épilepsie ; cette humiliante infirmité, que le langage vulgaire appelle le *haut mal*, commença précisément à l'âge où elle devient le plus souvent incurable. Les accès violents, nommés le *grand mal*, furent plus ou moins espacés ; mais toutes les nuances de ce qu'on appelle le *petit mal* se renouvelaient très-fréquemment. Les crises se succédèrent rapidement les premières années ; elles ne purent s'affaiblir, plus tard, que parce que le mal semblait ne plus trouver de résistance dans un corps épuisé. Telle fut sa fatigue, que le pauvre malade pouvait à peine se tenir debout pendant la communion ; il entendait la sainte messe, assis à l'écart, dans une petite chapelle dédiée à saint Joseph, auquel il eut toute sa vie une dévotion particulièrement tout affectueuse. Il n'avait pas toujours la force d'assister le célébrant à l'autel ; mais il priait avec sa paix angélique, et même avec des larmes, qu'il faut moins attribuer à l'excès de la souffrance qu'à l'épanchement d'une âme blessée d'amour.

On l'a vu comme aux prises avec des attaques qui semblaient céder à l'énergie de sa prière : il la continuait d'autant plus ardemment, que l'agonie était plus près et durait plus longtemps. Cette ardeur rayonnait sur sa face tourmentée, au moment surtout de la communion ; souvent le prêtre, qui lui donnait le pain des forts, se sentait pressé de s'unir aux dispositions de cette victime défaillante. Il a visiblement surmonté les crises naissantes, même en dehors des cérémonies saintes, par un don spécial et par l'énergie de sa volonté. Une pieuse dame lui adressait quelques paroles, au moment où de légers symptômes commençaient à altérer sa figure. Il s'aperçut que cette dame allait souffrir autant que lui ; il leva ses yeux au ciel, en disant : « Seigneur, ayez pitié de votre serviteur ! » Il prononça ces mots avec un si vif sentiment de résignation et de foi, que Dieu l'exauça, et remplaça l'orage par un surcroît de paix et de joie, qui permit de continuer l'entretien avec une grande consolation de part et d'autre.

Un jour le médecin, après l'avoir assisté dans les plus affreuses convulsions, s'écria, dès qu'il eut mis le pied hors de l'infirmerie : « Qu'est-ce donc que M. Libermann ? » L'infirmier ne comprenait qu'à demi cette question : « Je sais », continue le médecin, « quels ravages de pareilles crises produisent dans tous les sens et au plus profond de l'âme : j'ai trouvé M. Libermann tranquille et presque heureux ; c'est donc un ange ou un saint ». En effet, la grâce et un courage héroïque pouvaient seuls triompher de la sombre désolation, résultat ordinaire de cette maladie : il éprouvait parfois un si profond dégoût de la vie, la tentation de se donner la mort était si forte, il se défiait tellement de lui-même au milieu d'un si grand danger, qu'il ne gardait sur lui ni dans sa chambre aucun instrument tranchant : « Je puis à peine passer sur un pont », avoua-t-il un jour par nécessité, « sans que la pensée de me jeter à l'eau me vienne, pour en finir avec mes souffrances ; mais la vue de mon Jésus me soutient et me rend patient ». Enfin, où il faut admirer la merveilleuse conduite de la Providence, c'est qu'au milieu de cette horrible infirmité qui mène à la manie, à la démence, Libermann devint un directeur éprouvé des âmes, un maître de la vie spirituelle ; il y puisa ce détachement des choses sensibles, cette horreur de la nature dégradée qui le faisait se regarder comme un gueux, un misérable

homme, un insensé, une chair pourrie, un objet d'horreur et de dégoût, etc.; car voilà les termes qu'il a constamment employés, à l'exemple des Saints, pour parler de lui. Sa maladie lui paraissait une image des plaies du péché : cette désolation du corps et de l'âme, il l'appelait le tombeau de Lazare, qu'il a si bien décrit dans son *Commentaire* sur saint Jean. C'est là qu'il attendit avec patience, avec confiance, de longues années, que le bon Jésus, son ami, vînt le visiter. Le 8 juillet 1830, écrivant à son frère, il lui raconte sans ménagement l'état de sa santé, lui dit qu'il renonce à la consolation des saints Ordres : « Voilà », continue-t-il, « qui est bien affligeant, désolant, insoutenable ! Sûrement ce serait là le langage d'un enfant du siècle, qui ne cherche son bonheur que dans les biens de ce monde, et qui agit comme s'il n'y avait pas de Dieu pour lui ; mais ce n'est pas ainsi que font les enfants de Dieu, les véritables chrétiens : ils se contentent de tout ce que leur Père céleste leur donne, parce qu'ils savent que tout ce qu'il leur donne est bon et utile, et que, s'il leur arrivait autrement, ce serait un véritable malheur pour eux ; car tous les maux que Dieu semble nous envoyer sont des biens réels. Et malheur au chrétien à qui tout va selon sa volonté ! il n'est pas comblé des faveurs de son Dieu. Aussi, mes chers amis, je puis vous assurer que ma chère maladie est pour moi un grand trésor, préférable à tous les biens que le monde offre à ses amateurs, puisque ces prétendus biens ne sont que boue et misère aux yeux d'un véritable enfant de Dieu, et ne peuvent l'éloigner que de son Père qui est dans le ciel. Et j'espère que, si Notre-Seigneur me continue la grâce qu'il m'a faite jusqu'à présent, et que je ne mérite pas du tout, je mènerai une vie parfaitement pauvre et uniquement employée à son service ; et alors je serai plus riche que si je possédais le monde entier. Et je défie le monde de me trouver un homme plus heureux que cela ! car qui est plus riche que celui qui ne veut rien avoir ? qui est plus heureux que celui dont les désirs sont accomplis ? Et pourquoi vous affliger à mon sujet ? pensez-vous que je mourrai de faim ? Eh ! mon Dieu, le Seigneur nourrit les oiseaux de la campagne, et ne trouvera-t-il plus moyen de me nourrir aussi ? il m'aime plus que les oiseaux de la campagne.

« Mais, direz-vous, si j'étais prêtre, je pourrais avoir une place et aider ma famille. Non, mes chers amis, il n'en sera rien : mon corps, mon âme et toute mon existence sont en Dieu, et si je savais qu'il y eût encore une petite veine en moi qui ne fût pas à lui, je l'arracherais et la foulerais aux pieds, dans la boue et la poussière ! Que je sois prêtre ou non, que je sois millionnaire ou gueux, tout ce que je suis et tout ce que je possède est à Dieu, et à personne autre que lui ; et je vous supplie de ne pas exiger que j'en agisse autrement, car ce serait injuste de votre part et inutile ; les liens de la charité qui me lient et m'attachent à mon Seigneur Jésus-Christ sont trop forts pour que vous puissiez les rompre, supposé même que vous le voulussiez (ce que je ne pense nullement), pourvu cependant qu'il plaise au Seigneur de me continuer ses bontés, que je ne mérite certainement pas ».

Sous les cloîtres nouvellement construits du séminaire de Paris se rencontrait une élite de prélats qui font en ce moment l'édification des peuples, une pépinière de vocations destinées à orner la plupart des congrégations religieuses, une foule d'apôtres prêts à devenir en grand nombre, sur des plages lointaines, confesseurs et martyrs de la foi : en présence de ces condisciples et de maîtres dignes d'une telle génération de lévites, le jeune Libermann, par goût et par choix, eût choisi le rôle le plus obscur, quand

les circonstances ne lui en eussent pas fait une nécessité. S'il était déjà dans les plans de Dieu, et s'il devint peu à peu un apôtre du séminaire, il fut d'abord et toujours, et dans toute la simplicité du mot, un bon séminariste. « Pendant cinq ans », écrit-il à un ami, « je vous le répète, je n'ai rien jugé, rien examiné ». Il passait donc entre ses pères et ses frères, les yeux fermés, malgré les clartés extraordinaires qui illuminaient son âme. Si quelque chose le renseignait, l'instruisait, l'inspirait, il en faisait son profit. Si un trait l'édifiait moins, il en profitait encore, pour faire mieux et s'humilier davantage. Avait-il à donner un avis, il le donnait et passait. Et pourtant, il n'hésita et ne recula devant aucune bonne œuvre, aucune pensée de zèle et d'édification.

Cette mesure et cette réserve envers le prochain, il sut, ce qui est bien autrement difficile, la garder envers lui-même. Il ne s'est point jugé, il ne s'est point soumis à son propre examen, en ce sens qu'en surveillant avec la plus scrupuleuse attention tout son intérieur, il ne soumit point à son esprit propre les opérations de Dieu sur son âme. Il s'en rapportait à son directeur, et se contentait de prier jusqu'aux larmes, afin que Dieu l'éclairât, et par lui répandît sa lumière en ses voies. Il resta plus de dix ans sans vouloir scruter, malgré les explications légèrement divergentes de ses directeurs, un fait extraordinaire, qui, au lieu de troubler sa paix modeste et d'exalter son imagination, ne fit que l'affermir dans son humble défiance de lui-même. En l'année 1831, à la fête que le séminaire consacre spécialement au sacerdoce de Notre-Seigneur, il méditait à la chapelle, pendant la grand'messe, sur le mystère du jour, en renouvelant sans doute l'humble aveu de son indignité. Comme pour répondre à ses pensées, le divin Maître, par une vue sensible et distincte, daigna se montrer à lui comme Pontife suprême. Il le vit, les mains pleines de lumières et de grâces, et, comme rangés autour de lui, tous ses frères du séminaire. Il lui sembla qu'il parcourait les rangs, donnant à chacun une part de ses largesses, et n'exceptant que lui seul, en même temps qu'il parut lui offrir ses frères, et comme mettre à sa disposition le trésor distribué à tous. La vision consommée, il en parla peu après à son directeur, avec sa paix accoutumée. Des explications diverses qui pouvaient se présenter, il n'en accepta qu'une, celle qui le mettait au dernier rang. Il connut des situations si complexes dans la vie spirituelle, que non-seulement ses directeurs hésitaient, mais que jusqu'aux plus habiles maîtres de spiritualité se trouvaient en défaut. Et cependant, aux yeux de ses condisciples, qui voyaient les effroyables épreuves du dehors, comme aux yeux de ses directeurs qui pénétraient au dedans du voile de son âme, de l'aveu unanime de tous, il fut toujours dans la docilité, le calme et la paix, au point d'arracher souvent à ses frères ravis cette exclamation : « Qu'il est heureux ! »

Malgré la bonne odeur que tant de vertus répandaient dans le séminaire de Saint-Sulpice, la révolution de 1830 ayant diminué les ressources de cette maison, on résolut d'en exclure un sujet visiblement et indéfiniment irrégulier; en faisant cette pénible communication à ce pauvre séminariste, on lui demanda avec une affectueuse anxiété ce qu'il allait devenir : « Je ne puis rentrer dans le siècle », dit-il, « Dieu, je l'espère, voudra bien pourvoir à mon sort ». Cette réponse toucha tellement les enfants de M. Olier, qu'ils prirent une seconde et généreuse décision pour que Libermann passât à la maison d'Issy, et y restât aux frais de la Compagnie aussi longtemps qu'il plairait à Dieu. Là, n'étant ni élève ni directeur, il se crut à charge, il se regarda comme un homme de peine, il demanda les plus

humbles offices, au dedans comme au dehors. Il fut pour un temps réduit, tant ses forces le trahissaient, à n'avoir presque plus d'autre occupation que celle de brosser les arbres et de nettoyer le bois des charmilles. Qui aurait pu voir en lui l'élu de Dieu, destiné à ranimer la ferveur des trois maisons de *Paris*, d'*Issy*, et de la *Solitude?* C'est pourtant ce qu'il entreprit ; il s'adressa d'abord aux âmes les plus simples, à quelques bons serviteurs, qu'il trouvait réunis aux heures libres dans la loge du portier : son apostolat s'étendit bientôt jusqu'à l'infirmerie.

Après les malades, il prodiguait les soins les plus ingénieux de sa charité aux nouveaux venus. Un séminariste survenait-il, il l'aidait à porter ses malles, le conduisait dans sa chambre, la balayait, faisait son lit, souvent à la dérobée, afin que, revenant le soir, le nouveau venu eût la surprise d'y trouver tout en état. Un ange, c'était le mot d'usage, avait passé par là. Il comprenait l'importance de donner, de bonne heure, aux nouveaux les meilleures habitudes. Il remarqua que l'un d'eux, d'une vivacité extrême, partait brusquement au premier appel et courait à toutes jambes, jusqu'à perdre haleine ; sans lui adresser ni avis ni reproche, il se trouvait à point nommé sur son passage et s'avançait en face avec une gravité très-marquée ; puis, il allait partager son travail, faisait très-posément devant lui ce qu'il venait de faire très-précipitamment ; on l'appelait, et même comme pour une chose pressée : il n'en achevait pas moins paisiblement ce qu'il avait commencé, puis partait sans trouble, même après un second appel, au risque de scandaliser le séminariste pétulant, qui enfin remarquait la leçon et ne l'oubliait pas.

A Issy, les sciences profanes avaient pris le pas sur les sciences sacrées ; que l'on juge s'il ne devait pas y avoir dans cet athénée quelque chose de l'émoi de l'aréopage quand le nouveau Paul venait à parler de sa doctrine, peut-être inconnue à plusieurs. « Vous désirez », disait-il, « savoir ce qu'il faut penser de l'étude ? Le prêtre doit posséder deux choses : la science et la sainteté. Il est certain que la première, la principale, la plus importante, c'est la sainteté ; car la plus haute science théologique ne peut sauver une âme sans la grâce. L'Esprit-Saint seul donne la grâce, et plus abondamment à un saint prêtre, de science ordinaire et suffisante, qu'à celui qui n'a qu'une piété médiocre, avec beaucoup de théologie. Cependant, il ne faut pas mépriser la science ; elle aussi est nécessaire, quoique secondairement : il faut l'avoir dans un degré suffisant. Distinguons trois sortes de sciences : la première est purement naturelle, et acquise avec toute l'ardeur et la contention de l'esprit, en ne comptant que sur ses propres forces ; cette science est stérile et indigne d'un prêtre. La seconde est purement surnaturelle, et ne s'acquiert que dans la contemplation ; donnée seulement à un petit nombre, elle a toujours été rare dans l'Eglise. La troisième pourrait s'appeler mixte ; c'est à celle-ci que doivent s'appliquer tous les séminaristes. Pour l'obtenir, il faut, étant mû par un principe surnaturel, comme par le motif de plaire à Dieu, et de faire sa sainte volonté, appliquer sérieusement ses facultés naturelles à l'étude de la science, dans un esprit de recueillement et d'amour de Dieu plein de confiance en lui seul. Il faut éviter en même temps cette paresse et cette lâcheté naturelles qui nous portent au repos, et les dégoûts que peut inspirer une application sérieuse ; prendre garde au goût trop prononcé, à la passion de l'étude : renoncer à soi-même, en s'humiliant devant Dieu, en écartant à la fois la complaisance vaine qui s'applaudit du succès et le découragement de l'impatience. Il est surtout très-important de travailler dans le recueillement ;

car autrement « notre esprit prend peu à peu l'habitude d'agir par lui-même, indépendamment de Dieu, et cela est un mal véritable. Mais le plus grave inconvénient, c'est que notre esprit prend une activité naturelle extraordinaire, qui le rend incapable de la souplesse et de la docilité aux lumières divines : ce qui nuit beaucoup aux choses de Dieu, et peut devenir un obstacle terrible à l'oraison, à la connaissance de soi-même et des âmes, et de l'action de la grâce en elles ».

Voilà les belles maximes qu'il voulait faire régner : obéissant sans doute à une impulsion supérieure, il s'adressa à celui-là même qui avait apporté avec lui du monde dans le séminaire tout le cortége des sciences, au célèbre Pinault, dont la foi lui était bien connue. Il osa lui exposer son plan : ranimer la ferveur des deux séminaires par celui d'Issy ; prendre pour auxiliaires et pour instruments, non pas les plus habiles ni les plus influents, mais les plus fervents : par eux, mettre en honneur l'esprit de foi pure, et propager l'œuvre de la perfection cléricale, non pas seulement par des paroles de passage, des exemples isolés, des efforts à huis clos, dans un petit cercle de zélateurs inconnus et timides ; mais hautement, franchement, par une majorité d'Issyens de bonne volonté, qui, sous l'influence d'un directeur, donnerait le branle au séminaire des philosophes, lequel à son tour réagirait sur celui de Paris, et par celui-ci sur toute la France. Le professeur comprit et promit son concours. Les premiers supérieurs approuvèrent. L'œuvre des bandes commença ; ainsi fut nommée cette association de fervents et de zélateurs, qui, pendant quatre ans, eut pour directeur M. Pinault et pour âme le pieux Liberbann.

« Il avait une grâce particulière », dit l'un d'eux, « pour diriger les âmes et les faire avancer dans la perfection. Ceux qui tendaient fortement à Dieu se trouvaient attirés à lui comme invinciblement. Il était un centre où aboutissaient tous ceux qui cherchaient sincèrement à se sanctifier ». Un autre ajoute : « On ne peut dire quel bien nous a fait M. Libermann ; sa manière gaie et facile de traiter les vérités de la religion attirait à lui ; sa bonté gagnait les cœurs ; son zèle sincère et son air si pénétré allaient au fond des âmes... Il suffisait d'un coup d'œil jeté sur M. Libermann pour abattre une tentation, ranimer la lâcheté, calmer l'âme la plus agitée, faire succéder le recueillement à la dissipation. J'en ai fait souvent l'expérience, en le regardant même de loin, et mes confrères m'ont raconté bien des fois des impressions semblables. Les plus ardents parmi les séminaristes, ceux qui avaient eu le plus de contact avec le monde, étaient ceux auxquels il s'attachait de préférence, et que, souvent après de grandes résistances, il gagnait le mieux et portait le plus loin dans la vertu. J'en ai vu un, qui passait pour avoir été des plus vifs et des plus fiers, ne jamais lever les yeux un seul instant au réfectoire, pendant deux ans que je l'observai avec soin, étant placé vis-à-vis de lui. Dieu avait donné à M. Libermann des lumières grandes et sûres touchant les âmes, les voies intérieures et les opérations de la grâce. En un instant, il avait connu à fond une âme ; il semblait même l'avoir connue par avance, et l'on doutait si ce n'était pas une sorte d'inspiration. J'ai eu, Dieu merci, de fort bons directeurs dans ma vie, hommes de grande réputation ; mais je puis assurer que nul ne m'a jamais aussi connu que M. Libermann. Dès la première entrevue, allant droit au fond de mon caractère et de mes besoins, il me signala de suite le régime à suivre et les remèdes à employer, me faisant remarquer la liaison et la portée d'une foule de choses que j'avais à peine entrevues jusqu'alors moi-même. Je trouvai en lui la même lucidité et sûreté de

coup d'œil, quand il me fallut étudier et déterminer ma vocation ultérieure. Nul ne m'a plus nettement déroulé le présent et l'avenir, et plus complétement fixé sur ce point si délicat et si important. C'est pour cela que nos directeurs nous envoyaient souvent à lui, comme fit le mien en cette occasion. Eux-mêmes disaient hautement avoir beaucoup avancé, par les entretiens de M. Libermann, dans la connaissance des choses spirituelles ».

Il donnait à tous des règlements, des avis dignes des plus grands maîtres de la vie spirituelle. En le sanctifiant ainsi lui-même, et en sanctifiant les autres par ses paroles et ses exemples, Dieu préparait la Congrégation dont il devait être le fondateur : elle existait déjà autour de lui à son insu. Frédéric Le Vavasseur, né à l'île Bourbon en 1811, entra au séminaire de Saint-Sulpice vers 1836; admis parmi les philosophes d'Issy, il fut reçu et introduit par le P. Libermann, qui lui servit d'ami, d'ange et de moniteur. Il le paya d'un prompt retour et fut bientôt l'un de ses auxiliaires les plus utiles dans les réunions pieuses. Sa première et principale épreuve fut une difficulté extrême d'assouplir aux études théologiques son esprit fatigué et jusque-là uniquement exercé aux combinaisons des sciences exactes. La difficulté s'accrut pendant dix-huit mois, par le déclin de sa santé, au point qu'il n'hésitait pas à dire qu'à moins d'un miracle, il ne pourrait continuer ses études.

C'était à peu près le cas où se trouvait l'un de ses condisciples, M. Tisserand, qui doit, avec lui et le P. Libermann, former comme le triumvirat des fondateurs d'une congrégation nouvelle. Entré peu auparavant au séminaire d'Issy, Eugène-Nicolas Tisserand avait traversé non moins péniblement les premiers cours de philosophie, au point que, réputé incapable et refusé pour la tonsure, il avait été privé, par arrêt du conseil archiépiscopal, de la bourse qui lui avait été allouée. En le congédiant, son directeur lui recommanda, pour l'honneur de l'Eglise, et dans l'intérêt de son âme, de renoncer à l'état ecclésiastique. Il se retira dans un couvent de la Trappe; au bout de quelques mois, sa santé altérée l'obligea d'abandonner cette retraite. Il reparut à Issy, et obtint à grand'peine une hospitalité de dix jours. Au bout de ce temps, contre son attente, il lui fut permis de reprendre son ancienne place. Il l'occupait depuis deux mois, quand Le Vavasseur entra au même séminaire. M. Tisserand était né d'une mère créole et descendant d'un ancien gouverneur de Saint-Domingue, dont le nom était demeuré célèbre; sans s'être concerté avec son nouvel ami, il n'était pas moins préoccupé que lui du salut des nègres. Seulement, toutes ses pensées se fixaient sur les esclaves de Saint-Domingue, sa patrie maternelle.

Les deux séminaristes, de sang créole, se sentaient donc la même aspiration secrète, et ils avaient la même confiance pour le Père Libermann. Telle est bien l'obscure origine de l'œuvre qui s'appellera plus tard *la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.* Deux séminaristes, l'un rejeté de la cléricature, comme incapable, l'autre désespérant de pouvoir faire ses études, tous deux devant se reposer, pour principale chance de succès, sur un acolyte exclu depuis dix ans des Ordres sacrés et frappé d'une maladie ordinairement incurable : sur ce triple fondement Dieu bâtira son édifice.

Tout ce qui, dans la vie du Père Libermann, d'après la prévision humaine, semble l'éloigner du but, est la voie directe dans les vues de la Providence. Ainsi, le Père Louis, voulant relever la congrégation des

Eudistes, s'adressa à Saint-Sulpice pour avoir un auxiliaire qui l'aidât surtout dans la direction du noviciat. Le Père Libermann, désigné par M. Mollevaut, consentit à rompre tous les liens qu'il avait formés avec ses nombreux amis, pour se dévouer à cette œuvre lointaine et inconnue. Dieu voulait le préparer aux épreuves d'une Congrégation naissante par les épreuves les plus pénibles d'une Congrégation restaurée. Ne semble-t-il pas que le serviteur de Dieu traçait trois ans à l'avance l'histoire des premières tribulations de sa future Congrégation, quand il écrivit ces lignes de Rennes, où son apostolat, jusque-là partout couronné de succès, fut arrêté au noviciat des Eudistes par des obstacles qu'il n'a jamais voulu faire connaître entièrement : « Nous sommes pauvres, petits, ignorés et même méprisés, non-seulement le corps en général, mais chaque membre qui en fait partie. Ceci », continue-t-il, « arrive toujours dans les commencements des Congrégations : on est traité un peu d'aventuriers qui veulent essayer une entreprise, faute de trouver mieux. Nous sommes sans nom, sans protection, et obligés, en toute rencontre, de nous abaisser, de nous mettre au-dessous de tous ceux avec qui nous avons à traiter, de recevoir les peines, les injures et les injustices, non-seulement sans résister, mais même en silence, et comme un pauvre homme foulé par un plus puissant, et qui craint de lui résister de peur d'en être écrasé. Des difficultés partout, et en général et en particulier, et au dedans et au dehors, de la part des hommes et de la part des démons ».

Cependant M. Le Vavasseur fit en 1838 le voyage de Rennes et traita, pour la première fois, avec le Père Libermann, de l'apostolat des noirs. De retour à Paris, il fit, de concert avec M. Tisserand, recommander cette sainte œuvre aux prières de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, et, encouragé par M. Pinault, il écrivit à son ami pour le consulter de nouveau. Il lui apprend que Dieu a inspiré ce même dessein d'évangéliser les noirs à MM. de la Brunière, Senez, Tisserand, etc. : « Peut-être aussi deux ou trois à Issy l'embrasseraient certainement de toute leur âme. Voyez devant le bon Dieu ce qu'il peut y avoir de bien dans tout ceci. Car mille fois la mort, plutôt que de rien désirer ou penser hors de cette divine volonté. Vous voyez bien toutes les difficultés d'une telle œuvre, mais les difficultés sont ce pourquoi Dieu récompense. Toute la question est de savoir s'il la veut ». Dans sa réponse, le Père Libermann lui conseille de s'humilier devant Dieu, d'abandonner son âme aux impressions de la grâce, d'exécuter son projet avec constance malgré tous les obstacles.

Pour lui, prêt à se dévouer entièrement à cette œuvre, il n'attendait qu'une manifestation de la volonté de Dieu. Il en vit une dans le désir ardent, quoique sage, qui lui vint de faire le voyage de Rome. Il obéit aussitôt à cet ordre céleste, et il part de Rennes, le cœur déchiré par les instances touchantes du Père Louis, supérieur des Eudistes, qui voulait le retenir ; il se rend à Lyon par Paris, où M. Pinault, son directeur, le fortifie dans son dessein, tandis qu'une autre personne de haute vertu, et en qui il avait confiance, le contredit et le traita d'imprudent. A Notre-Dame de Fourvières, sa mise, sa figure de pauvre voyageur souffrant, lui font refuser l'honneur d'être servant de messe, honneur qu'il avait humblement demandé pour approcher plus près de l'image bénie. Le supérieur d'une Congrégation religieuse, qu'il va consulter, se met à rire aux éclats dès qu'il l'entend parler de son projet. Il résolut alors de s'abandonner aveuglément à la conduite de Dieu, et de ne parler des vues de la Providence sur lui que dans le temps, dans le lieu et aux personnes que cette même

Providence lui désignerait. M. de La Brunière, qui l'avait accompagné à Rome, se sépara de lui [1]. Au bout de deux mois, il restait donc seul, dans l'abandon le plus complet, à la merci des atteintes de sa maladie cruelle, livré aux souffrances de la pauvreté la plus extrême, sans pain, sans vêtements, sans amis. C'est alors qu'il était dans toute sa puissance, comme saint Paul, parce qu'il était dans toute la faiblesse dont la nature humaine est capable. Dieu, qui ne veut pas qu'on attribue ses œuvres à la puissance des hommes, ne commence à manifester la sienne que lorsque la leur est entièrement absente.

« Les difficultés sont grandes », écrivait-il, « et deviendront peut-être plus grandes encore dans la suite. Mais je ne comprends pas comment un homme qui a un petit grain de foi puisse objecter cela. Si on ne devait entreprendre dans l'Eglise que les choses faciles, que serait-elle devenue? Saint Pierre et saint Jean auraient continué leur pêche sur le lac de Tibériade, et saint Paul n'aurait pas quitté Jérusalem. Je conçois qu'un homme qui se croit quelque chose, et qui compte sur ses forces, peut s'arrêter devant un obstacle : mais quand on ne compte que sur notre adorable Maître, quelle difficulté peut-on craindre? On ne s'arrête que lorsqu'on est au pied du mur. On attend alors avec patience qu'une issue s'ouvre; ensuite on continue sa marche, comme si rien n'avait été ».

Des ecclésiastiques français, vaguement instruits de son dessein, ne cherchent qu'à lui en démontrer l'absurdité : l'un d'eux, pénitencier de Saint-Pierre de Rome, alors très-puissant, lui fait l'accueil le plus mortifiant. Les Eudistes essaient de le guérir de ce qu'ils appellent sa prétention de fondateur. « Y pensez-vous », lui dit-on, « de vouloir fonder une association, étant dans un état si misérable? » Il répondit en demandant ce que possédait saint Ignace, quand il posa les bases de son Institut. « Il n'avait qu'un sac et sa discipline, et voyez où en est sa Compagnie. La Providence n'est-elle pas la même aujourd'hui? Comptant sur elle, je suis assez riche ».

Il s'adresse enfin à un des plus saints prêtres de l'Italie, le conjure de ne pas lui refuser ses prières et ses conseils : le saint homme le reçoit froidement, l'écoute avec distraction, détourne la tête dès qu'il a fini, et, pour toute réponse, se lève et le quitte brusquement. Il écrit une lettre aux extatiques du Tyrol, qu'on lui conseillait de consulter : elle reste sans réponse. Enfin il demande à être introduit chez Mgr Cadolini, secrétaire de la Propagande, et lui remet un mémoire à consulter; il compte si peu sur un résultat favorable, qu'il néglige de donner son adresse pour recevoir, s'il y a lieu, une réponse. Il trace à la fin de ce mémoire la situation présente de l'œuvre avec une ingénuité bien propre à la compromettre : « Ils sont huit ou neuf décidés à s'y dévouer, mais ils sont sans asile, aucun d'eux n'est prêtre; le pétitionnaire, âgé de trente-cinq ans, n'a pu être promu aux saints Ordres, arrêté par l'irrégularité d'une maladie qui, depuis neuf ans, il est vrai, va toujours en diminuant, et qui, depuis deux ans, n'a pas eu d'accès ». En attendant le succès de cette démarche, le Serviteur de Dieu

1. Avant cette séparation, les deux pèlerins avaient obtenu une audience particulière du souverain Pontife, par l'entremise de M. Drach alors bibliothécaire de la Propagande. « Le 17 février 1840 », écrivait depuis ce dernier en transcrivant une note insérée le soir même dans son journal, « je présentai à Grégoire XVI l'abbé Libermann et son ami l'abbé de la Brunière... Le Saint-Père posa la main sur le premier en appuyant avec une visible émotion. Quand les jeunes gens eurent été congédiés, le Pape me demanda d'une voix émue : « Qui est celui dont j'ai touché la tête? » Je fis à Sa Sainteté en quelques mots l'histoire du néophyte et j'étais bien loin de connaître tout ce que l'histoire de sa vie m'a révélé. Le Saint-Père dit alors ces propres paroles : *Sara un Santo;* « Ce sera un Saint ».

entreprit un combat qui devait le faire triompher de tous ses ennemis à la fois : ce fut de se vaincre d'abord lui-même, par l'humiliation sous toutes les formes, par sa pauvreté poussée jusqu'au dénûment du mendiant, par la mortification imprimée dans tout son corps, qu'il châtiait sévèrement à l'exemple du grand Apôtre. Il y ajouta une prière ardente et continuelle, une charité qui s'appliquait à toutes les œuvres que lui permettait son indigence, la visite des hôpitaux et des prisons, le catéchisme des pauvres enfants, le pèlerinage aux saintes basiliques romaines et aux cimetières des martyrs.

Il avait pour abri, dans une maison honnête et pieuse, au quatrième étage, un petit grenier, sans autre plafond que les poutres, dont la forte inclinaison ne permettait pas de se tenir debout, si ce n'est à l'entrée. Il fut heureux de louer ce gîte qu'il dut partager avec des pigeons : encore, comme il y avait deux compartiments, prit-il le plus misérable, et, pour ameublement, il y plaça une chaise, une table, une paillasse étendue sur le carreau, une seule couverture ; une pierre servit d'oreiller. Il vivait dans la plus grande pauvreté, mal nourri, mal vêtu, n'ayant pas de quoi souvent payer le port des lettres que de nombreux jeunes hommes français lui adressaient pour le consulter. Il lui est arrivé plus d'une fois d'aller recevoir, confondu avec les indigents, la soupe distribuée le soir à la porte de certains couvents. Jamais on ne l'entendit se plaindre ni du froid ni du chaud, bien qu'en hiver il couchât sur la dure et comme en plein air, et en été sous un toit brûlant et dans une étuve. Néanmoins, sa maladie cruelle ne semble pas l'y avoir une seule fois visité ; mais il y éprouva de violentes migraines, des fièvres presque continuelles, et, parfois, une ébullition générale du sang et des humeurs, qui firent éruption par des loupes et d'autres maladies de la peau, et ce colombier n'en fut pas moins le sanctuaire où il a passé seul à seul avec Dieu, et sous les regards des saints anges, ses heures les plus heureuses : c'est là que ses entretiens avec le ciel n'étaient point troublés par la terre : c'est là qu'il écrivait ses *Commentaires* sur saint Jean ; c'est là qu'il rédigeait les Constitutions d'une Congrégation que l'ami le plus indulgent eût regardée comme impossible ; non-seulement il pensait aux Règles, mais il les accompagnait de gloses et de commentaires.

D'abord il se trouva dans une grande perplexité : l'attrait pour se mettre à l'œuvre devenait de plus en plus vif, et cependant une première pensée se refusait obstinément à sa plume dès qu'il commençait. Il reprit et laissa plusieurs fois cette tâche, au point de se demander s'il ne devait pas renoncer à tout, pour s'occuper uniquement des soins de son âme, jusqu'à ce qu'il fut inspiré de recourir et de consacrer son œuvre au saint cœur de Marie. Il écrivit ces premières lignes, qui servent de frontispice aux Règles de la Congrégation nouvelle et qui resteront sa devise à jamais : *Tout à la très-grande gloire de notre Père céleste, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, par le divin Esprit, et en union au très-saint cœur de Marie.*

Or, il arriva que, du moment où cette pensée vive et pénétrante lui vint, et qu'il eut cédé à l'impulsion de la grâce qui le pressait, comme une inspiration maîtresse de son âme, de vouer son œuvre au très-saint cœur de Marie, toutes les difficultés disparurent pour lui. En contemplant d'abord ce cœur, sanctuaire de toutes les vertus, il se sentit porté à l'invoquer et à l'honorer, comme modèle de la vie apostolique, et à mesure qu'il s'unissait, en écrivant, aux dispositions intérieures et aux sentiments de ce cœur envers Dieu, Marie le favorisait de lumières plus abondantes et inconnues à lui jusque-là. Ce fut sous cette impression, ou, pour mieux dire,

sous cette direction du cœur de Marie, qu'il composa la Règle telle qu'elle est aujourd'hui. Lorsqu'elle fut terminée, il s'aperçut alors, pour la première fois, que Marie s'était chargée elle-même, comme à son insu, d'y mettre un ordre et un enchaînement auquel il n'avait pas du tout songé.

Pendant que l'humble étranger se croyait peut-être le seul avec Dieu qui fût sérieusement occupé de son œuvre, le Saint-Siége, qui sait reconnaître en temps opportun l'Esprit de Dieu, même lorsqu'il se cache sous les apparences les plus capables de donner le change, lisait le mémoire, faisait prendre des informations à Paris, et fit enfin écrire par le Préfet de la sacrée Congrégation de la Propagande au serviteur de Dieu, pour l'exhorter à persévérer avec ses associés dans son dessein de fonder une société de missionnaires, destinés à évangéliser les noirs et à ne rien négliger, chacun en particulier, pour répondre à leur vocation. « Du reste, la sacrée Congrégation a la confiance », disait le cardinal Fransoni, « que le Dieu très-bon et très-grand vous donnera une santé assez parfaite pour que vous puissiez recevoir les Ordres sacrés, et vous dévouer tout entier, avec vos collaborateurs, au saint ministère ». Le P. Libermann reçut ces encouragements comme venant de la bouche même de Dieu, et s'en servit à son tour pour faire passer dans l'âme de ses confrères la confiance dont son cœur était rempli. Lorsqu'il vint remercier le Préfet de la Propagande, celui-ci l'engagea fortement à trouver un évêque qui se fît le protecteur de l'œuvre naissante, et prît sous son autorité les nouveaux missionnaires, jusqu'au moment où le Saint-Siége croirait devoir approuver, par un décret public, le nouvel Institut et ses règlements.

Au moment où le vénérable fondateur envoyait toutes ces bonnes nouvelles à ses amis, cet évêque protecteur venait de quitter Rome et précédait à peine de quelques jours en France les lettres du P. Libermann. C'était Mgr Collier, de l'Ordre de Saint-Benoît, comme Grégoire XVI, qui l'honorait d'une affection particulière. Nommé et consacré à Rome évêque de Milève et vicaire apostolique de l'île Maurice, il vint recommander son vaste diocèse, qui n'avait en tout que cinq ou six prêtres, à M. le supérieur de Saint-Sulpice. Celui-ci lui parla de l'œuvre du P. Libermann ; le pieux évêque la prit sous sa protection et promit de laisser agir les missionnaires selon l'attrait que Dieu leur donnerait. Sorti de toutes les luttes extérieures, il restait encore au P. Libermann à triompher d'un combat tout intérieur et terrible : c'était de savoir s'il devait recevoir les ordres sacrés. La volonté divine se déclara sur ce sujet à Notre-Dame de Lorette.

Les hommes de Dieu, dit son historien, ont par excellence le génie local, ou, pour mieux parler, la grâce des lieux. Le P. Libermann, qui avait trouvé le berceau de la foi française, la ville de Metz, pour lire une première fois l'Evangile, une fête de Noël à Paris pour y recevoir le saint Baptême, le séminaire de Saint-Sulpice pour y naître à la vie cléricale, une chapelle de Lorette à Issy pour y commencer son apostolat, un noviciat de Saint-Gabriel en Bretagne pour livrer les plus violents assauts à l'ange déchu, Rome enfin pour donner un nom et des Règles à la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, pouvait-il choisir un lieu plus convenable que celui où le Verbe s'est fait chair, pour envisager de près le sacerdoce ; pour demander, non pas un appel extraordinaire aux Ordres, mais la paix, la force, la plénitude de la grâce sacerdotale, afin de répandre cette grâce dans l'œuvre du Saint-Cœur de Marie, et par cette œuvre sur des milliers d'âmes abandonnées ?

En revenant de ce pèlerinage, un soir qu'il s'était écarté de sa route pour aller au tombeau d'une Sainte vénérée dans le voisinage, il entra, sur le soir, dans un village dont toutes les portes se fermèrent devant lui. Il continua son chemin jusqu'à une chaumière écartée, où de pauvres gens l'accueillirent avec bonté, malgré leur affliction. Un enfant, souffrant d'un mal aigu, semblait à l'extrémité, et poussait des cris perçants. Le pèlerin eut compassion de leur peine, et leur dit : « Vous ne savez que faire, bonnes gens ; ayons recours à Dieu et à ses Saints. Je viens du tombeau de la Sainte ; j'en ai rapporté une plante qui croît tout auprès. Prenez-la, faites-la tremper dans l'eau, et donnez-en à votre enfant ». Comme le père de l'enfant, obéissant à ce conseil avec une foi vive, s'empressait de présenter au malade un verre entier d'eau ainsi préparée : « Laissez-moi faire », reprit-il, « une goutte suffit ». Il trempa un doigt dans l'eau, en humecta les lèvres de l'enfant : sa douleur se calma sur-le-champ. Il reposa tout le reste de la nuit, et parut guéri le lendemain, quand le voyageur se retira.

A son arrivée à Rome, il trouva une lettre qui l'appelait au séminaire de Strasbourg, au nom de Mgr Rœss, nommé évêque coadjuteur : il vint y achever ses études théologiques avec la simplicité d'un jeune séminariste. Là, bien qu'il fît son possible pour vivre isolé et passer inaperçu, il y eut autour de lui, par sa seule présence, par ses bons exemples, par le don qui accompagnait ses moindres paroles et tous ses exercices, un effet général d'édification qui fut comme le reflet de la vie sainte qu'il menait sans éclat. Dieu se servit de ce moyen pour lui préparer des associés d'élite, d'intrépides apôtres, entre autres Ignace Schwindenhammer.

La nouvelle communauté n'avait encore de tente dressée nulle part. Un de ses protecteurs, l'abbé de Brandt, obtint de Mgr d'Amiens une maison de campagne appartenant à l'évêché, au bourg de La Neuville, à peu de distance d'Amiens. Le P. Libermann s'empressa d'accepter ; ce prélat y ajouta une nouvelle et insigne faveur, en consentant à l'élever au sacerdoce à la prochaine ordination. Ainsi tout d'un coup, tant les voies de la Providence sont admirables, tant elle atteint doucement et fortement à ses fins, les obstacles cessent, les doutes, les inquiétudes disparaissent ; le saint fondateur fut ordonné prêtre le 18 septembre 1841 ; il dit sa seconde messe sur l'autel de Notre-Dame des Victoires. Depuis, il ne monta jamais à l'autel de l'immolation sans que son air, son maintien, sa voix ne témoignassent qu'il se considérait, lui aussi, comme une victime. Il donnait cette manière d'envisager les saints mystères comme la meilleure méthode d'y assister ou de les célébrer. L'un des siens, sur le point d'être ordonné prêtre, lui demanda ce qu'il avait de mieux à faire pour célébrer dignement : « Vous sacrifier », lui répondit l'homme de Dieu ; et il répéta plusieurs fois le même mot : « Je ne connais pas », disait-il, « de meilleure méthode pour entendre ou pour dire la sainte messe ». C'est au fond celle du Pontifical : *Imitamini quod tractatis.*

De Notre-Dame des Victoires, le vénéré Père, comme l'appelaient ses fils, revenait à La Neuville avec ses deux premiers compagnons, MM. Le Vavasseur et Collin, le 27 septembre 1841 ; le noviciat s'ouvrit et la Congrégation commença par trois membres. Il lui fallut traverser des épreuves qu'il serait trop long de raconter. Après deux années, on n'avait pas encore atteint le nombre de douze : on vivait de quelques aumônes, dans la plus stricte pauvreté, à peine pourvu du nécessaire. Un nouveau venu arrivait-il, l'un des anciens cédait sa chambre et son lit, et couchait sur l'unique

table placée au réfectoire. Si même cette place manquait, un escalier y suppléait, sauf à enjamber la couche et celui qui y reposait pour passer outre. Ce stratagème fut inventé à l'arrivée du bon Père Lannurien ; et celui qui fit ainsi place au premier supérieur du séminaire français de Rome, cet ancien, qui deviendra Mgr Bessieux, assez longtemps n'eut point d'autre cellule que le dessous d'un escalier. D'autres se sont partagé un corridor, sans autre appareil qu'un matelas étendu sur le carreau. Le vénérable Père supérieur, le plus convenablement logé, n'avait qu'une table, un lit et une paillasse, qu'il remuait de ses mains chaque matin. Il n'y eut d'abord qu'un seul encrier, placé dans une salle commune : chacun venait y puiser, même le supérieur, qui ne voulut pas qu'on le déplaçât pour son usage.

Chacun était à tour de rôle le serviteur de tous les autres, jusque dans l'office de la cuisine. On allait même successivement faire les provisions au village, quérir l'eau à la fontaine, porter et rapporter les commissions de la ville. Un jour, l'un des cuisiniers improvisés imagina que, pour économiser le temps, le feu et le bois, il pouvait préparer, le lundi, les légumes de toute la semaine. Il revenait encore le troisième jour à sa provision qui l'avertit par ses moisissures du mécompte de son calcul. Un autre, qui débutait avec une grande ferveur dans la vie contemplative, fit oraison toute une matinée devant le crucifix de sa cuisine. A onze heures, le signal d'une conférence lui donne l'éveil. Il n'y a pas même de feu allumé. Il court en prévenir le vénéré Père et lui raconte le tout ingénument. Sa punition fut un léger sourire du bon supérieur, qui, sans émoi, reprend les notes qu'il avait placées devant lui, lève la conférence, passe à la cuisine, et se met à l'œuvre si activement, qu'à l'heure ordinaire tout était prêt. On vécut d'abord sur un règlement de famille qui avait sa base dans les Constitutions écrites à Rome. Mais on vécut surtout de la vie du vénéré Père ; il était le règlement toujours présent et comme l'exemple vivant constamment placé sous les yeux de sa famille.

« Je ne saurais exprimer », dit un postulant, « quel effet la petite entrevue que j'eus avec lui pour la première fois fit sur mon âme. Jamais je n'ai rencontré personne qui me représentât mieux l'idéal d'un Saint. Nous aimions surtout, entre nous, à le comparer à saint Jean et à saint François de Sales, par sa douce charité et son extérieur si bien composé. Sa seule vue parlait amour et paix. Il y avait une expression indicible de sainteté dans tous ses traits et surtout dans ses yeux. Je crois que beaucoup de personnes éprouvaient à son égard le sentiment d'un supérieur de grand séminaire, qui disait : Lorsque je suis en présence du Père Libermann, je suis tout saisi de respect, comme en présence d'un Saint. Sa figure était belle, pleine d'une énergie agréablement tempérée de douceur toujours sereine et facilement souriante. Elle était parfois ravissante : lorsqu'il faisait ses belles exhortations, on l'aurait dit inspiré. C'était surtout pendant sa retraite annuelle que son visage revêtait une expression particulière de sainteté et d'union à Dieu. Il suffisait alors aux frères et aux novices de jeter un regard sur lui pour se sentir animés de foi. Au retour de chaque voyage, sa première visite, après la chapelle, était pour l'infirmerie. Nous l'avons vu nous-même, quelques mois avant sa mort et déjà sérieusement atteint, prodiguer les plus tendres soins à un frère menacé de phthisie. Il voulut lui-même l'accompagner de Paris au Gard, le placer dans la voiture, lui céder partout le meilleur coin, se faire tout le long de la route son serviteur. Après l'avoir laissé très-pieusement résigné, il con-

tinua, même à Paris, de s'occuper de lui et de l'encourager par ses lettres ».

Il rangeait parmi ses plus chers malades les âmes tentées et affligées. Au milieu même des indispositions et des migraines les plus intolérables, il allait jusqu'à passer avec elles plusieurs heures consécutives. Un jour, les forces lui manquant, après avoir inutilement mis beaucoup de temps à consoler l'une de ces âmes, il vint, tout triste et abattu, prendre l'un de ses novices et lui dire : « Allez voir si vous ne pourriez pas être plus heureux que moi. O mon Dieu ! que ne puis-je soulager toutes les misères ».

Sa charité n'éclatait pas moins envers les frères, la plus humble portion de sa famille; il aimait à conférer familièrement au milieu d'eux et les aidait au besoin. Il fit assez longtemps son lit lui-même, sous prétexte qu'il avait sa manière de l'arranger. L'infirmier avait sur lui, en l'absence du médecin, une sorte d'autorité souveraine qu'il aimait à reconnaître par esprit d'obéissance. Quant aux médecins, il poussa trop loin peut-être l'aveugle soumission à leur égard. L'un d'eux ayant insisté pour enlever une loupe qu'il avait à la tête, afin de ne pas affliger l'infirmier qui eût protesté, il choisit une heure de promenade pour se livrer à cette exécution : elle fut si violente qu'il ne put s'empêcher de dire, après la promenade : « Cette loupe m'a été enlevée comme on arrache un clou de la muraille ! » Un autre médecin prescrivit un potage à l'encontre de ses répugnances : il le prit et le rendit aussitôt. Le médecin eut la dureté d'imposer immédiatement la même prescription au malade, qui eut la patience de la subir une seconde fois, sans mot dire. Il est arrivé qu'on lui présenta des potions plus ou moins désagréables, en oubliant d'en corriger l'amertume : il les prit toujours, sans faire remarquer l'oubli; il prévenait même les excuses, en disant qu'il ne distinguait pas au palais ce qui pouvait y manquer.

L'humilité du vénéré Père n'était pas moindre que son obéissance : il se croyait et se déclarait volontiers, dans des moments d'intime confidence, indigne et incapable d'être à la tête de ses frères : « Il espérait bien », disait-il, « qu'on finirait par lui rendre justice, en le chassant de la Congrégation ». — « Que je serais heureux », dit-il un jour, « si je pouvais fuir et m'enfoncer dans une profonde retraite ! J'espère qu'un beau jour on me congédiera comme stupide et bon à rien, et qu'enfin j'aurai tout ce que je mérite et tout ce que je désire ». Un beau jour, il se mit à parler à cœur ouvert avec l'un de ses secrétaires de ce qu'il appelait son ignorance des sciences, son incapacité pour les affaires, son impuissance à vaquer à aucune étude, bien qu'il en eût le désir, la dépendance absolue où Dieu le tenait, au point de ne pouvoir rien dire ni rien faire, à moins qu'il ne vînt à son aide. Il en concluait qu'il était urgent que les membres du conseil de la Congrégation se réunissent pour aviser au moyen de le remplacer, comme étant pour le moins inutile. Cet entretien fut brusquement interrompu. Peu après, rencontrant le même secrétaire, il l'arrête pour reprendre avec un accent de joie sainte : « Ce que je viens de vous dire est sérieux; dites à ces Messieurs qu'ils doivent se réunir en conseil pour aviser au moyen de se défaire de moi ». En un mot, le P. Libermann était comme un foyer de ce feu divin que Notre-Seigneur est venu apporter sur la terre, et selon le désir de ce bon Sauveur, cette flamme sacrée passant du cœur du saint fondateur dans celui de ces zélés missionnaires, alla avec eux embrasser l'univers.

Le céleste incendie éclata d'abord dans l'île Maurice avec le Père Laval; dans l'île Bourbon, avec le Père Le Vavasseur; à Saint-Domingue et en Guinée, avec le Père Tisserand et deux autres apôtres : le champ de bataille

de ces vaillants soldats de Jésus-Christ s'agrandit tous les jours, et, d'un autre côté, on multiplia en France les camps pour les former et les aguerrir. La nouvelle Congrégation, par un concours de circonstances dont le récit nous entraînerait trop loin, fut fondue avec celle du Saint-Esprit, et ranima par une séve toute jeune, cet arbre séculaire, à l'ombre duquel les oiseaux du ciel se reposaient depuis longtemps dans les colonies françaises. Muni de pleins pouvoirs du Saint-Siége, et chargé de faire passer l'esprit de Notre-Seigneur dans ce nouveau corps dont il était la tête, le vénéré Père y réussit malgré de terribles épreuves. Enfin, lorsque Notre-Seigneur eut accompli sur la terre, par son serviteur, ce qu'il avait résolu de toute éternité, il voulut avant de l'appeler à lui, le rendre plus digne du ciel par une douloureuse maladie qui éclata sur la fin de janvier 1852. Il se montra un modèle en cette circonstance comme en toutes les autres, par sa résignation, son calme, son abandon : il ne demandait ni à vivre ni à mourir. Bien que ses souffrances fussent si vives qu'elles lui arrachaient quelquefois ce cri involontaire : « Oh ! mon Dieu ! oh ! que je souffre ! Quel martyre ! » elles laissèrent toujours un certain sourire sur ses lèvres. Ses yeux toujours limpides puisaient une grande force et une grande consolation dans le crucifix et dans les images de la sainte Vierge et de saint Joseph, qui étaient au pied de son lit, pour lui signifier la nouvelle famille qui l'attendait. « Un soir, comme il sortait d'un assoupissement, je lui demandai », dit l'un de ses enfants, « en présence du Père Lannurien et du frère Marie, comment il se trouvait : « Je souffre beaucoup », répondit-il. — « N'est-ce pas, vous offrez vos souffrances au bon Dieu pour vos enfants ? » — « Oui... au bon Dieu... pour vous... pour tous... pour vous tous... » — « Et aussi pour la Guinée ? » ajoutai-je. — « Oh ! oui... pour la Guinée... pour la Guinée... et surtout Dakar... Mgr Kobès... pauvre Guinée... pauvre Guinée !... » ajouta-t-il quatre ou cinq fois de suite.

« Le Révérend Père Lannurien lui dit ensuite : « Et pour nous aussi, M. le supérieur, pour que nous soyons de bons religieux ? » — « Oui... oui... de bons religieux... de bons religieux... » Je continuai à lui demander : « Que nous recommandez-vous pour être de bons religieux ? » A ces mots, il se recueille un instant; puis fait des efforts pour parler, et balbutie : « Etre fervents... fervents... toujours fervents... et surtout la charité... la charité... la charité surtout... Charité en Jésus-Christ... charité par Jésus-Christ... charité au nom de Jésus-Christ... Ferveur... charité... charité en Jésus-Christ ». Après avoir prononcé avec peine ces mots, il ouvre les yeux, et semble demander si nous sommes tous là. « Restez avec moi », ajoute-t-il. Le Père Lannurien répond : « Nous resterons toujours avec vous ». A ces mots, il regarde le Père Lannurien, en lui disant : « Oui, mon cher ».

« A neuf heures du soir, après le coucher des séminaristes, tous les membres de la Congrégation se réunissent dans sa chambre. On le transporte sur un matelas pour faire son lit, et du matelas on le reporte sur son lit. Ce double transport le fatigue beaucoup, vu son grand état de faiblesse. Le P. Le Vavasseur lui dit néanmoins que tous ses enfants étaient réunis autour de lui et désiraient recevoir ses dernières instructions. Il se recueille alors; puis ouvre les yeux, en regardant de côté et d'autre, et dit, en faisant de grands efforts pour se faire comprendre : « Je vous vois pour la dernière fois... pour la dernière fois... Je suis heureux de vous voir... » Puis, après un moment de silence, il continue d'une voix à peine intelligible : « Sacrifiez-vous pour Jésus... pour Jésus seul... avec Jésus... avec

Jésus seul... Sacrifiez-vous avec Marie... avec Marie... Dieu, c'est tout... l'homme n'est rien... L'esprit de sacrifice... Zèle pour la gloire de Dieu... le salut des âmes ». Il répète encore ces mêmes mots, en y mêlant celui de charité. Il s'arrête d'épuisement, en disant : « Je n'en puis plus ». Je l'engage cependant à prononcer encore les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, et aussitôt il commence à dire : « Jésus ! Marie ! Joseph ! » Il fait des efforts pour les répéter, et continue ainsi, pendant assez longtemps, à redire « Jésus ! Marie ! Joseph ! » jusqu'à ce qu'il ne puisse plus les prononcer. Après cela, de son propre chef, il s'efforce de lever son bras, et nous bénit tous à différentes reprises. Je lui ai demandé ensuite, de la part du R. P. Chevalier, qui n'a pu quitter son lit, une bénédiction particulière pour lui et pour le succès du clergé indigène d'Afrique.

« Le 1er février on jugea qu'à moins d'un miracle il ne verrait pas la belle fête du lendemain. Plusieurs fois ses enfants s'étaient offerts à Dieu en holocauste à la place de ce vénéré Père : on redoubla d'instances auprès de Notre-Seigneur ; le vénérable curé de Notre-Dame des Victoires recommanda le Saint, son ami, son modèle, aux prières de l'archiconfrérie. Le 2 février, à deux heures de l'après-midi, le saint malade, qui semblait jusque-là ne plus rien voir ni entendre, se réveille tout à coup, ouvre les yeux, les jette autour de lui et semble reconnaître ce qu'il voit. On lui présente un crucifix ; il le regarde, le contemple avec une avidité mêlée de douleur et de suavité. On lui dit quelques paroles de piété, telles que *Jésus, Marie, Joseph... In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum... Monstra te esse matrem,* et autres aspirations semblables à Jésus, Marie, Joseph et à son ange gardien. Il semble comprendre. A chaque mot qu'on lui dit, ses yeux s'animent davantage. Tantôt il les porte vers le crucifix, tantôt il les élève vers le ciel, avec cette expression indicible qu'on remarquait en lui quand il priait avec ferveur et instance. Mais lorsque je lui ai présenté une image de Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras, oh ! c'est alors que ses yeux ont brillé d'un vif éclat ; son visage, décomposé par les souffrances et la mort qui approchait, a revêtu une expression ineffable de tendresse et d'amour, et de toute sa figure on eût dit voir jaillir des rayons lumineux. Il semblait écouter quelqu'un qui lui parlait, il paraissait ouïr une harmonie céleste qui le transportait hors de lui. Il essayait de soulever la tête de dessus son oreiller, et certains mouvements des mains indiquaient qu'il voulait saisir l'image contre son cœur : toute la partie supérieure de son corps semblait s'élancer comme pour s'unir à la bonne Mère. Oh ! que c'était beau !

« Cette espèce de ravissement dura environ une heure. Vers trois heures un quart, l'expression commença à aller en diminuant ; ses regards étaient toujours fixés vers le ciel, mais c'étaient de ces regards profondément empreints de sainteté et de grande souffrance intérieure. On eût dit que ses yeux, fixement arrêtés sur quelque objet invisible, en suivaient tous les mouvements dans l'air. Tous, nous étions persuadés qu'il voyait quelque chose des yeux de l'âme.

« Oh ! que c'était beau ! que c'était touchant ! que c'était céleste ! Jamais de ma vie ce tableau ne s'effacera de ma mémoire et de mon cœur. Vraiment je n'étais plus triste, je pleurais, mais c'étaient des larmes de joie plutôt que de douleur ; mon âme éprouvait une consolation, un bonheur que je ne saurais exprimer.

« Cependant son pouls était moins fréquent, sa respiration devenait plus pénible ; on atteignit trois heures trois quarts. La communauté chan-

tait les Vêpres que semblait encore entendre l'agonisant. On allait commencer le cantique de Marie. L'un de ses enfants, debout à son chevet, dit à ses confrères : « Il va mourir pendant le *Magnificat* ». On ouvrit une fenêtre qui donnait sur la chapelle, et, comme on chantait au chœur ces paroles, très-distinctement entendues : *Et exaltavit humiles,* Marie recevait sa belle âme. Ses enfants, qui l'entouraient, l'embrassèrent une dernière fois en disant le *Gloria Patri* du saint cantique, avec le chœur. *Moriatur anima mea morte justorum* ».

Sa chambre devint aussitôt un sanctuaire ; la foule qui s'y pressa semblait s'approcher plutôt d'un autel que d'un cercueil. Son cœur et sa langue restèrent au séminaire de Paris ; le reste de son corps fut, selon son désir, transporté à Notre-Dame du Gard.

On a organisé à Rome (1869) le tribunal canonique chargé d'instruire la cause de la béatification du vénérable Libermann.

Sa vie a été écrite par le cardinal Dom Pitra. La deuxième édition de cet ouvrage a paru chez Pousselgue frères, en 1872.

IIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Baudin, prêtre non assermenté de Provence; arrêté à Marseille le 4 septembre 1797; condamné à mort comme émigré rentré; fusillé en cette ville. 1798. — Mathieu *Gachet,* né à Lyon en 1762; prêtre et religieux de l'Ordre des Feuillants; refusa le serment de liberté-égalité; comparut devant une commission sanguinaire établie à Lyon, le 14 pluviôse an II (2 février 1794); condamné à mort comme prêtre réfractaire ; exécuté le lendemain, à l'âge de trente-deux ans. 1794. — Joseph *Godet,* prêtre du diocèse de Lyon, curé dans cette ville; expulsé de sa cure pour refus de serment; se retira dans le village de Lancié (Rhône) ; arrêté après le siége de Lyon ; jeté dans les cachots de cette ville ; condamné à mort comme réfractaire, par la commission révolutionnaire de Lyon; exécuté à l'âge de trente-six ans. 1794. — Gaspard-Joseph *Sargnion,* né à Saint-Just-d'Avray (Rhône, arrondissement de Villefranche), curé du village d'Ouilly (diocèse de Lyon) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé; fut expulsé de sa cure; resta néanmoins caché dans sa paroisse; arrêté à Ouilly en 1793 et conduit à Lyon; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire établie en cette ville; exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Antoine *Stachler,* né à Rhinfeldenhof (Haut-Rhin), curé de Neuve-Eglise (Bas-Rhin) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; fut, pour ce refus, privé de sa cure, puis exilé ; revint dans sa paroisse en 1795 ; arrêté le 1er février 1796 ; conduit et emprisonné à Strasbourg; condamné à mort, comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département du Bas-Rhin. 1796.

La vénérable MARIE-ANNE RIVIER, fondatrice et première supérieure de la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie. 1838.

Yves *Sauvageot,* né à Troyes en 1567, moine de Cîteaux, docteur en théologie, quarantième abbé du monastère cistercien de la Ferté *(Firmitas ad Gronam).* Modèle de ses religieux, il se distingua aussi bien par la piété que par la science. Pendant le long espace de cinquante-cinq ans, il soutint dignement l'honneur de l'Ordre et agrandit les possessions du monastère. 1655. — Emile-Désiré *Lecul,* né le 25 décembre 1837 au bourg de Crillon (diocèse de Beauvais), élève au collége de la Providence d'Amiens, mort dans cette maison en odeur de sainteté, à l'âge de dix-huit ans. 1855.

LA VÉNÉRABLE MARIE-ANNE RIVIER,

FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DE LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA PRÉSENTATION DE MARIE

1838. — Pape : Grégoire XVI. — Roi de France : Louis-Philippe.

Marie-Anne Rivier naquit à Montpezat (Ardèche), au diocèse de Viviers, le 19 décembre 1768. Dès sa plus tendre enfance, sa vocation d'institutrice se révèle. A peine avait-elle l'âge de raison, qu'elle rassemblait chez elle les enfants de son âge et dirigeait leurs amusements. Tous les voisins aimaient cette enfant qui déjà répandait autour d'elle comme un parfum de sainteté. Guérie par miracle d'une infirmité qu'elle avait contractée au berceau, elle inaugura sa neuvième année par un vœu secret qu'elle fit à Dieu de consacrer ses jours à l'instruction de la jeunesse. Un autre trait dominant de son caractère fut son immense amour pour les pauvres. Elle se privait de sa propre nourriture et leur donnait quelquefois ses vêtements. Aux aumônes elle joignait les bons offices, les douces paroles, les consolations affectueuses. On la vit conduire plusieurs fois par la main, dans les rues de Montpezat, une vieille femme aveugle, que les autres enfants accablaient souvent de leurs moqueries insultantes.

Après sa première communion elle entra chez les Clarisses de Pradelles (Haute-Loire) pour y faire son éducation et s'y consacrer ensuite à la vie religieuse. Mais Dieu avait sur elle d'autres desseins. Elle fut obligée de renoncer à son projet, à cause de la faiblesse de sa santé et pour ne pas désobéir à ses parents. « On ne veut pas », dit-elle à cette occasion, « que je reste au couvent, eh bien! j'en formerai un moi-même ». De retour à Montpezat (elle avait alors dix-huit ans), Marie-Anne ouvrit une école pour les petits enfants pauvres des deux sexes. Le bien qu'elle fit dans cette petite ville, à cette période de sa jeunesse, eut un long retentissement. Elle avait un don tout particulier pour s'attacher ses élèves. Bonne envers tous, gaie, franche, compatissante et miséricordieuse, d'une piété surhumaine, elle parlait au cœur des enfants en même temps qu'à leur intelligence. De Montpezat elle fut appelée à Saint-Martin de Valamas, grande paroisse abandonnée dans les gorges abruptes du Mézenc. Après vingt mois de séjour dans cette paroisse, elle retourna dans sa ville natale où elle eut le bonheur de ramener à la vertu une fille dont les mœurs dépravées scandalisaient toute la population.

Mais les mauvais jours approchaient. En 1792, le local (ancien couvent de Dominicaines) où Marie-Anne faisait la classe, fut vendu comme bien national, et la pauvre institutrice, suivie de deux jeunes orphelines, fut obligée de se réfugier à Thueyts, charmante et paisible petite ville, où n'avaient point encore pénétré les idées révolutionnaires. Dans la maison qu'elle avait choisie pour retraite, avec ses deux compagnes, elle s'annonce comme une simple couturière qui, n'ayant pas de fortune, demande au travail son pain de chaque jour. Qui eût dit alors que cette modeste mai-

son, où se réunissaient pour travailler en commun quelques ouvrières pauvres, deviendrait le berceau d'une institution éminemment religieuse et philanthropique, dont le but principal est d'offrir aux jeunes filles sans fortune les mêmes secours religieux et la même éducation que les jeunes garçons reçoivent des Frères des écoles chrétiennes? Effectivement, Thueyts a été le berceau de la Congrégation des sœurs de la Présentation de Marie. L'idée première en fut arrêtée le jour de la fête de la Présentation, l'an 1796. La faiblesse et le malheur furent en ceci les auxiliaires de la Providence. L'ouvrière sauva l'institutrice. La Congrégation naissante traversa, sans être inquiétée, ces jours d'orage.

Marie-Anne ne cache plus le but vers lequel ont tendu ses constants efforts. Les ouvrières d'autrefois, devenues, par les soins de celle qu'elles appellent leur mère, d'habiles institutrices, demandent à faire partie de la Congrégation nouvelle. Tous les obstacles sont levés, grâce à la sollicitude d'un homme de bien, M. Pontanier, curé de Thueyts. Les calomnies répandues contre la vénérable servante de Dieu par une de ses coadjutrices ne tiennent pas devant l'évidence des faits et les admirables vertus de la sainte fondatrice. M. Vernet, vicaire général de Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, et administrateur du diocèse de Viviers, donne à Marie-Anne et à ses sœurs la permission de s'organiser définitivement en communauté. Quelque temps après, Mgr d'Aviau et l'évêque de Mende, Mgr de Mons, approuvent pleinement les Constitutions de la communauté nouvelle. Aucune épreuve pourtant ne manqua à la vénérable fondatrice. Défection de la plupart de ses religieuses, persécutions incessantes de la part du gouvernement de l'Empire et même de la Restauration, insinuations perfides et mensongères, pénurie, disette, abandon, désespoir, chagrin, peines morales, son héroïsme chrétien triompha de tous les obstacles.

Vingt ans ne s'étaient pas écoulés, que l'établissement de Thueyts ne put plus suffire aux exigences nouvelles. Il fallut aviser à transporter ailleurs la maison-mère. Bourg-Saint-Andéol offrait d'incontestables avantages. La pureté du climat, la fertilité du sol et principalement l'heureuse position de la ville sur les bords du Rhône, déterminèrent Marie-Anne à y fixer définitivement le siége de sa Congrégation, ce qui eut lieu en 1819. Elle acheta, aux portes de la ville, un ancien couvent de Visitandines ruiné par la Révolution et devenu propriété communale.

C'est là que, le 3 février 1838, est décédée dans la paix du Seigneur cette humble fille des montagnes dont l'enfant du peuple bénit chaque jour la mémoire. Elle eut le bonheur de voir, avant sa mort, des succursales de sa Congrégation s'établir à Alais, à Pont-Saint-Esprit, à Aix en Savoie, à Marseille, à Bordeaux, à Moulins, à Orange, dans la Haute-Loire, le Cantal et la Lozère. Aujourd'hui, la Congrégation des Sœurs de la Présentation compte plus de deux cents établissements, sans parler des maisons d'écoles que les membres de cette Congrégation dirigent dans les villages les plus délaissés du midi de la France.

La vénérable Marie-Anne Rivier avait, avant de mourir, une grande réputation de sainteté qu'elle s'était acquise et avait méritée par ses vertus héroïques. Cette réputation ne fit que grandir après sa mort, à cause des miracles qui s'opérèrent à son tombeau par sa puissante intercession. Ce fut alors que, pour répondre aux vœux les plus ardents des populations, Mgr Guibert, alors évêque de Viviers, fit réunir toutes les pièces relatives à la vie de cette sainte femme et les envoya à Rome en demandant l'introduction de la cause de la vénérable religieuse. Le 7 mai 1833, la Sacrée

Congrégation des Rites émit un avis favorable à l'introduction de cette cause. Le 12 mai de la même année, le souverain Pontife Pie IX signa le décret d'introduction et donna pleins pouvoirs à la Sacrée Congrégation des Rites pour procéder aux actes ultérieurs et faire ouvrir à ce sujet les enquêtes nécessaires. Le procès en instance à cet effet a été ratifié le 27 septembre 1864.

Analecta Juris Pontificii.

IVe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Badin,* né à Moydieu (Isère), prêtre du diocèse de Grenoble; condamné à mort comme fanatique par la commission criminelle de Lyon, à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Jacques-Raymond *Bardanèche,* né à Saint-Jacques-des-Arrêts (Rhône), curé dans le diocèse de Lyon; condamné à mort comme contre-révolutionnaire et prêchant le fanatisme, par la commission révolutionnaire de Lyon, à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Joseph *Badin,* prêtre, né à Moydieu (Isère); condamné à mort pour refus de serment par le tribunal révolutionnaire de Lyon; exécuté à l'âge de quarante et un ans. 1794. — François *Daussun,* né à Toulouse, prêtre du diocèse de ce nom; arrêté en 1793 comme non assermenté; envoyé à Bordeaux en 1794, pour être déporté au-delà des mers; enfermé dans le fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-sept ans. 1795. — Michel *Betron,* prêtre et chanoine-baron de l'église collégiale de Saint-Just de Lyon; né dans le diocèse de Chartres vers 1734; condamné à mort pour refus de serment par le tribunal révolutionnaire de Lyon, à l'âge de soixante ans. 1794. — *Gombaud,* curé de la paroisse Saint-Gilles de Caen (diocèse de Bayeux); refusa le serment de la constitution civile du clergé; quitta sa paroisse et se réfugia à Paris; passa à Rouen à la fin de 1792, puis retourna à Caen chez un ami; découvert et dénoncé par un de ses paroissiens à qui il avait fait beaucoup de bien; arrêté et jeté dans les prisons de Caen, condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département du Calvados. 1794. — Sébastien *Grange,* né à Colombes (Isère), curé de Biol (diocèse de Grenoble); dépouillé de sa cure en 1791 pour refus de serment; ne sortit pas de France par suite de la loi de déportation; arrêté par les persécuteurs de Lyon et condamné à mort comme contre-révolutionnaire, à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Nicolas *Laurent,* né à Mâcon (Saône-et-Loire) en 1726, prêtre affilié au diocèse de Lyon, comme chanoine de la collégiale de Villefranche en Beaujolais et aumônier des religieuses Ursulines de cette ville; arrêté à Villefranche vers la fin de 1793 et conduit dans les prisons de Lyon; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel de cette ville. 1794. — Pierre *Rascles,* né à Beauregard-l'Evêque (Puy-de-Dôme) en 1716, curé de Taluyers (Rhône); refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de sa cure; se réfugia à Lyon; ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté après le siége de Lyon; refusa également le serment de liberté-égalité; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-dix-huit ans. 1794. — Jacques *Roux,* né à Lyon, prêtre, chanoine des chevaliers de l'église primatiale-métropolitaine de cette ville; refusa les serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté après le siége de Lyon; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1794. — *Soubry,* prêtre, ex-religieux Antonin, d'un âge fort avancé; refusa le serment de la constitution civile du clergé; vivait paisiblement dans le village de Saint-Laurent-d'Agny (Rhône); arrêté à l'âge de quatre-vingts ans, conduit à Lyon et enfermé dans la prison des Recluses; mort en ce lieu. 1794.

De Brito, jésuite portugais et missionnaire aux Indes, martyrisé en haine de la religion par les infidèles. 1693.

Vᵉ JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis-Joseph *Chaussy,* prêtre du diocèse de Mende; ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Gard. 1794. — Claude-Joseph *Martin,* né à Morey (Haute-Saône) vers 1728; curé de Miribel (diocèse de Belley); refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté à Miribel; condamné à mort comme contre-révolutionnaire et prêchant le fanatisme, par le tribunal criminel de Lyon; décapité à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Louis *Mondet,* curé de Saint-Jean-des-Bois (Orne); chassé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791; arrêté à la fin de 1793 et conduit à Caen; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel de cette ville. 1794. — Françcis *Rollet,* né à Lagnieu (Ain) vers 1749, prêtre du diocèse de Lyon, chanoine de l'église collégiale de cette ville (1786), directeur spirituel des religieuses Ursulines de Montbrison; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793 et conduit dans les prisons de Lyon; condamné à mort et exécuté comme prêtre anti-révolutionnaire. 1794. — Jean-Laurent *Silvestre,* né à Briançon (Hautes-Alpes) vers 1762, prêtre, vicaire à Chatonay (Isère); ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation de 1792; arrêté en 1793, conduit à Lyon, et condamné à mort, comme prêchant le fanatisme, par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de trente-deux ans. 1794.

Paul Ni, martyr en Corée. 1798.

André Kim, prêtre et martyr en Corée. 1846.

Plusieurs Martyrs de Cochinchine. 1833-1840.

Marie-Elisabeth-Cécile-Gertrude *Canori,* née à Rome le 21 novembre 1774. Jalouse de mener la vie indépendante des grandes matrones, elle s'engagea de bonne heure dans les liens du mariage et donna sa main à un gentilhomme fort riche, nommé Christophe Mora (10 janvier 1796). Mais Dieu, qui ne voulait pas qu'elle s'attachât au monde, lui suscita des épreuves sans nombre. Elisabeth comprit bientôt qu'il n'y avait de véritable amour que celui de Jésus crucifié : touchée de la grâce, elle prit l'habit du Tiers Ordre des Trinitaires Déchaussés, et mena une vie des plus vertueuses. Dieu lui accorda le don des miracles : Pie VII, dont une chute accidentelle semblait menacer les jours, fut guéri par les prières de la servante de Dieu. Il en fut de même de Pie IX qui, alors simple chanoine, était sujet à de perpétuelles convulsions. Le don de prophétie fut aussi octroyé à notre pieuse tertiaire : au plus fort de la conspiration contre Sa Sainteté le pape Pie VII, Elisabeth lui découvrit la perfidie de ses conseillers qui voulaient qu'il se retirât à Civita-Vecchia, et le détermina à demeurer dans Rome, l'assurant que l'insurrection serait bientôt vaincue ; ce qui arriva. La vénérable servante de Dieu était dans un état presque habituellement extatique : elle put jouir pendant sa vie de la grâce de nombreuses apparitions, de l'Enfant Jésus, de Jésus au Cénacle, de Jésus souffrant ; de la très-sainte Vierge sous des formes différentes et dans plusieurs de ses mystères ; de saint Pierre et de saint Paul. Le Seigneur lui accorda également l'insigne privilége de délivrer les âmes du purgatoire. Elisabeth mourut à Rome à l'âge de quarante-deux ans, deux mois et quinze jours, et fut ensevelie dans l'église de Saint-Charles-aux-Quatre-Fontaines. De nombreux et éclatants miracles se sont opérés par son intercession [1]. 1825.

Le vénérable *Oger* (Odelger, Odelgar, Odelgard, Odelgaire, Olaguier, Olléguier, Olgeran, Olger, Ogier, Auger, Augier, Aulaguier, Aldeguier, Ildegard) prieur de Saint-Riquier (Somme). On admirait en lui l'amour de l'abstinence, une obéissance parfaite, une grande prudence de paroles, une ravissante simplicité d'âme, une assiduité remarquable à l'étude et à l'oraison, une heureuse aptitude pour les fonctions extérieures dont il était chargé. Plusieurs auteurs lui donnent le titre de bienheureux [2]. XIᵉ siècle.

1. *Annales de la sainteté au* XIXᵉ *siècle.* — 2. *Hagiographie du diocèse d'Amiens,* par M. l'abbé Corblet.

PLUSIEURS MARTYRS DE CORÉE [1]

Paul Ni.

1798. — Pape : Pie VI. — Souverain de Chine : Kia-King.

Le sang des martyrs de notre temps a été, en Corée, en Chine et autres terres infidèles, une semence de chrétiens, comme le sang de saint Etienne et des martyrs des premiers siècles ; nos missionnaires ont suivi la trace des Apôtres, et les Actes des Apôtres se continuent dans les *Annales de la propagation de la foi*. Nous serions bien injustes envers notre siècle et surtout envers notre pays qui a été comme la source de cette sainte œuvre de la propagation de la foi, si nous l'oubliions ici.

Ni Tokeï, qui reçut au baptême le nom de Paul, naquit dans le district de Tsien-Iang, province de Tsiong-Tsieng. A défaut d'études, il avait beaucoup de vertus et possédait une petite fortune qu'il employa tout entière à la conversion des païens. Son zèle attira sur lui l'attention des ennemis de notre sainte religion, ce qui l'obligea cinq ou six fois à changer de résidence ; mais chacun des lieux où il se retira devint bientôt une fervente chrétienté.

Enfin, il vint planter sa tente dans une fabrique de poterie, au district de Tieng-San, et y vécut d'un petit commerce de ce genre. Or, autour de lui tout était idolâtre ; il s'appliqua à faire connaître le vrai Dieu à ces pauvres artisans, et il y réussit si bien que, en peu de temps, il convertit tout le village.

Après le martyre de Paul Joun, de Sabas Tsi et de Mathias Tsoï (en 1795), qui avaient introduit en Corée le premier prêtre chinois, le Père Jacques Sy, la persécution ne se ralentit pas tout d'abord, et, dans la pro-

1. L'atrocité des supplices qu'ont endurés les martyrs de Corée, dont nous allons esquisser la vie, fait ressortir leur courage héroïque. En voici la description, telle qu'on la trouve dans les Actes des Martyrs de Corée en 1839 :

La planche, en coréen *tsi-to-kon*, est une espèce de latte en chêne, longue de cinq pieds, sur six pouces de large et trois doigts d'épaisseur, dont on se sert pour rouer le patient, ordinairement condamné à voir ses jambes rompues avant d'être étranglé.

Au nombre des supplices généralement employés contre les chrétiens, on compte encore : 1° Le *tsou-roï-tsil*, qui consiste à lier fortement les uns contre les autres les genoux et les pieds de la victime et à passer dans l'intervalle deux bâtons qu'on tire avec violence en sens contraire, jusqu'à ce que les jambes décrivent un arc tendu avec effort. D'autres fois, ce sont les deux bras qu'on assujétit ensemble au point de forcer les épaules à se toucher, et dans cet état une barre de bois, introduite entre les nœuds, soulève le condamné et le tient suspendu par ses poignets, enflés et meurtris. Quand les bourreaux sont habiles, ils savent comprimer les bras et les jambes de manière à les faire seulement ployer sous l'action de la torture ; mais s'ils sont inexpérimentés, les os se rompent au premier coup et la moëlle s'en échappe avec le sang.

2° Le *tsou-tsang-tsil*, espèce de flagellation pendant laquelle le patient, attaché en haut par les cheveux, est agenouillé sur les pointes aiguës de pots brisés, tandis qu'à sa droite et à sa gauche des satellites le fustigent.

3° Le *sam-mo-tsang*, scie en bois avec laquelle on ampute le gras des membres.

4° Le *toptsil*, ou corde de crins dont on serre la cuisse du condamné, de manière que, en tirant avec force les deux bouts, la corde entre dans les chairs et les découpe par tranches.

vince où vivait Paul, on arrêta encore un grand nombre de néophytes. Un païen, du nom de Kim, vivant dans le voisinage, désignait hautement Paul Nî comme le chef des chrétiens et menaçait de le dénoncer au magistrat. Sa femme, effrayée, l'engageait à fuir ; mais il refusa, par crainte d'aller contre la volonté de Dieu et de scandaliser les néophytes, qui avaient mis en lui leur confiance ; il cacha seulement ses livres, ses objets de religion et attendit.

Le huitième jour de la sixième lune 1797, il était chez lui, occupé à son travail, quand tout à coup des hommes se présentent et demandent, à travers la haie de son jardin, s'il est dans sa maison. « J'y suis », répondit-il. « Qui m'appelle ? » Aussitôt il sort, introduit les visiteurs dans sa demeure, les engage à s'asseoir et s'informe du motif qui les amène. « Nous sommes », dirent-ils, « des gens du prétoire, occupés à rechercher un esclave de la préfecture qui s'est enfui ; or, ayant appris que tu as un calendrier [1], nous avons voulu le consulter pour faciliter nos perquisitions ». Paul répondit : « J'ai bien un calendrier, mais il n'indique que la suite du temps » ; et il l'apporta. « Lis pour moi », dit le chef des satellites. — « Je ne sais pas lire les caractères [2] ». — « Tu ne sais donc lire », reprit le satellite, « que les livres de la religion du Maître du ciel ? » Et il donna ordre de l'arrêter. Aussitôt une dizaine d'hommes se jettent sur lui et le garrottent étroitement.

Après avoir fouillé sa maison, où l'on découvrit un crucifix et quelques objets de piété, les gardes l'entraînèrent dans un bois voisin, le suspendirent à un arbre et, pendant qu'ils le frappaient de verges, le chef l'interrogeait pour apprendre de lui la retraite du prêtre et l'obliger à dénoncer les chrétiens ; mais ce fut peine inutile. Le supplice ne cessa que vers le soir ; aux approches de la nuit, l'escorte le conduisit, avec quelques autres néophytes, dans une pauvre auberge, dont le maître, touché de compassion, obtint qu'on relâchât les liens qui le faisaient beaucoup souffrir ; mais, arrivé à la ville, Paul et ses compagnons de captivité furent de nouveau chargés de fers.

Le prétoire les attendait avec son lugubre appareil. Le mandarin, entouré de nombreux satellites et des instruments de torture, fit comparaître les confesseurs et interrogea d'abord Paul. « Quelle est ta demeure », lui dit-il. — « J'ai séjourné à Tieng-Ian ; j'habite maintenant Tieng-San ». — « Qui t'a instruit, et qui as-tu endoctriné ? » — « Je n'ai ni maître ni disciple ». — « Tu es un être digne de mort. Si tu n'as ni maîtres ni disciples, d'où viennent ces livres et cette image ? » Et d'un geste menaçant il lui montrait l'appareil des supplices prêt à fonctionner. Paul ne répondit rien ; c'était le silence de la victime qui attend l'immolation. Elle fut différée ; on le conduisit en prison les pieds et les mains enchaînés et la cangue au cou. Les autres captifs firent tout ce que voulut le mandarin, à l'exception d'un seul qui fut aussitôt jeté dans un cachot.

Le lendemain, à six lys (environ trois quarts de lieue) de la ville, se tenait un marché ; le mandarin les menaça tous deux d'y être conduits et exposés à tous les outrages de la multitude. « C'est pour la cause de Jésus-Christ », répondit Paul, « nous ne pourrons assez reconnaître un pareil honneur ». Dès le matin, le mandarin les fit comparaître à son tribunal et leur dit : « La doctrine de Confucius, celle de Mong-Tze et celle de Fô sont

1. Le calendrier du pays contient des paroles superstitieuses dont on se sert pour retrouver les objets perdus.

2. Le calendrier des Chinois diffère beaucoup du coréen.

véritables. Pour vous, refusant de vous en instruire, vous êtes allés chercher une erreur étrangère et vous travaillez encore à en infecter les autres ! Votre secte ne connaît ni roi, ni parent ; vous vous livrez sans réserve aux plus monstrueux excès ; vous suivez cette religion malgré les défenses du roi : c'est un grand désordre et vous êtes dignes de mort ». — « Ignorant comme je suis », répondit Paul, « je ne connais pas la doctrine de Confucius, ni celle de Mong-Tze, qui sont pour les lettrés ; celle de Fô ne regarde que les bonzes ; mais la religion chrétienne est faite pour tous les hommes. Votre serviteur va vous en dire quelque chose : Au commencement, Dieu seul était ; c'est lui qui a tiré du néant tout ce qui existe. Après la création, il y eut des époux et des familles, puis des rois et des sujets. Fô, Confucius, Mong-Tze, les souverains et les empires sont postérieurs à la création du monde. Dieu seul est le vrai roi du ciel et de la terre, le maître et le conservateur de toutes choses, le vrai père de tous les peuples, la source véritable de la piété filiale et de la fidélité aux princes. L'amour des parents et la soumission au pouvoir sont ordonnés par le quatrième des dix commandements chrétiens ; pourquoi nous reprocher de ne connaître ni les sentiments de la nature ni le respect de l'autorité ? » — « S'il en était ainsi », reprit le mandarin, « le roi, la cour et les magistrats le sauraient, et c'est d'eux que le peuple l'apprendrait ; au contraire, ils prohibent vôtre religion qui porterait malheur à la Corée. Et vous, gens stupides, qui refusez d'obéir et de dénoncer vos maîtres, vous méritez la mort ». — « Mourir pour Dieu », reprit Paul, « c'est assurer à mon âme une gloire éternelle ».

On fait alors sortir du tribunal les deux confesseurs ; les satellites les chargent de chaînes, les placent en face du soleil et s'efforcent, par mille outrages, de lasser leur constance et leur foi. Comme ils refusaient d'apostasier, après les injures on en vint aux coups ; les uns leur donnaient des soufflets et les frappaient du pied ; d'autres les couvraient de crachats ou pesaient de tout leur poids sur leurs cangues, en criant : « Aujourd'hui, après vous avoir promenés autour du marché, on vous tuera ! » Enfin les satellites, après leur avoir barbouillé la figure avec de la chaux, leur attachèrent une inscription sur la tête et sur le dos un énorme tambour ; puis le mandarin parut à cheval et, à coups de fouets, on força les deux confesseurs à courir devant lui jusqu'au marché. Pendant le trajet, une foule considérable se pressait sur le passage, attirée par les cris des satellites et les coups redoublés du tambour. Il était environ neuf heures du matin. Lorsqu'ils furent arrivés, le mandarin prit la parole. « Ces deux misérables », dit-il, « sont chrétiens, et leur crime est celui des rebelles. Ils ne servent pas le roi, ne respectent pas les parents, ne tiennent aucun compte de la loi naturelle. Lorsqu'ils auront fait le tour du marché, on les fera mourir ».

Pour préluder aux avances qu'il annonçait, le mandarin fit donner aux prisonniers dix coups de planche, en leur commandant d'apostasier. « J'ai déjà répondu à toutes vos accusations », dit Paul, « je n'ai rien à ajouter ». On lui frappa les côtés avec la pointe de plusieurs bâtons, en réitérant le même ordre. « Dussé-je mourir dix mille fois », répétait le Confesseur, « je ne puis renier mon Dieu ».

Le peuple admirait sa fermeté et disait : « Certainement celui-là n'abjurera pas ». Il était sept heures du soir lorsqu'on les reporta en prison, après un supplice de plus de douze heures. Les satellites essayèrent encore d'ébranler Paul, en lui représentant que, s'il n'obéissait au mandarin,

il ne pourrait éviter la mort. Il se contenta de répondre qu'il le savait bien.

Quatre jours après, le geôlier vint dire aux deux captifs que le mandarin avait ordonné pour le lendemain un grand repas sur la place publique. Les apostats devaient y prendre part avec lui; les confesseurs, au contraire, s'ils persistaient dans leur résolution, devaient être mis à mort. Le compagnon de Paul, ne comprenant pas bien ces paroles, croyait que peut-être la paix serait rendue aux fidèles. « Il n'en est rien », lui dit Paul, « ne nous laissons pas aller à un vain espoir qui nous rendrait les supplices plus pénibles. Pour moi, je veux demeurer en prison et, si le mandarin m'obligeait à en sortir, loin de fuir et de chercher une retraite, je resterais dans la ville ».

Son compagnon, saisi de crainte, se cachait la tête entre les mains et gardait le silence. « Qu'as-tu? » lui demanda Paul. — « Vraiment, je ne sais comment supporter de nouveaux supplices... Que faire? » — « Il est vrai, nous sommes sur la croix... Moi aussi je souffre beaucoup, et, comme je suis plus vieux que toi, mon âge me rend les tortures encore plus douloureuses : mais le ciel s'obtient-il à vil prix? Les épreuves sont la monnaie avec laquelle on achète le bonheur éternel! Prends courage et souffre encore quelques instants ».

Le lendemain, on les conduisit sur la place du marché, où s'élevait, sous une grande tente, le tribunal du mandarin, environné de plusieurs siéges. Les apostats y prirent place, revêtus de beaux habits, et le festin commença, pendant que les deux prisonniers se tenaient au lieu du supplice. Le mandarin leur dit : « Le paradis, c'est de faire bonne chère, d'entendre une belle musique, et d'avoir ici-bas une jouissance pour chacun de ses désirs. Vous, qui voulez monter au ciel, comment ferez-vous pour escalader ses trente-trois étages? Abjurez, et vous serez traités comme ces convives; sinon, je vous enverrai au grand tribunal, et vous serez mis à mort. Répondez ». — « J'ai déjà répondu », dit Paul, « mais j'ajouterai encore une parole : Dieu est le seul maître de tout, de la vie et de la mort; comment pourrais-je le renier? » Son compagnon, moins courageux, n'osa résister aux menaces du juge, et eut la faiblesse de faire ce qu'il ordonnait. Encouragé par ce premier succès, le mandarin dit alors : « Allons, toi aussi, renonce au Maître du ciel ». — « Quand le roi porte une loi », reprit le généreux confesseur, « on la transmet au peuple, et vous, loin de la violer, vous veillez à son exécution. Comment donc aujourd'hui osez-vous ordonner au peuple de blasphémer son véritable Père? Chez nous, on n'a pas coutume de maudire ses parents ». Le mandarin, transporté de colère, ordonna de brûler les livres saisis chez Paul, et de faire circuler le crucifix dans le marché en disant : « Cet homme a fait son Dieu de ce supplicié; n'est-ce pas affreux? »

Vers midi, pendant que cette profanation s'accomplissait, tout à coup le ciel s'assombrit, le tonnerre gronde, le vent souffle avec violence, enlève la tente et renverse presque le mandarin. Les apostats, qui se livraient à une joie coupable, pâlissent et s'effraient; à défaut de remords, la peur les saisit et ils prennent la fuite. De son côté, le peuple s'émeut et dit qu'on ferait bien de relâcher le chrétien. Pendant ce tumulte, Paul demeurait calme et priait en silence; mais lorsqu'on lui eut appris qu'on avait brûlé les livres et le crucifix, il en fut affligé jusqu'à verser des larmes. Loin d'être désarmé par ce qui venait d'avoir lieu, le mandarin fit de nouveau frapper le confesseur, et ce ne fut que vers le soir qu'on le reconduisit en prison,

mais si épuisé, qu'il tomba de défaillance, et qu'on fut obligé de le porter dans son cachot; ce qui n'empêcha pas de le charger encore d'une lourde cangue. Néanmoins, il était calme et s'occupait à méditer.

Durant l'automne, il subit un nouvel interrogatoire, et fut de nouveau frappé de la planche. Ceux qui le voyaient dans cette torture s'écriaient : « Il mourra sous les coups ! » — « Mourir sous les verges, sous la planche ou sous le glaive », disait Paul, « c'est à la volonté de Dieu ; qu'il soit béni de tous ! » Et il demandait sans cesse la grâce d'expirer dans les supplices. Il souffrait beaucoup de la faim, et ses vêtements s'étant usés, le froid augmentait aussi beaucoup ses douleurs. Sa femme lui apporta du vin et de la viande dans sa prison ; il les refusa d'abord : « La sainte Vierge », disait-il, « m'ayant placé sur la croix, il n'est pas convenable que je touche à ces mets. J'ai bien entendu dire que Jésus-Christ, au Calvaire, avait été rassasié d'opprobres et de souffrances ; mais je n'ai pas vu qu'il ait pris rien de délicat. Moi aussi, je suis sur la croix, je dois faire comme mon Sauveur ». Il dut néanmoins céder à de nouvelles instances et accepter ce soulagement.

Sans cesse, il pensait à Dieu et en recevait d'abondantes consolations. Un jour, il entendit une voix qui lui disait ces paroles de la Salutation angélique : « Le Seigneur est avec vous ! » Et soudain il se sentit rempli de joie [1]. Il semblait aussi avoir reçu une intelligence extraordinaire et surnaturelle, qui lui faisait goûter la beauté des prières chrétiennes, mieux qu'aux plus instruits. Sa piété était ingénieuse, et il savait tirer parti de toutes les circonstances pour ranimer sa ferveur. Ainsi, pendant l'hiver, l'excès du froid irritait la douleur de ses blessures ; or, le jour de Noël, ayant subi un cruel interrogatoire, il fut pris d'une fièvre brûlante : « Voyez », disait-il à ce propos, « afin que mon âme ne se refroidisse pas, le Seigneur, par une faveur spéciale, me réchauffe au moyen des coups ».

Après le nouvel an, il fut mis trois fois à la question. A la dernière de ces épreuves, le mandarin lui dit : « Si tu veux abjurer, je te donnerai du riz, je ferai panser tes plaies, et je t'accorderai une place de chef de canton qui suffira pour te remettre à l'aise ». Paul répondit : « Quand vous me donneriez tout le district de Tieng-San, je ne pourrais jamais renier Dieu ». Le mandarin lui dit encore : « Tu prétends que les chrétiens honorent leurs parents ; mais tes quatre enfants ne sont pas venus te voir une seule fois depuis que tu es en prison. A-t-on jamais vu des cœurs aussi dénaturés ? » Il répondit : « Obéir à son père, n'est-ce pas l'honorer ? Or, j'ai maintes fois recommandé à mes enfants de ne pas venir près de moi, de peur qu'avec l'amour que nous nous portons, cette entrevue ne fût plus nuisible qu'utile aux uns et aux autres. C'est ma défense formelle qui les empêche de me visiter, et la privation qu'ils s'imposent est une soumission filiale à mes ordres ».

A la quatrième lune, il subit encore une cruelle torture. Cependant les satellites, qui venaient souvent le voir, ne gardaient plus la porte avec la même vigilance, semblant par là l'inviter à s'enfuir ; mais il ne le voulut pas. Lorsqu'on l'y engageait, il répondait simplement : « C'est le juge qui m'a fait mettre en prison, je ne puis en sortir que sur son ordre ». Vainement des chrétiens lui représentèrent que, la conduite des gardes ne pouvant qu'être dictée par le mandarin, il ne devait pas se faire scrupule de

1. Le texte original donne à entendre que c'était une voix miraculeuse, mais il ne le dit pas formellement.

reprendre une liberté qu'on lui offrait. Il réfléchit un instant et répondit : « Si nous nous laissons prendre aux piéges du démon, nous courons risque de perdre notre âme avec tout ce qu'elle a pu acquérir de mérites. Ma maison est si pauvre, qu'il m'en coûte peu de rester en prison, où je suis en paix ». Puis il dit à sa femme : « Tous ceux qui prient pour moi, si c'est pour me faire jouir encore des choses de ce monde, il faut les en détourner ; mais s'ils prient pour mon âme, pour mon éternité, pour que je n'oublie pas les souffrances et les mérites de Jésus-Christ, recommande-leur de prier sans cesse. J'espère bien que c'est de la sorte que ma famille prie pour moi. Quant à ma nourriture, apporte-moi, selon tes moyens, une écuelle de riz chaque jour ou tous les deux jours, et quand tu n'auras rien à me donner, ne t'en inquiète pas : si je ne puis sortir d'ici, mon cadavre le pourra bien. Dorénavant », ajouta-t-il, « lorsqu'on te chargera de me dire quelque chose, quand même ce serait de la part des chrétiens, si cela tend à ébranler mon courage, ne m'en parle pas, mon cœur pourrait être faible ».

A la suite d'une nouvelle torture, qu'il subit à la sixième lune, les satellites vinrent le trouver dans sa prison et lui dirent : « Le gouverneur de la province vient d'exécuter Ni-Tson-Tchiang (c'était un chrétien de famille distinguée), et il a envoyé l'ordre de mettre à mort les prisonniers de Tieng-San, s'ils refusent d'apostasier : que veux-tu faire ? » — « Dussé-je mourir dix mille fois », répondit-il, « je n'apostasierai jamais ». Les satellites se retirèrent, non sans l'avoir maltraité. Deux jours après, c'est-à-dire le troisième jour de la sixième lune, sa femme vint à la prison s'informer de son état et des choses dont il pouvait avoir besoin. « Je ne souffre pas », dit-il, « je ne sens pas la faim ; j'ignore de combien de coups on m'a frappé ». Il lui remit en même temps un calendrier et des livres de prières, l'assurant qu'il n'en avait plus besoin et qu'il lui suffisait d'avoir des provisions jusqu'au 10 du même mois. Il ne s'expliqua pas davantage, mais il est facile de comprendre qu'il avait reçu d'en haut la connaissance de son prochain martyre.

Le 8, le mandarin le fit amener à son tribunal et lui répéta les ordres qu'il avait reçus de l'envoyer au supplice, s'il persistait dans son refus d'apostasier. La réponse de Paul fut toujours la même : « Depuis plusieurs années que je connais la religion », dit-il, « je sais qu'il est juste de mourir pour Dieu ; n'espérez donc pas que je l'abandonne ». On le tortura et il fut reconduit en prison. Le lendemain, sa femme et trois ou quatre chrétiens vinrent le visiter. Il leur demanda ce qu'ils voulaient : « C'est », dirent-ils, « qu'aujourd'hui on doit vous faire subir d'affreux supplices ; nous sommes venus pour y assister et compâtir à vos douleurs ». Il les pria de se retirer, de peur que leur présence ne fît sur son cœur une impression qui en brisât l'énergie. Comme ils demeuraient, le confesseur ajouta : « Pourquoi ne faites-vous pas ce que je vous dis ? Si le Seigneur me fortifie, les tourments les plus cruels sont faciles à supporter ; s'il me livre à ma propre faiblesse, il me sera impossible de résister aux moindres souffrances ; mais Jésus et Marie me soutenant, rien ne me fait peur. Je vous conjure de vous retirer ». Ils se rendirent à ses instances, et le laissèrent se préparer seul au combat.

Le 10 au matin, les satellites vinrent l'avertir que le jour de sa mort était arrivé. Il tressaillit de joie et son visage parut tout rayonnant. « C'est étrange », disaient les gens du prétoire, « depuis que cet homme est en prison, quand il n'est pas torturé, il est maigre, pâle et abattu ; les tour-

ments, au contraire, semblent lui rendre la vie, et aujourd'hui qu'on lui annonce sa mort, on ne l'a jamais vu si radieux ». C'était l'anniversaire du jour où il avait été promené avec tant d'avanies autour du marché. On lui mit une petite cangue, et il s'avança vers la place, entouré de satellites qui portaient les instruments du supplice et suivis du mandarin. Celui-ci descendit de cheval et commanda de torturer le condamné. Alors on le couche à plat ventre, la tête assujétie par ses longs cheveux et les deux bras liés à une grosse pierre. On serre la cangue presque à l'étouffer, et plusieurs bourreaux le frappent avec un morceau de bois triangulaire, sorte de hache, dont chaque coup fait une plaie. Après l'avoir mis tout en sang, le mandarin lui demande s'il ne veut pas apostasier. Paul, épuisé, ne peut répondre ; alors un satellite s'approche et lui dit : « Si tu veux abjurer, il en est encore temps ». Le martyr rassemble ce qui lui reste de force et dit : « Jamais ! »

Ses lèvres étaient noires et desséchées, à peine semblait-il lui rester un souffle de vie. Le supplice recommence ; on l'interrompt de nouveau pour lui demander s'il n'abjure pas encore. Hors d'état de parler, Paul répond par un signe de tête négatif. Tout à coup il lève la tête, regarde le ciel et s'écrie : *Ave, Maria !* puis il retombe et semble mort. Cependant les païens disaient : « C'est à cause de lui que la sécheresse nous désole et que nous mourons de faim ; il faut l'achever à coups de pieds ». La foule se pressait autour de la victime ; sa femme voulut s'approcher pour le soulager ; des clameurs s'élevèrent aussitôt contre elle ; maltraitée, battue, foulée aux pieds, on l'emporta évanouie.

Paul ayant repris connaissance, le mandarin le fit frapper pour la troisième fois. Rien ne pourrait décrire l'état de ses plaies. Ses jambes avaient été brisées au-dessus des genoux ; on voyait à nu les os fracassés et la moëlle coulait jusqu'à terre. Lorsqu'on le délia, il resta étendu sans mouvement ; on le jeta sur une natte, sans lui ôter sa cangue, et quatre bourreaux le reportèrent à la prison, qui fut fermée avec soin. Le mandarin dit aux gardes : « Si quelqu'un donne seulement un verre d'eau à cet homme, je le ferai mourir comme lui ».

Pendant deux jours, le martyr ne reçut aucun soulagement, et personne ne put savoir s'il était mort ou vivant. Le 12, vers le soir, le mandarin s'assit sur son tribunal et dit : « J'ai ordre de frapper ce chrétien jusqu'à ce qu'il expire ; mais ce spectacle, je ne puis en supporter la vue ; allez à la prison, tirez le patient dehors, voyez son visage, tâtez-lui le pouls, et, s'il vit encore, achevez-le et venez m'en rendre compte ».

Les satellites exécutèrent cet ordre, et, à coups de pierres et de bâtons, ils mirent le condamné dans un tel état que, sauf la paume des mains, aucune partie du corps n'était sans blessure ; toutefois, il lui restait encore un souffle de vie. On l'annonça au mandarin, qui s'emporta contre les soldats et leur dit en colère : « Si vous ne l'achevez pas, je vous fais tous mourir ». Les satellites retournèrent donc à la prison, et, cette fois, ne mirent de bornes à leur fureur que lorsque l'âme du martyr se fut envolée au ciel. Cependant le mandarin, craignant qu'il ne revînt encore à la vie, fit continuer le supplice sur son cadavre. Un des satellites, lui appuyant le bout de sa cangue sur la poitrine, monta dessus ; les os se brisèrent, le sang coula à flots et à peine restait-il une apparence de forme humaine.

On couvrit le corps d'une natte et on le garda pendant la nuit.

Le lendemain, les gens de son village l'enterrèrent par ordre du man-

darin ; mais sept à huit jours après, des chrétiens éloignés d'environ dix lieues vinrent le prendre et l'ensevelirent honorablement chez eux. Paul était âgé de cinquante-six ans. Son martyre arriva l'an de Jésus-Christ 1798, le 12 de la sixième lune. Pour consoler sa femme, le geôlier lui dit : « Ne vous affligez pas trop ; car le 12, pendant la nuit, une grande lumière a environné le cadavre ».

Le vénérable André Kim.

1846. — Pape : Pie IX. — Souverain de la Chine : Tao-Kouang.

André Kim, prêtre et martyr, naquit au mois d'août 1821, dans la province de Tshong-Tsheng. M. Maubert, missionnaire en Corée, le forma de bonne heure à la piété, et, en 1836, l'envoya à Macao pour étudier le latin ; ses progrès furent rapides dans la science et dans la vertu. En 1842, M. Libois, procureur des missions étrangères, le céda à l'amiral Cécile, qui désirait visiter les côtes de Corée. André devait servir d'interprète à l'amiral, outre qu'il trouvait par là une occasion favorable de rentrer dans son pays, pour s'unir aux missionnaires et les aider dans la prédication de l'Evangile. Ce voyage ne put avoir lieu ; mais André voulut, malgré ce contre-temps, revenir en Corée : son entrée dans ce pays, sans passeport, offrait des difficultés insurmontables ; mais qui peut arrêter ceux pour qui la mort est l'entrée de la vraie patrie ? Dans le désert qui sépare la presqu'île de l'empire, il façonna ses vêtements à la manière des Coréens, et se présenta, déguisé en mendiant, à la frontière, qu'il passa à la suite d'une quinzaine de personnes sans qu'on lui demandât son passeport à la douane. Il s'avança toute une journée dans l'intérieur du pays : mais à la première auberge, son langage, son accoutrement et sa chevelure le trahirent. Il lui fallut rebrousser chemin. Le jour, il se cachait dans les montagnes couvertes de neige ; la nuit, il cheminait à l'aventure. Depuis trois jours qu'il était dans le désert, il n'avait pris aucun aliment ; n'en pouvant plus de fatigue et de sommeil, il s'étendit sur la neige et voulut goûter un peu de repos. Le froid était glacial, la nuit sombre ; à peine s'était-il endormi, qu'il fut réveillé par une voix qui lui disait : « Lève-toi et marche ». Et en même temps il crut voir une ombre qui lui indiquait la route au milieu des ténèbres. En me racontant ce fait, dit Mgr Ferréol, auquel nous empruntons tous ces détails, il ajoutait : « Je pris cette voix et ce fantôme pour un effet de mon imagination exaltée par un jeûne de trois jours et par l'horreur de la solitude. Toutefois, ils me furent d'un grand secours, car probablement j'aurais été gelé et je me serais réveillé dans l'autre monde ». — La Providence le conduisit jusqu'à la capitale même du pays. Mgr Ferréol, successeur de Mgr Imbert, comme vicaire apostolique en Corée, se servit d'André pour introduire les missionnaires dans ce malheureux pays : il lui conféra le sacerdoce, et André rendit, au milieu de mille difficultés, les plus éminents services à la mission. Les *Annales de la Propagation de la foi* nous le montrent tantôt errant tout seul pendant des mois entiers à travers les vastes forêts de la Mandchourie et au milieu des glaces et des neiges ; tantôt s'embarquant sur un frêle esquif et traversant une mer orageuse et inconnue. Tant de travaux furent couronnés par la plus belle mort qu'il pût désirer. Pris par les satellites des

mandarins, André fut mis en prison ; voici comment il raconte lui-même ses souffrances et son triomphe à Mgr Ferréol ; il écrit de son cachot, le 26 août 1846 :

« Les satellites vinrent, accompagnés de plusieurs femmes, se ruèrent sur moi en furibonds, me prirent par les cheveux, dont ils m'arrachèrent une partie, me lièrent avec une corde, et, du pied, du poing, du bâton, m'accablèrent de coups. Pendant ce temps, à la faveur des ténèbres, ceux des matelots qui restaient se glissèrent dans le canot et s'enfuirent à force de rames. Arrivés sur le rivage, les satellites me dépouillèrent de mes habits, et, après m'avoir garrotté et frappé de nouveau avec dérision, me traînèrent devant le tribunal, où s'était assemblée une foule de curieux. Le mandarin me dit : « Etes-vous chrétien ? » — « Oui, je le suis », répondis-je. — « Pourquoi, contre les ordres du souverain, pratiquez-vous cette religion ? Renoncez-y ». — « Je pratique ma religion parce qu'elle est vraie, elle m'apprend à honorer Dieu, et me conduit à une félicité éternelle ; quant à l'apostasie, j'en ignore même le nom ». La bastonnade me fut aussitôt donnée pour cette réponse. Le juge reprit : « Si vous n'apostasiez pas, je vous fais expirer sous les coups ». — « Comme il vous plaira ; mais je n'abandonnerai jamais mon Dieu. Voulez-vous entendre les vérités de ma religion ? Ecoutez : Le Dieu que j'adore est le Dieu créateur du ciel et de la terre, des hommes et de tout ce qui existe ; il punit le crime, il récompense la vertu ; d'où il suit que le devoir de tout homme est de lui rendre hommage. Pour moi, mandarin, je vous remercie de me faire subir des tourments pour son amour ; que mon Dieu vous récompense de ce bienfait en vous faisant monter à de plus hautes dignités ! »

« A ces paroles, le mandarin se prit à rire avec toute l'assemblée. On m'apporta ensuite une cangue longue de huit pieds : je la saisis et me la passai moi-même au cou, aux grands éclats de rire de tout le prétoire ; puis on me jeta en prison avec les deux matelots qui avaient déjà apostasié. J'avais les mains, les pieds, le cou, les reins liés de telle sorte, que je ne pouvais ni marcher, ni m'asseoir, ni m'étendre. J'étais en outre oppressé par une foule de curieux qui assiégeaient mon cachot. Une partie de la nuit se passa pour moi à leur prêcher la religion : ils m'écoutaient avec intérêt et m'interrompaient parfois pour me dire qu'ils embrasseraient volontiers l'Evangile, s'il n'était proscrit par la loi.

« Les satellites ayant trouvé dans mon sac des objets de Chine, crurent que j'étais de ce pays ; ils en informèrent le mandarin, qui me fit comparaître devant lui, et me demanda si j'étais Chinois. « Non », répondis-je, « je suis Coréen ». N'ajoutant pas foi à mes paroles, il me dit : « Dans quelle province de Chine êtes-vous né ? » — « J'ai été élevé à Macao, dans la province de Koang-Tong ; je suis chrétien ; l'amour de ma patrie et le désir d'y propager la foi m'ont ramené dans mon île natale ».

« Cinq jours s'étaient écoulés depuis cet interrogatoire, lorsqu'un officier, à la tête d'un grand nombre de satellites, me tira de prison et me conduisit à Kaitsu, métropole de la province. Le gouverneur me fit une multitude de questions sur la religion. Je saisis avec empressement l'occasion d'annoncer l'Evangile, et je lui parlai de l'immortalité de l'âme, de l'enfer, du paradis, de l'existence de Dieu et de la nécessité de l'adorer pour être heureux après la mort. Lui et ses gens me répondirent : « Ce que vous dites là est bon et raisonnable, mais le roi ne permet pas d'être chrétien ». On m'interrogea ensuite sur bien des choses qui auraient pu compromettre les néophytes de la mission : je me gardai de rien répondre.

« Si vous ne nous dites la vérité », reprirent les juges d'un ton irrité et menaçant, « nous vous tourmenterons par divers supplices ». — « Faites ce que vous voudrez ». Et courant vers les instruments de torture, je les saisis et les jetai aux pieds du gouverneur, en lui disant : « Me voilà tout prêt, frappez, je ne crains pas vos tourments ». Les serviteurs du mandarin s'approchèrent de moi et me dirent : « C'est la coutume que toute personne, en parlant au gouverneur, s'appelle *So-in* (petit homme) ». — « Que me dites-vous là? je suis grand, puisque je suis chrétien; je ne connais pas l'expression dont vous me parlez ».

« Quelques jours après, le gouverneur me fit comparaître de nouveau et m'accabla de questions sur la Chine ; quelquefois il me parlait par interprète pour savoir si réellement j'étais Chinois, et il finit par m'ordonner d'apostasier. Je haussai les épaules et je souris en signe de pitié. Les deux chrétiens pris avec moi, vaincus par l'atrocité de la torture, dénoncèrent la maison que j'habitais à la capitale, trahirent Thomas Ly, serviteur de Votre Grandeur, Mathieu, son frère, et quelques autres; ils avouèrent que j'avais communiqué avec les jonques chinoises, et que j'avais remis des lettres à l'une d'elles. Aussitôt, un escadron de satellites fut dirigé vers les jonques, et en rapporta les lettres au gouverneur.

« On nous gardait avec une grande sévérité, placés chacun dans une prison séparée, où quatre soldats veillaient jour et nuit sur nous : nous avions des chaînes aux pieds et aux mains, et la cangue au cou ; une longue corde était attachée à nos reins, et trois hommes la tenaient par le bout chaque fois que nous franchissions le seuil du cachot. Je vous laisse à penser quelles misères j'eus à supporter. Les soldats, voyant sur ma poitrine cinq cicatrices, laissées par des sangsues qu'on m'avait appliquées dans une maladie à Macao, disaient que c'était la constellation de la grande ourse, et se divertissaient par mille autres plaisanteries.

« Dès que le roi sut notre arrestation, il envoya des satellites pour nous conduire à la capitale : on lui avait annoncé que nous étions Chinois. Pendant la route, nous étions liés comme dans la prison ; de plus, nous avions les bras garrottés d'une corde rouge, comme c'est la coutume pour les grands criminels, et la tête couverte d'un sac de toile noire. Chemin faisant, nous eûmes à supporter de grandes fatigues ; la foule nous obsédait de sa curiosité importune, car je passais à ses yeux pour étranger. On montait sur les arbres et sur les maisons pour me voir passer. Arrivés à Séoul, nous fûmes jetés dans la prison des voleurs. Le jour suivant, je comparus devant les juges. Ils me demandèrent de quel pays j'étais : « Je suis Coréen », leur répondis-je, « j'ai été élevé en Chine ». On fit venir des interprètes de langue chinoise pour s'entretenir avec moi et s'assurer de l'exactitude de mes aveux.

« Je sentis bientôt la nécessité d'en faire de plus explicites. Dans la persécution de 1839, le traître qui s'était fait notre dénonciateur avait déclaré que trois jeunes Coréens avaient été envoyés à Macao pour y étudier la langue des Européens ; divers indices me signalaient comme étant de ce nombre ; je ne pouvais donc rester longtemps inconnu. Ainsi, je déclarai aux juges que j'étais André Kim, l'un de ces trois jeunes gens, et je leur racontai tout ce que j'avais eu à souffrir pour rentrer dans ma patrie : A ce récit, les juges émus me dirent avec les spectateurs : « Pauvre jeune homme ! il est dans les travaux depuis l'enfance ». Ils n'en ordonnèrent pas moins de me conformer aux ordres du roi en apostasiant. « Au-dessus du roi », leur répondis-je, « est un Dieu qui m'ordonne de l'adorer ; le renier

est un crime que l'ordre du prince ne justifierait point ». Sommé par eux de dénoncer les chrétiens, je leur opposai les devoirs de la charité et le commandement de Dieu qui nous ordonne d'aimer le prochain et non de le trahir.

« Des personnes, l'interrogatoire passa aux doctrines. J'exposai au long notre foi sur l'existence et l'unité de Dieu, sur la création, l'immortalité de l'âme et l'enfer, sur la nécessité de rendre un culte à l'Auteur de toutes choses et sur la fausseté des superstitions païennes. Quand j'eus fini de parler, les juges me répondirent : « Votre religion est bonne, mais la nôtre l'est aussi, c'est pourquoi nous la pratiquons ». « Si dans votre opinion il en est ainsi », repartis-je, « vous devez donc nous laisser tranquilles et vivre en paix avec nous. Mais loin de là, vous nous persécutez, vous nous traitez plus cruellement que les derniers criminels. Comment pouvez-vous avouer que notre religion est bonne, et en même temps la poursuivre comme une doctrine abominable ? N'est-ce pas vous mettre en contradiction avec vous-mêmes ? » Ils rirent niaisement à ma réponse, comme pour me faire entendre que la force dispensait de raisonner ».

André Kim fut traité en ennemi de l'Etat. Le 16 septembre, une compagnie de soldats, le mousquet sur l'épaule, se rendit au lieu de l'exécution, situé à une lieue de la capitale sur les bords du fleuve. Un instant après, une décharge de mousqueterie et le son de la trompette annoncèrent l'arrivée d'un grand mandarin militaire au milieu d'eux. Pendant ce temps, le prisonnier était tiré de sa prison. Une chaise à porteurs avait été grossièrement préparée : c'étaient deux longs bâtons, au milieu desquels on avait tressé un siége de paille. On y fit asseoir André Kim, les mains attachées derrière le dos, et, au milieu de la foule, on le conduisit au champ du triomphe.

Les soldats avaient planté dans le sable une pique, au sommet de laquelle flottait un étendard, et s'étaient rangés en cercle tout autour. Ils ouvrirent le cercle et y reçurent le prisonnier. Le mandarin lui lut sa sentence ; elle portait qu'il était condamné à mort pour avoir communiqué avec les étrangers. André Kim s'écria d'une voix forte : « Je suis à ma dernière heure, écoutez-moi attentivement. Si j'ai communiqué avec les étrangers, c'est pour ma religion, c'est pour mon Dieu ; c'est pour lui que je meurs. Une vie immortelle va commencer pour moi. Faites-vous chrétiens, si vous voulez être heureux après votre mort, car Dieu réserve des châtiments éternels à ceux qui l'auront méconnu ».

Ayant dit ces paroles, il se laissa dépouiller d'une partie de ses vêtements ; on perça ses oreilles chacune d'une flèche qu'on y laissa suspendue ; on jeta de l'eau sur sa figure, et par dessus, une poignée de chaux. Puis deux hommes, passant un bâton sous ses bras, le prirent sur leurs épaules et le promenèrent rapidement jusqu'à trois fois autour du cercle. Après quoi ils le firent agenouiller, attachèrent une corde à sa chevelure et, la passant par un trou à la pique qui servait de potence, la tirèrent par le bout et tinrent sa tête élevée. Pendant ces préparatifs, le martyr n'avait rien perdu de son calme. « De cette manière, suis-je placé comme il faut », disait-il à ses bourreaux ? « Pourrez-vous frapper à votre aise ? » — « Non, tournez-vous comme cela. Voilà qui est bien ». — « Frappez, je suis prêt ».

Une douzaine de soldats, armés de leur sabre et simulant un combat, voltigent autour d'André et, en passant, frappent sur le cou du martyr. La tête ne se détache qu'au huitième coup. Un satellite la place sur une

petite table et la présente au mandarin, qui s'en retourne avertir la cour de l'exécution. Suivant les lois du royaume, les corps des criminels doivent demeurer sur le lieu du supplice l'espace de trois jours ; ce terme écoulé, leurs proches ont le droit de les ensevelir. Les restes d'André Kim ont été inhumés dans l'endroit même où il a été mis à mort. Des satellites font sentinelle tout auprès, et je n'ai pu encore les faire enlever pour leur donner une sépulture plus convenable.

Le saint prêtre avait instruit et baptisé dans la prison Joseph Im. Ce nouveau chrétien brûlait du désir d'être immolé pour la foi de Jésus-Christ. La fermeté de ses réponses irrita le juge et il le fit frapper de cinquante coups de planche. Sur le point d'être étranglé, il s'écria : « O Jésus ! O mon Maître ! je vous donne ce que j'ai, mon âme et mon corps ». Il était âgé de cinquante-quatre ans.

André Kim a été déclaré Vénérable par le pape Pie IX, le 24 septembre 1857.

Cf. Annales de la propagation de la foi et *Annales de la sainteté au* XIXe *siècle.*

PLUSIEURS MARTYRS DE COCHINCHINE

Le vénérable Joseph Marchand.

1835. — Pape : Grégoire XVI.

Notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, dans son allocution du 27 avril 1840, célèbre les triomphes de plusieurs prêtres et simples fidèles, tant européens qu'indigènes, qui confessèrent courageusement et au milieu des plus affreuses tortures le nom de Jésus-Christ. Le souverain Pontife pleure sur les maux causés par la persécution, mais il est en même temps fier de la gloire et heureux du bonheur de ses enfants, que Dieu daigne couronner dans sa miséricorde : « Il est heureux de louer devant ses vénérables frères, les princes de l'Eglise, Jésus-Christ triomphant dans ses soldats ».

« Et, pour commencer par l'année 1835, le missionnaire Marchand se montre en Cochinchine un courageux athlète de Jésus-Christ. Le fort où il était retenu par les séditieux ayant été emporté par les soldats du roi, il fut pris par eux, jeté comme une bête féroce dans une cage de fer et conduit à la ville capitale. Là, sollicité en vain par la violence des tourments d'abandonner la foi, il fut, sur la fin de novembre de cette année, mis à mort par ordre du roi, en haine de sa foi ».

Ce digne confesseur, Joseph Marchand, était de Passavant, au diocèse de Besançon. On ne peut lire sans horreur ce qu'il eut à endurer. Ce récit a été transmis par des témoins oculaires, et un tableau, apporté de Cochinchine et conservé à Paris, dans la chambre des martyrs, aux Missions étrangères, représente le saint prêtre entre les mains de ses bourreaux. A trois reprises différentes, cinq bourreaux, armés d'énormes pinces, lui déchirèrent les chairs des jambes et des cuisses.

Quinze jours après, lorsque les plaies commençaient à se cicatriser, on lui fit subir le même supplice avec des tenailles rougies au feu : des plaies ardentes du martyr s'exhalait une épaisse fumée. Au milieu de ce supplice infernal, le mandarin interrogeait le martyr sur les dogmes et les usages des chrétiens, et le martyr mourant retrouvait encore des forces pour défendre et confesser la foi de Jésus-Christ.

Enfin, le moment de la délivrance arriva. On attache M. Marchand à un poteau; deux bourreaux, armés de coutelas, se placent à ses côtés; le bruit du tam-tam se fait entendre; les deux bourreaux saisissent avec leurs tenailles la poitrine du patient, la tirent, la tordent avec violence, la coupent d'un seul coup et en jettent à terre les lambeaux sanglants. Le missionnaire ne fait aucun mouvement. Les bourreaux saisissent d'autres parties du corps, et deux énormes morceaux de chair sont encore coupés : le patient s'agite, sa vue se porte vers le ciel : « O mon Dieu ! O Père ! » s'écrie-t-il. On descend aux jambes : deux lambeaux tombent sous le fer; alors la nature épuisée succombe, la tête s'incline et l'âme du martyr s'envole dans le sein de Dieu.

Le corps de M. Marchand fut broyé et réduit en poussière, et cette poussière fut jetée à la mer. On n'a pu conserver de ses reliques.

Le pape Grégoire XVI, dans son décret du 19 juin 1840, l'a déclaré Vénérable.

Le vénérable Jean-Charles Cornay.

1837. — Pape : Grégoire XVI.

« En 1837 », continue le Souverain Pontife, « se sont illustrés dans le Tong-King les noms du prêtre Jean-Charles Cornay et du chrétien indigène François-Xavier Can. Le premier, missionnaire dans ce même royaume, fut pris par les infidèles et renfermé dans une cage. On ne put ébranler sa foi par les bastonnades cruelles qu'il essuya pendant trois mois, et il mourut enfin pour elle en septembre de la même année. On lui trancha la tête, et ses membres, coupés en morceaux, furent jetés ignominieusement de différents côtés. L'autre, qui remplissait les fonctions de catéchiste dans le même pays, fut mis à mort pour Jésus-Christ, au mois de novembre, après être resté vingt mois dans les fers, après avoir été tourmenté de bien des manières pendant tout ce temps et après avoir été, par son inébranlable constance dans la foi, un sujet d'admiration pour les fidèles comme pour les infidèles ».

Le vénérable Charles Cornay était de Loudun, au diocèse de Poitiers. — Sa vie au Tong-King, depuis très-peu de temps qu'il y était, n'était qu'une vie de souffrances et de misères. Ses continuelles infirmités le rendaient presque inutile à la mission : on lui conseillait même de revenir en Europe. Ce fut le moment où cette fleur fut détachée de sa tige languissante pour reprendre ailleurs une vigueur éternelle et remplir l'Eglise de la délicieuse odeur des Saints. Le 20 juin 1837, il fut pris dans le bourg de Ban-No, où il s'était réfugié :

« On se mit donc à battre et à examiner tous les buissons du village », raconte-t-il lui-même dans le récit de son arrestation; « le danger devenant plus pressant, je dis mon chapelet, et vous pouvez penser à quels mystères

j'en appliquais les dizaines; vous pouvez imaginer aussi quel sacrifice j'avais offert le matin au lieu de la sainte messe, quelle méditation avait remplacé celle du jour. Ce ne fut cependant qu'à quatre heures du soir que les soldats parvinrent jusqu'à moi. Quand je vis pénétrer dans les buissons leurs longues lances, armées d'un pied de fer, je ne songeai pas qu'il eût été préférable de me laisser percer sur la place, ce qui eût évité toutes les misères qui découlent des circonstances présentes; je sortis avant que le fer m'eût atteint, et je me livrai à eux. Me voilà donc pris. On coupa une liane dans un buisson, et, pendant qu'on m'attachait les bras derrière le dos, je m'offris à Jésus garrotté. Conduit devant les mandarins, je me mis à genoux et rendis mes hommages à Jésus crucifié et à la très-sainte Vierge dont les images, saisies avant mon arrestation, étaient suspendues derrière les mandarins. Ils virent que mes yeux étaient fixés sur ces objets sacrés, et, me les présentant, ils m'en demandèrent l'explication. Je leur fis sur-le-champ ma profession de foi par un signe de croix, bien carrément formé et clairement prononcé... »

M. Cornay fut mis à la cangue et placé au milieu des soldats pendant que la fouille du village continuait. « On m'avait donné pour la nuit », dit-il, « une mauvaise natte toute déchirée. Je m'assis, et, pour prendre un peu de repos, j'appuyai ma cangue à terre, un bout relevé sur un tertre, afin de rejeter mon bras par-dessus. Mais, pendant cette longue et triste nuit que je passai à la belle étoile, le sommeil ne vint pas fermer mes paupières.... Deux jours après, on m'ôta ma cangue et on me fit entrer dans une cage, comme on a coutume de faire pour les grands criminels. Me voilà donc enfermé comme un loup et à la merci de tout le monde. Cependant je vis bientôt que cette cage était préférable à la cangue, qui commençait déjà à peser sur mes épaules encore inhabiles à la porter. Là, du moins, je pouvais m'étendre et me mouvoir sans avoir de fardeau. Enfin, quand la bête fut en cage, ses gardiens, la voyant en sûreté, s'apprivoisèrent. Le colonel me rendit un Christ qui était parmi mes effets saisis; et, comme il me demandait ce que j'en faisais : « C'est pour le vénérer », lui répondis-je, « et pour lui demander la force dont j'ai besoin dans ce moment ». Ma marche était en un sens fort pompeuse. Environ cent cinquante soldats me précédaient et autant me suivaient avec des mandarins dans des filets surmontés de dais. Ma cage, portée par huit hommes et ombragée à l'aide de mon tapis rouge, occupait le milieu.

« Ce fut ainsi qu'on arriva au relais d'une préfecture. Je fus déposé devant un mandarin, qui, s'étant enquis des officiers, commença, avant tout, par me dire de chanter, parce que mon talent en ce genre était déjà renommé. J'eus beau m'excuser sur ce que j'étais à jeun, il fallut chanter. Je déroulais donc toute l'étendue de ma belle voix, desséchée par une espèce de jeûne de deux jours et demi, et leur chantai ce que je pus me rappeler des vieux cantiques de Montmorillon. Tous les soldats étaient à l'entour, et un peuple nombreux se fût précipité vers la cage sans la verge en activité de service. Dès ce moment, mon rôle changea; je devins un oiseau précieux par mon beau ramage. Après cela, on me donna à manger.

« ..... Le lendemain de mon arrivée au chef-lieu du gouvernement, le colonel Taï, qui m'avait pris, vint, accompagné d'une foule de curieux, et, me montrant une petite croix dorée dont quelques ornements lui faisaient méconnaître la figure, il voulut en avoir l'explication. Je le priai de me la remettre; et, la suspendant à ma cage, le Christ tourné vers ceux qui l'accompagnaient, je les forçai à voir, au moins un instant, Jésus dominer sur

eux ». Ingénieuse et touchante inspiration de l'amour ! Spectacle attendrissant que celui de ce captif de Jésus-Christ, faisant servir sa captivité même à la gloire de son divin Maître !

« Dans toutes les visites que je reçois », ajoute le missionnaire, « une des questions ordinaires que me font les curieux, est de me demander si j'ai une femme et des enfants. Je leur réponds bien vite que non, et je leur explique la cause et l'utilité de cette privation, ce qui ne laisse pas d'être bien compris de mes auditeurs ». M. Cornay termine cette relation par ces touchantes paroles : « Lorsque vous recevrez cette lettre, mon cher père et ma chère mère, ne vous affligez pas de ma mort ; en consentant à mon départ, vous avez déjà fait la plus grande partie du sacrifice. Lorsque vous avez lu les relations des maux qui désolent ce malheureux pays, inquiets sur mon sort, ne vous a-t-il pas fallu le renouveler ? Bientôt, en recevant ces derniers adieux de votre fils, vous aurez à l'achever ; mais déjà, j'en ai la confiance, je serai délivré des misères de cette vie et admis dans la gloire céleste. Oh ! comme je penserai à vous ! Comme je supplierai le Seigneur de vous donner part à la récompense, puisque vous en avez une si grande au sacrifice ! Vous êtes trop chrétiens pour ne pas comprendre ce langage ; je m'abstiens donc de toute réflexion. Adieu, mon très-cher père et ma très-chère mère, adieu ; déjà, dans les fers, j'offre mes souffrances pour vous. Je ne vous oublie pas non plus, ô mes sœurs ! et vous tous qui prenez tant d'intérêt à moi ; si, sur la terre, chaque jour je vous ai recommandés à Marie, que ne pourrai-je point près d'elle si j'obtiens la palme du martyre ? Je suis, avec le respect et l'affection filiale possible, mon cher père et ma chère mère, votre fils obéissant ».

Au milieu de toutes les souffrances que le saint missionnaire eut encore à subir avant le dernier supplice, il ne cessa de prier et de chanter jusqu'à la fin. Le chant des cantiques et des psaumes était pour lui une consolation puissante. Après une cruelle flagellation, qu'il supporta héroïquement, on le traîna dans sa cage, et, en y arrivant, il chanta le *Salve Regina*. « Oui », écrivait-il, « s'il me faut chanter à la dernière heure, me rappelant l'exemple des anciens martyrs, je chanterai pour la plus grande gloire de Dieu. Jésus, Marie, Joseph, seront mes dernières paroles ! » Et il termina en disant : « Adieu, je chante, et surtout je prie Dieu plus qu'auparavant ». Peu de temps après sa flagellation, qui fut encore suivie de deux autres non moins cruelles, M. Cornay apprit qu'il devait être découpé en morceaux. Il commença donc à faire ses derniers adieux à ses parents et à ses confrères, et voici la lettre qu'il leur écrivit tout sanglant et du fond de sa cage :

« Mon cher père et ma chère mère, mon sang a coulé dans les tourments et doit encore couler avant que j'aie les quatre membres et la tête coupés. La peine que vous ressentirez en apprenant ces détails m'a fait déjà verser bien des larmes ; mais aussi la pensée que je serai près de Dieu à intercéder pour vous, quand vous lirez cette lettre, m'a consolé et pour moi et pour vous. Ne plaignez pas le jour de ma mort, il sera le plus heureux de ma vie, puisqu'il mettra fin à mes souffrances et sera le commencement de mon bonheur. Mes tourments mêmes ne sont pas absolument cruels ; on ne me frappera pour la seconde fois que quand je serai guéri de mes premières blessures. Je ne serai point pincé ni tiraillé comme M. Marchand, et en supposant qu'on me coupe les quatre membres, quatre hommes le feront en même temps, et un cinquième coupera la tête ; ainsi, je n'aurai pas beaucoup à souffrir. Consolez-vous donc ; dans peu tout sera

terminé, et je serai à vous attendre dans le ciel. Je suis, avec l'affection et le respect filial, mon cher père et ma chère mère, votre fils. — J.-C. Cornay. — En cage, le 18 août 1837 ».

Voici maintenant sa lettre d'adieu à ses confrères de la mission; elle est adressée à l'un d'eux, M. Marette, auquel il avait déjà écrit un billet, pour lui demander quels jours tombaient les Quatre-Temps : « Car », disait-il, « rien ne m'empêchant de jeûner, je fais les jeûnes d'obligation. Le jour de l'Exaltation de la sainte Croix : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus!* Je reçois, mon bien-aimé confrère, votre billet dans lequel vous me dites que la paix n'est pas dans ce monde. Si, en pensant que tout était terminé, je me suis livré à la joie, c'était dans la joie du Seigneur, uniquement en vue de sa gloire. Mais vous savez trop combien j'ai toujours désiré être délivré de ce corps de mort, pour croire que, malgré les différentes lueurs d'espérance, j'ai été un instant sans offrir ma vie au bon Dieu.

« Je ne compte guère sur la sentence du roi, et, supposé qu'on l'attende, elle ne changera rien, sans doute, ou ne fera qu'aggraver le mal, *consummatum est*. L'iniquité a consommé son astuce. Votre charité est parfaite en m'avertissant à temps pour que je ne sois pas trop surpris par l'annonce de la mort; car elle ne tardera pas sans doute, si l'on craint que je ne me la donne moi-même.

« Que votre lettre soit donc la dernière : vous ne sauriez d'ailleurs plus rien avoir à me dire. Quant à moi, quoiqu'on paraisse m'observer avec moins de vigilance, dès qu'on recommencera à le faire, ce sera avec tant de soin, que je ne pourrai plus vous écrire, même la nuit. Adieu, mon bien-aimé, adieu à tous mes confrères et à notre digne évêque : si j'ai pu quelquefois, à mon insu et en quoi que ce soit, le contrister, je lui en demande pardon; certes, je ne l'ai pas fait avec malice. Je désirerais bien que vous pussiez me procurer l'absolution : mais, si cela est impossible : ô mon Dieu, dis-je souvent, contrition pour confession, mon sang à la place de l'Extrême-Onction! Je ne me sens pas la conscience chargée d'aucun péché grave; pour cela, cependant, je ne suis pas justifié. Mais Marie m'obtiendra la contrition, et le sabre me fera l'onction. Déjà j'avais écrit ma confession au Père Thé; mais pour ne rien négliger, je l'ai refaite; confiez-la à celui que vous pourrez députer. Dites-lui que, quand il aura fait le signe convenu, il me suive pas à pas jusqu'à ce que tout soit fini. J'absoudrai moi-même mes compagnons si je meurs avec eux. Adieu, adieu! priez et offrez le saint sacrifice pour mon heureuse mort. Tout à vous en cette vie et en l'autre. — J.-C. Cornay, indigne soldat de Jésus-Christ ».

Enfin, tendre et miséricordieux jusqu'à la fin, à l'exemple du divin Maître, le saint missionnaire se souvint, au moment de mourir, d'un de ses servants de messe, nommé Kim, qui avait commis quelque faute grave. Il adressa donc à l'évêque de la mission une lettre d'indulgence écrite en latin, et dont voici la traduction : « Monseigneur, quoique ma recommandation ne mérite aucune attention, cependant j'ose, par mon titre de confesseur de la foi, dont le sang a déjà coulé, imiter les anciens martyrs, qui accordaient aux *tombés* des lettres d'indulgence. Je prie donc Votre Grandeur d'oublier la faute de mon serviteur Kim, et de lui accorder le grade de catéchiste, après qu'il aura récité les livres d'instruction d'usage. J'espère que, rentré en grâce comme l'enfant prodigue, il fera oublier le passé par une conduite désormais exemplaire. J'attends cette faveur de votre bonté ».

La mort de M. Cornay fut digne de sa longue et douloureuse passion.

C'était le 20 septembre 1837 ; on le porta dans sa cage jusqu'au lieu de l'exécution. Pendant le trajet il chanta, puis lut des prières avec un calme et une sérénité admirables. Arrivé au terme de ce dernier voyage, il sortit de sa cage, s'assit à terre et on lui ôta ses fers. Des soldats étendirent des nattes sur le sol, et le tapis d'autel de M. Cornay fut plié en quatre et posé sur les nattes. Sur l'ordre des bourreaux, le martyr ôta une partie de ses vêtements et s'étendit sur le tapis, la face contre terre, les pieds à peu près réunis et les bras en croix. Tous ces préparatifs durèrent vingt minutes. Les bourreaux étaient debout autour du patient, le sabre levé, prêts à frapper au signal convenu..... Enfin la cymbale retentit, et la tête du martyr est détachée d'un seul coup. En même temps les autres bourreaux coupaient à coups de hache ses bras et ses jambes, qu'ils jetèrent de côté et d'autre, puis ils partagèrent le tronc en quatre morceaux, comme font les bouchers. On vit alors, chose horrible ! le bourreau qui avait décapité le martyr lécher la lame sanglante de son sabre, et d'autres misérables se disputer le foie de la victime pour le dévorer ! Les restes mutilés de M. Cornay furent recueillis plus tard avec mille dangers par les soins de ses confrères, et reçurent une sépulture digne d'un chrétien et d'un martyr. Dans la chambre du séminaire des Missions étrangères, on possède de lui plusieurs touchantes reliques : la corde avec laquelle il fut attaché au moment de sa mort, un peu de ses cheveux, et le tapis d'autel sur lequel il fut décapité et coupé en morceaux. Ce tapis est rouge, couvert de larges taches de sang que le temps a rendues presque noires ; on y voit de profondes entailles faites par la hache des bourreaux tandis qu'ils dépeçaient le corps du martyr.

L'illustre serviteur de Dieu a été déclaré vénérable par le pape Grégoire XVI, le 19 juin 1840.

Les vénérables Ignace Delgado, évêque de Mellipotamie, Dominique Hénarès, évêque de Fesseite,

ET PLUSIEURS PRÊTRES ET FIDÈLES INDIGÈNES.

1838. — Pape : Grégoire XVI.

« Cette même année 1838 sera surtout mémorable dans l'histoire des Eglises de Tong-King ; c'est pendant son cours que de simples fidèles, que plusieurs prêtres et de pieux prélats ont remporté la couronne incorruptible du martyre. Et d'abord se présente le nom du vénérable frère Ignace Delgado, de l'Ordre des Prêcheurs, évêque de Mellipotamie et vicaire apostolique dans la partie orientale du royaume, lequel, après avoir donné pendant quarante ans ses soins à l'administration qui lui était confiée, tomba dans sa vieillesse aux mains des infidèles ; enfermé par eux dans une cage de bois, ayant souffert avec une grande patience les tourments qu'il eut à endurer, exténué peu à peu, et par suite de ces tourments, et par la maladie qui lui survint, il s'endormit dans le Seigneur au mois de juillet de la même année, avant que la sentence portée contre lui par les magistrats leur fût revenue munie de l'approbation royale ; ce qui ne les empêcha pas cependant de faire trancher la tête du mort. On l'exposa en public pendant trois jours ; on l'enferma ensuite dans un panier chargé de pierres,

et on le précipita au fond du fleuve. Mais il arriva, par une merveilleuse disposition de Dieu, que cette vénérable tête (ainsi le porte la relation que nous avons reçue) fut retrouvée dans le même lieu, au bout de près de quatre mois, intacte et sans aucune corruption.

« Cette mort précieuse devant Dieu du vicaire apostolique que nous venons de nommer, avait été précédée au mois de juin du martyre de son coadjuteur, le vénérable frère *Dominique Hénarès*, aussi de l'Ordre des Prêcheurs, évêque de Fesseite, qui avait vieilli lui-même en exerçant le ministère en ce pays, et qui, cherché par les soldats en même temps que son évêque, pris peu après, enfermé dans une cage et violemment tourmenté, eut enfin la tête tranchée, et périt en témoignage de la foi. Avec lui, souffrit la même mort un pieux indigène, *François Chien*, qui exerçait l'emploi de catéchiste, et qui confessa avec constance jusqu'à l'effusion de son sang la foi de Jésus-Christ, aux progrès de laquelle il avait concouru. Peu de jours après, périt du même supplice le prêtre indigène *Vincent Yen*, de l'Ordre des Prêcheurs, qui avait laborieusement travaillé pendant quarante ans comme missionnaire ; éprouvé par diverses espèces de tourments, il demeura inébranlable dans la profession de l'Evangile, et ne voulut pas même recourir à un artifice qui lui était suggéré par un magistrat pour éviter la condamnation à mort : c'était de cacher sa dignité de prêtre et de se dire médecin.

« Au mois de juillet, reçurent aussi la couronne du martyre le missionnaire *Joseph Fernandez*, de l'Ordre des Prêcheurs, et du prêtre indigène *Pierre Tuan* ; l'un et l'autre cultivaient depuis plus de trente ans cette partie de la vigne du Seigneur. Joseph eut la tête tranchée, après avoir été enfermé dans une cage, tourmenté devant divers juges et avoir donné partout de beaux exemples de fermeté chrétienne. Pierre, quoique condamné par un semblable jugement, mourut dans les fers, épuisé par les vexations et les souffrances endurées pour la confession de la foi ; la confirmation de la sentence par le prince n'était pas encore arrivée. Telle avait été à peu près, quelques jours auparavant, la mort d'un vieillard indigène, le catéchiste *Uyên* du Tiers Ordre de Saint-Dominique ; ce saint confesseur fut tourmenté de bien des manières pour sa fidélité à Jésus-Christ, et spécialement par un instrument de torture qui lui fit au cou une plaie profonde, dont il mourut au bout de quelques heures.

« Vint ensuite la confession mémorable du prêtre indigène *Bernard Duê*. Ce vénérable vieillard, âgé de quatre-vingt-trois ans, après avoir supporté de longs travaux pour le salut des âmes, épuisé de vieillesse et de maladie, pouvait à peine marcher. Cependant il proclama tout haut qu'il était chrétien et prêtre, et se livra lui-même aux soldats, à ce que nous pensons, par un mouvement particulier de la grâce divine. Pris et éprouvé vainement par toutes sortes de vexations pour lui faire abandonner la foi, quoique, selon les lois du royaume, il ne pût subir le dernier supplice à cause de son âge au-dessus de quatre-vingts ans, néanmoins, par une dérogation à ce privilége, il eut la tête tranchée au mois d'août pour la cause de Jésus-Christ. Le même supplice fut infligé en même temps à un autre prêtre indigène, *Dominique Diên-Hanh*, de l'Ordre des Prêcheurs, qui avait beaucoup travaillé pour le bien des âmes, et dernièrement avait supporté avec courage d'autres tourments pour le nom du Sauveur. Peu de jours après, un autre athlète chrétien, *Joseph Viên*, prêtre indigène, qui avait passé seize ans dans les travaux du ministère, souffrit avec joie le même genre de mort pour la confession de la foi.

« Au mois de septembre, ils furent suivis d'un autre prêtre du même pays, *Pierre Tu,* de l'Ordre des Prêcheurs, qui, non-seulement était resté très-ferme dans la foi au milieu des tourments, mais encore avait exhorté à la persévérance, même en présence des juges, les chrétiens prisonniers avec lui. Il eut pour compagnon dans son martyre *Joseph Canh,* homme avancé en âge et reçu dans le Tiers Ordre de Saint-Dominique : il jouissait d'une grande considération parmi les fidèles de son district et avait rendu bien des services à la vraie religion.

« Vous avez donc, vénérables frères, dans ce discours, un court éloge de ceux qui, dans les rangs du clergé et du peuple catholique, ont, dans ces contrées des extrémités de l'Orient, illustré la vraie foi, non-seulement en supportant différents genres de souffrances et de tourments, mais aussi en répandant leur sang. Fasse le ciel que nous ayons par la suite les moyens de faire, sur tout ce qui s'est passé, les informations prescrites, de manière que le Saint-Siége puisse, d'après les règles des constitutions pontificales, porter un jugement sur le triomphe de tant de nouveaux martyrs et les proposer à la vénération des fidèles. En attendant, nous sommes soutenus par la ferme espérance que l'auteur et le consommateur de notre foi, le Christ Notre-Seigneur, qui, par l'aide de sa grâce, a fait qu'ils sont restés forts et constants dans le combat, jettera prochainement les yeux sur l'Eglise, son épouse, encore teinte du sang de ses enfants, et que, dans sa bonté, il la délivrera des calamités qui l'affligent; mais que spécialement dans les pays arrosés de ce même sang, il multipliera les fruits de justice en augmentant le nombre des croyants [1] ».

Le vénérable Jean-Gabriel Perboyre,

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION.

1840. — Pape : Grégoire XVI.

La France se glorifie d'avoir encore donné ce saint martyr à l'Eglise. Il naquit dans le diocèse de Cahors, au hameau de Puech, dépendant de la paroisse de Montgesty, le 6 janvier 1802. De bonne heure, il montra un goût extraordinaire pour la piété. Les saints noms de Jésus et de Marie étaient souvent sur ses lèvres; on admirait son recueillement dans la prière; son visage reflétait la douceur angélique de son âme. Dès l'âge de six ans, il fut employé à la garde des troupeaux, puis on l'envoya à l'école de son village. Ses jeunes camarades le respectaient déjà comme un Saint. A quinze ans, il entra, avec son frère aîné Louis, au petit séminaire de Montauban, dirigé par les Lazaristes. Son oncle était supérieur de la maison. Ce fut dans cette maison que Gabriel commença à laisser pressentir les desseins de la Providence sur lui. Il avait une dévotion extraordinaire pour le très-saint Sacrement et la sainte Vierge. Son amour pour Jésus crucifié lui faisait sentir le prix d'une âme; or, il ne pouvait voir la croix, entendre parler de la croix, sans désirer se consacrer à l'œuvre si belle des missions.

« Je me souviens », dit à ce sujet un de ses professeurs, « qu'à la fin du

1. Dans cette allocution, le souverain Pontife parle des vénérables serviteurs de Dieu François Jaccard, Dumoulin Borie et Thomas Thiên, dont la mort précieuse est racontée en détail ci-après.

cours de rhétorique, dans les exercices publics qui précédèrent la distribution des prix, il lut un morceau qu'il avait composé dans l'année et dont les développements pleins de force et de chaleur m'avaient frappé. Le titre en était : *La Croix est le plus beau des monuments.* Dans un endroit, il disait : « Ah ! qu'elle est belle, cette croix plantée au milieu des terres infidèles et souvent arrosée du sang des apôtres de Jésus-Christ ! » Il ne croyait pas que lui aussi donnerait un jour à cette croix cette divine beauté, et que nous, ses amis, nous tressaillerions d'orgueil, en songeant que nous avions connu et chéri ce missionnaire martyr ».

Rempli de ces saintes pensées, il pria avec plus de ferveur, afin de connaître la volonté de Dieu, et il fit une neuvaine à saint François Xavier. A peine était-elle finie qu'il se sentit exaucé. Au mois de décembre 1818, il entra comme novice dans la Congrégation des Prêtres de la Mission à Montauban. Il fut saint novice, comme il avait été parfait écolier, et, après avoir prononcé ses vœux, le 28 décembre 1820, il vint à Paris se livrer à l'étude de la théologie. On l'envoya ensuite à Montdidier (Somme), comme professeur, et, quand il eut été ordonné prêtre, il alla à Saint-Flour diriger un collége tenu par des ecclésiastiques. Il puisait au pied de la croix et dans la prière les vertus qui l'ont tant fait regretter dans ce poste. « J'étais un jour dans sa chambre », racontait un jeune homme qui avait mérité de vives réprimandes; tout à coup il se tourne vers son crucifix et me dit : « Que de tristes moments, mon ami, vous me faites passer aux pieds de Jésus-Christ en croix ! » — « Lorsque je suis en oraison », disait-il à ses professeurs qui lui demandaient comment il s'acquittait de ce saint exercice, « je commence par rendre hommage à Dieu, puis je réfléchis sur mes propres besoins, sur ceux des maîtres, des élèves et de tous ceux qui composent la maison, ensuite je supplie Notre-Seigneur d'accorder à chacun ce qu'il lui faut ».

En 1832, il reçut la triste nouvelle de la mort de son frère Louis, qui, embarqué pour la mission de la Chine, le 3 décembre 1830, mourut de la fièvre cérébrale, non loin des côtes de la Nouvelle-Hollande, rendant à Dieu sa belle âme, le 2 mai 1831. Aussitôt, il annonça à sa famille que son intention était d'aller en Chine prendre le poste glorieux laissé vide par la mort de son frère. On chercha à ébranler sa résolution. « Vous êtes si faible », lui disait son oncle qu'il alla voir à Montauban; « vous mourrez en route comme votre frère ». — « J'espère que je serai plus heureux que lui ». — « Mais si vous arrivez en Chine, vous pouvez vous attendre au martyre ». — « C'est tout ce que je souhaite ; puisque Dieu a voulu mourir pour nous, nous ne devons pas craindre de mourir pour lui ».

Cependant, il ne précipita rien et attendit le moment de la Providence. Une lettre de ses supérieurs l'appela à Paris pour diriger, en qualité de sous-directeur, les novices de la Congrégation. Là, il se perfectionna dans la science de la conduite des âmes, et quand il crut le moment arrivé, il demanda et obtint la faveur de partir pour les missions de la Chine. Avant de quitter sa famille spirituelle, il la réunit et monta dans sa chaire, pour faire ses derniers adieux ; mais la tendresse et le sentiment de ses misères et de ses infidélités (c'était le regret des scandales qu'il croyait avoir donnés) étouffèrent sa voix ; il descend, il vient se prosterner au milieu de la salle, et demande pardon à ses séminaristes des négligences et des mauvais exemples dont il s'est rendu coupable. Ses enfants, attendris autant qu'édifiés, tombent aussitôt à genoux et ne répondent que par leurs larmes.

Après un voyage long, mais heureux, l'apôtre arriva dans sa mission le 10 mars 1836. Sa vie fut celle d'un ouvrier évangélique accompli. La prière, l'administration des chrétientés confiées à ses soins, l'absorbaient entièrement. Voici comment il termine une lettre dans laquelle il rend compte de ses travaux : « Voilà pour cette année nos vacances finies, si l'on peut appeler vacances un temps passé à étudier, à confesser, à prêcher, à faire la classe à de futurs séminaristes et au milieu d'une foule d'autres enfants, qui viennent ici tous les jours apprendre le catéchisme et leurs prières. Dieu veuille bénir nos petits travaux, sanctifier et féconder nos peines ! Les peines ne manquent pas aux missionnaires ; mais ces peines sont si précieuses aux yeux de la foi, qu'elles méritent bien qu'on aille les chercher au bout du monde ».

Au mois de janvier 1838, il fut envoyé dans le Hou-Pé. Le peu de temps qu'il y passa fut signalé par de grands succès. On le regardait comme un Saint. Avec quelle joie le saint apôtre endurait toutes les privations attachées à la vie du missionnaire ; de plus, il traitait son corps avec une grande sévérité, et portait autour de ses reins une chaîne de fer. Tant de vertus, tant de zèle, tant d'amour pour Jésus devaient être récompensés par les souffrances. Comme le divin modèle des martyrs, M. Perboyre préluda par l'agonie à sa passion douloureuse ; il éprouva de violentes tentations de désespoir. Son Jésus crucifié lui apparaissait comme un juge sévère, le saint autel lui semblait une table, à laquelle il ne venait s'asseoir que pour manger et pour boire sa condamnation. On connut cette affreuse tentation par son évêque, avec qui il causait un jour familièrement, et à qui il parlait de cet état comme de celui d'une autre personne. Une pieuse ruse de l'évêque souleva le voile dont l'humilité du saint missionnaire avait caché ce que Dieu voulait faire un jour connaître. Notre-Seigneur lui apparut, le consola, et la joie revint dans l'âme de l'apôtre : ce fut alors qu'il apprit l'heureuse nouvelle de son martyre. La persécution éclata dans le Hou-Pé le 15 septembre 1839. M. Perboyre et M. Baldus, son confrère, se trouvaient dans leur résidence de Tcha-Yuen-Keou. Ils venaient de célébrer la sainte messe, quand tout à coup on vint leur annoncer l'arrivée du préfet civil et militaire, accompagné de plusieurs petits mandarins et d'une troupe de soldats. Les missionnaires s'enfuirent chacun d'un côté pour ne pas tomber tous deux au pouvoir des ennemis. M. Perboyre, précipitant sa fuite, se cacha dans une forêt, accompagné d'un guide chinois. Les satellites le suivaient, et arrivés près du bois, ne se doutant pas qu'ils avaient devant eux celui qu'ils voulaient prendre, ils demandèrent au Chinois s'il n'avait point vu un prêtre européen. Alors ce misérable, séduit comme un autre Judas par l'appât de l'argent, leur demanda à son tour combien on donnerait à celui qui le livrerait. « On lui donnera trente taëls », lui dirent les satellites. « Eh bien ! » reprit le traître en montrant M. Perboyre, « voici celui que vous cherchez ».

Aussitôt les satellites se jettent avec fureur sur le missionnaire, le chargent de chaînes et le conduisent devant le mandarin, qui attendait au village. Là, interrogé, il répondit avec fermeté qu'il était européen et prédicateur de la religion du Seigneur Jésus. Alors on le suspendit par les mains à un poteau, tellement, que ses pieds ne pouvaient toucher terre, et l'intention du mandarin était de le laisser ainsi suspendu pendant toute la nuit ; mais on vit que sa faiblesse y succomberait, et on le fit asseoir sur une banquette, à laquelle ses jambes furent fortement attachées pour rendre la fuite impossible. Le saint prêtre passa ainsi la nuit entière, bénis-

sant Jésus qui lui faisait l'honneur de l'associer à ses souffrances. Dès le matin, on le transféra à Kou-Tchen, pour comparaître devant le tribunal militaire. Il ne voulut faire aucune révélation, et se contenta de dire qu'il était chrétien, prêtre de la religion du Seigneur Jésus. « Quels sont », demanda le mandarin, « les avantages que vous espérez retirer de la prédication de votre doctrine? » — « J'exhorte les hommes à connaître et à servir Dieu, afin que, par la pratique des bonnes œuvres, ils s'efforcent d'acquérir la vie éternelle et d'éviter le sort de ceux qui font le mal et qui souffriront des supplices éternels ».

De Kou-Tchen, M. Perboyre fut conduit à Sian-Yan-Fou, ville d'un ordre supérieur. Même interrogatoire, mêmes réponses. Seulement, Dieu ménagea à son serviteur une gloire nouvelle, celle de souffrir pour la chasteté. Le mandarin lui faisant des questions qui offensaient la pudeur, le saint prêtre répondit de manière à pénétrer ses juges eux-mêmes d'admiration. Quand la résidence des missionnaires avait été envahie, on avait saisi leurs effets; le mandarin, après avoir demandé au confesseur quel était l'usage d'une petite boîte dans laquelle étaient les saintes huiles, s'avisa de faire revêtir M. Perboyre des ornements sacerdotaux. Le saint prêtre se regardait ainsi comme la victime prête à monter sur l'autel de son sacrifice. « Dieu seul! » s'écriait-il. Oui, Dieu seul était dans son cœur, lui donnant la grâce de souffrir avec courage, Dieu seul était sur ses lèvres pour répondre à ses bourreaux. « Pourquoi », demanda le mandarin, « de pareils ornements? » — « C'est pour offrir un sacrifice au Dieu tout-puissant ». — « Cessez de nous conter de telles folies; n'est-ce pas plutôt pour vous faire adorer par la foule des chrétiens qui vous environnent? » — « Je ne me propose d'autre but que de rendre à Dieu, avec les chrétiens, les hommages qui lui sont dus ». — « D'où vient donc que le Dieu que vous servez ne vous a pas empêché de tomber entre nos mains, et qu'il a laissé fondre sur vous tant de calamités? » — « Dieu nous laisse en proie sur la terre aux plus grandes angoisses; mais ces maux ne dureront pas toujours, et il nous récompensera pendant toute l'éternité de ce que nous aurons souffert pour lui ». — « Si vous ne changez de sentiments, je vous ferai endurer de grands supplices ». — « Je ne fais aucune attention aux souffrances du corps, parce que je ne pense qu'au salut éternel ». — « Je vois bien que vous ne voulez pas abandonner votre foi ». — « Vous pouvez être bien assuré que jamais je ne renoncerai à ma foi ».

Le juge le fit reconduire en prison. Le lendemain, après un nouvel interrogatoire, on fit mettre le prisonnier, les genoux à nu, sur des chaînes de fer, et on l'y laissa pendant quatre heures, après quoi on le reconduisit en prison. Quinze jours après, on le fit comparaître et on le pressa de questions, le menaçant des derniers supplices, s'il ne quittait pas une religion interdite par les lois de l'empire. La fermeté du martyr ne se démentit pas. Alors le juge, furieux, le fit agenouiller à nu sur une chaîne de fer, et suspendre à un instrument de supplice appelé *hang-tsé* [1]. Le confesseur resta ainsi suspendu pendant quatre heures, et un satellite avait ordre de le saisir par la chevelure et de le secouer violemment. Pendant ce temps, le féroce mandarin l'insultait et demandait aux chrétiens qui étaient présents s'ils trouvaient que leur chef fût dans une situation agréable. « Sachez bien », disait-il, « que l'enfer et le paradis qu'il vous a prêchés n'existent

1. C'est une machine placée au-dessus de la tête du patient, à laquelle sont attachés les pouces réunis des deux mains et la queue formée des cheveux de la tête. Dans cette position, il est impossible de faire le moindre mouvement sans éprouver des douleurs cruelles.

pas. Vous avez pourtant devant vous une image de l'un et de l'autre. Vous voyez l'enfer dans l'état de ce pendu et dans le vôtre, puisque vous êtes condamnés à la prison, chargés de chaînes et voués aux plus affreux supplices. Le paradis, au contraire, consiste à se trouver dans une position agréable et à goûter les jouissances que procurent les mets délicats et les boissons recherchées. Voilà le paradis et voilà l'enfer. Tout ce qu'on vous a dit d'une autre vie ne mérite aucune créance : ce sont des fables inventées par ces prêtres, car les hommes ne peuvent souffrir que pendant qu'ils sont vivants, et non lorsqu'ils sont morts ».

Le mandarin revint à la charge dans un quatrième interrogatoire, mais ses efforts n'eurent pas d'autres résultats que les précédents. Alors, outré de dépit, il lui fit donner sur la figure quarante coups d'un instrument composé de trois énormes morceaux de cuir, ayant la forme d'une longue et large semelle. Les satellites le frappèrent avec tant de violence que sa face parut avoir été broyée : ses joues s'enflèrent; il découlait de son visage et de sa bouche une grande quantité de sang; ses mâchoires étaient meurtries au point qu'il ne pouvait ni parler ni manger. Non content de cette inhumanité, le mandarin le fit attacher encore au *hang-tsé* et l'y laissa pendant une demi-journée. Au milieu de ces tortures affreuses, le disciple de Jésus-Christ imita le Maître; il ne proféra aucun cri de douleur et ne fit pas entendre un soupir.

Quelque temps après il fut conduit à la métropole de la province, Ou-Tchan-Fou : c'est là qu'il devait boire jusqu'à la lie le calice de sa passion et remporter la couronne après laquelle il soupirait. Une dizaine de chrétiens arrêtés pour la foi furent jetés en prison avec lui. Ils avaient à souffrir la société des scélérats qui vomissaient mille blasphèmes, mille impuretés; la corruption de l'air (les captifs ne pouvaient sortir pour les plus pressants besoins de la nature), une vermine insupportable, une nourriture malsaine et insuffisante. Tous les soirs, on leur enfermait un pied dans une espèce d'étau en bois, fixé à la muraille; ce pied fortement pressé les empêchait de remuer et les faisait beaucoup souffrir, non-seulement à cause du froid qui engourdissait cette partie du corps, mais aussi parce que l'autre jambe ne pouvant s'allonger, ils se trouvaient dans une position très-gênante. Ce vénérable serviteur de Dieu vit, par suite de ce mauvais traitement, son pied tomber en pourriture et un de ses orteils se dessécher entièrement. Il passa neuf mois dans ces souffrances qui n'étaient que le prélude d'un combat plus terrible. Il fut amené devant le vice-roi de Ou-Tchan-Fou, homme d'une cruauté inouïe : sa fureur était telle qu'il oubliait souvent ce qu'il devait à sa dignité ; il s'élançait de son tribunal et frappait lui-même les accusés ; les chrétiens surtout excitaient sa rage. La douce victime ne trembla point devant ce tigre altéré de sang. Comme il refusa de renoncer à Jésus-Christ, on le suspendit d'abord par les cheveux pendant plusieurs heures. Le lendemain, on inventa mille barbaries pour lasser sa patience et briser son courage ; on lui grava sur le front, avec une pointe de fer, un mot chinois qui signifie : *secte abominable;* puis on l'attacha les bras en croix. D'autres fois, on le liait après une grande machine, puis on l'élevait en l'air au moyen de cordes et de poulies et on le laissait tomber de tout son poids : de sorte que tous ses membres étaient disloqués. Au milieu de tant de souffrances, l'âme du saint prêtre était unie à Dieu; pas un cri ne sortait de sa bouche ; il semblait goûter intérieurement le bonheur de participer à la passion de son Sauveur. Tous ces tourments furent suivis d'un mois de trêve : la divine Providence le préparait, par ce

repos, à de nouveaux combats. Les supplices recommencèrent donc avec les interrogatoires. On lui fit mille questions : sa réponse aurait compromis les chrétiens en lui sauvant la vie ; il ne répondit pas. En vain on lui frappe continuellement la figure avec une férule de cuir qui fait jaillir le sang ; on ne peut obtenir une parole ; seulement lorsque le mandarin lui dit : « Tu es donc toujours chrétien ? » — « Oui ! oh ! oui ! je m'en fais gloire ».

Alors le mandarin ayant fait apporter et placer devant lui un crucifix, lui dit : « Si tu veux fouler aux pieds le Dieu que tu adores, je te rendrai la liberté ». A cette proposition impie le confesseur s'écria les yeux remplis de larmes : « Eh ! comment pourrais-je faire cette injure à mon Dieu, mon Créateur et mon Sauveur ? » Et, se baissant péniblement, car son corps était tout meurtri, il saisit la sainte image, la presse contre son cœur, puis la baise de la manière la plus tendre en l'arrosant de larmes et du sang qui coulait de sa figure meurtrie, heureux de mêler, pour ainsi dire, son sang à celui de Jésus crucifié ! A cette vue, un satellite prend le crucifix et le profane d'une façon honteuse. Le cœur de l'apôtre se brise : insensible à ses propres outrages, il ne peut supporter ceux de l'objet de son amour ; il pousse un cri d'angoisse. On l'en punit par cent dix coups de rotin. On le presse de nouvelles questions, ou plutôt on l'accable de nouvelles calomnies. On lui donne plus de deux cents coups de bâtons, et, comme on croyait qu'il était rendu insensible aux tortures par la vertu d'un talisman, on le force à boire du sang de chien, on lui en frotte la tête et on imprime sur ses jambes le sceau du mandarin. Après ce terrible interrogatoire, les satellites qui, eux-mêmes, avaient eu horreur de la cruauté du juge, touchés de compassion, reconduisirent la victime en prison et se montrèrent pleins d'égards. Le catéchiste André Fong, qui l'a vu dans sa prison lorsqu'on le dépouillait de ses vêtements, a déclaré que sa figure s'était enflée d'une manière prodigieuse, que ses chairs avaient été tellement meurtries et labourées par le bâton et le fouet, que des morceaux pendaient çà et là autour de son corps, que d'énormes lambeaux en avaient été enlevés, que tous ses membres ne présentaient qu'une plaie. Au milieu de tant de tortures, à peine entendit-on quelques faibles gémissements et quelques soupirs échappés à la nature ; et lorsque le catéchiste rentra dans la prison, il trouva le confesseur à genoux et en prières.

Les bourreaux enfin s'avouèrent vaincus : M. Perboyre fut condamné à être étranglé. La sentence devant être ratifiée par l'empereur, le saint martyr attendit pendant huit mois dans son cachot l'heureux moment de sa délivrance éternelle. Peu à peu on se relâcha de la consigne sévère qui avait condamné le captif à un isolement absolu, et un lazariste chinois, nommé Yang, put arriver jusqu'à lui et entendre sa confession. Le généreux athlète désirait vivement manger le pain des forts pour le soutenir dans ses derniers combats. Cette consolation lui fut refusée, parce que les soldats, craignant qu'on ne l'empoisonnât, goûtaient tout ce qu'on lui apportait à manger.

Le 11 septembre 1840, un courrier impérial apporta l'édit qui ratifiait la sentence de mort. Selon l'usage chinois, M. Perboyre devait être exécuté sur-le-champ. Il marchait nu-pieds, les mains attachées derrière le dos. Le soldat de Jésus-Christ avait recouvré ses forces, et, chose étonnante, son visage était devenu beau et resplendissant ; tout le monde criait au prodige en le voyant dans cet état. Pour lui, il s'acheminait avec courage vers le lieu de son triomphe. Les païens étaient accourus en foule et murmuraient de ce qu'on allait mettre à mort un homme si bienveillant et si

doux ! On commença par sept prisonniers qui avaient été condamnés à mort ; et, pendant leur supplice, le serviteur de Dieu se tint à genoux pour prier. Les païens furent frappés de cette attitude suppliante et recueillie ; et un chrétien, qui se trouvait là, fondant en larmes, entendit des voix qui criaient : « Voilà l'Européen qui se met à genoux et qui prie ».

Enfin, le martyr fut attaché au gibet qui représentait une croix. Les deux mains ramenées sur le dos furent liées à la pièce transversale, ses deux pieds étaient repliés par derrière, de sorte qu'il était suspendu comme à genoux et élevé de cinq à six pouces au-dessus de la terre. Au signal donné, le supplice commença. Après une première et vigoureuse torsion, le bourreau lâcha la corde comme pour donner au martyr le temps de bien se reconnaître et de goûter la mort. Peu après, il tordit encore, puis il s'arrêta de nouveau. Ce ne fut qu'au troisième coup qu'il donna une pression décisive ; mais, comme le corps paraissait conserver quelque reste de vie, un satellite s'approcha et porta au courageux apôtre un grand coup de pied dans le ventre. M. Perboyre rendit sa belle âme à son Dieu le vendredi, à midi.

Son corps resta exposé un jour et une nuit attaché à l'instrument du supplice ; il était souple, maniable, et paraissait même frais et vermeil : ce qui n'est pas ordinaire aux cadavres de ceux qui périssent étranglés. Les chrétiens donnèrent de l'argent aux bourreaux et purent emporter les précieux restes du martyr qui furent inhumés aux environs de Ou-Tchan-Fou, sur le versant de la Montagne rouge (Houn-Chan), près de ceux de M. Clet, missionnaire lazariste, martyrisé pour la foi vingt ans auparavant.

Le souverain Pontife Grégoire XVI l'a déclaré vénérable, le 19 juin 1840, avec les autres martyrs de l'extrême Orient.

Les vénérables François-Isidore Gagelin et François Jaccard,

DE LA CONGRÉGATION DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

Et le P. Odorico et Thomas Thiên.

1833 et 1838. Pape : Grégoire XVI.

François-Isidore Gagelin naquit à Montperreux, dans le diocèse de Besançon, le 10 mai 1799 : ses parents étaient pauvres, mais pleins de foi. Il perdit son père de bonne heure, et sa mère, chargée d'une famille assez nombreuse, ne pouvait faire entreprendre à François des études pour lesquelles il annonçait des dispositions. Son curé y suppléa, lui apprit les premiers éléments de la langue latine, et ensuite l'envoya au collége de Pontarlier. Il alla faire sa rhétorique au petit séminaire de Nozeroi, et, de là, entra au grand séminaire de Besançon pour étudier la théologie. Pendant tout ce temps, le jeune Gagelin se fit remarquer par sa piété, son application ; il faisait même pressentir que son bonheur serait de se dévouer au salut des âmes, dans les pays étrangers, et de verser son sang pour Jésus-Christ. La grâce de Dieu sollicitant toujours son cœur, il obtint l'agrément de ses supérieurs, et entra au séminaire des Missions étrangères, à Paris, en 1819. Là, il se prépara, par la prière, le recueillement et l'étude, aux travaux de l'apostolat. Une lettre écrite à cette époque, au vénérable

prêtre qui avait soigné son enfance, nous montre quelle était son unique pensée : « Oh ! combien je remercie Dieu de m'avoir élevé dans la pauvreté et l'abjection, afin de ne pas être tenté de m'attacher aux vanités du monde ! Puissé-je faire connaître et adorer Jésus-Christ dans tous les pays du monde, afin qu'en lui et par lui gloire soit à jamais rendue à la sainte Trinité dans tous les siècles des siècles ! »

En 1820, M. Gagelin, n'étant encore que sous-diacre et âgé de vingt et un ans, quitta la France, et, après une traversée de six mois, il arriva dans la ville de Hué, capitale de la Haute-Cochinchine : en arrivant, le pieux missionnaire vit de suite que Notre-Seigneur l'appelait à porter sa croix et à marcher à sa suite jusqu'au Calvaire. A l'empereur Gia-Laong avait succédé Minh-Menh, prince sanguinaire, qui voulait anéantir le Christianisme dans ses Etats : pour arriver à son but, il employa la ruse, les menaces, les tortures, l'exil, la mort, avec une persévérance dont l'enfer a seul le secret et qu'il communique à ses suppôts. Le vicaire apostolique de la Mission, Mgr de Véren, ordonna M. Gagelin prêtre, avant de mourir (1822). Ce dernier restait seul avec un de ses confrères, et, pour comble de malheur, la peste menaçait de faire chaque jour de nouveaux vides dans les rangs des fidèles. Notre saint prêtre affronta ce fléau avec le même courage que celui de la persécution : « Je puis dire en vérité, avec saint Paul », écrivait-il, « que je surabonde de joie au milieu de toutes nos tribulations. Sans parler des revers que j'essuie, je suis mal nourri, mal logé, mal couché, et je ne laisse pas cependant de jouir d'une grande paix ». Ce qui l'affectait, c'était la privation de tout culte public : les cérémonies des fêtes solennelles en Europe lui revenaient quelquefois à l'esprit : « Il me semble encore », disait-il, « entendre nos églises de France retentir du chant des psaumes ; que c'est beau ! que c'est majestueux ! qu'on en sent bien le prix, quand on en est privé ? Ce serait bien à nous de chanter le *Super flumina Babylonis*, comme autrefois les Juifs dans leur captivité ; car, je vous avoue franchement que je ne puis vous écrire ces lignes sans que les larmes me viennent aux yeux ». Son zèle le signala à la haine et aux poursuites des mandarins : il fut arrêté avec M. Taberd et le Père Odorico, glorieux confesseur de la foi, dont le nom est inséparable de celui des vénérables Gagelin et Jaccard. Tous trois devaient servir d'interprètes au roi, qui voulait étudier les lettres européennes. La cause véritable était que le tyran, sans se donner l'odieux d'un triple meurtre, voulait empêcher les missionnaires de prêcher l'Evangile. Les nobles captifs firent comme saint Paul à Rome : « Nous n'avons manqué aucune occasion », écrivait M. Gagelin, « de faire connaître la religion chrétienne, soit aux mandarins et aux autres personnes avec lesquelles nous avons eu des entretiens. Nous avons même pu en parler avec des ambassadeurs des peuples voisins ; car nous sommes ici détenus dans le palais où on les reçoit ». Enfin, les missionnaires furent remis en liberté, à condition qu'ils ne sortiraient pas de tel endroit qu'on leur assignait comme résidence ; pleins de joie, ils se séparèrent et retournèrent vers leurs néophytes. Un champ immense s'offrait au zèle de M. Gagelin ; pendant neuf ans, il parcourut des provinces qui n'avaient encore été visitées par aucun prêtre ; rien ne pouvait l'arrêter, et pourtant sa santé était débile : la grâce de Jésus-Christ le soutenait. Il voulut même aller chez des peuples tout à fait sauvages, voisins du Cambodge, pour les gagner à l'Evangile : ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il put trouver des guides, et enfin il visita ses pauvres infidèles, et, après avoir jeté les premières semences de la foi, il dut revenir sur ses pas, prêt à retourner le

plus tôt possible. M. Gagelin continuait son laborieux apostolat, quand, le 6 janvier 1833, Minh-Menh lança son fameux édit de persécution. Pour ne pas compromettre les chrétiens qui lui avaient donné asile, le missionnaire se constitua lui-même prisonnier. Les mandarins le firent charger de chaînes et conduire à Hué, capitale du royaume. Ce fut là qu'il trouva M. Jaccard.

François Jaccard naquit le 6 septembre 1799, à Onnion, province de Faucigny, en Savoie. Il fit ses études au collége de Mélan, étudia deux ans la théologie au séminaire de Chambéry, et entra au mois d'août 1821 au séminaire des Missions étrangères, à Paris. Il y resta également deux ans, fut ordonné prêtre et s'embarqua à Bordeaux pour se rendre en Cochinchine. La Providence multiplia les obstacles et les dangers sous ses pas. M. Jaccard fut obligé de s'arrêter au Bengale, à Macao, au Tong-King. On lui fit les offres les plus brillantes pour le retenir dans un poste moins périlleux que la mission de Cochinchine : il voulut voir et évangéliser cette terre promise à son zèle et marquée pour son apostolat. Il arriva enfin en janvier 1826. Nous laisserons le saint prêtre se livrant avec une ardeur infatigable à cette œuvre si douce et si crucifiante. La vie des missionnaires est la même pour tous : ils prient, travaillent et souffrent ; ils aiment Dieu et les âmes ; ils volent où les appellent la gloire de Jésus et le salut des âmes si chères à son cœur !... Venons aux faits particuliers, aux faveurs spéciales accordées à ces heureux privilégiés dont Dieu récompense le travail et la charité par les fers, la cangue, la corde et le glaive ! Ceux-là, Mgr Retord — lui qui, après vingt-huit ans d'apostolat, fit généreusement le sacrifice du martyre qu'il avait tant désiré — les appelle *les enfants gâtés de la Providence*. M. Jaccard fut pris par les ordres de Minh-Menh, qui voulut s'en servir comme d'interprète : le saint prêtre traduisait les livres, et jouissait même d'une certaine liberté. Mais c'était un tigre qui jouait avec sa proie ; il oublia les services rendus pour ne plus voir dans son captif qu'un prêtre de cette religion dont il voulait purger ses Etats. Le missionnaire fut enfermé dans le cachot d'Aï-Lao : il y endura d'atroces souffrances et de grandes privations avec une résignation, une joie qu'on ne trouve que dans une union intime avec Dieu. Il écrivait le 16 mai 1835 à M. Voisin, directeur du séminaire des Missions étrangères, à Paris : « Je viens de recevoir votre lettre du 29 juillet 1833. Je vous ai écrit l'année dernière à peu près dans ce temps-ci ; depuis j'ai toujours été malade, et le suis encore. La fièvre et l'hydropisie, qui m'ont tenu plusieurs mois, sont assez bien passées ; mais un squirrhe énorme, qui occupe tout le flanc et la partie gauche du ventre, me fait beaucoup souffrir, et surtout m'empêche de pouvoir me livrer à un travail soutenu. La seule chose que j'aie faite depuis la mort du Père Odorico, c'est d'avoir reçu la confession d'un fameux brigand tonquinois, qui est prisonnier comme moi. Vous trouvez que mon écriture a changé, vous pensez que je dois avoir changé aussi. Je suis bien de votre avis ; mais c'est l'intérieur qui n'a point changé assez ; j'ai bientôt trente-six ans, j'ai déjà bien souffert, je devrais être un homme fait, et je ne suis encore qu'un enfant ».

Le Père Odorico, dont parle M. Jaccard, a lui-même rendu à Jésus-Christ, par ses souffrances, un glorieux témoignage. Il était né dans les Etats de Lucques, en 1788, et à dix-huit ans il entra dans l'Ordre de Saint-François de l'étroite Observance, à Rome. A l'époque de l'invasion de l'Italie par Bonaparte, il rentra dans sa famille, et, comme il avait du goût pour les missions, il s'embarqua en 1817, et arriva en Cochinchine en 1821.

Comme le roi avait dit qu'il ferait prendre tous les missionnaires européens, le Père Odorico se présenta et fut mis en prison. Son nom est inséparable de celui de M. Jaccard, dont il partagea la captivité : « Je ne dirai que deux mots de son caractère », écrivait ce dernier, « c'est qu'il était très-vif et très-sensible ; cependant sa patience, qui a été mise à bien des épreuves, ne s'est jamais démentie pendant les dix mois que j'ai passés avec lui ». Ces deux cœurs étaient tendrement unis en Jésus-Christ, dans lequel ils puisaient le même désir du martyre, la même humilité, la même joie : « On dit que Sa Majesté », écrivait M. Jaccard, « veut nous faire célébrer la fête de la Toussaint dans le ciel ; c'est un bien beau jour : *Fiat !*... Je crois bien pouvoir dire comme saint Paul : *Cupio dissolvi et esse cum Christo ;* mais j'avoue que la pensée de la mort me frappe de temps en temps d'une certaine crainte. Quel compte à rendre au souverain Juge ! Nous nous sommes entretenus sur ce sujet, le Père Odorico et moi, ce soir, après notre souper, et nous avons conclu que le comble de la miséricorde serait que nous fussions associés au chœur de ceux qui ont donné leur vie pour la foi. A la fin, le Père Odorico a entonné le *Te Deum,* et nous l'avons chanté jusqu'au bout. Quel bonheur d'avoir ce bon père avec moi ! C'est mon ange gardien : s'il ne meurt pas martyr, je crois qu'il en mourra de douleur ».

Pendant que M. Jaccard attendait l'accomplissement des desseins de Dieu sur lui, M. Gagelin entrait dans la même voie de douleur et de gloire. Instruit de son arrivée, M. Jaccard, qui, comme nous l'avons vu, jouissait d'une certaine liberté, put visiter son ami ; mais, à partir du 14 octobre, le cachot de M. Gagelin fut gardé jour et nuit, et l'entrée en fut interdite à M. Jaccard. Les deux missionnaires furent donc réduits à s'écrire, et Dieu a permis que cette précieuse correspondance nous fût conservée. Dans le premier billet, M. Gagelin crut qu'on voulait le conduire bientôt en exil au Tong-King ; mais le même jour, 12 octobre, M. Jaccard lui écrivit avec une simplicité digne de ces deux âmes héroïques : « Je crois devoir vous annoncer sans détour, bienheureux confrère, que nous avons appris que vous êtes condamné à mort. D'après ce que nous avons entendu, vous êtes condamné à mourir par la corde. J'espère que si le bon Dieu vous accorde la grâce du martyre que vous êtes venu chercher si loin, vous n'oublierez pas votre pauvre confrère que vous laissez derrière vous. Mon grand regret est de ne pouvoir aller vous voir. Je verrai si, avec de l'argent, je puis pénétrer dans votre cachot. Demain j'écrirai aux Pères annamites pour les prier de dire des messes pour vous. Excusez-moi de ce que la dernière fois que je vous vis je vous mis mon éventail à la gorge, croyant plaisanter et ne me doutant guère de l'issue de votre jugement. Le roi n'a pas encore désigné le jour de votre exécution. Si je puis le connaître, je ne manquerai pas de vous le faire savoir..... »

Le 13 au matin, M. Gagelin répond à M. Jaccard : « Chû-Trong m'assure qu'il ne sait rien du tout ; comment cela est-il possible ? La sentence que vous m'annoncez est postérieure, et, hier soir, j'en ai entendu parler ; cependant je ne crois pas la chose absolument décidée comme vous le dites. Je désire beaucoup vous rencontrer ; faites tout votre possible pour entrer ; je me recommande à vos prières et à celles du P. Odorico ».

Le même jour, M. Jaccard lui répond : « Vous pouvez être certain que vous êtes condamné à mort, et cela pour avoir prêché la pure morale de l'Evangile de Jésus crucifié... Les choses, cher confrère, sont comme je vous le dis. Le roi ne veut plus de chrétiens ni de missionnaires : mon tour et celui du P. Odorico pourront venir ».

Le lendemain, 14 octobre, il lui écrit encore : « Nous avons des gardes depuis hier ; le jour, nous avons deux soldats qui nous surveillent, et, la nuit, nous en avons quatre : nous pourrons vous suivre de loin. Votre sentence est prononcée irrévocablement ; lorsque vous aurez subi le supplice de la corde, on vous coupera la tête pour la porter dans les provinces où vous avez prêché le christianisme. Marquez-moi un *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, et je célébrerai une messe d'actions de grâces ; je n'oublierai point cependant de demander auparavant pour vous les grâces dont vous avez besoin. Je vous parle de science certaine ; vous êtes condamné à mort comme missionnaire ;... dans quelques jours vous allez monter au ciel, ne nous oubliez pas. Je n'ai pas encore pu savoir quand vous serez exécuté ».

M. Gagelin répond le jour même : « Monsieur et très-cher confrère, la nouvelle que vous m'annoncez que je suis irrévocablement condamné à mort me pénètre jusqu'au fond du cœur. Non, je ne crains pas de l'assurer, jamais nouvelle ne me fit tant de plaisir ; les mandarins n'en éprouveront jamais de pareil : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus ! ! !* La grâce du martyre, dont je suis indigne, a été dès ma plus tendre enfance l'objet de mes vœux les plus ardents ; je l'ai spécialement demandée toutes les fois que j'élevais le précieux sang au saint sacrifice de la messe. Dans peu, je vais donc paraître devant mon Juge pour lui rendre compte de mes offenses, du bien que j'ai omis de faire et même de celui que j'ai fait. Si je suis effrayé par la rigueur de sa justice, d'un autre côté ses miséricordes me rassurent ; l'espérance de la résurrection glorieuse et de la bienheureuse éternité me console de tous les travaux que j'ai supportés, de toutes les peines et des humiliations que j'ai souffertes ; je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont offensé, et je demande pardon à tous ceux que j'ai scandalisés. Je vous prie d'écrire à Mgr notre vicaire apostolique, que je respecte et aime bien sincèrement, ainsi qu'à ces Messieurs nos autres confrères, que je porte tous dans mon cœur. Je me recommande à leurs prières ainsi qu'à celles des prêtres du pays, des religieuses et de toutes les bonnes âmes. Je vous prie d'écrire aussi en mon nom à MM. les directeurs du séminaire des Missions étrangères, à M. Lombard, missionnaire à Besançon, mon cher père en Jésus-Christ, et deux mots à mes parents. Je n'ai plus que deux sœurs, un oncle et une tante, je ne les oublierai pas dans le ciel où nous nous reverrons tous, je l'espère... Je quitte ce monde, où je n'ai plus rien à regretter ; la vue de mon bon Jésus crucifié me console de tout ce que la mort peut avoir d'amertume ; toute mon ambition est de sortir promptement de ce corps de péché pour être réuni à Jésus-Christ dans la bienheureuse éternité : *Cupio dissolvi et esse cum Christo !* Je n'ai plus qu'une consolation à désirer, celle de vous rencontrer ainsi que le P. Odorico, pour la dernière fois ».

Le 16 octobre, M. Jaccard écrit à M. Gagelin : « Bien vénéré confrère, si l'on diffère votre exécution, nous avons encore une lueur d'espoir de pouvoir vous rencontrer ; mais si, comme on me l'assure, elle doit avoir lieu demain ou après-demain, il est probable que nous ne pourrons plus nous voir... Croyez que si vous ne pouvez pas non plus voir un Père annamite, c'est qu'il n'y a pas moyen de vous procurer cet avantage ; heureusement ce n'est pas une chose nécessaire. Nous ne cessons, le P. Odorico et moi, de parler de votre bonheur. Le P. Odorico est tout rayonnant et désire partager votre sort. Quant à moi, misérable pécheur, je ne sais pas souvent ce que je fais, je ne puis presque pas dormir. Je vous avoue que

je serais presque fâché si le roi vous faisait grâce, étant aussi près que vous l'êtes de remporter la palme du martyre et de monter au ciel. Pardonnez-moi, cher confrère, tous les scandales que je vous ai donnés et les peines que j'ai pu vous faire. Je vous ai toujours regardé comme un ami fidèle, un supérieur ; j'espère que vous serez bientôt mon intercesseur dans le séjour de la gloire. Adieu, cher martyr de Jésus-Christ, priez pour moi ».

Le lendemain, 17 octobre, fut le jour du triomphe. A sept heures du matin, on vint annoncer à M. Gagelin qu'il allait être transféré à Thuâ-Thien. Apercevant une troupe de soldats armés de piques et de sabres, il demande à l'un d'eux : « Me conduisez-vous pour me trancher la tête ? » Le soldat semble hésiter et garde le silence. « Apprends », lui répond M. Gagelin, « que je ne crains pas ! »

Le cortége s'avance et un crieur proclamait à haute voix la sentence : « L'européen est coupable d'avoir prêché et répandu la religion de Jésus dans plusieurs parties du royaume : en conséquence, il est condamné à être étranglé ». M. Gagelin marche à grands pas et arrive au lieu du supplice. On étend une natte par terre : le martyr demande à se mettre à genoux ; on le fait asseoir les jambes croisées, puis déboutonner ses habits que l'on abaisse jusqu'à la ceinture ; ensuite on lui attache les bras à un pieu derrière le dos. Il se prête à tout avec la plus grande résignation ; on lui passe une corde autour du cou, on roule les deux bouts de la corde autour de deux pieux solidement plantés ; puis, au signal donné, les soldats tirent la corde de toutes leurs forces : M. Gagelin expire sans le moindre mouvement. Il était huit heures du matin, 17 octobre 1833. Son corps a été transporté à Paris, aux Missions étrangères, où il est exposé à la vénération des fidèles dans la salle des Martyrs. Le pape Grégoire XVI l'a déclaré vénérable le 19 juin 1840.

M. Jaccard attendit encore plusieurs années avant de recevoir la couronne promise à ceux qui souffrent pour la justice. Enfin, le moment de la délivrance arriva ; déjà depuis quelque temps il avait pressenti que les jours n'étaient pas éloignés où la foi des néophytes allait être mise à de nouvelles épreuves. Aussi après le solennel interrogatoire que lui fit subir le premier mandarin de la province, le 7 mars, M. Jaccard, qui, dans cette circonstance difficile, avait montré la grandeur d'âme, le courage et la sainte liberté des premiers chrétiens, se hâta-t-il d'écrire une lettre adressée à tous ses chers confrères du Tong-King et de la Cochinchine, pour leur annoncer de nouveaux orages. En déplorant les malheurs qui menaçaient les missions, déjà si désolées, son cœur ne pouvait s'empêcher de saluer, par de saints désirs, l'aurore du beau jour qui devait éclairer son triomphe et l'unir pour toujours à son Dieu !... Il ne fut pas trompé dans ses prévisions : la persécution recommença bientôt avec plus de violence et lui-même ne tarda pas à en ressentir les effets. Le 13 juillet de la même année, le premier mandarin fit tirer de prison le saint apôtre, qui se trouvait très-faible par suite de l'épuisement où l'avait réduit une maladie de plus d'un an, le mit à la cangue et le conduisit, par ordre du roi, au Sânh de Quang-Tri. C'est là que Minh-Menh et ses satellites se réservaient d'assouvir leur fureur. Dans un premier interrogatoire, la fermeté et la sagesse des réponses du missionnaire irritèrent les juges, et dès lors le généreux confesseur vit augmenter ses maux. Le mandarin, en lui laissant la cangue, le fit aussitôt charger de chaînes et donna l'ordre de l'enfermer, en cet état, dans les infects cachots de Sânh, où il resta deux mois,

et d'où il ne sortit que pour aller au supplice. Qu'on se figure quelle eût été l'angoisse d'un homme moins courageux et qui n'eût pas été soutenu par les grandes et consolantes pensées de la foi ! Quoique le missionnaire fût déjà chargé de la cangue et de la chaîne et qu'il se sentît extrêmement affaibli par ses infirmités, que le défaut de nourriture convenable et l'absence des remèdes augmentaient dans ces lieux obscurs et humides, on poussa d'abord la rigueur à son égard jusqu'à défendre sévèrement l'entrée de sa prison ; on permit seulement à ses geôliers de lui acheter un peu de mauvais riz. Mais, au milieu de cet abandon, il ne fut pas délaissé par la divine Providence. Une femme du Sânh put enfin, par les soins d'un missionnaire, M. Delamotte, pénétrer dans le cachot et y porter de temps en temps quelque secours. Ce fut encore par le moyen de cette généreuse néophyte que M. Jaccard eut la consolation de recevoir en secret plusieurs lettres de ses confrères.

Quelques jours après le premier interrogatoire, le mandarin, honteux de sa défaite, résolut d'arracher par la violence des tourments ce que la ruse n'avait pas obtenu. Il indique une audience solennelle et fait paraître son prisonnier devant son tribunal, en même temps qu'on étale sous ses yeux les rotins préparés pour la torture. Le mandarin commença par lui demander s'il ne consentait pas à abandonner la religion de Jésus : « Ma religion », répondit le confesseur avec une sainte énergie, n'est pas un don du roi, je ne puis l'abandonner à la volonté du roi ».

Ces paroles, que je traduis littéralement, dit Mgr Cuenot, vicaire apostolique de la Cochinchine, ont dans la langue annamite une force qui ne peut passer dans la nôtre ; aussi elles déconcertèrent le mandarin, qui se hâta de changer de méthode, adressant au missionnaire des questions qui pouvaient compromettre les fidèles. M. Jaccard répondit sans compromettre personne. Les assistants étaient dans l'admiration ; le mandarin ordonna de commencer la torture. Le patient, étendu par terre, chargé de la cangue et de ses chaînes, fut attaché à quatre ou cinq pieux enfoncés dans le sol ; il reçut quarante-cinq coups de rotin donnés à neuf reprises par différents bourreaux. Après cinq coups, le mandarin réitérait ses questions ; mais M. Jaccard garda le silence sur plusieurs, et ne répondit qu'en très-peu de mots à quelques autres. Chaque coup, disent les chrétiens témoins de ce triste et déchirant spectacle, faisait jaillir et ruisseler le sang. Au reste, ce qui nous donne l'idée de la force et de la violence avec lesquelles on frappait le martyr, c'est que douze rotins furent brisés et que le supplice dura depuis neuf heures du matin jusqu'à midi. Cet intrépide soldat de Jésus-Christ ne jeta pas un cri, ne laissa pas échapper un soupir. Détaché et recouvert de ses habits, il se recueillit quelques instants, appuyé sur ses coudes, offrant sans doute ses souffrances à son Père céleste, le remerciant de sa victoire et le priant d'agréer son sacrifice. On le releva tout sanglant et la chair tellement déchirée, qu'à l'instant son pantalon noir changea de couleur et devint tout rouge par l'abondance du sang qui coulait de ses plaies. Il fut reconduit, toujours chargé de sa lourde cangue et de ses chaînes, dans son obscure prison, où cependant les secours et les remèdes transmis par cette femme dévouée, dont nous avons parlé, l'ont soutenu jusqu'au jour de l'exécution. Sa maladie, ses plaies, les souffrances d'un noir cachot, l'approche d'une mort horrible, ne purent abattre cette âme courageuse, soutenue par la grâce ; elle semblait, au contraire, s'oublier pour ne penser qu'aux autres ; les pauvres néophytes l'occupaient d'une manière toute particulière. Son cœur de père et d'apôtre fut sensi-

blement affligé en apprenant qu'un certain nombre de chrétiens avaient eu le malheur d'apostasier. Vaincus par la violence des tourments, ces malheureux étaient parvenus ensuite à entraîner dans leur honteuse défection d'autres fidèles qui avaient d'abord montré un courage inébranlable dans les tortures, et qui ne consentirent ensuite à renier la religion qu'au moment où le jugement allait être renvoyé au roi pour recevoir sa ratification. Ils abandonnaient la palme du martyre qu'ils tenaient déjà dans leurs mains ! C'était la pensée du bonheur dont se privaient ces pauvres chrétiens, et du scandale qu'ils donnaient, qui faisait la seule douleur de M. Jaccard. Il est vrai cependant qu'il trouvait quelque consolation dans la constance invincible que montrait toujours un jeune néophyte ; mais cette joie était encore mêlée de crainte : car il n'ignorait pas que les apostats employaient tous les moyens imaginables pour ébranler ce pieux confesseur. Les alarmes de M. Jaccard ne cessèrent qu'au moment où il le vit partager son cachot ; désormais ils seront unis dans leurs combats et leurs souffrances comme dans leur triomphe.

Ce jeune soldat de Jésus-Christ était Thomas Thiên, né en Haute-Cochinchine. Orphelin de bonne heure, il fut attaché, dès l'âge de huit ans, à la suite d'un prêtre annamite, qui en fait ce grand éloge : « On admirait surtout sa modestie, sa prudence et son amour pour la prière ». Le vicaire apostolique, connaissant son mérite, l'envoya dans le collége de la Mission. Thomas avait alors dix-huit ans. Arrêté par les satellites des mandarins, il fut conduit en prison. On le mit à la question pour obtenir son apostasie. Après l'avoir frappé de la manière la plus cruelle, après avoir essayé sur lui plusieurs genres de tortures, les bourreaux poussèrent la barbarie jusqu'à lui arracher la chair avec des pinces rougies au feu et ensuite avec des pinces froides. Le jeune chrétien montra, au milieu de ces horribles tourments, un courage qui ne s'ébranla pas. Les spectateurs étonnés disaient hautement qu'une telle constance dépassait les forces de la nature, et qu'il y fallait reconnaître quelque chose de divin. Mais, au sortir des tourments, le vainqueur eut des assauts plus redoutables à soutenir de la part de quelques apostats qui se trouvaient avec lui dans la même prison et qui lui reprochaient de prolonger leur détention par son opiniâtreté. Ces malheureux mirent tout en œuvre pour ébranler son courage qui accusait leur lâcheté ; et, voyant l'inutilité de leurs efforts, ils portèrent l'inhumanité jusqu'à refuser de partager avec lui la nourriture qu'on leur apportait en commun. Mais la faim et la soif, et les persécutions des faux frères, ne contribuèrent qu'à faire éclater davantage sur ce juste le miracle de la grâce. Le mandarin ordonna de le jeter dans le cachot de M. Jaccard. Il y rencontra un père bien tendre, auquel il rendit autant de consolations qu'il en reçut. Leur union n'a duré qu'un mois sur la terre, mais elle est éternelle dans les cieux !

Le temps de l'exécution approchait, les sentences portées par les mandarins avaient été expédiées à la cour de Minh-Meph. Celle de M. Jaccard portait en substance qu'il était condamné à avoir la tête tranchée, comme coupable d'observer une religion proscrite par le roi, d'avoir cherché à la répandre et d'avoir, du fond de sa prison, excité le père Joachim à l'enseigner aux chrétiens. Titres de gloire du saint apôtre !

Thomas Thiên est qualifié de coadjuteur des maîtres de la religion et condamné à mort pour n'avoir pas voulu consentir à abandonner un culte proscrit par les lois. Les sentences, revêtues de la sanction royale, ne tardèrent pas à revenir, modifiées en ce point qu'elles substituaient la corde

au glaive. On croit que la pensée du roi fut d'empêcher les chrétiens de recueillir le sang des martyrs. Quand les deux confesseurs apprirent cette heureuse nouvelle, ils furent au comble de la joie : ils se voyaient arrivés au moment désiré qui allait les réunir à Dieu ; ils s'encouragèrent mutuellement à souffrir avec générosité pour celui qui le premier avait souffert pour eux. Les courts instants qu'ils passèrent dans la prison s'écoulèrent en doux épanchements de cœur et en actions de grâces. Le jeune Thomas ne pouvait contenir les sentiments de joie dont son âme était inondée ; il n'avait de désirs et de paroles que pour le ciel. « O mon père », disait-il souvent à M. Jaccard dans un saint transport d'amour, « ô mon père, on nous laisse vivre bien longtemps ! » Enfin, le jour si désiré de consommer le sacrifice et de recevoir la récompense de tant de souffrances était venu. Le 21 septembre, dès le matin, fête de saint Matthieu, une troupe de soldats, commandés par un mandarin, se rendit à la prison. M. Jaccard et Thomas Thiên furent tirés de leur cachot pour être conduits au lieu du supplice. Ils y marchèrent avec fermeté, et leur visage réfléchissait la joie de leur âme. Le saint apôtre surtout paraissait tout glorieux de son jeune compagnon et jetait sur lui des regards pleins de satisfaction et de tendresse. Un témoin oculaire de cette marche triomphale rapporte un trait qui peint merveilleusement leur calme et leur sérénité. En passant le fleuve et près d'arriver aux auberges où l'on a coutume de donner à boire et à manger aux criminels conduits au supplice, le jeune Thomas se retourna et dit en riant à M. Jaccard : « Père, prendrez-vous quelque nourriture ? » — « Non, mon enfant », lui repartit aussitôt M. Jaccard avec un gracieux sourire. « Ni moi non plus », ajouta Thomas ; « au ciel donc, mon père ! »

Arrivé à l'endroit fixé pour l'exécution, M. Jaccard eut encore la consolation de recevoir l'absolution d'un prêtre annamite qui s'était rendu sur les lieux et s'était confondu parmi la foule dans ce dessein, et pour assister au martyre de nos confesseurs et à leur sépulture. On fit asseoir M. Jaccard sur une natte et on le lia fortement à un poteau enfoncé en terre ; on en fit autant pour le jeune Thomas. Après ces préparatifs, les bourreaux saisirent la corde et un moment après ces deux saintes âmes allaient jouir de la récompense des martyrs. — Les corps furent enveloppés dans les nattes sur lesquelles ils étaient assis pendant le supplice. Les païens les ensevelirent dans une fosse creusée au milieu du sable, auprès de leurs poteaux. — Dans la suite on put les exhumer, et actuellement les restes du vénérable Jaccard et de son cher compagnon Thomas Thiên reposent à Paris, dans deux châsses placées l'une à côté de l'autre, dans la chambre des martyrs, au séminaire des Missions étrangères. Le pape Grégoire XVI les a déclarés vénérables le 19 juin 1840.

Quand la mère de M. Jaccard apprit le martyre de son fils, elle poussa un cri où la joie de la chrétienne l'emportait sur la douleur de la mère. « Dieu soit béni ! » dit-elle, « je suis délivrée de la crainte que j'éprouvais malgré moi de le voir succomber à la tentation des douleurs ; oh ! quelle bienheureuse nouvelle, quel honneur pour notre famille, de compter parmi ses membres un martyr de Jésus-Christ ! » C'est à cette admirable femme que son glorieux fils avait adressé ces belles paroles : « Ma chère mère, il y a dix ans que je parcours le monde, j'ai beaucoup souffert ! N'importe, nos joies passent comme nos peines ; de tout cela il ne reste qu'une chose, c'est la part faite à Dieu ! » Heureuse mère d'avoir un tel fils, heureux fils d'avoir une telle mère ; glorieuse Eglise de Jésus-Christ de produire de telles âmes !

Le vénérable Pierre-Rose-Ursule-Dumoulin Borie,

ÉLU ÉVÊQUE D'ACANTHE, VICAIRE APOSTOLIQUE DU TONG-KING OCCIDENTAL,

DE LA CONGRÉGATION DES MISSIONS ÉTRANGERES.

1838. — Pape : Grégoire XVI.

Il naquit au moulin de Cor, situé dans la paroisse de Beynat, au diocèse de Tulle, le 20 février 1808. Cet enfant fut tenu sur les fonts du baptême par un oncle, prêtre vénérable, qui avait souffert l'exil pour la foi en 1792. Il revêtit de la robe d'innocence celui qu'il devait voir un jour couronné de l'auréole du martyre. Ce fut aussi ce vieux confesseur de la foi qui veilla sur ses premières années. L'enfant était bon et aimable, mais léger et inappliqué, plus peut-être qu'on ne l'est ordinairement à son âge. On le trouvait un peu bruyant et dissipé, mais cette dissipation l'abandonnait entièrement lorsqu'il assistait aux offices de la paroisse. Il aimait à reproduire les saintes cérémonies de l'Eglise et à décorer les autels de Marie ; son cœur était doucement attiré vers cette bonne mère, et il récitait souvent l'hymne *Ave, maris Stella*, qu'il devait chanter plus tard avec tant de bonheur dans les prisons, à six mille lieues de sa patrie. Placé dans le monde, il ne fallut qu'un souffle pour ternir la tendre fleur de l'innocence ; dès que le jeune Borie parut dans les écoles, des condisciples et des livres mauvais jetèrent de funestes germes dans cette âme, jusque-là si pure ; il conserva toujours néanmoins une rare énergie, un grand fonds de droiture, un singulier amour pour les pauvres. Il termina sa troisième en 1823, et on le confia, pour terminer ses humanités, aux soins de M. le curé de Beynat. Il avait alors quinze ans ; de violentes passions l'agitaient ; elles l'engagèrent dans une liaison qui pouvait avoir les plus tristes conséquences, si Dieu ne l'eût arrêté sur les bords de l'abîme. Placé ensuite au petit séminaire de Servières, le jeune Borie fit sa rhétorique et sa philosophie ; il se ressentit malheureusement de ses anciennes relations ; rien ne pouvait faire pressentir ce qu'il serait un jour. Voici comment un de ses amis parle de son séjour au séminaire : « M. Borie parut quelque temps incertain entre le plaisir trompeur du péché et les charmes de la vertu ; mais Dieu, qui avait choisi cette âme pour en faire un vase d'élection, permit que ses supérieurs s'aperçussent de cette incertitude et du danger qui le menaçait de perdre cette grâce qui en a fait un Saint. Repris avec une sage et salutaire sévérité, il rentra en lui-même, et, profondément humilié d'avoir hésité entre Dieu et la créature, il acquit les sentiments d'un repentir sincère, base de toute vertu solide. Depuis ce temps, son sacrifice à Dieu ne fut plus douteux ; la grâce agissait d'une manière sensible sur son cœur ».

Une grave maladie fut l'instrument avec lequel la main de la Providence l'arracha au monde. Quand Dumoulin se vit cloué sur un lit de douleur, ses regards se portèrent sur sa vie passée. Il pensait à cette éternité, dont il s'était joué jusqu'alors : comme le grand apôtre des Indes, il se disait à lui-même la parole du Sauveur, qui, bien méditée, a fait tant de Saints : « Ah ! de quoi sert-il à l'homme de gagner l'univers entier s'il perd son âme? » Le remords brisait son cœur. « Croyez-vous », disait-il, « que

Dieu m'ait pardonné ?..... Oh ! si Dieu me rend la santé, je le servirai tout de bon ». Notre-Seigneur le prit pour ainsi dire au mot, et le jeune Borie tint sa promesse ; il chercha la manière la plus généreuse d'immoler sa vie à Celui de qui il la tenait pour la seconde fois ; là, plusieurs partis se présentaient à cette âme ardente : exercer la médecine dans les pays infidèles pour procurer la grâce du baptême aux enfants des païens, s'ensevelir dans la solitude de la Trappe..... Enfin, après beaucoup de luttes, d'irrésolutions, il entra au grand séminaire de Tulle ; mais là, de nouvelles et horribles tentations vinrent l'assaillir ; il trouvait partout, avait pour tout un ennui, un dégoût profond ; la règle était pour lui un joug insupportable ; il lui tardait de rentrer dans le monde ; cependant, la grâce lui fit trouver son salut dans les précieuses qualités dont nous avons déjà parlé. Plein de franchise et de droiture, il s'ouvrit à ses supérieurs et se laissa encore conduire par leur sagesse et leur expérience. Comme saint Paul, il dit à Notre-Seigneur en leur personne : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Dès lors, le calme se fit dans son âme, devenue humble et obéissante.

Il reçut la tonsure, et pendant ses vacances, il édifia par sa piété et par sa charité envers les pauvres ; il instruisait les petits enfants et lisait avec assiduité les *Annales de la propagation de la foi,* qui deviennent en tant de pays une semence de missionnaires et de martyrs. A son retour au séminaire, il fut un homme tout nouveau ; on remarquait en lui l'union de la piété et des qualités qui la rendent aimable. Ses délices étaient de passer de longues heures devant le Saint-Sacrement. Comme il était chargé de la sacristie, il restait le soir, quand ses confrères étaient retirés dans leurs cellules, pour tenir compagnie à ce bon Maître. Il avait déjà, pour la sainte Vierge, cette dévotion qui tint une si grande place dans sa vie. Il s'enrôla dans les pieuses associations instituées en son honneur, et après sa mort, un chrétien de Cochinchine trouva dans son scapulaire une prière, qu'il avait composée quand il fut reçu membre de cette pieuse confrérie. Voici la fin de cette admirable prière : « Faites-moi marcher dans l'esprit de cette vocation d'en haut, et enfin, bonne Mère, que, après avoir souffert des outrages pour le nom de Jésus-Christ, je parvienne, par la palme du martyre, si cela vous est agréable, au port du salut éternel ! »

Le 12 juin 1829 il fut ordonné sous-diacre, et pendant les vacances qui suivirent, il redoubla de ferveur pour connaître la volonté de Dieu, consulta des prêtres pieux et éclairés, et alla recommander cette importante affaire à la sainte Vierge, en faisant le pèlerinage de Roc-Amadour. Au retour de ce pieux voyage, il se sentit plein de force et d'ardeur et communiqua son dessein à sa mère. La nature parla un langage bien fort et bien tendre ; mais la grâce l'emporta et dans le cœur du fils et dans le cœur de la mère. L'abbé Borie entra au séminaire des Missions étrangères, à Paris, le 1er octobre 1829. Sa première pensée, en arrivant dans cette sainte maison, où se sont formés tant d'apôtres et de martyrs, fut de remercier le Dieu des miséricordes, et de dire comme le divin Sauveur : « Seigneur, voici que je viens pour faire votre volonté ». La seconde, fut d'écrire à sa mère une lettre pleine de tendresse et de foi. « Me voici enfin arrivé depuis trois jours à ma destination. Vous dire combien il fut pénible pour moi de me dérober à votre tendresse, comme je l'ai fait, pour avoir la force de sortir de la maison, ce serait, si vous me rendez justice, vouloir vous prouver une chose dont vous devez être persuadée. Oui, il a fallu étouffer tous les cris du cœur pour n'écouter que la voix de Dieu, qui m'appelait à tout quitter pour son service et le salut de nos frères non

encore chrétiens. Votre résignation à la volonté divine m'a édifié. Dieu vous tiendra compte de ce sacrifice. Si votre cœur n'y consent qu'à regret, que votre foi le soutienne et le fortifie. Quoique éloigné de vous, je ne cesserai de vous avoir présente à ma pensée ; votre tendresse toute maternelle sera toujours gravée dans mon cœur. Ah ! ne croyez pas que j'aie été insensible à tant d'efforts que vous avez faits pour me retenir. J'en ai versé bien des larmes. Dieu les a vues et m'a consolé ; j'espère qu'il vous consolera aussi..... Il y a quatre ans que je ne me sens d'autre attrait que celui des missions ; la volonté de Dieu est que je le suive. Pardonnez-moi, ma chère mère, l'inquiétude que je vous donne ; croyez que mon éloignement ne saurait diminuer en rien le respect et la reconnaissance que je dois à vos bontés spéciales pour le plus indigne de vos enfants. Aimez-moi comme je vous aime en Notre-Seigneur et priez pour moi ».

Au séminaire de Paris, Dumoulin vécut saintement, se préparant, par les sacrifices qu'exige la vie commune, aux sacrifices de la vie apostolique ; il passa treize mois à Paris ; il en partit le 2 novembre 1830, et comme il était trop jeune, il ne devait recevoir la prêtrise qu'à Pondichéry. Il reçut au Havre une dispense d'âge et fut ordonné prêtre à Bayeux. « Que d'obligations je contractai en ce beau jour », écrivit-il, « la dette est immense et le débiteur fort pauvre ! si on ne lui fait remise, il est insolvable. Je vous assure que j'eus besoin d'un courage tout particulier pour me décider à recevoir un si redoutable fardeau avec tant de précipitation. Je fus dispensé à la fois d'âge, d'examen et de retraite. J'en suis tout confus quand j'y pense. La seule circonstance du jour (21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge au temple) m'inspire quelque confiance, et ce n'est pas la première fois que l'auguste Marie me donne des marques spéciales de sa protection. Il est vrai qu'elle est la médiatrice et le refuge des pécheurs, et qu'à ce titre, j'ai de grands droits à sa puissante intercession ». Le 1er décembre, il se mit en route pour sa nouvelle patrie, ou plutôt pour ses chères missions, où il devait, par ses travaux et sa mort glorieuse, mériter d'entrer dans la véritable patrie. Le 15 juillet 1831 il aborda à Macao. Le courrier qui devait l'introduire au Tong-King n'étant pas encore arrivé, son cœur brûlait d'impatience : « Oh ! qu'il me tarde », écrivait-il, « d'arriver dans cette mission ! de pouvoir faire et de souffrir quelque chose pour la gloire de Dieu ! car je vous assure que jusqu'ici mes jours ont été bien vides de bonnes œuvres ». Il s'écrie dans une autre lettre : « Je m'épuise en vains désirs ! il est bien triste de rester les bras croisés au milieu de tant de peuples qui périssent sans secours. Mais que faire ? attendre avec résignation que Dieu, touché de notre bonne volonté, nous accorde l'unique faveur de faire et de souffrir quelque chose pour sa gloire..... J'aurai de grands dangers à courir, de grandes fatigues à supporter ; mais avec le secours de Celui qui est notre force et notre modèle, je ne crains rien. Il est d'ailleurs bien juste que je commence à payer l'immense dette que j'ai contractée par mes péchés ».

Enfin, il apprit qu'il pouvait aller prêcher Jésus-Christ, ou plutôt verser son sang pour son saint nom : car la persécution faisait tous ses efforts pour détruire le royaume naissant de Jésus-Christ. Dès qu'il fut arrivé dans le Xu-Nghé, province du Tong-King occidental, terme de son voyage, le 15 mai 1832, il mit la main à l'œuvre de Dieu ; à force d'ardeur, et grâce aussi à l'assistance divine, il apprit promptement la langue ; dès lors il allait partout où le conduisait l'obéissance, prêchant, catéchisant, baptisant, fortifiant les chrétiens. Le 6 janvier 1837, le tyran Minh-Menh, véri-

table Néron de l'Asie, ayant lancé un édit sanglant de persécution, une grande terreur se répandit parmi les chrétiens. Les missionnaires étaient obligés de fuir de maison en maison pour conserver une vie si utile à l'Eglise; mais aucune crainte humaine ne pouvait ralentir le zèle de notre saint apôtre. Dans les derniers mois de 1832, il entendit plus de mille confessions. La perte d'un grand nombre d'âmes qui périssent faute de sacrements, sa grande indignité surtout et son peu de correspondance à la grâce, voilà ce qui l'effrayait et le faisait craindre pour son salut; mais sa bonne Mère était sa consolation et lui obtenait la paix au milieu de tant d'événements qui se succédaient autour de lui. C'était sous sa tutélaire protection qu'il remettait le pasteur et le troupeau. « Ainsi donc, mon cher ami », disait-il en terminant une lettre, « je fais toujours mes délices d'être au Tong-King, et bénie soit la Providence qui m'a appelé à une si sublime vocation ! toutes mes craintes sont de ne pas y correspondre dignement. Aidez-moi du secours de vos prières, obtenez-moi le bonheur de n'aimer que notre divin Jésus et sa croix ! priez beaucoup pour moi et obtenez-moi, s'il est possible, de toucher du bout de mes lèvres au moins le calice d'amertume. Mais, hélas, qu'ai-je fait et que puis-je faire pour mériter un si grand bonheur ! »

Au milieu de tant de dangers, le saint missionnaire put en 1836 achever la visite de toutes les chrétientés de son district. Ces courses, ces fatigues, ces peines étaient pour lui la cause d'ineffables jouissances. Il pouvait dire, comme le dira quelque temps après son vénérable successeur : « Oh ! que le Seigneur est bon ! que sa Providence est admirable ! que les enfants de la terre s'attachent à ce monceau de boue; qu'ils se disputent à l'envi quelques grains de sable ! pour moi, je ne veux que vous, ô mon Dieu ! et je me tiens bien content de la part que vous m'avez assignée ! Prêcher l'Evangile aux pauvres, courir de cabane en cabane sur les pas de Jésus, oh ! que ce ministère est beau ! »

Toute la vie des missionnaires se trouve dans ces belles paroles : « Je marche au milieu d'une nuit profonde, dans des chemins tortueux et étroits, bien souvent dans la boue et dans l'eau jusqu'à la ceinture et malgré la pluie et les vents. — Où allez-vous dans cet équipage ? me direz-vous. — Où je vais ? Oh, quelquefois chercher la brebis errante pour l'arracher au loup infernal; d'autres fois je fuis pour m'arracher moi-même à la fureur des persécuteurs; mais, peu importe, je me trouve heureux. Dans le silence de mes pensées, je réfléchis que notre vie n'est aussi qu'un pèlerinage, ce monde entier un lieu d'exil, et que Jésus-Christ, notre maître et notre modèle, a, comme moi, parcouru les bourgs et les bourgades, tantôt pour prêcher aux pauvres, tantôt pour fuir les méchants ».

Mais, pour imiter en tout Jésus-Christ, il faut boire avec lui dans le calice de sa passion; cette grâce ne devait pas être refusée à notre apôtre. Les mandarins le cherchaient depuis longtemps. Un chrétien fut assez malheureux pour le trahir, et on se mit à sa poursuite; il se sauva dans les montagnes et se cacha. Le mandarin, assuré par les dénonciations du traître qu'il était sur les traces du missionnaire, explora avec ses soldats tous les lieux d'alentour. Après minuit, M. Borie, entendant le bruit des pas des satellites, comprit qu'il ne pouvait échapper; il souleva le sable qui le couvrait, sortit brusquement de l'espèce de tombeau où il était caché, et s'écria : « Qui cherchez-vous ? »

Les soldats reculent d'abord comme ceux qui venaient arrêter le Sauveur; mais bientôt l'un d'eux, pour rendre la fuite du missionnaire impos-

sible, commença le martyre du saint apôtre en lui assénant sur les reins un violent coup de bâton. On conduisit le prisonnier de Jésus-Christ au village de Dieno-Phuc. Sur son chemin accourut Pierre Tû, son élève, qui voulut partager ses souffrances. M. Borie, comptant sur son courage et sa foi, le reçut avec joie pour l'enfanter à la gloire, après l'avoir enfanté à la grâce. Ils furent conduits tous deux avec le Père Diem, vieillard de soixante-dix-sept ans, à la ville capitale de la province. On arrive à la salle d'audience. Laissons parler Pierre Tû, témoin oculaire; ce sont les actes d'un martyr racontés par un autre martyr. Le mandarin commence : « Chef de religion, Cao (c'était le nom de M. Borie), et vous aussi, chef de religion, Diem, il est vrai que le roi a défendu sévèrement votre religion; malgré cela, si vous consentez à fouler la croix aux pieds, je vous mettrai en liberté sur-le-champ ». M. Borie répondit : « Mieux vaut cent fois mourir ». Le Père Diem fit la même réponse. Le mandarin ajouta : « Chef de religion, Cao, vous êtes Européen et vous êtes venu dans ce pays pour y prêcher la religion; pourquoi n'avez-vous pas cherché à vous en retourner chez vous, plutôt que de vous cacher ici et là et vous faire arrêter pour être ensuite exposé aux supplices ? Avant qu'on vous eût arrêté, où étiez-vous ? Dites-moi la vérité tout entière, afin que je puisse travailler à l'instruction de votre procès ». — « A peine étais-je arrivé dans ce pays, où je venais prêcher la religion, que le roi l'a prohibée. Il a aussi défendu l'accès à tous les navires étrangers, de sorte que, quand même j'aurais voulu m'en aller, je n'aurais pu le faire. Quant aux peuples que j'ai visités, ils appartiennent au roi Je vous prie d'avoir pitié d'eux et de ne pas m'obliger à les nommer. Je suis entre vos mains; faites de moi ce que vous voudrez; je demande à supporter la peine tout seul ».

Ces paroles fut à peine prononcées que les soldats plantèrent des pieux en terre ; les pieds et les mains du confesseur y furent attachés. On plaça une tuile sous son ventre et une autre sous son menton et on le frappa de trente coups de rotin. Pendant les vingt premiers coups, il ne donna aucun signe de douleur, ne poussa pas un seul soupir, quoique le sang ruisselât de sa chair en lambeaux. Ce ne fut qu'aux dix derniers qu'il fit entendre quelques gémissements. « C'est assez », dit le mandarin aux exécuteurs, « nous perdons notre temps à le frapper ». — « On me releva », dit le saint martyr, « car j'étais incapable de me relever moi-même ; mais un instant après qu'on eut jeté une poignée de sel sur mes plaies et que j'eus éprouvé des douleurs cuisantes, je me sentis aussi bien portant qu'avant la cérémonie ». Le mandarin lui ayant demandé s'il souffrait beaucoup, le martyr dit : « Je suis de chair et d'os comme les autres, pourquoi serais-je exempt de douleurs ? Mais n'importe, avant comme après la torture, je suis également content ».

Pendant toute la procédure, M. Borie inspira au mandarin du respect et de l'admiration par son héroïque fermeté. Son humilité indiquait assez d'où lui venait cette force, dont l'homme n'est guère capable de lui-même. « Vous ne voulez pas parler maintenant », dit le mandarin, « mais supposons que le roi vous mande à la capitale : là, un grand feu est allumé, les tenailles sont rougies, et votre chair arrachée par lambeaux : pourrez-vous l'endurer et vous taire ? » — « Mandarin, quand le roi me mandera, je verrai ; je n'ose présumer de moi-même à l'avance ». Le généreux confesseur fut reconduit en prison avec ses compagnons, et on expédia leur sentence à la capitale, afin de la soumettre à la sanction royale. La réponse du roi se fit attendre longtemps.

Pour faire connaître quel sentiment occupait, pendant ce délai, l'âme du saint missionnaire, chargé d'une lourde cangue, au fond d'un cachot, attendant une mort affreuse, loin de ses amis, loin de tout ce qu'il aime en ce monde, n'ayant d'autre consolation que de souffrir pour la justice, nous nous contenterons de citer quelques lignes des lettres qu'il écrivit à ses supérieurs et à ses parents.

« Quant à l'espoir de nous revoir en ce monde, il ne faut plus y songer. Depuis 1826, où le bon Dieu m'a désabusé des folies du monde, j'ai nourri dans mon cœur le désir de verser mon sang pour l'expiation de mes péchés. Je ne voudrais pas échanger mon énorme cangue pour la plus belle couronne de l'univers. J'ai l'espoir, avec la grâce de Dieu, de n'en voir débarrasser mon cou que pour recevoir le coup mortel.

« La nuit dernière nous avons fait retentir les prisons du chant du psaume *Miserere*. Le Père Khoâ et mon cher Tû ajoutaient pour refrain, à chaque verset : *Parce, Domine, parce populo tuo*..... Et les gardes nous priaient de continuer notre psalmodie. On dit que nous sommes condamnés, MM. Khoâ, Diem et moi, à avoir la tête tranchée, mon disciple Tû à être étranglé. Voilà donc notre arrêt porté ; le roi n'a qu'à le ratifier, et nous aurons le bonheur d'être réunis pour jamais à Notre-Seigneur. *Fiat, fiat ! !*

« La sentence portée contre nous part aujourd'hui ou demain pour la ville royale ; il ne nous reste donc plus que dix ou quinze jours à vivre. Puissions-nous être assez heureux pour disposer nos âmes à paraître devant le souverain Juge !... J'aurais désiré travailler à la vigne du Seigneur pendant beaucoup d'années... mais le Seigneur en a disposé autrement ; que son saint nom soit béni ! Mes vœux de douze ans seront accomplis, je l'espère ; j'ai été ordonné prêtre le 21 novembre 1830, et ce sera pour en célébrer l'anniversaire que j'aurai le bonheur de voir terminer mon inutile existence dans cette vallée de larmes. Adieu, et à Dieu seul, cher confrère !

« En prison, et chargé d'une cangue pesant vingt-cinq livres, je sens mon âme en paix ; j'attends avec résignation, j'oserais même dire avec joie, le moment peu éloigné où je serai pour toujours délivré des misères et des illusions de ce monde. Je pense souvent à l'auguste Marie, et répète avec confiance l'*Ave, maris Stella*, que vous m'avez appris dans mon enfance.

« Je vous avoue que la multitude de mes péchés m'effraie, et que je m'estime le plus heureux du monde d'avoir été appelé à les expier par l'effusion de mon sang ! les mérites de mon divin Maître me rassurent.

« L'auguste Marie, notre mère commune, m'a conduit par la main jusqu'à ce jour ; offrez-lui des actions de grâces pour les bienfaits dont elle m'a comblé... Depuis le premier jour de la persécution, j'ai supplié notre bonne mère de m'obtenir la grâce d'expier mes péchés par l'effusion de mon sang ».

Ce fut dans les fers qu'il reçut la lettre qui le nommait évêque d'Acanthe ; enfin, le 24 novembre, tandis que les prisonniers prenaient leur léger repas dans la joie du Seigneur, arriva de la capitale la ratification du jugement qui condamnait Mgr Borie à avoir la tête tranchée, les deux prêtres à être étranglés, et les deux autres confesseurs à attendre dans les fers qu'il plût au tyran de fixer le jour de leur supplice. Aussitôt le mandarin criminel ordonna au geôlier de faire cuire une poule pour les trois Pères. (C'est l'usage du pays de régaler ceux que l'on va mettre à mort). Comme c'était

un samedi, et qu'ils jeûnaient tous les trois, Mgr Borie répondit qu'ils ne mangeaient pas de viande ce jour-là ; que néanmoins, pour plaire au mandarin criminel, ils boiraient un peu de vin. Alors tous les autres prisonniers se levèrent pour saluer une dernière fois les saints martyrs. Mgr Borie n'oublia pas son jeune élève. Il le confia à un des compagnons de sa captivité, le vénérable Antoine Nam : « Je pensais », dit-il, « que nous irions tous ensemble au supplice ; mais puisqu'il en est autrement, je déclare que j'adopte ce jeune homme pour mon fils : ainsi toute l'affection que vous avez eue pour moi, je vous prie de la reporter sur mon cher enfant ». Tous les prisonniers fondaient en larmes, et ce fut au milieu des sanglots que se firent les derniers adieux. Le mandarin leur laissa donner pendant quelques instants un libre cours à leur douleur ; il lut aux condamnés leur sentence, ajoutant : « Quoique le roi vous condamne définitivement, le roi vous pardonnera si vous consentez à fouler la croix aux pieds ». — « Nous aimons tous beaucoup mieux la mort ! » s'écria Mgr Borie. Alors l'arrêt fut irrévocablement prononcé. Aussitôt Mgr Borie se leva et dit au mandarin : « Depuis mon enfance, je ne me suis encore prosterné devant personne ; maintenant, je remercie le grand mandarin de la faveur qu'il m'a procurée, et je lui en témoigne ma reconnaissance par cette prostration ». Mais l'officier l'empêcha de se jeter à ses pieds, et se mit à pleurer comme les autres. Les Pères Diem et Khoâ firent à leur tour les mêmes remerciements, et on partit pour le lieu du supplice. Mgr Borie marchait à grands pas, et se retournait de temps à autre pour voir si les deux Pères pouvaient le suivre. Tous les trois montraient une figure rayonnante d'une sainte joie. Chemin faisant, le missionnaire saluait tous ceux qu'il connaissait, et leur souhaitait la paix. Le mandarin Bo fut un de ceux qui se rencontrèrent sur son passage ; il fit faire halte au cortége, et demanda au prêtre européen si, à cette heure, il craignait enfin la mort ? « Je ne suis point un rebelle ni un brigand », répond le martyr, « je ne crains que Dieu. Aujourd'hui c'est à moi de mourir, demain ce sera le tour d'un autre ». — « Quelle insolence », dit le mandarin, « qu'on le soufflette ! » et il s'éloigna. Les soldats ne tinrent pas compte de son ordre.

Arrivé sur le lieu de l'exécution, Mgr Borie fit appeler un des écrivains, et le chargea de dire au mandarin Bo que si sa réponse avait pu l'offenser, il lui en demandait pardon. Sur le lieu désigné pour le dernier supplice, six nattes avaient été étendues d'avance par un chrétien ; les trois martyrs s'y agenouillèrent et prièrent quelque temps, le visage tourné vers l'Europe. La prière terminée, un serrurier brisa le fer qui réunissait les deux parties de leurs cangues. On fit coucher les Pères Diem et Khoâ à plat-ventre, pour être étranglés. Mgr Borie était assis, les jambes croisées, son habit replié jusqu'au-dessous des épaules. Alors le mandarin prit son porte-voix, et donna pour signal, qu'au troisième coup de cymbale, les exécuteurs fissent leur devoir. Le supplice des deux prêtres annamites fut prompt ; celui de Mgr Borie fut affreux. L'exécuteur, à demi ivre, ne savait presque pas ce qu'il faisait.

Le missionnaire était tellement aimé, que personne n'avait voulu se charger de l'office du bourreau. Le premier coup de sabre porta sur l'oreille du martyr et descendit jusqu'à la mâchoire ; le second enleva le haut des épaules et le replia sur le cou ; le troisième fut mieux dirigé, mais il ne sépara point encore la tête du tronc. Il fallut y revenir jusqu'à sept fois pour achever cette œuvre de sang. En punition de sa maladresse, le bourreau fut condamné à recevoir quarante coups de rotin. Aussitôt après l'exé-

cution, chrétiens et païens, mandarins et soldats, se jetèrent à l'envi sur les dépouilles des saints martyrs, et se les disputèrent comme autant de trésors. Quelques fidèles réclamèrent et obtinrent la permission de leur donner la sépulture sur le lieu même de leur supplice. Dans la suite, à la demande de M. Masson, deux chrétiens purent, de l'agrément du mandarin, exhumer le corps de Mgr Borie, pour le placer dans un lieu plus convenable : l'ordre avait été donné de macérer le corps dans la chaux, pour détacher les parties charnues des ossements que l'on voulait conserver. Le corps fut retrouvé dans un état parfait de conservation, quoiqu'il fût enterré depuis un an ; mais les catéchistes voulurent exécuter ponctuellement les ordres de M. Masson. On eut beaucoup de peine à séparer la chair, et enfin les ossements furent ensevelis honorablement à Ké-Gom. Plus tard, les directeurs du séminaire des Missions étrangères exprimèrent le désir ardent de posséder ces reliques, et Mgr Retord, évêque d'Acanthe, successeur de Mgr Borie, leur envoya ce trésor en 1842. Les ossements, au nombre de cent dix-neuf, sont dans un état parfait de conservation. On remarque à la mâchoire inférieure l'entaille faite par le sabre du bourreau. Le 3 août 1843, les ossements furent placés dans une châsse, avec les procès-verbaux, et on y mit les sceaux.

Le pape Grégoire XVI l'a déclaré vénérable le 19 juin 1840.

VIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Pierre *Alingrin*, né à Lacaune (Tarn) en 1749, prêtre ; exécuté comme réfractaire à l'âge de quarante-six ans. 1795. — Etienne *Brunet*, né à Lyon vers 1750 ; curé de Grézieux-la-Varenne (Rhône) ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel de Lyon, à l'âge de quarante-quatre ans. 1794. — Christophe *Laurent*, curé de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) ; fit le serment schismatique de 1791 ; continua d'exercer son ministère dans sa paroisse ; pressé de remords, rétracta son serment ; arrêté après le siége de Lyon et traduit devant la commission militaire de cette ville en novembre 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et prêchant le fanatisme. 1794.

Sœur *Marguerite de Saint-Joseph*, religieuse Carmélite au couvent de Paris (1606), prieure au couvent de Nevers, réformatrice du couvent des Carmélites de Bourges, prieure de celui d'Orléans, et enfin fondatrice du couvent des Carmélites de Mâcon. Après avoir propagé avec un grand zèle l'Ordre de Sainte-Thérèse et soutenu dans la ferveur les monastères qui furent tour à tour confiés à sa vigilance, elle mourut à Bourges en odeur de sainteté. Il se fit à son tombeau des miracles attestés par plusieurs historiens [1]. 1653.

1. *Legendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

VIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louise *Bossan*, religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon ; née dans cette ville ; condamnée à mort par la commission révolutionnaire de Lyon, comme fanatique. 1794. — Jean *Laforie*, né vers 1742, prêtre du diocèse de Cahors ; refusa le serment schismatique de 1791 et s'éloigna de son diocèse ; reparut à Cahors en 1796 ; condamné à la déportation à la Guyane ; arrêté, conduit à Rochefort ; embarqué le 1er août 1798 ; déposé sur les rives de Cayenne, puis envoyé à Sinnamari ; transféré malade à l'hôpital de ce désert ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-six ans. 1799.

Le vénérable FRANÇOIS-ANTOINE-PASCAL PONTILLO (en religion frère EGIDIO DE SAINT-JOSEPH), religieux Franciscain de la Réforme de Saint-Pierre d'Alcantara. 1812.

JEANNE-MARIE RENDU (en religion sœur ROSALIE), fille de Charité à Paris. 1856.

Eugénie-Marie-Joseph *Smet* (en religion Mère Marie de la Providence), née à Lille (Nord), le 25 mars 1825, fondatrice (1856) de la Société des Religieuses auxiliatrices des Ames du Purgatoire, dont le siége est à Paris, rue de la Barouillère (n° 16) [1]. 1871.

1. Il était réservé à notre siècle de voir naître cette nouvelle milice religieuse dont le but principal est de s'occuper jour et nuit du soulagement des âmes du purgatoire. Le 1er novembre 1853, Mlle Eugénie Smet assistait aux vêpres avec son père et sa mère, dans un sanctuaire dédié à Marie. Pendant qu'on exposait le Saint-Sacrement, il lui revint à l'esprit une pensée qu'elle avait souvent eue : celle d'établir une association de prières et de sacrifices pour les morts. Toutefois, craignant d'être le jouet de son imagination, elle demanda une preuve manifeste de la volonté divine. Une de ses amies l'aborda, au sortir de l'église, en lui parlant du purgatoire et en lui proposant spontanément de faire toutes ses actions, en union avec elle, pour les âmes souffrantes, durant le mois que la piété leur consacre. C'était la preuve demandée. On commença donc une association de prières, qui compte aujourd'hui des milliers d'adhérents.

Le lendemain, 2 novembre, pendant son action de grâces, après la sainte communion, Mlle Smet, considérant qu'il y a des religieuses pour tous les besoins de l'Eglise militante, tandis qu'il n'y en avait encore aucune pour l'Eglise souffrante, crut se sentir appelée à combler ce vide. Mais cette mission l'effrayait, et pour savoir si elle en était vraiment chargée, elle pria et redoubla ses instances auprès du Seigneur, elle le conjura par ses cinq plaies de lui accorder cinq preuves visibles de sa volonté sur ce point.

Elle les obtint successivement pendant les années 1854 et 1855. La première preuve fut la bénédiction du souverain Pontife, donnée par écrit, pour l'association des prières, dont l'idée lui avait été suggérée le jour de la Toussaint. Les autres preuves de la volonté divine demandées et obtenues furent l'approbation donnée par un grand nombre d'évêques à cette association ; sa prompte extension ; l'adjonction de quelques personnes qui consentirent à se consacrer à la pratique des bonnes œuvres en faveur des âmes du purgatoire, et la rencontre d'un prêtre qui avait formé le même projet. Ce prêtre était le vénérable curé d'Ars.

Les Auxiliatrices suivent autant qu'elles le peuvent la Règle de saint Ignace. Le noviciat dure deux ans et les religieuses ne passent la nuit auprès des malades qu'après l'avoir terminé ; ce n'est même que vers la fin qu'elles vont les soigner pendant le jour. Il y a des sœurs de chœur et des sœurs coadjutrices. Toutes font disparaître leur nom de famille sous un nom que choisit la famille d'adoption. Elles n'ont point pris l'habit religieux, afin de rester plus libres dans l'exercice de la charité auprès des pauvres. Leur vêtement est noir, simple et par conséquent propre à leur rappeler le but de leur vocation. Il est en même temps pour les vivants une condescendance innocente qui a rendu souvent plus facile le salut d'une âme.

Toutes les Auxiliatrices ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion, un quatrième vœu en faveur des fidèles trépassés ; elles offrent, elles donnent, autant que le Seigneur lui-même le permet, tous les mérites qu'elles pourront acquérir pendant leur vie, et tous les suffrages qui pourront leur être appliqués avant ou après leur mort.

Les Auxiliatrices s'éveillent en disant et en répondant : « Mon Jésus, miséricorde », afin de gagner ainsi chacune cent jours d'indulgences pour les âmes du purgatoire. Lorsque l'heure sonne, elles font cette autre prière : « Mon Dieu, nous vous offrons pour le soulagement des âmes du purgatoire, tous les actes d'amour, par lesquels le sacré Cœur de Jésus vous a glorifié pendant cette même heure, lorsqu'il était sur la terre ». On récite tous les jours l'office des morts ; tous les jours aussi, après la messe, on chante le *De profundis*, on prie pour les âmes recommandées et l'on dit les litanies de la Providence, pour les besoins temporels et spirituels de la Société. La grande fête de la Société est le jour des morts. Le Saint-Sacrement est exposé pendant toute l'octave, et l'on se réjouit avec ces âmes saintes de tous

LE V. FRÈRE EGIDIO DE SAINT-JOSEPH,

RELIGIEUX FRANCISCAIN DE LA RÉFORME DE SAINT-PIERRE D'ALCANTARA

1812. — Pape : Pie VII. — Empereur des Français : Napoléon Ier.

François-Antoine-Pascal Pontillo, appelé en religion Frère Egidio, naquit à Tarente, dans le royaume de Naples, le 16 novembre 1729. Son père s'appelait Cataldo Pontillo, et sa mère Grazia Procaccio. Fidèles à l'inspiration divine, ils firent tous leurs efforts pour développer en lui de bonne heure les germes de vertu que le Seigneur avait répandus avec profusion dans son âme; ils veillèrent aussi avec sollicitude à éloigner de lui toute compagnie corruptrice. Cette première éducation produisit des effets merveilleux. François savait à peine distinguer le bien du mal, qu'il commençait à goûter la douceur de la prière. Les choses saintes étaient seules capables de captiver son esprit, et de toucher son jeune cœur pour ainsi dire naturellement pieux. Il apprenait avec une extrême facilité les vérités de la religion et les goûtait avec délices. La semence sacrée de la divine parole trouvait dans son âme un terrain si bien préparé, qu'elle y prenait aussitôt racine et produisait des fruits. La vérité confiée à son intelli-

les secours qui leur arrivent par les vivants dont le cœur se conserve pieux et dévoué. Au dehors, les Auxiliatrices travaillent à convertir, et souvent convertissent les pécheurs; assistent les pauvres, visitent et soignent les malades.

Voilà ce que sont les Dames Auxiliatrices, ce qu'elles font par elles-mêmes; disons un mot de ce qu'elles font par l'intermédiaire de leur *tiers ordre*, des *membres honoraires* et des *bienfaiteurs* de leur Société.

1° Les dames de ce tiers ordre s'obligent à mener dans le monde une vie sérieusement chrétienne. Prier, agir, souffrir pour les morts, est aussi leur devise. Elles visitent les malades avec les religieuses, avec elles s'intéressent à quelque famille pauvre. Elles consacrent aux indigents le travail du mardi pour lequel le cardinal Morlot leur a accordé quarante jours d'indulgence. Elles ont eu l'heureuse pensée de se réunir chaque semaine, autant que possible, pour se livrer ensemble à ce travail, qui les sanctifie en soulageant les vivants et les morts. Les dames du tiers ordre participent, ainsi que leurs parents défunts, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Société, comme à toutes les indulgences qu'elle a obtenues. Enfin, le souverain Pontife a daigné affilier le tiers ordre des Auxiliatrices à l'archiconfrérie de Notre-Dame du Suffrage de Rome, par un bref du 12 avril 1859.

2° Les membres honoraires s'engagent à soutenir l'œuvre par une offrande annuelle qui ne peut manquer son but, soulager les âmes du purgatoire, en secourant les pauvres de la terre. Les membres honoraires doivent vivre avec leurs morts, et pour mieux conserver ce souvenir efficace comme pour s'exciter plus énergiquement à les secourir, ils s'engagent à réciter chaque jour, pour eux, les actes de foi, d'espérance et de charité, avec l'invocation : « Mon Jésus, miséricorde ». Ils ont droit, pour leurs parents défunts, à toutes les messes, prières et bonnes œuvres de la Société. Après leur mort ils entrent eux-mêmes en participation de toutes ces prières et bonnes œuvres; et pendant leur vie, ils participent aux fruits des messes célébrées par un grand nombre de prêtres. Parmi les moyens de secourir les âmes du purgatoire, l'institut des Auxiliatrices ne pouvait oublier celui qui est le plus efficace, l'adorable sacrifice de nos autels. Aussi recrute-t-elle des associés parmi les prêtres et les religieux. Ceux-ci deviennent membres honoraires, en s'engageant à dire une messe par mois en faveur des associés et de bienfaiteurs vivants et décédés.

3° Sans vouloir se mettre au rang des membres honoraires qui s'engagent à une prière quotidienne et à une aumône annuelle, il est des riches et même des pauvres qui veulent être inscrits parmi les bienfaiteurs de la communauté. Les bienfaiteurs ont part à tous les mérites de la Société, et leurs noms sont inscrits sur un registre spécial. Plusieurs communautés religieuses se sont associées à cette œuvre, en s'engageant à faire tous les mois une communion pour les morts.

Les dames Auxiliatrices se sont établies à Nantes en 1863, en Chine en 1867, à Bruxelles en 1869 et à Londres en 1873.

Cf. Notice sur la Révérende Mère Marie de la Providence (Paris, chez Jacques Lecoffre, 1873, in-12), et le *Trésor des Vivants et des Morts* (Paris, chez Ambroise Bray, 1867, in-18).

gence pénétrait dans son cœur, de sorte que sa vertu était toujours en harmonie avec le développement de son esprit. Aussi il fut trouvé de bonheur en état d'approcher des divins Sacrements. Ce fut alors qu'il cessa d'être un enfant et qu'il fit de tels progrès dans la vertu, que sa conduite attira tous les regards.

Il ne connaissait pas de passe-temps plus agréable que de se livrer aux pratiques pieuses, et les exercices religieux faisaient ses plus chères délices. La piété était devenue son élément, et les devoirs qu'elle impose la satisfaction d'un pressant besoin de son cœur. Placé en apprentissage chez un patron d'une conduite irréprochable et rempli de sentiments d'honneur et de religion, il fut le modèle des autres apprentis par sa régularité, son obéissance aux ordres de son maître, le profond respect qu'il montrait pour lui en toutes circonstances, et son affabilité envers tous. Son apprentissage étant terminé, il ne fut pas insensible au plaisir de se voir le maître de ses actions et de pouvoir disposer de son temps un peu mieux à son gré; mais ce fut afin de consacrer de plus longues heures au recueillement et à la prière. Les plaisirs mensongers que le monde promet, et qui offrent à la jeunesse insensée des attraits si irrésistibles, n'effleurèrent jamais son noble cœur. Inaccessible à toute satisfaction sensible et grossière, il tint toujours ses affections si haut, que les créatures n'y eurent jamais de part. Cette ardente aspiration vers la vertu inspira l'ordre d'après lequel il régla toutes les actions de sa journée. Sa première occupation, le matin, était d'aller entendre la sainte messe, après quoi il se sentait plus de force pour supporter la fatigue. Il passait la journée dans une joie paisible, offrant à Dieu sa sueur en esprit de pénitence et unissant le travail à la prière. Le soir, il rentrait promptement dans sa chambre, et là, loin du tumulte et du bruit, il se plongeait dans le recueillement et l'oraison, comme dans un bain vivifiant. Il parlait à son Dieu, il s'humiliait en sa présence, il examinait dans la lumière divine toutes ses actions avec rigueur, expiait ses fautes légères par des actes d'une contrition vive et profonde. Son âme, purifiée de ces manquements inhérents à la fragilité humaine, s'élevait sans entrave vers son Dieu, et Dieu s'inclinait miséricordieusement vers elle. Dans ces communications ineffables, l'âme de François oubliait la terre, et s'envolait vers le ciel sur les ailes de la contemplation et de l'amour.

Mais le Seigneur, qui perfectionne ses élus dans les tribulations, lui ménagea une épreuve bien sensible. François n'était encore que dans sa dix-huitième année quand il perdit son père. La douleur qu'il éprouva, à la suite de cette perte cruelle, fut inexprimable. Heureusement la piété lui vint en aide, et, en l'invitant à regarder vers le ciel, où il avait un Père immortel, elle répandit un baume divin sur cette plaie cuisante. Pour subvenir aux besoins de sa famille qui venait de perdre son principal appui, François se mit au travail avec une ardeur infatigable; mais le Seigneur, qui avait des vues bien plus élevées sur lui, ne tarda pas à manifester ses desseins adorables en le retirant du milieu du siècle au moment où il paraissait y avoir été enchaîné par les liens d'un devoir sacré et rigoureux. Sa mère ayant convolé à de secondes noces, François résolut d'entrer dans un Ordre religieux et de s'y consacrer entièrement au service de Dieu. Fidèle à la voix du Seigneur, il sollicita la faveur d'être admis dans l'Ordre de Saint-Pierre d'Alcantara; ce qui eut lieu dans le courant du mois de février 1754, au couvent de la ville de Lecce. François avait alors vingt-quatre ans et deux mois. Le lendemain il se rendit à Galatone, où se trouvait le noviciat de la province de Lecce. Vingt jours après son entrée dans

cette maison, il revêtit la bure de l'Ordre séraphique et prit le nom de Frère Egidio de la Mère de Dieu.

Il ne tarda pas à devenir un objet d'étonnement et d'admiration pour tous les religieux. La belle vertu de simplicité brilla en lui d'un éclat incomparable. Cette vertu avait fait l'un des plus précieux ornements de sa jeunesse; en religion, elle s'épanouit comme une fleur transplantée sous le ciel qui lui est favorable. A force de candeur, il devint, pour ainsi dire, tout transparent; les sentiments les plus profonds de son cœur venaient se peindre d'eux-mêmes sur son visage, et son front était le miroir fidèle de son âme. Sa foi lui montrait l'œil de Dieu ouvert sur lui partout où il se trouvait, et cette pensée le rendait en quelque sorte incapable de pécher. La sainte Règle était pour lui une loi sacrée et inviolable dont il ne croyait pas possible de se dispenser. Il ne distinguait jamais entre les points de grande ou de petite importance. Dès qu'il savait qu'une chose était défendue ou commandée, tout était dit pour lui. Il marchait là où le devoir lui traçait sa route, et il ne déviait ni à droite ni à gauche dans la voie du bien. La vertu d'obéissance semblait lui être toute naturelle; ses supérieurs l'employaient à tout, sans jamais rencontrer une ombre de résistance. Dans la pensée que c'est la vertu d'obéissance qui fait le religieux, il n'avait d'autre volonté que d'accomplir celle d'autrui.

La charité fraternelle, dont la pratique, selon saint Augustin, fait la principale pénitence du religieux, ne lui présentait pas même d'obstacles à vaincre. Il aimait réellement et du fond du cœur son prochain comme lui-même, et il était toujours prêt à se sacrifier à ses besoins et à ses goûts. Son bonheur était de faire le bien, et c'était lui rendre service que de lui en fournir des occasions nombreuses. Son humilité le rendait insensible aux offenses; rempli de bas sentiments de lui-même, il croyait sincèrement mériter toutes sortes de mépris. Le moindre témoignage d'égards le confondait, et lui faisait voir un sujet d'édification dans celui qui le lui rendait.

La prière faisait le charme de cette âme si pure. Il avait toujours aimé à converser avec Dieu, les anges et les Saints; mais, dès qu'il se vit revêtu des livrées séraphiques, il était dans un transport presque continuel d'amour et de reconnaissance. Sa prière s'échappait de son cœur comme les flammes de la fournaise. Quand il paraissait devant le très-saint Sacrement ou en présence de la Madone, sa foi naïve lui montrait Dieu, la sainte Vierge et les Saints aussi présents que s'il les avait vus de ses propres yeux. Il s'adressait à Dieu comme au plus tendre des pères, à Marie comme à une Mère dont il savait qu'il pouvait tout attendre, et aux Saints comme à des amis et à des frères vivement désireux de le secourir. Les religieux du monastère de Lecce ne purent voir sans admiration tant de vertus dans un jeune novice.

L'année du noviciat n'était pas encore écoulée, que les supérieurs du monastère l'avertirent de se préparer au grand jour où il devait contracter avec le Seigneur une alliance éternelle. La nouvelle d'une faveur qui mettait le comble à toutes celles qu'il avait déjà reçues, le fit tressaillir de bonheur. Ce fut le 28 février 1755 qu'il prononça ses vœux solennels et que, suivant l'usage de la famille alcantarine, il changea de nom et se fit appeler frère Egidio de Saint-Joseph. Quelques jours après, ses supérieurs l'envoyèrent au couvent de Squizzano, petit bourg des environs de la ville de Nardo, où il reçut l'emploi d'aide-cuisinier. Cette occupation lui permit de jouir à l'aise des douceurs de la solitude, et de mettre la dernière main

à sa sanctification par la pratique d'un recueillement parfait et d'une oraison continuelle. Mais le révérend Père Provincial lui ayant ordonné de sortir de ce couvent et de se rendre à Naples dans celui de Saint-Pascal Baylon, l'humble Frère se rendit en toute hâte au lieu qui venait de lui être assigné et y remplit le même office.

Les religieux de Saint-Pascal ne tardèrent pas à remarquer en lui une grande piété et une haute perfection. Ils le voyaient d'une humeur toujours égale, le sourire sur les lèvres, actif dans les devoirs de son emploi, calme et sans empressement dans ses actions. Ils n'entendaient jamais une plainte de sa bouche ni un murmure. Il était bon et charitable envers tous; personne ne paraissait l'importuner, et chacun le trouvait disposé à le servir avec autant de zèle que s'il n'avait eu que lui seul à contenter; en un mot, il offrait à tous les regards le modèle accompli d'une vertu éprouvée. Les Pères de la réforme de saint Pierre d'Alcantara voyant qu'il réunissait toutes les qualités qui constituent le parfait religieux, jetèrent les yeux sur lui pour remplir la charge de portier. Dans cet emploi, ses vertus commencèrent à fixer l'attention du public : en peu de temps, son nom fut sur toutes les lèvres, et on venait de toutes parts se recommander à ses puissantes prières. Ce concours redoubla, quand le bruit se répandit qu'il avait obtenu la santé aux malades, fait prospérer des affaires désespérées, converti des pécheurs endurcis. Dès lors, les familles riches de Naples voulurent l'avoir dans leurs palais, et les malades au pied de leur lit de douleur. Un événement si inattendu détermina les supérieurs du couvent à appliquer Frère Egidio à un emploi qui lui permît de répondre à la confiance que ses vertus lui avaient acquise : ils le nommèrent donc Frère quêteur. Ce fut alors le commencement d'un nombre infini de miracles qu'il opéra dans la ville de Naples pendant plus de cinquante ans.

A peine se vit-il chargé de cet emploi, qu'il montra un grand zèle pour la décoration de l'Eglise et la magnificence du culte. Néanmoins le culte extérieur n'était pas celui qui le préoccupait davantage. Quelque ardent que parût son zèle pour la beauté de la maison de Dieu, celui qu'il déployait pour lui procurer des adorateurs en esprit et en vérité était bien plus grand encore. Les jours où il avait le bonheur de faire la sainte communion, il devenait pour la communauté entière un spectacle touchant d'édification. L'expression que prenait sa figure au moment où il approchait de la table sainte frappait tous les regards. Il ressemblait à un ange du ciel qui se serait approché avec crainte et amour du trône de la Majesté divine. Après s'être uni à Dieu, il paraissait avoir oublié ce monde, et s'être plongé dans les profondeurs de la Divinité. Il ne savait plus ce qui se passait autour de lui : la présence de son Dieu l'absorbait, il ne voyait plus autre chose que la grandeur de son Bien-Aimé, et ne goûtait plus que le souverain Bien.

Il n'était pas possible que le Frère Egidio aimât si vivement le divin Fils de Dieu sans concevoir une tendre affection pour sa céleste Mère. L'amour sans mesure dont il était consumé pour Notre-Seigneur engendra dans son cœur une incomparable tendresse pour la très-sainte Vierge. Après avoir sollicité et obtenu de ses supérieurs un tableau représentant Notre-Dame du Puits, il le plaça sur un autel et en introduisit la fête dans les usages du couvent. Elle était célébrée le quatrième dimanche du mois d'août. Il avait aussi une dévotion toute particulière pour le glorieux patriarche saint Joseph, pour saint François d'Assise, saint Pierre d'Alcantara et saint Pascal Baylon. Ce commerce familier qu'il avait avec les Saints lui faisait goûter

par avance quelque chose de la félicité du ciel. Quoique les nécessités de la vie le retinssent captif sur la terre, il habitait en esprit parmi les Bienheureux. Il les voyait des yeux de la foi, il leur parlait, il les invoquait sans cesse. Il traitait avec eux comme avec des amis et des frères; il en avait fait les compagnons et les consolateurs de son exil.

L'esprit de pénitence ne le cédait en rien aux autres vertus dans le vénérable Frère. Son abstinence, rigoureuse en temps ordinaire, redoublait encore les jours où la Règle franciscaine en fait un précepte spécial à tous les membres de la famille séraphique. Il portait l'esprit de mortification dans toute sa conduite : il accordait peu de repos à son corps, et encore avait-il trouvé le secret d'en diminuer autant que possible la douceur par la dureté de sa couche. Outre les disciplines de règle, il en prenait encore en secret. Un homme du monde, avec lequel il était familier, étant entré dans sa cellule, lui demanda pourquoi, en outre de sa discipline de cordes, il lui en voyait une autre de lames de fer. Le Saint se mit à sourire, et lui répondit : « Lorsque le démon ne me livre que de petits assauts, je me sers de la discipline en cordes; mais quand ses attaques sont violentes, je saisis la discipline en fer, et je l'oblige bien à prendre la fuite ». Mais sa grande mortification était la vie qu'il menait : son existence tout entière était un martyre aussi cruel que silencieux. Ses courses incessantes dans tous les quartiers de la ville de Naples, sa sobriété extrême, la persévérance dans une égalité d'âme imperturbable au milieu de tant de demandes et d'importunités, l'oubli constant de lui-même, l'attention perpétuelle aux besoins des autres, la pratique exacte d'une Règle austère, une fidélité irréprochable aux grandes comme aux petites choses, la garde continuelle de ses sens et de son cœur au sein d'une foule enthousiaste, voilà ce qui faisait l'admiration de tous, et élevait le Frère Egidio au rang des plus grands pénitents.

Il n'y a pas de vertus solides sans une humilité profonde qui leur sert de base ; aussi le Seigneur, qui mesure toujours à l'homme ses grâces selon la part qu'il doit avoir dans l'accomplissement de ses desseins, avait favorisé son serviteur d'une humilité incomparable. Le Frère Egidio opérait les miracles les plus étonnants, soulevait l'admiration universelle, sans s'apercevoir qu'il pouvait être quelque chose dans ces grandes merveilles. Il ne voyait là que la toute-puissance de Dieu, aux yeux de qui les grandes et les petites choses sont également faciles, et il ne pouvait concevoir que les hommes fussent assez aveugles pour s'arrêter au faible instrument dont il daignait se servir. Le vénérable Frère avait acquis la réputation d'un Saint, d'un thaumaturge, d'un homme puissant auprès de Dieu, quand le Seigneur, jugeant que la terre n'en était plus digne, lui envoya une maladie mortelle et l'appela à lui pour le récompenser. C'était en l'année 1812. Il lui survint une hydropisie de poitrine qui le contraignit de se mettre au lit pour ne plus s'en relever. Bientôt la maladie fit des progrès effrayants, et les douleurs qu'endurait le malade étaient intolérables. Les belles vertus du vénérable Frère Egidio ne brillèrent jamais autant que sur son lit de mort. Il avait toujours aimé la sainte pauvreté comme le joyau le plus précieux de l'Ordre franciscain ; il voulut lui donner un dernier gage de son estime et de son affection, en priant le révérend Père gardien de lui choisir l'habit le plus pauvre et le plus usé afin de l'en revêtir après son trépas. Sa foi était si vive, qu'elle lui montrait les choses futures comme si elles avaient été présentes. Son espérance avait passé à l'état d'une confiance douce et sûre, qui ne permet plus la crainte ni une ombre de doute. Il par-

lait du ciel comme de sa maison paternelle ; il se préparait à y aller parce qu'on l'y attendait. Les flammes de la divine charité le dévoraient, et il pouvait à peine les contenir. Il se voyait sur le point d'aller voir Jésus, dont le nom revenait sans cesse sur ses lèvres, Marie qu'il aimait comme la plus tendre des mères, le glorieux saint Joseph, qui avait été le protecteur de sa vie et l'auteur de sa vocation religieuse. Enfin, muni des Sacrements de l'Eglise, il rendit son âme à Dieu le 7 février 1812.

Dès que la nouvelle de sa mort fut répandue, des flots de peuple commencèrent aussitôt à se diriger vers le couvent de Saint-Pascal pour contempler une dernière fois la figure de l'ami de Dieu. Ses saintes dépouilles furent exposées durant plusieurs jours dans l'église pour satisfaire la dévotion des fidèles, qui mirent ses vêtements en pièces pour les conserver comme des reliques. Le cinquième jour, les religieux firent secrètement les funérailles du vénérable Frère et l'ensevelirent dans la tombe commune ; mais, en 1836, on exhuma le corps avec une grande solennité, et on le plaça dans un modeste monument érigé près de la porte de l'église. La cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu est déjà très-avancée. Les miracles qu'il a opérés depuis sa mort sont pour ainsi dire sans nombre. Ses ossements fleurissent, selon le langage de l'Ecriture ; et les fruits qu'ils produisent sont des fruits de grâce et de salut.

Nous nous sommes servi, pour composer cette biographie, des *Annales de la sainteté au* XIXe *siècle.*

LA SŒUR ROSALIE, FILLE DE CHARITÉ, A PARIS

1856. — Pape : Pie IX. — Empereur des Français : Napoléon III.

Jeanne-Marie Rendu, connue en religion sous le nom de sœur Rosalie, naquit le 8 septembre 1787, d'Anne Laracine et d'Antoine Rendu, à Comfort, hameau de la commune de Lancrans, au pays de Gex, aujourd'hui département de l'Ain. Elle était l'aînée de trois filles, et elle fut formée par sa mère, avec ses deux sœurs, à la connaissance de Jésus-Christ et à la pratique des vertus chrétiennes. C'était un doux spectacle de voir cette pieuse femme, entourée de ses enfants, se reposer des travaux du jour par ces enseignements maternels que rien, pour ainsi dire, ne saurait remplacer, et qui jettent dans les cœurs des semences si profondes de vertu. Jeanne-Marie, de son côté, apportait aux leçons de sa mère et aux impressions secrètes de la grâce une docilité entière ; elle trouvait toute sa joie à fréquenter l'humble église de son hameau. Souvent on l'y rencontrait priant à l'écart, et, si elle avait disparu de la maison paternelle, il était facile de deviner le lieu de sa retraite : on n'avait qu'à se rendre au pied de l'autel, et on était sûr de l'y rencontrer. Elle avait en particulier pour son saint ange gardien une dévotion toute spéciale ; elle le considérait comme le guide de sa jeunesse, le protecteur de son enfance, et ne se lassait pas de l'invoquer.

Elle avait sept ans à peine quand se levèrent sur la France des jours de sanglante mémoire. Malgré la loi qui punissait de mort quiconque faciliterait l'exercice du culte condamné, ou recélerait un prêtre réfractaire, sa mère avait ouvert sa maison à de vénérables ecclésiastiques qui disaient la

messe dans une chambre souterraine à laquelle on a conservé dans le pays le nom de *Paradis*. C'est là que, sous la direction d'un prêtre proscrit, de M. Colliex, curé de Lancrans, Jeanne-Marie fit sa première communion, sans pompe et cachée dans ce souterrain comme les premiers chrétiens dans les catacombes de Rome. Ces graves circonstances imprimèrent une maturité précoce à son caractère et à son jugement, sans lui faire perdre la gaîté, la vivacité et l'enjouement qui charmaient tous ceux qu'elle approchait. Quand la paix fut rendue à l'Eglise, Jeanne-Marie fut placée chez les Ursulines de Gex, où elle déploya l'activité qui lui était naturelle, en assistant ses compagnes. Elle se montrait si pieuse, si recueillie, si ardente à la prière, si détachée de tout, que les religieuses espéraient qu'elle ferait bientôt profession; mais la vie contemplative du cloître semblait trop restreinte pour cette charité ardente qui avait besoin de se répandre et de se multiplier. Jeanne était tout entière à Dieu et aux pauvres : elle tournait toujours ses regards vers l'hôpital de Gex, où elle obtint de sa mère d'aller passer quelque temps auprès des malades. Là, elle fit connaissance avec les souffrances pour lesquelles elle avait un si grand attrait et une si grande compassion, et commença son apprentissage de dévouement. Une de ses amies, Mlle Jacquinot, beaucoup plus âgée qu'elle, lui ayant annoncé son prochain départ pour la communauté des filles de Saint-Vincent de Paul, Jeanne-Marie lui ouvrit aussitôt son cœur, et toutes deux résolurent d'aller à Paris se consacrer au service des pauvres. Ce fut le 25 mai 1802 qu'elles se présentèrent à la maison du noviciat, située rue du Vieux-Colombier.

Jeanne-Marie passa dans cette maison les premiers mois de son séjour à Paris. Malgré son courage et sa vocation, l'épreuve fut rude. Sa santé délicate, son tempérament nerveux, sa sensibilité extrême, la firent beaucoup souffrir. Elle eut à vaincre des répugnances inouïes : elle dut s'habituer à ensevelir les morts et à dompter, jour par jour, heure par heure, une nature physique sans cesse en révolte contre les devoirs que lui imposait sa profession. Elle en vint à bout, et les œuvres seules qu'elle a accomplies peuvent donner la mesure de son énergie morale. A la fin de son noviciat, Jeanne fit sa profession et reçut le nom de sœur Rosalie. Le faubourg Saint-Marceau fut le théâtre où elle déploya son zèle et son génie. D'abord simple sœur, et quelques années plus tard supérieure de la maison de la rue de l'Epée-de-Bois, mais toujours l'âme de ses compagnes, elle entreprit durant plus de cinquante années une guerre énergique contre la misère et les vices de son quartier. Dans une tâche si difficile, elle n'avait d'autres ressources que sa confiance en Dieu, son inépuisable amour du prochain et l'exemple du fondateur de son Ordre. Rien n'a pu affaiblir son courage ni sa persévérance ; les vices, l'ingratitude, toutes les plaies du cœur humain, que mieux que toute autre elle voyait dans leur entière nudité, semblaient lui redonner de nouvelles forces. Loin de s'écarter avec dégoût de ce triste spectacle, elle disait avec saint Vincent de Paul : « Souvent c'est la dureté et l'oubli du riche orgueilleux qui font la perversité et l'égarement du pauvre ». Elle savait trouver des paroles pour convaincre et pour attendrir ces âmes envahies par les mauvaises passions. Son éloquence, aussi simple que ses actes, était l'éloquence d'un cœur ardent et dévoué, toujours plein de miséricorde. Elle déplorait l'intempérance du pauvre, tout en la combattant, et lui cherchait une excuse. « Mon Dieu ! » s'écriait-elle dans un élan d'humilité, « si je n'étais soutenue par la grâce, je serais pire qu'eux ».

Sœur Rosalie était douée au suprême degré de la sagacité qui fait juger rapidement les personnes et les choses, et de cette spontanéité dans la détermination qui ne laisse rien languir et fait saisir en tout le moment propice. Chacun venait lui demander conseil ; mais, malgré la certitude de son esprit, rarement elle consentait à répondre de suite. « Mon cœur n'est point encore assez éclairé devant Dieu en cette affaire », disait-elle, et elle remettait au lendemain. Le lendemain, son esprit et son cœur lui avaient suggéré les moyens de tirer de peine ceux qui mettaient leur confiance en elle. Malgré le succès qui couronnait tous ses efforts et l'enthousiasme qu'inspiraient ses vertus, elle n'eut jamais à tempérer dans son âme cette fermentation involontaire de l'amour-propre, cette satisfaction instinctive et personnelle qu'on nomme l'orgueil. « Ayons un cœur d'ange pour Dieu, de mère pour le prochain et de juge pour nous-même », répétait-elle souvent. Le peuple, fanatique de ses vertus, lui prodiguait les noms les plus pompeux. Elle en était affligée et ne voulait d'autre titre que celui de servante des pauvres.

Depuis son entrée dans la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, sœur Rosalie a été l'âme de toutes les bonnes œuvres instituées pour le soulagement des classes pauvres et l'instruction morale et religieuse des enfants. Elle est parvenue à centraliser tous les services de charité dans la maison de la rue de l'Epée-de-Bois. Non-seulement elle s'est occupée des hospices pour les malades et les vieillards, mais elle a créé les crèches et a su donner ainsi aux mères laborieuses la possibilité d'allaiter leurs enfants en continuant le travail nécessaire à la vie maternelle. Elle entourait tous ces berceaux d'une sollicitude maternelle. « Aimez-les bien, ces chers petits enfants », disait-elle aux sœurs qui partageaient son œuvre ; « ne les rudoyons jamais et pensons que dans leur pauvreté ils sont l'image de Jésus-Christ ». Mais bientôt les crèches ne suffirent plus à la charité de sœur Rosalie. Il fallait quitter ces pauvres petits qui savaient si bien lui tendre leurs bras lorsqu'elle arrivait près d'eux. Son cœur ne put s'y résoudre : elle institua les salles d'asile, auxquelles succédèrent peu de temps après les classes et les ouvroirs. Elle s'occupa sans relâche, avec une ardeur passionnée, de la régénération morale de ces jeunes âmes dont elle prenait charge à leur entrée dans la vie et dont elle se séparait le plus tard possible. Dans les cœurs de ces enfants, elle répandait à flots les trésors de l'amour de Dieu et de la charité chrétienne, et sa récompense fut d'avoir formé des filles pieuses et honnêtes et de bonnes mères de famille.

Cependant l'œuvre de sœur Rosalie n'était pas achevée ; il restait encore une lacune à combler. Après la première communion, lorsqu'on place les enfants en apprentissage, ils ne sont plus surveillés ; remis, la plupart du temps, à des maîtres inconnus, ils perdent les qualités acquises. Il fallait les préserver des dangers de l'adolescence : l'œuvre du Patronage y pourvut. Sœur Rosalie y aida de tout son pouvoir ; elle en fit comprendre l'importance aux mères de famille et aux maîtresses d'atelier. Tous les dimanches, elle ramenait dans la maison de la rue de l'Epée-de-Bois les jeunes filles en apprentissage, leur faisait remplir leurs devoirs religieux en commun et causait avec elles ; la douce et salutaire influence qui avait protégé leur première enfance les protégeait encore à l'heure du premier danger. Si quelques-unes lui échappaient, elle versait des larmes sur leur égarement ; mais avec quelle bonté, avec quelle mansuétude elle leur ouvrait les bras lorsque la misère, le chagrin ou la maladie les ramenaient honteuses et repentantes auprès de leur chère bienfaitrice ! Comme les jeunes filles

devenues ouvrières, et quelquefois maîtresses, échappaient par leur âge et leur position au patronage, la sœur Rosalie fonda dans sa maison une association placée sous la protection de Notre-Dame du Bon-Conseil, dans le but de réunir celles qui avaient été le modèle et l'exemple de leurs compagnes ; on leur demanda de devenir les guides des plus jeunes, les auxiliaires des dames patronesses, et de remplacer les réunions du dimanche par la visite des pauvres et la pratique de la charité.

Au milieu de ses travaux si multipliés, elle songeait à ouvrir un refuge aux pauvres vieillards. Lorsque l'asile des petits orphelins fut transféré à Ménilmontant, elle en rassembla dans la modeste maison de la rue Pascal. Elle aimait ses pauvres par-dessus tous les autres, elle avait voulu leur consacrer son temps, ses forces, sa vie ; mais l'expansion de sa charité ne put tenir dans ces limites, il fallut qu'elle débordât au dehors, et que la sœur de la Charité de la rue de l'Epée-de-Bois devînt la sœur de la Charité de tout le monde. Les individus, les œuvres, les Ordres religieux, l'Eglise, l'Etat, la société, tout le monde s'adressa à elle, et tout le monde fut accueilli ; elle fut sur la terre la représentation de la Providence, et réalisa, autant qu'il était au pouvoir d'une créature humaine, la promesse de l'Evangile ; car elle a ouvert à quiconque a frappé à sa porte, elle a donné à tous ceux qui lui ont demandé, et sa charité a répondu à toute voix qui l'appelait. Quelle que fût l'œuvre qu'on offrît à sa charité, elle ne refusait jamais rien. « Acceptons », disait-elle à ses sœurs, « tout ce qui se présente. Dieu nous enverra assez d'argent et assez de moyens, pourvu que nous en fassions bon usage ». La jeunesse avait un droit particulier à sa prédilection, surtout quand elle se présentait à elle pauvre et courageuse. Pour la maintenir dans le bien, elle avait une méthode plus sûre encore que les services et les recommandations : elle enseignait à ses protégés à exercer la miséricorde envers leurs frères ; elle éclairait de son expérience leurs premiers pas dans la carrière du bien ; elle leur recommandait la patience, qui ne croit jamais perdu le temps passé à écouter le pauvre, puisque celui-ci trouve déjà une consolation dans la bonne volonté qu'on met à entendre le récit de ses peines. Elle voulait qu'à l'expansion de la charité, toujours prête à se donner, s'associât la prudence, qui en tempère l'ardeur et en règle l'exercice. Elle exigeait surtout une extrême circonspection, une grande délicatesse dans l'action religieuse que l'on devait exercer sur les pauvres, de peur que le désir trop vif de ramener au bien ne provoquât l'hypocrisie, et que le secours ne devînt l'appât ou le salaire d'une conversion menteuse.

La sœur Rosalie concourut puissamment, en 1826, à la création et au développement de la société de Saint-François-Régis, et lui donna l'hospitalité dans sa maison : aucune œuvre ne lui semblait répondre mieux aux misères et aux égarements du temps présent. En 1840, les fondateurs de l'Œuvre des pauvres malades vinrent lui apporter la première pensée de cette résurrection d'une des créations de saint Vincent de Paul ; elle accueillit avec joie cet héritage paternel, et retrouva dans son cœur les traditions de son saint patron. Lorsque la société de Saint-Vincent de Paul se rassembla pour la première fois, ses membres vinrent trouver la sœur Rosalie pour lui demander conseil : elle prêta sa chambre pour les premières conférences d'une œuvre qui, en quelques années, a étendu ses rameaux sur l'Europe entière. La société n'était pas riche à son début ; sœur Rosalie lui procura les premiers bons de pain et de viande à distribuer aux pauvres honteux. Comme saint Vincent de Paul, elle était l'amie,

l'auxiliaire de toutes les Congrégations, et ne songeait qu'à leur prospérité et à leur gloire. Toutes les fois qu'une Congrégation venait s'établir à Paris, les sœurs s'adressaient à elle pour avoir conseil et assistance. Sa maison leur était ouverte ; dans leurs embarras et leur inexpérience, elles trouvaient toujours ses lumières et son appui. Elle accueillit ainsi les dames Augustines, venues à Paris en 1827, et leur envoya leur premier dîner. Elle rendit plus tard un service semblable aux dames de la Croix. Si quelque division s'élevait dans une communauté, l'intervention de la sœur Rosalie était réclamée ; sa parole, si calme, si persuasive, ramenait l'accord et la conciliation, et faisait tout rentrer dans l'ordre.

Partout où il y avait du bien à faire, on était sûr de la rencontrer, et son nom était le drapeau qui ralliait tous les cœurs généreux. Elle aida à fonder les écoles catholiques de Narbonne, pour lesquelles elle obtint quarante mille francs de la duchesse de Narbonne. Le jour où les Petites-Sœurs des pauvres vinrent apporter à Paris leur sublime misère au secours des vieillards, la sœur Rosalie les reçut comme ses filles, leur envoya les matelas de sa maison, les premiers ustensiles de leur cuisine ; elle leur chercha partout des amis et des protecteurs. Sa main puissante ne s'arrêta pas à Paris ; elle contribua au dehors à la fondation d'un grand nombre de maisons religieuses, d'institutions charitables, à la construction, à la réparation d'une multitude d'églises et d'écoles.

La suprématie morale de sœur Rosalie s'étendait à toutes les classes de la société. Elle faisait l'aumône aux riches en leur enseignant la charité, en compatissant à leurs douleurs souvent plus cruelles que la misère. Elle apaisait la discorde dans les familles et ramenait la paix intérieure dans les ménages. On eût dit un ange conciliateur qui se plaçait entre le père irrité et l'enfant prodigue. Son infatigable charité allait au-devant de toutes les plaies et de toutes les souffrances ; elle était devenue la confidente des personnes les plus élevées par la naissance, le talent et les emplois, aussi bien que des pauvres les plus délaissés dans les divers quartiers de Paris. Tout le monde se coudoyait au parloir de sœur Rosalie, et dans cette humble cellule, on a vu tour à tour les divers souverains qui ont gouverné la France, venir témoigner leur respect et leur admiration à la fille de saint Vincent de Paul et lui confier leurs aumônes. Ses rapports avec tous les rangs de la société, le rendez-vous donné dans sa maison par la charité à toutes les grandeurs comme à toutes les misères de ce monde, lui acquirent bientôt une puissance incomparable. Mais jamais cette puissance incontestée, cet ascendant universel, cette science incomparable de faire le bien, qui se révélaient à chaque instant et contre toutes les misères, ne se manifestèrent avec plus d'éclat que contre les deux ennemis qui vinrent successivement ajouter des malheurs d'exception aux calamités ordinaires, et accroître le poids déjà si lourd des souffrances du peuple : le choléra et les émeutes. Pendant le choléra de 1832, aucune faiblesse, aucun trouble, aucune peur n'atteignit son âme ; toujours la première à la veille, à la fatigue, à la tête de tous les dévouements qu'elle inspirait, elle anima ses auxiliaires de son esprit de foi et de charité, prêta le concours le plus actif, le plus intelligent aux mesures de l'autorité, aux efforts individuels, organisa les ambulances, utilisa les bonnes volontés, et imprima partout l'ordre, la rapidité et la continuité aux secours. En 1849, lors de la seconde invasion, elle fut ce qu'elle avait été en 1832 ; et, quand la tourmente fut passée, elle accepta l'héritage de tous les pauvres gens qui étaient morts ; ouvrière infatigable, elle travailla à la réparation des désas-

tres, à l'adoption des orphelins, au soulagement des veuves, au placement des vieillards restés debout sur les ruines de leurs familles.

Sœur Rosalie eut encore à combattre un autre danger, qui plusieurs fois vint compromettre le bien-être déjà si peu assuré de ses enfants : elle lutta avec énergie contre les émeutes et les révolutions, en 1830 et en 1848. Elle exerça son ascendant au profit de la paix, et sut épargner aux vainqueurs l'abus de leur victoire. Lorsque les révoltés ne reconnaissaient plus d'autre autorité que la leur, ils reconnurent encore la voix de la sœur Rosalie ; les jours où la force publique elle-même n'avait plus entrée dans ces rues étroites qui semblaient faites pour les luttes civiles, la sœur entrait à toute heure, exerçait la police, rétablissait l'ordre, arrêtait les barricades en voie de construction, et faisait remettre à leur place les pavés déjà soulevés. Elle arracha plus d'un proscrit à la fureur populaire ; mais sa protection ne s'arrêtait pas à ceux que les émeutes et la révolution triomphante poursuivaient, elle avait aussi compassion des hommes qui avaient à rendre compte de leur défaite au gouvernement vainqueur. Fidèle à sa mission de représenter la charité sur la terre, elle n'avait qu'un but et qu'une pensée, détourner le coup de la tête qu'on allait frapper, dérober à la poursuite le fugitif, le proscrit. Elle protégeait successivement la société et ceux qu'elle avait vaincus, et arrêtait le bras de toutes les vengeances, quelle qu'en fût la cause ou le prétexte. En 1852, le président de la République, voulant rendre un éclatant témoignage à toutes les vertus de sœur Rosalie, lui envoya la croix de la Légion d'honneur.

La charité de sœur Rosalie était puisée à la source la plus haute et la plus pure : cette admirable sœur aimait les pauvres en Dieu, comme les membres souffrants du Sauveur ; elle les aimait encore comme une mère aime son enfant, avec son cœur et son sang, avec ses émotions et ses larmes ; elle avait de la sainte l'abnégation, le dévouement surnaturel. Familiarisée depuis longtemps avec toutes les douleurs, elle était jusqu'à la fin de sa vie aussi sensible au spectacle de la souffrance que le premier jour. Les pauvres étaient la pensée de tous ses moments : la nuit, le jour, elle avait devant les yeux leurs besoins, leur détresse ; comme le Seigneur, elle portait le fardeau de leurs fautes, et aurait voulu les expier par ses souffrances. En vraie fille de saint Vincent de Paul, elle n'hésitait pas, malgré sa profonde piété, à tout subordonner au service de ses malades : elle demanda souvent à ses sœurs de ne pas aller à la chapelle pour l'accompagner dans ses visites charitables. « Sachons », leur disait-elle, « comme nous l'enseigne notre saint patron, quitter Dieu pour Dieu, et la prière pour les pauvres ». A sa charité incomparable, elle joignait au plus haut degré la vertu qui donne du mérite à toutes les autres : elle avait l'humilité de saint Vincent de Paul. Elle souffrait autant de la louange, du respect, que les autres du mépris et du blâme ; elle ne pouvait supporter que les pauvres l'appelassent leur bienfaitrice. « Appelez-moi votre servante, votre amie, votre sœur, si vous voulez. Voilà tout ce que je suis ». Dans sa soif d'humiliations et son goût pour les injures, elle était toujours portée à se montrer généreuse pour ceux qui la maltraitaient. Elle se croyait incapable de toute vertu, et se regardait comme la dernière et la plus indigne des ouvrières, et comme coupable de tout le mal qui se faisait autour d'elle. Toutefois, la conviction de sa misère n'allait jamais jusqu'au découragement ; elle puisait, dans le sentiment de sa faiblesse et de ses imperfections, des motifs d'espérer en la miséricorde divine. Au mépris de soi-même dont elle était si bien pénétrée, elle voulait

qu'on joignît cet abandon à la volonté divine qui prévient le désespoir.

Sa piété était grave et sérieuse. La sainte communion était sa nourriture : elle trouvait dans la possession de son Dieu l'esprit de charité qui animait ensuite chaque instant de sa journée ; elle portait en elle Notre-Seigneur lorsqu'elle allait en son nom visiter, consoler, évangéliser les pauvres ; c'était lui qui parlait par sa voix, qui donnait par sa main, et répandait sur tous ses mouvements et tous ses actes la grâce qui rendait son travail si fécond et sa mission si fructueuse. Ses occupations très-multipliées l'empêchaient souvent de donner beaucoup de temps à la méditation et à la prière ; mais, dès qu'elle était restée seule un instant, ses sœurs la retrouvaient à genoux, dans un profond recueillement. Au milieu de la foule, dans ses courses, dans ses visites, son cœur priait ; pendant qu'elle remplissait ses charitables devoirs, tout devenait autour d'elle sujet de méditations et de réflexions pieuses. L'Imitation de Jésus-Christ, les œuvres de saint François de Sales, étaient ses lectures favorites ; mais elle se pénétrait surtout de la vie, des pensées de saint Vincent de Paul. Elle avait une dévotion particulière à la sainte Vierge et à saint Joseph. Sa vie était conforme à la doctrine de saint François de Sales : la forme en était douce, aimable, le fond sévère ; sa sérénité, l'égalité de son humeur, cachaient un détachement complet des choses et la pratique de la plus austère mortification.

Née avec une nature vive, impétueuse, elle devait l'excellence de ses vertus au travail incessant de sa volonté. Dans sa première jeunesse, toute opposition à ses sentiments la mettait dans une irritation extrême. Elle ne pouvait triompher de ses répugnances à accepter la moindre contrariété ; elle ne savait pas obéir, pas même attendre : une parole et un mouvement qui lui déplaisaient, suffisaient pour provoquer un orage au fond de son cœur. A force de luttes et de prières, elle parvint à changer sa nature, à transformer son caractère ; elle ne conserva de son impétuosité que son ardeur pour faire le bien : elle était tellement devenue maîtresse d'elle-même, qu'au milieu des importunités, des contradictions de tous les jours, elle restait calme, ne laissant voir aucune apparence d'irritation. Son activité ne connaissait ni repos ni relâche. Pendant ses maladies, elle acceptait tout avec résignation et même reconnaissance, excepté la nécessité de ne rien faire. Dans la dernière période de sa vie, elle devint aveugle : elle souffrit cruellement d'être ainsi privée de la vue de ses pauvres, de ses enfants, de ses amis ; mais sa tristesse n'avait rien d'abattu ni de découragé ; elle n'altérait en rien le calme et l'égalité de son humeur ; son âme se résignait sans murmurer aux souffrances qu'elle ressentait vivement, et, se détachant de plus en plus de la terre, se réfugiait dans le sein de Dieu. Au mois d'octobre 1855, on lui fit l'opération de la cataracte ; quelques rayons de lumière frappèrent son œil ; mais ces faibles lueurs disparurent, et la nuit se refit autour d'elle.

La tâche de sœur Rosalie touchait à sa fin : dans la nuit du 4 février 1856, elle se sentit saisie d'un grand froid, et le 5, au matin, elle était en proie à la fièvre et à une vive douleur de côté. Le 6 février, les symptômes les plus graves avaient disparu, et on se croyait maître du mal, quand tout à coup sa langue et sa tête s'embarrassèrent. Ces avertissements annonçaient l'approche de la mort. Après avoir reçu l'Extrême-Onction, la sœur Rosalie rendit son âme à son Créateur, le 7 février 1856, sans agitation, sans agonie, comme si elle avait passé d'un sommeil léger à un plus profond repos.

Le bruit de sa mort se répandit bientôt dans tout Paris. Les magasins et les usines furent fermés, et une foule attristée se pressait dans la rue de l'Epée-de-Bois. Chacun voulait encore une fois contempler la figure de sœur Rosalie, et la remercier par une prière. On embrassait ses mains, ses pieds ; on approchait de son corps des livres, des chapelets, des mouchoirs ; on se disputait, comme des reliques, les morceaux de ses vêtements, les parcelles de son linge : chacun désirait emporter dans sa maison, comme une bénédiction et une sauvegarde, quelque chose qui lui eût servi ou qu'eût touché ce qui restait encore d'elle sur la terre. De tous les quartiers de Paris on accourut à ses funérailles, et le cortége qui suivit le modeste corbillard était le plus touchant éloge qu'on pût rendre à sa mémoire. Chacune des innombrables personnes qui accompagnaient les restes mortels de la sœur Rosalie au cimetière du Mont-Parnasse portait dans son cœur le souvenir d'un bienfait. Ah ! sœur Rosalie avait bien compris et bien pratiqué la piété chrétienne, source de toute affection et de tout dévouement, vrai trésor de l'âme. Sa persévérance à accomplir les bonnes œuvres était devenue la fortune de ses pauvres, et, pauvre elle-même, elle a montré ce que le cœur peut apporter de consolation aux affligés. En accomplissant sa longue tâche, hérissée de difficultés et de peines de toute nature, elle a goûté les vraies joies chrétiennes, car elle a répandu la paix et le bonheur autour d'elle. Sa charité était celle du cœur, celle qu'enseigna Jésus-Christ et que saint Paul nomme la plus excellente des vertus, celle qui produit des œuvres, qui donne avec humilité, qui ne connaît d'autre patrie que le monde entier, d'autre limite que le besoin du pauvre. Elle nous a appris combien on peut être riche sans fortune lorsqu'on donne son cœur aux pauvres. « Aimez », disait-elle aux sœurs qui l'entouraient, « si vous voulez qu'on vous aime ; et si vous n'avez rien à donner, donnez-vous vous-mêmes ! » C'est ce qu'elle a pratiqué elle-même pendant plus de cinquante ans.

Cf. *Vie de la sœur Rosalie*, par M. le vicomte de Melun. (Paris, chez Poussielgue, 1870, in-12.)

VIIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Blin*, prêtre ; condamné à mort pour refus de serment par la commission révolutionnaire de Lyon, à l'âge de soixante-quatre ans. 1794.

François *de Montmorency*, jésuite. Il ressentit dès son enfance un grand attrait pour l'état ecclésiastique. Afin de se soustraire aux dignités auxquelles l'exposait sa naissance, il entra dans la Compagnie de Jésus. Entre autres exemples d'humilité qu'il donna pendant son noviciat, on le vit un jour se jeter aux pieds des autres novices et les baiser avec un religieux respect. Bien qu'habitué à vivre au milieu des grandeurs et des commodités de la vie, il trouvait un excès de délicatesse dans les aliments même grossiers qu'on lui servait quand il était malade. Ayant été obligé, à raison de ses infirmités, de garder la chambre pendant vingt ans, bien loin d'être à charge à personne, il fut chéri et vénéré de tous ceux de la maison, à cause des exemples admirables qu'il donnait. Dans les derniers jours de sa vie, l'espérance de son salut remplissait son

cœur de la plus douce consolation. Il expira paisiblement au collége de Douai, en prononçant ces mots : « Dieu soit béni [1] ». 1685.

Françoise-Charlotte-Victorine *de Galard-Terraube,* vierge. Née à Lyon le 16 octobre 1798, et fille du marquis de Galard-Terraube, elle habita successivement, avec sa famille, Versailles, le château de Terraube, Angoulême, les principales villes d'Italie, et édifia tous ces lieux par son zèle ardent pour le salut des âmes, et ses œuvres de charité et de miséricorde. Revenue à Paris avec son père, elle y expira doucement, en souriant à la mort qui la conduisait à la vie éternelle, à l'âge de trente-sept ans [2]. 1836.

Le Révérend Père Dom Charles *Frémont* (ou Fremon), né à Tours en 1610, réformateur de l'Ordre de Grandmont (fondé par saint Etienne de Muret) [3]. 1689.

IXe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louise-Colin *Biochet,* religieuse Carmélite de Paris; condamnée à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Marie-Elisabeth-Eléonore *Carvoisin,* religieuse Carmélite de Paris; condamnée à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Thérèse-Julienne-Hélène *Chenet,* religieuse Visitandine de Paris; condamnée à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Anne *Donon,* religieuse Carmélite de Paris; condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Simon *Lemasson,* né à Brest, prêtre du diocèse de Saint-Pol de Léon; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France; emprisonné en 1793 par ordre des autorités du département du Finistère; envoyé à Rochefort l'année suivante; déporté au-delà des mers; mort à Saintes à l'âge de cinquante-sept ans, et inhumé dans cette ville. 1795. — François-Bernard *Martelet,* né à Jussey (Haute-Saône) vers 1758, prêtre Congréganiste des Missions de Saint-Lazare, dans leur maison de Paris; refusa le serment schismatique de 1791; à la suppression de sa communauté, retourna au lieu de sa naissance; sortit de France lors de la loi de déportation de 1792; y rentra en juillet 1794; s'arrêta à Saint-Omer; quitta ce pays et vint à Paris au printemps de 1795; de là se rendit chez sa mère à Jussey le 11 octobre de la même année; arrêté en ce lieu et conduit au juge de paix de Blonde-Fontaine (Haute-Saône); transféré à Vesoul par ordre de ce magistrat; jeté en prison, puis conduit à Besançon en 1798; condamné à mort comme émigré rentré, par une commission militaire établie en cette ville; fusillé à l'âge de quarante ans environ. 1798.

Anne-Catherine *Emmerich,* religieuse Augustine à Dülmen (Westphalie). Née le 8 septembre 1774, au hameau de Flamske (diocèse de Munster), d'une famille pauvre qui l'éleva chrétiennement, elle montra de bonne heure une grande piété, et comme le monde n'avait pour elle aucun attrait, et qu'elle se sentait appelée à la vie religieuse, elle fit des démarches pour être admise

1. *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras,* par M. l'abbé Destombes.

2. Cf. *Vie de Victorine de Galard-Terraube* (Paris, Sagnier et Bray, 1854, in-8°).

3. L'Ordre de Grandmont (aujourd'hui supprimé) s'étant beaucoup relâché de son ancienne observance, Dom Charles Frémont, religieux de cet Ordre, fut inspiré de Dieu pour la rétablir. Il commença l'essai de sa réforme en 1642 dans le prieuré d'Epoisses (Côte-d'Or); elle fut introduite à Thiers (Puy-de-Dôme) en 1650; dans le couvent de Chavanon (diocèse de Clermont) en 1668; dans celui de Saint-Michel de Grandmont (diocèse de Montpellier) en 1679; dans celui de Louyes (diocèse de Chartres) en 1681; dans celui de Vieux-Pont (diocèse de Sens) en 1683; et dans l'abbaye de Macherets (diocèse de Troyes) en 1687.

Ce fut dans la maison de Thiers que Dom Charles Frémont dressa les statuts propres à cette réforme et à l'observance de la Règle qu'il voulait rétablir dans sa pureté. Les points principaux, et auxquels tous les autres se réduisaient, étaient l'assiduité à l'office et à l'craison, qui prenaient plus de huit heures par jour; l'abstinence de la viande au dedans et au dehors de la maison; les jeûnes de près de huit mois de l'année; l'usage des viandes quadragésimales depuis la Toussaint jusqu'à Noël et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques; et la solitude, les religieux ne sortant que très-rarement, et jamais pour voir leurs parents ou leur rendre visite. — Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux.* — Cf. *Vie de saint Etienne de Muret (Petits Bollandistes,* tome II, pages 381-387). Nous y avons donné d'intéressants détails sur la Règle de Grandmont et sur l'état actuel de cette abbaye.

dans plusieurs communautés ; mais on la refusait, parce qu'elle ne pouvait apporter la dot exigée. Enfin, les Augustines de Dülmen l'admirent dans leur couvent en 1802, et l'année suivante elle y prononça ses vœux. Ce couvent ayant été supprimé en 1811 par un décret du roi Jérôme Bonaparte, Anne-Catherine se retira chez une pauvre veuve de Westphalie où elle mourut à l'âge de près de cinquante ans [1]. 1824.

Xe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Philippe *Avril,* né à Pleslin (Côtes-du-Nord), prêtre du diocèse de Saint-Brieuc ; condamné à mort comme réfractaire. 1794. — Marguerite *Gouanne,* née à Amplepuis (Rhône) vers 1768, religieuse Hospitalière de la ville de Feurs (Loire); refusa le serment de la constitution civile du clergé ; expulsée de son hôpital ; se retira en Beaujolais, au bourg des Sauvages (Rhône, arrondissement de Villefranche, canton de Tarare) ; arrêtée en ce lieu ; amenée dans les prisons de Lyon à la fin d'octobre 1793 ; condamnée à mort par la commission révolutionnaire de cette ville ; exécutée à l'âge de vingt-six ans. 1794. — Vincent *Martin,* né à Aix (Bouches-du-Rhône) vers 1744, prêtre ; ne fit pas les serments révolutionnaires et se retira à Lyon ; arrêté, condamné à mort comme réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville, à l'âge de cinquante ans. 1794. — Ce jour, *deux cents personnes,* tant hommes que femmes, parmi lesquelles on remarquait deux jeunes filles de haute noblesse, Marie et Catherine Du Verdier de la Sorinière, furent massacrées au bois des Bons-Hommes, près d'Angers, sous prétexte qu'elles étaient aristocrates, c'est-à-dire catholiques. 1794.

Gabriel-Charles-Joseph *Morel de la Motte,* né dans la paroisse de Saint-Etienne de Rennes, le 6 octobre 1739, chanoine de l'église cathédrale de cette ville. Il partagea tous ses instants entre la prière, la direction des âmes dans le tribunal de la pénitence, la prédication de la parole de Dieu et le soin des pauvres. Il mourut en odeur de sainteté à l'âge de trente-deux ans. 1772. — Jean *Germain,* né à Cluny, évêque de Nevers (1430), puis de Châlon-sur-Saône (1436). Il fonda en 1450 la chapelle de Notre-Dame de Pitié dans son église cathédrale ; après avoir consacré en 1448 l'église de la Madeleine de Tournus, il posa en 1452 la première pierre du couvent des Cordeliers de Châlon, et consacra le 5 novembre de la même année l'église paroissiale de Rully, dédiée à Saint-Laurent. Il mourut au château de la Salle : les historiens donnent de grands éloges à sa prudence, à sa modération, à sa science et à sa piété. 1461. — La Révérende Mère *Marie Garcias,* née à Tolède (Nouvelle-Castille), fondatrice des Religieuses de l'Ordre de Saint-Jérôme [2]. 1426.

1. Elle avait eu en 1798 une vision pendant laquelle Notre-Seigneur lui apparut, déposant sur sa tête une couronne d'épines, et, depuis cette époque, elle éprouvait des douleurs au front et aux tempes. Il y avait, par intervalles, enflure et écoulement de sang : cependant elle ne faisait part à personne de son état. Après sa sortie du couvent elle eut plusieurs nouvelles visions à la suite desquelles les stigmates du crucifiement furent marqués sur sa poitrine : on y voyait une croix de laquelle sortait du sang. En 1812 elle tomba dangereusement malade, et c'est pendant cette maladie que s'acheva la stigmatisation : ses pieds et ses mains avaient des marques semblables à celles de Notre-Seigneur. Elle n'avait mis personne dans la confidence du prodige lorsque, le 25 février 1813, une de ses anciennes compagnes du couvent le découvrit, et le bruit s'en répandit aussitôt au loin. Des médecins furent appelés pour constater son état, et, après l'avoir examinée avec le plus grand soin, ils reconnurent la réalité des stigmates. Une commission d'enquête, nommée par l'autorité ecclésiastique, fut du même avis, et rendit compte, dans les journaux de médecine, des phénomènes qu'elle avait observés. La malade fut ensuite visitée par un grand nombre de hauts personnages qui confirmèrent la vérité des faits allégués. Elle eut beaucoup à souffrir, non-seulement de la curiosité indiscrète d'une foule de visiteurs, mais aussi des soupçons et même des outrages auxquels elle fut en butte de la part des méchants. Sa patience ne se démentit jamais, et elle persévéra jusqu'à sa mort dans les vertus qui lui avaient mérité une faveur aussi rare dans les fastes de l'Eglise.

On a publié, d'après ses visions, un ouvrage que tout le monde connaît et qui a pour titre : *La Douloureuse Passion de Notre-Seigneur.* — *Cf. Dictionnaire hagiographique,* publié par l'abbé Migne ; et *Année dominicaine,* tome IV, pages 112-116.

2. Les religieuses Hiéronymites prirent naissance au monastère de Saint-Paul de Tolède. Elles ont porté d'abord, comme les religieux de cet Ordre (fondé en Espagne par le vénérable Père Pierre-Ferdi-

XIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Aubier,* prêtre du diocèse de Clermont, né en cette ville en 1751 ; réfugié à Lyon, condamné à mort par le tribunal de cette ville, comme prêtre réfractaire, à l'âge de quarante-trois ans. 1794. — François *Bauduer*, prêtre, chanoine de la cathédrale de Bazas (Gironde), né à Péruffe (Tarn-et-Garonne) en 1718 ; arrêté en 1793 ; jeté dans le fort du Pâté-de-Blaye, puis transporté à l'hôpital ; mort à l'âge de soixante-dix ans. 1794. — Charles-Dominique *Ferry*, né à Monaco, sur la côte de Gênes, prêtre, ex-jésuite; choisit Lyon pour asile ; arrêté, condamné à mort comme fanatique, par la commission révolutionnaire de cette ville. 1794. — René *Servet*, prêtre, chapelain au diocèse de Vannes ; refusa les serments révolutionnaires ; resta à Molac (Morbihan); arrêté vers la fin de 1793 ; jeté dans les prisons de Lorient ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département du Morbihan, siégeant à Lorient. 1794.

La très-révérende Mère Irena-Macrina *Mieczyslaska,* supérieure du couvent des Filles de Saint-Basile, à Minsk, dans la Russie d'Europe (ancien royaume de Pologne), morte à Rome en odeur de sainteté, à l'âge de quatre-vingt-six ans [1]. 1869. — La Révérende Mère *Marie de la Croix* (née Marie Rocher), fondatrice de la Congrégation de la Très-Sainte-Trinité, née à Larchamp (Mayenne), le 23 septembre 1747, morte en odeur de sainteté à Saint-James (diocèse de Coutances), à l'âge de soixante-neuf ans [2]. 1816.

nand de Guadalajara), la robe blanche et le scapulaire de couleur tannée ; elles ont depuis, comme ces mêmes religieux, quitté le scapulaire et la chape de couleur tannée pour en prendre de noirs. — Cf. Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux.*

1. A l'époque (1832-1835) où la Pologne opprimée par l'empereur de Russie Nicolas Ier (1796-1855) souffrait le double fléau de la persécution religieuse et politique, des violences inouïes furent exercées contre des femmes, contre de pauvres religieuses que ne purent défendre ni le respect dû à leur faiblesse, ni la sainteté de leur habit. Victimes de barbaries sans nom, enchaînées, frappées, enfermées par un évêque apostat dans des couvents schismatiques, soumises aux tortures de la soif et de la faim, flagellées par les soldats russes, plongées dans l'eau froide, ces saintes femmes préférèrent la mort à l'apostasie. Livrées aux brutalités les plus infâmes, elles payèrent de leur sang la pureté de leur honneur; mutilées, noyées, écrasées sous des décombres, elles souffrirent un héroïque martyre.

Cependant Dieu permit que quelques-unes d'entre elles, échappées au supplice, pussent venir raconter au monde jusqu'où vont les fureurs d'une exécrable tyrannie. De ce nombre fut la Mère Irena-Macrina Mieczyslaska, supérieure des Basiliennes de Minsk. Après avoir résisté providentiellement aux outrages et aux tortures de toutes sortes auxquels succombèrent presque toutes ses religieuses, et s'être échappée des mains des Russes, elle vint à Rome vers la fin de 1845, et y demeura toujours depuis, objet de la vénération de la population romaine et des étrangers. C'est dans la ville éternelle qu'elle s'endormit dans le Seigneur : son dernier soupir fut un vœu pour l'indépendance de sa patrie.

2. La communauté fondée par la Mère Marie de la Croix, à Ernée (diocèse de Laval), en 1800, fit en 1803 l'acquisition d'un ancien prieuré de Bénédictins, depuis longtemps inhabité, situé à Saint-James (diocèse de Coutances), et s'y fixa définitivement.

En 1826, les religieuses de Saint-James furent autorisées par un bref du souverain Pontife Léon XII à porter le nom de *Trinitaires*. En 1828, la communauté fit bâtir une église à son usage, et le 7 août de cette année, Mgr Dupont-Poursat bénit cette chapelle, où il dit la première messe. Le 24 mai 1830, la clôture, établie partiellement depuis une dizaine d'années, le fut dès lors complétement et strictement. Les Trinitaires, trouvant leur communauté assez nombreuse, fondèrent une maison à Plancoët (diocèse de Saint-Brieuc), le 29 août 1843. Un autre établissement se forma aussi à Ducé, en 1845. Dans ces deux établissements, comme à la maison mère, les religieuses se vouent à l'instruction des jeunes personnes. A une éducation soignée, elles joignent, pour leurs élèves, une instruction qui renferme les éléments des connaissances qu'on désire aujourd'hui dans les familles. La science et la pratique de la religion en font la base et y tiennent le premier rang. Comme ces religieuses sont particulièrement consacrées au culte de sainte Trinité, elles se proposent de l'honorer en tout, et l'invoquent au commencement de tous les exercices spirituels.

Voici le résumé des Règles et Constitutions de cette Congrégation : les religieuses se lèvent à quatre heures, font trois quarts d'heure d'oraison, et immédiatement récitent Prime, Tierce et Sexte. Vers six heures et demie, elles assistent à la messe de communauté, après laquelle elles récitent le *Magnificat* et autres prières. En Carême et aux jours de cérémonies extraordinaires on y ajoute la récitation de None. Au sortir de la chapelle, les religieuses descendent au réfectoire pour le déjeuner, pendant lequel on fait

XIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine *Ducrocq*, né à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) en 1747, curé de Bours (diocèse d'Arras); ne prêta pas les serments révolutionnaires ; se retira en Belgique après la loi de déportation ; rentra en France et retourna en Artois en 1794 ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais ; exécuté à l'âge d'environ quarante-neuf ans. 1796.

Le vénérable LOUIS-MARIE BAUDOUIN, prêtre, fondateur de la Congrégation des Fils de Marie Immaculée et de la Société des Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes. 1835.

Alix, comtesse de Mâcon. Après la mort de Jean de Braine, son époux, elle se retira au monastère de Notre-Dame la Royale, près de Pontoise, où elle mourut en odeur de sainteté, après avoir légué tous ses biens aux pauvres et en avoir doté plusieurs maisons religieuses. 1260.

LE VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE BAUDOUIN,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES FILS DE MARIE IMMACULÉE, ET DE LA SOCIÉTÉ DES URSULINES DE JÉSUS, DITES DE CHAVAGNES

1835. — Pape : Grégoire XVI. — Roi de France : Louis-Philippe.

Le vénérable Louis-Marie Baudouin naquit à Montaigu, petite ville du diocèse de Luçon, le 2 août 1765. Sa famille, peu favorisée des biens de la fortune, était nombreuse et unie plus encore par la piété que par les liens du sang. Dans sa première jeunesse, Louis-Marie aimait à feuilleter une Bible, heureux présage de l'amour et de l'intelligence qu'il aurait plus tard

une lecture. Ensuite elles se rendent à leurs obédiences. A onze heures, récitation de None (ou de Vêpres si c'est en Carême) et examen particulier, suivi de l'amende honorable. Le dîner suit immédiatement, pendant lequel on fait une lecture. Après la récréation commune a lieu la récitation de Vêpres et de Complies suivie d'un quart d'heure de lecture spirituelle. Après la classe et le travail du soir, à cinq heures, toute la communauté fait une demi-heure d'oraison, à la fin de laquelle les choristes récitent Matines et Laudes du lendemain. La communauté termine cet exercice par la récitation du chapelet, une amende honorable et la visite du Saint-Sacrement. Après le repas du soir et la récréation, les exercices de la journée sont clos par la prière et l'examen. A neuf heures un quart, les religieuses sont dans leurs cellules, et on donne le signal pour le repos. Hors le temps de la récréation, le silence est prescrit dans la maison; il l'est à toute heure dans les lieux réguliers. Sans en faire le vœu, les religieuses gardent la clôture, et, dans le travail des mains, ne font rien de ce qui pourrait servir à la vanité du monde. La supérieure n'est point perpétuelle; les obédiences et les charges principales se renouvellent tous les trois ans. Le temps de la probation est de deux ans et demi. Les religieuses conservent la propriété de leurs biens, même après la profession, et peuvent en disposer en se conformant à certaines règles prescrites. Leur costume est une robe noire de drap croisé, taillée en forme de sac, serrée par un cordon blanc auquel est attaché un chapelet. Le bandeau blanc, la guimpe, le voile d'étamine, sont à peu près tels que les portent les Ursulines cloîtrées et la plupart des religieuses ; mais elles ont, appendue au cou, une médaille triangulaire, symbole de la consécration à la sainte Trinité. — Cf. *Vie de la Mère Marie de la Croix, fondatrice de la Congrégation de la très-sainte Trinité*, par M. l'abbé Badiche, prêtre du clergé de Paris, continuateur du *Dictionnaire des Ordres religieux*, par Hélyot.

de l'histoire sainte. Plein de vivacité, mais cependant gracieux et modeste, il devint enfant de chœur, et, dans ces fonctions si humbles aux yeux des gens du monde, mais si grandes aux yeux de la foi, il montra une aptitude et un recueillement qui annonçaient une vocation sacerdotale. A l'âge de quinze ans, il perdit sa vertueuse mère, mais il lui en restait encore une dans le ciel, la vierge Marie, et une autre sur la terre, une sœur aînée dont la piété est suffisamment prouvée par le vœu de chasteté perpétuelle que, tout en restant au milieu du monde, elle fit à dix-neuf ans, et par son heureuse habitude de réciter chaque jour le Rosaire en vaquant à ses occupations diverses.

En 1782, le vénérable Baudouin entra au séminaire de Luçon, et il en fut le modèle. Il était doux par vertu, et sans révéler ces talents extraordinaires qui fixent tous les regards, il faisait preuve d'un jugement droit et d'une grande clarté dans l'esprit. Sa vertu fut alors soumise à une rude épreuve : il s'adressait à un directeur, imbu de quelques principes jansénistes, qui l'éloigna de la sainte communion. Le pieux jeune homme souffrait et dépérissait à vue d'œil. Cet état de langueur cessa, lorsque, obéissant à de sages conseils, il eut choisi pour la conduite de son âme un guide plus éclairé.

Le vénérable eut successivement le désir de se faire Chartreux, puis Lazariste, mais il fut retenu par ses supérieurs. Il fut ordonné prêtre, le 19 septembre 1780, par Mgr de Pressigny, évêque de Saint-Malo, mort depuis archevêque de Besançon. Nommé vicaire de son frère aîné, qui était curé de Luçon, et aumônier de l'hôpital, il exerça un ministère fructueux, refusa le serment à la constitution civile du clergé, et eut grand soin de prémunir les fidèles contre l'évêque schismatique. Il lui fit parvenir, comme il se rendait à la cathédrale, un billet qui portait ces mots : *Ad quid venisti ?* « Pourquoi êtes-vous venu ? » et un autre qui achevait sa pensée : *Juda, osculo Filium hominis tradis ;* « Judas, vous trahissez le Fils de l'Homme par un baiser ». Un jour, il trouva l'intrus au chevet d'un moribond : « Vous n'avez aucun pouvoir », lui dit-il avec courage, et le malheureux atterré se retira. Mais le zèle même du vénérable prêtre le désignait aux outrages et aux persécutions. Il est saisi, passe la nuit au corps de garde, et emmené à Fontenay, il a la gloire d'être le premier prêtre du diocèse de Luçon incarcéré pour la foi. Mis en liberté, puis de nouveau repris, il fut atteint par le décret qui condamnait à la déportation les prêtres restés fidèles, sous le nom de prêtres *non assermentés*, et s'embarqua aux Sables d'Olonne pour l'Espagne. Il habita, entre autres villes, Valence et Tolède, et occupa ses loisirs à l'étude de la théologie et des saints Pères.

Il eut alors la douleur de perdre son frère, compagnon de son exil, ce curé de Luçon, dont nous avons parlé plus haut, ecclésiastique d'un haut mérite, dans les papiers duquel on trouva, après sa mort, des lettres de grand-vicaire de Luçon, distinction qu'il avait toujours soigneusement tenue secrète.

Il revint en France au mois de juin 1797, avec un passe-port de passementier, et se cacha dans de pieuses maisons de la ville des Sables d'Olonne ; dans sa chambre il gardait le Saint-Sacrement, priait, lisait, prêchait, et il eût été heureux dans la compagnie de son Dieu, si le prêtre pieux pouvait oublier un instant les âmes qui se perdent, sans qu'il puisse leur porter secours. La police le rechercha, mais on la dérouta à force d'habileté et de présence d'esprit. La tempête révolutionnaire s'étant calmée, le vénérable Baudouin s'établit à la Jonchères, puis à Saint-Cyr en Talmondais, petites

paroisses d'où son zèle rayonnait sur près de vingt paroisses environnantes. Ses occupations l'obligeaient de confesser les hommes en marchant; sa vertu, comme celle des plus grands Saints, ne fut pas à l'abri des persécutions; mais il en triompha par une douceur inaltérable.

En 1801, les habitants de Chavagnes-en-Paillers, canton de Saint-Fulgent, le demandèrent et l'obtinrent pour curé. Il fut le modèle des prêtres chargés de gouverner des paroisses. Il remua la population par une mission et érigea une croix avec beaucoup de solennité. Il évita le schisme spécieux de la Petite-Eglise. Il réunissait les jeunes gens, les accoutumait à fréquenter les sacrements, et aimait à former le signe de la croix sur le front des petits enfants en prononçant ces paroles : *Et Verbum caro factum est :* « Et le Verbe s'est fait chair ». Il tint en honneur le chant des cantiques et mit fin aux danses et aux veillées; sa charité était sans bornes; il donnait aux pauvres et ses chemises et ses bas. « Plus un prêtre donne », disait-il, « plus il reçoit ». Ses sermons étaient courts, mais ils respiraient cette onction qui est le vrai secret de trouver le chemin des cœurs.

Il fonda le séminaire de Chavagnes au milieu de mille difficultés. En commençant les constructions et appropriations nécessaires, il ne lui restait que six francs et la confiance la plus aveugle en la Providence. Bientôt déchargé de sa cure, il s'occupa surtout de ses chers élèves. Les études s'y fortifiaient, les élèves devinrent nombreux et les vertus y jetèrent le plus doux éclat. « De l'éducation », disait le Père Baudouin, « dépend ordinairement le salut, la prédestination; et l'éducation est au pouvoir des maîtres ». Par suite d'un décret impérial, le séminaire fut transporté à la Rochelle et l'homme de Dieu en conserva le supériorat. Il fut aussi nommé malgré lui chanoine titulaire et vicaire général honoraire.

Les mêmes dignités lui furent confiées à Luçon, lors du rétablissement, en 1821, de ce diocèse, qui, on s'en souvient, était son diocèse d'origine. Bientôt ses infirmités le forcèrent d'abandonner la direction du grand séminaire, et il se retira à Chavagnes, où il avait, en 1816, fait remettre une école ecclésiastique, et où est le chef-lieu de sa Congrégation de religieuses. Il faisait de temps en temps quelque promenade dans les campagnes, afin de s'élever par les créatures à la contemplation du Créateur. Tout en lui respirait la douceur, l'affabilité, la bonté, l'humilité; il possédait, comme saint François de Sales, ces petites vertus qui font les grands Saints et qui rendent la piété aimable, en la présentant sous un véritable jour. Il écrivait sans apprêt, répandant son cœur, pour ainsi dire, sur le papier; il avait je ne sais quoi de naturel et de piquant qui donne à ses lettres, et parfois à ses expressions, que l'on dirait créées, un cachet remarquable de gracieuse originalité. Comme l'Apôtre bien-aimé, il répétait sans cesse : « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres ». Entouré de la vénération universelle, il expira, plein de foi et d'espérance, le 12 février 1833. Mgr Soyer, évêque de Luçon, interpréta les sentiments de tous, lorsque, dans la circulaire adressée à son clergé à cette occasion, il s'écria : « Sa vie a été le modèle des prêtres; sa mort a été celle des Saints ».

Le Père Baudouin se survit sur la terre dans les deux œuvres qu'il a fondées : 1° Les *Missionnaires dits Enfants de Marie Immaculée,* qui s'occupent d'évangéliser les paroisses et de diriger les petits séminaires. Ils ont mérité, par leurs travaux et leurs succès, d'obtenir récemment l'approbation du Saint-Siége. Plusieurs prêtres de cette Congrégation sont missionnaires à la Dominique (Antilles anglaises).

2° La Congrégation des Ursulines de Jésus, dites de *Chavagnes,* qu'il

fonda de concert avec une ancienne religieuse, la Mère Saint-Benoît, morte en 1828 en odeur de sainteté. Il leur donna pour but et pour fonctions : 1° de se regarder comme les épouses et les adoratrices de la vertu incarnée ; 2° de s'offrir à Jésus-Christ comme des victimes pour le monde ; 3° d'élever chrétiennement la jeunesse pour l'amour de la sainte enfance du Sauveur ; 4° de visiter les malades.

Il s'attacha à leur inculquer l'esprit de dévouement, de zèle et de charité qui brillait en lui. D'un mot, il leur a montré leur modèle et tracé l'idéal de toute religieuse vouée à l'enseignement : « Soyez des vierges au cœur maternel comme Marie, mère de Jésus ».

Cette Congrégation, qui rend toujours d'immenses services à la religion et à la société, compte 996 religieuses, 46 maisons d'éducation, pensionnats, externats et classes gratuites dans les diocèses de Luçon, Nantes, Angers, Poitiers, La Rochelle, Angoulême, Tours et Bourges; 21 paroisses du diocèse de Luçon possèdent des établissements de cette Congrégation. Elle est aussi établie à Swansea, au pays de Galles (Angleterre).

Tel fut le Père Baudouin ; ses œuvres perpétuent le bien qu'il a fait, et les deux diocèses de Luçon et de la Rochelle, les deux clergés dont il a formé les membres les plus vénérables, s'accordent à le regarder comme un nouveau Néhémie suscité de Dieu, après les ruines faites par l'impiété, pour relever le temple saint et rassembler les pierres dispersées du sanctuaire [1].

La *Vie du vénérable Père Baudouin* a été écrite par un de ses enfants (Luçon, 1856, 2 vol. in-8°). — On ne saurait trouver pour les communautés religieuses une lecture plus intéressante et plus édifiante.

XIIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Jean *Aubert*, né à Paris en 1749, curé de Mézières-en-Drouais (diocèse de Chartres) ; amené à Paris et condamné à mort comme conspirateur, à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — Alexis *Lecore*, né à Mortemer (Oise), jeune ecclésiastique du diocèse de Rennes ; arrêté sous prétexte qu'il fanatisait les paroissiens ; condamné à la déportation ; conduit à Rochefort ; envoyé de là à Cayenne, puis dans le désert de Sinnamari ; mort à l'hôpital à l'âge de trente ans. 1799. — Pierre *Sicard*, né à Vallauris (Var) en 1758, prêtre du diocèse de Grasse, chanoine de l'église collégiale de Saint-Paul-du-Var, à l'époque de la Révolution ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; sortit de France lors de la loi de déportation ; se rendit à Nice d'abord et de là dans les Etats du Pape ; revint en France après le 9 thermidor et se livra, dans un hameau du diocèse de Marseille, aux saintes fonctions apostoliques ; retourna ensuite à Vallauris ; arrêté en novembre 1798 aux environs de Grasse et conduit dans la prison de cette ville, puis dans celle de Toulon ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département du Var, siégeant à Toulon ; fusillé à l'âge d'environ quarante ans. 1799. — Jean-Claude *Thizy*, né dans le Forez en 1719, curé de Grigny (Rhône, arrondissement de Lyon, canton de Givors); arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et prêchant le fanatisme, par la commission révolutionnaire de Lyon ; exécuté à l'âge de soixante-quinze ans. 1794.

1. Le 2 octobre 1873, notre Saint-Père le Pape a daigné confirmer un décret rendu le 22 septembre 1873 par la Sacrée Congrégation des Rites favorable à la cause de béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Baudouin, fondateur de la Congrégation des Fils de Marie Immaculée et de la Société des Ursulines dites de Jésus, ou vulgairement de Chavagnes.

Paul *Liéou*, prêtre chinois et martyr. Il était prêtre depuis quatre ans et travaillait avec zèle au salut des âmes dans la mission du Szu-Tchouan, lorsqu'il fut arrêté le 17 avril 1817, au moment où il se disposait à célébrer la sainte messe. Soumis, pendant dix mois de captivité, aux plus terribles épreuves, ni les interrogatoires ni les tortures ne purent ébranler sa foi ni vaincre son courage. Ses juges ayant porté contre lui une sentence capitale, il fut étranglé à l'âge d'environ trente ans. 1818. — Jean *Triora*, franciscain et missionnaire en Chine. Il exerçait depuis longtemps les fonctions du saint ministère dans la province du Hou-Nan, lorsqu'il fut arrêté le 28 juillet 1815, chargé de chaînes et jeté dans les prisons d'une ville voisine, où il eut à souffrir pendant six mois d'horribles tourments et de cruelles privations. Il fut conduit ensuite à Tchang-Cha, capitale de la province, où l'attendaient des combats plus terribles encore. Dans un de ses interrogatoires, le mandarin lui dit : « Tu ne veux pas apostasier, moi je le veux et il faudra bien que tu obéisses. Foule aux pieds la croix, ou tu mourras ». Ne pouvant l'y déterminer de gré, il voulut l'y contraindre, et le fit porter de force sur le signe de notre salut ; des soldats publièrent ensuite, par son ordre, qu'il avait apostasié. Le saint confesseur réclama contre cette fausseté, protestant qu'il était toujours attaché à sa religion et qu'il ne l'abandonnerait jamais. Plusieurs fois on lui fit endurer le supplice de la faim, sans que sa résolution chancelât. Lorsque tout espoir de le vaincre fut perdu, on le condamna à être étranglé : il marcha au supplice avec une joie qui étonna ses persécuteurs. 1816.

XIVe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Baille*, prêtre du diocèse d'Aix ; accusé de fédéralisme ; condamné à mort par une commission militaire siégeant à Marseille. 1794. — François *Doazan*, prêtre du diocèse de Poitiers, né en cette ville en 1744 ; refusa les serments révolutionnaires et s'éloigna de sa province ; reparut en 1796 ; arrêté en 1797, conduit à Rochefort ; embarqué pour des plages lointaines le 12 mars 1798 ; arrivé à Cayenne en juin suivant, puis relégué dans le désert de Sinnamari ; mort d'une fièvre putride à l'âge de cinquante-cinq ans. 1799. — *Marchais*, prêtre du diocèse de Bourges, curé de Concressault (Cher, arrondissement de Sancerre, canton de Vailly) ; ne fit point de serment ; mis en réclusion à Nevers, de là conduit à Nantes ; mort sur la galiote à l'âge de soixante-douze ans. 1794. — Jacques-Florent *Paris*, né à Orléans en 1727, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Aignan (diocèse d'Orléans) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; conduit à Bordeaux en 1793 ; de là envoyé à Blaye ; enfermé dans un souterrain du fort de l'île du Pâté ; mort dans ce réduit à l'âge de soixante-sept ans. 1794. — Etienne *Saignemorte*, né à Lyon vers 1740, prêtre de cette ville ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté à Lyon en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et prêchant le fanatisme, par la commission révolutionnaire lyonnaise ; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Pierre *Talmeuf*, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), prêtre, religieux bénédictin de l'abbaye de Cluny (diocèse de Mâcon), procureur de ce monastère ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; resta dans le Mâconnais après la suppression des cloîtres ; prêta le serment de liberté-égalité en 1792 ; arrêté en 1793, conduit à Rochefort, déporté ; rétracta le serment de liberté-égalité ; débarqué sur les côtes de la Saintonge le 5 février 1795 ; mort et inhumé à Saintes à l'âge de soixante et un ans. 1795.

XVe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Balot,* prêtre, religieux Cordelier, du Comtat-Venaissin; arrêté à Carpentras (Vaucluse); condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794. — Aimé-François *Beaure,* prêtre, chanoine de la collégiale de Saint-Yrieix (diocèse de Limoges; né à Saint-Léonard (Haute-Vienne); condamné à la déportation à la Guyane pour refus de serment en 1793; enfermé dans le navire *le Bonhomme-Richard,* puis ramené à Rochefort; mort à l'hôpital de cette ville à l'âge de cinquante et un ans. 1795. — Louis *Bertrandi,* religieux Récollet du couvent de la petite ville de Condrieu (Rhône); né à Callas (Var); condamné à mort par le tribunal criminel de Lyon, comme fanatique. 1794. — François *Bourdaly,* prêtre, premier vicaire de la paroisse Notre-Dame de Saint-Etienne (Loire); condamné à mort pour refus de serment par le tribunal criminel de Lyon, à l'âge de soixante et un ans. 1794. — Claude *Briery,* curé de Pavezin (Loire, arrondissement de Saint-Etienne, canton de Rive-de-Gier; né à Cremeaux (arrondissement de Roanne); condamné à mort par le tribunal criminel de Lyon, comme prêtre fanatique; exécuté à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Jean-Joseph-Louis *Gleize,* prêtre du comté de Vaison (Vaucluse); arrêté pour refus de serment en 1793; traîné dans les prisons d'Avignon; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse, siégeant à Avignon. 1794. — Jean-Baptiste-Joseph *Delisle,* curé dans le diocèse de Bayonne; refusa le serment de la constitution civile du clergé; se retira ensuite dans le département de la Haute-Garonne; arrêté; jeté dans les prisons de Toulouse; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal de cette ville. 1794. — Benoît *Elizag,* né à Saint-Genès (Puy-de-Dôme), prêtre du diocèse de Lyon; arrêté pour refus de serment; condamné à mort comme fanatique par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge d'environ cinquante-six ans. 1794. — Christophe *Richard,* prêtre du diocèse du Puy, religieux Bénédictin; ne fit aucun des serments révolutionnaires; se retira, après la suppression des Ordres monastiques, au bourg de Saint-Bonnet-le-Chastel; arrêté en ce lieu en 1793 et amené à Lyon; condamné à mort comme fanatique par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante ans. 1794. — Mathieu *Roiret,* né dans le diocèse de Clermont, prêtre; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793; conduit à Lyon; ne fit point le serment de liberté-égalité; condamné à mort comme fanatique par la commission révolutionnaire de Lyon; exécuté à l'âge de vingt-sept ans. 1794.

Claude *de la Colombière,* de la Compagnie de Jésus, né en 1641 à Saint-Symphorien, près de Lyon. Envoyé par son provincial à Paray (Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles) pour être supérieur de la maison que les Jésuites avaient en cette ville (1675), il y connut la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation, et devint son confesseur. Après un examen attentif des révélations de cette sainte fille, il les jugea surnaturelles, adopta la dévotion au Sacré Cœur de Jésus et en devint le propagateur le plus zélé [1]. 1682.

Thomas *de Chavagnaz,* chanoine de Belley, célèbre par ses grandes austérités, son esprit d'oraison, son détachement de toutes les choses de la terre, sa charité pour le prochain. Il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingt-treize ans [2]. 1769.

1. Les précieux ossements du Père de la Colombière sont conservés dans le monastère de la Visitation de Paray-le-Monial; ils y ont été mis en dépôt par les Pères Jésuites, quand ceux-ci ont quitté la résidence qu'ils avaient en cette ville.

Ce saint religieux a laissé six volumes de *Sermons,* des *Réflexions morales* et des *Lettres spirituelles.* Il avait l'esprit fin et délicat, le cœur vif et sensible; c'est l'onction du Père Cheminais, mais avec plus de feu. — *Légendaire d'Autun,* par Pequegnot.

2. Le corps du saint chanoine fut enseveli à la cathédrale, dans la chapelle de Lorette qui est consacrée aujourd'hui au Sacré-Cœur de Jésus. — Cf. *Histoire hagiologique du diocèse de Belley,* par Mgr Depéry.

XVIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-François *Doby*, prêtre du diocèse de Cambrai, chanoine de l'église collégiale de Walincourt (Nord) ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; sortit de France en 1792 ; fut arrêté en Belgique, livré à une commission militaire établie à Bruxelles, et condamné à mort comme émigré rentré. 1795. — Jean-Jacques *Gérentes*, prêtre du diocèse du Puy ; arrêté à la fin de 1793 ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel de la Haute-Loire, siégeant au Puy. 1794. — Claude *du Grail*, prêtre du diocèse de Vienne ; refusa le serment schismatique de 1791, ne sortit point de France et continua d'habiter la paroisse de Saint-Agrève (Ardèche) jusqu'en 1793 ; arrêté sur les confins du Velay et jeté dans les prisons du Puy ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Joseph *Jaubert*, prêtre du diocèse de Perpignan, exerçant à Passa (Pyrénées-Orientales) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté près de Toulouse, conduit dans les prisons de cette ville, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Garonne. 1794. — Joseph-Marie *Leclerc*, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; assommé dans les rues de Moncontour (Côtes-du-Nord), à l'âge de trente et un ans. 1791.

Le vénérable Père *Louis du Pont*, de la Compagnie de Jésus. Né à Valladolid (Vieille-Castille), le 11 novembre 1554, ce grand maître de la perfection évangélique donna l'exemple de vertus précoces. Ayant fait ses premières études au collége de Valladolid, où il obtint des succès remarquables, il suivit ensuite les cours de théologie donnés par les Jésuites, et c'est là que Dieu lui inspira le désir de se consacrer à son service dans cet Ordre célèbre. Après avoir soutenu bien des luttes intérieures, il entrait dans la Société le 2 décembre 1574. Ordonné prêtre en 1580, il professa successivement la philosophie et la théologie, devint directeur des novices et recteur de plusieurs colléges. Le mauvais état de sa santé ayant obligé ses supérieurs de le décharger de ses emplois, il se consacra uniquement au service du prochain dans le saint tribunal de la pénitence. Les vertus qu'on admirait surtout en lui étaient l'esprit de pauvreté, une chasteté angélique, une obéissance parfaite, une humilité à toute épreuve, un grand amour de Dieu et une charité ardente pour le prochain [1]. 1624.

Le vénérable Marien *Arciero*, prêtre. Né à Contursi (Principauté Citérieure), le 26 février 1707, d'une famille pauvre ; il fit ses premières études chez un ecclésiastique qui s'occupait de mission et se l'attacha à titre de catéchiste. Ordonné prêtre le 22 décembre 1731, il se fit agréger à la Congrégation des Missionnaires de la Conférence, établie à Naples, et fut chargé d'enseigner la doctrine chrétienne dans divers établissements publics de la ville. La manière dont il s'acquitta de cette fonction plut tellement à l'évêque de Cassano (Calabre Citérieure), qu'il le fit chanoine de sa cathédrale et lui confia le soin de donner des missions dans son diocèse. Il s'occupa surtout de faire le catéchisme aux enfants ; jamais personne n'y mit tant de zèle : il consacrait à cette œuvre jusqu'à sept heures par jour. Le saint missionnaire avait une méthode si intéressante pour apprendre la doctrine chrétienne, que tout le monde venait l'entendre, et que les prêtres eux-mêmes étaient dans le ravissement en voyant les fruits merveilleux qu'il obtenait. Il travailla vingt ans dans le diocèse de Cassano à la sanctification des âmes, et fut surnommé l'Apôtre des Calabres. Sur la fin de sa vie, il fut choisi pour supérieur des Missionnaires de la Conférence : c'est dans l'exercice de cette charge qu'il s'endormit joyeusement dans le Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-un ans [2]. 1788.

1. Le pape Clément XIII promulgua en 1759 le décret qui constate l'héroïsme de ses vertus. Nous ne voyons pas que sa cause ait avancé depuis cette époque.

Le zèle qu'il avait pour le salut du prochain inspira au vénérable Louis du Pont le désir d'écrire des livres de piété. Il composa successivement : les *Méditations sur les mystères de la foi ;* le *Directeur spirituel ;* le *Traité de la perfection chrétienne dans tous les Etats ;* une *Exposition morale du Cantique des Cantiques :* un *Traité du bon usage des Sacrements ;* un *Traité du Sacerdoce et de l'Episcopat.* Ses *Méditations* ont toujours été très-estimées et le cardinal Bellarmin en faisait ses délices.

2. D'après les instances de ses amis, il publia, sous le titre modeste de *Pratique*, la méthode de catéchisme qu'il suivait dans ses missions en Calabre : on fait le plus grand cas de cet ouvrage.

La cause de la béatification du vénérable Marien Arciero a été introduite à Rome le 3 avril 1830 et se poursuit actuellement. — Cf. *Analecta Juris Pontificii* et *Dictionnaire hagiographique* de l'abbé Pétin.

XVIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jeanne *Bauquis*, religieuse de l'Ordre de l'Annonciade de Lyon, née en cette ville ; condamnée à mort par la commission révolutionnaire de Lyon, comme fanatique ; exécutée à l'âge de soixante-trois ans. 1794. — Jean *Boubet*, religieux, frère lai dans un couvent d'Avignon ; condamné à mort par le tribunal criminel du département de Vaucluse, comme prêtre réfractaire. 1794. — Joseph *de Galard*, né à Serville (Eure-et-Loir), prêtre du diocèse d'Agen ; ne prêta aucun des serments de la Révolution ; se réfugia à Bordeaux au commencement de 1793 ; arrêté vers la fin de la même année ; condamné à mort pour refus de serment et infraction à la loi de déportation par la commission militaire établie en cette ville ; exécuté à l'âge cinquante-cinq ans. 1794. — François *Guérin*, curé de Briançon (Hautes-Alpes) ; expulsé de sa cure pour refus de serment en 1791 ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; se rendit à Lyon ; arrêté en cette ville ; condamné à mort comme fanatique, par la commission révolutionnaire ; exécuté à l'âge de cinquante ans. 1794. — Jean-Claude *Perrin*, né à Loray (Doubs) en 1764, prêtre du diocèse de Besançon, vicaire dans la paroisse de Grand-Combe-des-Bois (canton du Russey) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; sortit de France lors de la loi de déportation de 1792 ; y rentra après le 9 thermidor ; arrêté au moment où il cherchait à fuir et après avoir été atteint de plusieurs coups de fusil ; traîné dans les prisons d'Ornans, puis à Besançon ; condamné à être fusillé comme émigré rentré, par une commission militaire établie en cette dernière ville. 1798. — Lazare *Roubiès*, né à Marseille en 1741, prêtre de l'Oratoire, ecclésiastique de grandes lumières ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté, condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission militaire établie à Lyon. 1794. — Jean-Martin *de Saint-Aubin*, né à Moulins (Allier) en 1727, prêtre, chanoine-baron de l'église collégiale de Saint-Just de Lyon ; fut privé de ses bénéfices à la suppression des chapitres ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté après le siége de Lyon et emprisonné ; condamné à mort comme prêtre ci-devant noble et contre-révolutionnaire par la commission militaire établie en cette ville ; exécuté à l'âge de soixante-sept ans. 1794. — Jean-Marie-Joseph *Septobre*, né à Lyon en 1727, prêtre, directeur spirituel du nouveau couvent du Bon-Pasteur, en cette ville ; ne prêta point les serments révolutionnaires et resta à Lyon lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté vers la fin de 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire établie en cette ville ; exécuté à l'âge de soixante-sept ans. 1794.

Anne-Françoise-Justine *de Gerlache*, née le 1er mars 1771, au château de Gomery (duché de Luxembourg), religieuse professe au couvent de la Providence de Charleville (Ardennes). Chassée de cette communauté par la Révolution, elle se réfugia en Hollande avec ses compagnes et ne put rentrer à Charleville que le 4 août 1802. Devenue directrice, puis supérieure du pensionnat, Mme de Gerlache consomma l'union de la Providence au Sacré-Cœur en 1834. Après avoir exercé plusieurs charges dans le nouvel Institut, elle s'éteignit doucement dans le Seigneur. 1861.

XVIIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Etienne-François *Bouhalier*, simple frère lai, membre de la Congrégation des écoles chrétiennes à Avignon ; condamné à mort, par le tribunal criminel du département de Vaucluse, pour refus de serment. 1794. — Hugues *Fournier*, né à Saint-Sandoux (Puy-de-Dôme, arrondissement de Cler-

mont, canton de Saint-Amant-Tallende), prêtre du diocèse de Clermont, religieux de l'Ordre de Saint-Bruno ; ne fit aucun des serments schismatiques de la Révolution ; arrêté en 1797 ; déporté en 1798 ; mort d'hydropisie à l'âge de quarante-deux ans. 1799. — Jean-François *Posuel*, prêtre, religieux de l'Ordre des Minimes de la Maison de Lyon ; refusa le serment schismatique de 1791 ; fut chassé de son cloître lors des réformes monastiques ; arrêté après le siége de Lyon ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Pierre *Saulnier*, né à Cognac (Charente), curé de Saint-Simon en Angoumois (diocèse de Saintes) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France ; arrêté en 1793 ; conduit à Bordeaux, de là à Blaye ; déposé dans le souterrain du fort de l'île du Pâté, puis transporté malade à l'hôpital de Blaye ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-quatre ans. 1795.

Jean-Pierre *Néel*, né à Sainte-Catherine-sur-Riverie (diocèse de Lyon), membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, parti le 29 août 1858 pour se rendre dans la mission de Kouitcheou, en Chine ; décapité en haine de la religion. 1862.

XIXe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Léonard-Laurent *Hillion*, prêtre, religieux bénédictin, vivant retiré dans la ville de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; ne fit point les serments révolutionnaires ; arrêté et jeté dans les prisons de Saint-Brieuc ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord, siégeant en cette ville. 1794. — François *Jourdain*, né à la Valette (Charente), prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Périgueux ; resta dans cette ville après la dispersion de son chapitre ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 ; traîné à Rochefort par ordre des autorités du département de la Dordogne ; déporté, ramené à terre en février 1795, puis confiné dans une maison de réclusion à Saintes ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-deux ans. 1795. — Jean *Julien*, né dans le diocèse de Quimper, vicaire de Glomel (Côtes-du-Nord) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 et jeté en prison ; envoyé ensuite à Nantes avec vingt-sept autres prêtres, puis conduit à Rochefort ; déporté, ramené à terre en février 1795 ; mis en réclusion à Saintes ; mort et inhumé en cette ville. 1795. — François *Vernaz*, né à Chessenaz (Haute-Savoie) le 27 mars 1759, prêtre du diocèse de Genève (aujourd'hui d'Annecy), vicaire en la paroisse de Fessy-Lully (canton de Douvaine) ; refusa les serments révolutionnaires et ne s'éloigna point de sa paroisse ; arrêté, conduit à Thonon ; condamné à mort comme prêtre réfractaire ; fusillé. 1794.

La mère Françoise *de Bermond* (dite *de Jésus-Marie*), une des premières Ursulines de France [1]. 1628.

XXe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Judith *Colmand* (en religion sœur *Bénigne de Sainte-Ursule*), religieuse au couvent des Ursulines de Châlon-sur-Saône. A l'âge de treize ans, elle fit vœu de chasteté d'après l'avis de son

1. Voir sa vie à la suite de celle de sainte Angèle Merici, fondatrice des Ursulines, au 31 mai, tome IV, page 334.

confesseur. Toujours en prière, elle ne quittait presque pas les églises, jeûnait tout l'Avent et les mercredis et samedis de chaque semaine. Elle se levait pendant la nuit pour nettoyer les habits de ceux de la maison, et remplissait avec joie les plus humbles emplois. Jamais elle ne faisait de lectures spirituelles sans verser beaucoup de larmes. Une vertu si rare annonçait que Dieu la destinait à la vie religieuse. Madame de Traves, fondatrice des Ursulines de Châlon, la choisit pour son monastère et demanda qu'elle y fût reçue gratuitement. Pendant le peu de temps qu'elle y vécut, elle se montra constamment obéissante, humble, exacte, et si adonnée à la pénitence, que lorsqu'on l'ensevelit, on trouva son corps meurtri et déchiré de coups de discipline. Dieu la récompensa bientôt de s'être offerte à lui comme une victime de son amour : une sainte mort fut le prix d'une vie si exemplaire [1]. 1628.

XXIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Bertrand*, curé dans le Comtat-Venaissin ; condamné à mort par le tribunal criminel de Vaucluse, siégeant à Avignon, comme prêtre réfractaire. 1794. — Noël *Pinot*, né dans la paroisse de Saint-Martin, à Angers, curé de Saint-Aubin du Louroux-Béconnais ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793, conduit dans les prisons d'Angers ; condamné à mort comme conspirateur par la commission militaire établie à Angers ; horriblement persécuté dans le cours de son arrestation ; exécuté revêtu de ses ornements sacerdotaux. 1794.

Liébaud ou *Letbald*, et *Altasie*, son épouse, riches seigneurs du diocèse d'Autun, dont les libéralités permirent au bienheureux Hugues de Poitiers de fonder le prieuré d'Anzy-le-Duc [2]. Vers 920. — Alphonse *Rodriguez*, jésuite, né Valladolid (Vieille-Castille) en 1526. Après avoir été longtemps professeur de théologie dans son Ordre, il devint ensuite recteur de la maison de Monte-Rey, en Galice. Chargé du soin de former les novices, il eut l'honneur d'être le précepteur de Suarez (1548-1617) qui se rendit si célèbre dans la suite. Il mourut en odeur de sainteté à Séville, à l'âge de quatre-vingt-dix ans [3]. 1616.

XXIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Charles-Joseph *Michel*, prêtre du diocèse d'Avignon, chanoine de l'une des collégiales du Comtat-Venaissin ; refusa le serment de 1791 ; résida à Avignon après la loi de déportation ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse ; décapité. 1794. — René *Tourneux*, surnommé *de Beaumont*, citoyen de la ville d'Angers, victime des fureurs révolutionnaires : ses sentiments religieux furent les seuls motifs de sa condamnation. Sa femme, de l'illustre famille des Boylesve, partagea le sort de son malheureux époux. C'était une personne infiniment respectable ; sa piété était connue de tout le monde : elle

1. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

2. Voir la vie du bienheureux Hugues de Poitiers, tome IV, pages 536-540.

3. Nous avons de ce pieux jésuite un ouvrage profond de spiritualité qui décèle dans son auteur une grande connaissance du cœur humain : c'est la *Pratique de la perfection chrétienne* où l'on admire une heureuse application de l'Ecriture Sainte et des Pères. Imprimé en espagnol à Séville (1614), cet ouvrage a eu un grand nombre de traducteurs français.

en donna encore des marques bien sensibles lorsqu'elle fut conduite au martyre. Demoiselle Françoise Bâtardière, native de Jallais, sa femme de chambre, fut condamnée à périr avec elle. Sa bonne maîtresse, qui dans tous les temps lui avait donné l'exemple des plus rares vertus, ne faillit pas à son devoir dans ce moment suprême. Elle l'exhortait elle-même à la mort ; elle la lui faisait envisager comme le terme des persécutions qu'elles avaient eu à supporter ici-bas, comme le prix de la couronne immortelle qui les attendait au ciel [1]. 1793.

Mlle Anne Toussaint *de Volvire*, née au château du Bois de la Roche, sur le territoire de la paroisse de Néant (Morbihan, arrondissement de Ploermel, canton de Mauron), le 2 novembre 1653, de Charles de Volvire, seigneur du Bois de la Roche, et d'Anne de Cadillac, tous deux d'une noblesse très-ancienne, mais plus distingués encore par leur probité que par leur naissance. Dès l'âge de dix-sept ans, renonçant au monde et à ses pompes, elle eut la générosité et le courage de commencer à mener une vie pénitente qu'elle continua jusqu'à sa mort. Devenue libre, après avoir rencontré dans sa famille bien des obstacles, de suivre son attrait pour la piété, elle ne vécut plus que pour servir Dieu et se rendre utile au prochain par de bonnes œuvres. La paroisse de Néant fut surtout l'objet de ses libéralités. La ville de Ploermel lui doit son hôpital. Par son testament, la pieuse fondatrice légua 200 livres de rente à cet établissement et 50 à celui de Saint-Brieuc. Elle survécut peu à cet acte de charité, et s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quarante ans, laissant après elle une réputation de sainteté qui s'est conservée jusqu'à nos jours [2]. 1694.

Geoffroy, seigneur de Semur-en-Brionnais, prieur de Marcigay-les-Nonnains (Saône-et-Loire). Après avoir longtemps vécu dans le luxe et la noblesse, il fut touché de l'esprit de Dieu, renonça au monde et prit avec un de ses fils l'habit religieux à Cluny. Il y mena une vie sainte et sans reproche, et mérita d'être établi prieur de Marcigny où s'étaient aussi retirées ses trois filles. Après avoir gouverné ce monastère avec humilité et douceur pendant quelques années, il alla recevoir la récompense de ses vertus [3]. 1140.

XXIIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Albouze, curé d'une paroisse de la Gironde ; arrêté en 1793 pour refus de serment ; envoyé au fort de l'île du Pâté-de-Blaye ; de là transporté à l'hôpital de Blaye ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-neuf ans. 1795. — Beausire *Artel*, prêtre de Clermont-Ferrand, condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme. 1794. — Jacques *Damborges*, né à Salies (Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez), prêtre du diocèse de Dax, vicaire en la paroisse de Labatut-Figuère (arrondissement de Pau, canton de Montaner) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département des Landes ; exécuté à l'âge de trente-deux ans. 1794.

Albert *Vinchon*, né à Péronne (Somme), le 15 septembre 1827, mort au collége de Brugelette (Hainaut), à l'âge de seize ans, dans de grands sentiments de piété. 1843.

1. *Saints Personnages de l'Anjou*, par le R. P. Dom Chamard.

2. Son corps repose dans l'église paroissiale de Néant. plusieurs personnes attribuent à son intercession diverses grâces qu'elles ont obtenues. On ne rend aucun culte public à cette vertueuse fille ; mais on ne la désigne néanmoins dans cette partie de la Bretagne que sous le nom de *sainte Anne* ou sous celui de *la sainte de Néant*. — Cf. *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux.

3. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

XXIVe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-François-Symphorien *Brochu,* prêtre du diocèse de la Rochelle ; condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Vendée. 1794. — Claude *Leclerc,* né à Saint-Chamond (Loire, arrondissement de Saint-Etienne), en 1720, prêtre de la Congrégation des Lazaristes, supérieur du séminaire des Lazaristes de Mornant (Rhône), prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté peu de temps après le siége de Lyon et jeté dans les prisons de cette ville ; condamné à mort comme réfractaire ; exécuté à l'âge de soixante-quatorze ans. 1794.

Adèle, troisième fille de Guillaume le Conquérant (1027-1087), roi d'Angleterre, épouse d'Etienne, comte de Blois et de Chartres. Après la mort de son époux, elle embrassa la vie religieuse au prieuré de Marcigny-les-Nonnains (Saône-et-Loire), et y mourut en grande réputation de sainteté. 1140.

XXVe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Augan, prêtre du diocèse de Bazas, né à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne, arrondissement et canton de Marmande) ; condamné à la déportation pour refus de serment ; déposé mort au fort de l'île du Pâté-de-Blaye, à l'âge de trente-sept ans. 1794. — Jacques-Martin *Ploquin,* né à la Daguenière, près d'Angers, en 1746, jeune prêtre de la Communauté de Saint-Sulpice, économe du grand séminaire de ce nom ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; se réfugia à Orléans chez deux vertueuses personnes de sa connaissance (Marie-Jeanne et Elisabeth Barberon, directrices d'un pensionnat) ; arrêté chez ces charitables hôtesses dans la nuit du 11 au 12 septembre 1793, ainsi qu'elles et un jeune noble (Barthélemy Bimbenet de la Roche), frère d'un Sulpicien et persécuté au même titre ; conduit à Paris avec ces trois victimes et jeté dans les prisons des Carmes ; amené à la Conciergerie le 28 février 1794 ; condamné à mort avec ses malheureux compagnons d'infortune par le tribunal révolutionnaire ; exécuté à l'âge de quarante-huit ans (l'aînée des demoiselles Barberon en avait quarante-quatre, sa sœur Elisabeth quarante-deux et Barthélemy de la Roche vingt-quatre). 1794. — Jacques *Roumiguier,* né à Saint-Grégoire (Aveyron), prêtre du diocèse de Rodez ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 ; jeté dans les prisons du département de l'Aveyron ; transféré à Bordeaux au printemps de 1794 ; mis au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de trente ans. 1795.

XXVIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

PHILIPPE DE GHELDRES, reine de Sicile, duchesse de Lorraine, puis religieuse au couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson. 1547.

Le Révérend Père Gustave-Xavier *de Ravignan*, de la Compagnie de Jésus. Né à Bayonne le 2 décembre 1795, il était débile quand il vint au monde, et on crut qu'il ne vivrait pas ; mais il fut mis par sa mère sous la protection spéciale de saint François-Xavier, dont c'était ce jour-là la fête, et dont il prit le nom, et il sembla dès lors l'enfant de prédilection de ce grand Saint. En 1804, il avait alors huit ans et demi, Gustave de Ravignan vint à Paris, accompagné de son père, et il entra dans la pension du respectable abbé Hunot, rue du Cherche-Midi, où était déjà son frère aîné ; là il travailla avec une telle ardeur que les plans de ses professeurs de le faire marcher de niveau avec d'autres élèves de son âge en furent déconcertés, et que son frère aîné fut réprimandé de ce qu'il le poussait trop à l'étude et rendait ainsi impossible l'organisation des classes déjà difficile dans une pension peu nombreuse. C'était un établissement chrétien, et le cœur de Gustave de Ravignan s'y épanouissait ; mais bientôt (en 1806), il quitta cette maison pour entrer dans une autre plus nombreuse et plus renommée. Là, il trouva, sous un certain vernis de respect pour la religion, sous des formes extérieures scrupuleusement gardées, une surveillance peu attentive et les tristes conséquences qui devaient s'ensuivre. L'application du jeune Gustave pour le travail ne se démentit pas, elle lui servit de refuge contre le mal, et ce cœur virginal, déjà marqué du sceau de Dieu, échappa à cette épreuve et resta pur. Ce fut dans cette pension qu'il fit sa première communion, et l'église de Saint-Philippe-du-Roule le vit s'unir pour la première fois à son Dieu et lui jurer cette fidélité qu'il a si bien gardée. Ses études scolaires terminées avec éclat, en 1812, au collége de Bourbon, il fut placé par ses parents chez un respectable avocat qui dirigea ses premières études de droit. Il avait vu son frère aîné embrasser la carrière militaire, et ne s'était pas senti disposé à suivre son exemple : une vie moins bruyante était plus dans ses goûts ; mais comme il était difficile, à cette époque de désastres militaires, d'échapper à l'espèce de réquisition qui atteignait toute la jeunesse, au-deçà et en-deçà des limites ordinaires d'âge, il quitta sa famille pour venir s'établir à Bordeaux, où il ne devait pas être recherché. C'était en 1815, et il assista le 12 mars à l'entrée de Monseigneur le duc d'Angoulême dans cette ville. Son sang de gentilhomme s'alluma, l'enthousiasme du dévouement s'empara de son cœur, il revêtit l'habit de volontaire royaliste, et sans apprentissage, sans préparation, il se trouva un brave soldat. Il revint à Paris, cependant, et il y avait repris ses études, quand, le 20 mars 1815, le retour de Bonaparte réveilla son ardeur à peine assoupie. Il reçut le brevet de lieutenant, et partit pour le Midi, où il soutint, pendant les Cent-Jours, une de ces luttes qui, comme celle de la Vendée, devait déchirer le cœur de la patrie, mais témoigner des convictions vives et profondes que les horreurs de la révolution et la gloire de l'empire n'avaient pu éteindre. La lutte terminée, il retourna à Paris : il avait donné des preuves de sa bravoure et de son élan, il n'avait pas vingt ans, d'augustes protecteurs voulurent le faire rester dans l'armée avec le grade qui lui avait été conféré ; il refusa respectueusement, et demanda la permission de retourner sur les bancs de l'école de droit, et de s'y préparer à la carrière de la magistrature. En 1817, M. de Ravignan fut nommé conseiller-auditeur à la Cour royale. Il eut, en cette qualité, à remplir les fonctions de substitut du procureur général ; ses amis n'étaient pas sans crainte sur cette épreuve. Il s'en tira avec un éclat qui surprit les plus vieux magistrats. Un jour, dans une cause politique importante, un accusé redoutable par son talent se défendit d'une manière si remarquable que le président, jetant les yeux sur le siége du ministère public, et, effrayé de le voir occupé par un si jeune homme, douta de lui, et hésita pour lui donner la parole, quand il s'agit de répliquer à l'accusé. L'assurance de regard et d'attitude de M. de Ravignan, la fermeté et la vibration de sa voix le rassurèrent bientôt cependant, et, peu après, il ne put se défendre d'une profonde admiration pour les ressources de cet esprit si lucide, l'entraînement de cette parole et son argumentation puissante. Il est presque superflu de dire comment la société accueillit ce jeune magistrat si éloquent, si ardent à la défendre contre ses ennemis, et qui sortait de ses rangs. Il y avait autant d'orgueil que d'attrait dans l'empressement dont il fut l'objet et qu'il justifiait si bien, d'ailleurs, par l'élégance de ses manières et le charme de sa conversation. M. de Ravignan parut se conformer sans peine à toutes les habitudes des salons, il fut de toutes leurs fêtes, mais ne cessa jamais

d'y apporter, cependant, la gravité et la retenue qui étaient dans sa nature. Là, d'ailleurs, n'étaient pas ses pensées, il se sentait attiré par un attrait irrésistible, non-seulement loin des plaisirs et du monde, mais loin même des études et des travaux qui remplissaient sa vie. Ce cœur, chrétien dès l'enfance, dans la jeunesse, au milieu du monde, des séductions de l'ambition et de l'étude, se sentait gagné peu à peu par l'amour de Dieu jusqu'à vouloir lui tout sacrifier pour vivre pauvre et obscur dans les rangs de sa sainte milice. Il avait pour confident et pour guide l'illustre abbé de Frayssinous. Dès l'année 1819, il lui demanda de consentir à son entrée au séminaire ; le prudent directeur ajourna ce consentement à une année : l'année révolue, il en demanda une seconde pour éprouver la vocation de M. de Ravignan, et enfin une troisième ; car ce ne fut qu'au printemps de 1822 que fut prise la grande résolution qui porta l'étonnement dans les rangs des amis et des confrères du jeune magistrat. Le 5 mai de cette année, il entra à Issy dans la maison de retraite du séminaire de Saint-Sulpice. Quand on connut la résolution déjà accomplie de M. de Ravignan, on mit tout en œuvre pour la combattre. Les larmes de sa mère, les prières des hommes les plus éminents dans la magistrature, tentèrent de l'arracher de la sainte retraite où il s'était réfugié. C'est alors que M. l'abbé de Frayssinous fit à madame de Ravignan cette réponse prophétique : « Laissez la volonté de Dieu s'accomplir en lui, il est appelé à « me succéder ». Ses vues devaient être déconcertées ; M. de Ravignan ne trouvait plus la solitude d'Issy assez grande, son sacrifice assez complet ; quelque chose du monde qu'il avait voulu fuir venait encore s'imposer à lui ; il chercha, sous la pieuse et savante direction de son supérieur, les moyens de satisfaire le besoin qu'il avait d'être oublié. A ce moment, la Compagnie de Jésus était plus que jamais en butte aux outrages des ennemis de la religion, et c'était à peine si les hommes les plus chrétiens osaient s'élever contre les clameurs insensées que soulevait cet Ordre ; son nom était devenu une insulte. C'était bien celui que devait ambitionner le cœur généreux de M. de Ravignan. Il voulut être Jésuite. Ce fut six mois après son entrée au séminaire d'Issy, au mois de novembre 1822, qu'il le quitta pour le noviciat des Jésuites, établi à Montrouge. Monseigneur de Frayssinous n'approuva pas son entrée dans la Compagnie de Jésus, et l'archevêque de Paris, Monseigneur de Quélen, ressentit une vive peine de renoncer aux espérances qu'il avait déjà fondées sur lui. Madame de Ravignan, qui était loin de s'attendre à ce nouveau et cruel sacrifice, sembla dans sa douleur se révolter contre la protection même du grand Saint dont elle lui avait donné le nom ; elle accusa l'ami et le disciple de saint Ignace d'élever cette barrière nouvelle entre son fils et elle. Il passa ses deux années de noviciat à Montrouge, et là il apprit l'humilité, « la connaissance de tout un monde caché au fond de l'âme et d'une vie tout intérieure », comme il l'a écrit lui-même. Ces premiers temps furent doux à son cœur, car il s'écriait vingt-trois ans après : « Berceau chéri de mon enfance religieuse, creuset laborieux de mon âme, épuration féconde de l'intelligence et du cœur, je ne vous oublierai jamais ! » De Montrouge, M. de Ravignan fut envoyé à Saint-Acheul pour y étudier la théologie, et il fut ordonné prêtre en 1828, après six années d'études, auxquelles, suivant les règles invariables de l'Institut des Jésuites, devaient s'ajouter cinq années de professorat, avant la dernière épreuve qui précède l'exercice du ministère et que l'on nomme *troisième année de probation*. Il avait déjà professé la théologie pendant deux ans, à Saint-Acheul, lorsque, en 1830, la populace d'Amiens se rua sur le collége des Jésuites, qui ne dut son salut qu'à l'intervention d'un escadron de cavalerie envoyé pour le protéger. Le P. de Ravignan fut blessé d'un coup de pierre au front, dans cette circonstance. Chassé de Saint-Acheul, il vint avec ses Frères s'établir en Suisse, à Brigue, en Valais. Là, il professa encore la théologie pendant trois années qui complétaient le temps qu'il devait passer dans la Compagnie de Jésus avant d'y faire son second noviciat. Après cette année écoulée, en 1834, on l'envoya évangéliser de pauvres paroisses du Valais ; plusieurs Pères, au nombre desquels il se trouva, furent désignés pour aller faire des missions, et il prêcha successivement à Champérie, Monthey, Saint-Maurice, Port-Vallais, Outre-Rhône, Vionat, Vouvry et Réverculat. Son cœur de flamme s'ouvrait là pour la première fois aux pécheurs, et suivant les termes dont il se servit en racontant un jour cette phase de sa vie à Monseigneur Dupanloup : « Il se plongea dans le zèle pour le salut des âmes ». Mais la France devait bientôt retrouver cette voix éloquente : en 1835, il fit des conférences pendant tout le Carême dans la cathédrale d'Amiens, et l'impression que sa parole produisit fut profonde. On ne tarda pas à le demander à Paris, et il vint prêcher le Carême de 1836 dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin. Monseigneur de Quélen désigna le P. de Ravignan pour prêcher à Notre-Dame les conférences du Carême de 1837 ; il y succédait au P. Lacordaire, et c'était une tâche difficile : il l'accomplit avec une profondeur d'érudition, une sagesse et un éclat qui l'élevèrent au premier rang des orateurs contemporains. Rien n'égalait l'autorité de sa parole : ce qu'on savait de sa vie ; la présence des hommes du monde, des magistrats, ses anciens amis, qui venaient se mêler à la jeunesse, avide d'entendre ses enseignements ; la suavité, la force, la pénétrante conviction qui vibraient dans sa voix, tout devait concourir à lui donner un ascendant prodigieux sur son auditoire. Il le sentit et il en profita pour fonder (1842) cette institution à jamais bénie et qui restera la gloire du P. de Ravignan, des retraites et des communions générales d'hommes à Notre-Dame. Cependant cette œuvre n'avait pas suffi à son zèle : il y ajouta des retraites de femmes qui eurent lieu en 1846 et 1847, et des instructions pour les ouvriers ; il prêchait ainsi trois fois par jour, et en répandant son âme il épuisait aussi sa vie. Bientôt ses

forces le trahirent, il dut cesser ses prédications de Notre-Dame, d'abord, et puis renoncer presque entièrement à parler. Alors commença pour lui un nouvel apostolat non moins fécond que celui de Notre-Dame. Le renom de ses talents, de ses vertus, de sa douceur vraiment apostolique et de sa tendresse de cœur, poussait dans ses bras tous ceux que le doute atteignait au dehors du catholicisme, tous ceux que les souffrances de l'âme accablaient ou que la mort était près d'atteindre après une vie orageuse. Et, lui, était bien plus au malheur de tous ces inconnus qu'à ses propres amis ; il quittait les uns pour les autres et se trouvait toujours auprès des plus délaissés. Qui dira toutes les âmes qu'il eut le bonheur de sauver, toutes celles dans lesquelles il porta la lumière et la paix ! La confiance qu'il inspirait était telle, sa connaissance du cœur humain si profonde que, quand il avait parlé, on ne doutait plus. L'autorité et l'affabilité de sa parole avaient quelque chose d'irrésistible, et l'ascendant qu'il a exercé dans ses rapports privés a été certainement supérieur encore à celui qu'il avait sur son auditoire de Notre-Dame On ne se lassait pas d'admirer la prudence de ses conseils, sa connaissance du monde et sa constante sérénité. Dans les dernières années de sa vie, le P. de Ravignan retrouva assez de forces pour aller prêcher dans la chapelle du Sacré-Cœur des retraites aux femmes du monde ; il prêcha même un Carême aux Tuileries. Il aimait l'œuvre des retraites du Sacré-Cœur, et il sentait qu'il y faisait du bien. On le trouva un peu sévère d'abord ; l'austérité de sa parole contrastait avec l'élégance de son auditoire ; il le choqua une fois ou deux par de dures paroles ; mais il y avait au fond de ce cœur tant de compassion et d'indulgence pour les misères de l'humanité, tant de délicatesse dans ce langage, qu'il n'eut pas de peine à faire oublier sa sévérité. Sa santé, cependant, était si ébranlée qu'un accès de fièvre suivait chacune de ses prédications ; mais son zèle n'admettait pas de ménagements. C'était dans une retraite aux pauvres Carmélites de la rue de Messine qu'il devait épuiser ses dernières forces. Ses méditations sur la perfection de la vie religieuse et les voies sacrées qui y conduisent devaient préparer le saint et illustre religieux au grand jour de sa mort ; jour de délivrance et de joie pour lui, jour de deuil et de douleur pour sa Compagnie, pour tous ceux que cette vive lumière éclaira et consola, pour le monde chrétien tout entier. Il rendit son âme à son Créateur dans les sentiments de la plus entière confiance en Dieu et de la plus admirable piété. Quand sa dernière heure fut venue, tranquille et contant, il donna à la Croix son dernier regard, au nom de Jésus son dernier signe de vie, au Sacré-Cœur, son dernier soupir [1]. 1858.

1. Le Révérend Père de Ravignan s'était éteint dans la maison que possèdent les Jésuites à la rue de Sèvres. Son corps y fut exposé pendant trois jours, et un concours extraordinaire de fidèles vint rendre honneur à sa mémoire. Ses funérailles furent célébrées dans l'église de Saint-Sulpice ; et, après l'éloge funèbre prononcé par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le corps fut déposé dans le cimetière du Mont-Parnasse.

Disons un mot de la physionomie du grand prédicateur contemporain. Prise dans son ensemble, elle réunissait la noblesse et une grâce toute virile. Elle était belle de près comme de loin : en présence, on était charmé de la finesse des traits ; à distance, on était frappé de la grandeur des lignes. « Quand on voyait paraître en chaire », a dit M. l'abbé Bautain, « cette belle figure, sévère, recueillie, et comme stigmatisée par les traces de la mortification, on était déjà saisi de respect, rempli de confiance et tout disposé à entendre le ministre de Dieu, non pas pour jouir de sa parole, mais pour en profiter. Puis, quand il commençait à parler, les premiers accents de cette voix si grave qui s'harmonisait si bien avec la majesté du temple, vous pénétraient tout aussitôt d'une sainte vénération et excitaient dans l'âme une sorte de frisson ». C'est dans la pose noble et fière de la tête, dans le regard ardent et profond qu'apparaissait surtout la grandeur de son caractère. Sur son front large et élevé résidait la force. Son œil, d'ordinaire attrayant et suave, avait les éclairs du génie, du zèle, et, au besoin, de la menace. Son air habituel était grave et austère, mais son sourire était gracieux et prévenant. Qu'on ajoute à cette double expression de vigueur et de suavité un air de noble franchise, de sympathie cordiale, de parfaite assurance dans toutes les circonstances de la vie, d'aimable aisance dans tous les rapports avec le monde, de fierté naturelle subjuguée par l'humilité religieuse, et l'on comprendra que cette grande et aimable figure devait frapper la foule et s'imprimer dans toutes les mémoires. La parole répondait à la physionomie. Le Père de Ravignan, dans ses discours et ses entretiens, avait un attrait tout particulier ; le son de sa voix était si grave et si doux, son ton était si positif et si ferme, son élocution si nette et si animée, qu'il paraissait fait pour être écouté.

On a du Révérend Père de Ravignan : 1° des *Conférences*, prêchées à Notre-Dame de Paris ; 2° des *Entretiens spirituels ;* 3° une *Apologie de Clément XIII et de Clément XIV ;* 4° le livre admirable *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites ;* 5° l'*Oraison funèbre de Mgr de Quélen*, archevêque de Paris.

Nous nous sommes servi, pour composer cette notice, d'une petite brochure publiée, sur le Révérend Père de Ravignan, par M. le marquis de Dampierre (Paris, Charles Douniol, 1858) ; et de la *Vie* du saint religieux, par le Père A. de Ponlevoy, de la Compagnie de Jésus (2 vol. in-12, Paris, Charles Douniol, 1862).

PHILIPPE DE GHELDRES, REINE DE SICILE,

DUCHESSE DE LORRAINE, PUIS RELIGIEUSE AU COUVENT DES CLARISSES DE PONT-A-MOUSSON

1547. — Pape : Paul III. — Roi de France : François Ier.

La femme de René II, vainqueur de Charles le Téméraire, et mère d'Antoine, vainqueur des Rustauds, naquit, en 1462, d'Adolphe, duc de Gheldres, et de Catherine de Bourbon, sœur de la duchesse de Bourgogne. Orpheline presque dès le berceau, elle trouva dans Catherine, l'une de ses tantes paternelles, une mère véritable, aussi affectueuse et vigilante que celle dont la mort l'avait séparée. Chrétienne sérieuse et libre du lien conjugal, Catherine mit toute son attention à élever sa jeune pupille dans les principes de la plus solide vertu, et à répandre dans son âme la semence d'une piété solide et parfaitement éclairée. Philippe répondit aux soins de sa mère adoptive : son cœur naturellement porté au bien s'ouvrit avec délices aux sentiments les plus nobles et les plus généreux. On put admirer en elle la ferveur et la modestie, qui se peignaient sur son visage, quand elle se livrait aux douceurs de la prière, une retenue continuelle dans ses paroles, un fonds de pudeur capable d'inspirer l'amour de la vertu à ceux mêmes qui se seraient moins sentis disposés à la pratiquer. Son esprit était pénétrant autant que vif, son jugement solide, son cœur droit, sincère, bienfaisant, ce qui, dans le temps qu'elle gouverna la Lorraine, après la mort du duc, son époux, lui fit décerner, par ses sujets, le titre si doux de *Bonne Mère*.

Bientôt initiée aux mystères les plus profonds de la religion chrétienne, l'obligation d'imiter les humiliations et les souffrances de l'Homme-Dieu lui parut d'une nécessité tellement indispensable, qu'animée de l'esprit de la croix et bien qu'encore adolescente, elle résolut de jeûner le vendredi de chaque semaine, sans aucune exception. En vain la princesse, sa tante, lui faisait observer qu'en raison de son âge, cette austère pratique pourrait compromettre sa santé et la réduire à un état de langueur qui ne lui permettrait plus de s'acquitter de ses devoirs essentiels : « Hélas ! ma chère tante », lui répliquait-elle, « puis-je trop m'astreindre à marcher sur les traces d'un Dieu qui a tant souffert dès le berceau ? Ne suis-je pas pécheresse, dès ma naissance, et toute ma vie, qui appartient au souverain Maître qui m'a rachetée, ne doit-elle pas lui être consacrée par les souffrances ? »

Elle eut aussi, dès le même temps, une dévotion singulière à la très-sainte Vierge. Elle ne manquait pas de l'honorer par des actes particuliers de piété, le jour du samedi, qui lui est spécialement consacré. Marie ne tarda pas à lui donner une marque sensible de sa protection. Philippe, saisie d'une maladie douloureuse dont on appréhendait que les suites ne lui fissent perdre la vue, n'eut d'autre recours qu'à l'intercession de sa céleste Protectrice, qui lui obtint prompte et parfaite guérison.

Le duc de Bourbon, comte de Beaujeu, son oncle maternel, désirant l'avoir auprès de lui, la demanda à Catherine de Gheldres, qui la lui confia.

Arrivée à Paris, Philippe fut admirée de toute la cour de France, où se trouvait son parent. Ce fut là que René de Lorraine la vit, la connut, sut l'apprécier, et que, autant par inclination qu'à l'insinuation de Madame de Beaujeu, il la demanda et l'obtint pour épouse, après que son premier mariage avec Jeanne d'Harcourt eut été canoniquement invalidé. On a prouvé, par documents d'une incontestable authenticité, que toutes les formalités de temps, d'examen, de dispenses avaient été rigoureusement observées, et que jamais le mariage de Philippe de Gheldres avec René le Victorieux ne fut un seul moment entaché d'irrégularité.

Douze enfants furent les fruits de cette union que le Seigneur avait bénie. L'orpheline pieuse fut mère attentive et vigilante, et l'attachement exemplaire de ses fils à la religion catholique, fut l'un des précieux résultats de ses conseils et de ses leçons. Mais si occupée qu'elle fût du soin de sa famille domestique, elle n'oubliait pas sa famille lorraine ; elle traitait ses sujets comme ses propres enfants ; on lui vit partager, à leur égard, toute la sollicitude de son royal époux, surtout dans les temps de calamités publiques, comme l'affreuse peste de 1503, et, après la mort de René, la famine de 1516. Elle fit construire, à Lunéville, un couvent pour des religieuses hospitalières de Sainte-Elisabeth, puis un second, du même Ordre, à Nancy, pour y fonder, dans la capitale des Etats de Lorraine, un asile pour les malades et une école de vertu pour les filles destinées à les soulager. Cependant la divine Providence n'épargna pas l'adversité à la princesse qui la représentait si admirablement au milieu des populations de ses duchés. Devenue veuve, elle se vit successivement enlever une partie de la fortune de son époux, son héritage patrimonial, suite malheureuse de la perte de son mari. Mais si son âme fut brisée, surtout par la mort du héros qu'elle avait tant et si chrétiennement aimé, elle n'en fut point découragée ; elle ne s'en éleva vers Dieu qu'avec plus de confiance et d'abandon. Elle redoubla de soins, autant pour l'administration des Etats de Lorraine, dont René II l'avait instituée régente, que pour celle de sa famille et de sa maison.

Cédant au désir de la noblesse et du tiers-état, Philippe fit proclamer la majorité d'Antoine, héritier présomptif de la couronne ducale, et reconnaître ce prince comme souverain des duchés. Mais le jeune duc, novice dans l'art de gouverner, pria sa mère de l'aider de son expérience et de ses conseils, ce que cette noble dame ne crut pas devoir lui refuser. La veuve de René continua de prendre part aux affaires publiques, et les Lorrains, qui l'idolâtraient, se faisaient un bonheur de lui marquer en toute rencontre leur déférence et leur respect. Philippe passa ainsi onze années depuis la mort de René le Victorieux, et néanmoins se préparant, en silence, à l'accomplissement d'un projet héroïque, auquel ses obligations de mère et de régente l'avaient contrainte de surseoir. Quand elle crut le moment arrivé, c'est-à-dire au commencement de 1519, sous prétexte de promenade et de changement d'air, la reine-duchesse se rendit au couvent de Sainte-Claire, à Pont-à-Mousson. Ayant demandé à l'abbesse un entretien, en présence de la communauté réunie, elle lui déclara son intention de renoncer au monde et de s'enfermer dans son monastère, pour y vaquer plus librement aux exercices de la vie spirituelle. « Ma Mère », dit Philippe à l'abbesse, qui était alors Jeanne, de l'illustre maison d'Apremont, « depuis la mort du roi, mon époux, j'ai compris que le Seigneur demandait de moi les derniers jours de ma vie. Je les lui aurais consacrés sans hésiter un moment, si les nécessités de ma famille et de l'Etat n'eussent prévalu au

désir de ma sanctification. Mais à présent que ces motifs ne subsistent plus, que mes engagements cessent, je viens vous supplier de me donner asile dans votre maison et de m'y recevoir au nombre de vos filles, pour y pleurer avec elles les fautes de ma jeunesse, et y prévenir, par la pénitence, les châtiments de la justice divine que j'ai mérités. Que mon âge, que ma condition, que ma fortune ne m'excluent pas de la grâce que je sollicite, puisque je viens de les sacrifier à Jésus-Christ, qui ne dédaigne pas les victimes tardives, lorsqu'elles lui sont offertes par amour ».

L'abbesse, tout interdite, demeura quelque temps sans répondre. Revenue enfin de sa stupéfaction, elle remercia la duchesse de la préférence dont elle honorait son monastère et la pria de considérer que l'austérité de la règle surpasserait ses forces. Elle lui représenta que sa présence à la cour ferait plus de bien que le genre de vie si obscure qu'elle voulait embrasser, que les pauvres perdraient trop à sa retraite..... Que peut-être la délicatesse de sa constitution et ses infirmités trahissant son zèle, la forceraient de quitter l'habit dans le cours de l'épreuve ; qu'il valait beaucoup mieux ne point hasarder l'entreprise que de s'exposer à l'abandonner par l'impuissance de la suivre. La duchesse comprit les inquiétudes de la digne supérieure et se hâtant de les dissiper : « Ma mère », lui dit-elle, « ne vous imaginez pas que ma réception ouvre la porte au relâchement ; la grâce, qui me presse d'entrer dans les voies de la pénitence, me fortifie pour en remplir les devoirs. Si la discipline de votre Institut est rigide, le Dieu que je servirai sera le soutien de ma faiblesse ». L'abbesse et son chapitre ne purent tenir contre l'empressement de leur auguste postulante, et la reçurent quoique avec certaine appréhension. La princesse revint à Nancy, tout heureuse et remplie d'espoir. Elle y fit, en secret, ses derniers préparatifs, puis, dès les premiers jours de novembre 1519, elle reprit le chemin de Pont-à-Mousson, où déjà elle était arrivée, quand on sut à la cour de Lorraine qu'elle l'avait quittée, mais sans en deviner encore le motif. De cette ville, elle fit savoir à ses enfants qu'elle désirait les y voir réunis autour d'elle, la veille de la Conception de la sainte Vierge, à l'effet de traiter ensemble d'une affaire importante. Le désir d'une mère tendrement aimée fut un ordre pour des princes dociles et affectueux. Assemblés au jour précis, la reine de Sicile les reçut avec une tendresse plus vive que de coutume et les traita avec l'effusion d'un cœur vivement ému. Après le repas du soir elle leur dit : « Savez-vous, mes enfants, pourquoi je vous ai ici mandés ? C'est pour vous manifester que, Dieu aidant, je vais me rendre religieuse à Sainte-Claire ». A cette révélation inattendue, les princes éclatent en sanglots, versent d'abondantes larmes, et, dans les termes les plus tendres et les plus forts à la fois, conjurent leur mère chérie de ne pas les abandonner. Certes, ce fut une scène déchirante pour le cœur de cette vertueuse princesse ; mais la grâce lui donna la force de triompher de la nature, et son sacrifice fut consommé. Le lendemain, 8 décembre 1519, la duchesse de Lorraine, en présence de ses fils, des seigneurs et de sa cour, entra dans le monastère, y fit son année de probation suivant les Règles et l'Institut de Sainte-Claire, marchant nu-pieds, mangeant au réfectoire, jeûnant comme ses compagnes, servant à la cuisine, gardant exactement le silence et se soumettant à toutes les mortifications capitulaires.

Son noviciat terminé, et avant de prononcer ses vœux, Philippe appela de nouveau ses fils autour d'elle, et pour entrer dans l'esprit du détachement absolu des biens d'ici-bas, elle leur remit tout ce qui était en sa possession et jusqu'à ses vêtements séculiers. Elle leur fit connaître ses dispositions tes-

tamentaires et ne réserva de toute sa fortune, qu'une modique pension de laquelle elle voulut encore que toute la Communauté profitât autant qu'elle-même. Dégagée de toutes les préoccupations terrestres, l'illustre novice prononça les quatre vœux solennels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et de perpétuelle clôture. Pendant vingt-sept ans entiers que Philippe de Gheldres vécut encore, elle fut, au milieu des religieuses ses compagnes, un modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes et monastiques : « Je souffrirais la mort et que l'on m'arrachât les yeux et tous les membres », répétait-elle souvent, « plutôt que de consentir à ce que l'on fît aucune altération à notre Institut ».

Deux ans avant sa mort, en 1545, la religieuse princesse fit une maladie qui la conduisit aux portes du tombeau ; elle y échappa, mais pour ne plus que végéter jusqu'à l'Assomption de l'année suivante qu'elle en fut reprise avec un redoublement de violence. Dès lors elle ne fit plus que languir, sans rien perdre néanmoins de sa ferveur accoutumée. « Mes enfants », disait-elle aux sœurs qui la venaient visiter, « laissez-moi aller vers mon Dieu, mon bon époux..... Pourquoi me retenez-vous tant ? Priez Dieu pour le salut de mon âme et laissez aller ce pauvre corps ». Le 24 février 1547, elle reçut le sacrement de l'Extrême-Onction avec une parfaite connaissance et une angélique piété. Le lendemain, vendredi, la mère supérieure s'étant approchée, lui dit : « Notre-Seigneur vous appelle de ce monde en une bien digne journée ; c'est en effet le vendredi qu'il a répandu son très-digne et très-précieux sang pour laver votre belle âme ». La vénérable duchesse répondit : « Je sais que c'est aujourd'hui vendredi ; mais je sais aussi que je ne mourrai pas en ce jour, car tout le bonheur dont j'ai joui dans ce monde m'est arrivé un samedi. J'épousai le feu bon roi René, un samedi, aussi je fis mon entrée au pays de Lorraine, un samedi ; je fis profession de religion le samedi, et le jour de samedi, je m'en irai au Paradis ». La chose arriva comme elle l'avait prédite. Le samedi 26 février 1547, mourut, âgée de quatre-vingt-cinq ans, Philippe de Gheldres, revêtue de l'habit religieux, ceinte de la corde et la tête couverte de son voile de profession.

Il est acquis à l'histoire que le Seigneur fit des révélations à son humble servante. Par exemple, en 1525, le jour où François Ier perdit la bataille de Pavie et fut fait prisonnier, la sœur Philippe, pour lors en oraison, se leva tout à coup, accourut vers les religieuses, et leur dit en poussant de profonds soupirs : « Mes filles, mettez-vous immédiatement en oraison et priez Dieu avec ardeur, il en est grande nécessité. La fleur de lis s'est abattue. Mon fils François (le prince de Lambescq) est mort, et le royaume de France est en grande désolation. Pourtant il faut le secourir par prière et oraison ». Vérification faite, l'événement fut constaté avoir eu lieu au moment même où la princesse était allée provoquer les prières de la Communauté. Les prodiges opérés à son tombeau et les faveurs obtenues par des personnes qui l'avaient invoquée avec confiance, ont établi, dans le peuple, la pieuse croyance que la vertueuse reine-duchesse, devenue par choix humble religieuse, jouit dans le ciel de la bienheureuse immortalité.

Cette notice est due à l'obligeance de M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale de Nancy. — La dernière reproduction de la Vie de Philippe de Gheldres, mise en ordre et complétée par de nouveaux documents, date de 1853. Elle a été publiée en un volume in-12 de près de 400 pages, mais l'édition est épuisée.

XXVIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Denais*, né à Grenoux (Mayenne) le 21 août 1756, ordonné prêtre le 24 décembre 1780, d'abord vicaire à Nuillé-sur-Vicoin, puis à la Trinité de Laval; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; sortit de France à la fin de 1792, en vertu de la loi de déportation; y rentra clandestinement en 1797; arrêté le 14 février 1798; condamné à être fusillé comme émigré rentré; exécuté à Tours sur la place de la Justice (aujourd'hui place d'Aumont). 1798. — Joseph *Planchet*, né à Saint-Hilaire-du-Rosier (Isère), prêtre; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Lyon; condamné à mort comme fanatique par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794.

François *Dubois* (plus connu sous le nom de *Sylvius*), né à Braine-le-Comte (Hainaut), doyen de la collégiale de Saint-Amé, à Douai, et professeur à l'Université de cette ville. Digne interprète de saint Thomas, il a enrichi ses œuvres de savants commentaires. A un grand amour de la science sacrée et à un inébranlable attachement à la sainte Eglise romaine, il joignait un ardent amour de Dieu. Il avait aussi une dévotion particulière envers la très-sainte Vierge, et ne passait aucun jour sans réciter le petit office à sa louange. Les pauvres avaient une grande part dans sa charité; il leur donnait souvent pour les secourir les choses mêmes qui lui étaient le plus nécessaires. Son esprit de mortification et son horreur pour le péché le portaient à user envers lui des mesures rigoureuses et des pénitences en usage dans les monastères. Sa modestie lui faisait ignorer les rares talents que la Providence lui avait départis et qu'il faisait si bien valoir. Il avait pour la médisance une telle horreur, que jamais il ne souffrit qu'en sa présence on proférât la moindre parole contre le prochain. Sa dernière maladie, qui fut longue et douloureuse, fit encore éclater en lui une admirable patience qui couronna toutes ses autres vertus. Il mourut avec une grande réputation de sainteté, laissant à l'Université de Douai, qu'il avait si longtemps dirigée, et au chapitre de la collégiale de Saint-Amé, dont il était doyen, un modèle admirable et un nom digne de vénération [1]. 1649.

Le Père Jean *Rigoleuc*, de la Compagnie de Jésus, né à Quintin (diocèse de Saint-Brieuc) le 24 décembre 1595. Fort éclairé dans tous les secrets de la théologie et très-sage directeur des âmes, il se voua aux missions de campagne et produisit des fruits merveilleux de salut. Sur la fin de sa vie, il s'occupa activement de l'établissement d'un séminaire, où les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique fussent élevés de bonne heure dans l'étude des lettres et la piété, sous la conduite des Pères du collége de Vannes. Mais avant que le bâtiment fût achevé, il plut au Seigneur d'appeler le saint religieux de la terre au ciel, pour lui donner la récompense de ses travaux. S'il n'eut pas sur la terre la consolation de voir son séminaire bâti, il eut dans le ciel la joie d'apprendre qu'il était destiné de Dieu à un autre dessein, plus étendu et plus utile à l'Eglise que celui qu'il s'était proposé. Il n'avait pensé qu'à instruire un petit nombre de jeunes ecclésiastiques, et Dieu voulait que son ouvrage servît à la réforme des mœurs du clergé, de la noblesse et de tous les états, non-seulement du diocèse, mais encore de toute la province, en permettant que cette maison servît à donner des retraites. Le Père Jean Rigoleuc mourut à Vannes, dans la soixante-troisième année de son âge, quarante et un ans et quelques mois après son entrée dans la Compagnie [2]. 1658.

Amaurie *Trochet* (en religion *Marie de l'Incarnation*), première Ursuline de Bretagne. Née vers l'an 1585, dans le diocèse de Saint-Malo, elle se consacra à Dieu dès sa plus tendre enfance et fit ses premières armes dans une communauté de Rennes, qui était alors une simple réunion de personnes de piété. Un couvent d'Ursulines ayant été fondé à Paris (1610) par Mme Sainte-Beuve, elle y entra avec deux de ses compagnes au mois de mars 1617, et y prononça ses vœux l'année suivante. Sur ces entrefaites, la ville de Ploërmel ayant désiré un établissement d'Ursulines, elle y fut envoyée (1624) avec quelques compagnes et reçut le titre de supérieure. Après avoir gou-

1. Cf. Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*.

2. Il fut inhumé dans un caveau de l'église du collége de Vannes, et ses vénérables restes s'y trouvent encore.

On a du Père Rigoleuc cinq *Traités de dévotion* et cinquante *Lettres de piété*. — Cf. *Vie du Révérend Père Rigoleuc*, par le Père Champion, de la Compagnie de Jésus, un volume in-12, Paris, 1686.

verné son monastère pendant six ans, elle revint dans sa maison de Rennes. C'est là qu'elle rendit son esprit à Dieu, à l'âge de quarante-sept ans. Dieu l'avait favorisée du don d'oraison à un degré très-élevé, de ceux des larmes et de prophétie, de la grâce de toucher les cœurs et de guérir les maux corporels. Pendant sa vie elle avait, par ses prières, obtenu le soulagement de plusieurs malades ou infirmes; son intercession fut encore plus puissante après sa mort. On cite plusieurs faits extraordinaires qui paraissent miraculeux et prouvent le crédit de cette sainte fille auprès de Dieu [1]. 1632.

Antoine-Sylvestre-Armand *Lennel*, né à Amiens, élève du petit séminaire de Saint-Acheul, célèbre par sa tendre dévotion pour la très-sainte Vierge, mort dans de grands sentiments de piété à l'âge de vingt-deux ans [2]. 1827.

XXVIIIe JOUR DE FÉVRIER

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Paul-Gédéon *de Rabec*, né à Cérizy-la-Salle (Manche) en 1738, prêtre du diocèse de Coutances; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793; mis en détention dans le couvent des Sœurs de la Croix, à Saint-Brieuc; transféré ensuite à Guingamp et enfermé dans le ci-devant couvent des Carmélites; mis en liberté après deux ans de cette seconde détention; se retira alors dans sa demeure du Val-Martel; arrêté en ce lieu et fusillé par des soldats d'une colonne mobile; inhumé dans le cimetière de la paroisse de Mégrit (Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan, canton de Broons). 1796. — *Couturier*, prêtre, religieux à la Réole, près Bordeaux; condamné en 1794 à la déportation à la Guyane; ne put être embarqué; relégué dans les souterrains du fort du Pâté-de-Blaye; mort à l'hôpital de cette ville à l'âge de soixante-deux ans. 1795. — Joseph *Puech*, né à Burlats (Tarn, arrondissement de Castres, canton de Roquecourbe), prêtre du diocèse de Castres, vicaire à Murat, dans le Rouergue; refusa le serment de la constitution civile du clergé; alla se réfugier sur les limites des diocèses de Castres, de Vabres, de Rodez et d'Albi, desservant pendant la nuit diverses paroisses; arrêté le 22 janvier 1794 dans celle de Saint-Vincent, près Saint-Affrique (Aveyron), condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Aveyron. 1794.

1. Cf. *Vies des Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux: *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation* (Paris, 1632; Rennes, 1644); *Chronique de l'Ordre des Ursulines*, par la Mère Marie de Pommereu, Paris, 1673, in-4°. — Il ne faut pas la confondre avec la bienheureuse Marie de l'Incarnation, converse Carmélite, morte en 1618, et dont nous avons donné la vie au 18 avril (tome IV, pages 471-478); ni avec la Mère Marie de l'Incarnation (Mme Marie-Martin, née Guyard), religieuse Ursuline, morte en 1664, et dont nous avons donné la notice au 31 mai (tome VI, pages 345-348).

2. Voir sa vie dans les *Souvenirs de Saint-Acheul*, par le R. P. Guidée, de la Compagnie de Jésus (Paris, chez Charles Douniol, 1859).

MOIS DE MARS

PREMIER JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Chabrier, prêtre du Puy, condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — François-Louis *Chevalier,* jeune prêtre du diocèse d'Angers ; condamné à mort par la commission militaire de cette ville ; exécuté à l'âge de trente-deux ans comme brigand de la Vendée. 1794. — Jean-Baptiste *Ganault,* né à Tessoualle (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau, canton de Chollet), prêtre du diocèse d'Angers ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en Anjou en 1793 ; condamné à mort comme fanatique, contre-révolutionnaire et brigand de la Vendée, par la commission militaire de Noirmoutiers ; fusillé. 1793. — *Ganault,* chanoine de la cathédrale d'Angers ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1794 et conduit à Nantes ; enfermé à fond de cale de la galiote hollandaise ; mort en ce lieu, de la faim, du froid et de la peste. 1794. — Paul *Degas,* prêtre et religieux de l'Ordre des Feuillants ; ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Creuse, siégeant à Guéret. 1794. — *Gullevier,* prêtre et chanoine régulier, curé de la paroisse de Villaines-la-Juhel (Mayenne) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; dépouillé de sa cure pour cette raison ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de Laval. 1794. — Joseph-Melchior-Thomas *de Greische,* né à Angviller (Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Fénétrange) en 1752 ; vicaire général d'Embrun (Hautes-Alpes) ; ne fit point le serment de 1791 ; emprisonné en 1793 ; condamné à la déportation maritime ; embarqué au printemps de 1794 ; resta onze mois en mer ; débarqué à Rochefort en février 1795 ; mort à l'hôpital de cette ville à l'âge de quarante-trois ans. 1795. — *Vacher,* curé au Puy ; refusa le serment schismatique de 1791, fut expulsé de sa cure, sortit de France lors de la loi de déportation de 1792, puis revint dans sa paroisse ; arrêté en 1793 ; jeté dans les prisons du Puy ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794.

Matthieu *Flathers,* martyr anglais du séminaire de Douai. Arrêté une première fois par les persécuteurs, puis banni le 16 juillet 1606, il rentra bientôt après dans sa patrie pour y continuer son ministère apostolique. C'est aux portes mêmes de la ville d'York et sous les yeux de ses compatriotes que ce confesseur de la foi expira par le supplice des traîtres. L'exécution fut atroce. Le martyr était à peine attaché à la potence que le bourreau coupa la corde et le laissa tomber par terre. Resté debout, le patient, étourdi, essayait de marcher au hasard, quand un des hommes d'armes du shérif s'approchant, le frappe de sa hallebarde sur la tête. Un autre lui donne un second coup et le renverse ; puis, se jetant sur lui, le tient étroitement serré sous ses genoux, pendant que l'exécuteur, ouvrant le ventre et la poitrine, arrache les entrailles et le cœur de la victime qu'il jette au feu, puis met le corps en quartiers. 1608.

IIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marguerite *Laurent*, née à Blaye (Gironde), religieuse du couvent de Notre-Dame, à Bordeaux ; se retira, dans la crainte d'être persécutée à cause de ses principes de piété (1793), à l'hôpital Saint-André de cette ville, où elle seconda les sœurs hospitalières dans leurs périlleuses fonctions ; morte en ce lieu, victime de sa charité, à l'âge de soixante ans. 1795. — Jacques *Lavaur*, né à Sainte-Fortunade (Corrèze), prêtre du diocèse de Tulle ; arrêté en 1793 pour refus de serment ; envoyé à Bordeaux au printemps de 1794 ; enfermé au fort du Hâ ; de là transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1795. — Pierre *Montagne*, né à Payzac (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton de Joyeuse), en 1716, curé de Touquin (Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de Rozoy-en-Brie) ; se retira, à l'époque de la persécution, dans la petite ville de la Ferté-Gaucher ; arrêté comme impliqué dans une prétendue conspiration ourdie à Coulommiers ; envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris ; condamné à mort ; guillotiné à l'âge de soixante-dix-huit ans. 1794. — Nicolas-Antoine *Remy*, né à Saint-Barthélemy (Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de la Ferté-Gaucher) en 1743 ; curé de la paroisse de Maupertuis (diocèse de Meaux) ; refusa tout serment révolutionnaire et fut expulsé de sa cure, puis revint habiter son pays natal ; arrêté, envoyé à Paris au tribunal révolutionnaire ; condamné à mort comme convaincu de complicité dans une rébellion ; exécuté à l'âge de trente et un ans. 1794. — Michel *Taillardat*, né à Saint-Flour (Cantal), prêtre du diocèse de ce nom ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1794 ; conduit à Bordeaux pour être ensuite déporté à la Guyane ; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville à l'âge de quarante-six ans. 1795.

Auguste *Chapdelaine*, de la Congrégation des Missions-Etrangères, né le 6 janvier 1814, au diocèse de Coutances, ordonné prêtre le 10 juin 1843, parti en 1851 pour la Chine ; décapité au Kouang-Si, en haine de la religion. 1856.

Sœur *Marie de Sainte-Barbe*, converse Ursuline, née à Pontivy (Morbihan). La vanité et l'amour des plaisirs du monde l'occupèrent d'abord presque exclusivement ; puis, vaincue par la grâce, elle s'arrêta sur le bord du précipice, renonça généreusement à tout ce qu'elle avait aimé jusqu'alors et prit la résolution d'embrasser l'état religieux. Le monastère des Ursulines de Pontivy lui parut un asile assuré contre les périls qui menaçaient sa faiblesse ; elle se présenta dans cette maison et y fut admise en qualité de sœur converse (1636). Pour dédommager Dieu du long délai qu'elle avait mis à lui donner son cœur, elle s'appliqua de tout son pouvoir à devenir une religieuse parfaite : la mortification, l'oubli des créatures et la prière furent surtout les trois moyens qu'elle employa pour atteindre ce but. Dieu se plut à éprouver sa vertu par le feu de la tribulation : des maladies continuelles l'accablèrent pendant tout le temps qu'elle fut en religion, et à ses maux corporels se joignirent des peines d'esprit qui lui paraissaient encore plus affligeantes. Au milieu de tant d'épreuves, cette vertueuse fille entretenait avec soin dans son cœur le feu de l'amour divin. Elle en était embrasée, et ce feu sacré se communiquant à ses sens, elle se trouvait pendant les plus grands froids obligée d'ouvrir les fenêtres et de chercher du rafraîchissement pour modérer la sainte ardeur qui la consumait. Après une vie si admirable, elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur. 1649.

IIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Martin *Dupuis*, curé de la paroisse Saint-Nicaise de Châlons-sur-Marne ; expulsé de sa cure pour refus du serment de 1791 ; sortit de France en vertu de la loi de déportation ; se réfugia en Belgique en 1793, avec deux autres confrères, chez une pieuse veuve ; arrachés tous trois de cette demeure hospitalière et massacrés. 1793. — Jean *Guidel*, prêtre et chanoine régulier de l'Ordre des Prémontrés, profès en leur maison de Pont-à-Mousson (Meurthe) ; refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé ; sortit de France lors de la loi de déportation, et se retira avec deux autres prêtres chez une pieuse veuve de la ville de Liége (Belgique) ; arrachés de cet asile hospitalier et massacrés pour la pureté de leur foi. 1793. — *Lemoine*, prêtre, vicaire en la paroisse de Gommené (Côtes-du-Nord, arrondissement de Loudéac, canton de Merdrignac) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté au commencement de 1793, avec un paysan qui l'accompagnait, par des soldats dits les Hussards de la mort ; conduit dans le cimetière de sa paroisse et fusillé en ce lieu, pendant que son compagnon était éventré à coups de sabre. 1793. — Louis *Lemoine*, curé de Colligny (Marne, arrondissement de Châlons, canton de Vertus) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de sa cure ; sortit de France l'année suivante, passa en Belgique ; se réunit à deux de ses compagnons chez une pieuse veuve de Liége ; arraché de cet asile et massacré avec ces deux ecclésiastiques et leur charitable hôtesse, pour n'avoir pas voulu trahir sa foi. 1794. — Jean *Meslé*, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, religieux bernardin de l'abbaye de Saint-Aubin ; fusillé dans son monastère par les ennemis de la foi. 1796. — Jean-Baptiste *Roques*, prêtre du diocèse de Saint-Flour ; ne fit point le serment schismatique de 1791, et resta dans ce pays lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté en février 1794, conduit dans les prisons d'Aurillac ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Cantal. 1794.

Gustave-Jacques de *Buzelet*, d'une des familles les plus respectables de l'Anjou, élève du petit séminaire de Montmorillon (Vienne) ; mort dans cet établissement dans de grands sentiments de piété, à l'âge de dix-sept ans. 1824.

IVe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Roger *Duchambon*, prêtre, chanoine régulier de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, prieur-curé de Villaines-la-Jubel (diocèse du Mans) ; prêta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté vers la fin de 1793 ; emprisonné à Lassay ; rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; comparut devant la commission révolutionnaire de Laval ; transporté à Lassay ; condamné à mort pour avoir continué à porter le costume de chanoine régulier de Sainte-Geneviève. 1794. — Henri *Gautier*, curé de Monhoudou (diocèse du Mans) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté vers la fin de 1793 ; jeté dans les prisons de Lassay ; condamné à mort comme réfractaire par la commission militaire de Laval, siégeant à Lassay. 1794.

La vénérable Anne *de Lobère* (en religion Anne de Jésus), née à Medina-del-Campo (Espagne), morte à Bruxelles, dans son couvent du Parc [1]. 1621. — *Boson*, général des Chartreux, mort à la Grande-Chartreuse, en Dauphiné. Il est appelé saint par quelques auteurs, mais on ne lui rend aucun culte, même dans son Ordre. 1313.

1. Voir sa notice au 4 mars (tome III, page 156).

Ve JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques-Philippe *Michel*, né à l'Argentière (Hautes-Alpes), vicaire en cette ville ; refusa le serment schismatique de 1791 ; sortit de France lors de la loi de déportation ; s'achemina vers les frontières d'Espagne en septembre 1792 ; resta à Montpellier jusqu'à la fin de janvier 1794 ; s'y livra avec autant de zèle que de danger à l'exercice de son saint ministère ; là, de pieuses demoiselles lui donnèrent asile ; arrêté dans l'oratoire où il officiait en ce moment ; conduit en prison avec ses charitables hôtesses ainsi que d'autres personnes qui, comme elles, entendaient la messe ; traduit le même jour avec elles devant le tribunal de l'Hérault, siégeant à Montpellier ; condamné à mort comme réfractaire aux lois révolutionnaires ; exécuté revêtu de la partie des ornements sacerdotaux qui le couvraient au moment de son arrestation. 1794. — Antoine-Luc *Morin*, curé de Freigné (diocèse d'Angers), insermenté ; arrêté à Erigné (Maine-et-Loire) ; condamné à mort comme conspirateur par une commission militaire établie à Angers. 1794.

VIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Gabriel *Ruelle*, né à Longchamp (Calvados), prêtre, vicaire à Ouffières (diocèse de Bayeux) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; quitta sa paroisse et se réfugia en Basse-Normandie ; arrêté en 1793 ; envoyé à Rochefort dans les premiers mois de l'année suivante ; déporté ; atteint d'une maladie mortelle pendant le voyage ; débarqué sur les côtes de Saintonge en février 1795 ; mort et inhumé à Saintes. 1795.

Hugues, duc de Bourgogne et moine de Cluny. Petit-fils du duc Robert, il gouverna la Bourgogne avec tant de sagesse et de douceur, qu'il fit oublier les violences de son aïeul. Son amour pour la justice le rendit les délices des gens de bien et la terreur des méchants. Hugues jouit constamment de la paix dans ses Etats : il ne les quitta que pour passer en Espagne, au secours de Dom Sanche, roi d'Aragon, dont le père avait été détrôné et écorché par les Sarrasins. Le duc, accompagné de sa principale noblesse, battit les infidèles, rétablit Dom Sanche sur le trône, et s'acquit autant de gloire par ses armes qu'il s'était fait de réputation par ses vertus. Ayant perdu, à son retour, Yolande de Nevers, sa femme, dont il n'avait point d'enfants, dégoûté du monde et touché d'ailleurs de l'exemple de Guy, comte de Mâcon, il se retira comme lui à Cluny (1078), sous la discipline de saint Hugues, son grand oncle, après avoir remis son duché à Eudes, son frère. Il mourut dans sa douce et paisible retraite, honoré du sacerdoce, après avoir pratiqué pendant quinze ans tous les exercices du cloître, rendu à ses frères les plus humbles services, et donné de grands exemples de patience et de résignation dans la douloureuse épreuve que Dieu lui envoya ; car il fut privé de la vue pendant les dernières années de sa vie. 1093.

VIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Philippe *Bruslé*, prêtre du diocèse de Langres ; condamné à la déportation à la Guyane comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Marne ; mort à Saintes à l'âge de quarante ans. 1795.

La vénérable MARIE-CLOTILDE DE FRANCE, reine de Sardaigne. 1802.

La vénérable Anne-Marie *Redi* (en religion sœur Thérèse-Marguerite du Cœur de Jésus), Carmélite de la Réforme de Sainte-Thérèse. Elle naquit à Arezzo (Toscane), le 15 juillet 1747, d'une famille illustre. Appartenant à des parents vertueux, elle n'eut sous les yeux que de bons exemples, et quand elle quitta la maison paternelle, ce fut pour entrer dans un couvent, où elle continua son éducation chrétienne. Elle s'attira l'affection et l'admiration de ses maîtresses, qui ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elles possédaient un véritable trésor. Son éducation terminée, elle retourna dans sa famille, bien résolue à se consacrer à Dieu dans l'Ordre du Carmel. S'étant dès lors tracé un plan de conduite dans lequel la plus grande partie de son temps était consacrée à la méditation et à la prière, elle se proposa pour modèle saint Louis de Gonzague et chercha à reproduire sa vie dans la sienne. Elle s'approchait souvent des sacrements et faisait subir à son corps de sanglantes mortifications, sans que ses austérités nuisissent en rien à la gaîté de son caractère. Sur l'avis de son confesseur, elle finit par manifester sa volonté à ses parents. Ceux-ci la laissèrent libre. Sa conduite, pendant son noviciat, fut celle d'une âme consommée dans la piété et habituée depuis longtemps à la pratique de toutes les vertus. Elle prononça ses vœux solennels le 12 mars 1766 et fit dès ce moment de rapides progrès dans les voies de la perfection : sa vie entière se passait dans une union continuelle avec Dieu. On lui confia successivement les fonctions de sacristine et d'infirmière : elle montra une grande charité à l'égard des malades, étant toute au service de ceux qui souffraient sans jamais rien perdre de son calme et de son recueillement habituels. Dieu voulant achever de la purifier, l'éprouva, sur la fin de sa vie, par de grandes peines intérieures. Elle eut sans doute révélation du moment de sa mort, car elle voulut un jour faire une confession de toute sa vie et communier en viatique, et le soir elle fut saisie de vives douleurs au milieu desquelles elle montra un courage extraordinaire. Elle expira à l'âge de vingt-deux ans [1]. 1770.

Charles *de Gouandour*, curé d'Inzinzac, au diocèse de Vannes. Né à Guiscriff (Morbihan, arrondissement de Pontivy, canton de Faouet), le 23 septembre 1640, il fit ses premières études à Quimper, au collége des Jésuites, où il reçut une éducation solidement chrétienne qui lui inspira la résolution de se donner tout entier à Dieu. Revenu dans sa famille, il partit au bout de quelques jours et alla se présenter à M. René du Louet, qui en était alors évêque, pour lui demander les premiers Ordres. L'évêque de Quimper le reçut comme le devait être un personnage de son mérite et de sa qualité ; il l'admit aux Ordres et l'éleva enfin au sacerdoce. Quelque temps après, M. de Rosnadec, célèbre évêque de Vannes, voulut le fixer dans son diocèse et le nomma à la cure d'Inzinzac. Cette cure était depuis longtemps vacante : le nouveau pasteur jugea que la plus grande partie des déréglements de cette paroisse ne venait que du peu de soin qu'on avait eu jusqu'alors d'instruire ce pauvre peuple et de lui rappeler ses devoirs ; le saint prêtre y entreprit des missions et des retraites, et en recueillit promptement les plus heureux fruits. Quoique son zèle ne se proposât point d'autre fin que la sanctification du peuple dont il était chargé, il ne négligeait cependant point les affaires temporelles de ses paroissiens, et afin de les gagner plus sûrement à Dieu, il s'appliquait à rendre service à chacun d'eux. M. de Gouandour gouvernait depuis près de seize ans la paroisse d'Inzinzac, avec la prudence, le zèle et la charité d'un apôtre, lorsque Dieu lui fournit l'occasion de sacrifier au salut de ses ouailles les restes d'une vie qui était tout employée à leur sanctification. Sur la fin de l'automne de 1683, il se répandit dans cette partie du diocèse de Vannes une maladie si violente et si contagieuse, que plusieurs personnes en furent emportées sans qu'elles se fussent aperçues de leur mal. La frayeur s'empara de telle ma-

1. Le procès de sa béatification fut commencé sous Pie VI (1775–1800) ; sa cause fut introduite sous Grégoire XVI (1831–1846) qui proclama l'héroïcité de ses vertus ; à cette occasion, son tombeau fut ouvert et l'on constata que son corps était aussi frais et aussi vermeil que celui d'une personne vivante.

nière des habitants, que les riches se retirèrent aussitôt et cherchèrent des lieux de sûreté dans les villes voisines. Il ne resta bientôt plus que les pauvres, qui, ne pouvant s'éloigner, devinrent la proie du mal contagieux. Le vertueux pasteur fut sensiblement touché à la vue de tant de misère : s'abandonnant à l'ardeur de son zèle, travaillant au-dessus de ses forces et s'exposant avec un courage héroïque aux plus grands dangers, pour le salut de son peuple et la conservation de son troupeau, il contracta enfin cette maladie contagieuse et mourut victime de son dévouement et de sa charité [1]. 1684.

Le Révérend Père *Gérard,* natif de Vallouise (Hautes-Alpes, arrondissement de Briançon, canton de l'Argentière), religieux profès au couvent des Dominicains du Buis (9 avril 1592). Après avoir subi de la manière la plus édifiante les épreuves de son noviciat, il fut envoyé en Espagne pour y continuer ses études. La pénétration de son esprit et un travail assidu le firent bientôt remarquer parmi les jeunes religieux, et ses efforts ayant été couronnés d'heureux succès, il devint un des plus habiles scolastiques de son temps. De retour en France, il enseigna la philosophie avec un applaudissement extraordinaire, d'abord dans la ville du Buis (Drôme, arrondissement de Nyons), et ensuite dans celle de Vienne où, à la fin de ses cours, les écoliers portèrent en triomphe la chaire dans laquelle il donnait ses leçons. Sa renommée l'accompagna au Puy, où il professa la théologie avec une supériorité de talents qu'on ne se lassait point d'admirer. Ce fut dans cette ville qu'il eut le bonheur de connaître la vénérable Mère Agnès de Jésus, qui le choisit pour son directeur. Le Seigneur avait accordé au Père Gérard un grand zèle pour les fonctions de son état, et un don tout particulier de discernement et de sagesse. Sa conduite le rendit, partout où il fut envoyé, un modèle de modestie et de piété. Il travailla de toutes ses forces à introduire l'observance régulière dans la plupart des couvents de son Ordre et surtout dans les monastères de filles. Ce fut à son zèle qu'on dut le rétablissement de celui de Montpellier, la fondation de celui de Saint-Etienne et de celui de Viviers, où il fit fleurir une admirable discipline. Il fut encore directeur du monastère de Sainte-Catherine, au Puy, et lorsqu'il s'y appliquait avec plus de ferveur à l'avancement spirituel des épouses de Jésus-Christ, il fut élu provincial au chapitre d'Aix (1631). Ce fut alors que ses vertus brillèrent de tout leur éclat ; mais ses travaux continuels, ses fréquents voyages qu'il faisait toujours à pied, ses mortifications ne tardèrent pas d'affaiblir ses forces et de ruiner sa santé. Ne pouvant plus s'acquitter des devoirs de sa charge au gré de ses désirs, il se retira au couvent du Buis pour s'y préparer à la mort. Durant cet intervalle, ses supérieurs l'ayant envoyé à Grenoble pour des affaires de son Ordre, ce voyage épuisa le peu de vie qui lui restait et il mourut dans cette ville [2]. 1638.

LA VÉNÉRABLE MARIE-CLOTILDE DE FRANCE,

REINE DE SARDAIGNE

1802. — Pape : Pie VII. — Roi de Sardaigne : Charles-Emmanuel IV.

Ce fut le 27 septembre 1759 que Marie-Clotilde naquit à Versailles. Ses parents, Louis, dauphin de France, et Marie-Joséphine de Saxe, l'élevèrent dans l'amour et la crainte de Dieu. Ils s'efforcèrent surtout de mettre dans son cœur deux vertus indispensables aux grands, la charité et l'humilité. Le soin de son éducation fut confié à une sœur qui, au milieu de la cour corrompue de Louis XV, ne donnait pas dans les désordres scandaleux qui affligeaient la France, Mme Louise de Rohan-Guémenée, comtesse de Marsan. L'enfant était d'une soumission parfaite et d'une docilité à

1. Le temps n'a pu jusqu'ici effacer la mémoire de ce vertueux pasteur ni détruire l'opinion qu'on avait conçue de sa sainteté. On assure qu'il s'opéra plusieurs miracles à sa mort : aussi, les habitants de certains cantons de la Bretagne et surtout ceux de Guiscriff, son pays natal, sont-ils dans l'usage de visiter son tombeau et de l'invoquer dans leurs besoins: ils le prient surtout pour être délivrés des fièvres. On a construit un petit oratoire sur le lieu même où il a été inhumé et l'on y a placé sa statue en pierre. — Cf. *Vies des Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (t. v, p. 138-174).

2. *Histoire hagiologique du diocèse de Valence,* par M. l'abbé Nadal.

toute épreuve. Son obéissance aux différents maîtres chargés de l'instruire était parfaite. Elle fit, le 17 avril 1770, sa première communion, avec une ferveur angélique. Il lui resta de cette cérémonie une impression durable et le désir de mener, autant qu'il lui serait possible, une vie de retraite et de prière. Ses goûts la portaient vers la vie religieuse, et elle apprit avec peine que son frère Louis XVI avait promis sa main à Charles-Emmanuel, prince du Piémont et futur roi de Sardaigne. Le 27 août 1775 le mariage avait lieu à Versailles, et la princesse partait pour se rendre dans sa nouvelle demeure. Sa conduite en cette circonstance toucha tous les cœurs. Il y eut à Chambéry vingt jours de réjouissances, pendant lesquels par l'affabilité et l'amabilité de ses manières elle s'attacha tous ceux qui l'approchèrent. Au milieu de toutes ces réjouissances, elle n'oubliait pas d'élever sans cesse son cœur vers Dieu, et quand elle fut arrivée à Turin, elle se traça un plan de conduite chrétien, dont elle ne se départit jamais pendant tout le reste de sa vie.

Marie-Clotilde assistait chaque jour régulièrement à deux messes qu'elle entendait à genoux. Une partie de ses journées était consacrée à la méditation et à la prière. Elle se confessait chaque semaine et s'approchait tous les deux jours du sacrement de l'Eucharistie. En servant Dieu de tout son cœur elle ne négligeait pas ses devoirs temporels et se montrait le modèle des épouses. Elle était pour son mari remplie de soins et d'attentions, prévenait tous ses désirs, le soignait comme une servante dévouée lorsqu'il était malade et cherchait à lui adoucir les ennuis de la convalescence. Elle s'efforçait de porter ses pensées vers Dieu et de lui faire accepter ses souffrances avec résignation. Elle y mettait beaucoup de discrétion, et son mari, dont elle avait complétement gagné la confiance, l'appelait sa consolation, sa directrice spirituelle.

Elle conservait avec le plus grand soin la décence dans ses habits, convaincue que c'est un moyen efficace de conserver la pureté intérieure, et que l'oubli des convenances a bientôt amené les plus déplorables égarements. Cela ne l'empêchait pas, pour plaire à son mari et à son beau-père, de se vêtir avec magnificence ; mais elle savait faire comprendre aux personnes qui l'approchaient, qu'elle tenait à ce qu'elles fussent vêtues avec décence. Plus tard, elle obtint de son mari de porter, en dehors des cérémonies publiques, des vêtements qui fussent en harmonie avec sa vie pieuse et retirée, et elle garda cette habitude jusqu'à la fin de son existence.

Marie-Clotilde avait une grande dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et, par ses soins, une confrérie dont le but était de rendre un culte public à ce divin cœur fut établie à Turin. A cela elle joignait une grande charité pour les pauvres, et leur soulagement était l'une de ses principales occupations. Suivant à la lettre le précepte du Sauveur : Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés, elle ne se permettait jamais de juger les actions d'autrui; jamais une parole amère ou une parole de critique ne sortait de sa bouche; elle était miséricordieuse à l'égard de tous. Elle avait aussi pour la mère de Dieu une affection toute particulière. En son honneur elle jeûnait les veilles de ses fêtes et tous les samedis de l'année; chaque jour elle récitait le petit office et le rosaire. Pour lui rendre un culte particulier, elle érigea une confrérie à laquelle elle donna le nom de *Notre-Dame de l'Humilité et de la Visitation*. Elle avait un attachement profond pour l'Eglise et ressentait vivement toutes les souffrances qu'endurait Pie VI, son chef. Elle admirait sa patience au milieu de ses tribulations. Elle eut elle-même

besoin de cette patience en présence des maux de la France et des malheurs de sa famille, auxquels succédèrent ceux de la famille de son mari. En 1798, un décret du Directoire faisait du Piémont une république, et son époux était contraint d'aller chercher un asile en Sardaigne. La femme chrétienne n'abandonna pas son époux; obligée de se séparer de toute sa cour, elle fit avec lui voile pour Cagliari. Charles-Emmanuel y tomba malade, et la princesse se vit forcée de s'occuper des affaires de l'Etat en sa place; elle fit pendant ce temps preuve de prudence et d'habileté. Cédant aux conseils qui leur furent donnés, ils revenaient au bout de six mois sur le continent. Ils vinrent d'abord se fixer à Florence, puis à Rome, d'où les événements les chassèrent; ils se rendirent à Naples et ensuite à Rome, qu'ils furent une seconde fois obligés de quitter pour se retirer à Naples. Au milieu de ces perpétuelles vicissitudes, Marie-Clotilde poussa jusqu'à l'héroïsme sa patience et sa soumission aux volontés du ciel. « Il ne nous reste rien », disait-elle; « mais Dieu est à nous : Dieu est avec nous; on a tout avec Dieu; quand on a Dieu, rien ne nous manque ». Etrangère à la haine, elle pardonnait de bon cœur à ceux qui persécutaient les deux nobles familles auxquelles elle appartenait par la naissance et le mariage. S'entretenant un jour du bonheur du ciel, elle dit que notre plus douce jouissance serait, dans cet heureux séjour, de voir assis à nos côtés un de nos ennemis qui nous devrait son salut. Son exil et ses humiliations tournèrent au profit de sa piété. Elle visitait assidûment les églises, y passait de longues heures en prières, seule et sans suite aucune, fréquentait assidûment les sacrements et montrait une piété qui édifiait tous ceux qui en étaient témoins.

Le 1er mars 1802, après être restée longtemps en prières dans l'église de la Trinité de Naples, elle rentrait chez elle avec un violent mal de tête et une fièvre ardente. Elle sentit que sa dernière heure approchait et se prépara avec ferveur à la mort par la réception fervente des derniers sacrements de l'Eglise. Le roi se montra d'abord inconsolable; mais comme il était, lui aussi, un grand chrétien, il dit qu'il devait à Dieu tous les sacrifices. Quand on fit part de ses sentiments à la reine, elle s'écria : « Quel bonheur ! Je n'ai plus rien à désirer maintenant que le paradis ». Elle expira le 7 mars, avec le sourire sur les lèvres. Elle avait quarante-deux ans. Le médecin qui lui avait donné des soins, ne put s'empêcher de s'écrier quand il la vit morte : « Je me réjouis de ce qu'un ange vient de s'envoler au ciel ». Son corps fut inhumé dans l'église des religieuses du Tiers Ordre de Saint-Thomas. Ses vertus et plusieurs guérisons miraculeuses opérées par son intercession firent poursuivre sa canonisation, et le 9 avril 1808, la Congrégation des Rites lui décernait le titre de vénérable. Charles-Emmanuel entrait chez les Jésuites et y mourait le 6 octobre 1811.

VIIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Siméon-François *Berneux,* évêque de Cafza (ville de l'Etat de Tunis), originaire du diocèse du Mans, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité en Corée en haine de la religion. 1866. — Louis-Bernard *Beaulieu*, du diocèse de Bordeaux, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité avec son évêque en haine de la religion. 1866. — Siméon-Marie *Renfer de Bretenières,* originaire du diocèse de Dijon, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité en haine de la religion. 1866. — Pierre-Henri *Dorie*, du diocèse de Luçon, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité en Corée en haine de la religion. 1866.

IXe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Dardant*, prêtre du diocèse de Limoges, vicaire à Bénévent (Creuse, arrondissement de Bourganeuf); ne fit pas le serment schismatique de 1791 ; emprisonné à Limoges en 1793, puis transféré à Rochefort en 1794 pour être déporté au-delà des mers ; embarqué sur *les Deux-Associés ;* remis à terre en février 1795 ; obtint d'être libre en avril suivant ; arrêté de nouveau en novembre même année ; mis en liberté en 1797 ; mort à l'hôpital de Limoges à l'âge de trente et un ans ; enterré dans le cimetière de cet établissement. 1798. — Edmond-Antoine *Lacour*, né à Vyt-les-Belvoir (Doubs, arrondissement de Baume-les-Dames, canton de Clerval) le 7 novembre 1738, prêtre, religieux capucin de Besançon, sous le nom de Père Zéphirin, vicaire et maître des novices au couvent de Dôle ; refusa tout serment révolutionnaire ; fit vœu d'aller en pèlerinage à la célèbre chapelle de Notre-Dame des Ermites, au territoire d'Einsiedeln (Suisse) ; revint en Franche-Comté ; s'arrêta au village de Mignovillars (Jura, arrondissement de Poligny, canton de Nozeroy) ; arrêté en cet endroit ; conduit au bourg de Mouthe (Doubs, arrondissement de Pontarlier), puis transféré à Pontarlier ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département du Doubs, siégeant à Besançon ; exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1794.

Philippe-Luc *Ogier* (en religion Frère Basile), religieux de la Trappe, né à Douai (Nord) en 1690. Les passions qui se développèrent en lui de bonne heure le jetèrent d'abord dans les plus grands écarts ; mais la grâce vint frapper à la porte de son cœur pendant qu'il étudiait le droit civil à l'Université de Douai. S'étant mis alors sous la direction d'un Père Carme Déchaussé, il passa plusieurs jours près de lui pour faire une confession générale de ses péchés et recevoir de bons conseils. Suivis avec fidélité, ces conseils changèrent en peu de temps la conduite du jeune homme : Ogier quitta le siècle à l'âge de vingt-quatre ans (1714) pour aller se cacher à la Trappe et y ensevelir avec lui tout ce que la nature et l'étude lui avaient donné de charmes ou d'espérances de succès. Trois semaines plus tard, il prenait avec l'habit religieux le nom de Frère Basile, que sa grande vertu devait bientôt rendre cher à l'Eglise. Tels furent, en effet, ses progrès dans la perfection, qu'il devint en peu de temps un véritable modèle pour tous ses frères. Quelque temps après sa profession, il sentit les premières atteintes du mal qui le conduisit au tombeau. Sa patience et sa charité se manifestèrent de la manière la plus touchante pendant tout le temps que dura sa maladie. Enfin, il remit paisiblement son âme à Dieu, au milieu de ses frères prosternés en prière autour de sa couche [1]. 1716.

1. L'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*

Henri, duc de Bourgogne, fils de Eudes Ier, bienfaiteur de l'abbaye de Cîteaux, et de Mathilde, qui acheva l'église de Notre-Dame de Beaune et prit le voile à Fontevrault, où elle finit ses jours. A l'exemple de Hugues, son oncle, qui avait quitté les grandeurs de la terre pour se retirer à Cluny, Henri renonça aux pompes du siècle et reçut à Cîteaux l'habit religieux des mains du bienheureux Albéric. Il obéit comme le plus humble des frères à ce saint Abbé et à saint Etienne, son successeur. Sa vie, du reste, nous est inconnue : elle fut cachée dans le Seigneur, qui lui rendit au centuple tout ce qu'il avait si généreusement abandonné pour suivre l'attrait de la grâce [1]. 1130.

Xe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Pongerard,* prêtre du diocèse de Saint-Malo, vicaire à Augan (Morbihan, arrondissement de Ploërmel, canton de Guer, diocèse actuel de Vannes); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté et conduit dans les prisons de Rennes ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine, siégeant à Rennes. 1794.

Edmond-Jean-Augustin-Joseph *Maghe,* né à Mons (Hainaut) le 16 juillet 1823, élève du collége des Jésuites de Brugelette, près Neufville, mort en cet établissement dans de grands sentiments de piété, après avoir été pour tous ses condisciples un modèle d'application et de vertu. 1837.

Jean-Marie-Benoit *Tarlet,* né à Villefranche-sur-Saône (Rhône), le 27 septembre 1841, élève externe du collége de Mongré, mort à l'âge de seize ans de la mort des justes. 1857.

XIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Guillaume *Escalier,* prêtre insermenté ; amené à Bordeaux en 1794 pour être déporté au-delà des mers; mis en prison au fort du Hâ : transféré en 1795 à l'hôpital Saint-André ; mort dans cet établissement à l'âge de quarante ans. 1795. — Mathieu *Lafont,* né à Saint-Léonard (Haute-Vienne), prêtre du diocèse de Limoges ; refusa le serment de 1791 et resta dans le Limousin; arrêté en 1793 et emprisonné à Limoges; embarqué en 1794 ; remis à terre, ainsi que plusieurs autres déportés, en février 1795 ; comme eux renfermé de nouveau ; mis en liberté en avril suivant ; revint à Limoges ; mis en réclusion quelques mois après le 3 brumaire ; transporté, malade d'hydropisie, à l'hôpital de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de trente-six ans. 1797. — Nicolas *Musart,* né à Somme-Vesle (Marne) en 1754, prêtre du diocèse de Châlons-sur-Marne, curé de la paroisse de Somme-Vesle ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; passa en Allemagne et de là en Hollande, lors de la loi de déportation ; rentra à Somme-Vesle vers la fin de juillet 1795 ; fit une déclaration de soumission aux lois de la république, en y ajoutant toutefois des réserves qui sauvaient et les droits de la justice et les principes de sa croyance ; arrêté chez un de ses parents au village de Somme-Suippes (arrondissement et canton de Sainte-Ménehould) le 22 février 1796, la loi de vendémiaire (29 septembre 1795) réprouvant toute espèce de restrictions ; conduit dans les prisons de Châlons, puis dans celles de Reims ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et émigré rentré par le tribunal criminel du département de la Marne, siégeant à Reims ; exécuté à l'âge de quarante-deux ans ; enterré au grand cimetière de la porte de Reims, dite *Porte-de-Mars.* 1796.

1. Cf. *Légendaire d'Autun,* par M. l'abbé Pequegnot.

Charles *Bouvart,* né à Paris en 1617. Il reçut dans cette ville, au collége de Clermont (collége Louis-le-Grand), dirigé par les Jésuites, une éducation aussi chrétienne que brillante. A l'âge de quatorze ans, son père le fit pourvoir de l'abbaye de Saint-Florent; et à dix-neuf ans il était nommé conseiller du roi en la Cour du Parlement de Paris, sans parler de la dignité de trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, dont il fut revêtu dès l'âge de quinze ans. Un avenir séduisant s'ouvrait donc devant lui; mais un esprit droit et surtout l'amitié précieuse d'un saint tel que Saint-Vincent de Paul, lui firent éviter les piéges tendus à son innocence et il résolut de se donner tout entier à Dieu. S'étant fixé dans son abbaye de Saint-Florent, il entreprit d'évangéliser les paroisses qui en dépendaient, ce qu'il fit avec le plus grand succès. A l'œuvre divine de la prédication, il joignait aussi l'exercice de la plus héroïque charité. On le voyait, comme un autre François Régis, parcourir les rues de Saumur, visiter les hopitaux, et souvent même aller porter lui-même les secours aux malades et aux indigents jusque dans les plus obscurs réduits. Son attention se porta également sur la conduite des moines des deux abbayes dont il avait la commende (Saint-Florent-les-Saumur et Saint-Florent-le-Vieil), et il réussit à y introduire la réforme de la Congrégation de Saint-Maur. A Saint-Florent-le-Vieil il convoqua deux assemblées synodales composées de tous les curés, desservants et chapelains du territoire exempt, et il y proposa divers règlements relatifs à la conduite que devraient tenir les ecclésiastiques du pays, soit par rapport à l'observance des anciennes règles canoniques, soit par rapport à leurs paroissiens. Il retourna ensuite à Saumur et reprit ses visites aux malades et aux prisonniers. Son dévouement lui coûta la vie; atteint de la peste, il mourut victime de la charité. Son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye [1]. 1645.

Charles-Antoine *Pourthié,* prêtre du diocèse d'Albi, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité en Corée en haine de la religion. 1866. — Michel-Alexandre *Petitnicolas,* prêtre du diocèse de Saint-Dié, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité en Corée en haine de la religion. 1866.

XIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Nicolas *Colus,* né à Vomécourt (Vosges, arrondissement d'Epinal, canton de Rambervillers), en 1751, curé dans son pays natal; refusa les serments antireligieux de 1791 et 1792; arrêté en 1797; déporté à la Guyane; mort de chagrin et de misère à l'âge de quarante-sept ans, dans le canton d'Approuage (bourg situé à soixante-quinze kilomètres sud-est de Cayenne), où il était relégué. 1798. — Joséphine-Adélaïde *Leclerc de Glatigny,* née à Paris en 1737, religieuse professe du couvent de la Visitation à Saint-Denis; se retira à Saint-Cloud après la suppression des Ordres monastiques; arrêtée en 1793; condamnée à mort pour avoir conservé chez elle des écrits fanatiques et pour avoir donné asile à un prêtre réfractaire, par le tribunal révolutionnaire de Paris; exécutée à l'âge de cinquante-sept ans. 1794. — Pierre *Jonca,* né à Lacajunte (Landes, arrondissement de Saint-Sever, canton de Geaune), prêtre du diocèse d'Aire; refusa le serment de 1791 et ne sortit point de son pays; arrêté, envoyé à Bordeaux, mis en prison, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville; mort dans cet établissement à l'âge de trente ans. 1795.

Le vénérable Denis *de Leuwis,* surnommé *le Chartreux,* célèbre par ses écrits [2]. 1471. — Corneille *de la Pierre (Cornelius a Lapide),* jésuite, né à Bocholt, dans la Campine (vaste plaine qui s'étend en Belgique et en Hollande entre les embouchures de l'Escaut et de la Meuse), en 1566. Etant entré dans la Compagnie de Jésus, il s'y consacra à l'étude des langues et surtout à l'étude de l'Ecriture sainte. Après avoir professé avec succès à Louvain et à Rome, il mourut dans cette dernière ville, âgé de soixante-onze ans. La réputation de sainteté dont il jouissait pendant sa vie fut cause qu'on l'enterra dans un endroit spécial, pour qu'on pût distinguer son corps lorsqu'il s'agirait, dans la suite, de sa béatification. Il a laissé dix volumes de *Commentaires sur l'Ecriture sainte,* lesquels ont été abrégés par Tirin et Menochius. 1637. — La vénérable *Justine,* recluse à

1. Cf. *Vies des Saints personnages de l'Anjou,* par le Révérend Père Dom François Chamard (tome I, pages 145-157).

2. Nous avons donné la vie ainsi que la liste des écrits du vénérable Denis le Chartreux au 12 mars (tome III, pages 384-386).

Arezzo (Toscane). Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Jérôme. Son corps se garde dans un cercueil de fer dont les religieuses Hiéronymites ont seules les clefs.

Lambert, premier comte héréditaire de Châlon-sur-Saône, époux d'Adélaïs d'Arles, sœur de la reine Constance, femme du roi Robert II, *le Pieux* (996-1031). Il est appelé, dans les anciens titres, « très-illustre, très-noble et très-chrétien ». Saint Odilon nous apprend qu'il était intimement lié avec saint Mayeul, abbé de Cluny. L'an 973, il fonda, en l'honneur de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste, le monastère des Bénédictins de Paray-le-Monial. Il le construisit dans son propre fonds, sur le penchant d'une colline, en un lieu nommé Orval ou Val-d'Or *(Vallis aurea)*, près de la ville et d'une très-ancienne église. Pour rendre ce nouveau monastère plus vénérable aux peuples, il s'empressa de l'enrichir de reliques. On lui donna le corps de saint Grat, évêque de Châlon (8 octobre); il le fit transporter à Paray (5 juin 977). Le comte Lambert mourut dans de grands sentiments de piété, et fut inhumé dans le prieuré [1]. 990.

XIIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Cherbonnier*, curé de Mezeaux (diocèse de Poitiers); condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne. 1794. — André *Jolivard*, prêtre-secrétaire de l'évêché de Poitiers, chanoine d'une des églises collégiales de ce diocèse; demeurait, à Loudun (Vienne); arrêté vers la fin de 1793; conduit dans les prisons de Poitiers au commencement de 1794; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne. 1794. — *Mallet*, né à Cette (Hérault, arrondissement de Montpellier), prêtre du diocèse d'Agde; refusa le serment de liberté-égalité; arrêté; conduit dans les prisons de Montpellier; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de l'Hérault, siégeant à Montpellier; exécuté à l'âge de trente-six ans. 1794. — Jean-Joseph *Piton*, curé de Morières (Vaucluse); refusa les serments révolutionnaires et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation; arrêté en 1794 et conduit dans les prisons d'Avignon; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse, siégeant à Avignon. 1794.

La vénérable *Péméne*, vierge [2].

XIVe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques *Bourbon*, curé de Saint-Laurent-d'Agny (Rhône, arrondissement de Lyon, canton de Mornant); condamné à mort par la commission révolutionnaire de Lyon, comme prêtre fanatique, à l'âge de soixante-quatorze ans. 1794. — Yves *Bouvier*, né au Bourg-d'Iré, près de Segré (Maine-et-Loire), le 6 juillet 1719, curé de Maumusson (Loire-Inférieure, arrondissement d'Ancenis, canton de Saint-Mars-la-Jaille); fusillé à la Petite-Rouxière, près Ancenis, à l'âge de soixante-quinze ans. 1794. — Hubert *Rey*, né à Belley vers 1719, prêtre, affilié au diocèse de Lyon, directeur spirituel

1. *Légendaire d'Autun.* — Cf. *Vie de saint Grat*, dans les *Petits Bollandistes*, tome XII, page 153, note 2 au martyrologe de France. Pour la fête de la translation des reliques du saint évêque, voir au 5 juin, tome VI, page 457, note 2 au martyrologe de France.

2. Voir sa vie dans les *Petits Bollandistes*, au 13 mars, tome III, pages 406-407.

des religieuses de l'abbaye royale de Saint-Pierre, en cette ville ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta à Lyon après la suppression de son cloître ; arrêté, mis en prison, condamné à mort comme prêtre fanatique et comme émigré rentré, par la commission révolutionnaire. 1794.

Lethbald, né dans les environs d'Autun, pèlerin en Palestine. Lorsqu'après avoir visité les Saints-Lieux, il fut arrivé au sommet du mont des Oliviers d'où le Seigneur s'éleva aux cieux, il se prosterna la face contre terre, les bras étendus en forme de croix. Il versa un torrent de larmes, et sentit son âme pleine d'une extase ineffable qui l'élevait à Dieu. Il se leva quelque temps après, étendit les mains vers le ciel et demanda à Dieu de mourir sur ces plages qu'il avait sanctifiées par sa présence. Après cette prière, Lethbald retourna dans l'hospice des pèlerins avec ses compagnons ; c'était alors l'heure du repas. Pendant que les autres étaient à table, il alla d'un air gai vers son lit, comme pour s'y livrer à un profond sommeil ; et en effet il s'endormit sur-le-champ. On ne sait ce qu'il vit pendant son sommeil, mais en dormant il s'écria trois fois : « Gloire à vous, Seigneur ! » A ces mots, ses compagnons le pressèrent de se lever pour manger ; il refusa, et, se tournant d'un autre côté, il leur dit qu'il souffrait un peu. Jusqu'au soir il resta couché : alors il appela les pèlerins et demanda le saint viatique. Il le reçut et rendit doucement son âme à son Créateur [1]. 1040.

XVe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Anselme *Beaudevant,* prêtre non assermenté, né à Lyon et domicilié à Paris ; arrêté en 1793 pour avoir donné l'hospitalité à un de ses compatriotes, royaliste proscrit ; traduit devant le tribunal révolutionnaire ; condamné à mort le 25 ventôse an II et exécuté le même jour. 1794. — Jean *Olivier,* prêtre du diocèse de Vannes ; refusa tout serment révolutionnaire et resta dans son canton malgré la loi de déportation ; arrêté dans la paroisse de Quistinic (Morbihan, arrondissement de Lorient, canton de Plouay) en 1794 ; conduit dans les prisons de Lorient ; condamné à mort par le tribunal criminel du Morbihan, siégeant dans cette ville ; décapité. 1794. — Michel *Reissonnier,* prêtre, religieux Augustin ; refusa les serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; se retira dans la ville de Montbrison (Loire) ; arrêté en 1793 et amené à Lyon ; condamné à mort comme fanatique et contre-révolutionnaire, par la commission révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante et un ans. 1794.

Guillaume *Hart,* martyr, du collége anglais de Douai. Anglican converti, il avait été promu au sacerdoce, et depuis plusieurs années déjà il travaillait, sans relâche, au soulagement des catholiques persécutés en Angleterre, quand, la nuit après Noël de l'année 1582, il fut réveillé en sursaut par des hommes d'armes qui, au nom de la reine Elisabeth, le saisirent et le renfermèrent au château d'York. Trois mois après il fut condamné à mourir de la mort des traîtres. Des soldats conduisirent au supplice le confesseur de la foi qui ne cessa sa prière qu'au moment où le bourreau le précipita de l'échelle. La corde fut presque aussitôt coupée, et le corps, tout vivant, mutilé, ouvert et mis en morceaux au milieu des plus horribles douleurs [2]. 1583. — *Alger,* moine de Cluny. « Alger », dit Pierre le Vénérable dans son *Traité des Miracles,* « était comme Job, simple, droit, craignant Dieu et s'éloignant du mal. L'enfer lui livra de terribles assauts. Souvent, dans ses perplexités, il allait puiser de nouvelles forces dans la conversation de son charitable et prudent abbé. Il joignait l'humilité la plus profonde à une science prodigieuse. On a de lui des *Lettres* à diverses églises et plusieurs *Traités* pour la défense de la foi catholique, un, entre autres, sur la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Il ne fut ordonné prêtre que dans sa vieillesse et vécut encore dix ans après cette promotion. Sa mort fut aussi édifiante que sa vie [3] ». Vers 1100. — Louise *de Marillac* (veuve Legras), fondatrice (conjointement avec Saint-Vincent

1. *Légendaire d'Autun,* par M. l'abbé Pequegnot. — Saint François de Sales a tiré un heureux parti de ce fait édifiant dans son *Traité de l'Amour de Dieu* (liv. VII, chap. 12).

2. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.* — Cf. *La persécution religieuse en Angleterre* (tome Ier, page 320).

3. M. l'abbé Pequegnot, *Légendaire d'Autun.* — Cf. Pierre le Vénérable, *Traité des Miracles,* liv. III ; et la *Chronique de Cluny.*

de Paul) et première supérieure de la Congrégation des Filles de la Charité (dites aussi Sœurs Grises)[1]. 1660.

Le Vénérable *Pierre Bizel* (en religion le Père *Jean de Maurienne*), de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins. Né en 1548, au hameau des Rieux, sur les confins dss communes d'Albiez-le-Vieux et de Montrond (Savoie, arrondissement et canton de Saint-Jean-de-Maurienne), il passa son enfance à garder les troupeaux de son père; mais on vit, dès ses plus jeunes années, que Dieu avait choisi son âme pour un de ses vases de prédilection. Ses parents voulurent profiter de ces heureuses dispositions et l'envoyèrent au collége de Saint-Jean. Le jeune Bizel fut au comble de ses vœux : il sentit que le collége n'était pour lui qu'une préparation éloignée au sacerdoce et il se disposa dès lors au saint état auquel Dieu l'appelait. Sa ferveur dans la prière, son assiduité auprès du Saint-Sacrement lorsque la règle lui permettait d'aller y épancher l'amour dont son cœur était embrasé, son application à l'étude, ses progrès rapides dans toutes les connaissances qui faisaient l'objet de l'enseignement, son obéissance parfaite à ses supérieurs et surtout son éclatante chasteté le rendirent l'admiration et le modèle de ses condisciples, en même temps que sa douceur de caractère et son empressement à les obliger lui attiraient leur affection. Vers le milieu de ses cours, il revêtit l'habit ecclésiastique : depuis ce moment, on le vit plus modeste encore, plus attentif à tous ses devoirs et plus fervent au pied des autels. Pierre acheva ainsi de la manière la plus brillante ses cours d'humanités et de logique. Il désira ensuite se rendre à Paris pour se perfectionner dans la science théologique ; et comme ses ressources pécuniaires semblaient lui refuser cette démarche, la Providence y suppléa : Mgr de Lambert, évêque de Maurienne, pourvut à tous les frais, et le pieux jeune homme, après avoir reçu sa bénédiction, partit pour Paris. Après quatre ans de séjour dans cette ville, Pierre revint en Maurienne, riche de science et de vertu. Mgr de Lambert l'ordonna prêtre en 1575, et le nomma successivement au vicariat de Saint-Jean-de-la-Porte et à la cure de Saint-Pierre-de-Souci ; enfin le curé d'Albiez-le-Vieux étant venu à mourir, les habitants pensèrent à leur jeune compatriote, dont ils avaient bien des fois entendu parler comme étant le modèle des bons pasteurs, de même qu'il avait été autrefois parmi eux le modèle des enfants. D'un accord unanime, ils le demandèrent donc à Mgr de Lambert et l'obtinrent (1577). Ses vertus lui eurent bientôt étroitement attaché le cœur de ses paroissiens qui le vénéraient comme un saint et l'aimaient comme un père : son ministère produisait chaque jour les fruits les plus beaux et les plus durables. Cependant notre jeune prêtre nourrissait depuis longtemps l'idée de se donner entièrement à Dieu et de s'enfermer dans un cloître. Ayant obtenu, après bien des difficultés, le consentement de son évêque, il courut tout joyeux (1581) frapper à la porte du couvent des Capucins de Chambéry. Il reçut à la vêture le nom de Jean, et ce fut par une disposition de la Providence, car il était le précurseur d'un grand nombre de saints religieux que la Savoie et la Maurienne en particulier devaient bientôt donner à l'Ordre de Saint-François. Aussitôt après la prise d'habit, le jeune novice fut conduit au couvent de Saint-Victor de Milan dont les religieux édifiaient toute la ville par l'austérité de leur vie et leur parfaite observance de la discipline monastique. Le Père Jean se forma sur les grands modèles qu'il avait devant les yeux, et, comme une diligente abeille, il recueillit des uns et des autres les divers sucs qui pouvaient servir à composer dans son âme le miel de la perfection religieuse. Lorsque l'année de probation fut achevée, il fit sa profession solennelle. Ses supérieurs le renvoyèrent ensuite en Savoie, au couvent de Chambéry, où on lui confia successivement les emplois de sacristain, de portier, de quêteur. Le Père Jean aurait désiré passer toute sa vie dans ces humbles fonctions, si conformes à son amour pour la pauvreté et la mortification ; mais Dieu en avait décidé autrement. En l'année 1588, il fut élu maître des novices et gardien du couvent de Roanne ; il exerça depuis les mêmes charges à Montluçon, à Dôle, à Salins, à Lyon, à Chambéry ; enfin il remplit les fonctions de définiteur depuis la formation de la province de Savoie jusqu'à sa mort. Parmi les vertus qu'il s'attacha surtout à pratiquer parmi ces différentes charges, citons son union avec Dieu, sa chasteté, son humilité, sa mortification, sa charité, son attachement à la foi catholique et à la Règle de Saint-François. Dieu se plut à l'honorer du don de miracles et de prophéties. Enfin le Seigneur jugea que la couronne de son serviteur était assez belle : après une courte maladie, le Père Jean s'éteignit doucement, dans la soixante-sixième année de son âge et la trente-troisième de son entrée en religion. Il avait passé à Chambéry les trois dernières années de sa vie[2]. 1614.

1. Voir de nombreux détails sur Mme Legras et sa Congrégation, dans la vie de saint Vincent de Paul, au 19 juillet (t. VIII, p. 460–497). — Cf. *Vie de la vénérable Louise de Marillac*, par M. Gobillon, curé de Saint-Laurent, revue, corrigée et augmentée par M. Collet, prêtre de la Congrégation de la Mission (Paris, chez Poussielgue, 1862, in-12).

2. Au bruit de la mort du Père Jean, toute la ville accourut au couvent pour le voir : le corps était demeuré souple, les chairs vives et les couleurs naturelles. La sépulture se fit sans pompe : suivant les recommandations qu'avait faites le saint religieux, on le mit sur la terre nue et on ne l'enveloppa que de son habit. Suivant toutes les probabilités, le cadavre devait se corrompre rapidement; car le couvent et particulièrement les murs du tombeau étaient environnés d'eau. Toutefois ce tombeau ayant été ouvert en 1617, on trouva le corps parfaitement conservé, souple et flexible comme s'il venait d'expirer. La pierre qui était à la tête se trouvait remplie dans tous ses trous d'une liqueur blanche semblable à du lait : cette liqueur se reproduisait souvent; on la recueillait avec des mouchoirs et elle opéra un grand nombre

XVIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Etienne *Riou,* né dans le diocèse de Quimper en 1735, curé de Labadan (Finistère); refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation de 1792; arrêté en 1794; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Finistère, siégeant à Quimper; exécuté à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Antoine *Robert,* né au bourg de Saint-Sauveur (Loire, arrondissement de Saint-Etienne, canton de Bourg-Argental), curé de cette paroisse (diocèse de Lyon et Vienne); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta au milieu de ses ouailles malgré la loi de déportation de 1792; arrêté en 1793; conduit à Lyon; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission révolutionnaire établie à Lyon; exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1794. — *Simon,* prêtre, chanoine prébendé du chapitre de Saint-Martin de Tours, ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793; conduit à Bordeaux en 1794 pour être déporté au-delà des mers; de là envoyé à Blaye et jeté dans les souterrains du fort de cette ville; atteint d'une maladie mortelle, après vingt mois de captivité dans ce lieu infect; mort dans sa famille où il s'était retiré. 1797.

XVIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bouard, chanoine de la cathédrale de Nevers; enfermé à Nevers comme réclusionnaire en 1792, à l'âge de soixante et onze ans; de là transporté à Nantes; mort en cette ville. 1794. — Jean *Chabanier,* prêtre du diocèse de Marseille; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par

de guérisons. Le 25 août 1622, le provincial des Capucins de Savoie leva le saint corps du tombeau commun, et l'ayant enfermé dans une double caisse de noyer, il le déposa à côté de l'autel, dans une niche pratiquée à l'intérieur du mur de la chapelle au-dessous de laquelle il avait été enseveli. Une seconde translation eut lieu le 22 juillet 1646 par l'ordre du pape Innocent X : le corps fut transporté dans une autre chapelle, située en face de celle dont nous venons de parler, et appelée chapelle de Saint-Joseph et Sainte-Anne. Il s'y trouvait encore en 1793, toujours entier et flexible comme en 1622. A cette époque funeste, les révolutionnaires brisèrent la double caisse et jetèrent le corps dans l'Hyère, qui baigne les murs occidentaux du couvent. Lorsque ces malheureux se furent éloignés, les religieux habitants de Cognin (Savoie, arrondissement de Chambéry, canton de la Motte-Servolen) retirèrent le corps de la rivière; mais l'eau l'avait pénétré, les chairs disparurent et il ne resta plus que les ossements qui furent réunis dans une caisse de sapin et déposés derrière le maître-autel de l'église paroissiale. Le 4 mars 1836, ils furent transférés définitivement dans le couvent de Chambéry et déposés dans la sacristie, où ils sont encore aujourd'hui.

La cause de béatification du vénérable Père Jean de Maurienne, portée en cour de Rome en 1622, a été suspendue à une époque qu'on ne saurait préciser, parce que, dit-on, on lui avait rendu à Chambéry, contrairement aux règles liturgiques, un culte public avant que le décret en fût rendu.

Dans une des chambres du presbytère d'Albiez-le-Vieux, on conserve un tableau qui représente le vénérable Père Jean de Maurienne : il médite, devant un crucifix et une tête de mort, le néant des vanités de la terre et les splendeurs de l'amour de Dieu. Au bas du tableau on lit cette courte inscription : *Inter vivos mortuus, inter mortuos vivus* (mort au milieu des vivants, vivant au milieu des morts). — *Vie du vénérable Jean de Maurienne,* par M. l'abbé Truchet, curé de Saint-Jean d'Arves (Chambéry, chez Puthod, 1867, in-8°).

le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. 1794. — Dom Bonaventure *Froment*, né à Nimes (Gard), vers 1744, prêtre et religieux de Saint-Bruno ; quitta son cloître à la suppression des communautés religieuses ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté avec sa sœur, digne religieuse ; condamné à mort et exécuté à l'âge de cinquante ans. 1794. — Alexandre-Denis *Girardot*, né à Cumières (Marne, arrondissement de Reims, canton d'Ay) en 1743, prêtre, chanoine régulier de la Congrégation de Sainte-Geneviève du diocèse d'Angers, prieur-curé de la paroisse de la Rouaudière (Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, canton de Saint-Aignan-sur-Roé) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté le 6 mars 1796, conduit dans les prisons de Craon ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par une commission militaire ; fusillé à l'âge de cinquante-trois ans. 1796. — Jean-Baptiste *Maunier*, prêtre du diocèse d'Avignon, attaché à l'église collégiale de Saint-Remy ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles-sur-Rhône) en 1793 ; conduit dans les prisons de Marseille ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône. 1794. — *Robillard*, chanoine de la cathédrale de Nevers ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; mis en réclusion à Nevers en 1794, puis conduit à Nantes ; jeté dans le fond de cale de la galiote hollandaise ; mort dans ce lieu infect à l'âge de soixante-trois ans. 1794.

Le vénérable Père Pierre *Jouvaud* (ou *Jouault*), restaurateur de la vie régulière dans plusieurs couvents de l'Ordre de Saint-Dominique. Ayant quitté le monde dès ses plus tendres années pour se consacrer au service de Dieu, il prit l'habit de l'Ordre à Rennes, au couvent de Bonne-Nouvelle. Homme intérieur, fort adonné à l'oraison, très-dévot à la Sainte Vierge, il excella à former les jeunes religieux à la piété et à la science des choses divines. Il joignait à une douceur inaltérable une patience héroïque et une fermeté généreuse, lorsqu'il s'agissait de la gloire de Dieu et des intérêts de la vie régulière pour laquelle il travailla presque toute sa vie. Il faisait tous ses voyages à pied et pratiquait de grandes mortifications, qu'il augmentait encore quand il entreprenait l'établissement de l'Observance dans quelque couvent. On lui doit la fondation de la célèbre congrégation de Bretagne que les Papes ont confirmée par leurs bulles, que les rois ont maintenue par leurs arrêts, que tous les généraux ont honorée d'insignes priviléges, et qui a fleuri jusqu'à la Révolution, sous le nom de Saint-Vincent-Ferrier. Il allait entreprendre la réforme du couvent de Dinan, lorsque Dieu l'appela des travaux de cette vie au repos éternel [1]. 1637.

Mgr Gabriel-Melchior *de Messey*, évêque de Valence ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; quitta son siége épiscopal et se réfugia d'abord près de Tournon, dans un lieu solitaire, puis à Vienne, en Autriche, où il vécut et mourut saintement. 1806. — Le vénérable Jacques *de Gabirou*, mis à mort par les Calvinistes, en haine de la religion chrétienne, à Salindres (Gard, arrondissement d'Alais, canton de Saint-Martin-de-Valgalgues), au diocèse de Nimes. 1703.

XVIIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Aimé *Arnaudeau*, diacre du diocèse de Poitiers ; condamné à mort comme réfractaire à la loi par le tribunal de Limoges. 1794. — Claude *Barrier*, prêtre, né à Usson (Loire, arrondissement de Montbrison) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 par les agents de la commission révolutionnaire de Lyon ; amené dans cette ville ; condamné à mort comme prêtre fanatique ayant rétracté son serment ; exécuté à l'âge de vingt-huit ans. 1794. — Charles-Denis *Bertault*, prêtre, condamné à mort comme réfractaire, avec seize de ses compagnons, par le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant à Poitiers. 1794. — Antoine-Silvain *Bertrand*, curé de Marconnay (Vienne, arrondissement de Loudun, canton de

1. On l'enterra avec beaucoup de pompe dans le chapitre du couvent de Rennes. Plusieurs personnes, qui l'ont invoqué dans leurs nécessités, ont déclaré avoir reçu par son intercession les grâces qu'elles demandaient à Dieu. Les religieux qu'il forma à la vie régulière, remplis de son esprit, l'établirent depuis à Dinan, à Besançon, et dans les autres couvents de Bretagne. — *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (t. IV, p. 35-42).

Moncontour), au diocèse de Poitiers; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département de la Vienne. 1794. — Joseph *Beynard*, curé de la paroisse de la Couture, non loin de la Roche-sur-Yon (Vendée), au diocèse de Luçon; resta près de ses paroissiens, bien qu'il fût insermenté et par conséquent proscrit par la loi de déportation; arrêté et conduit dans les prisons de Poitiers; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant en cette ville. 1794. — Louis-Marie *Blondet*, curé d'Usson (Vienne, arrondissement de Civray, canton de Gençais), au diocèse de Poitiers; refusa le serment schismatique de 1791 et resta au milieu de ses paroissiens malgré la loi de déportation de 1792; arrêté en 1793; jeté dans les prisons de Poitiers; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant en cette ville. 1794. — Jean-Baptiste *Car*, chanoine de l'une des collégiales du diocèse de Poitiers; résidait en cette ville en 1793, sans avoir cru qu'il dût sortir de France en vertu de la loi de déportation du 26 août 1792, quoiqu'il eût repoussé notoirement les erreurs et le schisme de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793 et jeté en prison; traduit devant le tribunal du département de la Vienne, siégeant à Poitiers; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Louis *Bonnet*, prêtre et religieux; vivait modestement à Parthenay (Deux-Sèvres); refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne satisfit point à la loi de déportation; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de Poitiers. 1794. — Charles *Brunet*, prêtre, ex-jésuite, résidant à Châtellerault (Vienne), au diocèse de Poitiers; se tint en dehors du schisme constitutionnel et ne sortit point de France; arrêté; traîné dans les prisons de Poitiers; traduit devant le tribunal du département de la Vienne et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — François-Amable *Dancel de Bruneval*, vicaire général de l'évêque de Poitiers et promoteur de l'officialité du diocèse de ce nom; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France malgré la loi du 26 août 1792; arrêté à Poitiers en 1793 et jeté en prison; traduit devant le tribunal criminel du département de la Vienne et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Charles *Champigny*, curé dans le diocèse de Poitiers (et peut-être à Remeneuil, près Châtellerault, où il fut arrêté en 1793); avait généreusement refusé le serment de 1791, et, pour continuer de remplir son devoir pastoral à l'égard de ses paroissiens, ne s'était point soumis à l'inique loi de la déportation; jeté d'abord dans les prisons de Poitiers; traduit ensuite devant le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant en cette ville; condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire et décapité à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Noël-Etienne *Chevallier*, premier chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, au diocèse de Poitiers, et membre du bureau diocésain; refusa le serment schismatique de 1791 et resta à Poitiers après la suppression des chapitres; arrêté en 1792 et jeté dans les prisons de cette ville; traduit devant le tribunal du département de la Vienne et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Jérôme-Silvain *Doré*, curé de Saint-Léger, au diocèse de Poitiers; refusa de prêter le coupable serment de la constitution civile du clergé et n'abandonna point sa paroisse; arrêté et traîné dans les prisons de Poitiers; traduit devant le tribunal du département de la Vienne et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Pierre-Louis *Druet*, curé de Marigny-Brizay (Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Neuville); ne trahit point sa foi par le serment schismatique de 1791 et demeura au milieu de ses paroissiens malgré la loi de déportation; arrêté vers la fin de 1793, et jeté dans les prisons de Poitiers; traduit devant le tribunal du département de la Vienne et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Louis *Dubois*, chanoine de l'une des collégiales du diocèse de Poitiers; résidant, en 1793, à Richelieu (Indre-et-Loire); refusa de tremper dans le schisme de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté et traîné dans les prisons de Poitiers; traduit devant le tribunal criminel du département de la Vienne, et condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Joseph *Dupont*, prêtre, demeurant à Targé (Vienne, arrondissement et canton de Châtellerault), au diocèse de Poitiers; n'avait compromis sa foi par aucun serment; saisi en 1793 par les agents de la persécution et jeté dans les prisons de Poitiers; traduit ensuite devant le tribunal du département de la Vienne, siégeant en cette ville, et condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Pierre-Gilles *Duvigneau*, curé de Coussay (Vienne, arrondissement de Loudun, canton de Monts-sur-Guesnes), au diocèse de Poitiers; refusa de prêter le serment schismatique de 1791 et n'abandonna point ses chers paroissiens; saisi dans sa paroisse en 1793 par les satellites de l'impiété et traîné dans les prisons de Poitiers; traduit devant le tribunal du département de la Vienne et condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire. 1794. — François-Claude *de la Faire-des-Près*, grand vicaire de l'évêque de Poitiers (Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire) et prieur de l'église collégiale de Sainte-Radegonde de cette ville; continua de l'habiter après la suppression des chapitres; ne souilla point ses cheveux blancs par le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa province malgré la loi de déportation; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Poitiers; appelé devant le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant en cette ville, et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Jean-Joseph *Faulcon*, prêtre, chanoine et sous-chantre de l'église collégiale de Notre-Dame-de-la-Grande, dans la ville de Poitiers; continua de l'habiter après la suppression des chapitres; saisi en 1793 et jeté en prison; envoyé à l'échafaud par le tribunal du département de la Vienne, comme prêtre réfractaire. 1794.

— Pierre *Follereau,* prêtre, religieux bénédictin, résidant à Nevers depuis la suppression des Ordres monastiques ; refusa généreusement le serment de la constitution civile du clergé et ne satisfit point à la loi de déportation ; s'éloigna ensuite de Nevers et passa sur le territoire du département de la Vienne ; arrêté et conduit dans les prisons de Poitiers ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville. 1794. — Antoine *Galtier*, curé dans le diocèse de Poitiers, et probablement de la paroisse de Chenay (Deux-Sèvres, arrondissement de Melle, canton de Lezay) ; refusa le serment de 1791 et ne satisfit point à la loi de déportation ; arrêté à Chenay vers le commencement de 1794 et condamné comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département de la Vienne, siégeant à Poitiers. 1794. — Gabriel-Félix *Gautron-Labate*, curé de Fontaine (Deux-Sèvres), au diocèse de Poitiers ; ne prêta point le serment schismatique de la constitution civile du clergé et fut retenu par ses paroissiens lors de la menaçante loi de déportation ; surpris en 1793 par les satellites de l'impiété ; traîné dans les prisons de Poitiers et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne. 1794. — Jean-André-Barthélemy *Giraud*, prêtre du diocèse du Puy, né en cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France comme le voulait le Décret du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et envoyé, au commencement de l'année suivante, à Bordeaux, où devait se faire une déportation de prêtres à la Guyane ; laissé dans les prisons de cette ville à cause de l'encombrement ; transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort à l'âge de trente-quatre ans. 1795. — Louis-Jacques *Gonnet*, aumônier d'un couvent de religieuses à Poitiers ; resta dans cette ville après la suppression des cloîtres, ne prêta aucun des serments révolutionnaires et ne satisfit point à la loi de déportation de 1792 ; arrêté vers la fin de 1793 et jeté dans les prisons de Poitiers ; traduit ensuite à la barre du tribunal criminel du département de la Vienne et condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Marcelle-Aimée *Jolivet Jasmes,* née à Saint-Vincent (Charente), au diocèse d'Angoulême, en 1755, religieuse de l'Ordre de Fontevrault ; se retira dans son pays natal après la suppression des cloîtres ; arrêtée, jetée dans les prisons d'Angoulême ; de là envoyée à Paris ; condamnée à mort comme fanatique et conspiratrice, par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécutée à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Jacques-Louis *Leboux*, prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Hilaire le Grand, diocèse de Poitiers ; manifesta la même opposition que beaucoup de ses confrères aux erreurs de la constitution civile du clergé et crut ne pas devoir sortir de France après la menaçante loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté à Saint-Hilaire vers le commencement de 1794 et conduit dans les prisons de Poitiers ; traduit ensuite devant le tribunal criminel du département de la Vienne et condamné au dernier supplice comme prêtre réfractaire. 1794. — Louis-François *Labaye,* curé de Pouillé (Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Saint-Julien-l'Ars), au diocèse de Poitiers ; était resté dans sa paroisse comme beaucoup d'autres pasteurs du Poitou, sans vouloir faire le coupable serment de la constitution civile du clergé ; arrêté, de même que plusieurs d'entre eux, vers le commencement de 1794 ; traîné dans les prisons de Poitiers, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne. 1794. — Louis *Lauradoux,* curé dans le diocèse de Limoges ; refusa les serments révolutionnaires et ne quitta point ses paroissiens ; arrêté au village du Peyroux en 1793, et conduit dans les prisons de Poitiers ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant en cette ville. 1794. — François-Anne *de Lauzon de la Poupardière,* prêtre et chanoine de l'une des collégiales du diocèse de Poitiers ; habitait cette ville depuis la suppression des chapitres ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté vers la fin de 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant à Poitiers. 1794. — Joseph-François *Lebleu*, curé de Ternay (Vienne, arrondissement de Loudun, canton des Trois-Moutiers), au diocèse de Poitiers ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta parmi ses paroissiens malgré la loi de déportation ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Poitiers ; appelé ensuite à la barre du tribunal révolutionnaire du département de la Vienne et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Pierre *Limousin*, curé dans le diocèse de La Rochelle ; était insermenté et n'avait point obéi à l'inique loi de la déportation ; arrêté à Allonne (Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton de Secondigny) en 1793, et traîné dans les prisons de Poitiers ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant en cette ville. 1794. — Louis-Claude *de Luzines*, prêtre du diocèse de Poitiers, résidant en cette ville ; resta ferme dans sa foi lors de l'innovation de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France après la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1794 par les satellites de la Convention ; jeté dans les prisons de Poitiers ; traduit bientôt après devant le tribunal révolutionnaire du département de la Vienne et envoyé à la mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Pierre *Marconnay,* curé dans le diocèse de Saintes, et probablement à Saint-Porchaire où il avait sa demeure en 1793 ; avait refusé le serment schismatique de 1791 et bravé les menaces de la loi de déportation ; arrêté et conduit dans les prisons de Poitiers ; traduit ensuite à la barre du tribunal criminel du département de la Vienne et envoyé à l'échafaud comme prêtre réfractaire. 1794. — Jean-Marie *Martin*, curé de Pouancé (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré) ; n'avait point quitté ses paroissiens, pour qui le serment de la constitution civile du clergé était un objet d'anathème, et avait continué de les maintenir dans la pureté de la

foi catholique ; surpris vers 1794 et enlevé par les satellites de la persécution ; conduit aux prisons de Poitiers ; traduit devant le tribunal criminel du département de la Vienne et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Vincent *Messais,* curé de Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres, arrondissement de Niort, canton de Saint-Maixent) ; resta dans sa paroisse où il maintint la foi catholique contre les novateurs de 1791 ; arrêté vers la fin de 1793 lorsqu'il fuyait vers Poitiers ; traîné dans les prisons de cette ville ; traduit ensuite devant le tribunal révolutionnaire du département de la Vienne, et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — René *Neveux,* prêtre, chanoine de l'une des collégiales du diocèse de Poitiers ; habitait encore cette ville en 1793 et ne s'y montrait pas moins ferme dans sa foi que la très-grande majorité des prêtres de ce diocèse ; tomba vers 1794 au pouvoir des impies qui le jetèrent dans les prisons de Poitiers ; condamné bientôt après à la peine de mort, comme prêtre réfractaire, par le tribunal révolutionnaire du département de la Vienne. 1794. — Jean-René *Paris,* curé de Saint-Martin-du-Clocher (Charente, arrondissement de Ruffec, canton de Villefagnan) ; repoussa la constitution civile du clergé ; n'abandonna point sa cure et resta en France malgré la loi de déportation du 26 août 1792 ; surpris en 1794 par les satellites de l'impiété qui le traînèrent dans les prisons de Poitiers ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département de la Vienne. 1794. — Charles-Jacques *Perdrix,* prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes, au diocèse du Mans ; habitait la ville de Laval après la suppression des cloîtres ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne se soumit point à la loi de déportation ; arrêté au commencement de 1794 ; livré au tribunal criminel du département de la Mayenne, siégeant à Laval ; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Alexandre *Pierru,* né au bourg d'Usson, sur les frontières du Forez et de l'Auvergne ; prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Benoît ; repoussa le serment de la constitution civile du clergé et celui de liberté-égalité ; se retira, à la suppression des cloîtres, dans son pays natal ; arrêté en cet endroit en 1793 ; conduit et emprisonné à Lyon ; condamné à mort comme prêtre fanatique, par la commission révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1794.

Guido ou *Guidolino* (en religion *Fra Giovanni* ou *Fra Angelico de Fiesole),* de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Né en 1387 à Vicchio (Toscane, province de Mugello), il lui eût été facile de mener une vie agréable dans le monde ; la fortune ne lui manquait pas, et son talent précoce pour la peinture pouvait aisément fournir à tous ses désirs ; mais son âme douce et humble préféra faire son salut à l'ombre du cloître et il entra dans l'Ordre de Saint-Dominique, au couvent de Fiesole, près de Florence. Vasari, un de ses biographes, écrit de lui : « Fra Giovanni évitait avec soin toutes les intrigues du monde et se montrait l'ami des pauvres ; sans cesse occupé de peinture, il ne voulait jamais employer son pinceau qu'à représenter des sujets pieux. Il aurait pu facilement acquérir des richesses ; mais il n'en faisait aucun cas et disait qu'elles consistent à se contenter de peu. Il aurait pu commander ; mais il s'y refusa constamment, prétendant qu'il est plus facile d'obéir. Il aurait pu obtenir de hautes dignités ; mais il les dédaigna, affirmant qu'il ne cherchait qu'à éviter l'enfer et à gagner le paradis. D'une sobriété et d'une chasteté extrêmes, il sut éviter les piéges du monde, répétant souvent que le repos et la tranquillité sont nécessaires à un artiste et que celui qui peint l'histoire du Christ ne doit penser qu'au Christ. Enfin, toutes les actions de ce bon frère étaient empreintes d'humilité et de modestie. Ses tableaux pleins de facilité, respirent la dévotion la plus profonde. On peut dire qu'il priait en peignant, car ses œuvres sont des actes de foi, d'espérance et d'amour, fixés sur la toile ». Cependant les dissensions qui agitaient l'Italie troublèrent la paix du couvent de Fiesole et éloignèrent Fra Angelico de sa douce retraite (1408). Ce fut un bonheur pour son talent et pour l'art chrétien : il put, pendant le séjour qu'il fit à Foligno et à Cortone, sous le beau ciel de l'Ombrie, étudier les grands maîtres et trouver de chastes et suaves inspirations. Quand revinrent les jours de tranquillité, Côme de Médicis, qui aimait particulièrement notre peintre, voulut l'avoir près de lui, dans le couvent de Saint-Marc, à Venise, où il avait établi les Dominicains réformés de Fiesole : Fra Angelico travailla le premier cloître et les cellules qui en dépendent. Puis le pape Eugène IV l'appela à Rome (1445) pour décorer le Vatican. Il y peignit deux chapelles, celle du Saint-Sacrement entre autres, qui fut malheureusement détruite sous Paul III (1534-1550). Sur ces entrefaites, la ville d'Orvieto, qui continuait sa cathédrale (commencée à la fin du XIIIe siècle) et appelait pour l'embellir les artistes les plus célèbres de l'univers, fit des démarches auprès de Fra Angelico, et obtint son concours. Cette belle œuvre resta inachevée, parce que la mort envieuse brisa le pinceau de l'artiste. Il s'endormit doucement à Rome, dans la soixante-huitième année de son âge [1]. 1455.

1. Au milieu des magnifiques tombeaux qui décorent l'église de Sainte-Marie-sur-Minerve, à Rome, se trouve, entre la sacristie et l'abside, une simple pierre sépulcrale dont la vue cause une émotion tendre et respectueuse. Un religieux y est représenté dormant le bienheureux sommeil de ceux qui meurent dans le Seigneur. Ce marbre indique la place où fut déposé le corps de Fra Angelico de Fiesole. L'histoire ne nous a conservé aucun détail sur ses derniers instants. Il disparut au milieu de ses frères comme le soleil d'automne à travers les arbres d'une vallée paisible, en les éclairant de ses plus doux rayons. Une fin pleine de calme et d'espérance dut couronner une existence si pure et si active : le peintre si célèbre et si humble pourtant mourut de la mort des Saints, car la postérité l'a surnommé *Il beato* (le Bienheureux).

Nous n'entreprendrons pas de donner ici la liste des innombrables ouvrages de notre saint artiste.

XIXe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Gestat, ancien curé de Coulanges-les-Nevers (Nièvre, arrondissement et canton de Nevers); âgé de quatre-vingts ans lors de la loi du 26 août 1792, rendue contre les prêtres attachés à la foi catholique; renfermé à Nevers en février 1794; envoyé à Nantes au proconsul Carrier; mort de faim dans le fond de cale de la galiote hollandaise du port de Nantes. 1794. — *Gigot,* né à Montpellier vers 1732, chanoine de l'église cathédrale de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé; se retira à la campagne près de Mende; mis en réclusion à Montpellier, puis livré au tribunal criminel du département de l'Hérault, siégeant en cette ville; condamné à mort comme prêtre réfractaire; exécuté à l'âge de plus de soixante ans. 1794. — Jean *Guibaud,* né à Solliès-Pont (Var, arrondissement de Toulon), au diocèse de Fréjus, le 26 janvier 1761; petit neveu du célèbre Massillon; était entré dès sa jeunesse (1777) dans la Congrégation des Missions de Saint-Lazare; résidait, depuis 1787, dans la maison des Lazaristes du Mans; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; se réfugia, vers la fin de 1793, dans une campagne, chez deux religieuses; dénoncé et arrêté dans cette retraite hospitalière; conduit dans les prisons du Mans; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Sarthe, siégeant en cette ville; mort sur l'échafaud à l'âge de trente-trois ans. 1794. — Laurent *du Hamoir,* né à Liége (Belgique) en 1728, prêtre de l'Ordre des Camaldules; avait été envoyé par ses supérieurs dans la maison qu'ils avaient en Forez, sur le diocèse de Lyon, près de Saint-Rambert, en un lieu qu'on appelait Val-Jésus; continua d'habiter cette vallée après la suppression des Ordres monastiques, en manifestant toutefois son éloignement du schisme constitutionnel; arrêté en 1793; conduit à Lyon; condamné à mort comme prêtre fanatique et réfractaire aux lois, par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Jacques *Morel-Dupas,* prêtre du diocèse de Poitiers, dans lequel il remplissait les fonctions de vicaire; n'avait point fait le serment de 1791 et n'était pas sorti de France, voulant continuer de rendre son ministère utile aux catholiques de la contrée; résidait dans la petite ville de Ruffec (Charente); arrêté au commencement de 1794 et amené dans les prisons de Rennes; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Charles-Jean *Péroche,* prêtre du diocèse de La Rochelle, vicaire en la paroisse de Mauzé (Deux-Sèvres, arrondissement de Niort); refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté et conduit dans les prisons de Niort; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département des Deux-Sèvres; décapité. 1794. — Alexis *Picoron,* prêtre hebdomadier de la cathédrale de Limoges; ne sortit point de cette ville, s'y croyant, quoique insermenté, à l'abri des menaces de la loi de déportation; arrêté vers la fin de 1793 et jeté dans les prisons de Limoges; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Vienne. 1794.

Le comte *Badilon,* né en Aquitaine. Il occupait un rang distingué à la cour de Charles le Chauve (840-877) et jouissait d'une fortune considérable. Voyant avec quelle ardeur le roi et son épouse s'employaient à la restauration des églises, ce seigneur voulut les imiter; son zèle n'eut aucun repos qu'il n'eût trouvé l'occasion de se satisfaire. Il parcourut toutes les ruines qu'avait accumulées sur le sol des Gaules la fureur des païens, et bientôt il rencontra ce qu'il cherchait. Tout près d'Autun, il y avait eu jadis un célèbre monastère, bâti en l'honneur de saint Martin par les libéralités de la reine Brunehaut; profané, pillé et renversé par les Sarrasins en 732, il ne

Ces chefs-d'œuvre étaient faits pour être placés près du tabernacle, au milieu de l'encens et des lumières, afin d'exciter la piété des fidèles. Les révolutions ont arraché de leurs sanctuaires ces vierges, ces Christs, ces anges si beaux et si purs, pour les exposer dans les musées, où ils contrastent avec tout ce qui les entoure. Pérouse, Cortone, Fiesole, Florence, Rome, Orvieto, Naples, Montefalcone, Turin, Brescia, Berlin, Munich, Bruxelles, l'Angleterre, possèdent des toiles de notre grand maître; le musée de Paris montre avec orgueil le tableau de Fra Angelico représentant le couronnement de la Vierge. De toutes ses œuvres, c'est assurément celle où il s'est surpassé lui-même et où il a montré le plus de perfection et d'intelligence de l'art. — *Vie de Fra Angelico de Fiesole,* par E. Cartier (Paris, chez Mme veuve Poussielgue-Rusand, 1857, in-8°).

présentait plus alors que des décombres. Ce fut en ce lieu sacré et si riche en souvenirs que s'arrêta Badilon. Aussitôt il en fit la demande au roi, et ajouta à sa requête la promesse de renoncer aux honneurs et aux affaires de ce monde et de se dévouer au service de Dieu dans ce monastère qu'il allait relever. Le roi et la reine accordèrent volontiers ce qu'on sollicitait de leur munificence, et s'engagèrent en outre à seconder Badilon de tout leur pouvoir dans l'exécution d'une œuvre qui répondait si bien à leurs inclinations. Encouragé par ces premiers succès, il se mit en toute hâte à recueillir les matériaux et les instruments de construction, et n'eut point de repos qu'il n'eût achevé la basilique. Il songea ensuite à rendre au monastère de saints religieux. S'étant donc rendu à l'abbaye de Saint-Savin de Poitiers, où il avait vu lui-même de beaux modèles de régularité et de ferveur, il en revint accompagné de dix-huit religieux d'une vertu exemplaire. Le monastère était rétabli : Badilon y prit l'habit et se consacra à Dieu par les vœux monastiques. Après une vie toute d'humilité et d'obéissance, il alla recevoir du juste Juge la récompense de son zèle et de sa charité [1]. 894.

XXe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Nicolas *Adam*, prêtre et religieux Bernardin de la maison de Paris, né à Nogent-sous-Coucy (Aisne); condamné à la déportation pour refus de serment de haine à la royauté; transporté à Cayenne et de là à la Guyane; mort atteint des horribles fléaux du climat. 1798. — Jeanne *Véron*, religieuse hospitalière de la Congrégation de la Chapelle-au-Riboul (Mayenne), native de Quelaines (arrondissement de Château-Gontier, canton de Cossé-le-Vivien), martyrisée à Ernée (arrondissement de Mayenne) en haine de la foi. 1794.

La vénérable *Pétronille*, religieuse du Tiers Ordre de Saint-François. Elle naquit de parents pauvres, mais religieux, à Grammont (ville de Belgique, sur la Dender, dans la Flandre orientale). A l'âge de dix-sept ans, elle témoigna le désir de se consacrer entièrement à Dieu. Son père et sa mère, bien qu'ils fussent obligés de manger leur pain à la sueur de leur front, ne reculèrent pas devant les sacrifices que le Seigneur leur demandait. Ils donnèrent à leur fille un consentement vivement souhaité, qui lui permit d'entrer à Gand dans une communauté religieuse du Tiers Ordre de Saint-François. La fervente novice édifia toutes ses compagnes par l'assemblage des plus éminentes vertus. Surtout, on admirait en elle un esprit de componction qui la portait à pleurer amèrement les plus légères offenses de Dieu. La vénérable Pétronille ne brillait pas moins par sa fidélité aux trois vertus dont elle avait fait profession particulière en embrassant la vie religieuse. Des grâces abondantes et des communications extraordinaires du ciel furent une première récompense de cette union intime avec Dieu, que tout concourait à établir en elle. Retirée dans un petit ermitage avec la permission de ses supérieurs, elle y menait une vie vraiment céleste. De grandes douleurs lui aidèrent à méditer, comme elle le faisait souvent, les douleurs de Notre-Seigneur pendant sa passion. Quelque temps avant de mourir, elle reçut au milieu des mains des stigmates qui ajoutèrent encore à ses souffrances, en même temps qu'elles augmentèrent l'onction de la grâce dont son âme était comme inondée. Enfin, après avoir longtemps édifié le pays par ses touchantes vertus, elle passa au repos du Seigneur [2]. 1472.

La vénérable *Sébastienne de Sainte-Marie*, indienne, native (1602) de Pasig (îles Philippines), tertiaire de Saint-Dominique. Le Seigneur prévint de ses bénédictions et de sa grâce cette âme d'élite. Dès sa plus tendre enfance, elle renonça pour toujours aux vanités de la terre et se consacra, corps et âme, au service du céleste Epoux. Dès l'âge de six ans, elle pratiquait un jeûne rigoureux, et pendant les quinze dernières années de sa vie, elle ne prit pour ainsi dire autre chose que la sainte Eucharistie. Sa mortification ne se bornait pas à ce jeûne prodigieux; malgré la faiblesse extrême de son corps, elle portait constamment un rude cilice et se donnait de fréquentes disciplines. Le repos qu'elle s'accordait, après ces vaillantes journées, était moins un sommeil réparateur qu'un nouveau genre de souffrance : elle avait inventé un moyen pour dormir le moins longtemps et le plus mal possible. Toutes les nuits, elle passait quatre ou cinq heures à

1. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

2. *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, par M. l'abbé Destombes. — Cf. Raissius, *Auctarium ad Natales Sanctorum Belgii*.

genoux, absorbée dans la prière et souvent dans les contemplations les plus élevées. Elle attribuait à ses propres fautes les calamités dont elle était témoin, et, dans la soif des souffrances, elle s'offrait au Seigneur en victime et le suppliait d'expier sur elle tous les péchés commis dans les îles. Cette soif insatiable de pénitences n'était que l'effet des splendides vertus qui ornaient son âme. Consumée d'amour divin, elle confessait avec larmes les fautes les plus légères. D'une humilité profonde, elle s'anéantissait devant Dieu et devant les hommes. Les hommages que lui attiraient de tous côtés sa réputation de vertu, les guérisons opérées par son intercession, ses prédictions étonnantes, loin de l'enorgueillir, la couvraient de confusion. Son obéissance était si scrupuleusement exacte, qu'elle suivait à la lettre tous les conseils de ses supérieurs. Sa charité la conduisait dans les prisons, dans les hôpitaux, partout où il y avait des larmes à essuyer, des malheurs à réparer, des consolations à répandre. On obtenait des guérisons prodigieuses en appliquant indifféremment, à toutes les maladies, un remède qui tirait sa principale vertu des mérites de la mère Sébastienne. Le Seigneur se plut aussi à lui révéler l'avenir : plus d'une fois, elle annonça des événements que rien ne faisait prévoir, et qui se sont accomplis avec toutes les péripéties, tous les détails déterminés par elle. Exténuée enfin par ses austérités, riche de vertus et de mérites, elle rendit à Dieu sa belle âme, à l'âge de quarante ans [1]. 1642.

XXIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Charles *Cornuault*, curé de Noirterre (Deux-Sèvres, arrondissement et canton de Bressuire) ; refusa, avec tout le courage des anciens confesseurs de la foi, le serment de la constitution civile du clergé ; chassé de son église (1791) par les administrateurs du district de Bressuire, qui mirent de force à sa place un prêtre assermenté ; massacré à La Rochelle ; inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Jean de cette ville. 1793. — *Dauche*, prêtre de la Congrégation des Missionnaires de Marie, établie depuis 1706 à Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée, arrondissement de Bourbon-Vendée, canton de Mortagne-sur-Sèvre) ; refusa tout serment révolutionnaire, transféré, par ordre des administrateurs du district des Sables-d'Olonne, à l'île d'Olonne, puis au port de La Rochelle ; massacré au moment de mettre pied à terre ; son corps traîné dans les rues, sa tête promenée sur une pique ; inhumé dans le cimetière de Saint-Jean. 1793. — Louis *Hulé*, curé de Largeasse (Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton de Moncoutant), au diocèse de Poitiers ; ne fit aucun des serments schismatiques ; emprisonné au commencement de 1793 par ordre des administrateurs du district de Bressuire ; livré à la fureur d'une populace révolutionnaire le 21 mars de la même année, après quelques mois de prison à La Rochelle ; massacré sur le port avec trois de ses compagnons ; son corps traîné dans les rues de cette ville, et sa tête promenée au bout d'une pique. 1793. — Michel-Jean-Marie *Ogeard*, curé de Noirlieu (Deux-Sèvres, arrondissement et canton de Bressuire), au diocèse de La Rochelle ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta parmi ses paroissiens lors de la loi de déportation ; s'exila au commencement de 1793 ; arrêté sur la frontière avec deux autres prêtres ; condamné, ainsi que ses deux confrères, à la déportation, par le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure ; jeté, ainsi qu'eux, dans les prisons de La Rochelle ; retiré de ces prisons le 21 mars 1793 et conduit au port ; là, massacré d'une manière cruelle ainsi que ses deux compagnons. 1793. — André *Vergé*, prêtre de la Congrégation de la Mission de Marie (fondée en 1706 à Saint-Laurent-sur-Sèvres, au diocèse de Luçon) ; refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté par ordre des administrateurs du district des Sables-d'Olonne et amené dans les prisons de leur ville, puis condamné à être déporté à la Guyane ; jeté dans une barque au port de l'île d'Olonne pour être conduit à La Rochelle où devait se faire l'embarquement ; massacré dans le port de cette dernière ville par une populace impie ; inhumé dans le cimetière de Saint-Jean. 1793. — Christophe *Violleau*, curé de la Chapelle-Gaudin (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton de Saint-Varent), au diocèse de La Rochelle ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; sortit de France lors de la loi de déportation de 1792, avec deux autres prêtres ; arrêté dans sa route ainsi que ses deux compagnons ; conduit avec eux dans les prisons de La

1. *Année Dominicaine*, tome IX, pages 229-232.

Rochelle, pour être transportés à la Guyane ; assassiné, lui et ses deux confrères, sur le port de La Rochelle ; leurs têtes portées en triomphe au bout des piques par les rues de la ville. 1793.

Emmanuelle *Joye*, religieuse de l'abbaye de Flines (Nord, arrondissement et canton de Douai). Expulsée de son cloître le 14 septembre 1792, elle prit à pied, sans aucune ressource, le chemin de la Belgique et de l'Allemagne. L'abbaye d'Holthausen, près de Paderborn (Westphalie), fut le terme de ses pérégrinations. Là elle rencontra des religieuses de son Ordre (Cisterciennes) qui l'accueillirent avec la plus grande charité. Enfin, la conclusion du Concordat fit espérer des jours meilleurs, et elle se décida à rentrer en France au mois d'octobre 1801. Les restes épars de sa communauté s'étant réunis à Douai vers la fin de 1818, elle y rentra avec joie et gouverna elle-même le nouveau monastère en qualité de prieure (1822). Elle portait au plus haut point le zèle de la régularité, donnant elle-même l'exemple d'une assiduité ponctuelle à tous les exercices, malgré ses quatre-vingts ans. Elle était la règle vivante et elle portait cette sainte règle tellement imprimée dans son cœur et dans sa mémoire, qu'elle eût pu en rétablir le texte s'il avait été perdu. Elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingt-un ans, dans la soixantième année de sa profession. 1829.

Louis *Eudo de Kerlivio*, natif de Hennebont (Morbihan), curé de Plumergat, puis de Saint-Patern, grand vicaire des évêques de Vannes, et fondateur de la maison de retraite pour les hommes dans cette dernière ville. Ce fut sans contredit un des plus saints ecclésiastiques dont la Bretagne ait honoré les vertus et la mémoire, depuis qu'elle a été éclairée des vérités de la foi chrétienne. Il s'éteignit doucement dans la joie du Seigneur, à l'âge de soixante-trois ans, emportant les regrets unanimes de tous ceux qui l'avaient connu [1]. 1685.

La vénérable *Droselle*, fille de l'empereur Trajan [2]. IIe s.

XXIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Adrien-Vincent *Cary*, né à Péronne (Somme), curé de la paroisse de Colline-Beaumont (Pas-de-Calais, arrondissement et canton de Montreuil-sur-Mer), au diocèse d'Arras ; expulsé de sa cure pour son refus du serment schismatique de 1791 ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras, comme réfractaire et fanatique ; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Jacques *Chapuis*, prêtre de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, né dans cette ville en 1767 et promu au sacerdoce depuis un petit nombre d'années ; se garda bien de souiller sa conscience et de compromettre sa foi par la prestation du serment de la constitution civile du clergé ; expulsé de son église ; arrêté ensuite par les satellites de l'impiété ; refusa énergiquement à ses juges le serment de liberté-égalité et la tradition de ses lettres de prêtrise ; condamné à la peine de mort comme prêtre fanatique et réfractaire ; exécuté à l'âge de vingt-sept ans, avec une religieuse et l'hôtesse qui lui avait donné asile. 1794. — Benoîte-Marie *de Corbeau*, née d'une famille noble à Saint-Beron (Savoie, arrondissement de Chambéry, canton de Pont-Beauvoisin), au diocèse de Chambéry, en 1766, religieuse professe dans le monastère de l'Abbaye de Saint-Pierre, à Lyon ; expulsée de son cloître en 1791 ; refusa le serment de liberté-égalité ; condamnée à mort comme fanatique ; exécutée à l'âge de trente-huit ans. 1794. — François-Jérôme *de Couasnon de la Barillère*, né à la Croixille (Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Chailland), le 13 juin 1756, vicaire général de Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, et prévôt du chapitre de Saint-Junien-sur-Vienne, au même diocèse ; condamné à mort comme noble et prêtre réfractaire, par une commission révolutionnaire siégeant dans l'église paroissiale d'Ernée (Mayenne) ; exécuté à l'âge de trente-huit ans. 1794. — Jean *Lacombe*, prêtre, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, né dans le diocèse de Tulle ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et envoyé à Bordeaux pour être déporté à la Guyane ; enfermé au petit séminaire de cette ville, transformé en prison ; transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à

1. Cf. *Vies des Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (t. v, p. 175-208).

2. Nous avons esquissé sa notice, avec celles des saintes Basilisse, Callinice et Matidie, au 21 mars (*Petits Bollandistes*, t. III, p. 590-591).

l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Nicolas *Martin*, né à Spincourt (Meuse, arrondissement de Montmédy) en 1754, prêtre du diocèse de Verdun, chanoine de l'une des églises collégiales de cette ville ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta à Verdun après la suppression des chapitres ; arrêté et dirigé sur Paris ; condamné à mort, comme convaincu d'avoir, au mois de septembre 1792, pratiqué des manœuvres avec les ennemis de l'Etat, par le tribunal révolutionnaire ; exécuté à l'âge de quarante ans. — François-David *Pélerin*, prêtre du diocèse d'Alais (diocèse actuel de Nimes), où il exerçait les fonctions de vicaire, refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne se soumit point à la loi de déportation ; arrêté en 1794 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Gard, siégeant à Nîmes. 1794. — François-Louis *Chartier*, vicaire de Sœurdres (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe), au diocèse d'Angers ; persista, malgré les décrets de proscription contre les prêtres réfractaires, à rester dans sa paroisse où il rendit d'immenses services aux chrétiens restés fidèles ; arrêté à la fin de décembre 1793 ; condamné à mort comme brigand de la Vendée et traître à la patrie ; exécuté à l'âge de trente ans environ [1]. 1794.

Le vénérable Claude-François *du Tronchet* (en religion Jean-Baptiste de Bourgogne). Né en 1700 à Billecul, paroisse de Miéges (Jura, arrondissement de Poligny, canton de Nozeroy), d'Antoine du Tronchet et de Claudine-Stéphanie d'Alipy, il devint orphelin à l'âge d'un an, fut recueilli par son grand-père, Claude d'Alipy, auquel il donna bientôt des signes non équivoques de prédestination, et envoyé, à l'âge de sept ans, à Nozeroy, chez son oncle paternel, Abraham du Tronchet, qui lui fit étudier le latin et les belles-lettres pendant cinq années. Claude-François partit ensuite pour Rome, où ses deux frères s'étaient fixés, et suivit, six années durant, les cours supérieurs du Collége romain. Son directeur et son maître fut le Père François-Marie Galluzzi, homme vraiment apostolique, qui lui fit faire de grands progrès dans la science et dans la piété. Notre jeune étudiant, pour conserver intacte sa pureté d'âme et de corps, résolut bientôt d'abandonner le monde. Le Père Galluzzi lui conseilla d'entrer chez les Pères Récollets *del Ritiro* de Saint-Bonaventure : il y fut admis en 1718, et ses supérieurs l'envoyèrent dans la Sabine, au noviciat du célèbre sanctuaire de *Santa Maria delle Grazie*, où il fut un modèle de mortification, de recueillement et d'obéissance, et où il reçut l'habit le 19 octobre. Le 26 mai 1725, il fut ordonné prêtre par le pape Benoit XIII en personne : le souverain Pontife remarqua son air profondément pieux, et, en le bénissant, il lui dit : « Devenez vite un Saint ». Cependant une violente maladie de cœur s'était déclarée chez notre jeune profès. On espéra que l'air plus doux de Naples lui serait plus salutaire, et on l'envoya (13 juin 1725) à l'infirmerie du couvent *della Croce di Palazzo*. C'est là que le serviteur de Dieu supporta pendant huit mois, pour l'amour de Jésus crucifié, des douleurs inouïes. Enfin, vaincu par le mal, il couronna par une mort précieuse devant le Seigneur une existence riche d'un trésor de vertus amassé pendant vingt-six années [2]. 1726.

Sœur *Jeanne de Saint-François*, converse dominicaine. Elle naquit (1612) dans le diocèse de Saint-Brieuc, et appartenait par sa naissance à l'une des maisons nobles les plus illustres de la Bretagne. Elevée dans de grands sentiments de piété, elle passa sa jeunesse dans la crainte de Dieu, et vécut jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans au milieu du siècle, sans participer à sa corruption. A cet âge, le désir de servir Dieu d'une manière plus parfaite lui fit former le dessein d'embrasser l'état religieux, et elle choisit le monastère de Sainte-Catherine de Dinan pour exécuter sa résolution. Ses progrès rapides dans la vertu la rendirent bientôt une religieuse parfaite. On remarquait surtout en elle une humilité profonde, une obéissance entière et aveugle, un grand esprit de mortification, un admirable amour de Dieu et une tendre charité pour le prochain. Une fièvre contagieuse s'étant déclarée dans le monastère, sœur Jeanne s'offrit généreusement à la Mère prieure pour soigner les religieuses qui en étaient atteintes. Elle rendit aux malades tous les bons offices possibles jusqu'au moment où elle fut elle-même frappée par la contagion. Se voyant près de sa fin, elle mit tous ses soins à se bien préparer à la mort, et, après avoir reçu les derniers sacrements, cette âme fidèle consomma son sacrifice, à l'âge de trente-huit ans, jeune encore sans doute, mais déjà riche en mérites qu'elle n'avait cessé d'amasser pendant les treize ans qu'elle passa dans le monastère de Sainte-Catherine [3]. 1630.

1. Avec lui périrent, entre autres, M. Body, M. de la Haye-des-Hommes, et Mme Rose Hérault, native de Mallièvre, au diocèse de la Rochelle, et veuve de Pierre Cesbron, négociant à Cholet. C'était une dame infiniment respectable et recommandable par toutes sortes de bonnes œuvres qu'elle faisait dans son pays; mais surtout par son attachement à la religion catholique. Depuis la prison jusque sur l'échafaud elle ne cessa de chanter des hymnes et des psaumes. Après avoir offert à Dieu le sacrifice de sa vie, elle reçut le coup de mort, et avec la mort la couronne du martyre. — *Saints personnages de l'Anjou*, par le R. P. Dom Chamard, (t. III, p. 597-598).

2. Maintes guérisons miraculeuses ont été obtenues par ses prières ou par l'application de ses reliques, et nommément des linges imbibés de son sang après sa mort.

On a soutenu et terminé à Rome le procès ordinaire pour introduire la cause de sa béatification : Sa Sainteté Pie IX a daigné signer le décret le 29 avril 1869. D'après le jugement des personnes très-expertes en pareille matière, tout fait espérer que cette cause aura une issue favorable. — *Année franciscaine* et *Annales de la Sainteté au XIXe siècle* (3e et 6e livraisons, mars-juin 1869).

3. Cf. *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (t. IV, p. 119-123).

Le Père Vincent *Huby*, de la Compagnie de Jésus, né à Hennebont (Morbihan, arrondissement de Lorient) de Jacques Huby et de Marguerite Le Flo. Le zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain fut l'âme de toute sa conduite jusqu'à sa mort. Fécond en saintes industries, ce zèle lui faisait inventer tous les jours de nouvelles manières de glorifier Dieu. Citons, parmi elles, l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, établie pour la première fois dans la cathédrale de Quimper, au mois de septembre 1651 ; l'établissement des retraites d'hommes, œuvre pour laquelle il fut puissamment secondé par M. de Kerlivio, grand vicaire de l'évêque de Vannes ; l'établissement des Congrégations de Notre-Dame dans presque toutes les villes de la Basse-Bretagne. Le Père Huby s'endormit doucement dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingt-cinq ans [1]. 1693.

XXIIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jérôme *Siran*, né à Lyon en 1760, curé de la paroisse de Fourneaux, en Beaujolais (Loire, arrondissement de Roanne, canton de Saint-Symphorien-de-Lay); refusa le serment de la constitution civile du clergé et celui de liberté-égalité ; resta dans le canton, pour continuer de fournir à ses ouailles les secours de l'église, malgré la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté vers la fin de 1793 et conduit à Lyon ; condamné à mort comme prêtre fanatique, par la commission révolutionnaire établie en cette ville ; exécuté à l'âge de trente-quatre ans. 1794.

Havide de Condé, abbesse de Fontenelle-les-Valenciennes (Ordre de Cîteaux). Elle montra dans toute sa conduite une parfaite sagesse et mourut, laissant après elle une grande réputation de sainteté. 1232. — Mlle Catherine *de Francheville*, née au château de Trascoat, dans la presqu'île de Rhuys (Bretagne) le 21 septembre 1620. Après avoir donné, jusqu'à l'âge de trente et un ans, dans les piéges du monde, touchée par la grâce, elle y renonça entièrement, distribua une partie de son immense fortune aux pauvres et ne s'occupa plus que de bonnes œuvres. C'est elle qui fonda de ses deniers la maison de retraite pour les femmes, à Vannes. Elle avait pu voir son œuvre couronnée par le plus heureux succès quand elle termina sa vie par une mort précieuse aux yeux de Dieu, à l'âge de soixante-neuf ans [2]. 1689.

Le vénérable Claude *Bernard*, surnommé *le pauvre prêtre*. Il naquit à Dijon en 1583, d'une famille honorable, fut élevé dans cette ville, et y commença l'exercice de la charité sacerdotale. Les Pères jésuites furent ses premiers maîtres. Il étudia les lettres à Dôle et à Dijon, la philosophie à Lyon, et le droit à Toulouse. Son caractère enjoué, son talent pour la bonne plaisanterie, sa merveilleuse adresse pour tous les exercices du corps le rendaient agréable et cher à ses condisciples. La mort inopinée de son père l'obligea de revenir à Châlon, où il vécut avec son frère et ses sœurs dans une parfaite intimité. Il paraît qu'il reçut de bonne heure la tonsure, car nous voyons le duc de Bellegarde, gouverneur de la province, lui obtenir l'abbaye de Saint-Sulpice, de l'Ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Belley. Malgré ce titre qui l'obligeait à une vie plus sainte, Bernard vécut quelque temps dans la dissipation et le tumulte du monde. Mais, l'an 1622, touché de la grâce, il se mit en retraite, reçut les ordres sacrés, et commença une vie pieuse et pénitente. Il fut ordonné prêtre par Mgr Le Camus, évêque de Belley. L'hôpital de Châlon eut les prémices de son ministère. Il y faisait des exhortations aux pauvres, visitait et consolait les malades. Alors il prit le nom de *pauvre Prêtre*, qu'il n'a jamais quitté. La ville de Châlon, n'étant pas un théâtre assez grand pour sa charité, Bernard en sortit pour aller à Paris, où il choisit pour directeurs le P. de Condren, de l'Oratoire, et le P. Marnat, jésuite. La visite des hôpitaux et des prisons, le soulagement et l'instruction des pauvres malades, formaient son occupation la plus habituelle et la plus chère. On était touché de la simplicité et de l'onction de ses entretiens. Il parlait aux grands avec une sainte liberté et savait les intéresser en les entretenant des choses du salut. Mandé plusieurs fois par le cardinal de Richelieu, il l'étonna par son désintéressement : le cardinal lui

1. Son corps, inhumé dans le caveau de l'église du collége de Vannes, y est encore conservé. — Le Père Huby a laissé quelques opuscules de piété qui ont été plusieurs fois réimprimés. Les principaux sont : 1° *Une Retraite;* 2° *Pratique de l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ ;* 3° *Règles et Maximes spirituelles.* — *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (t. v, p. 252-269).

2. Cf. *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (t. v, p. 208-228) ; et sa *Vie* par le Père Champion, de la Compagnie de Jésus (1 vol. in-12, Nantes, 1698).

ayant témoigné le désir de lui rendre quelques services, et l'ayant engagé à demander ce qui lui serait le plus agréable, *le Pauvre prêtre* se contenta de prier le premier ministre de faire réparer la charrette qui lui servait à conduire les condamnés au supplice. Occupé, comme les saints prêtres de ce temps, du projet de faire refleurir la discipline ecclésiastique, Bernard entreprit de réunir des écoliers pauvres qui auraient de la vocation pour le sacerdoce, et de leur fournir les moyens d'achever leurs études. La maison fut fondée en actions de grâces de la naissance de Louis XIV, et on devait à perpétuité y remercier Dieu d'un événement si important pour la monarchie. Le nombre des étudiants fut fixé à trente-trois, en mémoire des années que le Sauveur a passées sur la terre. Anne d'Autriche et plusieurs personnes pieuses concoururent à cet utile établissement. Le séminaire des Trente-Trois, destiné uniquement aux pauvres clercs, fournit un grand nombre de laborieux ouvriers pour l'exercice du ministère et pour les missions du dedans et du dehors. Bernard fut secondé dans le gouvernement de cette maison par M. Le Gauffre, qu'il avait retiré du monde, et qui devint, sous la conduite d'un si bon maître, un modèle de ferveur et de dévouement. Bernard avait une dévotion particulière au Saint-Sacrement de l'autel ; il composa plusieurs ouvrages de poésie sur cet auguste mystère. Son oraison était une continuelle présence de Dieu ; ce recueillement intérieur le disposa aux fréquentes extases qu'il eut depuis sa conversion. On sait qu'il était un des plus fidèles serviteurs de Marie. Il croyait lui devoir sa conversion et sa vocation à l'état ecclésiastique. Il l'appelait toujours sa bonne Mère. Il avait fait imprimer en toutes sortes de langues une prière de saint Bernard, qu'il avait apprise de son excellent père ; elle commence par ces mots : *Memorare, o piissima virgo Maria.* Il en distribua pendant sa vie plus de deux cent mille exemplaires, et par le moyen de cette prière, il opéra une infinité de choses merveilleuses. Ce vénérable prêtre aimait tellement la pauvreté qu'il n'avait pas même une chemise à lui, se contentant de celle qu'on lui donnait toutes les semaines à l'hospice de la Charité. Souvent, dans les chaleurs de l'été, elle lui demeurait collée sur la chair, sans qu'il pût l'ôter. Quelquefois il la donnait à des mendiants, et se revêtait de la leur. Il ne portait que de pauvres habits et de vieilles soutanes que lui fournissaient certains prélats. Le vendredi, il demandait par humilité un morceau de pain pour l'amour de Dieu au collége de Cluny. On ne peut exprimer l'aversion qu'il avait pour le blasphème. Quand il entendait jurer par les rues, il prenait le blasphémateur par les cheveux et l'enlevait de terre. Dans ces rencontres, Dieu augmentait ses forces et imprimait un si profond respect pour lui à ceux mêmes qu'il traitait de la sorte, qu'ils se jetaient à ses pieds pour lui demander pardon. Alors il leur disait avec sa douceur ordinaire : « Mon enfant, il n'y a que moi dans Paris qui châtie les blasphémateurs ; voilà comme je les traite. Quand tous les démons seraient ensemble contre moi, ils ne pourraient pas me résister ». Cette vie sanctifiée par les vertus les plus héroïques, fut terminée par une mort très-précieuse devant Dieu. Le samedi 16 mars 1641, au retour d'une exécution où il avait fait de grands efforts pour convertir une âme endurcie qu'il avait enfin ramenée, il se sentit attaqué d'une violente pleurésie. Les remèdes humains n'ayant servi qu'à aigrir le mal, il jugea qu'il fallait se disposer à la mort. Il demanda les sacrements, et après les avoir reçus, il dit en souriant à ceux qui l'entouraient : « C'est maintenant que je mourrai content ». Un peu avant sa mort, il demanda du fiel à boire, afin d'imiter son divin Maître. Aussitôt on lui apporte une coupe où il y avait quatre cuillerées de vin. Il la prit, croyant que c'était du fiel ; et au lieu de se plaindre comme il le faisait quand on lui présentait quelque remède, levant les mains au ciel, il dit : « Je vous remercie, Seigneur, de ce que vous avez pris toutes les amertumes pour vous, et laissé les douceurs à un homme aussi coupable que moi ». Enfin, tenant le cierge bénit, auquel on avait attaché le *Memorare* qu'il baisa pendant un quart-d'heure, il dit d'une voix mourante, mais pleine d'amour et de zèle : « Si les mondains savaient le plaisir qu'il y a de vous servir, ô Jésus! ils ne s'arrêteraient pas à tant de folies! Oh ! qu'ils sont aveugles ! Mon Dieu ! que vous êtes fidèle et bon à tous ceux qui vous aiment ! » Et sa voix baissant peu à peu, on n'entendit plus que cette dernière parole : *fidelis*, qu'il adressait à M. Le Gauffre, son successeur, pour l'encourager à être fidèle dans son ministère. Puis le *Pauvre prêtre* passa de ce monde à la bienheureuse éternité [1].

1. Il fut enterré, selon son vœu, dans l'église de la Charité, au faubourg Saint-Germain. Le peuple accourut en foule aux funérailles de l'homme de Dieu. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau : en 1683, on en avait déjà recueilli plus de deux cent cinquante. Son cœur fut apporté à Châlon-sur-Saône et déposé dans le tombeau de son vénérable père, au milieu du chœur de l'église des Minimes. — *Légendaire d'Autun ;* le P. Giry ; le P. Perry ; le P. Lempereur.

XXIVe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Joseph *Glatier*, né à Thor, dans le comtat d'Avignon (Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de l'Isle), vicaire à Saint-Martin de Précigné (Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Sablé), au diocèse du Mans; refusa le serment de la constitution civile du clergé; sortit de France en vertu de la loi de déportation du 26 août 1792; y rentra en 1797; arrêté après la catastrophe du 18 fructidor (4 septembre 1797); envoyé à la commission militaire de Tours; condamné à la peine de mort comme émigré rentré; fusillé à l'âge de trente-quatre ans. 1798.

Marie *Bonneau*, dame de Miramion et seconde fondatrice des Filles de Sainte-Geneviève. Elle naquit à Paris en 1629, de Jacques Bonneau, seigneur de Rubelle, et épousa en 1645 Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, qui mourut la même année. Veuve à seize ans, sa jeunesse, sa beauté, sa fortune la firent rechercher en mariage par les partis les plus distingués. Le comte de Bussy-Rabutin, qui en était épris, la fit enlever; mais la douleur que lui causa ce rapt la rendit tellement malade, qu'elle en pensa mourir. Dès que sa santé fut rétablie, elle s'employa à visiter et à soulager les pauvres et les malades. Les guerres civiles de la Fronde (1648-1653) avaient rempli de malheureux la ville de Paris : c'est afin de pouvoir les soulager que Mme de Miramion vendit ses bijoux et son argenterie. Elle fonda ensuite la maison du Refuge, pour celles des femmes et des filles débauchées qu'on enfermait par autorité de justice, et la maison de Sainte-Pélagie, pour celles qui désiraient trouver un asile qui les préservât de la rechute. En 1661, elle établit une association de douze filles, dite la Sainte-Famille, et destinée à instruire les jeunes personnes du sexe, ainsi qu'à soigner les malades. Elle la réunit plus tard à la communauté de Sainte-Geneviève, qui avait la même destination, et ces filles ont été appelées, de son nom, *Miramiones*. Elle les gouvernait avec une prudence et une régularité admirables, tout en se livrant au dehors à une infinité de bonnes œuvres, jusqu'à ce qu'elle s'endormit dans le Seigneur, à l'âge de soixante-sept ans. 1696.

Marie-Jacqueline *Bouette de Blemur*, religieuse bénédictine du Saint-Sacrement. Née le 8 janvier 1618, elle sortait d'une famille noble de Normandie. Placée dès l'âge de cinq ans dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, où une de ses tantes était religieuse, elle prit un tel goût à la vie du cloître, qu'à onze ans elle voulut avoir l'habit, et elle prononça ses vœux aussitôt qu'elle eut l'âge fixé par les lois de l'Eglise. Sa ferveur et son mérite la firent choisir pour maîtresse des novices; ensuite elle devint prieure. Elle avait soixante ans quand elle fut demandée, par la duchesse de Mecklembourg, pour organiser la communauté du monastère de Bénédictines qu'elle avait fondé à Châtillon. Elle s'y rendit avec joie, quoique la règle y fût plus rigoureuse, et ne voulut plus en sortir, bien qu'on lui eût offert la dignité d'abbesse dans plusieurs communautés. Après avoir été toute sa vie un modèle de piété et de pénitence, elle y mourut saintement, à l'âge de soixante-dix-huit ans [1]. 1696.

XXVe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-François *Bérenger*, curé de Peypin-d'Aigues (Vaucluse, arrondissement d'Apt, canton de Pertuis); refusa généreusement le serment schismatique de 1791, et ne sortit point de France

1. Elle a laissé des ouvrages écrits avec beaucoup de pureté et d'élégance, parmi lesquels nous citerons : l'*Année bénédictine* ou *Vies des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît;* les *Grandeurs de Marie*, les

après la loi de déportation du 26 août 1792 ; condamné à mort comme fédéraliste par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. 1794. — Simon-André *Vernet de la Fabrègue,* curé d'une paroisse du diocèse de Vabres, probablement de Montjaux (Aveyron, arrondissement de Millau, canton de Saint-Bauzely, diocèse actuel de Rodez) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; s'éloigna de sa cure par suite de ce refus et se retira à Villeneuve-de-Berg (Ardèche, arrondissement de Privas) ; ne sortit pas de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté sur le département de la Drôme au commencement de 1794 ; conduit dans les prisons de Valence ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département, siégeant à Valence. 1794.

Gilbert *du Colombier,* né à Tourcoing (Nord, arrondissement de Lille), de la Compagnie de Jésus. Il exerçait au collége des Jésuites, à Lille, les fonctions de portier, lorsque la peste éclata avec force dans la cité. Mû par une charité ardente pour le prochain, il sollicita de son supérieur la faveur de soigner ceux de ses frères qui étaient atteints du fléau. Gagné à son tour par la contagion et en proie à une fièvre ardente, il s'endormit dans la paix du Seigneur, victime de son dévouement. 1598.

Jean de Pontoise, abbé de Cîteaux. Il fut d'abord abbé de Mortemer (*Mortuum Mare,* en Normandie), et d'Igny (*Igniacum,* en Champagne) ; ses éminentes qualités l'appelèrent en 1299 à la tête de l'Ordre de Cîteaux. Pendant le peu de temps qu'il le gouverna, il se fit chérir de tous ses frères et jouit d'une éclatante réputation de sainteté. Plein de mansuétude pour les bons, il éclatait comme la foudre contre les méchants. Sa justice inspirait une grande confiance. Le grand maître de l'Ordre militaire de Calatrava (Espagne), qui dépendait de Cîteaux, ayant été injustement déposé, en appela au Chapitre général. Jean, qui présidait ce chapitre, revit la procédure, reconnut l'injustice de la sentence, et fit rétablir l'appelant dans ses fonctions par l'abbé de Béthanie. Jean de Pontoise assista à l'assemblée des trois Ordres qui se tint au Louvre (1303), à l'occasion des fâcheux démêlés du pape Boniface VIII et du roi de France Philippe le Bel. Comme il refusa de souscrire à une lettre officieuse adressée au roi par un certain nombre de prélats français, ce témoignage d'attachement au Saint-Siége lui attira la disgrâce de Philippe. Il se démit dès lors de sa charge, de peur que la colère du roi ne s'étendît de l'abbé à tout l'Ordre de Cîteaux. Après avoir généreusement sacrifié ses intérêts personnels à ceux de ses frères, Jean vécut encore quelques mois, édifiant Cîteaux par son humble détachement de toutes les choses de la terre. Puis il s'endormit dans le Seigneur et fut inhumé dans le chapitre, du côté du second chœur. Dieu se plut à manifester la sainteté de son serviteur par de nombreux miracles [1]. 1304.

La vénérable Bernardine *Floriani* (en religion mère *Jeanne-Marie de la Croix*), franciscaine, née à Roveredo, dans la vallée de Lagarina, sur la rive gauche de l'Etsch (Tyrol), le 8 septembre 1603. Elle donna, dans ses toutes premières années, des signes non équivoques de prédestination ; mais sa jeunesse fut mondaine, et il ne fallut rien moins qu'un grand coup de la grâce pour toucher ce cœur, déjà énervé par les mille séductions du siècle. Retirée dès lors dans la maison paternelle, Bernardine s'y livra courageusement à une vie austère et mortifiée ; la prière et les œuvres de charité faisaient toutes ses délices. Dieu récompensa ces premiers efforts, et les consolations spirituelles qu'elle goûta si largement dans ce commerce intime de son âme avec celle de son Créateur, la dédommagèrent amplement des biens illusoires qu'elle venait de sacrifier pour son amour. La mort presque simultanée de son père et de son frère vint la confirmer dans ces heureuses dispositions. A cette preuve éclatante de la vanité des espérances de la terre, son âme se dilata, son amour pour Dieu devint plus intense encore, et elle ne voulut plus vivre que pour l'éternité. Déchirant les liens qui la retenaient captive dans sa solitude, elle commença à agir au dehors et prit la direction d'une école de jeunes filles : son but était de corriger l'organisation vicieuse de l'éducation de son époque, et de faire de ces jeunes enfants des femmes véritablement fortes capables de former plus tard des générations entièrement nouvelles. Bernardine réussit au-delà de ses espérances. Elle en remercia Dieu et alla puiser dans la prière de nouvelles forces pour conduire plus avant ses projets de réforme. Comme l'éducation des femmes, hors de l'école, était presque entièrement négligée, elle combla cette lacune par l'établissement d'une confrérie de femmes, espèce de Tiers Ordre, dont la direction spirituelle fut confiée à des prêtres expérimentés. Dieu bénit son œuvre et elle eut bientôt jeté de profondes racines. Avec le temps, la communauté de Roveredo prit une grande extension et exerça à l'extérieur une action salutaire. Il se forma une ligue pour le bien qui tint en échec les efforts coalisés de tous les partisans de Luther et de sa réforme. Enhardie par le succès et mue par l'Esprit de Dieu qui dirigeait tous ses actes, Bernardine poussa plus loin ses vues. Le clergé était l'objet principal de son attention ; elle aurait voulu, qu'enflammé d'un saint zèle et sans aucune considération humaine, il attaquât avec vigueur les vices du siècle. Elle entretenait un commerce de lettres assidu avec la plupart des missionnaires, et profitait sans relâche de toutes les occasions pour exercer sur les pasteurs des âmes une heu-

Exercices de la mort, et la *Vie de quelques pieux personnages.* — *Dictionnaire hagiographique* publié par M. l'abbé Migne.

1. *Légendaire d'Autun,* par M. l'abbé Pequegnot. — Cf. *Martyrologe bénédictin ; Martyrologe de Cîteaux ; Gallia Christiana.*

reuse influence et les rendre dignes de leur sublime mission. Sa voix fut entendue des Franciscains, et un grand nombre d'entre eux se répandirent alors en Allemagne, dans le but d'arrêter les progrès du protestantisme. Bon nombre de prêtres suivirent leur exemple ; d'autres, ainsi que de pieux et savants laïques, s'attachèrent à ranimer la piété parmi les habitants du Tyrol. Cet immense mouvement religieux produisit des fruits abondants, et valut à Bernardine l'admiration des peuples. Avec les témoignages d'admiration arrivèrent de nombreux secours en argent, destinés à l'aider dans son œuvre régénératrice. Notre infatigable travailleuse ne perdit point de temps, et bientôt l'humble communauté de Roveredo devint le célèbre monastère des Clarisses-Urbanistes de Saint-Charles. Le pape Innocent X avait autorisé son érection par décret du 7 août 1646. Bernardine prit la première l'habit dans le nouveau couvent, et reçut le nom de Jeanne-Marie de la Croix. On fit venir de Brixen (Tyrol) des religieuses Clarisses qui implantèrent à Roveredo la discipline de leur Ordre ; elles se retirèrent ensuite, laissant la direction du monastère à la mère Jeanne-Marie. Celle-ci donna elle-même des statuts à sa communauté, et la rendit la plus florissante du Tyrol et de l'Allemagne. L'influence de la maison de Saint-Charles se fit bientôt sentir au loin, et les ressources croissant avec les succès, la mère Jeanne-Marie nourrit l'idée de la fondation de quatre nouveaux monastères autour de Roveredo. Elle choisit à cet effet les villes de Botzen et de Venise, et les villages de Mori et de Borgo. Ces cinq maisons, ayant les mêmes règles et les mêmes principes, animées du même esprit, toujours unies par des liens étroits, devaient étendre leurs racines en Allemagne et en Italie, et rattacher ensemble, en Dieu et dans l'Eglise, par l'influence des femmes, ces deux nationalités si souvent opposées l'une à l'autre. Mais les forces manquèrent à la pieuse fondatrice de Saint-Charles pour mener à bonne fin des projets aussi gigantesques ; le monastère de Borgo était à peine terminé, qu'elle s'endormit dans le Seigneur, usée par ses grandes austérités, et victime de son dévouement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes [1]. 1673.

1. Le bruit de la mort de la Mère Jeanne-Marie se répandit bientôt à Roveredo et aux environs, et une foule immense accourut de toutes parts à Saint-Charles, louant la défunte, ses vertus, ses miracles, sa sainte vie. Tous demandèrent à grands cris qu'on exposât publiquement son corps. Il fallut se rendre à des désirs aussi pressants et le corps fut exposé pendant six jours aux regards du peuple. Il fut ensuite enfermé dans un double cercueil et déposé dans un tombeau particulier sous la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Son tombeau fut bientôt l'objet des respects de la foule, et Dieu lui-même le glorifia par des grâces nombreuses.

Les religieuses de Saint-Charles pensèrent aussitôt à procurer la béatification de la pieuse défunte, afin de donner ainsi aux semences de bien qu'elle avait répandues sans relâche la sanction de la plus haute autorité dans l'Eglise. L'enquête juridique préalable, commencée à Roveredo en 1675 par le prince-évêque de Trente (Sigismond-Alphonse de Thun), y fut terminée heureusement en 1678. On envoya à Rome une copie de tous les actes, et, en 1636, le pape Innocent XI, à la demande d'un grand nombre de princes chrétiens, permit de commencer le procès de béatification. Les frais considérables qu'entraîna la poursuite de cette affaire à Rome en retardèrent la marche; toutefois elle allait avoir enfin une issue favorable, quand, par le malheur des temps, la cause devint tout à coup désespérée. Il arriva en effet que le moment où l'on croyait pouvoir définitivement rendre un culte public à Jeanne-Marie de la Croix, fut précisément celui où les monastères de Saint-Charles et de Borgo furent détruits. L'empereur Joseph II publia (25 février 1782) une ordonnance qui fermait tous les couvents de Clarisses. Par suite de ce décret, la maison de Saint-Charles fut dissoute, les biens du monastère furent vendus, et les religieuses renvoyées avec une pension viagère. Le couvent et l'église sont changés aujourd'hui en un étal, et une source jaillit à la place où était autrefois le Saint Sacrement dans l'église. Tout ce qui avait quelque rapport à la vénérable Jeanne-Marie de la Croix fut enlevé et placé dans une chapelle de l'église paroissiale de Saint-Marc de Roveredo. Parmi ces objets, ses os tiennent naturellement la première place. Ils furent déposés dans une niche pratiquée dans le mur, et recouverts d'une pierre de marbre, sur laquelle on voit son image. En face de ce monument est une caisse de bois grossière, où l'on a réuni plus tard ses reliques. Parmi elles se trouvent d'abord ses écrits, tout ce qui a été imprimé sur sa béatification et un nombre infini de lettres qui lui ont été adressées, ainsi qu'aux abbesses qui lui ont succédé. On y voit aussi de ses cheveux, quelques restes des habits qu'elle a portés dans le monde et au couvent, un crucifix devant lequel elle avait coutume de prier, des gravures représentant son portrait, et d'autres souvenirs de ce genre. La clef de cette caisse est gardée par le podestat de la ville. Le couvent de Borgo a eu le même sort que celui de Roveredo ; l'église, dédiée à sainte Anne, a été conservée pour le culte public; mais la maison conventuelle a été achetée par la commune pour en faire le siége du tribunal.

Les écrits de la vénérable Jeanne-Marie de la Croix se divisent en *Traités* et en *Esquisses* sur sa vie. Les premiers s'occupent de divers objets, mais ils reviennent toujours au même sujet, à savoir l'amour de Dieu et les merveilleux effets de la contemplation. Les seconds se composent presque entièrement de ses visions, qui ne sont toutefois rien autre chose que ses méditations et ne peuvent avoir qu'une valeur subjective. — Ces écrits devaient, d'après le plan primitif de l'auteur, former trois parties, composées chacune de cinq volumes in-4°, et rappeler ainsi le souvenir de la sainte Trinité, d'après les idées mystiques de l'époque, qui se faisaient jour partout. Mais ce plan semble n'avoir jamais été mis à exécution. Nous avons trouvé seulement onze volumes in-4°, le douzième est déjà de la main de son confesseur; puis un recueil d'articles et de lettres; et pour la rédaction des trois derniers volumes, des travaux préliminaires de son secrétaire, mais sans rien qui indique qu'ils aient été terminés. L'original de ces écrits est conservé à Roveredo; il en existe une copie à l'évêché de Trente. — *Jeanne-Marie de la Croix, franciscaine, et son époque*, par Bède Weber, traduite par Charles Sainte-Foi (Paris, chez Poussielgue-Rusand, 1856; in-8°).

Le vénérable serviteur de Dieu, Clément-Marie *Hofbauer,* prêtre, religieux profès de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur [1]. 1820.

Le vénérable Antoine *Moreau,* curé de Saint-Lubin-en-Vergonnois (diocèse de Blois), né à Paris le 12 mai 1625. Se trouvant un jour à Montoire (Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme), il vit toute la population se presser autour d'une troupe de baladins qui obtenaient un grand succès par leurs bouffonneries indécentes. Il s'élança sur les tréteaux un crucifix à la main, et en un moment fit changer les sentiments de la multitude, qui conçut même une si haute idée de sa sainteté, qu'elle voulut l'avoir pour curé (1660). Dans ce nouveau poste, Antoine Moreau montra toutes les qualités du pasteur le plus parfait. Durant la disette et les maladies de 1662, il déploya une activité et un dévouement sans bornes. C'est à lui qu'on doit la fondation de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Montoire, qui s'astreignaient par vœu à travailler au soulagement des pauvres malades et à l'instruction des enfants [2]. 1702.

XXVIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Dubois, jeune ecclésiastique de Nevers ; refusa de prêter le serment schismatique de la constitution civile du clergé et ne put, à cause de ses infirmités précoces, se soumettre à la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté comme réclusionnaire ; conduit à Nantes en 1794 ; jeté dans la galiote du port de cette ville ; mort en ce lieu après trois jours d'agonie, à l'âge de vingt-huit ans. 1794. — Gaspard *Taupenet,* curé dans le diocèse d'Autun ; évincé de sa cure en 1791, par les autorités révolutionnaires, à cause de son refus du serment schismatique ; eut d'excellents motifs pour ne pas se soumettre à l'inique loi de la déportation, et resta dans la paroisse de Changé (Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun, canton d'Epinac) où il put, au moyen des précautions de la prudence, exercer encore son ministère pendant 1793 ; arrêté vers la fin de cette année et jeté dans les prisons d'Autun ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Saône-et-Loire. 1794.

Etienne *Charil* (en religion le Père *Etienne des Séraphins),* religieux Carme de l'Observance de Rennes. Né en Bretagne vers la fin du XVIe siècle, il eut le précieux avantage de se consacrer au Seigneur dès son enfance, en entrant dans l'Ordre des Carmes. Formé de bonne heure à la pratique des vertus religieuses par un maître consommé dans la vie spirituelle, il prononça ses vœux en 1612. Après s'être ainsi donné irrévocablement à Dieu par la profession, il continua de s'appliquer avec zèle à l'étude ; mais elle ne nuisit point à sa piété et à son amour pour la discipline régulière. Il sut tellement allier la science et la ferveur qu'il ne négligea rien de ce qui pouvait être utile à son instruction et à son avancement dans la perfection religieuse. Dès qu'il fut élevé au sacerdoce, ses supérieurs l'employèrent à la prédication, fonction qu'il ne cessa de remplir jusqu'à ses derniers moments. Il parcourait les bourgs et les villages, rassemblait les peuples et les exhortait à venir entendre la parole de Dieu qu'il leur annonçait. Prédicateur infatigable, il ne connaissait aucun ménagement ; mais il devint un jour victime de son zèle, et mourut martyr

1. Le 1er octobre 1868, le Saint-Père a sanctionné un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 26 septembre même année, qui décide affirmativement cette question : *An constet de validitate et relevantia Processus apostolici Vindobonæ* (à Vienne) *constructi super fama sanctitatis vitæ, virtutum et miraculorum in genere Venerabilis servi Dei Clementis-Mariæ Hofbauer, sacerdotis professi Congregationis Sanctissimi Redemptoris.* Cette décision si promptement obtenue fait espérer que le procès de béatification de ce vénérable serviteur de Dieu aboutira prochainement. — *Annales de la sainteté au* XIXe *siècle* (3e livraison, mars 1869).

2. Cette Congrégation comptait en 1790 trois établissements dans le diocèse du Mans et quarante-cinq dans six autres diocèses : Blois, Orléans, Bourges, Paris, Rennes et la Rochelle. Depuis la Révolution, le chef-lieu de la Congrégation a été transféré à Bourges.

Le corps du vénérable Antoine Moreau fut inhumé dans la chapelle des sœurs de la Charité de Montoire, et l'on grava cette inscription sur sa tombe : « Ci-gît le père des pauvres, Maître Antoine Moreau, fondateur et instituteur de la Congrégation dont cette maison est chef et mère, décédé le 25 mars 1702 ». Ses restes précieux reposent encore à la même place ; mais la chapelle est devenue le siége de la justice de paix. Toutefois, la vénération pour ce saint prêtre n'a pas cessé, alimentée qu'elle fut par des prodiges et durant sa vie et après sa mort. — R. P. Dom Paul Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans.*

de la divine parole, dans une paroisse des environs de Lamballe (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc) [1]. 1639.

XXVIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marie-Catherine-Gabrielle *de Chamboran*, religieuse Carmélite du couvent de Saint-Denis, née à Confolens (Charente) en 1735 ; condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris comme convaincue d'avoir fourni des sommes immenses aux puissances coalisées contre la République ; exécutée à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Pierre-Auguste *Gallot*, prêtre, chanoine prébendé de seconde classe dans la cathédrale de Lisieux ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de cette ville ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département du Calvados, siégeant à Caen. 1794.

Le Révérend Père MARIE-JOSEPH COUDRIN, fondateur de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'Autel. 1837.

Pierre II, quinzième abbé de Cîteaux. Il succéda, l'an 1192, à Guillaume II. Elevé sur le siége abbatial par le suffrage unanime de ses frères, la mort l'enleva bientôt à leur vénération. Les martyrologes de Saint-Benoît et de Cîteaux font de Pierre, en ce jour, une mention fort honorable. Ils nous apprennent que « ce bienheureux abbé se rendit illustre par sa charité, sa prudence singulière, la douceur de ses mœurs et une admirable sainteté. Plein de sollicitude pour le troupeau qui lui était confié, ce bon pasteur le forma par ses instructions et par l'exemple des plus hautes vertus [2] ». 1193.

LE RÉVÉREND PÈRE MARIE-JOSEPH COUDRIN,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE ET DE L'ADORATION PERPÉTUELLE DU TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL

1837. — Pape : Grégoire XVI. — Roi de France : Louis-Philippe.

Le Révérend Père Coudrin était fils d'Abraham Coudrin et de Marie Riom, simples cultivateurs dans le Poitou. Il naquit à Coussay-les-Bois, près de Châtellerault (Vienne), le 1er mars 1768. Sa première éducation fut confiée aux soins de son oncle, l'abbé Riom, vicaire à Saint-Phesle de Maillé, qui donna plus tard un bel exemple de fermeté et de courage en refusant de prêter le serment schismatique de la constitution civile du clergé. L'abbé Coudrin n'eut donc qu'à marcher sur les traces de son pieux instituteur pour devenir lui-même un généreux confesseur de la foi. Après avoir

1. *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (tome IV, page 100). — Cf. Cosme de Villiers : *Bibliothèque des Carmes* (1 vol. in-folio ; Orléans, 1752).
2. Cf. Pequegnot : *Légendaire d'Autun*.

ainsi reçu les premières leçons de la science et de la vertu, il vint achever au collége de Châtellerault le cours de ses humanités, et fit sa philosophie à Poitiers. Cependant les temps étaient mauvais : l'Assemblée nationale venait de se déclarer souveraine. Dans la séance du 2 novembre 1789 elle décréta que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation, et dans celle du 13 février 1790, elle supprima les Ordres religieux et abolit les vœux monastiques.

Les choses en étaient là lorsque le jeune Coudrin vint frapper aux portes du sanctuaire. L'Eglise de France avait plus que jamais besoin de ministres pieux, savants et dévoués. Les directeurs du séminaire de Poitiers crurent trouver ces qualités dans le courageux aspirant ; aussi lui permirent-ils de recevoir en un seul jour, le 3 août 1790, la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat. Cependant la révolution continuait le cours de ses attentats sacriléges. Le 27 novembre, il fut décrété que tous les évêques et curés qui n'auraient pas fait, sous huit jours, le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, seraient censés avoir renoncé à leur titre. En voyant le spectre de l'impiété révolutionnaire se dresser ainsi devant lui, le jeune Coudrin ne songea à autre chose qu'à s'armer pour la combattre. Pendant que son évêque siégeait à la Chambre, où il défendait la bonne cause avec un courage digne de tout éloge, l'évêque d'Angers lui imposa les mains et le fit diacre, le 18 décembre 1790. Peu de temps après, les élèves du séminaire furent obligés de rentrer dans leurs familles. L'abbé Coudrin revint donc à Coussay et dut ensuite se retirer dans un village voisin pour échapper à la persécution qui commençait à sévir dans le Poitou. La guerre civile était imminente ; une sombre stupeur envahissait tous les esprits. Cependant la pensée de tant d'âmes privées de leurs pasteurs et livrées à des mercenaires enflamme son zèle et exalte son courage. Apprenant que Mgr de Bonald, évêque de Clermont, était caché à Paris, et qu'il y imposait les mains aux derniers volontaires de la milice cléricale, malgré les périls auxquels il va s'exposer, il se rend à la capitale au mois de février 1792, et le 4 mars suivant il est ordonné prêtre. De retour à Coussay, il eut bientôt à y remplacer le curé de la paroisse, expulsé par les révolutionnaires pour n'avoir pas voulu faire le serment schismatique ; mais il ne put lui-même y demeurer longtemps. Poursuivi par les ennemis de la religion, il s'enfuit jusqu'à Poitiers, et, par mesure de prudence, il alla se cacher au château de la Motte, situé au bourg d'Usseau, près de Châtellerault, où il resta caché jusqu'au mois d'octobre 1792. Comme le lieu qu'il occupait ne lui offrait plus assez de sûreté, et qu'il ne voulait pas compromettre les habitants de la maison, il dit adieu à ses hôtes qui s'efforcèrent en vain de le détourner de sa résolution. Ayant franchi le seuil du château, il se met à genoux au pied d'un chêne, et, après avoir fait le sacrifice de sa vie, il marche sans savoir où l'Esprit de Dieu le conduira.

Les premières courses apostoliques de l'abbé Coudrin eurent lieu dans les environs de Poitiers. Les paroisses de Vaumauray et de Saint-Georges, mais surtout le faubourg de Montbernage, furent les principaux théâtres de son zèle. Il ne sortait ordinairement que la nuit, déguisé en mendiant ou bien en ouvrier ; le jour, il se tenait caché dans les bois et dans les cavernes, n'ayant pour nourriture qu'un peu de pain et de fromage. Il ne pouvait rester longtemps dans le même endroit, de peur de compromettre ceux qui lui donnaient l'hospitalité : il dut même changer plusieurs fois de nom. Comme au temps des catacombes, il célébrait la messe en tout lieu, tantôt dans une grange, tantôt dans un grenier ; il y faisait des instructions

et distribuait la sainte Eucharistie. Un an s'était écoulé au milieu des horreurs de la révolution, lorsque l'abbé Coudrin, ne trouvant plus de retraites assez sûres dans les environs de Poitiers, fit, le 22 avril 1794, son entrée dans cette ville, où il allait bientôt enfanter dans les angoisses l'œuvre qu'il avait conçue deux ans auparavant. Il reçut asile chez des personnes pieuses qui, dès l'année 1793, avaient formé à Poitiers, rue d'Oléron, une association ayant pour but d'honorer d'un culte spécial le Cœur adorable de Jésus, et de lui faire amende honorable pour tous les crimes qui souillaient la France. Il commença dès lors à cultiver ces jeunes plantes avec un soin particulier ; il employait une bonne partie de son temps à les instruire, les fortifier et les diriger. Cependant il ne bornait pas son zèle aux limites de ce petit champ; il ne consacrait à sa culture que les dimanches et les fêtes; les autres jours de la semaine, il allait dans les différents quartiers porter les secours de la religion. Souvent même il sortait en plein jour pour aller visiter les malades dont le danger était plus pressant. Les prisons regorgeaient alors d'une foule de personnes coupables d'attachement à la religion et à la royauté. L'abbé Coudrin conçut le généreux dessein d'aller porter à ces nobles victimes les secours spirituels dont elles avaient besoin. Il parvint à gagner un concierge, qui l'introduisit pendant la nuit. Enhardi par ce premier succès, il alla jusqu'à dire la messe au sein de la prison. Lorsqu'il apprenait que quelques personnes allaient être mises à mort, il se rendait au lieu du supplice pour leur donner une dernière absolution. Loin de se laisser intimider, il étendait de plus en plus le cercle de son activité. Le diocèse de Tours ressentit plus d'une fois les effets de son zèle. Dans le printemps de 1794, il s'y rendit à pied, marchant pendant la nuit et se tenant le jour caché dans les blés.

De retour à Poitiers, il y reprit ses travaux. Il était toujours poursuivi par la pensée de former une Congrégation religieuse ; mais il ne trouvait pas encore autour de lui les éléments nécessaires pour une fondation de ce genre. Au mois de novembre 1794, Mlle Henriette Aymer de la Chevalerie vint se mettre sous sa direction et solliciter son entrée dans l'association du Sacré-Cœur. Le Père Coudrin ne tarda pas à distinguer cette âme d'élite et à fonder sur elle son principal espoir pour le succès de l'œuvre que Dieu lui avait inspirée et dont le plan se developpait peu à peu devant lui. Peu de temps après, plusieurs des associées de l'œuvre du Sacré-Cœur, qui avaient un goût plus prononcé que les autres pour la retraite et le silence, se séparèrent de leurs compagnes et choisirent le Père Coudrin et Mlle Henriette pour leurs supérieurs particuliers. Dès lors elles se chargèrent d'une manière spéciale du pieux exercice de l'adoration et reçurent le nom de solitaires. Peu après elles prirent la laine et une sorte d'habit religieux qu'elles portaient sous leurs vêtements séculiers. Puis, le 25 août 1797, elles prononcèrent des résolutions de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Sur la fin de l'année 1797, elles firent l'acquisition d'une maison située rue des Hautes-Treilles, qui prit le nom de Grand'Maison.

Vers le même temps, quelques jeunes gens de bonne volonté vinrent se grouper autour du Père Coudrin, et lui fournirent le premier appoint d'une société de missionnaires qu'il voulait établir. Pour initier ces jeunes disciples aux travaux du saint ministère, il leur fit faire le catéchisme dans les faubourgs de la Tranchée et de la Cueille. Après les travaux de la journée, nos missionnaires allaient se reposer aux pieds des saints autels; ils y faisaient l'adoration réparatrice, y récitaient ensemble les heures canoniales; et le reste du temps était consacré à la méditation, aux pieuses lectures et

aux études théologiques. Les Sœurs, de leur côté, par leurs austérités jointes à la prière, s'efforçaient d'attirer les bénédictions du ciel sur les travaux de leurs frères. Dès le 1er janvier 1799, elles commencèrent ce qu'elles appelaient les grands jeûnes ; elles ne mangeaient que du pain bis avec des fruits, des légumes et du laitage. Leur lit n'était qu'une simple planche : plus tard on tempéra la rigueur de ces austérités. Les Frères, malgré la fatigue de leurs travaux, observèrent eux-mêmes pendant cinq ans le maigre habituel et le coucher sur la planche. Sur la fin de 1799, les Sœurs prirent la robe blanche, symbole de l'innocence qu'exige l'œuvre de la réparation. Le 17 juin 1800, les vicaires capitulaires approuvèrent leur association et leur donnèrent l'abbé Coudrin pour supérieur ; puis, le 17 octobre, ils confirmèrent l'élection de la Révérende Mère Henriette Aymer de la Chevalerie. Le 20 octobre 1800, le Père Coudrin et les Frères Bernard et Hilarion firent leurs résolutions ; puis la Mère Henriette et quatre Sœurs émirent les vœux temporaires de chasteté et d'obéissance. La profession des trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance furent prononcés par le Père Coudrin et la Mère Henriette, le 24 décembre 1800.

Le Père Coudrin fut en butte aux sarcasmes et aux calomnies de certains ecclésiastiques jaloux du bien qu'il faisait. Il porta cette croix sans amertume comme sans faiblesse, et laissa à la Providence le soin de le justifier. Il voyait en cela le glaive de Dieu qui frappait une victime dévouée à la réparation. Vers la fin de décembre 1800, il envoya à Paris le Frère Bernard pour y recevoir les ordres sacrés ; mais son père, qui revenait de l'exil, l'ayant rencontré, le détourna de sa vocation. Peu après, la nouvelle famille s'accrut de plusieurs membres. Les Sœurs, que nous avons vu émettre deux vœux temporaires le 20 octobre 1800, firent les trois vœux perpétuels le 18 avril 1801. Dans les premiers mois de 1800, les Sœurs avaient déjà entrepris l'éducation gratuite de quelques enfants pauvres de leur sexe. C'était une œuvre à laquelle les fondateurs attachaient la plus grande importance ; aussi les Frères ne tardèrent-ils pas à en faire autant de leur côté. De plus, ils commencèrent vers le même temps l'instruction de la jeunesse cléricale, l'un des principaux buts de la Congrégation. Ainsi entouré de ses enfants, le Père Coudrin ne songeait qu'à faire le bien en silence sur le théâtre de ses premiers travaux, lorsque la voix du Seigneur appela cette société naissante à dilater ses pavillons pour étendre l'influence des divins Cœurs. Mgr de Rohan-Chabot, proche parent de la Mère Henriette, venait d'être appelé, après le Concordat, à l'évêché de Mende, quand il sentit le besoin d'avoir un auxiliaire zélé, ferme et prudent. Il jeta pour cela les yeux sur l'abbé Coudrin, qui se décida à accepter la proposition qui lui était faite. Ce fut dans le mois de juin de l'année 1802 qu'il arriva à Mende. Son ministère dans les montagnes du Gévaudan fut abondant en fruits de bénédictions. Il releva le séminaire diocésain de ses ruines, rétablit le pèlerinage de Saint-François Régis, à la Louvesc, fonda à Mende un double établissement de son Ordre, et de là envoya à Cahors une nouvelle colonie de Frères et de Sœurs. Il travailla aussi avec succès à évangéliser les peuples des villes et des campagnes et à ramener les Protestants. En 1804, la Mère Henriette se rendit à Paris, mandée par le Père Coudrin, et, le 3 septembre de la même année, elle y fonda une maison sur la place Vendôme ; elle y fit venir quelques Sœurs, y reçut des novices et y commença l'adoration perpétuelle à laquelle elle joignit l'œuvre de l'éducation. Les religieuses commencèrent par l'école gratuite, selon l'esprit de leur Institut ; bientôt après, elles ouvrirent un pensionnat qui leur procura des moyens

de subsistance et répandit dans les diverses classes de la société le bienfait d'une éducation chrétienne à la fois solide et simple. Outre les établissements dont nous avons parlé, les religieuses de l'Adoration virent s'en former jusqu'à quinze du vivant de leurs fondateurs; à savoir, ceux du Mans, de Séez, de Sarlat, de Rennes, de Tours, de Troyes, de Mortagne, de Sainte-Maure, d'Alençon, de Rouen, d'Yvetot, de Châteaudun, de Coussay, de la Verpillière et de Saint-Servan.

Le Père Coudrin, de son côté, s'occupait activement de son œuvre, malgré l'acharnement auquel il était en butte de la part de ses adversaires. A la suite de la démission de Mgr de Chabot, le Révérend Père, délivré des soucis que lui causait son titre de vicaire général, put se livrer avec plus de liberté aux œuvres du saint ministère pour lesquelles il avait toujours un attrait tout particulier. Il employait tout son temps à prier, à prêcher et à confesser; mais sa réputation le suivait comme l'ombre qui s'attache au corps qui la fuit; on accourait à lui de tous côtés, et il ne pouvait suffire à entendre les pénitents qui voulaient s'adresser à lui. C'est dans ces circonstances qu'il fonda, sans dessein prémédité, la maison qui devint le chef-lieu de son Ordre. Le quartier de Picpus n'était guère qu'un désert quand il vint y fixer le centre de ses opérations. Il y installa une colonie de ses religieux qu'il fit venir de Mende, au mois de juin 1803, et qui commencèrent par ouvrir une école gratuite en faveur des enfants pauvres. Dieu se plut à bénir ces commencements : à côté de l'école gratuite s'éleva un collége, qui en peu de temps devint très-florissant. Picpus n'était pas seulement un foyer de science : on y cultivait aussi la piété. Le Père Coudrin en inspirait le goût à ses disciples plus encore par ses exemples que par ses paroles. Il donnait à la prière tous les moments qui n'étaient pas consacrés aux travaux de son saint ministère et aux autres bonnes œuvres extérieures. Dans les intervalles qu'il pouvait avoir de libres, ou il disait son chapelet, ou bien il méditait les vérités éternelles. Continuellement il pensait à Dieu : il employait la plus grande partie des nuits à s'entretenir avec le Seigneur; il ne pouvait prononcer le nom de Jésus sans éprouver une joie intérieure qui se manifestait au dehors. Son zèle pour annoncer la parole de Dieu ne connaissait point de bornes. On le vit, en 1807, prêcher les stations du Carême dans quatre églises de Paris. Il consacrait aussi beaucoup de temps au ministère du sacrement de pénitence. A son exemple, les enfants des Sacrés-Cœurs s'adonnaient avec zèle aux travaux du saint ministère. Tout en cultivant ainsi la piété et le zèle dans l'âme de ses enfants, le bon Père n'oubliait pas d'y entretenir une sainte émulation pour les sciences ecclésiastiques. Malgré ses nombreuses occupations, le Père Coudrin trouvait encore le temps de faire lui-même à Picpus, une classe de théologie à laquelle assistaient, outre les scolastiques, tous les prêtres de la maison : c'est dans ces conférences qu'il faisait part à ses disciples des fruits de sa propre expérience.

Parmi les œuvres de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, on compte l'érection de colléges dans plusieurs maisons de province, celle des séminaires, et celle des missions, particulièrement dans les diocèses de Troyes et de Rouen. Le P. Coudrin, remplissant les fonctions de grand vicaire auprès du cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen, se montrait toujours le premier à l'ouvrage. Outre l'œuvre des missions, il accepta encore la direction des communautés religieuses. Il a laissé dans tous ces pieux asiles la bonne odeur de ses vertus. Mais l'œuvre qui a le plus illustré sa carrière, c'est l'établissement des missions de l'Océanie orientale. A la de-

mande du souverain Pontife, il envoya trois prêtres et trois catéchistes aux îles Sandwich. Des missionnaires s'embarquèrent à Bordeaux, le 21 novembre 1826. Cette mission fut suivie de celles de Gambier, des Marquises, des îles Taïti et Pomotou et de l'île de Pâques. Un second départ de missionnaires ayant eu lieu en 1834, trois prêtres et un catéchiste arrivaient dans le courant du mois de mai à Valparaiso, dans le Chili : un des Pères y resta pendant que les autres continuaient leur route à travers l'Océan. Dieu bénit cette entreprise : il y eut bientôt à Valparaiso une résidence, un collége, une paroisse, une maison de procure et un couvent de Sœurs. De là, l'Institut s'étendit successivement à Santiago, à Lima, à Copiapo et à la Séréna.

Le Père Coudrin approchait du terme de sa carrière, et néanmoins ses occupations ne faisaient que se multiplier. La confiance dont l'honorait le cardinal-archevêque de Rouen lui attirait une multitude d'affaires auxquelles il se prêtait avec une bonne volonté inépuisable. Cependant ses forces finirent par succomber sous le fardeau. En 1829, il accompagna le cardinal-évêque qui se rendait à Rome pour l'élection du successeur de Léon XII. Le bon Père put alors satisfaire tout à son aise son ardente piété par la visite des saints lieux. De retour à Paris le 16 septembre 1829, des bruits sinistres annonçaient déjà l'approche d'un nouvel orage révolutionnaire. Les journées de juillet 1830 ne tardèrent pas à réaliser ces tristes prévisions. La maison de Picpus fut envahie plusieurs fois. L'exercice de l'adoration perpétuelle, interrompu pendant ces jours de trouble, fut rétabli par le Père Coudrin le 9 août 1833, et se poursuivit sans relâche jusqu'aux jours néfastes de la Commune.

Cependant le bon Père sentait de jour en jour ses forces diminuer et ses infirmités s'accroître. En conséquence, le 7 novembre 1833, il écrivit à l'archevêque de Rouen pour le prier d'accepter sa démission. Sa retraite à Picpus ne fut pas un repos inactif; bien loin de là, il employa ce qui lui restait de forces à travailler pour ses enfants. Quoique ses infirmités le fissent beaucoup souffrir, on le voyait presque tous les dimanches se rendre à la chapelle des Sœurs, où il avait coutume de prêcher pendant la messe; il confessait aussi un grand nombre de personnes et allait même quelquefois annoncer la parole de Dieu dans les églises paroissiales; de plus, il entretenait une correspondance suivie avec les différentes maisons de l'Institut; mais ce qui est le plus surprenant, c'est qu'avec tout cela il trouvait le temps de faire une classe de théologie. La mort de la Mère Henriette, arrivée le 23 novembre 1834, lui causa une peine sensible ainsi qu'aux religieuses des Sacrés-Cœurs, qu'elle dirigeait depuis le commencement de l'Institut avec autant de prudence que de bonté. Depuis ce moment la santé du bon Père déclina à vue d'œil. Un assoupissement habituel lui rendait le travail très-pénible; mais si son œil sommeillait, son cœur veillait toujours au bonheur de ses enfants. Il les embrassait tous dans sa sollicitude, mais sa prédilection paternelle était pour ceux qui étaient loin de lui. Il recommandait de prier souvent pour les missionnaires. Il voulait qu'à l'adoration les Frères et les Sœurs, à l'exemple de Moïse, levassent les mains au ciel, tandis que d'autres combattaient dans la plaine.

Les dernières années de sa vie furent encore marquées par diverses fondations et par les visites des maisons de son Ordre. En 1836, il fit pendant le Carême une petite mission dans son pays natal de Coussay-les-Bois. De retour à Picpus, il ne tarda pas à être atteint de la maladie qui devait le conduire à la tombe. Il fut saisi d'une grippe, qui se changea en fluxion de

poitrine. Le Carême étant survenu, il ne voulut rien relâcher de ses austérités accoutumées, ni cesser le cours de ses instructions. Obligé enfin de céder à la violence de la maladie, il ne se résigna qu'avec peine à accepter les remèdes prescrits par les médecins. On essaya de lutter contre le mal par des moyens énergiques ; mais il était trop tard, et l'on conçut bientôt les inquiétudes les plus graves. Le Père Coudrin vit arriver la mort avec le calme du serviteur fidèle qui va recevoir le prix de ses travaux. Il se confessa, reçut l'Extrême-Onction et l'indulgence plénière en pleine connaissance ; mais on ne put lui donner le saint viatique. Comme sa dernière heure approchait, ses enfants se réunirent autour de lui, et il leur donna une suprême bénédiction, sans omettre aucune classe de son Institut. Il rendit ensuite son âme à Dieu : c'était le 27 mars 1837. Son corps fut déposé au cimetière de Picpus, dans le caveau où reposaient déjà Mgr de Chabot et la Révérende Mère Henriette.

Le Révérend Père Marie-Joseph Coudrin n'était plus de ce monde, mais il devait se survivre dans l'œuvre qu'il avait fondée : sa Congrégation. Là en effet étaient son esprit, son cœur, son âme, sa vie tout entière. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs le chapitre préliminaire de la Règle des Frères et des Sœurs de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'autel, tel que l'a approuvé le pape Grégoire XVI par son Bref *Romano Pontifici*, en date du 24 mars 1840 :

Article premier. — Le but de l'Institut est de retracer les quatre âges de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *son enfance*, *sa vie cachée*, *sa vie évangélique et sa vie crucifiée*, et de propager la dévotion envers les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.

Art. 2. — Pour retracer l'*enfance* de Jésus-Christ, les Frères ouvrent des écoles gratuites pour les enfants pauvres. Ils tiennent de plus des colléges, dans lesquels ils se font un devoir d'admettre gratuitement un certain nombre d'enfants, autant que les ressources de chaque maison peuvent le permettre.

Les Sœurs ouvrent aussi des écoles gratuites pour les enfants pauvres de leur sexe. Elles tiennent de plus des pensionnats ; et elles se font un devoir d'élever gratuitement un certain nombre de jeunes personnes, nées de familles malheureuses, autant que les ressources de chaque maison peuvent le permettre.

Les Frères en particulier préparent par leurs soins aux fonctions du ministère sacré les jeunes élèves du sanctuaire.

Art. 3. — Tous les membres de la Congrégation s'efforcent de retracer la *vie cachée* de Jésus-Christ, en réparant, par l'adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement de l'autel, les injures faites aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie par les crimes énormes des pécheurs.

Art. 4. — Les Frères retracent la *vie évangélique* du Sauveur par la prédication de l'Evangile et par les missions.

Art. 5. — Enfin, tous les membres de la Congrégation doivent rappeler, autant qu'il est en eux, la vie crucifiée de notre divin Sauveur, en pratiquant avec zèle et prudence les œuvres de la mortification chrétienne, surtout en réprimant leurs sens.

Art. 6. — De plus, ils ont pour but de faire tous les efforts qui dépendent d'eux pour propager la vraie dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus et le très-doux Cœur de Marie, suivant que cette dévotion est approuvée par le Saint-Siége apostolique.

Art. 7. — La Congrégation a pour patron particulier saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, et pour protecteurs particuliers saint Augustin, saint Dominique, saint Bernard et saint Pacôme.

Art. 8. — Le fondement de la Règle de la Congrégation est la Règle de Saint-Benoît. Les Frères vivent en commun dans les pratiques régulières, sous l'obéissance du supérieur général de toute la Congrégation et des supérieurs particuliers. Ils font des vœux perpétuels, mais simples, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Art. 9. — Les Sœurs font aussi des vœux perpétuels, mais simples, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et vivent en commun dans les pratiques régulières, sous l'obéissance du supérieur général de toute la Congrégation, de la supérieure générale des Sœurs, du supérieur et de la supérieure de chaque maison particulière.

Pendant le règne de la Commune, la maison de Picpus fut plusieurs fois envahie, pillée et profanée ; mais les religieuses de l'Adoration perpétuelle restèrent courageusement à leur poste d'honneur, veillant nuit et jour à la garde du corps du Sauveur au milieu de ses ennemis, pendant que les Pères étaient emprisonnés ou massacrés, ainsi que nous le dirons au 26 mai. Cependant, comme il n'eût pas été prudent de faire l'adoration nocturne à la chapelle, elles transportèrent le Saint-Sacrement dans la salle de l'infirmerie, qui était la plus propre et la plus sûre. Le premier dimanche après Pâques, elles le transportèrent à la chapelle et y firent en commun l'adoration réparatrice. Comme tout le monde était réuni pour ce pieux exercice, Clavier entre à l'improviste et s'écrie : « Qu'est-ce qu'on fait là ? Est-ce qu'on dit la messe ici ? » Personne ne répond. Personne ne se sauve. Personne ne se retourne. « La supérieure est-elle ici ? » reprend Clavier. — « Non », répond l'économe ; — elle était en effet gardée à vue dans sa chambre, — et le commissaire se retire stupéfait du calme et du silence qu'il a été impuissant à troubler. Le dimanche suivant, celui du Bon-Pasteur, fut signalé par une cérémonie encore plus touchante. On avait tardé jusque-là à consommer les saintes espèces, conservant ce saint viatique pour la dernière extrémité. On comprit cependant qu'il était temps de se nourrir de cet aliment céleste. Une table est décorée avec soin. Le corporal contenant les hosties y est déposé avec respect, entre six et sept heures du matin. Toutes les Sœurs réunies se prosternent devant la sainte Eucharistie et adorent du plus profond de leur cœur ce bien-aimé Sauveur, qui est leur lumière et leur force en ces jours de ténèbres et de tribulations. Puis chacune d'elles s'approche avec amour de cette table sainte et prend avec respect sa portion du banquet divin. Quand toutes eurent communié, il restait encore quelques saintes hosties qui furent consommées par celles que les supérieures députèrent à cet effet. On ne garda qu'une particule devant laquelle se continua l'adoration jusqu'à l'heure du départ pour la prison.

La Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle compte actuellement 5 évêques, 175 prêtres, dont 94 en Europe, 34 en Amérique, 47 en Océanie ; 52 frères aspirants et de chœur ; 186 frères convers, dont 137 en Europe, 26 en Amérique, 23 en Océanie. Dans leurs maisons de France et d'Amérique, les religieuses des Sacrés-Cœurs comptent environ 800 sœurs de chœur et 680 sœurs converses ; en Océanie, îles Sandwich, 23 ou 25 sœurs.

Nous avons extrait cette biographie des *Annales de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie*, et d'un ouvrage intitulé : *Les Martyrs de Picpus*, par le R. P. Benoît Perdereau, prêtre de la même Congrégation, professeur de morale au séminaire de Versailles (Paris, chez Adolphe Josse, 1872, in-12).

XXVIIIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis *Gauron,* du diocèse d'Angers, vicaire en la paroisse de Mazé (Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé, canton de Beaufort); fit le serment de 1791; se rétracta en 1794; arrêté, mis dans les prisons d'Angers; condamné à mort comme traître à la patrie, par une commission militaire établie en cette ville. 1794. — *Jamet,* curé de la paroisse de Chevenon, au diocèse de Nevers; ne fit pas le serment schismatique de 1791; enfermé à Nevers comme réclusionnaire; conduit à Nantes le 14 février 1794; mort dans le fond de cale de la galiote hollandaise, à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Emeric *Mirlin,* prêtre, religieux Capucin du couvent de Gray, en Franche-Comté (provincialat de Bourgogne); détenu pendant deux ans dans les prisons de Vesoul; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris. 1794. — Sulpice-Hilarion *Merlet,* né en 1711, prêtre, religieux Cordelier de la maison de Bordeaux; ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis en réclusion à Bordeaux, puis envoyé à Blaye, pour être déporté au-delà des mers; enfermé dans les souterrains du fort de l'île du Pâté-de-Blaye; transporté malade à l'hôpital de Blaye; mort en ce lieu à l'âge de quatre-vingt-trois ans. 1795. — Jean-Baptiste *Peusselet,* né au bourg d'Arc (Haute-Saône, arrondissement et canton de Gray) en 1737, prêtre, religieux Capucin du couvent de Gray; refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1792; conduit dans les prisons de Vesoul au commencement de 1793; envoyé à Paris en 1794; condamné à mort comme accusé de manœuvres révolutionnaires, par le tribunal de Paris; décapité. 1794. — Joseph *Prudhomme,* religieux de la Trappe; chassé de son cloître par les réformes philosophiques de la Révolution; vint habiter le bourg de Vezins (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau, canton de Cholet); arrêté et envoyé à une commission militaire établie à Angers; condamné à mort comme fanatique. 1794. — Anne *Vial,* née à Lyon en 1732, religieuse Carmélite de cette ville sous le nom de sœur Madeleine de la Croix; refusa les serments anti-religieux; se réunit à ses dignes compagnes dans une maison particulière lors de la suppression des cloîtres; arrêtée avec les autres sœurs le 11 février 1794; mise en liberté quelques jours après; arrêtée de nouveau le 13 mars suivant; condamnée à mort pour refus de serment, par la commission révolutionnaire de Lyon; exécutée à l'âge de soixante-deux ans. 1794.

Agnès du Catillon, religieuse à l'abbaye cistercienne de Beaupré, près de Grammont (Flandre Orientale). Elle remplit longtemps les fonctions de sous-prieure et de maîtresse des novices dans sa communauté. Jamais, au rapport des contemporains, on ne la trouva en défaut, même dans les moindres observances de la Règle. Il lui arriva plusieurs fois, après avoir reçu la sainte Eucharistie, d'être ravie en extase et élevée au-dessus du sol d'environ deux pieds. Naturellement fort pâle, son visage se couvrait alors d'une rougeur qui indiquait les saintes ardeurs dont son âme était embrasée. Toujours calme et recueillie, elle ne prononçait jamais une parole qui n'eût pour but de procurer la gloire de Dieu. Une de ses pratiques de dévotion les plus chères était la méditation de la passion de Notre-Seigneur. A chaque heure du jour elle repassait dans sa mémoire une circonstance spéciale de cette douloureuse passion. Cette ferveur, qui ne se démentit jamais, mérita à la vénérable Agnès les grâces les plus signalées. Elle mourut dans son abbaye de Beaupré vers le milieu du XIIe siècle [1].

1. *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras,* par M. l'abbé Destombes.

XXIXe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Courtin*, né à Roanne (Loire) en 1715 ; prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît dans la maison de Saint-Martin des Champs, à Paris ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme convaincu de manœuvres fanatiques ; exécuté à l'âge de soixante-dix-neuf ans. 1794. — Pierre *Delsol*, né en 1744, curé de Mayrinhac-le-Francoal (Lot, arrondissement de Gourdon, canton de Gramat), au diocèse de Cahors (jadis de Montauban) ; ne prêta point le serment de 1791 ; arrêté en 1793 ; envoyé à Bordeaux l'année suivante pour être embarqué au-delà des mers ; enfermé dans le fort du Hâ ; transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante ans. 1794. — Guillaume *Miquet*, né à Leinhac (Cantal, arrondissement d'Aurillac, canton de Maurs), curé de Cayrols (canton de Saint-Mamet), au diocèse de Saint-Flour ; expulsé de sa cure pour refus du serment de 1791 ; arrêté en 1793 ; mis en prison dans sa province, puis conduit à Bordeaux ; emprisonné au petit séminaire de cette ville ; conduit malade à l'hôpital Saint-André, dans le courant de l'année suivante ; mort à cet hôpital à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Joseph-Antoine *Mieffre*, né à Aubignan (Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras) en 1737, prêtre, religieux Bénédictin, maître des novices au prieuré de Saint-Martin des Champs, à Paris ; refusa le serment de 1791 ; arrêté en 1793 ; condamné à mort avec deux de ses confrères comme fanatique, par le tribunal révolutionnaire ; exécuté à l'âge de cinquante-sept ans. 1794.

Le vénérable Jean *Romero* de Montauban [1]. 1638.

Pierre de Saint-Julien *de Balleure*, doyen de Châlon-sur-Saône. Il naquit au château de Balleure, paroisse d'Etrigny (Saône-et-Loire, arrondissement de Châlon, canton de Sennecey). Doué d'un heureux naturel, élevé dans la piété et l'amour de l'étude, il embrassa l'état ecclésiastique et devint successivement curé d'Etrigny, protonotaire apostolique, premier chanoine séculier de Saint-Pierre de Mâcon, chanoine de Saint-Vincent de Châlon, doyen de Cuisery et de Branges, chanoine et archidiacre de Mâcon, archidiacre de Tournus et doyen de Châlon. Ses biographes lui donnent les plus grands éloges. Ils l'appellent les délices des muses, l'honneur du clergé de Châlon, l'ornement immortel de sa patrie, doué des plus heureux dons de la nature et d'une science universelle. Tous les instants que lui laissaient les fonctions du chœur, il les employait à feuilleter les historiens sacrés et profanes. Il pénétrait dans les plus riches bibliothèques, et y cherchait tout ce qui pouvait l'instruire. Il est le premier qui ait commencé la preuve de l'histoire par les chartes et les titres et qui ait défriché un champ couvert de ronces et d'épines. Il mourut à Châlon, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, près du maître-autel, du côté de l'Evangile [2]. 1593.

XXXe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Claude *Gonier*, curé de Fresne (Côte-d'Or, arrondissement de Semur, canton de Montbard) ; chassé de sa cure pour refus du serment de la constitution civile du clergé ; arrêté ; jeté

1. Voir aux *Additions des Bollandistes* (tome IV, page 46).

2. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, on cite l'*Origine des Bourguignons* ; les *Antiquités d'Autun, Châlon, Mâcon et Tournus* ; ses *Mélanges historiques*, etc., etc. Il traduisit en français une *Histoire*

dans les prisons de Dijon ; mort en ce lieu. 1794. — Pierre-Julien *Hervieux,* né à Domfront-en-Passais (diocèse du Mans) en 1755, ordonné prêtre à Pâques de l'année 1780, successivement vicaire à Saint-Fraimbault-sur-Pisse, à la Croixille et à Ollivet ; refusa le serment schismatique de 1791 ; sortit de France ; se réfugia en Angleterre ; rentra dans la paroisse d'Ollivet et reprit l'exercice de son saint ministère ; arrêté le 21 mars 1798 ; traîné à Château-Gonthier, puis à Tours; condamné à mort comme émigré rentré, par la commission militaire établie en cette ville; exécuté à l'âge de quarante-trois ans. 1798.

Marie-Antoine-Nicolas *Daveluy,* membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, évêque d'Acone, coadjuteur de Mgr Berneux (évêque de Cafza), vicaire apostolique de Corée, décapité en haine de la religion. 1866. — Pierre *Aumaître,* prêtre du diocèse d'Angoulême, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité en Corée en haine de la religion. 1866. — Martin-Luc *Huin,* originaire du diocèse de Langres, prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, décapité en Corée en haine de la religion. 1866.

XXXIe JOUR DE MARS

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Dutertre des Longrais, né en la paroisse de Saint-Germain de Rennes en 1745, prêtre du diocèse de Rennes ; ne fit point le serment de 1791 ; arrêté ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire d'Ille-et-Vilaine, siégeant à Rennes ; exécuté après avoir été mutilé par trois coups du tranchant de la guillotine. 1794. — Anne-Guillaume *Herbert,* prêtre du diocèse de Rennes; refusa de prêter le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France après la loi de déportation du 26 août 1792 ; se retira dans la ville de Vitré (Ille-et-Vilaine); tomba entre les mains des persécuteurs; amené dans les prisons de Rennes ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département d'Ille-et-Vilaine, siégeant à Rennes. 1794.

Le vénérable *Guigues,* de Saint-Romain-du-Château (diocèse de Valence), prieur de la Grande-Chartreuse [1]. 1134.

Henri *Sommalius,* jésuite, supérieur du collége de Douai, et natif de Dinant (principauté de Liége). Saint Ignace de Loyola le reçut lui-même au nombre de ses premiers disciples et l'affectionna beaucoup à cause de sa candeur et de sa simplicité. Le ménologe de la Compagnie de Jésus dit de lui : « Saint Ignace l'envoya de Rome à Lorette pour enseigner la langue grecque, et de là en Allemagne pour continuer ses études. Ayant ensuite été appelé en Belgique, ses prédications apostoliques y opérèrent un grand nombre de conversions. Il fut le premier supérieur de la résidence de Dinant et gouverna ensuite le collége de Douai. Il remplit toujours sa charge de supérieur selon l'esprit du saint fondateur et d'après les exemples qu'il en avait eus sous les yeux dans le temps qu'il était à Rome. On remarqua qu'il ne venait jamais à la récréation sans avoir préparé quelque sujet utile ou intéressant dont il alimentait la conversation. Jusque dans son extrême vieillesse il voulut suivre en tout point la vie commune. Il aima la pauvreté comme sa mère : à sa mort on ne trouva dans sa chambre que son chapelet, son reliquaire et son bréviaire. Le Seigneur lui ayant accordé une vieillesse exempte d'infirmités, il regardait cette faveur comme un talent qu'il devait faire valoir au profit de la religion [2] ». 1619.

latine de l'Eglise de Châlon, ouvrage manuscrit de Pierre Naturel, grand-chantre de Saint-Vincent. — Pequegnot, *Légendaire d'Autun.*

1. Nous avons esquissé sa notice au 31 mars (tome IV, pages 96-97).

2. M. l'abbé Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*

MOIS D'AVRIL

PREMIER JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bouffechou, prêtre et religieux Capucin ; se retira à Château-Chinon (Nièvre) après la suppression des cloîtres ; conduit à Nantes et mort dans le fond de cale de la galiote hollandaise. 1794. — Jacques-Marie *Chenu*, prêtre du diocèse de Saint-Malo ; ne prêta pas le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine, comme prêtre réfractaire. 1794. — *Fromont*, religieux Bernardin du diocèse d'Auxerre ; déporté comme réfractaire ; mort dans la galiote hollandaise. 1794. — Louis *Hayer*, prêtre du diocèse de la Rochelle ; domicilié à Niort ; ne fit point les serments schismatiques et resta dans le Poitou lors de la loi de déportation ; arrêté ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par le tribunal criminel des Deux-Sèvres, siégeant à Niort. 1793. — François-Marie *Marchand*, né en 1765 à Arras, jeune prêtre de cette ville ; arrêté en 1794 par les ordres du proconsul Lebon ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras ; exécuté à l'âge de vingt-neuf ans. 1794. — Le Père Antoine *Vérillot*, né dans le diocèse de Langres vers 1751 ; prêtre et religieux Capucin ; fut banni de son cloître par la suppression des Ordres monastiques ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté à Autun en 1797, conduit à Rochefort ; déporté au-delà des mers le 1er août 1798 ; mort à l'hospice de Sinnamari. 1799.

Bouchet, aumônier des Carmélites d'Angers ; persécuté pour sa foi ; transporté à Nantes en mars 1794 ; mort dans la galiote en avril même année. — *Boulnoy*, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Angers ; mis en réclusion comme prêtre insermenté en 1792 ; envoyé à Nantes ; mort en avril 1794. — *Bruneau*, prêtre plus que sexagénaire du diocèse d'Angers ; embarqué le 13 mars 1794 pour être dirigé sur Nantes ; mort en avril même année. — *Chapeau*, prêtre plus que sexagénaire d'Angers ; envoyé à Nantes pour refus de serment, par les autorités révolutionnaires d'Angers ; mort dans la galiote hollandaise en avril 1794. — *Custode*, prêtre et chanoine de Nevers ; condamné à la déportation pour refus de serment ; mort sur la gabarre à sel, au moment du débarquement à Brest, vers la fin d'avril 1794, à l'âge de soixante-six ans. — *Deschamps*, curé de Thianges (Nièvre, arrondissement de Nevers, canton de Decize) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; conduit à Nantes ; mort à la fin d'avril 1794 ; son corps jeté à la mer. — *Gilly*, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Angers ; ne fit point le serment de 1791 ; mis en réclusion, puis transféré à Nantes en mars 1794 ; mort de misère dans le fond de cale de la galiote hollandaise au port de Nantes, vers le commencement d'avril de la même année. — *Granjean*, prêtre du diocèse d'Angers ; mis en détention en 1793 pour refus de serment ; envoyé à Nantes ; embarqué pour la Guyane française ; mort dans la galiote hollandaise au port de Nantes, vers le commencement d'avril 1794. — Le Père *Joubert*, religieux Récollet d'un monastère du diocèse d'Angers ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; se retira dans une maison de réclusion ; arrêté en ce lieu dans la nuit du 12 au 13 mars 1793 ; conduit à Nantes ; mort de faim et de froid dans la galiote hollandaise au commencement d'avril 1794. — *Lempereur*, chanoine de la cathédrale de Nevers, ecclésiastique renommé pour ses éminentes vertus ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; mis en réclusion dans la maison claustrale de Nevers ; de là transporté à Nantes, le 14 février 1794 ; jeté dans l'entrepont de la galiote du port de cette ville ; transféré à Brest ; mort à l'âge de soixante-cinq ans vers la fin d'avril 1794. — Le Père Maximilien *Papiau*, prêtre, religieux Récollet au couvent de Saumur ; éloigné de son cloître par les réformes de 1791 ; repoussa le serment de la constitution civile du clergé ; mis en réclusion à Angers en 1792 ; conduit, ainsi que plusieurs autres prêtres, à Nantes, le 13 mars 1794 ; mis

avec eux dans la galiote hollandaise; mort en ce lieu en avril 1794. — *Pasquier,* curé de la paroisse de Saint-Sauveur de Segré (diocèse d'Angers); refusa le serment de la constitution civile du clergé; mis en réclusion à Angers, puis conduit à Nantes; déporté le 13 mars 1794; mort au mois d'avril de la même année. — René-Pierre *Pillon,* né à Laval (Mayenne) en 1750, prêtre, curé de Saint-Mars-sous-Ballon (Sarthe); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté au Mans en 1793; conduit à Rochefort; déporté au-delà des mers le 12 mars 1798; mort de la peste dans le canton de Roura (Guyane française) à la fin d'avril de la même année, à l'âge de quarante-huit ans. — *Pouligain,* chapelain prébendé de la cathédrale d'Angers; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en mars 1794; conduit à Nantes avec d'autres prêtres; enfermé dans le fond de cale de la galiote hollandaise; mort en ce lieu infect en avril 1794. — *Freisence de la Remondie,* né à Pézul (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Saint-Alvère), prêtre, vicaire à Sainte-Foy-de-Longas (diocèse de Périgueux); refusa le serment de la constitution civile du clergé; prêta celui de liberté-égalité en 1792; emprisonné en 1793; conduit à Rochefort dans les premiers mois de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mis à l'hôpital de cette ville; mort en ce lieu à l'âge de trente-trois ans, en avril 1794. — Joseph-Louis *Renault,* né à Remiremont (Vosges) en 1724, prêtre du diocèse de Saint-Dié, un des plus anciens chanoines du chapitre de cette ville; ne fit point le serment schismatique de 1791; fut privé de son canonicat; resta à Remiremont malgré la loi de déportation; mis en réclusion le 29 avril 1793 dans l'ancien couvent des religieuses de l'Annonciade, à Epinal; ramené à Remiremont; mort dans cette ville à l'âge de soixante-neuf ans. 1793. — *Saint-Sprée,* prêtre du diocèse d'Angers; refusa le serment de la constitution civile du clergé; mis en réclusion; conduit à Nantes en 1794; mort de la faim, du froid et de la peste, dans le fond de cale de la galiote hollandaise du port de Nantes, en 1794. — Pierre *Saint-Surin,* né à Angoulême en 1754, curé d'Assarts (Nièvre); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et demeura au milieu de ses paroissiens jusqu'en 1792; enfermé dans une maison claustrale; conduit à Nantes en février 1794; mort dans la galiote hollandaise au mois d'avril de la même année, à l'âge de quarante-deux ans.

Marie *Teysonnier* (appelée communément *Marie de Valence*). Née à Valence, en 1576, de parents calvinistes, elle fut baptisée au village de Soyons (Ardèche, arrondissement de Tournon, canton de Saint-Péray). Dieu l'éprouva pendant sa jeunesse par de fréquentes maladies, comme pour l'habituer de bonne heure à l'amour des souffrances, et lui inspira un goût particulier pour l'oraison. Orpheline de bonne heure, et sa mère s'étant remariée, son père adoptif la contraignit, à l'âge de douze ans, d'épouser un calviniste, nommé Matthieu Pouchelon, notaire à la Baume-Cornillane, distante de trois ou quatre lieues de Valence. Quelques années après, elle tomba dangereusement malade, et, sur l'avis des médecins, on la ramena à Valence, où elle eut le bonheur de se faire catholique, et de voir son époux, quelques mois après, entrer, à son exemple, dans le giron de la sainte Eglise romaine. Devenue veuve, Marie passa doucement sa vie à Valence, dans une petite maison que sa piété changea bientôt en paradis. Ses occupations ordinaires étaient la contemplation des choses éternelles; Dieu la récompensa en lui faisant goûter dans son service d'ineffables consolations et en répandant sur elle les dons les plus riches de son amour, entre autres celui de prophétie (elle prédit au Père Cotton, son confesseur, plusieurs événements qui se vérifièrent à la lettre, et lorsque le roi Henri IV eut été assassiné (14 mai 1610), elle assura qu'il était mort en état de grâce, parce que Dieu lui avait inspiré une grande contrition de ses fautes, mais que cependant il aurait beaucoup à souffrir en purgatoire). Ces merveilles attirèrent bientôt sur notre sainte veuve les regards et l'admiration de tous. On fit des démarches pour l'attirer à Paris; mais l'évêque et les notables de Valence s'y opposèrent, et ce fut alors que, dans l'espoir de la retenir pour toujours dans cette ville, on lui proposa d'y fonder, en sa considération, un établissement de religieuses Ursulines, où elle pourrait se retirer, sans néanmoins s'obliger à prendre le saint habit. Elle n'hésita point à accepter une proposition si avantageuse pour la gloire de Dieu; le couvent de Sainte-Ursule fut fondé à Valence, et l'on y destina une chambre particulière pour Marie, qui l'habita pendant deux ou trois ans. Elle était pour la ville un véritable trésor; ses vertus émerveillaient tout le monde; la puissance de ses prières et les prodiges qu'elle opérait excitaient une admiration générale. Elle s'éteignit doucement dans le Seigneur, à l'âge de soixante-douze ans. Elle fut ensevelie dans l'église actuelle du monastère de la Visitation, qui appartenait autrefois aux Religieux Minimes, 1648.

Pierre-François-de-Paule *Malmy* (en religion le Révérend Père Erienne) fondateur et premier abbé de la Trappe, à Aiguebelle (bourg de la Drôme), au diocèse de Valence. Né à Reims, le 4 septembre 1744, il fit ses premières études chez les Frères de la Doctrine chrétienne, les continua au collége de l'Université et alla les achever au séminaire, où l'appelait sa vocation. Ordonné prêtre en 1769, il fut d'abord vicaire à Mareuil-sur-Ay; son évêque l'appela ensuite à la cure de Perthes-les-Hurlus. Cependant le jeune prêtre se sentait attiré vers la vie religieuse : actif et dévoué, il redoutait dans les fonctions pastorales, non le travail, mais la responsabilité; il préférait un état dur à son corps mais rassurant pour son cœur. En 1778, il entra donc à la Chartreuse de Mont-Dieu, au diocèse de Reims; mais une maladie très-grave qu'il fit pendant son noviciat lui fut représentée comme un avertissement de la Providence, et il quitta le cloître. En

1781, il fut promu à la cure de Prouilly, et cette paroisse lui dut d'heureux changements. La Révolution française changea tout à coup son existence. Chassé de son presbytère en 1791, il vint chercher un asile à Reims; puis, quand il fallut quitter la France, il alla se fixer en Belgique; les Dominicains de Bruxelles lui prodiguèrent les soins les plus charitables. Il y resta jusqu'en 1794. A cette époque, trois religieux de la Trappe vinrent fonder à Westmal, près d'Anvers, le monastère du Sacré-Cœur. L'abbé Malmy s'empressa de les rejoindre et, le 15 juin 1794, il reçut l'habit de novice et prit le nom de frère Etienne. Jamais noviciat ne fut plus éprouvé. Traqués par les persécuteurs, les religieux du Sacré-Cœur furent contraints de chercher successivement un asile à Munster (Westphalie), à Marienfeld, à Darfeld, à Orcha (Russie-Blanche), à Dantzick, à Hambourg, à la Val-Sainte (Suisse). Napoléon les chassa de cette dernière retraite ; mais bientôt il succomba sous le nombre de ses ennemis : les Trappistes reparurent. Dom Augustin, ancien prieur de la Val-Sainte, songea aussitôt à rétablir son Ordre en France ; il s'empressa de racheter la Trappe primitive, et, pour s'assurer dans le Midi une maison convenable, il fit l'acquisition d'Aiguebelle. Le Père Etienne (il avait prononcé ses vœux le 15 juin 1795) fut chargé de cette fondation. Quand il entra à Aiguebelle (1816), il avait soixante-douze ans. Malgré son grand âge, il sut mener à bonne fin la grande œuvre qu'il avait entreprise : Aiguebelle, qui n'était tout à l'heure qu'un triste amas de ruines, redevint florissante, et une nombreuse communauté se rassembla autour du vénérable vieillard ; le 13 août 1834, obligé de céder au vœu de son supérieur et à l'impatience de ses frères, il fut élu abbé du nouveau monastère. Mais il ne devait pas édifier longtemps cette maison par le spectacle de ses éminentes vertus. Entré dans sa quatre-vingt-seizième année, il avait fourni sa course, et il ne lui restait plus qu'à recevoir la couronne de justice, que le juste Juge réserve à ceux qu'il aime : elle lui fut accordée dans le courant d'avril (le dimanche des Rameaux) de l'année 1841 [1].

IIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Bunel*, prêtre du diocèse de Rennes, condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Jean-Jacques *Gros*, prêtre, religieux Bénédictin à l'abbaye de Saint-Sever (diocèse d'Aire); chassé de son cloître en 1791, lors de la suppression des Ordres monastiques; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; se réfugia dans la ville de Toulouse; arrêté et mis en prison en ce lieu (1794); condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794.

JACQUES OLIER, fondateur et premier supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. 1657.

Le vénérable Jean Paine, prêtre [2]. XVIe siècle.

Le vénérable Dominique *Tuoc*, prêtre tonquinois et martyr. Il exerçait depuis trente-trois ans les fonctions de missionnaire dans le Tonkin oriental, lorsqu'il fut arrêté dans le printemps de 1839 par les satellites du roi Minh-Menh. Les chrétiens de son district, dont il était l'apôtre et le père, s'imposèrent de grands sacrifices pour racheter sa liberté à prix d'argent; mais le mandarin, qui s'était saisi de sa personne, craignant la colère du roi, et espérant d'ailleurs être magnifiquement récompensé de son importante capture, refusa leurs offres et fit charger de chaînes son prisonnier que des soldats conduisirent dans un cachot infect. Pendant le trajet, quelques chrétiens, inspirés par un zèle qui n'était pas selon la science, voulurent employer la force pour l'arracher à ceux qui l'emmenaient. Ceux-ci, craignant de n'être pas les plus forts et de laisser échapper leur proie, se jetèrent sur le prêtre de Jésus-Christ qui priait au milieu de cette attaque qu'il déplorait et qu'il eût voulu empêcher : ils le percèrent à coups de couteaux et devancèrent ainsi l'heure de son martyre. Les fidèles recueillirent ce qu'ils purent de son sang qu'ils conservèrent comme une précieuse relique. Dominique Tuoc appartenait à l'Ordre de Saint-Dominique et il était âgé de soixante-six ans lorsqu'il fut ainsi égorgé [3]. 1839.

1. M. l'abbé Nadal : *Histoire hagiologique du diocèse de Valence* (Valence, chez Marc Aurel, éditeur, 1855, in-8°).

2. Voir aux *Additions des Bollandistes* (tome IV, page 124).

3. *Dictionnaire hagiographique* publié par l'abbé Migne.

Le vénérable Père *Léopold,* natif de Gaiche (diocèse de Pérouse), de l'Ordre des Frères Mineurs réformés de Saint-François. Ses parents vivaient dans la médiocrité, servant Dieu de tout leur cœur. Ils se montraient très-hospitaliers, surtout envers les religieux. L'enfant, né le 30 octobre 1732, montra de bonne heure une inclination prononcée pour la piété. Son premier métier fut de garder les troupeaux de son père, mais il avait du goût pour l'étude, et un ecclésiastique lui ayant offert d'être son maître, il accepta, du consentement de ses parents, et devint un écolier studieux. Sa piété s'augmentait avec l'âge et sa vocation se prononça pour l'état religieux. Docile à la voix qui l'appelait, Léopold entra chez les Franciscains. Son sacrifice fut dur à accomplir cependant, car il aimait tendrement sa famille ; toutefois il le fit avec générosité et prit en religion le nom de Léopold ; il avait été nommé Jean au baptême. Ses supérieurs, lui trouvant de grandes dispositions, l'appliquèrent aux études ; il y fit de rapides progrès et devint un habile théologien ; il fut promu au sacerdoce le 5 mars 1757. La prédication fut l'office qui lui fut dès lors assigné, et il se livra aux missions jusqu'à la fin de sa vie. Il produisit dans les âmes des fruits merveilleux et procura de nombreuses conversions. Il touchait autant par ses exemples que par sa parole, car il menait une vie mortifiée et ne s'occupait uniquement que de procurer la gloire de Dieu. Désireux d'obtenir de plus en plus la sanctification des âmes, il établit près de Spolète, en faveur de son Ordre, une maison de retraite, où purent se retirer ceux qui aspiraient à une plus grande perfection. Cette maison devint célèbre par la suite et le serviteur de Dieu y venait de temps en temps s'y retremper dans l'amour de Dieu. Il y avait quarante ans qu'il travaillait à la sanctification des âmes, quand son cœur fut vivement affligé des maux qui vinrent fondre sur l'Eglise. Napoléon, après avoir été le protecteur du Saint-Père, en devint le persécuteur. En 1809, Pie VII était enlevé de force à Rome, et, un an plus tard, un décret supprimait tous les Ordres religieux des Etats Romains. Obligé de quitter sa maison et de se dépouiller de son habit, le Père Léopold se réfugia à Spolète. Le curé venait d'être exilé pour refus de serment, Léopold le remplaça. Mais bientôt il fut lui-même mandé devant le préfet : « Le serment ou la prison », lui dit cet homme ; le serviteur de Dieu refusa le serment et on lui assigna pour prison la demeure d'une servante chrétienne et pieuse. Cette prison se termina par l'exil ; Léopold alla se réfugier près d'Assise et puis à Pérouse. C'est dans cette dernière ville qu'il apprit la chute de Napoléon. Il reprit son habit, rouvrit sa maison de Monte-Luca, y rappela ses frères et voulut recommencer ses missions, mais il était épuisé par les fatigues, l'âge et les austérités. Il tomba malade et mourut à Spolète. Sa cause est introduite à la Sacrée Congrégation des Rites [1]. 1815.

JACQUES OLIER,

FONDATEUR ET PREMIER SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE, A PARIS

1657. — Pape : Alexandre VII. — Roi de France : Louis XIV.

Ce vénérable personnage naquit à Paris le 20 septembre 1608, et fut le second de trois enfants mâles dont la divine Bonté bénit le mariage de Jacques Olier, maître des requêtes, et de Marie Dolu, son épouse. S'il eut l'avantage de naître dans une maison illustre, il fut beaucoup plus redevable à la Providence de lui avoir donné des parents aussi considérables par leur vertu que par le rang qu'ils tenaient dans le monde ; car son père était rempli de la crainte de Dieu et avait une singulière dévotion envers la très-sainte Vierge, et sa mère prenait grand soin d'élever ses enfants, et désirait que Notre-Seigneur fût honoré et servi dans sa maison. Ayant été baptisé à la paroisse de Saint-Paul, où il reçut les noms de Jean et Jacques, il fut porté peu de temps après au faubourg Saint-Germain pour y être nourri, Dieu voulant qu'il passât les premières années de sa vie où il

1. *Analecta Juris Pontificii.*

devait la finir, et que la paroisse de Saint-Sulpice, au bien de laquelle il devait consacrer ses plus grands travaux, fût le lieu de sa première éducation.

On remarqua, dans ses premières années, que ses cris ne pouvaient être apaisés par les caresses et les amusements qui plaisent ordinairement aux autres enfants : le meilleur moyen d'arrêter ses larmes était de le porter à l'église. Sitôt qu'il y entrait, il redevenait tranquille et paisible. On a observé encore, comme un autre présage de ce qu'il devait être un jour, que les premiers rayons de la grâce lui donnèrent dès sa jeunesse une haute idée du sacerdoce et de l'excellence du sacrifice de nos autels. Dès l'âge de sept ans, il souffrait une peine extrême lorsqu'il voyait un prêtre, célébrant la sainte messe, se détourner tant soit peu de cette divine action, même pour des choses absolument nécessaires. Il croyait que le prêtre, étant revêtu des habits sacerdotaux, devait être si appliqué à cet auguste mystère et tellement absorbé en Dieu, qu'il ne se ressentît en aucune manière des faiblesses humaines.

Etant mis au collége, il fit de très-grands progrès dans les études, selon le témoignage de tous ses maîtres. Il avait l'esprit vif et la mémoire heureuse ; ce qui ne l'empêchait pas d'avoir recours à toute heure à la lumière du ciel. Il la demandait par l'intercession de la Mère de Dieu, qu'il invoquait dans tous ses besoins et avant toutes ses actions, récitant en son honneur la Salutation angélique avec une ferveur extraordinaire et une parfaite confiance. Il ne faisait que commencer ses études, lorsqu'il fut destiné par ses parents à l'Eglise et pourvu d'un bénéfice ; mais, dans la suite, son naturel actif et tout de feu fit douter s'il était propre à l'état ecclésiastique, dont toutes les fonctions demandent beaucoup de gravité et une grande modestie. Peut-être même qu'on lui eût fait changer de condition, si saint François de Sales, qui se trouva à Lyon, en l'année 1622, lorsque le père de Jacques Olier y était intendant de justice, n'eût été consulté par sa mère ; mais ce grand prélat ayant imploré la lumière du Saint-Esprit par d'instantes prières, répondit à Mme Olier, qu'elle changeât sa crainte en actions de grâces, parce que Dieu avait choisi cet enfant pour sa gloire et pour le bien de son Eglise. Ce saint évêque le prit dès lors en affection, le demanda à ses parents, et désira l'avoir auprès de lui pour le former aux vertus ecclésiastiques ; mais la mort de ce Saint, qui arriva peu après, empêcha l'exécution de ce dessein.

Dieu, ayant privé Jacques Olier d'un si grand avantage, y suppléa par le soin particulier qu'il prit de conserver son âme dans une très-grande pureté. Car, outre les remords continuels dont il affligeait son âme, sitôt qu'il avait commis quelque faute, il permettait encore que son esprit fût rempli de ténèbres et d'obscurités, jusqu'à ce qu'il eût purifié son cœur par le sacrement de pénitence. Ainsi, il était comme impossible à ce jeune homme de se familiariser avec le vice et d'en contracter aucune habitude. Mais si la justice de Dieu était exacte à punir ses fautes d'une manière si sensible, elle ne l'était pas moins à récompenser libéralement ses vertus. Il serait aisé d'en produire plusieurs exemples remarquables, mais il suffira, dans cet abrégé, d'en rapporter un seul ; on y reconnaîtra, d'une part, la protection singulière que Dieu donnait à son serviteur, et de l'autre, la rare modestie de ce jeune homme ; et on aura sujet d'admirer que, nonobstant son naturel bouillant et son tempérament tout de feu, il ait eu tant de retenue et tant d'amour pour l'honnêteté, qu'il ait choisi d'exposer sa vie plutôt que de faire la moindre chose qui pût choquer cette vertu.

Ayant un jour passé un bras de rivière à la nage et apercevant quelques personnes sur le rivage, ce chaste enfant aima mieux retourner à l'autre bord sans reprendre haleine, que de paraître devant le monde dans un état tant soit peu contraire à la pudeur. Mais, lorsqu'il fut au milieu du trajet, les forces lui manquèrent ; il commença à enfoncer, et il se serait infailliblement perdu, si la Bonté divine, qui voulut reconnaître sa pureté par un secours qui semble miraculeux, ne lui eût fait rencontrer un pieu caché dans l'eau, sur lequel, posant un pied, il put reprendre assez de forces pour échapper au danger.

Ses humanités étant achevées, il étudia la philosophie, et soutint à la fin une thèse en latin et en grec. La connaissance qu'il eut de la langue grecque ne fut pas superficielle ; il la posséda si bien, qu'elle lui servit depuis extrêmement pour l'étude de l'Ecriture et des saints Pères, dans lesquels il puisa des lumières admirables sur les mystères de notre foi et sur la perfection du Christianisme. De la philosophie il passa à la théologie, et après avoir reçu les leçons des plus célèbres professeurs de Sorbonne, pendant trois années, il subit son épreuve avec tout le succès possible, et prit le degré de bachelier.

Dans ce temps-là, ses parents, qui voulaient le mettre à la cour et l'avancer dans les dignités ecclésiastiques, l'engageaient à paraître dans le monde avec éclat. Il avait grand train, et fréquentait les personnes de qualité. Il prêchait même quelquefois dans les chaires les plus considérables de Paris. Mais Dieu, le voulant tout à lui, rompit les desseins formés par ses parents, en lui donnant pour cela la pensée d'aller en Italie. Le but de Jacques Olier n'était pas seulement de faire un voyage que les personnes de son âge et de sa condition faisaient alors communément, mais de s'éloigner de Paris et de ses connaissances et de demeurer quelque temps à Rome, afin de s'appliquer plus librement à l'étude et principalement à celle de la langue hébraïque. Ce projet ne lui réussit pas ; car la Providence, demandant encore de lui quelque chose de plus grand et le voulant dans une haute perfection, permit qu'il eût si mal aux yeux pendant qu'il était à Rome, qu'il se vit privé du plaisir de l'étude et en danger de perdre la vue. Dans cette appréhension, il eut recours à sa singulière protectrice, et il fit vœu d'aller de Rome à Notre-Dame de Lorette.

Il entreprit ce voyage pendant les plus grandes chaleurs de l'été, et il le fit à pied. La fatigue du chemin et les chaleurs de la saison lui donnèrent une fièvre violente, dont il ressentit plusieurs accès. Mais en arrivant à Lorette la fièvre disparut, et le médecin lui trouva le pouls si tranquille, qu'il avait peine à croire qu'il eût fait ce voyage à pied. Il fut aussi délivré pour toujours du mal qu'il avait aux yeux. Ce ne furent pas là les seules faveurs que Dieu lui fit en ce lieu : son âme y reçut de si grandes lumières et de si fortes impressions de grâce, qu'il passa toute la nuit en prières et en larmes ; et il fut si puissamment attiré au service de Notre-Seigneur dans cette sainte chapelle, qu'il a toujours regardé ce moment comme celui de son entière conversion. Il partit quelque temps après de Lorette et retourna à Rome à pied, s'occupant dans le chemin des miséricordes infinies de Dieu, et s'entretenant des grandeurs de son aimable bienfaitrice.

La mort de son père, qui arriva peu de temps après, l'obligea de revenir à Paris. Il n'y perdit rien de la ferveur qu'il avait conçue à Lorette. Elle s'accrut même de telle sorte, que son confesseur lui permit de communier tous les jours. Cette permission lui donna sujet de redoubler ses soins et d'apporter de nouvelles préparations pour approcher dignement de cet

auguste mystère. Chaque jour il se présentait au tribunal de la pénitence. Il faisait de longues prières et de grandes aumônes. Il ne couchait que sur une simple paillasse, et cachait cette mortification si adroitement, qu'il n'y eut que son valet de chambre qui s'en aperçut à la fin. Il ajoutait à cette pénitence plusieurs autres austérités. En un mot, il ne connaissait rien qu'il crût devoir plaire à son Dieu, qu'il n'embrassât avec toute l'ardeur de son cœur.

Jacques Olier s'avançait ainsi avec joie dans la pratique des vertus lorsque Notre-Seigneur, qui avait choisi la croix pour le principal instrument de la sanctification de son serviteur, permit qu'il fût travaillé intérieurement de scrupules et de peines. Ces inquiétudes étaient de telle nature, que l'industrie de son confesseur ne pouvait les dissiper, quelque soumission qu'il trouvât dans l'esprit de son pénitent; il fallait que celui-là même qui était la cause de son mal y apportât le remède ; et c'est ce qu'il fit, en lui donnant la pensée d'aller à Notre-Dame de Chartres ; car il semble que toutes les grâces que Dieu voulait lui faire dussent passer par les mains de la très-sainte Vierge. Jacques Olier fit donc ce voyage à pied et pendant les rigueurs de l'hiver, mais avec une dévotion si ardente et tant de fruit pour son âme, qu'en arrivant à cette église, il fut entièrement affranchi des scrupules qui l'avaient tourmenté.

Se trouvant en paix, il ne se servit de la liberté intérieure, dont il commença à jouir alors, que pour s'avancer à plus grands pas dans la perfection et pour s'unir plus étroitement à Dieu. Il alla, dans ce dessein, faire une retraite à Saint-Lazare, chez les prêtres de la Mission. Ce fut dans cette retraite qu'il se disposa à recevoir le sous-diaconat, et qu'ayant appris de ces saints missionnaires les devoirs d'un ecclésiastique, qui étaient pour lors peu connus même à ceux qui faisaient profession de vertu, il forma tout son extérieur selon les saints canons et selon la pratique des plus vertueux prêtres de ce temps-là. Il fut associé par saint Vincent de Paul, cet homme incomparable, à cette illustre Compagnie d'ecclésiastiques qui s'assemblaient tous les mardis à Saint-Lazare, et il conçut dès lors un zèle si ardent pour l'instruction des pauvres et des gens de la campagne, qu'il douta s'il devait demeurer à Paris pour se mettre sur les bancs, ou bien s'il devait suivre les mouvements de son zèle qui le portait à travailler aux missions et à prêcher dans les villages. Il consulta là-dessus des gens habiles qui, après avoir considéré les grands talents et les fréquents mouvements que Dieu lui donnait pour cet emploi, crurent qu'il devait obéir à la grâce, et lui conseillèrent de préférer le fruit que les peuples pouvaient retirer de ses instructions et des études qu'il avait déjà faites, à la réputation qu'il pouvait acquérir en s'avançant dans les degrés.

Cette résolution étant prise, il l'exécuta avec tant d'ardeur, qu'avant qu'il eût atteint l'âge requis pour recevoir la prêtrise, il avait fait faire des missions à ses frais dans presque tous les lieux où il avait des biens, et encore en plusieurs autres endroits aux environs de Paris. Il n'aidait pas seulement de son patrimoine les ouvriers de la mission, mais il travaillait sous leur conduite, et faisait assidûment des catéchismes et des prédications avec un zèle qui surpassait ses forces. Il n'en demeurait pas là ; car jamais il ne rencontrait un pauvre qu'il ne l'instruisît, et cette pratique ne lui fut pas à cœur seulement dans les premières années de ses ferveurs, mais il l'a toujours continuée depuis, jusqu'à ce qu'il fût paralytique, et alors il priait quelqu'un de sa Compagnie de faire cette charité pour lui. Il se détournait même de son chemin pour catéchiser les laboureurs, quoique cette pra-

tique le retardât beaucoup dans ses voyages et lui fît souffrir des incommodités considérables. Il s'arrêtait encore dans les rues de Paris pour instruire les pauvres qui avaient alors la liberté de mendier. Il les menait chez lui, leur faisait l'aumône, leur baisait les pieds et les disposait à faire des confessions générales. Jamais il ne put être rebuté par l'indisposition de plusieurs d'entre eux. Jamais il ne céda aux railleries et aux injures des gens du monde. Son zèle ne put pas même être ralenti par les reproches de ses parents, qui, tout vertueux qu'ils étaient, ne pouvaient néanmoins goûter une conduite si humiliante et si éloignée de l'usage et des maximes du monde.

La soif qu'il avait du salut des âmes, quelque grande qu'elle fût alors, prit de nouveaux accroissements sitôt qu'il fut élevé au sacerdoce. Son directeur l'ayant déterminé à recevoir l'ordre de la prêtrise, nonobstant les raisons que son humilité lui fournissait, il célébra sa première messe le jour de Saint-Jean-Baptiste, en l'année 1633, avec une dévotion qui répondait à la sainteté de la vie qu'il avait menée jusqu'à ce jour. Incontinent après il songea à quitter Paris, pour aller secourir les âmes les plus abandonnées. Il s'adjoignit plusieurs ecclésiastiques de haute naissance pour aller avec lui en Auvergne, où était située son abbaye de Pébrac, et faire des missions dans les montagnes de cette province. Il se prépara à ce voyage par une retraite qu'il fit encore à Saint-Lazare, au mois de mars de l'année 1664, dans laquelle Dieu lui fit connaître, d'une manière fort extraordinaire, qu'il y avait longtemps qu'une sainte âme priait et pleurait pour lui. Ce témoignage si particulier de la bonté divine fut un nouvel aiguillon pour son zèle. Il quitta tout pour faire connaître un maître si aimable. Il partit aussitôt de Paris avec sa compagnie, dans laquelle était un des ecclésiastiques de Vincent de Paul, et sa charité le pressa si fort, qu'il ne voulut pas même s'arrêter encore trois jours dans cette ville pour assister au mariage de sa sœur. Il est difficile d'exprimer quels furent les travaux de ce saint prêtre dans cette mission et la charité qu'il y exerça. Il prêchait tous les jours, passait le reste du temps au confessionnal, assemblait les pauvres, leur donnait à manger, les servait tête nue et se nourrissait de leurs restes. Après le repas, il allait dans les maisons pour faire répéter à ces bonnes gens ce qu'ils avaient appris à l'église, ou pour instruire les malades et gagner, par l'excès de sa douceur et de son humilité, ceux qui méprisaient la mission et se rendaient rebelles à la voix de Dieu. Il passait souvent une partie de la nuit en prières, et il affligeait si rudement sa chair par de sanglantes disciplines, qu'on eut sujet de craindre que la gangrène ne se mît dans les plaies que lui avaient faites ses instruments de pénitence. Ce fut dans cette mission qu'il connut la Mère Agnès de Jésus, religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique au monastère de Langeac, dont la vie a été aussi remarquable en vertus qu'en prodiges et en grâces extraordinaires. C'était cette sainte religieuse, qui priait et pleurait pour lui depuis trois ans, et dont les prières et les communications furent si utiles à notre missionnaire, qu'à la fin de cette mission il avait fait de tels progrès dans toutes sortes de vertus qu'il n'était plus reconnaissable. Après six mois de travail dans cette province, il fut obligé, par les poursuites de ceux qui s'opposaient à la réforme de son abbaye de Pébrac, de revenir à Paris. Y étant arrivé, il se défit de son carrosse et de son train, qu'on lui avait conseillé de garder ; et il ne se fût pas même réservé un valet sans l'ordre exprès de son directeur.

Pendant son séjour en cette ville, il fut extrêmement pressé par un

évêque d'insigne piété et qui était homme de grande oraison, de vouloir prendre sa place et se charger de sa mître; ce bon prélat y employa même les sollicitations de saint Vincent de Paul, qui avait beaucoup d'autorité sur l'esprit de Jacques Olier; mais ce fut sans succès : car notre serviteur de Dieu, qui avait un grand éloignement des dignités, et qui ne désirait en ce temps-là même que d'aller au Canada pour y prêcher la foi, fit tant de prières à la très-sainte Vierge, qu'enfin l'affaire fut rompue, et que ces personnages, pour lesquels il avait tant de déférence, cessèrent leurs poursuites.

Dès qu'il eut la liberté de retourner en Auvergne, il se prépara pour une seconde mission qu'il y voulait faire, n'ayant pu aller prêcher l'Evangile à la Nouvelle-France. Il fit, pour cela, l'exercice des dix jours dans une maison de campagne, vers le mois d'avril de l'année 1636. Pendant sa retraite il reçut des grâces considérables. Notre-Seigneur lui fit connaître qu'il voulait se servir de lui dans la prédication. Il le délivra pour cet effet d'une faiblesse de poitrine qui, selon l'avis des médecins, ne lui permettait, tout au plus, que de faire de petites exhortations familières; et il fut si parfaitement guéri de cette infirmité que, depuis, il prêchait deux fois le jour pendant deux mois entiers dans les plus grands auditoires. Cette faveur fut accompagnée d'un autre don : car l'esprit de Dieu se communiqua à lui avec une telle plénitude, que, depuis ce temps, il n'eut presque besoin d'aucune autre préparation pour ses prédications que la prière. Il faisait pendant quelque temps oraison devant le très-saint Sacrement, et ensuite il disait des choses si touchantes, que les auditeurs fondaient en larmes, qui étaient suivies des fruits d'une véritable pénitence. Après cette retraite, il quitta Paris avec plusieurs ecclésiastiques de qualité et de grande vertu, qui, pendant dix-huit mois, firent des missions dans toutes les contrées de l'Auvergne et du Velay. Jacques Olier n'y contribua pas moins de sa personne et de ses biens que la première fois, mais avec cette différence qu'il eut pendant tout le temps des croix très-pesantes à porter.

Premièrement, il fut traversé dans tous ses desseins par quelques usurpateurs du bien de son abbaye, qui, ne pouvant souffrir qu'il leur résistât, soulevaient une infinité de personnes contre lui. D'ailleurs, personne n'osait prendre son parti, ni lui donner conseil, voyant qu'il avait affaire à des gens dont le pouvoir était redoutable. En second lieu, il fut travaillé de peines intérieures si grandes, que toutes les persécutions du dehors étaient peu de chose en comparaison des angoisses de son âme. Ces peines avaient déjà commencé au sujet d'une infidélité qu'il croyait avoir commise, laissant échapper l'occasion d'aller faire une mission dans les Cévennes. Cette infidélité lui parut si considérable, qu'il ne cessa point, pendant l'espace de trois ans, de gémir devant Dieu et de lui demander avec larmes qu'il voulût réparer, par sa puissance infinie, le tort que ces pauvres âmes souffraient par ses infidélités. Mais Dieu, pour le purifier davantage, ne faisait point paraître qu'il exauçât une prière si assidue et si fervente; il traitait au contraire cette âme affligée avec une extrême rigueur. Il laissait son pauvre serviteur dans des obscurités et des aridités si grandes, qu'il semblait que tout fût perdu pour lui. Ainsi, pendant le temps de cette mission, Jacques Olier n'avait des consolations et des grâces sensibles que très-rarement; il ne servait son Dieu qu'avec crainte et sécheresse, et il ne se soutenait que par la pureté de la foi. Ces croix, portées avec une parfaite résignation, attirèrent tant de bénédictions sur les travaux de notre saint missionnaire qu'il avouait depuis qu'il n'en avait jamais vu de telles dans

toutes les autres missions où il s'était employé. Et néanmoins, elles étaient toutes communément suivies de tant de fruits, que saint Vincent de Paul lui dit un jour : « Je ne sais comment vous faites, mais la bénédiction vous suit partout où vous allez ».

Il passa dix-huit mois dans ces provinces, pendant lesquels il parcourut tous les cantons des diocèses de Clermont, de Saint-Flour et du Puy. Le clergé et les peuples prirent une tout autre face, et l'on voyait les chanoines, les prieurs et les curés travailler, avec une sainte émulation, à instruire les peuples, à entendre les confessions générales des paysans, à donner les exercices spirituels aux prêtres et à visiter les hôpitaux. Tous se faisaient gloire de servir Dieu dans les peuples. Il n'y avait personne qui ne fût ravi de voir la modestie et la piété avec lesquelles l'office divin était célébré dans les églises depuis le temps de la mission, et l'on conçut, dans ces pays, tant de vénération pour Jacques Olier, qu'un chapitre députa en cour pour demander au roi qu'il plût à Louis XIII de le nommer pour leur évêque. Ceux mêmes qui l'avaient persécuté reconnurent leur faute et le vinrent saluer, lui amenant leurs familles pour recevoir sa bénédiction.

Cette mission terminée, il fut délivré de toutes ses peines ; mais, parce que la croix devait être sa force et son appui, Dieu lui envoya aussitôt une violente maladie qu'il regarda comme une précieuse récompense et comme un témoignage assuré que Notre-Seigneur avait agréé ses travaux ; il fut, en trois jours, réduit à l'extrémité et dans un tel état qu'il ne sentait point les coups de lancette qu'on enfonçait dans ses épaules. Les assistants remarquèrent alors que, ne donnant d'ailleurs aucune marque de sentiment ni de connaissance, il répondait pourtant aux saints noms de Jésus et de Marie, ce qui faisait bien voir que ces divines paroles étaient plus pénétrantes que le fer, et que son âme était plus sensible aux flèches de l'amour sacré qu'aux douleurs les plus aiguës que les instruments de chirurgie peuvent causer. Sa guérison était désespérée, quelque soin que prissent de lui deux habiles médecins qui étaient arrivés la veille de sa maladie au lieu où il était. Leurs remèdes n'eurent pas le succès qu'on en pouvait espérer, ils ne firent qu'irriter le mal et faire tomber le malade en apoplexie. Ainsi, il ne fut redevable de la santé qu'il reçut quelques jours après, qu'au secours d'en haut et au vœu qu'il avait fait, dans les premiers jours de son mal, de visiter le tombeau de saint François de Sales. Etant parfaitement guéri, il revint à Paris et s'employa comme auparavant à faire des missions à la campagne. Il donnait le temps qu'il passait dans la ville à l'étude, au secours des pauvres et à l'instruction de plusieurs jeunes écoliers, ayant toujours des jeunes gens auprès de lui pour les former de bonne heure au service de Dieu.

Il se sentit alors fort pressé de faire un voyage en Bretagne et il s'y détermina en l'absence de son directeur, craignant de manquer aux ordres du souverain Maître. L'événement fit voir que l'Esprit de Dieu l'y conduisait pour la réforme d'un monastère de religieuses, où l'esprit du monde s'était tellement établi qu'il en avait banni toute la régularité et y avait introduit des divisions étranges. Une entreprise si difficile ne pouvait réussir que par un secours extraordinaire du ciel. Il fallut que Jacques Olier travaillât à son ordinaire à l'obtenir par son humilité et par ses souffrances, n'ayant trouvé d'abord que des rebuts et s'étant vu contraint de se mettre à couvert pendant la nuit dans une étable très-incommode et malsaine. Le lendemain il prêcha avec tant de force et d'onction qu'il ramena à leur devoir plusieurs de ces pauvres filles, et fit en sorte que quatorze religieuses,

de quarante qu'elles étaient, commencèrent à pratiquer l'oraison et à vivre en communauté. Leur exemple ayant ensuite gagné les autres, le bon ordre fut entièrement rétabli dans cette maison et ces filles vécurent depuis dans une parfaite union, donnant beaucoup d'édification à tous les peuples de ces contrées.

Son travail fut récompensé d'une autre maladie qui l'arrêta en Bretagne jusqu'au commencement de l'année 1639 et lui donna le loisir d'affermir cette réforme ; il retourna ensuite à ses exercices ordinaires et aux missions, pendant une desquelles le cardinal de Richelieu lui écrivit que le roi l'avait nommé à la coadjutorerie de l'évêché de Châlons-sur-Marne, et lui en envoya en même temps le brevet. Jacques Olier reçut cet honneur avec beaucoup de reconnaissance ; mais il ne put se persuader que Dieu le voulût dans cette haute dignité. Ceux dont il prit conseil, voyant cette opposition, ne crurent pas devoir l'obliger à agir contre son attrait : ainsi il écrivit au cardinal pour le remercier très-humblement de l'honneur qu'il lui avait fait et pour faire en sorte que le roi nommât une autre personne pour remplir cette place. Ce refus étonna tout le monde et donna une peine extrême à ses parents, qui ne pouvaient goûter une conduite si extraordinaire et si opposée aux inclinations de la nature ; mais l'esprit de Dieu, qui voulut que, sans se fixer au service d'un diocèse, il fût utile à plusieurs provinces, le fortifia contre les discours du monde et contre les reproches de sa parenté, et, pour récompenser l'humble refus qu'il avait fait de la dignité épiscopale, la Providence lui donna le moyen de laisser plusieurs successeurs de son sacerdoce. Voici comment la chose s'accomplit :

Le révérend Père de Condren, qui était alors général de la Congrégation de l'Oratoire et qui n'était pas moins zélé pour le bien universel de l'Eglise que pour l'accroissement et la perfection de sa compagnie, désirait depuis longtemps une communauté qui eût pour but principal de former les ecclésiastiques et de les aider à se disposer aux saints Ordres et aux fonctions sacerdotales. Cet homme éclairé voyait qu'à la vérité les missions étaient un moyen admirable pour retirer les peuples de l'ignorance et du vice ; mais il comprenait aussi qu'il était absolument nécessaire que le bien commencé par les missions fût ensuite soutenu par de saints pasteurs et par de bons prêtres, afin qu'il ne se dissipât point, mais qu'il fût stable et permanent, suivant ces paroles de Notre-Seigneur à ses disciples : *Posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat* : « Je vous ai établis, afin que vous alliez et que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure ». Il communiqua un jour son désir et ses vues à plusieurs ecclésiastiques de grand mérite qu'il avait sous sa direction, du nombre desquels était Olier, et les exhorta à s'unir ensemble pour former un séminaire, selon les circonstances que la Providence leur ménagerait ; car Dieu n'avait point manifesté au Père de Condren le temps auquel cette œuvre devait être commencée, ni de quelle manière elle devait être accomplie.

Cette proposition fut goûtée de tous ces bons prêtres. Ils s'unirent ensemble pour ce dessein, et un d'entre eux, qui était très-capable et fort pieux, fut choisi pour être le supérieur ; mais la divine Providence, dont les vues sont infiniment élevées au-dessus de celles des hommes, en avait choisi un autre. Elle voulait mettre pour la pierre fondamentale de cet édifice une personne qui, outre la sagesse humaine, la science acquise et les talents de la nature, eût une lumière de grâce, une science céleste, des dons extraordinaires ; c'était Jacques Olier qu'elle destinait à cette grande entreprise. Mais, afin que l'homme y eût moins de part et que l'ouvrage

fût attribué à la grâce toute seule, elle le tint, pendant les deux années qui précédèrent immédiatement l'établissement du séminaire, dans un état de souffrance et d'abjection si grande que celui qui devait être incontinent après le chef des autres, semblait être, pendant ce temps, le rebut du monde.

Pour rendre même cet état plus saint et plus méritoire, il voulut qu'il le désirât comme une grâce et lui inspira de faire deux demandes, qui ne pouvaient être que l'effet d'une vertu héroïque et d'un amour très-pur : la première, qu'il plût à sa divine Majesté de changer en peines intérieures les traverses qu'il souffrait de la part de ceux qui lui suscitaient des procès ; et la seconde, qu'il voulût lui ôter la réputation qu'il avait, et éloigner de lui les applaudissements qui l'accompagnaient dans tous les emplois. Cette prière si chrétienne fut exaucée aussitôt par celui qui en était l'auteur et qui l'avait formée dans le cœur de Jacques Olier : car, très-peu de temps après, Notre-Seigneur sembla lui retirer sa lumière et ses dons. Il lui ôta toutes ces vues de la beauté et de la bonté de Dieu, qui avaient auparavant donné de si violents assauts à son cœur, qu'il était obligé de se soulager en criant : « O amour ! ô amour ! » tout cela, disons-nous, s'éclipsa, et ce saint prêtre n'eut à la place de ces grâces et de ces lumières que des ténèbres épaisses et des vues terribles de la justice d'un Dieu irrité. Dans tout ce temps, il ne recevait, de la part de son souverain Maître, que des mépris et des rebuts. Il ne pouvait se considérer lui-même que comme un réprouvé et comme le Judas de la Compagnie avec laquelle il travaillait. Il ne trouvait aucune consolation parmi les hommes ; et quand son directeur l'assurait que ses craintes et ses angoisses étaient des épreuves de Dieu et des peines qui passeraient, il ne pouvait se le persuader ; mais il répondait en versant des torrents de larmes : « Eh ! plût à Dieu que ce ne fussent que des peines, et qu'elles pussent durer toute l'éternité ! je ne m'en soucierais nullement, pourvu que je ne fusse pas haï de Dieu ». Tous ses travaux pour le prochain lui paraissaient stériles et dignes de malédiction. L'usage même des talents naturels lui fut souvent ôté pendant ces deux années, et il est arrivé plusieurs fois, qu'au lieu de parler avec la facilité et l'éloquence qui lui étaient ordinaires, il se trouvait comme interdit dans la chaire et dans la conversation : tout lui étant ôté de l'esprit et de la mémoire.

A ces souffrances, les hommes ajoutent leurs persécutions et leurs mépris. On fit mille railleries de lui à la cour sur le refus de la coadjutorerie de Châlons ; des personnes éminentes en dignité condamnèrent sa conduite, ses amis l'abandonnèrent, et les ecclésiastiques avec lesquels il travaillait s'imaginèrent qu'il se repentait de son refus, et que l'abattement de son visage venait du regret qu'il avait de se voir éloigné des dignités et des plaisirs d'une vie commode. Comme ils remarquèrent qu'il n'avait pas toujours la même liberté dans ses fonctions, ils l'observaient avec quelque sorte de défiance et faisaient difficulté de l'employer. Leur conduite à son égard alla même si avant, qu'un des plus considérables lui dit plus d'une fois « qu'on n'avait que faire de lui, et qu'il ne devait songer qu'à se cacher dans un trou ». Enfin, le démon se mettant de la partie, les tentations d'orgueil et d'amour de lui-même l'assiégèrent de telle sorte, qu'il croyait que ces malheureux vices, pour lesquels il avait auparavant une aversion extrême, étaient le principe et comme l'âme de toutes ses actions : ce qui lui causait une étrange affliction.

Tel fut l'état où Notre-Seigneur réduisit son serviteur pendant ces deux

années. Voici les dispositions avec lesquelles il supporta un si rude martyre. Pendant tout ce temps, ce serviteur fidèle ne quitta point l'oraison, ni les exercices de piété, ni les travaux de la mission. Il fut toujours parfaitement exact aux plus petites choses ; il ne s'offensa jamais des mauvais traitements qu'il recevait du prochain. Jamais il ne se lassa des souffrances ; jamais il ne se plaignit de la conduite que Dieu gardait sur lui. Il disait seulement quelquefois en soupirant : « Mon Dieu, vous êtes bien changé ! » il eut même le courage de s'abandonner à Dieu, pour demeurer toute sa vie dans les ténèbres ; et la pureté de son amour fut telle, qu'il s'offrit de bon cœur à endurer les peines de l'enfer pour toute l'éternité, si Dieu devait trouver sa gloire à les lui faire souffrir.

Tant de fidélité, tant de courage et tant d'amour pendant une épreuve si dure ne pouvaient être que des sources de grâces extraordinaires. Aussi, quoique avant ces deux années la vertu de Jacques Olier eût paru consommée, il faut néanmoins avouer qu'elle devint incomparablement plus pure et plus sublime qu'elle n'avait jamais été. Ce fut alors que, Dieu l'ayant élevé à un degré éminent de grâce et de sainteté, la Providence donna commencement à l'œuvre qu'elle voulait lui confier. La chose se passa ainsi que nous allons la rapporter : Cette compagnie d'ecclésiastiques avec lesquels le révérend Père de Condren avait uni Jacques Olier, après avoir continué les missions pendant quelque temps, s'arrêta à Chartres. Ils essayèrent d'y établir un séminaire ; mais y ayant demeuré huit mois sans que personne se joignît à eux, ni que l'entreprise eût aucun succès, ils crurent que l'heure de cet établissement n'était pas encore venue et que Dieu réservait cette œuvre à un autre temps ; ainsi ils jugèrent qu'ils devaient recommencer les missions.

Mais dans ce temps-là même qu'ils se disposaient à reprendre leurs premiers emplois, et que plusieurs d'entre eux étaient en différentes provinces pour diverses affaires, par une disposition de la Providence, un de ces bons ecclésiastiques vint à Paris, et, dans un entretien qu'il eut avec une personne de piété, il lui fit le récit du dessein qu'ils avaient eu et de ce qu'ils avaient inutilement commencé à Chartres. Cette personne, goûtant fort cette œuvre, fut bien affligée de ce qu'elle n'avait pas réussi ; et, représentant à ce bon prêtre qu'il ne fallait pas abandonner une entreprise qui pouvait être si utile à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise, elle ajouta que, venant demeurer à Vaugirard, près de Paris, ils pourraient assister aux offices de cette paroisse, et s'occuper dans la maison à instruire les ecclésiastiques qui s'adressaient à eux. Elle s'offrit même de fournir, pendant quelque temps, ce qui serait nécessaire pour l'entretien des ecclésiastiques, et enfin fit de si grandes instances pour cela, qu'elle obligea ce bon prêtre d'en écrire à ceux de sa Compagnie. Plusieurs d'entre eux ne voulurent point écouter cette proposition. Jacques Olier s'y opposa lui-même assez longtemps, et on ne put gagner sur lui autre chose, sinon qu'il recommanderait cette affaire à Notre-Seigneur.

Il se retira, au commencement de décembre de l'année 1641, à une maison de campagne près de Paris, pour y faire les exercices spirituels et demander la lumière du ciel sur la proposition qu'on lui faisait. Ses prières furent efficaces ; car il se trouva, sur la fin de sa retraite, si encouragé à travailler à cette œuvre et tellement assuré de la protection et du secours de Dieu, qu'il anima plusieurs de ces bons ecclésiastiques à entreprendre l'établissement d'un séminaire. Il fit, dans ce même mois, une seconde retraite, où Dieu le confirma encore dans ce dessein, le remplit de l'esprit

qu'il devait inspirer à la communauté qu'il allait former, et, comme il priait pour tous ceux qui avaient commencé le séminaire à Chartres, Notre-Seigneur lui fit connaître qu'il y en avait parmi eux qui n'étaient pas appelés à cet emploi, et dont sa Providence voulait se servir ailleurs. Ceux donc qui n'étaient pas appelés à cette œuvre s'étant retirés d'eux-mêmes, et Jacques Olier ayant été assuré par des personnes très-éclairées et par de grands serviteurs de Dieu, que c'était sa volonté qu'il établît un séminaire, il vint à Vaugirard et y loua une maison au commencement de l'année 1642.

Dieu donna aussitôt une telle bénédiction à cette entreprise, que, quoique notre saint prêtre fût logé, avec les ecclésiastiques qui l'avaient suivi, dans une des plus pauvres maisons de ce village, quoiqu'ils habitassent un logis si petit qu'il fallut pratiquer des chambres dans un vieux colombier, quoiqu'ils manquassent de plusieurs commodités, étant réduits à vivre de ce qu'une personne de piété leur donnait par aumône, tous leurs revenus ayant été consommés aux frais des missions du séminaire de Chartres; néanmoins, dès les premiers mois, plusieurs personnes considérables par leur naissance et par leur piété vinrent se ranger auprès d'eux pour se former aux vertus et aux fonctions ecclésiastiques.

Ils étaient tous sous la conduite de Jacques Olier, dont ils écoutaient les instructions avec une docilité admirable : car alors ses premières lumières lui furent rendues, et Dieu lui en communiqua de plus pures, de plus étendues et de plus efficaces qu'il n'avait fait auparavant. Ils recevaient donc avec une sainte avidité la nourriture céleste qu'il donnait à leur âme, et ils ne laissaient perdre aucune des paroles de vie qui sortaient de sa bouche; mais ceux qui avaient été en sa compagnie les deux années précédentes ne pouvaient l'entendre qu'avec admiration. Ils avaient été témoins de l'état où il avait été réduit, lorsque les paroles lui étaient ôtées dans le temps qu'il voulait exhorter les peuples ou converser avec le prochain, et alors ils l'entendaient parler de Dieu avec tant de force, expliquer les mystères d'une manière si sublime, et résoudre avec tant de facilité les difficultés qu'on lui proposait, qu'ils étaient dans un étonnement continuel d'un changement si extraordinaire. Ils étaient obligés d'avouer que Dieu parlait par son serviteur, et que celui qui lui avait fermé la bouche la lui ouvrait pour publier les merveilles de sa loi.

Ils n'avaient pas séjourné quatre mois à Vaugirard, que la divine Providence les en tira pour les établir à Paris; et, pour faire paraître que c'était sa sagesse infinie qui voulait cet établissement, il choisit un moyen qui n'était jamais venu à l'esprit de Jacques Olier. M. de Fiesque, alors curé de Saint-Sulpice, étant affligé des désordres de sa paroisse, et ennuyé de l'opposition qu'il trouvait dans plusieurs des prêtres qui y étaient habitués et résistaient à tous ses desseins, conçut la pensée de quitter sa cure. Comme il avait entendu parler du mérite de Jacques Olier et de la vertu de ses ecclésiastiques, il jeta les yeux sur eux pour l'exécution de son dessein. Il prit l'occasion d'une procession qui se faisait de Saint-Sulpice à Vaugirard, pour demander à quelqu'un du séminaire s'il n'y avait personne dans leur compagnie qui voulût se charger de sa cure et permuter quelque bénéfice contre le sien. Cette proposition, quoiqu'elle parût avantageuse pour le dessein de Jacques Olier, ne fut point écoutée d'abord : notre serviteur de Dieu s'éloignant des entreprises qui avaient de l'éclat, et chacun des ecclésiastiques redoutant un si pesant fardeau. Cependant le curé de Saint-Sulpice persiste dans sa pensée, il fait de continuelles instances, il emploie des personnes de piété, qui représentent à Jacques Olier qu'il ne

doit pas négliger une occasion qui lui donne entrée dans une moisson si abondante ; enfin il n'omet rien de ce qu'il croit l'y pouvoir engager. Jacques Olier, étant ainsi sollicité, se crut obligé de recommander cette affaire à Notre-Seigneur, pour apprendre quelle était sa volonté. Après beaucoup de prières faites dans ce but, il se sentit fortifié de la grâce ; et, considérant combien il y avait à travailler dans cette vaste paroisse pour la gloire de Dieu, il se décida à entendre les propositions de M. de Fiesque et à accepter cette cure.

Sa résolution fut combattue par ses parents, qui ne pouvaient souffrir qu'ayant refusé des évêchés, il se chargeât d'une cure. Plusieurs de ses amis, craignant pour sa santé, voulurent aussi l'en détourner, lui disant qu'il ne pourrait desservir une si grande paroisse; mais ni les uns ni les autres ne purent l'empêcher d'exécuter ce qu'il croyait être la volonté de Dieu. Le zèle qu'il avait pour la gloire de son Maître et la parfaite confiance qu'il avait en son secours, le firent passer par-dessus toutes les considérations humaines. Il prit en personne possession de la cure de Saint-Sulpice, au mois d'août de l'année 1642, et il commença à défricher cette terre, dont la plus grande partie ne portait que des ronces et des épines. Le faubourg Saint-Germain était alors la sentine, non-seulement de tout Paris, mais de presque toute la France ; il servait de retraite aux libertins, aux athées et à tous ceux qui vivaient dans le désordre.

Jacques Olier, ayant à remédier à tant de maux, se proposa d'abord de ramener ses paroissiens à leur devoir, plutôt par ses exemples que par des invectives et des poursuites violentes. Il résolut pour cela de mener la vie la plus sainte qu'il lui serait possible, et il en fit un vœu exprès dans l'église de Notre-Dame de Paris, promettant à Dieu de faire, le reste de ses jours, ce qu'il croirait être le plus parfait. En second lieu, il demanda à Notre-Seigneur des ouvriers capables de l'aider dans sa moisson. Dieu lui en ayant envoyé un bon nombre, il les logea avec quelques-uns des prêtres qu'il avait amenés du séminaire de Vaugirard ; et, désirant être parfaitement uni à ses chers associés, il vécut avec eux en communauté. Il se faisait le plus petit d'entre eux et ne se distinguait de ses inférieurs que par la grandeur de son zèle et par sa profonde humilité. Il n'omettait rien de tout ce qui pouvait servir à les établir solidement dans la pratique des vertus apostoliques. Entre autres dispositions, il désira en eux un grand désintéressement. Il voulut qu'ils n'exigeassent rien pour l'administration du saint Viatique, et qu'ils refusassent absolument tout ce qu'on leur présenterait pour le sacrement de Pénitence. Il porta même le détachement jusqu'à ce point, qu'il voulut que toutes les rétributions que ses prêtres recevraient des peuples pour les autres services qu'ils leur rendraient fussent mises en commun, et que chaque particulier se contentât, selon le désir de l'Apôtre, d'avoir sa nourriture et de quoi se vêtir : ce qui s'est toujours observé depuis ce temps. Ainsi, par un secours singulier de la Providence, il forma une communauté qui n'a jamais manqué de sujets ni de prêtres, quoiqu'ils n'y soient attirés par aucun intérêt, ni retenus par aucun engagement, et est devenue une source de sainteté et de science pour le diocèse où elle fut établie.

Cette communauté s'étant accrue en très-peu de temps, il travailla à la réforme de sa paroisse. Il nous est impossible de rapporter ici tout ce que fit ce saint pasteur et tout ce qu'il endura pour ce sujet. Il travailla d'abord à la conversion des hérétiques, qui étaient en très-grand nombre, faisant faire des controverses publiques, conversant en particulier avec ces pau-

vres égarés, empêchant les assemblées de ceux qui n'étaient pas tolérés dans l'Etat, accueillant ceux qui reconnaissaient leur erreur et fournissant à tous leurs besoins avec une charité qui ne se lassait jamais.

Il entreprit en même temps l'instruction des catholiques, à la plupart desquels il fallait annoncer l'Evangile presque tout de nouveau. Il établit plusieurs catéchismes dans son église paroissiale, et la multitude des personnes de tout âge, qui venaient recevoir le pain de la parole de Dieu, que les ecclésiastiques leur rompaient, remplissant la salle du banquet, ce bon père de famille envoyait ses ministres dans les places et dans les rues, une clochette à la main, pour assembler dans les différents quartiers du faubourg les enfants des fidèles, et les instruire de tout ce qui pouvait contribuer à leur sanctification. Ces instructions se faisaient tous les dimanches et fêtes de l'année, et elles étaient multipliées jusqu'à trois et quatre fois par semaine, lorsqu'il fallait préparer les peuples à la confirmation, à la confession et à la communion. Il employa bien d'autres moyens pour porter dans toutes les familles la connaissance des mystères de notre religion et les principes de la morale et de la piété chrétiennes.

Il rétablit aussi la majesté des offices divins et le culte de la très-sainte Eucharistie, n'épargnant ni la peine, ni la dépense pour ce sujet; il fit refaire les autels de l'église, garnir la sacristie d'ornements, la pourvoir de vases sacrés, n'y ayant trouvé, lorsqu'il y entra, que trois calices d'argent.

Les duels étaient si fréquents dans sa paroisse, qu'on y comptait jusqu'à dix-sept personnes qui, dans une même semaine, périrent dans ces malheureux combats. Ce saint pasteur fit son possible pour remédier à ce désordre par la force de ses exhortations et par la fermeté de sa conduite; et enfin il persuada à plusieurs seigneurs de grand esprit et fort généreux de faire ensemble une protestation solennelle de ne donner ni accepter aucun appel, et de ne servir aucun ami qui voulût se battre. Ces seigneurs la firent authentiquement un jour de Pentecôte, et observèrent leur résolution si fidèlement, que leur exemple fut suivi de plusieurs, avant même que l'autorité de Louis XIII eût arrêté le cours de ce désordre jusqu'alors si commun.

Il abolit aussi plusieurs déréglements superstitieux qui s'étaient introduits dans différents corps de métiers; et, pour leur donner à la place les principes et les pratiques de la piété chrétienne, prenant occasion des assemblées de leurs confréries, il y députait quelqu'un de ses ecclésiastiques pour les disposer à célébrer dévotement leurs fêtes et surtout pour les préparer à faire une bonne confession générale de toute leur vie.

Dans le désir qu'il avait de bannir le vice de sa paroisse, il usa d'une telle vigilance et employa si prudemment l'autorité des magistrats, qu'il purgea, avant les troubles de Paris, presque tout le faubourg des mauvais lieux qui s'y trouvaient, et qui ne se rétablirent dans la suite que par le désordre des guerres. On ne peut s'imaginer les soins qu'il prit pour retirer du déréglement les pauvres créatures qui habitaient ces lieux infâmes, ni les dépenses qu'il fit pour les placer dans des maisons de piété, et la patience qu'il eut à supporter leurs rechutes.

Il porta sa pensée à secourir aussi ses paroissiens dans leurs besoins corporels, et c'est en cela qu'il fit voir la grandeur de sa charité et de son zèle : on ne saurait rapporter tout ce qu'il a fait pour les pauvres, mais principalement pour les pauvres honteux. Il prenait connaissance de leurs nécessités par les visites générales et particulières qu'il leur faisait rendre

et qu'il leur rendait très-souvent en personne ; il les prévenait dans leurs besoins, il leur distribuait libéralement ses revenus, et, pour leur donner encore des secours plus abondants, il établit dans sa paroisse une assemblée pour le soulagement des pauvres honteux. Plusieurs personnes considérables se trouvaient deux fois le mois à ces assemblées et pourvoyaient ensuite, avec un ordre admirable, aux besoins des pauvres familles, selon les règles qu'il leur avait prescrites. L'exemple de ces personnes de piété fut suivi par beaucoup d'autres, et on institua de semblables assemblées dans quelques paroisses de la ville. Quoique tous ces soins extérieurs fussent grands, ils étaient néanmoins peu de chose en comparaison de l'application intérieure dans laquelle il était presque continuellement, pour demander à Dieu les secours nécessaires à ceux qu'il avait sous sa conduite.

Pendant qu'il était ainsi occupé au service de la paroisse, il ne laissait pas de travailler à l'établissement de son séminaire, sachant bien que Dieu ne l'avait pas tiré du travail des missions, où il faisait de si grands fruits, pour l'appliquer seulement au gouvernement d'une paroisse, de quelque grande étendue qu'elle fût. Il portait toujours dans son cœur le désir de former des prêtres, qui, se répandant dans tous les diocèses, soutinssent l'ouvrage des missions. C'est pourquoi, sitôt qu'il fut pourvu de la cure et qu'il eut appelé à lui les ecclésiastiques qui étaient à Vaugirard, il appliqua les uns au service de la paroisse et les autres à la conduite de cette Compagnie. Il ne se contenta pas de donner de saints règlements et de vertueux directeurs aux personnes qui s'y retiraient, il voulut encore, quelque occupé qu'il fût d'ailleurs, s'occuper lui-même à les former et à les préparer à recevoir dignement les saints Ordres.

Pour rendre cette œuvre stable, il travailla à l'affermir par les lettres patentes du roi et par l'autorité des supérieurs ecclésiastiques. Mais quelque saint que fût ce projet, il ne laissa pas de rencontrer beaucoup d'opposition. Voici enfin comment l'affaire réussit après une infinité de traverses. On lui donna avis que Mgr de Corneillan, évêque de Rodez, voulait se démettre en sa faveur de son évêché, et que la reine-régente agréait ce changement. Cette nouvelle ne lui donna pas moins de peine qu'il en avait ressenti quand on lui avait fait le même honneur ; mais comme il douta si ce n'était point un moyen que la Providence lui offrait pour l'exécution de son entreprise, il résolut d'aller trouver l'abbé de Saint-Germain, de qui dépendait l'établissement qu'il poursuivait, pour l'assurer que, si ses services lui étaient agréables, et qu'il trouvât bon qu'il travaillât dans le faubourg, il ne penserait nullement à la proposition qu'on lui faisait de cet évêché ; que si, au contraire, il ne le jugeait pas utile dans la paroisse, il s'en retirerait, n'ayant rien plus à cœur que de suivre les ordres de la Providence et de ne rien entreprendre contre le gré des supérieurs. L'abbé, admirant son humilité et son zèle, l'assura de sa protection et lui promit d'appuyer son dessein en tout ce qui dépendait de lui : ce qu'il fit effectivement. Ainsi le séminaire, dont l'érection paraissait impossible à cause des difficultés extrêmes qu'on y avait formées, fut solidement établi environ deux ans après que Jacques Olier eut pris possession de la cure de Saint-Sulpice.

A peine cette affaire était-elle consommée, qu'il lui survint de nouvelles croix plus grandes que les précédentes. Quelques personnes, dont les unes étaient fâchées que leurs déréglements fussent corrigés par leur pasteur, et les autres désiraient que la cure de Saint-Sulpice tombât entre les

mains de quelqu'un de leurs parents, firent en sorte que celui qui avait tant pressé Jacques Olier de le décharger de cette cure, y voulût rentrer, prétendant que le bénéfice qu'on lui avait donné en la place n'était pas de la qualité ni du revenu qu'on lui avait fait croire. Des personnes séditieuses, ayant répandu ce bruit parmi la populace, et s'étant écriées qu'on faisait injustice à leur ancien curé, suscitèrent des misérables qui, s'étant armés de tout ce qu'ils trouvaient sous leurs mains, vinrent en foule à la chambre de l'homme de Dieu, l'en tirèrent avec violence, mirent son surplis en pièces, le chargèrent lui-même de coups, et le traînèrent honteusement au milieu de la rue, où ils ne le laissèrent en vie, que pour aller profiter du pillage que les autres séditieux faisaient dans sa maison. Quelques-uns de ses amis, pour le mettre en sûreté, l'obligèrent de se retirer au palais d'Orléans. Cependant, l'affaire ayant été portée au parlement, il fut aussitôt rétabli, par arrêt, dans la jouissance de sa cure. Mais le même jour de ce rétablissement, les séditieux recommençant leurs violences, s'efforcèrent de rompre les portes du presbytère, d'en escalader les murs et d'y mettre le feu ; et leur fureur fut si grande, qu'elle ne put être arrêtée que par la force de quelques compagnies du régiment des gardes, que la reine eut la bonté d'y envoyer. Enfin, au bout de quarante jours, cette bourrasque s'apaisa par la facilité qu'eut Jacques Olier à donner beaucoup plus qu'on ne lui avait demandé.

Dans tout ce temps de persécution, la paix de son cœur ne fut nullement troublée : il ne témoigna à ceux qui le chargeaient de coups qu'une extrême douceur et une charité sans exemple. Lorsqu'il apprit qu'on voulait châtier les séditieux et en faire une punition exemplaire, il employa tout son crédit pour les exempter, rejetant la faute sur lui-même ; et enfin il se trouva dans un si grand calme, au milieu de tant de tempêtes, qu'étant entré dans l'église de Notre-Dame en allant solliciter ses juges, il s'y arrêta pendant deux heures et demeura tout ce temps comme immobile en oraison.

Il est vrai que cette persécution ne lui était pas imprévue : Dieu l'avait préparé à ce coup longtemps auparavant, lui ayant fait connaître, lorsqu'il entra dans la cure, qu'il en serait chassé honteusement avant que trois ans s'écoulassent. Un ecclésiastique même de sa communauté l'avait apprise, six mois avant qu'elle arrivât, de deux personnes à qui Dieu l'avait manifestée, et Jacques Olier avait dit à quelques-uns de ses prêtres qu'il fallait se disposer à une grande croix que Notre-Seigneur devait leur envoyer. Dieu ne laissa pas sans récompense les travaux et les souffrances de son serviteur ; car, pour les injures atroces et les calomnies qu'on avaient vomies contre lui, il lui donna l'estime et l'approbation générale de tous ses paroissiens ; parce qu'il n'avait pas voulu écouter ceux qui le portaient à quitter une cure qui lui donnait tant de fatigues, il le récompensa d'une force si grande et d'une si parfaite santé, qu'il fit ensuite plus de choses en un jour qu'auparavant il n'en aurait pu faire en plusieurs ; et parce qu'il n'avait point voulu tirer vengeance de toutes les violences qu'on lui avait faites, la justice divine s'en chargea, soit en obligeant plusieurs de ses persécuteurs à publier ses vertus, soit en punissant les autres par de terribles châtiments.

Quand il se vit délivré de cette persécution, il profita de la paix dont il jouissait et de la confiance qu'avaient en lui les personnes les plus considérables de sa paroisse, pour y établir le bon ordre, pour porter son cher peuple à la vertu, et pour conduire à une haute et solide perfection des

âmes choisies, que Dieu lui adressait. En effet, il gagna tellement à Notre-Seigneur des personnes de toutes conditions, des magistrats, des seigneurs de la cour et des dames de la plus haute qualité, qu'on les voyait s'appliquer tous les jours à l'oraison mentale et à la lecture spirituelle, avoir une heure réglée pour visiter chaque semaine le très-saint Sacrement à sa paroisse, prendre un soin exact de leurs domestiques pour le temporel et pour le spirituel, régler leur table et leur train selon les lois d'une modestie chrétienne, travailler à accommoder les différends de leur quartier, et se donner aux œuvres de charité avec tant de zèle et d'abnégation d'eux-mêmes, que, visitant les malades et les pauvres, ils leur rendaient des services très-abjects et se portaient par une générosité chrétienne à des actions pour lesquelles l'inclination de la nature leur donnait une extrême répugnance.

Ayant travaillé si utilement pendant quelques années depuis son rétablissement, les troubles de Paris survinrent : quoique toute la ville fût émue, on ne vit point néanmoins de barricades dans le faubourg Saint-Germain, comme il y en avait en plusieurs autres quartiers : les habitants de la paroisse de Saint-Sulpice faisant voir alors, par leur soumission et leur fidélité au service du roi, combien ils avaient profité dans la solide piété par les instructions de leur saint pasteur. Ce fut dans ce temps de guerre et de famine que Jacques Olier fit paraître plus que jamais sa confiance en Dieu, sa charité pour les pauvres, son zèle ardent pour le bien de l'Etat, en un mot toutes ses vertus. Après avoir adoré la justice divine et s'y être soumis avec une parfaite résignation, il commença de faire chaque jour des austérités extraordinaires pour apaiser la colère de Dieu ; il exhorta puissamment ses peuples à la pénitence, il les assembla tous les soirs devant le très-saint Sacrement, pour demander miséricorde à Notre-Seigneur, et lui-même passait souvent les nuits en prière devant le tabernacle. Enfin il ouvrit son cœur et ses mains à tous les pauvres, mais avec tant de tendresse et de profusion, que, s'il paraissait très-libéral dans les autres temps, il passait pour prodigue dans celui-ci. Quoique le nombre des pauvres crût tous les jours, jamais il ne se lassa de les assister. Il leur faisait distribuer du pain, du potage, du bois, du charbon, du linge, des habits, des outils ; il les faisait continuellement visiter par un prêtre du séminaire, qui acheva sa vie dans ce travail ; il employait aussi à ces visites un laïque de grande piété, et ces deux personnes allaient ensemble pour pourvoir en même temps à tous leurs besoins, tant corporels que spirituels. Il fit faire encore plusieurs visites générales de toutes les pauvres familles, où en chaque visite on distribua près de deux mille livres.

Ses aumônes et celles de ses paroissiens ne suffisant point à tant de nécessités, il chercha hors de Paris de nouveaux secours à ses pauvres ouailles. Il se rendit à Saint-Germain en Laye, où était la cour, pour y faire une quête, et y alla même à pied, quoiqu'on ne pût sortir de la ville sans un extrême péril, et que les chemins fussent si couverts de neige, qu'on y enfonçait souvent jusqu'à la ceinture. Dieu bénit le zèle qui l'animait, et, l'ayant préservé de plusieurs accidents, il le rendit à sa paroisse, à laquelle il apporta une aumône considérable.

La charité de ce bon pasteur ne se borna pas au soulagement de ses paroissiens, elle s'étendit encore à tous ceux qui venaient de la campagne se réfugier dans le faubourg. Allant un jour par les rues, il rencontra une jeune fille qui lui demanda l'aumône et lui fit connaître qu'elle était venue à Paris pour mettre son honneur et sa vie en sûreté ; après lui avoir

donné l'aumône, il fit réflexion au péril où elle était et où se trouvaient beaucoup d'autres, et prit la résolution, quoiqu'on lui remontrât la difficulté extrême de cette nouvelle entreprise, d'assembler toutes les pauvres filles qui venaient de la campagne, pour les tirer du danger. Il loua pour ce sujet une maison, où il en retira plus de deux cents ; il les y nourrit tant que les troubles durèrent, et, ayant autant de soin de leurs âmes que de leurs corps, il leur fit faire une mission pour les instruire des principaux devoirs du Christianisme et leur apprendre à bien user de leur misère. Il eut la même charité pour un grand nombre de religieuses de différents Ordres, qu'il fit vivre en communauté dans une maison qu'il leur avait léguée, et à qui il fit observer une règle commune, autant que la diversité de leurs instituts le pouvait permettre, pour empêcher que le commerce du monde ne leur fît perdre l'esprit de leur vocation, et il les pourvut, tant pour le temporel que pour le spirituel, de tout ce qui était nécessaire pour établir un bon ordre dans la maison. Il prit aussi soin de plusieurs Anglais et Irlandais qui s'étaient réfugiés en France, et dont il y avait bon nombre dans le faubourg. Enfin, rien n'échappa à sa charité, et jamais elle ne dit : C'est assez. Et pour satisfaire à ceux qui lui représentaient l'impuissance où il était de fournir à tant de choses, il répondait que, dans les affaires qui étaient de la volonté de Dieu et qui regardaient le soulagement du prochain, il n'y avait qu'à commencer et que la Providence ne manquait point à ceux qui avaient confiance en son secours.

Les troubles de 1649 et de 1652 ayant cessé, et après avoir desservi sa paroisse environ dix années au milieu des peines et des travaux que les désordres du faubourg, la violence de ses ennemis, le malheur des guerres, et par-dessus tout l'ardeur de son zèle, lui firent endurer, Notre-Seigneur voulut le décharger de ce fardeau, selon l'assurance qu'il lui avait donnée plusieurs années auparavant, et en lui révélant qu'il ne serait curé que dix ans. Un de ses ecclésiastiques, qui était informé de cette révélation, voyant ce terme presque expiré, prit la liberté de lui dire : « Monsieur, voilà les dix années bientôt passées, et cependant il n'y a nulle apparence que vous deviez si tôt quitter votre cure ». Jacques Olier lui répondit : « C'est à Dieu à vérifier ses paroles et à nous de nous abandonner à sa conduite sans aucun retour sur nous-mêmes ». Quelques semaines après cette réponse, et vers la fête de saint Barnabé, il fut attaqué d'une fièvre continue si violente, qu'on désespéra de sa guérison, et on lui administra les derniers sacrements. Dans cette dernière extrémité, il se démit de sa cure entre les mains de l'abbé de Saint-Germain, qui la conféra à M. de Bretonvilliers, qui en prit possession le 29 juin de l'année 1652. Notre saint prêtre prédit ensuite à une personne qui vint le voir, qu'il ne mourrait pas de cette maladie, et la reprit en même temps d'une omission qu'elle avait faite et qui ne pouvait être connue de qui que ce fût, comme elle l'a déclaré depuis. Sa prédiction fut vérifiée bientôt après ; car la fièvre le quitta, et, le 22 août de la même année, il se trouva en état d'aller à la campagne.

Ce voyage, qu'il n'entreprit que pour le rétablissement de sa santé, lui fut une occasion de faire plusieurs choses importantes à la gloire de Dieu. Il avait déjà établi des séminaires à Paris, à Nantes et à Viviers ; il en établit alors un quatrième au Puy en Velay, à la prière de l'évêque et de son chapitre. Ses ecclésiastiques y donnèrent l'exemple d'un détachement merveilleux : car le doyenné de la cathédrale du Puy, qui était un bénéfice des plus considérables, étant venu à vaquer, et l'évêque l'ayant offert au

supérieur du séminaire, lui représentant que cette dignité le mettrait en état de faire de plus grands biens dans le diocèse, cet humble supérieur ne le voulut jamais accepter, soutenant au contraire qu'il serait beaucoup plus utile au clergé, s'il ne prenait point de bénéfices et s'il continuait de servir le diocèse sans intérêt. Un autre de la même maison, à qui l'évêque offrit ensuite ce bénéfice, donna aussi la même réponse : ce qui fit connaître à quel degré de désintéressement Jacques Olier portait ses disciples.

Après cet établissement, il voulut procurer au Vivarais une mission générale, dont ce pays avait un extrême besoin. Il fit venir pour cela des missionnaires de divers endroits, qu'il envoya dans toutes les contrées de cette province pour y prêcher l'Evangile, et, par ce moyen, il rétablit en divers lieux, et surtout dans Privas, l'exercice de la religion catholique, qui en était bannie depuis plus de trente ans. Et, afin de donner à ses habitants plus de respect pour nos mystères, il obligea un de ses ecclésiastiques, de grande qualité et fort considéré dans le pays, de se charger de la cure, et en engagea un autre à y faire les petites écoles aux enfants, afin de jeter dans leur esprit les semences de la religion avec la connaissance des lettres. Enfin, il n'omit rien pour rétablir la foi et la piété dans ces lieux qui étaient entièrement délaissés.

Etant de retour à Paris, il travailla sans relâche à perfectionner les âmes que Dieu avait confiées à sa conduite. Mais l'année suivante, lorsqu'il était dans la quarante-quatrième année de son âge, et que l'on espérait que l'Eglise recevrait encore de grands services de son zèle, il tomba en apoplexie et devint paralytique de la moitié du corps. Dieu le conduisait par cette croix à un état de grâce et de sainteté plus sublime que tous ceux par où il avait passé, et il voulait qu'il attirât par ses souffrances des bénédictions abondantes sur les œuvres dont il était chargé. Cette maladie fut accompagnée de si étranges peines d'esprit et de si grandes sécheresses, qu'il est impossible de les exprimer. Dans cet état, néanmoins, son cœur et son esprit tendaient toujours à Dieu. Jamais il ne chercha de consolation dans les créatures, et lorsqu'on lui voulait donner quelque récréation, quoique très-innocente, il s'en privait ou la détournait adroitement ; souvent même il disait avec beaucoup de douceur à ceux qui le portaient à ces divertissements, qu' « un chrétien doit être mort à toutes les choses de la terre ».

Ayant reçu, au printemps de l'année 1654, quelque petit soulagement dans ses maux, il ne manqua pas d'employer, pour le service de l'Eglise, ce peu de forces qu'il venait de recouvrer. Ce fut dans cette vue qu'il crut devoir se rendre aux prières instantes que plusieurs personnes lui avaient faites, de mettre au jour quelques-uns des livres qu'il avait composés. Il envoya quelque temps après de ses ecclésiastiques à Clermont en Auvergne, pour y établir un séminaire. Il en donna d'autres pour aider une colonie de Français qui allait habiter la ville de Montréal, à la Nouvelle-France, et pour travailler en même temps à la conversion des sauvages. Cet établissement a été très-utile aux Français et aux naturels du pays, dont un nombre considérable a embrassé la foi et l'a constamment professée ; ce qui donne grand sujet d'espérer que ces nations barbares, qui paraissaient depuis tant d'années tout à fait incapables de s'affermir dans notre religion, se soumettront enfin parfaitement au joug aimable de Jésus-Christ, étant instruites et adoucies par les ecclésiastiques de Saint-Sulpice, qui tâchent d'imiter en cela le zèle des RR. PP. de la Compagnie

de Jésus, lesquels font en ce pays-là, aussi bien que partout ailleurs, les fonctions de véritables apôtres.

Depuis que Jacques Olier eut été attaqué de paralysie, les médecins lui ordonnèrent d'aller tous les ans aux eaux de Bourbonne ; il prit de là occasion de visiter plusieurs églises, où la très-sainte Vierge était particulièrement honorée ; il se servit aussi de ces voyages pour inspirer à plusieurs ecclésiastiques un grand zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, et pour donner encore de grands secours aux provinces pauvres qu'il traversait. Le moindre de ses soins était celui de sa santé, et il n'aurait jamais cherché ces soulagements, s'il n'eût regardé l'ordonnance des médecins comme un signe de la volonté de Dieu ; il était tellement mort au désir de vivre, qu'il demandait incessamment à Notre-Seigneur qu'il lui plût le retirer de cet exil. On lui entendait dire très-souvent : « Quand est-ce que viendra le moment qui consommera notre sacrifice et qui donnera le dernier coup à la victime ? »

L'espérance de la vie bienheureuse faisait toute sa consolation, et il le donnait bien à connaître par ses discours et par toute sa conduite ; car il lui échappait souvent de dire : « Ah ! chère éternité ! tu n'es pas loin ». Et comme un jour un ecclésiastique, pour lui donner quelque récréation, lui voulut donner des nouvelles, il lui ferma la bouche aussitôt, lui disant que « cela n'avait pas le goût de l'éternité ». L'esprit de Dieu le portait continuellement à une privation universelle de toutes choses ; il était si fidèle à suivre ses mouvements, que, pendant ces trois années d'infirmité et de langueur, il ne voulait pas même faire venir personne dans sa chambre pour lui tenir compagnie ; mais il se contentait de recevoir ceux que la Providence lui envoyait, et il déclara trois jours avant sa mort, à un prêtre qu'il chérissait extrêmement en Notre-Seigneur et à qui Dieu l'avait étroitement uni pour l'accomplissement des œuvres dont il était chargé, que s'il s'était privé depuis quelques mois de sa fréquente conversation, ce n'était pas qu'il eût reçu de lui aucun sujet de mécontentement ; mais parce qu'espérant goûter bientôt les consolations divines dans l'éternité, il avait cru devoir renoncer à toutes celles que les hommes pouvaient lui donner sur la terre.

Après que le serviteur de Dieu eut passé ainsi ces trois dernières années dans les privations, les maladies et les peines intérieures, pendant lesquelles il ne laissa pas de travailler beaucoup pour l'Eglise et de pratiquer toutes sortes de vertus, Notre-Seigneur lui fit connaître qu'il avait exaucé ses prières et qu'il le retirerait bientôt de ce monde. Il lui marqua même que ce serait vers la fête de Pâques de l'année 1657 ; ce qui fit que, le premier jour de Carême, il dit à son successeur dans la cure de Saint-Sulpice, qu'il fallait se préparer à la mort, et qu'à Pâques ils ne se verraient plus. L'assurance qu'il avait d'être délivré en ce temps des misères de cette vie augmenta beaucoup sa dévotion envers le mystère de la résurrection, et il en eut toujours, le reste de sa vie, l'image imprimée dans son esprit. Vers la fin du Carême, il fut attaqué de nouveau d'une légère apoplexie : ce qui arriva le 26 mars, auquel on avait transféré la fête de l'Annonciation ; mais cet accident ne lui ayant pas ôté la connaissance, il ne laissa pas de servir encore son prochain selon son pouvoir, parlant à plusieurs personnes du dehors pour le salut de leurs âmes, et leur découvrant même des choses très-secrètes et qu'elles seules pouvaient savoir, comme elles l'ont depuis assuré. Il entretint aussi assez longtemps un ecclésiastique du séminaire, lui donnant des instructions notables et l'exhortant surtout à ne

jamais se conduire par les maximes de la prudence humaine, mais à agir dans la simplicité de la foi ; il lui témoigna qu'il avait confiance que Dieu soutiendrait le séminaire qu'il avait commencé, parce qu'il le laissait entre les mains et sous la protection de la très-sainte Vierge, qui avait donné tant de marques évidentes de l'amour et du soin qu'elle avait pour cette œuvre. Ayant passé la semaine sainte dans ces occupations, et ayant été confessé et communié, il perdit la parole le samedi saint et fut saisi d'un assoupissement, duquel étant revenu plusieurs fois et ayant reçu l'Extrême-Onction avec une parfaite connaissance et une grande dévotion, il expira enfin le lundi 2 avril 1657, à cinq heures du soir, âgé de quarante-huit ans, six mois et douze jours. Sa mort fut suivie de près de celle de plusieurs ecclésiastiques du séminaire, selon qu'il l'avait prédit, en disant qu'il ne s'en irait pas seul, quoiqu'alors il n'y en eût pas un de malade de tous ceux qui moururent peu de temps après.

Nous pourrions faire connaître ici quantité de lumières et de grâces extraordinaires que ce saint prêtre a reçues de Dieu pendant sa vie, et faire voir ensuite quel usage il a fait de ses dons et avec quelle fidélité il a répondu à ses grâces ; mais la brièveté de cet abrégé ne nous permettant pas d'embrasser tant de choses, nous nous contenterons de rapporter quelques-unes des pratiques de vertu qui étaient ordinaires à ce grand homme, lesquelles étant des marques plus assurées d'une solide piété, seront aussi d'une plus grande utilité aux lecteurs.

Sa fermeté dans la foi, qui est le fondement des vertus chrétiennes, a paru dans l'attachement inviolable qu'il a toujours conservé pour la doctrine de l'Eglise, et dans l'éloignement qu'il a eu des opinions nouvelles, dont même il ne pouvait souffrir qu'on le soupçonnât le moins du monde : car son zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et pour la réforme des mœurs ayant donné occasion à quelques personnes mal informées de publier qu'il inspirait à sa compagnie de l'affection pour les nouveautés, il voulut aussitôt se justifier publiquement de cette calomnie. Et quoiqu'il prévît bien qu'il ne pouvait se déclarer contre les nouvelles doctrines sans s'attirer de puissants ennemis et se faire des affaires très-fâcheuses, il ne laissa pas d'expliquer nettement quels étaient ses véritables sentiments, et de témoigner en toutes occasions sa parfaite soumission aux décisions de l'Eglise. Sa foi était si vive, qu'elle était l'âme de la règle de toute sa conduite. Dans toutes ses actions il avait pour motif quelque vue que la foi lui proposait et qu'il tirait de la doctrine de Jésus-Christ. Et, pour accoutumer ses disciples à cette pratique, il leur demandait souvent : « Par quelle vue de foi faites-vous cette action ? » Il regardait Dieu dans toutes choses ; s'il approchait des grands, il honorait en eux la grandeur de Dieu ; s'il se soumettait aux supérieurs, il obéissait à Dieu en leurs personnes ; s'il traitait avec le prochain, il y considérait Dieu régnant dans les âmes, ou qui voulait s'y préparer un trône. Si ses inférieurs lui rendaient quelque service, il regardait Dieu le secourant par le moyen de ses créatures. En un mot, toutes choses lui étaient des voiles ou des copies de la Divinité. Jamais il ne voyait les beautés de la campagne qu'il ne s'en servît pour faire penser aux beautés et aux perfections de Dieu, et on ne lui parlait point de grands édifices, qu'il ne fît souvenir que la foi nous apprend qu'ils seront tous réduits en poussière, et que nous devons chercher une demeure permanente qui ne se trouve point sur la terre ; mais ce qu'il avait plus à cœur, était de fermer les yeux à tout être sensible, pour contempler les choses invisibles. Il dit un jour à un de ses ecclésiastiques qui, dans un

voyage, voulut lui faire remarquer une belle maison : « Ah ! Monsieur, à quoi vous amusez-vous ? si nous avions une foi vive, nous ne daignerions pas regarder toutes ces choses ». Et comme une personne de qualité lui demandait à quoi il s'occupait étant seul et infirme, il répondit par ces belles paroles d'un grand martyr : *Nihil de his quæ videntur desiderare*, c'est-à-dire, « à ne rien désirer de ce qui frappe les yeux ». Il fit même un voyage de huit cents lieues sans vouloir considérer aucune des curiosités qui arrêtent ordinairement les yeux des voyageurs. Enfin, sa foi était si pure, qu'il n'avait aucun désir des goûts sensibles, des lumières extraordinaires, des visions et des révélations; il disait que s'appuyer sur ces sortes de faveurs et de lumières, plutôt que sur la pratique des vertus chrétiennes, c'était une illusion très-périlleuse; et que les désirer c'était une grande faiblesse, une curiosité blâmable et une espèce d'infidélité, puisqu'on faisait paraître qu'on n'était pas bien persuadé que Dieu eût suffisamment pourvu à ses enfants en leur donnant la foi.

Sa confiance en Dieu était parfaite : il s'appuyait uniquement sur lui en toutes ses actions. Dans les affaires les plus aisées, où les hommes pouvaient davantage, il ne comptait point sur leur secours. Dans les plus difficiles, et où il était abandonné de tout le monde, il ne se décourageait jamais. C'est en cette confiance qu'il ne s'est jamais écarté, dans ses actions et dans ses conseils, de ce qu'il voyait être plus agréable à Notre-Seigneur, quoique souvent des personnes d'autorité s'y opposassent et usassent de menaces pour l'en détourner. Il disait à ce sujet qu'étant assuré que Dieu peut dissiper tous ces nuages en un moment, et faire de nos plus grands persécuteurs nos plus fidèles amis, il ne fallait jamais hésiter à faire sa sainte volonté. Cette même vertu l'établissait dans une paix profonde au milieu des persécutions les plus violentes, lors même qu'il se voyait enlever des personnes qui lui étaient les plus nécessaires pour soutenir les œuvres qu'il avait entreprises. Cependant cette confiance ne lui faisait rien omettre de ce qui dépendait de ses soins, pour l'avancement des œuvres dont la Providence le chargeait, encore qu'il fût assuré du succès. Il a regardé cette confiance comme le plus ferme appui et le plus solide fondement de sa Compagnie : « Si je pouvais », disait-il à ses ecclésiastiques, « vous laisser cette confiance et cet appui en Dieu, que je vous laisserais de grâces et de trésors ! Rien ne vous manquerait ni pour l'intérieur, ni pour l'extérieur. Nous aurons tout », ajoutait-il, « si nous avons la confiance en Dieu; mais au contraire, à proportion que nous manquerons de confiance, Dieu nous retranchera son secours ».

Tous ses discours et toutes ses actions étaient des preuves de son ardent amour pour Dieu; car il en parlait en toute occasion, soit dans les visites qu'il rendait aux grands, soit dans les conversations familières, et en traitant d'affaires aussi bien qu'en récréation; jamais il ne manquait d'y mêler quelque chose de Dieu et qui pût inspirer son amour, mais d'une manière qui ne gênait personne et qui ne troublait point la gaieté de la conversation. Ceux qui l'approchaient remarquaient en lui une telle plénitude de l'Esprit divin, qu'ils sortaient tout remplis du désir de servir Notre-Seigneur. Mais si ses paroles ont fait paraître sa charité envers Dieu, elle a éclaté bien davantage dans ses actions et dans les travaux qu'il a entrepris pour sa gloire, et par-dessus tout dans les peines intérieures qu'il a endurées pendant plus de huit années sans jamais se relâcher dans le service de Dieu ni se lasser de lui être fidèle. Son amour l'a porté encore plus loin : car, ne se contentant pas d'endurer patiemment ce que Dieu lui envoyait,

il a crucifié sa chair par toutes sortes de mortifications, et il s'est rendu fidèle à sacrifier sans cesse tous les désirs du vieil homme par une continuelle abnégation de lui-même. Enfin, son amour ne voulant point de bornes, il promit, près de quinze ans avant sa mort, de faire toujours ce qu'il croirait être le plus parfait; et il y fut si fidèle, qu'il aima mieux s'exposer à encourir la disgrâce de quelques personnes très-puissantes, et priver le séminaire de Saint-Sulpice de la somme de quatre-vingt mille livres qu'on lui offrait, que d'exécuter une chose qu'il pouvait faire sans péché, mais qu'il savait n'être pas selon la plus grande perfection.

Sa charité pour le prochain répondait à l'amour qu'il avait pour son Dieu; il chérissait tendrement tous les serviteurs de Jésus-Christ, et ne savait ce que c'était que d'être jaloux du bien que font les autres; il avait un grand respect et une singulière affection pour les religieux; il vivait dans une parfaite union avec eux, les servait avec joie, les employait volontiers et les secourait de ses moyens autant qu'il était en son pouvoir.

Il avait des liaisons particulières avec les Révérends Pères de l'Oratoire et avec les prêtres de la Mission, il les regardait comme ses pères; il n'était qu'un petit rejeton de ces deux grands arbres, et les ecclésiastiques de Saint-Sulpice allaient glaner et ramasser quelques épis après ces dignes moissonneurs.

Il travaillait surtout à établir une parfaite charité dans le cœur de ses disciples; il les portait à vivre ensemble avec beaucoup de simplicité et avec une parfaite cordialité, afin qu'ils n'eussent tous qu'un cœur et qu'une âme, étant tout consommés en notre Sauveur : *Ut sint consummati in unum.* Il leur enseignait cette doctrine par ses exemples autant que par ses paroles; car on n'a jamais vu personne plus affable, plus ouvert, plus prêt à servir tout le monde, ni plus tendre sur les besoins et sur les misères du prochain que lui. C'est le témoignage que rendent ceux qui l'ont vu traiter avec le prochain et qui l'ont accompagné dans les visites qu'il rendait aux malades.

Sa charité s'étendant ainsi sur tout le monde, elle ne pouvait manquer de se faire ressentir aux pauvres; en effet, il les a tellement chéris, qu'il semblait avoir pour eux un cœur de père, et il les a secourus avec tant d'assiduité, qu'on eût dit qu'il s'était uniquement consacré à leur service. Car, sans parler de la charité et de l'application avec lesquelles il les instruisait en toute occasion, il lui était ordinaire de les servir à table et de manger leurs restes, et de baiser leurs pieds. Quand il ne pouvait pas les approcher, il se prosternait en esprit à leurs pieds, les honorant et les chérissant comme les membres de Jésus-Christ. Quelquefois, dans ses voyages, il faisait mettre leurs fardeaux dans son carrosse; d'autres fois il les pressait de monter sur son cheval, et, en ayant rencontré un sur un fumier, tout plein de vermine, il s'en chargea, se faisant aider par un de ses ecclésiastiques pour le porter au travers de la ville jusqu'à l'hôpital. Il était plus que libéral à les secourir, et souvent les gens du monde ont traité ses aumônes de prodigalités. Un très-vertueux laïque, qui le servait dans les visites des pauvres, a déclaré que jamais Jacques Olier ne lui avait refusé ce qu'il avait demandé pour les pauvres et qu'il donnait même plus qu'on ne désirait et souvent sans qu'on lui demandât. Un jour qu'on le pria de donner une pistole pour secourir une famille, il dit : « Ce n'est pas assez », et il en donna trois. Rencontrant dans un voyage un homme qu'on menait en prison, il s'informa du sujet de son emprisonnement, et comme il apprit que c'était parce que cet homme se trouvait redevable de soixante écus, il les fit don-

ner sur l'heure et le délivra. Dans une de ses missions qu'il fit en Auvergne, il dépensa jusqu'à seize mille francs pour l'entretien des missionnaires et principalement pour le soulagement des pauvres.

Ses persécuteurs n'ont pas moins éprouvé les effets de sa charité que ses meilleurs amis. Bien loin d'avoir aucun ressentiment contre eux, il les comblait d'honneur et de bienfaits. Un de ceux qui avaient suscité contre lui la sédition dont nous avons parlé, étant tombé malade par un châtiment visible de la main de Dieu, il le visita avec plus d'assiduité et de démonstrations de charité que pas un autre de ses paroissiens. Une autre personne, qui l'avait cruellement calomnié, ayant une affaire fâcheuse, notre serviteur de Dieu employa des intercesseurs pour solliciter pour elle, et comme ils lui demandèrent ce qu'ils diraient aux juges, il répondit : « Dites, je vous prie, que c'est une personne à qui j'ai de grandes obligations ».

Sa religion ne cédait point à sa charité ; les dépenses qu'il a faites en toute occasion et en tant de lieux pour inspirer le respect des choses saintes ; les sentiments qu'il a eus sur les cérémonies de l'Eglise et qui se voient dans ses livres, et le souverain respect avec lequel il étudiait les saintes Ecritures, sont des témoignages de la grandeur de son zèle pour le culte divin, et font voir combien sa religion était parfaite.

Il n'est pas aisé d'exprimer quelle a été sa dévotion envers Notre-Seigneur au très-saint sacrement de l'Eucharistie ; il ne se contentait pas de lui rendre des visites fréquentes et d'aller aux pieds des autels y recevoir sa bénédiction, toutes les fois qu'il sortait du logis ou qu'il y rentrait ; il ne lui suffisait pas non plus de faire la même chose dans tous ses voyages, ne s'arrêtant point à l'hôtellerie qu'il n'eût été à l'église pour y adorer cet auguste sacrement ; il eût encore souhaité passer toute sa vie devant les tabernacles où Jésus-Christ réside, et se consumer là comme une lampe vivante en la présence de son Dieu. En effet, il y demeurait tout le temps qu'il lui était possible. Trois ou quatre heures ne pouvaient pas satisfaire sa dévotion. C'était là qu'il se délassait de ses fatigues et qu'il passait les jours de repos. Il disait que, quand les ouvriers apostoliques étaient chargés d'années et abattus du travail qu'ils avaient entrepris pour le salut du prochain, ils devaient se reposer aux pieds des tabernacles et achever leurs jours auprès de leur bon Maître. Il enviait l'emploi des ecclésiastiques destinés à sonner la clochette lorsque le très-saint Sacrement est porté aux malades, et il a mille fois souhaité qu'il fût libre de s'attacher à cette fonction, pour être plus souvent en la compagnie de son Sauveur et pour avoir occasion de lui préparer les voies et d'exciter les peuples à l'adoration d'un Dieu caché sous les espèces sacramentelles. Il n'avait pas moins d'empressement de s'unir à ce divin Sauveur par la sainte communion. Il offrait tous les jours le très-saint sacrifice, mais avec tant de dévotion, qu'il en inspirait aux assistants. Ses infirmités ne pouvaient l'empêcher de monter à l'autel, si elles n'étaient très-considérables. Si les médecins, craignant que l'application ne lui fût trop préjudiciable, lui conseillaient de passer quelques jours sans communier, cette privation lui était plus sensible que toutes les douleurs de la maladie. Cela ayant été reconnu par ceux qui étaient auprès de lui, nonobstant son silence et sa soumission, ils jugèrent plus à propos de lui donner cette divine nourriture, pour ne pas diminuer ses forces et augmenter ses maux, que de la lui refuser. Enfin, le grand désir de notre serviteur de Dieu était d'établir en tous les lieux le culte de cet adorable sacrement, et lorsqu'il a fondé le séminaire et qu'il s'est

chargé de la cure de Saint-Sulpice, il avait principalement en vue de former des prêtres qui pussent porter partout la connaissance et l'amour de cet auguste mystère, pour l'honneur duquel il eût voulu donner sa vie et répandre son sang.

Il faudrait de longs discours si l'on voulait rapporter tous les devoirs qu'il a rendus à la très-sainte Vierge, pour lui témoigner son respect et son amour. On peut dire que tout ce qu'un enfant de bon naturel peut faire pour une bonne mère, il l'a fait pour la Mère de Dieu. Il n'y a point en France de lieu considérable de dévotion consacré au culte de la bienheureuse Vierge qu'il ait pu visiter, où il n'ait été plusieurs fois et assez souvent à pied. Tous ses voyages commençaient et finissaient par la visite d'une église de Notre-Dame, et il n'a jamais manqué de saluer cette divine Mère lorsqu'il sortait de la maison ou lorsqu'il y était rentré. Tout le temps qu'il se donnait pour prendre un peu de relâche après les travaux des missions était consacré à la Mère de Dieu, car il l'employait en quelque pèlerinage qu'il faisait en son honneur. Chaque jour il récitait son chapelet et il faisait cette prière avec tant d'ardeur et de recueillement, qu'il y trouvait un grand soulagement dans ses peines et une source féconde de grâces et de bénédictions. Mais sa grande dévotion était d'offrir Jésus-Christ sur l'autel dans les intentions de sa très-sainte Mère ; il n'y manquait jamais les samedis, faisant, outre cela, célébrer chaque jour trois messes en son honneur. Si on lui demandait l'aumône au nom de la sainte Vierge, il ne la refusait jamais, et il empruntait plutôt que de ne pas accorder ce qu'on lui demandait. S'il avait quelque chose de prix, il lui était comme impossible de ne pas le donner pour l'ornement de quelqu'une des chapelles où elle était honorée, et ce qu'il recevait même pour son usage, il l'offrait toujours à cette sainte Mère, la priant de ne pas souffrir qu'il s'en servît pour offenser son Fils, car il n'appréhendait rien tant que de faire quelque chose ou de conserver dans son cœur la moindre affection qui pût offenser les yeux de Jésus et de Marie.

Sa joie était extrême lorsqu'il pouvait parler des grandeurs de la Reine du ciel, et il le faisait avec tant de bénédictions, soit en public, soit en particulier, que ses auditeurs étaient tout pénétrés de respect et d'amour pour cette sainte Princesse. Comme il savait que toutes les grandeurs de Marie viennent de Jésus, et que le Fils de Dieu n'a point eu sur la terre de séjour plus agréable que le sein de sa Mère, il s'occupait avec une singulière consolation de Jésus vivant et résidant en la très-sainte Vierge ; il le considérait là comme dans son trône, où il fait voir les trésors de ses richesses, l'éclat de sa beauté et la gloire de sa vie divine. « Qu'y a-t-il de plus doux », disait-il, « et de plus agréable à Jésus-Christ, que de se voir chercher dans le lieu de ses délices, sur le trône de grâces et au milieu de cette fournaise du saint amour? » Il avait pour maxime que celui qui voulait demander des grâces ou rendre ses devoirs à Jésus-Christ ne pouvait y mieux réussir que par l'entremise de sa très-sainte Mère ; que c'était par elle qu'on avait accès auprès de Jésus, et par Jésus auprès du Père. Il a tâché de communiquer ces mêmes sentiments à tous ceux qui l'ont approché, principalement aux ecclésiastiques, car il était persuadé que les prêtres, appartenant particulièrement à Jésus-Christ et ayant l'honneur de le produire sur les autels, doivent imiter avec plus de soin les vertus de celle qui l'a donné au monde, et être plus attachés que les autres au service de cette sainte Vierge, qui a eu le bonheur de lui plaire par-dessus toutes les créatures. C'est pourquoi il a voulu que tous les ecclésiastiques de sa compagnie

fissent profession particulière d'honorer la Reine des anges et des hommes, et qu'ils la regardassent comme la Dame et la singulière Protectrice du séminaire.

Sa dévotion pour la Mère de Dieu lui donnait un respect et un amour tout particuliers pour saint Joseph, l'époux de cette très-sainte Vierge, et pour saint Jean l'Evangéliste, qui lui a été donné à la place de son divin Fils. Il honorait encore avec une singulière affection plusieurs autres Saints, entre autres, saint François de Paule, dont il embrassa le Tiers Ordre et qu'il allait souvent prier dans son église de Nigeon-lez-Paris, ayant un profond respect pour l'humilité de ce grand Saint, qui a voulu être appelé le plus petit de tous les hommes, et le remerciant, avec beaucoup de reconnaissance, d'avoir fait honorer en cette église la Mère de Dieu, sous le nom de *Notre-Dame de toutes les grâces*.

Son oraison était continuelle ; il s'élevait incessamment à Dieu dans toutes ses actions, et il ne pouvait souffrir la conduite de ceux qui, sous prétexte de s'être un peu recueillis le matin, passent le reste du jour sans presque penser à Dieu. Quelque continuelle que fût son application à Notre-Seigneur, il ne laissait pas pour cela d'y donner un temps réglé tous les jours. Depuis qu'il eut fait profession particulière de servir Dieu, il n'omit jamais de faire une heure d'oraison, tous les matins, quelque affaire qu'il eût. Trois ou quatre ans après, il y ajouta une demi-heure le soir ; et dans la suite, il se trouva si attaché à ce saint exercice, que, ne se contentant pas d'y employer régulièrement deux heures tous les jours, il y consacrait encore aux grandes fêtes tout le temps que ses autres obligations indispensables lui laissaient de libre. En effet, son amour pour l'oraison alla jusqu'à ce point, que les jours de repos et de récréation n'étaient pour lui que des jours de prière. On l'a vu ordinairement dans ses pèlerinages, qui ont été très-fréquents, passer des huit ou dix heures du jour à genoux et immobile aux pieds des autels. Enfin, le jour lui paraissant trop court pour cette aimable occupation, il y donnait très-souvent une grande partie de la nuit, et même les nuits entières, qu'il passait devant le très-saint Sacrement de l'autel. Il faisait tous les ans les exercices spirituels, et il était si soigneux de ne rien perdre de ces jours de salut, que n'ayant pu les faire pendant deux années, à cause des travaux continuels des missions, la troisième année, il fit trois retraites de dix jours en six semaines de temps. Il en usait de même pour ses oraisons ordinaires ; car quelque affaire qu'il pût avoir, il trouvait toujours le moyen d'employer à l'oraison le temps qu'il s'était prescrit pour cet exercice.

Tous les emplois qu'il a eus pendant sa vie et toutes ses actions sont des témoignages de son zèle pour le salut des âmes ; il ne comptait pour rien ses biens, son honneur, son repos, sa santé et sa vie même, quand il s'agissait de les aider et de les consoler. Un jour, ayant appris qu'une personne dont il avait eu la conduite commençait à se relâcher au service de Dieu, il se prépara aussitôt à faire un voyage de cent lieues pour l'aller trouver, afin de la faire rentrer dans son bon chemin, et il l'eût exécuté sans une grande maladie qui l'arrêta. Il était près d'aller au Tong-King, où l'on parlait d'envoyer des ecclésiastiques, si des personnes très-éclairées qu'il consulta ne l'eussent assuré que Dieu le demandait en France. Mais les plus forts mouvements de son zèle ont été pour le clergé et pour la sanctification des ecclésiastiques. Il les regardait comme la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ et comme son cher héritage : il croyait servir toute l'Eglise en les servant ; et c'est pour cela qu'il ne fit point dif-

ficulté de quitter les missions, où il trouvait tant de goût et tant de bénédictions, pour consacrer le reste de ses jours et ses plus grands travaux à l'instruction des prêtres.

Il a porté la pratique de l'obéissance jusqu'à ce point que, non-seulement il obéissait à ses supérieurs et à ses directeurs avec une soumission parfaite et une entière fidélité, mais qu'il se soumettait encore à ses inférieurs, les obligeant souvent de lui donner conseil et de le déterminer sur ce qu'il avait à faire ; ce qu'il faisait non pas par cérémonie, mais par la défiance qu'il avait de son esprit propre et par un grand désir de renoncer à sa volonté ; car il avait coutume de dire que celui qui ne prend avis et n'obéit que pour sauver extérieurement les apparences, et non pas par conviction du besoin qu'il a d'être conduit, n'est point possédé de l'esprit de Dieu.

Cette défiance de son propre esprit était récompensée d'une discrétion et d'une prudence célestes dans la conduite des âmes. Sa lumière était admirable pour discerner les desseins de Dieu sur elles, pour leur marquer au juste les voies dans lesquelles elles devaient marcher, et pour leur découvrir tout ce qui pouvait mettre obstacle à leur avancement. Il prenait si bien son temps pour les avis qu'il avait à donner, que ses paroles portaient toujours leur coup et n'étaient jamais sans effet. Souvent même, par un don extraordinaire de Dieu, il a pénétré le fond des cœurs et a déclaré à des personnes qui le consultaient les pensées qu'elles avaient eues, quoiqu'elles fussent fort singulières et qu'elles ne les eussent communiquées à qui que ce fût.

Une jeune demoiselle, qui s'était résolue par son conseil d'entrer aux Carmélites, étant allée au Cours, fut extrêmement ébranlée dans sa résolution, le démon lui ayant mis dans l'esprit qu'elle pourrait bien se sauver dans le monde ; dès le lendemain matin Jacques Olier, à qui Dieu avait fait connaître sa tentation, lui dit, sans qu'elle lui parlât de rien : « Ma fille, il n'est pas question si vous vous sauverez aussi bien dans le monde que chez les Carmélites ; il s'agit d'accomplir la volonté de Dieu » ; ce qui fit une si grande impression de grâce sur ce cœur ébranlé, que, dès le lendemain, sans balancer davantage, elle entra dans cette maison religieuse.

L'humilité a été sa chère vertu, et il la possédait dans un si haut degré, que, se regardant comme le serviteur de tout le monde et comme le dernier des hommes, il ne recevait de service de personne qu'avec une extrême confusion, et servait au contraire les autres dans les plus bas offices avec une joie sans pareille. Dans un grand voyage qu'il fit avec quelques-uns de son séminaire, il ne voulut point qu'on menât le valet, parce qu'il voulait lui-même être le valet de toute la compagnie. En effet, il en fit les fonctions pendant tout le chemin, malgré la résistance de ces honnêtes ecclésiastiques. Il ne parlait jamais de lui, se croyant indigne d'occuper une place dans les esprits, quelque petite qu'elle fût. Il ne s'excusait point non plus, et on lui a fait souvent des reproches sanglants et très-mal fondés sans qu'il ait ouvert la bouche pour se justifier. On l'a vu même, dans ces occasions, se jeter à genoux, et, comme si effectivement il eût été coupable, demander pardon aux personnes qui l'avaient maltraité, quoiqu'elles fussent souvent de très-basse condition. Un homme, qui lui était inférieur, s'avisa un jour, pour l'éprouver, de lui dire qu'il était un gourmand et d'ajouter à ce reproche beaucoup d'autres paroles humiliantes ; mais il fut bien surpris et tout à fait édifié de voir que Jacques Olier ne lui répondit que par des remerciements, et lui promit de profiter de l'avis qu'il avait eu

la charité de lui donner. Si dans ces rencontres notre saint prêtre ne faisait paraître aucune émotion au dehors, il n'était pas moins tranquille dans le fond de son âme, et il a déclaré à son directeur que, depuis que Dieu lui eut fait la grâce de souffrir avec joie le mépris qu'il voyait que quelques mondains faisaient de lui dans une cérémonie ecclésiastique, il s'était trouvé tellement établi dans l'amour de l'humiliation, qu'il n'avait jamais rien perdu de sa paix intérieure au milieu des affronts et des outrages, quoiqu'il se soit vu plusieurs fois rebuté de ses proches, maltraité des grands, injurié par des valets et insulté par des gens de la lie du peuple, que la malice du démon excitait contre lui.

Bien qu'il eût des revenus considérables, il n'en usait pour lui qu'avec une extrême réserve. Il quitta, dès l'année 1634, son train et son carrosse et ne garda pas même son cheval. Il allait souvent en charrette jusqu'au lieu de ses missions, et il ne faisait point difficulté de passer ainsi dans les lieux où il était le plus connu et où il y avait le plus de monde. Pour le maniement de ses biens et le soin de sa personne, il s'en reposait sur un autre, et recevait ce qu'on lui donnait sans rien demander. Son esprit de pauvreté ne s'étendait pas seulement sur ce qui le regardait en particulier, mais encore sur sa communauté. Il lui eût été facile d'engager des plus riches de Paris à donner à son séminaire des sommes considérables, mais il ne l'a jamais fait, et il était si éloigné de le faire, qu'une personne, qui avait de grands biens et qui les voulait employer en bonnes œuvres, lui en offrant une partie pour sa communauté, il lui conseilla de différer et d'attendre que Dieu manifestât davantage sa volonté là-dessus. Il ne se lassait point de dire à ses ecclésiastiques que souvent on travaille trop pour agrandir et enrichir les communautés, et trop peu pour les sanctifier, et qu'ainsi on les ruine en voulant les établir. « Car Dieu permet », disait-il, « que, puisqu'on veut de la terre et de l'or, on en ait; mais il retire son esprit, qui est le plus grand trésor qu'on puisse avoir, et même quelquefois il permet que tout périsse, au lieu que si on songeait dans les maisons à y établir Jésus-Christ, Jésus-Christ y établirait tout le reste ».

Son détachement n'allait pas seulement à détruire en lui tous les désirs des biens de la terre, mais encore à tenir son cœur parfaitement séparé des personnes même auxquelles Dieu l'avait uni plus étroitement, et des œuvres qu'il lui avait confiées; en un mot, de tout ce qui n'était point Dieu. Quoiqu'il brûlât du désir de se donner tout entier à la conduite du séminaire de Saint-Sulpice, sitôt qu'il serait déchargé de sa cure, néanmoins une personne lui ayant dit, avant qu'il tombât en apoplexie, que bientôt il serait en ce monde comme s'il n'y était pas, il répondit sans hésiter : « Je suis content d'être dans l'état où Dieu me voudra, je ne désire ni ne veux autre chose ».

J'aurais encore beaucoup de choses à dire sur sa mortification, sur sa douceur, sur sa patience, sur l'amour qu'il avait pour la Croix et sur quantité d'autres vertus qu'il a pratiquées dans un degré très-éminent; mais les limites d'un abrégé ne permettent pas d'en dire davantage; et je crois aussi que ce que j'ai dit suffit pour faire connaître l'étendue de sa grâce et l'éminence de sa perfection. Celui qui fera réflexion sur ce qu'il lira dans cette vie et qui considérera que depuis que Jacques Olier s'est donné au service de Notre-Seigneur, il n'a jamais cessé de souffrir, avec une patience infatigable, mille sortes de peines et de travaux pour la gloire de Dieu; qu'il a passé sa vie dans les exercices les plus rigoureux de la pénitence; qu'il a été dans une abnégation universelle de lui-même et dans une mort

continuelle à toutes les créatures pour ne vivre qu'à Dieu ; qu'il a enduré avec une résignation parfaite et une fidélité toujours constante des maladies très-fréquentes et très-longues, des persécutions étranges de la part d'une infinité de personnes, des peines inexplicables de la part de Dieu pendant plus de huit ans, et qu'au milieu de tant d'obstacles il est venu à bout de réformer le faubourg Saint-Germain, et d'en faire, d'un cloaque d'horreur, une paroisse très-réglée ; de former en ce même temps une grande communauté d'ecclésiastiques ; d'établir en France plusieurs séminaires et d'envoyer des missionnaires jusque dans le Nouveau-Monde, et cela en très-peu d'années ; celui, disons-nous, qui fera quelque attention à ces choses, conclura aisément que Dieu a donné à Jacques Olier des grâces extraordinaires, et que ce saint prêtre a possédé l'Esprit de Jésus-Christ à un degré très-éminent.

La belle vie de ce grand serviteur de Dieu a été écrite d'une manière digne de lui, en notre siècle, par M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice.

IIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Boussière, curé de Chalaux (Nièvre, arrondissement de Clamecy, canton de Lormes) ; dépouillé de sa cure par suite de son refus du serment schismatique de 1791 ; mis en réclusion à Nevers ; emmené à Nantes pour y être submergé ; jeté dans le fond de cale pestilentiel de la galiote hollandaise du port de Nantes ; mort en ce lieu infect, dévoré par la faim, glacé par le froid, asphyxié par la putridité du cachot. 1794. — Pierre *Delbée,* prêtre du diocèse de Rodez, demeurant à Saint-Remy (Aveyron) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; se réfugia à Bordeaux lors de la loi de déportation ; arrêté en cet endroit au commencement de 1794 ; condamné à mort par la commission militaire de cette ville, comme prêtre réfractaire accusé de fanatisme. 1794. — Julien *Delacroix,* prêtre, né en Bretagne vers 1763, principal du collége de Dol (Ille-et-Vilaine) ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut déporté à Cayenne, comme réfractaire, en juin 1798 ; mort en exil à l'âge de trente-neuf ans. 1802. — *Desplantes,* curé de Leschaux (Haute-Savoie, arrondissement et canton d'Annecy) ; ne fit aucun des serments de la Révolution et se réfugia en Piémont, puis revint dans sa paroisse en 1796 ; arrêté en 1797 et jeté dans les prisons de Chambéry ; mort en ce lieu. 1798.

IVe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Parigot, prêtre, religieux de l'Ordre de Grammont (dont la suppression avait été décrétée en 1769 pour l'époque où tous ses membres auraient cessé de vivre) ; vint s'établir à Nevers après que l'Assemblée constituante se fut emparée de toutes les maisons claustrales ; mis en réclusion dans cette ville ; dirigé ensuite sur Nantes (février 1794) pour y être submergé ; mort dans le

fond de cale de la galiote hollandaise du port de Nantes, vaincu par le froid et la faim. 1794.

Lanzon, moine de Cluny. Digne disciple de saint Hugues, il se distinguait par une tendre dévotion à la Sainte Vierge et un très-grand zèle pour la discipline monastique. Guillaume, duc de Normandie, ayant conquis l'Angleterre, voulut en soumettre tous les monastères à l'abbé de Cluny; il le conjura même de venir en personne les réformer. Saint Hugues envoya en Angleterre le prieur Lanzon, qui introduisit la réforme de Cluny dans une abbaye de cette contrée (probablement celle de Saint-Pancrace de Londres). Sous le gouvernement du nouveau prieur, ce monastère acquit une grande réputation : il n'y en avait aucun dans la Grande-Bretagne où les religieux fussent plus fervents, plus affables envers leurs hôtes, plus charitables pour le prochain. Lanzon étendit ensuite cette réforme à d'autres communautés du même royaume, et alla recevoir dans le ciel la juste récompense de son zèle et de sa fidélité. Vers 1100.

Joseph-Augustin *Boursoul,* prêtre, gardien de l'hôpital Saint-Yves de Rennes. Il naquit à Quimperlé (Finistère), sur la paroisse de Saint-Colomban, le 22 juillet 1704. Ses parents s'appliquèrent à le former de bonne heure à la vertu ; leur tâche fut facile, car cet enfant de bénédiction était doué des qualités les plus heureuses. A la bonté, la franchise et la docilité, il joignait des sentiments de piété qui l'attachaient à toutes les pratiques de la religion, et il montrait surtout un goût très-prononcé pour les cérémonies de l'Eglise. Il commença ses études au collége de Rennes, et, désireux de se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique, il alla les achever au séminaire de cette ville. N'étant encore que diacre, il s'attacha à un missionnaire célèbre du diocèse de Rennes : ils allaient ensemble dans les chapelles de la ville faire le catéchisme aux enfants, ou donner le soir, en plein air, dans les faubourgs, des instructions aux ouvriers. Ce fut ainsi qu'il se forma au ministère de la prédication et qu'il préluda aux succès qu'il eut depuis comme orateur. Elevé au sacerdoce, il se livra sans relâche à l'étude et se fit un devoir d'annoncer fréquemment la parole de Dieu. Possédant toutes les qualités qui la rendent puissante dans la bouche du prêtre, il produisit par elle des fruits de salut étonnants et mérita d'être appelé l'Apôtre de Rennes. Cette cité ne fut pas la seule qui jouit du précieux avantage d'être évangélisée par l'orateur sacré : plusieurs autres villes de Bretagne et celle du Mans furent témoins de son zèle et de ses triomphes. Ses succès dans la chaire lui acquirent une haute réputation : aussi fut-il sollicité d'accepter des charges et des dignités ; il refusa les premières par délicatesse de conscience, et les autres par désintéressement. Toutefois, il se décida avec empressement à se charger d'un emploi qui demandait un renoncement presque continuel de soi-même : c'était celui d'aumônier de l'Hôtel-Dieu de Rennes, connu sous le nom d'hôpital Saint-Yves. Le digne prêtre s'estima heureux de pouvoir consacrer aux pauvres les travaux de son ministère. L'aumônier de cette maison avait le titre de gardien : il le remplit parfaitement par son assiduité auprès des malades. Plein de l'esprit de Jésus-Christ, il instruisait ceux d'entre eux qui ignoraient les vérités du salut, adoucissait les esprits farouches, amollissait les cœurs endurcis et soutenait les faibles. Son éloquence naturelle, développée par l'étude et animée par la piété, était l'arme dont il se servait pour triompher de toutes les résistances, et il était rare qu'il en trouvât d'invincibles. Les loisirs que lui laissait l'administration de l'Hôtel-Dieu, il les employait à la prédication dans les villes et les campagnes. C'est ainsi qu'il donna la station du Carême de 1774 dans l'église de Toussaint (Seine-Inférieure). Son âge avancé et la rigueur avec laquelle il faisait la pénitence du Carême avaient affaibli ses forces ; cependant il se soutint assez bien pendant toute la carrière qu'il eut à parcourir, et son sermon de la passion surtout produisit sur ses auditeurs l'impression la plus profonde. Le lundi de Pâques (4 avril), il célébra la messe dès cinq heures du matin, pria longtemps dans sa chambre, et montra pendant la journée cette gaîté douce et paisible qu'il avait habituellement. Vers trois heures, il monta en chaire pour prêcher son sermon sur la gloire et le bonheur des Saints. Après avoir fait une description vive et touchante des beautés du paradis, il ajouta : « Non, mes frères, jamais il ne sera donné aux faibles yeux de l'homme de soutenir ici-bas l'éclat de la Majesté divine : ce ne sera que dans le ciel que nous verrons Dieu face à face et sans voile ». Il cite ensuite le texte latin qui se rapporte à ces paroles (*Videbimus eum sicuti est*), et en achevant ces derniers mots, il expira. Il était âgé de soixante-dix ans [1]. 1774.

1. Son corps, rapporté à l'hôpital Saint-Yves, y fut exposé dans une des salles, et devint aussitôt l'objet du respect des fidèles qui s'y portèrent en foule pour lui donner des marques de vénération. Son convoi ressembla à un triomphe. On se prêta au désir qu'il avait exprimé pendant sa vie d'être enterré parmi les pauvres de son hôpital, et ses restes précieux reposent parmi les cendres de ceux qu'il avait aimés si tendrement et servis si fidèlement pendant sa vie. — *Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux (tome v, page 485).

Ve JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Michel-Anselme *de Blanchardon*, né au Mans le 14 septembre 1735, chanoine régulier de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, prieur et curé dans l'abbaye royale de Notre-Dame de Belleville, en Beaujolais ; fut privé de sa cure pour avoir refusé le serment schismatique de la constitution civile du clergé ; ne voulut point consentir à s'éloigner de son troupeau après la loi du 26 août 1792 ; arrêté dans les derniers mois de 1793 ; renfermé dans les prisons de Lyon, puis traduit devant la commission militaire de cette ville ; refusa de prêter le serment de liberté-égalité et de livrer ses lettres de prêtrise ; condamné à la peine de mort comme fanatique, ne voulant pas se conformer aux lois. 1794. — François *Bridet*, jeune prêtre, vicaire dans une paroisse rurale du diocèse de Lyon, né à Beaujeu (Rhône, arrondissement de Villefranche-sur-Saône); condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission criminelle établie à Lyon. 1794. — Thomas *Liottier*, né à Lyon, prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Bruno ; fut chassé de son cloître lors de la suppression (1791) des Ordres monastiques ; refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé ; se retira à Lyon avec un autre Chartreux, chez deux pieuses sœurs ; sortit ensuite de France avec son confrère ; arrêtés ; emprisonnés à Lyon ; interrogés sur leur premier asile, nommèrent ingénûment leurs hôtesses ; celles-ci arrêtées aussitôt ; condamné à mort avec son confrère et les deux charitables hospitalières, par une commission militaire ; exécuté à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Benoît *Poncet*, né à Montmerle (Ain, arrondissement de Trévoux, canton de Thoissey), prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Bruno ; mis hors de son cloître lors de la suppression des Ordres monastiques en 1791 ; vint demeurer à Lyon chez de pieuses et charitables demoiselles ; voulut ensuite sortir de France, lui et un autre Chartreux, son ami ; arrêté à la frontière avec son compagnon ; conduit à Lyon ainsi que son confrère ; condamné à mort par une commission militaire établie en cette ville. 1794. — *Rousset*, curé de Mingot (Nièvre, arrondissement de Château-Chinon, canton de Châtillon-en-Bazois) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté, conduit dans les prisons de Nevers ; dirigé ensuite sur Nantes et mis dans le fond de cale de la galiote hollandaise ; mort en ce lieu pestilentiel à l'âge de soixante-trois ans. 1794. — Claude *de Saint-Didier*, né à Saint-Didier-sous-Beaujeu (Rhône, arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu), en 1763, prêtre du diocèse de Lyon ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté après la reddition de Lyon ; conduit dans les prisons de cette ville ; condamné à mort comme prêtre fanatique par une commission révolutionnaire ; exécuté à l'âge de trente et un ans. 1794. — Jean-François *Sautré*, prêtre du diocèse de Metz, né en 1749, professeur au collége de Vic (Meurthe, arrondissement de Château-Salins) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; fut expulsé de son collége et se retira dans la ville de Metz ; arrêté en 1797 ; conduit à Rochefort ; déporté au-delà des mers le 1er août 1798 ; mort d'une hydropisie à l'hospice de Sinnamari (Guyane française), à l'âge de cinquante et un ans. 1800.

Les vénérables *Jean de Gentilpré* et *Martin de Vargas*, disciples de saint Vincent Ferrier [1]. — La vénérable Marie *Ménard* (en religion Mère *Marie de Saint-Joseph*), morte en odeur de sainteté au monastère des Bénédictines du Calvaire, à Saint-Cyr de Rennes [2]. 1669.

1. Voir aux *Additions des Bollandistes*, tome IV, page 203.
2. Voir tome IV, au *Martyrologe de France*, page 202.

VIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Henri *Boucquel de Lagnicourt,* prêtre et chanoine de l'église cathédrale d'Arras; né dans cette ville vers 1729; mis en réclusion en 1793; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras, comme auteur ou complice de la conspiration ourdie contre la nation française; exécuté à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — François *Lamoral de Buissy,* prêtre, né à Douai vers 1730; mis en réclusion en vertu de la loi de 1792; condamné à mort pour avoir signé comme chanoine la protestation du chapitre d'Arras (faite le 21 décembre 1790, à l'exemple de celle du chapitre métropolitain de Paris, contre les innovations anti-religieuses de l'Assemblée Constituante); exécuté à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — *Cantat,* curé de la Nocle (Nièvre, arrondissement de Nevers, canton de Fours); condamné à la réclusion par la loi du 26 août 1792, puis conduit à Nantes; mort dans le fond de cale de la galiote hollandaise du port de cette ville. 1794. — Dom *Chezeau,* jeune Bénédictin de la maison de Bourges; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé; condamné à la déportation; mort à Nantes dans l'horrible fond de cale de la galiote hollandaise. 1794. — Etienne *Clément,* prêtre du diocèse de Lyon, né à Saint-Bonnet-des-Bruyères (Rhône, arrondissement de Villefranche, canton de Monsol); ne prêta pas le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme prêtre fanatique par la commission révolutionnaire de Lyon; exécuté à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Charles-Louis-Guislain *de France de Vinchy,* né à Vaulx (Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, canton d'Auxy-le-Château) en 1723, prêtre et ancien chanoine de la cathédrale d'Arras; condamné à mort pour son attachement à la foi catholique, par le tribunal révolutionnaire d'Arras; exécuté à l'âge de soixante et onze ans. 1794. — René *Clément,* prêtre du diocèse d'Angers; ne prêta pas le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal révolutionnaire d'Ille-et-Vilaine, siégeant à Rennes. 1794. — Philippe-Guillaume-Alphonse *Harduin,* né à Arras en 1755, prêtre et chanoine de la cathédrale de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté en 1794; condamné à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire d'Arras; exécuté à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Alexis-Augustin-Stanislas *Leroux du Chatelet,* né à Arras, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville, profond et savant théologien; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792; mis en réclusion; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras. 1794. — Antoine-Christophe *Malbaux,* né à Arras en 1725, prêtre et chanoine de la cathédrale de cette ville; ne sortit point de France lors de la loi de déportation; mis en réclusion; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — *Gaudin,* curé de Laurenan (Côtes-du-Nord, arrondissement de Loudéac, canton de Merdrignac), au diocèse de Saint-Brieuc; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et fusillé par des soldats d'une colonne mobile, au moment où il portait le Saint-Viatique au village de Caulnes (arrondissement de Dinan, canton de Saint-Jouan-de-l'Isle). 1797. — Philippe-Gaspard *Moreau,* ex-jésuite, retiré chez son frère, curé de Château-Gonthier; ne fit aucun des serments de la Révolution; mis en réclusion à Nevers, puis conduit à Nantes; mort de la faim et de la peste dans le fond de cale de la galiote du port de cette ville, à l'âge de soixante-huit ans. 1794.

La révérende Mère CATHERINE-MECHTILDE DU SAINT-SACREMENT, institutrice des religieuses de l'Adoration perpétuelle. 1698.

Le vénérable *Jean de l'Hôpital* (plus connu sous le nom de *Jean de Lesmes*). Il naquit à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles), d'une famille honorable et pieuse, le 8 septembre 1662. Son père s'appelait Adrien de l'Hôpital, et sa mère Marie Pinier. Il fut baptisé le jour même de sa naissance, dans l'église de Saint-Léger-de-Bourbon. Toute la fortune de ses parents fut employée à doter sa sœur qui épousa M. de Grand-Val. Frustré des espérances du siècle, Jean s'abandonna sans réserve entre les mains de la divine Providence, qui lui donna la force et le courage de poursuivre ses études. Prévenu du don de sagesse dès son enfance, il se distingua par son innocence et sa piété. Quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, il était si humble qu'on ne connaissait jamais ce qu'il valait, à moins qu'il ne s'agît de la gloire de Dieu. Ce fut cette humilité qui le détermina à rester simple clerc. M. Rigolet, supérieur du séminaire d'Autun, connaissant son rare mérite, l'engageait à recevoir les ordres sacrés, et s'offrait à pourvoir à tous les

frais de son éducation cléricale. Jean de l'Hôpital ne voulut jamais y consentir; se croyant indigne de la dignité sacerdotale, il se contenta du titre modeste de chapelain de Saint-Mayeul. Soutenant la sainteté de son état par la régularité de sa vie, toujours vêtu de l'habit ecclésiastique, il faisait le catéchisme dans les paroisses où il demeurait à la grande satisfaction des curés. L'un d'eux, M. D'Orelle, archiprêtre de Bourbon, témoignait qu'il remarquait de saintes dispositions dans les enfants qu'instruisait le pieux chapelain. Malgré sa pauvreté, il employait une partie de ses honoraires à donner à ces enfants des récompenses pour exciter leur émulation et les animer à la vertu. Avec le surplus, il soulageait les pauvres et achetait des remèdes aux malades. Plein de foi et de charité, il les pansait à genoux, honorant dans leurs personnes les membres souffrants de Jésus-Christ. On l'a surpris plusieurs fois ayant la bouche sur les plaies qu'il pansait. Il retraçait ainsi les vertus héroïques des Saints, dont il lisait tous les jours la vie avec le plus édifiant recueillement, à genoux, et la tête découverte. Deux nobles familles le chargèrent de l'éducation de leurs enfants. François de Siry, d'Autun, le donna pour précepteur à ses deux fils dont l'un devint chanoine de la cathédrale d'Autun, et l'autre président à la cour des comptes de Dijon. Pierre Challemoux, sieur du Brouillat, qui demeurait à Lesme-sur-Loire, eut le même avantage. Jean de l'Hôpital passa dans sa maison les dix dernières années de sa vie, et l'édifia constamment par sa sainteté. Ses historiens nous apprennent : « qu'il était tout d'honneur, de cœur, et de tous services à l'égard de leurs familles. Ses conversations portaient l'onction de la grâce. C'était un homme simple, droit, craignant Dieu, éloigné de tout mal. L'on pouvait dire avec raison qu'il avait fait un pacte avec ses yeux, pour ne regarder jamais aucune femme. Il conservait la fleur de sa virginité par une mortification constante et universelle, une abnégation parfaite et un continuel anéantissement. Il se dérobait autant qu'il le pouvait à la vue de toutes les créatures avec lesquelles il ne se lia jamais d'affections humaines ». Plein de douceur et d'attention pour le prochain, toujours prêt à rendre service, dégagé de tout intérêt propre, naturellement compatissant, il réunissait toutes les qualités qui assurent l'empire de la vertu. Son corps était le seul ennemi qu'il eût à combattre. Pour l'assujétir entièrement à l'esprit, il couchait sur la dure, ne buvait jamais de vin, et mêlait l'amertume de la rue et de l'absynthe à sa nourriture ordinaire. Ayant vu, dans son enfance, un homme ivre tomber dans un torrent, il résolut de ne jamais boire de vin, pour ne pas s'exposer à être damné en mourant dans un si triste état. Lorsqu'en maladie les médecins lui en ordonnaient l'usage, il répondait : *Honora medicum propter necessitatem;* néanmoins il n'en prit qu'une seule fois. Il jeûnait pendant tout l'Avent, passait le vendredi de chaque semaine sans manger, et les dix jours depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, en jeûne et en profond silence, à la réserve de l'instruction des enfants dont il était chargé. Après une vie courte, mais pleine de bonnes œuvres, le vénérable Jean de l'Hôpital mourut à Lesme, à l'âge de trente-deux ans, sept mois moins deux jours. Ayant reçu les derniers sacrements avec la plus grande ferveur, il rendit le dernier soupir dans une extase d'amour de Dieu, à genoux, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel [1]. 1695.

LA RÉVÉRENDE MÈRE CATHERINE MECHTILDE

DU SAINT-SACREMENT,

INSTITUTRICE DES RELIGIEUSES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE

1698. — Pape : Innocent XII. — Roi de France : Louis XIV.

Cette femme illustre vint au monde à Saint-Dié, dans les Vosges, le 31 décembre 1614; elle fut baptisée le lendemain sous le nom de Catherine. Son père se nommait Jean de Bar, et sa mère Marguerite Guyon; ils eurent un grand soin d'élever leurs enfants dans la sagesse chrétienne : parmi ces

1. Son corps fut inhumé à Lesme sous une tombe de marbre où on lit cette inscription : *Ci gît Monsieur Jean de l'Hôpital, grand serviteur de Dieu, mort en odeur de sainteté le 6 avril* 1695. Ce tombeau attire à Lesme de nombreux pèlerins dont le Seigneur a daigné plus d'une fois justifier la confiance par des événements extraordinaires, sur lesquels l'Eglise n'a pas encore prononcé, mais qui paraissent miraculeux. — *Légendaire d'Autun,* par l'abbé Pequignot.

enfants, Dieu se choisit la petite Catherine et la favorisa de grâces très-singulières, dès ses plus tendres années. Elle n'avait pas encore atteint l'âge de trois ans, qu'elle se sentit portée à se donner entièrement à Dieu d'une manière particulière; et l'impression qu'elle en a conservée lui a toujours fait penser qu'elle appartenait à Dieu et qu'elle ne devait vivre que pour lui.

Etant plus avancée en âge, une formule des vœux que l'on prononce dans l'Ordre de Saint-François d'Assise tomba entre ses mains; elle la trouva si conforme à ses sentiments, qu'elle ne se lassait point de la répéter. Jésus-Christ commença à lui faire part de sa croix, dès l'âge de huit ans, par une maladie qui lui ôta l'usage de la vue; mais l'ayant recouvrée, non sans un secours spécial, Dieu lui ménagea une autre épreuve, par la mort de sa mère qu'elle aimait tendrement; le bon usage qu'elle fit de cette affliction fit connaître qu'elle était déjà bien au-dessus de son âge : car elle fut se jeter aux pieds de la sainte Vierge, la priant de lui servir de mère, et depuis elle y eut toujours recours dans ses pressants besoins. Elle fit sa première communion à l'âge de neuf ans, contre la coutume, parce que l'on vit en elle des dispositions qui permettaient de lui avancer cette grâce. Les bénédictions dont elle fut prévenue dans cette action furent comme un germe sacré qui en fit naître une infinité d'autres dans la suite de sa vie.

Toujours en garde contre la légèreté commune aux jeunes personnes de son âge, au milieu des petites parties de plaisir qu'elle formait avec ses compagnes, elle se dérobait secrètement pour aller prendre des disciplines si rudes, qu'elle en tombait quelquefois en défaillance. A l'âge de quatorze à quinze ans, le récit des effroyables sacriléges commis par les hérétiques contre le très-saint Sacrement, dans le temps des guerres d'Allemagne de l'année 1629, la touchèrent si vivement, qu'animée d'un zèle ardent pour venger les intérêts de la gloire de cet auguste Mystère, elle s'offrait dès ce temps-là à la divine Majesté pour en être la victime; ce fut un présage des grands desseins que Dieu avait sur elle pour l'établissement de *l'Adoration perpétuelle*, dont elle est devenue depuis la digne institutrice.

La crainte des dangers qu'on court dans le monde la fit entrer, malgré les instances de ses parents et de ses amis, dans un monastère des Annonciades des Dix-Vertus, situé dans le bourg de Bruyères, à quatre lieues de Saint-Dié; elle y reçut l'habit en 1632, et y prit le nom de Saint-Jean l'Evangéliste. La supérieure de cette maison, qui était fort expérimentée dans les voies de Dieu, connut les grâces particulières dont Dieu favorisait cette jeune novice : elle la conduisait conformément à son attrait; il n'y avait point de mortification qu'elle ne voulût entreprendre, et la sage supérieure lui laissa aussi la liberté de faire beaucoup plus de pénitences qu'elle n'en permettait aux autres novices, dont Dieu ne demandait pas ce qu'il exigeait de la sœur Saint-Jean; il permit qu'en ce même temps la Communauté fût attaquée de fièvres malignes, qui mirent presque toutes les religieuses hors d'état d'assister à l'office divin et à l'oraison commune : la sœur Saint-Jean, qui fut préservée de cette dangereuse maladie, se trouvait souvent seule à Matines, et alors voulant suppléer pour les absentes, elle s'en acquittait avec une piété extraordinaire. Les démons lui dressèrent de fréquentes embûches. Ayant surmonté ces attaques, elle fut éprouvée par des tentations plus subtiles; car, étant obligée de quitter elle-même l'office divin pour servir d'infirmière à la Mère prieure, le démon lui suggéra qu'elle était appelée à un état plus parfait, qu'elle ne pouvait remplir en cette maison les obligations de la vie religieuse. La vertueuse novice triompha

de tous ces assauts par un secours spécial de la sainte Vierge, à qui elle représenta toutes les peines et les terribles agitations dans lesquelles elle se trouvait, la priant de lui obtenir du secours et la prenant pour sa principale Mère maîtresse. Cette prière eut un heureux succès; et notre novice assure, dans ses écrits, qu'elle reçut une protection très-spéciale de la sainte Vierge, depuis qu'elle se fut adressée à elle avec une parfaite confiance.

Le temps de sa profession approchant, elle s'y prépara par une retraite de quarante jours, pendant lesquels elle reçut des grâces et des lumières admirables, touchant la perfection de l'état religieux; elle passa la nuit de la veille du jour de sa profession dans l'église, devant le Saint-Sacrement, où son cœur lui sembla se consumer dans les flammes de l'amour divin, en attendant le moment heureux de son sacrifice. Après sa profession, elle fit encore une retraite de dix jours, que l'on appelle communément dans l'Ordre le *Silence de l'Épouse,* pendant lequel il n'est pas même permis de parler à la supérieure. Notre nouvelle professe fit de si grands progrès dans toutes les vertus religieuses, que, dans une conjoncture où la communauté se trouva sans supérieure, le provincial jugea à propos d'en donner, par commission, le gouvernement à sœur Saint-Jean, quoiqu'elle n'eût alors que dix-neuf ans.

Il fallait avoir la prudence et la sagesse dont le ciel l'avait favorisée pour soutenir les disgrâces qui arrivèrent à la communauté dont on lui avait confié le soin. A peine avait-elle pris quelque connaissance des affaires de cette maison, qu'elle fut avertie que des soldats ennemis (la Lorraine était alors le théâtre de guerres sanglantes) approchaient du monastère, et qu'il fallait au plus tôt en sortir si elle et ses religieuses ne voulaient être exposées à leurs insultes. Elle profita fort heureusement de cet avis, et sortit avec ses filles; l'armée arriva, le bourg et le monastère furent pillés et brûlés; elle demeura pendant deux ans et demi dans le monde avec sa communauté, dont elle avait un soin particulier, tant pour le spirituel que pour le temporel; le temps des élections étant arrivé, elle fut élue sans aucune difficulté pour supérieure dans toutes les formes ordinaires.

L'état des affaires de la province, qui était dans un trouble continuel, l'obligea de quitter Epinal, où elle était alors, et où elle souffrait une extrême misère; et, en vertu d'une obédience du supérieur de son Ordre, elle alla à Saint-Dié, lieu de sa naissance, chez son père, où elle demeura environ six semaines avec sa petite communauté. Pendant le séjour qu'elles y firent, Dieu permit qu'elle eût connaissance du monastère des Bénédictines de Ramberviller, situé à quatre lieues de Saint-Dié, dont la supérieure lui offrit un asile dans sa maison. Elle accepta cette offre et se rendit à Ramberviller avec sa communauté, où elle goûta avec un nouveau plaisir les charmes et les délices de la solitude, du silence et de la régularité, vivant avec ses filles selon les règles de leur profession : ce qui dura l'espace de quatorze ou quinze mois, pendant lesquels cette vertueuse supérieure faisait tous les jours de nouvelles prières à Dieu pour connaître sa sainte volonté sur elle dans la pénible situation où elle se trouvait.

La mère prieure, ayant découvert les trésors de grâces que Dieu avait renfermés dans la Mère Saint-Jean, ne pensa plus qu'aux moyens de l'attirer à l'Ordre de Saint-Benoît. Un jour qu'elles s'entretenaient ensemble sur l'impossibilité de rétablir le monastère de Bruyères et sur les fâcheux accidents auxquels les religieuses étaient exposées dans un temps de guerre, la Mère Bernardine lui représenta l'obligation qu'elle avait de

veiller à la sûreté de sa personne, ajoutant que les saints Canons permettaient de passer d'un Ordre dans un autre plus austère ; la Mère Saint-Jean réfléchit là-dessus, et ayant conçu d'ailleurs une très-haute estime de la Règle de Saint-Benoît, qu'elle voyait observée à la lettre en cette maison, elle pria beaucoup pour connaître la volonté de Dieu dans une affaire de cette importance. Elle consulta les plus habiles docteurs, qui décidèrent que non-seulement elle pouvait faire ce changement, mais qu'elle le devait dans une pareille conjoncture ; après quoi elle travailla à obtenir les permissions nécessaires qui lui furent accordées ; ensuite, son premier soin fut de placer le peu de religieuses qui lui restaient dans plusieurs maisons de leur Ordre. Elle prit l'habit de Saint-Benoît, le 2 juillet 1639. Son nom fut changé en celui de Mechtilde : elle eut heureusement pour maîtresse la vénérable Mère Benoîte de la Passion, morte en odeur de sainteté dans ce monastère, en 1668.

La Mère Mechtilde fit enfin sa seconde profession le 11 juillet 1640 ; ce fut dans ce temps qu'elle commença à avoir part aux communications les plus sublimes dont Dieu favorise ses épouses quand il lui plaît. Elle devint en peu de temps un parfait modèle de perfection pour toute la communauté ; mais le doux repos dont elle jouissait en cette maison fut bientôt interrompu par la continuation des guerres, qui réduisirent enfin le monastère de Ramberviller à une si extrême pauvreté, que, par un commandement du grand vicaire de Toul, plusieurs religieuses de cette maison, dont la Mère Mechtilde était du nombre, allèrent se réfugier dans la ville de Saint-Mihiel où elles gardèrent toutes leur Règle avec une édification qui leur attira l'estime et la vénération de tout le pays.

Elles souffrirent en ce lieu au-delà de ce que l'on pourrait exprimer ; les secours qu'on leur avait promis leur manquèrent ; tout le monde leur portait compassion, mais on n'était pas en état de leur donner le soulagement dont elles avaient besoin, ce qui les obligea à chercher du secours ailleurs. Le 21 août 1641, elle partit de Saint-Mihiel avec une de ses compagnes ; elles arrivèrent à Paris le 29, et descendirent chez Madame Le Gras, fondatrice et première supérieure des Filles de la Charité. Le lendemain, saint Vincent de Paul, général des Pères de la Mission, les conduisit à Montmartre, et les présenta à Madame de Beauvilliers, qui en était abbesse, et qui les reçut, accompagnée de sa communauté, avec tous les témoignages de bienveillance que l'on pouvait attendre de la charité la plus tendre et la plus parfaite. La Mère Mechtilde n'oublia point ses compagnes ; elle obtint qu'on les ferait venir, et elles furent placées dans diverses abbayes de l'Ordre de Saint-Benoît. Quelque temps après, une dame leur ayant offert une maison à Saint-Maur, à deux lieues de Paris, pour leur servir d'hospice, elles s'y réunirent, l'an 1643, sous la conduite de la Mère Bernardine de la Conception, qui céda bientôt sa place à la Mère Mechtilde et retourna à Ramberviller.

Ce fut à cette époque que la Mère Mechtilde connut M. de Bernières, trésorier de France à Caen, et le Père Jean Chrysostome, ex-provincial des religieux Pénitents, qui s'est rendu recommandable par la grande expérience qu'il avait dans les états d'oraison les plus sublimes et par le généreux mépris qu'il faisait de toutes les choses de la terre. Ce grand homme comprit parfaitement l'étendue de la grâce de la Mère Mechtilde ; il allait souvent la voir à Saint-Maur, pour conférer avec elle des moyens les plus sûrs de tendre à la perfection. Il a dit souvent qu'il trouvait plus de spiritualité dans le petit réduit de Saint-Maur que dans toute la grande

ville de Paris et que, tout théologien qu'il était, la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement lui avait appris des secrets qu'il ne trouvait point dans les livres.

Ce sage directeur connut qu'il fallait laisser à la Mère du Saint-Sacrement plus de liberté qu'elle n'en avait de s'exercer dans les pratiques de la pénitence ; elle continuait néanmoins, depuis longtemps, à être incommodée d'une toux très-fâcheuse, et elle paraissait si fortement attaquée du poumon, qu'on jugea que, si on n'y apportait un prompt remède, elle n'en pourrait échapper. La Mère Bernardine de la Conception, appréhendant de la perdre, la fit traiter par les plus habiles médecins de Paris ; mais ce fut inutilement. Le Père Jean Chrysostome jugea qu'il fallait lui laisser entreprendre un genre de vie très-austère. Elle retrancha donc beaucoup de son sommeil ; on la voyait continuellement en oraison ; elle prenait tous les jours la discipline ; ses jeûnes étaient très-exacts et elle observait avec tout cela de se rendre avec une fidélité inviolable à tous les offices du chœur et de la communauté.

La Mère prieure ne consentit qu'avec peine à toutes ces mortifications ; mais elle se vit obligée de quitter là-dessus son propre jugement pour ne pas s'opposer aux desseins de Dieu sur la Mère Mechtilde qui, tout infirme qu'elle était, passait, outre ce que nous avons dit, trois heures en prière toutes les nuits, dans un lieu où il faisait très-froid, ayant les pieds et les genoux nus, et allait secrètement, avant et après Matines, dans un lieu écarté, s'offrir à la divine Justice, déchirant son corps jusqu'au sang par de rudes flagellations ; elle porta longtemps une ceinture de fer, armée de pointes aiguës, qui entrèrent bien avant dans sa chair ; mais comme elle ne pratiquait ces austérités qu'avec permission et sous l'obéissance, elle quitta cette ceinture aussitôt qu'on le lui eut ordonné ; mais, ne voulant admettre aucun témoin qui pût prendre connaissance de cette horrible mortification, elle eut assez de courage pour l'arracher elle-même avec violence. Dieu seul a connu la douleur qu'elle souffrit en cette cruelle opération, dont elle fut dangereusement malade, et demeura incommodée jusqu'à la fin de ses jours.

Dans le temps dont nous parlons, elle fut obligée d'aller occuper la place de supérieure dans un prieuré de l'Ordre de Saint-Benoît, à Caen, dont la marquise de Mouis était fondatrice ; elle gouverna cette maison avec une prudence et une douceur admirables pendant l'espace de trois ans. On eût souhaité la conserver encore un second triennat, et Mme de Mouis lui offrit même de la faire prieure perpétuelle ; mais la communauté de Ramberviller, pour parer ce coup, l'élut pour supérieure avant que le triennat de la maison de Caen fût fini.

Peu de jours après que cette digne Mère fut arrivée à Ramberviller, la guerre ayant recommencé, la ville fut assiégée et prise. Plusieurs soldats vinrent à la porte principale du monastère et firent tous les efforts imaginables pour l'enfoncer, sans jamais pouvoir y parvenir ; la Mère Mechtilde, portant une figure de la sainte Vierge entre ses mains, leur fit demander en allemand ce qu'ils souhaitaient ; ils répondirent qu'on laissât entrer quelqu'un d'entre eux pour reconnaître s'il n'y avait pas quelque bourgeois caché dans leur maison, et qu'ils ne feraient aucun mal. La vénérable Mère du Saint-Sacrement, se confiant à Dieu, fit ouvrir la porte ; trois soldats seulement entrèrent, mais un tremblement les saisit si fort qu'ils passèrent devant les offices du monastère sans oser y entrer, priant avec instance les religieuses de les mettre dehors, et ils sortirent sans leur faire aucun mal.

La ville et le monastère dont nous venons de parler souffrirent alors de si rudes attaques que la R. Mère Mechtilde, pour des raisons majeures, fut obligée de retourner à Paris et d'emmener avec elle quatre des plus jeunes religieuses ; elle y arriva le 24 mars 1651 et alla trouver ses sœurs, qui avaient quitté leur hospice de Saint-Maur, trop exposé aux courses des soldats, pour venir demeurer dans le faubourg Saint-Germain. Ce fut là que Dieu lui fit connaître combien il est nécessaire de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, surtout quand on veut préparer des âmes à de grandes œuvres. Tout était dès lors dans un effroyable désordre à Paris, puisque c'était dans le temps des *barricades*, où chacun avait peine à subsister, à cause de la multitude énorme qui s'était réfugiée dans la ville ; et, comme on trouvait difficilement des vivres pour les pauvres du pays, les religieuses, étant regardées comme étrangères, avaient encore beaucoup plus de difficultés à obtenir ce qui leur était nécessaire seulement pour ne pas mourir.

Dans ce temps d'extrême pauvreté où cette petite communauté se trouvait, Dieu permit encore que la Mère du Saint-Sacrement tombât très-grièvement malade d'une fièvre continue, avec inflammation du poumon, qui la réduisit en peu de temps à l'extrémité ; l'évêque de Babylone, qui demeurait dans le voisinage et qui connaissait le mérite de cette digne Mère et des autres religieuses, étant venu dire la messe dans leur pauvre chapelle, pour donner la communion à la malade, ne put contenir ses larmes, voyant cette vénérable religieuse couchée, toute vêtue, en l'état où elle était, sur la paille, sans couverture ni autre commodité. Etant de retour chez lui, il lui envoya par aumône un des matelas de son lit ; le médecin de Mme d'Orléans assura qu'elle n'avait pas trois jours à vivre. Le jour de Saint-Denis on la crut morte, et, chose surprenante, elle fut l'espace de trois mois entre la vie et la mort. Cette digne disciple du Calvaire fit tout le bon usage que l'on pouvait souhaiter de cette terrible maladie ; elle observa dans ce temps-là tous les exercices de la vie intérieure, comme si elle avait été en très-bonne santé ; elle se laissait aller à un parfait abandon et à une généreuse conformité à tous les ordres de la divine sagesse.

Après toutes les épreuves dont nous venons de parler, la sagesse divine, qui a ses temps pour l'exécution de ses desseins, jugea à propos d'accomplir en la Mère Mechtilde celui de l'établissement de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel. Plusieurs personnes d'une piété rare assurèrent que Dieu voulait se servir d'elle pour cette grande œuvre. La comtesse de Châteauvieux, qui reconnut l'élévation de l'esprit et la grâce de la Mère Mechtilde, lui promit de l'assister en tout ce qu'elle entreprendrait pour la gloire de Jésus-Christ. La marquise de Bauves lui fit offre de dix mille livres, la marquise de Sessac de six mille, et Mme Mangot de trois mille, si elle voulait établir cette Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement parmi ses filles.

Mme de Châteauvieux eut des peines inconcevables pour surmonter les difficultés de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement en cette affaire, parce qu'elle ne pouvait se résoudre, disait-elle, à quitter sa pauvreté, ni à donner son nom pour une affaire d'éclat ; et il n'y eut que l'autorité d'un grand prélat, à qui elle fit la déclaration de ce dessein dans une confession, qui la détermina à acquiescer à l'exécution de cette belle œuvre. Le contrat de fondation fut passé le 14 août 1652, signé par les quatre dames ci-dessus dénommées. La reine Anne d'Autriche approuva cet établissement et donna ordre que l'on y travaillât incessamment ; elle voulut même, dans les

lettres patentes, prendre le titre de *Fondatrice*, afin que les religieuses pussent jouir des priviléges qui sont accordés aux maisons qui sont de fondation royale, sans empêcher, néanmoins, que la comtesse de Châteauvieux et la marquise de Bauves jouissent de tous les honneurs attachés à cette qualité, comme étant les principales bienfaitrices du monastère. Sa Majesté donna ordre au gouverneur de Paris, M. de l'Hôpital, de faire savoir ses intentions là-dessus aux échevins, qui donnèrent tous avec plaisir leur consentement, et on en fit expédier des lettres particulières.

La Mère Mechtilde, qui était toujours attentive à se retirer et à se cacher pour vaquer aux exercices intérieurs de l'oraison, fit tout ce qu'elle put pour n'être point déclarée supérieure; mais, n'ayant pu s'en excuser, elle se trouva contrainte de se charger de ce fardeau, et, voyant toutes les affaires en fort bon train du côté des puissances séculières, elle pensa sérieusement à se faire autoriser du côté des supérieurs ecclésiastiques, qui contribuèrent autant qu'ils purent par leur pouvoir à affermir cette belle œuvre. Les affaires de ce saint Institut étaient en cette heureuse situation, lorsqu'il plut à Dieu d'éprouver encore la Mère Mechtilde par mille difficultés et embarras. On la censura sur tout : elle souffrit mille affronts : on voulut lui faire entendre que jamais des filles n'auraient la force de soutenir l'Adoration perpétuelle pendant les jours et les nuits des plus rudes saisons de l'hiver; que c'était une entreprise trop hardie et trop téméraire. On dressa des informations contre sa vie et ses mœurs ; on interpréta malicieusement ce qui s'était passé dans les autres endroits où elle avait demeuré. On parla de la soumettre à une espèce d'inquisition pour examiner ses voies et ses états spirituels.

La digne religieuse ne se troubla jamais dans toutes ces différentes attaques : elle les supportait avec une patience angélique. Elle se joignait intérieurement à ceux qui l'accusaient, et elle adhérait à leurs raisons. Ecrivant là-dessus à son confesseur, elle lui dit : « Notre-Seigneur me fait une grâce qui n'est pas petite; c'est qu'en tout ce dont on peut m'accuser et m'humilier, je trouve que ceux qui me blâment ont raison. Cela est si juste, que je n'ai aucune parole pour m'en excuser ». Voici encore comme elle s'explique sur ce sujet, écrivant à M. de Bernières : « Plusieurs personnes me ménagent des croix autant qu'elles peuvent, et si Notre-Seigneur me laissait ressentir ce qui se fait et ce qui se dit, peut-être que je croirais être bien crucifiée; mais je ne vois rien que Jésus-Christ partout, et dans toutes les rencontres fâcheuses, tout en Dieu, et Dieu en tout. Je ne veux plus rien que me perdre en son amour. Priez Notre-Seigneur qu'il me détruise comme il lui plaira; qu'il fasse son œuvre en m'anéantissant. Il me semble que je prends en cela trop de satisfaction, et je crains de n'y être pas assez morte ».

Elle avait pris pour devise ces paroles du Cantique, qu'elle avait un peu changées : *Fulcite me opprobriis : stipate me pudore et confusione quia amore langueo :* « Soutenez-moi par la multitude des opprobres, fortifiez-moi en me couvrant de confusion et d'ignominie, parce que je languis d'amour ». Elle avait un attrait particulier pour honorer l'immutabilité de Dieu; elle aimait en Dieu cet attribut, non-seulement par une estime spéciale qu'elle en concevait, mais en tâchant aussi de s'y conformer et de l'imiter autant qu'elle pouvait en demeurant toujours égale et toujours la même dans tous les événements les plus terribles et les plus fâcheux de la vie, ne se plaignant jamais de rien, n'exagérant jamais les maux dans ses maladies les plus douloureuses et les plus aiguës, respectant avec une parfaite soumis-

sion tous les ordres de Dieu et s'y conformant avec complaisance. On a admiré en elle cette constance et cette égalité d'esprit, surtout pendant les dix dernières années de sa vie, qui ont été pour elle des années de pure souffrance, pendant lesquelles elle prenait plaisir à se voir détruire et se consumer dans l'état de victime qu'elle portait habituellement. Si la Mère Mechtilde recevait avec tant de conformité et d'humilité toutes les oppositions et les adversités qui lui arrivaient au sujet de son nouvel Institut, et si elle ne pensait qu'à s'abaisser et à se détruire, Dieu, d'autre part, qui était le principal auteur de ce dessein, la comblait de bénédictions et fit donner la perfection à son ouvrage; car enfin, après qu'on eut loué une maison d'une grandeur raisonnable, où l'on pût garder la clôture, la reine voulut faire elle-même la cérémonie de poser la croix sur la porte, ce qui eut lieu le 12 mars 1654, et ensuite cette pieuse princesse s'étant rendue dans la chapelle où le très-saint Sacrement était exposé, elle y vint faire un sacrifice de toutes les grandeurs humaines, devant cet adorable Sauveur, et, le flambeau à la main, elle rendit hommage de tout ce qu'elle était à son souverain Seigneur. C'est depuis ce jour-là que les religieuses dont nous parlons ont eu le privilége d'exposer, comme elles font tous les jeudis, le très-saint Sacrement, et de pratiquer en leurs maisons, jour et nuit, l'adoration perpétuelle de ce divin mystère; et c'est pour cela qu'on les nomme les *Filles du Saint-Sacrement*. Elles demeurèrent quelques années dans cette maison, située dans la rue Férou, en attendant qu'elles pussent en trouver une à acheter, qui leur fût convenable. Après plusieurs recherches, elles s'arrêtèrent enfin au faubourg Saint-Germain, dans la rue Cassette, où elles achetèrent une maison; sitôt qu'elle fut en état, la Mère Mechtilde y fit venir sa communauté : ce fut le 27 mars 1659 que se fit cette translation; Henri de Maupas, alors évêque du Puy, et depuis évêque d'Evreux, fit la bénédiction de ce nouveau monastère le jour de l'Annonciation.

Cette vénérable institutrice choisissait, pour l'adoration, les heures les plus incommodes; elle y passait ordinairement depuis onze heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, sans compter d'autres heures pendant le jour; c'est qu'elle se regardait comme une victime consacrée à Jésus-Christ. Aussitôt qu'elle eut pris cette qualité, elle commença à le devenir et à l'être réellement par état, Notre-Seigneur lui faisant porter les peines dues aux pécheurs, en son corps, par des maladies continuelles, et en son âme, par des dispositions intérieures si crucifiantes, qu'elles auraient été capables de la faire mourir, si elle n'avait été soutenue par une force supérieure; aussi a-t-elle avoué qu'elle aurait alors reçu très-volontiers la mort comme une grâce singulière. Pendant plus de sept années elle endura ces terribles épreuves, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; les détresses et les angoisses lui semblaient être le poison de l'enfer dont elle buvait tous les jours à pleine coupe. Tous les remèdes humains auxquels elle se soumettait par obéissance et par condescendance aux désirs de sa communauté, ne lui servaient ordinairement de rien. Lorsque les médecins l'avaient condamnée à mourir, elle recevait quelquefois une guérison subite, qui surprenait tout le monde. Etant attaquée de plusieurs maladies que l'on jugeait être incurables, et méprisant en cet état tous les remèdes humains, elle demanda avec de grandes instances à sa communauté, qu'elle trouvât bon qu'elle fît une retraite pour se disposer au grand voyage de l'éternité. Après de grandes oppositions, on lui laissa pleine liberté de faire tout ce qu'elle souhaiterait sur l'article de cette retraite : dès ce moment, elle s'enferma dans sa cellule, et personne n'y entra pendant le temps de six semaines qu'elle

y fut renfermée; elle n'en sortait que pour aller à la messe communier avec la communauté; elle ne parlait à personne : on lui portait dans un panier ce qu'il lui fallait pour ses repas et on le laissait à sa porte. C'est dans le temps de cette retraite qu'elle composa le petit livre qui a pour titre : *Le véritable esprit des religieuses Adoratrices perpétuelles, etc.*

Cette digne Mère, qui n'avait plus qu'un souffle de vie quand elle entra dans la retraite dont nous venons de parler, en sortit avec une santé parfaite et un tempérament tellement changé et fortifié, qu'elle devint en état de soutenir sans peine les fatigues inévitables des nouveaux établissements qu'elle fit dans la suite. Après avoir souffert des contradictions, des insultes, des médisances, des impostures et mille autres maux de la part des hommes, et même du côté des démons qui ne pouvaient supporter le nouvel établissement de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, elle a eu la consolation et la satisfaction de voir de son vivant neuf monastères établis et étroitement unis avec le premier par l'uniformité de la Règle et des Constitutions qu'elle a dressées par le mouvement de l'Esprit divin, qui lui a inspiré le premier dessein de l'Institut. Voici l'ordre de leur fondation : Le premier monastère est celui de la rue Cassette; la croix fut posée en grande cérémonie sur la porte de cette maison, le 27 mars 1659. Le second monastère est celui de Toul, fondé le 8 novembre 1664. Le troisième est celui de Ramberviller, qui fut établi en 1666, au mois d'avril. Le quatrième est celui de Nancy, qui fut agrégé à l'Institut en 1669, au mois de février. Ensuite on établit celui de Rouen, et ce fut le jour de la Toussaint de l'année 1677 que l'on y exposa pour la première fois le très-saint Sacrement, et l'Adoration y a toujours continué depuis ce temps-là. Le sixième est le second de Paris, situé dans la rue Saint-Louis, au quartier du Marais. On y vint demeurer le 21 septembre 1684. Le septième est celui de Caen, qui fut associé en 1685, le 30 septembre. Le huitième est celui qui a été établi en Pologne, dans la ville de Varsovie, en 1687, au mois d'octobre. Enfin le neuvième, qui est celui de Châtillon, fut fondé le 22 octobre 1688.

Les souffrances et les peines de la mère Mechtilde augmentèrent dans les dernières années de sa vie comme pour achever de la perfectionner. Elle les avait prédites à plusieurs de ses filles, lorsqu'elles la félicitaient, ou sur ses talents, ou sur les heureux succès de ses affaires et de ses établissements, ou sur les applaudissements et les honneurs qu'elle recevait de la part des personnes de la plus haute distinction : « Vous me voyez maintenant », leur disait-elle, « dans une espèce de prospérité et d'honneur devant les hommes, mais les choses doivent changer, et un temps viendra que ces louanges que l'on me donne, que ces applaudissements, ces amitiés, ces témoignages de bienveillance et d'affection, se tourneront en mépris, en indignation, en haine, en médisance et en détraction ».

Sous le pesant fardeau de ces croix, tant intérieures qu'extérieures, cette illustre disciple du Calvaire ne se plaignit jamais, suivant en cela l'obligation qu'elle s'était imposée, par un vœu spécial; elle était très-éloquente quand elle discourait sur les souffrances, et elle assurait qu'elles faisaient le souverain bonheur de cette vie. Elle disait agréablement que l'Invention de la Croix était une fête ordinaire, et qui arrivait tous les jours, parce que tous les jours on trouve à souffrir; mais qu'il n'en était pas de même de l'Exaltation de la Croix, et qu'il n'y avait rien de plus rare que de voir honorer et accepter avec complaisance les croix, parce qu'elles font horreur à la nature et qu'on les regarde trop humainement : « Pour y découvrir la grâce qui y est renfermée », disait-elle, « il faut les regarder dans

le dessein de Dieu, et les recevoir de sa divine main. Notre-Seigneur étendu sur sa croix a plus regardé la volonté de son Père que les bourreaux qui le crucifiaient ».

Ayant un jour manqué à recevoir une grande humiliation qu'elle attendait et qu'elle souhaitait, elle en témoigna sa peine à une religieuse de ses amies, à qui elle écrit en ces termes : « Je doute », lui dit-elle, « si vous serez assez persuadée de la dignité des opprobres, pour pleurer avec moi la perte que je fais de la participation que la bonté du Sauveur semblait vouloir me donner à ces états d'humiliation. Oh ! que je suis malheureuse de n'être pas trouvée digne de porter quelque petite chose des abjections de Jésus-Christ ! Je suis mille fois plus abjecte de ne pas être abjecte, et plus humiliée de ne pas être humiliée, que si je l'étais. Oh ! très-chère, les hommes regardent les opprobres et les mépris comme des objets d'horreur et de honte; mais ceux qui sont éclairés de la lumière de Jésus-Christ les voient comme des trésors du cabinet céleste, et ne voient rien de digne de Dieu sur la terre que cela. Ceux qui en sont comblés sont ceux qui ont le plus de part à Jésus et plus de rapports à ses états... Croyez que l'âme perd infiniment quand elle perd l'opprobre et le mépris, et que, de quelque part qu'il vienne, il est merveilleusement avantageux à l'âme qui prétend être toute à Jésus-Christ; ce sont les plus précieux gages de son amour. Adieu, je vais me confondre aux pieds de Jésus ». — « Heureuse l'âme », disait encore cette digne Mère, « qui ne cherche qu'à contenter son adorable Sauveur, en se livrant à la souffrance comme la proie de sa justice et comme la victime de son amour. Je tremble quand je vois une âme qui ne souffre point : il me semble qu'elle est comme ensevelie dans la nature et bien éloignée de la pure vertu qui nous sépare par la croix de tout ce qui peut déplaire à Dieu en nous ».

Les discours qu'elle faisait sur l'utilité des souffrances étaient soutenus par l'exemple. Elle était disposée à toutes les adversités qui pouvaient arriver, et, comme on lui disait un jour que le bon accueil et la belle réception qu'elle faisait aux croix était la raison pour laquelle on lui en envoyait un si grand nombre : « A la bonne heure ! » répondait-elle, « je suis toujours prête à tout recevoir; si nous avions de la foi, nous ne trouverions rien de plus aimable que la croix ». Elle avait une singulière vénération pour l'apôtre saint André, à cause de l'estime infinie qu'il faisait de ses souffrances et des nobles sentiments qu'il avait eus sur la croix dans son martyre. Elle disait souvent avec lui : *O bona crux !* parce qu'elle avait connu le prix inestimable de ce précieux moyen dont Dieu se sert pour perfectionner les âmes et leur faire mériter une récompense éternelle, en les faisant devenir semblables à son fils crucifié et ensuite glorifié.

Lorsque cette grande âme se trouvait comme accablée sous le poids des travaux intérieurs, c'était sa coutume d'aller à l'église, pour s'expliquer avec son Dieu dans l'oraison, au sujet de l'angoisse et de l'agonie où elle se trouvait réduite : « Je vais alors au chœur », disait-elle, « pour y représenter à Dieu l'état pitoyable où je me trouve, et j'y reste tout autant qu'on m'en laisse le loisir, et la conclusion est toujours de me ranger du côté de Dieu contre moi-même, et de trouver bon, juste et saint, tout ce qu'il permet et tout ce qu'il fait, en admirant même sa bonté de ne m'avoir pas encore foudroyée et abîmée. Il faut nous convaincre d'une vérité, qui est que Dieu ne nous doit rien, et qu'ainsi nous n'avons jamais sujet de nous plaindre, de quelque manière qu'il en use à notre égard ».

C'était une pratique assez ordinaire à cette âme amie de l'abjection, de

se prosterner entièrement sur le plancher, devant le Saint-Sacrement, et de l'adorer en cette humble posture le plus longtemps qu'elle pouvait, et plusieurs fois pendant le jour. Les religieuses de sa communauté craignant que cette action, dont elles étaient témoins, ne fût nuisible à sa santé sur la fin de ses jours, l'engagèrent à user d'une petite natte de sa grandeur, sur laquelle elle se mettait pour faire ses prosternations. Elle s'exerçait encore bien plus longtemps dans ses postures d'humiliation pendant la nuit, dans sa cellule où elle était en plus grande liberté. Cette cellule était plutôt un oratoire que la chambre d'une religieuse, ayant vue sur l'église, à côté du sanctuaire, dans lequel le Saint-Sacrement reposait. Elle n'y dormait presque point, et elle dit un jour qu'elle serait bien fâchée d'être plus de deux heures de suite ensevelie dans le sommeil, sans s'occuper de Dieu, et que, par sa divine miséricorde, cela ne lui arrivait point.

Elle avait pour elle-même de si bas sentiments qu'elle ne trouvait pas de termes assez forts pour s'exprimer sur cet article. Elle croyait qu'elle seule était le sujet de l'indignation de Dieu : « N'ayez point de compassion de moi », disait-elle à celles qui voulaient la plaindre dans ses peines; « car c'est une pure justice en Dieu de me traiter ainsi, je le mérite. Dieu fait son ouvrage en m'anéantissant et en me détruisant jusqu'aux fondements : *Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea;* que l'on me condamne et que l'on me conduise aux supplices les plus honteux, je suis disposée à les accepter et à les subir ».

Elle ne se prévalut jamais du bel ouvrage que Dieu avait fait par son moyen; elle ne se regardait que comme un faible organe, dont la divine sagesse s'était bien voulu servir pour établir son œuvre sans supposer en elle aucun bien. On a eu la satisfaction de l'entendre un jour dire qu'elle n'avait aucune part dans tout ce que Dieu avait opéré par elle, dans l'Institut de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, qu'elle n'était qu'un simple petit instrument, qui pouvait être jeté au feu après qu'on s'en était servi. Elle ajouta que Dieu la tenait intérieurement dans un état de si grande dépendance et d'une si grande frayeur pour l'affaire de son salut, qu'elle ne pouvait compter sur rien, et qu'elle se trouvait actuellement en l'état d'une personne qui serait suspendue avec un simple filet au-dessus d'un abîme infernal, et qu'on laisserait toujours dans la crainte que ce faible filet ne vînt à se rompre : « Voilà », dit-elle, « l'état que j'éprouve au sujet de mon salut et de l'enfer que je dois craindre ». Son humilité lui remettait continuellement devant les yeux ses démérites et ses imperfections. « Dieu me fait voir mon indignité, et il me la fait agréer », disait-elle, « voyant que le procédé qu'il tient est si saint et si juste, que mon âme se trouve fondue et liquéfiée d'amour et de respect à l'égard de sa divine conduite ».

Cette digne maîtresse de la vie spirituelle avait des talents très-particuliers pour consoler les autres dans la plus grande violence de leurs peines, et si toutes les lumières qu'elle avait ne lui servaient de rien pour la soulager elle-même, comme elle le disait souvent, elles étaient d'ailleurs d'un secours et d'une utilité admirables pour toutes les personnes qui recouraient à elle dans leurs afflictions; c'était une source inépuisable de connaissances et de moyens pour pénétrer ce qu'on lui disait et pour donner des solutions et des réponses utiles à tout ce qu'on lui proposait. Elle prévenait souvent ce qu'on avait à dire et le faisait connaître aux personnes qui venaient lui parler. Elle a jeté plusieurs fois dans l'étonnement des personnes à qui elle a révélé des secrets de conscience que Dieu seul

pouvait connaître : « Il n'est pas nécessaire », disait-elle à ses filles, « que je vous voie pour savoir ce que vous faites, j'en ai un pressentiment qui ne me trompe pas ».

Elle avait aussi un très-juste discernement des esprits, et elle connaissait en peu de temps le degré de la grâce, les talents, l'esprit et la capacité de ceux qui venaient la consulter. C'était cette haute science et cette pénétration d'esprit dont le ciel l'avait favorisée, qui la faisaient rechercher par les personnes du plus grand mérite et de la plus haute vertu. Une de ses religieuses se plaignait un jour à elle-même de ce qu'elle était trop facile à écouter certains esprits embarrassés et ennuyeux qui prenaient tout son temps : « Trouvez un moyen », répondait-elle, « pour me faire sortir du supériorat, et je cesserai d'écouter ces esprits ; car, tandis que j'occuperai cette place, mon devoir m'oblige à répondre à tout ».

Plusieurs personnes ont assuré que sa seule présence, ou le seul souvenir de sa tranquillité et de sa patience dans ses adversités, a dissipé en un moment les situations les plus pénibles dans lesquelles elles se trouvaient alors. Son extrême charité l'a portée souvent à demander avec instance à Dieu qu'il lui plût de délivrer certaines personnes des peines intérieures dont elle les voyait accablées, en s'offrant elle-même de les recevoir et de les porter autant de temps qu'il fallait, suivant les décrets de sa divine Providence.

Cette charitable supérieure avait d'ailleurs des attraits singuliers dans la conversation, et il n'y avait personne qui ne trouvât de la satisfaction à la voir et à l'entendre. Néanmoins elle laissait une grande liberté à ses filles, dans les conférences après les repas ; elle voulait que tout le monde contribuât à l'innocente gaieté qui convient en ces temps-là ; elle faisait elle-même la joie principale de ces conversations, savait y mêler l'utile et l'agréable, et répondait avec agrément et justesse aux questions qu'on lui faisait. Quoiqu'on ne l'eût jamais vue ni connue, il était aisé de la reconnaître au milieu de ses filles, à son port naturellement noble, à son air grave et à sa rare modestie.

La douceur a toujours prévalu chez elle ; et sa longue expérience, aussi bien que son bon esprit naturel, lui ont toujours fait comprendre qu'il fallait user de patience, de condescendance et d'une bienveillance particulière envers ceux sur qui l'on avait quelque autorité. Une religieuse de sa communauté, qui avait plus de zèle que d'expérience, ayant voulu lui persuader qu'elle devait user de plus de fermeté et de sévérité à l'égard de certains sujets qui paraissaient difficiles à conduire, elle lui répondit : « Oui, j'y consens, il faut que j'agisse avec plus de sévérité ; mais commençons par vous ; le voulez-vous bien ? » Cette parole, dite avec une douce fermeté, jeta l'effroi dans l'esprit de cette religieuse, qui se jeta aux pieds de cette prudente Mère et lui demanda très-humblement pardon de sa témérité, reconnaissant que sa conduite était pleine de sagesse et qu'elle agissait par l'esprit de Dieu. Une autre religieuse, étonnée de l'extrême patience que la Mère du Saint-Sacrement avait à écouter une de ses filles et à lui pardonner plusieurs choses qu'elle faisait contre son devoir, prit encore la liberté de lui dire qu'elle devrait mettre ordre aux importunités que lui causait cette fille peu vertueuse ; mais comme il ne s'agissait ici que des intérêts de cette prudente supérieure, elle répondit avec sa tranquillité ordinaire : « J'ai promis une infinité de fois à mon Dieu que je ne l'offenserais plus, et j'ai contrevenu à mes promesses autant de fois ; cependant Dieu me souffre encore, il me supporte et il m'apprend par sa

divine patience à me souffrir moi-même et à supporter les autres ». Elle ne se lassait point de répéter à ses filles, dans les conférences qu'elle leur faisait, qu'elles devaient se souvenir, qu'étant par leur profession et leur état de véritables victimes consacrées à Jésus-Christ, la première des victimes, elles devaient sans cesse s'en souvenir et prendre toujours de la satisfaction à se voir détruire et à être contredites en toutes choses, sans jamais former la moindre plainte, pour ne pas rétracter leur profession ni sortir de l'état d'hostie.

Elle était si peu jalouse de son autorité, et si peu attachée à son propre jugement, que, dans les assemblées capitulaires, elle ne voulait jamais parler la première, laissant aux autres la liberté de dire ce que l'esprit de Dieu leur inspirerait ; elle avait horreur de ses propres lumières, et elle suivait avec plaisir les décisions des autres, qu'elle préférait de bon cœur à toutes ses pensées, quoique tout le monde fût persuadé d'ailleurs qu'elle avait un jugement très-net et très-solide. C'est encore dans ce même esprit qu'elle écoutait, quoiqu'avec beaucoup de discernement, tous les avis et les conseils qu'on lui donnait, ou sur sa propre conduite, ou sur celle des autres ; et on le faisait d'autant plus volontiers qu'on était persuadé de sa prudence et de sa sagesse, pour garder inviolablement le secret sur les choses qu'on lui confiait.

La pureté de la foi était la nourriture ordinaire de cette fidèle servante de Jésus-Christ : « La foi pure et nue », dit-elle dans une de ses lettres, « est mon véritable centre, et j'y dois être unie et consumée par le pur et dévorant feu du divin amour ». C'est sur ce principe que la Mère du Saint-Sacrement agissait, et que, quoiqu'elle fût conduite par la voie obscure des privations, dans l'ordre de la grâce, elle ne laissait pas de croire, avec une fidélité et une soumission admirables, tous les mystères et toutes les vérités du Christianisme, étant toujours animée par cet esprit de foi ; les grandes fêtes de l'année étaient pour elle un renouvellement de ferveur, et Dieu la favorisait en ces jours de tant de grâces nouvelles, qu'elle en faisait part à tout le monde, en publiant les bontés et les libéralités de Jésus-Christ et de son Eglise, dans l'établissement et la célébration de ces fêtes solennelles, qui réveillent et raniment la foi et la piété des fidèles.

Elle avait encore une très-haute estime de l'état religieux, à cause des vœux que l'on y fait et qui lient les âmes à Dieu par une profession particulière : « Une religieuse qui aime son état », disait-elle à ses filles, « et qui s'applique avec ferveur à en remplir tous les devoirs, devient bienheureuse dès cette vie. Elle est sûre qu'elle fait la volonté de Dieu depuis le matin jusqu'au soir, parce que tous les exercices de la religion sont pour elle une déclaration ouverte de la divine volonté à laquelle elle s'est engagée d'obéir ; en sorte que, quand elle va à une observance, si on lui demande où elle va, elle peut répondre en sûreté : Je vais à Dieu, je vais à mon éternité bienheureuse ». Elle disait souvent qu'elle faisait plus d'état de la plus petite observance marquée par la Règle, que des plus grandes austérités que l'on faisait par son propre choix.

De tous les exercices de la religion, celui qu'elle préférait à tous les autres était l'oraison. On peut dire que c'était son véritable centre et son élément, et que c'est dans ce noble exercice qu'elle a puisé toutes ces belles connaissances que l'on admirait en elle. Elle aurait passé les journées entières dans l'église ou à son oratoire, à genoux, si les devoirs de sa charge et les autres observances ne l'en eussent retirée. Elle reprenait, sur

le temps de la nuit, les heures qu'elle n'avait pu donner à la contemplation pendant le jour. Elle trouvait en ce noble exercice, mieux qu'en tout autre, les moyens de témoigner à loisir l'amour qu'elle avait pour son Dieu. Elle disait que c'était l'amour divin qui devait être le mobile et l'objet principal de toutes nos actions et de toutes nos pratiques. « Il ne faut désirer connaître Dieu », disait-elle à ses filles, « que pour l'aimer d'une manière plus parfaite ». Le sujet le plus ordinaire de ses gémissements était de ce que Dieu n'était ni connu ni aimé : « Priez, mes sœurs », disait-elle à ses religieuses, « priez Dieu qu'il se fasse connaître ; car si on le connaissait, il serait impossible de ne pas l'aimer ». — « Oh ! que la force du pur amour est grande ! » dit-elle dans ses écrits ; « il renverse tout ; il détruit tout et anéantit tout ; cet amour a le pouvoir d'arracher les pécheurs de leurs voluptés, d'abaisser les trônes, et de réduire à néant tout ce qu'il y a de superbe et de plus élevé sur la terre ». — « O amour », continue-t-elle dans un transport, « que ta puissance est étendue, et que tu opères de merveilles dans un cœur sur lequel tu domines ! Tu fais des martyrs, tu fais des solitaires, tu fais des pauvres, tu fais des humbles, tu fais des dieux. Quand tu règnes, tu fais toutes choses nouvelles, mais nouvelles à la façon du paradis. Tu ne laisses rien d'imparfait dans le lieu où tu fais ta résidence ; tu triomphes de tout, et tu ne veux rien en tout que toi-même. O amour, puisque ton empire est si précieux, si glorieux et si puissant, dis-nous ce que tu es, et d'où tu prends ton origine ? *Deus charitas est* : Dieu est amour ; ô amour, tu es donc Dieu ? Oui, je suis Dieu, dit le pur amour ; c'est pourquoi je dois régner souverainement partout ; tout est à moi, et rien ne doit être en tout que moi ». Voici ce qu'elle écrit encore à ce sujet à une de ses amies : « O amour pur et saint ! je reconnais votre puissance, votre grandeur et votre souveraine autorité ; régnez donc et élevez-vous au-dessus de tout ce qui n'est pas vous, et paraissez vous seul. Je mets ma liberté à vos pieds. O amour ! tirez-moi de la profonde solitude, au martyre, à la mort, au néant ; arrachez-moi de moi-même et transformez-moi en vous, pour me faire vivre uniquement de vous ». Elle ne croyait pas que l'on pût trouver le moyen de rendre la paix à une personne qui était sans amour de Dieu. « Hélas », disait-elle, « peut-on consoler une âme privée de son Dieu ! O rigoureuse privation ! O soustraction insupportable à une âme qui aime et qui n'est point encore morte ! Mais si je vous parle selon ma petite lumière, oh ! qu'il fait bon porter un état de mort à tout ! » — « Le pur amour », dit-elle encore autre part, « doit être le maître de tout, en tout, et partout : la paix du cœur devient comme éternelle à l'âme qui vit de pur amour ; il s'y plaît, il y établit son règne, et il dit qu'il y fait sa demeure pendant tous les siècles des siècles ; au lieu de m'être occupée de la mort, comme je croyais le faire dans la solitude, je me suis appliquée à aimer. Je ne puis réfléchir au passé moins qu'à l'avenir ; mon âme ayant rencontré son Dieu en entrant dans ma retraite, elle s'y est liée de telle sorte qu'elle n'a pu encore prendre d'autre pensée. Il faut que Dieu me serve de tout, et que son amour fasse ma préparation pour la mort ».

C'est ainsi que cette savante maîtresse dans les voies spirituelles s'exprimait, parce qu'elle était possédée du divin Esprit de la belle charité ; mais voici sur ce sujet le sentiment d'un très-éclairé directeur, qui conduisait cette digne Epouse de Jésus-Christ. « Cette grande âme », dit-il, « était animée du plus pur amour divin dont une créature peut être favorisée sur la terre. Cet amour était sans mélange d'aucun intérêt propre :

elle ne voulait et ne cherchait en toutes choses que la pure gloire de Dieu, l'accomplissement de son adorable volonté et de son bon plaisir ; elle ne vivait et n'opérait que pour établir ce divin amour : ses actions, ses maximes et ses sentiments ne respiraient qu'amour. Il ne faut pas s'étonner, continue ce directeur, si les paroles de cette Epouse de Jésus-Christ étaient comme des charbons de feu qui embrasaient les cœurs ».

Cette chaste amante éprouvait la plus vive douleur, quand elle apprenait quelque désordre et quelques péchés énormes qui avaient été commis. Elle faisait alors des rétractions de ces horribles déréglements, comme si elle les eût commis elle-même, et elle formait des actes de douleur et de contrition, comme de ses propres fautes, disant même souvent qu'elle était la cause d'une infinité de péchés qui se commettaient. Elle faisait alors et elle invitait ses religieuses à faire avec elle des pénitences et des réparations extraordinaires pour arrêter la colère de Dieu et venger les droits du divin Amour que l'on avait attaqués.

Le grand amour qu'elle avait pour la gloire de son Dieu lui faisait avoir une charité tendre pour son prochain, se mettant en peine du salut des autres autant que du sien propre, et ayant aussi égard en cela aux intérêts de Dieu qui étaient violés et arrêtés par la perte des âmes qui lui appartenaient et qui se livraient aux peines éternelles par un aveuglement déplorable. Quelque temps avant de mourir, elle eut une si vive impression du malheur extrême des damnés, qu'elle en perdit le sommeil et ne pouvait presque plus prendre d'aliment. Son prochain lui était si cher, sans distinction même de personnes, qu'elle s'en était rendue l'esclave par un vœu qu'elle en avait fait exprès, et elle a vécu jusqu'à la mort dans cette sujétion, qui consistait à se sacrifier et à se consacrer au service de son prochain pour être toujours prête à lui être utile, à lui obéir en tout ce qui pourrait lui faire plaisir, et à ne jamais lui rien refuser de tout ce qu'on souhaiterait d'elle. Cet amour qu'elle avait pour le prochain paraissait encore avec plus d'éclat envers ceux qui lui étaient contraires et qui la méprisaient, qu'à l'égard des autres pour qui elle avait naturellement quelque bienveillance. En effet, cette charitable institutrice n'a jamais su se venger autrement de ses ennemis, qu'en les comblant de bienfaits et en leur rendant même de plus grands services qu'à ses propres amis. C'était encore ce même esprit de bienveillance et de bonté qui lui faisait chercher les moyens de retirer du crime et du désordre un grand nombre de pauvres filles, qu'elle a su sauver et remettre dans les voies sûres de leur salut, par les aumônes qu'elle leur faisait faire et par les prières continuelles qu'elle offrait à Dieu pour les faire sortir de leur aveuglement et leur obtenir les lumières dont elles avaient besoin.

Nous lisons dans les mémoires de sa vie que, dans un temps où elle avait à peine de quoi nourrir sa communauté, elle trouvait néanmoins des moyens pour faire subsister trente familles de pauvres honteux dont elle avait un soin particulier. Si quelqu'un lui représentait qu'elle faisait trop pour des étrangers, dans un temps où elle manquait de tout, elle faisait la réponse suivante : « Plus je trouve de quoi donner à mon prochain, plus Dieu me renvoie de biens et me fournit de nouveaux moyens pour procurer de plus grands secours à ceux qui en ont besoin ». Elle préférait les œuvres de charité à toutes les autres bonnes actions qu'on pouvait faire. « Comme je ne sais pas bien », disait-elle, « ce qui peut être le plus agréable à Dieu, j'aime à faire de toutes les bonnes œuvres un peu de chacune, selon mon pouvoir, surtout en ce qui regarde les œuvres de miséricorde, afin d'avoir

un peu de part à ces consolantes paroles que Notre-Seigneur dira un jour à ses élus : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'étais nu et vous m'avez vêtu, etc. » Elle se sentait si bien établie dans la belle maxime de ne juger jamais personne, comme Jésus-Christ nous l'a ordonné, qu'elle osait avancer quelquefois qu'elle dirait avec confiance à Notre-Seigneur, à l'heure de la mort : « Seigneur, je n'ai jamais jugé ni condamné personne; aussi j'espère, selon votre parole, que vous ne me condamnerez pas non plus ».

Cette extrême bienveillance, qui lui faisait avoir tant d'égard pour le prochain et qui lui faisait trouver tant de moyens pour le favoriser et lui devenir utile, la porta un jour à se livrer entièrement à la justice divine, comme une hostie nouvelle qu'elle lui présentait et sur laquelle elle pourrait décharger tous les coups qu'il lui plairait, pour tirer satisfaction des fautes que les autres avaient commises.

Après avoir reçu une infinité de grâces extraordinaires, après avoir passé par les rudes épreuves de toutes sortes de peines intérieures et avoir aussi supporté un grand nombre de différentes maladies corporelles, il plut à Dieu de lui donner des pressentiments de sa mort prochaine. Environ six semaines avant son trépas, elle commença à disposer ses filles à cette triste séparation. Elle était alors dans de grandes souffrances et portait un rude état d'humiliation ; mais c'était pour elle des délices. « Oh ! que Dieu fait bien ce qu'il fait », disait-elle. « Je ne cesse d'adorer sa conduite, de le bénir et de le remercier ; j'aime mieux cesser de vivre que cesser de souffrir. Ce temps-ci est pour moi un temps de grâce et de bénédiction, que je ne donnerais pas pour toutes les autres années de ma vie ; c'est à présent que je commence à vivre ». Pendant la semaine sainte de l'année 1698, elle assista encore, quoique très-languissante, à tout l'office. Le mardi de Pâques elle se transporta le mieux qu'elle put dans une petite chapelle dédiée à la sainte Vierge ; elle y demeura prosternée pendant une heure ; au bout de ce temps on la pria de revenir, mais elle répondit qu'elle ne le pouvait, parce qu'il fallait qu'elle remît l'Institut et toute la communauté entre les mains et sous la protection de la Mère de Dieu. La nuit du mercredi au jeudi, elle fit un effort pour s'acquitter de ses trois heures ordinaires d'oraison et pour dire aussi son Bréviaire ; mais, sur le midi, elle fut attaquée d'une grosse fièvre accompagnée de vomissements, qui déterminèrent la communauté à lui faire administrer les derniers sacrements. Elle se confessa et ensuite s'accusa publiquement de fautes que l'on n'avait jamais vues en elle et demanda pardon du mauvais exemple qu'elle avait donné, mais que personne n'avait jamais reconnu. Tous les assistants étaient pénétrés des sentiments et des actes de contrition qu'elle produisait. Elle reçut le saint Viatique dans le même moment, et répondit à toutes les prières avec une présence d'esprit et une union à Dieu qui donnaient de l'admiration et de la dévotion à tous ceux qui étaient présents. Le samedi, la maladie ayant beaucoup augmenté, elle demanda le révérend Père Paulin, ex-provincial des religieux pénitents de Nazareth, à qui elle se confessa pour la dernière fois. Elle communia encore le dimanche de Quasimodo, entre minuit et une heure, en esprit de réparation de toutes ses négligences commises en la divine présence. Sur les six heures, le Père Paulin lui demandant à quoi elle pensait, elle ne répondit que ces deux paroles: « J'adore et je me soumets ». Elle donna ensuite sa bénédiction à toute la communauté, puis les forces lui manquant entièrement, elle tomba dans une

douce agonie qui lui laissa encore la liberté de s'abandonner à son Dieu et de s'unir à Jésus-Christ expirant; c'est dans l'exercice de ces actes surnaturels qu'elle rendit paisiblement son esprit à Dieu, le 6 avril de l'année 1698, sur les deux heures après-midi, étant âgée de quatre-vingt-trois ans, trois mois et six jours.

NOTICE SUR L'ORDRE DES BÉNÉDICTINES

DE L'ADORATION PERPÉTUELLE.

L'Ordre dont elle a été l'institutrice a été reçu dans toutes les formes par les deux puissances ecclésiastique et séculière; car, outre les permissions qu'elle avait obtenues du côté de l'Etat, le cardinal de Vendôme, légat en France, l'approuva en l'année 1668 avec les Constitutions qu'elle avait dressées pour le mieux faire garder. Le pape Innocent XI confirma le même Institut en l'année 1676 et Clément XI l'a encore approuvé depuis par un bref du 1er avril 1705, à la sollicitation de la reine de Pologne, Marie Casimir, épouse de Jean III.

Les religieuses Bénédictines de Bayeux ont pris aussi la réforme de l'Adoration perpétuelle, dont elles firent profession le 10 septembre 1701. On fonda aussi un couvent de cet Ordre en la ville de Dreux, au diocèse de Chartres. On proposa, dès l'année 1695, de faire cet établissement, lorsque la Révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement vivait encore; mais plusieurs difficultés étant survenues, cette affaire ne fut exécutée qu'en 1700, après la mort de cette digne institutrice. Les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle ont toujours plusieurs maisons, entre autres deux à Paris; l'une dans l'ancien couvent des religieuses de Sainte-Anne, rue Neuve-Sainte-Geneviève; l'autre dans l'ancien local du Temple où fut renfermé Louis XVI. Ce dernier monastère rappelle d'augustes et lugubres souvenirs, non-seulement par son local, mais par sa fondatrice et première prieure Louise de Bourbon-Condé, sœur du dernier des Condés, assassiné au château de Saint-Leu, tante du duc d'Enghien, fusillé dans les fossés du château de Vincennes.

On a reconnu quelque chose de si noble et de si utile dans le culte de l'Adoration perpétuelle, que plusieurs autres célèbres communautés, qui ne sont point de l'établissement de la Mère Mechtilde, voulant participer aux exercices et aux mérites de ce nouvel Institut, se sont aussi consacrées pour rendre cet honneur continuel au très-saint Sacrement.

Afin d'étendre de plus en plus ce pieux usage, nous allons décrire les édifiantes pratiques qui s'observent dans l'Institut de la Mère Mechtilde, pour honorer le Saint-Sacrement.

Les religieuses de cet Ordre s'obligent, par un vœu solennel, de rendre une adoration perpétuelle au très-saint Sacrement de l'autel, en réparation de toutes les irrévérences commises contre ce gage adorable de notre rédemption. Chaque religieuse y fait son adoration tous les jours pendant l'espace d'une heure, suivant le temps qui lui a été marqué, et comme cette adoration doit être perpétuelle et sans interruption, elle a été réglée de telle sorte que le Saint-Sacrement n'est jamais sans hommage ni le jour ni la nuit; les religieuses se succèdent les unes aux autres.

Tous les mois on tire les heures par billets, et les adorations sont multipliées à chaque heure, suivant le nombre des religieuses qui composent la communauté. Outre cette adoration perpétuelle, la réparation est encore une des principales obligations de cet Institut. Tous les jours une religieuse, suivant son rang de profession, vient à la fin de l'office qui précède la messe conventuelle, se mettre au milieu du chœur, où il y a une torche allumée, posée sur un gros chandelier de bois, que l'on nomme poteau; elle met à son cou une grosse corde, et, prenant la torche en main, elle demeure dans cette humble posture pendant la sainte messe, faisant amende honorable à la majesté de Dieu outragée par les crimes de tant d'impies et humiliée dans le Saint-Sacrement.

Quand le temps de la communion est venu, elle quitte la torche et la corde, et elle va communier; car la communion de ce jour est indispensable. La réparatrice va de même au réfectoire la corde au cou et la torche à la main, comme une criminelle, marchant la dernière de toutes les sœurs, et s'étant mise à genoux au milieu du réfectoire dans une humiliation profonde, elle dit tout haut à la première pause de la lecture : « Loué et adoré soit à jamais le Saint-Sacrement de l'autel! Mes très-chères sœurs », continue-t-elle, « souvenez-vous que nous sommes vouées à Dieu en qualité de victimes, pour réparer les outrages et les profanations qui se font incessamment envers le très-saint Sacrement de l'autel. Je demande humblement le secours de vos prières, pour m'acquitter de ce devoir comme je le dois ». Ensuite cette religieuse retourne au chœur, et ne prend sa réfection qu'à la seconde table; elle demeure ce jour-là en retraite jusqu'à Vêpres, pour honorer la solitude et la pénitence du Fils de Dieu.

Tous les jours, après la messe conventuelle, celle qui est de semaine pour faire l'office divin, se met à genoux au poteau, où, ayant la torche en main et la corde au cou, elle prononce tout

haut un acte d'Adoration composé par la mère institutrice, pendant lequel toutes les sœurs sont prosternées contre terre. A toutes les heures, tant du jour que de la nuit, on sonne cinq coups de la grosse cloche, pour avertir celles qui doivent venir au chœur et pour faire souvenir toutes les autres du bienfait inestimable renfermé dans la divine Eucharistie, et tant celle qui les sonne, que celles qui les entendent, disent en esprit d'adoration : « Loué soit le très-saint Sacrement de l'autel à jamais! » Elles ont à tout moment ces paroles à la bouche; c'est, pour ainsi dire, leur mot de guet, soit en s'abordant lorsqu'elles ont quelque chose à se demander les unes aux autres, ou quand elles frappent à la porte des cellules ou des offices.

C'est aussi la première salutation dans les lettres, aux grilles, au tour, ou quand elles parlent aux personnes du dehors; c'est par où les lectrices commencent les lectures que l'on fait en commun; ce sont les premières paroles qu'elles prononcent en s'éveillant, et les dernières avant de s'endormir. Toutes les heures de l'office divin commencent aussi et se terminent par ces mêmes paroles, qu'on prononce en latin, en baisant la terre, et l'on observe la même chose à la fin des grâces et au commencement des conférences communes, après les repas. Les religieuses étant alors où elles doivent se tenir, elles se mettent à genoux et l'on dit : *Laudetur sacrosanctum et augustissimum sacramentum in æternum.* On ne passe jamais devant le Saint-Sacrement, ni devant la porte du chœur, quoique fermée, sans faire une génuflexion, et, lorsque l'on est éloigné, une inclination. Chaque religieuse porte devant elle, sur le scapulaire ou sur le grand habit d'église, une figure du Saint-Sacrement, de cuivre doré, faite en forme de soleil, sur le pied de laquelle sont gravées aussi ces paroles : « Loué soit le très-saint Sacrement à jamais! » aussi bien que dans une bague qu'on leur donne à la profession. Elles ne quittent jamais ces symboles extérieurs de leur état; le sceau du monastère est aussi une figure du Saint-Sacrement.

Par une obligation indispensable de l'Institut, on expose, tous les jeudis de l'année, pendant tout le jour, le Saint-Sacrement dans l'église de chaque monastère. Il y a ce jour-là communion générale, et les sœurs s'abstiennent du travail manuel depuis l'exposition jusqu'après le salut. Il n'y a point non plus de conférences communes après le dîner ni aux autres jours d'exposition, afin que les sœurs se rendent plus assidues en sa présence, d'où elles ne sortent que pour prendre leur réfection et lorsque la nécessité les en retire. Il y a ces jours-là grande messe solennelle, le sermon et enfin la bénédiction avant les Complies.

On célèbre la fête du Saint-Sacrement et son octave avec le plus de solennité que l'on peut; et tous les premiers jeudis de chaque mois, hors le temps pascal, on fait l'office double, sous le titre de réparation des outrages et des profanations commises contre le très-saint Sacrement.

Le jeudi de la Sexagésime, appelé communément le jeudi-gras, on célèbre une fête double de seconde classe, avec la même solennité que celle du Saint-Sacrement. Pendant la messe conventuelle toutes les religieuses sont en réparation, la corde au cou et un cierge en main; elles font de même au salut; on y chante le *Miserere*, les prêtres étant prosternés dans le sanctuaire, la face contre terre, et l'on sonne la cloche de l'adoration jusqu'à la fin.

Tous les ans, le jour de l'Annonciation de la sainte Vierge et pendant son octave, la communauté fait amende honorable pendant la messe, pour réparer toutes les négligences et les fautes qu'elles ont commises contre le Saint-Sacrement pendant toute l'année, et elles communient en mémoire et en actions de grâces de l'établissement de l'Institut, qui prit naissance à pareil jour en 1653 et pour demander aussi à Dieu des sujets capables de le maintenir dans sa vigueur. Lorsqu'il arrive ou qu'on apprend quelque profanation extraordinaire, outre les pénitences que chacune s'impose en particulier avec permission, la prieure ordonne des réparations et des amendes publiques et générales, des processions, la corde au cou et le cierge en main, avec d'autres actions de pénitence.

Quand une religieuse est à l'agonie, la prieure fait assembler la communauté à l'infirmerie, et toutes les sœurs, étant à genoux, font amende honorable en la manière accoutumée pour réparer les fautes de celle qui va paraître devant Dieu ; et quand cela se peut, on lui met aussi une corde au cou et un cierge bénit dans la main, afin qu'elle meure comme une victime réparatrice et pénitente.

Quoi qu'il en soit de ce que nous avons dit de la dévotion au Saint-Sacrement, qui est essentielle à l'Institut, il y en a encore une particulière envers la très-sainte Vierge, que les religieuses regardent comme leur mère et leur protectrice, et qu'elles honorent en cette qualité par différentes pratiques de piété ; aussi exposent-elles le Saint-Sacrement au jour de toutes les fêtes de Notre-Seigneur, de saint Benoît et de sainte Scolastique.

Nous avons extrait cet abrégé d'un grand nombre de mémoires très-fidèles et de plusieurs lettres de la révérende Mère Mechtilde, qui nous ont été communiqués par le premier monastère de son Institut. — Cf. *Le véritable esprit des Religieuses Adoratrices perpétuelles du très-saint Sacrement*, par la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement.

VIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Léonor-Auguste *Auvray de Coquerel*, d'une famille noble du Cotentin, vicaire à Saint-Aignan-en-Lassais (Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Couptrain); eut la faiblesse de prêter le serment schismatique de 1791 et fut successivement vicaire constitutionnel à Juigné-sur-Loire, puis curé de Bazouge-de-Chemeré; refusa de livrer ses lettres de prêtrise à l'époque où l'on exigea cette mesure de presque tous les prêtres constitutionnels, et partit pour la Normandie dans le mois de mars 1794; arrêté à Montsûrs (Mayenne, arrondissement de Laval); conduit dans les prisons de Laval; cité à la barre du tribunal révolutionnaire et rétracta son premier serment; condamné à la peine de mort sous la prévention d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, tendant à provoquer au rétablissement de la royauté, à favoriser les progrès des brigands de la Vendée, et d'avoir, dans ses discours fanatiques, retardé la marche de l'esprit public. 1794. — François-Pierre *Demoy*, curé et chanoine de la Roche-Beaucourt (Dordogne, arrondissement de Nontron, canton de Mareuil), au diocèse de Périgueux; arrêté pour refus de serment en 1793; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal du département de la Dordogne, siégeant à Périgueux. 1794.

Le vénérable JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes. 1719.

LE VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE,

FONDATEUR DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

1719. — Pape : Clément XI. — Roi de France : Louis XIV.

Le vénérable de la Salle naquit, en 1651, à Reims, où son père était conseiller au présidial. Il reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste : sa vie fut innocente et pénitente comme celle de son saint patron. Dès sa plus tendre enfance, il donna des indices certains qu'il était né pour le ciel. Les saints noms de Jésus et de Marie furent les premiers qu'il prononça distinctement. Sa mère, dont la piété égalait la tendresse, s'appliqua à le former à la vertu. La prière fit ses seules délices, la lecture des bons livres sa seule distraction. Il se plaisait à élever, dans les parties les plus solitaires de la maison paternelle, de petites chapelles, à les orner de fleurs, soigneusement renouvelées selon les saisons ; à les décorer de saintes images et de pieux reliquaires; là il priait, il chantait des cantiques, il imitait avec dévotion les saintes cérémonies de l'Eglise. Les amusements du monde n'eurent pas plus d'attrait pour lui que ceux de l'enfance : là où les autres éprouvaient des sentiments de plaisir ou de vanité, lui ne trouvait qu'une sainte tristesse. Ainsi, un jour que, dans les salons de son père, une réunion d'élite se livrait au plaisir de la danse et à d'autres divertissements, loin d'y prendre part, il ressentit tout à coup un si vif sentiment de tristesse, qu'il

fondit en larmes et alla se jeter dans les bras d'une personne pieuse de la compagnie, qui ne parvint à le consoler qu'en allant dans sa chambre lui lire quelques pages de la Vie des Saints, sa lecture de prédilection.

Quand il sortait de la maison, c'était pour aller visiter le Seigneur dans ses temples : du moins c'était toujours là que le menait son cœur. Sa piété, dans l'église, semblait celle d'un ange : il ne sortait de son recueillement que pour prendre garde à ce qui se passait à l'autel. Il remarquait tout et il ne manquait pas, au retour, de faire des questions sur ce qu'il avait vu. Bientôt l'envie de servir lui-même à l'autel, fonctions que les anges doivent nous envier et dont tant de fidèles ne savent pas apprécier l'honneur, lui fit apprendre la manière de répondre à la messe : il s'acquitta dès lors de cette action de piété avec la foi la plus vive et un tendre amour pour Notre-Seigneur. Il eût regardé comme une grande privation de se voir enlever ce bonheur un seul jour.

Prévenu de tant de grâce, notre pieux enfant s'appliqua avec ardeur aux études sérieuses, d'abord à la maison paternelle, puis à l'Université de Reims. Il faisait la joie de ses maîtres, qui le voyaient tous les jours croître en sagesse et en science. Ses parents espéraient qu'il serait le soutien de sa famille. Son père ne se proposait que d'en faire un honnête homme, un homme de probité, un magistrat intègre ; mais Dieu le destinant à quelque chose de plus parfait, il écouta sa voix et y fut docile. Il déclara qu'il se sentait une vocation irrésistible pour le ministère sacré. Ses parents voyaient par là tous leurs projets renversés ; mais, pleins de foi, ils consentirent généreusement à ce qui allait les détruire. Jean-Baptiste reçut leur consentement avec joie et reconnaissance. On le vit dès lors plus recueilli qu'auparavant : il redoubla ses prières, et supplia la sainte Vierge de le présenter elle-même à son Fils et de lui obtenir la grâce d'être un digne ministre des autels.

Ayant reçu la tonsure cléricale, il fut pourvu, vers l'âge de dix-sept ans, d'un canonicat de l'église métropolitaine de Reims (9 juillet 1666), et il en prit possession six mois après (17 janvier 1667). Aussitôt qu'il eut terminé son cours de philosophie, il se fit recevoir, selon la coutume, maître-ès-arts ; puis la pensée lui vint d'aller passer sa thèse de doctorat à l'université de Paris. Cherchant, dans cette ville de dissipations et de dangers, un lieu où il pût devenir savant sans cesser d'être pieux, il se fixa au séminaire de Saint-Sulpice ; cette pépinière de la science et de la ferveur avait alors pour supérieur l'abbé Tronçon, regardé à juste titre comme l'un des oracles du clergé et de son temps : les évêques, Fénelon entre autres, élevés à cette sainte école, l'honoraient comme un père, le consultaient comme leur maître dans la théologie, et surtout le prenaient pour guide dans les voies spirituelles. Jean de La Salle dut s'avancer à grands pas sous la direction d'un tel ecclésiastique. Son entrée dans les Ordres fut retardée par la mort de sa mère (1671) et celle de son père qui suivit de près (1672) ; il supporta ces deux épreuves avec une grande résignation, mais il dut revenir à Reims ; le soin de ses affaires domestiques et la tutelle de ses frères orphelins lui firent une loi de s'arracher à lui-même pour se consacrer à des êtres si chers, que sa mère et son père mourants avaient recommandés à sa sollicitude : c'était un pénible fardeau. Il le supporta avec empressement, avec intelligence, avec énergie ; il montra de bonne heure cette persévérance qui vient à bout des tâches les plus difficiles. Cependant, au milieu des tracas qu'amènent nécessairement les intérêts temporels, il ne perdit pas de vue sa vocation pour l'état ecclésiastique. Il se prépara longtemps et avec le

plus grand soin à recevoir les saints Ordres : « Peut-on être jamais assez préparé », disait-il, « aux fonctions du sacerdoce ? une charge redoutable aux anges mêmes, une dignité dont le poids a paru accablant aux plus saints personnages, ne doit-elle pas faire reculer un pécheur tel que moi ? » Et il ajoutait, en répétant les paroles qu'avait coutume de répéter à ses disciples le saint fondateur de Saint-Sulpice : « Il faut être aveugle pour se présenter à la prêtrise : aveugle ou par les ténèbres du péché et des passions, ou par une obéissance simple et qui ne sait point raisonner ». Il fallut, en effet, que le saint jeune homme se laissât conduire comme un aveugle par son directeur pour que son humilité consentit à la prêtrise. Il fut ordonné le 9 avril 1678, à l'âge de vingt-sept ans. L'air de sainteté qu'on remarqua en lui, la première fois qu'il offrit de ses mains la céleste victime, ne le quitta plus désormais : il suffisait de le voir à l'autel, pour croire à la présence réelle de Notre-Seigneur. Il y recevait tant de lumières qu'on l'attendait au sortir de l'église pour le consulter. Mais quelquefois il était hors d'état de communiquer avec les hommes : rempli du Dieu qu'il portait dans sa poitrine, intimement uni à cet hôte divin, il avait à peine l'usage de ses sens. Lorsqu'il était malade, il trouvait souvent dans sa ferveur des forces inattendues et peut-être surnaturelles : plus d'une fois on le vit se lever de son lit de douleur, malgré l'avis des médecins, et se faire traîner pour ainsi dire à l'autel, pour s'y nourrir du pain des forts. Souvent aussi, après la communion, il tombait en extase : son âme ravie vers Dieu y puisait le mépris du monde et la force de lui résister. Mais, voyons de quelle manière notre saint prêtre fut préparé et conduit par la Providence à l'exécution des desseins qu'il avait sur lui.

Un vertueux chanoine, nommé Roland, qu'il avait pris pour directeur de sa conscience, avait fondé une communauté des filles de l'Enfant-Jésus, pour l'instruction des orphelines et des enfants de leur sexe ; sur le point de mourir, il la recommanda à son fils spirituel, à son ami, en lui prédisant même, sans doute par une inspiration d'en haut, qu'il aurait la gloire d'établir les véritables écoles chrétiennes. La vie qu'il menait était bien propre à l'acheminer vers cette sainte entreprise. Il avait appris à Saint-Sulpice à vaincre le vieil homme qui veut secouer toute loi, en soumettant toutes les actions de sa vie à une règle uniforme. Chez lui, tout avait son heure marquée, le lever, la prière, la méditation, l'étude, les repas, les lectures spirituelles ; l'office canonial était le centre de toutes les actions de la journée. Les amères critiques des mondains furent loin de le décourager ; elles lui apprirent à réviser les vains arrêts du monde au tribunal souverain de sa conscience ; il devint encore plus solitaire ; sa vie fut plus austère, ses oraisons plus fréquentes, ses veilles plus longues. Le soin qu'il donna à la partie intérieure de lui-même le rendit négligent pour son extérieur ; il ne fit plus usage que des étoffes les plus grossières, et adopta dès lors l'habit qu'il a transmis à ses enfants avec son esprit et ses vertus. Tout le temps que lui laissaient ses exercices de piété était consacré à visiter les familles indigentes. Regardant le sommeil comme un obstacle à ses progrès dans la perfection, il se faisait éveiller, en toute saison, à quatre heures du matin. Il eut d'abord beaucoup de mal à remporter sur la nature cette première victoire de la journée : il se levait bien exactement, mais une fois sur son prie-Dieu, lorsqu'il s'efforçait d'élever son âme vers Dieu par l'oraison, un profond assoupissement la tenait comme ensevelie dans le corps, et sa tête retombait lourdement : il mit à l'endroit où elle avait coutume de retomber ainsi un caillou hérissé d'aspérités : à chaque chute ces pointes

le réveillaient et le ramenaient à sa prière ; par ce moyen héroïque il s'accoutuma si bien à veiller, que, dans la suite, il passait facilement des nuits entières à prier, à écrire ou à s'occuper des affaires pressantes de son Institut. Aux veilles, il ajoutait des jeûnes rigoureux. Dans la semaine sainte, par exemple, depuis le jeudi jusqu'au jour de Pâques, il ne prenait qu'un bouillon maigre, sans pain.

Cependant le moment approchait où les desseins de Dieu allaient recevoir un commencement d'exécution : un saint religieux, le P. Barré, de l'Ordre de Saint-François de Paule, avait établi les filles de la Providence pour l'instruction des petites filles nées de parents pauvres. Il avait aussi formé le plan d'un établissement de maîtres d'écoles gratuites pour les garçons qu'on laissait sans éducation ; mais il y rencontra tant d'obstacles, qu'il ne put les vaincre. Une dame noble et riche, madame de Maillefer, convertie d'une vie mondaine à une vie de bonnes œuvres, s'intéressait vivement à cette entreprise ; elle envoie de Rouen un pieux laïque, M. Adrien Niel, avec des lettres pour essayer d'établir à Reims une école gratuite pour les garçons. Il avait une lettre pour notre saint chanoine, qui était prié de l'aider de ses conseils, et qui le logea même dans sa maison. Le projet lui parut infiniment louable, mais difficile à exécuter ; Jean de la Salle s'y intéressa, comme il eût fait à une autre œuvre ; il était loin de soupçonner que Dieu le destinait à devenir un fondateur d'Ordre : « Si j'avais cru », dit-il, « que le soin de pure charité que je prenais des maîtres d'école eût dû jamais me faire un devoir de demeurer avec eux, je l'aurais abandonné ; car, comme naturellement je mettais au-dessous de mon valet ceux que j'étais obligé d'employer aux écoles, la seule pensée qu'il m'aurait fallu vivre avec eux m'eût été insupportable ». Ainsi il se contenta d'abord de loger deux maîtres chez M. Dorigny, curé de Saint-Maurice de Reims, auquel Dieu avait, dans le même temps, inspiré le désir de travailler à l'œuvre des écoles gratuites, et qui regarda comme une rencontre aussi heureuse que surprenante qu'on vînt lui faire cette proposition, et ils ouvrirent immédiatement l'école, en 1679. Jean de La Salle crut qu'il n'y avait plus rien à faire pour eux que de louer Dieu des bénédictions qu'il avait données à ses soins, mais il dut encore aider, de ses avis et de sa bourse, M. Niel qui avait une singulière activité pour commencer des écoles nouvelles, tantôt dans une paroisse, tantôt dans une autre. De plus, en l'absence souvent réitérée de M. Niel, Jean de La Salle fut obligé de le suppléer auprès des maîtres : il leur donna un petit règlement, les logea près de chez lui, puis dans sa maison, et enfin la quitta pour aller demeurer avec eux dans une habitation étrangère. Cela indisposa contre lui toute la ville de Reims et surtout ses parents ; en effet, aux yeux du monde, il ne pouvait guère s'abaisser davantage ; mais il s'élevait au jugement de Dieu ! Cependant Niel, qui avait dans l'esprit plus d'activité que de suite, fit manquer quelques écoles par son inconstance ; La Salle, qui ne se proposait au commencement que de suppléer à ses absences, fut obligé de se charger de tout, et devint, sans y penser, fondateur d'un nouvel Ordre religieux.

Déjà plusieurs maîtres avaient renoncé à un genre de vie qui les gênait trop, parce qu'il demandait une contrainte continuelle. Ceux qui remplirent de nouveau la maison montrèrent, il est vrai, qu'ils avaient envie de bien faire ; mais ils laissèrent voir aussi bien des défauts. Ce ne fut qu'à force d'instructions et d'exhortations touchantes qu'ils parurent faire des progrès dans la vie spirituelle, et porter assez volontiers le joug d'une régularité mortifiante. On vit naître en eux une sainte émulation, effet mer-

veilleux de la vigilance de leur infatigable conducteur. Sa patience à supporter tous leurs défauts, sa charité tendre et paternelle à les écouter dans tous les temps, à entrer dans leurs peines ; sa douceur inaltérable en les reprenant, lui gagnaient leur confiance et leur cœur. Ils l'aimaient comme leur père ; ils s'aimaient mutuellement ; la paix régnait parmi eux. Tout à coup il s'éleva une tempête qui lui fit payer bien cher le plaisir innocent qu'il goûtait en commençant à jouir du fruit de ses travaux.

Des inquiétudes sur l'avenir agitèrent ces hommes attachés encore à la terre. A quoi nous conduira la vie dure que nous menons, se dirent-ils les uns aux autres ? Il n'y a rien de solide dans l'état que nous avons pris. Nous perdons notre jeunesse dans cette maison. Que deviendrons-nous si notre Père nous abandonne, ou si la mort nous l'enlève ? De là un refroidissement général. Le bon Père en est effrayé, mais il n'en peut deviner la cause : il leur témoigne plus de bonté que jamais ; il les questionne. Enfin, ils lui avouèrent franchement les craintes qu'ils avaient. Aussitôt il leur dit plein de zèle : « Hommes de peu de foi, qui vous donne la hardiesse de prescrire des bornes à une bonté infinie qui n'en a point ? Puisqu'elle est infinie, peut-elle vous manquer et n'avoir pas soin de vous ? Vous voulez des assurances ? L'Evangile ne vous en fournit-il pas ? en exigez-vous de plus fortes que la parole expresse de Jésus-Christ ? c'est un engagement qu'il a signé de son sang, etc. » Ce discours était fort touchant, mais il y manquait quelque chose. Les auditeurs se disaient à eux-mêmes et entre eux : Si chacun de nous avait un bon canonicat ou un riche patrimoine comme notre Père, nous parlerions aussi éloquemment sur l'abandon à la divine Providence ; ou bien, si notre Père n'avait pas plus que nous, ses discours nous persuaderaient davantage. Longtemps ils n'osèrent lui faire une observation si étrange. Enfin, pressés par ses exhortations toujours plus véhémentes, ils lui en firent brusquement l'aveu. Le bon Père, quoique surpris, convint humblement qu'ils avaient raison. Dès lors il résolut de se défaire de son patrimoine pour fonder des écoles. Il consulta le Père Barré, ce vertueux Minime, qui se montra bien autrement sévère. Il lui conseilla, non-seulement de se défaire de son patrimoine, mais d'en donner le prix aux pauvres ; il lui conseilla de plus de résigner son canonicat, non pas à son frère, qui était ecclésiastique, mais à un étranger. Les renards, lui dit-il avec Jésus-Christ, ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids pour se retirer ; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête ; et il expliquait ainsi ces paroles du Sauveur : « Qui sont ces renards ? Ce sont les enfants du siècle qui s'attachent aux biens de la terre. Qui sont ces oiseaux du ciel ? Ce sont les religieux qui ont leurs cellules pour asile ; mais pour les maîtres et les maîtresses d'école, dont la vocation est d'instruire les pauvres à l'exemple de Jésus-Christ, point d'autre partage sur la terre que celui du Fils de l'Homme. Tout autre appui que la Providence ne convient pas aux écoles chrétiennes. Cet appui est inébranlable, et elles demeureront elles-mêmes inébranlables, si elles n'ont point d'autre fondement ».

Certainement, ce n'est pas la chair et le sang qui révèlent des vérités si rigides et si pures ; et ce qui prouve bien qu'elles étaient véritablement inspirées d'en haut, c'est que celui qu'elles intéressaient, et à qui elles devaient paraître extrêmement dures, les goûta aussitôt. Son cœur consentit sans murmurer à des sacrifices si difficiles. Plus il y pensait devant Dieu, plus il s'y sentait disposé. Il eut plus de difficultés de la part des hommes : ceux qu'il consulta se trouvèrent divisés de sentiment : l'archevêque de

Reims ne voulut point lui permettre de quitter son canonicat. A la longue il en obtint la permission ; mais le supérieur du séminaire lui conseilla, de la part de l'archevêque, de résigner le canonicat à son frère, qui en était digne. La Salle répondit : « Je conviens que mon frère a tout le mérite que vous reconnaissez en lui ; mais c'est mon frère, et cette seule raison m'empêche de condescendre aux désirs de Monseigneur l'archevêque ». Le supérieur, frappé de cette réponse, changea de langage, et dit qu'il approuvait désormais un dessein qu'il s'était chargé de combattre : « A Dieu ne plaise », ajouta-t-il, « que je vous conseille jamais de faire ce que tant de gens désirent de vous ! Exécutez ce que l'Esprit-Saint vous a inspiré. Ce conseil, que je vous donne à présent, si opposé à celui que je vous ai donné d'abord, est le conseil de l'Esprit de Dieu et le seul qu'il faut écouter ».

La Salle, qui avait trente-trois ans, résigna donc son canonicat à un étranger. Il vendit également tous ses biens et en distribua le prix aux pauvres, dans l'année désastreuse de 1684, à tel point qu'il se vit lui-même réduit à mendier sa nourriture. Ses disciples murmurèrent de ce qu'il n'avait rien réservé pour eux. Il leur répondit en ces termes : « Revenez, mes chers frères, sur les tristes jours dont nous sommes à peine sortis. La famine vient d'exposer sous nos yeux tous les maux qu'elle cause aux pauvres et toutes les brèches qu'elle sait faire à la fortune des riches. Cette ville n'était plus peuplée que de misérables. Ils s'y rendaient de toutes parts et venaient y traîner un reste de vie languissante, que la faim allait bientôt terminer. Pendant tout ce temps, où les plus riches n'étaient pas eux-mêmes assurés de trouver à prix d'argent un pain devenu aussi rare que précieux, que vous a-t-il manqué ? Grâce à Dieu, quoique nous n'ayons ni rentes ni fonds, nous avons vu ces temps fâcheux se passer sans manquer du nécessaire. Nous ne devons rien à personne, pendant que plusieurs communautés opulentes se sont ruinées par des emprunts et par des ventes désavantageuses, devenues nécessaires pour les faire subsister ». Ce discours leur fit faire attention aux miracles que la divine Providence avait faits en leur faveur. Ils apprirent enfin à ne plus s'en défier dans la suite.

De ce moment, La Salle se livra tout entier à la formation de son institut. Vivant d'aumônes avec ses maîtres d'école, il éprouvait une violente répugnance pour certains aliments. Pour se vaincre une bonne fois pour toutes, il se condamna à une abstinence totale, jusqu'à ce qu'il sentit naître en lui une faim dévorante. Ce moyen lui réussit. Un jour, le cuisinier servit par mégarde une portion d'absinthe. Les autres se crurent empoisonnés et s'abstinrent du reste. Le Père, qui avait mangé toute sa portion sans s'apercevoir de rien, fut fort surpris d'entendre parler de poison. On examina la chose : ce n'était que de l'absinthe. Les bonnes gens s'en amusèrent dans la récréation. Mais le Père, pour leur apprendre à se mortifier, fit servir une seconde fois la portion qu'ils avaient rebutée, et il fallut la manger tout entière.

Il assembla ensuite douze de ses principaux disciples pour délibérer avec eux sur les constitutions à donner à leur petite société. Ils prennent d'abord le nom de Frères de la Doctrine chrétienne, et décident que leur nourriture serait celle du pauvre peuple. Ils proposent de faire les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; mais le Père veut qu'ils ne les fassent d'abord que pour trois ans, et il les fait avec eux. Après bien des réflexions, il leur donna pour habillement uniforme celui qu'ils portent encore maintenant. On en fit des risées. On les hua, on en vint jusqu'à leur

jeter de la boue au visage, sans que personne s'avisât de prendre leur défense. Lui-même, le Père, ayant été faire l'école à la place d'un Frère, reçut des soufflets dans la rue. Il essuya cette épreuve pendant plus d'un mois. Ce ne fut pas la seule fois où il eut à souffrir de ces outrages, lui et ses Frères.

Pour pratiquer lui-même l'obéissance, à l'exemple de Jésus-Christ, il se démit de la charge de supérieur, persuada aux Frères d'en élire un autre à sa place, auquel il fut le premier à promettre obéissance. Mais l'autorité ecclésiastique, ayant su ce qui s'était passé, l'obligea à reprendre la première place. En 1687, celui des Frères qui était à la tête des écoles de Guise tomba si dangereusement malade, qu'on désespéra de sa vie. Il reçut les derniers sacrements et fut abandonné des médecins ; il se voyait sur le point d'expirer : une seule chose le chagrinait, c'était de ne pas voir son Père avant de mourir. Le bon Père fait exprès le voyage, et le Frère est guéri en le voyant.

Le saint Institut se développait, se répandait de proche en proche par le moyen de mille difficultés, de mille persécutions, qui, humiliant davantage les instruments qu'il emploie, les sanctifiant davantage, attirent sur eux plus de grâces, et rendent plus manifeste la providence de Notre-Seigneur. En 1688, M. de Lamoricière, curé de Saint-Sulpice, appela les Frères de La Salle sur sa paroisse; ils y vinrent le 24 février avec leur Père.

L'ancien directeur de l'école paroissiale les avait sollicités lui-même de venir; mais quand il vit leur succès, il en fut jaloux et n'omit rien pour les desservir; en quoi il fut puissamment secondé et même surpassé par la jurande ou corporation jurée des maîtres d'école de Paris. C'est que les écoles des Frères se multipliaient à Paris et ailleurs, les enfants y affluaient sans nombre, le peuple les aimait. Le Père avait établi un noviciat à Vaugirard, il est obligé de le transférer au faubourg Saint-Antoine : les maîtres jurés de Paris le poursuivent en 1704, jusqu'à lui faire enlever ses meubles. L'archevêque de Paris était le cardinal de Noailles, gouverné par les Jansénistes. Le vénérable de La Salle étant éminemment soumis à tous les décrets du Saint-Siége, on le tracassait de la part de l'archevêque; on voulut lui ôter la charge de supérieur et en imposer un autre aux Frères. Au milieu de ces contradictions, les écoles se multipliaient par toute la France; il y avait des Frères à Rome dès 1702. Ses motifs pour les y envoyer furent, comme il le dit lui-même : « 1° de planter l'arbre de la société et de lui faire prendre racine dans le centre de l'unité, à l'ombre, sous les yeux et sous les auspices du Saint-Siége; 2° de la fonder sur la pierre solide, sur cette pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir, et de l'attacher pour toujours à cette Eglise qui ne peut ni périr ni faillir; 3° de se faire une voie pour aller aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ demander l'approbation de ses Règles et de ses Constitutions, et la grâce pour ses Frères de faire les trois vœux solennels de religion; 4° pour obtenir la bénédiction apostolique sur son Institut, pour l'autoriser de la protection du chef de l'Eglise, et prendre de lui la mission d'enseigner la doctrine chrétienne sous le bon plaisir et l'agrément des évêques; 5° enfin il voulait envoyer quelques-uns de ses disciples dans la capitale du monde chrétien, source de la communion catholique, pour y être les garants de sa foi, de son attachement inviolable au Saint-Siége et de sa soumission à toutes ses décisions dans un temps où un si grand nombre de personnes en France paraissaient n'en faire aucun cas ». Tels étaient et tels furent toujours les sentiments du vénérable de La Salle. Il y forma ses disciples; il ne cessa

de les leur inspirer en toute occasion. C'est parce que ces sentiments étaient gravés profondément dans son âme, qu'il lui arrivait assez souvent d'ajouter à son nom la qualité de prêtre romain.

Il serait trop long de raconter ici toutes les tribulations dont ce vénérable fondateur fut abreuvé en beaucoup d'endroits, mais surtout à Paris, d'où il fut souvent obligé de s'enfuir : des ennemis s'acharnèrent toute leur vie à le persécuter; mais sa patience fut toujours inaltérable. Une fois, entre autres, un grand-vicaire de l'archevêque de Paris fut chargé de mettre un autre supérieur à sa place : lorsque la communauté eut été assemblée à cet effet, le vénérable de La Salle fut le seul qui ne se plaignit point d'un pareil affront : il promit même de calmer l'indignation des Frères. La plus cruelle de ses peines fut sans doute de voir ses enfants souffrir à cause de lui.

M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, s'étant laissé aveugler par d'injustes préventions, refusa de payer à la communauté, tant qu'il la gouvernerait, la pension qu'il s'était engagé à lui donner, et qu'il prenait sur des aumônes que des dames pieuses déposaient en ses mains; ses disciples manquaient de pain. Ce dénûment se répéta plusieurs fois; mais la Providence eut soin de nourrir ses enfants, et le bon Père, se sacrifiant lui-même, ne recula devant aucune humiliation, ne négligea aucun artifice de la charité ou de l'humilité pour sauver un Institut qu'il savait être si utile à l'Eglise.

A Rouen, les Frères qu'on avait demandés avaient besoin, pour vivre, de 3,600 livres, sans parler du loyer de la maison. Au lieu de cela, la ville ne donna que 600 livres, sur lesquelles 300 étaient absorbées par le loyer. Jean de La Salle ne recula point devant des ressources si désespérantes; toujours confiant dans la divine Providence, pour le soin de réparer les injustices des hommes, il loua une maison et s'y installa avec douze Frères, réduit à une pension de dix-sept sous par jour, pour nourrir cette communauté. Dieu seul sait comment ces martyrs ont pu vivre ainsi pendant vingt-cinq ans. Manquant de tout, de linge, d'habits, de pain, ils ne retranchèrent jamais rien de leurs travaux ordinaires, qui, pour toute récompense, ne leur attiraient que le mépris et l'outrage. A peine pouvaient-ils se montrer sans recevoir une injure; on les couvrait de boue, on leur jetait des pierres, on les frappait. A la merci de la faim et du froid, pendant les années 1709 et 1710, ils essuyèrent, à la mort près, tout ce que la famine et l'hiver ont de plus cruel. Cependant de temps en temps Dieu inspirait à quelques personnes vertueuses la pensée de les secourir; mais ces secours n'allèrent jamais qu'à l'absolu nécessaire, comme si Dieu eût voulu empêcher ses humbles serviteurs de mourir de froid et de faim, sans les priver du mérite de souffrir de l'un et de l'autre.

Les aumônes qu'ils recevaient étaient si rares et si minimes, que les bons Frères regardèrent comme miraculeux l'envoi par une personne inconnue d'une somme de vingt-deux livres, accompagnée d'un billet portant ces mots : « Ne vous embarrassez point d'où vient cette charité; mettez seulement votre confiance en Dieu; ayez soin de le servir fidèlement, et lui-même vous nourrira ».

Il manquait aux souffrances du vénérable de La Salle, pour ressembler davantage à son Sauveur, la plus cuisante de toutes, peut-être, pour le cœur d'un père, celle d'être trahi par les siens. Il but cette amertume plus d'une fois dans le calice que la main du Seigneur lui présenta. Nous n'en citerons qu'un exemple : A peine les Frères furent-ils installés à Mende,

qu'ils eurent la présomption de rompre avec leur communauté, de secouer le joug de l'autorité et de vivre en dehors de toute règle; le nouvel évêque et les magistrats de la ville appuyèrent cette révolte. Le pauvre serviteur de Dieu, au lieu d'entreprendre une lutte incertaine, se résolut à vivre quelque temps avec ses disciples rebelles, espérant les ramener peu à peu au sentiment de leurs devoirs. Mais sa présence était un reproche continuel, son exemple leur était insupportable. Ils osèrent lui dire que, s'il voulait continuer à vivre parmi eux, il fallait qu'il payât sa pension. Il ne répondit rien, il s'humilia comme toujours et alla demander un asile à la charité des Révérends Pères Capucins. Racontant à un autre Frère que ceux de Mende refusaient de le reconnaître pour supérieur, il ajoutait : « Ils ont bien raison, car je suis incapable de l'être ». Quant aux rebelles, la discorde se mit parmi eux, le chef de la révolte resta seul avec un autre; ils commirent tous deux une foule de scandales, et la Justice divine, au bout de dix ans, les punit en les faisant périr de la peste. Les Frères de Grenoble se montraient les dignes enfants d'un si bon père : c'est pendant qu'il goûtait au sein de cette famille chérie un peu de repos, que fut publiée la bulle *Unigenitus* (1714); il la reçut et la fit recevoir avec la soumission la plus entière. Cette conduite augmenta l'animosité des Jansénistes, qui, en son absence, essayèrent de gouverner les Frères de Paris : ces loups, couverts d'une peau de brebis, allaient ravager ce troupeau, lorsqu'il rappela son pasteur. Jean de La Salle différait toujours de se rendre à Paris, espérant sans doute qu'on nommerait un autre supérieur à sa place, lorsqu'il reçut la lettre suivante :

« Monsieur notre très-cher Père. — Nous, principaux Frères des écoles chrétiennes, ayant en vue la plus grande gloire de Dieu, le plus grand bien de l'Eglise et de notre société, reconnaissons qu'il est d'une extrême conséquence que vous repreniez le soin et la conduite générale du saint œuvre de Dieu, qui est aussi le vôtre, puisqu'il a plu au Seigneur de se servir de vous pour l'établir et le conduire depuis si longtemps : tout le monde est convaincu que Dieu vous a donné et vous donne les grâces et les talents nécessaires pour bien gouverner cette nouvelle compagnie, qui est d'une si grande utilité à l'Eglise; et c'est avec justice que nous rendons témoignage que vous l'avez toujours conduite avec beaucoup de succès et d'édification. C'est pourquoi, Monsieur, nous vous prions très-humblement et vous ordonnons, au nom et de la part du corps de la Société auquel vous avez promis obéissance, de prendre incessamment soin du gouvernement général de notre Société. En foi de quoi nous avons signé. Fait à Paris, ce 1er avril 1714. Et nous sommes avec un très-profond respect, Monsieur notre très-cher Père, vos très-humbles et très-obéissants inférieurs ».

Sur cette lettre de ses enfants, le Père reprit le commandement, par obéissance; mais toujours il les pria de lui donner un successeur. En attendant, il se déchargeait de la plupart des affaires sur frère Barthélemy, maître des novices, qui était tout à fait digne de cette confiance. Revenu à Paris, le Père y guérit un possédé; mais il eut beaucoup à souffrir de la part des Jansénistes, qui gouvernaient le cardinal de Noailles, surtout depuis la mort de Louis XIV. Ce fut un motif pour lui de ramener ses novices à Rouen, dans la maison de Saint-Yon. Cependant il pressait toujours ses Frères d'accepter sa démission et de choisir un autre supérieur. Il était vieux, infirme, et aspirait à un peu de repos. Mais surtout il craignait pour l'avenir de sa Congrégation, il craignait qu'on ne la laissât pas se gouverner elle-même, et qu'on lui imposât des supérieurs étrangers : déjà même on l'avait fait

pour quelques maisons particulières. Les Frères finirent par acquiescer à ses instances, et choisirent à l'unanimité, pour son successeur, frère Barthélemy. C'était dans les jours de la Pentecôte 1717. Le bon Père, avec ses enfants, s'occupa de donner une forme définitive à leurs Constitutions, afin qu'elles pussent être approuvées par le Saint-Siége; il eut soin d'y mettre que les Frères n'auraient pour supérieur que l'un d'entre eux. Il composa quelques petits ouvrages spirituels, entre autres une *Explication de la Méthode d'oraison*. Il en revit d'autres qu'il avait composés précédemment : 1° les *Devoirs du chrétien envers Dieu, et les moyens de pouvoir s'en acquitter;* 2° la *Civilité chrétienne*.

Une de ses occupations les plus chères était de faire des exhortations aux novices, pour les porter à la perfection de leur état; ensuite, de visiter les pensionnaires de la maison de Saint-Yon. Ces pensionnaires étaient de deux sortes. Les uns étaient de mauvais sujets, renfermés par ordre du roi ou par la volonté de leurs parents, pour faire pénitence de leurs désordres et en arrêter les funestes suites. Les autres étaient des enfants dont les pères et les mères confiaient l'éducation aux Frères. Les premiers étaient très-difficiles à réduire ; ils étaient gardés soigneusement dans un quartier séparé, qui ne communiquait pas avec le reste de la maison. C'étaient, la plupart, de jeunes libertins qui se désespéraient dans leur prison. Tout ce qu'on leur disait des jugements de Dieu, des châtiments terribles de l'enfer, ne les touchait pas. Seulement, quelques-uns faisaient semblant de se convertir afin d'obtenir leur délivrance. Le saint homme eut pitié de ces malheureux ; il alla les visiter régulièrement tous les jours ; et comme Dieu attachait une grâce particulière à ses paroles, plusieurs donnèrent des signes les moins équivoques d'un changement sincère. On leur rendit la liberté, et l'on n'eut pas lieu de s'en repentir. Les uns se firent religieux dans les Ordres les plus réguliers et les plus austères ; les autres restèrent dans le monde et y édifièrent par la sagesse de leurs mœurs. Les petits pensionnaires faisaient les délices du saint homme. Il les confessait ; il respectait en eux l'innocence de leur âge ; il allait les voir de temps en temps ; il animait leurs petits jeux ; ensuite, s'accommodant à leur caractère, il leur racontait des histoires édifiantes et leur donnait des principes de vertu. Si quelqu'un avait fait une faute, il l'en reprenait avec bonté ; par là il gagnait leur confiance, et ils écoutaient volontiers ses leçons, qu'il proportionnait à leur portée.

La maison de Saint-Yon devint la propriété des Frères en 1718. Le vénérable de La Salle y fut éprouvé comme partout ailleurs. Le Frère qu'on lui avait donné, pour le servir dans ses infirmités, l'accablait de paroles grossières et de reproches, sans qu'il s'en plaignît jamais à personne. L'archevêque de Rouen se laissa tellement prévenir, que, deux jours avant la mort du saint homme, il lui retira tous ses pouvoirs, comme à un prêtre indigne. Ses infirmités augmentèrent tellement vers la mi-carême de 1719, qu'il fut contraint de garder le lit. Le danger croissait sensiblement, et la joie croissait en même temps dans son âme. « J'espère », disait-il, « que je serai bientôt délivré de l'Egypte, pour être introduit dans la véritable terre promise aux élus ». Le 19 mars, fête de saint Joseph, patron de l'Institut, ses douleurs cessèrent tout à coup, ses forces revinrent, et il put dire la messe, comme il l'avait ardemment souhaité. A peine la messe est-elle finie, que ses douleurs et sa faiblesse lui reprennent. Il reçoit les derniers sacrements au commencement de la semaine sainte, et meurt de la mort des justes le vendredi saint, 7 avril 1719, à l'âge de soixante-huit ans. Son

corps fut enterré, sans pompe, dans la chapelle de Sainte-Suzanne de l'église paroissiale de Saint-Sever.

Le jour qu'il reçut l'Extrême-Onction, voyant ses enfants éplorés autour de son lit, il leur adressa ce testament : « Je recommande à Dieu premièrement mon âme, et ensuite tous les Frères de la Société des Ecoles chrétiennes, auxquels il m'a uni ; je leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Eglise, et surtout dans ces temps fâcheux ; et, pour en donner des marques, de ne se désunir en rien de notre Saint-Père, le Pape, et de l'Eglise de Rome, se souvenant toujours que j'ai envoyé deux Frères à Rome, pour demander à Dieu la grâce que leur Société y fût toujours entièrement soumise. Je leur recommande aussi d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur, d'aimer beaucoup la sainte communion et l'exercice de l'oraison, et d'avoir une dévotion particulière envers la très-sainte Vierge et envers saint Joseph, patron et protecteur de leur Société, et de s'acquitter de leur emploi avec zèle et désintéressement, et d'avoir entre eux une union intime et une obéissance aveugle envers leurs supérieurs : ce qui est le fondement et le soutien de toute la perfection dans une communauté ».

Dans un autre moment, après qu'on eut dit les prières de l'agonie, il reprit connaissance et ajouta : « Si vous voulez vous conserver et mourir dans votre état, n'ayez jamais de commerce avec les gens du monde ; car, peu à peu, vous prendrez goût à leur manière d'agir, et vous entrerez si avant dans leur conversation, que vous ne pourrez vous défendre, par politique, d'applaudir à leurs discours, quoique très-pernicieux ; ce qui sera cause que vous tomberez dans l'infidélité ; et, n'étant plus fidèles à observer vos règles, vous vous dégoûterez de votre état, et enfin vous l'abandonnerez ».

Le supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, où le vénérable de La Salle reçut l'hospitalité depuis le 4 octobre 1717 jusqu'au 7 mars 1718, rend de lui un précieux témoignage ; nous ne pouvons mieux terminer cette vie qu'en le citant : « Ce temps a été court, comme vous voyez ; mais il n'en a pas fallu davantage pour reconnaître en lui les dons particuliers que Dieu y avait mis, et les grâces même qu'il s'étudiait le plus à cacher aux hommes. Nous lui avons surtout reconnu un zèle et une ferveur extraordinaires pour sa propre perfection, une humilité profonde et un grand amour pour la mortification et la pauvreté. Le zèle pour sa propre perfection a paru : 1° en ce que, non content de se trouver tous les jours, sans en manquer un seul, à tous les exercices de piété, à l'oraison du matin, aux conférences spirituelles, aux divins offices, il m'a avoué qu'il donnait encore régulièrement chaque jour deux heures et demie ou trois heures à la méditation ; 2° dans l'assujétissement entier où il a voulu vivre au règlement du séminaire, car il se rendait toujours des premiers à tous les exercices, et il n'y avait pour lui aucun article qui ne fût important ; il n'aurait pas voulu, je ne dis pas sortir en ville, mais même parler à un externe, sans en demander la permission. En vain lui ai-je déclaré plusieurs fois qu'il avait chez nous toute permission, et que ce point du règlement n'y avait point été mis pour lui, il n'a pas été possible de lui en faire accepter la dispense. Son humilité nous a paru également admirable, et elle était universelle. Il ne faisait rien sans conseil, et l'avis des autres lui paraissait toujours meilleur que le sien. Dans la conversation, il écoutait toujours plus volontiers qu'il ne parlait ; on ne lui entendait jamais rien dire à son avantage. Plein d'horreur et de mépris pour la mondanité qu'af-

fectent plusieurs ecclésiastiques dans leur extérieur et dans leurs habits, rien de plus simple que les siens, qui n'étaient que de serge la plus commune. Tout le reste de son extérieur y répondait, et c'est en partie ce qui m'a fait dire qu'il aimait la pauvreté. Cet amour pour cette vertu a encore plus éclaté dans la générosité qu'il a eue de renoncer à tout et de se dépouiller de tout pour entreprendre et soutenir l'établissement de sa communauté, et dans les précautions qu'il a prises pour inspirer et perpétuer dans les Frères qui la composent cet esprit de simplicité et le retranchement de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire à la vie et à l'entretien. Sa mortification, enfin, nous confondait en nous édifiant. Il ne voulut jamais accepter de chambre à feu quand il entra au séminaire ; et, au lieu de se chauffer avec les autres, au moins pendant le temps de la récréation, il aimait mieux s'entretenir dans les salles ou dans le jardin avec quelques séminaristes, pour avoir occasion de leur inspirer quelque sainte maxime et le détachement des choses de la terre ; et comme sa modestie, son air recueilli et l'onction de ses entretiens ne laissaient point douter qu'il n'en pratiquât encore beaucoup plus qu'il n'en inspirait, on ne saurait exprimer le fruit qu'il a fait dans ce séminaire ».

Sur la demande de l'épiscopat français et de plusieurs évêques d'Italie, la cause de la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu a été introduite à Rome. Le décret qui l'autorise fut signé, le 8 mai 1840, par le pape Grégoire XVI, qui lui donna le titre de Vénérable. Le 1er novembre 1873 a eu lieu, au Vatican, la lecture du décret constatant l'héroïcité de ses vertus.

NOTICE SUR LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

La Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes fut reconnue civilement en 1724 par lettres patentes de Louis XV, et religieusement en 1725 par une bulle de Benoît XIII, qui érigea l'Institut en Ordre religieux, sans rien changer aux Constitutions du vénérable Père. A l'époque de la Révolution française, ils furent exilés de France pour refus de serment. Après le Concordat, le Frère François de Jésus, ancien maître des novices, organisa et ouvrit une école à Lyon, le 3 mai 1802. Dans le même temps, d'autres Frères se réunirent à Saint-Germain en Laye, au Gros-Caillou (Paris) et à Toulouse. Le gouvernement autorisa alors la réouverture d'écoles chrétiennes, en faisant supporter par l'administration des hospices les dépenses nécessaires à leur entretien. Trois ans plus tard, il s'en élevait à Ajaccio (Corse), à Saint-Etienne (Loire), à Trévoux, à Besançon, etc., etc.

Le 8 septembre 1805, les Frères reprirent leur habit d'Ordre, et l'archevêque de Lyon obtint ensuite pour eux l'exemption du service militaire. Quand Napoléon organisa l'Université (1808), leur Ordre fut également reconnu : on l'approuva comme corps enseignant. Sous la Restauration (1819), le gouvernement leur accorda la grande maison du faubourg Saint-Martin, qui fut remplacée plus tard par celle qu'ils occupent maintenant dans la rue Oudinot. Depuis lors, leur Institut s'est développé extraordinairement. En 1824, il comptait déjà deux cent dix maisons, qui contenaient près de dix-huit cents frères. Ils sont aujourd'hui près de six mille, ils dirigent plusieurs pensionnats très-florissants et un grand nombre d'écoles gratuites fréquentées, en France seulement, par cent trente mille élèves environ. A l'exception de l'Autriche, de l'Espagne et de la Russie, ils ont des établissements dans toutes les contrées de l'Europe, ils en possèdent plusieurs dans le Levant, l'Algérie, les Etats-Unis d'Amérique, un à Singapour et jusque dans l'Océanie

Nous nous sommes servi, pour composer cette biographie, de l'*Histoire de l'Eglise*, par Rohrbacher, et de la *Vie du vénérable de la Salle*, 13e livraison de la *Bibliothèque de la famille*.

VIIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Antoine *Bourret*, frère lai de l'Ordre des Trappistes, retiré à Langogne (Lozère, arrondissement de Mende); condamné à mort par le tribunal criminel du département de l'Ardèche, comme prêtre réfractaire. 1794. — Alexandre-Laurent *Dublaye*, vicaire à Castelnau-Chalosse (Landes, arrondissement de Saint-Sever, canton d'Amou); ne fit point le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793; jeté dans les prisons de Tartas (Landes); condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département des Landes. 1794. — *Rousseau*, chanoine de la cathédrale de Nevers; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté; mis en réclusion dans une maison claustrale de Nevers; conduit à Nantes en février 1794; jeté dans le fond de cale de la galiote hollandaise de ce port; mort en ce lieu infect à l'âge de soixante-huit ans. 1794.

Le R. P. HENRI-FRANÇOIS DE PAULE TEMPIER, prêtre, de la Congrégation des Missionnaires oblats de Marie Immaculée. 1870.

LE R. P. HENRI-FRANÇOIS DE PAULE TEMPIER,

PRÊTRE, DE LA CONGRÉGATION DES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE

1870. — Pape : Pie IX. — Empereur des Français : Napoléon III.

Le révérend Père Tempier naquit à Saint-Cannat, près d'Aix en Provence, le 1er avril 1788, d'une famille d'honnêtes cultivateurs, dans laquelle se maintenaient les traditions de la foi et les pratiques de la piété. Il eut pour mère une de ces femmes qui méritent les éloges que l'Esprit-Saint donne à la femme forte; aussi l'affection de l'enfant s'augmenta-t-elle plus tard de toute la force que l'intelligence d'un pareil don pouvait inspirer. Il reçut le baptême le lendemain du jour de sa naissance, avec les noms d'Henri et de François de Paule. Son enfance se passa à l'ombre du toit paternel.

La France eut bientôt à traverser les pénibles épreuves de la Révolution, qui devaient aboutir à de si terribles catastrophes. On connaît toutes les horreurs de la persécution exercée envers la religion catholique et ses ministres fidèles. Comme les chrétiens d'autrefois, qui recevaient l'Eucharistie dans les Catacombes, il fit sa première communion dans une chambre devenue tout à coup le cénacle. Il en sortit portant dans son cœur cette flamme d'amour qui fait les Apôtres. Bientôt vint le moment de préparer pour l'Eglise cette âme d'élite. En 1802, la paix et le calme ayant été rendus à la religion, de toutes parts les églises se rouvrirent à la piété de fidèles, et les prêtres se replacèrent à la tête de leurs ouailles. Mais les rangs de la

milice sacerdotale avaient été décimés ; il fallait au plus tôt en combler les vides. Le grand séminaire d'Aix fut un des premiers à recevoir de nouveaux élèves, et, en 1809, le jeune Tempier fut jugé digne de recevoir la première tonsure.

Après cette cérémonie, François de Paule Tempier continua à se livrer à l'étude de la théologie avec l'application la plus assidue. Les qualités qu'il manifesta attirèrent sur lui l'attention de ses supérieurs, qui résolurent de l'employer au service de l'Eglise. Un saint prêtre d'Aix, nommé Abel, fut heureux de recevoir parmi ses professeurs celui qui avait été longtemps son élève ; il lui donna la chaire d'humanités et une influence prépondérante dans la maison. L'établissement se ressentit bientôt de l'esprit d'ordre, de régularité et de dévouement qui dirigeait le P. Tempier dans toute sa conduite. C'est au milieu de ces saintes occupations que le sacerdoce lui fut imposé, le 26 mars 1814. Nommé vicaire à Arles, il s'y rendit immédiatement et commença à exercer les fonctions du saint ministère avec la ferveur que Dieu inspire et bénit dans les ouvriers qu'il appelle à sa vigne. Confessions, prédications, catéchismes, œuvres de charité, rien ne demeurait étranger à son zèle. La moisson était abondante, et les bons ouvriers faisaient défaut.

Il y avait à peine un an qu'il édifiait la ville d'Arles, lorsque la voix mystérieuse de la Providence l'appela à une nouvelle vocation. Le Père Tempier possédait la condition essentielle exigée de Dieu pour l'opération des grandes choses : un profond sentiment de défiance de lui-même, une sincère humilité. C'est la pierre de touche des vocations divines. Voici le jugement qu'il portait sur ses aptitudes : « Il est vrai que je ne reconnais pas en moi le talent de la parole nécessaire à un missionnaire, mais *alius sic, alius autem sic*. Ce que je ne ferai pas dans de grands discours, je le ferai dans des catéchismes, dans des conférences, dans le tribunal de la Pénitence, et par tous les autres moyens qui pourront établir le règne de Jésus-Christ dans les âmes. Je ne trouve rien de bas et de pénible pour cela ». Il ajoutait : « Vous voulez des prêtres qui ne suivent pas la routine, qui soient disposés à marcher sur les traces des Apôtres, à travailler au salut des âmes sans attendre d'autres récompenses sur la terre, que beaucoup de peines et de fatigues. Par la grâce de Dieu, je sens dans moi ce désir, ou, si je ne l'ai pas, je désire grandement de l'avoir, et avec vous tout me deviendra encore plus facile ».

Le 27 décembre 1815, il se rendit à Aix et se mit à la disposition de l'abbé de Mazenod. Le 25 janvier 1816, les premiers membres de la congrégation des Missionnaires de Provence que l'Eglise, par l'organe infaillible de son Pontife, devait, dix ans après, décorer du beau nom de Missionnaires oblats de Marie immaculée, se trouvèrent réunis dans un même local. L'abbé de Mazenod fut élu supérieur d'un consentement unanime. Mais cette grande âme était dévorée du zèle d'acquérir les grandes vertus. Parmi ses compagnons, il choisit celui en qui il avait découvert un autre lui-même, et il forma le projet de lui faire un vœu d'obéissance.

Le 11 avril 1816, la chapelle de la mission présentait un touchant spectacle : c'était le jeudi saint. Toutes les richesses de la pauvre maison avaient été employées pour orner et décorer la chapelle et le reposoir de la divine Eucharistie. L'affluence des fidèles était considérable. Dans la matinée, après l'office solennel, deux prêtres se glissent avec précaution sous les gradins du reposoir, s'agenouillent à l'ombre de l'adorable Victime qui fut obéissante jusqu'à la mort, et prononcent l'un après l'autre une formule

contenant le vœu d'obéissance qu'ils se faisaient mutuellement. Ce ne fut point une vaine cérémonie : de part et d'autre c'était un grand acte, un de ces actes qui influent sur les destinées.

Une occasion se présenta bientôt pour le Père Tempier d'exercer les fonctions de sa supériorité occulte. Le Père de Mazenod, entraîné par son zèle, tombe malade au début d'une mission ; des vomissements de sang mettent ses jours en danger : le missionnaire ne s'arrête pas. Prévenu à temps, le P. Tempier envoie une lettre par laquelle il interdit au P. de Mazenod la prédication et la confession. Le P. de Mazenod obéit avec la docilité d'un enfant. Cependant le P. Tempier prit part lui-même à plusieurs missions. Il s'était exercé à ce genre de ministère pendant son vicariat d'Arles. On lui a souvent entendu dire que, n'ayant pas eu le temps nécessaire pour préparer un cours complet d'instructions, il s'inspirait des *Pensées du Père Humbert* avant de monter en chaire. Dieu a récompensé plusieurs fois les efforts de l'humble apôtre auquel il avait accordé plus abondamment le don de conseil que le don de la parole. Aussi le P. Tempier abandonna-t-il bientôt le champ où se livraient chaque jour de nouveaux combats. Sa place était au foyer domestique. Le lundi 24 octobre 1818, eut lieu la première assemblée générale des missionnaires. Elle se composait de neuf membres. Le P. Tempier fut élu second assistant général. Le 1er novembre 1818, fête de la Toussaint, on procéda à l'émission solennelle des vœux tels que les avait déterminés la réunion du 24 octobre : chasteté, obéissance, persévérance. Le P. Tempier fut le second à prononcer la formule : son oblation perpétuelle date de ce jour.

La jeune famille reçut en ce jour des bénédictions précieuses. Mgr Miollis, évêque de Digne, sous la juridiction épiscopale duquel était compris le diocèse de Gap, désirant rendre au pèlerinage de Notre-Dame du Laus sa gloire primitive, voulut le confier à une communauté religieuse. Il demanda au R. P. de Mazenod quelques-uns de ses missionnaires. Sa prière étant accueillie comme une manifestation de la volonté de Dieu, la fondation du Laus fut acceptée, et le P. Tempier établi supérieur de la nouvelle maison. Il y exerça cette fonction pendant cinq ans, de l'année 1819 à l'année 1823. En 1821 se tint à Aix le second chapitre général dans lequel, d'un consentement unanime, on décida que le vœu de pauvreté serait ajouté aux trois vœux déjà admis par les missionnaires. Le P. Tempier prit une part décisive à la délibération, et il fut un des premiers à se soumettre à une prescription qu'il avait appelée de tous ses désirs. Dans ce même chapitre il fut réélu assistant général.

Traçons rapidement une esquisse du supériorat du R. P. Tempier à Notre-Dame du Laus. Les ruines matérielles attirèrent tout d'abord l'attention du nouveau supérieur. Avec ce coup d'œil juste qui saisit les proportions et les convenances, il eut bientôt arrêté les réparations à faire, les constructions à élever. Tout se fit selon l'esprit d'une sainte pauvreté. Plus tard, il fut donné aux successeurs du P. Tempier de compléter son œuvre : un clocher fut bâti auprès de l'église restaurée. Les ruines morales étaient plus grandes que les ruines matérielles. Elles eurent aussi leur restauration. Le P. Tempier organisa l'œuvre des missions et tira un admirable parti des ouvriers apostoliques qu'il avait sous sa conduite. Il n'abandonna pas le sanctuaire où s'achevaient bien souvent les conversions, mais il dirigeait tout par ses lettres et ses exhortations.

Auprès du sanctuaire, il soutenait une œuvre qui a donné des consolations bien douces. C'est au Laus qu'a été établi le premier juniorat, le pre-

mier scolasticat de la Congrégation. Pensée heureuse, que d'offrir pour berceau à l'espérance d'une famille de religieux un sanctuaire de Marie! Le P. Tempier remplit lui-même les fonctions de professeur : il a compté parmi ses élèves les plus anciens Pères de la Congrégation. Dans l'intérieur de la maison il donnait l'exemple de toutes les vertus. Toujours le premier à l'oraison, il était le dernier à se livrer au repos. Il a poussé la mortification, au milieu des frimas des Alpes, jusqu'à se priver du feu que l'intensité du froid rend indispensable. Mais ce qu'il se refusait à lui-même, il l'accordait aux autres, et une mère n'aurait pas eu plus de tendresse qu'il n'en prodiguait aux jeunes gens confiés à ses soins. Sous un extérieur austère, il cachait d'inépuisables ressources de cœur. Ceux qui ont vécu dans son intimité savent qu'en dévouement et en bonté il ne le cédait à personne.

Le supériorat de Notre-Dame du Laus avait mis en relief les aptitudes administratives et religieuses du P. Tempier. La Providence s'en servit comme d'un nouveau noviciat pour le préparer à remplir une mission plus auguste et plus fructueuse. L'humble religieux va quitter l'obscurité du couvent pour apparaître sur un plus vaste théâtre. Les honneurs ecclésiastiques lui sont imposés, et il en portera le fardeau avec la même sérénité, avec le même dévouement. En 1823, Mgr Charles-Fortuné de Mazenod ayant été appelé au siége épiscopal de Marseille, appela auprès de lui son neveu, le P. de Mazenod, et l'ami de son neveu, le P. Tempier, et il leur remit des lettres de vicaires généraux. Le P. Tempier n'accepta qu'en vertu de l'ordre qui lui fut donné, et c'est lui qui vint au nom du vénéré prélat prendre possession du siége de Marseille, le 15 juillet 1823.

Avec le titre de vicaire général il reçut bientôt celui de supérieur du grand séminaire de Marseille, et quand, en 1837, Mgr Eugène de Mazenod, succédant à son oncle, eut laissé vacante la prévôté du chapitre, le Père Tempier en fut encore investi ; il se trouva ainsi élevé à la seconde place dans le diocèse de Marseille. Ces dignités et ces honneurs n'avaient d'autres charmes pour lui que de le mettre à même de produire un plus grand bien. Sous les deux évêques qui avaient mis en lui toute leur confiance, il fut le sage conseiller et l'exécuteur énergique et dévoué de toutes leurs inspirations, et ces inspirations n'avaient d'autre but que la gloire de Dieu et la sanctification des âmes. Il eut sous sa responsabilité propre et personnelle des œuvres qui, à elles seules, suffiraient pour illustrer une vie. Enumérons rapidement la construction du grand séminaire de Marseille et la direction de cet établissement qu'il garda pendant vingt-six ans, les améliorations successivement introduites dans le petit séminaire, terminées par la fondation des succursales du petit Sacré-Cœur, la reconstruction de la plupart des monastères habités par les Carmélites, les Capucines, les Clarisses, les religieuses du Refuge ; les églises de Saint-Lazare et de Saint-Joseph achevées, les églises de Saint-Michel, de Saint-Jean-Baptiste préparées.

En qualité de supérieur du grand séminaire, il remit en honneur les études ecclésiastiques, forma un clergé modèle et réalisa ainsi tous les fruits que l'Eglise attend de l'institution des séminaires. Il se faisait un point de conscience d'ouvrir lui-même chaque année la rentrée du séminaire et d'assister aux examens qui lui permettaient d'apprécier les aptitudes et les progrès de chaque élève. Il donnait l'exemple en tout et pour tout, et son austérité extérieure, nécessaire au maintien de la discipline, n'empêchait point, et pour les professeurs et pour les élèves, les douces

communications de la paternité. Inexorable sur les infractions à la Règle, sur les négligences volontaires, sur les paresses calculées, il devenait compatissant et tendre sur les infirmités et les faiblesses de la jeunesse, sur les souffrances de la maladie, sur les épreuves de la vocation.

Il avait le discernement des âmes. Sa théologie était sûre, modérée, toujours appuyée sur les doctrines romaines qu'il défendait énergiquement. Saint Liguori était son auteur de prédilection. Il faisait ses délices des grands théologiens, et si ses occupations incessantes ne lui permettaient pas d'en lire les pages, il les recommandait aux étudiants. Il rejetait les innovations en doctrine et en paroles, condamnait le néologisme et invitait sans cesse les prédicateurs à se nourrir de Bossuet et des grands orateurs du siècle de Louis XIV.

Dieu seul connaît le bien qu'il a opéré dans la direction du grand séminaire, dans la confession des prêtres qui lui avaient donné leur confiance, dans le soin qu'il a prodigué aux communautés religieuses placées sous sa juridiction. Dans le conseil des évêques, dans la solution des affaires, on lui a toujours reconnu le coup d'œil pratique, juste, modéré. On ne pouvait se méprendre sur la sincérité et la pureté de ses intentions. Le devoir le trouvait inflexible, les circonstances toujours conciliant. Et quand il était obligé de sévir, on reconnaissait au-dessus de son autorité l'autorité de la conscience à laquelle il obéissait. Des jugements divers ont été formulés à son encontre; quand il a fallu donner aux appréciations malveillantes des bases solides, on n'a pu trouver que les récriminations du coupable puni ou du jaloux méprisé. Et cependant le Père Tempier, par suite de sa haute position, a eu à traiter des intérêts les plus délicats, et cela avec des personnes appartenant à toutes les classes de la société. En 1828, lors des ordonnances de Charles X; en 1831, lors des émeutes du Midi; en 1835, lors de l'invasion du choléra; en 1848, lors de l'établissement de la République, toujours il a conservé le calme de l'homme parfait, l'intrépidité de la conscience chrétienne, le dévouement héroïque que le prêtre selon le cœur de Dieu puise dans les lumières de la foi et les aspirations de la piété. Il ne craignit point de s'exposer aux injustices de l'opinion, de braver les passions populaires. Ami de l'ordre et de la religion, il revendiqua avec courage leurs droits imprescriptibles.

Le Père Tempier était pieux, de cette piété solide, profonde, qui captive l'âme et la met en contact immédiat avec Dieu. Il avait le goût des choses saintes. Les heures de la prière ne lui paraissaient point trop longues. Il aimait les grandes cérémonies de l'Eglise et il s'y livrait avec bonheur. C'était une piété forte se nourrissant de sacrifices; une piété pleine de discernement, faisant céder à la charité et au devoir la première place dans les jouissances même les plus permises.

Le zèle et le dévouement qu'il mettait à la disposition du diocèse de Marseille n'enlevaient rien à son amour pour sa famille religieuse. Toujours indissolublement uni au fondateur de sa Congrégation, il le secondait sans cesse avec la plus complète abnégation dans le double gouvernement dont il avait la responsabilité. Aussi c'est sur lui que le vénéré fondateur semble se décharger de tous les soins matériels. Il a rencontré en lui l'homme de l'intérieur, c'est à lui qu'il confie l'administration des secours que la Providence met à la disposition de la petite communauté. Ces fonctions d'économe de la Providence, de procureur de la Congrégation, le Père Tempier les exerce toute sa vie. Nul ne peut dire les sollicitudes, les anxiétés, les souffrances dont elles ont été l'occasion; car il consolait peu

son cœur par les communications de ses épreuves. La joie, il la rendait commune ; la douleur, il se la réservait.

Le Père Tempier a toujours appartenu à l'administration supérieure de la Congrégation. En 1824, le chapitre général le confirme dans sa charge d'assistant général. En 1826, il assiste au chapitre convoqué le 10 juillet de cette année, pour recevoir communication des lettres apostoliques par lesquelles Léon XII approuvait et confirmait la Congrégation des Oblats de Marie immaculée. Ce fut un beau jour. Le Père Tempier prononça la nouvelle formule des vœux immédiatement après le fondateur. Tous les autres chapitres généraux l'ont maintenu dans la charge d'assistant général, et jusqu'à la mort du fondateur il a rempli auprès de lui celle d'admoniteur. Jamais homme n'a poussé aussi loin le respect du secret et la pratique de la discrétion dans l'exercice des charges dont il a été revêtu. Il a été pour la Congrégation un second père. Il n'est demeuré étranger à aucune des grandes œuvres qui ont intéressé son existence, développé ses ressources et ses destinées et l'ont placée au rang qu'elle occupe aujourd'hui.

Bien souvent il a payé de sa personne en remplissant des missions de la plus haute importance. Trois fois il est allé à Rome traiter avec le souverain Pontife des questions vitales pour sa chère famille. Il y a fait même, en 1832, un séjour prolongé. Mais au sein de la ville éternelle, jouissant d'une pleine et entière indépendance, il ne s'est souvenu que de la mission que l'obéissance lui avait confiée ; il s'est refusé des joies que nous croirions bien légitimes, et l'austère religieux est rentré en France sans avoir visité le sanctuaire de Notre-Dame de Lorette ; il n'en avait pas la permission.

Il est intervenu personnellement dans les fondations de Notre-Dame de l'Osier, de Notre-Dame de Lumières, à Nancy, de Notre-Dame de Bon-Secours, à Paris. Il a eu pour Notre-Dame de Lumières une véritable prédilection. Il était heureux d'y voir fleurir le juniorat, auquel il a prodigué les soins d'une sollicitude paternelle. La suspension momentanée de ce premier juniorat lui causa une peine excessive. Bien souvent il rappela l'attention du supérieur général sur le projet de son rétablissement et pour appuyer ses arguments, il avait dressé une liste des Pères formés à l'ombre du sanctuaire de Marie et qui ont rendu à la Congrégation de grands services. Il salua comme un beau jour celui qui ramena à Notre-Dame de Lumières une nouvelle génération de junioristes, et parmi les souvenirs de son dernier voyage dans le Midi, en 1869, il plaçait au premier rang ceux qu'il a recueillis auprès du juniorat. Tout ne lui appartient pas dans ce sanctuaire vénéré ; des mains habiles ont restauré et orné la crypte, embelli l'église, renouvelé la maison ; mais il a favorisé les constructions premières, tracé les vastes allées et recouvert le coteau des pins qui le couronnent et donnent l'aspect de la vie là où régnait la désolation.

Les fondations n'ont pas seules mis à l'épreuve le dévouement du Père Tempier. En 1851, âgé de soixante-trois ans, il a accepté la charge de visiteur de la province du Canada. Traverser l'Océan, se jouer avec les tempêtes, rien n'a arrêté ni fatigué le vieillard courageux. Les voyages étaient un délassement pour ce tempérament de fer. Il a navigué plusieurs fois sur la Méditerranée ; il est allé en Italie, en Corse, en Algérie ; il ne s'est jamais ressenti de ces fatigues. Il entretenait la vigueur et la force de sa constitution par la sobriété et la tempérance la plus admirable. La nourriture était la dernière de ses préoccupations. Il pratiquait parfaitement ce que le devoir de sa charge le mettait à même de rappeler à d'autres.

La série des fondations, des Missions confiées au Père Tempier se termine par celle de Montolivet. C'est l'œuvre de sa vieillesse; il l'avait considérée comme le lieu de son repos. Au mois d'octobre 1854, quand il prit possession avec les scolastiques de la maison nouvelle, elle était loin d'offrir le strict nécessaire. Mais avec le temps, avec le dévouement, Montolivet réalisa pendant plusieurs années l'idéal rêvé par le Père Tempier. C'était le scolasticat de la Congrégation vivant de la vie qui lui est propre, jouissant des douces communications du père de famille et des anciens, se transformant souvent en cénacle où se réunissaient et d'où s'éloignaient les nouveaux apôtres appelés à la conquête des peuples les plus éloignés et les plus abandonnés. Le vieillard était souriant au milieu de ceux qu'il appelait tendrement ses fils. Il se comparait au chêne des montagnes qui voit germer à ses pieds de nombreux et vigoureux rejetons, et il bénissait Dieu de ce que le grain de sénevé était devenu l'arbre gigantesque où les oiseaux du ciel trouvaient un abri. C'est à Montolivet que se tint le chapitre général de 1856, célèbre entre tous les autres par deux événements remarquables accomplis pendant sa durée : la consécration de la chapelle de Montolivet et la consécration épiscopale de Mgr Semeria. Le Père Tempier, en qualité de supérieur de la maison, dut prévoir toutes les mesures nécessitées par la présence des membres du chapitre, élus conformément aux prescriptions des Règles que le souverain Pontife Pie IX avait approuvées en 1851. Le Père Tempier avait pris, dans le chapitre de 1850, une large part aux travaux importants qui ont rendu cette assemblée à jamais mémorable, car elle vota les additions nécessitées par la diffusion de la famille et admit la division de la Congrégation en provinces et en vicariats. Le chapitre de 1856 fit constater la sagesse de ces transformations qui donnaient le dernier trait à la Congrégation des Oblats de Marie immaculée.

Le Père Tempier exerça dans la maison générale, à Paris, les fonctions de supérieur local, de l'année 1865 à l'année 1867. Sa juridiction s'étendait aussi sur la résidence de Royaumont, à laquelle il consacra des soins dévoués. Il suffit à toutes les exigences de ses charges multiples. On le vit, comme toujours, à la tête de sa communauté, lui donnant l'exemple de la régularité, de l'assistance aux exercices, et de l'exactitude la plus scrupuleuse.

Malgré ses occupations incessantes et, la plupart, d'un ordre purement administratif, il avait formé quelques relations spirituelles qui ont permis d'apprécier plusieurs qualités de son cœur. Il était le guide vénéré d'âmes d'élite qui, jusqu'au dernier moment, lui ont conservé la plus respectueuse affection. Sous un extérieur austère, froid, presque insensible, la nature méridionale du Père Tempier cachait un cœur d'or, capable de tous les héroïsmes de la charité.

Cependant chaque hiver ramenait pour le Père Tempier les infirmités inhérentes à son âge avancé. La poitrine se ressentait plus ou moins des secousses imprimées à un organe aussi délicat. L'hiver de 1868 à 1869 avait notablement affaibli le vigoureux vieillard déjà plus qu'octogénaire. Son séjour prolongé dans le Midi n'avait d'autre but que d'amener un complet rétablissement. La Providence en disposait autrement. Avec les premiers froids, il fut atteint d'une fièvre broncho-catarrhale qui le conduisit bientôt au bord du tombeau. Sa précieuse mort arriva le 8 avril 1870. Son corps fut revêtu des ornements sacerdotaux et exposé dans sa cellule. Les obsèques eurent lieu le 11 avril, en présence d'une assistance nombreuse,

composée d'ecclésiastiques, de religieux, de religieuses et de pieux fidèles. L'office terminé, le cortége se dirigea vers le cimetière de Montmartre, où le corps fut déposé dans un caveau des Sœurs de l'Espérance.

Nous avons extrait cette biographie d'une *Circulaire* du R. P. Fabre, supérieur général des Oblats de Marie Immaculée.

IXe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Noël-Joseph *Deschamps*, né à Courson, près de Villedieu (diocèse de Coutances) le 9 mai 1763, vicaire à Ambrières (diocèse du Mans; ne prêta aucun des serments révolutionnaires et ne satisfit point à la loi de déportation; arrêté et assassiné par quelques soldats du bataillon d'Aunis qui couraient en colonnes mobiles à la recherche des prêtres. 1797. — Claude *Richard*, né à Lérouville (Meuse, arrondissement et canton de Commercy) en 1741, prêtre, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, au monastère abbatial de Saint-Léopold de Nancy; ne fit point le serment de 1791 et resta dans cette dernière ville; arrêté en 1793; conduit à Rochefort; déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée, à l'âge de cinquante-trois ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Amable-Firmin *Vigneron*, prêtre, religieux de l'Ordre des Carmes au diocèse d'Amiens; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta à Amiens après la suppression des cloîtres; arrêté vers la fin de 1793; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Somme, siégeant à Amiens. 1794.

Xe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Fautras, curé de Chaluzy (diocèse de Nevers); ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; mis en réclusion à Nevers, puis transféré à Nantes en février 1794, pour être déporté; mort dans le fond de cale de la galiote hollandaise du port de cette ville, à l'âge de soixante-cinq ans. 1794.

JEAN-JOSEPH ALLEMAND, prêtre, fondateur de l'Œuvre de la Jeunesse. 1836.

Le vénérable *Bertrand*, premier abbé de la Ferté-sur-Grône (monastère Cistercien fondé en 1113 sur l'ancien diocèse de Châlon-sur-Saône). Saint Etienne, troisième abbé de Cîteaux, voyant le nombre de ses religieux augmenter de jour en jour, dut s'occuper de l'établissement d'une colonie. Gauthier, évêque de Châlon, parcourut avec lui son diocèse, pour trouver un lieu propre à ce dessein. Saveric et Guillaume, comtes de Châlon, leur offrirent un endroit fort solitaire sur les bords de la Grône : c'était une forêt appelée le *Grand-Bragne* que l'on défricha en partie. Après y avoir bâti une modeste église entourée de cellules, Etienne y envoya douze moines sous la conduite de Bertrand, homme vénérable par sa piété autant que par son grand âge. Il se montra digne de l'importante mission qu'il avait reçue de l'abbé de Cîteaux. Par lui et par ses pieux compagnons, le désert refleurit, la solitude retentit des louanges de Dieu; les imposantes forêts du Grand-Bragne et les rives gracieuses de la Grône devinrent le théâtre de vertus nouvelles et d'héroïques sacrifices : la première fille de Cîteaux justifia le nom symbolique de *La Ferté (Firmitas)* qu'elle

reçut à sa naissance par sa constance à maintenir dans toute sa pureté la Règle de Saint-Benoît [1]. Vers 1124.

JEAN-JOSEPH ALLEMAND, PRÊTRE,

FONDATEUR DE L'ŒUVRE DE LA JEUNESSE

1836. — Pape : Grégoire XVI. — Roi de France : Louis-Philippe.

Jean-Joseph Allemand naquit le 27 décembre 1772 à Marseille, où son père exerçait un petit commerce de mercerie et de comestibles. Cet honnête marchand, par sa probité sévère et généralement reconnue, avait mérité la confiance de plusieurs capitaines de la marine qui s'approvisionnaient chez lui et lui fournissaient l'occasion d'étendre son commerce. Père d'une famille de sept enfants, dont quatre garçons et trois filles, rien n'eût manqué à son bonheur s'il avait su se préserver, lui et les siens, des erreurs du temps ; mais la dépréciation des assignats auxquels il avait une trop grande confiance dissipa la belle fortune qu'il avait si péniblement acquise, ce qui exposa Jean-Joseph à une suite non interrompue de persécutions domestiques qui en firent un confesseur de la foi par sa générosité et son invincible patience à les supporter.

L'humble demeure où Jean-Joseph vint au monde était placée sous la juridiction de l'église collégiale de Notre-Dame des Accoules, édifice gothique d'une architecture assez remarquable et qui occupait l'enceinte où s'élève aujourd'hui la croix de la Mission désignée sous le nom de Calvaire. Il aima toujours à se rappeler tout ce qui se rattachait au souvenir de cette église où il était devenu enfant de Dieu par le baptême et où il avait miraculeusement recouvré l'usage de la vue perdu à la suite d'une grave maladie. Son cœur si sensible et si reconnaissant conserva toujours le souvenir des grâces et des faveurs qu'il avait reçues dans le sanctuaire de Notre-Dame.

Destiné à de grandes choses, et pour cela doué par Dieu de la piété la plus solide et la plus tendre, il fit pressentir, de bonne heure, l'accomplissement des paroles de sa nourrice qui avait dit, en le rendant à sa mère : « Je viens vous apporter un petit prêtre ». En effet, fuyant les plaisirs bruyants du jeune âge, il ne s'occupait que de Dieu et des choses saintes, s'appliquant à imiter toutes les cérémonies de l'Eglise. Le Seigneur l'en récompensa. A peine avait-il neuf ans, qu'une maladie aiguë le mit aux portes du tombeau ; le mal s'étant porté sur ses yeux, il devint complétement aveugle, sans aucun espoir de guérison. Le pieux enfant se tourna du côté de Dieu et fit une neuvaine en compagnie d'une excellente femme, sa marraine. Le dernier jour il se rendit à l'église ; prosterné devant l'autel il priait avec une ferveur tout angélique, lorsqu'au moment solennel de la consécration ses yeux s'ouvrent tout à coup, et, regardant avec amour la sainte hostie offerte à l'adoration des fidèles, il s'écrie dans les transports de sa reconnaissance : « Je vois, ô mon Dieu ! je vois ! soyez béni, mille

1. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

fois béni de la grande grâce que vous m'accordez ; mes yeux ont recouvré la lumière ». Toute sa vie il ne cessa de remercier Dieu de cet insigne bienfait.

Parvenu à l'âge de dix ans, il fut admis, comme externe, au collége de l'Oratoire alors établi à Marseille ; c'est là qu'il se prépara à faire saintement sa première communion. Alors se fortifia en lui la résolution qu'il avait prise depuis longtemps de se donner tout entier à Dieu et à son service. Quoique ses moyens intellectuels n'eussent rien d'extraordinaire, ce ne fut pas sans honneurs qu'il parcourut la carrière des études. La prière était son unique délassement ; il la faisait dans sa chambre, au pied d'une croix et d'une statue de la très-sainte Vierge. Sa timidité, son extérieur peu favorisé de la nature, ses habitudes de prières et de solitude, ses dévotions, l'avaient fait surnommer l'abbé par ses parents, qui avaient même quelquefois poussé le mépris et la rigueur jusqu'à la brutalité. En voici un exemple.

Un jour de distribution des prix au collége, l'enfant rentrait chez lui chargé d'un glorieux fardeau de livres et de couronnes. Beaucoup de personnes qui connaissaient ses privations et ses tortures morales à la maison paternelle et auraient voulu y apporter quelque adoucissement, se dirent qu'au moins ce jour-là Jean-Joseph ne pouvait qu'être bien reçu des siens. Une voisine entre chez ses parents, et tandis qu'elle félicite l'enfant de ses heureux succès, la mère n'a pour lui que des paroles sévères : « Dépose cette couronne de lauriers dans la cuisine », lui dit-elle d'un ton sec, « et monte de suite dans ta chambre ». L'enfant obéit et va se jeter au pied de son crucifix ; mais la voisine indignée éclate en reproches contre les injustes procédés de la mère : « Au reste », ajoute-t-elle, « sachez bien, Madame, que cet enfant que vous méprisez et que vous maltraitez ainsi sera le soutien et la consolation de votre vieillesse ». Cette prédiction s'est vérifiée.

Durant le cours de ses études au collége de l'Oratoire, le jeune écolier avait connu et fréquenté l'Œuvre de la Jeunesse ouverte à l'enfance dans le séminaire des prêtres du Bon-Pasteur. L'attrait qui l'y poussait devenait de jour en jour plus fort et plus irrésistible, c'est là qu'il se sentait appelé ; enfin, après avoir terminé sa rhétorique, il vint y faire sa philosophie. Il était alors âgé de dix-huit ans. La tempête révolutionnaire interrompit ses études, et malgré la gravité des circonstances il ne craignit pas de faire connaître à son père, dominé par les idées d'alors, le dessein qu'il avait formé d'embrasser l'état ecclésiastique. Dire tous les mauvais traitements auxquels ses aveux l'exposèrent, serait chose presque impossible. Avec un courage surhumain il endura tout, quitta la maison paternelle et se trouva sans asile. La divine Providence avait ses desseins : celui qu'elle protégeait apprenait par les besoins de sa jeunesse à compatir à ceux des autres dans le même âge. Dans cette extrémité, trois vénérables prêtres appartenant à la maison du Bon-Pasteur [1] servirent successivement de protecteurs et de guides à cet orphelin volontaire et devinrent ses professeurs et ses maîtres.

L'abbé Morin, un des protecteurs de Jean-Joseph Allemand, se fit son professeur de théologie et lui inspira de plus en plus cet esprit de charité

1. La maison du Bon-Pasteur, formée de prêtres séculiers associés dans l'intention de donner des retraites aux jeunes gens, fut érigée en Séminaire du Sacré-Cœur en 1747. On n'y professa d'abord que la philosophie; plus tard on y enseigna la théologie, et enfin la littérature et la langue latine. Les douze membres de cette précieuse société, sans autres vœux que ceux du Baptême et du Sacerdoce, s'occupaient

fécond et inépuisable dont le fondateur de l'Œuvre de la Jeunesse se montra toujours animé. Nous ignorons quelle main bénie fit faire au pieux élève les premiers pas dans le sanctuaire. Une fois enrôlé dans la milice sainte, le jeune lévite eut à prendre toutes sortes de précautions pour dérober son costume aux regards des hommes. Durant ces temps difficiles, il s'exerçait à un apostolat caché, mais d'autant plus méritoire qu'il était plus pénible et plus dangereux. Alors que le moindre signe de foi et de religion était un crime capital, l'abbé Allemand ne craignait pas d'évangéliser les pieux fidèles qui n'avaient point fléchi le genou devant Baal. Dans ces assemblées qui rappelaient si bien l'Eglise des Catacombes, il distribuait le pain de la parole divine, ranimait la foi des fidèles, excitait à la persévérance, conduisait même jusqu'à la perfection.

Après la chute de Robespierre, l'abbé Allemand put réunir son petit troupeau tous les dimanches, mais toujours en secret. Le matin on récitait des prières et on lisait l'ordinaire de la messe, que les malheurs du temps ne permettaient pas d'entendre; le soir, on récitait les Vêpres qui étaient suivies d'une instruction. Plusieurs fois, il faillit être découvert et livré entre les mains du tribunal révolutionnaire; mais Dieu veillait sur lui et le conservait pour l'œuvre à laquelle il était destiné. Il échappa pour ainsi dire miraculeusement aux poursuites du fameux Gobet, si connu à Marseille. Obligé de mener une vie errante, logeant tantôt dans une maison et tantôt dans une autre, il n'abandonna pas néanmoins le petit troupeau qui lui avait été confié.

Ces travaux pleins de dangers et vraiment apostoliques furent pour l'abbé Allemand une digne préparation à la grâce du sacerdoce. A travers les épreuves de toutes sortes il avait appris la science du sacrifice, et quoique l'orage grondât encore, il n'hésita pas à contracter les saints engagements du sous-diaconat et bientôt après ceux de la prêtrise entre les mains de Mgr de Brunières, évêque de Grasse. Les vertus qu'il se proposa surtout de pratiquer étaient l'humilité, la douceur, l'abnégation; il voulait qu'on n'envisageât le sacerdoce que comme un état de croix et de pénibles labeurs. « Vous autres », disait-il un jour à son jeune auditoire, dans un sermon sur le choix d'un état de vie, « vous autres qui avez la manie de vouloir vous faire ecclésiastiques, sans rien comprendre à ce saint état, savez-vous bien ce qu'il faut pour être un bon prêtre? Il faut être prêt à recevoir des coups de bâton et à mourir de faim au coin d'une rue ».

Le 16 mai 1799, un prêtre, pauvre, sans appui humain, dépourvu de presque tous les dons et de toutes les qualités que les hommes admirent, n'ayant pour lui qu'une profonde humilité et une confiance en Dieu illimitée, jetait les fondements d'une œuvre qu'il devait diriger pendant trente-sept ans et qui recueille encore aujourd'hui le fruit de ses vertus. Il réunit dans une modeste chambre quatre jeunes gens et les offrit à Dieu comme les premiers élus et les aînés de cette famille sainte qu'il allait former au Seigneur. Ces obscurs commencements furent dignes du lieu modeste qui les reçut; un simple autel, quelques flambeaux et les roses de la saison furent tout l'ornement de cette fête. L'abbé Allemand recevait tous les jours ces quatre enfants qui, après les exercices de piété, causaient, riaient et jouaient avec toute l'ardeur et toute la joie du jeune âge

principalement de la sanctification de la jeunesse qu'ils dirigeaient avec un art admirable dans les sentiers de la vertu. Un édit venait de supprimer l'Institut des Jésuites en France, les prêtres du Bon-Pasteur s'appliquèrent à remplir le vide immense qu'avaient laissé leurs illustres devanciers; ils y employèrent au moins tout le dévouement dont ils étaient capables.

innocent. Il disait avec saint Philippe de Néri qu' « il faut tout supporter et tout endurer de la part des enfants et des jeunes gens, tant qu'ils n'offensent pas le bon Dieu ». L'exercice religieux consistait en quelques prières vocales suivies d'une courte lecture à laquelle l'homme de Dieu ajoutait quelques réflexions familières. C'est ainsi que fut fondée l'Œuvre de la Jeunesse, à Marseille.

Ce fut alors que l'abbé Allemand établit dans sa maison l'ordre uniforme et régulier des exercices, comme aussi les dévotions et pratiques spéciales à quelques Saints ou à certains temps de l'année, particulièrement les six dimanches en l'honneur de saint Louis de Gonzague et la retraite annuelle du mois d'août. D'un zèle infatigable, il cherchait par tous les moyens à faire de ses premiers enfants autant de jeunes apôtres pour le bien de son Œuvre et l'accroissement de son petit troupeau. Dieu bénit ses efforts et récompensa la vertu de son fidèle serviteur.

Cependant les travaux, les peines et les privations de tout genre avaient altéré la santé du dévoué Père de la jeunesse. Une fièvre maligne le jeta dans un délire continuel. Il parlait à tort et à travers des jeunes gens, racontait leurs écarts, disait leurs défauts. Tout à coup, dans un accès, il se lève sur son séant et s'écrie : « M. ***, quand il vint me trouver pour se confesser... A peine eut-il prononcé ces mots que, faisant pour ainsi dire un retour sur lui-même, il s'arrêta tout court ; et retombant sur son lit comme un homme abattu, excédé de fatigue, il s'apostropha lui-même en ces termes : « Malheureux ! qu'allais-tu faire ? Tu ne connais ce jeune homme que par la confession ! Tu allais dévoiler le secret de la confession ! Quel crime ! Ah ! l'enfer s'ouvrirait sous tes pas ! » Puis il demeura calme ; on eût dit qu'il avait conscience de ce qui venait de se passer. Tous les assistants, saisis d'étonnement, admirèrent avec quel soin la Providence veille à ce que le sceau de la confession ne soit pas violé même par un prêtre en délire.

Dès qu'il fut rétabli, il n'en montra que plus de dévouement et plus de zèle. Il réunit ses disciples les plus fervents et leur dit : « Je suis tout au salut des jeunes gens et pour toujours ; c'est une affaire conclue. Voulez-vous, vous aussi, vous dévouer à leur salut ? Je ne veux dans l'Union que des hommes dévoués à la sanctification de la jeunesse et disposés à tout souffrir et à se sacrifier eux-mêmes pour la procurer... A moi les hommes de dévouement et de sacrifice ; arrière les tièdes et les lâches... » Ce fut un élan général, et l'Œuvre en recueillit les plus heureux fruits.

La Société n'avait que de faibles ressources ; mais la Providence vint à son secours. Un prêtre émigré, possesseur d'un riche patrimoine, acheta pour l'Œuvre de la Jeunesse une maison commode et spacieuse qu'il habita lui-même et où il fit bâtir une chapelle. L'abbé Allemand se montra reconnaissant envers ce généreux bienfaiteur ; mais sa juste gratitude n'alla pas jusqu'à lui sacrifier un seul point de son inflexible règlement. Ce sentiment de gouvernement exclusif et d'entière indépendance fut constant dans l'âme du fondateur. On sentait dans sa communauté un bras ferme qui maintenait tout. « Le conseil, c'est moi », disait-il avec énergie. « Moi seul commande ici... Quand je ne commanderai plus, je mettrai les clefs sous la porte et je m'en irai... » Dans son conseil, en effet, on délibérait sagement, mais c'était pour se soumettre avec plus de sagesse encore.

Un moment solennel arriva pour l'Œuvre, celui où plusieurs de ses enfants se disposaient à la Confirmation ; Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix, vint leur administrer le sacrement qui fait les parfaits chré-

tiens. Les critiques n'avaient manqué ni au fondateur ni à son Œuvre ; mais l'éminent prélat lui rendit justice et le combla de remerciements et d'éloges. « Si j'avais eu à nommer un directeur de l'Œuvre de la Jeunesse », disait-il souvent dans la suite, « je n'aurais pas nommé l'abbé Allemand, et cependant c'est le seul homme qu'il aurait fallu nommer ». A ces éloges il ajouta une autre marque d'affection : il donna au serviteur de Dieu des lettres de vicaire et voulut qu'il touchât le faible traitement de cette charge sans en remplir les fonctions. C'était la première ressource pécuniaire qui arrivait à l'abbé Allemand ; il l'accepta avec reconnaissance ; mais il voulut la partager avec les pauvres.

Bientôt un décret impérial prononça la suppression de toute maison religieuse, et quoique dans l'Œuvre on s'occupât exclusivement de jouer et de prier, comme le disait naïvement le Père de la Jeunesse, ordre fut donné de fermer immédiatement la maison. L'abbé Allemand fut alors nommé vicaire à la paroisse Saint-Laurent, à Marseille, sur la demande de l'abbé Bonnafoux, son vénérable curé. Il avait beaucoup de répugnance pour le ministère des paroisses, à cause des rapports fréquents que l'on a avec les personnes du sexe, ce qui était pour lui une espèce de martyre, comme il l'a témoigné dans plusieurs circonstances, avant et après son élévation au sacerdoce.

Cependant le serviteur de Dieu, pendant tout le temps qu'il dirigea l'Œuvre, se montra accessible et affable envers toutes les mères que le soin de leurs enfants amenait chez lui, les accueillant avec un visage riant, et toutefois ne levant jamais les yeux sur elles et se tournant du côté opposé à celui où elles se trouvaient. Le plus bel éloge de ses vertus et de sa sainteté est sorti de la bouche et du cœur des femmes le jour de ses funérailles. « Allons voir », se disaient-elles, « allons voir le saint prêtre qui ne voulait pas voir les femmes ». Il remplissait ses devoirs de vicaire avec une piété et un zèle exemplaires ; l'heure fixée pour l'office le trouvait toujours debout au pied de l'autel.

Trois membres de l'Œuvre avaient ouvert leurs propres maisons à leurs confrères, sans s'inquiéter des soupçons du gouvernement impérial : cet état dura six ans. Ce temps ne fut perdu pour personne ; les disciples de Jésus enfant apprenaient à se confier en la bonté de Dieu qui leur servait visiblement de Père, et l'abbé Allemand, pratiquant ce qu'il devait enseigner aux autres, préparait à sa parole l'autorité d'une science plus étendue et d'une expérience si nécessaire à son Œuvre. Ce fut en 1816 qu'il en reprit publiquement la direction.

La maison de l'Œuvre s'ouvrait les jours de travail à cinq heures du soir. Les enfants sortant du collége, les jeunes gens quittant leurs ateliers s'y rendaient aussitôt qu'ils étaient libres et commençaient par quelques minutes d'adoration à la chapelle. Après quoi chacun se livrait aux amusements et aux jeux suivant son attrait et son âge. « Dans l'Œuvre, un jeune homme qui joue bien persévère ordinairement », disait l'abbé Allemand. Il ajoutait : « Je n'ai pas confiance dans un jeune homme qui ne joue pas et qui reste des heures entières dans la chapelle. Quand vous jouez, n'ayez pas peur que le démon vienne vous tirer l'habit ». Pour ceux qui voulaient lire, il y avait une bibliothèque variée : ils pouvaient ainsi passer quelques heures d'une manière utile, soit pour le corps soit pour l'esprit. La fin des jeux est annoncée à son de cloche, puis vient l'exercice religieux, qui commence par la récitation du chapelet et se termine par une allocution du Père Allemand : cet exercice est d'une demi-heure. Tous retournent

alors chez leurs parents par petites bandes de cinq ou six enfants d'un même quartier que préside un chef.

L'Œuvre a trois pratiques qu'elle a toujours fidèlement observées : la première, de prier pour la puissance temporelle établie, selon la recommandation des Apôtres eux-mêmes ; la seconde, d'annoncer les fêtes des Saints et les jours de jeûnes de la semaine ; la troisième, d'avertir les enfants aux fêtes solennelles d'aller assister à la grand'messe chacun dans sa paroisse respective ou à la cathédrale. Une des pratiques les plus louables de l'Œuvre, et qu'elle inspire dès le plus bas âge à tous ses enfants, est de savoir dérober à leurs amusements quelques minutes, et jusqu'à un quart d'heure, suivant l'âge ou l'attrait de chacun, pour aller dans la chapelle s'entretenir cœur à cœur avec le bon Maître, présent dans son tabernacle, et lui offrir le dernier hommage de leur journée.

Indépendamment de ces moyens ordinaires de sanctification, offerts chaque jour aux jeunes gens, dans l'Œuvre qui nous occupe, le zèle du fondateur leur a encore ménagé le moyen extraordinaire des retraites. Il en a établi trois : l'une, mensuelle, est fixée au premier dimanche de chaque mois, et les deux autres précèdent les fêtes solennelles de la Pentecôte et de l'Assomption. Des dévotions spéciales et propres à produire les fruits les plus salutaires, sont aussi établies dans l'Œuvre. En première ligne se trouve la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et celle au très-saint et immaculé Cœur de Marie. Après ces deux dévotions spéciales, l'Œuvre fait ensuite une profession très-expresse de respect et d'amour envers saint Joseph, les saints Anges gardiens et saint Louis de Gonzague.

L'abbé Allemand s'appliqua toute sa vie à inspirer et à former dans les jeunes gens le goût et l'habitude de trois vertus fondamentales qui sont comme le cachet de son esprit et celui de son Œuvre. « L'esprit de l'Œuvre de la jeunesse », disait-il, « est un esprit de pénitence, d'humilité et de sacrifice ». Dès le jeune âge, l'occasion ne manqua point pour le futur fondateur de pratiquer ce qu'il ne cessa de recommander à ses élèves ; par une fidélité parfaite à la grâce, il goûta ces vérités et se les rendit tellement propres et naturelles, qu'il les transmit dans la même intégrité à sa postérité spirituelle, heureux de se voir revivre dans des enfants dignes de lui.

Il répétait et méditait souvent les paroles de l'Ecriture sainte ou de l'imitation qui nous donnent de bas sentiments de nous-mêmes. « L'orgueil n'a jamais fait que des démons », disait-il ; « en conséquence, je dois avoir toujours présente l'idée de mon néant ». Aux souffrances et aux humiliations que lui coûtèrent l'établissement et l'entretien de son Œuvre, Dieu ajouta pour son serviteur les souffrances physiques et des tentations continuelles, surtout contre la sainte vertu de pureté, tentations qui ne lui donnaient pas un instant de relâche. Dieu et les hommes donnèrent à l'humble prêtre de quoi satisfaire la soif du mépris et des opprobres qui le dévorait.

Nous avons dit plus haut comment le Père de la Jeunesse entendait l'autorité pour ce qui regardait le gouvernement de sa maison ; comme toujours il montrait l'exemple, et ce qu'il enseignait aux autres il l'avait pratiqué lui-même. Son grand esprit de foi lui faisait voir Jésus-Christ dans la personne de tous ses supérieurs ecclésiastiques, et surtout du Pape et de son évêque. « En venant à l'Œuvre de la Jeunesse », disait-il, « on doit laisser sa volonté à la porte ». Et ses enfants le comprenaient si bien qu'ils avaient pour lui une obéissance aveugle jusqu'à suivre l'intention même

présumée de ce bien-aimé Père. Rarement il eut à réprimer des actes contraires à cette vertu; sa volonté ferme, son cœur plein de bonté et de tendresse lui facilitaient sa tâche; mais pour aucun motif il n'eût cédé devant un jeune homme indépendant ou raisonneur.

La confiance en Dieu est fille de l'humilité et de l'obéissance. L'abbé Allemand n'avait pas même une pièce de monnaie quand il fonda son Œuvre, et tout le monde était contre lui; les gens de bien et le clergé pensaient que ses défauts naturels et extérieurs seraient un obstacle invincible à la réussite de l'entreprise. Et cependant il ne désespéra jamais de la fortune de sa maison, même dans ses plus grandes épreuves. Sa devise ordinaire était: « Moi, j'ai confiance en Dieu ».

Sans une vie mortifiée et pénitente, il est impossible de conserver la pureté de l'âme; aussi recommandait-il à ses enfants de faire de la pénitence une pratique continuelle, pour conserver en eux la vie d'innocence ou la recouvrer s'ils avaient eu le malheur de la perdre. Dieu, qui l'avait destiné à être le Père et le conducteur de la jeunesse, n'avait pas demandé de lui ces grandes austérités corporelles qui auraient effrayé sinon découragé les jeunes gens en les mettant dans l'impuissance de l'imiter; mais il était un modèle de pénitence et de mortification intérieure, et de patience dans les infirmités. Ce en quoi il a excellé, ce qu'il a pratiqué dans un degré héroïque, c'est la garde et la mortification des sens. A l'exemple du saint homme Job, il avait fait un pacte avec ses yeux, pour ne jamais regarder une personne du sexe. Tous ceux qui ont longtemps vécu dans son intimité ont assuré qu'il n'a jamais accordé à ses sens, et surtout à sa vue, la moindre satisfaction, quelque innocente qu'elle pût être. Il s'était constitué le prisonnier de ses jeunes gens; car tous les jours de l'année il était à leur disposition. A ceux qui l'engageaient à prendre quelques moments de délassements, il répondait : « Mon repos est dans le travail ». C'est ainsi qu'il pratiquait et faisait pratiquer à ses jeunes gens l'esprit de pénitence et leur inspirait l'amour du travail. Portant partout sur lui-même la mortification de Jésus, il entretenait et nourrissait dans leurs cœurs l'esprit de componction et de larmes, les séquestrait intérieurement du monde et leur apprenait à se purifier et à mener une vie angélique.

A la mortification de l'esprit et à celle du corps il ajouta le sacrifice de soi-même; c'est une vertu collective qui renferme tout ce que Dieu exige de l'homme dans son service. Pauvre dans ses vêtements, dans son chétif mobilier, presque sans ressources pécuniaires, il trouvait encore le moyen de faire de larges aumônes, car il aimait tendrement les pauvres, les saluait avec respect, les assistait selon ses moyens, quelquefois aux dépens du nécessaire, évitant d'attirer sur lui une partie de la reconnaissance qui, disait-il, n'est due qu'à Dieu seul. — Il a laissé tout entier de sa main un écrit sur la *Conduite que doit tenir un ecclésiastique qui se consacre à la sanctification des jeunes gens*. C'est un témoignage éclatant de son zèle, de son dévouement pour l'enfance et de la conduite qu'il a tenue lui-même dans la direction de son Œuvre. Il croyait ne tracer qu'une règle pour ses successeurs, il s'est dépeint lui-même et a fait à son insu son plus bel éloge. En voici l'abrégé: 1° Le prêtre qui se destine à la sanctification des jeunes gens, doit être un homme d'oraison, comptant plus sur ses prières que sur ses paroles; 2° il faut qu'il ait une patience à toute épreuve : patience pour supporter le caractère des jeunes gens; patience pour les peines attachées à son genre d'occupation; 3° il faut témoigner beaucoup d'amitié à tous les jeunes gens, sans avoir avec eux la moindre familiarité tant soit peu déplacée; 4° un Père de la

Jeunesse doit se distinguer par l'esprit de désintéressement : il ne doit, pour ainsi dire, rien avoir à lui ; 5° il doit être très-simple dans ses habillements ; 6° il doit être un homme de retraite et de privation ; 7° la surveillance des jeunes gens est ce qu'il y a de plus important dans l'Œuvre : il faut donc continuellement être en sentinelle ; 8° sur toutes choses, il faut éviter toute amitié particulière ; 9° il faut profiter de la confiance que les jeunes gens vous témoignent, pour les faire avancer dans la vertu ; 10° on souffrira tout d'un jeune homme, lorsque ses défauts ne tourneront pas au détriment de l'Œuvre ; mais lorsqu'on s'apercevra qu'un jeune homme est gâté, et qu'aux premiers avis il ne changera pas, alors on s'en débarrassera tout de suite : la patience, en pareil cas, devient un vice, parce qu'elle contribue à la perte de plusieurs ; 11° lorsqu'un jeune homme laissera entrevoir des dispositions pour l'état ecclésiastique, on les secondera en tout ; 12° lorsqu'on trouvera des jeunes gens que Dieu appellera d'une manière particulière à faire de grands progrès dans le chemin de la vertu, on les engagera à venir nous voir, hors les heures des exercices communs, afin de seconder les desseins de Dieu sur eux ; 13° il ne faut pas oublier, en général, et surtout dans les conversations particulières que nous avons avec les jeunes gens, de leur recommander la pratique du zèle.

L'exactitude, la vigilance, le zèle qu'il avait montrés comme vicaire de Saint-Laurent ne firent que s'accroître avec les années. Pour sauver un jeune homme, rien ne lui coûtait ; il n'épargnait ni les peines, ni la prière, ni aucun sacrifice quel qu'il fût. « Faire éviter le péché mortel aux jeunes gens », était l'unique et salutaire pensée de son Œuvre. Il s'était posé en gardien vigilant de son petit troupeau, en sorte que le mal ne pût y entrer. Pour faire fructifier davantage ses travaux et augmenter son action sur les âmes, il créa pour son Œuvre un foyer de zèle ardent et toujours nouveau dans la personne de quelques jeunes gens dévoués ; il leur inculquait plus particulièrement son esprit, les identifiait pour ainsi dire avec lui-même et les envoyait comme ses anges porter partout la flamme ardente de sa charité. « Le zèle doit vous boire le sang », leur répétait-il dans ses entretiens particuliers. Ainsi toute l'ardeur dont il était dévoré pour la maison de Dieu, passait dans l'âme de ses pieux disciples.

C'est surtout par la direction et la confession qu'il exerçait son influence salutaire sur la jeunesse ; il parlait peu et priait beaucoup, subordonnant toujours son action à l'action de la grâce et sa direction à la direction du Saint-Esprit. Juge prudent et éclairé, favorisé par le ciel d'un don de discernement presque infaillible, il se trompait rarement, surtout par rapport au choix d'un état de vie si essentiel pour le salut. Sa réputation de sainteté le faisait rechercher par tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans la ville et dans le clergé. Les personnes tristes ne le quittaient jamais sans avoir reçu une vraie consolation : c'est à quoi il attachait beaucoup d'importance ; car il redoutait la tristesse et ses funestes atteintes, surtout pour les jeunes gens. Quant au scrupule, il ne pouvait le souffrir dans les jeunes gens ; aussi le poursuivait-il à outrance dans ses discours et dans sa direction. Il regardait cette maladie de l'âme comme très-funeste, et il disait qu'elle aboutissait ordinairement ou à la perte de la raison, ou à la perte de la vertu, et même de la foi.

La réputation de l'humble prêtre s'était répandue au loin et lui attirait sans cesse de nombreux visiteurs avides de le connaître et d'autant mieux reçus qu'ils lui faisaient moins de compliments. Cependant la révolution de Juillet (1830) avait forcé l'homme de Dieu à quitter sa chère

maison ; il y rentra bientôt et la trouva pour ainsi dire purifiée : ceux qui la fréquentaient sans en avoir l'esprit s'étaient dispersés ; l'ivraie était séparée du bon grain. Dieu avait tiré le bien du mal, et l'Œuvre n'en prospéra que mieux. Le P. Allemand, qui avait pris seul l'initiative de son établissement et plus tard avait eu un collaborateur, se trouva seul encore à la fin de sa carrière et malgré son âge déjà avancé, malgré ses fatigues et sa faible santé, on l'entendit plusieurs fois s'applaudir de cette situation ; il voulait ne pas devoir à une autre main la dernière culture qu'il donnerait à son Œuvre. Du reste son esprit plein de vigueur conservait encore quelques restes de ce feu qui avait brillé d'une manière si vive à une époque moins avancée de sa vie. Il prenait un plaisir singulier à admirer comment les créatures, celles même qui nous paraissent les plus viles, concourent à la louange de Dieu et au concert d'hommages que lui rend la nature entière comme à son souverain Seigneur. L'abbé Allemand perdit alors sa mère qu'il avait recueillie âgée et infirme ; son attachement pour sa famille spirituelle n'en devint que plus étroit. Il devait suivre de près celle qui lui avait donné le jour. Le jour du vendredi saint (29 mars 1836), il se sentit mal en lisant la passion, et on fut obligé d'aller chercher un prêtre de la paroisse pour continuer l'office ; cependant il parvint, quoique avec beaucoup de peine, à achever l'office. Ce fut le dernier acte de sa vie publique : il se coucha pour ne plus se relever. Ses souffrances physiques nécessitant un traitement bien pénible, lui occasionnèrent des peines morales encore plus grandes. Il se plaignait alors de ses douleurs, mais bientôt il rentrait dans son état habituel d'oraison et de prière. Le hoquet étant survenu, il dit au docteur : « Le hoquet est un triste présage, voilà ma fin ». Le dimanche de Quasimodo, il reçut le saint Viatique et l'Extrême-Onction, demandant pardon à Dieu des fautes qu'il avait commises par chacun de ses sens. Ensuite il fit une profession publique de sa foi et de son obéissance envers l'Eglise. Il condamna surtout les erreurs de de Lamennais. « Je me suis tué », disait-il, pour que ces erreurs ne pénétrassent pas dans cette maison, quoique je susse que les jeunes gens étaient exposés à les prendre au dehors... Maintenant, je demande pardon de tous les mauvais exemples et de tous les scandales que j'ai donnés... Je n'ai pas la force d'en dire davantage ». Les jeunes gens ne purent retenir leurs larmes. Il leur dit encore quelques mots, puis il les bénit. Après avoir récité à haute voix le *Te Deum*, il tomba dans un grand accablement. Enfin, le 10 avril 1836, il rendit son âme à Dieu.

Le mardi 12 avril fut le jour des funérailles, on pourrait dire du triomphe qu'avait mérité le serviteur de Dieu. Le coadjuteur de l'évêque de Marseille présida la cérémonie. Il adressa à la famille éplorée du pieux défunt une allocution toute paternelle où l'on remarqua ces paroles : « La mémoire de celui que nous pleurons ne saurait périr ; vous êtes, Messieurs, les pages vivantes et immortelles d'une si belle vie ». Le corps fut déposé provisoirement dans un caveau, et transféré, peu de temps après, dans le monument que les membres de l'Œuvre érigèrent à leur vénéré Fondateur. Trois mois après, le cœur, enfermé dans une boîte en plomb, fut placé dans l'urne qui domine le monument érigé en son honneur dans la chapelle de l'Œuvre de la Jeunesse.

Nous avons extrait cette biographie de la *Vie du serviteur de Dieu Jean-Joseph Allemand*, par F. Brunello, prêtre, directeur de l'Œuvre.

XIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Lanoë, curé de Louvigné (Mayenne, arrondissement de Laval, canton d'Argentré) ; refusa de prêter le serment schismatique de 1791 ; n'abandonna point ses paroissiens lors de la loi de déportation et se tint caché dans une métairie de la paroisse de Saint-Ouen-des-Toits (canton de Loiron) ; découvert en ce lieu par les gardes nationales d'Andouillé (canton de Chailland) ; traîné dans un champ voisin de cette métairie, et massacré. 1792. — Jean-Baptiste *Thierriat de Cruzille*, prêtre, chanoine de la cathédrale de Châlon-sur-Saône et trésorier du chapitre ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne satisfit point à la loi de déportation de 1792, mais resta dans la ville de Châlon : emprisonné en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Saône-et-Loire, siégeant à Autun ; exécuté à l'âge de soixante-seize-ans. 1794. — Sigisbert *Thouvenin*, né à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe, arrondissement de Nancy), prêtre, religieux de l'Ordre de Prémontré ; chassé de son cloître en 1791 pour refus des serments révolutionnaires ; sortit de France après la loi de déportation ; revint en Lorraine en 1794 ; arrêté en 1797 ; conduit et emprisonné à Nancy ; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de la Meurthe, siégeant à Nancy. 1798.

Jean-Baptiste *Vachal*, prêtre du diocèse de Tulle, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères ; partit le 27 avril 1842 pour se rendre dans le pays de Siam ; évangélisa le Laos et le Yun-Nân ; arrêté le 17 janvier 1851 ; mort épuisé par la faim ou peut-être étouffé, le 11 avril suivant, à l'âge de trente-neuf ans.

XIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Ambroise *Dechartre*, vicaire à Chaunay (Vienne, arrondissement de Civray, canton de Couhé), au diocèse de Poitiers ; ne fit pas le serment de 1791 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département de la Haute-Vienne, siégeant à Poitiers. 1794. — Pierre-Barthélemi *Vian*, prêtre, religieux d'un couvent de Marseille ; resta dans cette ville après la suppression des Ordres monastiques ; ne sortit point de France, quoique insermenté, lors de la loi de déportation de 1792 ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, siégeant à Marseille. 1794. — Jean *Dechartre*, prêtre du diocèse de Poitiers, vicaire à Braye (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton de Richelieu) ; ne prêta pas le serment schismatique de 1791 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département de la Haute-Vienne, siégeant à Poitiers. 1794.

La vénérable *Mechtilde* d'Ecosse, vierge et solitaire [1]. Vers 1205.

1. Voir le *Martyrologe de France* du 12 avril (tome IV, page 343).

XIIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Géry *Alaux,* prêtre du diocèse de Toulouse, curé de la paroisse Sainte-Radegonde de Beaumont (Haute-Garonne, arrondissement de Muret, canton d'Auterive) ; condamné à mort et exécuté comme prêtre réfractaire. 1794. — Nicolas *Antoine,* curé de Dompaire (Vosges, arrondissement de Mirecourt), né à Colroy-la-Grande (arrondissement de Saint-Dié, canton de Saales) ; expulsé de sa cure par les autorités révolutionnaires pour avoir refusé le serment schismatique de 1791 ; retiré dans la ville de Remiremont ; arrêté à Plombières le 6 avril 1794 ; traîné dans les prisons de Mirecourt ; traduit à la barre du tribunal criminel du département des Vosges, siégeant en cette ville ; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Pierre *Labourdette de Bagnolles,* prêtre du Béarn ; ne voulut point adhérer à la constitution civile du clergé et resta dans sa province, en la paroisse de Baigts (Basses-Pyrénées, arrondissement et canton d'Orthez) ; arrêté vers la fin de 1793 ; traduit à la barre du tribunal criminel du département des Basses-Pyrénées, siégeant à Pau ; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Dominique-Nicolas *Claudel,* prêtre du diocèse de Saint-Dié, né à la Bresse (Vosges, arrondissement de Remiremont, canton de Saulxures), vicaire au Mesnil ; refusa le serment schismatique de 1791 et s'éloigna de cette paroisse ; sortit de France lors de la loi de déportation de 1792 ; y revint quelque temps après ; arrêté à Plombières le 6 avril 1794 et conduit dans les prisons de Mirecourt ; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département des Vosges, siégeant en cette ville. 1794. — Gabriel *Raguenez,* prêtre du diocèse de Quimper ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa résidence à Landudec (Finistère, arrondissement de Quimper, canton de Plougastel-Saint-Germain) lors de la loi de déportation ; arrêté en ce lieu en 1794 ; amené à Quimper ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Finistère, siégeant à Quimper. 1794.

Françoise *Callouet* (en religion Mère *Françoise de Saint-Joseph*), fondatrice du monastère du Calvaire de Morlaix [1]. 1634.

Marie-Lucrèce *de la Tour,* religieuse du Carmel d'Angers. Fille de Joseph de la Tour, comte de Luzerne et de la Vallée (Piémont), elle fut mariée, à l'âge de quinze ans à peine, à François Filliard, gouverneur de Grasse et veuf de Madeleine Huneau, fille du maire d'Angers. Elle vint en conséquence habiter cette dernière ville, où son mari avait hérité de riches et nombreux domaines que lui avait légués sa première femme. Entraînée par sa position au milieu d'une société brillante, dont elle faisait le plus bel ornement par les grâces de son esprit et sa beauté, Marie-Lucrèce sut conserver son cœur pur et ferme en face de tant de périls. Devenue veuve à vingt-sept ans, elle ne pensa plus qu'à mettre au service des pauvres et des bonnes œuvres les débris de l'immense fortune que lui avait laissée son mari. Elle quitta ses vêtements de soie, revêtit un habit de bure, et consacra ses jours et ses nuits au soulagement des malheureux, à la visite des malades, surtout des hôpitaux, dont elle fut une des plus zélées bienfaitrices. Mais son cœur aspirait à un état plus parfait. En conséquence, au mois de mars 1680, elle entra chez les Carmélites d'Angers, auxquelles elle apporta une dot de dix mille livres, ayant distribué aux indigents le reste de ses biens. Elle avait trente-sept ans. Dieu l'éprouva dans le cloître par des souffrances inénarrables. Au milieu de ses plus grandes douleurs, elle s'écriait : « O mon Dieu, que vous êtes bon, miséricordieux, aimable de me châtier en ce monde ! Frappez ici-bas, et n'épargnez pas cette chair que j'ai tant flattée autrefois ! Je vous bénirai de tout, je vous en remercierai avec effusion ». C'est dans de pareils sentiments qu'elle s'endormit dans le Seigneur [2]. 1694.

Le vénérable Pierre *Ragot,* curé de la paroisse du Crucifix du Mans, né dans cette ville le 17 octobre 1609. Sa vie tout entière fut consacrée à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Il allait dans les réduits les plus abandonnés de la misère porter des consolations et des aumônes. Sa maison était plutôt celle des infortunés que la sienne. On le vit souvent remporter sur ses bras des misérables couverts d'ulcères, les coucher dans son lit et ne pas les quitter jusqu'à leur

1. Voir *Petits Bollandistes,* tome IV, page 357.
2. Le R. P. Dom Chamard : *Saints Personnages de l'Anjou,* tome III, p. 137.

dernier soupir. Il mourut en odeur de sainteté, au Mans, à l'âge de soixante-treize ans. Il fut inhumé dans l'église cathédrale et de nombreux miracles se sont opérés sur son tombeau [1]. 1583.

XIVe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Abasque*, né en 1752 à Klouan (Finistère), où il était vicaire ; condamné à mort pour refus de serment par le tribunal révolutionnaire de Brest ; exécuté à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — *Firmin*, prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes Déchaussés, sous le nom de Père de la Nativité, dans leur couvent d'Amiens ; né en cette ville en 1759 ; ne prêta pas le serment schismatique de 1791 ; resta dans sa province pour les besoins des fidèles auxquels il pourvut avec assez de bonheur pendant toute l'année 1793 ; arrêté à Lœuilly (Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Conty) par des explorateurs révolutionnaires ; garrotté et conduit dans les prisons d'Amiens ; transféré ensuite dans celle du tribunal criminel du département de la Somme ; condamné à la peine de mort ; exécuté et enterré dans l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Denis d'Amiens. 1794. — Guillaume *Petton*, né à Plourin (Finistère) en 1753 ; exerçait le saint ministère dans le bourg de Klouan (diocèse de Quimper) ; refusa de souiller sa conscience et de compromettre sa foi par la prestation du serment de la constitution civile du clergé ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté vers la fin de 1793 ; traîné au tribunal révolutionnaire de Brest ; condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire. 1794.

XVe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Le Père François *Agrafel*, religieux Récollet de Saumur (Maine-et-Loire), né à Sarlat (Dordogne) vers 1728 ; condamné à la réclusion en 1792 pour refus de serment ; transporté à Nantes le 13 mars 1794 ; jeté dans le fond de cale de la galiote hollandaise du port de cette ville ; mort en ce lieu de la faim, du froid et de la peste. 1794. — Louis-François-Joseph *Ansart*, prêtre, religieux de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras ; né en cette ville en 1710 ; condamné à mort comme émigré rentré. 1794. — Jean-Marie *Branellée*, né à Guisseny (Finistère, arrondissement de Brest, canton de Lannilis), prêtre du diocèse de Saint-Pol-de-Léon (aujourd'hui de Quimper), et vicaire en cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans le diocèse pour les besoins des catholiques ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme réfractaire, à l'âge de trente-sept ans, par le tribunal révolutionnaire de Brest. 1794. — Pierre *Jourdan*, prêtre du diocèse de Marseille, exerçant à Aubagne (Bouches-du-Rhône) ; arrêté par les persécuteurs ; traîné dans les prisons de Marseille ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, siégeant en cette ville. 1794.

Le vénérable CÉSAR DE BUS, fondateur de la Congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne. 1607.

1. Dom Piolin : *Histoire de l'Eglise du Mans.*

LE VÉNÉRABLE CÉSAR DE BUS,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES PÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

1607. — Pape : Paul V. — Roi de France : Henri IV.

César de Bus naquit à Cavaillon, ville épiscopale du Comtat-Venaissin, le 3 février 1544. Son père fut Jean-Baptiste de Bus, et sa mère Anne de la Marc, tous deux recommandables pour leur noblesse et leur piété ; Jean-Baptiste descendait d'une illustre famille de Côme, en Milanais, et était lié de parenté à sainte Françoise Romaine, veuve. Ils eurent treize enfants, César fut le septième.

Dieu, qui le destinait à quelque chose de grand, le prévint de ses grâces dès sa plus tendre jeunesse. Dans son bas âge, on vit en lui une dévotion amoureuse envers la sainte Vierge, un désir ardent de mortifier sa chair par des abstinences, une tendresse admirable pour les pauvres et une pureté vraiment angélique. Etant encore fort jeune, et étudiant à Avignon, il jeûnait le Carême entier et tous les vendredis de l'année ; et pour joindre l'humilité et la miséricorde à cet acte de mortification, il prenait son déjeûner comme ses compagnons, et allait le donner secrètement aux pauvres. Il était si honnête et si jaloux de la pureté, qu'il fuyait comme un grand mal tout ce qui pouvait en ternir l'éclat et la blancheur. Notre-Seigneur, qui le destinait à être le chef d'une sainte congrégation d'ecclésiastiques, le disposa, dès ses premières années, à un ouvrage si utile pour sa gloire. Il n'avait point d'occupation plus agréable, après ses études, que d'orner des églises et de parer des autels. S'étant fait enrôler dans la confrérie des Pénitents noirs, qui faisait profession d'apaiser la colère de Dieu par plusieurs exercices de dévotion et de pénitence, il y donna des preuves illustres de sa piété et de sa ferveur. Il était le plus ardent à pratiquer les austérités qui étaient prescrites, et ayant accepté le soin de la chapelle où ces pénitents s'assemblaient, il s'appliqua avec un zèle incomparable et une merveilleuse adresse à l'embellir.

Cet éclat d'une vertu naissante, accompagné d'un esprit vif, d'un jugement solide, d'une humeur tout à fait complaisante et d'autres dons naturels qu'il avait reçus de Dieu, le faisaient aimer et respecter de tout le monde. On recherchait partout sa conversation, et les plus déréglés gardaient des mesures en sa présence, parce que sa modestie n'était pas moins une censure du libertinage qu'un exemple de vertu. Il avait dix-huit ans, lorsque, voyant une grande partie de la noblesse prendre les armes pour réprimer les désordres des hérétiques qui troublaient toute la France, il crut qu'étant catholique et français, il était obligé d'exposer sa vie pour la défense de l'Eglise, de la foi et de l'Etat ; il alla s'offrir, avec quelques gentilshommes, au comte de Tende, lieutenant du roi, en Provence, pour servir comme volontaire parmi ses troupes. Là, nonobstant toute la licence de la guerre, il sut, par une espèce de miracle, conserver son innocence et

vivre avec la même retenue qu'il avait étant enfant. La paix qui succéda pour quelque temps au tumulte des armes, rendit César à des occupations plus tranquilles. Etant retourné chez son père, il s'y appliqua avec beaucoup de succès à la poésie et à la peinture ; mais ne trouvant pas ces occupations dignes de son courage, il en alla chercher de plus nobles à Bordeaux, où un de ses frères, nommé Alexandre, assemblait une armée navale pour le siége de la Rochelle ; ce dessein, néanmoins, ne réussit point à César, à cause d'une maladie qui lui survint, et qui l'obligea de reprendre le chemin de son pays, pour y respirer l'air natal. Sa convalescence fut suivie d'un voyage à Paris ; là les sociétés profanes, les spectacles, l'éclat du monde l'éblouirent : il oublia ses devoirs de chrétien pour se livrer tout entier aux plaisirs. Exemple terrible, qui doit faire trembler les jeunes gens les plus sages et les plus retenus, et les convaincre de la vérité de cette sentence prononcée par le Sage : « Que celui qui aime le péril et ne le fuit pas de toutes ses forces, y fera un triste naufrage ».

Après trois ans de séjour en cette grande ville, qui n'est pas moins le trône du vice que la capitale du royaume, il retourna encore à Cavaillon, où il vit mourir son père et un de ses frères, chanoine de Salon, auxquels il rendit de bons offices en cette extrémité. Les bénéfices du dernier étant demeurés vacants par son décès, il ne fit point difficulté de s'en charger, quoiqu'il portât l'épée et qu'il n'eût aucune intention d'embrasser l'état ecclésiastique. Il suivit en cela la déplorable coutume des gentilshommes de son temps, dont beaucoup jouissaient des biens de l'Eglise, comme s'ils avaient rempli les fonctions auxquelles ces biens étaient attachés. Sa vie oisive et dissipée fut un grand scandale dans un pays où l'on avait jadis admiré ses vertus naissantes. Deux personnes pieuses, sans doute poussées par l'esprit de Dieu, entreprirent sa conversion. L'une était une bonne veuve de la campagne, nommée Antoinette ; l'autre un simple clerc, appelé Louis Guyot, fort vertueux, qui servait de sacristain à l'église de Cavaillon. Antoinette, qui demeurait dans un village voisin, le quitta et vint se fixer à Cavaillon. Une lumière mystérieuse qui marcha devant elle, pendant son chemin, la convainquit que son dessein venait du ciel. S'étant logée près de la maison de ce jeune gentilhomme, elle s'y insinua adroitement, sous prétexte de voisinage, et d'ailleurs sa piété, sa modestie et son air de sainteté qui paraissait sur son visage et en toutes ses actions, la faisant recevoir avec respect, elle commença à livrer diverses attaques à César de Bus, qu'elle voulait faire rentrer dans le bon chemin. Quelquefois elle lui représentait la laideur du péché et la beauté incomparable de la vertu ; d'autres fois elle lui décrivait les peines qui sont préparées à ceux qui aiment le monde et qui en suivent les maximes, et les récompenses qui sont réservées aux gens de bien, qui vivent selon les règles de l'Evangile. Les longues résistances de César ne lui firent point perdre courage. Elle offrait à Dieu des prières, des pénitences et des communions fréquentes, afin d'obliger sa bonté de la soutenir dans cette entreprise et de rompre enfin la dureté de cœur qui résistait à la force et à la suavité de la grâce. Le pieux clerc de l'église de Cavaillon, dont nous avons parlé, étant d'intelligence avec elle pour ce pieux dessein, l'aidait de son côté par ses oraisons et par plusieurs austérités qu'il pratiquait en secret pour obtenir du ciel cette conquête. Enfin, un jour cette sainte veuve présenta la *Vie des Saints* à César, afin qu'en lisant leurs actions, il y vît lui-même la condamnation de sa conduite. Il refusa d'abord ; mais les instances d'Antoinette redoublant, il céda enfin et lut quelques pages. Antoinette suivait cette lecture et y joignait des ré-

flexions qui ne produisirent d'abord aucun effet. Indignée de cette résistance, elle dit à César : « On ne se moque pas de Dieu, Monsieur. Il vous appelle, et vous ne l'écoutez pas. Il ne cesse de vous chercher, et vous ne cessez de le fuir. Prenez garde qu'il ne se lasse, et qu'à la fin il ne vous rejette de devant sa face. Peut-être l'a-t-il déjà fait ; du moins votre conduite donne-t-elle lieu de le craindre ». César, quoique un peu ébranlé, ne fit que rire de cette remontrance, et quittant le livre, il prit son manteau pour aller dans la société qu'il voyait habituellement. Alors la pieuse veuve, n'en espérant presque plus rien, lui dit, les larmes aux yeux : « Au moins, Monsieur, je vous prie de ne point sortir sans vous recommander à Dieu ». César le promit en plaisantant; néanmoins il remplit cette promesse et pria Dieu de tout son cœur. O prodige de la grâce ! A quelques pas de sa maison, il éprouve une espèce de défaillance et tombe par terre : « Misérable que je suis », s'écria-t-il, « je me recommande à Dieu, et je me mets en chemin pour aller l'offenser ! » A ce moment ses yeux se dessillèrent, et comme un autre saint Paul, dès qu'il eut été terrassé, il fut converti.

Ce coup du ciel l'ayant fait retourner sur ses pas, il rentre chez lui et raconte à Antoinette la grâce que Dieu vient de lui accorder. On ne peut concevoir la joie qu'elle en ressentit. Elle cultiva avec soin ces premières dispositions ; elle encouragea son néophyte à la persévérance et lui fit surmonter, par ses avis, des difficultés sans nombre qui se présentèrent à l'esprit de César, au sujet d'un nouveau genre de vie. Le jeune pénitent se renferma pour pleurer devant Dieu et châtier rudement son corps, qui avait été l'instrument de ses plaisirs. Il se disposa à faire une confession générale de ses fautes. Antoinette lui servit encore quelque temps de directrice avec le pieux sacristain de Cavaillon : quoiqu'il ne fût pas prêtre, c'était néanmoins un homme fort éclairé et qui avait de grandes lumières pour la conduite des âmes. César apprit de la première, dans une conférence spirituelle, tout ce qui lui devait arriver dans la suite, surtout qu'il serait le fondateur d'une nouvelle Congrégation de prêtres, pour enseigner la doctrine chrétienne ; qu'il souffrirait de grands maux, tant par rapport au corps que par rapport à l'âme ; qu'il serait cruellement persécuté des hommes et des démons, et qu'il deviendrait aveugle plusieurs années avant sa mort. Pour échapper aux attaques de ses anciens amis, qui essayaient de le ramener à son premier genre de vie, il quitta Cavaillon et alla passer quelque temps à Aix. Il y trouva un excellent ecclésiastique de son pays, qui l'affermit dans ses bons sentiments. De là, il se rendit à Avignon, pour participer à la grâce du Jubilé, qui venait d'y être publié. Mais, ô inconstance du cœur humain, et qu'on est faible dès qu'on cesse un instant de s'appuyer sur Dieu ! César fuyait ses amis ; il en rencontra à Avignon : ils l'invitèrent à un bal ; il accepta pour ne pas dire ouvertement qu'il avait renoncé au monde. Il s'y rendit en effet, malgré la voix intérieure qui l'avertissait de ne pas le faire ; mais il n'y demeura pas longtemps. Les remords qui tourmentaient sa conscience, et qui lui reprochaient son infidélité, l'en firent sortir au plus tôt, sans dire adieu à personne. Comme il était plus de minuit, en passant devant le couvent des religieuses de Sainte-Claire, il les entendit chanter Matines : cette voix lui perça le cœur de douleur et le couvrit de confusion. Il tomba une seconde fois à la renverse et s'écria : « Misérable que je suis, je cours encore les rues pour offenser Dieu, tandis que ces innocentes vierges sont assemblées pour le louer ; pardon, je renonce dès ce moment à toutes mes folies, je me donne entièrement à vous ! » Ce fut là l'achèvement de sa conversion, et comme

le sceau qui la rendait inviolable. Il fit sa confession générale, gagna le Jubilé, et se démit volontairement de tous ses bénéfices.

Depuis ce temps-là, il ne se cacha plus, mais il se montra publiquement serviteur de Jésus-Christ. Etant retourné à Cavaillon, il s'y exerça dans la pratique de l'humilité, de la mortification et de la miséricorde envers les affligés, visitant souvent l'Hôtel-Dieu, assistant spirituellement et corporellement les malades, et faisant de grandes aumônes aux pauvres. Ses amis conservaient quelques poésies licencieuses qu'il avait autrefois composées; il les leur demanda, sous prétexte de les retoucher (cette ruse est blâmable, quelque sainte que fût l'intention), puis il les jeta au feu en leur présence, et leur dit : « Voilà, Messieurs, l'usage que je voulais en faire; je vous demande pardon du scandale que je vous ai donné par ces écrits; j'en reconnais maintenant la vanité et la folie, et j'y renonce pour jamais. Suivez en cela mon exemple; si vous ne voulez pas le faire, ne m'empêchez point de persévérer dans ma résolution ». Il eut une autre occasion de manifester ses nouveaux sentiments et de vaincre le respect humain. Un jour, comme il priait dans l'église de Cavaillon, Louis Guyot, le pieux sacristain, vint tout à coup lui présenter un cierge, et lui dit d'accompagner le Saint-Sacrement qu'on allait porter à un malade. L'épreuve était rude. Il fallait traverser la ville. César portait encore son habit de cour, l'épée au côté, une plume sur la tête. Ses amis, ses anciens compagnons d'armes, étaient en grand nombre à Cavaillon; un général même s'y trouvait alors. Toutes ces considérations se présentèrent à la fois à son esprit : il les fit taire, prit courageusement le cierge, marcha dans les rues à côté du petit clerc qui précédait le prêtre, et supporta ensuite avec patience les railleries que cette action chrétienne lui attira de la part des mondains.

Cette victoire, qu'il remporta sur lui-même, ne fut pas sans récompense. Dieu l'éclaira de plus en plus des lumières de la foi, qui lui firent voir toute la fragilité des choses terrestres. Il méditait souvent sur la mort : chaque soir, il considérait son lit comme un tombeau. Il faisait ses délices de la *Vie des Saints* et, ne croyant pas qu'il pût gagner le ciel autrement qu'eux, il se livra avec ardeur à la mortification, se privant des plaisirs innocents, jeûnant et se macérant de la manière la plus rigoureuse. Il s'adonna ensuite aux œuvres de miséricorde. Sa maison devint un hospice ouvert à tous les indigents. Quand des pécheurs, à la mort, refusaient les secours du prêtre, César tâchait de les voir et de les décider à recevoir les sacrements. Pendant les cinq premières années qui suivirent sa conversion, son âme fut inondée de délices spirituelles. Les visites qu'il rendait assidûment à Notre-Dame de Pitié, dans une chapelle hors de la ville, lui méritèrent aussi l'apparition et les caresses de cette Reine du ciel. Cependant le temps des épreuves arriva. Le démon le tenta de la manière la plus horrible : cette tentation fut longue, il n'en fut délivré que quinze mois avant sa mort.

Désirant embrasser l'état ecclésiastique, si Dieu l'y appelait, pour se rendre plus utile au prochain, il reprit à Avignon ses études, qu'il avait abandonnées pendant sa vie mondaine. Ses succès furent tels, qu'au bout de quelques mois il put entrer en philosophie. Il quitta bientôt cette science pour se livrer à l'étude de la théologie, et surtout de l'Ecriture sainte.

L'évêque de Cavaillon, qui connaissait sa vertu et ses talents, le pourvut d'un canonicat dans sa cathédrale. César se rendit aussitôt l'exemple de tous ses confrères; et, comme sa conversation était toute de feu, il en attira plusieurs à la piété, et les engagea de s'assembler souvent dans la chapelle de l'évêque pour y vaquer à divers exercices spirituels. Il s'ap-

pliqua aussi dès lors avec plus de contention et d'assiduité au silence, à la retraite, à l'oraison, à la mortification et à la pratique de toutes les autres vertus. Il se logea dans le cloître de la cathédrale, afin de pouvoir assister à l'office avec plus d'exactitude, et y prit une habitation si petite, qu'elle était pour lui un lieu de pénitence. S'il était obligé de s'absenter du chœur, il récitait son bréviaire à genoux. Il n'avait point d'autre lit que sa chaise ou un peu de paille. Une haire, extrêmement rude, lui servait de chemise : il finit par la trouver trop douce pour un criminel, et s'arma d'une cuirasse de fer, qu'il porta longtemps sur la chair nue et qu'il ne quitta que par obéissance. Souvent, lorsqu'il faisait oraison, la face contre terre, on l'entendait gémir et sangloter. Il jeûnait et se donnait la discipline trois fois la semaine. L'étude et la contemplation absorbaient presque toutes ses nuits; et, pour vaincre jusqu'aux moindres inclinations de la nature, il s'obligeait à les réprimer par des vœux de huit ou dix jours, et se mettait aussi très-souvent de petits cailloux ou de l'absinthe dans la bouche, pour se mortifier le goût et le trop grand empressement de parler. De sa réformation particulière, il passa à celle de toute sa famille, et ses efforts furent si efficaces qu'on vit, en peu de temps, un changement entier dans la conduite de ses frères et de ses belles-sœurs. Il est vrai qu'il n'était pas facile de résister à ses remontrances si fortes et si entraînantes. Un jour de jeûne, on avait préparé un souper splendide pour ceux qui étaient venus d'Avignon aux fiançailles de l'une de ses nièces. César parla si bien de l'obéissance que l'on doit aux ordres de l'Eglise, que toute la compagnie fit desservir les mets principaux, et l'on se contenta d'une légère collation. Il travailla ensuite au salut de ses compatriotes, et il eut en cela tant de bonheur, que les dames quittèrent le luxe et le bal, et que l'on commença dans Cavaillon à s'adonner à la piété et à fréquenter les sacrements.

Les cinq années de consolation duraient encore, quand une nuit, à la fin de son oraison, César entendit une voix qui l'avertissait de se préparer à la terrible tentation dont nous avons parlé. Il s'abandonna entre les mains de Dieu, et, depuis ce moment, il fut sans relâche, pendant vingt-cinq ans, tourmenté ou plutôt torturé par des pensées, des images, des sollicitations intérieures, que saint Paul ne veut pas qu'on nomme dans l'assemblée des fidèles. Il les combattit sans relâche, par les larmes, la prière, la pénitence. Ce fut alors surtout qu'il eut recours aux macérations dont nous avons parlé. Pour être plus libre dans cette lutte contre le démon et la concupiscence, il se retirait dans une cellule qu'il fit bâtir exprès, auprès de la chapelle de Saint-Jacques, sur une montagne à une demi-lieue de la ville, et qu'il arrosa plus d'une fois de son sang, sous les coups d'une cruelle flagellation. Ces mortifications spirituelles et corporelles ne l'empêchèrent point d'agir au dehors avec beaucoup de zèle. Ayant reçu l'ordre de prêtrise, et célébré sa première messe en présence de tout le peuple, avec une dévotion admirable, dont il eut bien de la peine d'arrêter les transports, il s'appliqua à la prédication, à la confession et à tous les autres exercices qui peuvent servir à sauver les âmes. On ne peut assez admirer l'assiduité, la patience, la ferveur et la générosité avec lesquelles il s'acquittait de tous ces ministères; rien n'était capable de le rebuter; il entrait dans les hôpitaux, y passait les jours entiers, et une grande partie des nuits à consoler les malades, sans que l'horreur de leurs plaies l'empêchât de s'approcher d'eux, de recevoir leurs derniers soupirs, de les exhorter jusqu'à la mort. Qui pourrait exprimer le nombre de ceux qu'il gagna en ce temps à Dieu, soit par ses sermons, qui étaient pleins de feu et d'une vigueur apostolique,

soit par ses exhortations et ses remontrances particulières, où il faisait paraître l'onction de la grâce dont il était rempli ? Son assistance même paraissait quelquefois miraculeuse : car un jour il calma, par la douceur de sa parole, l'esprit d'un malade qu'une vision horrible avait rendu inconsolable; et, une autre fois, il ranima l'espérance d'une jeune fille, que la pensée de ses péchés avait réduite aux dernières extrémités du désespoir, et lui rendit ensuite la santé, comme il le lui avait promis.

Il serait trop long de nommer ici toutes les personnes illustres que César convertit et guida ensuite dans les voies de la perfection, et de raconter ce qu'il fit pour réformer le clergé et certaines Congrégations religieuses. Pour avoir entrepris, de concert avec Catherine de la Croix, de rétablir la Règle, presque entièrement détruite, chez les Bénédictins de Cavaillon, il fut violemment persécuté, chassé même de la ville. Mais sa constance triompha de tous les obstacles; il secondait en tout cela les projets du pieux archevêque d'Aix, Alexandre Canigien, qui, ayant vécu avec saint Charles Borromée, en conservait l'esprit. Il fut très-utile à ce prélat pour démasquer un faux ermite, qui, à force d'hypocrisie, était parvenu à se faire vénérer comme un Saint, et cachait pourtant tant de vices et de crimes, qu'il fut enfin condamné, selon les lois de l'époque, par le parlement de Provence, à être brûlé vif sur la place publique d'Aix.

César de Bus travaillait avec une grande charité à la conversion des hérétiques. Il suivit pour cela une méthode toute particulière et qui réussit merveilleusement; laissant de côté la controverse, il leur disait, comme s'ils avaient été catholiques : « Avant de discuter entre nous, combattons ensemble notre ennemi commun; détruisons la gourmandise, l'impureté, l'avarice, l'ambition et tous les autres vices; concevons une grande crainte des jugements de Dieu et des peines de l'enfer : il ne sera pas difficile après cela de nous accorder ». En effet, les descriptions effroyables qu'il faisait du péché et des supplices qui lui sont préparés, en ont tellement étonné plusieurs, qu'ils sont passés du mouvement de la crainte à celui de la foi, et qu'ils ont reconnu la vérité de la religion catholique.

On ne le suivait pas seulement dans les églises où il prêchait, mais on allait aussi en procession à son ermitage pour y recevoir le pain salutaire de ses instructions; ce qui l'obligea d'y faire faire une chaire et un confessionnal, afin de ne refuser son assistance à personne. Lorsqu'on lui donnait quelque relâche, il descendait de sa montagne, comme un autre Moïse, pour porter la loi de Dieu dans les bourgs et les villages, et y travailler au salut des fidèles; il consolait les uns, instruisait les autres, reprenait la malice et l'endurcissement de ceux-ci, animait la faiblesse et la pusillanimité de ceux-là, et il le faisait avec si peu de soin de son corps, qu'il avait souvent beaucoup de peine à regagner sa cellule, tant il était abattu de jeûnes et accablé de travail. Cette cellule a depuis été en grande vénération parmi le peuple, d'autant plus que l'ermite qui succéda au vénérable César, l'ayant destinée à un usage profane, en fut puni par une grande maladie, et celui qui l'avait porté à cette profanation fut frappé d'une mort précipitée.

La peste s'étant déclarée dans le village de Thaur, César s'y rendit aussitôt, quoique les habitants l'eussent chassé quelque temps auparavant. Il prodiguait à tous les soins que réclamaient l'âme et le corps, et ne quitta ce poste glorieux qu'avec le fléau.

Une âme sainte ayant su par révélation, et fait connaître à César qu'un déluge de crimes et de maux allait fondre sur la France (c'était l'époque

où le roi Henri IV assiégeait Paris, qui le repoussait comme hérétique), et qu'il fallait fléchir la colère de Dieu par une pénitence extraordinaire, il entreprit ce pieux et noble dessein et y fit entrer quelques fidèles disciples qu'il avait à Cavaillon. On les vit, on les entendit toute la nuit, au plus fort de l'hiver, pendant deux heures, parcourir les rues de la ville en procession, avec des chants lugubres : César marchait en tête, chargé d'une pesante croix ; ils s'arrêtaient devant les églises, et là redoublaient de ferveur, pour obtenir miséricorde. Cette cérémonie, qui dura trois mois, étonna d'abord, puis fit une vive impression dans l'âme de plusieurs pécheurs, et notre vénérable contribua ainsi à obtenir de Dieu la paix dont jouit bientôt la France.

Une des meilleures armes dont se servit l'Eglise pour combattre les hérésies de cette époque, fut le Catéchisme du concile de Trente. César lut ce livre admirable, en fut charmé, et forma le projet d'établir une Congrégation, dont le principal emploi serait d'enseigner ce catéchisme, qui renferme si clairement, si complétement, si suavement, la doctrine chrétienne. Ayant rassemblé quelques ecclésiastiques dans ce dessein, il le soumit avant tout à l'évêque de Cavaillon, Jean-François Bordini, qui était en même temps vice-légat d'Avignon. C'était un disciple de saint Philippe de Néri. Il s'empressa d'approuver une si sainte œuvre. Ces pieux catéchistes des enfants et des pauvres tinrent leur première assemblée le 29 septembre 1592, dans l'église collégiale de l'Isle. Après une longue délibération, il y fut résolu, entre autres choses, que la *Congrégation de la Doctrine chrétienne* ne se bornerait pas à évangéliser les campagnes, mais qu'elle instruirait aussi les habitants des villes. En conséquence, ils décidèrent qu'ils s'établiraient d'abord à Avignon. Le moment était favorable. Le pape Clément VIII venait de nommer archevêque d'Avignon, un des plus saints et des plus savants hommes de ce siècle, François-Marie Taurugio, supérieur général des Pères de l'Oratoire, après saint Philippe de Néri, et employé dans plusieurs légations importantes. Dès qu'il connut César et ses projets, il le seconda de tout son pouvoir. Avant de partir pour son diocèse, il obtint du Saint-Siége l'approbation de la nouvelle Congrégation. Arrivé à Avignon, il aida César de Bus à lever les difficultés inséparables d'un établissement qui se forme. Le 29 septembre 1593, César prit possession de la maison qu'il avait obtenue, et ouvrit ses catéchismes dans l'église de Sainte-Praxède. Il y en avait deux : l'un pour les enfants, l'autre pour les auditeurs, qui demandaient une instruction plus solide et un langage plus relevé. On y chantait des cantiques spirituels. L'archevêque se mêlait aux auditeurs, et il était tellement touché du bien que faisaient ces catéchismes, qu'il en pleurait de joie. Un jour, il embrassa tendrement César et lui dit : « Conservez toujours cet esprit ». Quand le pape le rappela à Rome pour le nommer cardinal, il continua de soutenir la Congrégation de la Doctrine chrétienne, lui servant de protecteur auprès du Saint-Siége.

Dieu, pendant que son serviteur travaillait à sa gloire avec tant de zèle, le visita par une des peines les plus sensibles que l'homme puisse souffrir ici-bas. César devint aveugle, et ressentit continuellement aux yeux les plus vives douleurs. Il s'en réjouit, y trouvant le moyen d'expier les égarements de sa jeunesse. Il répétait souvent ces paroles de David : « Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables ». Ne pouvant plus offrir le saint sacrifice de la messe, privation plus grande que celle de la vue, il y suppléa par la communion fréquente ; il confessait, il prêchait

avec la même assiduité qu'auparavant. Un jour, le peuple, voyant en chaire ce saint prédicateur avec sa cruelle infirmité, lui en témoigna sa peine assez haut dans l'église par des soupirs et par des paroles de compassion. César l'ayant compris, lui dit : « Ne pleurez point sur moi, mais sur vous et sur vos enfants. J'ai perdu mes deux plus grands ennemis, et vous avez encore les vôtres. Oh ! que le sage a eu bien raison de dire, que de toutes les créatures il n'y en a pas de plus méchantes que les yeux ». Un célèbre médecin arabe ayant demandé à le voir, ne jugea pas sa cécité incurable ; mais César refusa tout remède : « Je fais », lui dit-il, « si peu de cas de mes yeux, que je ne les crois dignes, ni d'un simple désir de ma part, ni de la moindre application de la vôtre ». Cette infirmité était en effet pour lui un moyen de pénitence et de recueillement ; elle ne l'empêchait pas de satisfaire à l'obligation de l'office divin ; il récitait l'office de la sainte Vierge avec beaucoup d'autres prières. Les démons eurent aussi permission de le tourmenter, soit en le frappant, soit en lui apparaissant sous des formes horribles, presque toutes les nuits.

Il annonçait la parole de Dieu d'une manière plus touchante, semblait-il, qu'auparavant, et lorsque, en 1598, l'archevêque d'Avignon, Bordini, ancien évêque de Cavaillon, vice-légat du Saint-Siége, eut donné des bulles pour approuver de nouveau l'*Institut de la Doctrine chrétienne,* et que César eut été, malgré lui, nommé supérieur (jusque-là, par une invention de son humilité, il avait voulu que chaque membre de la communauté y commandât à son tour pendant une semaine), il remplit cette charge avec le plus grand succès. Le cardinal Taurugio obtint un bref dans lequel Clément VIII fait le plus grand éloge de la nouvelle Congrégation, la confirme une seconde fois, en autorise la propagation et lui confère de grandes grâces spirituelles. De plus, ce Pape, en sa qualité de souverain d'Avignon, assigna, dans cette ville, à César et à ses disciples, le couvent de Saint-Jean dit le Vieux, pour être la maison mère de leur Institut : les Pères de la Doctrine chrétienne l'ont habité jusqu'à la Révolution française.

Mais il ne faut pas croire que tout cela se fit sans contradiction, sans obstacle. L'œuvre de César fut calomniée. On lui disputa la possession du couvent de Saint-Jean. Il se vit même dans la dure nécessité de soutenir un long procès à ce sujet. Lorsque, après des efforts aussi généreux que pénibles, il eut triomphé de ces difficultés, il s'en éleva de plus embarrassantes au sein même de sa société. Jusque-là on n'y était astreint à aucun vœu. Les statuts qu'il avait publiés recommandaient simplement les vertus chrétiennes et sacerdotales, la dévotion à la sainte Vierge, qui a porté dans son chaste sein la Lumière du monde, et à l'apôtre saint Pierre, qui est le prince des catéchistes ; l'obéissance au supérieur, l'usage des conférences, la règle de ne sortir jamais seul, mais deux à deux, le travail des mains chaque jour. L'an 1600, il proposa à sa Congrégation d'introduire les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La plus grande partie des membres se rangea à cet avis : mais d'autres s'y opposèrent. Il fallut leur permettre de se retirer, ayant à leur tête le Père Romillon, dans la maison d'Aix, nouvellement fondée. Il est vrai que la Congrégation, restée fidèle à son fondateur, et fortifiée par ce nouveau lien, devint très-prospère, très-nombreuse. Les vœux qu'elle fit attirèrent tout de suite sur elle les bénédictions célestes.

Nous devons à César de Bus une autre œuvre non moins utile ni moins belle : c'est lui qui établit les Ursulines en France, pour l'éducation des

jeunes filles. Cassandre de Bus, sa nièce, Françoise de Brémond, sa pénitente, furent les deux premières religieuses de cette illustre Congrégation, qu'elles commencèrent en 1592, dans la petite ville de l'Isle.

La réputation du saint prêtre s'étendait au loin : on accourait vers lui comme à un oracle, pour recevoir des lumières dans le doute, de la consolation dans les peines. C'est ainsi qu'il contribua à la fondation de l'Oratoire. M. de Bérulle étant venu le consulter sur sa vocation, en reçut de salutaires conseils, qui durent le confirmer beaucoup dans son dessein, et le poussèrent à organiser sur-le-champ cette Congrégation. Environ dix-huit mois avant sa mort, César fut délivré de la tentation qui le tourmentait depuis vingt-six ans. Il fut aussi guéri, après une communion fervente, des douleurs qu'il souffrait aux yeux, sans toutefois recouvrer la vue. Mais Dieu lui envoya beaucoup d'autres infirmités qui le rendirent, comme son divin Maître, un homme de douleur. Devenu hydropique, il ne cherchait point à adoucir les souffrances de cette cruelle maladie, et n'en continuait pas moins ses pratiques de mortification. Notre-Seigneur et la sainte Vierge le visitaient en certains jours ; mais la nuit suivante les démons le maltraitaient plus que de coutume : aussi dit-il un jour amoureusement au Sauveur qu'il vendait bien cher ses visites, et que, quelque honorables qu'elles fussent, il le priait de ne lui en point donner à tel prix. Il semblait, d'autres fois, que Dieu l'eût entièrement abandonné à lui-même, tant il était sec et privé de toute consolation. Mais il était si grand ami de la croix, qu'il disait, au milieu de ses peines, qu'il ne voudrait pas changer sa condition contre les plus heureuses du monde, ni se décharger de ses douleurs sur le plus vil animal qui fût sur la terre.

Cette chaîne continuelle de souffrances était un avertissement que sa vie finirait bientôt et que sa récompense était proche. Le dimanche de la Passion de l'année 1607, se sentant extrêmement affaibli, il demanda le Viatique et l'Extrême-Onction, et il reçut ces deux derniers sacrements avec des sentiments admirables de dévotion. Il prédit ensuite le jour et les moindres circonstances de sa mort ; puis, s'étant démis du supériorat de sa Congrégation, qu'il n'avait jamais accepté que par force et par obéissance, il ne pensa plus qu'à soupirer vers le ciel, à s'entretenir avec Notre-Seigneur et avec les Saints, à s'enflammer de plus en plus du divin feu de son amour, et à le bénir des grâces qu'il avait reçues de sa bonté. Ses enfants spirituels lui demandèrent sa bénédiction pour eux et pour ceux qui embrasseraient son Institut. Il la leur donna avec des paroles et des instructions dignes de la charité dont son cœur était rempli ; il leur répéta jusqu'à cinq fois : « Estimez l'obéissance ; n'espérez pas, sans elle, faire jamais rien de bon ». Il eut quelque combat avec le démon, qui lui reprocha les péchés de sa jeunesse. César lui répondit : « Oui, j'ai péché ; mais depuis j'ai porté la croix ». Il triompha ainsi de ce lion rugissant. Ce combat lui fit dire, qu'il est bien nécessaire de se préparer à la mort pendant qu'on est en santé, parce qu'en ce moment critique la maladie affaiblit, les artifices du démon troublent, et l'on ne peut plus, on ne sait plus rien faire. Que penser après cela de la conduite de ces pécheurs qui veulent continuer leurs désordres jusqu'à la fin, se flattant qu'à la mort il sera encore temps de se convertir ? Le Père Antoine Sizoine, supérieur depuis la démission de César, lui commanda de raconter devant toute la communauté les détails de sa vie. Son humilité le fit rougir ; il fut tout troublé. Il commença d'abord un récit abrégé, où il cachait les faveurs que le ciel lui avait accordées. Mais le supérieur insista, disant qu'on voulait tout savoir. Il fut

alors obligé de faire le récit de ses principales actions, tel que nous l'avons rapporté.

Enfin, le jour de Pâques suivant, qui tombait le 15 avril, il rendit paisiblement son âme à Dieu. On l'enterra dans l'église de Saint-Jean le Vieux, en présence d'une foule nombreuse. Quatorze mois après, son corps fut trouvé aussi frais, aussi entier que le jour de sa mort. On l'exposa d'abord à la vénération des fidèles; mais il fallut plus tard le remettre en terre, pour que l'on travaillât à sa canonisation.

Il y eut, après son décès, des marques indubitables de sa gloire. Une religieuse, qui priait en ce moment à Cavaillon, le vit tout rayonnant de gloire. Un estropié fut guéri par l'attouchement de son corps avant que la cérémonie de l'enterrement fût achevée. Une femme stérile obtint aussi en même temps la fécondité par l'intercession de celui dont elle implorait le secours. Trois jours après son décès, une personne de cande vertu, voulant prier pour lui, se trouva tout enveloppée de lumière, et entendit une voix qui lui dit par trois fois : « Il faut le prier, et non pas prier pour lui ». Avant la fin de l'année, il se fit un grand nombre de merveilles à son tombeau.

On a plusieurs fois demandé aux souverains Pontifes la canonisation de César de Bus. Les procédures commencèrent en 1817. Le 8 décembre 1821, le pape Pie VII déclara, du consentement des cardinaux : « qu'il est certain que le vénérable César de Bus a pratiqué dans un degré héroïque les vertus théologales et cardinales, et les autres vertus qui en sont les suites; que l'on peut en conséquence procéder convenablement à la discussion de trois miracles qui lui sont attribués ». Il n'y a pas eu depuis de nouveaux décrets; mais la cause se poursuit, et l'on attend avec impatience l'heureux moment où le saint fondateur de la Doctrine chrétienne sera proposé à la vénération publique. Cette sainte Congrégation fut détruite en France avec toutes les autres pendant la Révolution française.

Elle a été rétablie à Cavaillon en 1850. Quant au corps de César de Bus, il fut sans doute oublié par les Vandales de 93, lorsqu'ils profanèrent l'église où il reposait. On l'en retira en 1807, et un décret du cardinal Caprara, légat *a latere* du Saint-Siége en France, permit de le transférer dans l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Avignon; il y fut déposé au milieu du chœur, dans un cercueil de plomb. Il nous reste de ce saint prêtre les *Instructions familières* sur les quatre parties du catéchisme romain, 5 vol. in-12.

Le Père Giry disait de ces ouvrages, en 1685 : « Les grands fruits qu'ils produisent tous les jours entre les mains des curés, des missionnaires, des prédicateurs, des catéchistes, et qui ont obligé de les réimprimer souvent, donnent la gloire à cet excellent serviteur de Dieu, de continuer, après sa mort, l'enseignement de la Doctrine chrétienne ».

Cf. Godescard, et le *Dictionnaire des Ordres religieux*, par le P. Hélyot. (Edition Migne.)

XVIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François-Clément *Cassegrain*, prêtre du diocèse d'Orléans, né à Pithiviers (Loiret) en 1718; arrêté; amené à Paris; condamné à mort par le tribunal criminel, à l'âge de soixante-dix-sept ans, comme convaincu de manœuvres contre-révolutionnaires. 1794. — Joseph-Antoine *de Garrigues*, né en 1755 à Garrigues (Aveyron), curé de Manhac (arrondissement de Rodez, canton de Cassagnes-Bégonhès); refusa le serment de 1791; arrêté et emprisonné en 1793; envoyé à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; enfermé au petit séminaire de cette ville; mort à l'hôpital Saint-André, à l'âge de quarante ans. 1795.

Adrien *Chancelier*, abbé du monastère des Dunes [1]. 1623. — Pierre *de Colmpthout*, curé de Haren, martyr [2]. 1572.

XVIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Becous*, né à Treignac (Corrèze, arrondissement de Tulle), en 1724, curé de Neuvic (arrondissement d'Ussel); refusa le serment de 1791; amené à Paris; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, sous la prévention mensongère d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République. 1794. — Louise *Pavet de Courteille*, religieuse Bénédictine de l'un des couvents de la ville d'Alençon (Orne); revint dans le Maine, sa patrie, après la suppression des Ordres monastiques, et se fixa dans une propriété de ses ancêtres, nommée La Motte, dans le quartier des Arènes, à la porte du Mans; transforma sa maison en une sorte de sanctuaire où les prêtres, les religieux, les religieuses vaquaient aux services propres à leur vocation; condamnée à mort comme recéleuse de prêtres réfractaires, par le tribunal criminel du département de la Sarthe, siégeant au Mans. 1794.

Le Père *Thomas de Jésus*, réformateur des religieux Augustins Déchaussés. Né à Lisbonne en 1520, il appartenait à l'illustre famille d'Andrada, originaire de Castille. Etant entré dans l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, il y établit, en plusieurs couvents, une réforme très-austère. Ceux qui l'adoptèrent allaient nu-pieds et vivaient dans un recueillement perpétuel. Cette entreprise suscita à Thomas de Jésus bien des contradictions, même de la part des religieux de son Ordre; mais il en triompha par le courage et par la patience. Ayant accompagné (1578) le roi Sébastien de Portugal dans son expédition d'Afrique, il eut la douleur de voir périr ce bon prince à l'âge de vingt-cinq ans. Pour lui, il fut fait prisonnier et vendu à un marabout ou moine mahométan qui, n'ayant pu lui faire abjurer le christianisme par les voies de la douceur, employa pour y réussir la prison et les tortures. C'est pendant sa captivité qu'il composa le livre intitulé les *Souffrances de Jésus-Christ*, ouvrage excellent et qui décèle un grand serviteur de Dieu. L'ambassadeur de Portugal ayant brisé ses fers, loin de profiter, pour retourner dans sa patrie, de la liberté qui lui était rendue, il continua de rester en prison, afin de soulager deux mille chrétiens de différents pays, qui gémissaient sous le plus dur esclavage et auxquels il procurait des secours spirituels et temporels. Il leur consacrait tout l'argent qu'il recevait de sa sœur, la comtesse de Linarès (Anda-

1. Voir le *Martyrologe de France* du 16 avril (tome IV, page 414).
2. Voir aux *Additions des Bollandistes* du 16 avril (tome IV, page 415).

lousie), ainsi que les secours que lui envoyaient les rois de Portugal et d'Espagne. Il ramena à la foi chrétienne plusieurs apostats de grande naissance et en décida quelques-uns à souffrir généreusement le martyre. Il mourut à Maroc, après avoir sanctifié par les plus héroïques vertus les six années qu'il avait passées dans une captivité qui, quoique volontaire pour un temps, n'en était pas moins pénible. La Réforme qu'il avait établie s'affermissait pendant son absence, et, à sa mort, elle comptait déjà un grand nombre de maisons, tant en Portugal qu'en Espagne [1]. 1582.

Henri *Heat* (en religion *Paul de Sainte-Madeleine*), franciscain, martyr à Londres [2]. 1633.

XVIIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Dom *Animé*, bénédictin de Nevers ; rejeta la constitution civile du clergé comme une œuvre hérétique et schismatique ; mis en réclusion à Nevers ; transféré de là à Nantes pour y être submergé ; mort dans la galiote du port de cette ville, à l'âge de soixante-dix-sept ans. 1794. — Nicolas *Daudin*, prêtre du diocèse de Poitiers ; vivait paisible à Richelieu (Indre-et-Loire), quoiqu'il n'eût pas fait le serment de 1791, et y conservait son domicile en 1793, malgré la loi de déportation des prêtres insermentés ; atteint, vers la fin de cette année, par les agents de la persécution ; traîné à Poitiers pour être jugé par le tribunal criminel du département de la Vienne ; condamné à périr sous le fer de la guillotine, comme prêtre réfractaire. 1794. — Jean-Baptiste *Imbert*, prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique au couvent de Castres (Tarn), né à Saint-Germain-du-Teil (Lozère, arrondissement de Marvejols) en 1740 ; repoussa les erreurs de la constitution civile du clergé ; arrêté vers la fin de mars 1794 et jeté dans les prisons de Castres ; condamné à la peine de mort, comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département du Tarn ; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Alexis *Juhel*, prêtre habitué de l'église de Lanvellec (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Plestin) ; né dans ce bourg en 1732 ; refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé et de quitter la France lors de la loi de déportation ; arrêté en 1793 ; dirigé sur Nantes (6 janvier 1794) pour être déporté au-delà des mers ; transféré à Rochefort ; mort le premier jour du départ de Nantes, à l'âge de soixante-deux ans ; enterré à Chantenay (Loire-Inférieure). 1794. — Joseph *Moreau*, vicaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau, canton de Saint-Florent-le-Vieil) ; envoyé à l'échafaud comme fanatique et imposteur par la commission militaire d'Angers ; exécuté à l'âge de trente ans. 1794. — *Salles*, prêtre du diocèse de Montpellier ; repoussa les erreurs de la constitution civile du clergé ; mis en réclusion à la fin d'août 1792 ; jeté dans les prisons du tribunal criminel du département de l'Hérault ; condamné à mort comme ennemi du peuple et contre-révolutionnaire ; exécuté à l'âge de quatre-vingt-deux ans. 1794.

Jacques *de Flagny*, abbé de Cîteaux. Il fut pendant sa vie la règle de la religion monastique et un modèle de piété. « L'éclat de sa sainteté », dit le ménologe de Cîteaux, « s'est répandu dans tout l'univers, et l'austérité de sa vie lui a ouvert la voie du ciel ». Vers 1240.

XIXe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Louis *James*, né à Saint-Céré (Lot, arrondissement de Figeac), prêtre du diocèse de Cahors, vicaire à Belmont-près-Lalbenque (arrondissement de Cahors) ; expulsé de sa paroisse

1. Cf. Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux*.
2. Voir aux *Additions des Bollandistes* du 17 avril (tome IV, page 460)

pour refus du serment de la constitution civile du clergé ; revint à Saint-Céré, dans sa famille ; arrêté en 1794 ; conduit dans les prisons de Cahors ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Lot. 1794.

Lacroix, religieux Théatin, naquit en 1626 et fit profession au couvent de Paris, fondé en 1618. A un grand amour pour la pénitence, il joignait un zèle extraordinaire pour le salut des âmes et la pratique de toutes les vertus religieuses. Il mourut en odeur de sainteté à l'âge de soixante et onze ans. 1687. — Le Révérend Père Julien-Jean-Baptiste *Poussin-Despréaux,* prêtre de la Compagnie de Jésus, né le 24 octobre 1718, au Sel, paroisse du diocèse de Rennes (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon). Il fit son noviciat, prit l'habit religieux et prononça ses premiers vœux au collége de La Flèche (Sarthe) ; puis il fut envoyé à Rouen, où il exerça les fonctions de son ministère. S'étant fixé ensuite à Nantes, il produisit le plus grand bien dans cette ville et s'y endormit dans le Seigneur en odeur de sainteté, à l'âge de soixante et onze ans. Sa perte fut vivement sentie par les personnes de piété qui le connaissaient. En se rappelant ses vertus, on le regarda comme un Saint, et son visage, qui devint d'une beauté remarquable, servit à confirmer cette opinion. Le peuple se porta en foule pour vénérer son corps, et l'on se disputa les lambeaux de ses habits qui furent recueillis comme des reliques [1]. 1790.

XXe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Gilbert *d'Aubigny,* prêtre, chanoine de la cathédrale de Bourges, né dans cette ville ; garda sa foi pure et intacte lors du schisme de 1791 ; resta dans sa patrie lors de l'expulsion des prêtres catholiques en août 1792 ; arrêté en 1793 ; jeté en prison ; traîné à Rochefort vers le commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; transféré malade à l'hôpital de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Léonard *Barnon,* chanoine de l'une des églises collégiales du diocèse de Limoges, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges) ; se tint à l'écart du schisme constitutionnel de 1791 et en repoussa le serment ; n'accueillit pas mieux la proposition de faire celui de liberté-égalité ; ne sortit point de France lors de la menaçante loi du 26 août 1792 et continua de résider dans sa province ; arrêté en 1793 ; conduit à Rochefort au commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; emprisonné dans cette ville, puis transféré malade à l'hôpital ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Antoine-Jean *de Clinchamp-Saint-André,* né au château du Tertre, dans la paroisse de Montbizot (Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Ballon), d'une des familles les plus anciennes du Maine, religieux Bénédictin de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, prieur de la Trinité de Clisson (Loire-Inférieure), et enfin vicaire général de l'évêque de Sisteron (Basses-Alpes) ; se réfugia successivement à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe) et à Paris ; arrêté en cette ville et condamné à la peine de mort comme contre-révolutionnaire ; exécuté à l'âge de soixante-quatre ans. 1793. — Sicaire *Dartensec,* jeune prêtre, vicaire dans une paroisse du diocèse de Périgueux ; né à Mussidan (Dordogne, arrondissement de Ribérac) ; laissa séduire son inexpérience par les apologistes de la constitution civile du clergé et en fit le serment ; prêta également celui de liberté-égalité vers la fin de 1792 ; arrêté et jeté dans les prisons de Périgueux ; transféré à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; porté malade à l'hôpital de cette ville ; rétracta alors ses serments avec tous les sentiments de la plus sincère contrition ; mort à l'âge de trente et un ans ; inhumé dans le cimetière de Rochefort. 1794.

Guy *Lasnier,* né à Angers en 1602, abbé de Saint-Etienne de Vaux (diocèse de la Rochelle). Il n'est pas une œuvre importante opérée au XVIIe siècle à laquelle il n'ait pris part, soit directement, en lui imprimant le mouvement et la vie, en la soutenant de ses aumônes, de son concours ; soit indirectement, en l'encourageant par ses conseils, en l'appuyant de son influence et de celle de sa famille. Ainsi il fonda le couvent de la Visitation d'Angers ; fit venir dans cette ville les Filles de la Charité ; inaugura les conférences ecclésiastiques dans le diocèse ; fonda la maison des Pénitentes ; concourut à l'établissement des Filles de la Trinité et des Filles de la Croix, etc. S'étant retiré, sur la fin de sa vie, chez son neveu, Guillaume du Plessis de Gesté de la Brunetière,

1. Cf. *Vies des Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux.

évêque de Saintes, il s'y endormit paisiblement dans le Seigneur, et fut inhumé dans l'église des Dominicains [1]. 1681.

Osanne, vierge, du Tiers Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique. Elle passa de longues années à Cattaro (Dalmatie), en une maison voisine du monastère de Saint-Paul, dans l'exercice des plus éminentes vertus, et s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingts ans, laissant une haute réputation de sainteté. 1565.

La vénérable *Agathe de la Croix*, vierge, du Tiers Ordre de Saint-Dominique, née aux environs de Tolède (Nouvelle-Castille). Une foi à toute épreuve, une charité brûlante, une humilité profonde, une soif intarissable de mortifications, furent les vertus qui brillèrent dans cette âme sainte, depuis son enfance jusqu'à son dernier soupir. Mais il est deux choses qui méritent en particulier d'être remarquées en elle : c'est son incomparable charité envers les âmes du purgatoire, pour lesquelles elle fit des pénitences étranges et pour lesquelles le Sauveur lui apprit lui-même des oraisons ; c'est surtout son immense compassion pour les âmes coupables de péché mortel, déchues de l'état de grâce et privées de l'amitié de Dieu : Agathe se fit pour elles, comme saint Paul, anathème devant le souverain Juge, et elle en sauva une multitude des flammes de l'abîme éternel. Chargée des mérites d'une longue vie, si pleine de travaux pieux, elle succomba sous le poids de ses pénitences. Dieu honora son tombeau de beaucoup de grâces et de faveurs [2]. 1621.

Le vénérable *Volbodon*, évêque de Liége [3]. 1021. — Francis *Page*, Thomas *Tichburn* et Robert *Watkinson*, prêtres catholiques martyrisés à Londres [4]. 1602. — Le vénérable *Dominique de Léonissa*, de l'Ordre des Frères Mineurs [5]. 1497.

XXIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Augustin-Théophile *de Ruelle*, né à Saint-Venant (Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune, canton de Lillers) en 1734, prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît dans la célèbre abbaye de Saint-Vaast, à Arras ; homme de grand savoir et d'éminentes vertus ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté ; condamné à mort par le tribunal criminel d'Arras ; exécuté à l'âge de soixante ans. 1794.

Le vénérable *Fastrade*, abbé de Cîteaux [6]. 1133.

Claude *de la Magdeleine de Ragny*, évêque d'Autun. Fils de François, marquis de Ragny, gouverneur du Nivernais, et de Catherine de Marcilly, il était allié aux maisons de Vienne, Damas, Cypierre et autres distinguées dans l'Etat. Il joignait à une heureuse physionomie toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui assurent l'empire de la vertu, la bonté, la modération, la charité pour les pauvres, et quand il le fallait, le courage et la fermeté. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il obtint les prieurés de Saint-Symphorien et de Charlieu, et fut nommé conseiller d'état, puis évêque d'Autun en 1621. Il reçut la même année la consécration épiscopale de Cyrus de Thiard, évêque de Châlon, et prit possession de son siége avec l'appareil le plus solennel, au mois d'avril 1622. Malgré les soins et les travaux continuels de Pierre Saunier, son prédécesseur, Mgr de Ragny trouva encore, à son arrivée dans son diocèse, des désordres à réformer. Il y travailla avec un zèle tempéré par la douceur et la prudence. Aidé des conseils et des talents du pieux et savant André Guyon, son grand vicaire, il s'appliqua à confier les bénéfices à des ecclésiastiques sages et éclairés. La vertu et la science étaient auprès de lui la meilleure recommandation pour parvenir aux places distinguées. Il ne tarda pas à voir ses efforts couronnés de succès ; son diocèse se renouvela par la sainteté et le zèle de ses fidèles coopérateurs. Ce vigilant pasteur contint les Calvinistes dans le devoir, et les empêcha de franchir, au préjudice de l'Eglise catholique, les bornes qui leur étaient prescrites par les lois. Quatre scélérats d'entre ces sectaires enfoncèrent, pendant

1. Le Révérend Père Dom François Chamard, *Vies des Saints personnages de l'Anjou.*
2. M. l'abbé Chapia, *La Vie d'une Sainte pour chaque jour de l'année.*
3. Voir le *Martyrologe de France* du 20 avril (tome IV, page 529). — 4. *Ibid.*
5. Voir aux *Additions des Bollandistes* du 20 avril (tome IV, page 530).
6. Voir au *Martyrologe de France* du 21 avril (tome IV, page 554).

la nuit, les portes de l'église de Couches, forcèrent le tabernacle, enlevèrent les saintes hosties, et après les avoir profanées, les cachèrent dans la terre. Leur sacrilége ne resta pas longtemps impuni ; ils furent arrêtés et condamnés au dernier supplice. Les entrailles du pieux pontife furent émues à la nouvelle de ce funeste événement. Ce charitable pasteur, ne pouvant sauver leur vie, crut devoir tenter de leur procurer le salut éternel. Il ne les abandonna point, et son zèle reçut la plus douce récompense. Trois de ces malheureux rentrèrent dans le sein de l'Eglise. Mgr de Ragny les accompagna au dernier supplice, qu'ils subirent le 3 mai 1642, et il les assista jusqu'à ce qu'ils eussent expiré. Après la mort de l'archevêque de Lyon (1626), l'évêque d'Autun administra ce diocèse pendant près de trois ans. Député aux assemblées du clergé tenues à Poitiers et à Mantes, il subvint généreusement, avec les autres prélats du royaume, aux besoins pressants de l'Etat. Mais c'est surtout comme réformateur des personnes et des maisons religieuses, que Mgr de Ragny a droit au souvenir du diocèse. Il favorisa de tout son pouvoir les réformes dont on vit de nombreux exemples dans ce grand siècle. Il eut la satisfaction de voir la règle que le cardinal de la Rochefoucault avait donnée à sainte Geneviève de Paris, établie dans l'abbaye d'Ogny, la réforme de Saint-Maur reçue à Flavigny la même année, à Corbigny en 1648, et à Saint-Martin d'Autun en 1649. Il n'eut pas moins de consolation de voir introduire par ses soins une exacte réforme dans l'abbaye de Saint-Andoche en 1642, et dans celle de Saint-Jean-le-Grand, où elle s'est conservée jusqu'à nos jours dans la plus grande régularité. Pendant l'épiscopat de Mgr de Ragny, plusieurs monastères furent fondés en différentes villes de l'ancien diocèse d'Autun. Les Ursulines furent établies à Saulieu, à Arnay, à Semur-en-Auxois, à Avalon, à Corbigny, à Vitéaux, à Bourbon, à Marcigny, à Lorme, à Paray, à Vézelay et à Montcenis. Les filles de la Visitation s'établirent à Autun, à Paray, à Beaune, à Semur-en-Auxois, à Charolles, à Avalon et à Bourbon ; les Dominicaines à Beaune et à Autun, et les Clarisses miligées à Charolles. Enfin, après avoir rempli les devoirs d'un charitable pasteur pendant la peste qui désola longtemps son troupeau, accordé aux villes d'Autun et de Beaune le bienfait d'une célèbre mission, approuvé pour son diocèse l'office du saint cœur de Marie, et laissé, par son testament, à son église et à ses chanoines, des preuves de sa libéralité et de son attachement, M. de Ragny se disposa à la mort, en recevant, avec la plus grande piété, les sacrements de l'Eglise. Il mourut en son château de Lucenay, âgé de soixante et un ans, après trente ans d'épiscopat. Son corps fut transporté le même jour à Autun, et inhumé près du maître-autel de Saint-Lazare [1]. 1652.

XXIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Clément *Briche,* prêtre du diocèse de Rouen ; était resté à Dieppe (Seine-Inférieure), sans obéir à la loi de déportation, quoiqu'il fût prêtre insermenté ; arrêté dans cette ville vers la fin de 1793 ; traîné dans les prisons de Rouen ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du département de la Seine-Inférieure. 1794. — Joseph *Morin,* prêtre du diocèse du Puy, un des plus anciens chanoines de la cathédrale de cette ville ; habitait, en 1793, la paroisse de Tence (Haute-Loire, arrondissement d'Yssingeaux) ; ne quitta point ce pays pour s'expatrier, lors de la loi de déportation ; arrêté ; conduit au Puy ; condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Jean-Baptiste *Huguet,* curé de Jouhet (Vienne, arrondissement et canton de Montmorillon), au diocèse de Poitiers ; né à Béthines (canton de Saint-Savin) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 ; jeté dans les prisons de Poitiers ; conduit à Rochefort en 1794 pour être déporté sur des plages lointaines ; embarqué sur le navire *les Deux-Associés ;* mort pendant la traversée, à l'âge d'environ cinquante-deux ans ; enterré près du fort de Vergeron, sur les rives de la Charente. 1794.

Pierre *Strozzi,* Dominicain, né au commencement du XIVe siècle, d'une illustre famille de Florence, quitta le monde de bonne heure pour entrer dans le couvent de Sainte-Marie-la-Neuve. En 1339, il fut envoyé à Paris, et, après avoir pris ses degrés dans l'Université de cette ville, il y enseigna la théologie. Il revint ensuite professer la même science dans sa ville natale et ne quitta sa chaire que pour devenir provincial de son Ordre. Il déploya beaucoup de dévouement et de

1. *Légendaire d'Autun,* par M. l'abbé Pequegnot.

charité pendant la peste qui ravagea l'Italie en 1348 et les années suivantes. Il détermina aussi les magistrats de Florence à établir un Mont-de-Piété en faveur de la classe indigente. Innocent VI (1352-1362) le chargea de la réforme de la Congrégation de Saint-Barthélemy, qui était composée de religieux de Saint-Basile et dont le chef-lieu était à Gênes : il lui rendit, par ses sages règlements, sa régularité et sa ferveur primitives. Prédicateur éloquent et zélé, il obtint de grands succès dans la chaire, surtout à Florence. L'évêque de cette ville, dont il avait toute la confiance, se déchargeait sur lui d'une partie de l'administration diocésaine. Pierre Strozzi mourut en odeur de sainteté le 22 avril 1362.

Le vénérable *Guillaume*, abbé de la Ferté-sur-Grône (Saône-et-Loire), puis de Cîteaux. La *Chronique d'Auxerre* donne de grands éloges à sa charité pour les pauvres. Pendant la famine qui désola le royaume en 1176, Guillaume, après avoir épuisé toutes les ressources de son monastère, mit en gage les vases sacrés pour subvenir aux besoins des membres souffrants de Jésus-Christ. Il mourut à Cîteaux le 11 janvier ; mais les calendriers des Bénédictins et des Cisterciens n'en font mémoire que le 22 avril. Vers 1180.

La vénérable *Lucie* de Lyon, veuve [1]. IIe siècle.

XXIIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste-Hippolyte *Billocque*, prêtre, hebdomadier de la collégiale de Saint-Hilaire de Poitiers ; né dans cette ville en 1763 ; continua de l'habiter après la suppression des chapitres ; resta ferme dans la foi lors du schisme constitutionnel de 1791 ; refusa également en 1792 le serment de liberté-égalité ; arrêté en 1793 ; condamné (28 mars 1794), par le tribunal criminel du département de la Vienne, siégeant à Poitiers, à être déporté à la Guyane ; transféré à Rochefort et embarqué sur le navire *les Deux-Associés ;* mort pendant la traversée, à l'âge de trente et un ans ; enterré sur la côte de la Charente. 1794. — Madeleine *Faulon*, religieuse hospitalière de la maison de charité d'Arras (Pas-de-Calais) ; arrêtée et condamnée à mort, en haine de la religion, par la commission militaire de Cambrai ; exécutée à l'âge de cinquante et un ans. 1794.

Le vénérable LOUIS-MARIE CHANEL, prêtre de la Société des Maristes et provicaire apostolique de l'Océanie Occidentale. 1841.

LE VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE CHANEL,

PRÊTRE DE LA SOCIÉTÉ DES MARISTES ET PROVICAIRE APOSTOLIQUE DE L'OCÉANIE OCCIDENTALE

1841. — Pape : Grégoire XVI. — Roi de France : Louis-Philippe.

Ce grand serviteur de Dieu naquit le 23 juin 1803, à Cuet, au diocèse de Belley. Ses parents, peu favorisés du côté de la fortune, l'élevèrent dans la crainte de Dieu et dans l'amour de l'Eglise. Le jeune Chanel montra, dès sa plus tendre enfance, une vocation spéciale pour l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre, après d'excellentes études dans sa ville natale, il remplit

1. Voir, sur la vénérable Lucie, ce que nous en disons dans l'article *Culte et Reliques* de la vie des saints Epipode et Alexandre, martyrs à Lyon (tome IV, page 582).

successivement les fonctions de vicaire d'Ambérieu-en-Bugey, de desservant de Crozet, dans le Gex, et de directeur du petit séminaire de Belley. Dans ces différents emplois il sut constamment se concilier l'estime et l'affection de tous ceux avec qui son ministère le mettait en rapport. Sa vie fut toujours un modèle de toutes les vertus sacerdotales. Il se distinguait surtout par une piété tendre et dévouée qui ne se démentit jamais, par un zèle ardent et éclairé pour le salut des âmes, enfin par des mœurs angéliques et une douceur de caractère inaltérable.

Depuis longtemps, l'abbé Chanel, pressé du désir d'aller annoncer l'Evangile aux sauvages du Nouveau-Monde, entra chez les Maristes, à l'âge de trente-trois ans, et, après son noviciat, partit pour l'Océanie avec Mgr Pompallier qui venait de le choisir pour son vicaire général. C'était le 24 décembre 1836. Le Saint-Siége, en approuvant la Société des Maristes, leur avait confié la mission de l'Océanie occidentale. Dix mois plus tard, le 7 novembre 1837, Mgr Pompallier laissait à Futuna[1] le Père Chanel, et repartait pour la Nouvelle-Zélande. Le Père Chanel fut reçu par le chef de la peuplade qui était la plus puissante. Ce chef s'appelait Niuliki. Il se chargea de nourrir le missionnaire et de pourvoir à tous ses besoins, ainsi qu'à ceux de ses fidèles compagnons, le Frère Marie Nizier et l'Anglais converti Thomas. Les deux premières années de son séjour dans l'île, le Père Chanel ne s'occupa guère qu'à apprendre la langue du pays et à découvrir et baptiser les enfants en danger de mort. Tant qu'il ne sut pas la langue et qu'il ne fut pas à même d'annoncer la parole évangélique, il vécut en bonne intelligence avec le roi Niuliki. Mais vers le milieu de l'année 1839, le Père Chanel, qui commençait à bien parler l'idiome des sauvages, commença aussi à prêcher l'Evangile. C'était surtout le roi Niuliki, auprès duquel il résidait, qu'il cherchait à instruire et à convaincre, persuadé que, le chef étant chrétien, la conversion du peuple serait facile. Mais Niuliki, roi du pays, en était en même temps le souverain pontife, et sa royauté était même une conséquence de son pontificat : c'est-à-dire que, suivant l'usage de ces tribus barbares, celui seul que choisissait leur grande divinité pour résidence ou tabernacle était de fait le roi de Futuna. Niuliki devait donc tenir beaucoup à conserver la religion du pays, dont il était le premier ministre, et à laquelle il attribuait toute son autorité et son influence. Aussi, dès qu'il vit que la parole du missionnaire ébranlait les esprits, il se refroidit à son égard, cessa peu à peu de lui envoyer des vivres et alla se fixer dans un autre village. Le Père Chanel fut alors obligé de cultiver la terre avec ses deux compagnons ; ils en étaient réduits à cette extrémité, lorsque leur arrivèrent le Père Chevron et le Père Attale, au mois de mai 1840. Les nouveaux venus se mirent aussi au travail et, à force de peines, ils se firent une plantation assez considérable pour fournir à leur nourriture. Mais on se mit à leur voler leurs fruits, dans le but de les prendre par la famine et de les obliger à quitter le pays, s'ils ne voulaient mourir de faim.

Dans cette dure situation, le Père Chanel ne laissait pas de visiter les principaux chefs de l'île et de leur enseigner les vérités de la religion. Sa voix finit par être écoutée. Plusieurs jeunes gens se convertirent. Ils se réunissaient le dimanche dans la case du missionnaire, où ils recevaient ses instructions et faisaient leurs prières. Ces réunions, et le nombre toujours croissant des catéchumènes excitaient l'indignation des naturels de l'île, qui allaient répétant partout ce cri sinistre : « Que la nouvelle religion soit

1. Futuna est une petite île dont la population n'était alors que de mille âmes et se divisait en deux tribus distinctes, presque toujours opposées l'une à l'autre.

combattue, qu'elle soit frappée de mort ! » Ces manifestations hostiles éclatèrent surtout à l'occasion de la conversion de Meitala, fils de Niuliki. De ce jour, la mort des missionnaires fut résolue entre le roi et son ministre, Musumusu, un des Futuniens les plus acharnés contre le christianisme. Le Père Chanel n'ignorait pas que tôt ou tard il lui faudrait sceller de son sang la prédication évangélique. Un jour qu'il y avait grande réunion dans le village, un de ses compagnons vint lui apprendre qu'on voulait le massacrer : « Vous savez », répondit-il, « ce qu'on lit dans la vie d'un Saint : Si l'on venait vous annoncer, lui demandait-on, que vous allez mourir dans une heure, que feriez-vous ? — Je continuerais à faire ce que je fais, répondit le Saint. — Eh bien ! reprit le Père Chanel, faisons de même ». Et il continua à cultiver son jardin.

Néanmoins, l'orage, dissipé pour cette fois, ne tarda pas à se reformer et devint plus menaçant que jamais. Le 28 avril, à la pointe du jour, sous la conduite de Musumusu, une horde sauvage, armée de lances, de massues, de haches et de casse-têtes, se rend à Avauï, où étaient les catéchumènes, les surprend dans le sommeil, en blesse un grand nombre et disperse les autres. Puis les infidèles courent assouvir leur haine contre celui qu'ils appelaient l'auteur de la religion. Musumusu aborda le premier le Pere Chanel. Il le trouva dans son jardin, occupé à nourrir des poules. La Providence permit qu'il fût tout à fait seul en ce moment-là : il avait envoyé ses catéchistes sur la côte occidentale de Futuna, baptiser les petits enfants qu'ils trouveraient en danger de mort.

Le Père Chanel, voyant arriver Musumusu, laisse son occupation, et, sans méfiance aucune, va à sa rencontre. Pendant que le bon Père s'entretenait avec ce perfide, les séides de ce dernier pénètrent dans l'intérieur de la maison et jettent par la fenêtre une brassée de linge. Le peuple, qui attendait hors de l'enclos, ramasse le linge avec impétuosité. Ce fut un signal de mort. Musumusu cria : « Pourquoi tarde-t-on à tuer l'homme ? » Alors les sauvages, ayant à leur tête deux amis de Musumusu, qui se nommaient, l'un Filitika et l'autre Umutauli, envahissent le jardin. Umutauli décharge un grand coup de massue sur la tête du Père Chanel. Celui-ci, dans un premier moment de surprise, porte le bras droit sur la tête pour parer le coup ; son bras est cassé et retombe. En même temps l'héroïque martyr recule de deux ou trois pas. Filitika le repousse alors avec violence, en disant à ceux qui l'entourent : « Frappez promptement, qu'il meure ! » Aussitôt Umutauli décharge un coup de massue sur la tempe gauche du Père et lui fait une forte contusion. Le sang jaillit en abondance. En ce moment le Père Chanel s'écria plusieurs fois : « Très-bien ! » Il regardait ses blessures et sa mort comme un bien pour lui, faisant à Dieu le sacrifice de sa vie et buvant le calice de ses souffrances avec une généreuse résignation. Tous les témoins de son martyre attestent qu'il ne lui est échappé aucun cri, aucune plainte, aucune larme, aucun soupir ; il a toujours conservé son égalité d'âme, et il est mort comme un agneau, à l'exemple de son divin Maître.

La rage des insulaires contre le vénérable missionnaire ne connut plus de bornes. Celui-ci lui enfonce sa pique sous l'aisselle du bras droit ; celui-là le terrasse et le traîne sur du gravier, le frappant avec son casse-tête ; un autre, voyant que le patient vivait encore, lui porte en présence de Niuliki, venu sur ces entrefaites, un coup d'herminette (sorte de hache) sur la tempe. L'instrument s'enfonce dans le crâne. Il en sort un peu de cervelle. Ce fut le coup de grâce. Le martyr pousse un cri et rend son âme à Dieu. Cela se passait le 23 avril 1841.

Le corps ensanglanté du Père Chanel fut enterré à quelques pas du lieu où il avait souffert le martyre. Mais le fait le plus remarquable qui suivit sa mort fut la conversion presque instantanée de toute l'île de Futuna : tant il est vrai de dire, selon le mot de Tertullien, que le sang des martyrs est toujours une semence de chrétiens ! *Sanguis martyrum, semen Christianorum.* Une église fut construite sur la tombe du martyr, et une croix en désigna la place précise. La cause de sa béatification est introduite à Rome depuis le 17 septembre 1857.

Nous avons extrait cette biographie de l'*Avenir catholique.*

XXIVe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Marie *Collot*, prêtre, religieux bénédictin du monastère de Verdun (Meuse), archiviste et bibliothécaire de cette ville ; né dans le duché de Bouillon (petit Etat entre le Luxembourg, la Champagne et le gouvernement de Metz) en 1722 ; expulsé de France, ainsi que les prêtres et chanoines de Verdun, par un décret de la Convention en date du 9 frimaire an II (29 novembre 1793) ; ne quitta pas toutefois sa province ; arrêté et amené à Paris pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire ; condamné à la peine de mort comme complice de manœuvres tendant à livrer aux ennemis la place de Verdun ; exécuté à l'âge de soixante-douze ans. 1794. — Alexandre-Elisabeth *de la Corbière*, vicaire général du diocèse de Verdun, chanoine et doyen de la cathédrale, né à Juvigny-sur-Loison (Meuse, arrondissement et canton de Montmédy) en 1735 ; ne prêta point le serment schismatique de 1791 ; manifesta l'espoir que la religion serait rétablie dans sa pureté, lorsque les armées coalisées approchèrent de Verdun (septembre 1792) ; saisi quelques mois après la retraite de ces armées ; amené à Paris ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville comme complice des manœuvres employées pour livrer aux ennemis la place de Verdun. 1794. — Philippe *de Cornette*, chanoine et grand chantre de l'église collégiale du Dorat (diocèse de Limoges), né en 1745 à Brigueil-le-Chantre (Vienne, arrondissement de Montmorillon, canton de la Trimouille) ; refusa le serment de 1791 et ne quitta point la France lors de la loi de déportation ; arrêté et emprisonné à Limoges ; condamné ensuite à être déporté au-delà des mers et traîné pour cet effet à Rochefort ; embarqué sur le navire *les Deux-Associés ;* mort sur ce bâtiment à l'âge de quarante-neuf ans ; inhumé près du fort Lupin, sur les rives de la Charente. 1794. — Jean *Gossin*, prêtre, chanoine et chantre de l'église collégiale de Sainte-Madeleine de Verdun (Meuse) ; né en 1725 à Fresnes-au-Mont (arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte) ; resta à Verdun après la suppression des Chapitres ; saisi et amené à Paris pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire, condamné à la peine de mort comme conspirateur ; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Christophe *Herbillon*, curé de Saint-Médard de Verdun ; né en 1713 aux environs de Varennes-en-Argonne (Meuse, arrondissement de Verdun) ; dépouillé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 ; rétabli dans ses fonctions par le roi de Prusse, alors maître de Verdun ; se réfugia à Bar-le-Duc quand celui-ci se fut retiré ; arrêté et envoyé à Paris pour y être jugé ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme convaincu d'être auteur et complice des manœuvres employées pour livrer aux ennemis la place de Verdun ; exécuté à l'âge de soixante-seize ans. 1794. — Jacques-Philippe *Laignel*, prêtre du diocèse d'Arras, né à Armentières (Nord, arrondissement de Lille), abbé régulier du monastère du Mont-Saint-Eloi-les-Arras (Ordre de Saint-Augustin) ; envoyé à la guillotine par le tribunal révolutionnaire d'Arras, comme fidèle à la religion et à l'Eglise catholique. 1794. — Guillain *Lefèvre*, prêtre, religieux bénédictin au monastère de Verdun (Meuse), né à Catigny (Somme) en 1732 ; continua d'habiter Verdun après la suppression des cloîtres ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme auteur et complice de manœuvres et d'intelligences tendant à livrer aux ennemis la place de Verdun ; immolé à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Marin *Rey*, prêtre du diocèse de Belley, vicaire en la paroisse de Cressin (Ain) ; ne prêta point le serment schismatique de 1791 et se réfugia à Ceyzérieu (arrondissement de Belley, canton de Virieux-le-Grand), d'où il ne cessa

de pourvoir aux besoins spirituels de ses paroissiens ; tombé entre les mains des persécuteurs dans les premiers mois de 1794 ; conduit aux prisons de Bourg-en-Bresse ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Ain, siégeant à Belley. 1794.

Marie *de la Troche* (en religion sœur *Marie de Saint-Joseph*), née au château de la Troche, en Anjou, le 7 septembre 1616, religieuse ursuline de Québec, au Canada. Usée par les travaux et les austérités de toute sorte, elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de trente-six ans. La nouvelle de sa mort fut accueillie par des cris de douleur dans les tribus sauvages qu'elle avait évangélisées : ces peuples infortunés perdaient en effet la mère la plus tendre et la plus dévouée, la providence la plus attentive et la plus compatissante. Des miracles nombreux se sont opérés, tant en France qu'au Canada, par son intercession [1]. 1652.

Madeleine-Angélique *de Lorca*, du Tiers Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique, née à Valence (Espagne) le 10 septembre 1549. Ses maximes principales étaient celles-ci : « Jamais Dieu n'abandonne une âme qui s'abandonne à lui, sans aucun soin d'elle-même. — Jamais il ne faut commettre une faute, tant petite soit-elle, de propos délibéré. — Il faut s'étudier à faire toutes ses actions avec le plus de perfection possible. — Il faut s'offrir à Dieu pour souffrir beaucoup par amour pour lui ». Ces maximes, nulle mieux que Madeleine-Angélique ne les pratiqua dans toute la sincérité de son âme et ne les inculqua mieux aux autres par ses exemples. 1580.

Le vénérable Gaston *de Renty*, co-instituteur (avec le vénérable Henri-Michel Buch) de la pieuse association des Frères cordonniers [2]. 1639. — La vénérable Pétronille *de Chemillé*, première abbesse de Fontevrault [3]. 1149. — Le vénérable François *Colmenario* [4]. 1590.

XXVe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques *de Layant*, prêtre du diocèse de Verdun ; y resta sous les auspices de l'armée prussienne, lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté par les persécuteurs après la retraite de cette armée ; déféré au tribunal criminel du département de la Meuse, siégeant à Verdun ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire. 1794. — Jean-Ignace *Lessus* (en religion Dom Pacôme), né à Bonnétage (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Russey), prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Bruno, dans la Chartreuse de Mont-Merle (diocèse de Lyon) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; se travestit, tantôt en mendiant, tantôt en gendarme, pour porter à ses malades les secours religieux ; arrêté en 1794 chez une pieuse famille, avec le fils aîné de la maison ; conduit dans les prisons de Pontarlier ; condamné à mort par le tribunal criminel du département du Doubs, siégeant en cette ville. 1794.

Le vénérable Dom Jean *de la Barrière*, réformateur de l'Ordre de Cîteaux (fondé au XIe siècle par saint Robert, abbé de Saint-Michel de Tonnerre), instituteur (1577) de la Congrégation des Feuillants, né à Saint-Céré (Lot, arrondissement de Figeac), le 23 avril 1544, mort à Rome, dans son monastère de Saint-Bernard des Thermes [5]. 1600.

1. Cf. *Vies des Saints personnages de l'Anjou*, par Dom Chamard.

2. Cf. *Martyrologe de France* du 24 avril (tome v, page 2), et la vie de saint Crépin (tome XII, page 628, note 1). — 3. *Ibid.*

4. Cf. *Additions des Bollandistes* du 24 avril (tome v, page 2).

5. Les Cisterciens réformés par Dom Jean de la Barrière surpassèrent, après l'avoir renouvelée, l'ancienne ferveur des religieux de Cîteaux. Ils allaient nu-pieds sans sandales, avaient toujours la tête nue, dormaient tout vêtus sur des planches, et prenaient leur réfection à genoux sur le plancher. Il y en avait même qui, pour se mortifier davantage, ne buvaient que dans des crânes de morts, accommodés en forme de tasses. Ils ne se servaient que de vaisselle de terre, et ne mangeaient ni œufs, ni poisson, ni beurre, ni huile, se contentant pour toute nourriture de potage fait avec des herbes cuites seulement à l'eau, et avec du pain d'orge pétri avec le son. Leur nombre augmentant, leur ferveur devint plus grande : c'est pourquoi, afin de se mortifier davantage et d'assujétir avec plus de facilité la chair à l'esprit, ils retranchèrent l'usage du vin. Dom Jean de la Barrière introduisit aussi dans son abbaye de Feuillant (près de Toulouse) un chant tout particulier, appelé de son nom le *Chant de M. de Feuillant*, et employa ses religieux à divers métiers, non-seulement pour gagner leur vie du travail de leurs mains, mais surtout pour éviter l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices et la ruine des âmes religieuses : les uns cardaient la laine, les autres la filaient, d'autres étaient occupés à faire du drap, etc.

Sixte-Quint approuva cette réforme (1586 et 1587) dont la rigueur, toutefois, fut adoucie en 1595 par

La vénérable Mère *Antoinette d'Orléans*, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, née au château de Trie (diocèse de Rouen) en 1572, fondatrice (avec le concours du R. P. capucin François Leclerc du Tremblay, plus connu sous le nom de Père Joseph) de la Congrégation des religieuses Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire [1]. 1618.

Le vénérable *Pierre de Bétancourt de Saint-Joseph*, du Tiers Ordre de Saint-François, né en 1619 au bourg de Villaflore, dans l'île de Ténériffe (une des Canaries), fondateur des Religieux Hospitaliers Bethléémites [2]. 1667.

ordre du pape Clément VIII. Elle fit du progrès du vivant même de son fondateur; car, outre l'abbaye de Feuillant, chef de l'Ordre, elle avait encore un célèbre monastère à Paris (fondé en 1587, et qui occupait l'emplacement actuel de la rue Castiglione et de la partie de la rue de Rivoli qui longe les Tuileries), deux à Rome, un à Bordeaux et quelques-uns en Piémont. Après la mort de Jean de la Barrière, elle fit de plus grands progrès encore ; car les religieux Feuillants s'établirent à Lyon, à Saint-Onille (Normandie), à Soissons, à Rouen, au Plessis-Piquet (Seine), à Fontaine-les-Dijon (Côte-d'Or), etc., etc. En 1630, Urbain VIII sépara les Feuillants d'Italie, sous le nom de *Réformés de Saint-Bernard*, des Feuillants de France. Ces deux Congrégations sont gouvernées chacune par un général de leur nation. Le premier général de celle de France fut le Père Dom Charles de Saint-Paul, qui fut ensuite évêque d'Avranches; celui de la Congrégation d'Italie fut le Père Dom Philippe de Saint-Jean-Baptiste.

Les Français, dans leur chapitre général de l'an 1634, firent quelques changements dans leurs constitutions qui furent imprimées à Paris la même année; les Italiens en opérèrent aussi quelques-uns dans les leurs, au chapitre général de l'an 1667, et firent imprimer ces constitutions à Rome l'année suivante. Les uns et les autres sont vêtus de la même manière, excepté que les Italiens ont des habits beaucoup plus amples que les Français et que la permission de se chausser leur a été accordée dès l'an 1670. Leur habillement consiste en une robe ou coule blanche sans scapulaire, avec un grand capuce de la même couleur, se terminant en rond par devant jusqu'à la ceinture, et en pointe par derrière jusqu'au gras des jambes. La ceinture est de la même étoffe que la robe. Il n'y a point d'habit particulier pour le chœur.

Les religieuses Feuillantes (ou Feuillantines), instituées également par Jean de la Barrière, ont les mêmes observances et portent le même habit que les religieux : elles sont aussi sous leur juridiction. — Cf. Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux*.

1. La maison-mère de l'Ordre est à Poitiers (Vienne). Le but de l'Institut de Notre-Dame du Calvaire est d'honorer la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de prendre pour patronne la glorieuse Vierge assistant, au pied de la croix, et compatissant aux douleurs de son Fils, et d'appliquer toutes les bonnes œuvres, prières, pénitences et mortifications, pour obtenir de Dieu la conversion des infidèles et des hérétiques, et le recouvrement des lieux Saints consacrés par la vie et la mort du Sauveur.

La Congrégation est gouvernée par trois supérieurs majeurs, qui sont ordinairement des cardinaux et des prélats, un visiteur et une générale; elle est exempte de la juridiction des Ordinaires.

Les religieuses pratiquent la première et exacte Règle de Saint-Benoît. Elles continuent à porter le premier costume de l'Ordre, tel qu'il fut donné aux Filles du Calvaire en 1621 par une bulle du pape Grégoire XV, et qui consiste en un habit de grosse étoffe noire, une ceinture de crins faisant plusieurs tours, une guimpe blanche, un bandeau blanc, un scapulaire noir, un manteau noir en forme de chape attaché devant avec une petite agrafe de fer, un voile en grosse toile noire et un second par dessus, également en toile noire, mais bien plus claire. Elles portent des sandales de bois et marchent pieds nus depuis le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix, jusqu'au 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. — Cf. *Supplément au Dictionnaire des Ordres religieux* d'Hélyot, par l'abbé Marie-Léandre Badiche (édition de l'abbé Migne).

2. Cet Ordre prit naissance à Guatémala (Amérique Centrale) et s'est répandu rapidement dans un grand nombre de villes de l'Amérique. Les religieux Bethléémites font profession de servir les malades et de les recevoir dans leurs hôpitaux. Ils formèrent une Congrégation séculière du Tiers Ordre de Saint-François, jusqu'à ce que le pape Innocent XI, par une bulle du 26 mars 1687, leur permit de faire des vœux solennels sous la Règle de Saint-Augustin, et d'avoir un général, accordant à leurs personnes, leurs hôpitaux, leurs maisons et leurs églises, tous les priviléges, grâces, immunités, exemptions et prérogatives dont jouissait l'Ordre de Saint-Augustin. Le pape Clément XI confirma cette Congrégation par une bulle du 27 juillet 1707 et lui accorda de nouveaux priviléges.

Les Frères Hospitaliers Bethléémites portent le même habit que les Capucins, avec cette différence qu'ils ont des chapeaux, une ceinture de cuir au lieu de corde, et, sur le manteau, du côté droit, un écusson où est représentée la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les religieuses de cet Ordre ont le même habillement. — Cf. Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux*.

XXVIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Bachelier*, né à Froidfont (Vendée, arrondissement des Sables, canton de Challans) en 1728, titulaire d'un bénéfice dans la paroisse de Chemeré-le-Roy (Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Meslay) ; habitait la paroisse de Bazouge-de-Chemeré, dans laquelle il jouissait de la prestimonie Rossignol et remplissait les fonctions de sacristain-vicaire ; n'avait fait aucune concession à la Révolution, s'était soustrait à la déportation et se tenait caché dans les paroisses voisines de son domicile et y exerçait son pénible ministère avec le zèle le plus admirable, malgré les infirmités de son âge ; arrêté à la métairie de la Grande-Guyonnière (commune de Chemeré), au moment où il se disposait à y célébrer la messe ; massacré à coups de baïonnettes par les émissaires de la Révolution. 1795. — Jean-Marie *Bonnet*, curé de Saint-Martin-Lars (Vienne, arrondissement de Civray, canton d'Availle) ; né à Château-Garnier (canton de Gençais) ; expulsé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 ; resta toutefois au milieu de ses paroissiens ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Poitiers ; transféré à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; embarqué sur le navire *les Deux-Associés ;* mort sur ce bâtiment à l'âge de cinquante-neuf ans ; inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — Pierre *Lenormand,* né à Honfleur (Calvados) en 1752, prêtre, chapelain et directeur spirituel des Frères de la Doctrine chrétienne, en leur communauté de Rouen ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné et tenu plusieurs mois en captivité par les autorités révolutionnaires du département de la Seine-Inférieure ; traîné à Rochefort vers le commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; embarqué, vers la fin de mars, sur le navire *le Washington ;* mort sur ce bâtiment, à l'âge de quarante-deux ans ; inhumé au *Port-aux-Barques*, sur les bords de la Charente. 1794. — Jean-François *Pestel,* prêtre du diocèse de Coutances, exerçant le saint ministère à la Bellière (Orne, arrondissement d'Argentan, canton de Mortrée) ; continua, après la promulgation de la loi de déportation, qui d'ailleurs ne l'atteignait pas, à fournir aux fidèles de son canton les secours de l'Eglise ; arrêté et envoyé à une commission militaire récemment établie à Grandville (Manche, arrondissement d'Avranches) ; condamné à la peine de mort comme prêtre fanatique. 1794. — Hyacinthe *Roquefeuil,* prêtre du diocèse de Saint-Omer, chanoine-trésorier de l'église collégiale de Lille ; refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia à Valence-en-Albigeois (Tarn, arrondissement d'Alby) après la loi de déportation ; saisi et conduit dans les prisons de Toulouse ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Garonne. 1794. — Urbain *Violet,* né à Tours en 1729, chanoine semi-prébendé de l'église collégiale de Saint-Martin de cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France après la loi de proscription du 26 août 1792 ; arrêté et traîné à Bordeaux afin d'être déporté à la Guyane ; transféré ensuite à Blaye ; enfermé dans le souterrain du fort de l'île du Pâté ; transporté malade à l'hôpital de Blaye ; mort en ce lieu à l'âge de soixante-cinq ans. 1794.

Jean-Pierre *Camus,* né à Paris le 3 novembre 1582, évêque de Belley. Ce fut un des plus saints prélats de l'Eglise de France ; il avait beaucoup d'esprit dans un corps très-pénitent, le cœur brûlant d'amour pour Dieu et de zèle pour le salut du prochain. La grandeur et la piété de ses sentiments se font admirer dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a composés, et en particulier dans les lettres qu'il écrivit à saint François de Sales, son intime ami. S'étant démis de son évêché pour vaquer plus librement à l'affaire de son salut, il se retira dans l'abbaye cistercienne d'Aunay (Calvados), puis à Paris, à l'hôpital des Incurables, où il s'endormit dans le Seigneur, à l'âge de soixante-dix ans. 1652.

Eugénie *de Pontoux* (en religion sœur *Marie des Anges*), née à Châlon-sur-Saône, religieuse Carmélite au couvent de cette ville, où elle mourut en odeur de sainteté à l'âge de soixante-sept ans. 1654. — Le vénérable *Pierre le Teutonique*, ermite [1]. 1472.

1. Voir les *Additions des Bollandistes* au 26 avril (tome v, page 28).

XXVIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Frère *Barthélemy*, du Tiers Ordre de Saint-François. Il naquit à Vitoria, ville forte de l'Espagne septentrionale (province d'Alava). Sa profonde humilité, sa grande charité et ses autres vertus lui méritèrent d'être honoré dès ce monde du don de prophétie. Il habita longtemps le cloître de Saragosse (Aragon), où il s'endormit dans le Seigneur, laissant un grand renom de sainteté. Vers 1380.

Jean-Hyacinthe-Marie *Lecudon*, né à Pont-Scorff, près de Lorient (Morbihan), élève du petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, où il mourut dans les sentiments de la plus admirable piété, à l'âge de seize ans. 1819. — Eugène *de Matha*, élève du petit séminaire de Bordeaux, mort, déjà mûr pour le ciel et l'âme ornée des plus héroïques vertus, dans sa onzième année. 1820. — Calixte *Frèze*, né à Gap (Hautes-Alpes), mort sous-diacre au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, à l'âge de vingt-deux ans, avec la réputation d'un saint. 1827.

XXVIIIe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marie-Nicole *Bragelogne*, née à Paris en 1727, religieuse d'un couvent de cette ville ; s'était retirée dans sa famille (rue Sainte-Avoye, n° 5), où elle pratiquait avec édification ses devoirs de chrétienne et de religieuse ; arrêtée pour avoir entendu la messe dans des réunions secrètes de catholiques ; traduite à la barre du tribunal révolutionnaire ; condamnée à la peine de mort comme complice de rassemblements tendant à opprimer le peuple ; exécutée à l'âge de soixante-sept ans. 1794. — Nicolas-François-Olivier *des Paillères*, vicaire général du diocèse de Montpellier et chanoine de la cathédrale, né à Moulins (Allier) en 1732 ; ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé, et vint à Paris (1791) rejoindre son évêque, membre de l'Assemblée constituante ; se retira ensuite dans les montagnes des Cévennes pour être utile aux fidèles de son diocèse, puis retourna dans son domicile de Paris ; arrêté et jeté en prison ; condamné par le tribunal révolutionnaire à périr sous le fer de la guillotine, comme auteur ou complice de conspirations et complots contre la liberté du peuple français, et tendant à exciter la guerre civile ; exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1794.

Le vénérable Père Louis-Marie Grignon de Montfort, missionnaire apostolique, instituteur des prêtres Missionnaires de la Compagnie de Marie et de la Congrégation des Filles de la Sagesse. 1716.

Le vénérable Pierre *Hieu*, catéchiste tong-kinois et martyr. Il fut arrêté le 24 août 1838 avec le prêtre Paul *Khoân*, son maître, et un autre catéchiste nommé Jean-Baptiste *Thanh*. Après un premier interrogatoire, les deux catéchistes furent séparés de leur maître, dans l'espérance que, n'étant plus soutenus par ses exhortations et ses exemples, ils succomberaient plus facilement ; mais la constance de Pierre et de son compagnon excita l'admiration de leurs persécuteurs. Au bout de onze jours, ils furent réunis à Paul Khoân, ce qui fut pour eux une grande consolation. Bientôt après on leur annonça qu'ils étaient condamnés à mort, et que le prêtre serait exécuté immédiatement, le supplice des deux catéchistes ne devant avoir lieu que plus tard ; cette nouvelle affligea beaucoup nos généreux confesseurs de la foi, parce qu'ils désiraient vivement mourir avec leur père ; mais le supplice de celui-ci fut aussi différé. Il y avait plus de quinze mois qu'ils étaient en prison, lorsqu'une dernière tentative pour les faire apostasier ayant échoué comme les autres,

ils furent enfin voués à la mort. Ils marchèrent au supplice comme s'ils fussent allés à une fête, chantant le *Te Deum*. 1840.

Le vénérable Silvestre *Hieu*, catéchiste tong-kinois. Il fut incarcéré pendant la persécution de Minh-Menh, roi de Cochinchine. Après avoir passé vingt mois en prison, il eut la tête tranchée, à l'âge de cinquante ans. 1840. — La vénérable Anne *de la Vesvre*, fondatrice du monastère des Ursulines de Langres (Haute-Marne). 1616.

Marie-Louise *Trichet* (en religion *Marie-Louise de Jésus*), née à Poitiers le 7 mai 1684, cofondatrice (de concert avec le vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort) et première supérieure de l'Institut des Filles de la Sagesse, morte en odeur de sainteté à Saint-Laurent-sur-Sèvre [1]. 1759.

LE V. LOUIS-MARIE GRIGNON DE MONTFORT,

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,

INSTITUTEUR DES PRÊTRES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MARIE ET DE LA CONGRÉGATION DES FILLES DE LA SAGESSE

1716. — Pape : Clément XI. — Roi de France : Louis XV.

Ce vénérable serviteur de Dieu vint au monde le 3 janvier 1673, à Montfort-la-Cane, petite ville de l'ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui du diocèse de Rennes, et reçut le nom de Louis au baptême; plus tard, il prit celui de Marie à la confirmation. Son père, qui exerçait la profession d'avocat, s'appelait Grignon de La Bacheleraie, et sa mère se nommait Jeanne Robert. Il fut le premier fruit de leur union et l'aîné d'une famille composée de huit enfants. Ses parents, dont la fortune était très-médiocre, purent lui donner néanmoins une éducation soignée, qu'il méritait si bien par la beauté de son naturel et par ses inclinations vertueuses. Dès sa plus tendre enfance il manifesta tant d'attrait pour la piété, qu'on put dire que dès lors il en était rempli. Les sentiments et le langage lui en devinrent bientôt si familiers, qu'à peine âgé de cinq ans, il savait déjà proposer à sa mère des motifs de religion, pour la consoler des peines qu'elle éprouvait, et l'engager à les supporter chrétiennement, faisant ainsi ses premiers essais de zèle apostolique qui l'anima toute sa vie.

Il fit ses études dans un collége tenu par les Pères de la Compagnie de Jésus, qui développèrent par leurs exemples et par leurs leçons les semences de vertu que Dieu avait mises dans son cœur. Aussi devint-il bientôt l'objet de la complaisance de ses professeurs et le modèle de ses condisciples. Laborieux par conscience, et doué d'une facilité peu commune, il fit des progrès rapides dans ses classes; mais, loin que son amour pour le travail nuisit à la piété, celle-ci semblait prendre chaque jour de nouveaux accroissements. Son bon cœur, plein de miséricorde et de compassion pour le prochain, le porta, lorsqu'il fut en troisième, à s'occuper de soulager les écoliers pauvres qui étudiaient avec lui au collége. Ne pouvant les secourir avec ses propres ressources, il allait solliciter pour eux les aumônes des personnes charitables. En commençant son cours de logique, il remarqua

1. Voir des détails sur cette sainte fille dans la vie du vénérable Grignon de Montfort, à ce jour.

un écolier qui était si mal vêtu, que sa misère le rendait un objet de mépris et la risée de ses camarades. Grignon entreprit de l'habiller plus proprement ; mais n'ayant pu amasser la somme nécessaire pour la dépense, il conduisit le pauvre jeune homme chez un marchand, auquel il dit : « Voici mon frère et le vôtre ; j'ai quêté dans la classe ce que j'ai pu pour le vêtir ; si cela n'est pas suffisant, c'est à vous à ajouter le reste ». Ces paroles eurent leur effet : le marchand fit ce qu'on lui demandait avec tant de simplicité, et le pauvre écolier fut mis décemment, au grand étonnement des autres, qui commencèrent à regarder avec vénération l'auteur de cette action si charitable.

La capitale de la Bretagne possédait alors un bon prêtre nommé Bellier, qui réunissait chez lui quelques jeunes gens auxquels il faisait des conférences de piété, et qu'il envoyait ensuite dans les hôpitaux pour y consoler et instruire les pauvres. Grignon était du nombre de ceux qui fréquentaient cette réunion, et ce fut sans doute dans cette école qu'il prit pour les indigents que renferment les hospices cet attrait particulier qu'il conserva toute sa vie. C'était auprès de ces malheureux qu'il passait une partie des jours qui n'étaient pas destinés à l'étude. Hors le temps qu'il consacrait à cette bonne œuvre, il vivait fort retiré, et fuyait avec soin la compagnie des autres jeunes gens de son âge, qui n'auraient pu que le dissiper en l'engageant dans de vains amusements.

Ses parents étant venus s'établir à Rennes pour soigner l'éducation de leurs autres enfants, ils le chargèrent d'être le précepteur de ses frères. La charité qui l'animait à l'égard des étrangers ne pouvait se refroidir, lorsqu'il s'agissait de ses proches. Il se livra donc volontiers à ce nouveau travail. Ce surcroît d'occupations ne fit aucun tort à sa piété ; guidé par un directeur habile, le Père Descartes, le jeune Grignon se maintint dans le service de Dieu avec une fidélité digne de servir de modèle. Cette fidélité était pour lui d'autant plus méritoire, qu'il ne trouvait pas dans la maison paternelle tous les agréments qu'une conduite sage et chrétienne eût dû lui procurer. Son père, homme d'un caractère naturellement violent, souffrait avec peine de le voir entièrement livré aux pratiques de dévotion, et parfois son mécontentement éclatait d'une manière si vive, qu'il fallait que le vertueux écolier se dérobât par la fuite aux mauvais traitements qu'il avait à craindre. Il allait alors dans l'église des Carmes chercher au pied de la statue de la Vierge les consolations dont il avait besoin. Cette tendre dévotion à la Mère de Dieu, qu'il avait montrée dans son enfance, et qui ne fit que croître en lui avec l'âge, lui mérita sans doute des grâces particulières, par l'entremise de Marie, lorsqu'il chercha à connaître sa vocation.

Parvenu à sa dix-neuvième année et ayant terminé son cours de philosophie, Grignon se trouva dans l'obligation de songer sérieusement à choisir un état de vie. Il ne fut pas longtemps indécis ; sa vertu était trop pure pour qu'il désirât s'attacher au monde, au milieu duquel la piété court tant de dangers. Il était déjà en quelque sorte mûr pour le sacerdoce, par la charité et le zèle qu'il exerçait à l'égard du prochain. Il résolut donc d'entrer dans l'état ecclésiastique, commença sa théologie au collége de Rennes, et aussitôt il sollicita de ses parents la permission de se rendre à Paris pour y continuer ses études. Il quitte sa famille, fait la route à pied en demandant même quelquefois l'aumône, et, plein de confiance en la Providence, il arrive dans la capitale. Une demoiselle de Montigny, personne vertueuse qui l'avait connu chez son père et qui lui avait parlé avec éloge des séminaires de Saint-Sulpice, lui procura, moyennant une modique pension

qu'on s'était engagé à payer pour lui, l'entrée de la petite communauté établie par un des successeurs de M. Olier, M. de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice. Grignon jouissait dans cette maison de la paix et de la consolation que procure le service de Dieu ; mais il eut bientôt une épreuve à supporter. La pension cessa d'être payée au bout de quelques mois, et il était question de le renvoyer, lorsque M. de La Barmondière, qui était son directeur, touché de son calme et de sa résignation dans cette fâcheuse circonstance, se décida à le garder, à condition qu'il irait veiller les morts de la paroisse de Saint-Sulpice ; le jeune séminariste ayant accepté cette proposition, il commença bientôt à exercer cette fonction. Le Seigneur lui ménagea dans cet exercice fatigant deux exemples qui le frappèrent vivement et qui servirent à lui faire sentir de plus en plus la vanité des créatures. Il eut successivement à passer la nuit auprès du cadavre d'un homme tué en sortant d'un lieu de débauche et de celui d'une dame qui par sa beauté avait été l'idole de la cour. Le corps de cet homme exhalait une si mauvaise odeur, que les porteurs eux-mêmes qui le mirent en terre ne pouvaient la supporter, et le visage de la dame était tellement défiguré, que ce n'était plus qu'un objet d'horreur à ceux qui l'avaient connue ; un esprit aussi réfléchi que celui de Grignon ne pouvait manquer de tirer profit de ces leçons que la mort lui donnait. Elles le portèrent à s'attacher plus fortement encore aux biens solides que le trépas ne peut ravir.

Dieu, pour préparer son serviteur à cette vie de croix qui fut constamment son partage ici-bas, permit qu'il eût bientôt un nouveau sujet d'affliction, par la perte qu'il fit peu de temps après de son protecteur, M. de La Barmondière. Ce respectable ecclésiastique mourut en 1694, et la petite communauté qu'il avait formée fut dissoute aussitôt. Grignon, qui l'habitait depuis un an, trouva un autre asile dans celle de M. Boucher ; mais cette maison étant très-pauvre, la nourriture y était mauvaise, et chaque étudiant avait l'obligation de faire à son tour la cuisine : toutes ces causes réunies aux mortifications qu'il pratiquait l'eurent bientôt rendu malade. Il fut porté à l'Hôtel-Dieu, et, par considération, placé dans la salle destinée aux prêtres. Loin de s'affliger en se voyant dans un hôpital, il disait à ceux de ses amis qui venaient le visiter : « Quel honneur d'être dans la maison de Dieu ! » Les religieuses hospitalières qui le soignaient étaient édifiées de ses sentiments, et l'on peut dire que sa maladie, qui fut longue et dangereuse, devint une sorte de prédication continuelle par ses discours pleins de piété et les exemples de vertus qu'il donna.

Cependant la Providence, en laquelle Grignon se confiait entièrement, ne l'abandonna pas au sortir de l'Hôtel-Dieu. MM. de Saint-Sulpice crurent devoir choisir les meilleurs sujets de la communauté de M. La Barmondière pour les faire entrer à leur petit séminaire, il fut de ce nombre, et au moyen d'un petit bénéfice du diocèse de Nantes qui lui fut conféré, aidé d'ailleurs des libéralités d'une personne pieuse, il put payer désormais sa pension. Moins gêné qu'il ne l'avait été jusqu'alors, il se livra avec une nouvelle ardeur à la piété dans une maison où elle a toujours été si particulièrement cultivée. M. Bouin, qui était son directeur, n'eut besoin que de régler la ferveur du nouveau séminariste. Ce respectable ecclésiastique, qui avait une réputation de sainteté bien méritée et qui connaissait déjà Grignon, le laissa suivre son attrait pour la prière, et celui-ci, profitant de la liberté dont il jouissait, y donnait tout le temps dont il pouvait disposer. Cette conduite ne fut pas approuvée de tout le monde. On supposa sans doute qu'il dérobait au travail des moments qu'il aurait dû y consacrer, et qu'il

ne serait pas capable de soutenir de fortes études. Ses confrères résolurent de le pousser vigoureusement à l'occasion d'une thèse qu'il devait soutenir; elle avait pour matière une des parties les plus difficiles de la théologie; elle traitait de la grâce. Plusieurs séminaristes, qui voulaient savoir si sa piété ne nuisait pas à sa science, argumentèrent contre lui le plus vivement qu'il leur fut possible. Bientôt ils éprouvèrent une grande surprise de voir que Grignon, non-seulement leur répondait avec justesse, mais qu'il traitait la matière avec une facilité qui prouvait qu'elle lui était familière.

Si cette épreuve le réhabilita dans l'esprit de ses condisciples par rapport à la science, il n'en fut pas plus à l'abri de leurs railleries du côté de la piété. On ne pouvait lui pardonner son recueillement continuel et son attention à ramener perpétuellement à des sujets de religion toutes les conversations auxquelles il prenait part; on se plaignait qu'il y avait de l'affectation dans ses manières et sa conduite. Mais ce qui prouvait la perfection de sa vertu, c'était son entier détachement des choses de la terre, sa vie pénitente, son humilité profonde, qui semblait le rendre insensible aux mortifications qu'on lui faisait éprouver et qui le portait à recevoir avec tant de soumission les avis qu'on lui donnait; c'était son admirable ardeur pour procurer la gloire de Dieu et la sanctification du prochain, sans écouter aucune considération humaine.

Le désir de le rendre utile et de le tirer un peu de ce recueillement profond dans lequel il était habituellement porta ses supérieurs à le charger des catéchismes dans la paroisse. Il eut pour lot les petits garçons les plus dissipés d'un des quartiers du faubourg Saint-Germain. Plusieurs de ses condisciples, ne croyant pas qu'il pût remplir cette fonction d'une manière satisfaisante, allèrent par curiosité voir de quelle façon il s'en acquittait. Ils n'eurent pas besoin de l'écouter longtemps pour se convaincre, par le ton ferme et pathétique avec lequel le catéchiste parla des grandes vérités de la religion, qu'il avait le don de toucher les cœurs et d'y produire les impressions les plus salutaires.

Depuis cinq ans il édifiait le séminaire de Saint-Sulpice; on jugea à propos de l'appeler aux ordres sacrés, et enfin à la prêtrise. Les approches du sacerdoce lui inspirèrent les terreurs que plusieurs Saints ont éprouvées à la vue de ce sublime ministère et du terrible fardeau qu'il impose. Il s'en estimait indigne; mais cependant, plein de docilité, il se présenta à l'ordination et fut promu au sacerdoce le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte de l'année 1700, par Mgr de Flamanville, évêque de Perpignan, qui dans cette circonstance remplaçait le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris.

Le vénérable Grignon de Montfort n'avait jusqu'alors travaillé qu'à sa propre sanctification. Il ne s'était encore rendu utile au prochain que par ses bons exemples, ses exhortations amicales à ses confrères de Saint-Sulpice et ses instructions dans les catéchismes. Il était temps que cette lumière fût placée sur le chandelier pour éclairer l'Eglise; mais il ne savait à quel genre de ministère se livrer, lorsque la Providence sembla lui manifester ses volontés en lui amenant un saint prêtre du diocèse de Nantes, qu'il accompagna et avec lequel il se livra aux travaux apostoliques; mais ce premier essai ne fut pas de longue durée. Tous les collaborateurs du saint prêtre n'étaient pas purs du côté de la foi; le jansénisme avait parmi eux des partisans. Le Père de Montfort s'en aperçut bientôt; sa piété s'en alarma, et il crut devoir s'éloigner d'hommes dont la doctrine était suspecte.

En quittant Nantes, il se rendit à Paris pour y placer une de ses sœurs

dans une communauté, puis il passa par Fontevrault, célèbre abbaye du diocèse d'Angers, dans laquelle il avait une autre sœur religieuse. De Fontevrault, il se rendit à Poitiers, ville qui devint si souvent depuis le théâtre de son zèle et dans laquelle il souffrit tant de contradictions. L'église de l'hôpital fut celle qu'il choisit pour y célébrer la messe. Il s'acquitta de cette fonction sainte avec tant de dévotion, que les pauvres qui y avaient assisté, et qui étaient alors sans chapelain, le prièrent de rester parmi eux pour les instruire et les édifier. L'attrait du P. de Montfort le portait particulièrement vers les malheureux ; il n'eut donc garde de refuser cette proposition, qu'il regardait comme une disposition de la Providence à son égard ; mais il fallait le consentement de l'évêque de Poitiers, Mgr Girard, saint prélat qui alors était en cours de visite. Les grands vicaires logèrent, en attendant, le serviteur de Dieu au petit séminaire. Ce fut pendant cet espace de temps qu'il exerça le zèle dont il était dévoré pour le salut du prochain. Maître de ses moments, il se rendait chaque jour aux halles de la ville, et là, rassemblant les enfants ainsi que les pauvres, il leur adressait les exhortations les plus pathétiques et leur enseignait le catéchisme. Ils ne furent pas les seuls objets de sa charité. Les écoliers, qui étaient assez nombreux à Poitiers, où se trouvait alors une Université, en ressentirent aussi les effets. Généralement ils étaient déréglés ; mais il s'appliqua tellement à en gagner plusieurs, et y réussit d'une manière si consolante, qu'il parvint à former parmi eux une réunion de jeunes gens solidement pieux, qui l'aidèrent beaucoup à ramener les autres au devoir. Il leur conseillait à tous la fréquentation des sacrements et l'entrée dans la congrégation de la sainte Vierge, établie au collége des Jésuites. Il leur prescrivit la méditation et la lecture des bons livres, leur apprit à passer sagement leurs récréations, et conquit ainsi à la vertu un grand nombre d'enfants dont la conduite avait fait jusqu'alors gémir les gens de bien.

Tandis qu'il exerçait son zèle à Poitiers, et qu'il rendait fervents chrétiens les pauvres de l'hôpital, il fut obligé de faire un second voyage à Paris, pour y placer de nouveau sa sœur. Son ardeur pour le bien ne resta pas stérile dans la capitale ; il exerça d'abord le saint ministère dans le vaste établissement nommé la Salpêtrière, l'un des plus beaux monuments de la charité de saint Vincent de Paul. Ensuite il se rendit en 1701 au mont Valérien, en vertu d'une commission de l'archevêque de Paris, pour y rétablir, parmi les ermites de cette sainte montagne, l'union que quelques divisions avaient altérée.

Ses affaires étant terminées désormais à Paris, il se mit de nouveau en chemin pour retourner à Poitiers, avec l'intention de rentrer à l'hôpital ; il y revint en effet, et y reprit les fonctions qu'il y avait déjà remplies. Aux sages règlements qu'il avait précédemment dressés pendant son premier séjour dans cette maison, il en ajouta encore de nouveaux, qu'il eut soin de faire observer avec exactitude. Son activité soutenait les améliorations qu'il avait introduites ; il semblait se multiplier dans l'exercice du saint ministère, et n'épargnait aucun moyen pour sanctifier les âmes qui lui étaient confiées. Plein d'amour pour les pauvres, il leur rendait les services les plus bas, et ses moments de loisir étaient employés à les soigner, à faire leurs lits, en un mot, à les soulager comme l'aurait fait l'infirmier le plus charitable. Ce fut surtout à l'égard d'un pauvre infirme qu'il se montra plein de compassion. Cet homme, atteint d'un mal contagieux, était tellement couvert de plaies, qu'on avait refusé de le recevoir à l'hôpital. Le P. de Montfort, à force de supplications, obtint enfin qu'il y fût

admis. Ravi de ce succès, il prit un soin tout particulier du pauvre, et triomphant par un acte héroïque de la répugnance qu'il éprouvait, il montra que la charité sait vaincre toutes les difficultés que lui oppose la nature.

Un homme si dévoué au service des pauvres ne devait pas, ce semble, trouver des contradicteurs. Cependant les personnes séculières qui gouvernaient l'hôpital ne purent longtemps s'assujétir aux règlements qu'il avait dressés pour le bon ordre de la maison ; elles se plaignaient de lui, et s'opposaient aux mesures les plus salutaires qu'il prenait. Le P. de Montfort, sans se déconcerter des contradictions qu'il éprouvait de la part des gouvernantes, alla chercher ailleurs des moyens de continuer le bien qu'il avait entrepris. Dès son premier séjour à Poitiers, il était devenu le directeur d'une jeune demoiselle de cette ville, nommée Marie-Louise Trichet, appartenant à une famille très-recommandable par son rang, et surtout par sa piété. C'était une de ces âmes d'élite que l'Esprit-Saint se plaît à orner de ses dons les plus précieux. Le serviteur de Dieu l'entretenait avec un soin extrême dans les sentiments généreux qu'elle avait eus dès son enfance, et qui lui avait inspiré le désir d'être religieuse. Ayant réuni en société, et dans l'intérieur de l'hôpital, douze des pauvres filles de cette maison, qu'il choisit parmi les plus vertueuses, et auxquelles il donna le beau nom de *Filles de la Sagesse*, il dressa pour elles un règlement, et mit bientôt à leur tête mademoiselle Trichet.

Il semblait que Dieu avait principalement conduit son serviteur à l'hôpital de Poitiers pour donner naissance à cet Institut. Lorsque cette œuvre, qui ne se développa que lentement, eut été commencée, le Père de Montfort, toujours en butte aux contradictions, crut devoir se retirer d'une maison où le bien qu'il voulait y faire éprouvait tant d'obstacles. Le Père Latour, Jésuite, son confesseur, le lui conseilla, et la sœur Trichet fut également de cet avis, quelque peine qu'elle eût de se séparer de son vertueux directeur. Ce n'était pas pour rester dans l'oisiveté que le saint prêtre quittait la place de chapelain, le salut des âmes l'intéressait trop vivement pour qu'il pût chercher le repos. Il alla donc s'offrir à l'évêque de Poitiers, pour se livrer, sous sa direction, à l'œuvre importante des missions dans le diocèse. Le prélat ayant agréé ses services, le Père de Montfort commença ses travaux apostoliques dans ce pays par le faubourg de Montbernage ; c'était un quartier de la ville épiscopale, habité par des gens pauvres et grossiers. Il se montra à leurs yeux comme un autre Jean-Baptiste sortant du désert pour prêcher la pénitence. Tout en lui annonçait cette vertu. Pauvre, détaché de tout, habituellement et profondément recueilli, faisant deviner, par son extérieur exténué, les grandes austérités qu'il pratiquait, adonné à l'oraison, ne paraissant touché que des intérêts de Dieu, tel il parut au peuple qu'il allait évangéliser. Aussi sa présence fit-elle sur ces pauvres gens l'impression de respect que produit la présence des Saints sur les hommes qui n'ont pas perdu la foi. Ses premiers succès furent éclatants. Les vices qui régnaient en ce faubourg en furent bannis ; la piété y devint florissante. Une chapelle qu'il y construisit en l'honneur de la sainte Vierge et qu'il fit orner avec soin, en rappelant aux habitants de Montbernage le bienfait de la mission, contribua beaucoup à leur en faire conserver les fruits.

Ce fut à cette époque qu'il s'associa un compagnon qui, depuis, le suivit dans toutes ses courses apostoliques, et qui était connu sous le nom de Frère Mathurin. Après avoir évangélisé le faubourg de Montbernage, le

Père de Montfort donna une nouvelle mission dans l'église des religieuses du Calvaire, de Poitiers. Il y eut de grands succès, et avait obtenu qu'on lui apportât une grande quantité de mauvais livres qui devaient être brûlés à la fin des exercices, lorsque le zèle imprudent de quelques personnes attira sur lui la sévérité de l'autorité ecclésiastique, et lui valut une humiliation publique qu'il n'avait pas méritée. Il la supporta avec cette patience dont il donna depuis tant de preuves.

A la mission de l'église du Calvaire succéda, en 1706, celle de Saint-Saturnin, paroisse du faubourg de Poitiers ; elle fut surtout remarquable par la réparation que fit à la majesté divine le zélé missionnaire, pour tous les désordres commis dans un lieu infâme de ce quartier, et connu sous le nom de la Gorreterie. Après y avoir passé plusieurs nuits en prière et dans des pratiques de mortifications, il y conduisit la procession générale de la clôture. Ce fut alors qu'il prédit qu'un jour ce lieu serait une maison de prière, et qu'il serait desservi par des religieuses. L'événement justifia plus tard cette prédiction. De pauvres infirmes, qu'il avait recueillis et placés dans ce lieu, fournirent l'occasion d'y construire, dans la suite, l'hôpital des Incurables, qui fut confié, en 1758, aux Filles de la Sagesse.

Des désagréments, suite de la mission du Calvaire, vinrent arrêter le serviteur de Dieu au milieu de ses travaux apostoliques ; il crut devoir céder pour un temps à l'orage, et profita du loisir dont il jouissait pour entreprendre le voyage de Rome.

Clément XI occupait le siége de saint Pierre, lorsque le Père de Montfort arriva dans la capitale du monde chrétien. Présenté au souverain Pontife, il s'offrit à lui pour travailler au salut des âmes dans quelque partie du monde qu'il voudrait l'envoyer. La France était alors agitée par les troubles que les Jansénistes y causaient ; elle avait donc besoin de bons missionnaires qui préservassent les peuples du venin de la doctrine des novateurs. Clément XI le sentait mieux que tout autre, lui qui avait porté à l'erreur un coup mortel par la bulle *Unigenitus*. Aussi voulut-il que le missionnaire travaillât dans sa patrie sous la dépendance des évêques, et qu'il s'appliquât surtout à bien enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et au peuple, à faire fleurir l'esprit du christianisme par le renouvellement des promesses du baptême. Après lui avoir fait ainsi connaître ses intentions, le souverain Pontife lui accorda la faculté d'attacher des indulgences à divers objets de piété qu'il bénirait.

Heureux désormais d'avoir connu la volonté de Dieu par l'organe du vicaire de Jésus-Christ, le Père de Montfort revint à Poitiers ; mais l'évêque étant prévenu contre lui, il ne put rester dans ce diocèse ; il fit alors un pèlerinage à la célèbre chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, puis au mont Saint-Michel, et se rendit ensuite à Rennes, dans sa famille. En partant de Rennes, le saint prêtre dirigea ses pas vers Montfort-la-Cane, lieu de sa naissance. Il s'y présenta comme un pauvre inconnu, et ne put d'abord trouver un logement. Son séjour à Montfort ne fut pas long. L'ardeur que le serviteur de Dieu avait pour le salut des âmes le pressait de travailler à l'œuvre des missions, qu'il regardait avec raison comme un des moyens les plus propres à opérer la conversion des peuples. C'est ce motif qui le conduisit à Dinan (diocèse de Saint-Brieuc), ville assez considérable de l'ancien diocèse de Saint-Malo, et où se trouvait alors une troupe de missionnaires. Il se joignit à eux et se chargea du catéchisme, fonction pour laquelle il avait un attrait particulier, à cause de la recommandation que lui avait faite à ce sujet le Saint-Père. Sa compassion pour les pauvres

ne fut pas vaine dans cette ville. Il engagea des personnes vertueuses à prendre soin d'eux, et donna ainsi commencement à la maison de charité de Dinan, qui, soutenue et affermie par les libéralités de M. de La Garoye, a été depuis confiée aux Filles de la Sagesse.

Après Dinan, Saint-Suliac, gros bourg sur la rivière de Rance, fut le théâtre de son zèle. Il y parut, comme partout ailleurs, animé de l'esprit apostolique dans la mission qu'il y donna, et dans celle qu'il entreprit ensuite à Becherel. Ce fut à cette époque que M. Leuduger, célèbre scolastique de la cathédrale de Saint-Brieuc, qui lui-même, à la tête d'une troupe de missionnaires, évangélisait ce diocèse et les lieux circonvoisins, invita le Père de Montfort à venir partager ses travaux. Ils annoncèrent ensemble la parole de Dieu dans les paroisses de Baulon, du Verger, de la Chèze, Médréac et Plumieux, ainsi que dans les villes de Saint-Brieuc et de Moncontour. La mission de la Chèze offre des particularités si édifiantes, qu'il est bon de les rapporter ici.

Ce lieu, qui était un des principaux de l'ancien duché de Rohan, et qui avait un château assez fort, est situé dans le diocèse de Saint-Brieuc. Le Père de Montfort y donna la mission vers le commencement de l'année 1707. Le zèle dont il était dévoré pour la maison de Dieu ne lui permit pas de voir sans une vive douleur l'état déplorable dans lequel se trouvait une ancienne chapelle située à l'entrée de la bourgade, et dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Pitié. Cette chapelle, que saint Vincent Ferrier avait vue lui-même dans cet état lorsqu'il prêchait en Bretagne, n'avait plus de toit, et était tout hérissée de ronces et d'épines. Le saint prêtre entreprit de la rétablir et il en vint à bout. Par ses soins elle fut convenablement réparée. Il y fit construire un autel derrière le tabernacle duquel il éleva une grande croix, et au pied de laquelle il mit une belle image de la sainte Vierge, tenant le corps inanimé de son divin Fils sur ses genoux. Il entoura l'autel d'une balustrade sur laquelle il plaça les statues des Saints qui ont assisté à la Passion de Jésus-Christ. Ce fut à la fin de la mission de Plumieux, paroisse voisine, qu'ayant conduit le peuple en procession à une distance assez éloignée, il en rapporta cette image de la sainte Vierge, qui fut l'objet constant de la vénération des fidèles du pays [1].

Les sœurs de la Croix de Saint-Brieuc désirèrent que le Père de Montfort vînt leur prêcher une des retraites qu'elles donnaient dans leur maison aux séculières à des époques fixes chaque année. Il se rendit à leurs vœux, et partit de la Chèze pour Saint-Brieuc avec le frère Mathurin. Lorsqu'il fut arrivé dans cette ville, il envoya son compagnon demander à la porte de la communauté un morceau de pain pour lui-même et pour un pauvre prêtre. La portière refusa frère Mathurin, en lui disant qu'elle ne pouvait rien lui donner, parce qu'elles étaient pauvres. Le serviteur de Dieu y alla à son tour, suppliant la portière de lui donner à manger pour l'amour de Jésus-Christ ; il eut beau insister, la sœur fut inexorable. Pendant ce débat, le prêtre qui l'avait invité étant survenu, dit à cette sœur d'ouvrir au Père de Montfort. On juge aisément de l'étonnement de celle-ci, qui ne pouvait

1. Cette chapelle est devenue l'église paroissiale du lieu depuis la Révolution, époque à laquelle celle de Sainte-Catherine a été détruite. Il se fait le lundi de la Pentecôte une procession dans laquelle on porte cette sainte image ; elle est entourée de jeunes filles qui ont une sorte de costume de religieuses, et qui tiennent entre les mains des cœurs en bois, sculptés et ailés, au milieu desquels se trouve un cierge; idée ingénieuse du pieux missionnaire, qui a voulu faire comprendre que les cœurs doivent être enflammés de l'amour de Dieu. Ces cœurs sont ordinairement déposés sur les gradins de l'autel de Notre-Dame. — L'abbé Tresvaux.

croire que c'était lui qu'elle refusait. Entré dans la communauté, qui n'était pas cloîtrée, il y trouva une collation copieuse ; loin de chercher à satisfaire d'abord son besoin, il parla aux sœurs avec force sur le refus que l'une d'elles avait fait de donner un morceau de pain pour l'amour de Jésus-Christ, et le soin qu'elles mettaient à préparer un repas pour un misérable pécheur. Cette réprimande, reçue avec humilité par les sœurs, qui ignoraient peut-être elles-mêmes le fait de la portière, adoucit le Père de Montfort, et les exemples de vertu dont il fut témoin dans cette maison lui firent concevoir bientôt pour ces bonnes filles l'estime qu'elles méritaient à juste titre.

La ville de Saint-Brieuc eut, pendant trois mois, le précieux avantage de posséder le saint missionnaire. Il s'y montra tel qu'il avait paru partout, ne respirant que la gloire de Dieu, le salut des âmes et le soulagement des pauvres. Souvent plus indigent lui-même que ceux auxquels il donnait l'aumône, il en nourrissait néanmoins deux cents par jour, au moyen de quêtes qu'il faisait en leur faveur. Cette sollicitude ne l'empêchait nullement de vaquer à toutes les fonctions du saint ministère. Ses sermons étaient si touchants, que toutes les fois qu'il montait en chaire il arrachait des larmes à ses auditeurs, et opérait des changements merveilleux. Deux demoiselles de la ville, qui manifestaient un grand éloignement pour l'état religieux, furent tellement frappées de ses discours, qu'elles renoncèrent au monde l'une et l'autre, et se consacrèrent à Dieu dans le monastère des Ursulines de Saint-Brieuc.

Tandis que le Père de Montfort édifiait ainsi la ville épiscopale, une mission fut indiquée à Moncontour, petite ville du même diocèse. Cette mission devint pour lui l'occasion d'une humiliation publique. Elle était dirigée par M. Leuduger, dont nous avons déjà parlé. Mécontent d'un quête que le serviteur de Dieu avait faite pour les défunts, il ne voulut plus travailler avec lui et l'engagea à se retirer. Celui-ci se rendit à cette invitation et partit pour Montfort-la-Cane. Sa piété et son éloignement pour le jansénisme lui firent des ennemis d'hommes qui ne s'étaient pas préservés des erreurs du temps, et qui le dénoncèrent à l'évêque de Saint-Malo, prélat d'une doctrine assez suspecte. Cet évêque mit tant d'entraves à son zèle, que le Père de Montfort, se voyant désormais dans l'impossibilité de faire presque aucun bien dans son pays natal, crut devoir en sortir et chercher ailleurs des âmes à sauver. Il quitta donc le diocèse de Saint-Malo, vers la fin de l'année 1707, après avoir annoncé les malheurs qui devaient fondre sur la ville dont il s'éloignait, et se rendit à Nantes, où il se joignit au Père Joubert, jésuite, qui donnait une mission à une des paroisses de la ville, celle de Saint-Similien. La force avec laquelle il tonnait contre le vice irrita une troupe de jeunes libertins. Ils se jetèrent sur lui un soir et avaient dessein de l'assommer ; mais le peuple s'étant aperçu des mauvais traitements qu'ils allaient faire au saint prêtre, on accourut pour le défendre, et l'on était disposé à corriger rudement les jeunes gens, si celui-ci ne s'était pas écrié : « Mes chers enfants, laissez-les aller ; ils sont plus à plaindre que vous et moi ».

Plusieurs missions suivirent celle de Saint-Similien, et partout l'homme apostolique obtint le plus heureux succès. Des conversions éclatantes furent le fruit de ses prédications. Les paroisses de la Chevrollière, de Vertou, de Saint-Fiacre, de Cambon et de Rossac eurent le précieux avantage d'être évangélisées par lui. Il se livra quelquefois à ces travaux, quoiqu'il fût accablé de douleurs. Il semblait que son zèle les lui fît oublier. Sans se rebuter par les obstacles qui se présentaient, il commença la mission de Pontchâ-

teau, qui devait être suivie pour lui de si grandes humiliations; il y obtint un succès complet, et les habitants lui parurent si bien disposés, qu'il résolut d'ériger près de cette ville un calvaire sur un plan qu'il avait précédemment conçu pour Montfort-la-Cane. Ayant donc un jour conduit le peuple pendant la durée des exercices jusqu'à une lande peu éloignée, il marqua lui-même la place que devait occuper ce calvaire dont il avait déjà entretenu ses auditeurs. L'espace n'avait pas moins de quatre cents pieds de circuit, et le travail, soit pour remuer les terres, soit pour élever la montagne au sommet de laquelle la croix devait être plantée, était immense; mais l'ardeur de la population pour concourir au succès de cette pieuse entreprise n'était pas moins grande; tout le monde y travaillait; et les dames elles-mêmes mettaient la main à l'ouvrage. Les travaux durèrent pendant plus d'une année, durant laquelle le saint prêtre donna la mission en plusieurs paroisses, entre autres à Saint-Donatien, paroisse d'un faubourg de Nantes, et à Bouguenais. Dans les intervalles qu'il avait de libre, il venait sur les lieux visiter les travaux et encourager le peuple qui s'en occupait. Trois grandes croix avec les figures de Notre-Seigneur, du bon et du mauvais larron furent érigées. Les statues de la sainte Vierge, de saint Jean et de sainte Madeleine étaient au pied de la croix de Jésus-Christ; diverses chapelles, destinées aux stations de la Passion, avaient été construites ainsi qu'un saint sépulcre. Le Père de Montfort jouissait de la consolation de voir son projet accompli. Il avait obtenu de l'évêque de Nantes la permission nécessaire pour bénir le calvaire, et il avait fixé cette cérémonie au **14** septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, lorsque la veille du jour indiqué, au moment même où les fidèles affluaient déjà de toutes parts, un ecclésiastique arriva de Nantes et défendit de la part de l'évêque de faire cette bénédiction. On conçoit aisément quelle fut, en apprenant cette nouvelle, la consternation de la multitude qui y était assemblée. Le serviteur de Dieu conserva seul sa tranquillité, tant il était maître des mouvements de son cœur. Il partit aussitôt pour Nantes, afin d'obtenir la révocation de la défense qui lui avait été faite; mais ce fut en vain, et il se vit obligé de revenir à Pontchâteau sans avoir rien obtenu. Bien plus, ayant commencé quelques jours après une mission à Saint-Molf, il reçut un interdit de la part de l'évêque de Nantes, dans le diocèse duquel il travaillait. Des envieux, jaloux des efforts et des succès du saint prêtre, l'avaient desservi auprès du premier pasteur du diocèse de Nantes. On ne se borna pas à son égard à ce genre de persécution : le calvaire offusquait certaines gens qui avaient fait tous leurs efforts pour arrêter cette pieuse entreprise. On écrivit à ce sujet au maréchal de Château-Renault, alors commandant en Bretagne, une lettre pleine de fausseté, dans laquelle on représentait le missionnaire comme un ambitieux qui traînait à sa suite des milliers de personnes et qui voulait faire de ce calvaire une forteresse, dont par la suite des ennemis pourraient s'emparer, et où ils auraient le moyen de se retrancher. Trompé par ces assertions mensongères, le maréchal obtint un ordre du roi pour faire détruire le calvaire, et Louis XIV n'était pas un monarque qui souffrît qu'on négligeât d'exécuter ses volontés.

Autant le Père de Montfort éprouva de peine dans cette circonstance, autant sa patience fut admirable. A la première nouvelle qu'il eut de cet ordre, qui lui procurait une humiliation publique, il se contenta de dire : « Dieu soit béni; je n'ai point cherché ma gloire, mais uniquement celle de Dieu; j'espère en recevoir la même récompense que si j'avais réussi ». Le ciel ne permit pas que les efforts de son serviteur pour faire honorer la

croix restassent pour toujours inutiles. Les statues et les autres figures furent conservées avec soin par le saint prêtre, qui les fit transporter à Nantes et les déposa dans une chapelle. Un demi-siècle plus tard, M. de La Muzanchère, évêque de cette ville, les rendit, avec la permission du gouvernement, à leur destination primitive ; le calvaire fut rétabli, et c'est encore aujourd'hui un lieu de dévotion très-fréquenté [1].

Interdit et couvert d'opprobre, le Père de Montfort crut ne pouvoir rien faire de mieux que de se mettre en retraite chez les Jésuites de Nantes. Les Pères, qui ignoraient l'événement de Pontchâteau, n'auraient pu le deviner par leurs relations avec le serviteur de Dieu, tant ils le trouvèrent dans un état tranquille. Ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours que l'un d'entre eux en ayant été informé et lui en ayant parlé, il apprit de sa bouche les détails de cette affaire, mais sans que celui-ci mêlât à son récit la moindre plainte.

Le P. de Montfort put tout à son aise satisfaire, à Nantes, l'ardeur qu'il avait eue pour les humiliations. Cette ville avait alors dans son clergé plusieurs membres infectés de jansénisme ; comme le saint prêtre s'était, non sans raison, refusé à travailler avec eux, ils lui avaient suscité les persécutions dont il était victime. Le peuple, toujours prompt à juger mal, et inconstant dans ses affections, passa de l'estime qu'il avait eue pour le missionnaire à l'indifférence et au mépris, en le voyant obligé de suspendre ses travaux apostoliques. Ainsi tous s'accordaient pour faire sentir plus vivement au fidèle disciple de la croix l'amertume de sa position, et personne n'osait ouvrir la bouche pour le défendre. Cependant il ne demeura pas entièrement oisif dans le repos forcé auquel il était condamné. Une dame pieuse de Nantes lui avait donné un petit hospice où il résidait habituellement ; il y fit construire une chapelle, et ayant trouvé le moyen d'acheter une maison peu éloignée de celle qu'il habitait, il y reçut des pauvres incurables.

Pendant son séjour dans cette ville, il entra dans le Tiers Ordre séculier de Saint-Dominique. Sa dévotion au Rosaire et le zèle qu'il mettait à la propager lui inspira le désir de s'agréger à un Ordre qui honore d'une manière spéciale la sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame du Rosaire. Ce fut en 1710 qu'il s'engagea dans cette pieuse société. Bientôt après il reprit le cours de ses missions ; mais avant de partir de Nantes, il donna aux habitants de cette ville une preuve du plus généreux dévouement, en secourant au péril de sa vie les habitants du faubourg de Biesse, surpris par une inondation de la Loire. C'est ainsi que les Saints se vengent de l'injustice des hommes !

La mission qu'il donna à La Garnache, dans le diocèse de Luçon, fut accompagnée des bénédictions les plus abondantes : mais ces heureux succès ne lui rendirent pas plus favorable le curé d'une autre paroisse, qui, après l'avoir appelé, refusa de le recevoir et l'obligea ainsi de recourir à

1. En 1747, à la suite d'une autre mission donnée à Pontchâteau par les missionnaires de Saint-Laurent, enfants du Père de Montfort, le Calvaire fut rétabli et subsista jusqu'en 1793, époque à laquelle les troupes républicaines le détruisirent et brûlèrent toutes les statues qui s'y trouvaient. Ce lieu, qui était devenu célèbre, resta ainsi désolé jusqu'en l'année 1820, époque à laquelle M. Gouray, curé de Pontchâteau, entreprit de le rétablir, et y réussit. La croix fut bénite le 22 novembre 1821 ; depuis cette époque, de nombreux pèlerins visitent ce monument de la piété et du zèle du Père de Montfort ; mais le plus célèbre pèlerinage qui s'y fit eut lieu le 24 septembre 1873 ; on y comptait environ 70,000 personnes accourues de toutes parts pour implorer la miséricorde de Dieu en faveur de l'Eglise opprimée et de la France.

Les enfants du Père de Montfort viennent d'établir, près de Pontchâteau, une résidence et un grand séminaire pour les diocèses de l'île d'Haïti.

la charité d'une pauvre femme pour pouvoir se loger. Rebuté dans ce lieu, il profita des moments de loisir qu'il avait, pour faire une retraite chez les PP. Jésuites de Luçon. Après s'être occupé dans cette retraite du soin de son propre salut, il se rendit à La Rochelle. Il y fut bientôt chargé de faire des missions, genre de ministère dans lequel il réussissait toujours. En effet, l'hôpital général de Saint-Louis, l'Houmeau, village près de La Rochelle, et l'Eglise des Jacobins de cette ville devinrent successivement le théâtre de ses travaux et de ses succès. Ce fut surtout dans cette dernière église qu'il se fixa et opéra des conversions éclatantes. Parmi les troupes alors en garnison à La Rochelle, se trouvaient beaucoup d'enfants de ces Calvinistes qui avaient été si rebelles à Louis XIII. Ceux-ci avaient sucé avec le lait les erreurs de leurs parents. On engagea le P. de Montfort à prêcher quelques sermons de controverse pour éclairer ces pauvres aveugles, mais il ne se rendit pas à cet avis. Sa grande confiance au Rosaire lui fit espérer que, comme saint Dominique, il réussirait, par l'intercession de la sainte Vierge, à gagner ces hérétiques. Aussi parla-t-il souvent du Rosaire et du mérite de cette prière pendant sa mission. Son espérance ne fut point trompée ; il toucha plusieurs fois tellement ses auditeurs qu'il les fit fondre en larmes. Le retour à l'église d'un grand nombre de Calvinistes, et à Dieu d'un grand nombre de pécheurs qui venaient se jeter à ses pieds, lorsqu'il descendait de chaire, fut la preuve convaincante des fruits qu'il produisait. Parmi ces premiers, madame de Mailly mérite d'être citée. C'était une femme d'esprit, et son attachement à l'erreur la rendait chère au parti huguenot. Arrivée depuis peu d'Angleterre, elle devait aller se fixer à Paris ; mais quelques affaires la retenaient encore à La Rochelle, lorsque le serviteur de Dieu y arriva. Elle entendit bientôt parler de lui comme d'un homme extraordinaire, et conçut le désir de l'entretenir. Il fallait que la chose se fît secrètement ; une demoiselle catholique qui était de ses amies lui en fournit les moyens, en lui procurant à la campagne une entrevue avec le P. de Montfort. Madame de Mailly proposa tous ses doutes au saint missionnaire, qui l'ébranla fortement dès le premier entretien, finit bientôt par la convaincre et la décider à abjurer ses erreurs ; elle le fit avec courage et en public, sous les yeux des protestants, dont plusieurs suivirent son exemple. Ferme dans la foi, elle persévéra dans les exercices de la piété chrétienne jusqu'à sa mort.

La conversion des hérétiques ne fut pas le seul objet du zèle du P. de Montfort à La Rochelle ; il s'appliqua aussi à retirer du vice les malheureuses créatures qui perdent tant d'hommes en se perdant elles-mêmes. Voici peut-être le trait le plus extraordinaire de la vie du saint prêtre, et la bonne œuvre pour laquelle il a eu le plus besoin de l'assistance particulière de Dieu. Lorsqu'il était informé qu'il se trouvait dans quelque quartier de la ville une maison de prostitution, il s'y rendait avec un autre prêtre. Entré dans ce lieu infâme, le chapelet et le crucifix à la main, il se jetait à genoux, récitait un *Ave Maria* et baissait la tête. Il est facile de comprendre le trouble que causait aux libertins et aux courtisanes qui s'y trouvaient réunis, une visite aussi inattendue et pour eux aussi inopportune. Partie de celles-ci s'enfuyaient aussitôt ; d'autres, touchées à sa vue, promettaient de se convertir ; mais les hommes, faisant plus de contenance, menaçaient le saint missionnaire. Un jour il s'en trouva un qui, entrant en fureur, le saisit de la main gauche par les cheveux, et tenant de la main droite son épée, lui dit, en faisant d'horribles jurements, qu'il allait l'en percer s'il ne se retirait aussitôt. « Très-volontiers », lui répondit le P. de Montfort

sans être intimidé ; « je consens que vous m'ôtiez la vie, pourvu que vous me promettiez de vous convertir, car j'aime mieux mille fois le salut de votre âme, que dix mille vies comme la mienne ». Ces paroles et cette intrépide fermeté arrêtèrent la fureur de l'impudique. Il en fut si frappé, que, tremblant de tout le corps et pouvant à peine se soutenir, il ne put que difficilement remettre son épée dans le fourreau, et plus encore trouver la porte pour sortir. Pendant cette scène, une seule fille était restée dans la maison et s'était jetée à genoux. Le saint prêtre et son compagnon l'emmenèrent avec eux, la confièrent à une personne pieuse, et elle se réconcilia si bien avec Dieu, qu'elle devint dans la suite un modèle de pénitence.

Cette action hardie indisposa contre le serviteur de Dieu des gens qui, trouvant plus commode de le censurer que d'imiter ses œuvres de zèle, voulurent le faire interdire ; mais leurs efforts furent inutiles auprès de M. de Champflour, prélat pieux qui ne se laissa pas surprendre. Des Calvinistes cherchèrent à empoisonner le saint missionnaire, comme d'autres de la même secte avaient tenté de l'assassiner ; il se délivra du poison qu'il avait avalé ; mais il en fut néanmoins gravement incommodé et s'en sentit toujours depuis. On croit même que les effets de ce poison, en altérant sa santé, contribuèrent à hâter sa mort.

Après avoir évangélisé La Rochelle et surtout la garnison, pendant une partie de l'année 1712, le saint prêtre, malgré tous les obstacles que lui suscitèrent les Calvinistes, qui faillirent le faire prendre en mer par un corsaire anglais, passa à l'Ile-Dieu, où son arrivée fut un grand sujet de joie pour les habitants, et son séjour parmi eux une source abondante de bénédictions. Ce n'est pas qu'il n'y trouvât comme partout ailleurs des contradictions ; là elles lui vinrent de la part du gouverneur de l'île, qui traversa d'abord les missionnaires, et qui ne se guérit de ses préventions contre eux qu'en voyant leur patience. Heureusement cet homme passionné n'eut pas d'imitateurs. Tous les habitants, au nombre de deux mille, profitèrent du bienfait de la mission qui dura deux mois. La dévotion du Rosaire y fut solidement établie, une croix fut plantée dans le lieu le plus éminent de l'île, et l'on y montrait encore avant la Révolution une grosse pierre que le saint prêtre déplaça à cette occasion d'une manière qui sembla tout à fait surnaturelle.

Une chapelle que le Père de Montfort faisait restaurer à la Garnache n'était pas encore bénite ; il retourna dans cette paroisse, y fit la cérémonie, et profita de la circonstance de cette bénédiction pour soutenir ce peuple dans les sentiments de piété qu'il lui avait inspirés pendant la mission et dont il retrouvait les fruits. De la Garnache, il passa à Sallertaine ; mais loin d'avoir à traiter avec des gens aussi dociles que ceux qu'il venait de quitter, il les trouva dans un état d'opposition capable de décourager un homme moins habitué que lui à mettre toute sa confiance en Dieu. Ils allèrent en effet jusqu'à fermer les portes de leur église, malgré leur curé, et en emporter les clefs. Le saint prêtre, en arrivant dans le bourg, se rend droit à la maison d'un des principaux habitants, qu'il savait très-opposé à la mission ; en y entrant il dépose sur une cheminée un crucifix et une image de la sainte Vierge, se prosterne devant eux, fait sa prière, et, se relevant, il dit d'une manière si persuasive à l'habitant qu'il vient au nom de Jésus et de Marie travailler en ce lieu, que cet homme, subitement touché, accepte aussitôt l'invitation qu'il lui fait de se rendre à l'église avec sa famille. Cet exemple fait changer de résolution aux habitants, ils

vont écouter le prédicateur, et dès le premier sermon qu'ils entendent, ils sont tellement attendris, qu'ils se retirent fondant en larmes. Bientôt leur empressement à écouter le serviteur de Dieu fut aussi grand que leur opposition avait été prononcée, et jamais le Père de Montfort n'avait produit autant de fruits que dans cette mission de Sallertaine. Il est vrai que tout en lui contribuait à en assurer le succès ; outre cette éloquence persuasive qui touchait les cœurs, l'exemple de sa vie donnait encore un nouveau poids à ses discours. On sut bientôt combien il était pénitent et mortifié : il logeait dans un réduit pauvre et incommode, ne prenait que trois heures de sommeil, se déchirait chaque nuit le corps par une sanglante discipline, puis passait la journée en chaire, au confessionnal ou dans l'exercice d'autres bonnes œuvres de ce genre. Malgré tant d'occupations et tant de fatigues, il avait l'air aussi recueilli que s'il eût été occupé à l'oraison dans une solitude. Aussi persuasif au tribunal qu'en chaire, le saint prêtre faisait de nombreuses conquêtes à la grâce par le ministère de la confession. Il y parlait d'une manière si entraînante, qu'il suffisait de s'être adressé à lui pour devenir l'ennemi du monde et renoncer à ses maximes. Sans beaucoup discourir avec ses pénitents, il leur inspirait des sentiments si élevés, qu'il les rendait bientôt de fervents chrétiens. Alors, profitant de leurs saintes dispositions, il les engageait à s'enrôler dans de pieuses confréries que son zèle l'avait porté à établir en divers lieux, sous le nom de Frères et de Sœurs de la Croix. Il prétendait, par cette pieuse industrie, leur faire vaincre le respect humain et marcher à la suite de Jésus-Christ. Ses efforts furent couronnés de succès.

Jusqu'alors le serviteur de Dieu avait travaillé isolément, mais il sentait sans doute la nécessité d'avoir des collaborateurs qui pourraient étendre et perpétuer le bien qu'il opérait. Il est à croire que ce fut le désir de s'en procurer qui le détermina à partir pour Paris, dès que la mission de La Séguinière, qui suivit celle de La Garnache, fut terminée. Depuis longtemps il s'occupait, pendant les courts instants de loisir qu'il avait dans sa solitude de Saint-Eloi, à dresser le plan d'une société de missionnaires sous le titre de Compagnie de Marie. Il en avait dressé le règlement, après avoir consulté sur cette affaire l'évêque de La Rochelle. Ce prélat avait pleinement approuvé le projet de former une société d'ecclésiastiques pour perpétuer l'œuvre des missions qu'il lui avait soumis. Il ne s'agissait donc plus que de trouver des ouvriers évangéliques qui voulussent s'adonner à ce genre de travail. Le Père de Montfort, en arrivant dans la capitale, renouvela connaissance avec un de ses anciens compagnons d'étude, l'abbé Poullart Desplaces, prêtre du diocèse de Rennes et fondateur du séminaire du Saint-Esprit, situé dans la rue des Postes. Les sentiments de ces deux hommes de bien étaient trop semblables pour qu'ils ne s'entendissent pas promptement. Leur attrait, il est vrai, était différent, car M. Desplaces ne se sentait pas appelé à travailler aux missions ; mais il promit au Père de Montfort de lui donner les sujets qui auraient le désir de s'y consacrer. Il tint parole, et il lui accorda quatre jeunes ecclésiastiques de son séminaire, auxquels l'Esprit-Saint donnait cette vocation. Le Père de Montfort, ayant terminé l'affaire importante qui l'avait attiré à Paris, se rendit à Poitiers, où il voulait développer et consolider l'Institut des Filles de la Sagesse. Mais à peine fut-il arrivé dans cette ville, qu'il reçut de l'autorité ecclésiastique l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures. C'était pour la troisième fois qu'il était chassé honteusement d'une cité où il avait opéré tant de bien et à laquelle ses filles devaient plus tard rendre de si grands

services. Accoutumé à obéir aux ordres même les plus rigoureux, le serviteur de Dieu partit aussitôt; il eut cependant la consolation, avant son départ, de voir ses anciens disciples et de les retrouver dans les sentiments de ferveur qu'il leur avait inspirés. La sœur Trichet lui parut surtout si affermie dans sa vocation, qu'il crut devoir lui donner une compagne et les faire aller à La Rochelle, où il se rendait, afin qu'elles y ouvrissent une école pour les filles pauvres. Ayant soumis ce projet à l'évêque de cette dernière ville, il fut approuvé par le prélat, qui le chargea de le mettre à exécution. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que la sœur Trichet put s'arracher de l'hôpital, où elle se rendait très-utile, et de s'éloigner de sa mère qui s'opposait de toutes ses forces à son départ. La peine qu'éprouva cette sainte fille dans son déplacement dut lui être d'autant plus sensible qu'en arrivant à La Rochelle elle ne trouva presque rien de préparé de ce qu'il lui fallait pour commencer son œuvre. Elle ne perdit pourtant pas courage; aidée des conseils et de l'activité du Père de Montfort, qui s'occupa de cette affaire avec son zèle ordinaire, elle put, au bout de huit à dix jours, ouvrir les classes et commencer ainsi une bonne œuvre que ses filles continuent encore avec bénédiction.

Le pieux instituteur ne se borna pas à établir d'une manière convenable les filles qu'il venait d'appeler à La Rochelle. Voyant que la communauté naissante prenait des accroissements, il désigna pour supérieure la sœur Trichet, qui s'appelait déjà Marie-Louise de Jésus, et traça à la nouvelle société une Règle pleine de sagesse, qu'il remit lui-même entre les mains de la supérieure. C'est cette Règle que suit encore le pieuse Congrégation qui reconnaît le Père de Montfort pour son Père, et qui, fidèle à observer cette Règle sainte, porte la bonne odeur de Jésus-Christ dans tous les lieux où elle possède des établissements. De retour dans le diocèse de La Rochelle, le Père de Montfort continua à évangéliser pendant l'année 1713, plusieurs paroisses du pays, dans lesquelles il fit admirer son courage pour la destruction du mal et la perfection de sa vertu, surtout de son humilité. Vers le commencement de 1714, il se rendit à Nantes, y visita l'hôpital des Incurables dont il avait procuré l'établissement, et prodigua ses soins aux infirmes de cette maison. Son but était aussi d'affermir dans la piété la société des Amis de la Croix qu'il avait précédemment formée dans la paroisse de Saint-Similien, aussi s'en occupa-t-il d'une manière particulière. De Nantes, il partit pour Rennes. Arrivé dans cette ville, il ne put y exercer publiquement son ministère, ce qui lui causa une peine très-sensible. Une retraite qu'il y fit, en s'occupant d'une manière utile, servit à le consoler. Il fréquenta ensuite quelques personnes d'un rang élevé, et l'Esprit de Dieu dont il était rempli lui fit répandre la bonne odeur de Jésus-Christ dans toutes les maisons qui eurent l'avantage de le recevoir.

Après quelque temps de séjour à Rennes, le saint prêtre voulut aller à Avranches. Là de nouvelles humiliations l'attendaient encore, comme si ce fidèle disciple de Jésus crucifié ne pût vivre un moment sans croix. L'évêque de cette ville lui refusa toute permission de prêcher et même de célébrer, sans qu'on puisse en savoir la cause. Il fallut qu'il se rendît en toute hâte à Villedieu, dans le diocèse de Coutances, pour pouvoir satisfaire sa piété en y disant la messe le jour de l'Assomption. Ce ne fut pas la seule mortification qu'il eut à souffrir dans ce voyage. Arrivant dans un village et ayant besoin de repos, il se présenta dans une auberge pour y loger. Mais son air pauvre ne donnant pas aux gens qui la tenaient l'espoir qu'il y pût

faire de la dépense, ils refusèrent de le recevoir, et le serviteur de Dieu fut obligé de passer la nuit dehors, ainsi que son compagnon de voyage. Ce fut à cette occasion qu'exprimant sa tendre affection pour la croix, il composa un cantique dans lequel il en célèbre la vertu et la force qu'elle donne à ceux qui l'embrassent.

Le village où il fut si mal accueilli était sur la route de Saint-Lô; il allait dans cette ville, où il commença une mission : mais bientôt des hommes jaloux des succès étonnants qu'il obtenait par ses prédications le desservirent auprès des supérieurs et réussirent à le faire interdire. Il prit aussitôt le parti de se rendre à Coutances, dont le siége était alors occupé par Mgr de Brienac. Une explication qu'il eut avec le prélat suffit pour que ses pouvoirs lui fussent tout de suite rendus. Ce contre-temps, loin de nuire à la mission, ne fit que donner plus de considération au prédicateur; aussi produisit-il dans cette ville de grands fruits, non-seulement par ses discours, mais aussi par ses mortifications.

La mission de Saint-Lô se termina par la plantation d'une croix, qui a été longtemps pour cette ville l'objet d'une dévotion particulière. Le Père de Montfort ayant accompli l'œuvre qui l'avait attiré dans ce pays, en partit pour aller visiter à Rouen un de ses anciens condisciples, M. Blain, alors chanoine de cette métropole. Celui-ci, profitant de la familiarité qui existait entre eux, lui fit diverses observations sur sa conduite et sur certaines singularités qu'on remarquait en sa personne. Le serviteur de Dieu se justifia sur tous les points avec autant de succès que de modestie. Touchant les singularités, il dit que s'il avait des manières singulières et extraordinaires, c'était bien contre son intention; que les tenant de la nature, il ne s'en apercevait pas, et qu'étant propres à l'humilier, elles ne lui étaient pas inutiles.

Le saint prêtre songea, après cette visite, à retourner à La Rochelle, qui était le centre de ses missions. Sa route fut une prédication continuelle par le soin qu'il prit constamment d'empêcher le péché, et de porter tous ceux qui l'approchaient à louer et à servir Dieu. A Rennes, où il alla pour la dernière fois, il fit cesser des danses et des désordres qui avaient lieu sur une place de cette ville, et y établit la récitation publique du Rosaire : arrivé à La Rochelle, il y commença bientôt une mission à Fouras, pauvre paroisse de ce diocèse, puis à l'île d'Aix, dans l'hiver de 1714 à 1715. Etant revenu ensuite dans la ville épiscopale, il s'y livra à la prédication. L'auditoire qui assistait à son sermon le jour de la Purification fut témoin d'une merveille qui frappa beaucoup tous ceux qui la virent. Son visage exténué devint tout lumineux et rayonnant, et ses meilleurs amis ne purent en ce moment le reconnaître qu'à la voix. C'était un indice de la gloire céleste qui devait bientôt récompenser ses vertus et ses travaux.

Dieu commençait déjà à faire éclater la sainteté de son serviteur. Aussi le désirait-on avec empressement dans divers lieux, pour qu'il y donnât la mission. Il se livra à ce pénible travail pendant toute l'année 1715. Après l'île d'Aix, Taugon-la-Ronde, dans laquelle il établit une société de Pénitents-Blancs et une autre de Vierges, et Saint-Amand, furent les paroisses qu'il évangélisa d'abord avec les prêtres qu'il s'était associés. Plusieurs autres paroisses du même diocèse et la ville de Fontenay-le-Comte reçurent ensuite la même faveur. Il commença l'année 1715 par la mission de Saint-Pompain; un des premiers fruits qu'il y produisit, fut de porter à la réconciliation le fermier du seigneur du lieu, qui nourrissait une haine scandaleuse contre son propre pasteur et une autre personne du pays. Le serviteur

de Dieu inspira au pasteur des sentiments de piété que cet ecclésiastique n'avait guère connus jusqu'alors. De Saint-Pompain il passa à Villiers, village peu éloigné, où, à la plantation de la croix, il reçut au milieu de son sermon des injures qu'il supporta avec une patience héroïque. Après avoir fait un pèlerinage à la célèbre chapelle des Ardilliers à Saumur, il se rendit à Saint-Laurent-sur-Sèvre pour y ouvrir une mission, qu'il commença le premier dimanche d'avril. C'était là le lieu où le Seigneur l'attendait pour l'appeler à lui. Pendant qu'il se livrait, avec son zèle ordinaire, à l'instruction et à la sanctification du peuple, on apprit que l'évêque de La Rochelle allait venir sans tarder faire la visite pastorale dans cette paroisse. Le saint prêtre, qui était pénétré d'un respect profond pour les prélats, voulut faire à son évêque une réception honorable, et se donna beaucoup de mouvement pour atteindre ce but. Ce surcroît de travail, joint à ses autres occupations, achevèrent de ruiner une santé déjà délabrée par les fatigues, les peines et les austérités. Le jour même de la visite, après avoir prêché de la manière la plus touchante sur la douceur de Jésus-Christ, il fut forcé de se coucher sur son grabat qui, jusqu'alors, n'avait été composé que d'un peu de paille dans un réduit obscur. Une fausse pleurésie vint bientôt mettre ses jours en danger. Il vit les approches de la mort comme un homme entièrement détaché du monde ; et sentant qu'elle approchait, il fit son testament tel que son extrême pauvreté le lui permettait, c'est-à-dire qu'il donna à ses confrères ses ornements avec ses livres, et divers objets de piété à des paroisses qu'il avait évangélisées. Il désigna ensuite pour son successeur un excellent prêtre, nommé Mulot, qu'il s'était attaché depuis peu. Pendant toute sa maladie, il ne cessa d'édifier par sa patience et ses discours ceux qui eurent le bonheur de l'approcher. Enfin, étant à ses derniers moments, on l'entendit dire ces paroles : « C'est en vain que tu m'attaques, je suis entre Jésus et Marie. *Deo gratias et Mariæ.* C'en est fait, je ne pécherai plus ». Bientôt après il expira, vers huit heures du soir, un mardi 28 avril 1716. Il était âgé de quarante-trois ans et quelques mois.

Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Dix-huit mois après son décès, on voulut donner aux restes du saint prêtre une sépulture plus honorable, et l'on vit avec étonnement que son corps était entier, sans aucune apparence de corruption, et répandant une odeur suave. Cette église a été brûlée deux fois pendant les guerres de la Vendée ; mais le tombeau n'a pas été endommagé, et il est toujours l'objet de la vénération des fidèles.

Le souverain pontife Grégoire XVI l'a déclaré vénérable en 1838. La cause ayant été reprise, le pape Pie IX a fait insérer, dans les actes de la sacrée Congrégation des Rites, le décret par lequel il conste que le vénérable serviteur de Dieu a pratiqué les vertus théologales de Foi, d'Espérance et de Charité envers Dieu et le prochain, et les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Force et de Tempérance, et les vertus morales qui s'y rapportent, dans un degré héroïque, et que l'on peut procéder à la discussion des quatre miracles.

On a du vénérable Père de Montfort les ouvrages suivants : 1° Des *Cantiques.* Ils se recommandent plus par les sentiments pieux qu'ils expriment que par le mérite de la poésie. Ils ont été souvent réimprimés, et sont devenus populaires dans une partie de la Bretagne ; 2° *La Journée chrétienne ;* et 3° *La Jeunesse sanctifiée.*

Le Père de Montfort a laissé, ainsi que nous l'avons déjà dit, deux

Congrégations, qui continuent ses œuvres et ont mérité d'être approuvées par le Saint-Siége :

1° Les prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie ou du Saint-Esprit, établis à Saint-Laurent-sur-Sèvre, canton de Mortagne. Cette société compte 43 profès répartis dans 4 résidences en France, outre la maison-mère et la mission d'Haïti (Grandes-Antilles); 6 novices. Ces prêtres pieux et zélés dirigent les Filles de la Sagesse, font des missions, et sont aidés par des frères coadjuteurs.

2° Les Filles de la Sagesse (enseignantes et hospitalières), établies à Saint-Laurent-sur-Sèvre, où est restée depuis la maison-mère, et autorisées par lettres patentes de 1773 et par décret du 11 février 1811. Cette Congrégation compte 3,042 religieuses, formant 260 maisons en 31 diocèses de France et de Belgique. Chacune de ces maisons comprend plusieurs œuvres souvent tout à fait distinctes, mais dirigées cependant par une même supérieure locale. Voici le tableau de ces différentes œuvres : 240 écoles primaires payantes et gratuites, pensionnats, 2 écoles normales, 7 écoles de sourdes-muettes et aveugles, 120 asiles de l'enfance, 45 ouvroirs, 3 crèches, 6 maisons de retraites spirituelles, 94 hôpitaux maritimes, militaires et civils, 9 asiles publics d'aliénés, 2 maisons centrales, 9 maisons d'arrêt et 3 bagnes, 30 bureaux de bienfaisance. A 80 autres maisons sont attachées des sœurs chargées de secourir les pauvres à domicile. Le diocèse de Luçon possède 28 maisons de cette Congrégation.

Nous avons extrait cette biographie des *Vies des Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau, et nous l'avons complétée au moyen de *Notes locales*, et des *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle*. — Cf. *Année Dominicaine*, et la *Vie du Père de Montfort*, écrite par un de ses successeurs (Nantes, 1 vol. in-8°).

XXIXe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Le vénérable Augustin *Dien*, clerc-tonsuré du Tong-King oriental, avait d'abord apostasié au commencement de la persécution du roi Minh-Menh; mais il se releva de sa chute, confessa de nouveau la foi qu'il avait reniée et subit une détention de cinq mois qu'il consacra à la pénitence. Il avait quarante ans lorsqu'il fut décapité en haine de la religion. 1840.

Mlle d'*Andigné de Kermagaro* (en religion Mère *Marie-Agnès*), née en 1617 d'une famille noble de Bretagne, religieuse de la Visitation, à Nantes. Elle eut, dans cette maison, à remplir successivement plusieurs emplois, et la manière dont elle s'en acquitta fournit des preuves non équivoques de sa capacité et de sa vertu. L'office d'infirmière fit briller sa charité pour ses sœurs et son amour pour la régularité; celui de sacristine, sa piété tendre envers Jésus-Christ au Saint-Sacrement; celui d'économe, son esprit d'ordre et son exactitude. Enfin la Mère Marie-Agnès inspira tant de confiance à ses compagnes qu'elles la choisirent pour supérieure en 1659. Elle mourut dans l'exercice de cette charge à l'âge d'environ soixante-cinq ans, et fut regardée après sa mort comme une sainte par tous ceux qui l'avaient connue [1]. 1682.

1. Cf. *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux.

XXXe JOUR D'AVRIL

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Jamot*, jeune clerc du diocèse de Clermont-Ferrand, né à Cournol (Puy-de-Dôme) en 1772; se retira, quand éclata la Révolution, chez ses parents, où, tout en continuant ses études sacrés, il annonçait ouvertement, par sa piété autant que par ses discours, son inflexible attachement à l'ancienne croyance de l'Eglise; saisi et jeté dans les prisons de Clermont; condamné à mort par le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme, comme contre-révolutionnaire. 1794. — Jacques *Petiot*, prêtre du diocèse de Luçon, curé de Saint-Révérend (Vendée), arrondissement des Sables, canton de Saint-Gilles-sur-Vie; arrêté par les soldats de la Convention; livré à la commission militaire des Sables-d'Olonne; condamné à mort comme brigand de la Vendée. 1793.

La vénérable *Madeleine de Saint-Joseph*, religieuse Carmélite [1]. 1637.

Le vénérable Père François *Fasani*, de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels. Né à Lucera, en Italie (Capitanate), le 6 août 1681, il fut élevé dans l'amour et la crainte de Dieu par des parents pauvres, mais vertueux. A l'âge de quinze ans, il entra dans l'Ordre de Saint-François et en prit l'habit le 23 août 1696. Envoyé tout d'abord dans le couvent de Montello, il y fit de rapides progrès dans les voies de la perfection et devint le modèle de tous les autres religieux. Ayant obtenu d'aller habiter le monastère d'Assise, il y fut élevé au sacerdoce et se livra dès lors au ministère de la prédication et à l'administration des sacrements. Chargé en 1707 de professer la philosophie au couvent de Lucera, et nommé en même temps gardien de cette maison, il s'efforça d'y faire régner la régularité la plus parfaite. Devenu plus tard supérieur provincial, il montra une vive solitude pour les maisons confiées à ses soins; il les visitait, travaillait à en extirper les abus, et s'appliquait à y faire germer toutes les vertus monastiques. Il avait pour le sacrement de l'Eucharistie un tendre amour, et souvent il passait les nuits au pied des autels; il honorait aussi d'une façon toute spéciale l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise. Sa vie était des plus austères : il ne couchait que sur des sarments ou sur une croix de bois, et jamais, quelque rigoureux que fût le froid, il n'approchait du feu pour se chauffer. Atteint d'une pleurésie à l'âge de soixante et un ans et prévoyant sa mort prochaine, il demanda et reçut les Sacrements de l'Eglise avec ferveur; puis il expira en paix [2]. 1742.

Bertrand *de Senaux*, évêque d'Autun. Dès sa promotion à l'épiscopat (6 avril 1704) il ne songea plus qu'à remplir les devoirs d'un bon pasteur et devint un parfait imitateur des vertus de saint Charles Borromée et de saint François de Sales. On admirait en lui une grande pureté de mœurs, une patience héroïque dans des infirmités continuelles, un zèle ardent pour la discipline de l'Eglise, une aversion très-marquée pour le vice. L'entrée de sa maison était interdite aux femmes. La frugalité de sa table, la modestie de son train et de son entretien, le mirent en état d'acquitter les dettes de son prédécesseur et de trouver encore des ressources pour secourir les pauvres; pendant la disette de 1709, il répandit dans leur sein d'abondantes aumônes. Son amour pour la pénitence lui faisait pratiquer les plus rudes austérités : jamais il ne quitta le cilice dont il fut revêtu. L'Eglise d'Autun ne fut pas assez heureuse pour conserver longtemps un pasteur aussi respectacle. Sentant venir sa fin, il demanda lui-même les sacrements de l'Eglise, qu'il reçut avec la plus grande édification. Ayant ensuite disposé de ses biens en faveur des pauvres dont il avait été la providence pendant sa vie, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, à l'âge de soixante-deux ans, et fut inhumé dans la chapelle du séminaire [3]. 1709.

La vénérable Anatoile-Françoise *Thoulier*, religieuse de l'Ordre de Sainte-Claire. Née le 3 janvier 1645 au château de Mirebel (Jura, arrondissement de Lons-le-Saulnier, canton de Conliége), elle fut envoyée, à l'âge de huit ans, avec une de ses sœurs, aux pensionnat des Ursulines de Poligny. Le 18 octobre 1661, elle entra chez les Clarisses de cette ville, et fit ses vœux à l'âge de

1. Voir le *Martyrologe de France*, du 30 avril (tome v, page 86.

2. Sa cause a été introduite le 7 avril 1832, devant le tribunal de la Sacrée Congrégation des Rites. — *Analecta Juris Pontificii.*

3. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

dix-huit ans, le 3 janvier 1663, jour anniversaire de sa naissance. C'est dans cette maison que, après avoir donné à ses sœurs l'admirable spectacle des plus éminentes vertus, elle rendit sa belle âme à Dieu, à l'âge de vingt-sept ans et quatre mois [1]. 1672.

MOIS DE MAI

PREMIER JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Mathurin Louis *Bouthier*, prêtre du diocèse de Nantes, né à Gevezé (Ille-et-Vilaine, arrondissement et canton de Rennes) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne se soumit point à la loi de déportation ; arrêté ; jeté dans les prisons de Rennes ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine ; exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Jean-François-Claude *Legivre*, prêtre du diocèse de Metz ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France pour se soustraire à la persécution ; y rentra bientôt après, ramené par son zèle ; arrêté à Thionville ; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de la Moselle, siégeant à Metz. 1794. — Léger *Limoges*, curé de Bouchaud, en Périgord ; expulsé de sa cure pour refus du serment de 1791 ; resta parmi ses paroissiens malgré la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et traîné dans les prisons de Périgueux ; traduit devant le tribunal criminel du département de la Dordogne ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire. 1794. — Jean-Baptiste *Meillan*, chanoine de l'église cathédrale de Bazas (Gironde), né à Sainte-Pétronille, près La Réole ; s'y était retiré après la suppression des chapitres ; enfermé, pour refus de serment, dans le fort du Hâ, pour être ensuite transporté à la Guyane ; transféré malade à l'hôpital Saint-André de Bordeaux ; mort en ce lieu. 1794. — Pierre *Bruxelles*, prieur-curé de Champnetery (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, canton de Saint-Léonard), né à Saint-Léonard ; envoyé à Rochefort en 1793 par les persécuteurs pour être déporté ; embarqué, rentré en France en février 1795 ; arrêté de nouveau en novembre de la même année ; mis en réclusion à Limoges, puis rendu à la liberté en février 1797 ; mort près d'Eymoutiers (arrondissement de Limoges), à l'âge de soixante et un ans

1. Quand le bruit de son trépas se répandit dans la ville, on la nomma publiquement *la Sainte*. Tous voulaient contempler sa face et avoir de ses reliques. On exposa son corps pendant trois jours dans le chœur de l'église du monastère, et les fidèles de Poligny et des lieux voisins vinrent en foule faire toucher à ses restes vénérés des croix et des chapelets. On fut obligé, pour satisfaire leur dévotion, de mettre en pièces jusqu'à trois robes dont elle fut successivement revêtue. Un peintre, mandé de Salins, fit son portrait, que les Clarisses de Poligny conservent encore comme un objet de vénération. Le lundi 2 mai 1672, le chapitre de Saint-Hippolyte et les religieux Dominicains se réunirent dans l'église du monastère et firent pour elle un service solennel ; le lendemain au soir son corps fut déposé dans l'endroit du cloître qu'Anatoile avait elle-même désigné.

Outre le portrait de la vénérable Anatoile, les Clarisses de Poligny conservent encore avec un soin particulier son manteau et plusieurs autres de ses vêtements. Elles ne rendent pas à leur vénérable sœur un culte public, mais elles l'honorent en particulier. Ce culte a été autorisé autrefois par l'archevêque de Besançon, et M. de Villefrancon a confirmé cette permission depuis le rétablissement de la communauté. Les Clarisses sont autorisées à faire, en l'honneur de la vénérable Anatoile, une neuvaine composée de trois *Gloria Patri* et de trois *Laudate Dominum, omnes gentes*, en action de grâces des faveurs que le Seigneur lui a accordées, et pour invoquer son secours qui s'est fait sentir plus d'une fois à la communauté. — *Vie des Saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collége Saint-François-Xavier de Besançon.

environ, en mai 1800. — Nicolas *Genet*, né à Metz en 1741, prêtre, chapelain de l'église de Sainte-Gosselinde de cette ville ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté dans sa ville natale en 1793 ; envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; transporté malade à l'hôpital de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-trois ans, en mai 1794. — Rose *Jessu*, religieuse du Tiers Ordre de Saint-François, à Cambrai (Nord) ; guillotinée, pour sa constance dans la foi catholique, vers la fin de mai 1794. — Le Père Roch *Jessu*, prêtre et religieux de l'Ordre des Récollets, dans leur maison de Cambrai ; guillotiné vers la fin de mai 1794. — Gabriel *Lopanouze*, prêtre du diocèse d'Albi, né dans cette ville en 1759 ; vicaire à Rabastens (Tarn, arrondissement de Gaillac) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et s'éloigna de son diocèse ; revint à Albi en 1797 ; arrêté en septembre même année ; envoyé à Rochefort ; déporté à la Guyane le 12 mars 1798 ; mort en exil, à l'âge de quarante ans, en mai 1799. — Jean-Baptiste-Jacques-Louis-Xavier *Loir*, né à Besançon en 1717, prêtre, religieux capucin d'un monastère de son Ordre, à Lyon ; refusa le serment schismatique de 1791, et se retira en Bourbonnais lors de la suppression des cloîtres ; arrêté en 1793 et mis en réclusion à Moulins ; conduit ensuite à Rochefort et embarqué (mars 1794) pour des plages lointaines ; mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, et inhumé dans l'île d'Aix, en mai 1794. — Joseph-Marie *Morand*, né au Biot (Haute-Savoie, arrondissement de Thonon, canton de Saint-Jean-d'Aulps), prêtre du diocèse d'Annecy ; refusa le serment schismatique de 1791 ; quitta son pays, puis revint au milieu de ses paroissiens vers la fin de 1793 ; arrêté l'année suivante ; condamné à mort, comme prêtre réfractaire, par une commission militaire établie à Thonon ; fusillé en mai 1794. — *Vautrot*, prêtre, chapelain de l'église de Ligny (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc) ; ne fit point le serment de la constitution civile et resta dans son diocèse ; arrêté en 1793 ; mis en réclusion, puis conduit, vers la fin de cette année, à Rochefort ; déposé, pendant le voyage et pour cause de maladie, dans la petite ville de Sainte-Marie, en Touraine ; mort en ce lieu, à l'âge de soixante et onze ans, en mai 1794.

Augustin *Schœffler*, né en 1822 à Mittelbronn (Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Phalsbourg), prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères ; parti en août 1847 pour le Tong-King occidental ; décapité à Son-Tay le 1er mai 1851. — Jean-Louis *Bonnard*, né à Saint-Christo-en-Jarrêt (Loire, arrondissement de Saint-Etienne, canton de Saint-Héand), le 1er mars 1824 ; ordonné prêtre en 1849 par Mgr Sibour, archevêque de Paris ; partit deux mois après pour le Tong-King occidental, où il arriva en 1850 ; décapité le 1er mai 1852.

IIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

André-Portefaix *Borie*, prêtre d'Albi ; condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Lozère, comme réfractaire aux lois. 1794. — Jean *Brugière*, prêtre du diocèse de Clermont ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme. 1794. — Antoine *Lothinger*, prêtre du diocèse de Nancy, religieux de l'Ordre de Saint-Bruno ; expulsé de son cloître en 1791 ; refusa le serment schismatique et sortit de France lors de la loi de déportation ; rentra dans son diocèse en 1794 ; arrêté en 1797 ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département de la Meurthe, siégeant à Nancy. 1798. — *Massillian*, né à Montpellier en 1762, prêtre de ce diocèse ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1794 et traîné dans les prisons de Montpellier ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Hérault ; exécuté à l'âge de trente-deux ans. 1794. — Claude *Mentel*, né à Chambéry (Savoie) en 1741, prêtre de ce diocèse ; quitta son pays en 1793 ; rentra à Chambéry en 1796 ; arrêté en septembre 1797 ; envoyé à Rochefort par ordre des autorités du département du Mont-Blanc ; déporté le 1er août 1798 ; relégué dans un canton de la Guyane ; mort à l'âge de cinquante-huit ans. 1799. — Laurent *Pétra*, né à Fère-en-Tardenois (Aisne, arrondissement de Château-Thierry) en 1739, curé de Levemont (Oise) ; fit le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa cure ; arrêté en 1793 ; envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris ; rétracta son serment ; condamné à mort comme convaincu d'avoir fanatisé les citoyens ; exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Thérèse-Marguerite *Talliend*, religieuse du Saint-Sacrement, au couvent de Bollène (Vaucluse, arrondissement d'Orange), sous le nom de sœur Saint-Xavier ; jetée dans les prisons d'Orange ; condamnée à mort par la commis-

sion populaire de cette ville, comme fanatique, insermentée, réfractaire et contre-révolutionnaire ; exécutée à l'âge de quarante-six ans. 1794.

Jean *de Maupeou*, prédicateur distingué, aumônier de Louis XIV, nommé évêque de Châlon-sur-Saône le 31 juillet 1658, fut sacré à Paris, dans l'église de Saint-Lazare, le 9 mai 1660. Ce pieux prélat, sévère pour lui, généreux pour les autres, remplit avec zèle tous les devoirs de l'épiscopat. Il fit sept fois la visite générale de son diocèse, envoyant devant lui des missionnaires pour préparer les peuples et réformer les abus. Il aimait à visiter les malades, à catéchiser les enfants de la campagne, et il s'imposa des sacrifices pour répandre partout l'instruction religieuse. En 1675, il établit un séminaire chez les Oratoriens de Châlon. Il se disposait à exécuter d'autres projets très-utiles, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à l'âge de cinquante-quatre ans. Il a laissé, dans l'ancien diocèse de Châlon, la réputation d'un évêque digne des premiers siècles [1]. 1677.

IIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Frébault, curé de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre, arrondissement de Nevers) ; expulsé de sa cure pour refus du serment de 1791 ; mis en détention dans sa province en 1794 ; conduit à Nantes, puis à Brest ; mort dans la traversée ; son corps jeté à la mer. 1794. — François *Lajat*, né à Langoat (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Tréguier), vicaire à Pleubian (canton de Lézardrieux) ; refusa le serment schismatique de 1791 et passa en Angleterre ; revint ensuite en Bretagne et se retira chez une pieuse femme de Tréguier ; arrêté dans cet asile hospitalier ; traîné à Lannion ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord, siégeant à Saint-Brieuc ; exécuté à Lannion. 1794. — André *Legal*, né à Pleudaniel (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Lézardrieux), vicaire à Penvenan (canton de Tréguier) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; s'expatria par suite de la loi d'août 1792 et se rendit en Angleterre ; revint dans le diocèse de Tréguier en 1793 ; arrêté dans cette ville et traîné dans les prisons de Lannion ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. 1794. — Antoine *Roulhac*, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges), chanoine de la collégiale de Saint-Martial de Limoges ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, mais prêta celui de liberté-égalité ; arrêté ; rétracta ce dernier serment ; conduit à Rochefort en 1794 pour être déporté au-delà des mers ; embarqué sur le navire *les Deux-Associés* ; fusillé sur ce bâtiment à l'âge de trente-trois ans. 1794.

Pierre *Wright*, missionnaire anglais, de la Compagnie de Jésus ; arrêté au château du marquis de Winchester, massacré à Londres, sur la place de Tyburn, en haine de la religion catholique. XVIIe siècle. — Le Père *Gabriel*, né à Dinan (Côtes-du-Nord), capucin, missionnaire apostolique. C'est à lui que la ville de Quintin (arrondissement de Saint-Brieuc) doit l'établissement d'une pieuse association qui y subsiste encore, sous le nom de Confrérie de la Croix. Il mourut au bourg de la Motte (arrondissement et canton de Loudéac) où il donnait une mission, à l'âge de soixante-douze ans. Son corps fut inhumé près de l'autel de Saint-Yves, dans l'église de la Motte, où l'on montre encore le lieu de sa sépulture, fréquenté par de nombreux fidèles qui viennent réclamer le secours du serviteur de Dieu. 1723. — Le vénérable *Didon*, abbé de Saint-Florent du Mont-Glonne, en Anjou [2]. 849. — Le vénérable *Hildebert*, archevêque de Mayence [3]. 936. — Le vénérable Henri *Garnet*, martyr en Angleterre [4]. 1606.

La vénérable Mère *Jeanne de la Croix* (Jeanne Vasquez) du Tiers Ordre de Saint-François, née le 3 mai 1481 à Hazanna (entre Madrid et Tolède), célèbre par ses austérités, son humilité, sa patience, sa familiarité avec les Anges, ses ravissements, ses révélations, sa piété envers le très-saint Sacrement, la Croix et la sainte Vierge, son amour pour les âmes du purgatoire, ses prophéties et ses miracles. Elle s'endormit dans le Seigneur au couvent de Sainte-Croix de Cubas,

1. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.
2. Voir le *Martyrologe de France* du 3 mai (tome v, page 274).
3. Voir les *Additions des Bollandistes* du 3 mai (tome v, page 275). — 4. *Ibid.*

à l'âge de cinquante-quatre ans, après en avoir passé quarante et un dans la vie religieuse [1] 1534.

IVe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bernardon, prêtre habitué de l'église cathédrale de Montpellier; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Hérault. 1794. — Nicolas *Giraud,* né à Cusset (Allier, arrondissement de La Palisse) en 1734, curé de Vichy-les-Bains (canton de Cusset); prêta le serment schismatique de 1791 et celui de liberté-égalité; se maria en septembre 1792; arrêté bientôt comme prêtre et comme fanatique; traîné dans les prisons de l'Allier, puis déporté au-delà des mers; mort après avoir renoncé à son mariage et rétracté ses deux serments, à l'âge de soixante ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Victor *Brandouin,* prêtre du diocèse de Toulouse; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Garonne. 1794. — Louis-Joseph-Théodore *Roch,* né à Provenchère (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Maiche) vers 1760, prêtre du diocèse de Besançon; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; s'éloigna de sa paroisse et passa en Suisse; rentra au milieu de ses paroissiens en juillet 1793; arrêté le 16 avril 1794; jeté dans les prisons de Besançon; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Doubs; exécuté à l'âge d'environ trente-quatre ans. 1794.

Le vénérable *Hermann,* évêque de Metz, vicaire apostolique et légat du Saint-Siége. Il souffrit beaucoup, au sujet de la querelle des investitures (entre le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV), pour la cause de l'Eglise, à laquelle il demeura toujours dévoué. Ce fut Hermann qui leva de terre (1er mai 1090) le corps de saint Clément, premier évêque de Metz, et le plaça honorablement dans l'église de Saint-Félix (qui prit ensuite le nom de Saint-Clément) [2]. 1090. — Jean *Houthon,* prieur de la Grande-Chartreuse de Londres; Robert *Laurens,* prieur de Bellevaux; Augustin *Webster,* prieur de la Visitation Sainte-Marie; *Réginald,* de l'Ordre de Sainte-Brigitte, martyrs en Angleterre [3]. 1535.

1. Les nombreux miracles qui s'opérèrent à son tombeau augmentèrent de plus en plus la vénération qu'on avait conçue pour elle, et les Cortès espagnoles réunies en 1615 votèrent 4,000 ducats pour subvenir aux frais de sa béatification. En 1622, le Pape fit faire les dernières enquêtes, dont les conclusions favorables furent approuvées dans une assemblée de cardinaux. Tout paraissait terminé lorsque tout à coup cette affaire fut abandonnée; on essaya vainement de la reprendre en 1650, jamais elle ne fut achevée. Néanmoins la réputation de la pieuse servante de Dieu n'a pas diminué : on continue à visiter son tombeau comme par le passé; on s'y rend en pèlerinage, non-seulement de toute l'Espagne, mais encore des contrées lointaines, et, le 3 mai, Cubas et les villages voisins regorgent d'étrangers qui viennent l'invoquer. — *Notes locales.*

2. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Majeur (appelée vulgairement *Aux Images).* Lorsqu'en 1712 on détruisit la nef de cette basilique, on transféra dans le chœur le tombeau d'Hermann. En 1756, quand l'église de Saint-Pierre fut totalement rasée avec le cloître pour former la nouvelle place d'Armes, les cendres d'Hermann furent, à ce que l'on croit, déposées dans les caveaux de la cathédrale. — Note fournie par M. l'abbé Noël, du clergé de Metz.

3. Cf. *Additions des Bollandistes,* au 4 mai (tome v, page 303).

Vᵉ JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

De Lachassaigne, chanoine de la cathédrale de Nevers; resta fidèle à la foi catholique et ne sortit point de France malgré la loi de déportation; mis en réclusion dans la maison de Nevers avec plusieurs autres ecclésiastiques; enlevé de ce lieu avec ses confrères le 14 février 1794; envoyé à Nantes; transféré à Brest; mort pendant la traversée, à l'âge de soixante-deux ans environ; enterré près de Belle-Isle-en-Mer, au diocèse de Vannes. 1794. — Joseph *Savary*, né à Mortemart (Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Mézières), prêtre, religieux de l'Ordre des Carmes, sous le nom de Père Antoine, en leur maison de Mortemart; resta dans cette ville après la dispersion des communautés religieuses; ne fit point le serment schismatique de 1791; prêta celui de liberté-égalité; empriconné comme suspect; rétracta son serment; condamné à la déportation au-delà des mers; déporté en effet au commencement de 1794; mort à l'âge de cinquante ans; enterré dans l'île d'Aix. 1794.

Le vénérable Nunzio *Sulprizio*, né le 17 avril 1817 dans le petit village de Pescosansonesco, au royaume de Naples (diocèse de Penne), de Dominique Sulprizio, ouvrier cordonnier, et de Rose Luciniani. Dès le lendemain de sa naissance, il fut présenté aux fonts sacrés du baptême, et, à l'âge de trois ans, le 16 mai 1820, il reçut le sacrement de confirmation des mains de Mgr Tibère, au village de Popoli. C'est ainsi que ces pieux parents placèrent leur fils de bonne heure sous la conduite du Saint-Esprit, et l'enrichirent sans retard de ses dons. Ce ne fut pas en vain : Nunzio eut l'attrait de la piété avant même de la connaître, et il se mit à la pratiquer comme par un instinct céleste. On admirait ses vertus précoces, son avidité pour la parole de Dieu, sa dévotion extraordinaire pour le Saint-Sacrement et l'assistance à la sainte Messe; à l'école, il fut le modèle de ses condisciples. Cependant le jeune serviteur de Dieu perdit bientôt ses parents, et il fut placé sous la tutelle de son oncle maternel, Dominique Luciniani, homme d'un caractère rude et brutal, et qui se préoccupait avant tout de ses intérêts matériels. Chez son oncle, qui exerçait la profession de maréchal-ferrant, Nunzio fut occupé à mettre en jeu les énormes soufflets de la forge : sa vie fut un long martyre. Le Seigneur l'avait prévenu de la douceur de ses bénédictions, il ne lui ménagea pas les épreuves. Elles lui vinrent par l'intermédiaire de son propre tuteur, et voici à quelle occasion. Un jour de rigoureux hiver, pendant que la neige tombait à gros flocons, il appela Nunzio, et lui montrant une quantité de fer énorme relativement à sa complexion délicate, il lui ordonna d'aller le porter sans retard à une ferme située au sommet d'une assez haute montagne. Nunzio, prompt à l'obéissance, s'inclina, prit le lourd fardeau, et alla au lieu indiqué. Ce ne fut qu'au prix de fatigues excessives et avec beaucoup de sueur qu'il put gravir la montagne et arriver à l'endroit qui lui était marqué. Cela fait, il reprit la route de Pescosansonesco; mais, malgré la célérité de sa course, il fut saisi par le froid, le corps encore tout inondé de sueur. Cette violente répercussion de sueur lui altéra le sang, et détermina peu à peu une douleur au bas du tibia de la jambe gauche. Faute de soins, la plaie engendra bientôt la carie de l'os, et, à l'endroit de la cheville du pied, il s'ouvrit un abcès qui rendit le jeune Nunzio tout à fait impropre au travail. L'avare tuteur ne songea même pas à soigner son neveu; mais la divine providence eut pitié du jeune martyr et fit naître dans le cœur d'un homme de bien les sentiments d'affection et de dévouement que lui refusait sa propre famille. L'angélique malade, après avoir passé quelques mois à l'hôpital de Sainte-Marie-du-Peuple, à Naples, fut recueilli dans la maison d'un gentilhomme de Castello-Nuovo. Là il donna pendant plusieurs années le spectacle des plus héroïques vertus : on admirait surtout sa patience, sa résignation. Cependant aucun remède ne put vaincre la force du mal dont il était atteint et dont la gravité devint bientôt telle que la mort de Nunzio fut imminente. Son corps se gonfla graduellement dans chacune de ses parties jusqu'au point de présenter une enflure générale qui le déformait horriblement. En cet état le serviteur de Dieu fut réduit à ne pouvoir plus faire le moindre mouvement; toute position lui était insupportable, et une sueur glacée recouvrait la surface de son corps. C'est dans cette pénible et cruelle situation que Nunzio demeura jusqu'aux derniers jours de sa vie, sans que l'excès des douleurs pût jamais lui arracher le moindre mouvement d'impatience. Il supporta tout, au contraire, avec un courage surhumain, et dans des sentiments d'une si profonde humilité que ses souffrances lui paraissaient encore trop légères en comparaison de ses péchés. Enfin la parole finit par lui manquer entièrement et sa mort

devint de plus en plus prochaine. Il en était réduit à cette extrémité lorsque le saint Viatique lui fut apporté. Aussitôt Nunzio transporté, ressuscité en quelque sorte par la force de l'amour dont son cœur était tout embrasé, se leva seul sur son séant et put exprimer à haute voix les sentiments de la plus tendre charité et de la foi la plus vive envers Jésus caché sous les espèces eucharistiques. Ses paroles étaient si touchantes qu'elles firent verser des larmes à tous ceux qui étaient présents. « Venez », disait-il, « venez, ô mon Dieu, ô mon Père, ô mon Seigneur, ô mon époux, ô mon amour ». Bientôt après, nourri du pain des anges et entouré de toutes les consolations de notre sainte religion, Nunzio rendait son âme au Seigneur et s'endormait paisiblement du sommeil des justes en baisant amoureusement et en serrant sur son cœur l'image du Sauveur [1]. 1836.

VIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Philippe *Donneux*, prêtre du diocèse de Besançon, religieux de l'Ordre des Bernardins; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; condamné à la réclusion; mort à Dijon dans une maison de détention. 1794. — Claude *Viot*, prêtre, chapelain de l'église de Chanceaux (Côte-d'Or, arrondissement de Semur, canton de Flavigny); refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté et mis en réclusion à Dijon; mort dans cette ville. 1793.

Jacques *de Neuchèze des Francs*, évêque de Châlon-sur-Saône. Né le 25 octobre 1591 d'une famille noble du Poitou, il était neveu, par sa mère, de sainte Françoise Frémyot de Chantal. Elevé dans la piété et le goût de l'érudition par le célèbre Claude Robert [2], il fut nommé à l'évêché de Châlon en 1624 et sacré la même année à Paris (29 décembre) par son oncle André Frémyot, archevêque de Bourges. Mgr de Neuchèze fut député, en 1655, par la province de Lyon, à l'assemblée générale du clergé. Il gouverna sagement son diocèse et protégea constamment les établissements religieux. En 1626, il transféra à Châlon les Bénédictines de l'abbaye fondée à Lancharre (Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon) au XIe siècle. L'année suivante, il établit les Ursulines dans le faubourg de Saint-Jean de Marzel. Pendant la peste de 1629, il remplit tous les devoirs d'un pasteur zélé, charitable et dévoué. Enfin, après une vie pleine de bonnes œuvres, il s'endormit dans la joie du Seigneur et fut inhumé dans son église cathédrale à laquelle il avait fait des legs considérables [3]. 1658.

VIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jeanne *Brien*, pieuse fille du diocèse de Vannes, demeurant à Saint-Vincent (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton d'Allaire). Vivement attachée à la religion catholique et douloureuse-

1. Sa Sainteté Pie IX a signé, le 14 juillet 1859, l'introduction de la cause de béatification et canonisation du vénérable Nunzio Sulprizio. A l'heure où nous écrivons (1873) on instruit à Naples le procès apostolique de cette cause.

De nombreux miracles se sont opérés sur le tombeau du serviteur de Dieu; quant aux prodiges opérés par l'eau d'une fontaine de Pescosansonesco, où il avait l'habitude de laver sa plaie durant son enfance, ils sont incalculables. — *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle*, et *Analecta Juris Pontificii*.

2. Premier auteur du savant ouvrage qui a pour titre : *Gallia Christiana*.

3. M. l'abbé Pequegnot, *Légendaire d'Autun*.

ment affectée des persécutions dont ses ministres étaient les victimes, elle retira chez elle un prêtre que l'on poursuivait pour le mettre à mort. Cette sainte générosité fut connue ; la pieuse Jeanne Brien fut arrêtée et traduite devant le tribunal criminel du département du Morbihan, siégeant à Vannes. Ce tribunal la condamna à la peine de mort comme recéleuse de prêtres réfractaires, et elle fut immolée en haine de la religion. 1794.

La vénérable *Gisèle*, épouse de saint Etienne, roi de Hongrie, sœur de saint Henri, empereur d'Allemagne, et mère de saint Emeric. Epouse, sœur et mère de Saints, elle sut mériter elle-même, par ses vertus, une magnifique couronne de sainteté, et s'endormit dans le Seigneur à Passau, en Bavière, où son tombeau attire un grand concours de fidèles. Vers 1050. — Horace *Venieri* (en religion Frère Bonaventure), ermite du Tiers Ordre de Saint-François, né à Chieti (Abruzze Citérieure) en 1557. Après avoir embrassé la règle du Tiers Ordre, à Assise, il alla se fixer dans l'ermitage de Castilioncello. C'est là qu'il mourut en grande réputation de sainteté, à l'âge de soixante et onze ans [1]. 1627.

VIIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Berthault, curé d'Arleuf (Nièvre, arrondissement et canton de Château-Chinon) ; expulsé de sa paroisse pour refus de serment ; mis en réclusion dans le département de la Nièvre en 1792 ; conduit à Nantes, puis à Brest ; mort en mer à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — François *Fanard*, prêtre, religieux Cordelier du couvent de la ville de Briey (diocèse de Metz) ; ne fit aucun des serments de la Révolution ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de la Moselle, siégeant à Metz. 1794. — Louis-Jean *Serres*, prêtre de l'ancien diocèse de Saint-Papoul, résidant à Castelnaudary (Aude) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans sa résidence après la loi de déportation ; arrêté en 1794 ; conduit dans les prisons de Carcassonne ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Aude. 1794.

Jean *de Vici*, né à Stroncone (Ombrie), de l'Ordre de Saint-François. C'est à lui qu'on doit la fondation des premiers monastères de l'Observance. Il mourut en grande réputation de sainteté, à Lucera (Capitanate) où il fut inhumé [2]. 1418. — Sœur *Diomira Bini*, du Tiers Ordre de Saint-François, née à Assise en 1574. A l'âge de treize ans, elle fit vœu de chasteté perpétuelle, et, pour s'unir plus étroitement à l'époux de son âme, elle reçut, cinq ans après, l'habit du Tiers Ordre dans l'église de Notre-Dame des Anges, le jour de la fête de la Portioncule. En méditant sur la passion de Notre-Seigneur, elle mérita de partager ses peines et ses souffrances ; sa vie en fut abrégée, et lorsqu'elle eut atteint l'âge de trente ans, ses forces l'abandonnèrent. Son âme s'envola au ciel le 8 mai 1608. — Sœur *Benoîte Nastasi*, vierge, du Tiers Ordre de Saint-François, née à Misetello, près de Messine (Sicile) en 1578, célèbre par ses miracles et ses prophéties [3]. 1650. — Le vénérable Pierre-Georges *Odescalc*, évêque de Vigevano [4]. 1620. — Le vénérable *Frédéric*, abbé d'Hirschau, en Bavière [5]. 1070.

1. De nombreux miracles se sont opérés de tout temps à son tombeau, dans l'église de Castilioncello. La puissance du serviteur de Dieu éclate surtout contre le démon ; les esprits de ténèbres manifestent leur haine contre une grosse chaîne de fer, dont le saint ermite se frappait trois fois par jour, et ils proclament par la bouche des possédés que le pieux solitaire a un grand pouvoir sur le cœur de Dieu à cause de ses jeûnes, de son humilité et de sa pureté. — Cf. *Vie du Frère Bonaventure*, par Fabien Mancini, son confesseur.

2. En 1518, on exhuma son corps pour agrandir le chœur de l'église de Lucera ; ses ossements, blancs comme l'ivoire, étaient parfaitement conservés ; son cœur était intact. Ses restes reposent aujourd'hui sous le maître-autel de la basilique et des ex-voto nombreux témoignent de la piété des fidèles envers lui et du crédit dont il jouit devant le Seigneur. — Wadding, *Annales Ordinis Minorum*.

3. Son corps fut porté et enterré au couvent des Franciscains, à une lieue de Palerme. Des prodiges nombreux éclatèrent après sa mort et furent recueillis en 1681 par l'archevêque de cette ville pour servir à sa canonisation. — *Chroniques franciscaines de Sicile*.

4. Cf. *Additions des Bollandistes* au 8 mai (tome v, pages 393-394). — 5. *Ibid.*

IXe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine *Boyer*, prêtre, religieux Augustin du diocèse d'Albi, né dans la ville de ce nom ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et se décida à sortir de France; massacré, comme prêtre réfractaire, en passant à Saint-Chinian (Hérault, arrondissement de Saint-Pons), dans la salle même de la municipalité de ce lieu. 1793. — Jean-Jacques *Farsac*, prêtre du diocèse d'Albi, massacré comme insermenté, en passant par la ville de Saint-Chinian (Hérault). 1793. — Simon-Augé *Nadau*, prêtre du diocèse d'Albi; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; massacré à Saint-Chinian (Hérault) qu'il traversait pour gagner la frontière. 1793.

Gauthier, évêque d'Autun. Ce prélat combla de biens les monastères bourguignons et surtout ceux de Saint-Bénigne de Dijon, de Cluny et de Flavigny. Il rétablit dans celui-ci la régularité par le ministère d'Heldric, en faveur duquel il se démit du titre d'abbé, possédé depuis longtemps par ses prédécesseurs. Il lui donna, l'an 998, dix-neuf autels, qui ont formé depuis les prieurés, paroisses et chapelles dépendant de cette abbaye. En 1023, ce pieux et charitable évêque fit réunir encore à l'abbaye de Flavigny la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, qui était, en 1789, une paroisse de la ville d'Autun ; il voulut qu'elle servit d'hospice aux religieux de cette abbaye. Gauthier mourut saintement après quarante-neuf ans d'épiscopat. Il donna à la cathédrale de Saint-Nazaire les églises de Broye, Auxy, Saint-Symphorien-de-Marmagne et Dompierre, près Flavigny, pour la célébration de son anniversaire. Cette église lui est aussi redevable d'un grand nombre de précieux manuscrits, conservés encore aujourd'hui dans la bibliothèque du séminaire. Ils prouvent que ce prélat s'attachait à faire fleurir les études aussi bien que la piété, zèle très-remarquable dans ce siècle d'ignorance [1]. 1024.

Le Père *Louis*, religieux Récollet au couvent de Bergame (Lombardie). Dieu l'honora du don des miracles et de prophétie. Il mourut en grande réputation de sainteté au couvent de Brescia. On travaille actuellement à sa béatification. 1679. — Thérèse-Camille *de Soyecourt* (en religion Mère Camille de l'Enfant-Jésus), religieuse Carmélite, née à Paris le 25 juin 1757. La Révolution ayant anéanti son Ordre en France, elle fut choisie de Dieu pour le rétablir, et consacra à cette œuvre son immense fortune. Dieu récompensa son zèle et lui donna de voir, avant sa mort, plus de soixante monastères du Carmel ressuscités de leurs cendres. Elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingt-douze ans. 1849.

Xe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Alric*, prêtre du diocèse d'Albi, religieux Dominicain au couvent de cette ville ; assassiné à coups de baïonnettes, à Saint-Chinian (Hérault, arrondissement de Saint-Pons), au sein même de la municipalité de ce bourg, au moment où il le traversait pour se rendre à la frontière. 1793. — *Avignon*, prêtre du diocèse de Montpellier, né dans cette ville; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — François-Martial *de Savignac*, né à Uzerche (Corrèze, arrondissement de Tulle), curé de Vaiges (Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Sainte-Suzanne); refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Laval ; mis en réclusion ; rendu à la

1. M. l'abbé Pequegnot, *Légendaire d'Autun*.

liberté en 1792 ; suivit, en 1793, dans le Maine, l'armée catholique et royale ; revint dans le canton de Vaiges après la défaite de cette armée (1793); arrêté près de Bazougers (Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Meslay) le 29 avril 1796 ; conduit à Meslay, et de là à Laval ; condamné d'abord à quinze ans de fer, par une commission militaire établie en cette ville ; condamné ensuite à mort comme prêtre réfractaire. 1796.

Léonore *de Vanegas,* vierge, native de Cordoue (Andalousie). Elle avait pris la coutume de demander un *Ave, Maria,* non-seulement à tous les pauvres qu'elle soulageait, mais à toutes les personnes qu'elle rencontrait ; tant était grande sa dévotion à la sainte Vierge. 1556. — Le Père Pierre-Jean *de Calafat,* de l'Ordre de Saint-François, né dans l'île Majorque (une des Baléares). Il était professeur de théologie à l'Université de Salamanque, en Espagne (ancien royaume de Léon) lorsqu'il entra chez les Frères Mineurs de la province de Majorque. Il y continua ses cours et se fit remarquer par son éloquence, car ses leçons ne l'empêchaient pas de se livrer à la prédication, et il produisait des fruits abondants de salut dans l'âme des pécheurs. Le soir, après Complies, il réunissait quelques élèves et leur enseignait, dans des conversations pleines de charme, le moyen d'unir l'étude à la prière, et il les exhortait à ne pas moins travailler à leur perfection qu'à la culture de leur intelligence. Il passait souvent la nuit à genoux, dans la contemplation des saints mystères, et puisait dans l'oraison mentale le courage de mortifier fortement sa chair. Dieu lui fit connaître le jour et l'heure de sa mort. Il s'endormit dans le Seigneur le 10 mai 1572. — Le vénérable Père Nicolas *Launoy,* de la Compagnie de Jésus [1]. 1583. — Le vénérable *Jean d'Avila,* prêtre espagnol et prédicateur distingué [2]. 1569.

XIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Anne-Catherine *Aubert,* née à Paris en 1735, religieuse du couvent des Filles de Saint-Thomas (Ordre de Saint-Dominique) ; accusée de conspiration par les révolutionnaires ; condamnée à mort et exécutée à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Paul-Louis-François *Lecointre,* né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) en 1721, chanoine de la cathédrale du Mans (Sarthe); ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira à Paris ; arrêté dans cette ville ; condamné à mort comme convaincu d'être complice des conspirations qui avaient (disait-on) existé depuis le commencement de la Révolution, de la part des ennemis du peuple et de la liberté, conspirations qui tendaient à allumer la guerre civile et à fanatiser les citoyens ; exécuté à l'âge de soixante-treize ans. 1794. — Angélique *Desmarais,* née à Paris en 1735, religieuse du couvent des Filles de Saint-Thomas de cette ville ; chassée de son cloître par les réformes anti-catholiques de 1791 ; condamnée à mort sous la prévention d'avoir fanatisé les citoyens et allumé la guerre civile ; exécutée à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Antoine-Louis *Desmonceaux,* né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), prêtre du diocèse de Chartres, attaché à celui de Paris ; refusa le serment schismatique de 1791 ; condamné à mort sous la prévention d'être auteur de conspirations ourdies dans le but de fanatiser les citoyens ; exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1794.

Matthieu *Gam,* martyr. C'était un chrétien Cochinchinois qui s'était dévoué pour ramener par mer, de Singapour (Inde transgangétique), les missionnaires que la persécution venait de chasser de la Cochinchine. Il avait le commandement de la barque qui portait Mgr Lefevre et M. Duclos ; ces missionnaires furent reconnus en entrant dans le port de Singapour ; Matthieu fut pris avec eux, le 6 juin 1846, et conduit en prison. Il confessa sa foi avec courage et une sentence de mort fut portée contre lui. Il dit au bourreau avant l'exécution : « Laissez-moi faire mon affaire, et ensuite vous ferez la vôtre ». Puis il jeta un regard vers le prêtre qui l'accompagnait, et, se prosternant la face contre terre, il reçut la dernière absolution. Malgré les instances des soldats, il voulut recevoir le coup de la mort à genoux. Au signal du mandarin le bourreau frappa, mais ce

1. Voir aux *Additions des Bollandistes* du 10 mai (tome v, page 427).

2. Nous avons donné sa vie au 8 mars (tome III, pages 292-294), à la suite de celle de saint Jean de Dieu, fondateur des religieux Hospitaliers de la Charité, à cause de la grande influence qu'il exerça sur la destinée de ce dernier.

ne fut qu'au troisième coup que le courageux athlète remporta la palme du martyre, sans laisser échapper un cri, sans faire le plus léger mouvement [1]. 1847.

XIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis-Joseph *Gardye de la Chapelle,* né à Hennebont (Morbihan, arrondissement de Lorient) en 1754; prêtre habitué d'une église paroissiale du diocèse de Vannes; refusa le serment schismatique de 1791; emprisonné en 1793 par ordre des autorités révolutionnaires du département du Morbihan; embarqué pour des plages lointaines en 1794; mort dans l'entrepont du bâtiment *les Deux-Associés*, à l'âge de quarante ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Jean *de Cambolas,* chanoine de l'église cathédrale de Toulouse, né en 1598, mort en odeur de sainteté à l'âge de soixante-neuf ans [2]. 1668. — Madeleine *Budrisig,* comtesse de Citena (Dalmatie), du Tiers Ordre de Saint-François. Etant devenue veuve à l'âge de dix-sept ans, après trois ans de mariage, elle refusa toute autre union et se consacra aux œuvres de charité; puis, après la mort de ses parents et l'éducation de ses frères, elle se retira dans la ville de Darbe, y embrassa la vie religieuse, et consacra sa fortune à y fonder un nouveau couvent du Tiers Ordre. Sa sainte âme s'envola dans le ciel pour y jouir des embrassements éternels de son céleste Epoux, le 12 mai 1532.

XIIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Mestre, curé de Marchastel (Lozère, arrondissement de Marvejols, canton de Nasbinals); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et jeté dans les prisons de Mende; condamné à mort comme séditieux, par le tribunal criminel du département de la Lozère, siégeant à Mende. 1794. — Charles *Saint-Pez,* né à Roz-Landrieux (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Saint-Malo, canton de Dol) en 1749, curé de Langolen (Finistère, arrondissement de Quimper, canton de Briec); refusa le serment de 1791, fut chassé de sa cure; se retira dans son pays natal, chez sa famille, puis sortit de France après la loi de déportation, passa à l'île de Jersey, rentra en France, s'arrêta à Roz-Landrieux; arrêté par des soldats au moment où il allait administrer un malade, dans un village près de Dol, le 28 avril 1794; conduit à Dol; transféré à Saint-Malo et jeté dans les prisons de cette ville; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794.

Passidée *Grogi,* religieuse Clarisse, née à Sienne (Toscane) le 13 septembre 1564, fondatrice des couvents de Sienne, de Piombino et de Santa-Flora (Ordre de Sainte-Claire). Sa vie ne fut qu'un miracle continuel : ceux qu'elle a opérés après sa mort sont innombrables. Elle mourut à Sienne, en grande réputation de sainteté, à l'âge de cinquante ans, le 13 mai 1615. — Le vénérable *Thomas de Cantimpré,* né (1201) à Lewes-Saint-Pierre, près de Bruxelles, d'une famille illustre, d'abord chanoine régulier de Saint-Augustin, au monastère de Cantimpré, près de Cam-

1. Le pape Pie IX a déclaré vénérable le serviteur de Dieu, Matthieu Gam, le 24 septembre 1857. — *Annales de la Sainteté au XIXe siècle* (45e livraison, septembre 1873).

2. A l'heure où nous écrivons (1873) et depuis plusieurs années déjà, le diocèse de Toulouse postule l'introduction de sa cause.

brai, puis religieux Dominicain. Plusieurs auteurs lui donnent le titre d'évêque suffragant de Cambrai [1]. 1280.

XIVe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bergon, aumônier d'une maison religieuse aux Baumes, près Florac (diocèse de Mende), condamné à mort comme prêtre séditieux par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — Victor *Buisson*, curé de Néoules (Var, arrondissement de Brignoles, canton de la Roquebrussanne), condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département du Var. 1794. — Pierre *Gueston*, né à Theil (Allier, arrondissement de Moulins-sur-Allier, canton de Montet), curé de Saint-Angel (arrondissement et canton de Montluçon); refusa le serment schismatique de 1791; mis en réclusion dans le département de l'Allier en août 1792, puis déporté sur des plages lointaines en 1794; mort à l'âge de soixante-six ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — *Jarrigion*, curé de Recoules-d'Aubrac (Lozère, arrondissement de Marvejols, canton de Nasbinals); arrêté et emprisonné à Mende; condamné à mort comme complice de séditieux. 1794. — *Jarrigion* (frère du précédent), prêtre du diocèse de Mende, vicaire à Saint-Chély-du-Tarn (Lozère, arrondissement de Florac, canton de Sainte-Enimie); ne quitta point sa paroisse; arrêté et conduit dans les prisons de Mende; condamné à mort comme complice de séditieux par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — *Toiron*, prêtre du diocèse de Mende, vicaire à Prinsuejols (Lozère, arrondissement de Marvejols, canton de Nasbinals); ne fit aucun des serments révolutionnaires, et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté en 1794; condamné à mort comme complice de séditieux, par le tribunal criminel du département de la Lozère, siégeant à Mende. 1794 — François-Dominique *Tranchant*, prêtre bénéficier de l'église cathédrale de Cambrai; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1794; condamné à mort pour avoir gardé chez lui des écrits fanatiques, par le tribunal révolutionnaire de Cambrai; exécuté à l'âge de soixante-douze ans. 1794.

Le vénérable *Godescalc*, abbé de Saint-Bertin (Ordre de Saint-Benoît), au diocèse d'Arras [2]. 1176.

XVe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine *Tegrini*, né à Pise (Toscane). Il étudiait le droit dans cette ville, lorsque sa mère le promit en mariage à une jeune fille très-riche. A cette nouvelle, Antoine abandonna tout : études, mère, fiancée et richesses pour se consacrer à Dieu dans l'Ordre de Saint-François. Sa vie fut un

1. Thomas de Cantimpré enseigna la théologie à l'université de Louvain, et prêcha en Belgique, en France et en Allemagne. On a de lui plusieurs *Vies* de Saints et de Saintes (dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes), des *poésies* (en latin), et un livre de morale ascétique, *Bonum universale de Apibus* (publié par Colvener, Douai, 1597) où l'auteur, à l'exemple de l'abeille, extrait de la vie et des écrits de plusieurs saints personnages de sages préceptes qu'il adresse aux supérieurs et aux inférieurs. — Cf. *Martyrologes de France*, aux 13 et 15 mai (tome v, pages 505 et 540).

2. Voir le *Martyrologe de France* du 14 mai (tome v, page 518).

modèle parfait de pauvreté, d'humilité et d'obéissance. Il mourut en odeur de sainteté au couvent de Monte-Luco, près de Spolète. 1313.

Sœur *Marie de l'Assomption*, Clarisse. Elle naquit à Lisbonne d'une famille distinguée par sa naissance ; mais, préférant à une gloire mondaine l'honneur d'être épouse de Jésus-Christ, elle s'enfuit de la maison paternelle sans prévenir ses parents, pour entrer chez les Clarisses Urbanistes. Elle y fut admise et montra par ses vertus que sa vocation venait réellement du ciel. Elle préférait les occupations les plus viles et se réjouissait de raccommoder les vêtements et les chaussures des religieuses; car elle profitait de cette charge pour échanger les vêtements neufs qu'on lui donnait contre des habits déjà usés. Elle fut choisie comme maîtresse des novices, peu après sa profession, puis élue abbesse à trois fois différentes. Son union avec Dieu était continuelle et souvent il lui arrivait de s'évanouir dans la méditation des mystères de la Passion. Les anges la transportèrent un jour à Lisbonne pendant qu'on en faisait le siége ; Notre-Seigneur lui apparut alors et la pieuse servante, s'agenouillant devant lui, le pria de secourir la ville. Elle fut exaucée, et le lendemain les ennemis prenaient honteusement la fuite. Sœur Marie de l'Assomption mourut saintement, en son couvent de Lisbonne, à l'âge de quatre-vingts ans. 1653.

XVIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Rouel, prêtre du diocèse de Mende, vicaire à Nasbinals (Lozère, arrondissement de Marvejols); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et condamné à mort comme complice de séditieux par le tribunal criminel du département de la Lozère, siégeant à Mende. 1794.

Julien-Jean *Dumoustier,* prêtre du diocèse de Vannes, né à Redon (Ille-et-Vilaine) le 17 juillet 1728. Les fonctions du ministère lui semblaient si élevées et si redoutables, qu'il ne voulut jamais en exercer aucune à laquelle la charge des âmes fût attachée ; il se contentait d'édifier son pays par l'exemple de ses vertus, et de satisfaire à Dieu pour les péchés dont il était témoin. Se regardant lui-même comme un grand pécheur, il pratiquait des austérités qui ont abrégé ses jours. Jamais il ne quittait le cilice et presque habituellement il portait une ceinture armée de pointes de fer. Son lit était un peu de paille, et une pierre ou un morceau de bois lui servait d'oreiller. Il jeûnait tous les jours. Outre les aumônes qu'il faisait régulièrement chez lui, le plus souvent il rentrait dépouillé d'une partie de ses habits, dont il avait couvert quelque mendiant. M. Dumoustier contribua puissamment à soutenir ou à fonder des établissements religieux, et il donna plus de 10,000 francs pour la maison des Ursulines, qui, à cette époque, fut formée à Redon. Il légua aussi un jardin et un terrain assez considérable à l'hôpital de la ville, et contribua largement à l'érection et à la décoration de la chapelle. Ce saint prêtre s'endormit dans le Seigneur à l'âge de cinquante-trois ans [1]. 1781.

1. Le cimetière où son corps avait été déposé ayant été, depuis la Révolution, supprimé et changé en un lieu de passage, on exhuma ses ossements en 1820, d'après le vœu de sa famille et des habitants de Redon, pour les transporter et les placer honorablement dans le cimetière actuel. Son tombeau a été et est encore fréquemment visité par un grand concours de fidèles; des faits miraculeux s'y sont produits. — *Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux.

XVIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Bergon,* prêtre lazariste de la maison de Cahors, né à Balaguier (Aveyron) en 1757; condamné à mort par le tribunal criminel de Cahors, comme prêtre réfractaire; exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1794. — Jean-Baptiste *Brelucque,* curé dans le diocèse de Besançon; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Saône. 1793. — Claude *Rougane,* né à Escurolles (Allier, arrondissement de Gannat) en 1724, prêtre d'une paroisse de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); se démit de sa cure lors de la Révolution, et vint demeurer avec les ermites du Mont-Valérien, près Paris; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé, mais prêta celui de liberté-égalité; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal révolutionnaire de Paris; exécuté à l'âge de soixante-dix ans. 1794.

Paul *Souviron,* prêtre du diocèse de la Rochelle, membre de la Congrégation des Missions-Etrangères, passa en Angleterre pendant la Terreur, et résolut de se consacrer à la conversion des infidèles. Envoyé au Tong-King, il parvint à Macao (province de Kouang-Toung), et là sa destination fut changée. Il partit le 2 mars 1797 pour le Szu-Tchouan (province de la Chine proprement dite), y fut arrêté et y mourut le 17 mai suivant. 1797.

Le vénérable *Lieou-Oven-Ven,* martyr en Chine. C'était un jardinier qui depuis un grand nombre d'années donnait l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et était en grande vénération parmi ses compatriotes. Il avait confessé Jésus-Christ une première fois et son refus d'apostasier l'avait fait condamner à un exil perpétuel dans la Tartarie; mais la conduite qu'il tint, ainsi que ses compagnons d'infortune, pendant une révolte qui éclata dans ce pays et les services qu'ils rendirent à la cause de l'ordre, leur mérita leur grâce. Il était donc de retour dans sa patrie, et il avait soixante-treize ans lorsqu'au mois de mars 1834 on arrêta vingt-six chrétiens parmi lesquels se trouvaient ses fils et ses bru, que l'on conduisit en prison à Koueï-Yang (capitale de la province de Koueï-Tchéou). Il se rendit lui-même dans cette ville, et, s'étant présenté au prétoire, il demanda d'être mis avec eux et de partager leur sort. On le renvoya plusieurs fois; mais, sur de nouvelles instances, le mandarin le fit emprisonner, et, par son ordre, on lui grava sur la figure, avec des aiguilles, le mot *imposteur,* et, pour l'empêcher de parler, on lui mit un baillon dans la bouche. Ses compagnons de captivité ayant été condamnés à un exil perpétuel, il resta seul dans son cachot, en proie aux plus cruelles souffrances qu'il supportait avec une sainte joie. Enfin l'on porta contre lui un arrêt de mort et il fut étranglé. 1834.

Le vénérable Jean *Taulère,* religieux contemplatif de l'Ordre de Saint-Dominique [1]. 1361.

XVIIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Auffray, prêtre du diocèse de Nantes, né aux environs de Savenay (Loire-Inférieure, arrondissement de Saint-Nazaire) en 1744; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission militaire de Savenay, 1794. — Pierre *Bernardon,* prêtre du diocèse de Clermond-Ferrand; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794.

1. Nous avons donné la vie du vénérable Jean Taulère au 17 mai (tome v, page 608-610).

—Louis *Pacot,* né en 1760 au diocèse de Liége, prêtre, religieux dominicain à Marienbourg, en Belgique (province de Namur) ; arrêté comme fanatique ; envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris ; condamné à mort pour avoir conspiré contre le peuple français, avec sept autres prêtres ; décapité à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — René *Vallée,* curé de Pithienville (Eure, arrondissement d'Evreux) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation ; arrêté ; conduit dans les prisons d'Evreux ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Eure. 1794.

Le Père *Philippe,* natif d'Aix (Bouches-du-Rhône), de l'Ordre des Frères Mineurs. Après un séjour assez long en France, il vint en Italie et mena la vie érémitique dans les montagnes. Mais le bruit de sa sainteté se répandit au loin et son général lui ordonna, sur la demande de Robert, roi de Naples et de Sicile, d'aller dans cette ville pour être le confesseur de la reine Sancia et des Clarisses que le roi y avait établies en 1310. Le saint religieux méditait habituellement sur la Passion de Notre-Seigneur, et désirait ardemment participer à ses souffrances. Le Fils de Dieu combla ses désirs d'une manière admirable. Il lui apparut un jour, attaché à la croix, et fit couler de ses plaies sacrées des flots de sang sur les mains, les pieds et le côté de Philippe. A partir de ce moment il éprouva dans les membres des douleurs si vives qu'il croyait sentir la pointe des clous et de la lance. Cet illustre serviteur de Dieu s'éteignit doucement dans une honorable vieillesse, à l'âge d'environ cent ans [1]. 1369.

Frère Dominique *Guallard,* Frère Mineur de l'Observance, né en Aragon. Le Seigneur éprouva sa patience par des maladies et des plaies de toute sorte : le serviteur de Dieu ne laissait pas de mortifier son corps avec le même zèle que s'il eût joui de la santé la plus florissante. Chaque jour il inventait de nouveaux moyens de se tourmenter : la discipline, le jeûne au pain et à l'eau, les veilles, les ceintures de pénitence, il essayait tout. Il expira au couvent de Valence, après avoir prédit l'époque précise de sa mort [2]. 1595.

XIXe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Adelon, curé de Neuffontaines (Nièvre, arrondissement de Clamecy, canton de Tannay) ; condamné à la déportation à l'âge de soixante-quatorze ans pour refus du serment de la constitution civile du clergé ; transporté à Nevers, de là à Nantes, puis à Brest ; déposé à l'hôpital Saint-Louis de cette ville ; mort en ce lieu. 1794.

Les vénérables *Jean de Cétine* et *Pierre de Duenos,* Frères Mineurs, martyrisés en haine de la religion à Grenade (Espagne), par les Maures auxquels ils étaient venus prêcher l'Evangile [3]. 1397.

1. Les Frères du couvent qui touche à celui des Clarisses de Naples désiraient l'enterrer immédiatement ; mais avant qu'ils eussent pu réaliser leur projet, des enfants se mirent à crier dans la ville en disant qu'un saint religieux était mort au monastère des Clarisses. Le peuple accourut aussitôt pour le vénérer, et, pendant plusieurs jours il fut impossible de l'enterrer. On se disputait ses vêtements, et huit fois il fallut les renouveler. Deux jeunes filles contrefaites et boiteuses, une femme paralysée, un homme muet et estropié, deux aveugles et un grand nombre d'autres malades furent guéris en cette circonstance. Après ces miracles et beaucoup d'autres, le corps du saint religieux fut enterré dans la chapelle de Sainte-Claire ; mais, les religieuses, craignant qu'on ne leur enlevât un si précieux trésor, le firent transporter dans leur couvent et le gardèrent dans une belle châsse. — Le Père Luc de Wadding, *Annales Ordinis Minorum.*

2. Son corps reprit aussitôt la souplesse et l'apparence d'un corps vivant. Il fallut l'enfermer à la sacristie, afin de le dérober à la foule avide de se procurer quelques-uns de ses restes. Son tombeau fut visité par de nombreux pèlerins et devint célèbre par les miracles qui s'y opérèrent. Les murs de la chapelle où repose le serviteur de Dieu étaient couverts d'ex-voto lorsque Urbain VIII (1623-1644) défendit de rendre ces honneurs aux morts, avant que la cour de Rome eût prononcé. — Le Père Bénigne Fremaut, de l'Ordre de Saint-François.

3. Les corps de ces deux victimes furent traînés dans les rues de la ville, outragés par les enfants et jetés à la voirie en dehors de Grenade. Ils furent enterrés trois jours après par les chrétiens, puis apportés plus tard en Catalogne. La plus grande partie de leurs ossements repose dans la cathédrale de Vich ; on en donna quelques-uns à Marie, reine d'Aragon, en 1457. La tête de l'un se conserve au mo-

Marie *Barbier,* vierge, née à Montréal, au Canada, le 1er mai 1663, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame (fondée à Montréal par la vénérable sœur Marguerite Bourgeoys). Le caractère particulier de sa piété, le mobile de sa vie intérieure, ce fut sa dévotion à l'Enfant Jésus, pour qui elle se sentait pénétrée d'amour et de confiance Ayant été mise à la boulangerie de la maison, et se voyant chargée d'un accablant travail, elle s'adressait à l'Enfant Jésus, dans ses embarras sans cesse renaissants, et tout réussissait par la bénédiction qu'il donnait à ses œuvres. « Je boulangeais seule », a-t-elle écrit, « je n'y entendais rien ; cependant, me confiant au saint Enfant Jésus, j'en venais à bout : on louait la boulangère, et moi le Boulanger ». Dans la cinquième année de sa profession, elle fut envoyée à l'île d'Orléans, avec une autre sœur, pour y fonder une école. Elles eurent beaucoup à y souffrir ; mais leur généreux dévouement, leur conduite apostolique, attirèrent sur leurs travaux les plus abondantes bénédictions. La sœur Barbier fut appelée ensuite à Québec, pour y fonder une maison de Providence pour les jeunes ouvrières. Jamais peut-être on ne vit d'une manière plus sensible la protection divine sur une œuvre : il régna bientôt dans cette maison un esprit d'innocence, de ferveur et de simplicité digne des communautés les plus parfaites. Sa mission accomplie, la sainte fondatrice revint dans sa communauté de Montréal : elle y vécut encore de longues années, puis mourut d'une mort précieuse devant Dieu, à l'âge de soixante-dix-sept ans [1]. 1739.

Le vénérable *Pierre le Chantre,* chanoine de l'Eglise de Paris [2]. 1180. — Le vénérable *Théophile de Corte* (ville de Corse), prêtre et religieux de l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance, né le 30 octobre 1676, mort en grande réputation de sainteté, dans la soixante-quatrième année de son âge [3]. 1740.

XXe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

L'illustre serviteur de Dieu dom Christophe *Colomb,* révélateur du Nouveau-Monde, vice-roi des Indes, grand amiral de l'Océan, précurseur de l'apostolat dans le nouveau continent, né à Gênes en 1435, de Dominique Colomb et de Suzanne Fontanarossa, mort à Valladolid (Vieille-Castille), à l'âge de soixante-dix ans, dans de grands sentiments de piété [4]. 1506.

nastère de Grenade, celle de l'autre dans celui de Séville. Plusieurs couvents d'Espagne possèdent également quelques reliques des saints martyrs, et souvent des miracles ont attesté leur puissance dans le ciel. — Le Père Luc de Wadding, *Annales Ordinis Minorum.*

1. M. l'abbé Chapia, *La Vie d'une Sainte pour chaque jour de l'année.*

2. Cf. *Martyrologe de France* du 19 mai (tome VI, page 2).

3. Un décret de la sacrée Congrégation des Rites, en date du 8 septembre 1817, a proclamé l'héroïcité des vertus du vénérable Théophile de Corte. — Cf. *Cenni sulla vita del venerabil Teofilo da Corte, scritti dal P. Luigi Paoletti* (Lucques, 1852).

4. Des démarches furent tentées à Rome en 1870 pour obtenir l'introduction de la cause de la béatification de Christophe Colomb. Dès 1865, deux laïques, en France et en Italie, adressèrent simultanément, sans s'être concertés, une semblable demande au Saint-Siége. L'année suivante, le cardinal-archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, dans la juridiction métropolitaine duquel se trouvent les Antilles françaises, supplia le souverain Pontife d'écouter favorablement ces vœux. L'Espagne s'émut à son tour, et le cardinal-archevêque de Burgos adhéra pleinement à la requête présentée par son collégue de Bordeaux. Dans les deux Amériques, et jusqu'en Russie, l'opinion se montra sympathique à ce suprême hommage, à cette glorieuse réparation demandée pour un si grand homme qui avait tant souffert pendant sa vie de l'ingratitude et du mépris de ses contemporains.

On a objecté que l'introduction de cette cause ne pourrait se faire qu'en violant les règles sagement établies par le pape Benoît XIV. Mais cette exception, qui serait nécessairement unique dans les annales de l'Eglise, puisqu'il n'y a plus de nouveau monde à découvrir et à conquérir à l'Evangile, semble se justifier par le caractère exceptionnel de l'homme pour lequel on sollicite l'honneur d'être placé sur les autels catholiques. Il est certain, d'ailleurs, que Christophe Colomb donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Cottero, qui fut secrétaire de saint Charles Borromée, recueillit en Espagne, pendant deux séjours qu'il fit dans cette contrée, des témoignages précieux sur sa tempérance, sa modestie, sa gravité, sa mortification, son zèle à réciter l'office divin, son horreur pour tout ce qui porte atteinte à l'honneur de Dieu. L'Eglise jugera, dans sa sagesse, ce qu'il convient de faire. Un des derniers historiens de Christophe Colomb, celui qui s'est spécialement attaché à mettre en lumière la mission providentielle de cet homme extraordinaire, M. Roselly de Lorgues, a récemment adressé au concile du Vatican une supplique pressante. Plusieurs prélats joindront sans doute leurs efforts à ceux du pieux et docte écri-

Le vénérable Barthélemy *Holzhauser,* prêtre, né en 1613 au village de Languenau, près d'Augsbourg, réformateur de la vie cléricale parmi les prêtres séculiers de l'Allemagne [1]. 1658. — Le vénérable *Guyon*, vingt-troisième abbé de Cîteaux [2]. 1272.

XXIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Maupinot,* né à Reims (Marne) en 1722, frère des Ecoles chrétiennes, dans leur maison de Moulins, sous le nom de frère Léon ; emprisonné pour refus de serment ; condamné à la déportation par les autorités du département de l'Allier ; conduit à Rochefort, déporté ; mort sur le navire, pendant la traversée, à l'âge de soixante-douze ans ; enterré dans l'île d'Aix. 1794.

Mgr Charles-Joseph-Eugène *de Mazenod,* évêque de Marseille, fondateur et premier supérieur général de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Né à Aix, en Provence, le 1er août 1782, d'une famille aussi pieuse que noble, il passa les années de sa jeunesse au milieu des privations et des angoisses de l'exil. Ses parents avaient émigré. Les armées révolutionnaires les poussèrent successivement de Turin à Venise, de Venise à Naples et de Naples à Palerme. C'est à Venise que le jeune de Mazenod vit se développer en lui les germes d'une vocation sacerdotale. Après avoir triomphé de tous les obstacles qui s'opposaient à la réalisation de son désir

vain. Voici en quels termes s'exprimait, en 1867, Mgr Charvaz, archevêque de Gênes, dans une lettre adressée au pasteur suprême. Ce document résume toutes les raisons que l'on peut alléguer en faveur de la décision demandée :

« Très-Saint Père,

« Sachant qu'un prince de l'Eglise et quelques-uns de mes confrères dans l'épiscopat ont déjà manifesté à Votre Sainteté le désir de voir introduire devant la Congrégation des Rites la cause de la béatification du religieux et illustre Christophe Colomb, à qui l'ancien monde est redevable de la gloire de la découverte du nouveau, en ma qualité d'archevêque du diocèse où est né ce grand et fidèle serviteur de Dieu, je viens moi-même très-humblement, mais avec joie et confiance, vous exprimer le même vœu, tant en mon nom propre qu'au nom du clergé et des fidèles de mon diocèse.

« Après avoir lu l'histoire du célèbre navigateur génois, écrite sous les auspices et par l'ordre de Votre Sainteté par le pieux et docte comte Roselly de Lorgues, on ne peut se dispenser d'y reconnaître une élection divine, une mission providentielle, un encouragement, un but éminemment élevé dans l'héroïsme, dans l'exércice des vertus chrétiennes, et dans la découverte du Nouveau-Monde, qui a doublé le champ où travaillent les ouvriers évangéliques, une œuvre féconde pour l'accroissement du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« La vie publique et privée de Christophe Colomb renferme un tel assemblage de merveilleux et de surnaturel ; elle renferme des caractères de sainteté si éclatants, que l'admiration pour ce grand homme se change en vénération pour le véritable disciple de l'Evangile, pour le fils grandement dévoué à l'Eglise.

« Néanmoins, très-saint Père, je ne me dissimule pas les difficultés que présente l'introduction de la cause de Christophe Colomb, qui fut successivement encouragé et béni par trois Papes, et dont Votre Sainteté a déjà loué dans un bref le cœur évangélique, le zèle infatigable et le caractère providentiel, à cause de la nécessité de se conformer aux règles établies par le pape Benoît XIV ; mais Christophe Colomb ayant passé presque toute sa vie sur mer, sa grande œuvre étant exceptionnelle, et la papauté l'ayant de son temps traité exceptionnellement, je supplie Votre Sainteté de vouloir bien user de sa suprême autorité pour introduire cette cause d'une manière exceptionnelle.

« Ce serait, très-saint Père, un accroissement de gloire pour Votre Sainteté, un heureux événement pour les fidèles de ce diocèse, et pour tous les marins, qui gagneraient ainsi un glorieux patron et un admirable modèle, dont ils sont encore dépourvus et dont ils sentent le besoin, si l'on pouvait un jour invoquer publiquement comme bienheureux ce grand navigateur, ce chrétien héroïque, que l'on considère avec raison comme l'une des plus belles individualités de l'histoire du monde et comme le premier Apôtre de l'Amérique ».

Annales de la Sainteté au XIXe *siècle* (19e livraison, juillet 1870). — Cf. *Christophe Colomb, histoire de sa vie et de ses voyages,* par le comte Roselly de Lorgues (3e édition, 2 volumes in-8°, Paris, 1869, à la librairie académique de Didier et Ce).

1. Nous avons esquissé la notice du vénérable Barthélemy Holzhauser avec celles de quelques autres oratoriens célèbres, à la suite de la biographie de saint Philippe de Néri, fondateur de l'Oratoire, au 26 mai (tome VI, pages 206-229).

2. Cf. *Martyrologe de France* du 20 mai (tome VI, page 40).

et refusé les positions les plus brillantes, il put entrer au séminaire de Saint-Sulpice, que dirigeait alors M. Emery. Ce vénérable prêtre accorda bientôt à son nouvel élève une place à part dans son affection, et quand le séminaire fut privé de ses premiers supérieurs, on ne fut pas étonné de les voir désigner l'abbé de Mazenod et deux de ses confrères pour les suppléer pendant leur absence. Ordonné prêtre le 21 décembre 1811, par Mgr Demandolx, évêque d'Amiens, il revint ensuite à Aix. Là il répondit à Mgr Jauffret qui lui demandait ce qu'il désirait : « Rien, Monseigneur ; veuillez permettre que je me consacre tout entier au soin de la jeunesse et des pauvres ». Et aussitôt il se mit à l'œuvre. Ses succès dépassèrent ses espérances, et il devint plus audacieux à procurer la gloire de Dieu. L'occasion était favorable. La situation de l'Eglise de France, à cette époque, était vraiment déplorable. Les plaies ouvertes par la Révolution saignaient encore et la plupart des populations rurales gémissaient dans l'ignorance et l'abandon. Le clergé, décimé et dispersé, n'avait pu combler les vides faits dans ses rangs par la mort, l'exil et les lâches apostasies. C'est la vue de tant de maux et de cette extrême disette d'ouvriers selon le cœur de Dieu qui inspira à l'abbé de Mazenod la pensée de fonder sa Congrégation [1]. Le ciel versa sur cette œuvre naissante ses plus abondantes bénédictions, et la province ecclésiastique d'Aix n'oubliera jamais cette belle série de missions depuis non interrompues et étendues à toute la France, à la grande joie de l'Eglise et pour le plus grand bien des âmes, dont elle goûta les merveilleuses prémices. A la tête de ses chers missionnaires, l'abbé de Mazenod travaillait sans relâche. Partout infatigable, partout payant de sa personne, on le vit renouveler dans les chaires de Fuveaux, de Marignane, de Barjols, de Marseille, etc., les touchants souvenirs des Bridaine, des Montfort, des Bourdoise et des Régis. Et quand l'exercice de ce rude apostolat eut fortement trempé cette âme d'élite, Dieu jugea le moment opportun de faire de l'humble missionnaire un prince de l'Eglise. Mgr Charles-Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille et oncle du pieux fondateur, se démit, en

1. *Notice sur la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée.* — L'ancien monastère des Carmélites, à Aix, fut le berceau de cette Congrégation, fondée en 1816 par l'abbé de Mazenod. Dans ses Constitutions, le fondateur lui assigne pour fin principale l'instruction et la conversion des pauvres. Les Missions, les Retraites et les Catéchismes, surtout dans les paroisses rurales, telles sont les œuvres auxquelles ses membres devront spécialement s'appliquer.

Le premier plan du fondateur était circonscrit dans des limites assez étroites, et ses disciples avaient reçu le nom d'Oblats de Saint-Charles ou Missionnaires de Provence. Mais quand le pape Léon XII daigna approuver (17 février 1826) le nouvel Institut, ses Constitutions et ses Règles, et concéder aux Missionnaires le nom d'Oblats de Marie Immaculée, la Congrégation naissante s'étendit de plus en plus. En 1830, le noviciat fut transféré en Suisse, et, pendant plusieurs années, les Oblats évangélisèrent un grand nombre de localités du diocèse de Lausanne et de Genève, en y recueillant les fruits les plus consolants. Dès 1841, ils s'adonnèrent aux missions étrangères : l'Angleterre, l'Ecosse, le haut et le bas Canada, les Etats-Unis, les vastes régions de l'Orégon, le Texas, le Mexique, l'île de Ceylan, la colonie anglaise de Natal, reçurent bientôt de nombreux ouvriers évangéliques. Cette immense diffusion réclamait des additions aux Règles et Constitutions de l'Institut, et la division de la Congrégation en provinces et en vicariats. Ces additions furent acceptées dans un chapitre général tenu à Marseille en 1850, soumises à l'autorité de l'Eglise et approuvées par Sa Sainteté Pie IX, par lettres apostoliques en date du 28 mars 1851.

Aujourd'hui la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée est divisée en quatre Provinces et six Vicariats de Missions.

La France compte deux Provinces qui comprennent vingt-deux établissements, dont deux grands séminaires, ceux de Fréjus et d'Ajaccio. Trois de ces maisons ont des Noviciats; l'un à Notre-Dame de l'Osier (diocèse de Grenoble), l'autre à Nancy, le troisième à Rennes. Sept de ces communautés desservent des pèlerinages célèbres de la sainte Vierge : Notre-Dame de l'Osier; Notre-Dame de Sion (diocèse de Nancy); Notre-Dame de Cléry (diocèse d'Orléans); Notre-Dame de Talence, à Bordeaux; Notre-Dame de Bon-Secours (diocèse de Viviers); Notre-Dame des Lumières (diocèse d'Avignon); Notre-Dame de la Garde, à Marseille. Le supérieur général a choisi pour lieu de résidence la maison de Paris (rue de Saint-Pétersbourg, 26).

La Province d'Angleterre comprend cinq établissements dans l'Angleterre proprement dite, un en Ecosse (à Leith, près Edimbourg), et quatre en Irlande. C'est à Stillorgan, près de Dublin, que se trouve la maison de noviciat de la Province britannique.

La Province du Canada compte 8 établissements dans le Canada et deux maisons dans l'Etat de New-York. La maison de noviciat de cette Province est à Montréal.

Les six Vicariats de Missions de la Congrégation sont ceux : 1° de la Rivière-Rouge, qui comprend toute l'étendue du diocèse de Saint-Boniface; 2° de Mackensie; 3° de la Colombie britannique; 4° du Texas, comprenant un établissement à Brownsville et un autre à Matamoros, en Mexique; 5° de l'île de Ceylan; 6° de Natal.

Les Oblats de Marie ont aussi une procure à Rome pour gérer les intérêts de leurs Missions auprès du Saint-Siége; c'est là que plusieurs d'entre eux se préparent chaque année à la réception des grades théologiques et canoniques. Les Provinces et les Vicariats reçoivent leur personnel du scolasticat général établi à Autun, dans la maison dite du Sacré-Cœur. Les jeunes profès s'y préparent au sacerdoce en achevant le cours de leurs études philosophiques et théologiques.

Tel est le tableau abrégé des Missions qu'embrasse la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée On le voit, c'est un champ bien vaste qui s'ouvre devant son zèle apostolique, jusque dans des régions encore inexplorées. Partout elle est appelée à mettre en pratique la divine parole qui forme sa chère devise : « Le Seigneur m'a envoyé pour évangéliser les pauvres ». C'est la part spéciale qu'elle a choisie, et c'est en la cultivant que lui sont accordées les plus riches bénédictions. — *Notes locales.*

faveur de son neveu, de sa charge pastorale (1837). Comment décrire ici cette prodigieuse activité qui, tout en continuant de surveiller le développement de sa Congrégation toujours aimée, permet à Mgr de Mazenod de transformer en peu d'années la face de son beau diocèse ? Erection d'une foule de paroisses nouvelles dans la ville et la banlieue de Marseille ; constructions de grandes et belles églises sur tous les points du diocèse ; établissement de l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle; organisation de celle du Denier de Saint-Pierre et d'une foule d'autres ; construction d'une cathédrale, et, à Notre-Dame de la Garde, d'un sanctuaire dont son successeur (Mgr Cruice) prit si bien à tâche de poursuivre l'achèvement : tels furent les débuts du nouvel évêque de Marseille. Le grand et le petit collége du Sacré-Cœur, et le petit séminaire de la Sainte-Famille lui doivent leur fondation. L'asile des Jeunes Orphelins et l'Œuvre de la Providence trouvèrent en lui un constant et zélé protecteur. L'Archiconfrérie de la Jeunesse ouvrière reçut de lui son institution canonique et de nombreux témoignages d'un intérêt paternel. Son intérêt et son affection n'ont pas manqué non plus à la Société de Saint-Joseph, au Patronage des Apprentis, aux Confréries de Pénitents. C'est sous son inspiration que l'on vit s'établir, à Marseille, les Frères de Saint-Jean de Dieu, et s'élever la maison des Petites Sœurs des Pauvres. C'est à son zèle que le diocèse doit l'établissement des Sœurs de Charité, les Conférences de Saint-Vincent de Paul et les Associations de Dames pieuses qui visitent et consolent les pauvres malades. Enfin, c'est son inépuisable sollicitude qui le conduisit à créer les Œuvres de Servantes, afin d'offrir une sauvegarde à l'innocence de tant de jeunes filles qui, venues à Marseille pour y trouver un abri souvent bien incertain, sont exposées à tous les dangers de la jeunesse et de l'isolement. Cependant les fatigues inséparables de tant de nobles travaux altérèrent la santé du vénérable prélat : après une longue et douloureuse maladie, il alla au ciel recevoir la couronne que Dieu a promise aux bons et fidèles serviteurs [1]. 1861.

XXIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste-Joseph *Grandmaire,* né à Provenchères (Vosges, arrondissement de Saint-Dié, canton de Saales), prêtre, religieux du Tiers Ordre de Saint-François, sous le nom de Père Barnabé ; repoussa le serment schismatique de 1791 ; emprisonné en 1793 ; conduit à Rochefort par ordre des autorités du département de la Meurthe ; déporté sur des plages lointaines ; mort en exil et enterré dans l'île d'Aix. 1794.

La vénérable Françoise *Roy,* née à Nevers en 1582, réformatrice de l'ancienne abbaye (Ordre de Saint-Augustin) de Nyoiseau ou Nidoiseau (diocèse d'Angers). Dès l'âge de huit ans, elle était entrée dans l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Nevers, et y avait fait profession à l'âge de dix-sept ans. Ses compagnes, pleines d'admiration pour sa ferveur, ne l'appelaient jamais que *la Sainte.* Nommée par le roi Louis XIII à l'abbaye de Nyoiseau, et pourvue de ses bulles pontificales dès le 29 juillet 1616, à l'âge de trente-cinq ans, elle n'accepta cet honneur que dans l'espoir de faire accepter par ses subordonnées le plan d'une réforme, depuis longtemps l'objet de ses désirs. Après avoir reçu (20 mars 1618) la bénédiction abbatiale de la main de l'évêque de Poitiers, elle partit aussitôt pour Nyoiseau, et le 6 avril suivant, elle faisait son entrée solennelle dans son monastère. A peine installée, elle mit la main à la grande œuvre qu'elle méditait, de concert avec deux religieuses de la Trinité de Poitiers qu'elle avait amenées avec elle. Mais une formidable opposition se dressa immédiatement devant elle, et l'arrêta tout à coup. Les religieuses rebelles, s'armant de l'appui des gentilshommes du pays, contraignirent la vénérable abbesse à suspendre les décrets de sa réforme. En présence de la violence, Françoise Roy prit une résolution héroïque : elle sortit de son monastère, et, accompagnée de quelques-unes des religieuses les plus ferventes, elle alla s'établir dans un ermitage voisin, ne prenant chaque jour pour toute nourriture que du pain sec et ne buvant que de l'eau d'une fontaine qui coulait près de sa nouvelle habitation. Ce spectacle touchant émut jusqu'aux plus insoumises, qui vinrent lui demander pardon de leurs excès, se retirèrent dans le prieuré de la Lande-aux-Nonnains, et laissèrent à la sainte abbesse le

1. Ces détails sont extraits en grande partie du *Mandement* de Mgr Cruice, à l'occasion du premier anniversaire de la mort de son vénéré prédécesseur.

champ libre pour achever et perfectionner son entreprise. Françoise Roy ne faillit pas à cette grande tâche, et, à sa mort, elle pouvait jeter ses regards consolés sur ses filles, toutes dignes d'une telle mère [1]. 1643.

XXIIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Brugnière*, curé de Gabriac (Lozère, arrondissement de Florac, canton de Barre), au diocèse de Mende ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — Sébastien *Moine*, prêtre du diocèse de Carpentras, résidant à Mormoiron (Vaucluse, arrondissement de Carpentras) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794.

Le vénérable *Nicolas des Prés*, religieux Célestin, mort à Paris en odeur de sainteté. 1516. — Le Père Barthélemy *Agricola*, né à Amberg, ville forte de Bavière (Haut-Palatinat). Ses parents étaient hérétiques ; mais il les abandonna dans sa jeunesse et se convertit à la foi catholique. Il embrassa la vie religieuse chez les Conventuels, et se fit remarquer par la sainteté de sa vie, par son zèle pour l'observation de la règle, son amour pour la pauvreté et sa charité envers les pauvres. Les miracles qu'il opéra avant et après sa mort firent connaître au monde les mérites de ce saint religieux. Il mourut à Naples ; son corps repose dans l'église du couvent des Conventuels de cette ville, et il est entouré de la vénération des fidèles. On travaille à sa béatification. 1612. — L'illustre serviteur de Dieu, Pierre *Goureau*, surnommé le Père des Pauvres, né en 1507 à Beaupreau (Maine-et-Loire). A la mort de ses parents, il se trouva en possession d'une fortune considérable, et, se vouant tout entier aux œuvres obscures et méconnues de la charité et du dévouement, il mit les revenus de ses riches et vastes possessions au service des indigents et des religieux. Il s'endormit doucement dans le Seigneur à l'âge de soixante-cinq ans, et fut inhumé à droite du maître-autel de l'église de Saint-Michel du Tertre, sa paroisse. 1572. — Le vénérable (ou bienheureux, selon plusieurs auteurs) *Técelin* ou *Tezelin*, seigneur de Fontaines, près Dijon, époux de sainte Alix ou Aleth, et père de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux et docteur de l'Eglise [2]. XIIe siècle.

Jérôme *Savonarole*, dominicain, né en 1452 à Ferrare, d'une famille noble. Doué d'un esprit vif et pénétrant, d'une grande ardeur pour l'étude, il fit dans les sciences des progrès si rapides, qu'à vingt-deux ans, lorsqu'il prit à Bologne l'habit de Saint-Dominique, il marquait déjà parmi les savants de son siècle. Après sa profession, il enseigna la philosophie. Il fut ensuite employé à la direction des âmes ; mais la prédication, pour laquelle il avait un talent particulier, fut bientôt son occupation presque exclusive, et il devint le premier prédicateur de son siècle. Il attaquait avec une sainte liberté les vices des grands et de la multitude, sans acception de personne. En 1479, il écrivit à saint François de Paule, dont la réputation de sainteté et de sagesse était répandue partout. Dans sa réponse, le saint fondateur des Minimes fait l'éloge de sa piété et de son zèle apostolique, et lui prédit le succès de ses prédications futures, les tribulations qui l'attendaient et sa mort tragique, avec des détails aussi circonstanciés qu'aurait pu le faire, après coup, un historien. Cette prédiction d'une mort violente ne fit qu'enflammer son zèle : il continua donc à prêcher les vérités chrétiennes et à reprendre les déréglements du siècle, combattant avec une grande énergie tout abus opposé à l'esprit de l'Evangile, et menaçant de la colère de Dieu quiconque enfreignait ses lois. On venait en foule entendre ses prédications, qui produisaient une vive impression sur le plus grand nombre de ses auditeurs ; d'ailleurs, sa vie austère et ses vertus ajoutaient encore à la force de son éloquence ; aussi, produisit-il des effets merveilleux dans les villes de Rieti, de Brescia, de Reggio, de Bologne, de Ferrare et de Mantoue ; mais c'est surtout Florence qui devint le principal théâtre de ses travaux apostoliques. A l'époque où il fut nommé prieur du couvent de Saint-Marc de cette ville, les Florentins étaient divisés par des dissensions

1. Le Révérend Père Dom François Chamard, *Vies des Saints personnages de l'Anjou.*

2. Cf. *Martyrologe de France* du 23 mai (tome VI, page 111) ; la vie de saint Bernard, au 20 août (tome X, page 50) ; et celle de sainte Aleth au 4 avril (tome IV, page 139).

civiles. La guerre que se faisaient deux factions puissantes avait ouvert la porte à de graves excès ; la licence ne connaissait plus de bornes. La fermentation produite par ces discordes intestines avait pénétré jusque dans les cloîtres, et le couvent de Saint-Marc n'avait pas échappé à la contagion ; le premier soin de Jérôme Savonarole fut d'y introduire la paix en y introduisant une salutaire réforme. D'autres couvents ayant adopté ses sages règlements, il se forma une Congrégation dite de Saint-Marc, dont il fut regardé, avec raison, comme le principal fondateur. Il s'appliqua ensuite à réformer les mœurs du peuple et des grands, en les menaçant des jugements terribles de la justice divine, et en leur prédisant les calamités qui allaient fondre sur eux s'ils ne recouraient à la pénitence. La faction des Pazzi ayant succombé sous celle des Médicis, Laurent de Médicis, chef de cette puissante famille, s'était emparé du pouvoir, et tout pliait sous sa puissance. Comme il en usait avec tyrannie, Savonarole ne put se dispenser de lui donner des avis propres à régler sa conduite d'une manière plus conforme à l'équité et à l'humanité. Laurent essaya, de son côté, de l'attacher à son parti, afin de profiter de l'influence qu'il avait sur la multitude. Il lui envoya des députés pour l'engager à changer le genre de ses prédications, et surtout à ne plus prédire les choses futures ; mais Savonarole lui fit répondre qu'il eût à faire pénitence de ses péchés, parce que les maux qui devaient fondre sur lui et sur sa maison n'étaient pas éloignés. Laurent prit en mauvaise part cet avertissement, et lui fit dire par d'autres députés que s'il ne s'abstenait de prêcher, il le ferait chasser de la ville. Savonarole répliqua qu'il resterait, et que ce serait Laurent qui sortirait bientôt de Florence. En effet, il mourut peu de temps après dans l'un des faubourgs, après avoir fait venir auprès de lui Jérôme Savonarole pour l'assister dans ses derniers moments. Il y avait cinq ans que le zélé prédicateur de l'Evangile travaillait à la conversion des Florentins, lorsqu'il fut appelé à Bologne pour y prêcher le Carême de 1493. Charles VIII, dans son expédition d'Italie, avait fait un traité de paix avec les Florentins ; mais Pierre de Médicis, fils de Laurent, qui l'avait négocié, fut en butte à la colère du peuple et obligé de sortir de la ville pendant qu'on pillait ses palais et qu'on s'emparait de ses trésors. Lorsque cette sédition fut apaisée, les Florentins, craignant que Charles VIII ne fût offensé de la conduite qu'on avait tenue envers les Médicis, lui envoyèrent une ambassade qui avait pour chef Savonarole. Il porta la parole devant le prince, dont il implora la clémence en faveur des coupables. Charles pardonna et fit une entrée pacifique dans la ville, qui lui ouvrit ses portes. Savonarole profita ensuite de l'ascendant qu'il avait sur le peuple pour organiser la République sur de nouvelles bases, et il empêcha les Florentins d'entrer dans la ligue des princes d'Italie contre Charles VIII, qui venait de conquérir le royaume de Naples. Il fut député de nouveau vers ce prince, qu'il suivit à Pise ; mais les propositions dont il était porteur ne furent pas acceptées dans leur entier. Après avoir prêché avec son zèle ordinaire dans plusieurs églises de la ville, il retourna à Florence, où le nombre de ses ennemis allait toujours en augmentant. Son immixtion dans les affaires publiques, quoiqu'il n'eût en vue que l'intérêt général, ses prédictions, la franchise de son langage, avaient soulevé contre lui bien des animosités secrètes qui finirent par faire explosion. Alexandre VI, prévenu contre lui, lui fit défendre de prêcher à Florence le Carême de 1496, et lui ordonna d'aller exercer ailleurs son ministère ; mais le sénat de cette ville, qui sentait combien la présence de Savonarole importait à la République, fit lever cette défense, et il reprit le cours de ses prédications. Ses ennemis, de leur côté, reprirent le cours de leurs machinations contre lui ; il fut accusé auprès du pape de prêcher une mauvaise doctrine, et l'un de ses sermons fut déféré au Saint-Siége. Alexandre VI lui interdit de nouveau la prédication, et lui ordonna de se rendre à Rome ; mais les Florentins ne voulurent pas le laisser partir, et le Pape le frappa des censures ecclésiastiques. Savonarole lui écrivit pour se justifier, et le Pape se relâcha de la sévérité dont il avait usé à son égard ; mais, sur de nouvelles accusations qui n'étaient pas mieux fondées, le Pape le frappa de nouvelles censures. Ses ennemis de Florence le traitèrent de séducteur et de faux prophète, ameutèrent contre lui la populace, qui vint mettre le feu au couvent de Saint-Marc : on se saisit de sa personne et on le conduisit devant les magistrats, qui le questionnèrent sur ses prédictions. Jérôme soutint que toutes seraient vérifiées par l'événement. On le mit ensuite en prison et l'on nomma des commissaires, qui lui firent subir une torture si atroce, que tous ses membres en furent disloqués. Il la supporta avec un courage héroïque, priant Dieu pour lui et pour ses bourreaux. Alexandre VI, apprenant qu'il était en prison, demanda qu'on l'envoyât à Rome ; mais les Florentins s'y étant refusés, le Pape dépêcha sur les lieux deux commissaires qui le firent torturer de nouveau, dans l'espérance de lui arracher quelque aveu qui pût donner lieu à une condamnation ; mais quoiqu'il n'avouât rien, ils ne l'en condamnèrent pas moins à mort, avec deux de ses religieux, qui n'avaient pas voulu séparer leur cause de la sienne. Il marcha au supplice avec calme et fermeté, et subit la mort en protestant de son innocence et en se résignant à la volonté divine. Il fut exécuté, n'étant âgé que de quarante-cinq ans [1]. 1498.

1. Après qu'on l'eut détaché du gibet, on brûla son corps et on jeta ses cendres dans la rivière. Bientôt on l'invoqua comme un saint et comme un martyr, et beaucoup d'historiens parlent des nombreux miracles opérés par son intercession. On ne peut lui contester le don de prophétie, et parmi ses prédictions, l'on n'en trouve pas une qui ait été démentie par l'événement. Ses travaux apostoliques et le soin de plusieurs communautés religieuses qui occupaient une grande partie de son temps, ne l'empêchèrent

L'illustre serviteur de Dieu, Jean-Baptiste *Gault*, évêque de Marseille, né à Tours le 29 décembre 1595, de Jacob Gault et de Marguerite Poitevin. Après avoir fait ses humanités aux colléges des Jésuites de Lyon et de la Flèche, il commença ses études théologiques à l'Université de Paris et alla les compléter à Rome. Après dix-huit mois de séjour dans la ville éternelle, il revint en France, entra à l'Oratoire à Paris, et y prit l'habit religieux le 23 juin 1618. Ordonné prêtre bientôt après, il s'employa aux missions, et donna successivement des retraites à Troyes, à Langres, à Dijon, à Mâcon, et jusque dans les principales villes d'Espagne. Rappelé en France par ses supérieurs, il fut chargé d'établir à Dijon une maison d'Oratoriens. Cette fondation ne se fit pas sans difficultés; mais enfin, le succès le plus éclatant vint couronner les efforts persévérants du vertueux prêtre. Ses vertus lui frayèrent bientôt le chemin des dignités, et il devint supérieur des Oratoriens du Mans. Quelque temps après, le cardinal de Bérulle lui confia des missions importantes à Montauban et à Tours : elles avaient pour but la conversion des hérétiques et produisirent les fruits les plus merveilleux. Sur ces entrefaites, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, frappé de la haute réputation du Père Gault, l'appela en son conseil, le fit juge de sa Primatie, et le nomma à la cure de Sainte-Eulalie, la plus importante de sa ville épiscopale. Le nouveau pasteur commençait à jouir dans sa paroisse du consolant spectacle des heureux résultats de ses premiers efforts, quand il fut promu à l'évêché de Marseille (laissé vacant par la mort de son frère Eustache Gault) et sacré dans l'église de Saint-Magloire des Oratoriens, à Paris, le 5 octobre 1642. Sa ville épiscopale ne perdra jamais le souvenir de sa charité envers les pauvres, de son zèle pour le salut des âmes et leur avancement dans la perfection, ni surtout de son admirable sollicitude pour l'éducation religieuse des forçats, qu'il dota d'un superbe hôpital, et auxquels il fit donner de fréquentes missions. Un pasteur si accompli fut bientôt mûr pour le ciel; ravi prématurément à l'amour de son peuple, il mourut, avec la réputation d'un Saint, dans la quarante-huitième année de son âge, la vingt-septième de sa profession religieuse, la première de son épiscopat [1]. 1643.

XXIVe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Benezet-Cathelany*, curé dans le diocèse d'Uzès; condamné à mort comme réfractaire et contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département du Gard. 1794. — François *Chabral*, prêtre du diocèse de Limoges; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Allier. 1794. — Anaclet *Jumeau*, jeune ecclésiastique du diocèse du Mans; se tint éloigné des prêtres schismatiques; se réfugia dans sa famille, à Lavenay (Sarthe) arrondissement de Saint-Calais, canton de la Chartre-sur-le-Loir); arrêté, quoique non sujet à la

pas de composer beaucoup d'ouvrages de morale, de spiritualité et d'ascétisme, dont les plus estimés sont : le *Triomphe de la Croix; de la Simplicité de la vie chrétienne; Explications sur l'Oraison dominicale;* deux livres *de l'Oraison; Explication du Décalogue; Traité du sacrifice de la Messe; Méditations sur les Psaumes;* des *Sermons;* des *Homélies;* des *Lettres*, et d'autres écrits relatifs à ses prophéties et à sa justification. Il a laissé des *Traités théologiques*, et une *Réfutation de l'astrologie judiciaire.* Son style est plein d'onction, de vivacité et de noblesse. — L'abbé Pétin, *Dictionnaire hagiographique.*

1. Le dix-septième jour seulement après sa mort, son corps fut déposé dans le tombeau des évêques de Marseille; bientôt après on le plaça respectueusement sous le grand autel d'une chapelle que l'on construisit, avec les offrandes des fidèles, en l'honneur du saint prélat. Cette chapelle qui, de nos jours, était dédiée à la sainte Vierge, vient d'être démolie.

Des guérisons miraculeuses et des conversions non moins surprenantes s'opérèrent au contact ou à la vue des restes précieux du grand serviteur de Dieu. Ces faits, constatés juridiquement, portèrent Louis XIV et l'assemblée du clergé de France à demander au pape Urbain VIII la béatification de l'illustre évêque.

En 1856, Mgr de Mazenod ayant découvert son cercueil dans la chapelle de la sainte Vierge, dont nous venons de parler, le fit transférer solennellement (10 février 1856) dans l'église Saint-Martin où il est aujourd'hui.

Dès son arrivée à Marseille, Mgr Place a repris l'œuvre de ses prédécesseurs et a fait commencer une procédure complète pour obtenir l'introduction de la cause du vénérable évêque. Les vœux ardents du diocèse et de la Provence tout entière ont suivi à Rome le dossier de ce procès, que Marseille serait fière de voir aboutir heureusement. — Cf. *Vie de Mgr Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille*, par M. l'abbé Antoine Ricard, chanoine honoraire de Carcassonne (Paris, chez Victor Palmé, 1864, in-8°).

prestation du serment de la constitution civile du clergé ni à la déportation, n'étant pas encore ordonné prêtre ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Sarthe. 1794. — Jacques-Etienne *Nourry*, prêtre du diocèse d'Orange ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; exerçait en 1793 son saint ministère dans la paroisse de Courtheson (Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de Bedarrides) ; arrêté en ce lieu au commencement de 1794 ; conduit dans les prisons d'Avignon ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794.

La vénérable Mère *Marie de Jésus*, de l'Ordre de Saint-François, abbesse du monastère de l'Immaculée-Conception d'Agréda (Vieille-Castille), née dans cette ville le 2 avril 1602, de François Coronel et de Catherine d'Arana, personnes nobles et d'une vertu distinguée. Dès ses plus tendres années, elle donna des signes non équivoques de prédestination. A l'âge de douze ans, brûlant du désir d'embrasser l'état religieux, elle pressa ses parents, avec beaucoup de tendresse et d'humilité, de lui permettre de suivre sa vocation. Ceux-ci n'eurent garde de s'opposer à ses pieux desseins, et résolurent aussitôt de satisfaire à sa demande. Ils parlaient de lui faire prendre l'habit dans le monastère de Sainte-Anne des Carmélites Déchaussées, à Tarragone (Catalogne), quand la Providence intervint. La pieuse mère de la jeune Marie, qui menait depuis plusieurs années une vie toute spirituelle et était parvenue à un haut degré de vertu, fut visitée par le Seigneur d'une manière extraordinaire dans une de ses oraisons. Le Très-Haut lui parla et lui dit que c'était sa volonté qu'elle lui sacrifiât son mari, elle-même, ses enfants et son bien, et que l'on fondât en sa maison un monastère, où elle et ses deux filles seraient religieuses ; que son mari entrerait dans l'Ordre de Saint-François où ses deux fils étaient déjà, et qu'il préparait les moyens d'achever cette œuvre. L'événement vérifia l'exactitude de cette communication mystérieuse : François Coronel entra, sous le nom de frère François du Saint-Sacrement, chez les Récollets de Saint-Antoine de Nalda (province de Burgos) ; un couvent de Conceptionnistes fut établi dans sa maison (1618) ; Catherine d'Arana y prit l'habit religieux sous le nom de Catherine du Saint-Sacrement, et ses deux filles sous ceux de Marie de Jésus et d'Hieronyma de la Très-Sainte-Trinité. Un grand nombre d'autres jeunes personnes se joignirent bientôt à elles, et la communauté d'Agréda devint des plus florissantes. Marie de Jésus, spécialement favorisée du ciel, avait atteint déjà à un sublime degré de perfection quand elle prononça ses vœux solennels (2 février 1620). Jaloux de ses progrès spirituels, le démon se mit aussitôt à l'œuvre et s'appliqua de tout son pouvoir à effrayer la servante de Dieu par des visions terribles ; mais à cette âme pure, le Seigneur prodigua ses plus suaves consolations : arrachée à la terre par des extases et des ravissements continuels, Marie de Jésus communiquait librement avec les Anges et les Saints, et puisait dans ce commerce intime un immense trésor de grâces. Ses compagnes s'aperçurent bientôt de ces faveurs extraordinaires et la jugèrent digne de les gouverner : l'humble professe fut élue supérieure du couvent d'Agréda (1627), et pendant trente-sept ans elle attira sur lui les plus abondantes bénédictions. Ici commence le rôle spécial de la vénérable Mère Marie de Jésus. Elle avait déjà reçu de grandes lumières sur la vie et les mystères de la Reine du ciel, tant par ce que le Seigneur lui avait appris lui-même dans les ravissements, que par ce que la très-sainte Vierge lui avait communiqué en lui proposant ses vertus comme le modèle qu'elle devait imiter ; maintenant le Très-Haut commença à lui faire connaître sa sainte volonté relativement à l'ouvrage admirable pour lequel il l'avait destinée, lui déclarant que c'était son bon plaisir qu'elle écrivît la vie de sa Mère, selon ce qui lui en avait été manifesté, et selon la connaissance qu'il lui en donnerait dans la suite. Cet ordre formel, le Seigneur le renouvela pendant dix ans à sa servante : s'immolant alors à la vertu d'obéissance à Dieu, à ses supérieurs et à son confesseur, Marie de Jésus commença d'écrire l'histoire de la Reine des Anges (1637). Son œuvre était achevée (1645), quand un confesseur étranger, qui la dirigeait pendant l'absence de son directeur principal, lui ordonna de la brûler, ce qu'elle fit. Mais bientôt Notre-Seigneur réitéra ses ordres à sa servante et lui enjoignit d'écrire une seconde fois l'histoire de Notre-Dame (1655). Marie de Jésus se soumit, et le ciel l'ayant favorisée de nouvelles faveurs, son œuvre, cette fois, sortit de ses mains plus parfaite encore que la première. Ce travail achevé, son Epoux l'appela à lui, et elle s'endormit en paix, dans son monastère de l'Immaculée-Conception d'Agréda, à l'âge de soixante-trois ans, dont elle avait passé quarante-six dans la religion et trente-sept dans la supériorité [1]. 1665.

1. Un grand nombre de personnes pieuses la virent s'envoler vers le ciel, entourée de lumières, et une foule immense accourut au couvent pour vénérer sa dépouille mortelle. Il fallut même que le gouverneur de la ville empêchât l'encombrement en employant la force militaire. Le corps fut déposé dans le cimetière commun et scellé du sceau du général afin qu'on ne l'exhumât pas sans sa permission.

La réputation de sainteté que la vénérable Mère s'était acquise pendant sa vie ne fit que grandir après sa mort, et les miracles nombreux opérés par sa médiation ont été soigneusement recueillis et examinés par l'évêque de Tarragone, qui en envoya copie à la Sacrée Congrégation des Rites. Le roi Charles II et une foule de seigneurs et de princes écrivirent à Rome pour obtenir sa béatification et sa canonisation. Sa cause fut introduite en effet le 21 janvier 1673 ; mais elle n'eut pas de suite, pour la raison que nous allons dire.

La *Vie de la Très-Sainte Vierge*, révélée à la vénérable Marie d'Agréda, ayant été publiée en 1670 à Madrid, sous le titre de *Cité mystique de Dieu*, avant la réponse du Saint-Siége consulté à ce sujet par

XXVe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Gréard,* né à Orléans (Loiret) en 1731, prêtre, religieux Capucin du monastère de Rochefort (diocèse de la Rochelle), sous le nom de Père Donatien ; prêta les serments de la constitution civile du clergé et de liberté-égalité ; emprisonné en 1793 ; envoyé à Rochefort par ordre des autorités du département de la Charente-Inférieure ; déporté ; rétracta les deux serments qu'il avait prêtés ; mort à l'âge de soixante-trois ans ; enterré dans l'île d'Aix. 1794.

Les MARTYRS D'ARCUEIL, DE PICPUS, ET AUTRES, sous la Commune de Paris. 24, 25 et 26 mai 1871.

Jeanne *de Quelen de Monteville,* fondatrice du monastère du Père-Eternel, à Vannes (Morbihan). Née à Paris, en 1624, de Grégoire de Quelen et de Claudine Fouquet, elle se vit de bonne heure, par la mort de ses parents, maîtresse d'une immense fortune, et ne songea plus qu'à plaire au monde. Dieu eut pitié de cette âme égarée : la lecture d'une page édifiante de la vie de sainte Thérèse la désabusa des vanités du siècle. La jeune convertie quitta Paris, se retira à Vannes et se confina dans une maison solitaire où elle se voua à toute sorte de bonnes œuvres. Le désir de donner de nouvelles preuves de son amour à Jésus-Christ, qui faisait désormais tout son bonheur, la détermina bientôt à se consacrer d'une manière plus spéciale à son service, en embrassant le Tiers Ordre des Carmes. Elle sollicita humblement son admission dans cette pieuse société, et, après un fervent noviciat, elle fit ses vœux, en 1664, au couvent des Carmes du Bondon, près de Vannes. Puis, pour témoigner au Seigneur sa reconnaissance, elle s'occupa activement de procurer sa gloire. Voyant les heureux résultats de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, fondée à Vannes par le Père Huby en 1655, et depuis répandue en tant de lieux, pensa que cette salutaire dévotion recevrait un nouveau lustre, si on établissait une communauté de vierges, dont l'occupation principale serait de rendre des hommages à Jésus-Christ caché dans la sainte Eucharistie. Elle en parla à son directeur qui, voulant savoir si cette inspiration venait de Dieu, l'obligea d'attendre avant d'agir. Son attrait pour cette œuvre ne s'étant jamais démenti, elle obtint enfin de son guide spirituel l'autorisation tant désirée, et le monastère du Père-Eternel fut fondé. Quand son œuvre fut achevée, la servante de Dieu ne parut plus vivre que pour le ciel ; elle sollicita de son divin Epoux de la réunir à lui dans l'éternité. Ses vœux furent exaucés, et bientôt après elle s'endormit dans le Seigneur, à l'âge de soixante-cinq ans [1]. 1689.

l'Ordinaire, comme c'est de règle pour ces sortes d'ouvrages (d'après le décret du pape Urbain VIII, en date du 13 mars 1625), cet ouvrage fut condamné par le pape Innocent XI le 4 août 1681. Nous ne sachions pas que ce décret de condamnation ait jamais été révoqué, malgré les instances faites auprès du Saint-Siége. Les rois d'Espagne obtinrent seulement que l'effet en fût suspendu pour leurs Etats : ainsi la lecture du livre était tolérée, par faveur spéciale du Saint-Siége, en Espagne, quoiqu'elle fût défendue dans tout le reste de l'univers catholique. La *Cité mystique*, dont la lecture était permise *quelque part*, ne figura donc point dans le catalogue de l'Index, contenant les livres dont la lecture est défendue *partout*. — Cf. *Vie de la vénérable Marie de Jésus,* par le R. P. Ximénès Samianego, général de l'Ordre de Saint-François, traduite de l'espagnol par le R. P. Croset, franciscain (Paris, chez Mme veuve Poussielgue-Rusand, 1862, in-12); et *Analecta Juris Pontificii* (livraisons 15, 20 et 55).

1. Tout le pays de Vannes fut vivement affligé de cette perte, et l'on se porta en foule pour la voir sur son lit de mort. Tous les Ordres de la ville assistèrent à ses funérailles, et on lui donna des marques publiques de vénération. Revêtue de l'habit de son Ordre, elle fut inhumée dans l'église de son monastère, maintenant occupé par les dames de la Charité de Saint-Louis. — *Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux; et *Notes locales.*

LES MARTYRS DE LA COMMUNE, A PARIS

24, 25 et 26 mai 1871. — Pape : Pie IX.

Le 18 mars 1871, après une guerre cruelle qui avait dévasté les plus belles contrées du sol français, une insurrection livra Paris à une horde de sauvages qui, oubliant toutes les douleurs de la patrie pour ne songer qu'au triomphe de leurs passions, ou plutôt voulant faire de ces douleurs mêmes l'instrument de leur exaltation grossière, entendaient proclamer l'indépendance non-seulement administrative, mais politique de toutes les communes. Mais leurs véritables mobiles étaient le pillage, l'incendie et l'assassinat. La Commune demandait des victimes, Dieu se réserva de les choisir.

Nous diviserons en trois groupes les martyrs de la Commune : 1° Les martyrs d'Arcueil ; 2° les martyrs de Picpus ; 3° les martyrs de la Roquette. Avant d'entrer dans le récit de ce drame sanglant, nous donnerons quelques mots sur chacun d'eux.

Martyrs d'Arcueil.

Le R. P. *Captier*, François-Eugène, en religion frère Louis-Raphaël, naquit à Tarare (Rhône), d'une des familles les plus honorables du pays. Après avoir fait ses études à Oullins, il alla passer quelque temps à Paris au séminaire de Saint-Sulpice. De retour à Oullins, il conçut avec quelques amis l'idée du Tiers Ordre Enseignant de Saint-Dominique. Le 10 octobre 1852, le P. Lacordaire, qui poursuivait alors en France la restauration de l'Ordre de Saint-Dominique, ouvrit le premier noviciat du Tiers Ordre Enseignant. Après un an d'un noviciat laborieux et austère, présidé par le P. Lacordaire lui-même, les Dominicains-Enseignants prirent possession de l'Ecole d'Oullins et prononcèrent leurs vœux. Le P. Captier reçut en partage les fonctions de procureur et de professeur de philosophie. Au commencement de 1856, le P. Lacordaire le fit ordonner prêtre, et lui confia la double charge de maître des novices et de censeur de l'Ecole de Sorèze. Aux vacances de 1857, il le renvoya à Oullins en qualité de Prieur : il avait alors vingt-huit ans. Le P. Captier révéla alors les trésors dont son cœur était rempli. Jusque-là on ne connaissait de lui que les qualités viriles et austères qui font le religieux modèle et le rude chrétien ; bientôt on découvrit qu'il possédait aussi les inépuisables tendresses de la paternité spirituelle, et toutes les qualités, tous les talents qui sont utiles pour travailler avec fruit à l'éducation de la jeunesse. Son activité renouvelait tout, son intelligence suffisait à tout, son cœur animait tout d'un souffle ardemment et vigoureusement religieux. En 1863, à la fin de l'hiver, sa santé s'altérant visiblement, il dut résigner sa charge pour prendre un repos nécessaire, mais qui fut aussi fécond en œuvres que l'avait été son travail. Au bout de quelques mois, sentant ses forces restaurées, il travailla avec persévérance, malgré la persécution dont il fut l'objet de la part du

gouvernemement impérial, à la fondation de l'Ecole Albert-le-Grand. En 1868, il fut chargé par le choix unanime de ses frères de représenter sa famille religieuse au chapitre général de Rome, où le Tiers Ordre Enseignant fut définitivement incorporé à l'Ordre des Frères Prêcheurs. On a du P. Captier, outre des manuscrits précieux et des lettres nombreuses, une série de discours dont voici les titres : 1° *Des sciences positives;* 2° *De l'école libre* et *de ses rapports avec les familles;* 3° *Le collége chrétien devant la société moderne ;* 4° *Quelques pensées sur l'éducation nationale ;* 5° *Matérialisme et spiritualisme;* 6° *De la haute éducation et de l'esprit de famille;* 7° *La réforme sociale par l'enseignement ;* et 8° *Discours sur la liberté de l'enseignement supérieur.*

Le R. P. *Bourard*, Louis-Ferdinand, en religion Frère Thomas, né à Paris. C'était un des religieux les plus anciens et les plus distingués de son Ordre. Il était reçu avocat quand, en 1841, il entra dans la famille de Saint-Dominique avec les premiers compagnons du P. Lacordaire. Obligé par un motif de santé de suspendre son noviciat commencé à la Quercia, près Viterbe, il le reprit l'année suivante sous les cloîtres de Bosco, illustrés par le souvenir de saint Pie V. A la suite du rénovateur de l'Ordre de Saint-Dominique, il revint bientôt en France et commença le cours de ses prédications, quelquefois interrompu par les fonctions de l'enseignement théologique. Envoyé en Corse vers 1857, il y avait bâti le couvent de Corbara. Dans l'Ecole d'Arcueil, il portait le titre et exerçait les fonctions d'aumônier. C'était pour tous un consolateur et un père, sur les lèvres duquel on ne trouva jamais que des paroles empreintes d'une charité véritable et d'une charmante gaîté.

Le R. P. *Cotrault*, Joseph, en religion Frère Henri, était procureur de l'Ecole d'Arcueil. Né à Saint-Amand (Cher), il avait fait ses premières études au petit séminaire de Bourges, où il eut pour maîtres les Dominicains-Enseignants. Il entra dans leur Ordre aussitôt qu'il lui fut donné de connaître la volonté de Dieu, et ne cessa, dès le premier jour, de progresser en science, en piété et en dévouement à l'œuvre commune. Surveillant d'abord, puis professeur, il sut gagner le cœur de ses élèves : rien n'est touchant comme le souvenir qu'ils lui ont conservé. Plus tard, lorsqu'on vit se développer en lui d'une manière inattendue ces qualités de prudence et de sagesse pratique qui furent le caractère dominant de sa vie, on lui confia la difficile mission d'administrer le temporel d'Arcueil.

Le R. P. *Delhorme*, Eugène, en religion Frère Constant, l'un des religieux les plus anciens et les plus méritants du Tiers Ordre Enseignant de Saint-Dominique. Il était né à Lyon en 1832, et poursuivait le cours de ses études ecclésiastiques, quand il s'attacha à l'œuvre récemment fondée par le P. Lacordaire qu'il suivit à Sorèze en 1854. Le P. Delhorme, esprit exact et cultivé, avait de grandes qualités comme professeur, et de plus grandes encore comme éducateur de la jeunesse.

Le R. P. *Chataigneret*, Gabriel, en religion Pie-Marie, était né à Firming (Loire). Entré dans l'Ordre depuis peu d'années, il n'était encore que sous-diacre : il cachait sous des formes quelquefois un peu brusques un caractère plein de noblesse et de générosité.

Voici maintenant les noms des sept serviteurs laïques, attachés à l'école, qui partagèrent la prison et le martyre des religieux d'Arcueil : *Gauquelin*, Louis, officier marinier, né à Cherbourg (Manche), marié, sous-économe de l'école, âgé de trente-huit ans; — *Voland*, François, né à Orgelet (Doubs), célibataire, maître auxiliaire, âgé de quarante ans ; — *Gros*, Aimé, né à la Côte-Saint-André (Isère), célibataire, serviteur de l'école, âgé de trente-

cinq ans ; — *Marce,* Antoine, né à Amblaise (Drôme), marié, serviteur de l'école, âgé de quarante ans ; — *Cathala,* Théodore, né à Rouvenac (Aude), marié, tailleur employé à l'école, âgé de quarante ans ; — *Dintroz,* François, né dans le Jura, célibataire, serviteur de l'école, âgé de quarante ans ; — *Cheminal,* Joseph, né à Ville-en-Sala (Haute-Savoie), célibataire, âgé de cinquante ans.

Au moment où éclata la guerre civile à Paris, les Dominicains d'Arcueil, qui avaient fait de leur Ecole une ambulance durant le siége de la capitale, continuèrent leurs fonctions d'ambulanciers. Rivalisant tous de zèle, ils parcouraient les champs de bataille pour recueillir les blessés et donner la sépulture aux morts. Dans les premiers temps, ces efforts d'abnégation furent respectés par les révolutionnaires ; mais le 19 mai, entre quatre et cinq heures du soir, les citoyens Léo Meillet et Lucy Piat, délégués de la Commune et revêtus de l'écharpe rouge, se rendirent à l'Ecole d'Arcueil, qui renfermait alors vingt blessés recueillis la nuit précédente sur le champ de bataille. Après avoir fait garder toutes les issues par les 101e et 120e bataillons, on présenta au P. Captier, fondateur et prieur de l'Ecole, un mandat de la Commune n'alléguant ni plainte ni motif légal, mais signifiant à tous les membres de la communauté d'avoir à se mettre à la disposition des délégués. Peu après s'organisa le voyage fatal. Les Pères, entourés de soldats, se mirent en route pour le fort de Bicêtre, où ils arrivèrent à sept heures du soir. Les captifs furent enfermés d'abord dans une chambre étroite, où ils durent attendre, au milieu des insultes les plus grossières, leur tour de comparaître devant le gouverneur du fort pour les formalités de l'écrou ; puis dans une casemate qui renfermait à peine quelques restes de paille humide et hachée déjà par le séjour des soldats de la Commune. Pendant deux jours entiers, les prisonniers furent privés de nourriture, et on leur refusa même jusqu'à un verre d'eau.

Le mercredi 24, on fit une exécution dans la cour du fort, sous leurs yeux : il y eut à ce propos un redoublement de menaces et d'allusions cruelles. Pendant cette longue semaine d'agonie, une douce gaieté ne cessa de régner parmi les prisonniers : ils avaient fait à Dieu, pour la France, le sacrifice de leur vie. Les religieux multipliaient leurs prières habituelles ; ils s'encourageaient l'un l'autre et exhortaient leurs compagnons. Chaque soir on disait le chapelet en commun, et l'on ajoutait aux formules ordinaires un souvenir pour les frères absents. Quelquefois le P. Captier, brisé par les privations et accablé d'inquiétudes, voilait sa tête dans un pan de son manteau. On se taisait alors autour de lui, par respect pour cette méditation silencieuse, et tous s'associaient du fond de leur cœur à la prière qu'il offrait à Dieu pour ses frères et pour ses enfants. D'autres fois, il se soulevait de sa couche de paille pour adresser à ceux dont il était le chef des paroles de vie et de salut. Du dehors les fédérés assistaient et insultaient à ces actes de religion. Le jeudi 25 mai, au point du jour, une troupe armée se présenta tout émue à la porte de la casemate, la brisa à coups de crosse et intima aux captifs l'ordre de partir immédiatement avec la colonne qui rentrait dans Paris : « Vous êtes libres », leur dit-on, « seulement nous ne pouvons vous laisser entre les mains des Versaillais : il faut nous suivre à la mairie des Gobelins ; ensuite vous irez dans Paris où bon vous semblera ».

Le trajet fut long et pénible, des menaces de mort étaient proférées à tout instant. On descendit vers la porte d'Ivry. Arrivés à la mairie des Gobelins, au milieu des cris de mort de la foule affolée par le voisinage de

l'armée régulière, les prisonniers parlent en vain de la liberté qu'on leur avait promise. « Les rues », dit-on, « ne sont pas sûres ; vous seriez massacrés par le peuple, restez ici ». On les introduit et on les fait asseoir à terre, dans la cour de la mairie, où pleuvent les obus, et où les fédérés apportent les cadavres de leurs victimes, afin de leur montrer de quelle manière la Commune traite ses ennemis. Au bout d'une demi-heure, un officier arrive et les mène à la prison disciplinaire du neuvième secteur, avenue d'Italie, n° 38. En y entrant, les captifs d'Arcueil reconnaissent le 101e bataillon et le citoyen Cerisier, c'est-à-dire les mêmes hommes qui avaient opéré leur arrestation. Il était alors dix heures du matin. Vers deux heures et demie, un homme en chemise rouge ouvre brusquement la porte de la salle. « Soutanes », dit-il, « levez-vous, on va vous mener à la barricade ». Les Pères sortent en effet et sont conduits vers la barricade élevée devant la mairie des Gobelins. Là on leur offre des fusils pour combattre. « Nous sommes prêtres », disent-ils, « et de plus nous sommes neutralisés par notre qualité d'ambulanciers : nous ne prendrons pas les armes. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de soigner vos blessés et de relever vos morts ». — « Vous le promettez ? » demanda l'officier de la Commune. — « Nous le promettons ». A cette parole on reprend le chemin de la prison disciplinaire, avec une escorte de fédérés et de femmes armées de fusils.

Enfermés de nouveau et menacés de toutes parts, les prisonniers ne songent plus qu'à se préparer au passage suprême. Tous se mettent à genoux pour offrir une dernière fois le sacrifice de leur vie, tous se confessent et reçoivent l'absolution. A quatre heures et demie environ, nouvel ordre de Cerisier. Tous les prisonniers sortent et défilent dans l'impasse qui précède la prison, pendant que les fédérés du 101e bataillon chargent leurs armes avec un bruit trop significatif. Déjà tout le monde est à son poste : des pelotons sont placés à toutes les issues des rues voisines. Sur l'avenue, le colonel de la treizième légion est assis dans une voiture, avec une femme à son côté : c'est ainsi qu'il préside aux hautes œuvres de la Commune de Paris. Alors retentit le commandement : « Sortez un à un dans la rue ! » Le P. Captier se retourne à demi vers ses compagnons : « Allons », dit-il, « mes amis, pour le bon Dieu ! » Aussitôt le massacre commence. Le P. Cotrault sort le premier et tombe frappé mortellement. Le P. Captier est atteint d'une balle qui lui brise la jambe, et va tomber, transpercé d'une autre balle, à plus de cent mètres, vers le lieu où, en 1848, les insurgés de Juin fusillèrent le général Bréa. Le P. Bourard aussi, après avoir été atteint, peut faire quelques pas dans la même direction, puis il s'affaisse sous une seconde décharge. Les PP. Delhorme et Chataigneret tombent foudroyés. M. Gauquelin tombe avec eux. MM. Voland, Gros, Marce, Cheminal, Dintroz et Cathala, sortis de l'impasse à la suite des Pères, ont le temps de traverser l'avenue d'Italie, mais ils sont frappés à mort avant d'avoir trouvé un refuge.

Cependant le massacre accompli ne suffit pas à la fureur des assassins : on se précipite sur les cadavres, on les découvre pour les insulter d'une manière plus odieuse ; à coups de baïonnette et de hache on brise les membres et les crânes ensanglantés. Pendant plus de quinze heures, les cadavres des martyrs restèrent exposés à tous les outrages imaginables.

Le lendemain matin les victimes furent recueillies et transportées toutes ensemble dans la maison des Frères de la rue du Moulin-des-Prés, et de là à Arcueil. On eût voulu les enterrer dans l'enceinte de l'Ecole ; mais il y avait de longues formalités à remplir, et les corps étaient tellement broyés,

qu'on n'avait pas même le temps de leur faire des cercueils. L'humble char qui les renfermait, suivi d'une foule frémissante de douleur, fut conduit au cimetière commun. Là, dans une même fosse, ils furent déposés l'un près de l'autre, ayant pour tout linceul leurs vêtements ensanglantés.

Martyrs de Picpus.

Le R. P. *Radigue*, Armand, en religion Ladislas, naquit le 8 mai 1823, à Saint-Patrice du Désert, au diocèse de Séez. Il fit ses humanités au petit séminaire de Séez. Sa tendre piété et son caractère aimable, doux et ouvert, lui conquirent l'estime et la sympathie de tous. Se sentant appelé à la vie religieuse et fortement incliné vers la Congrégation des Sacrés-Cœurs, il céda à la puissante impulsion de la grâce et fit généreusement le sacrifice que Dieu lui demandait. Le 19 juillet 1843, il fit ses résolutions au noviciat des Sacrés-Cœurs, alors situé à Vaugirard. Après sa profession, qui eut lieu le 7 mars 1845, il fit ses études théologiques et reçut les saints Ordres à la maison-mère. Le 19 octobre 1848, il fut nommé directeur au noviciat qui venait d'être transféré de Vaugirard à Issy. Le Chapitre général de 1863 le promut à la charge de maître des novices. Le Chapitre de 1868 l'éleva au poste de prieur de la maison principale. C'est en cette qualité qu'il fut appelé à gouverner la Congrégation, par intérim, après la mort du R. P. Rouchouze. Une grave maladie qu'il fit à cette époque ne ralentit point son zèle pour le bien de la Congrégation. Comme directeur des âmes, il avait une qualité précieuse, la prudence et la modération. « N'allons point si vite », disait-il aux jeunes frères qu'il voyait trop empressés ; « en voulant escalader le ciel, on risque de se casser les jambes. Qui va doucement va loin. Moi-même, en commençant, je voulais marcher trop vite. J'ai reconnu par expérience les inconvénients d'une ardeur exagérée ». Sa vertu n'avait rien d'austère. Sévère pour lui-même, il était plein d'indulgence pour les autres, et savait compatir aux infirmités de la faiblesse humaine. Il avait pour principe que la meilleure pratique de mortification pour un religieux, c'est l'assujétissement à la vie commune. Son affection respectueuse et dévouée à l'égard de ses supérieurs est un des caractères distinctifs de sa vertu. Il leur prêta toujours le concours le plus actif et le plus intelligent ; et, bien qu'il ne fût point entièrement remis de la maladie qu'il venait de faire, il reprit encore les travaux de l'administration générale pendant le voyage que le R. P. Bousquet fit à Rome après son élection. Il tint encore à Paris la place de son supérieur général lorsque celui-ci, profitant de l'armistice, alla visiter les maisons de province. Et c'est à ce poste de l'honneur et du devoir qu'il fut saisi par la Révolution.

Le R. P. *Tuffier*, Jules, en religion Polycarpe, est né au Malzieu (Lozère), le 14 mars 1807. Placé dès le bas âge au collége de l'Adoration tenu à Mende par les Pères des Sacrés-Cœurs, les germes de piété que l'éducation maternelle avait semés dans son cœur ne tardèrent pas à se développer. Il n'avait encore que douze ans lorsqu'un jour, au milieu d'une récréation, il entendit cette parole retentir à son oreille : « Passez au noviciat ». C'était la voix du P. Régis Rouchouze. L'enfant ne balança pas un instant, et, comme le jeune Samuel, il répondit du fond de son cœur : « Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute ». Les novices furent surpris de le voir dans leurs rangs ; ils voulaient renvoyer le petit

indiscret ; mais le P. Régis les en empêcha. « Laissez venir cet enfant », leur dit-il. Arrivé à Paris le 3 mai 1820, il y fit ses vœux le 14 mai 1823. Ordonné prêtre lorsque la révolution de 1830 éclata, il fut placé à la cure de Martinville, près Darnetal, au mois de février 1831. Il s'acquitta dignement de la mission qui lui était confiée. Rappelé à Paris le 24 septembre 1840, il fut envoyé à Yvetot comme aumônier des Sœurs, le 10 novembre de la même année. De là il fut placé à Laval, toujours comme aumônier, en septembre 1842. Après cinq ans de résidence dans cette maison, il fut envoyé à Cahors, où il exerça les fonctions de supérieur du collége des Petits-Carmes, de 1847 à 1858. Il ne négligeait rien de ce qui pouvait stimuler l'ardeur des étudiants pour le travail et maintenir le bon ordre. Il savait encourager les efforts et réprimer les abus avec une bonté paternelle qui lui gagnait tous les cœurs. De Cahors il alla à Mende, où il reprit les fonctions qu'il avait exercées à Yvetot et à Laval. De retour à Laval en 1862, le Chapitre général l'éleva l'année suivante à la place de procureur de la maison principale, place qu'il a occupée jusqu'à sa mort. On admirait sa bonté et sa condescendance, la patience avec laquelle il supportait les défauts de l'enfance et la charité qui le portait souvent à les excuser. Rien ne saurait exprimer le dévouement filial qu'il faisait éclater à l'endroit de ses supérieurs, lors même qu'il les avait élevés. Voici ce qu'en a écrit le R. P. Bousquet, supérieur général, qui mieux que tout autre pouvait nous dire ce qu'il y avait de bon dans cette riche nature que la grâce s'était tant plu à orner : « Le P. Tuffier était une âme d'élite ; à un naturel vif et ardent il savait joindre une excessive bonté. Impétueux et actif, il était doué d'un bon sens exquis et d'un jugement très-sûr. Il réunissait dans sa nature de grandes et riches qualités. Il avait une instruction solide, une science théologique sûre et étendue. Il savait connaître les hommes et gagner leur confiance. Dieu lui avait donné une grande foi. Sous un extérieur très-ouvert et enjoué, il cachait une vertu céleste ».

Le R. P. *Rouchouze*, Jean-Marie, en religion Marcellin, naquit le 14 décembre 1810, à Saint-Julien en Jarrets (Loire). En 1818, il entra au collége de l'Adoration, à Mende ; puis à celui de Cahors, en 1819, et de là à celui de Sarlat, en 1825. De retour à Mende, il y entra au noviciat le 24 août 1834. Le 15 septembre 1836, il vint à Picpus, où il fit ses vœux le 2 février 1837. Il y fut employé pendant deux ans et demi comme professeur de philosophie. De Paris il fut envoyé en Belgique en 1842, et de là au collége de Graves, près de Villefranche de Rouergue (Aveyron). Il y devint membre du conseil, puis préfet des études, et, le 23 septembre 1856, il fut nommé supérieur de cet établissement. En 1860, il exerça à Poitiers les fonctions de prieur, de préfet des études et de professeur, et rendit ce collége pendant plusieurs années témoin de ses mérites et de ses vertus. En 1865, il remplit à Paris l'emploi de secrétaire général et fut nommé membre du conseil le 22 août 1870. Il siégea à plusieurs reprises dans les chapitres généraux, à savoir, comme délégué en 1853, 1858 et 1863, et par élection du supérieur général au chapitre de 1868. C'est surtout comme professeur que le P. Rouchouze était remarquable ; son zèle et son dévouement ne connaissaient pas de bornes. Il était très-méthodique dans son enseignement ; il savait se mettre à la portée des enfants et ne se lassait pas de leur répéter les mêmes choses jusqu'à ce qu'ils les sussent bien. En cela sa patience était admirable. Il préparait exactement ses classes, corrigeait scrupuleusement tous les devoirs. Il s'attachait ses élèves

d'une manière toute spéciale par ses bontés, sa douceur, ses manières affables et toujours dignes, ne se permettant jamais de familiarités inconvenantes. S'il aimait ses élèves, il en était encore plus aimé. On peut dire qu'il était le type du bon professeur, du professeur aimable, vigilant et dévoué. S'il y avait dans la maison un emploi dont personne ne voulût se charger, on avait recours à lui, et l'on pouvait être sûr de ne pas éprouver de refus. Ce qui augmentait encore le prix de ses services, c'est qu'il les rendait de si bonne grâce qu'on eût dit que c'était simplement un devoir de sa charge dont il voulait s'acquitter. A toutes ces vertus il joignait une humilité si profonde, qu'il se croyait absolument indigne du sacerdoce. Aussi resta-t-il de longues années dans le rang inférieur du sous-diaconat. Ce ne fut qu'avec peine qu'il consentit à courber les épaules sous ce fardeau redoutable aux anges mêmes.

Le R. P. *Tardieu*, Jean-Pierre-Eugène, en religion Frézal, naquit à Chasseradez (Lozère), le 18 novembre 1814. Il fut reçu novice à Paris le 2 juin 1837 et fit ses vœux le 24 avril 1839. Dès le mois d'octobre de l'année suivante, il fut envoyé comme directeur au noviciat de Vaugirard, et de là à celui de Louvain, le 3 novembre 1843. Il fut ensuite nommé supérieur de ce même noviciat, le 6 mai 1845. Rappelé à Paris en 1858, il alla, comme directeur, au noviciat d'Issy. En 1860, il entra dans le conseil du Supérieur général, et professa le dogme à la maison principale, fonction qu'il a continuée presque jusqu'à sa mort. Il fut délégué aux Chapitres généraux de 1850, 1853 et 1858. Il siégea de droit comme membre du conseil à ceux de 1863, 1868 et 1870, qui l'ont maintenu dans sa charge de conseiller. Comme professeur, il était doué d'une exactitude et d'une clarté remarquable. Son jugement exquis avait à son service une mémoire excellente. Il savait se faire aimer de ses élèves ; son abord était facile et sa conversation toujours pleine d'une gracieuse amabilité. Dans l'exercice du saint ministère et la pratique des bonnes œuvres, ses vertus ont brillé du plus vif éclat. Il avait un cœur très-sensible et très-compatissant, mais c'était surtout pour les enfants, pour les pauvres et pour les malades. Son humilité était profonde, il aimait à rester caché. Il parlait fort peu, et à l'entendre on l'eût cru incapable de tout. Cependant, au saint tribunal, il faisait preuve d'une expérience consommée. Il savait pousser les âmes vers les sommets de la perfection. En sortant d'auprès de lui, on se sentait transporté de courage ; ses exhortations peuvent se résumer en ces deux mots : force et suavité.

Durant le premier siége de Paris, la maison de Picpus avait été mise en réquisition pour cause d'utilité publique, et quatre des Pères allaient sur le champ de bataille ramasser les blessés et leur offrir les secours de la religion, pendant que les Dames Adoratrices, de leur côté, transformaient en ambulance leur parloir et mettaient plusieurs sœurs au service des blessés. Ces actes de patriotisme et d'humanité, se présentant sous l'aspect du dévouement religieux et de la charité chrétienne, furent loin d'être pris en considération par les agents de la Commune. C'était, au contraire, un titre de plus à la persécution de la part d'un gouvernement usurpateur et impie. En effet, le 12 avril, à quatre heures du soir, la maison des Pères fut envahie par les insurgés qui, auparavant, s'étaient emparés du couvent des Dames Blanches (c'est le nom qu'on donne aux religieuses des Sacrés-Cœurs dans le quartier), et y avaient commis les plus horribles profanations. Là, les sacriléges, sous la conduite d'un nommé Lenôtre, après avoir vainement essayé d'ouvrir la porte du tabernacle à la pointe de l'épée,

avaient fini par trouver la clef, et, ne voyant point le vase d'argent que convoitait leur avarice, ils avaient déchargé leur rage satanique sur le corps adorable du Sauveur, jusqu'à couper en deux plusieurs saintes espèces. Ils avaient ensuite fait main basse sur tous les objets précieux qu'ils avaient pu découvrir à la sacristie; calices, ciboire, ostensoir, croix, voiles, écharpes, etc., tout devenait la proie de leur rapacité.

Après cette opération, le chef de la bande, nommé Clavier, se disant commissaire de police, se rendit à la maison des Pères avec vingt-cinq de ses sbires et demanda le Supérieur. Celui-ci étant absent, le P. Radigue, en sa qualité de Prieur, se présenta devant le commissaire qui lui ordonna de le conduire à sa chambre. En voyant Clavier et ses satellites vider ses cartons et saisir ses papiers, le P. Radigue leur dit: « Nous ne faisons point de politique ». — « Ce n'est point votre politique que nous craignons », lui fut-il répondu; « mais vous dites la messe et vous portez des scapulaires. Nous ne voulons plus de ces superstitions-là ». Les fédérés, s'étant répandus dans la maison, y commirent les attentats les plus sacriléges. Non contents d'outrager Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour, ils l'ont insulté dans les images et les reliques de ses Saints. Ils ont percé d'une balle la statue de saint Pierre : comme cette sainte image montre d'un doigt le ciel, ces stupides ricaneurs se firent un jeu sacrilége d'y mettre un éteignoir. Ils ont brisé les statues de Notre-Dame du Sacré-Cœur, de saint Joseph portant l'Enfant Jésus, de l'archange saint Michel, et du patriarche saint Benoît. Pas un christ, pas une statue, pas une image ne furent respectés. Picpus était peut-être, de toutes les communautés de Paris, celle qui était la plus riche en fait de reliques : il y avait des crânes, des ossements insignes, des corps saints entiers. Une grande partie de ces richesses est perdue pour jamais. Les fédérés ont brisé les grands reliquaires, entassé pêle-mêle les saints ossements, brisé les sceaux et brûlé ou dispersé les authentiques. Plusieurs de ces saintes reliques ont été jetées dans les latrines avec des blasphèmes exécrables.

Pendant que ces actes de vandalisme s'accomplissaient, les Pères, déclarés prisonniers de la Commune, étaient conduits à la Conciergerie, et de là transférés à Mazas. C'est de cette prison que le P. Radigue écrivait, le 3 mai, à son Supérieur général : « .... Je n'ai jamais été aussi heureux de ma vie : j'ai éprouvé combien le Seigneur est bon, et quelle assistance il donne à ceux qu'il éprouve pour la gloire de son nom. J'ai un peu compris, après l'avoir goûté, le *superabundo gaudio magno in omni tribulatione* de saint Paul. N'est-il pas vrai, mon Père, qu'aux yeux de la foi nous ne sommes pas à plaindre? Pour moi, je me trouve très-honoré de souffrir pour la religion de Jésus-Christ. Je ne me regarde pas du tout comme un prisonnier politique. Je ne veux avoir d'autre politique que celle de mon Sauveur Jésus. Je suis donc saintement fier de me trouver à la suite de tant de glorieux confesseurs qui ont rendu témoignage à Jésus-Christ. Je pense au glorieux apôtre Pierre dans la prison Mamertine; tous les jours je baise avec amour un *fac-simile* de ses chaînes que je suis heureux de posséder. Je pense au grand saint Paul, en lisant ses souffrances dans les Actes et dans ses Epîtres. Ce que je souffre n'est rien en comparaison; c'est beaucoup pour moi, parce que je suis faible. Je passe en revue tant d'autres Saints et Saintes qui sont loués pour avoir souffert ce que je souffre, et je me demande alors pourquoi je ne me trouverais pas heureux de ce qui a fait la félicité des Saints. Les fêtes de chaque jour me fournissent encore des encouragements : comment se plaindre en disant l'office de saint Athanase?

Et aujourd'hui, comment n'être pas glorieux de porter un peu de cette croix dont on célèbre le triomphe ? »

Le P. Tuffier n'éprouvait qu'une tendre compassion pour les auteurs de ses maux. « Mon Dieu ! » disait-il, « laisserez-vous donc périr tant de victimes de l'ignorance et de l'irréflexion ? Comme on pervertit les populations ! En nous massacrant, ils croient bien faire. Pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font ». Mais rien ne pouvait altérer sa confiance en Dieu et sa parfaite soumission aux décrets de la divine Providence. Voici en quels termes il s'exprimait à ce sujet dans plusieurs de ses lettres : « L'amour de Dieu adoucit les plus grandes peines. Il vaut mieux souffrir que d'être coupable. Je souffre beaucoup, mais Dieu est là qui me soutiendra. On nous fait espérer que cela ne durera pas longtemps. Dieu le veuille ! Toutefois, sa volonté avant tout. Notre-Seigneur a bien autre chose à souffrir de notre part tous les jours. Je n'ai pas à boire, moi, du fiel et du vinaigre. Mon Dieu, comme Mazas est favorable à une méditation sur la passion de Notre-Seigneur ! » — « Acceptons les croix que Dieu nous envoie, écrivait-il encore. « Il faut bien que nous, les ministres d'un Dieu crucifié, nous participions à la croix de notre divin Maître... Je suis heureux d'avoir bu un peu au calice de ses douleurs. On ne peut être un vrai ministre de Jésus-Christ si on ne monte pas au Calvaire avec lui... Courbons la tête, Dieu veut que nous nous détachions de tout. Eh bien ! mon Dieu, avec votre grâce, nous vous dirons de cœur : Vous et vous seul, et puis plus rien ! »

Le 21 mai, les troupes de Versailles étant entrées dans Paris, leur approche mit le trouble dans les rangs des fédérés que la crainte et la fureur portaient aux dernières extrémités. Une populace en délire assiégeait les portes de Mazas, en poussant des cris de mort. Une troupe de fédérés en armes entrent dans la prison et en font sortir les Pères pour les conduire à la Roquette. Les prisonniers y arrivèrent vers les neuf heures du soir et ne furent écroués qu'entre dix et onze heures, dans des cellules d'une malpropreté dégoûtante. Là se trouvaient déjà Mgr Darboy, M. Deguerry, des Pères Jésuites et autres otages dont nous parlerons plus loin. Pendant les quelques jours de détention dans cette prison, les Pères de Picpus s'exhortaient mutuellement au martyre. Enfin le 26 mai, vers les quatre heures, un gardien, nommé Ramin, arriva dans le corridor conduisant aux cellules et fit l'appel des quatre Pères. Les victimes répondirent courageusement et vinrent se ranger autour du gardien, à mesure qu'il les appelait : les élus allaient joyeusement à la mort.

Après une longue attente, les Pères virent s'ouvrir devant eux les portes de la prison. Une foule compacte d'hommes, de femmes et d'enfants stationnaient sur la place. Des cris féroces accueillirent les prisonniers à leur apparition; ils étaient rangés deux à deux. Un homme à cheval allait en avant pour ameuter la populace. Il s'acquittait avec zèle de cette mission. Tandis que les victimes montaient péniblement au sommet de leur Golgotha, des vociférations sauvages retentissaient à leurs oreilles : « A bas les calotins ! mort aux curés ! » Les femmes paraissaient encore plus animées que les hommes. « Si je les tenais », disait une de ces furies, « ils y passeraient tous depuis le premier jusqu'au dernier ». Conduits à la mairie du 20e arrondissement, ils en sortirent, après une demi-heure d'attente, par la porte qui donne dans la rue de Belleville. Les Pères se trouvaient en face de l'église : ils purent saluer une dernière fois le Dieu caché qu'ils allaient glorifier par l'effusion de leur sang. La marche funèbre avait pris

un aspect plus solennel et plus sinistre. On voyait à la tête une cantinière à cheval, au regard féroce et impudent : un officier l'accompagnait. Les otages se trouvaient entre deux rangées de baïonnettes. Le P. Tuffier paraissait plus souffrant que les autres : les privations de la prison l'avaient singulièrement affaibli. Il avait peine à se traîner, et s'appuyait, en marchant, sur l'épaule d'un confrère. Loin d'inspirer quelque pitié, la vue de ses souffrances ne faisait qu'allumer dans ces cœurs de tigres la soif du sang. On entendit même un enfant de quatorze à quinze ans qui s'écria en le voyant passer : « Je voudrais bien me payer ce vieux-là ! » Cependant il y eut quelques personnes qui tinrent un autre langage. Pour réprimer les murmures qui commençaient à se faire entendre dans la foule, les fédérés eurent soin de semer sous leurs pas d'infâmes calomnies contre les victimes qu'ils allaient immoler. « Ce sont des brigands », disaient-ils, « nous venons de les prendre au boulevard du Prince-Eugène, où ils faisaient des barricades avec des cadavres humains. Finissons-en, puisque nous les tenons ». Et ils promettaient de nouvelles exécutions, dont celle-ci n'était que le prélude.

A mesure qu'on approchait du lieu du supplice, la marche des bourreaux devenait plus rapide : les condamnés étaient calmes. On les dirigea vers l'enclos du secteur donnant dans la rue Haxo : c'était le dernier refuge des chefs de la Commune. Un homme monte alors sur une charrette, et tenant un drapeau rouge à la main : « Citoyens », dit-il, « le dévouement de la population de Belleville mérite une récompense. Voici des otages que nous vous amenons pour vous payer de vos longs sacrifices. A mort ! à mort ! » — « Bravo ! bravo ! » s'écrie-t-on de toutes parts. « Vive la Commune ! A mort ! à mort ! » Aussitôt les victimes sont introduites dans le secteur; l'officier qui fermait la marche les pressait de la pointe de son épée, tandis qu'un homme d'une force extraordinaire assénait à chacun un violent coup de poing au moment où il franchissait la grille. Le P. Tuffier ayant alors trébuché, le coup de poing le renversa la face contre terre, et bientôt un coup de crosse le força de se relever. Arrivés au fond de l'allée qui fait face à la grille, les otages furent parqués dans une sorte de cour en attendant l'exécution. Dix minutes s'écoulèrent dans cette expectative. Comme les assassins paraissaient hésitants, tout à coup un chef monte sur un petit mur d'appui et parle avec violence en brandissant son sabre. Ce fut le signal de la boucherie. La cantinière s'avance la première en criant : « Pas de calotins ! » et elle fait feu. Un second coup succède au premier; il est bientôt suivi d'un troisième et puis d'un quatrième. Il y eut ensuite pendant près de vingt minutes des décharges successives d'un feu de peloton mal nourri. Durant cette barbare exécution, les femmes, montées en foule sur le petit mur d'enceinte, insultaient aux victimes et applaudissaient leurs meurtriers. Le P. Tuffier était encore debout. « Trois coups pour celui-là », s'écrient quelques furies. « Il a passé toute sa vie à nous enseigner l'erreur ». Alors ce vénérable Père leva sa main vers le ciel, voulant sans doute y faire monter une dernière prière pour ses bourreaux. Ce geste ne fut pas compris par ces hommes transportés d'une fureur satanique. « Il demande grâce ! » s'écrie-t-on; et une nouvelle décharge le fit tomber. Comme il respirait encore, il se releva convulsivement et chercha à s'appuyer sur la muraille; mais les assassins se jetèrent sur lui et l'achevèrent à bout portant. Le martyr tomba la face contre terre. Un coup de pied le remit sur le dos, et un dernier coup de feu frappa encore cette innocente victime au moment où elle exhalait son dernier soupir.

Le sacrifice achevé, les fédérés contemplaient ces héros étendus par terre et baignés dans leur sang, et semblaient ne pouvoir se rassasier de ce spectacle. Comme la victime du Calvaire, les vénérables confesseurs ont été saturés d'opprobres et de douleurs. Pour que la ressemblance fût plus complète, Dieu permit que leurs vêtements fussent partagés. Leurs corps mêmes ne furent point à l'abri de la rapacité des cannibales. La cantinière se vantait d'avoir voulu arracher la langue du P. Tuffier; mais elle avouait n'avoir pas réussi. Le samedi 27 mai, les fédérés songèrent à enfouir les cadavres qu'ils avaient laissés gisants sur la terre, afin d'effacer les traces de leur crime. Ayant trouvé sur le théâtre de l'exécution une petite fosse voûtée, ils y pratiquèrent une étroite ouverture et y entassèrent les cadavres. C'est là qu'ils furent découverts par M. l'abbé Raymont, vicaire de Belleville, qui les fit transporter au cimetière de Belleville, où ils restèrent dans une tombe jusqu'au 8 juin, époque à laquelle ils furent transférés, par les soins du R. P. Bousquet, supérieur général, au cimetière d'Issy, où ils reposent en attendant une sépulture plus honorable.

Martyrs de la Roquette.

Mgr Georges *Darboy* était né à Fayl-Billot, chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, le 16 janvier 1813. Ordonné prêtre en 1836, il fut successivement nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame à Saint-Dizier (Haute-Marne); professeur du grand séminaire de Langres, en 1840; second aumônier du collége Henri IV, à Paris, en 1846; premier aumônier du lycée, en 1851; évêque de Nancy, le 16 août 1859; et archevêque de Paris, le 10 janvier 1863. Eminent par le talent [1], riche de tous les dons de l'intelligence et du savoir, sincèrement dévoué aux intérêts sacrés de l'Eglise et de son vaste diocèse, il sut se faire estimer et aimer de son clergé.

A l'approche des jours néfastes de la Commune, Mgr Darboy aurait pu fuir, mais il voulut rester à son poste et veiller sur les brebis et les agneaux confiés à sa garde. Arrêté le 4 avril, il fut conduit au dépôt de la préfecture, et transféré quelques jours après, en voiture cellulaire, à Mazas, où il resta jusqu'au 22 mai. Les héros de la Commune, forcés de se replier dans le centre de Paris, comprirent que c'en était fait de leur puissance, et que leur règne allait finir. Dans un conciliabule tenu le 22 mai, au soir, ils décrétèrent à l'unanimité la mort des otages et envoyèrent l'ordre de les transférer à la Roquette, où ils arrivèrent à huit heures du soir. Le mercredi 24, Mgr Darboy et cinq autres détenus [2] furent conduits au chemin de ronde, au milieu des injures les plus grossières et les plus révoltantes. Arrivé sur le lieu de l'exécution, Mgr Darboy fut placé, avec les autres, le long du mur d'enceinte. Pendant qu'il tenait les mains élevées vers le ciel, il reçut le coup mortel et s'affaissa sur lui-même : il était frappé de trois coups de feu. Son corps et ceux des cinq autres otages furent portés le

1. Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Œuvres de saint Denys l'Aréopagite;* 1 vol. in-8°, 1844; 2° *Les Femmes de la Bible;* 2 vol. grand in-8°, 1849; 3° *De la Liberté et de l'Avenir de la République française;* in-8°, 1850; 4° *Le Christ, les Apôtres et les Prophètes;* 1850; 5° Deux *Lettres à M. l'abbé Combalot;* 6° *L'Imitation de Jésus-Christ;* 1 vol. grand in-8°, 1852; 7° *Jérusalem et la Terre-Sainte;* in-8°, 1852; 8° *Statistique religieuse du diocèse de Paris;* in-8°, 1856; 9° *Saint Thomas Becket;* in-8°, 1858.

2. C'étaient le président Bonjean, l'abbé Deguerry, l'abbé Allard et les RR. PP. Clerc et Ducoudray, jésuites.

lendemain matin au cimetière du Père Lachaise, d'où ils furent ensuite retirés. Le corps de Mgr Darboy repose dans le caveau sépulcral des archevêques de Paris, à l'église Notre-Dame.

Mgr *Surat*, premier vicaire général de Paris, protonotaire apostolique. Né à Paris de parents pieux, Mgr de Quélen le prit en affection, lui fit faire ses études, et après qu'il eut été ordonné prêtre, il l'attacha à sa personne en qualité d'aumônier. Nommé vicaire général du diocèse par Mgr Sibour, il conserva ces hautes fonctions jusqu'à sa mort. Arrêté par les fédérés le même jour que son archevêque, il fut transporté avec lui au dépôt de la préfecture de police, puis à Mazas, et de là à la Roquette. Ayant pu un instant s'évader de la prison, le 27 mai, il fut presque aussitôt repris par une bande de forcenés qui l'entraînèrent de nouveau à la Roquette. Leur rage était telle qu'ils se jetèrent sur l'infortuné prélat et le mutilèrent horriblement. Son corps n'a été retrouvé que deux jours après celui de son archevêque.

M. *Deguerry*, curé de la Madeleine. Né à Lyon en 1797, il commença ses études au séminaire de cette ville et les termina au collége de Villefranche, où il se distingua tant par ses qualités solides et brillantes que par la franchise et la loyauté de son caractère. Ordonné prêtre à vingt-trois ans, il enseigna la philosophie et la théologie avec le plus grand succès. En 1824, il fit ses débuts dans la chaire à Lyon même, et les deux années suivantes il prêcha à Paris. Nommé aumônier du 6e régiment de la garde royale par Charles X, en 1827, il suivit son régiment jusqu'en 1830 à Orléans, à Rouen et à Paris. De 1830 à 1839, il évangélisa la plupart de nos grandes cités. Nommé chanoine titulaire de Notre-Dame, en 1841, il en devenait l'archiprêtre en 1844 ; l'année suivante, il passait à la cure de Saint-Eustache, puis, en 1849, à celle de la Madeleine, où il a conquis la haute estime et les profondes sympathies de tous, en se tenant toujours au-dessus des agitations et des passions politiques, en éloignant de son ministère sacerdotal tous les éléments humains qui auraient pu en affaiblir l'action, et en cherchant avant tout, non ce qui plaît aux hommes et flatte leurs sympathies ou antipathies du moment, mais ce qui importe à la glorification de Dieu, au triomphe de l'Eglise et au salut des âmes. Il a fondé de nombreuses œuvres de charité sur sa paroisse, et répandu autour de lui de nombreuses aumônes. Appelé en 1861 au siége de Marseille, il refusa le lourd fardeau de l'épiscopat. Le 5 avril 1871, il fut arrêté par des gardes nationaux, conduit à la préfecture, puis écroué à Mazas et de là à la Roquette, d'où il ne sortit que pour être fusillé avec son archevêque.

M. *Bécourt*, curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Né dans le diocèse d'Arras, il vint à Paris et fut nommé vicaire à l'église Saint-Séverin, où il se fit remarquer par un zèle ardent et une vive piété. Appelé ensuite à la cure de Dugny, puis à celle de Puteaux, et enfin à celle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, il s'occupa avec tant de sollicitude des intérêts spirituels de son troupeau, qu'il sut conquérir en peu de temps l'estime et l'affection de ses paroissiens. Quand la persécution contre le clergé se déclara dans Paris, ses nombreux amis l'engagèrent à se soustraire aux dangers qui le menaçaient ; mais le zélé pasteur refusa constamment. « Si on veut m'arrêter », disait-il, « on me trouvera dans mon presbytère ». Il croyait devoir à Jésus-Christ ce sacrifice, et à ses paroissiens cet exemple. M. Bécourt fut arrêté le 11 avril, conduit à la Conciergerie, et plus tard à la Roquette. Ayant pu en sortir le 27 mai, en compagnie de Mgr Surat, il fut bientôt reconnu par les insurgés ; entouré par eux et reconduit à la Roquette au

milieu des imprécations de la foule et des traitements les plus barbares, il y fut fusillé sur-le-champ.

Le R. P. *Houillon*, de la Compagnie des Missions-Etrangères. Revenu depuis peu de Chine, il fut arrêté, le 4 avril 1871, dans le quartier du Panthéon, par des gardes nationaux du 204e bataillon, qui le conduisirent au poste et de là à la préfecture de police. Il y resta quelques jours et fut transféré, comme tous les autres prêtres, à Mazas, puis à la Roquette. Il parvint à s'évader de prison le 26 mai ; mais n'ayant pas réussi à trouver un refuge, il fut de nouveau arrêté et massacré. Son corps fut inhumé au cimetière de Montmartre.

Le P. *Allard*, ancien missionnaire, aumônier des ambulances. Il était né à Andrazé (Maine-et-Loire). Ce prêtre, apôtre ardent et zélé, n'a pas hésité un instant à offrir à Dieu le sacrifice spontané de l'effusion de son sang. Missionnaire apostolique dans le Liban et la Syrie, il a subi à diverses reprises les mauvais traitements des Bédouins ; dépouillé et maltraité par eux, son ardeur pour la prédication de la foi n'a point fléchi. En Russie, à Tiflis, dans la Géorgie, il a prêché sans crainte à des schismatiques la vraie foi ; saisi par la police russe, il a subi la flagellation terrible du knout jusqu'à être jugé mort. De là il a été conduit à Saint-Pétersbourg, entre deux sbires, comme un malfaiteur, et enfin expulsé et ramené au Havre. Une force dont il ne se rendait point sans doute compte l'attirait vers Paris. Pendant le siége il était au milieu des gardes nationaux. Sous le règne de la Commune il continua à se dévouer au service des ambulances. Il fut arrêté le 4 avril, en revenant de visiter les blessés fédérés, dans la rue de Vaugirard, et non loin de la maison qu'il habitait. Un bataillon de fédérés rentrait dans Paris, revenant des remparts. A la vue du P. Allard, qui était revêtu de la soutane, ils s'élancent vers lui, en criant : « A mort, c'est un prêtre ». Ce cri, ainsi que ce mot de Raoul Rigault, adressé à Mgr Darboy : « Voilà dix-huit cents ans que vous nous embastillez, il est temps que cela finisse », montrent jusqu'à l'évidence que c'était en haine de la foi que les prêtres otages ont été massacrés. Un très-grand nombre de gardes nationaux voulaient le fusiller dans la rue ; mais d'autres s'interposèrent pour le conduire à la préfecture de police. De là il fut transporté à Mazas, puis à la Roquette, où les insurgés se sont chargés de payer à ce prêtre, aussi humble que zélé, la dette de reconnaissance que la France, dans la personne de ses défenseurs, avait contactée envers lui : ils l'ont fusillé le 24 mai au soir, avec Mgr Darboy. Pendant sa vie entière, le P. Allard avait traversé sans faiblesse les épreuves les plus terribles ; à l'heure suprême, il vit la mort en face, avec un mâle courage, et il marcha en héros au-devant de la couronne du martyre. Transporté au cimetière du Père-Lachaise par les assassins de la Commune, il fut exhumé lorsqu'on fit, le dimanche de la Pentecôte, la recherche des corps des victimes fusillées à la Roquette le 24 mai. Déposé dans la chapelle du cimetière, il fut de là transporté à l'église de Bonne-Nouvelle, puis inhumé auprès du R. P. Houillon, au cimetière de Montmartre. C'est là où le P. Perny est parvenu à le retrouver après de longues recherches. Après avoir été exhumé de nouveau, le corps a été transporté à Andrazé.

M. *Sabatier*, vicaire de Notre-Dame de Lorette depuis 1856, était originaire de l'Auvergne. Ayant connu à temps le mandat d'arrestation lancé contre lui, il voulut, à l'exemple de son archevêque, rester courageusement à son poste : c'était, dans toute l'acception du mot, un homme selon le cœur de Dieu. Il a été massacré le 26 mai, dans une cour fermée de la rue

Haxo, avec treize de ses confrères et trente-six gardes de Paris. Les corps furent jetés dans une sorte de cave profonde qui est au pied d'un grand mur.

M. *Planchat*, aumônier du patronage Sainte-Anne. Il a été martyrisé, rue Haxo, le 26 mai, avec M. l'abbé Sabatier. Les otages avaient été pris dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique : tout ce qui portait la soutane était voué par eux à une mort violente ; rien ne les arrêtait, pas même une vie de dévouement passée au milieu des privations les plus continuelles et sous leurs propres yeux. L'abbé Planchat, en effet, dans son asile ne s'occupait que des enfants pauvres ; il les instruisait, les préparait à leur première communion, et quand ces enfants étaient en apprentissage, il les réunissait le dimanche, afin de les arracher aux dangers des mauvaises fréquentations.

M. *Seigneret*, séminariste de Saint-Sulpice. Retenu, le 6 avril, prisonnier à la préfecture de police, où il était allé sans défiance chercher son passeport, il fut de là conduit à Mazas, puis à la Roquette, et enfin, avec un grand nombre d'autres otages, dans une cour fermée de la rue Haxo, où, après avoir été horriblement maltraités, ils furent fusillés le 26 mai.

Les RR. PP. Jésuites *Ducoudray* et *Clerc* furent massacrés le 24 mai ; et les RR. PP. *De Bengy*, *Olivaint* et *Caubert*, le 26 mai. Leurs restes mortels ont été transportés du cimetière Montparnasse à l'église que possède la Compagnie de Jésus, rue de Sèvres. Cette translation à huis clos a été marquée par un événement bien extraordinaire. Une jeune fille de vingt et un ans avait au genou un mal qui, vu les circonstances, était considéré comme incurable (ankylose, tumeur blanche, etc.), et qui avait compromis sa santé générale au point de rendre son état désespéré. Atteinte d'une péritonite très-grave, elle était administrée depuis une quinzaine de jours. Le médecin de l'établissement avait déclaré qu'il ne restait pas d'espoir. Cependant la malade priait ardemment le P. Olivaint qui lui avait fait faire sa première communion. Les neuvaines succédaient aux neuvaines, et elle venait récemment de finir sa cinquième. Amenée en voiture, on l'a apportée à bras jusqu'au cercueil, car elle était hors d'état de faire un mouvement. A peine eut-elle touché la bière, que ses jambes s'allongèrent (il y en avait une courte) ; la voilà debout et marchant à la suite du cercueil qu'on portait dans l'église. Là, elle se jette à genoux sans appui, et reste dans cet état à peu près dix minutes. Bientôt, voyant l'assistance jeter de l'eau bénite, elle se lève, fait un grand tour et va toute seule jusqu'au tombeau ; enfin, quand tout est fini, elle retourne à pied chez elle, c'est-à-dire jusqu'à la rue Notre-Dame des Champs. Depuis, elle revient chaque jour prier. La péritonite a disparu en même temps que le mal de jambe.

Cf. *Les Martyrs de Picpus*, par le R. P. Perdereau ; *Vie et Œuvres de Mgr Darboy*, par Mgr Fèvre, protonotaire apostolique ; *Les Martyrs de la seconde Terreur*, par M. le vicomte de la Vausserie.

XXVIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Paul *de La Pierre*, prêtre du diocèse de Besançon ; refusa le serment schismatique de 1791 ; sortit de France lors de la loi de déportation ; y rentra en 1795 ; se retira dans les bois en 1797 ; y vécut de privations, portant la nuit aux habitants des campagnes le secours de son saint ministère ; arrêté le 9 mai 1798 dans une de ces courses par des gendarmes ; conduit dans les prisons de Besançon ; condamné à mort comme émigré rentré, par une commission militaire établie dans cette ville ; fusillé à l'âge de quarante-cinq ans environ. 1798. — Pierre-Nicolas *Porcher*, curé de Faronville (Loiret, arrondissement de Pithiviers, canton d'Outarville), au diocèse d'Orléans ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1794 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Loiret. 1794.

La vénérable Mère MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT, religieuse du Carmel de Beaune (diocèse de Dijon), fondatrice de l'Association de la Sainte-Enfance de Jésus. 1648.

Jacques *du Douit* (surnommé Jourdan), Eudiste, supérieur du grand séminaire de Rennes. Né en 1631 à Hauteville, paroisse du diocèse de Coutances, il se livra d'abord à l'étude de la chirurgie ; mais, ayant étudié les desseins de Dieu sur lui, il reconnut qu'il était appelé à l'état ecclésiastique. Fidèle à suivre l'attrait de la grâce, il se rendit sans délai au collége royal de la Flèche, tenu alors par les Jésuites, afin de s'y livrer à l'étude de la théologie. Ses cours terminés, il entra, sur l'avis de son directeur, dans la congrégation que venait de fonder le Père Eudes, dans la ville de Caen (1663). En 1670, il fut nommé directeur du grand séminaire de Rennes, dont il devint plus tard supérieur. Cet emploi ne l'empêcha point de s'occuper de la direction des âmes, et il serait difficile de dire tout le bien qu'il produisit dans ce ministère si délicat. Ce grand serviteur de Dieu termina sa vertueuse carrière dans la petite ville d'Antrain (diocèse de Rennes), où il donnait une mission. Son corps, rapporté à Rennes, fut inhumé dans la chapelle du grand séminaire de cette ville [1]. 1681.

LA VÉNÉRABLE MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT,

RELIGIEUSE CARMÉLITE,

FONDATRICE DE L'ASSOCIATION DE LA SAINTE-ENFANCE DE JÉSUS

1648. — Pape : Innocent X. — Roi de France : Louis XIV.

Voici encore une fleur d'une odeur et d'une beauté incomparables, que l'Ordre sacré du Mont-Carmel a donnée à l'Eglise dans le cours du XVIIe siècle. Elle naquit à Beaune, petite ville du duché de Bourgogne, le 7 février 1619. Son père, nommé Parigot, était un riche habitant de la même ville. On la vit dès son enfance prévenue des bénédictions du ciel ; à l'âge de cinq ans, elle eut de grandes connaissances de Dieu ; et quand on la menait à l'église, elle se trouvait déjà puissamment appliquée au mys-

1. *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux.

tère de l'Eucharistie. La nuit, dès que la femme attachée à son service était retirée, elle se relevait doucement, et se glissant à genoux contre son lit, elle passait plusieurs heures à prier, insensible au sommeil et au froid le plus rigoureux. Elle avait la plus tendre dévotion pour la sainte Vierge et les saints anges.

Lorsqu'elle eut atteint sa septième année, elle fut envoyée à l'école, dirigée à Beaune par les dames de Sainte-Ursule. On y remarqua entre autres indices de sa piété, qu'étant placée pendant la classe à côté de sa maîtresse, elle s'emparait du crucifix attaché au long chapelet que portait celle-ci, le pressait sur son cœur, le baisait avec amour. Elle aimait beaucoup les pauvres ; elle n'en pouvait rencontrer sans s'arrêter près d'eux, les questionner affectueusement sur leurs besoins, et leur offrir quelque soulagement avec de douces paroles qui ravissaient les passants. Elle faisait des quêtes parmi ses jeunes compagnes pour soulager ces membres souffrants de Jésus-Christ. Tous les soirs, elle rassemblait des vieillards infirmes chez son père ; elle les lavait, raccommodait leurs habits et baisait leurs plaies à l'exemple des Saints. On dit que Jésus-Christ lui apparut sous la figure d'un petit pauvre qui vint implorer son secours. Marguerite, touchée de compassion, lui présenta son goûter, seul présent qu'elle pût lui faire. L'enfant accepta, offrit en échange un chapelet et disparut. A neuf ans, elle éprouvait déjà de rudes tentations ; elle les combattit par l'oraison et en allant visiter Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour.

Ayant perdu sa mère lorsqu'elle n'avait encore que onze ans, elle s'abandonna entre les mains de la sainte Vierge, lui demandant la grâce d'être à l'abri des dangers du monde dans un cloître. Elle obtint cette faveur. Son oncle, prieur de Saint-Etienne, à Beaune, ayant cédé ce prieuré pour y établir des Carmélites, obtint qu'elle y entrât, à l'âge de onze ans, pour y être nourrie et pour y demeurer, si Dieu lui en conservait le désir. Le 24 septembre 1630, elle y fit sa première communion, pendant laquelle elle se trouva comme ravie en Dieu et reçut des grâces inexprimables. Au sortir de la chapelle, où elle avait reçu son Sauveur, on la conduisit dans un ermitage consacré en l'honneur de la Mère de Dieu, où son visage parut si beau, qu'on l'eût pris pour celui d'un ange. Elle s'y mit en oraison et s'y donna de nouveau à la sainte Vierge. Ses vertus commencèrent bientôt à éclater dans cette sainte famille. Son humilité était profonde ; on la voyait toujours dans une grande confusion d'elle-même, et il ne se pouvait rien ajouter à l'exactitude de son obéissance, ni à son amour et à sa bienveillance envers les sœurs. Son indifférence à toutes choses, son égalité d'esprit et sa prudence étaient si extraordinaires, que toute la maison la regardait comme un modèle de vertu, et que l'on cherchait avec empressement sa conversation.

L'oraison occupa depuis tellement son esprit, qu'elle perdit toutes les connaissances naturelles qu'elle avait acquises, et même celle de la ville où elle était et des créatures qu'elle y avait vues. Elle communiait autant de fois qu'elle en pouvait obtenir la permission ; chaque fois elle restait quatre ou cinq heures en extase, et apprenait d'admirables secrets du ciel. Les anges et les Saints conversaient avec elle dans une si grande familiarité, qu'on l'entendait quelquefois leur répondre : « Puisqu'il vous plaît, très-glorieux Saints, que j'adore avec vous, adorons, adorons sans fin notre Dieu éternel ! » Cependant, Notre-Seigneur lui fit connaître que ces faveurs n'étaient rien encore en comparaison de la sainteté à laquelle il voulait

l'élever. Il opéra donc en elle une nouvelle consécration, laquelle ayant sanctifié son âme, se répandit de là sur ses sens et sur tout son corps, et y produisit une pureté admirable. Son visage devint alors si resplendissant, qu'elle ne paraissait plus comme une créature terrestre, et que les religieuses même n'osaient arrêter leurs regards sur elle.

Après ces préparations, Notre-Seigneur lui ayant donné un amour incroyable pour la croix, il la chargea de souffrir pour les pécheurs, afin d'apaiser la colère de son Père irrité contre eux. Il lui fit connaître la sainteté de l'état des âmes religieuses et la fidélité qu'il désire d'elles, et lui dit que bien peu correspondaient à l'excellence de leur vocation. Elle fut dix jours à souffrir de très-grandes douleurs pour elles, et ne cessa point durant tout ce temps de prier pour tous les Ordres religieux. Elle vit ensuite combien cet aimable Sauveur est méprisé et déshonoré des chrétiens qui le reçoivent au Saint-Sacrement de l'autel en état de péché mortel, et quels châtiments leur sont préparés, et endura pour ce sujet, pendant trois mois, des tourments extraordinaires. Elle ressentit en même temps jusqu'au vif le peu de disposition et de préparation que beaucoup de ceux qui sont en grâce apportent à la réception de cet auguste mystère, et elle entra dans un si grand respect pour lui, qu'elle n'osait pas même lever les yeux pour le regarder sur l'autel ; ce qui fut cause que sa maîtresse, la voyant un jour tout outrée de douleur et toute pénétrée du sentiment de son indignité, lui permit pour ce jour-là seulement de s'abstenir de la sainte communion ; mais à peine fut-elle retirée dans l'ermitage qui était au jardin, que s'étant mise en prière, elle fut subitement ravie en extase, et Notre-Seigneur, revêtu des habits sacerdotaux et accompagné d'une multitude d'esprits bienheureux, la communia, lui disant ces paroles : *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo :* « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et je demeure en lui ». Sa bonne maîtresse, qui l'avait conduite en ce lieu, vit Notre-Seigneur de ses propres yeux et entendit ces paroles : et c'est elle qui a rendu témoignage de cette merveille.

Elle fut occupée toute sa vie du mystère adorable de l'enfance de Jésus ; mais cela n'empêcha pas qu'elle n'eût part aux autres mystères, et qu'elle n'en reçût des impressions très-fortes et très-sanctifiantes. A l'âge de treize ans, il lui fit éprouver toutes les douleurs de sa Passion. Le jour des Cendres, l'ayant menée en esprit dans son désert, il lui découvrit qu'il y avait passé les jours et les nuits entières à demander miséricorde pour les pécheurs ; qu'il y était demeuré des douze et quinze heures les larmes aux yeux, la face consternée et le visage collé contre terre ; que les jeûnes et les veilles de quarante jours, quoique très-pénibles, n'étaient que les moindres de ses travaux, que ses combats contre les tentations y furent comme infinis, et que ce lui avait été une humiliation inconcevable de se voir tenté par le démon. Le jeudi saint, elle fut en esprit au jardin des Oliviers, où Notre-Seigneur lui découvrit de grands secrets sur la tristesse de sa sainte âme, sur sa sueur de sang et sur son agonie. Il lui fit aussi ressentir l'énormité du péché de Judas, et elle assurait qu'on ne pouvait pas concevoir ce que Notre-Seigneur avait enduré par l'infâme baiser de ce misérable. Le lendemain, elle vit de quelle manière il avait été conduit devant Anne et devant Caïphe, et alors, pour éprouver les peines qu'il avait souffertes en ces occasions, elle fut elle-même liée invisiblement par tout le corps, en sorte néanmoins que les marques en paraissaient sur son col et sur ses bras, et que ses douleurs étaient si cuisantes, qu'on ne pouvait la

voir sans verser des larmes. Elle apprit aussi que le soufflet que le Fils de Dieu reçut d'un des serviteurs du grand prêtre avait été si violent, que le visage lui en était devenu tout enflé et meurtri. L'affliction qu'elle eut de voir son Epoux si indignement traité, la fit longtemps compatir à ses outrages et prier pour la conversion des pécheurs. Elle eut ensuite part aux supplices de la flagellation, du couronnement d'épines, du transport de la croix et du crucifiement, et il se fit sur son corps quelque chose de semblable à ce qui s'est fait sur le corps du Sauveur ; en sorte que, sur les trois heures après-midi, elle fut quelque temps comme morte, sans qu'il parût en elle aucun sentiment ni mouvement. Elle connut alors plus que jamais l'énormité des péchés du monde, la grandeur de la sévérité de Dieu contre les pécheurs, et combien sa justice s'est appesantie sur son Fils, pour lui faire porter la peine qui était due à nos crimes. Depuis le soir du vendredi saint jusqu'au jour de Pâques, elle demeura dans une perpétuelle adoration de son Epoux mort ; mais en ce jour, qui est celui de la glorieuse résurrection, elle ressuscita pour ainsi dire elle-même ; toutes ses peines disparurent, elle fut ravie en extase à la communion, et dans ce ravissement, elle vit la gloire de son Epoux triomphant, et elle eut part à la joie qu'il y a dans le ciel au jour d'une si grande fête.

Quelques mois après, elle reçut une impression nouvelle et tout extraordinaire du mystère de sa divine enfance, qui était celui auquel elle était principalement consacrée. Notre-Seigneur se fit voir à elle tel qu'il était au moment de sa naissance, de sa circoncision, de sa présentation au temple et de ses entretiens enfantins avec la sainte Vierge et saint Joseph, et la fit entrer dans une grande conformité à ces états. Elle fut alors revêtue des vertus et des perfections incomparables qu'il y possédait, ce qui lui donnait quelquefois une si ravissante beauté et un air si majestueux que les religieuses ne la reconnaissaient plus. Ce fut en ce temps que son Epoux la chargea du salut d'une infinité d'âmes, du succès des plus grandes affaires et même de la conservation de la personne du roi et des princes. Surtout elle fut obligée de porter les péchés d'un seigneur dont on lui fit connaître que la mort était proche et qu'il apportait de grands obstacles à sa conversion. Elle pria et souffrit pour lui avec une grande ferveur, ce qui eut un si heureux effet que, étant au service du roi, il y mourut chrétiennement le même jour qu'elle l'avait prédit, et après quelques jours de purgatoire, pendant lesquels elle redoubla encore ses prières pour sa délivrance, il entra dans le ciel pour y jouir éternellement du bonheur que la sainte sœur lui avait procuré. Elle s'appliqua encore avec une tendresse admirable au salut de plusieurs autres seigneurs, dont elle connut la mort, et pour lesquels elle obtint miséricorde.

Pendant son noviciat, elle fut éprouvée par sa supérieure et par sa maîtresse en toute sorte de manières ; mais ces épreuves ne servirent qu'à faire éclater davantage la solidité de sa vertu et à faire connaître que ce qui se passait d'extraordinaire en elle était une conduite de Dieu et une opération du Saint-Esprit. Le temps de sa profession approchant, elle s'y disposa avec une ferveur incroyable, ce qui lui mérita un ravissement dans lequel les personnes de la très-sainte Trinité se découvrirent à elle d'une manière que nous ne pouvons nous figurer. Lorsqu'elle fit ses vœux (le jour de la présentation de la sainte Vierge, en 1632), les religieuses virent paraître sur son corps des rayons de lumière. Sainte Thérèse lui fit connaître qu'elle la prenait singulièrement pour sa fille, et Notre-Seigneur contracta invisiblement de nouvelles épousailles avec elle. En la fête de Noël qui suivit

sa profession, le saint enfant Jésus se mit entre ses bras, petit, comme il était au moment qu'il vint au monde. Elle le pria instamment d'accorder un dauphin à la France et qu'il fût un prince selon son cœur. L'enfant assura qu'elle ne mourrait point qu'elle ne vît ses désirs exaucés. En effet, la reine Anne d'Autriche donna enfin un fils aîné à Louis XIII.

Le jour de cette heureuse naissance, comme on chantait le *Te Deum* à Matines, sœur Marguerite eut une extase, durant laquelle elle prit une couronne qu'elle avait fait préparer, et, la mettant avec un singulier respect sur une image du Fils de Dieu, elle dit, toute transportée de joie : « O saint enfant Jésus ! vos promesses sont maintenant accomplies ; faites que ce prince que vous nous avez donné soit à jamais soumis à votre puissance ; qu'il n'ait point de grandeur qu'il ne reconnaisse tenir de vous, et qu'il mette sa gloire à vous faire régner dans ses Etats ». On sut depuis que ce dauphin si désiré, qui a été nommé Louis XIV, était né au même moment qu'elle avait fait cette prière.

Comme elle cherchait de jour en jour de nouveaux moyens de procurer la gloire de la sainte enfance du Sauveur, elle eut la pensée de faire bâtir une chapelle en son honneur. A peine fut-elle achevée que la divine Providence suscita une infinité de personnes pour se joindre à sœur Marguerite dans la dévotion à la sainte enfance. Des cardinaux, des évêques, des abbés, des docteurs, des religieux et des religieuses de toutes sortes d'Ordres, des seigneurs, des ministres d'Etat, des présidents et des conseillers des cours souveraines lui écrivirent pour ce sujet et pour se recommander à ses prières. Le plus remarquable pour la piété fut le baron de Renty ; ce vertueux gentilhomme fit un voyage à Beaune, où, ayant vu cette sainte âme, il contracta une union très-étroite avec elle. Il était déjà grand serviteur de Dieu, mais il devint tout autre par son moyen et par l'assistance de ses prières. Il se fit entre eux un commerce invisible qui s'entretenait sans visites, sans lettres et sans l'entremise de personne, dont il tira des avantages merveilleux. Il dit lui-même, dans une lettre qu'il écrivit après la mort de sœur Marguerite, qu'il n'était qu'une pierre avant qu'elle lui eût prêté la main, et que c'était à elle qu'il était redevable de l'amollissement de son cœur. Il l'appelle ailleurs un oracle du ciel, une âme très-élevée et un miracle de grâce et de bonté ; et ailleurs encore il assure qu'elle n'avait rien qui ne portât grâce et onction, et qu'il en recevait de grands secours, tant pour lui que pour les autres. La même dévotion à la sainte Enfance fit que plusieurs seigneurs et dames de grande qualité et plusieurs communautés envoyèrent à la chapelle de sœur Marguerite des présents magnifiques pour l'orner et pour témoigner leur respect envers ce grand mystère. Les bourgeois et les autres personnes de moindre condition voulurent aussi avoir part à cette œuvre de piété ; ce qui n'est pas une petite preuve que le doigt de Dieu était en cette œuvre, et que la sainte sœur ne l'avait entreprise que par son mouvement et son inspiration. Mais il n'en faut point d'autre assurance que les vertus héroïques dont son âme était remplie et qui éclataient en toutes ses actions.

Quant à l'amour qu'elle portait à Dieu, il paraissait assez par son application continuelle à sa présence. Les autres l'interrompent nécessairement par le sommeil ; mais pour elle, qui ne dormait point, elle ne l'interrompait jamais, et elle était jour et nuit dans une adoration et un amour actuels de ses perfections divines. De là venaient ses désirs ardents et insatiables de souffrir : de là cette sérénité et cette joie qui se lisaient sur son visage au milieu de ses plus grands tourments, soit qu'ils fussent causés

par les démons, ou qu'ils vinssent de la violence de ses maladies. Le feu de cet amour céleste s'allumait tellement dans son oraison, que son corps en était tout embrasé, et que sa maîtresse a laissé par écrit qu'elle l'a vue, durant cet exercice, toute couverte et comme revêtue d'un soleil. Elle employait la meilleure partie de la nuit à se préparer à la communion ; et lorsqu'elle était prête à recevoir ce divin aliment, sa beauté s'augmentait admirablement, ses yeux devenaient comme des flambeaux allumés, son visage paraissait tout éclatant, et il s'exhalait de sa bouche et de tous les organes de ses sens une odeur exquise et ravissante, de sorte que les religieuses contemplaient en elle une vive image de la splendeur des Saints. Plusieurs personnes ont reçu de grandes grâces seulement pour l'avoir vue communier. Une dame l'ayant considérée en cet état fut puissamment touchée de Dieu ; tous les péchés de sa vie lui furent clairement représentés, et elle conçut un ardent désir de servir Dieu de tout son cœur. Il arriva la même chose à un marchand qui, ayant perdu tout son bien pour s'être rendu caution pour un autre, avait une forte tentation de désespoir. Il vint ouïr la messe dans l'église des Carmélites ; et lorsqu'on portait la communion aux religieuses, il aperçut la petite sœur avec un visage lumineux et angélique. Cette vue opéra un changement merveilleux dans son âme ; il passa comme de la terre au ciel, et à l'instant même il eut l'esprit guéri de toutes ses peines. Quelque temps après, ayant demandé à parler à la grille, il fit savoir le bonheur qui lui était arrivé, et témoigna qu'il ne se souciait plus des biens de la terre, après avoir vu en sœur Marguerite une image de ceux du ciel. Depuis il demeura si content et si plein de ferveur, qu'il ne pouvait se lasser de raconter la grâce qu'il avait reçue.

Les autres vertus de cette excellente épouse de Jésus-Christ allaient d'égal avec son amour ; son humilité, sa douceur, sa patience, son obéissance étaient si pures et si parfaites, qu'il ne fallait point d'autres livres dans le monastère que l'exemple de sa vie et de ses actions. On n'aperçut jamais rien en elle qui parût répréhensible, ni où l'on pût soupçonner du retour sur elle-même et de la recherche de ses propres intérêts. Elle prenait en tout le mouvement de l'esprit de Dieu, qui était tellement maître de son cœur, qu'il la portait toujours à ce qui était le plus saint, et qui revenait moins aux inclinations de la nature. Elle avait le don de prophétie dans un degré très-éminent. Souvent elle a découvert les plus secrètes pensées des religieuses de son monastère. Elle prophétisa la mort de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, religieuse carmélite, quatre ans avant qu'elle arrivât ; elle assista en esprit à son décès, et vit son âme monter au ciel par le ministère des anges, sans passer par le purgatoire. Elle prédit aussi la défaite de Mathieu Galas, général des troupes allemandes, alors même qu'étant entré dans la Bourgogne avec une armée formidable, il portait la terreur par toute cette province ; et en effet il fut taillé en pièces à Saint-Jean de Losne, sans avoir rien pu exécuter de ses grands projets contre la France.

Le Fils de Dieu était si jaloux de sa sainteté, qu'il ne lui permettait pas de s'appliquer à ce que l'on disait lorsqu'on parlait de choses futiles ou des affaires du monde. Un jour sa maîtresse l'ayant amenée au parloir, où une de ses parentes la demandait, et le discours étant tombé insensiblement sur un traité de mariage d'un de ses cousins, elle fut tellement ravie hors d'elle-même qu'elle n'entendit rien de cette nouvelle. La même chose lui étant arrivée plusieurs autres fois, sa maîtresse lui demanda enfin d'où venait qu'elle ne répondait point. Elle fut alors obligée de lui dire qu'aussitôt qu'on commençait à tenir des discours séculiers, ses frères, les anges

et les Saints, l'enlevaient spirituellement en leur compagnie, et la séparant de tout ce qui était terrestre, la faisaient louer Dieu avec eux. S'il arrivait que quelques personnes la vinssent voir en état de péché mortel, il était impossible de la faire aller au parloir. Une femme dont la réputation était mauvaise ayant un jour désiré lui parler, comme on ne trouva point de prétexte raisonnable pour lui refuser sa demande, on tâcha de la lui amener ; mais au même instant elle devint immobile, et comme plusieurs religieuses s'efforcèrent de la remuer de sa place, elle fut élevée de terre, le visage brillant, les bras étendus, et avec un air si majestueux, qu'on n'osa pas lui faire violence. Ces merveilles doivent servir d'une grande instruction aux âmes consacrées à Jésus-Christ, pour leur apprendre avec combien de soin elles doivent fuir les entretiens et les conversations du monde.

La nourriture ordinaire de sœur Marguerite n'était qu'un peu d'herbes et de racines cuites à l'eau, dont elle ne mangeait qu'une fois le jour. Sur la fin de sa vie, on l'obligea de prendre un œuf, à cause de ses grandes austérités ; mais c'était beaucoup si elle le faisait en trois jours. Ses maladies les plus aiguës ne lui faisaient rien retrancher de ses pénitences ; et, quelque faible qu'elle fût, elle ne laissait pas de prendre tous les jours de très-rudes disciplines et de porter presque continuellement sur son corps une ceinture et des bracelets de fer, hérissés de pointes. Ses supérieurs néanmoins y apportèrent à la fin quelque modération, mais ils ne l'empêchèrent pas de faire tous les jours quelques pénitences nouvelles et extraordinaires. Lorsqu'elle eut vingt-cinq ans, Notre-Seigneur lui dit qu'il voulait l'attirer à lui dans quatre ans. Il se fit encore connaître à elle tel qu'il était à sa naissance, et lui dit que cet état devait être à l'avenir l'objet continuel de ses pensées. Elle se sentit alors si séparée de toutes les choses présentes, et si fortement attirée à la crèche de son Sauveur, que depuis ce moment on ne l'a jamais vue s'en séparer. Ce serait une négligence de voir l'avertissement que Dieu donna à sœur Marguerite, de sa mort, quatre années avant qu'elle dût arriver, sans faire réflexion que nous, qui sommes de très-grands pécheurs, avons obligation de prendre garde de bonne heure à nous, pour prévenir cette heure formidable ; et que nous devons employer d'autant plus de temps et de soins que nous sommes infiniment éloignés de la sainteté de cette épouse de Jésus-Christ. Etant enfin tombée malade au mois de mars 1648, il lui survint de grands vomissements qui lui durèrent près de deux mois et la privèrent longtemps de la sainte communion ; Dieu lui fit ensuite la grâce de le recevoir tous les jours. L'effort de ses vomissements était tel que la religieuse qui l'assistait, bien que la plus robuste de la maison, devenait en un instant tout en sueur en la soutenant. Elle passa de la sorte les jours et les nuits, dénuée de tout soulagement, et sans néanmoins faire paraître aucun ennui ni rien perdre de la tranquillité de son cœur, et il paraissait toujours sur son front et dans ses yeux une douceur et une beauté merveilleuses.

Les médecins, ne comprenant plus rien à son mal, témoignèrent ne pas savoir comment elle pouvait subsister, et dirent aux religieuses de lui faire donner les derniers sacrements. Pour s'y préparer, elle fit sa confession générale et demanda humblement pardon à ses supérieurs et à toutes les religieuses du monastère. Nonobstant l'extrémité où les douleurs l'avaient réduite, elle se fit mettre à genoux pour recevoir l'Extrême-Onction, et elle la reçut dans un tel état de pénitence et de contrition, qu'il semblait à la voir qu'elle fût la plus criminelle de toutes les créatures. La supé-

rieure, la voyant dans une si grande et si continuelle horreur de ses péchés, lui demanda lequel de tous ceux qu'elle avait commis lui causait le plus de douleur. Elle répondit que c'était un mensonge ; la Mère lui ayant demandé en quel temps de sa vie elle l'avait fait, elle dit qu'elle était encore petite ; mais, la Mère lui ayant répliqué que les enfants n'étaient pas capables de grands péchés, elle dit qu'elle le savait bien, mais que cela montrait le fonds de malice qui était en elle ; de plus, qu'elle avait perdu tant de temps et qu'elle avait si mal servi le saint enfant Jésus, que cela lui causait un extrême déplaisir. Elle avait confessé cent et cent fois ce mensonge et elle en avait fait de très-rudes pénitences : néanmoins, lorsqu'elle se le représentait, ce lui était une affliction qui ne peut s'exprimer.

Bien que, pendant toute cette grande maladie, elle ne prît que deux ou trois cuillerées de bouillon le matin et autant l'après-midi et que son estomac les rejetât au même instant, elle ne laissa pas de subsister pendant trois mois en cet état, à l'étonnement de tout le monde. Le jour avant sa mort, comme elle était assiégée de douleurs si extrêmes que l'on n'attendait plus que l'heure qu'elle rendît l'esprit, elle dit ces paroles : « Je meurs fille de l'Eglise, je meurs avec joie, et, bien que j'aie grand sujet de craindre, à cause de mes péchés, j'espère néanmoins de la bonté de mon Dieu qu'il me fera miséricorde. Je meurs dans une foi vive à tous nos saints Mystères, je demande pardon à mon Dieu de tous mes grands péchés ». Ensuite elle s'accusa publiquement de toutes les offenses qu'elle pensait avoir commises en sa vie, c'est-à-dire de ce mensonge proféré en son enfance, de ses pertes de temps, de n'avoir pas bien servi Dieu et de quelques autres fautes de pareille nature, qu'elle considérait comme de grands crimes.

Le même jour, sur le soir, après avoir répondu aux prières qui se disent pour les agonisants, elle perdit la parole ; mais, étant revenue à elle et le Père confesseur lui ayant dit qu'elle ne mourrait pas de si tôt, elle lui demanda si ce serait encore pour longtemps. Sur quoi la prieure lui dit : « Ma sœur, vous lassez-vous de souffrir ? » — « Oh que non ! oh que non ! » dit-elle, « c'est toute ma joie, mais j'ai grand désir d'aller à Dieu ». La Mère lui répliqua : « Mais, ma sœur, j'ai eu tant d'amitié pour vous, n'avez-vous donc point de peine à me quitter et à me laisser si affligée ? » Elle lui répondit : « Quand l'heure du saint enfant Jésus sera venue et qu'il lui plaira de me tirer à lui, oh ! je ne veux plus que lui seul ». Le confesseur lui ayant demandé si elle n'avait point l'esprit travaillé : « Je suis », répondit-elle, « dans une paix parfaite ; je meurs souverainement contente ; il me semble que le saint enfant Jésus m'appelle avec sa douceur infinie pour aller à lui ». Le confesseur ajouta : « Quand sera-ce donc, ma sœur, qu'il vous fera cette grâce ? » Elle entra dans un grand recueillement et dit : « C'est aujourd'hui lundi, ce sera le mardi ». Et ce fut en effet le mardi qu'elle mourut.

Quelques heures avant sa mort, comme elle tendait les bras à une sœur pour être un peu soulevée sur le chevet, le confesseur lui dit : « Ma sœur, vous voilà sur le bûcher de votre sacrifice ; il faut y demeurer liée comme Isaac et attachée comme le Fils de Dieu sur la croix, et immoler toutes sortes de soulagements à son amour ». A l'instant même, elle baissa les mains et ne témoigna aucune inclination à se remuer, quelque peine qu'elle sentît ; mais elle se retint comme si elle eût été collée en sa place. Quelque temps avant d'expirer, elle demeura l'espace d'un grand quart

d'heure les yeux élevés au ciel avec un visage plein de joie. C'était le saint enfant Jésus qui, accompagné des Anges et des Saints, venait pour l'emmener avec eux. Etant près de rendre l'esprit, elle se tourna tout d'un coup vers le confesseur, et, bien qu'accablée de douleurs, elle se frappa l'estomac par trois fois avec tant de force, que l'infirmerie retentit du bruit, demandant par là la dernière absolution. Elle la reçut, et au même instant elle alla jouir de la gloire dans les cieux et recevoir la récompense que lui avaient méritée ses travaux et ses souffrances. Elle expira avec la douceur d'un petit enfant, avec la paix d'une âme parfaitement innocente et avec l'amour d'une véritable épouse de Jésus-Christ, le 26 mai 1648, âgée de vingt-neuf ans, trois mois et quelques jours.

Avant et après sa mort, de très-doux parfums furent sentis par tout le monastère, et elle se fit voir à diverses religieuses qu'elle délivra de leurs peines. Ses linges, ses habits et son sang rendent encore la même odeur, sans qu'on y ait jamais apporté aucun artifice. On trouva sa peau percée en une infinité d'endroits, soit par la dureté de ses os, soit par la violence des douleurs qui l'avaient consumée. Quelque soin que l'on prît de tenir sa mort secrète, il fut impossible de la cacher. Le peuple accourut en foule à l'église pour avoir la consolation de la voir. Elle demeura exposée deux jours, pendant lesquels trois prêtres furent continuellement occupés à faire toucher des chapelets à son corps. Les religieux et les personnes de qualité furent des premiers à la venir visiter et à demander, comme une grande grâce, jusqu'à une feuille de rose qui l'eût touchée. Les malades s'y firent transporter, et ceux à qui l'excès du mal ne le permit pas voulurent avoir quelque fleur qui eût été sur son cercueil, et il y en eut un très-grand nombre de guéris.

RELIQUES. — MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE BEAUNE.

Le corps de Marguerite fut inhumé dans la petite chapelle du saint Enfant Jésus, et l'on plaça sur sa tombe une lame de cuivre sur laquelle on grava une courte inscription. A la Révolution, les Carmélites de Beaune furent chassées de leur monastère ; leurs bâtiments furent convertis en prison. Puis, comme si l'impiété, dans sa folie, eût espéré anéantir jusqu'aux souvenirs qui l'irritaient, elle vint soulever la pierre du tombeau de celle que le peuple aimait, pour en arracher les ossements. L'enveloppe de plomb qui garnissait le cercueil fut enlevée et transportée à l'Hôtel de Ville, et la bière ouverte; néanmoins, contre toute prévision, les restes de Marguerite furent respectés. Le chef de la municipalité, averti de ce qui se passait, put arriver à temps et faire rejeter le corps dans la fosse, qui fut aussitôt refermée. Il profita seulement de cette circonstance pour enlever, sans qu'on s'en aperçût, l'os frontal du crâne de la vénérable Marguerite, qu'il remit à sa sœur, ancienne prieure des Carmélites.

Quelques années après, la paix étant rendue à l'Eglise, le corps de Marguerite fut de nouveau menacé par le projet de l'ouverture d'une rue, qui coupait en deux les bâtiments de l'ancien couvent des Carmélites. Les tombeaux des deux fondatrices vénérées de la maison, la Mère Elisabeth de Quatrebarbes et la Mère Marie de la Trinité, étaient cette fois aussi compromis que celui de Marguerite. Il n'y avait pas à hésiter : avec la permission du maire, M. Brunet de la Serve, accompagné d'un médecin, de l'aumônier des Carmélites et de plusieurs personnes, se transporta à l'ancien couvent du Carmel. On enleva les trois cercueils et on les conduisit dans la nouvelle maison des Carmélites, où on en fit l'ouverture. Les corps des anciennes fondatrices étaient intacts. Celui de Marguerite, qui avait été ouvert et rejeté sans précaution dans son caveau, était disloqué ; les ossements ne tenaient plus ensemble. Il fut aisé de les reconnaître à leur petite dimension, Marguerite du Saint-Sacrement étant fort petite. Néanmoins, pour mieux s'en assurer, un médecin rétablit tout le squelette auquel il ne manquait que quelques os des doigts, retrouvés ensuite dans le caveau, et l'os frontal. Ce fut alors seulement que la prieure des Carmélites, présente à cette reconnaissance, dit aux visiteurs, qu'après l'expulsion de la communauté, M. Terrand lui avait remis un os de leur vénérable sœur, précieusement conservé par elle dans une boîte scellée du sceau des Carmélites. Ouverture faite de la boîte, le médecin reconnut qu'elle contenait l'os fron-

tal, qui, appliqué sur le vide du crâne, s'y adapta si bien qu'on n'eût jamais soupçonné qu'il en eût été détaché. La soustraction faite par M. Terrand était devenue une preuve incontestable de l'authenticité des restes mortels de Marguerite.

Le corps de la bienheureuse sœur fut renfermé dans une nouvelle et solide caisse de chêne, qui fut déposée, avec les cercueils contenant les restes des deux premières fondatrices, près de l'entrée du chœur de la chapelle. C'est là qu'ils sont restés jusqu'au moment où la communauté a été transférée dans le monastère actuel. La maison acquise par les Carmélites, au sortir de la Révolution, pour y pratiquer leur règle, manquait d'air et d'espace. La chapelle ne pouvait contenir les fidèles qui s'y pressaient le vingt-cinquième jour de chaque mois, pour y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée conformément au petit office de la Sainte-Enfance de Jésus, composé par sœur Marguerite. En 1836, on fit bâtir dans un des faubourgs de la ville le monastère actuel, consacré au saint Enfant Jésus et à saint Etienne, pour rappeler à la fois la dévotion établie par la sainte religieuse qui fait la gloire du couvent de Beaune et la mémoire du premier monastère fondé dans l'ancien prieuré de Saint-Etienne. Les restes mortels des deux fondatrices de la maison y ont été déposés avec le cœur de M. de Bretigny, l'un des principaux fondateurs du Carmel français.

La bière intérieure dans laquelle Marguerite avait d'abord été inhumée, et qui était fort bien conservée, a été mise à part et exposée à la vénération des fidèles dans une petite salle qui précède le parloir. Un grand nombre de personnes viennent y déposer chaque jour des objets appartenant aux malades recommandés à Marguerite. La confiance qu'on avait jadis en elle se perpétue, et des faits nombreux, que ceux qui ont recours à elle regardent comme miraculeux, entretiennent cette pieuse vénération.

Voici la description du monastère des Carmélites de Beaune, dans le triste état où il se trouve aujourd'hui :

Au centre de la petite ville de Beaune, est un vaste quartier dont l'étranger parcourt presque toujours seul les rues silencieuses. Çà et là s'étendent de longs bâtiments, dont l'enduit antique augmente encore l'aspect sévère par la froide perspective d'assises figurées qui s'échelonnent, avec une singulière monotonie, de la base des murs à la ligne des toits. De vastes cours pavées isolent ces bâtiments les uns des autres. Quelques-uns sont entièrement inhabités; d'autres ont été affectés à des services publics : la ville y a placé sa caserne de gendarmerie, ses prisons et ses écoles.

L'un de ces bâtiments domine tous les autres par sa hauteur et sa masse plus imposante; des ouvertures irrégulièrement percées et des mutilations considérables en altèrent tellement la physionomie primitive, que le voyageur se demanderait inutilement quelle en a pu être la destination, si le pignon du midi, découpant sa façade aiguë sur les masses noires qui l'avoisinent, n'indiquait une ancienne église. On voit encore sur ce pignon des restes de corniche et des frises sculptées dans le goût de la Renaissance, des médaillons du même style, et deux niches richement encadrées; mais les niches sont vides; une fenêtre insignifiante, établie dans une large baie, a brisé l'harmonie de la décoration principale, et la grande porte a été murée.

Dans le côté latéral de cette église, on a ouvert une petite porte qui donne dans la boutique d'un pauvre cordonnier, par où l'on pénètre dans l'édifice. Il est à présent coupé dans sa hauteur par plusieurs planchers, et divisé par de nombreuses cloisons, élevées au fur et à mesure des besoins de sa nouvelle destination. La partie inférieure du sanctuaire sert de salle de récréation à des enfants; les étages supérieurs sont occupés par des classes; les lignes architecturales du retable sont détruites, et les belles décorations qui entouraient les statues colossales de la Mère de Dieu et de saint Joseph ont disparu.

On sait vaguement que cet édifice était l'église d'un couvent du Carmel, et que toutes ces cours désertes, ces longs corridors vides ont été foulés par de pieuses cénobites. Mais qui sait que toute la France avait, il y a deux siècles, les yeux fixés sur ce monastère? Qui sait que les portes aujourd'hui scellées de cette église s'ouvraient alors, sans cesse béantes, devant la foule innombrable des pèlerins, et que les rois eux-mêmes venaient, dans toute la pompe de leur majesté, s'agenouiller sur ces dalles pour vénérer les restes d'une des humbles filles qui ont habité ces lieux?

La mémoire de celle qui avait obtenu tant de célébrité n'est pourtant pas éteinte; elle a survécu aux révolutions qui ont couché à terre les puissances du siècle, bouleversé le monde et chassé de leur pieuse retraite des religieuses, bien faibles contre la tempête qui balayait les dynasties royales; cette mémoire vit encore en Bourgogne dans le cœur du peuple, et on rencontre chez de pauvres familles l'image de la sainte Carmélite de Beaune, de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement.

Le pape Pie IX a décerné le titre de Vénérable à cette illustre servante de Dieu.

Nous nous sommes servi, pour composer cette biographie, de la *Vie de Marguerite du Saint-Sacrement*, par Louis de Cissey, et de celle qu'a écrite le P. Amelote.

XXVIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Mayeux*, prêtre du diocèse de Saint-Malo, desservant la paroisse de Sérent (Morbihan, arrondissement de Ploërmel, canton de Malestroit), au diocèse actuel de Vannes ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en ce lieu ; conduit à Vannes ; condamné à mort par le tribunal criminel du département du Morbihan, siégeant en cette ville. 1794.

La vénérable *Jeanne*, reine d'Espagne. Elle observait, au milieu des splendeurs de la cour, la Règle du Tiers Ordre de Saint-François ; après la mort de son mari, Henri II, elle se revêtit de l'habit des Clarisses, et se distingua par son humilité et sa mortification. Sa charité pour le prochain lui mérita le surnom de *Mère des pauvres*. Leurs larmes et leurs regrets après sa mort formèrent son plus bel éloge. 1381. — Frère *Antoine*, surnommé *le Déchaussé* (parce qu'il marchait toujours nu-pieds), de l'Ordre de Saint-François. Né en Portugal, il vécut longtemps dans un couvent de l'île de Madère (sur la côte occidentale de l'Afrique septentrionale). Il était d'une grande simplicité et unissait la prière à la mortification. Dieu lui révéla le terme de son exil, et quoiqu'il parût encore plein de santé, il demanda et reçut les derniers sacrements. Quand il se fut endormi dans le Seigneur, on déposa son corps dans la chapelle de l'église de son couvent : on y remarqua pendant plusieurs jours une vive lumière, le bruit d'une musique céleste et une odeur délicieuse. 1590.

Le Père Vincent *Olivarès*, né en Espagne, embrassa la vie religieuse sous la Réforme de Saint-Pierre d'Alcantara, dans la province de Saint-Jean-Baptiste. Malgré sa faiblesse et ses maladies continuelles, il ne voulut jamais être dispensé des exercices de la communauté. Il gardait un rigoureux silence et semblait n'avoir de conversation que dans le ciel. Il entendait chaque jour autant de messes qu'il pouvait, célébrait ensuite le saint sacrifice avec une indicible ferveur et consacrait le temps de la grand'messe à son action de grâces. Enfin ses infirmités augmentèrent. Le jour de la fête de saint Pascal, on vint lui annoncer qu'il était nommé confesseur. « Je n'exercerai jamais cette charge », répondit-il, « parlons plutôt de la gloire de notre saint Frère ». Il fut dès lors plongé dans la méditation des choses célestes ; quelques jours après on vint lui demander comment il se trouvait : « Très-bien », dit-il, « car nous allons chanter le *Gloria* ». On lui fit observer que, le lendemain étant un lundi, on disait la grand'messe pour les défunts. Il répondit alors : « Lorsqu'on éveillera la communauté pour Prime, on chantera le *Gloria* pour moi et deux autres religieux qui n'habitent pas ici, et nous échangerons ces habits pour des vêtements blancs ». On vint redire ces paroles au gardien ; celui-ci comprit que le saint religieux parlait de sa mort. Il fit aussitôt éveiller les frères et se rendit dans la chambre du malade pour lui faire prononcer une dernière profession de foi. Il mourut presque immédiatement, après avoir passé cinquante ans dans l'Ordre. Son corps repose au couvent de Loxa (province de Grenade) [1]. 1626.

XXVIIIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Capelle*, religieux de l'Ordre de Saint-Bruno ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Jean *Cherchouly*, curé de

1. *Chroniques franciscaines de la Province de Saint-Jean-Baptiste.*

la Chapelle-Faucher (Dordogne, arrondissement de Nontron, canton de Champagnac), au diocèse de Périgueux ; refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Dordogne, comme prêtre réfractaire. 1794. — Joseph-Marc *Constantin,* prêtre du diocèse de Carpentras (diocèse actuel d'Avignon) ; condamné à mort comme conspirateur, par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794. — Jean *Dercis*, curé de Saint-Padoux-de-Mareuil (Dordogne, arrondissement de Nontron, canton de Mareuil), au diocèse de Périgueux ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Ignace-Xavier *Guibert,* prêtre du diocèse d'Avignon ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794. — Xavier *Guignes*, prêtre de la ville de Bedouin (Vaucluse, arrondissement de Carpentras, canton de Mormoiron) ; arrêté au printemps de 1794 ; livré au tribunal criminel du département de Vaucluse et condamné à mort comme contre-révolutionnaire. 1794. — Dom *Ledivelec,* religieux de la Chartreuse d'Apponay (diocèse de Nevers) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; mis en réclusion, puis envoyé à Nantes ; jeté dans le fond de cale de la galiote du port de cette ville ; transféré à Brest ; transporté malade à l'hôpital Saint-Louis ; mort en ce lieu. 1794. — Marie-Thérèse *Martin,* religieuse de Bédouin (Vaucluse) ; chassée de son cloître par les réformes révolutionnaires ; ne fit point le serment de liberté-égalité ; arrêtée, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794. — Pierre *Martin* (frère de la précédente), prêtre du diocèse d'Avignon, résidant avec sa sœur à Bédouin ; refusa le serment schismatique de 1791 et celui de liberté-égalité ; arrêté avec sa sœur ; livré au tribunal criminel du département de Vaucluse ; condamné à mort pour refus de serment. 1794. — Louis-François *Pelligneau*, né à Pons (Charente-Inférieure, arrondissement de Saintes) en 1737, chanoine de la cathédrale de Bourges (Cher) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1793 ; conduit à Bordeaux et de là à Blaye (Gironde) ; jeté dans le souterrain de l'île du Pâté ; mort dans ce lieu infect à l'âge de cinquante-sept ans. 1794. — César-Auguste *Raimbault*, né dans le diocèse de Blois vers 1754, prêtre ; entra d'abord dans la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare, à Tours, puis devint curé dans le diocèse où il avait vu le jour ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; vint à Blois après 1794 ; arrêté en 1797 ; conduit à Rochefort et déporté sur des plages lointaines ; mort de la peste dans le désert de Sinnamari. 1799. — Michel *Viau*, prêtre du diocèse de Carpentras (diocèse actuel d'Avignon), résidant à Bedouin (Vaucluse) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794.

Le vénérable Nicolas *Beugnier*, natif d'Arras (Pas-de-Calais), religieux de l'abbaye de la Trappe, mort en grande réputation de sainteté [1]. 1698. — Thomas *Forde*, Jean *Shert* et Robert *Johnson*, prêtres anglais, martyrisés à Londres (Angleterre), sur la place Tyburn, en haine de la religion [2]. XVIIe s. — Le pieux et vénéré Michel *Guérin,* né à Laval (Mayenne) le 8 juin 1801, ordonné prêtre le 19 juillet 1829, successivement vicaire à Saint-Ellier (arrondissement de Mayenne, canton de Landivy) et curé à Pontmain (près Saint-Ellier). Il évangélisa cette paroisse pendant trente-cinq ans (1836-1871) et sut la rendre digne de devenir (17 janvier 1871) le témoin privilégié de l'apparition de Notre-Dame. Ce vertueux prêtre s'endormit dans le Seigneur à l'âge de soixante-dix ans [3]. 1871.

1. Cf. *Martyrologe de France* et *Addition des Bollandistes* du 28 mai (tome VI, pages 262-263). — 2. *Ibid.*

3. On peut lire l'histoire détaillée de l'illustre serviteur de Dieu Michel Guérin, dans les *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle* (livraisons 37, 38, 39 et 40). Pour l'apparition de la sainte Vierge à Pontmain, voir ce que nous en avons dit au 17 janvier (tome Ier, pages 444-450).

XXIXe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Jacques *Bodereau*, né au Mans (Sarthe), vicaire en la paroisse de Notre-Dame du Pré de cette ville; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Sarthe. 1793. — Jean-Louis *Focamberge*, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres, arrondissement de Niort), prêtre habitué de l'église Sainte-Marie-Madeleine de cette ville; refusa le serment schismatique de 1791 et ne satisfit point à la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté en Franche-Comté; condamné à la déportation maritime, par les autorités du département du Doubs, vers la fin de 1793; mort à l'âge de cinquante-cinq ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Le vénérable *Guillaume de Dol*, moine de Saint-Florent-les-Saumur (Ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Angers), puis abbé de ce monastère. Après l'avoir gouverné pendant quarante-huit ans avec une sagesse admirée de tous, il s'endormit doucement dans la paix du Seigneur. 1118. — Richard *Thirkill*, prêtre, martyrisé à York (Angleterre) en haine de la religion [1]. 1583.

XXXe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Gervais-François *Androuet*, prêtre habitué de l'église paroissiale de Plumaugat (Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan, canton de Saint-Jouan-de-l'Isle); condamné à mort pour refus de serment, et exécuté à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — François *Palangier*, né à Saint-Geniès-de-Bertrand (Aveyron, arrondissement et canton de Milhau) en 1766, jeune prêtre du diocèse de Rodez, vicaire à Entraygues (arrondissement d'Espalion); refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa paroisse; vint alors demeurer à Saint-Geniès-de-Bertrand, auprès de sa famille; arrêté; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Aveyron, siégeant à Rodez; exécuté à l'âge de vingt-huit ans. 1794.

Gatienne *Boufard* (en religion Mère *Marie-Michelle*), religieuse professe du couvent de la Visitation de Nantes (fondé en 1629), née dans cette ville le 11 novembre 1611. Elle termina, par une mort sainte, une vie consacrée tout entière à la pratique de la vertu. 1698. — Thomas *Cottam*, prêtre du séminaire anglais de Douai (Nord), né au comté de Lancastre (Angleterre) martyrisé à Londres, sur la place de Tyburn, en haine de la religion [2]. 1582. — Anne *de Klingenau*, Bela *de Vinterthur*, Lucie *Schultheiss*, Ida *Sulzer*, Mechtilde *de Stanz*, religieuses de l'ancien monastère de Toess (Ordre de Saint-Benoît), dans le canton de Zurich, en Suisse, mortes en odeur de sainteté [3]. XVe siècle.

L'illustre héroïne et servante de Dieu JEANNE D'ARC, surnommée la *Pucelle d'Orléans*, née à Domremy, près Vaucouleurs (Meuse), brûlée vive à Rouen par ordre des Anglais. On postule à Rome l'introduction de sa cause de béatification. 1431.

1 Cf. *Additions des Bollandistes* du 29 mai (tome VI, page 282).

2. Cf. *Additions des Bollandistes* du 31 mai (tome VI, page 321).

3. Voir, aux *Additions des Bollandistes* du 30 mai (tome VI, page 306), quelques détails sur ces saintes religieuses.

JEANNE D'ARC, LA PUCELLE D'ORLÉANS,

VIERGE DE DOMREMY

1431. — Pape : Martin V. — Roi de France : Charles VII.

A l'époque où parut cette héroïne, des guerres cruelles désolaient le royaume de France. Une rivalité, dégénérant souvent en inimitié, s'était établie entre l'Angleterre et la France, depuis que les Français de Normandie, sous Guillaume le Conquérant, et les Français d'Anjou, sous Henri Plantagenet, étaient devenus maîtres de l'Angleterre. Ce qui envenima surtout le mal, ce fut la postérité de Philippe le Bel. Ce roi avait marié sa fille Isabelle à Edouard II, roi d'Angleterre, qui laissa un fils, Edouard III. La postérité masculine de Philippe le Bel s'étant promptement éteinte en France, Edouard III revendiqua ce royaume du chef de sa mère. A la tête d'une puissante armée et d'une flotte nombreuse, deux fois il débarqua sur le sol français : la première en 1346, et la seconde en 1355. Les Français perdirent la bataille de Poitiers (1356) ; le roi Jean II fut fait prisonnier, et Calais se rendit à Edouard. Charles V lui reprit à peu près toutes ses conquêtes ; mais après sa mort, arrivée le 16 septembre 1380, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, se disputèrent le gouvernement de leur neveu, le jeune roi Charles VI, et de son royaume. Charles VI tombe en démence. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi. La guerre civile éclate entre les Armagnacs et les Bourguignons. Charles VI, toujours plus ou moins en démence, donne sa fille Catherine en mariage au roi d'Angleterre, Henri V, le déclare régent du royaume et héritier de la couronne de France, à l'exclusion de toute autre personne de la famille royale (21 mai 1420). A la mort de Charles VI (22 octobre 1421), Henri de Lancastre est proclamé roi d'Angleterre et de France. Son oncle et tuteur, le duc de Bedfort, est nommé régent du royaume de France. De son côté, Charles VII, déshérité par son père et retiré à Bourges, est reconnu d'un certain nombre de Français. Ses partisans, en trop petit nombre, sont le plus souvent battus. Le duc de Bedfort, voulant porter ses conquêtes au-delà de la Loire, vint mettre le siége devant Orléans, qui fut bientôt réduit à l'extrémité. Charles VII, impuissant à secourir cette ville, songeait à quitter la France pour se réfugier en Espagne ou en Ecosse, quand lui arriva un secours inattendu, inespéré, dans la personne de l'héroïne Jeanne d'Arc, dont nous allons donner la vie.

Dans l'ancien diocèse de Toul, plus tard diocèse de Nancy, actuellement diocèse de Saint-Dié, sur les marches de la Champagne, de la Bourgogne et de la Lorraine, entre les villes de Neufchâteau et de Vaucouleurs, sur la rive gauche de la Meuse, est le petit village de Domremy, où naquit Jeanne d'Arc. Son père, Jacques d'Arc, et sa mère Isabelle Romée, étaient des cultivateurs peu favorisés des dons de la fortune, mais pieux et honnêtes, qui servaient Dieu avec un cœur simple, et élevaient leurs enfants dans le travail et la crainte du Seigneur.

Jeanne avait trois frères et une sœur : mais elle se distingua de bonne

heure, entre les autres, par une bonté et une piété toutes particulières. Les rapports de plus de trente témoins oculaires de tout rang, entendus dans le procès de réhabilitation, s'accordent à dire que, dès ses plus tendres années, sa conduite fut pure et irréprochable. D'après ces témoignages authentiques, elle était d'un cœur très-doux et compatissant, simple et sans défiance, quoique d'un esprit prudent et éclairé, modeste dans ses paroles et ses actions, laborieuse, humble, timide et en même temps d'un courage inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs. Au foyer paternel, dans les champs, dans les bois, partout Dieu était présent à sa pensée ; il était son guide dans le bonheur et dans le malheur. La maison de Dieu était sa demeure de prédilection, et, toutes les fois qu'elle le pouvait, le matin et le soir, elle y assistait au service divin. Elle allait souvent confesser ses fautes avec une grande contrition et se nourrir du Pain de vie. Quand elle entendait aux champs la cloche appeler le peuple, si elle était trop loin de l'église ou que l'ouvrage fût trop pressé, elle se jetait à genoux et priait. Elle aimait surtout à parler de Dieu et de la sainte Vierge. Tandis que d'autres jeunes filles, après leur travail, s'en allaient folâtrant et riant dans les chemins, on la trouvait priant en silence dans quelque coin de l'église, ou à genoux devant une croix, le regard fixé avec une piété profonde sur le Sauveur des hommes ou sur la Mère des douleurs. Cependant elle n'avait pas l'humeur sombre et triste ; au contraire, elle était gaie et elle aimait à voir un visage joyeux. On ne lui reprocha jamais de s'être prévalue des grâces qu'elle recevait ni de sa piété. Elle écoutait avec patience les plaisanteries de ses compagnes sur sa grande dévotion, la seule chose que celles-ci trouvassent à lui reprocher. Elle-même ne blâmait personne, était bienveillante et affectueuse envers tout le monde, et portait partout où elle pouvait les secours et les consolations. Un témoin raconte que telle était sa charité pour les pauvres, qu'elle ne se bornait pas à leur procurer un asile chez ses parents et ses amis, mais que souvent elle leur prêta son propre lit et coucha elle-même à terre.

Sa principale occupation était de garder les troupeaux de son père et de quelques autres habitants, ses voisins ; cependant elle savait bien coudre et filer, et, très-jeune encore, elle pouvait déjà remplacer sa mère dans les travaux du ménage.

A un kilomètre et demi du village se trouvait une chapelle appelée *Ermitage Sainte-Marie* [1], et ombragée par un vieux hêtre appelé l'*Arbre des Fées,* ou l'*Arbre des Dames :* les jeunes filles et les jeunes garçons de Domremy et de Greux y allaient souvent, comme en pèlerinage, et quand ils s'y étaient livrés à quelques pratiques de dévotion, ils se réunissaient sous le vieux hêtre, suspendaient à ses branches des guirlandes de fleurs, et, par des chants et des jeux innocents, s'amusaient sous son ombrage.

Jeanne ne prenait aucune part aux amusements des enfants de son âge, mais elle visitait fréquemment la chapelle. Souvent, laissant sous l'arbre des Fées son troupeau pour le garantir des ardeurs du soleil, elle allait s'agenouiller des heures entières aux pieds de la Vierge ; d'autres fois, il lui arrivait d'abandonner ses moutons sur la côte du *Bois-Chenu,* et de descendre à la chapelle pour s'y livrer à des méditations pieuses. Dans les plus beaux jours, lorsque la nature est parée de tous ses dons, elle se plaisait à cueillir les plus belles fleurs des champs, et à en tresser des couronnes dont elle allait ceindre le front de la Vierge.

1. Il ne reste plus aujourd'hui que des ruines de cette chapelle, au milieu desquelles croissent les ronces et les épines.

Au-delà de Greux, et à trois kilomètres de Domremy, il y avait une autre chapelle dédiée à *Notre-Dame de Bermont*. Jeanne d'Arc, remplie de vénération pour tous les lieux qui rappelaient le souvenir de la Mère de Dieu, allait tous les samedis visiter cette chapelle, et là, agenouillée devant l'image de Notre-Dame, elle allumait des cierges et priait avec ferveur.

Telle était la conduite simple et paisible de Jeanne parmi les pauvres gens de son pays natal, et quiconque la voyait la prenait en affection. Or, cette jeune fille que tous les témoins de sa vie louaient hautement, que le curé et les habitants de Domremy regardaient comme l'enfant la plus accomplie de ce village, et dont le chevalier Albert d'Ourches disait en justice qu'il avait ardemment désiré que le ciel lui eût donné une fille aussi parfaite ; cette jeune fille qui, dans la suite, excita par ses hauts faits inouïs l'admiration de tous les peuples de l'Occident, ne savait ni lire ni écrire, et ses pauvres parents n'avaient rien pu lui apprendre autre chose que l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, et le Symbole des Apôtres ; d'où l'on peut reconnaître combien un cœur simple, qui s'est donné tout entier à Dieu et que remplit la force divine, est plus puissant que toute la science et la sagesse humaines.

Quant à sa mission providentielle pour le salut de la France, nous la laisserons parler elle-même, nous bornant à réunir ce qu'elle dit plus tard à ce sujet devant ses juges.

« Tout ce que j'ai fait de bien pour la France », dit-elle, « je l'ai fait par la grâce et d'après l'ordre de Dieu, le Roi du ciel, comme il me l'a révélé par ses anges et ses Saints, et tout ce que je sais, je le sais uniquement par les révélations divines.

« C'est sur l'ordre de Dieu que je me suis rendue auprès du roi, Charles VII, fils du roi Charles VI. J'aurais mieux aimé être écartelée par les chevaux que d'aller le trouver sans la permission de Dieu, dans la main duquel sont toutes mes actions. Sur lui et sur nul autre reposait tout mon espoir ; tout ce que ses voix m'ont ordonné, je l'ai fait de mon mieux, selon mes forces et mon intelligence. Ces voix ne m'ont rien ordonné qu'avec la permission et le bon plaisir de Dieu, et tout ce que j'ai fait en leur obéissant, je crois l'avoir bien fait.

« Si je voulais dire tout ce que Dieu m'a ordonné, huit jours ne suffiraient pas. Il y a maintenant sept ans que les Saints m'apparurent pour la première fois. C'était un jour d'été, vers l'heure de midi. J'avais à peine treize ans, et j'étais dans le jardin de mon père. J'entendis la voix à droite, du côté de l'église ; je vis en même temps une apparition entourée d'une grande clarté. Elle avait l'extérieur d'un homme très-bon et très-vertueux ; elle portait des ailes, et était environnée de tous côtés de beaucoup de lumière et accompagnée des anges du ciel. C'était l'archange Michel. Il me parut avoir une voix très-respectable ; mais j'étais encore une jeune enfant ; j'eus grand peur de cette apparition, et je doutai fort que ce fût un ange. Ce fut seulement après avoir entendu cette voix trois fois que je la reconnus pour la sienne. Il m'enseigna et me montra tant de choses qu'enfin je crus fermement que c'était lui. Je l'ai vu, lui et les Anges, de mes propres yeux, aussi clairement que je vous vois, vous, mes juges, et je crois, d'une foi aussi ferme, ce qu'il a dit et fait, que je crois à la Passion et à la mort de Jésus-Christ, notre Sauveur ; et ce qui me porte à le croire, ce sont les bonnes doctrines, les bons avis, les secours avec lesquels il m'a toujours assistée.

« L'ange me disait qu'avant tout je devais être une bonne enfant, me

bien conduire et aller souvent à l'église, et que Dieu me soutiendrait. Il me racontait la grande pitié qui était au royaume de France, et comment je devais me hâter d'aller secourir mon roi. Il me disait aussi que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient vers moi, et que je devais faire tout ce qu'elles m'ordonneraient, parce qu'elles étaient envoyées de Dieu pour me conduire et m'aider de leurs conseils dans tout ce que j'avais à exécuter.

« Sainte Catherine et sainte Marguerite m'apparurent ensuite, comme l'ange l'avait prédit. Elles m'ordonnèrent d'aller trouver le sire de Baudricourt, capitaine du roi à Vaucouleurs, lequel, à la vérité, me repousserait plusieurs fois, mais finirait par me donner des gens pour me conduire dans l'intérieur de la France auprès de Charles VII, après quoi je ferais lever le siége d'Orléans. Je leur répondis que je n'étais qu'une pauvre fille qui ne savait ni chevaucher ni conduire la guerre; elles répliquèrent que je devais porter hardiment ma bannière, que Dieu m'assisterait, et que j'aiderais mon roi à recouvrer, malgré ses ennemis, tout son royaume. « Va en toute confiance », ajoutèrent-elles, « et, quand tu seras devant ton roi, il se fera un beau signe pour qu'il croie à ta mission et te fasse bon accueil ». Elles m'ont dirigée pendant sept ans et m'ont prêté leur appui dans tous mes embarras et mes travaux, et maintenant il ne se passe pas de jour qu'elles ne me visitent. Je ne leur ai rien demandé, si ce n'est pour mon expédition, et que Dieu voulût bien assister les Français et protéger leur ville; pour moi, je ne leur ai pas demandé d'autre récompense que le salut de mon âme. Dès la première fois que j'entendis leurs voix, je promis librement à Dieu de rester une vierge pure de corps et d'âme, si cela lui était agréable, et elles me promirent, en retour, de me conduire dans le paradis, comme je les en ai priées ».

C'est ainsi que Jeanne racontait elle-même la manière miraculeuse dont Dieu lui ordonna de prendre l'épée pour son roi et sa patrie, et elle soutint inébranlablement, malgré toutes les souffrances et toutes les menaces, la vérité de ces apparitions; elle la soutint même encore à haute voix au milieu des flammes du bûcher. Dieu est toujours admirable dans ses Saints. Nous avons vu le grand prêtre Onias et le prophète Jérémie apparaître à Judas Machabée et lui donner une épée d'or pour la défense de son peuple. Nous avons vu plusieurs fois les anges, sous la forme de cavaliers revêtus d'or, précéder ce général au combat, quelquefois même l'escorter de part et d'autre, et le protéger de leurs armes. Nous avons vu le Très-Haut, afin de faire mieux éclater sa puissance, se servir du bras d'une femme, comme Judith et Débora, pour abattre les plus puissants ennemis et opérer la délivrance du peuple d'Israël. Or, Dieu est toujours le même. Si donc il lui plaît de manifester sa puissance par des moyens semblables parmi les peuples chrétiens, non-seulement il en est le maître, mais il ne ferait même rien de nouveau.

Cependant l'humble Jeanne d'Arc était seule dans le monde avec son grand secret; elle n'avait personne à qui elle pût le confier, et surtout elle redoutait, non sans raison, de s'en ouvrir à son père. Le vieux Jacques d'Arc avait un vague pressentiment des destinées de sa fille, et c'est pourquoi Jeanne était surveillée de très-près par ses parents. Les années s'écoulaient ainsi l'une après l'autre; les voix des Saintes qui excitaient Jeanne à se lever et à aller trouver le capitaine du roi à Vaucouleurs, devenaient de plus en plus pressantes; mais il ne se présentait aucune occasion favorable à l'exécution de ses desseins; au contraire, tout semblait vouloir s'y oppo-

ser, car précisément à cette époque une troupe de Bourguignons se répandit dans les environs de Domremy. Jacques d'Arc et sa famille allèrent chercher un asile à Neufchâteau ; mais ce séjour devint tout à fait intolérable à la pauvre Jeanne ; car elle y était encore plus éloignée de Vaucouleurs, et la pensée de secourir son roi pénétrait plus avant dans son âme avec chaque nouveau malheur qui rendait la position du royaume plus désespérée ; elle n'avait de repos ni le jour ni la nuit, et l'inquiétude la rendit tout à fait malade. Au bout de quatre ou cinq jours, ses parents retournèrent à Domremy. Jeanne fit alors le premier pas pour accomplir sa mission. Elle alla, avec un de ses oncles, trouver le sire de Baudricourt à Vaucouleurs ; mais celui-ci, la croyant folle, refusa d'abord de la voir, disant qu'il fallait la ramener à son père pour qu'elle fût bien souffletée. Cependant, à force de persévérance, elle réussit à être introduite près de lui, et, instruite par ses voix, elle le reconnut sur-le-champ au milieu de tout son entourage. Elle lui dit qu'elle venait de la part de son Seigneur, à qui appartenait le royaume de France, et non pas au Dauphin ; mais que ce Seigneur voulait bien donner le royaume en garde au Dauphin, et qu'elle le mènerait à Reims pour l'y faire sacrer et couronner. Le sire de Baudricourt lui ayant alors demandé quel était son Seigneur : « Le Roi du ciel », répondit Jeanne. Mais elle eut beau dire, elle ne put le persuader.

Jeanne d'Arc sortit très-affligée de cette entrevue ; toutefois elle resta à Vaucouleurs, attendant une issue plus favorable et cherchant en Dieu sa consolation. Elle s'était établie chez un charron dont la femme s'était prise d'une grande amitié pour la pieuse et vertueuse jeune fille. La piété de Jeanne faisait l'admiration de toute la ville ; elle passait la journée à l'église en ferventes prières, elle se confessait et communiait fréquemment, elle jeûnait avec austérité, et toujours elle continuait à dire qu'il lui fallait aller vers le noble Dauphin pour le faire sacrer à Reims. Peu à peu tant d'assurance et de sainteté commença à persuader les gens de la ville et des environs. Le sire de Baudricourt, ébranlé par tout ce qu'il entendait dire, s'en vint voir Jeanne avec le curé ; et là, enfermés avec elle, le prêtre, tenant sa sainte étole, l'adjura, si elle était mauvaise, de s'éloigner d'eux. Elle se traîna sur les genoux pour venir adorer la croix ; rien en elle ne témoigna ni crainte, ni embarras. Peu après, un gentilhomme fort considéré dans le pays, Jean de Novelompont, surnommé de Metz, la rencontra : « Eh bien ! » lui dit-il, « que faites-vous ici, chère enfant ? Peut-il arriver autre chose sinon que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais ? » — « Ah ! » dit-elle, « le sire de Baudricourt n'a cure de moi ni de mes paroles : cependant il faut que je sois auprès du roi avant la mi-carême, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux ; car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni même la fille du roi d'Ecosse ne peuvent reconquérir le royaume de Charles VII. Il n'a d'autre secours que moi, bien que j'aimasse beaucoup mieux filer ma quenouille à la maison auprès de ma pauvre mère, de pareilles choses n'étant pas mon fait. Mais il faut que je parte et que j'accomplisse ma mission, parce que mon Seigneur le veut ». — « Et qui est votre Seigneur ? » reprit le gentilhomme. — « C'est Dieu ! » répliqua-t-elle. Le sire de Novelompont se sentit persuadé ; il lui jura aussitôt, par sa foi, la main dans la sienne, de la mener au roi, sous la conduite de Dieu. Un autre gentilhomme des amis du sire de Baudricourt, nommé Bertrand de Poulengy, se laissa aussi toucher, et crut comme toute la contrée, que cette pauvre fille était conduite par l'esprit du Seigneur. Il réso-

lut de la mener au roi avec le sire de Novelompont, et ils se préparèrent à ce voyage.

La renommée publiant de plus en plus les merveilles de la dévotion de Jeanne et de ses visions, le sire de Baudricourt consentit enfin à l'envoyer au roi. Les amis qu'elle avait à Vaucouleurs lui fournirent avec grand empressement tout ce qu'il fallait pour l'équiper. Les voix lui avaient ordonné depuis longtemps de prendre un vêtement d'homme pour s'en aller parmi les gens de guerre ; on lui en fit faire un, avec le chaperon ; elle chaussa des houzeaulx et attacha des éperons. On lui acheta un cheval ; sire Robert lui donna une épée, puis reçut le serment que Jean de Novelompont et Bertrand de Poulengy firent entre ses mains de la conduire fidèlement au roi. Tandis que toute la ville en grande émotion s'assemblait pour la voir partir : « Va », lui dit le sire de Baudricourt, « et advienne que pourra ». C'était une entreprise difficile que de parcourir cent cinquante lieues de pays, à travers des forêts et des rivières, quand toutes les routes étaient occupées par les Anglais et les Bourguignons, par les brigands et les pillards. Mais Jeanne partit pleine de courage et de confiance, le 13 février 1429, bien persuadée que le Dieu tout-puissant, qui était son guide, serait en même temps sa défense. Aucune inquiétude ne la préoccupait ; bien plus, c'était elle qui rendait le courage à ses compagnons quand ils en manquaient, et, lorsqu'ils lui demandaient avec anxiété si elle était bien sûre d'accomplir ses promesses : « Ne craignez rien », leur répondait-elle, « tout ceci m'est ordonné, et mes frères du paradis me disent ce que je dois faire ». Durant tout le voyage elle se conduisit comme une sainte ; aussi ses compagnons furent-ils bientôt saisis d'une crainte respectueuse devant elle comme devant un être supérieur. Le matin, quand elle s'éveillait, sa première pensée était d'invoquer la protection de Dieu en faisant le signe de la croix. Souvent elle disait aux gens de l'escorte : « S'il était possible, nous ferions bien d'entendre la messe ». Ceux-ci, dans la crainte d'être surpris par l'ennemi, n'accédèrent que deux fois à l'ardent désir de la jeune fille, et elle se soumit sans murmure. En un mot, ils ne voyaient chez elle que ce qui améliore et édifie l'homme et le fait rougir de lui-même, et ils ne remarquèrent jamais rien qui fût tant soit peu blâmable.

Après onze jours de marche, Jeanne et son escorte arrivèrent heureusement à Fierbois, qui n'est éloigné que de six lieues de Chinon, où le roi tenait sa cour. Or, il y avait là, sous l'invocation de sainte Catherine, un lieu de pèlerinage très-fréquenté. Jeanne, désormais au terme de son voyage, se livra tout entière à l'ardente piété de son cœur, et entendit en une matinée trois messes l'une après l'autre dans l'église de sa céleste protectrice. Elle fit écrire au roi une lettre pour lui dire qu'elle venait de loin à son secours, et qu'elle savait beaucoup de bonnes choses pour lui. Bientôt elle reçut la permission de venir à Chinon. Là, comme à Vaucouleurs, elle commença à étonner tous ceux qui la voyaient, par ses paroles, par la sainteté de sa vie, par la ferveur de ses prières, durant lesquelles on la voyait souvent verser des larmes. Elle communiait fréquemment, elle jeûnait avec sévérité. Les principaux seigneurs de la cour, qui venaient visiter la merveilleuse jeune fille, étaient émus de sa piété profonde, de son humble affabilité, de ses manières à la fois ouvertes, simples et prudentes, et de sa confiance inébranlable en sa mission. Aussi croyait-on qu'elle était éclairée de Dieu, comme elle-même le disait.

Après trois jours de consultation, le roi consentit enfin à la voir. Jeanne d'Arc fut introduite par le comte de Vendôme. Toute la cour, plus de trois

cents chevaliers, des membres des plus nobles familles de France, les premiers dignitaires de la couronne, étaient là magnifiquement vêtus. Le roi, habillé fort simplement, se tenait à l'écart, voulant voir si la Pucelle reconnaîtrait celui auquel elle prétendait être envoyée de Dieu. Jeanne d'Arc, calme et sans aucunement se déconcerter, s'avança au milieu de toute cette pompe, droit vers le roi. Elle qui avait vu la figure glorieuse et rayonnante des princes du ciel, elle venait maintenant porter secours à un prince de la terre humilié et brisé. Jeanne avait alors dix-sept ans; simple et modeste, elle parlait peu; mais, dès qu'il s'agissait de sa divine mission, son discours était abondant, puissant et inspiré, comme celui d'une prophétesse. Les traits de son visage étaient fins et avaient l'expression d'une piété douce et pleine de confiance en Dieu. En un mot, selon un témoin oculaire, quelque chose de divin brillait dans toute sa personne. Elle salua humblement le roi, et lui dit : « Dieu vous donne une heureuse vie, noble Dauphin ! » — « Je ne suis point le Dauphin », répondit Charles; « le voici », dit-il, en désignant un des assistants. « Par mon Dieu », reprit-elle, « c'est vous qui êtes le gentil Dauphin, et pas un autre ». Puis, Charles l'ayant questionnée sur son nom et ses projets : « Je m'appelle Jeanne la Pucelle », répondit-elle, « et je suis envoyée de Dieu ici pour vous porter secours, à vous, gentil sire, et à votre royaume; et le Roi du ciel vous commande par ma voix de vous faire sacrer et couronner dans la ville de Reims, et vous deviendrez le vicaire du Roi du ciel, comme tout vrai roi de France doit l'être ». Ensuite le roi la prit à part et s'entretint longtemps à voix basse avec elle; il semblait se plaire à ce qu'elle disait, et son visage devenait joyeux en l'écoutant. Dans cet entretien, elle révéla au roi un secret, que lui seul et Dieu pouvaient savoir. Le roi ne doula plus désormais que cette jeune fille, qui lisait dans l'avenir et connaissait les plus secrètes pensées du cœur, ne fût inspirée par un esprit particulier; seulement, il ne savait pas si c'était un esprit céleste ou un esprit diabolique. En conséquence, avant de lui confier une armée, comme elle le demandait, il voulut consulter à cet égard les hommes les plus distingués et les plus savants du royaume. Une grande et solennelle assemblée de docteurs, de professeurs et de bacheliers, versés dans les saintes Ecritures et dans le droit civil et ecclésiastique, fut convoquée à Poitiers, sous la présidence de l'archevêque de Reims, à l'effet d'examiner la doctrine et la foi de cette jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour rétablir le roi dans sa puissance. Jeanne ne se laissa point embarrasser; à toutes leurs raisons, à toutes leurs questions, à toutes leurs subtilités, elle opposa de si solides et si belles réponses qu'ils secouèrent la tête, en disant qu'un savant ne parlerait pas mieux. Puis, venant à sa mission divine, quand elle leur raconta comment les anges et les Saints lui étaient apparus dans les champs où elle gardait son troupeau et lui avaient parlé de la grande pitié qui était au royaume de France; comment là-dessus elle avait pleuré, et comment les Saintes lui avaient ordonné d'aller trouver le sire de Baudricourt et lui avaient promis de la conduire heureusement dans son dangereux voyage vers le roi; quand elle exposa tout cela, ce fut avec tant d'enthousiasme, d'élévation et de dignité, que les savants furent étonnés d'entendre une simple et ignorante bergère dire des choses si merveilleuses, et répondre d'une manière si habile et si sage à toutes les questions et à tous les doutes.

Ceux que le roi avait chargés d'examiner Jeanne firent épier ses moindres paroles et ses moindres actions par des femmes qu'ils avaient placées auprès d'elle; mais tous les rapports de celles-ci s'accordèrent à

faire son éloge; elles ne surent rien dire d'elle autre chose, sinon qu'elle menait une vie entièrement chrétienne et qu'on ne la voyait jamais oisive. Son excellente hôtesse racontait aussi à sa louange comment chaque jour, après le dîner, elle se mettait à genoux et passait une partie du jour, et même de la nuit, en prières, ou bien comment elle se retirait souvent dans une petite chambre pour vaquer à ses exercices de piété. Le célèbre Ænéas Sylvius, qui monta sur le trône pontifical sous le nom de Pie II, moins de trente ans après la mort de Jeanne d'Arc, lui donna le témoignage suivant dans son histoire : « Le Dauphin, craignant d'être trompé, fit examiner Jeanne par son confesseur, l'évêque de Castres, théologien d'une science éminente, et la confia à la surveillance de nobles dames. Quand elle fut interrogée sur sa foi, elle ne donna que des réponses conformes à la religion chrétienne, et, quand on scruta ses mœurs, on ne trouva en elle qu'une pureté virginale et l'honnêteté la plus sévère. L'examen dura plusieurs jours, et l'on ne découvrit en elle rien de feint, aucune ruse ni aucun mensonge ». Telles furent les nombreuses et dures épreuves auxquelles Jeanne fut soumise avant d'obtenir seulement de son roi la permission de paraître devant l'ennemi, à la tête de la chevalerie française, pour accomplir la volonté de Dieu.

Alors le duc d'Alençon reçut du roi l'ordre de marcher vers Blois avant la Pucelle, afin d'organiser un convoi de vivres et des forces pour l'escorter; la Pucelle elle-même devait ensuite diriger le convoi. Pendant ces préparatifs, Jeanne fut équipée comme il convenait à un chef d'armée à cette époque; elle reçut du roi son armure et sa suite, et de Dieu son épée et sa bannière. Ce furent ses Saintes qui lui annoncèrent comment, dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, il y avait pour elle une épée enterrée près de l'autel. Elle n'avoua au roi qu'après beaucoup d'instances, comme un secret, que l'existence de cette épée lui avait été révélée par ses voix célestes; car elle ne laissait jamais voir les grâces dont elle était l'objet. Elle se fit aussi faire une bannière telle que sainte Catherine et sainte Marguerite la lui avaient montrée : c'était un étendard de couleur blanche, semé de fleurs de lis, sur lequel était figuré le Sauveur des hommes, assis en son tribunal dans les nuées du ciel, tenant un globe à la main. Deux anges étaient en adoration, et l'un d'eux portait une branche de lis; de l'autre côté, on lisait ces mots : *Jhesus*, *Maria*.

Avant de prendre congé du roi, Jeanne confirma merveilleusement sa mission divine; elle dit à Charles VII comment ses Saintes lui avaient révélé qu'elle serait blessée en délivrant Orléans, mais que sa blessure ne l'empêcherait pas d'accomplir son œuvre. Cette prédiction se trouva réalisée.

Comme elle avait horreur de l'impiété et des crimes au milieu desquels vivaient les gens de guerre, elle voulut avant tout mettre fin à ce genre de vie. Elle les exhorta instamment à se réconcilier avec Dieu, ne voulant que des mains pures et agréables au ciel pour l'aider à accomplir sa divine mission. Le 28 avril, Jeanne partit de Blois, précédée de sa bannière devant laquelle les prêtres chantaient le *Veni, Creator*, et suivie de toute l'armée et d'un immense convoi de vivres. Son plan était d'aborder Orléans par la rive droite de la Loire; mais c'était justement de ce côté que les Anglais s'étaient retranchés le plus fortement. Abusant donc de son ignorance, les chefs de l'armée la conduisirent, par la Sologne, qui est sur la rive gauche, dans l'espoir d'y trouver moins de résistance. Cet espoir se trouva fondé, mais il en résultait qu'arrivés en face d'Orléans, le convoi et son escorte

en étaient séparés de toute la largeur de la Loire. Quant à passer le pont, il n'y fallait pas songer; les Anglais s'en étaient rendus maîtres; une forteresse formidable, soutenue d'autres bastilles, en défendait l'accès et le commandait tout entier [1]. Rien n'eût été plus facile aux chefs de l'armée que de prévoir cet obstacle et ses conséquences. Jeanne d'Arc, qu'ils n'avaient pas voulu d'abord écouter, fut alors toute leur ressource. Sa première pensée avait été de se jeter résolument sur la tête du pont, ou tout au moins d'attaquer l'une des bastilles élevées en avant. Mais, voyant qu'on ne s'y déciderait pas, elle consentit à remonter le cours du fleuve jusque deux lieues au-dessus de la ville pour y trouver un lieu d'embarquement plus commode et plus sûr. Seulement il fallait des bateaux, et les bateaux ne pouvaient venir que d'Orléans, en remontant le fleuve aux yeux de l'ennemi. Son habileté, jointe à la bonne volonté des habitants, sut en réunir un nombre suffisant pour y embarquer les bœufs, les moutons, tout le convoi de vivres et quelques centaines de soldats. Cela ne se fit pas sans d'incroyables difficultés, et encore la plus grande partie des troupes dut-elle reprendre le chemin de Blois, où seulement se trouvait un pont sur la Loire. Jeanne sentait une extrême répugnance à s'en séparer; mais enfin, sur les instances de Dunois et sur la promesse expresse que l'armée viendrait la rejoindre sans délai, elle prit place sur les bateaux. Tandis que les bourgeois faisaient une sortie sur les Anglais de la bastille de Saint-Loup, la seule qu'ils eussent de ce côté, afin de les maintenir, Jeanne entrait dans la ville avec son convoi de vivres et y ramenait l'abondance.

Jeanne, armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, avec sa blanche bannière devant elle, fit son entrée dans la ville et se dirigea droit vers la cathédrale pour rendre grâces à Dieu. Le peuple la suivait en foule avec un grand respect et la saluait de ses joyeuses acclamations; alors elle adressait de douces et bienveillantes paroles à ceux qui l'environnaient, les exhortant à avoir confiance en Dieu et leur promettant la fin de tous leurs maux s'ils avaient une foi ferme et une véritable espérance. Le courage des habitants d'Orléans crût de jour en jour avec leur confiance en la vierge envoyée de Dieu. Dans le conseil elle l'emportait, par le courage, par l'expérience, par la justesse et la rapidité du coup d'œil, sur les meilleurs chevaliers, et, en même temps, elle était humble, pieuse et pure comme une sainte qui a renoncé au monde. Tous s'inclinaient devant son élévation quand elle exaltait la bonté et la magnificence de Dieu, devant son humilité quand elle parlait d'elle-même. Sa bienveillance et sa mansuétude subjuguaient les cœurs les plus farouches; son ardente piété remuait profondément le peuple lorsque, au moment où le prêtre élevait la sainte hostie, ses joues étaient inondées de larmes; elle parlait toujours de Dieu et de la sainte Vierge et exhortait tout le monde à un sincère repentir. Ce qui étonnait le plus, c'était son activité extraordinaire et les travaux sans nombre auxquels elle se livrait; car depuis le matin jusqu'au soir elle était à cheval et sous les armes. Souvent, dans toute la journée, elle ne mangeait qu'un morceau de pain et ne buvait qu'un peu de vin trempé d'eau. On ne savait où elle prenait toutes ses forces, ou plutôt on voyait bien qu'elles lui venaient de Dieu.

L'approche de l'armée de Blois ayant été signalée, Jeanne, avec tout ce qu'il y avait de chevaliers dans la ville, s'avança à sa rencontre, et les Anglais, comme frappés de stupeur, se tinrent renfermés et immobiles dans

1. Le souvenir de ce fort est perpétué aujourd'hui par une croix placée à l'endroit où il se trouvait. Le pont qu'il défendait était en face la rue Sainte-Catherine.

leurs retranchements. En moins de huit jours, Jeanne donna l'assaut à la plupart de leurs bastilles, qui furent successivement ou emportées ou réduites à se rendre. Nombre d'ennemis périrent dans ces combats ; beaucoup furent faits prisonniers. A l'attaque du fort qui commandait le pont de la Loire la lutte fut des plus vives. Jeanne, voyant que les Français commençaient à se décourager et à faiblir, prit une échelle, l'appliqua contre le rempart et y monta la première. Au moment même, un trait vint la frapper entre le cou et l'épaule ; elle tomba dans le fossé. On l'emporta aussitôt et on la désarma ; la flèche sortait de près d'un demi-pied par derrière. La douleur et l'effroi la prirent ; elle se mit à pleurer ; mais après avoir prié un moment, elle eut la vision de ses deux Saintes, et elle se sentit consolée. N'écoutant plus que son courage, elle arracha le fer de la plaie ; mais comme son sang s'échappait en abondance, elle fit panser sa blessure. Cet événement n'aurait pas dû ébranler la confiance qu'on avait en Jeanne, puisqu'elle-même, dès le matin, avait prédit qu'elle serait blessée ce jour-là. Cependant, dès que les combattants ne la virent plus au milieu d'eux, les courages faiblirent. Jeanne, entendant sonner la retraite, oublie aussitôt ses souffrances ; elle remonte à cheval et, sa bannière en main, s'élance vers le fossé en criant de toutes ses forces : « En avant, en avant, tout est vôtre ! » A cette voix on revient à l'assaut, les chefs comme les derniers des soldats payent de leur personne. Les Anglais, en revoyant la Pucelle sur le bord du fossé, quand ils la croyaient à demi morte de sa blessure, se troublèrent et se remplirent d'épouvante. Les gens d'Orléans ayant fait placer une poutre sur l'arche brisée du pont, les Anglais se trouvèrent alors entre deux assauts et furent obligés d'abandonner le boulevard et de se retirer dans la bastille des Tournelles ; mais le pont-levis qui y communiquait fut brisé, et un grand nombre de chevaliers anglais périrent dans les eaux. On entra donc dans la bastille sans nouveau combat ; le pont fut rétabli à la hâte avec des planches, et la Pucelle, ainsi qu'elle l'avait annoncé, rentra dans la ville par le pont au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Les cloches sonnèrent toute la nuit, et on chanta le *Te Deum* en actions de grâces.

Mais ce qui semblait plus surprenant, c'est que les Anglais de la rive droite n'avaient pas fait le moindre signe de secourir la bastille des Tournelles, ni d'attaquer la ville alors qu'elle était dégarnie de ses meilleurs défenseurs. Pendant la nuit, et au bruit des réjouissances d'Orléans, le comte de Suffolk, le lord Talbot et les autres chefs Anglais s'assemblèrent en conseil et résolurent de lever le siége. Dès la pointe du jour, ils rangèrent tous leurs gens en bataille jusque sur les fossés de la ville, et là ils semblaient offrir le combat aux Français. A cette vue, les capitaines qui étaient dans Orléans sortirent, et plusieurs d'entre eux auraient voulu sans doute accepter ce défi ; mais la Pucelle, que sa blessure tenait au lit, se leva tout aussitôt, se revêtit de cette armure légère faite en maille de fer qu'on nommait jaseron, et courut aux portes de la ville. Les Français se mettaient déjà en ordre pour combattre, mais elle leur défendit d'attaquer. « Pour l'amour et l'honneur du saint Dimanche, ne les attaquez point les premiers, et ne leur demandez rien ; car c'est le bon plaisir et la volonté de Dieu qu'on leur permette de s'en aller, s'ils veulent partir ; s'ils vous assaillent, défendez-vous hardiment ; vous serez les maîtres ». Les Anglais ayant commencé à faire leur retraite en bel ordre, leurs étendards déployés : « Laissez-les aller », dit Jeanne d'Arc ; « Messire ne veut pas qu'on combatte aujourd'hui ; vous les aurez une autre fois ».

L'ennemi ayant donc levé le siége d'Orléans, ainsi que Jeanne l'avait prédit, on fit une exhortation au peuple, puis une procession solennelle par les rues et sur les remparts de la ville délivrée, et enfin un service funèbre pour les âmes de ceux qui avaient succombé. La procession, le service et le sermon, institués le 8 mai 1429 par Jeanne, par les plus nobles chevaliers de France et par les prêtres et les bourgeois d'Orléans, eurent lieu depuis tous les ans, à la même époque, en souvenir de la délivrance de la ville, qui, après un siége de sept mois, fut arrachée en quelques jours à la plus grande détresse par une jeune fille de dix-huit ans, quand déjà l'on désespérait de tout secours humain [1]. Dès le lendemain de la délivrance d'Orléans, 9 mai 1429, Jeanne vint trouver le roi à Loches et le pressa de partir sans retard pour aller se faire sacrer à Reims; elle lui dit: « Je ne durerai qu'un an et guère au delà; il faut tâcher de bien employer cette année ». Cependant rien ne se décidait; beaucoup de capitaines et de conseillers étaient d'avis qu'il fallait attaquer les Anglais en Normandie, où était leur plus grande puissance, afin de les chasser du royaume, tandis qu'en marchant vers la Champagne, on leur laissait libre tout le pays de France à l'entour de Paris et d'Orléans. Jeanne donnait pour ses raisons que, sitôt après le sacre, la puissance des ennemis s'en irait toujours diminuant, et que ses voix le lui avaient dit. Tant de retards la chagrinèrent beaucoup. Enfin, un jour que le roi tenait conseil avec l'évêque de Castres, son confesseur, et Robert le Masson, sire de Trèves, la Pucelle vint frapper doucement à la porte. Le roi, sachant que c'était elle, la fit entrer; elle embrassa ses genoux : « Noble Dauphin », dit-elle, « ne tenez pas tant et de si longs conseils, venez recevoir votre digne sacre à Reims. On me presse beaucoup de vous y mener ». L'évêque de Castres vit bien qu'elle voulait parler de ses visions. « Jeanne », dit-il, « ne pouvez-vous pas déclarer devant le roi la manière dont votre conseil vous a parlé? » — « Oui », ajouta le roi, « voulez-vous pas nous le dire? » — « Ah! je vois », reprit-elle avec un peu d'embarras, « vous pensez à la voix que j'ai entendue touchant votre sacre; eh bien! je vous le dirai : je me suis mise en oraison, en ma manière accoutumée, et je me complaignais que vous ne vouliez pas croire ce que je disais; pour lors la voix est venue, et a dit : Va, va, ma fille, je serai à ton aide, va! Quand cette voix me vient, je me sens réjouie merveilleusement, et je voudrais que cela durât toujours ». Parlant ainsi, la Pucelle avait tellement l'air d'être inspirée, et ce qu'elle venait d'accomplir donnait à son inspiration tant d'autorité, que le roi se laissa enfin gagner. Mais avant de partir pour Reims, il voulut qu'on reprît sur les Anglais toutes les places fortes qu'ils occupaient entre la Loire et la Seine, sur les routes d'Orléans à Paris. Jeanne se hâta d'accepter cette condition.

L'enthousiasme qu'avaient inspiré les victoires de la Pucelle, sa renommée qui volait de bouche en bouche, attirèrent sous sa bannière une foule de chevaliers français avides de partager sa gloire. A ces troupes il fallait un chef : le duc d'Alençon, du sang royal, récemment sorti des prisons d'Angleterre au prix des plus durs sacrifices, sollicita le commandement de la petite armée, et le roi le lui accorda, en plaçant auprès de lui la Pucelle, dont il devait suivre en tout les avis. Leur premier effort se porta sur Jargeau. Le comte de Suffolk était sorti de la ville et avait rangé ses troupes en bataille; les Français ne s'y attendaient pas; ils arrivaient en

1. Interrompue pendant la Révolution, comme une superstition indigne des esprits forts qui faisaient alors le bonheur de la France, la procession a été rétablie depuis, et fait essentiellement partie, pour Orléans, de la célébration de sa délivrance.

mauvais ordre. Assaillis aussitôt, le trouble se mit parmi eux. Déjà la journée semblait perdue ; mais Jeanne d'Arc ne perdit point courage ; elle prit son étendard et se porta la première en avant contre les Anglais : ceux-ci ne pouvant soutenir le choc, rentrèrent dans Jargeau. Une brêche ayant été faite, on commença l'assaut qui fut terrible. Jeanne, son étendard à la main, fit planter une échelle à l'endroit où la défense semblait la plus acharnée, et monta hardiment. Une grosse pierre, roulée du haut de la muraille, tomba sur sa tête, se brisa sur le casque, et la renversa dans le fossé. On la crut morte ; mais elle se releva au même moment. « Sus, sus, amis », criait-elle ; « notre Sire a condamné les Anglais ; à cette heure ils sont à nous ». Tous, enlevés par sa bravoure, s'élancèrent à sa suite, et la ville fut emportée.

De Jargeau, la Pucelle revint à Orléans où elle ne se laissa pas arrêter par les témoignages d'affection des habitants. Deux jours après, l'armée s'avançait vers Meung, dont on s'assura en passant ; de là on vint à Beaugency, qui ne tint pas, les Anglais s'étant aussitôt retirés dans le château, d'où ils ne tardèrent pas à être expulsés. Tout cédait aux armes de la Pucelle ; les Anglais étaient dans l'épouvante, et le duc de Bedfort, écrivant en Angleterre, attribuait ses succès à l'esprit malin et à la sorcellerie. Dans une bataille sanglante livrée non loin de Patay, les Anglais furent complétement battus. L'effet de cette journée fut immense : les Anglais étaient attérés. Tout le pays se souleva contre eux, et ils se virent obligés d'évacuer Mont-Pipeau, Saint-Sigismond, Sully, et généralement tous les petits postes qu'ils occupaient encore. Des succès si marqués et si rapides étaient une nouvelle preuve de la mission de la Pucelle et donnaient plus de poids aux instances qu'elle faisait d'aller à Reims. Ce n'était plus les peuples seulement qui l'acclamaient ; l'armée, surtout depuis la bataille de Patay, voyait en elle celle qui était prédestinée pour la conduire à la victoire, et le cœur comme la confiance des capitaines lui étaient acquis. Entraîné par ce mouvement, le roi enfin se décida à partir pour Reims. Il avait réuni à Gien une petite armée de douze mille combattants ; il se mit à sa tête le 28 juin. Auxerre fut la première ville qui lui refusa passage ; mais dans la crainte de voir la place prise d'assaut, les habitants sollicitèrent une sorte de neutralité qui leur fut accordée, à la condition qu'ils pourvoiraient de vivres les troupes du roi. De là, on marcha sur Troyes. La ville fut sommée de se rendre et s'y refusa. Mais le nom de la Pucelle et les merveilles qu'on en racontait effrayèrent tellement les habitants et même la garnison qu'ils demandèrent à capituler. Châlons ne fit aucune résistance au roi ; l'évêque et les principaux bourgeois vinrent au-devant de lui présenter leur soumission. La Pucelle promit au roi qu'il en irait de même pour Reims. En effet, la garnison, composée de six cents hommes, n'attendit pas l'armée royale, de sorte que les habitants purent se porter sans crainte au-devant du roi, avec toutes les démonstrations d'une joie sincère et d'une complète soumission.

L'entrée à Reims fut magnifique. Jeanne d'Arc, revêtue de son armure, et tenant d'une main son étendard et de l'autre l'épée de Fierbois, marchait à la suite du roi. Une vieille tapisserie, conservée dans la cathédrale de Reims, offrait encore, avant la Révolution, le tableau de cette mémorable entrée triomphale. La cérémonie du sacre de Charles VII eut lieu le 17 juillet 1429. Jeanne se tint près de l'autel, portant son étendard ; et lorsqu'après le sacre elle se jeta à genoux devant le roi, qu'elle lui baisa les pieds en pleurant, personne ne pouvait retenir ses larmes en écoutant les paroles

qu'elle disait : « Gentil roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, pour montrer que vous êtes vrai roi, et celui auquel doit appartenir le royaume ». Comme sa mission était remplie, elle demanda ensuite la permission de se retirer; mais le roi, les princes et les chefs de l'armée lui firent de si vives instances qu'elle consentit à rester. Elle combattra donc toujours avec fidélité et courage, mais sans plus recevoir les lumières surnaturelles qui ne lui manquèrent jamais pour remplir les deux objets de sa mission première, délivrer Orléans et conduire Charles VII à Reims. Une autre carrière s'ouvre devant elle, carrière de souffrances et de martyre, dont le terme est un couronnement, non plus à Reims, mais dans le ciel.

De Reims, le roi Charles VII marcha sur Paris. A mesure qu'il approchait, les populations des villes et des campagnes le recevaient avec une joie plus grande ; mais les regards se fixaient particulièrement sur la Pucelle ; il était admirable, en effet, de la voir chevaucher d'un air si doux et si humble, et en même temps si courageux, semblable à un ange tutélaire du royaume. Quand elle vit cette grande joie du peuple, des larmes coulèrent de ses yeux, et elle dit à l'archevêque de Reims, qui était à ses côtés : « Voici un bon peuple, et n'ai encore vu aucun autre peuple qui se soit tant réjoui de la venue d'un si noble roi. Plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je finirai mes jours, pour être ensevelie dans cette terre! » — « O Jehanne! dans quel lieu avez-vous espoir de mourir ? » lui demanda l'archevêque avec émotion. « Où il plaira à Dieu », répondit-elle ; « car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu. Et plût à Dieu, mon Créateur, que je pusse maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui auraient une grande joie de me revoir! » En disant ces mots, elle levait les yeux au ciel. Jamais, selon le témoignage de Dunois, les seigneurs qui la virent et l'entendirent en ce moment n'avaient si bien compris qu'elle venait de la part de Dieu.

Des monuments contemporains font voir quelle haute idée l'Europe avait de la vertu de Jeanne d'Arc; d'après la déposition unanime de plus de cinquante témoins oculaires, cette estime singulière n'était que juste; car, sur les champs de bataille, à la cour de son roi, auprès des pauvres et des affligés, dans ses jours de bonheur comme dans ses jours d'infortune, elle resta toujours l'humble et pieuse bergère. Les grâces répandues sur elle ne firent, au rapport des mêmes témoins, que la rendre plus ardente au service de Dieu et dans la fréquentation des sacrements. Pour elle-même elle ne désirait rien, sinon que Dieu eût pitié de sa pauvre âme. Quelque pieuse et sainte que fût sa vie, et quoique personne ne pût découvrir en elle la moindre faute, elle ne se confessait point sans pleurer ses péchés. Elle n'a jamais tué un seul ennemi dans les combats, car elle ne voulait point répandre le sang; il lui suffisait de porter sa bannière devant tous les autres. C'est pourquoi elle ne se servait pas de son épée ; le plus souvent elle se défendait avec sa lance et avec une petite hache d'armes qu'elle portait à la ceinture. Tant qu'elle était en campagne, elle se rendait chaque matin, dès le point du jour, à l'église la plus voisine, et pendant une demi-heure elle faisait appeler par le tintement des cloches tous les prêtres qui suivaient l'armée, afin qu'ils célébrassent le service divin. Elle s'agenouillait au milieu d'eux tandis qu'ils chantaient une hymne en l'honneur de la sainte Vierge. Son confesseur était chargé de lui indiquer tous les couvents de son Ordre près desquels elle passait, et un jour elle

eut la joie particulière de communier dans une de ces maisons avec de pauvres enfants.

Par respect pour sa mission divine, Jeanne mettait tous ses soins à écarter jusqu'aux moindres soupçons ; c'est pourquoi, après le coucher du soleil, elle ne parlait plus à aucun homme. Elle dormait toujours entourée de femmes, ou, préférablement encore, de jeunes filles. Quand cela était impossible, ou qu'il lui fallait passer la nuit en plein air, elle se couchait armée de pied en cap. Pendant son séjour à Bourges, elle désirait beaucoup assister aux Matines ; mais, ne voulant pas aller seule dans les rues de si bonne heure, elle pria instamment son hôtesse de l'accompagner. Jean d'Aulon, qui, à cause de son service, était toujours auprès d'elle, disait souvent qu'il ne pensait pas qu'il y eût sur la terre une femme plus chaste. Souvent, au milieu de la nuit, quand elle croyait tout le monde endormi, elle se levait doucement et priait à genoux pour la prospérité du roi et du royaume. Remplie du pressentiment de sa fin prochaine, elle disait souvent à son confesseur : « Si je dois bientôt mourir, dites de ma part au roi, notre maître, qu'il lui plaise élever des chapelles où le Seigneur soit invoqué pour l'âme de ceux qui ont succombé dans la défense du royaume ». Ce fut sur les remparts de la ville de Melun que Jeanne eut une apparition où ses Saintes lui annoncèrent sa prochaine captivité. Elles lui dirent qu'avant la fête de Saint-Jean elle tomberait aux mains des ennemis ; que cela était tout à fait inévitable ; qu'elle ne devait point s'en effrayer, mais, au contraire, accepter avec reconnaissance cette croix de la main de Dieu, qui lui donnerait aussi la force de la porter. Jeanne pria ses Saintes bien-aimées de demander à Dieu pour elle qu'il voulût bien lui épargner les douleurs d'un long emprisonnement, qu'il la fît mourir sur-le-champ et l'admît en son saint paradis ; mais les Saintes ne lui révélèrent rien à cet égard ; elles ne lui dirent ni le lieu ni l'heure où elle tomberait au pouvoir de l'ennemi, et elles lui recommandèrent seulement d'être patiente et résignée.

Depuis ce temps, les Saintes lui renouvelèrent presque chaque jour la prédiction du malheur qui approchait ; mais Jeanne n'en voulut rien dire aux capitaines, et désormais elle suivit leurs ordres en toutes choses ; car elle était tombée sous la main de Dieu comme une victime, et elle ne voulait pas par ses conseils en entraîner d'autres dans la destinée au-devant de laquelle elle marchait avec une tranquille résignation. Enfin, le 23 mai 1430, devant le pont de Compiègne, après des prodiges de valeur, Jeanne d'Arc tomba entre les mains de ses ennemis acharnés. Ce malheur arriva quinze mois après son entrée à Chinon, un an après la délivrance d'Orléans, et dix mois après qu'elle eut fait couronner Charles VII dans la cathédrale de Reims. Ainsi s'accomplit la prédiction qu'elle avait faite, et qui a été attestée par le duc d'Alençon : « Je ne durerai qu'un an, ou guère davantage ; c'est pourquoi voyez à bien employer cette année ». Désarmée et dans les fers, Jeanne d'Arc inspirait encore aux Anglais une terreur profonde. Le gouvernement anglais de France ne vit d'autre remède à cette peur que l'infamation et l'exécution juridiques de Jeanne comme hérétique et sorcière. Or, l'hérésie de Jeanne était d'avoir battu les Anglais.

Dès le 26 mai 1430, trois jours après que la Pucelle eut été prise, le vicaire général de l'inquisiteur pour la partie anglaise de France, frère Martin Billon, écrivit au duc de Bourgogne pour la réclamer comme accusée de plusieurs erreurs, afin de l'examiner devant les docteurs de l'Université de Paris. Cette Université adressa elle-même au duc de

Bourgogne une lettre semblable pour que la jeune captive fût traduite devant un tribunal ecclésiastique comme suspecte de magie et de sortilége. Le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg vendirent la Pucelle à ses ennemis aussi cher qu'ils auraient vendu un roi de France : ce marché de sang fut conclu, le 20 octobre 1430, moyennant dix mille francs. L'entremetteur de ce marché fut l'évêque de Beauvais, le misérable Cauchon. D'une famille récemment anoblie, il était devenu évêque de Beauvais par le crédit du duc de Bourgogne. Il y avait à cela quelque raison. Au concile de Constance, Cauchon avait défendu, contre le chancelier Gerson, le meurtre du duc d'Orléans, assassiné par le père du Duc. C'était une attraction de meurtre. Mais, Jeanne d'Arc ayant rendu le courage aux armées françaises, la ville de Beauvais était rentrée sous l'obéissance du roi légitime et avait renvoyé l'évêque Cauchon, comme partisan déclaré des ennemis du pays. On sent combien un pareil homme devait aimer Jeanne d'Arc et combien il était propre à être son juge.

Après que Jeanne la Pucelle eut été traînée, durant six mois, d'une prison dans une autre, et qu'elle se fut montrée partout également pure et pieuse, on l'enferma dans la tour du château de Rouen. Le roi d'Angleterre et les grands de son conseil se trouvaient réunis dans cette ville. Le 3 janvier 1431, Cauchon fut autorisé, au nom de Henri VI, à commencer l'examen des charges qui pesaient sur la Pucelle. Ces charges étaient qu'elle avait, d'une manière impie et contrairement à la loi divine, porté des habits d'homme et commis des meurtres les armes à la main ; qu'elle s'était présentée à la simplicité du peuple comme envoyée de Dieu et initiée aux secrets de la Providence ; enfin, qu'elle était soupçonnée de beaucoup d'autres erreurs dangereuses et actes coupables contre la majesté divine. Si elle n'était pas convaincue de ces crimes, le roi se réservait de la reprendre.

Cependant la pauvre Jeanne, emprisonnée dans la grosse tour de Rouen, se trouvait dans une situation affreuse. Le serrurier Etienne Castillon rapporta devant plusieurs témoins qu'il avait eu ordre de faire pour elle une cage de fer, qu'elle y était à l'étroit, attachée par le cou, les pieds et les mains, et qu'elle y avait été renfermée depuis son arrivée au château de Rouen jusqu'à l'ouverture du procès intenté contre elle. Plus tard, pendant le jour, elle avait les pieds retenus par des ceps de fer, qui tenaient eux-mêmes par une forte chaîne, et au moyen d'une serrure fermant à clef, à une grosse pièce de bois. La nuit, elle était ferrée par les jambes de deux paires de fer à chaîne, et attachée très-étroitement à une chaîne traversant les pieds de son lit, tenant à une grosse pièce de bois et fermant à clef, en sorte qu'elle ne pouvait bouger de place. De plus, une seconde chaîne la retenait alors par le milieu du corps. Telle était sa situation, d'après la déposition de plusieurs témoins oculaires. Mais ce dont elle eut à souffrir beaucoup plus encore, ce fut de ses gardiens, soldats anglais de la pire espèce. Ces misérables prenaient plaisir à l'insulter et à la tourmenter de toutes les manières ; ils ne lui laissaient pas même de repos pendant la nuit ; souvent aussi ils cherchèrent à lui faire violence. C'est pour cela qu'elle ne pouvait se résoudre à quitter ses vêtements d'homme, malgré toutes les exhortations et les menaces de ses juges ; ce qui lui fut ensuite compté comme une opiniâtreté coupable et un grand crime. Cependant, au milieu de tous ces mauvais traitements, elle ne perdait pas patience, et, suivant le rapport d'un témoin, son langage était plein de sagesse et de modération.

De son côté, l'évêque Cauchon, qui se prétendait faussement le juge

ordinaire de Jeanne, attendu que l'endroit où elle avait été prise faisait partie du territoire du diocèse de Noyon, convoqua, le 9 janvier 1431, une assemblée de neuf docteurs et licenciés. Ceux-ci convinrent de faire une nouvelle enquête, les informations que Cauchon avait mises sous leurs yeux leur paraissant insuffisantes. Ils lui remontrèrent ensuite que la Pucelle devant être jugée par un tribunal ecclésiastique, il était convenable qu'elle fût transférée dans une prison de l'Eglise. Cauchon répondit qu'il n'y consentirait point, de peur de déplaire aux Anglais ; parole qui seule lui ôtait le droit de juger, l'eût-il eu jusqu'alors. Jeanne réclama son droit à plusieurs reprises ; mais Cauchon ne s'inquiéta ni des docteurs ni d'elle, et laissa la malheureuse en proie aux plus cruels traitements dans une prison injuste. Elle ne trouva de consolation qu'auprès de ses Saintes, qui l'assistèrent et la réconfortèrent d'autant plus fidèlement qu'elle était plus abandonnée des hommes. Les nouvelles informations recueillies sur la conduite de Jeanne dans son pays natal, étant toutes en sa faveur, Cauchon eut soin de les tenir secrètes, car les greffiers affirmèrent n'en avoir jamais rien vu. L'évêque de Beauvais ne rougit pas d'employer à ses odieux desseins un ecclésiastique, nommé Nicolas l'Oiseleur. Ce misérable se glissa dans le cachot de Jeanne d'Arc, lui dit qu'il était aussi Lorrain, partisan fidèle du roi et prisonnier de guerre comme elle. Quand il eut réussi à gagner sa confiance, Cauchon conduisit deux notaires dans une chambre attenante à la prison, et à laquelle on avait pratiqué une ouverture d'où l'on pouvait tout entendre sans être vu. Nicolas l'Oiseleur vint trouver Jeanne, et alors le traître lui fit une foule de questions insidieuses sur ses révélations. Cauchon voulut que les notaires prissent acte des réponses de Jeanne ; mais un d'entre eux refusa son ministère à ces indignités, disant qu'il n'était pas permis de commencer un procès de cette manière. Cela n'empêcha pas la malheureuse Pucelle d'accorder à l'Oiseleur une telle confiance qu'elle le prit pour confesseur et communiquait d'ordinaire avec lui avant de paraître devant ses juges.

Il importait beaucoup à l'évêque de Beauvais de mettre parmi les juges le plus grand nombre de personnes possible ; ceux qui refusèrent de faire partie du tribunal, y furent contraints par la force. Le vice-inquisiteur, le Maistre, homme faible et sans caractère, dit à un des témoins : « Je vois bien qu'il faut juger selon la volonté des Anglais ou se préparer à la mort ». On agit de même, par la violence ou les menaces, avec la plupart de ceux qui, dans cette inique affaire, souillèrent leurs mains du sang de l'innocence. L'évêque de Démétriade était donc bien fondé à affirmer plus tard sous serment, lors de la révision du procès, qu'aucun de ceux qui avaient concouru à cette abominable affaire n'avait agi en pleine liberté. Les choses étant ainsi préparées, Jeanne fut citée à comparaître, le 21 février 1431, pour la première fois, devant ses juges. De ce jour au 17 mars elle fut interrogée dix-sept fois. Or, d'après les déclarations d'un grand nombre de témoins, le tribunal était institué, non pas pour rechercher et laisser parler la vérité, mais bien plutôt pour poursuivre et perdre une innocente sous l'apparence de la justice. Les Anglais et Cauchon, avec ses affidés, voulant à toute force assouvir leur méchanceté et leur vengeance, ne reculèrent devant aucun moyen, quelque injuste et quelque vil qu'il pût être. Quand leurs ruses ne réussissaient point à enlacer la victime, ils cherchaient à l'effrayer et à la tourmenter par leurs violences, afin que la malheureuse, au moment du désespoir, témoignât contre elle-même et se soumît au jugement de l'iniquité ; mais la Pucelle, forte de son

bon droit, brisa les filets de leur abominable perfidie et supporta ses douleurs avec une patience héroïque. Dans les premiers interrogatoires il y avait de cinquante à soixante assesseurs; mais peu à peu les séances n'eurent lieu que devant un petit nombre de personnes, dans la prison de l'accusée, et presque en secret. Après l'avoir tourmentée de questions, le matin, durant trois ou quatre heures, et l'avoir relancée et poursuivie comme une bête fauve, on se servait de ses réponses mêmes pour lui faire, dans l'après-midi, de nouvelles questions insidieuses.

On ne permettait pas même à la pauvre prisonnière d'aller chercher à l'église la consolation et la force, et de soulager au pied des autels son cœur oppressé. Dès le commencement on lui interdit d'assister au saint sacrifice, à cause de ses prétendus crimes et des vêtements d'homme qu'elle portait. L'appariteur Jean Massieu la conduisait de la prison au tribunal; sur le passage se trouvait la chapelle du château. « Le corps de Jésus-Christ y est-il ? » demanda Jeanne, et, sur la réponse affirmative, elle faisait chaque fois son oraison; mais cette suprême consolation lui fut encore interdite peu après. Non contents de harceler et d'embarrasser la Pucelle avec des questions difficiles et pleines de piéges, Cauchon et ses affidés mirent tout en œuvre pour déterminer les greffiers à falsifier les réponses de l'accusée. Ceux-ci refusèrent constamment d'écrire autre chose que ce qu'elle disait; mais l'indigne évêque réussit au moins une fois à faire omettre une des réponses de la Pucelle, ce dont elle se plaignit en s'écriant: « Hélas! vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est fait pour moi ».

Abandonnée de ses amis et livrée à ses ennemis mortels, entourée de piéges de tous côtés, tourmentée par les menaces et par les mauvais traitements dans une dure prison, exclue des consolations de l'Eglise, sans conseil et sans assistance, ayant sans cesse devant les yeux les flammes du bûcher dont la lueur se projetait sur chaque question, Jeanne avait le dernier et le plus rude des combats à soutenir. Toutefois la simple jeune fille, qui n'avait appris de ses parents que le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, fixait sur ses ennemis un regard ferme et tranquille, et plus d'une fois elle leur fit baisser les yeux et les remplit de confusion, en déchirant tout d'un coup la trame de leur perfidie et en leur apparaissant dans tout l'éclat de son innocence. Si naguère les plus braves chevaliers avaient admiré son courage héroïque au milieu des batailles, elle en montrait un bien plus grand encore maintenant que, chargée de fers et en face d'une mort horrible, elle attestait à ses ennemis eux-mêmes la vérité de sa mission divine, et prophétisait à ce tribunal, prêt à la condamner au nom du roi d'Angleterre, la chute complète de la puissance anglaise en France et le triomphe de la cause nationale. Dans ces suprêmes instants elle resta attachée avec un amour et une fidélité inébranlables à son roi, dont l'ingratitude l'abandonnait, et elle supporta sans impatience, comme sans haine, les injustices et les cruautés de ses bourreaux. Les voix saintes lui disaient qu'elle devait parler hardiment à ses juges; elle suivit ce conseil, et la crainte demeura loin de son cœur. « En vérité, c'est une bonne et honnête femme ! » dit un des seigneurs anglais, saisi d'admiration en l'entendant parler. Et toutefois, avec ce courage héroïque, elle était toujours l'humble, naïve et pieuse bergère qui, au premier moment de la douleur, pleurait amèrement sur sa cruelle destinée et ne voulait pas y croire. Elle n'en continua pas moins de soutenir la vérité des divines apparitions de ses Saintes, et elle dit comment chaque jour encore elles la consolaient, la fortifiaient et la conseillaient dans sa

prison, et que, sans leur assistance, elle aurait depuis longtemps succombé sous le poids de ses maux.

Mais jamais la rectitude de son jugement ne se manifestait mieux que dans les questions les plus difficiles. Ses réponses étaient à la fois précises, claires, brèves, sans aucune recherche, et allant toujours droit au but ; elles n'avaient rien qui portât un caractère d'exaltation maladive, de rêverie ou d'incertitude ; au contraire, elles étaient empreintes d'un esprit courageux, ferme, plein de pitié et tout pénétré de la justice de sa cause. L'évêque de Démétriade, qui assista aux interrogatoires en qualité d'assesseur, certifia plus tard que les réponses de la Pucelle furent si excellentes qu'il les regardait comme inspirées d'en haut. Son sens droit et courageux se laissa si peu troubler par les dangers qui l'environnaient de toutes parts que souvent sa présence d'esprit et la sûreté de sa mémoire furent un objet d'étonnement ; elle se rappelait avec exactitude et répétait par cœur ses réponses précédentes. On l'interrogea d'une manière perfide sur tout ce que ses ennemis avaient répandu de méchant et d'odieux sur son compte, afin, sans doute, de la déclarer indigne des grâces et des visions surnaturelles si elle s'avouait coupable en quelque point. On lui demanda un jour : « Savez-vous si vous êtes en état de grâce ? » Jeanne étonna ses juges par ces simples paroles : « Si je ne suis pas en état de grâce, Dieu daigne m'y mettre ! si j'y suis, qu'il veuille m'y conserver ! car je serais la plus malheureuse des créatures, et j'aimerais mieux mourir, si je me savais hors de l'état de grâce et de l'amour de Dieu ». Quand on l'interrogea sur la manière dont elle demandait conseil et secours à ses Saintes, elle répondit : « Je les implore de la manière suivante : Très-doux Seigneur, en l'honneur de ta sainte passion, si tu m'aimes, révèle-moi ce que je dois répondre à ces prêtres ; quant à mes vêtements d'homme, je sais très-bien que je les ai mis par ton ordre, mais je ne sais si je dois les déposer ; c'est pourquoi daigne m'instruire sur ce point ». Telle était l'invocation qu'elle adressait à Dieu dans sa détresse, et cependant on s'efforçait de la présenter comme une sorcière impie, qui avait évoqué les puissances infernales.

Nous allons voir comment ses accusateurs et ses juges ne se montrèrent jamais que ses ennemis, et ennemis de la plus vile espèce. Cauchon somma d'abord Jeanne de se choisir dans l'assemblée un ou plusieurs conseillers qui pussent lui prêter leur assistance ; mais elle le remercia, lui déclarant qu'elle ne voulait pas se séparer du conseil de Dieu. Une amère expérience lui avait trop appris combien ses ennemis s'inquiétaient peu de la conseiller et de l'assister. L'accusation entière, rédigée de la manière la plus méchante par ses plus mortels ennemis, en fournissait une nouvelle preuve. Ce qui frappe le plus dans ce document, c'est qu'il ne produit aucun témoignage régulier contre la Pucelle, et qu'il accumule les incriminations les plus graves sans faire la moindre mention des vertus de l'accusée. Pendant près de deux ans elle avait marché aux yeux du monde entier ; elle avait commandé une armée de dix ou douze mille hommes ; elle avait été en rapport avec des milliers de personnes ; elle avait eu à vaincre la fascination de la plus haute fortune comme les souffrances et le désespoir du malheur le plus extrême, et cependant ses persécuteurs acharnés ne purent trouver contre elle aucun témoin. Certes, ceci est une plus grande preuve en faveur de sa vertu sans tache que tous les témoignages produits dans la suite pour la réhabiliter. La plus grande partie de l'accusation est empruntée aux paroles de la Pucelle, mais travesties et mutilées, ou amplifiées et expliquées selon les convenances du

promoteur. Celui-ci, partant du principe « que l'assertion de la Pucelle relativement à sa mission divine et à ses visions était une imposture, ou un prestige du démon, ou une œuvre de sorcellerie », tout ce qui s'y rattachait formait dès lors une série sans fin des crimes les plus noirs. Aussi Jeanne répondit-elle constamment à chacun de ces articles, « qu'elle niait comme faux une partie des faits qu'ils contenaient ; que, quant au reste, elle s'en référait à ses déclarations précédentes, et enfin, pour ce qui est des conséquences odieuses qu'on en voulait tirer, elle en appelait à Dieu, son souverain Roi et Seigneur, dont elle avait exécuté la volonté en toutes choses ». On la somma plusieurs fois de se soumettre, elle et sa cause entière, au jugement de l'Eglise ; or, ses juges entendant par là leur propre jugement, elle leur donna toujours sur ce point une réponse évasive. Comme le concile de Bâle était alors assemblé, elle répondit, quand on la somma de nouveau de faire sa soumission : « Oh ! s'il y a au concile quelques-uns des nôtres, je m'y rendrai volontiers et je me soumettrai à ce qu'il décidera. Je demande qu'on me conduise au Saint-Père ; je ne me soumets pas au jugement de mes ennemis ». Là-dessus l'évêque Cauchon se mit à crier : « Taisez-vous, de par le diable ! » et il dit au greffier qu'il se gardât bien d'écrire la soumission qu'elle avait faite au concile général de Bâle. C'est ainsi que, vendu corps et âme aux Anglais, il repoussa, de la manière la plus outrageante, l'appellation de l'innocence opprimée au Pape et au concile.

Les juges réduisirent tout le procès à douze articles, lesquels étaient censés former un extrait de leurs interrogatoires et ne contenir que des faits irrécusablement établis. Mais là, l'histoire de Jeanne était travestie de la manière la plus perfide ; on ne disait pas un mot de sa conduite si pieuse, de sa renommée sans tache, du bon témoignage que lui rendirent toutes les personnes avec lesquelles elle avait eu des rapports, et de la vie pure et sainte qu'elle avait menée au milieu des camps : l'acte finissait par accuser Jeanne d'avoir refusé de se soumettre à l'Eglise, elle dont on avait repoussé l'appel au Pape et au concile ! Des rectifications fondées ayant été proposées sur ces articles, on résolut de les adopter. Cependant, comme ceci eût renversé facilement tout l'échafaudage du procès, on eut recours au moyen ordinaire, on les supprima ; mais l'imposture était si manifeste qu'un des notaires ajouta aux actes une petite note où il disait « que les douze articles n'étaient pas exactement rédigés, et qu'ils différaient, en partie du moins, des déclarations qui avaient été faites ; qu'ils avaient dû pour cela être rectifiés, et qu'on avait, en effet, décidé d'ajouter et de retrancher plusieurs choses, mais que les changements n'avaient pas eu lieu ». Ce que le greffier du tribunal dit des douze articles dans une note, l'un des plus grands canonistes du xve siècle le démontre dans une consultation expresse. L'auteur est Théodore de Lellis, auditeur du tribunal de la Rote. Voici comment ce savant canoniste résume d'abord son jugement : « Touchant les douze articles tirés des confessions de Jeanne la Pucelle et destinés par ses juges à être adressés à d'autres, il est évident, pour qui parcourt le procès et les confessions de ladite Jeanne, qu'ils ont été rédigés probablement avec peu de droiture et de sincérité ; car on y ramasse tout ce qui paraît charger ladite Jeanne, tandis que ces mêmes choses, comparées aux autres confessions, ne paraissent pas si étranges et peuvent s'expliquer dans un bon sens, par la comparaison de tout ce qu'elle a dit. Cela démontré, il sera assez clair que les consulteurs, ayant suivi l'exemple du fait, ont été trompés dans la consultation ». Théodore de Lellis justifie

sa manière de voir par l'examen comparatif des articles avec les procès-verbaux des interrogatoires, avec la doctrine de l'Ecriture et des Pères, et avec les principes d'une bonne théologie. En particulier il trouve bonnes les raisons qu'alléguait Jeanne pour porter des habits d'homme dans l'état où elle se trouvait, surtout en prison ; il cite même à l'appui l'exemple de la vierge sainte Marine, qui, d'après le conseil de son père, vécut toute sa vie dans un monastère sous des habits d'homme et dont le sexe ne fut connu qu'à la mort.

Ces douze articles formèrent le corps de délit d'après lequel le chapitre de Rouen et l'Université de Paris condamnèrent la Pucelle : toutefois, l'une et l'autre facultés réservaient le jugement définitif de cette affaire au Pape et au Concile, comme la Pucelle le demandait elle-même. Les ennemis de Jeanne, craignant que la voix du peuple ne les condamnât comme des meurtriers, mirent tout en œuvre pour lui arracher une rétractation de ses erreurs et un aveu de ses forfaits prétendus. Le 24 mai 1431, Jeanne d'Arc fut conduite au cimetière ; le bourreau se tenait prêt et le bûcher était préparé. Une multitude immense de peuple était à l'entour. Sommée d'abjurer ce que contenait un papier écrit qu'on lui présenta, Jeanne s'écria : « J'ai déjà répondu à ce qui concerne la soumission à l'Eglise par rapport à mes actions et à mes paroles ; je consens qu'on envoie mes réponses à Rome et je m'y soumets ; mais j'affirme en même temps que je n'ai rien fait que par les ordres de Dieu ». Alors, on lui demanda positivement si elle se soumettait aux docteurs. Elle répondit encore une fois : *Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape*, persistant ainsi solennellement dans son appel au chef de l'Eglise. A cet appel sacré de l'innocence au vicaire de Jésus-Christ, l'indigne prélat répondit sèchement que l'on ne pouvait pas aller chercher le Pape, qui était trop éloigné, que les évêques étaient juges dans leurs diocèses, et qu'ainsi il était nécessaire qu'elle s'en rapportât à sa mère la sainte Eglise et qu'elle s'en tînt à tout ce que des clercs et des gens habiles avaient dit et décidé de ses discours et de ses actions ; c'est-à-dire que Cauchon, foulant aux pieds l'autorité suprême du Pape et du concile général, se donnait lui-même et lui seul pour l'Eglise universelle. Sommée trois fois de répondre à cette prétention tyrannique, Jeanne d'Arc refusa trois fois avec une inébranlable fermeté. Alors Cauchon se mit à lire la sentence de condamnation préparée dès la veille, et, malgré ce qui venait de se passer, malgré l'appel de Jeanne au Saint-Siége, il eut l'audace de prononcer ces mots : « De plus, vous avez, d'un esprit obstiné et avec persévérance, refusé expressément plusieurs fois de vous soumettre à notre Saint-Père le Pape et au concile général ». On croirait que l'iniquité ne peut aller plus loin ; ce qui suit est une preuve du contraire.

Dans ce moment terrible, où la mort par le feu menaçait Jeanne d'Arc, on la pressa de tous côtés de se rendre ; elle répondit qu'elle n'avait rien fait de mal, qu'elle croyait les douze articles de foi et du symbole et les dix préceptes du Décalogue. Elle ajoutait qu'elle s'en référait à la cour de Rome et voulait croire tout ce que croyait la sainte Eglise. Nonobstant cette déclaration, on la pressa de plus en plus de se rétracter. L'appariteur, Jean Massieu, lui présenta alors à signer une cédule qui contenait la promesse de ne plus porter ni vêtements d'homme, ni armes, ni cheveux courts et autre chose de moindre importance ; mais Jeanne répondit à toutes les instances : « Que cette cédule soit vue par les clercs et par l'Eglise dans les mains desquels je dois être mise, et s'ils me donnent con-

seil de la signer et de faire les choses qui me sont dites, je le ferai volontiers ». Enfin, menacée de terminer ses jours par le feu si elle ne signait, elle finit par consentir à faire au bas de la cédule une marque en forme de croix, parce qu'elle ne savait écrire. Mais alors eut lieu un tour de fourberie judiciaire tel qu'on en voit peu dans l'histoire, si tant est qu'on en voie. Au lieu de la pièce dont nous venons de parler, on lui en fit signer une autre qui faisait faire à l'héroïne d'Orléans les aveux les plus lâches, les plus bas, les plus absurdes, comme d'avoir adoré et invoqué les démons, d'avoir feint mensongèrement avoir eu des révélations, et en même temps d'y avoir cru follement et à la légère. Après cette substitution infâme, Cauchon donna lecture d'un jugement qui condamnait Jeanne à une prison perpétuelle. Elle demanda à être conduite, comme on le lui avait promis, dans une prison ecclésiastique ; mais l'évêque de Beauvais s'écria: « Ramenez-la à l'endroit où vous l'avez prise ». La pauvre Jeanne, ainsi oubliée et abandonnée, fut plus malheureuse que jamais, car ses Saintes la réprimandaient fortement, dans leurs apparitions, d'avoir cédé à la crainte. C'est pourquoi elle résolut héroïquement de soutenir sa mission divine et de marcher avec résignation dans la voie où Dieu voulait la conduire. Ses habits de femme n'étaient plus assez sûrs pour la protéger contre ses gardiens qui voulaient lui faire violence. Elle se plaignait d'avoir été tourmentée, battue et traînée par les cheveux. Elle était plus étroitement enchaînée qu'auparavant et traitée avec plus de dureté. On n'omettait rien pour la jeter dans le désespoir. Enfin, voyant qu'on ne pouvait réussir à lui faire violer la promesse qu'elle avait faite de garder les vêtements de son sexe, on les lui enleva durant son sommeil, et on ne lui laissa que l'habit d'homme. Quand l'évêque de Beauvais et ses assesseurs parurent dans la prison, Jeanne voulut s'excuser; mais l'évêque, sans vouloir écouter ses excuses, sans laisser mettre dans le procès-verbal les outrages qu'on lui avait faits et la nécessité où elle avait été placée de changer de vêtements, sans s'arrêter à ses justes plaintes, lui dit qu'il voyait bien qu'elle tenait encore à ses illusions. Il se mit ensuite à lui parler de ses apparitions et lui demanda si elle les avait revues. Jeanne répondit avec une héroïque fermeté, sans craindre les conséquences de ses paroles : « Oui, les Saintes m'ont apparu de nouveau, et Dieu m'a fait connaître par elles la grande pitié de l'abjuration que j'ai faite pour sauver ma vie. Les deux Saintes m'avaient bien dit sur l'échafaud de répondre hardiment à ce faux prédicateur, qui m'accusait de ce que je n'ai jamais fait; elles m'ont reproché ma faute ». Alors elle affirma plus que jamais qu'elle croyait que ses voix venaient de Dieu; qu'elle n'avait nullement compris ce que c'était qu'abjuration; qu'elle n'avait signé que par crainte du feu; qu'elle aimait mieux mourir que de rester enchaînée; que la seule chose qu'elle pût faire, c'était de porter l'habit de femme. C'en était assez, elle était perdue. *Farewell !* « c'en est fait! » cria le traître aux Anglais et au comte de Warwick, qui l'attendaient au sortir de la prison.

Maintenant que la victime était liée et près d'être immolée, Cauchon envoya vers elle, le lendemain, dès le point du jour, frère Martin l'Advenu, pour lui annoncer sa mort prochaine et l'exhorter au repentir et à l'aveu de ce qu'on appelait ses crimes. Quand le Frère lui eut fait connaître la mort horrible qu'elle devait subir ce jour même, l'âme si grande et si courageuse de Jeanne fut, au premier moment, saisie de terreur ; elle éclata en gémissements et en sanglots. « Hélas ! » s'écriait-elle, « me traite-t-on

ainsi horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps, qui est net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas ! si j'eusse été en la prison ecclésiastique, à laquelle je m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par les gens de l'Eglise, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement méchu, comme il est. Oh ! j'en appelle à Dieu, le grand Juge, des torts et ingravances qu'on me fait ». Mais, aussitôt que la première douleur se fut ainsi exhalée, et que le Frère lui eut donné quelque consolation, le pur éclat de son âme sainte et soumise à Dieu brilla à travers ses larmes comme le soleil se dégage des tempêtes et des nuages de la nuit. Dès lors son esprit, se détachant des soins de la terre, se tourna uniquement vers Dieu ; elle ne pleura plus que pour implorer la divine miséricorde en faveur d'une pécheresse repentante et près de paraître devant le souverain Juge. Elle se confessa au Frère l'Advenu et demanda avec une ardeur extrême la sainte communion, qu'on avait si longtemps refusée à ses instances les plus vives. Le Frère, ne sachant pas s'il pouvait lui accorder sa demande, en donna connaissance à l'évêque Cauchon, qui se concerta là-dessus avec plusieurs docteurs et fit répondre de lui donner la communion et tout ce qu'elle désirerait. Par là les juges absolvaient réellement la Pucelle, et se reconnaissaient eux-mêmes coupables en permettant au prêtre de la délier des fautes pour lesquelles ils étaient sur le point de l'excommunier. Si l'absolution du prêtre était valide et Jeanne digne de recevoir le divin corps de Notre-Seigneur, ils ne pouvaient plus l'exclure de l'Eglise comme entachée d'hérésie. Le corps adorable de Jésus-Christ fut donc apporté en grande pompe à la condamnée, et ceux qui l'accompagnaient chantaient les litanies des agonisants, disant à chaque répons : « Priez pour elle ! » Jeanne reçut pour la dernière fois la communion des mains du Frère, avec la plus humble piété et en répandant beaucoup de larmes.

Le coupable Cauchon, étant venu aussi la visiter, entendit sa propre condamnation de la bouche même de la condamnée. Quand la Pucelle le vit entrer, elle lui adressa ces simples et pénétrantes paroles : *Evêque, je meurs par vous.* Il commença à lui faire des remontrances, disant : « Ah ! Jeanne, prenez-en patience ; vous mourez parce que vous n'avez pas tenu ce que vous aviez promis et que vous êtes retournée à votre premier maléfice ». La pauvre Pucelle répondit à cet indigne ministre : « Hélas ! si vous m'eussiez mise aux prisons de l'Eglise et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu. C'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu ». En ce moment, Jeanne aperçut un des assesseurs, Pierre Morice, et lui dit : « Ah ! maître Pierre, où serai-je aujourd'hui ? » — « N'avez-vous pas bonne espérance en Dieu ? » répondit-il. — « Oui », reprit-elle ; « Dieu aidant, j'espère bien aller en paradis ». A neuf heures du matin, Jeanne monta dans la lugubre charrette du bourreau. A ses côtés étaient assis Frère Martin l'Advenu et Frère Isambart, qui avaient plus d'une fois réclamé, mais en vain, justice dans le procès. Huit cents Anglais, armés de haches, de lances et d'épées, marchaient à l'entour. Dans le chemin, elle priait si dévotement, et se lamentait avec tant de douceur, qu'aucun Français ne pouvait retenir ses larmes. Tout à coup un prêtre perça la foule, arriva jusqu'à la charrette et y monta. C'était Nicolas l'Oiseleur, le Judas qui avait souillé son vêtement sacerdotal du sang de l'innocence : le cœur contrit, il venait demander à Jeanne pardon de sa perfidie.

Arrivée au Vieux-Marché, lieu du supplice, Jeanne s'écria : « Rouen ! Rouen ! est-ce ici que je dois mourir? « Le lieu de l'exécution était déjà encombré par la foule. Trois échafauds y avaient été élevés, l'un pour les juges, le second pour les prélats et les hommes de distinction, le troisième, près du bûcher, pour Jeanne d'Arc. On lui fit d'abord un sermon pour lui reprocher sa rechute ; elle l'entendit avec patience et grand calme. « Jeanne, va en paix ; l'Eglise ne peut plus te défendre et te livre aux mains séculières ». Tels furent les derniers mots du prédicateur. Après cela, au lieu de lire l'acte d'abjuration, Cauchon exhorta la Pucelle à penser à son salut éternel, à exciter au fond de son âme un véritable repentir de ses fautes, et surtout à suivre les conseils des deux Frères Prêcheurs qu'on lui avait donnés pour l'assister. Sans attendre cet avis, Jeanne s'était jetée à genoux, et invoquait avec ferveur la miséricorde de Dieu et l'assistance de tous les Saints. Elle implorait particulièrement le secours de ses Saintes chéries, qui l'avaient jusqu'alors fidèlement accompagnée dans toutes ses voies. Au nom du Sauveur mourant elle suppliait aussi, avec une entière humilité, tous les assistants, de quelque état et de quelque parti qu'ils fussent, de lui pardonner la peine qu'elle pouvait leur avoir jamais faite, comme, de son côté, elle leur pardonnait toutes les injustices commises à son égard. Ensuite elle demanda à tous le secours de leurs prières, et que les prêtres présents voulussent bien lui faire la charité de dire une messe pour le repos de son âme.

A ce moment suprême, où, pour récompense de ses fidèles services, elle était à genoux sur le bûcher, elle dit tout haut devant le peuple « que ce qu'elle avait fait, fût-il bien ou mal, ne devait point être mis au compte du roi ». Elle lui avait consacré le fruit et l'éclat de ses victoires, et ne désirait pour elle-même que les outrages et les souffrances. Ainsi parlait la Pucelle dans ses derniers moments. Elle demandait pardon à ceux qui lui avaient fait une si horrible injustice, à ceux qui avaient tourmenté son âme et martyrisé son corps. Ces grandes et belles paroles traversèrent tous les cœurs comme une épée tranchante, et ses ennemis aussi bien que ses amis, et les juges eux-mêmes, commencèrent à pleurer et à sangloter. C'était la plus magnifique victoire qu'elle eût jamais remportée. Jeanne pria ainsi durant une demi-heure ; ensuite l'âme damnée des Anglais, Cauchon, reprit la parole et déclara « que, eu égard à ce qui avait été constaté, cette femme n'avait jamais abandonné ses erreurs et ses crimes horribles ; qu'elle s'était cachée par une malice diabolique sous une fausse apparence de changement et de pénitence, en parjurant le saint nom de Dieu, en tombant dans des blasphèmes plus damnables encore que les précédents, ce qui la rendait obstinée, rechue en hérésie et indigne de la grâce et de la communion de l'Eglise, qui lui avait été miséricordieusement accordée par la dernière sentence ; qu'en conséquence, après avoir tout considéré et entendu la mûre délibération de plusieurs personnes habiles, lui et son collègue avaient rendu la sentence définitive ». Cette sentence est, comme la première, adressée à la personne de l'accusée. Après lui avoir imputé tous les crimes que nous venons d'entendre, il termina ainsi : « C'est pourquoi nous, étant sur notre tribunal, vous déclarons relapse et hérétique par notre propre sentence ; nous prononçons que vous êtes un membre pourri, et, comme telle, pour que vous ne corrompiez pas les autres, nous vous déclarons rejetée et retranchée de l'Eglise, et nous vous livrons à la puissance séculière, en la priant de modérer son jugement à votre égard, en vous évitant la mort et la mutilation des

membres. Et, si vous montrez de vrais sentiments de repentir, le sacrement de Pénitence vous sera administré ».

Ainsi donc, jusque dans leur sentence définitive, deux juges déclarèrent hérétique et relapse, hypocrite et impénitente, rejetée et retranchée de l'Eglise, une personne qu'ils venaient d'admettre à la sainte communion ! En vérité, l'iniquité s'est menti à elle-même. D'après l'ancien principe, que le pouvoir ecclésiastique ne doit pas verser le sang, Jeanne fut dès lors abandonnée à l'autorité séculière pour subir sa peine. C'est ainsi que deux ecclésiastiques français vendus à l'Angleterre, comme les deux juges iniques de Babylone vendus à leur passion criminelle, ont condamné Jeanne d'Arc très-injustement, malgré son innocence, malgré son appel au Pape et au concile; mais les Anglais eux-mêmes l'ont barbarement assassinée, puisqu'ils lui ont fait subir la peine du feu sans aucune forme de jugement ni de condamnation de leur part.

Jeanne demanda une croix pour se fortifier dans cette dernière lutte; un Anglais compatissant s'empressa de lui en faire une de bois et de la lui donner. Elle la prit très-respectueusement, la fixa dans sa robe sur sa poitrine, et ne cessa de la couvrir de baisers et de larmes, en implorant l'assistance du divin Rédempteur, qui mourut aussi, lui, innocemment sur la croix. Ensuite elle pria qu'on lui apportât la croix de l'église voisine et qu'on la tînt constamment levée devant ses yeux, afin qu'elle pût regarder jusqu'à la mort l'image du Sauveur crucifié. Quand un prêtre de cette église la lui eut apportée, elle la tint embrassée longtemps avec une ferveur singulière et en se recommandant à la miséricorde de Dieu et au secours de l'archange saint Michel et de sa conductrice sainte Catherine. Mais les Anglais trouvaient le temps long, et incontinent, sans aucune forme ou signe de jugement, ils l'envoyèrent au feu en disant au bourreau : « Fais ton office ». A l'instant on la saisit; elle embrassa la croix une dernière fois et marcha vers le bûcher où des hommes d'armes anglais l'entraînèrent avec fureur.

Lorsque Jeanne fut arrivée au pied du bûcher, on ceignit sa tête d'une mitre ignominieuse; on y lisait ces mots : « Hérétique, relapse, apostate, idolâtre ». Sur un tableau suspendu devant l'échafaud on lisait en français du temps : « Jehanne, qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, malcréant de la foy de Ihésu-Christ, vanteresse, ydolastre, cruelle, dissolue, invocateresse de déables, schismatique et hérétique ». Alors Jeanne monta sur le bûcher, où elle fut liée à un poteau. A côté d'elle se tenait le bon Frère Prêcheur Martin l'Advenu, son confesseur. Déjà les flammes s'élançaient, et le Frère restait toujours à la même place, uniquement occupé de l'âme dont Dieu l'avait fait le gardien; mais Jeanne, quoique menacée et entourée elle-même par le feu, veillait sur lui; elle le conjura de descendre du bûcher. « Tenez-vous en bas », lui dit-elle; « levez la croix devant moi, que je la voie en mourant, et dites-moi de pieuses paroles jusqu'à la fin ». A cet instant, Cauchon s'approcha d'elle encore une fois. Jeanne lui dit ces dernières paroles : « Je meurs par vous ». Quant à ses révélations, elle ne voulut jamais les révoquer et y persista jusqu'à la fin. D'après la déposition du Frère Martin l'Advenu, toujours, jusqu'à la fin de sa vie, elle maintint et assura « que les voix qu'elle avait eues étaient de Dieu, et que, quoi qu'elle eût fait, elle l'avait fait par ordre de Dieu, et ne croyait point par lesdites voix avoir été trompée ». Aussi, avec le profond sentiment qu'elle avait de son innocence et de l'iniquité

de ses juges, s'écriait-elle en jetant autour d'elle un regard douloureux : « Ah ! Rouen ! j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! » Tous ceux qui entendirent la Pucelle, au milieu des flammes, protester de son innocence, et qui la virent, à peine âgée de dix-neuf ans, dans la fleur de sa vie, endurer avec un si héroïque courage cette mort horrible, tous, amis et ennemis, furent saisis d'une immense compassion.

Quand le bourreau eut allumé les matières combustibles et que Jeanne vit s'élever la flamme, elle s'écria à haute voix : « Jésus ! » Mais le bûcher était si haut que le feu ne monta qu'avec peine et lentement autour de l'infortunée. Lorsque la fumée et les flammes entourèrent la Pucelle de toutes parts, elle demanda encore qu'on lui jetât de l'eau bénite; puis elle invoqua une dernière fois le secours de l'archange Michel et des autres Saints, et remercia Dieu de toutes les grâces dont il l'avait comblée. Enfin, le feu s'étant approché de son corps, elle pencha sa tête mourante en criant d'une voix assez forte et assez intelligible pour être entendue de tous les assistants : « Jésus ! Jésus ! Jésus ! » Ce nom, avec lequel en expirant elle dit adieu à la terre et salua le ciel, perça les cœurs mêmes les plus durs. C'était le 30 mai 1431. Près du bûcher se tenait un Anglais qui, dans sa haine farouche, avait juré de porter de ses propres mains du bois pour brûler l'ennemie maudite de son pays; au moment où il allait accomplir son cruel serment, il entendit le dernier cri de la victime. Ses sens l'abandonnèrent aussitôt; il crut voir une colombe blanche qui s'élevait des flammes vers les cieux, et, frappé de terreur, il tomba à terre sans connaissance. Beaucoup d'autres racontèrent avoir vu le nom de Jésus écrit au milieu des flammes.

Lorsque Jeanne fut morte, les Anglais firent écarter le feu pendant quelque temps, pour que le peuple fût bien assuré qu'elle n'était plus de ce monde et qu'on ne dît pas qu'elle avait échappé d'une manière miraculeuse. Toutefois il arriva un merveilleux événement; quelque quantité d'huile, de soufre et de charbon, que le bourreau amassât sur le cœur et les entrailles de la Pucelle, le feu ne parvint pas à consumer ces parties de son corps. Ceci a été attesté sous la foi du serment par le bourreau lui-même, qui en fut étonné au plus haut point comme d'un miracle. En conséquence, le cardinal d'Angleterre ordonna de jeter dans la Seine le cœur, les cendres et tout ce qui restait de Jeanne, afin qu'il ne demeurât rien d'elle qui pût être un objet de vénération.

Telle fut la mort de la pucelle d'Orléans ; ainsi périt celle qui s'était sacrifiée pour la France. Quoique de lâches serviteurs de l'Eglise, la trahissant comme Judas trahit le Seigneur, l'eussent livrée à la mort, elle n'en resta pas moins fidèle à l'Eglise avec une inaltérable confiance et ne lui imputa point les fautes de ses indignes ministres. De même elle ne se détacha point de sa patrie, quoique des juges français traîtres à leur patrie et à leur devoir l'eussent condamnée, et, malgré l'ingratitude de son roi, elle lui resta inébranlablement attachée, et c'est ainsi qu'elle fut surhumaine et céleste dans sa mort comme dans sa vie. Quant à ceux qui avaient pris part à sa mort, le peuple les chargea de malédictions. Cauchon eut peur ; dès le 12 juin 1431, treize jours seulement après la mort de Jeanne, il sollicita pour lui et ses complices, et obtint du roi d'Angleterre des lettres patentes qui défendaient de les citer, à ce sujet, ni devant le Pape, ni devant le Concile. Cette crainte seule de voir leur procédure examinée et jugée par l'autorité supérieure est une preuve péremptoire contre eux. Mais Dieu, le Juge suprême, s'était chargé de punir ceux qui croyaient échapper à toute justice humaine.

Cauchon mourut subitement entre les mains de son barbier; Jean le Maistre disparut d'entre les hommes sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu; Joseph d'Estivet fut trouvé mort sur un fumier devant Rouen; L'Oiseleur mourut de mort subite dans une église de Bâle; Nicolas Midy, qui avait prêché avant l'exécution, fut emporté par la lèpre; le duc de Bedfort mourut de chagrin et de honte dans ce même château de Rouen, où Jeanne avait été enfermée; et Henri VI, au nom de qui la Pucelle fut immolée, se vit détrôné deux fois, passa la plus grande partie de sa vie en captivité et périt massacré. Ainsi moururent ceux à qui Jeanne avait dit : « Vous ne me ferez pas ce dont vous me menacez, sans en éprouver du dommage dans votre corps et dans votre âme ». Ce qu'elle avait prophétisé aux Anglais avec tant de courage dans les fers, ayant déjà la mort du bûcher devant les yeux, à savoir la ruine de leur puissance en France, s'accomplit entièrement.

La justice qui avait été refusée à Jeanne d'Arc pendant sa vie devait lui être accordée après sa mort. L'enquête ordonnée par le roi Charles fut conduite avec tant de conscience et une si sévère impartialité, qu'il ne s'est trouvé personne, pas même chez les ennemis les plus acharnés de la Pucelle, qui ait osé l'attaquer. La première audition des témoins eut lieu à Rouen, l'an 1449, par ordre du roi. En 1455, le pape Calixte III adressa à l'archevêque de Reims, aux évêques de Paris et de Coutances, ainsi qu'à l'Inquisiteur, un Bref où il les chargeait d'examiner le procès, d'écouter les deux parties et de prononcer d'après le droit et la justice. Les dépositions, au nombre de cent quarante-quatre, conservées jusqu'à ce jour, proviennent des plus nobles princes, des plus célèbres capitaines et des plus braves chevaliers de France, aussi bien que des pauvres paysans de Domremy. Les actes réunis furent soumis aux premiers savants et jurisconsultes par les juges eux-mêmes, qui, s'étant adjoint un conseil de docteurs, examinèrent ensuite de nouveau toute l'affaire et prononcèrent après une mûre délibération. L'iniquité du procès entier devint manifeste à leurs yeux ; ils virent tout ce qui avait été omis, falsifié, retranché et ajouté ; comment on avait effrayé l'accusée par les menaces et la violence, et comment on l'avait maltraitée de toutes manières sans observer aucune des plus simples règles de la justice. Aussi déclarèrent-ils que tout ce procès était nul. Quant aux apparitions de la Pucelle, ils décidèrent que, si l'on s'en rapportait aux signes qui doivent accompagner de pareilles révélations pour être jugées véritables, celles de Jeanne étaient d'une nature telle qu'il n'y avait pas de motifs légitimes de les rejeter. Sa vie pieuse et irrépréhensible, son vœu de virginité fidèlement gardé, le malheur extrême de la France, qui avait si grand besoin du secours de Dieu, étaient autant de raisons pour croire à la réalité de ses apparitions et à la vérité de sa mission divine. En outre, ses prédictions sur des choses futures et humainement impossibles à prévoir s'étaient accomplies de manière qu'elles ne pouvaient avoir été inventées. Enfin, elle s'était réellement soumise à l'Eglise, et l'abjuration qu'elle avait faite lui avait été arrachée par tromperie. Le 7 juillet 1456, dans une assemblée solennelle, l'archevêque de Reims prononça la sentence de réhabilitation ; il déclara que les douze articles qui formaient la base du premier procès, étant faux, calomnieux, frauduleusement arrangés et contraires aux déclarations de l'accusée elle-même, étaient cassés par la justice comme nuls et sans valeur.

Cette pièce du procès de condamnation ainsi jugée et à jamais proscrite d'une instruction dont elle était l'unique base, il restait encore à prononcer

sur les deux jugements rendus contre Jeanne, c'est-à-dire sur le fond même de l'affaire. C'est ce que firent les juges par un second arrêt dont la teneur suit :

« Vu tout ce qui est au procès ; vu principalement les deux jugements rendus contre Jeanne d'Arc, dont le premier est qualifié de jugement de *chartre*, parce qu'il la condamne à une prison perpétuelle ; l'autre, jugement de *rechute*, parce qu'il la condamne comme relapse ;

« Considérant : 1° la qualité des juges ; 2° la manière dont Jeanne était détenue ; 3° les récusations de ses juges ; 4° ses soumissions à l'Eglise ; 5° les appels et réquisitions multipliés par lesquels elle a soumis au Pape et au Saint-Siége ses actions et ses discours, et très-instamment requis plusieurs fois que le procès fût envoyé en entier au Pape ; 6° considéré que l'abjuration insérée au procès est fausse, que celle qui a eu lieu était l'effet du dol, qu'elle a été arrachée par la crainte en présence du bourreau et du bûcher, et par conséquent tortionnaire et imprévue, et que de plus elle n'a pas été comprise par Jeanne d'Arc ;

« Vu enfin les traités des prélats et docteurs de droit divin et humain, concluant tous à l'injustice et à la nullité du procès ;

« Tout considéré, et n'ayant que Dieu en vue, les juges prononcent que le procès, l'abjuration et les deux jugements rendus contre Jeanne contiennent le dol le plus manifeste, la calomnie et l'iniquité, avec des erreurs de droit et de fait ; et, en conséquence, le tout est déclaré nul et invalide, ainsi que tout ce qui s'en est suivi, et, en tant que de besoin, est cassé et annulé, comme n'ayant ni force, ni vertu. En conséquence, Jeanne est déclarée n'avoir encouru aucune note ni tache d'infamie, dont en tout événement elle est entièrement lavée et déchargée ».

Le surplus du dispositif concerne les réparations dues à la mémoire d'une accusée innocente, condamnée et suppliciée injustement ; voici en quoi elles consistent :

« 1° Le jugement que l'on rend sera solennellement publié dans la ville de Rouen ; 2° il y sera fait en outre deux processions solennelles : la première à la place Saint-Ouen, où s'est passée la scène de la fausse abjuration ; la seconde, le lendemain, au lieu même où, par une cruelle et horrible exécution, les flammes ont étouffé et brûlé Jeanne d'Arc ; 3° il y aura une prédication publique dans les deux endroits ; 4° il sera placé une croix au lieu de l'exécution, en souvenir perpétuel ; 5° enfin, il sera fait dans toutes les villes du royaume, et dans tous les lieux remarquables que les juges eux-mêmes jugeront à propos de déterminer, une notable publication du jugement intervenu, afin qu'on s'en souvienne dans les temps futurs ».

Après une réhabilitation si solennelle, écoutons maintenant le pape Pie II, contemporain de Jeanne d'Arc, qui ne parle qu'avec admiration de cette sainte fille. Ayant raconté sa vie merveilleuse, et constaté que dans son procès on n'avait rien établi contre sa foi, rien qui parût digne de châtiment, il s'écrie : « Ainsi périt Jeanne, vierge étonnante et admirable, qui a rétabli le royaume de France, presque ruiné et abattu, et infligé aux Anglais tant de défaites ; qui, devenue chef des guerriers, a gardé au milieu des soldats sa pudeur sans tache, et n'a jamais été l'objet de propos infamants ».

La vierge de Domremy reçoit de toutes parts un culte d'admiration et de reconnaissance. Puissions-nous voir bientôt l'Eglise couronner par la plus haute des récompenses terrestres un ensemble de vertus si héroïques et une carrière si merveilleuse ! Déjà on postule à Rome l'introduction de sa cause de béatification.

MONUMENTS ET SOUVENIRS DE JEANNE D'ARC

A DOMREMY, A VAUCOULEURS, A ORLÉANS, A ROUEN ET A PARIS.

NOTRE-DAME DE BERMONT.

La maison de Jeanne d'Arc est aujourd'hui un monument national. Située au milieu du village de Domremy, à côté de l'église, elle se compose de quatre pièces. Au-dessus de la porte d'entrée de la cuisine sont deux pierres ornées de sculptures.

Sur la partie inférieure, on lit en caractères gothiques :

† Vive † le † Roy † Loys †

Cette inscription est placée au-dessous d'un écusson semé de trois fleurs de lis : ce sont les armes de France. A droite, un autre écusson renferme une épée soutenant de la pointe une couronne et cotoyée de deux fleurs de lis : ce sont les armes des du Lis, descendants de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. A gauche, un autre écusson, composé de trois socs de charrue avec une molette d'éperon au milieu, représente les armes des Thiesselin, alliés aux du Lis. Une gerbe de blé et des ceps de vigne chargés de raisins ornent la partie supérieure.

Au dessous est écrit :

† Vive † labeur †

c xx

† mil † iiii † iiii † i †[1]

Le tout est surmonté d'une statue de Jeanne d'Arc la représentant dans l'attitude de la prière, à genoux, les mains jointes, revêtue de son armure, les cheveux flottants; cette statue est placée dans une niche d'un mètre et demi de hauteur; elle est la copie, en fonte, de celle qui a été donnée par le roi Louis XI, et qui se trouve dans un angle de la cuisine, à gauche, en entrant.

Au milieu de la cuisine, repose, sur un piédestal en marbre, une autre statue de Jeanne d'Arc, mais en bronze.

Elle est représentée sur le balcon de l'hôtel de ville, après la délivrance d'Orléans, saluant le peuple et semblant dans son attitude rendre gloire à Dieu en embrassant son épée qu'elle tient sur son cœur en forme de croix. C'est un chef-d'œuvre sorti du ciseau de la princesse Marie d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Cette princesse l'a donnée à la maison de Jeanne d'Arc, où elle a été inaugurée en 1843.

La fenêtre de la cuisine est en vitraux peints; elle a été réparée en 1819.

On remarque, sous la cheminée, une vieille taque ayant appartenu aux parents de l'héroïne; au plancher, une vieille poutre, qu'on y a laissée lorsqu'on a réparé la maison, et sur laquelle on aperçoit la trace des coups de sabres des alliés qui voulaient emporter, comme de précieuses reliques, des morceaux de bois de la maison de Jeanne d'Arc.

Au fond de la cuisine, on voit une plaque de marbre blanc sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

1. 1481.

L'an mil quatre cent onze
naquit en ce lieu
Jeanne d'Arc
surnommée la Pucelle d'Orléans
fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée
Pour honorer sa mémoire
le Conseil général du département des Vosges
a acquis cette maison
l'an 1818
Le Roi
en a ordonné la restauration
a fondé une école d'instruction gratuite
en faveur des jeunes filles
de Domremy de Greux et autres communes.

LA CHAMBRE DE JEANNE D'ARC.

Vis-à-vis l'entrée de la cuisine est la porte de la chambre de Jeanne. Cette pièce est presque dans l'obscurité, car le jour n'y entre que par une fenêtre de quarante centimètres de hauteur, sur trente de largeur. A côté de la fenêtre, à gauche, on voit encore le châssis de l'armoire de Jeanne d'Arc. Ce châssis est en bois de chêne, parfaitement conservé.

LE CELLIER.

La porte du cellier est au milieu du mur, en face de la petite fenêtre de la chambre de Jeanne. Un petit soupirail, donnant sur le jardin, y amène un jour obscur.

LA CHAMBRE DES FRÈRES DE JEANNE D'ARC.

Au fond de la cuisine, à droite, on voit l'emplacement d'une porte qui servait d'entrée à la chambre des fils de Jacques d'Arc. Cette pièce a maintenant son entrée du côté de l'église, et sert de chambre à four aux sœurs, qui tiennent une école et un pensionnat fondés en l'honneur de Jeanne d'Arc pour les jeunes filles de Domremy, de Greux et d'autres communes.

La maison de Jeanne d'Arc est placée au milieu d'un jardin rempli d'arbres et de fleurs de toutes espèces, cultivés avec le plus grand soin. Une vigne sauvage et d'autres arbustes entrelaçant leurs rameaux viennent la tapisser de verdure. De jeunes pins élèvent leurs cimes au-dessus de ses murs. Elle est entourée de pelouses couvertes d'un gazon toujours frais. Des allées sans nombre, bordées de rosiers et de fleurs, permettent de parcourir le jardin dans tous les sens ; un ruisseau, coulant par cascades, le traverse en entier.

A droite de la grille, qui ferme l'enceinte où sont la chaumière de Jeanne d'Arc, le jardin et toutes les constructions que l'on a faites depuis 1818, se trouve un bâtiment dont les deux principales pièces sont ce qu'on appelle les salles de réception.

Dans la plus grande de ces deux salles, on aperçoit un magnifique tableau représentant le martyre de Jeanne d'Arc ; l'héroïne, attachée au poteau sur le bûcher fatal, paraît tout à fait détachée de la terre ; elle semble attendre le moment où son âme, s'échappant de son corps, pourra s'envoler au séjour de bonheur que lui ont mérité ses actions et ses vertus. — Un autre tableau, peint à l'huile, qui ne le cède en rien au premier, représente l'héroïne avec son étendard et pansant un Anglais. Jeanne, le regard élevé vers le ciel, semble demander avec ferveur le salut de l'âme de ce pauvre mourant. — Sur un autre tableau, à côté, Jeanne est représentée dans l'église de Tours offrant son épée à la sainte Vierge. — Sur un quatrième tableau, on voit Jeanne d'Arc agenouillée au pied d'un autel, dédié à l'archange saint Michel. Elle va quitter ses habits de paysanne et se préparer à son départ par une fervente prière. — Un cinquième tableau représente la guerrière dans la grosse tour de Rouen, au moment où ses cruels geôliers lui ayant enlevé ses habits de femme, elle se voit obligée de revêtir des habits d'homme qu'on lui a jetés exprès. La porte de la prison entr'ouverte laisse apercevoir les sinistres figures de ses gardiens et de ses juges. — A droite, en entrant dans la salle, on voit aussi un magnifique étendard, copie exacte de l'étendard de Jeanne, artistement travaillé et envoyé par les dames d'Orléans à la maison de Jeanne d'Arc, le 8 mai 1863, quatre cent trente-quatrième anniversaire de la délivrance d'Orléans. — On remarque encore sur un tableau Jeanne d'Arc à genoux devant le curé de Vaucouleurs et le sire de Baudricourt, pour être exorcisée. — Dans la seconde salle, on voit une statue représentant Jeanne d'Arc à sa première vision. Sa quenouille et son fuseau sont à ses côtés. — Une autre petite statuette bronzée représente Jeanne d'Arc sous la figure d'une personne sortant à peine de l'enfance. Elle est armée et tient en ses mains son étendard. — Un tableau, peint à l'huile, représente Jeanne d'Arc enchaînée et lorsqu'on lui lit l'arrêt de mort.

Devant la maison se trouve un monument élevé par le gouvernement, en 1820, à la gloire de Jeanne d'Arc.

L'église de Domremy, d'une remarquable simplicité, date du XIIIe siècle et a été réparée en 1585. A côté du modeste autel qui se trouve dans le chœur, sont deux vitraux peints, représentant, l'un, l'Apparition de l'archange saint Michel à Jeanne d'Arc ; et l'autre, l'héroïne agenouillée au pied d'une statue de la Vierge. Depuis plusieurs années, on a changé de place les autels et le clocher de l'église : l'entrée, qui était où est maintenant le maître-autel, se trouve en face du pont construit sur la Meuse. A droite, est la chapelle de *Notre-Dame de la Pucelle*. L'autel est dédié à la sainte Vierge, et la statue qui est placée sur cet autel est, à ce qu'ont dit les anciens, celle de l'Ermitage Sainte-Marie. Sur le haut de l'autel, on voit des anges qui tiennent chacun un écusson aux armes des du Lis.

La principale fête de l'année est la *Fête de la Pucelle*, qui se célèbre le jour de la Nativité de la Vierge, c'est-à-dire le dimanche qui suit immédiatement le 7 septembre. Jeanne d'Arc est considérée comme la patronne du village, après saint Remi ; le jour de sa fête, l'église est remplie d'une foule de personnes du village et d'étrangers, et retentit de chants en l'honneur de la Mère de Dieu et de la vierge qui sauva la France.

On a élevé à Domremy, en l'honneur de Jeanne d'Arc, un monument où tous les peuples sont conviés à venir déposer leurs hommages. On voit réunies, dans le Musée artistique et littéraire de Jeanne d'Arc, toutes les compositions inspirées par la Libératrice de la France, et chacun s'empresse de mettre une pierre à l'édifice élevé à la gloire de la vierge de Domremy.

Notre-Dame de Bermont ou Belmont, à une demi-lieue de Domremy, est un pèlerinage antique et célèbre, dont la principale gloire est d'avoir reçu la visite fréquente de Jeanne d'Arc. C'était là, ainsi que nous l'avons déjà dit, que la vierge de Domremy, accompagnée de sa sœur, venait, souvent dans la semaine et très-exactement tous les samedis, gémir sur les maux du royaume, en demander la fin et faire brûler des cierges devant l'image de Notre-Dame. Ce fut là surtout qu'elle reçut de Marie, la patronne de la France, les sublimes inspirations qui la firent voler au secours d'Orléans, et l'assurance, qu'après en avoir chassé les Anglais, elle placerait à Reims la couronne sur la tête de Charles VII. Bermont, appelé aussi Belmont ou Beaumont, était autrefois une léproserie, qui fut fondée sur la fin du XIIIe siècle par Pierre de Bourlémont, seigneur de Domremy, au moment où la lèpre, rapportée d'Orient, était répandue dans toute l'Europe. Au XIVe siècle, Bermont dépendit de l'hôpital de Neufchâteau, et, à cette époque, la chapelle de Bermont était desservie par un prêtre de l'Ordre du Saint-Esprit, qui demeurait à Coussey, village situé entre Domremy et Neufchâteau. Du temps de Jeanne d'Arc, il est probable que Bermont appartenait encore à l'hôpital de Neufchâteau ; mais au XVIe siècle, il passa aux comtes de Salm ; alors il n'y avait plus de lépreux : une sorte de communauté religieuse l'habitait. Là étaient reçus les voyageurs que le besoin ou la fatigue forçait de s'arrêter. Une petite cloche, qui servait à appeler à la prière les habitants de l'hôpital, existe encore aujourd'hui. Elle porte l'inscription suivante, écrite en lettres initiales :

A.V.E.M.P.E.I.A. † D.E.A.A.P.M. † A.N.G.T. †

qui signifie :

Ad virginem e manibus populi extrahentem imperium anglicani † dedicatum est apud agrum post mortem † ad nominis gloriam tintinnabulum.

A la fin du XVIe siècle, Bermont n'avait plus une grande importance ; il était habité par des ermites, qui y restèrent jusqu'en 1793. A cette époque, Bermont fut vendu comme domaine de l'Etat. Il n'y avait plus alors que la chapelle et le logement de l'ermite ; le reste avait été détruit on ne sait à quelle époque. La chapelle de Bermont fut, jusqu'en 1806, un pèlerinage célèbre. On y venait de tous côtés en procession recourir à la protection de saint Thiébaut, patron de cette chapelle, lorsqu'une grande sécheresse ou des pluies continuelles venaient empêcher les fruits de la terre de croître et de mûrir. La dernière procession qui se fit à Bermont eut lieu en 1806. A côté de Bermont, dans un vallon étroit, il existe une source appelée fontaine de Saint-Thiébaut, dont les eaux, dit-on, sont souveraines pour la guérison de toutes sortes de fièvres. Chaque pèlerin, en allant visiter Notre-Dame de Bermont, ne manquait pas de se munir d'un vase et de le remplir d'eau, dont il se servait chez lui au besoin.

En 1834, la chapelle, qui tombait en ruines, fut achetée par M. Saincère, de Vaucouleurs : il la fit aussitôt restaurer. Le haut de la porte d'entrée de la chapelle est formé par deux arcs, en ogive, très-allongés. On voit dans le chœur de cette chapelle la statue de la sainte Vierge, au pied de laquelle Jeanne allait prier tous les samedis. Cette statue est en chêne extrêmement dur, et si lourd, qu'elle pèse soixante kilogrammes, bien qu'elle ait tout au plus un mètre de hauteur.

Le touriste qui parcourt les lieux illustrés par Jeanne d'Arc, n'attache pas moins de prix au

pays qui l'a vue naître qu'à ceux où elle a déployé sa valeur surhumaine dans les combats. Après Domremy, c'est Vaucouleurs, son château et la chapelle où Jeanne pria, affligée des premiers refus du sire de Baudricourt, de la faire conduire au « gentil Dauphin ».

Le château n'est plus qu'un souvenir, il est vrai, et la chapelle, à peine une ruine. Il en reste assez cependant pour y recueillir une sainte émotion au souvenir de l'héroïne qui sauva la France. De pauvres maisons, humbles comme celle de la famille d'Arc, ont été construites sur le sol même de la chapelle castrale, et, en y venant chercher un espace béni, ont apporté l'appui de leurs modestes murs aux fragments précieux de l'édifice. Sans cette disposition providentielle, on n'en verrait sans doute aucun reste.

Des portions de fenêtres, de murs extérieurs, de piliers avec naissances de voûtes, du style XIVe siècle, se retrouvent à travers le groupe des constructions rustiques, ainsi qu'une chapelle basse, ou crypte, partiellement conservée. C'est assez pour ressaisir, en imagination, l'aspect du monument qui, du haut de la côte, dominait la plaine et « les champs de Vaucouleurs ».

Ces débris, respectés par le temps, attendent-ils une heure glorieuse pour sortir de la poussière et se relever de la ruine? Sera-t-il donné un jour à la France de prier dans ce sanctuaire renouvelé, à la place même où versa tant de larmes la sainte bergère de Domremy? Osons l'espérer; car ce sera le signe d'un temps meilleur et un gage précieux de notre régénération.

La ville d'Orléans possède une statue en bronze de Jeanne d'Arc[1], d'après celle du musée de Versailles, par la princesse Marie d'Orléans. A l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville on voit un portrait de Jeanne d'Arc, de 1581, restauré; et une copie de la Jeanne d'Arc d'Ingres, statuette équestre par la princesse Marie. La Tour Blanche, rue des Africains, est un débris des tours qu'a illustrées le siége de 1429. La maison de Jeanne d'Arc, située rue du Tabourg, 35, est un monument historique. Sur la place du Martroy est la statue de la Pucelle d'Orléans, par Foyatier. Parmi les tableaux principaux du Musée, on distingue celui de Jeanne d'Arc faisant son entrée à Orléans.

Le monument le plus remarquable que possède la ville de Rouen, concernant l'illustre vierge de Domremy, est le donjon du château de Philippe-Auguste, construit au commencement du XIIIe siècle (après 1203). C'est dans ce château que Jeanne d'Arc fut mise en prison. Elle occupa une des tours *placée vers les champs,* tour qui a disparu en 1808. Le donjon lui-même fut menacé de destruction en 1841; mais il fut restauré et consolidé vers 1842. En 1866, par un mouvement sublime, on le racheta 60,000 fr. par une souscription nationale : on achève sa restauration en ce moment (1874). Le donjon représente aujourd'hui la prison de Jeanne, car c'est le seul débris qui reste du château. Sur la place du bûcher où elle fut brûlée, il existe une fontaine en pierre avec une inscription sur marbre noir. Cette fontaine est surmontée d'une statue de l'héroïne, en style du XVIIIe siècle : la fontaine et la statue ont été exécutées en 1775. Auparavant il y avait une fontaine gothique du XVe siècle. En 1870, on donna le nom de Jeanne d'Arc à la rue de l'Impératrice, la plus belle de Rouen, construite depuis 1860 ; déjà, en 1868, on avait donné le nom de *Boulevard Jeanne d'Arc,* au *Boulevard Beauvoisine.*

Paris, après avoir laissé élever une statue à celui qui avait cherché à ternir la gloire la plus pure de la France, à l'ami de Frédéric II, roi de Prusse, à l'auteur de *la Pucelle,* à Voltaire enfin, Paris, disons-nous, éclairé par les malheurs de la France, vient de réparer cet outrage par l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc, au milieu de la petite place des Pyramides, faisant face à la rue de Rivoli et au jardin réservé des Tuileries. L'inauguration eut lieu le 19 février 1874, en présence d'une foule considérable. La statue est en bronze. Jeanne d'Arc est représentée à cheval. Sa physionomie, quoique modeste, révèle le courage et l'énergie. Le socle, qui est en marbre rouge, porte cette simple inscription gravée sur la face orientale du piédestal, en caractères de 10 centimètres de haut : *A Jeanne d'Arc.* Un trottoir ovale, de 8 mètres sur 5, a été tracé autour du socle et formera comme un refuge au milieu de la place des Pyramides.

Nous nous sommes servi, pour composer cette biographie : de l'*Histoire de Jeanne d'Arc,* par Quicherat; de l'*Histoire populaire de Jeanne d'Arc,* par M. Huin, conservateur du Musée de Jeanne d'Arc, à Domremy; de l'*Histoire de l'Eglise,* par Rohrbacher; de l'*Histoire de Jeanne d'Arc,* par Wallon; du *Panégyrique de Jeanne d'Arc,* prononcé dans la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1867, par Mgr Freppel; de l'*Histoire de Jeanne d'Arc,* par Lebrun des Charmettes; de l'*Histoire de l'Eglise catholique en France,* par Mgr Jager; de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois,* par M. de Barante, membre de l'Académie française; de l'*Histoire du culte de la sainte Vierge en Lorraine,* par M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale de Nancy; de *Notre-Dame de France,* par M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice; de *Notes locales* dues à l'obligeance de M. l'abbé Cochet, de Rouen; de M. E. Birglin, architecte et conservateur du Musée de Bar-le-Duc, et de M. l'abbé Bourgaut, curé de Domremy-la-Pucelle.

1. Pendant que la grande Révolution française rugissait de toutes parts, le marteau des modernes Vandales renversait à Orléans le monument consacré à la mémoire de Jeanne d'Arc, cette héroïne à qui Orléans devait sa délivrance et son illustration, la France son affranchissement du joug de l'étranger, et l'on fabriquait du canon avec les débris de sa statue.

XXXIe JOUR DE MAI

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Hyacinthe *Caron*, prêtre du diocèse de Troyes, né à Ruvigny (Aube, arrondissement de Troyes, canton de Lusigny), curé de Moulins, près Mouzon (Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Stenay); amené à Paris en 1794; condamné à mort, pour la seule raison qu'il était prêtre, par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de trente-six ans. 1794. — Amable-Benoît *Chantemerle*, prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand, né à Thiers (Puy-de-Dôme) en 1757; condamné à mort comme conspirateur et contre-révolutionnaire par le tribunal criminel de Paris, où il s'était retiré; exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1794. — Joseph *Pont*, né à Tournus (Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon), prêtre du diocèse de Châlon-sur-Saône (diocèse actuel d'Autun); prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793; envoyé à Paris; condamné à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de cinquante ans. 1794.

MOIS DE JUIN

PREMIER JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Cran*, né à Cambon (Loire-Inférieure, arrondissement et canton de Savenay) en 1758, prêtre du diocèse de Nantes; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure, siégeant à Savenay; exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans. 1793. — Pierre *Vernoy de Montjournal*, né à Moulins (Allier), prêtre, chanoine de l'église cathédrale de cette ville; y resta après la suppression de son chapitre; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 par ordre des autorités du département de l'Allier; conduit à Rochefort au commencement de 1794; déporté sur des plages lointaines; mort en exil à l'âge de cinquante-sept ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — *Badoinot*, curé de Saint-Malo (Nièvre, arrondissement de Cosne, canton de Donzy); arrêté pour refus de serment; mis en réclusion à Nevers, puis transporté à Brest; mort à l'hôpital Saint-Louis de cette ville en juin 1794. — *Estève*, ancien chanoine de Nevers; ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis en réclusion à Nevers; envoyé de là à Nantes, puis transféré à Brest; mort à l'hôpital Saint-Louis de cette ville en juin 1794. — *Georget*, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Montfaucon (Meuse, arrondissement de Montmédy); arrêté en 1793 et jeté

dans les prisons du département de la Meuse; déporté, comme réfractaire, sur des plages lointaines; mort en exil en juin 1794. — *Grillot,* curé de la paroisse Saint-Arigle de Nevers; ne fit point le serment schismatique de 1791; mis en réclusion à Nevers (1792); transféré à Nantes (février 1794); envoyé de là à Brest (18 avril); déposé dans la prison des matelots du port de cette ville; transporté malade à l'hôpital Saint-Louis; mort en ce lieu dans le courant de juin 1794. — *Leclerc,* curé de Beuvron (Nièvre, arrondissement de Clamecy, canton de Brinon-les-Allemands); resta en France, quoique proscrit pour refus de serment; arrêté; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de Nevers; envoyé ensuite à Nantes, et de là à Brest (18 avril 1793); transporté malade à l'hôpital Saint-Louis de cette ville; mort dans cet établissement en juin 1794. — *Mallaprat,* curé de Luzy (Nièvre, arrondissement de Château-Chinon); ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis en réclusion à Nevers; conduit de là à Nantes, puis à Brest; mort à l'hôpital Saint-Louis de cette ville, à l'âge de cinquante-sept ans, en juin 1794.

Jeanne-Marguerite *de Montmorency* (plus connue sous le nom de vénérable *Solitaire des Rochers*), du Tiers Ordre de Saint-François d'Assise. Fuyant la cour de Louis XIV, où elle avait passé sa jeunesse, elle s'envola, comme une colombe qui fuit le perfide oiseleur, au fond de la solitude. Elle choisit sa retraite dans les montagnes des Pyrénées, au sein de quatre rochers abruptes, au milieu desquels elle vécut, inconnue au monde, sous les yeux de Dieu seul. L'Esprit-Saint, qui avait conduit cette âme au désert, vint l'y remplir de ses consolations, de ses grâces et de ses faveurs. Les révélations, les extases, les visions, les ravissements, les communications intimes avec son Bien-Aimé, ne manquèrent point à celle qui avait tout quitté pour le suivre, qui avait tout abandonné pour être tout à lui. Après avoir passé huit ans dans son désert (1691-1699), elle partit pour l'Italie, afin de gagner à Rome, en visitant le tombeau des Apôtres, les indulgences du grand Jubilé de 1700. Elle ne rentra plus dans sa chère solitude, étant morte, croit-on, à Trente (Tyrol), en accomplissant son pieux voyage [1]. XVIIIe siècle.

La vénérable *Ermengarde,* duchesse de Bretagne, fille de Foulques le Réchin, comte d'Anjou, née vers l'an 1068 à Angers. Elle épousa (1093) Alain Fergent, duc de Bretagne, dont elle eut le prince Conon. Le duc son mari ayant pris la croix en 1095, passa en Palestine, où il demeura six ans; il revint à Angers après s'être couvert de gloire; mais Dieu l'appela bientôt à lui (1118). Devenue veuve, Ermengarde bâtit un monastère près de Redon (Ille-et-Vilaine), où son mari était inhumé, et s'y retira avec de saintes femmes qui se livraient à la pratique des vertus chrétiennes. En 1125, elle accompagna en Palestine Foulques d'Anjou, son frère, qui allait épouser Mélisinde, fille de Baudoin, roi de Jérusalem; et pendant le séjour de neuf ans qu'elle y fit, elle bâtit l'église de Saint-Sauveur, dans le lieu où Jésus convertit la Samaritaine. Elle revint ensuite en Bretagne, à la prière du duc Conon, son fils, et se mit sous la conduite de saint Bernard. C'est par son conseil qu'elle fonda le monastère cistercien de Buzay (*Bussayum*), au diocèse de Nantes (1136). Elle mourut saintement dans un âge avancé, et fut enterrée près de son époux, dans l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, où son corps a été conservé avec respect jusqu'à la Révolution française [2]. 1147.

IIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Joseph *Boscus,* prêtre du diocèse de Rodez, né à Flagnac (Aveyron, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue, canton d'Aubin) en 1756; condamné à mort comme réfractaire. 1794. — André *Boscus* (frère du précédent), prêtre du diocèse de Rodez, né à Flagnac en 1766; immolé avec son frère, sous le même prétexte, à l'âge de vingt-huit ans. 1794. — Prosper *Lesuire,* prêtre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Champigny (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton de Richelieu); ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de Champigny

1. M. l'abbé Chapia.

2. Cf. *Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux; et *Saints d'Anjou,* par le Révérend Père Dom François Chamard.

lors de la loi de déportation ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Indre-et-Loire, siégeant à Tours. 1794. — Noël *Maillet*, prêtre, religieux de Cambrai ; arrêté au printemps de 1794 ; condamné à mort pour son attachement à la foi catholique, par le tribunal révolutionnaire du département du Nord. 1794. — Henri-Pie-Joseph *Wolbert*, né à Schelestadt (Bas-Rhin) ; prêtre du diocèse de Strasbourg ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta dans cette dernière ville malgré la loi de déportation ; arrêté le 30 mars 1794 chez deux pieuses femmes qui lui avaient donné asile ; condamné à mort, ainsi que ses charitables hôtesses, par le tribunal révolutionnaire du département du Bas-Rhin. 1794.

Le vénérable Dominique *The*, soldat tong-kinois, martyrisé à l'âge de trente-cinq ans, à Hué, capitale de la Cochinchine, après un emprisonnement de quatorze mois. 1839.

IIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Charles-René *Collas du Bignan*, prêtre de la Congrégation de Saint-Sulpice ; supérieur du petit séminaire de Bourges (Cher) ; condamné à la déportation ; embarqué sur le navire *les Deux-Associés ;* mort sur ce bâtiment, à l'âge cinquante et un ans. 1794. — Louis *Letoulec*, né dans le diocèse de Vannes, à Quiberon (Morbihan, arrondissement de Lorient), vicaire à Séné (arrondissement et canton de Vannes) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et s'éloigna de sa paroisse ; arrêté en 1793 dans le département des Côtes-du-Nord ; conduit à Nantes et de là à Rochefort ; embarqué pour des rives lointaines ; mort pendant la traversée, à l'âge de trente et un ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Le Père Antoine *Timmerman*, né à Dunkerque (Nord) en 1547, religieux Dominicain à Anvers (Belgique), mis à mort par les hérétiques de cette ville, pour n'avoir pas consenti à révéler le secret de la confession. 1582.

Les Révérends Pères *Cassien* et *Agathange*, Capucins, nés, le premier à Nantes (Loire-Inférieure) en 1607, le second à Vendôme (Loir-et-Cher) en 1599, martyrisés à Dombea (Abyssinie), pendant qu'ils y prêchaient une mission [1]. 1638.

La vénérable *Hildeburge*, veuve, recluse à Pontoise (Seine-et-Oise) [2]. 1114.

1. Les fidèles de Dombea donnèrent à leurs précieux restes une honorable sépulture, et leur tombeau devint l'objet de la vénération de tous. Les Capucins, dès qu'ils eurent appris la mort de leurs confrères, firent auprès du Saint-Siége de vives instances pour être autorisés à leur rendre un culte public. Une procédure fut à cet effet commencée à Rome en 1639, sous le pontificat d'Innocent X. Ce Pape étant mort, cette affaire n'eut pas de suite. Cependant Louis XIV, qui, dans toutes les circonstances, montra toujours tant de zèle pour l'accroissement de la foi catholique, écrivit (17 mai 1665) au pape Alexandre VII au sujet des deux martyrs, et joignit ses instances à celles des Capucins ; mais on ne voit pas que la demande de ce grand roi ait eu aucun résultat. On pense que la difficulté de faire en Abyssinie les informations exigées par la Sacrée Congrégation des Rites a forcé d'abandonner cette cause dont le succès eût été consolant pour la Bretagne. — *Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau (édition de M. l'abbé Tresvaux).

2. Voir le *Martyrologe de France* du 3 juin, et la note 2 à ce martyrologe (tome VI, page 407).

IVe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques *Clément*, curé de Vervant (Charente-Inférieure, arrondissement et canton de Saint-Jean-d'Angely), au diocèse de La Rochelle ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; amené à Paris et condamné à mort par la commission révolutionnaire de cette ville, comme accusé d'avoir conspiré contre le peuple français ; exécuté à l'âge de quarante ans. 1794. — Jean-François *Thirial*, né à Compiègne (Oise), en 1754, curé de la paroisse Saint-Crépin de Château-Thierry (Aisne), docteur en Sorbonne, député du bailliage de Château-Thierry aux Etats-Généraux de 1789 ; se déclara contre la constitution civile du clergé et en refusa le serment ; évincé de sa cure par suite de ce refus ; se retira à Versailles ; arrêté en cet endroit et conduit dans les prisons de Paris ; condamné à mort comme conspirateur, par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de quarante ans. 1794.

Pierre *de Bono*, né à Bruges (Flandre occidentale), moine de Cluny (Saône-et-Loire), mort dans cette abbaye bénédictine en odeur de sainteté. 1419. — Le Père Corneille *Beudin*, jésuite, né à Gravelines (Nord), martyrisé dans la Nouvelle-Biscaye (ancienne province du Mexique) où il donnait une mission. 1650.

Ve JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marie-Eugénie *de Barasle*, religieuse d'un couvent de Cambrai (Nord) ; arrêtée, ainsi que sa sœur et son frère ; condamnés tous trois à la peine de mort, comme traîtres à la patrie, par le tribunal révolutionnaire de Cambrai. 1794. — Pierre-Joseph *Peugniez*, prêtre, religieux cordelier de la ville de Cambrai (Nord) ; expulsé de son cloître en 1791 ; arrêté en 1794 ; condamné à mort, comme traître à la patrie, par le tribunal révolutionnaire de Cambrai. 1794. — Louis *de la Vaissière*, né à La Réole (Gironde) en 1728, chanoine de la collégiale de cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté vers la fin de 1793 ; conduit à Bordeaux ; condamné à mort par une commission militaire établie dans cette ville, comme convaincu d'avoir engagé d'autres prêtres à ne point prêter le serment exigé par la loi ; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794.

Jacques *Danès*, évêque de Toulon (Var). Né à Paris en 1601, d'une famille honorable, il parvint par son mérite à la place de premier président de la Cour des Comptes de cette ville ; il devint ensuite intendant du Languedoc. Ayant perdu Marguerite de Thou, sa femme, et un fils qu'il en avait eu, il résolut d'embrasser l'état ecclésiastique, et après avoir reçu la prêtrise, il devint maître de l'Oratoire du roi et conseiller d'Etat ordinaire. En 1640, il fut nommé évêque de Toulon, et c'est alors que ses vertus brillèrent dans tout leur éclat. Il se fit surtout remarquer par sa fermeté pour soutenir les droits de l'Eglise dans l'assemblée de Mantes (Seine-et-Oise) en 1641. Ses infirmités ne lui permettant plus de remplir les devoirs de l'épiscopat, il se démit de son siége en 1656, pour ne plus s'occuper que de bonnes œuvres. Il fit plusieurs fondations pieuses, répandit dans le sein des pauvres les grands biens qu'il avait hérités de ses pères, et passa le reste de sa vie dans la prière et les pratiques de la pénitence. Il mourut à Paris en odeur de sainteté, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Geneviève des Ardents ; son corps fut transféré en 1747 dans celle de la Madeleine. 1662.

Le vénérable Luc *Loan*, prêtre tong-kinois et martyr, né vers l'an 1760. Il y avait plus de

cinquante ans qu'il travaillait au salut de ses frères, lorsqu'il fut arrêté dans un village de la province d'An-Hoéi, le 10 janvier 1840, par un chef de canton qui espérait obtenir de son captif une rançon considérable. Les fidèles se cotisèrent en effet pour racheter la liberté de leur pasteur ; mais le chef de canton ne trouva pas leurs offres suffisantes. Le saint missionnaire fut envoyé à Kécho (chef-lieu du Tong-King), où il fut décapité le 5 juin 1840.

VIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Daniel *Lafont du Mazubert,* né dans le diocèse de Limoges en 1736, curé de Rosiers-Saint-Georges (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, canton de Châteauneuf) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; mis en réclusion vers la fin de cette année ; envoyé à Rochefort l'année suivante, avec soixante-seize autres prêtres, pour être déportés ; mort pendant la traversée, à l'âge de cinquante-huit ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Moulinier,* né à Caylus (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Montauban) vers 1767, prêtre du diocèse de Montauban ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; s'éloigna de Caylus, et se réfugia à Bordeaux en janvier 1793 ; se cacha, avec deux autres prêtres, chez une pieuse femme du peuple ; arrêté en cet asile hospitalier, ainsi que sa charitable hôtesse, sa domestique et les deux autres ecclésiastiques ; livré à une commission militaire et condamné à la peine de mort ; exécuté à l'âge de vingt-sept ans. 1794. — Jean *Lafond de Villefumade-Noffal,* né à Riberac (Dordogne) en 1764, prêtre du diocèse de Périgueux ; refusa le serment schismatique de 1791, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; se réfugia à Bordeaux en 1793 chez deux charitables femmes du peuple, avec deux autres jeunes prêtres ; découvert en ce lieu, et condamné à la peine de mort comme fanatique et contre-révolutionnaire ; exécuté à l'âge de trente ans. 1794.

VIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Allemand,* prêtre du diocèse de Carpentras (diocèse actuel d'Avignon) ; ne prêta pas le serment schismatique de 1791, et continua d'habiter la petite ville de Bédouin (Vaucluse, arrondissement de Carpentras, canton de Mormoiron), malgré la loi de déportation ; arrêté et condamné à la peine de mort comme non assermenté. 1794. — Françoise *Allemand* (sœur du précédent), religieuse d'un monastère de la même ville de Bédouin ; refusa de prêter le serment de liberté-égalité ; traînée dans les prisons d'Orange (Vaucluse) ; condamnée à mort comme insermentée par la commission populaire nouvellement établie dans cette ville. 1794. — Amand *Caulle,* né à Rouen en 1761, prêtre habitué de l'église Saint-Maclou de cette ville ; arrêté en 1793 par les autorités révolutionnaires de sa province ; envoyé à Rochefort et déporté ; mort en exil à l'âge de trente-trois ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Louis *Soury,* né à Rochechouart (Haute-Vienne) en 1765, prêtre du diocèse de Limoges ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure ; arrêté en 1793 avec deux autres ecclésiastiques et deux généreuses personnes qui lui avaient donné l'hospitalité ; condamné à mort et exécuté à l'âge de vingt-neuf ans. 1794.

La vénérable Mère *Anne de Saint-Barthélemy,* compagne inséparable de sainte Thérèse et une des fondatrices du Carmel de France et de Belgique, née au village d'Almandral (Vieille-Castille), le 1er octobre 1550, de Ferdinand Garcia et de Marie Mançanas. Elle revêtit l'habit de

Notre-Dame du Mont-Carmel au monastère de Saint-Joseph d'Avila, et y prononça ses vœux solennels en 1570. Après trente-quatre ans de profession religieuse, poussée par l'Esprit de Dieu, elle se rendit en France et y fonda successivement les monastères de Pontoise et de Tours. Dieu l'appela ensuite à Anvers (Belgique), et elle y établit un nouveau couvent de son Ordre (1612). C'est dans cette ville qu'elle passa les dernières années de sa vie. Anne de Saint-Barthélemy, formée à l'école de sainte Thérèse, atteignit à un sublime degré de perfection, et Dieu la combla, dès cette vie, des faveurs les plus insignes, en lui octroyant le don des miracles et l'esprit de prophétie. Elle s'endormit dans le Seigneur à Anvers, dans la soixante-seizième année de son âge, et la cinquante-sixième de sa profession religieuse [1]. 1626.

VIIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Georges, né en 1720, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Mars-la-Tour (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Gorze) ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; enfermé à Metz en 1793 ; condamné à la déportation au-delà des mers par les autorités du département de la Moselle ; mort à Sainte-Maure (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon), à l'âge de soixante-quatorze ans. 1794. — François-Thomas *Thomas,* né à Cuiseaux (Saône-et-Loire, arrondissement de Louhans) en 1750, prêtre, curé d'une paroisse des environs de Ferney (Ain) ; repoussa le serment schismatique de 1791 ; arrêté à Saint-Claude (Jura) en 1797 ; conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane ; embarqué à cet effet le 12 mars 1798 ; déposé dans le port de Cayenne ; mort en exil à l'âge de cinquante-neuf ans. 1799.

Louise *de Mazon* (en religion Mère *Marie de Saint-Paul*), Ursuline. Née à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) en 1613, elle entra chez les religieuses Ursulines de Ploërmel (Morbihan) à l'âge de dix-sept ans (1630), y revêtit les livrées de la religion l'année suivante et y prononça ses vœux solennels le 25 avril 1633. La communauté ne posséda pas longtemps cette âme d'élite : Marie de Saint-Paul s'envola au ciel à l'âge de vingt-quatre ans, après avoir atteint en si peu de temps jusqu'au faite de la perfection [2]. 1636.

La vénérable Mère *Anne de Xaintonge,* institutrice de la Compagnie de Sainte-Ursule dans le

1. On célébra ses funérailles avec la plus grande solennité ; le saint corps fut exposé pendant plusieurs jours aux regards et à la vénération publics. Les catholiques habitants d'Anvers ne pouvaient se rassasier de contempler les traits de cette vierge ; ils la vénéraient comme une Sainte ; ils se recommandaient à elle, et tous voulaient avoir quelque chose qui eût touché à sa dépouille virginale. Le premier jour on fit toucher à ce saint corps plus de vingt mille chapelets ou images. A l'exemple des habitants d'Anvers, les populations voisines accouraient pour voir la Sainte, se recommander à son crédit dans le ciel et avoir quelque objet de piété sanctifié par le contact de son corps.

Ce corps vénérable fut ensuite renfermé dans un cercueil et placé près de la grille du chœur de l'église des Carmélites. Les religieuses continuaient ainsi d'avoir leur sainte mère à leur tête quand elles faisaient oraison ou qu'elles chantaient les louanges divines ; et le peuple, insatiable de venir s'agenouiller à ce tombeau, n'était séparé que par la barrière de la grille, de la puissante médiatrice qui ne cessait de lui faire ressentir les effets de son crédit auprès de Dieu. Le Seigneur se plut en effet à rendre glorieux le tombeau de sa servante par les grâces et les guérisons miraculeuses que les fidèles obtenaient. Ces miracles ont continué jusqu'à nos jours.

Le 29 juin 1735, le pape Clément XII a déclaré, par décret solennel, l'héroïsme des vertus de l'illustre servante de Dieu Anne de Saint-Barthélemy. Dans ces derniers temps, de nouvelles démarches ont été faites pour sa béatification. — *Vie de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy,* par le Père Marcel Bouix de la Compagnie de Jésus (Paris, chez Lecoffre, 1872, in-12).

2. Ses compagnes avaient une si haute estime de sa vertu, qu'elles ne tardèrent pas, après sa mort, à l'invoquer comme un Sainte. Cette opinion se propagea bientôt hors de leur monastère et même dans des lieux éloignés. Plusieurs faveurs obtenues et attribuées à son intercession augmentèrent la confiance des fidèles : on vénérait son image et l'on conservait avec respect les objets qui lui avaient servi. Cet état de choses détermina l'évêque de Saint-Malo à informer et à faire informer sur les miracles que l'on assurait avoir été opérés par cette fervente religieuse. Il en approuva plus de cinquante et en fit dresser procès-verbal : mais nous ne voyons pas que ses successeurs aient donné suite à cette procédure. — *Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau (édition de M. l'abbé Tresvaux, 1837).

comté de Bourgogne. Née à Dijon en 1561, elle mena pendant plusieurs années une vie retirée; mais ayant entendu parler des Ursulines et du grand fruit qu'elles faisaient, elle voulut les imiter. Ayant donc pris la résolution de former une Congrégation de filles dont le but serait d'instruire les personnes de leur sexe, comme celui des Jésuites est d'instruire les hommes, elle fut inspirée de Dieu d'aller fonder ce nouvel Institut dans la ville de Dôle. Le monde et le démon n'oublièrent rien pour la détourner d'un dessein qui devait procurer beaucoup de gloire à Dieu, et faciliter le salut d'un grand nombre de filles qui auraient toujours vécu dans l'ignorance; mais elle surmonta toutes ces difficultés, et, en 1598, elle établit sa Congrégation à Dôle, après en avoir obtenu la permission de l'évêque de Lausanne, suffragant de l'archevêque de Besançon, qui gouvernait ce diocèse pendant la vacance du siége. Le parlement de Dôle s'y opposa d'abord; mais enfin il y donna aussi son consentement le 16 juin 1606. La Mère de Xaintonge, voyant sa Congrégation établie, dressa des statuts pour y maintenir l'observance. Pendant vingt-sept ans, elle put s'employer elle-même à l'instruction de la jeunesse. Avant de mourir, elle eut la consolation de voir s'établir des maisons de son Ordre à Vesoul (Haute-Saône), à Besançon (Doubs), à Arbois (Jura), à Saint-Hippolyte (Doubs), à Porentruy (Suisse, canton de Berne), et à Gray (Haute-Saône). Enfin, après une maladie d'environ vingt et un mois, elle s'endormit dans le Seigneur, à Dôle, à l'âge de soixante ans [1]. 1621.

IXe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François-Georges *Cormeaux*, né à Lamballe (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc) en 1746, curé de Plaintel (canton de Ploeuc); ne prêta pas le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire de Paris; exécuté à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Louis *Croisy*, né au Havre (Seine-Inférieure), curé dans le diocèse de Rouen; ne fit pas le serment de 1791; amené à Paris et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Louis-Joseph *Grimond*, né à Frébécourt (Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey), chanoine de l'église collégiale de Saint-Gengoult de Toul (Meurthe) et vice-régent de l'officialité de ce diocèse; refusa le serment schismatique de 1791; emprisonné en 1793 par ordre des autorités du département de la Meurthe; envoyé à Rochefort et déporté à la Guyane; mort en exil à l'âge de quarante-huit ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph *Imbert*, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) en 1719, ex-jésuite, prêtre habitué d'une église de Moulins; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta à Moulins; arrêté et jeté dans les prisons de cette ville; conduit à Rochefort au commencement de 1794; déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de soixante-quinze ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Elisabeth *de Pons*, née à Saint-Sylvestre (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, canton de Laurière) en 1731; religieuse de l'Ordre de Saint-Benoît; expulsée de son cloître en 1791; se retira dans sa ville natale, chez son

1. L'institut des Ursulines non cloîtrées du comté de Bourgogne, fondé en 1598 par la Mère Anne de Xaintonge, subsiste encore de nos jours. Les jeunes personnes qui en font partie s'y consacrent à Dieu par les vœux simples d'obéissance, de pauvreté, de chasteté perpétuelle. Elles s'unissent entre elles par le vœu de stabilité, qui les engage à rester dans la compagnie; mais l'Ordinaire, pour de fortes raisons, peut dispenser de ce vœu comme des deux premiers.

L'habit de ces Ursulines est noir, excepté le collet, et tel que le portaient autrefois les veuves de qualité qui vivaient dans la dévotion. Elles ne portent point de voile, mais elles ont un bonnet noir, et, par dessus, une espèce de chaperon. Leur robe est serrée d'une ceinture de laine noire. Elles font trois ans de noviciat, et sortent deux à deux de la maison avec la permission de la supérieure, pour aller visiter les malades, ou pour rendre visite à leurs parents, lorsque la nécessité ou la charité les y oblige. Comme elles n'ont pas d'église particulière chez elles, elles vont dans les églises de la paroisse pour y entendre la messe et la prédication, et assister aux divins offices.

Cette Compagnie de Sainte-Ursule est formée sur le modèle de la Compagnie de Jésus, et ses Règles sont tirées de celles de saint Ignace. Elle ne traite aucune affaire importante sans prendre au préalable l'avis des Jésuites. — Cf. *Vie de la vénérable Anne de Xaintonge*, par le R. P. C.-B. Arnoulx, de la Compagnie de Jésus (Paris, chez Périsse, 1837, in-12); et *Dictionnaire des Ordres religieux*, par le R. P. Hélyot).

frère aîné, avec une de ses sœurs, aussi religieuse ; ne fit point le serment de liberté-égalité ; arrêtée en 1794 et jetée dans les prisons de Cusset (Allier, arrondissement de la Palisse); transférée à Paris ; condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, sous la prévention de fanatisme et de conspiration ; exécutée à l'âge de soixante-trois ans sur la place Saint-Antoine. 1794. — Renée-Marguerite *de Pons* (sœur de la précédente), née au même lieu et religieuse du même Ordre ; refusa de prêter le serment de liberté-égalité ; expulsée de son cloître en 1791 ; se retira chez son frère à Saint-Sylvestre ; jetée dans les prisons de Cusset, puis transférée à Paris ; condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, et exécutée à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794.

La vénérable ANNA-MARIA TAÏGI, du Tiers Ordre de la très-sainte Trinité de la Rédemption des Captifs. 1837.

Le vénérable Henri-Michel *Buch*, né à Erlon (duché de Luxembourg), fondateur de la pieuse Association des Frères cordonniers, sous le patronage des saints Crépin et Crépinien [1]. 1666. — La vénérable Marine *d'Escobar*, vierge, native de Valladolid (Vieille-Castille) [2]. 1633. — Le serviteur de Dieu Jean *Goodman*, prêtre et martyr en Angleterre [3]. 1647.

Le vénérable Père Joseph *Anchieta*, de la Compagnie de Jésus, surnommé l'Apôtre du Brésil, né à Saint-Christophe de la Lagune (ville de l'île de Ténériffe, une des Canaries), le 7 avril 1534, de dom Juan Anchieta, et de dona Mencia Diaz de Claviko Larena. Il fit ses premières études à l'Université de Coïmbre (Portugal), dirigée alors par les Pères de la Compagnie de Jésus, et qui jouissait à cette époque d'une grande réputation. C'est là que se décida sa vocation à l'état religieux. Comme il désirait extrêmement de porter la lumière de l'Evangile à ses compatriotes, dont plusieurs étaient encore idolâtres, la Compagnie de Jésus attira naturellement ses regards ; car, dans ce siècle, aucune société religieuse ne s'employait avec plus de zèle au salut du prochain. Il entra dans cette Congrégation le 1er mai 1551, à l'âge de dix-huit ans. Mais au bout de quelques mois passés au noviciat, Dieu, pour éprouver sa vertu, lui envoya une maladie grave et dangereuse. Deux années s'étaient écoulées en de cruelles souffrances, lorsque ses supérieurs, décidés à tenter tous les moyens qui pouvaient offrir quelque espoir de guérison, prirent, d'après l'avis des médecins, le parti de l'envoyer au Brésil, pensant que l'air, y étant plus doux, conviendrait mieux au malade. Notre jeune novice, parti de Lisbonne le 8 mai 1553, aborda à San-Salvador, capitale du Brésil, le 13 juillet de la même année, et y recouvra bientôt la santé la plus florissante. Il n'y avait encore que quelques mois qu'il habitait cette ville, et déjà ses vertus l'avaient rendu pour tous un objet d'admiration. C'est alors que, sur l'ordre du provincial, il lui fallut quitter ce pays, où il pouvait espérer de recueillir bientôt les fruits de ses travaux et de son zèle, et se mettre en route pour Saint-Vincent (ville située à l'autre extrémité du Brésil). Il y rencontra le Père Emmanuel de Nobrega, supérieur des Jésuites. Celui-ci, avec le discernement que lui avaient donné l'Esprit de Dieu et une vieille expérience, reconnut en Joseph un homme destiné à faire de grandes choses pour le salut des infidèles. Après avoir conféré avec lui du dessein qu'il avait d'ouvrir des écoles à Piratininga (aujourd'hui Saint-Paul), la plus convenable de toutes les colonies portugaises, il le chargea d'y enseigner les humanités. Pendant sept années, notre jeune novice s'acquitta de ces fonctions et produisit les fruits les plus merveilleux. Alors ses supérieurs, apercevant en lui une aptitude particulière à la prédication jointe à un zèle ardent du salut des âmes, l'appelèrent (1560) au ministère apostolique des missions, quoiqu'il ne fût pas encore prêtre, n'ayant reçu les ordres sacrés qu'en 1566. Il exerça ces saintes fonctions pendant près de trente-sept ans, et Dieu seul sait combien de milliers d'âmes il lui a gagnées pendant tout ce temps. Au milieu des fatigues de ses missions (à Rio-de-Janeiro, San-Salvador, Saint-Vincent, etc.), il fut convié à de nouveaux travaux. Saint François de Borgia, alors général de la Compagnie de Jésus, informé des vertus singulières et des rares talents de ce grand serviteur de Dieu, le nomma (1569) recteur de Saint-Vincent et de toutes les maisons qui en dépendaient. Il exerça ce ministère pendant près de six années, d'une manière qui lui mérita l'estime et l'approbation de ses supérieurs. Aussi, ayant été admis (1577) à faire la profession solennelle entre les mains du provincial, le Père Ignace de Tolosa, il fut dès l'année suivante placé à la tête de la province du Brésil. Ce nouveau poste servit à faire éclater davantage encore ses vertus. Dieu l'en récompensa dès ce monde en favorisant son serviteur du don des miracles et de l'esprit de prophétie. Il s'endormit dans le Seigneur à Reritibga, à l'âge de soixante-quatre ans, dont il avait passé quarante-sept dans la Compagnie, et quarante-quatre au Brésil, dans l'exercice des missions [4]. 1597.

1. Voir la notice du vénérable Henri-Michel Buch, à la suite de la vie des saints Crépin et Crépinien, au 25 octobre (tome XII, page 628, note 1).

2. Voir aux *Additions des Bollandistes* du 9 juin (tome VI, page 534). — 3. *Ibid.*

4. Le corps du vénérable Père Anchieta, enfermé dans une bière, fut transporté de Reritibga dans la ville du Saint-Esprit. Là on l'ensevelit dans un lieu honorable, où il resta jusqu'en 1611, époque à laquelle le général de la Compagnie, le Père Aquaviva, ordonna qu'il fût transporté à San-Salvador et placé dans un tombeau plus digne de lui.

Le bruit de la sainteté de l'illustre serviteur de Dieu et des prodiges qu'il opérait après sa mort ne

LA VÉNÉRABLE ANNA-MARIA TAIGI,

DU TIERS ORDRE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ DE LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS

1837. — Pape : Grégoire XVI. — Roi de France : Louis-Philippe.

Anna-Maria-Antonia-Gesualda Giannetti naquit à Sienne, le 29 mai 1769, de parents honnêtes qui lui donnèrent une éducation chrétienne. Son père ayant fait de mauvaises affaires vint se fixer à Rome et fut réduit à l'humble condition de serviteur. Anna-Maria elle-même, après avoir fréquenté l'école des *maestre pie* et appris les travaux propres à son sexe, entra comme femme de chambre dans une maison où son innocence courut de grands dangers. Bien qu'elle fît profession de piété, elle était portée à la vanité et aimait la parure. La vivacité de son caractère ajoutait au péril qui naissait de l'isolement de sa position. Un honnête domestique de la maison Chigi, nommé Dominique Taïgi, connaissant ses bonnes qualités, la demanda en mariage. Elle pria Dieu pour qu'il daignât lui indiquer sa voie, et fit savoir au jeune homme qu'elle agréait ses intentions. Dominique, de son côté, avait prié. Les parents de la jeune fille donnèrent leur consentement, et l'union fut célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Marcel, le 7 janvier 1790. Anna-Maria était dans sa vingtième année.

Après son mariage, elle mena pendant quelque temps une vie mondaine et dissipée ; elle ne négligeait aucune occasion de se divertir. Cela plaisait à son mari, qui se montrait fier de sa femme, jeune, élégante, vêtue avec toute la recherche que comportait sa condition. Mais il ne faudrait pas croire qu'elle ait jamais manqué gravement à ses obligations.

La voix de Dieu se faisait entendre continuellement dans son cœur. Anna-Maria sentait une inquiétude et une agitation inexprimables. Un témoin raconte sa conversion dans les termes suivants : « Elle se rendait à Saint-Pierre. Un religieux Servite, nommé le P. Angelo, la rencontrant, entendit une voix céleste : « Observe bien cette femme, elle tombera dans tes mains, tu devras la convertir, et elle se sanctifiera, parce que je l'ai choisie pour en faire une Sainte ». En effet, Anna-Maria, ne pouvant résister aux agitations de son cœur, résolut de se confesser et de changer de vie. Elle entra dans une église, et s'approchant d'un confessionnal, elle dit au confesseur : « Voici une pauvre pécheresse ». Le confesseur la renvoya d'une manière dure et sévère : « Allez, vous n'êtes pas ma pénitente ». Cette réponse fit perdre courage à la pauvre femme qui fit une confession

tarda pas à se répandre en Amérique et en Europe. Une foule de personnes se mirent à l'invoquer dans leurs besoins et éprouvèrent les heureux effets de son intercession auprès de Dieu. Plusieurs témoignèrent hautement le désir que le Saint-Siége reconnût solennellement la sainteté de l'Apôtre du Brésil, attestée déjà par tant de miracles évidents, et prévenant la décision de l'Eglise à ce sujet, ils ne craignirent pas de lui rendre les honneurs que l'on rend aux Saints, vénérant ses images et célébrant le jour de sa mort avec une grande dévotion.

La cour de Rome ne trompa point la religieuse espérance des fidèles, et un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 10 août 1736, déclare qu' « il conste des vertus théologales et cardinales du vénérable serviteur de Dieu, Joseph Anchieta, dans un degré héroïque ». — Cf. *Vie du vénérable Joseph Anchieta*, de la Compagnie de Jésus, par Charles Sainte-Foy (Tournai, chez Henri Casterman, 1858, in-12).

refusa constamment de sortir de l'humble position où elle vivait, et de procurer aux siens une existence assurée au moyen des dons que lui offraient des personnes opulentes dont sa haute piété lui avait concilié l'intérêt. Elle ne voulait pas trafiquer des dons de Dieu. La pauvreté, à ses yeux, était un état précieux ; elle aimait à se sentir dans une dépendance absolue de son Créateur, et à tout attendre de la bonté céleste. Cette foi inébranlable n'ôtait rien à son activité ni à sa vigilance. Elle travaillait avec une infatigable ardeur dans le but de pourvoir aux besoins de sa famille, et usait de tous les moyens que la prudence humaine suggère. Lorsqu'elle se voyait sur le point de manquer du nécessaire, elle invoquait avec une ferme assurance l'appui d'en haut, et jamais elle ne fut déçue de ses espérances. Toujours un secours inopiné et suffisant survint au moment où tout semblait perdu. Elle recevait alors volontiers les aumônes comme envoyées par Dieu lui-même.

Nous empruntons les détails qui suivent à une relation écrite par S. E. le cardinal Pedicini, vice-chancelier de la sainte Eglise romaine et préfet de la congrégation de la Propagande. Ce document est extra-judiciaire, car il a été rédigé avant l'ouverture de l'enquête pour l'introduction de la cause d'Anna-Maria Taïgi. Ce pieux prélat craignait d'être surpris par la mort, et il n'a survécu en effet que six ans à la vénérable servante de Dieu. Sa relation mérite toute confiance. Il remplit pendant près de trente ans, auprès d'Anna-Maria, le rôle de prêtre confident. Le confesseur de cette dernière, ne pouvant la voir aussi souvent qu'il l'aurait désiré, lui avait prescrit, au nom de la sainte obéissance, de s'ouvrir sans retard à Monseigneur Pedicini. Celui-ci la vit presque tous les jours jusqu'à l'époque de sa promotion à la pourpre, et il eut soin de prendre des notes sur tout ce dont il était témoin.

« Elle dormait peu ; l'été, au lieu de se reposer après dîner, elle s'occupait de choses spirituelles. Elle se levait de grand matin pour se préparer à la communion, réglait toute chose avant de sortir, laissant des instructions à sa vieille mère pour tout ce qui pouvait se présenter. Elle se hâtait d'aller à l'église et de rentrer dès qu'elle avait achevé son action de grâces. Lorsque quelqu'un de la famille était malade, surtout si c'était son mari ou sa mère, elle se privait de la messe et de la communion, et se contentait de se recueillir dans les moments libres, pratiquant ainsi le renoncement à sa volonté, afin de s'accommoder en tout aux circonstances et à l'humeur des gens de la maison et de ne leur donner aucune occasion de murmurer. Dieu agréait pleinement ses sacrifices, et il lui manifesta plusieurs fois sa satisfaction. Elle fut très-attentive et très-prudente, afin de conserver constamment la paix domestique.

« Elle prenait tous les moyens d'éviter le mal et jusqu'à l'ombre la plus légère du scandale, tant pour elle-même que pour les autres. Dans sa pauvre et petite maison régnait partout l'ordre, la propreté et la vigilance. Les garçons étaient séparés des filles ; en outre, chaque lit était entouré de rideaux ; le sien occupait une chambre séparée. Elle tenait les yeux baissés sans affectation lorsqu'elle conversait avec les hommes ; l'on aurait cru s'adresser à une fille et non à une femme mariée. Cette modestie l'accompagnait au milieu des occupations du ménage.

« Elle fut prudente dans les pénitences, car elle faisait celles qui mortifient le corps sans ruiner la santé ; elle renonça, par le conseil de son confesseur, à des macérations qu'elle pratiqua quelque temps dans la première ferveur de sa conversion, parce qu'elles pouvaient détruire sa santé. C'est

pourquoi elle recommandait à ses enfants spirituels de se soumettre entièrement à leur confesseur pour les pénitences, parce qu'il peut arriver, et il arrive bien souvent que le démon fait entreprendre des pénitences extravagantes, afin de fatiguer les âmes et de les rendre par la suite impropres au service de Dieu. Elle aimait que ses enfants spirituels prissent de saintes résolutions sans s'engager trop facilement par des vœux, parce qu'ensuite on ne peut pas les observer et qu'on a des peines de conscience.

« Lorsque ses garçons atteignirent un certain âge, elle voulut qu'ils apprissent un métier, afin qu'ils ne fussent pas un jour à charge à la société. Elle n'approuvait pas les idées de notre siècle, où tout le monde veut s'élever au-dessus de sa condition et dirige l'éducation de ses enfants en vue d'obtenir des emplois civils; or, il arrive souvent qu'ils ne trouvent pas d'emplois et qu'ils demeurent oisifs.

« Elle refusa poliment les offres de la duchesse de Lucques, qui voulait lui faire quitter sa demeure et lui assigner un logement près d'elle dans son palais : ce fut d'abord pour ne pas exciter la jalousie des autres personnes employées au service de la princesse; secondement, pour ne pas s'élever avec sa famille, et surtout pour conserver la liberté de servir Dieu et de peur de contracter des obligations avec les plus grands du siècle et de s'exposer au péril de trahir ou de dissimuler la vérité, qui ne plaît pas toujours. Elle refusa aussi d'entrer en relation avec des personnes distinguées qui l'auraient aidée à améliorer sa condition ; elle ne voulut point accepter des pensions fixes qu'on lui offrait pour elle-même et pour les siens.

« Son logement devint trop petit pour sa nombreuse famille ; il fallut l'ordre formel de son confesseur pour la décider à en prendre un autre. Son confesseur l'obligea aussi de changer de logement lorsque sa fille, devenue veuve, rentra dans la famille avec ses enfants. Anna-Maria aimait beaucoup à entretenir la propreté dans son petit mobilier, d'ailleurs fort simple.

« Chargée d'une nombreuse famille dont elle était l'unique ressource, elle l'a toujours nourrie, et elle a dû subvenir à ses besoins par des miracles de chaque jour, pour ainsi parler, en mettant toute son espérance en la divine Providence. Son céleste guide, qui voulait précisément lui faire pratiquer des vertus héroïques et de plus en plus parfaites, ne lui envoya jamais de ressources abondantes ; il voulut au contraire qu'elle vécût au jour le jour comme les oiseaux, ainsi qu'elle le disait elle-même. On ne saurait assez admirer les traits de la Providence dont elle fut souvent l'objet, contre toute prévision, lorsque des personnes qui demeuraient loin et la connaissaient fort peu, lui envoyaient des secours qu'elle n'avait nullement demandés. J'ai senti plusieurs fois dans mon cœur l'inspiration de secourir son indigence sans qu'elle m'en fît la demande, et en allant chez elle dans ce but, je la trouvais dans un extrême dénûment.

« L'espérance dégénérerait en imprudence et en témérité, si l'on prétendait la pratiquer en dehors des règles qui doivent la régir, et sans employer les moyens nécessaires et utiles. De là vient que la servante de Dieu, remplie de sagesse dans ses actes intérieurs et extérieurs, guidée en tout par son Epoux céleste, ne négligea pas les moyens qu'il fallait employer dans sa condition pour soutenir sa famille. Si, d'une part, elle refusait les offres généreuses des personnes qui voulaient la connaître ou avaient reçu par elle des grâces signalées, d'autre part, elle travaillait pour gagner le pain de ses enfants, sans attendre que Dieu fît toujours des miracles ; car

on ne doit compter sur les miracles que lorsqu'on a employé tous les moyens humains.

« Dieu lui avait donné une adresse et une certaine habileté de mains dont elle sut faire usage à l'occasion. A l'époque de l'occupation française, son mari se trouvant sans emploi, elle s'ingénia de toute manière pour entretenir et nourrir sa nombreuse et pauvre famille. Elle apprit à faire des souliers de femmes selon la mode du temps, avec des semelles tricotées; elle apprit aussi à faire des corsets. Elle travaillait continuellement, et afin de pouvoir remplir ses pratiques de piété pendant le jour, elle se privait de sommeil. C'est ainsi qu'elle soutint sa famille pendant longtemps. Pour les maladies et les autres besoins extraordinaires auxquels son travail ne pouvait subvenir, elle recourait à Dieu avec une vive confiance; et Dieu l'aidait, parce qu'elle avait fait tout ce qui dépendait d'elle. Pendant ses douloureuses maladies, elle ne demeurait pas oisive, même dans son lit, et jamais sa famille ne manqua du nécessaire.

« A ses fils spirituels et à ceux qui venaient lui demander des conseils, elle recommandait l'emploi de tous les moyens spirituels et temporels que suggérait la prudence pour obtenir la grâce qu'ils désiraient; mais elle voulait qu'en même temps ils eussent toujours en vue Dieu, en qui ils devaient placer toute leur espérance ».

Au nombre des oraisons jaculatoires dont elle aimait à faire usage, le même cardinal cite celles-ci, qui lui servaient à entretenir dans son âme une sainte confiance : « Jésus, mon espérance, ayez pitié de moi! Mère d'espérance, priez Jésus pour moi! »

Son exactitude à pourvoir, autant qu'il était en elle, à tous les besoins de ses enfants, ne la rendait pas dure pour les autres. Loin de là, elle avait le cœur naturellement compatissant, et la grâce, à laquelle elle se montrait si fidèle, avait encore développé ce penchant à la miséricorde, qui est un des plus beaux apanages d'une âme chrétienne.

Pour secourir les pauvres, elle retirait le pain de sa bouche; afin que ses aumônes ne fussent pas à charge à sa famille, elle travaillait plusieurs heures de la nuit, de manière à gagner quelques petites ressources dont elle disposait pour eux : elle agit ainsi jusqu'à l'époque de ses grandes maladies. En allant à l'hôpital, elle portait toujours quelques biscuits ou du bon vin pour les convalescents. Elle se fit accompagner chaque fois par ses filles pour leur enseigner la commisération chrétienne par l'exemple, tout en leur inculquant les saintes maximes de la religion. Quoiqu'elle fût bien pauvre, elle faisait l'aumône à tous ceux qui se présentaient à sa porte. Elle disait aux personnes de sa maison : « Ne renvoyez jamais les pauvres; lorsque vous n'avez rien autre, donnez-leur un morceau de pain; vous savez où il est ».

Nous avons déjà dit qu'elle fut gratifiée d'étonnantes faveurs surnaturelles : ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des développements. Mais nous voulons faire observer que lorsque ces extases ou ces ravissements la surprenaient au milieu de ses occupations domestiques, elle s'efforçait de s'y soustraire pour mieux remplir ses humbles obligations. Cette âme admirablement éclairée savait toujours tout subordonner à l'accomplissement de ses devoirs rigoureux. Nous citerons encore le cardinal Pedicini : « Comme il n'est pas facile de comprimer un grand feu, Anna-Maria ne pouvait se soustraire à l'action divine dans son âme, quelque artifice qu'elle employât, même dans ses occupations domestiques. C'était vraiment merveilleux de la trouver en extase, le balai à la main, en diverses positions. Quelquefois,

à table, elle restait immobile comme une statue, sans remuer les yeux, et plongée dans un profond assoupissement. Son mari, croyant qu'elle dormait, la secouait avec force, sans qu'elle donnât signe de vie ; quelque temps après, elle se levait toute contente et joyeuse ; Dominique lui faisait des reproches, en disant qu'il ne fallait pas dormir à table ; quelquefois, persuadé qu'elle se trouvait mal, il la pressait de prendre des infusions calmantes. Afin de ne pas causer du dérangement et de la surprise dans la famille, elle se distrayait par tous les moyens possibles ; mais comment y parvenir ! »

Une des dépositions les plus intéressantes faites devant la commission d'enquête est celle de son mari, homme bon et simple, comme nous l'avons déjà dit, qui ne soupçonna jamais tout ce que Dieu avait caché de grâces dans la femme qui vivait à ses côtés. Son témoignage est d'autant plus précieux qu'on ne peut l'accuser de partialité. Il y règne d'ailleurs un ton de naïveté qui met en relief les plus petits détails et nous montre la vénérable servante de Dieu dans ses allures quotidiennes. Nous en donnons quelques extraits, concernant l'attitude d'Anna-Maria dans son intérieur, car c'est sous cet aspect que nous voulons surtout la présenter, ne voulant pas faire connaître les lumières extraordinaires qui ont rendu cette pauvre mère de famille un des prodiges de notre siècle.

« Elle était résignée à la volonté divine. Dans les occasions les plus douloureuses, elle n'éclatait pas en gémissements et en sanglots, comme font d'ordinaire tant d'autres femmes ; elle gardait le silence et se contentait de dire : « Que la volonté de Dieu soit faite ! » En outre, elle m'animait et m'encourageait à souffrir pour l'amour de Dieu. Si c'étaient des choses qui la concernaient, elle demeurait dans le silence et la prière ; combien de croix cette âme bénie n'a-t-elle pas eues ! Je me souviens de la circonstance où mon fils Camillo, aujourd'hui défunt, fut pris subrepticement par la conscription française ; ma pauvre femme demeura longtemps sans pouvoir parler. Sa douleur fut assurément bien grande, elle la sentit vivement ; néanmoins, elle demeura silencieuse et résignée sans se plaindre de personne, pas même de celui que nous avions de bonnes raisons de croire l'auteur de cette fraude et qu'elle rencontra plusieurs fois ; elle m'encourageait en me faisant espérer que Camillo reviendrait ; en effet, il revint comme par miracle. Ainsi encore, lorsque mon fils Alessandro fut mis en prison pour une bagatelle, ma pauvre femme en fut affligée, c'est vrai, mais elle resta en paix et pria en silence. De même lorsque nous perdîmes les enfants, qu'elle aimait beaucoup, elle les habilla de ses mains, comme elle avait fait pour sa vieille mère et pour son père défunt.

« Quoique je lui eusse donné pleine liberté, elle voulait avoir mon avis avant de faire quelque chose d'extraordinaire. Si quelqu'un de la famille tombait malade, elle prodiguait les soins, en laissant là, au besoin, la messe et les dévotions.....

« Je crois que la servante de Dieu fut gratifiée de plusieurs dons surnaturels ; quant aux extases, je n'ai guère pu m'en apercevoir. Je me souviens pourtant que le soir, en récitant le Rosaire, il arrivait plusieurs fois qu'elle ne répondait pas, etc. De même, à table, plusieurs fois elle demeurait abstraite, tantôt la fourchette à la main, tantôt immobile pendant quelque temps ; je l'appelais, et elle reprenait ses occupations en souriant ».

Ses pratiques de piété étaient inspirées par une grande humilité. Loin de rechercher les consolations et de se livrer aux contemplations les plus

sublimes, elle donnait la préférence aux exercices qui sont propres au commun des fidèles.

« Pour méditer la passion de Notre-Seigneur, elle recherchait les endroits solitaires, le chemin de la croix, le cimetière du Saint-Esprit, et bien souvent le saint crucifix de Saint-Paul hors les Murs, surtout le vendredi. Elle marchait nu-pieds, restait plusieurs heures sans parler, et absorbée dans la considération de mystères douloureux. Quoique accablée par mille souffrances, par la misère, la maladie et des tribulations de tout genre, dès qu'elle s'apercevait ou apprenait que ceux qui l'avaient dénigrée ou injuriée étaient punis de Dieu, elle oubliait ses propres besoins et ceux de sa famille, et entreprenait les pèlerinages dont je viens de parler et d'autres pénitences, dans le seul but d'obtenir le pardon pour ses persécuteurs, à l'exemple de Jésus, qui offrit ses douleurs à son Père céleste pour ses ennemis et pria pour eux sur la croix : *Pater, ignosce illis*. Ces actes de vertus étaient d'autant plus méritoires, que la servante de Dieu était naturellement portée au ressentiment par la vivacité de son caractère.

« Durant les dernières années de sa vie, elle continua d'entendre les célestes allocutions, mais elle ne sentait plus ces douces expansions du cœur, parce que Dieu voulut l'éprouver par des peines d'esprit qui la placèrent dans un état d'autant plus méritoire, qu'il était plus douloureux ; elle me disait alors qu'elle se voyait dans un coin de l'enfer. En cet état, elle ne quitta aucun de ses exercices de piété.

« L'amour de Dieu fut la vertu caractéristique d'Anna-Maria. La flamme qui consumait son cœur était si ardente que, voyant et contemplant Dieu dans ses œuvres, elle devait se faire une violence inexprimable. Le chant d'un oiseau, une fleur, l'objet le plus simple, suffisaient pour produire une extase. Dans les premières années, Dieu prodiguait plus largement ses dons ; elle était dans une continuelle lutte avec son céleste Epoux. En balayant, en faisant le ménage, elle était forcée de s'appuyer contre le mur et de rester longtemps hors d'elle-même ; lorsqu'elle reprenait l'usage de ses sens, elle parlait à Dieu avec confiance : « Retirez-vous, retirez-vous, je suis mère de famille ». Elle cherchait alors à se distraire. Les ravissements avaient lieu le soir, lorsqu'on récitait le Rosaire ; son mari était persuadé qu'elle s'endormait et lui en faisait des reproches. Quelquefois les extases avaient lieu en public, à l'église, avant la communion. Elle en était désolée et faisait son possible pour réprimer les élans du cœur, les sanglots, les déchirements intérieurs, que l'on entendait fort bien, comme si les côtes eussent été brisées ».

La vénérable servante de Dieu, éclairée d'en haut et remplie de grâce, épanchait volontiers au dehors ces richesses qui surabondaient en elle. Mais tandis qu'elle donnait des avis et des consolations précieuses, elle-même fut souvent en butte aux attaques du démon et souffrit de cruelles aridités. Nous lisons dans la relation du cardinal Pedicini : « Elle avait un don particulier pour consoler les affligés. S'il s'agissait de choses spirituelles, pour lesquelles ses dons et ses lumières la rendaient une excellente maîtresse, quiconque recourait à elle était sûr de se retirer pleinement consolé. Par rapport aux choses temporelles, elle ne se contentait pas de montrer une compassion stérile et de donner des consolations dépourvues d'effet ; mais elle employait volontiers ses relations pour aider le prochain, quoiqu'elle fût si délicate à en user lorsqu'il s'agissait d'elle-même. Elle priait pour le soulagement des affligés. Si c'étaient des gens accablés par la misère, et qu'elle n'eût pas le moyen de les secourir, elle surmontait la

honte et demandait l'aumône. Elle s'est adressée plusieurs fois à moi dans ce but, et je me suis empressé de lui faire plaisir. En somme, pour une affaire ou pour une autre, qu'il s'agît de procès, de maladies, de misères, de malheurs domestiques et de tribulations, tous ceux qui s'adressaient à elle ne la quittaient pas sans être consolés ».

Les visions et les extases extraordinaires dont elle fut gratifiée, ne la préservèrent pas des épreuves attachées à la condition mortelle. Elle en subit même de fort pénibles. Saint Paul, après avoir été foudroyé sur le chemin de Damas et ravi au troisième ciel, ne fut pas épargné. Dieu proportionne les souffrances aux forces qu'il nous donne et aux couronnes qu'il nous réserve.

« Elle supporta plusieurs années une terrible guerre de la part des démons, qui se montraient fréquemment sous des formes horribles. Ils la tourmentèrent par des objections d'une subtilité satanique contre l'incarnation et la passion du Fils de Dieu, contre l'Eucharistie, le jugement dernier, l'éternité des peines. La pauvre femme avait l'esprit rempli de ténèbres et ne pouvait s'empêcher de pleurer. Après avoir reçu les plus grandes lumières surnaturelles, elle fut précipitée dans une désolation intérieure, qui était, disait-elle, un coin de l'enfer. Elle demeura dans ce terrible état les dernières années de sa vie. Loin de se laisser abattre par la violence des tentations, elle invoquait avec ferveur Dieu, la Vierge, les anges et les Saints ; elle recourait aux sacrements et persévérait courageusement dans la pratique des vertus. C'est ainsi qu'elle triompha de cette épreuve, après laquelle son âme parut plus belle et plus forte ».

Ces luttes n'ébranlèrent ni son courage, ni sa résolution. Elle allait toujours droit son chemin, sans se laisser effrayer par les obstacles qu'elle prévoyait, et elle voulait que tout le monde en fît autant.

« Les caractères indécis et timides ne lui convenaient pas. Elle disait qu'il faut servir Dieu avec exactitude et avec toute la ferveur de l'âme, mais en même temps avec amour et confiance, sans se laisser abattre par une crainte excessive qui porte au découragement, et dont le démon profite pour rendre difficiles le chemin de la vertu et le service d'un Dieu si bon, si aimant et si miséricordieux envers ses créatures. Sa confiance filiale en Dieu reçut souvent de précieuses récompenses. Plus d'une fois elle eut l'inspiration de visiter les sept basiliques, sans posséder un sou pour payer la dépense de la petite société ; elle priait Dieu et lui recommandait avec simplicité son projet ; or, la journée ne s'écoulait pas sans qu'elle reçût d'une manière inattendue les secours nécessaires. Anna-Maria conseillait une pleine et entière confiance en Dieu dans les affaires les plus difficiles, spirituelles et temporelles, à cause de son immense bonté et de sa toute-puissance. Elle obtint presque toujours ce qu'elle demanda ».

Elle ne s'abaissa jamais jusqu'à la flatterie. Ses lettres à la duchesse de Lucques le montrent bien. Un cardinal, qui désirait la connaître et la faire connaître à sa sœur, la fit prier de lui communiquer les lumières qu'elle pourrait avoir. Elle écrivit au cardinal de dire à sa sœur qu'elle méditât sur ces trois points : « Ce qu'elle fut,... ce qu'elle est,... ce qu'elle sera bientôt, et qu'elle se préparât à la mort ».

Le cardinal Pedicini, qui voyait sa misère, lui offrit un appartement dans le palais de la chancellerie ; elle refusa encore, aimant mieux vivre pauvre en travaillant que de recevoir des pensions. Le cardinal Fesch lui fit les mêmes offres. Dans les moments de pénurie, elle s'adressait à Dieu, et il venait à son secours avec un empressement bien remarquable, quoi-

qu'il se plût à la faire vivre au jour le jour, comme les oiseaux du ciel, afin d'exciter de plus en plus sa confiance, surtout pour l'entretien de sa nombreuse famille. Un jour qu'elle priait pour cela devant le crucifix de Saint-Paul, elle entendit dans son recueillement extatique une voix, disant : « Retourne à la maison et tu trouveras le secours ». En effet, elle trouva une lettre du marquis Bandini, écrite de Florence, avec une petite traite.

« La reine d'Etrurie se plaignait de ce qu'elle ne lui demandait jamais rien. Elle ouvrit un jour devant elle un tiroir rempli d'or en disant : « Prenez donc, ma chère Anna, tout ce que vous voudrez ». Anna-Maria sourit et répondit avec douceur : « Que vous êtes simple ! je sers Dieu, qui est plus riche que vous ; il pourvoit et pourvoira à mes besoins par sa bonté ».

Il nous reste à faire connaître les suprêmes instants de cette femme admirable. Sa mort fut aussi belle et aussi édifiante que sa vie. Elle s'éteignit dans la même obscurité où elle s'était toujours tenue cachée. Dieu permit même, pour lui mieux faire savourer l'amertume de l'isolement, qu'au moment où elle rendit le dernier soupir, personne ne se trouvât autour de sa couche.

« La maladie dont elle mourut la retint au lit pendant sept mois et quelques jours. Malgré les cruelles souffrances qu'elle endurait, et malgré la douleur de laisser sa nombreuse famille sans ressources et abandonnée à la charité d'autrui, elle conserva la plus invariable résignation à la volonté divine dans une parfaite tranquillité d'esprit. Elle parlait de sa mort prochaine comme d'un voyage qu'il s'agirait d'entreprendre ici-bas. Elle réglait de son lit tout l'ordre de sa famille, jusqu'aux trois derniers jours de sa vie. Alors elle annonça clairement le moment de son trépas. Elle reçut tous les sacrements. Après avoir purifié son âme, Dieu voulut purifier aussi son corps par les souffrances les plus aiguës ; elle les supporta avec une patience invincible, quoique l'humanité en sentît toute la douleur. Elle rendit le dernier soupir le 9 juin 1837.

« Le prêtre qui habitait sa maison depuis plus de vingt ans, ne possédait que quatre écus pour soutenir cette pauvre famille pendant tout le mois. Néanmoins, se confiant en la Providence, il ordonna des funérailles convenables, un cercueil de plomb, un demi-buste en cire, un acte notarié et d'autres dépenses qui pouvaient exiger deux cents écus. Il me pria de lui prêter une cinquantaine d'écus pour les choses urgentes ; je répondis que je les enverrais le lendemain par mon *maestro di casa ;* mais je sentis au cœur une si vive impulsion, qu'avant de dire la sainte messe, je dus appeler mon *maestro di casa* et le charger de porter immédiatement les cinquante écus, et je les donnai de grand cœur, par gratitude pour la mémoire de cette sainte femme, à laquelle j'avais tant d'obligations. Je ne connaissais pas alors la misère extrême de cette famille et de l'ecclésiastique qui habitait dans la maison ; bientôt des personnes de Milan et de Turin envoyèrent tout l'argent nécessaire.

« Dans la soirée du samedi 10 juin, le corps fut transporté à la paroisse, où il demeura exposé, quoique couvert, à cause du choléra, le dimanche 11. Le soir on le transporta dans un cercueil scellé par M. l'avocat Rosatini à Saint-Laurent hors les murs. Le curé avec la croix, d'autres prêtres en voiture, entre autres l'ecclésiastique commensal de la famille, suivirent le corps, *more nobilium.* Il fut déposé dans un cercueil séparé, sur lequel on plaça cette inscription : *D. O. M. Anna-Maria-Antonia Gesualda*

Taïgi — Nata Giannetti in Siena il 30 maggio 1769 — Morta in Roma il 9 giunno 1837 — Terziaria scalza — Dell'Ordine della Santissima Trinita.

« La mort de cette vertueuse femme excita le regret de tous les gens de bien, qui regardèrent cet événement comme l'annonce de quelque fléau ; car Dieu a coutume de retirer de ce monde les âmes qu'il aime avec prédilection lorsqu'il veut appesantir son bras. En effet, le choléra éclata un mois après.

« Tout le monde parlait de cette mort avec regret. Le cardinal-vicaire accorda l'autorisation de recueillir tous les renseignements propres à conserver le souvenir des vertus et des grâces extraordinaires dont cette sainte femme fut gratifiée ».

Un grand nombre de témoins furent entendus, et leurs dépositions consignées au procès-verbal, qui compte près de deux mille pages.

Un décret pontifical déclara bientôt vénérable Anna-Maria-Gesualda Taïgi. Le 8 janvier 1863, un autre décret introduisait la cause de béatification qui n'a pas cessé de préoccuper fortement les membres de la Sacrée-Congrégation, ainsi que le monde entier dont l'attention a été provoquée par des révélations et des prédictions.

Nous avons emprunté cette biographie à un petit livre publié par M. l'abbé Richard, et aux *Mémoires* du cardinal Pedicini, vice-chancelier du Saint-Siége.

Xe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Nicolas-Antoine *Didelot*, né à Bruyères (Vosges, arrondissement d'Epinal) en 1763, prêtre du diocèse de Saint-Dié ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté le 3 juin 1794 ; condamné à mort par le tribunal criminel du département des Vosges, siégeant à Mirecourt, comme accusé d'avoir caché des ornements d'église, des vases sacrés, des cierges, des hosties, etc.; exécuté à l'âge de trente et un ans ; inhumé dans le cimetière de Mirecourt. 1794. — Louis-Jacques *Lacroix*, curé de Saint-Macaire-en-Mauges (diocèse d'Angers) ; refusa le serment de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté et jeté dans les prisons d'Angers; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire, siégeant en cette ville. 1794. — *Rivat*, curé de Varennes (Yonne, arrondissement d'Auxerre, canton de Ligny-le-Châtel) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de sa cure ; s'éloigna de sa paroisse lors de la loi de déportation de 1792 et se réfugia d'abord à Mirecourt (Vosges), auprès d'une parente, puis (1793) dans la demeure d'une chanoinesse du chapitre de Remiremont ; arrêté en ce lieu et jeté (3 juin 1794) dans les prisons de cette ville; transféré ensuite à Mirecourt et condamné à mort par le tribunal criminel du département des Vosges. 1794. — *Rougère* (ou *Roullière*), curé de Rupt-devant-Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte) ; ne prêta point le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province malgré la loi de déportation de 1792 ; mis en réclusion en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort dans cette ville à l'âge de soixante-dix-huit ans. 1794.

Le vénérable *Hildebrand*, abbé de Saint-Bertin, au diocèse d'Arras [1]. Epoque incertaine. — Le vénérable Félix *Vialart de Herse*, quatre-vingt-sixième évêque de Châlons-sur-Marne [2]. 1680.

La sœur *Anne de Beauvais*, religieuse Ursuline, née à Bordeaux le 20 février 1586, d'André

1. Cf. *Martyrologe de France* du 10 juin (tome VI, page 543). — 2. *Ibid.*

de Beauvais et de Marie de Casselot. Elle parut, dès le berceau, prédestinée à de grandes choses. Entrée chez les Ursulines de la Congrégation de Bordeaux en 1606, l'année même de leur fondation, elle prit le voile dans leur maison de Bourg-sur-Gironde le 25 mars 1607. De grandes tribulations l'attendaient dans sa vie de religieuse, et Dieu ne les ménagea point à sa servante dans les autres couvents où ses supérieures l'appelèrent dans la suite, à Libourne, à Laval, à Saumur. Mais aussi il sut la dédommager par les faveurs extraordinaires dont il voulut comme l'accabler sur la fin de sa vie : l'esprit de prophétie et le don des miracles furent les grâces principales que dans sa bonté il départit à son illustre amante. Elle s'endormit dans la paix du Seigneur à l'âge de trente-quatre ans, au couvent de Saumur, dont elle était supérieure depuis un an. Les biographes de la sœur Anne de Beauvais ne tarissent pas d'éloges sur les vertus de leur héroïne, sur ses austérités excessives, son amour des opprobres et des humiliations, sa soif ardente des croix et des tribulations, et son affection maternelle à l'égard de ses novices [1]. 1620.

XIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bertrand *Carel*, prêtre du diocèse de Vannes, vicaire à Guégon (Morbihan, arrondissement de Ploërmel, canton de Josselin) ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne se soumit point à la loi de déportation ; arrêté au commencement de 1794 et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Morbihan, siégeant à Vannes. 1794. — François *Dubois*, religieux Capucin sous le nom de Père Joseph, né à Nancy (Meurthe) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné à Nancy, puis déporté sur des plages lointaines ; mort en exil à l'âge de quarante-sept ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Thomas *Soyen*, prêtre, né à Saint-Martin-de-Londres (Hérault, arrondissement de Montpellier) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; enfermé à Bordeaux, en 1793, au couvent des Carmélites ; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — *Gagnard*, curé de Marigny (diocèse de Nevers) ; ne prêta point le serment schismatique de 1791 ; envoyé à Nantes (1794) pour être déporté ; mort dans la galiote du port de cette ville à l'âge de soixante-dix ans. 1794.

La vénérable *Alize* ou *Adélaïde de Scarembec*, vierge, religieuse de l'Ordre de Cîteaux, morte en odeur de sainteté à la Cambre, près de Bruxelles [2]. 1250.

XIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine *Boutilier*, né à Louhans (Saône-et-Loire), prêtre du diocèse de Besançon ; ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France lors de la loi de déporta-

1. Après la mort de la sœur Anne de Beauvais, Dieu se plut à attester au monde, par de nombreux miracles la sainteté de sa fidèle servante. A Laval et à Saumur elle avait mérité l'estime et la vénération publiques, et la voix du peuple l'acclamait comme une sainte en possession de la couronne immortelle. Longtemps son tombeau fut un lieu de pèlerinage ; mais le bouleversement général de 1793 a tellement détruit les anciens souvenirs, que Laval, aussi bien que Saumur, a oublié jusqu'au nom de celle qu'il vénérait autrefois. — *Vies des saints personnages de l'Anjou*, par le R. P. Dom François Chamard. — Cf. *Abrégé de la vie et des vertus de la sœur Anne de Beauvais*, par Pierre Villebois, docteur en théologie, protonotaire apostolique (Paris, 1620).

2. Voir le *Martyrologe de France* du 11 juin (tome VI, page 558).

tion du 26 août 1792; y rentra deux ans après et se fixa à Lyon; arrêté dans cette ville le 8 décembre 1797, et jeté en prison; condamné ensuite à la peine de mort comme émigré rentré; exécuté à l'âge de soixante-deux ans.

Toussaint *Feret*, originaire du diocèse d'Evreux (Eure), prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, parti à l'âge de trente-cinq ans pour les Missions des Indes, le 10 mars 1679, mort la cangue au cou et les ceps aux pieds à Nharu, en Cochinchine, le 12 juin 1700.

Le vénérable *Gerbold*, évêque de Châlon-sur-Saône [1]. 885. — Le vénérable *Sigon*, abbé de Saint-Florent de Saumur [2]. 1070. — La vénérable *Pélagie*, vierge, née à Milasso (Sicile), et morte dans cette ville en grande réputation de sainteté [3]. 1591.

XIIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Berger, prêtre du diocèse de Bourges, né dans cette ville vers 1767; refusa énergiquement de prêter le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de sa province malgré la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Bourges; traîné ensuite à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; embarqué sur le navire *les Deux-Associés*; mort sur l'entrepont de ce bâtiment à l'âge de vingt-sept ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jérôme *de Chièze*, chanoine de la cathédrale d'Orange (Vaucluse) et vicaire général du diocèse; condamné à mort à l'âge de soixante-douze ans, comme contre-révolutionnaire, par la commission populaire de cette ville. 1794. — Joseph-Frédéric *de Chièze* (frère du précédent), prêtre, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Ruf; ne prêta point le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté à Orange, où il s'était retiré, au commencement de 179[illegible]; traduit devant la commission populaire de cette ville, et envoyé à la mort comme contre-révolutionnaire, à l'âge de soixante-neuf ans. 1794.

Le vénérable *Odwin*, abbé du monastère bénédictin de Saint-Ghislain (Hainaut) [4]. 1093.

XIV[e] JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Le Père *Benoît*, prêtre et religieux Capucin de Nimes (Gard), né à Beaucaire (arrondissement de Nimes) en 1730, assassiné par le parti[illegible]in de Nimes, à Nimes, en haine de la religion. 1790. — Claude-Antoine *Billaud*, prêtre, chanoine de[illegible]piste, à Nimes, en haine de la religion. 1790. — en 1731; condamné à mort par le tribunal ré[illegible] (Loiret, arrondissement de Gien), né en Bresse fanatique; exécuté à l'âge de soixante-trois ans[illegible]ionnaire de Paris, comme ennemi du peuple et Capucins, né à Nimes (Gard) en 1766; massacré dà. — Le Frère Célestin *Clat*, de l'Ordre des chement à la foi catholique. 1790. — Le Père Séra[illegible]ette ville par les Calvinistes, pour son attaen 1762; massacré en cette ville, dans le dortoir *Reboul*, religieux Capucin, né à Nimes baïonnettes, par les Calvinistes, en haine de la foi catho[illegible] couvent, à coups de fourches et de

Le vénérable Frère *André*, Capucin, né au village [illegible]1790.

[illegible]ourg, diocèse de Girgenti-Vecchio

1. Voir le *Martyrologe de France* du 12 juin (tome VI, page 58[illegible].

3. Voir aux *Additions des Bollandistes* du 12 juin (tome VI, page[illegible]-586) quelques détails qui la concernent.

4. Cf. *Martyrologe de France* du 13 juin (tome VI, page 606).

(Sicile) en 1705. Son père, Dominique Sortino, l'employa tout jeune à la culture de ses terres et à la garde de ses troupeaux. Sa mère, Nimpha Collettia, l'éleva dans la crainte de Dieu, et dirigea son entrée en la vie dans la voie du Seigneur, qu'il n'abandonna plus. Bientôt il dit adieu au monde et entra dans l'Ordre des Capucins, où en peu d'années le parfum de sa sainteté ne put être caché au monde et franchit les limites du cloître. Les fidèles vinrent en foule se recommander à ses prières et de nombreux prodiges récompensèrent leur foi et attestèrent la vertu du serviteur de Dieu. En 1745, Frère André partit pour l'Ethiopie avec quelques missionnaires de son Ordre. Là encore il donna le spectacle des plus sublimes vertus. Le roi de Portugal obtint ensuite de ses supérieurs le droit de l'avoir près de lui; mais la vie régulière que Frère André dut quitter par obéissance lui fut bientôt rendue, grâce à ses ferventes oraisons. Il s'endormit dans la joie du Seigneur à l'âge de soixante-sept ans [1]. 1772.

Le vénérable *Richard,* abbé de Saint-Vannes de Verdun [2]. 1046.

XVe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Gigonzac,* prêtre du diocèse de Mende, vicaire à Fontans (Lozère, arrondissement de Marvejols, canton de Serverette); refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation; arrêté par les agents de la persécution et traîné dans les prisons de Mende; traduit ensuite devant le tribunal criminel du département de la Lozère, siégeant en cette ville, et condamné à la peine de mort comme prêtre réfractaire. 1793.

La vénérable Jeanne *Mance,* vierge, née à Nogent-le-Roi (Haute-Marne, arrondissement de Chaumont-en-Bassigny), fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Bas-Canada), où elle mourut en odeur de sainteté [3]. 1673.

XVIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Paul-Antoine *Constant,* né à Fajoles (Lot, arrondissement de Gourdon, canton de Payrac), prêtre du diocèse de Cahors; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté en 1793 dans le département de la Dordogne; jeté dans les prisons de Périgueux, puis transféré à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; embarqué sur le navire *les Deux-Associés;* mort sous le nom de Père Epiphane, au couvent du Grand-Andely (diocèse de Rouen); refusa de prêter le serment de 1791; arrêté sur le territoire du département de la Somme et jeté dans les cachots d'Amiens; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Jacques *Duval du Hazé,* prêtre de Rouen (Seine-Inférieure); refusa de prêter

du vénérable frère André de Bourg fut introduite en 1835. Au mois de janvier 1873, elle a fait un pas important : la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que cet illustre serviteur de Dieu avait pratiqué les vertus théologales et cardinales. — *Annales franciscaines* (n° 127, mai 1873).

1. La cause de béatification et canonisation

2. Nous avons esquissé la notice du vénérable Richard de Saint-Vannes au 14 juin (tome VII, pages 21-22).

3. Cf. *Martyrologe de France,* au 15 juin (tome VII, page 25).

le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné en 1793 comme réfractaire ; déporté ensuite sur des plages lointaines ; mort en exil à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Jean *Forestier*, prêtre du diocèse de Mende ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — *Langlois du Roulle*, né à Vernon (Eure, arrondissement d'Evreux), religieux de l'Ordre des Capucins, sous le nom de Père Cyrille, dans leur couvent de Dijon (Côte-d'Or) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se retira en Normandie lors de la suppression des cloîtres ; arrêté et emprisonné en 1793 ; conduit à Rochefort l'année suivante ; déporté sur des plages lointaines ; mort en exil à l'âge de trente-six ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Charles *Rabourdin*, né à La Planche (Seine-et-Oise) en 1763, prêtre du diocèse d'Orléans, vicaire à Sermaises (Loiret, arrondissement de Pithiviers, canton de Malesherbes) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté dans sa paroisse en 1793 et emprisonné ; conduit à Paris au printemps de l'année suivante ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, sous la prévention d'avoir tenu des conciliabules ; décapité à l'âge de trente et un ans. 1794. — Tanneguy-Damien *Roussel*, né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre habitué de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de cette ville ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta dans cette ville malgré la loi de déportation ; arrêté et jeté dans les prisons de Rouen en 1793 ; conduit à Rochefort au commencement de l'année suivante et déporté sur des plages lointaines ; mort en exil à l'âge de quarante et un ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Roux*, né à Sauxillanges (Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire), curé de Saint-Léon (Allier, arrondissement de La Palisse, canton de Jaligny) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et prêta celui de liberté-égalité ; arrêté en 1793 ; conduit à Rochefort au commencement de l'année suivante ; déporté sur des plages lointaines ; rétracta alors le serment de liberté-égalité ; mort en exil à l'âge de quarante et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Georges *Trudel*, prêtre du diocèse de Lyon ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et se réfugia à Chartres (Eure-et-Loir) lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté sur des plages lointaines ; mort en exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XVIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Abeillon*, curé d'Arlempdes (Haute-Loire, arrondissement du Puy, canton de Pradelles) ; expulsé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 ; se réfugia au village de Concouron, près Le Puy ; surpris par les agents de la persécution, et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Marie-Anne *Garnier*, religieuse dans le diocèse du Puy ; arrêtée dans son domicile pour avoir donné asile à un prêtre catholique dont la tête était mise à prix ; conduite dans les prisons du Puy et condamnée à mort comme recéleuse de prêtres réfractaires, par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Jean *Gaussinel*, né à Salviac (Lot, arrondissement de Gourdon), curé du diocèse de Sarlat (diocèse actuel de Périgueux) ; chassé de sa cure pour refus de serment ; entra dès lors comme instituteur dans une maison d'éducation à Sainte-Nathalène (Dordogne, arrondissement et canton de Sarlat), et prêta, puis rétracta le serment schismatique de 1791 ; arrêté et condamné à mort comme réfractaire par le tribunal révolutionnaire de Périgueux. 1794. — Jacques *Heyberger*, né à Saint-Hippolyte (Haut-Rhin, arrondissement de Colmar, canton de Ribeauvillé), prêtre et religieux de l'Ordre des Cordeliers de la maison de Mirecourt (Vosges) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province après la suppression des Ordres monastiques ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort en exil à l'âge de quarante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1793. — François *Moulier*, prêtre du diocèse de Saint-Flour, vicaire à Beaune (Haute-Loire, arrondissement du Puy, canton de Craponne) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté dans sa paroisse au commencement de 1794 et jeté dans les prisons du Puy, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Philippe *Papon*, né à Saint-Pourçain (Allier, arrondissement de Gannat), curé de Contigny (arrondissement de Moulins, canton de Montet) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté dans sa paroisse le jour de Pâques 1792 et conduit à Moulins ; transféré ensuite

à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Peyrot*, prêtre du diocèse de Perpignan, vicaire à Villefranche-de-Conflent (Pyrénées-Orientales, arrondissement et canton de Prades) ; refusa le serment schismatique de 1791 et vint se réfugier à Sarlat (Dordogne) ; arrêté dans cette ville et jeté dans les prisons de Périgueux, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Edme-Jeanne *Renault*, née à Paris en 1734, religieuse d'un couvent de cette ville ; arrêtée et condamnée à mort, ainsi que son frère, sa nièce et son neveu, sous la prévention d'avoir formé un complot tendant à assassiner Robespierre ; exécutée à l'âge de soixante ans. 1794.

Le vénérable *Foulques*, archevêque de Reims [1]. 901. — Le vénérable *Lambert*, né à Guines (Pas-de-Calais), chanoine de Saint-Pierre, à Lille (Nord), puis évêque d'Arras. Il remplit les fonctions de son ministère avec la plus grande ferveur, jusqu'au jour où, épuisé par les travaux et par l'âge, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, laissant après lui la réputation d'un saint et savant évêque. Son corps fut déposé dans son église cathédrale. 1115.

XVIIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Rolland*, né à Grenoble (Isère), prêtre, chanoine de Saint-Martin de Chartres, à Bordeaux ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 ; conduit malade à l'hôpital Saint-André de Bordeaux ; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1794. — *Royer*, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1746, curé de Dompierre-du-Chemin (arrondissement et canton de Fougères) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté dans sa paroisse et massacré ; sa tête fut séparée de son corps et fixée au clocher de Dompierre. 1794. — Bernardin *Sagliaw*, prêtre du diocèse de Strasbourg ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé, et se retira dans sa famille, à Haguenau (Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg) ; passa de là en Allemagne, puis revint à Haguenau en 1793 ; mort dans la forêt de cette ville, à l'âge de vingt-sept ans. 1793. — Guillaume *Saint-Martin*, né à La Courbe (Orne, arrondissement d'Argentan, canton d'Ecouché) en 1743, prêtre du diocèse de Séez, vicaire à Marcei (canton de Mortrée) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté et massacré par les agents de la persécution. 1793. — Anastase *de Sergenon*, prêtre, religieux capucin du diocèse de Besançon ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté et jeté dans les prisons de Dôle (Jura) ; mort dans son cachot. 1793. — Le Père *Siméon*, né dans le diocèse d'Uzès (aujourd'hui de Nîmes) vers 1750, capucin de la maison de Nîmes (Gard) ; saisi dans son monastère et massacré à coups de baïonnettes par les ennemis de la foi, en haine de la religion, à l'âge de quarante ans. 1790.

La vénérable Marine *Vallarino*, fondatrice du monastère de Saint-Matthieu de Spolète [2]. 1300.

XIXe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Joseph *Dincamps*, prêtre et religieux hospitalier de la maison de Sept-Fonds (réforme de Cîteaux, diocèse primitif d'Autun), sous le nom de Père Macaire ; arrêté par ordre des autorités

1. Voir, au *Martyrologe de France* du 17 juin (tome VII, pages 104-105), quelques détails concernant le vénérable Foulques.

2. Cf. *Additions des Bollandistes* du 18 juin (tome VII, page 180).

du département de l'Allier en 1793 ; traîné à Rochefort pour être déporté à la Guyane ; embarqué à cet effet sur le navire *les Deux-Associés ;* mort sur l'entrepont de ce bâtiment à l'âge de soixante-sept ans, inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jacques *Marcoux,* prêtre, chanoine hebdomadier de Loudun (Vienne), au diocèse de Poitiers ; ne prêta point le serment schismatique de 1791 ; mis en réclusion en 1793 ; envoyé à Rochefort au commencement de l'année suivante pour être déporté ; mort à l'âge de soixante ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre-Julien *Orève,* prêtre du diocèse de Rennes, résidant à Bedée (Ille-et-Vilaine, arrondissement et canton de Montfort-sur-Meu) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1794 et jeté dans les prisons de Rennes, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Pierre-Joseph *Nonjan,* né à Arras (Pas-de-Calais) en 1745, prêtre et chantre de l'église paroissiale de Saint-Géry de cette ville ; refusa de prêter le serment schismatique de 1791, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Arras ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de quarante-neuf ans. 1794.

Le révérend Père MUARD, fondateur de la Société des Pères de Saint-Edme, et du monastère des Bénédictins du Sacré-Cœur et du Cœur immaculé de Marie. 1854.

Louis *Agut,* prêtre, fondateur de la Congrégation du très-saint Sacrement, né à Mâcon (Saône-et-Loire) en 1695, et mort dans la même ville, laissant une haute réputation de sainteté [1]. 1778.

LE RÉVÉREND PÈRE MUARD,

FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DES PÈRES DE SAINT-EDME

ET DU MONASTÈRE DES BÉNÉDICTINS DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

ET DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE

1854. — Pape : Pie IX. — Empereur des Français : Napoléon III.

Le Révérend Père Marie-Jean-Baptiste Muard, successivement curé des paroisses de Joux-la-Ville et de Saint-Martin d'Avallon, fondateur de la Société des Pères de Saint-Edme, à Pontigny, et du monastère des Béné-

1. Ce saint prêtre s'efforça pendant toute sa vie d'étendre le royaume de Jésus-Christ. Voyant que les pauvres, qui habitaient en grand nombre le faubourg de la Barre, à Mâcon, étaient souvent privés des secours spirituels et temporels, l'éloignement de la paroisse de Charnay (qui comprenait alors le faubourg de la Barre) les empêchant de recevoir les sacrements, et le genre de leurs maladies mettant quelquefois obstacle à leur admission à l'Hôtel-Dieu, il conçut le dessein de fonder un petit hôpital pour le soulagement des malades abandonnés. Son projet ayant été approuvé, il loua d'abord une petite maison et y reçut trois ou quatre incurables. Les aumônes du chapitre de la collégiale l'aidèrent à soutenir cet établissement naissant ; mais bientôt il fallut une maison plus spacieuse et des secours plus abondants. La charité du saint prêtre pourvut à tout. Il fit des quêtes à Mâcon, intéressa plusieurs évêques à son œuvre et parvint à construire un bâtiment pour le logement des pauvres et une chapelle qu'il dédia à saint Jean de Dieu. La première pierre en fut posée en 1748 : telle fut l'origine de l'Hospice de la Providence.

Le soin des malades avait été confié, dans le principe, à quelques personnes dévouées : leur nombre s'accrut et elles répondirent si bien à ce qu'on avait attendu d'elles, que M. Agut résolut de former une société de pieuses filles qui, sous le nom de *Sœurs du Saint-Sacrement,* s'appliqueraient à soulager les infirmes et à instruire les enfants. Cette œuvre réussit à merveille, et, dès l'année 1751, les sœurs du Saint-Sacrement avaient des établissements hors de Mâcon. De nos jours elles ont, rien que dans le diocèse d'Autun, des maisons à Anost, Bourgneuf, Bergesserin, Buxy, La Chapelle-de-Guinchay, La Chapelle-sous-Dun ; Couches, Dompierre-les-Ormes, Fussé, Lucenay, Mâcon (salles d'asile, incurables, asile départemental, pensionnat), Mailly, Marcigny, Matour, Mervans, Paray, Pierreclos, Préty, Rimont, Romanèche, Rully, Sassenay, Semur, Sennecey, Sercy, Saint-Ambreuil, Saint-Désert, Saint-Gengoux, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Point, Saint-Sorlin, Tancon, Toulon, Tramayes, Vauban, Verdun, Vigny. — La maison-mère est à Autun ; il y a dans cette ville : noviciat, pensionnat, externat, orphelinat. — *Légendaire d'Autun,* par M. l'abbé Poquegnot, et *Notes locales.*

dictins du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie à la Pierre-qui-Vire, vint au monde le 24 avril 1809, dans la plus pauvre maison de l'un des plus modestes villages de la Bourgogne, à Vireaux, dans le diocèse de Sens.

Son inclination pour la solitude, le silence et le recueillement, se manifesta dès l'enfance ; son âme, profondément et comme naturellement religieuse, l'entraînait loin des jeux et des bruyantes futilités du jeune âge ; il se plaisait déjà à converser avec Dieu. Nourris des préventions irréligieuses de l'époque, ses parents combattirent de tout leur pouvoir cette piété naissante, mais sans pouvoir la vaincre. La vertu de Jean-Baptiste résista à toutes les séductions et à toutes les violences. Les persécutions ne servirent qu'à la fortifier et à l'accroître. Les parents durent céder, et l'enfant commença ses études chez M. Rolley, curé du voisinage, qui avait su distinguer cette âme d'élite. Lorsque ce digne ecclésiastique présenta son élève au petit séminaire d'Auxerre (1828), il dit : « C'est un enfant, bien petit encore, que je vous amène aujourd'hui, et cependant c'est déjà un grand Saint ». Au petit comme au grand séminaire (1830), il fut un sujet d'édification pour tout ce qui l'entourait. Sa charité, s'enflammant de plus en plus, arriva promptement à cette ardeur qui fait les Apôtres et les Saints. Tel était-il lorsqu'il quitta le grand séminaire de Sens, marqué du caractère ineffaçable de prêtre de Jésus-Christ (1834).

Nommé curé de Joux-la-Ville, paroisse difficile et que pour cette raison on lui avait réservée, il la quitta changée complétement et la plus religieuse du diocèse. Trois années suffirent à cette admirable transformation. Cette paroisse régénérée chérissait son pasteur. De son côté, M. Muard avait pour son troupeau le plus tendre attachement. Mais le désir des missions étrangères ne le quittait pas. Une demande qu'il fit dans ce sens ne fut point agréée par Mgr l'archevêque ; le prélat, au lieu de le laisser partir chez les sauvages, l'envoyait dans la ville d'Avallon ; il devenait curé de Saint-Martin d'Avallon. Sa réputation l'avait précédé dans cette ville. Il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Il fit de nombreuses conversions en peu de temps : son admirable bonté l'y aidait surtout. « Je pense qu'il a bien fait de sortir d'Avallon », disait plus tard un prêtre, « car on l'aimait tant qu'il eût fini par faire tort au bon Dieu ». Malgré tout, le zèle des missions était toujours au fond de son cœur. Il disait : « Si je voyais, d'un côté, le ciel ouvert et Dieu qui m'appelle pour venir prendre ma place dans cet heureux séjour, et que, de l'autre, je reconnusse la possibilité de voler aux missions étrangères, de gagner des âmes à Jésus-Christ et ensuite de mourir martyr, je dirais à Dieu : *Des âmes, Seigneur, d'abord des âmes, et le ciel après* ». Désespérant d'obtenir une autorisation pour les missions étrangères, il songea aux missions diocésaines. Il eut bientôt la certitude que c'était de ce côté-là que Dieu l'appelait ; car la volonté divine se déclara assez évidemment pour que, à cet égard, il ne lui restât pas le moindre doute. Dès ce moment, ses instances auprès de Mgr l'archevêque devinrent plus vives que jamais. Et le prélat finit par lui répondre : « Oh ! prêtre, que votre zèle est grand ! Allez et faites comme Dieu vous l'inspirera ».

Le projet d'une institution des missions diocésaines était depuis quelque temps arrêté dans l'esprit de l'homme de Dieu. Lyon possédait déjà plusieurs établissements dont le but était analogue à celui qu'il se proposait de fonder. Le succès avec lequel il avait prêché plusieurs missions ne l'empêcha pas de se rendre dans cette ville pour étudier ce qui s'y prati-

quait. Un de ses amis l'accompagna ; admis chez les Pères Maristes, ils firent plusieurs missions dans les environs de Lyon, à Rive-de-Gier, à La Fouillouse, à Roussillon, à Ferrières ; partout le P. Muard fut étonné des conversions nombreuses que la grâce de Dieu opérait par son moyen. Qui pourrait s'élancer dans une grande entreprise, ayant pour but le salut des âmes, sans faire bénir sa mission par celui à qui saint Pierre a laissé en héritage le titre de « prince des missionnaires ? » Aussi le Père Muard n'hésita pas à faire le voyage de Rome, après en avoir obtenu la permission de son archevêque. A son retour fut fondée la société des Pères de Saint-Edme pour les missions diocésaines ; l'ancienne abbaye de Pontigny sortit de ses ruines pour abriter la nouvelle Congrégation.

Voici comment le Père Muard expose le caractère et indique le but de la Société : « Le but que se proposent les prêtres auxiliaires du diocèse de Sens est de travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain par la prédication. Ils forment une société sous le patronage des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, sous l'invocation de saint Edme et de saint François Xavier, et sous la haute direction de Mgr l'archevêque de Sens. Elle sera une dans son but, car tous les membres doivent se proposer la même fin, avoir les mêmes vues, employer les mêmes moyens, enseigner la même doctrine et tenir la même règle de conduite.

« Dans un siècle où la religion pleure tant de défections, les prêtres auxiliaires doivent tenir par le fond des entrailles à la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, recevoir avec un souverain respect ses divins enseignements et porter dans leur cœur une vénération profonde, un religieux amour et un dévouement absolu pour le souverain Pontife, le père commun de toutes les églises, pour le premier pasteur de ce diocèse et pour tous ceux qui gouvernent l'Eglise de Dieu ».

Commencés en ces temps malheureux, où il y avait comme un débordement d'impiété sur toute la France, les missions du Père Muard et de ses compagnons ne laissèrent pas que d'être fructueuses. Les plus importantes eurent lieu aux paroisses de Sermizelles, d'Island, d'Asnières, de Frênes. Partout le Père Muard conquérait un grand nombre d'âmes par l'ardeur de la prière et par la violence de la mortification. Quand cette première œuvre dont les prémices étaient déjà si consolantes fut achevée, Dieu lui-même inspira à son serviteur l'idée et tout le plan d'une fondation plus hardie et plus grande. Il ne s'agissait de rien moins que d'un grand Ordre, semblable à ceux de l'antiquité chrétienne.

« Le jour anniversaire de son baptême, 25 avril 1845, fête de saint Marc, un vendredi, il revenait de Venonze, où il avait été célébrer la sainte Messe et faire la procession, lorsque tout à coup il a une vue distincte d'un projet tout formé d'une société religieuse qui lui est montrée comme nécessaire, dans le siècle où nous vivons, pour opérer quelque bien. Son âme est dans un état tout à fait passif ; il ne raisonne pas, il voit, il sent, et l'imagination n'y a aucune part. Il voit une société composée de trois sortes de personnes qui doivent suivre un genre de vie à peu près semblable, pour la mortification, à celui des Trappistes ; les uns se consacreront plus particulièrement à la prière, à la vie contemplative ; les autres à l'étude et à la prédication ; les derniers, en qualité de Frères, au travail des mains. Il voit que leur vie doit être une vie de victimes et d'immolations continuelles, qu'ils devront faire pénitence pour leurs propres iniquités et pour les péchés des autres, et rappeler les hommes à la mortification et à la vertu par leurs exemples encore plus que par leurs paroles. Pour

atteindre ce but, il leur faudra pratiquer la pauvreté la plus absolue, renonçant à tout ce qu'ils posséderaient dans le monde, avant de s'engager définitivement dans cette société, se contenter de l'absolu nécessaire et suivre, sur la pauvreté, les conseils évangéliques, à peu près comme l'entendait saint François d'Assise ; consacrer à des bonnes œuvres tout le surplus du strict nécessaire. On donnera pour gardienne à la chasteté la plus exacte modestie et on observera l'obéissance la plus absolue, s'astreignant à la pratique de ces vertus par les grands vœux de religion. Il faudra s'établir en outre dans un lieu pauvre et solitaire, garder un silence presque absolu, n'apparaître au monde que quand le bien des âmes l'exigera et mener dans le siècle la même vie qu'au désert. Cette société dédommagera Notre-Seigneur des outrages qu'il reçoit de la part des pécheurs, et surtout de la part des personnes qui lui sont spécialement consacrées ».

Cette vue qui fut presque instantanée fit sur lui une impression extraordinaire; il lui sembla que le bon Dieu demandait qu'il se consacrât à ce genre de vie, et qu'il fît les premières démarches pour l'établissement de cette société. De graves et mûres réflexions lui firent voir que cette institution et ce genre de vie, parfaitement en rapport avec les besoins de notre époque, seraient très-propres à apaiser la justice de Dieu irrité contre les hommes et un moyen d'obtenir plus sûrement la conversion des pécheurs. Il sentit qu'il convenait d'opposer au suprême orgueil de notre siècle l'humilité la plus profonde; à l'insatiable passion des richesses, la pauvreté la plus absolue, et la mortification de la chair au sensualisme qui place la souveraine félicité dans la satisfaction des sens. Il sentit également que, dans ce siècle qui ne prie pas, des hommes d'oraison n'étaient pas moins nécessaires que les prédicateurs. Il reconnut enfin que, dans l'état actuel de la société, de nouvelles maisons religieuses qui voudraient s'établir ne pourraient plus compter sur la charité des fidèles, charité dont les sources tarissent tous les jours, et qu'elles seraient dans l'obligation de subvenir par elles-mêmes à leur entretien; qu'en conséquence des frères laïques, qui par leur travail feraient vivre la communauté, devenaient nécessaires; que, en outre, ce serait sauver d'un naufrage presque certain des hommes exposés à se perdre dans le monde.

La volonté de Dieu connue, il ne restait plus qu'à l'exécuter. Le P. Muard ne balança pas un instant. Deux retraites qu'il fit, l'une au presbytère de Piffonds, l'autre à la Trappe de Septfonds, affermirent encore sa résolution. Persuadé que rien de durable en religion ne se fait sans la participation de Rome, le 22 septembre 1848 il se met en route pour la capitale du monde chrétien. Deux compagnons de voyage partent avec lui. L'un est un jeune prêtre sorti du séminaire depuis peu de temps, qui s'appellera le P. Benoît, l'autre un laïque qui a quitté ses parents, son pays et son atelier de charron pour suivre le P. Muard, sous le nom de frère François. L'Ordre futur était représenté dans les trois branches qui devaient le constituer. Ils montent à Notre-Dame de Fourvières, puis à Notre-Dame de la Garde, à Marseille, pour mettre leur entreprise sous la puissante protection de la sainte Vierge.

L'abbé du monastère de Saint-Benoît à Rome, à qui nos pèlerins demandèrent un asile, leur désigna l'ermitage de Subiaco. L'à-propos ne pouvait être plus grand. Nos nouveaux Bénédictins allaient s'essayer à la Règle de Saint-Benoît, au lieu même où le grand Saint avait débuté dans la vie religieuse, lieu témoin de ses grands combats et de ses victoires miraculeuses.

Le P. Muard et ses deux compagnons menèrent dans leur solitude la vie que saint Benoît y avait menée.

Voici comment le P. Muard en parle lui-même dans une lettre : « Nous nous levons à trois heures du matin; notre couche ne nous retient jamais, au contraire, nous la quittons toujours avec plaisir; car, se composant de planches et d'une ou deux couvertures, quand on a reposé six heures et demie, on en a assez. Nous allons à trois heures dix minutes réciter Matines à la chapelle; après les Matines, l'Oraison, Prime et la Messe de communauté. Immédiatement après la Messe on récite Sexte et l'on se remet au travail jusqu'à onze heures et demie. On se rend de nouveau à la chapelle, où l'on dit None, puis on fait l'examen particulier. A midi, on se met à table; le dîner se réduit à la plus simple nécessité : la soupe et un plat de légumes assaisonnés seulement d'un peu de sel, car nous faisons abstinence d'huile et de beurre, à plus forte raison d'aliments gras.

« Mais, me direz-vous, ce régime n'est pas supportable. — Vous vous trompez; il est délicieux, et nous trouvons plus de plaisir à manger nos légumes au sel, que les gens du monde autour des tables les plus délicatement servies. Mais il ne faut rien vous cacher, c'est que nous avons un cuisinier qui rend tout excellent : ce cuisinier, c'est la faim. On jeûne tous les jours; le soir, on fait une collation avec un fruit ou avec le reste des légumes du dîner, que l'on mange froids. — Et avec tout cela, comment vous portez-vous ? — A merveille, nous ne nous sommes jamais si bien trouvés, nous en sommes nous-mêmes étonnés. Pour compléter ce qui regarde notre genre de vie, il faut vous dire que nous gardons entre nous un silence perpétuel; on ne parle pas même pendant la récréation, on ne le fait que quand il y a nécessité. — Quelle triste vie vous devez mener, me direz-vous ? — Pas du tout, nous n'avons jamais été plus heureux. Oh ! qu'on est bien là où le bon Dieu vous veut; qu'on est en paix quand on fait sa volonté ! Notre chère solitude est pour nous un véritable paradis, et nous pouvons bien dire que nous passons maintenant les plus heureux jours de notre vie. Je ne m'étonne plus de voir les anciens solitaires tous tenir à leurs déserts, fuir avec tant de soin la compagnie des hommes après avoir une fois goûté les douceurs de la solitude ».

Après une année passée ainsi au désert de Saint-Benoît, le temps vint de faire une visite au souverain Pontife, Pie IX, alors exilé à Gaëte, et puis de retourner en France. Le P. Muard eut un long entretien avec le Saint-Père. Il en dit quelques mots dans une de ses lettres : « Le souverain Pontife », dit-il, « m'a fait l'honneur de m'accorder une audience à Gaëte. Après avoir entendu avec une bienveillance marquée l'exposé de mon projet, il l'approuva fort, et me dit que c'était bien là, en effet, le moyen de travailler efficacement à la conversion des âmes; qu'il fallait opposer le *contraire aux contraires :* ce sont ses propres termes; qu'il faisait les vœux les plus ardents pour le succès de notre œuvre, et qu'aussitôt qu'elle serait établie, nous eussions à nous entendre avec Mgr l'archevêque de Sens, et qu'il accorderait toutes les approbations que nous pouvions désirer. Le Saint-Père a renouvelé tout récemment les mêmes promesses au R. P. abbé de Saint-Benoît, qui m'écrivit il y a quelque temps que le Pape paraissait porter un intérêt tout particulier à cette œuvre naissante. Ce qui montre ses bonnes dispositions relativement à notre société, c'est qu'il vient d'en fonder une analogue à Rome pour les missions étrangères ».

De retour en France, le P. Muard chercha la solitude la plus profonde, le plus silencieux désert de tout le diocèse de Sens; il arriva à la Pierre-

qui-Vire[1], dans la forêt de Saint-Léger, où se trouve une source qui ne tarit jamais et qui porte le nom de Sainte-Marie. Le lieu lui plut par sa nature aride et son aspect sauvage. M. le marquis de Chastellan, le propriétaire de cette nouvelle Thébaïde, céda, ou plutôt prêta le terrain nécessaire à l'établissement projeté. Les nouveaux Bénédictins portaient la pratique de la pauvreté, jusqu'à ne pas même posséder l'emplacement de leur maison. Tandis qu'on construisait les appartements nécessaires, le P. Muard, ayant appris que le choléra faisait des ravages dans les pays voisins d'Avallon, courut leur porter du secours. L'épidémie sévissait avec une affreuse intensité; il part dans l'espérance de cueillir la palme du martyre de la charité. Il se rendit à Sainte-Colombe, de là à Mussanguis, puis à Tonnerre, où la mort multipliait ses victimes d'une manière effrayante; partout il n'épargna ni veilles ni fatigues pour prodiguer à ces infortunés les soins de l'âme et du corps. Mais il fut atteint lui-même du terrible fléau, et tomba victime de son zèle. En un instant il est aux portes du tombeau. Quelle épreuve ! Cependant sa confiance n'est pas un instant ébranlée, il invoque Notre-Dame de la Salette : « Ma bonne Mère », lui dit-il, « si vous me guérissez, je promets d'aller vous en remercier sur la montagne de la Salette ». Il guérit. Tout aussitôt il va faire un dernier noviciat à la Trappe d'Aiguebelle, accomplit son vœu à Notre-Dame de la Salette, et puis se donne tout entier à la fondation de son monastère, son grand projet et l'œuvre capitale de sa vie.

Le 15 mai 1850, les nouveaux Bénédictins se rendirent à la Pierre-qui-Vire, au nombre de cinq. La maison étant loin d'être achevée, les religieux mirent la main à l'œuvre avec les ouvriers. En même temps qu'ils remuaient des pierres pour la construction de la maison matérielle, le P. Muard travaillait sans relâche à l'édifice spirituel.

La Règle qu'il adoptait était celle de Saint-Benoît, avec quelques modifications exigées par la différence des temps et des climats. « Nous voulons », dit le P. Muard dans son introduction, « nous voulons embrasser la vie des anciens religieux, vie humble, pauvre et mortifiée; or, la Règle de Saint-Benoît nous la présente dans sa perfection.

« Nous voulons des prédicateurs pour évangéliser les pauvres; c'est elle qui, pendant plus de quatre siècles, a donné à l'Eglise des missionnaires qui ont converti l'Angleterre et tout le nord de l'Europe, et opéré dans le reste du monde des conversions sans nombre.

« Nous voulons des hommes spécialement destinés à la prière et à l'étude; c'est celle qui a formé le plus grand nombre des contemplatifs et des savants du moyen âge.

« Nous voulons des Frères pour le travail des mains : elle entre dans des détails admirables pour tout ce qui concerne le travail et la direction des Frères.

« Voici », ajoute-t-il plus loin, « les principales modifications que nous avons cru devoir apporter à certains articles. La Règle prescrit, depuis le

1. La fameuse pierre, qui a donné son nom à cette contrée ainsi qu'au monastère, est un énorme rocher de granit de forme presque ovale et très-plate; cette sorte de table, que l'on dit avoir eu jadis la faculté de tourner, est posée sur un rocher noirci par les siècles. Le P. Muard avait sans cesse sous les yeux cette ruine antique d'un culte superstitieux sur laquelle avait coulé le sang des animaux et quelquefois un sang plus noble, le sang humain que versaient les druides. La vivacité de sa foi le pressait de la faire servir au culte du vrai Dieu, pour le salut d'une âme en proie à de terribles tentations : il crut devoir faire vœu à la sainte Vierge, pour obtenir sa délivrance, d'ériger une statue à sa gloire sur la Pierre-qui-Vire; on se mit aussitôt à l'œuvre. Le 27 septembre 1853, on érigea une statue de Notre-Dame, de sept pieds de haut, appuyée sur un piédestal de granit, avec l'inscription suivante : *Virgini Deiparæ hominumque matri sine labe conceptæ.*

14 septembre jusqu'à Pâques, un seul repas par jour, sans collation. Nous avons pensé qu'un jeûne si long et si rigoureux serait difficile à observer dans nos contrées, pendant l'hiver, à cause de la rigueur de la saison, et aussi parce que les missionnaires seraient dans l'impossibilité de s'y astreindre au milieu des fatigues de leur ministère ; en sorte qu'il valait mieux mitiger ce jeûne en y ajoutant une assez forte collation le soir, afin de le rendre praticable pour tous, à l'exception toutefois des jeûnes ecclésiastiques, où l'on se conformerait à la Règle.

« Mais, pour compenser cet adoucissement, nous avons cru devoir rendre l'abstinence un peu plus étroite, et nous avons établi qu'on se contentera d'eau pure pour boisson, et de toutes sortes de légumes, de plantes potagères et de fruits pour nourriture.

« Nous prenons à la lettre l'admirable chapitre de la pauvreté pour les membres de la Société, mais nous y ajoutons la pauvreté la plus absolue pour la Société elle-même, qui ne doit posséder aucun fonds, pas même le terrain sur lequel elle ne possédera que les meubles, livres, métiers et instruments de travail nécessaires aux Frères et le produit des ouvrages de ses membres.

« La communauté ne doit prendre sur le produit du travail que ce qui est strictement nécessaire pour son entretien, regardant le reste comme un argent consacré à Dieu et l'employant en bonnes œuvres ».

Parmi les raisons qui l'ont déterminé à cette abstinence, à cette pauvreté absolue, le P. Muard compte la volonté de Dieu, qui lui a été manifestée d'une manière si formelle et si claire, qu'il ne peut en douter.

Les points fondamentaux des constitutions du P. Muard peuvent se réduire à huit : le zèle du salut des âmes, comme but où doivent tendre tous les efforts des Bénédictins du Sacré-Cœur ; la pauvreté, la mortification, l'humilité, l'obéissance et l'amour du travail; enfin, l'union avec Dieu et la charité fraternelle.

Donnons une idée plus complète encore de la fondation du P. Muard par le tableau d'une journée à Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire. A trois heures, le P. Muard, qui ne cède à personne le privilége de son ministère, agite lui-même la cloche du monastère. A ce signal, tous les Frères éveillés accourent au pied des autels, où ils trouvent déjà le P. Muard prosterné en présence de Dieu.

Bientôt toutes les voix de la communauté s'élèvent dans le silence de la solitude et de la nuit. C'est le Saint-Esprit qu'elles invoquent d'abord, *Veni Creator*. C'est ensuite le Sacré-Cœur de Jésus qu'on adore, arche sainte de la communauté naissante. A ces prières succèdent les premières heures de l'office divin, Matines et Laudes, prières publiques adressées au nom et dans l'intérêt de l'Eglise universelle, au Dieu créateur, réparateur et sanctificateur de la grande famille humaine. Le R. P. Muard attachait la plus haute importance à ce saint exercice, qui est une des fins principales de l'esprit religieux.

A ces prières, alternativement récitées des deux côtés du chœur, succède le silence le plus complet : les cierges sont éteints, et à la lueur de la lampe, vous voyez ces hommes dans la posture la plus respectueuse, à genoux ou debout, adorer Dieu encore plus profondément : l'oraison commence, elle ne durera pas moins d'une heure.

Arrive un autre exercice, probablement le plus pénible à la nature humaine, il s'agit du chapitre des coulpes. Là les religieux viennent les uns après les autres faire, en présence de leur supérieur et de leurs frères, la

confession publique des manquements qu'ils ont commis contre la Règle. Ils s'accusent même les uns les autres, et les coupables reçoivent à genoux la pénitence qu'ils ont méritée.

A peine cet exercice terminé, les religieux rentrent dans leur cellule pour y mettre tout en ordre. Le P. Muard, comme un autre, fait son lit, balaie sa chambre. La pauvreté, il est vrai, a abrégé la besogne. Trois ou quatre planches posées sur deux tréteaux, recouvertes d'une nappe et de quelques couvertures, avec un traversin de paille, voilà le lit; pas d'autre fauteuil qu'un escabeau de bois sans dossier; puis quelques planches en forme de bibliothèque contre la muraille, un petit coffre, une table de bois blanc et un chandelier, forment tout l'ameublement. Quant aux ornements, ce sont : une grande croix rouge, sans Christ, et quelques images de piété, sans cadres, appliquées au mur.

Le vendredi, chacun des religieux unit ses expiations volontaires à celles de son bon Maître, tout couvert des plaies de la flagellation, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête. Au son d'une petite clochette que vient d'agiter le vénérable supérieur, chacun des religieux frappe ses épaules nues à coups redoublés.

A six heures le travail commence, travail de l'esprit, travail du corps. Ceux même d'entre les religieux qui se livrent à l'étude, manient chaque jour la pioche et la bêche, tant le P. Muard a d'estime pour le travail des mains. Après un travail assidu de quatre heures, les religieux se rendent à la chapelle pour entendre la sainte messe, après quoi le travail recommence. C'est ainsi que le travail et la prière, à peine interrompus par les moments très-courts du repos et de la récréation, se succèdent du matin au soir dans cette sainte demeure.

Les Bénédictins gardent toute la sévérité de leur Règle, même dans les missions. Pendant les années 1851, 1852, 1853 et 1854, c'est-à-dire jusqu'à la mort du R. P. Muard, des missions fréquentes eurent lieu dans différentes paroisses du diocèse de Sens et même en dehors de ce diocèse. Le succès les couronna toujours; du reste, il y avait à la Pierre-qui-Vire une mission continuelle pour les nombreux fidèles qui venaient de tous les hameaux voisins.

Les dernières années du R. P. Muard s'écoulèrent ainsi dans la pénitence et dans la prédication. Le dimanche de la sainte Trinité, 11 juin 1854, à six heures du matin, étant agenouillé devant une statue de la sainte Vierge, au monastère de Saint-Colombe-les-Sens, il recevait une grâce extraordinaire : sa mort lui était annoncée comme très-prochaine; et neuf jours après, le 19 juin de l'an de grâce 1854, à l'âge de quarante-cinq ans, un mois et vingt-cinq jours, le R. P. Marie-Jean-Baptiste du Cœur de Jésus rendait le dernier soupir.

Cette biographie a été composée d'après une *Histoire du R. P. Muard*, par l'abbé Brullée.

XXe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Paul *Ayrolles,* né à Lunan (Lot, arrondissement et canton de Figeac) en 1731, curé de Reyrevignes (canton de Livernon) depuis 1756 ; mort dans une maison de réclusion à Clermont-Ferrand. 1795. — Antoine *Clavel,* prêtre du diocèse du Puy ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, et, chassé de sa cure, se retira chez son frère, cultivateur à Craponne (Haute-Loire, arrondissement du Puy) ; arrêté et condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Robert *de Lamarre,* né aux environs de Vire (Calvados) en 1725, prêtre du diocèse de Bayeux, vint habiter Paris après avoir été curé de Faverelles (Loiret, arrondissement de Gien, canton de Briare) ; prêta, puis rétracta le serment schismatique de 1791 ; emprisonné en 1793 ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, comme convaincu d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté par le fanatisme ; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Jean-Baptiste *Lentillac,* né à Aurillac (Cantal) en 1756, curé de Sabran (Gard, arrondissement d'Uzès, canton de Bagnols) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné en 1793 ; envoyé à Rochefort au commencement de l'année suivante pour être déporté ; mort dans la nuit du 20 au 21 juin, à l'âge de trente-huit ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Matthieu,* né à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe, arrondissement de Nancy), vicaire à Lunéville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa province malgré la loi de déportation ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort dans la nuit du 19 au 20 juin et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jeanne-Marie *Saint-Sibert,* née à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), religieuse bénédictine du diocèse de Rennes ; resta dans sa ville natale après la suppression des Ordres monastiques ; arrêtée comme fanatique et suspecte en 1793 ; conduite à Paris au printemps de l'année suivante ; refusa le serment de liberté-égalité ; condamnée à mort pour ce refus ; exécutée à l'âge de quarante ans. 1794.

XXIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Pierre *Clavière,* né à Castelnau-de-Montratier (Lot, arrondissement de Cahors) en 1730, curé de Caussade (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Montauban) ; condamné à mort comme fanatique et ennemi du peuple, par le tribunal révolutionnaire de Paris ; exécuté avec dix-sept de ses paroissiens, convaincus d'avoir, en mémoire de la mort de Louis XVI, arboré la cocarde noire et déposé celle de la Révolution. 1794. — Pierre-Jérôme *Davergne,* né à Feuquières (Somme, arrondissement d'Abbeville, canton de Moyenneville), prêtre du diocèse d'Amiens ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 dans le diocèse de Sarlat (aujourd'hui de Périgueux), où il exerçait le saint ministère ; condamné à la déportation par les administrateurs du département de la Dordogne ; conduit à Rochefort en 1794 pour être déporté ; embarqué à cet effet sur le navire *les Deux-Associés ;* mort à l'âge de trente et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jacques-Maurille *Dupas,* né à Ruffec (diocèse de Poitiers) et vicaire en cette ville ; refusa le serment schismatique de 1791 ; jeté dans les prisons de Poitiers, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph *Grangier,* né à Allègre (Haute-Loire, arrondissement du Puy), prêtre, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, en leur maison de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans la Saintonge, s'occupant d'y exercer son saint mi-

nistère ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort à l'âge de quarante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Maximilien *Hadol*, né à Remiremont (Vosges), curé de Gemaingoutte (arrondissement et canton de Saint-Dié) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1794 et condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Meurthe, siégeant à Nancy ; exécuté à l'âge de soixante ans. 1794.

Jean *Fisher*, évêque de Rochester (Angleterre, comté de Kent), naquit à Beverley (comté d'York) vers l'an 1455, et avait été chancelier de l'université de Cambridge avant son élévation à l'épiscopat. Il devint ensuite confesseur de la reine Marguerite et précepteur du prince, son fils, qui monta sur le trône sous le nom de Henri VIII (1509-1547). Son royal élève s'étant déclaré chef suprême de l'Eglise dans ses Etats, l'évêque de Rochester refusa de lui reconnaître ce titre, ce qui eût été en effet un acte d'apostasie. Henri, sans égard pour les vertus, le grand âge et les services qu'il avait reçus de son vénérable précepteur, le fit jeter dans un cachot, et ayant appris que le pape Paul III lui destinait le chapeau de cardinal, il fit cette atroce plaisanterie : « Je ferai en sorte que quand le chapeau arrivera, la tête pour laquelle il est destiné soit abattue ». En effet, il fit hâter le procès du vénérable évêque, qui fut décapité à l'âge de quatre-vingts ans. 1535.

La vénérable *Marie-Josèphe de Sainte-Agnès*, religieuse Augustine Déchaussée, née à Benigania (Espagne, diocèse de Valence) le 9 février 1625, morte en odeur de sainteté à l'âge de soixante et onze ans. La cause de sa béatification est introduite à Rome. 1696. — Le vénérable Pierre *Quintin*, religieux Dominicain au couvent de Morlaix, en Bretagne [1]. 1629. — Jean *Heren*, jésuite, recteur du collége de Douai et de Lille [2].

XXIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Nicolas *Henri*, né à Vicq (Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton de Varennes), curé dans le diocèse de Langres ; arrêté à Vauventriers (Eure-et-Loir) et conduit à Paris ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel de cette ville ; décapité à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — *Hilaire*, curé de Bretignolles (Vendée, arrondissement des Sables, canton de Saint-Gilles-sur-Vie), au diocèse de Luçon ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté par des soldats conventionnels ; conduit, ainsi que deux autres prêtres, devant une commission militaire établie à Saumur (Maine-et-Loire) ; condamné à la peine de mort comme brigand de la Vendée. 1793. — *Hilaire* (frère du précédent), curé de Tancoigné (Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur, canton de Vihiers), au diocèse d'Angers ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté par des soldats conventionnels et massacré par eux comme prêtre fanatique et réfractaire. 1793. — Pierre *Hochard*, né en 1758, missionnaire à la Guyane française à l'époque de la Révolution ; persévéra dans les vrais principes de l'Eglise catholique, et fut, pour cet effet, persécuté par les agents de la République française à Cayenne ; mort dans cette ville à l'âge de quarante ans. 1798. — Antoine *Imbert*, né à Lyon (Rhône), prêtre de la Congrégation des Missions de Saint-Lazare de cette province ; prêta le serment de la constitution civile du clergé, puis témoigna le plus vif regret de la faute qu'il avait commise ; arrêté à Saint-Chamond (Loire, arrondissement de Saint-Etienne), où il s'était réfugié ; conduit devant le tribunal révolutionnaire de Feurs (arrondissement de Montbrison) ; condamné à mort et exécuté à l'âge de soixante-cinq ans. 1793.

1. Voir le *Martyrologe de France* du 21 juin (tome VII, page 180). — 2. *Ibid.*

XXIIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Edouard *Gouillard*, né au diocèse d'Aire (diocèse actuel d'Arras), chanoine de l'une de ses églises collégiales ; condamné à mort, à cause de ses vertus sacerdotales, par le tribunal révolutionnaire d'Arras ; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Robert *Hamel*, né aux environs de Granville (Manche) en 1721, prêtre et religieux récollet du diocèse de Coutances ; quitta son cloître lors de la suppression des Ordres monastiques en 1791 ; arrêté en 1793 ; conduit à Bordeaux, et de là au fort de Blaye ; transféré malade à l'hôpital Saint-André de la première ville ; mort en ce lieu à l'âge de soixante-treize ans. 1795. — Marguerite *Jobart*, religieuse du diocèse de Besançon, sous le nom de sœur Dorothée ; expulsée de son cloître à la suppression des Ordres monastiques ; se réfugia à Vaivre (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Pont-de-Roide), son pays natal ; emprisonnée comme fanatique ; transférée ensuite à Paris et condamnée à mort comme conspiratrice par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; décapitée à l'âge de vingt-trois ans. 1794. — *Lefebvre*, prêtre du diocèse d'Angers ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; renfermé, comme prêtre réfractaire, dans une maison de détention, à Dijon (Côte-d'Or) ; mort en ce lieu. 1793. — Catherine *Maret*, née à Panat (Aveyron) vers 1752, religieuse de la ville de Bordeaux ; arrêtée avec cinq autres religieuses ; condamnée à mort, ainsi que ses sœurs en Jésus-Christ, pour avoir déclaré qu'elle avait assisté à une messe célébrée par un prêtre réfractaire ; exécutée à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Antoine-François-Xiste *Morel*, prêtre du diocèse de Carpentras (aujourd'hui d'Avignon), vicaire à Monteux (Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et se réfugia à Venasque (canton de Pernes) ; arrêté et conduit à Orange ; condamné à mort par une commission populaire établie en cette ville. 1794.

XXIVe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis-Augustin *Bernard*, né à Auray (Morbihan, arrondissement de Lorient), prêtre du diocèse de Vannes, vicaire à Bais (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Vitré, canton de La Guerche) ; condamné à la déportation (1793) pour refus du serment schismatique de 1791 ; embarqué sur le navire *les Deux-Associés* ; mort à l'âge de quarante ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Dudognon de Verneuil*, né à Condat-sur-Tricon (Dordogne, arrondissement de Nontron, canton de Champagnac), prêtre du diocèse de Périgueux ; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et se réfugia à Bordeaux en 1793 ; arrêté en ce lieu et livré à une commission militaire ; condamné à mort pour refus de serment ; exécuté à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Jean *du Hautmont*, né à Beaussac (Dordogne, arrondissement de Nontron, canton de Mareuil), prêtre du diocèse de Périgueux ; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et resta dans son pays malgré la loi de déportation de 1792 ; arrêté et jeté dans les prisons de Périgueux ; transféré à Paris au printemps de 1794 ; condamné à mort comme fanatique par le tribunal criminel de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Jean *Tournemine*, né à Fontanes (Lozère, arrondissement de Mende, canton de Langogne) en 1720, curé de Florac (diocèse de Mende) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation ; arrêté et envoyé à Paris ; condamné à mort par le tribunal de cette ville, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple ; exécuté à l'âge de soixante-quatorze ans. 1794.

Pierre-Joseph *Triest* (surnommé l'Apôtre de l'humanité, la Providence des pauvres, le Vincent de Paul de la Belgique), né à Bruxelles le 31 août 1760, ordonné prêtre le 10 juin 1786, successivement coadjuteur à Notre-Dame de Malines (1788), coadjuteur à Assche, près Bruxelles (1789), desservant d'Assche (1791), vicaire de Notre-Dame d'Hanswik, à Malines (1791), curé et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Renaix (1797). Il est célèbre dans toute la Belgique pour ses fondations pieuses [1]. 1836.

Le vénérable Jean-Baptiste *Tolomei*, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Né le 6 juillet 1248 à Sienne (Toscane), d'une famille noble, riche et pieuse, qui l'éleva d'une manière chrétienne, ne répondit pas d'abord aux exemples et aux leçons de vertu qui lui furent donnés dans son jeune âge. La fréquentation des mauvaises compagnies l'entraîna dans le désordre : sa conduite devint un sujet d'affliction pour ses parents et de scandale pour ses compatriotes. Néra Tolomei, qui était de la même famille, alors religieuse du Tiers Ordre de Saint-Dominique, qu'elle illustrait par ses vertus, ne cessait de demander à Dieu la conversion de cet enfant prodigue. Ses prières furent enfin exaucées, et elle eut la consolation de le voir entrer dans une voie nouvelle. Il avait trente et un ans lorsque, touché subitement de la grâce, il sollicita, en 1279, son admission dans l'Ordre de Saint-Dominique ; mais on ne consentit à le recevoir qu'après que saint Ambroise de Sienne se fut porté garant de la sincérité de sa vocation. En entrant en religion, il changea son nom d'Annibal en celui de Jean-Baptiste. Devenu un homme nouveau, il se fit admirer par ses vertus et surtout par les austérités de la pénitence. Formé à la prédication par saint Ambroise de Sienne, il annonça la parole de Dieu dans les principales villes d'Italie et de Sicile, d'où il passa en Allemagne, en France, en Angleterre, et partout ses discours convertirent un grand nombre de pécheurs et d'hérétiques. C'est pendant qu'il était en Sicile, que le pape Honoré IV le nomma son nonce auprès de Pierre d'Aragon, qui s'était emparé de cette île au préjudice de Charles d'Anjou. Les instances du nonce ne purent le déterminer à renoncer à son usurpation, et il se vit contraint de renouveler contre lui les censures ecclésiastiques, dont il avait été précédemment frappé pour le même sujet. Jean-Baptiste Tolomei passa ensuite en Orient pour soutenir le courage des chrétiens assiégés à Ptolémaïde, la seule ville qu'ils possédaient encore dans la Terre Sainte, et lorsqu'elle eut été prise par les Sarrasins, il revint en Italie continuer ses fonctions apostoliques. Dieu le favorisa du don des miracles et de celui de prophétie. Il prédit à Nicolas Bocasini, alors général des Dominicains, qu'il deviendrait Pape. Jean XXII l'ayant fait venir à Avignon, il mourut dans cette ville. Le Pape, qui l'avait reçu avec de grands témoignages d'estime et de vénération, pleura sa mort, qu'il regardait comme une grande perte pour l'Eglise, à laquelle il avait rendu d'éminents services. Son tombeau a été illustré par des miracles, et les historiens de son Ordre lui donnent le titre de bienheureux. 1320.

La vénérable *Raingarde*, veuve, religieuse de l'Ordre de Cluny [2]. 1135.

1. Le chanoine Triest est fondateur :

1° Des *Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie*. Elles s'occupent de l'instruction des enfants pauvres. Cette communauté prit naissance le 4 novembre 1803, à Lovendegem, village situé à deux lieues de Gand. Transféré dans la ville de Gand le 30 juillet 1805, le nouvel institut fut approuvé et autorisé par l'empereur Napoléon Ier le 25 juillet 1806. Un décret impérial, en date du 18 septembre de la même année, fit à la communauté la concession gratuite de l'abbaye de Terhaegen. C'est là qu'est aujourd'hui la maison-mère. Les Constitutions des Sœurs de la Charité, rédigées par le fondateur, furent approuvées du pape Pie VII, par un bref du 9 septembre 1816.

2° Des *Frères de la Charité*. Ils sont destinés à servir les malades, à soigner les aliénés, à instruire les sourds-muets, les pauvres, les orphelins. Cette communauté, fondée le 7 novembre 1810, a sa maison-mère à Gand, et possède de nombreux établissements dans les autres villes de Belgique : à Froidmont, à Bruges, à Anvers, à Louvain, à Saint-Trond, à Bruxelles, à Ostende, à Nivelles, à Liége, à Namur, à Verviers, etc., etc.

3° Des *Dames de la Charité maternelle*, qui ont soin des femmes en couches appartenant à la classe pauvre. Cette fondation date de 1822.

4° Des *Frères de Saint-Jean-de-Dieu*, qui vont soigner les hommes malades, à domicile, en qualité de gardes-malades. Cette fondation date de 1825. (Les femmes malades sont soignées à domicile par deux communautés religieuses, les *Sœurs noires* et les *Fileuses;* leur institution est antérieure à celle des Frères de Saint-Jean-de-Dieu.)

5° Des *Sœurs de l'Enfance de Jésus*, destinées à soigner les enfants trouvés et les enfants malades au-dessous de dix ans. Elles datent de 1835. — Cf. *Dictionnaire des Ordres religieux*, par le R. P. Hélyot, continué par l'abbé Marie-Léandre Badiche, du clergé de Paris.

2. Voir quelques détails sur elle au *Martyrologe de France* du 24 juin (tome VII, page 269).

XXVe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Bernard,* prêtre, religieux capucin du couvent de Valréas (Vaucluse, arrondissement d'Orange) ; condamné à mort comme conspirateur par la commission populaire d'Orange ; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Philippine *Hannecart de Briffœuil,* née à Douai (Nord), supérieure de l'abbaye royale d'Annay-Brailles, au diocèse d'Arras ; condamnée à mort par le tribunal criminel de cette dernière ville, comme coupable de conspiration et de fanatisme ; exécutée à l'âge de soixante-huit ans. 1798. — Jean-Pierre *Deforis,* né à Monthrison (Loire) en 1732, prêtre et religieux de la Congrégation de Saint-Maur ; ne prêta aucun des serments révolutionnaires ; condamné à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de Paris ; exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Auguste *Dadonville,* né à Roinvilliers (Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes, canton de Méréville) en 1759, prêtre et chanoine de Lille (Nord) ; ne fit point le serment schismatique de 1791, et se réfugia à Paris, au sein de sa famille ; arrêté en 1794 ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel de cette ville ; exécuté à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Jean-Pierre *Dufour,* prêtre et religieux bénédictin ; se réfugia à Paris après la suppression des Ordres monastiques ; arrêté et condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par le tribunal criminel de cette ville. 1794. — Marie *Lhuillier,* née à Arquenay (Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Meslay), religieuse, sous le nom de sœur Monique, de l'hospice de la Miséricorde de Jésus, à Château-Gonthier ; refusa de prêter les serments révolutionnaires ; arrêtée vers la fin de 1793 et jetée dans les prisons de cette ville ; transférée un mois après à Laval ; condamnée à mort comme fanatique par une commission militaire établie dans cette ville ; guillotinée à l'âge de cinquante ans. 1794. — Henri-Pierre-Martial *de la Moudière,* prêtre, chanoine de la cathédrale de Séez (Orne, arrondissement d'Alençon) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; sortit de France en septembre 1792, puis revint à Séez ; arrêté peu après et conduit à Alençon ; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de l'Orne, siégeant en cette ville. 1793.

Les vénérables Dominique *Hénarès,* évêque, et son catéchiste, décapités en Cochinchine en haine de la religion [1]. 1838. — La vénérable *Eve,* recluse à Liége (Belgique) [2]. 1265.

XXVIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Mathurin *Dornal de Guy,* né à Saint-Ferme (Gironde, arrondissement de la Réole, canton de Pellegrue), prêtre du diocèse de Bordeaux ; condamné à mort pour refus de serment par la commission militaire établie dans cette ville ; immolé à l'âge de soixante ans. 1794. — Marguerite *Durand,* née à Marmande (Lot-et-Garonne), religieuse du diocèse de Bordeaux ; demeura dans cette ville après la suppression de sa communauté ; resta fidèle à sa foi ; condamnée à mort par la commission militaire de Bordeaux, pour avoir donné l'hospitalité à un prêtre catholique ; exécutée à l'âge de trente ans. 1794. — Louis *Gardès,* né au Béage (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton de Montpezat) en 1755, curé du Caylar (Hérault, arrondissement de Lodève) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse jusqu'en 1791, d'après

1. Nous avons esquissé leurs notices dans ce volume, au 5 février, page 109.
2. Voir le *Martyrologe de France* du 25 juin (tome VII, page 325).

les ordres des administrateurs du Gard ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Allier, siégeant à Privas ; exécuté à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Joseph-Blaise-Martin *Guillabert*, né à Forcalquier (Basses-Alpes) en 1761, prêtre du diocèse de Toulon (aujourd'hui de Fréjus) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia dans sa famille, au Val (Var, arrondissement et canton de Brignoles) ; se retira ensuite, après avoir été forcé de souscrire (4 août 1792) la formule d'une prestation de serment civique, à la Chartreuse de Laverne, près Thonon (Haute-Savoie) ; y rétracta ce serment ; quitta la Chartreuse en septembre 1793 et passa en Piémont ; arrêté dans sa route et amené dans les prisons de Grenoble ; transporté malade à l'hôpital de la Providence de cette ville ; parvint à s'évader et passa de nouveau en Savoie ; arrêté à Rumilly (Haute-Savoie, arrondissement d'Annecy) ; réintégré dans les prisons de Grenoble en 1794 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Isère, siégeant dans cette ville ; exécuté à l'âge de trente-trois ans. 1794. — Suzanne *Loustalet*, née à Bordeaux, religieuse de cette ville ; continua de l'habiter après la suppression des Ordres monastiques ; condamnée à mort pour avoir refusé de faire connaître l'asile du prêtre Mathurin Dornal de Guy (cité plus haut), dont la tête était mise à prix ; exécutée à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Michel-Jean *Perron*, diacre du diocèse de Clermont-Ferrand ; ne put être soumis à la prestation du serment de la constitution civile du clergé, ni être atteint par la loi de déportation ; resta chez ses parents, à Billom (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont) ; arrêté et conduit dans les prisons de cette ville ; condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Raymond *Petiniaud de Jourgnac*, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1747, prêtre, docteur de Sorbonne, vicaire général de l'évêque de Limoges ; refusa le serment schismatique de 1791, et quitta la ville épiscopale pour se retirer à Riom ; mis en réclusion à Limoges en 1792, puis condamné à la déportation au-delà des mers ; conduit à cet effet à Rochefort au commencement de 1794 ; mort à l'âge de quarante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Marie *Revenaz*, né à Seyssel (Ain, arrondissement de Belley) en 1752, prêtre du diocèse d'Annecy (Haute-Savoie) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; chassé de sa paroisse en 1792 ; se réfugia successivement à Seyssel, à Annecy, à Chambéry, à Grenoble, à Moirans, à Tullins, à Vimay, à Romans, à Valence, à Saint-Marcellin (Isère) ; arrêté en cet endroit le 18 janvier 1794 ; conduit enchaîné à Grenoble ; enfermé à la Conciergerie, puis transféré à la prison de Sainte-Marie-d'En-Haut ; condamné à mort comme prêtre réfractaire ; exécuté à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Henri *Senlis*, prêtre du clergé de Paris, vicaire de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile ; refusa le serment schismatique de 1791, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation comme prêtre réfractaire ; ne fut point déporté, mais jeté dans les prisons de Bicêtre ; traduit devant le tribunal révolutionnaire en 1794, comme complice de conspirations de prisons ; condamné à mort et exécuté à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Augustin-Jacques *Testard du Lys*, prêtre ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Paris ; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Seine. 1794. — Jean *Valette*, né à Paussac (Dordogne, arrondissement de Ribérac, canton de Montagrier), curé de cette paroisse ; fit les deux serments de la Révolution ; arrêté en 1793 dans le département de la Dordogne et conduit à Rochefort l'année suivante, pour être déporté sur des plages lointaines ; rétracta ses deux serments ; mort en exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Vincent *de Meur*, prêtre, docteur de Sorbonne, l'un des fondateurs et des premiers supérieurs du séminaire des Missions-Etrangères, à Paris. Né à Tonquédec (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Plouaret) en 1628, il s'endormit dans la paix du Seigneur, à l'âge de quarante ans, au village du Vieux-Château (Seine-et-Marne), laissant après lui une grande réputation de sainteté. 1668. — Catherine-Marcelline *Pauper*, vierge nivernaise, célèbre par sa piété [1]. 1708.

XXVIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Albertine *Briois*, religieuse, supérieure de la communauté des Ursulines d'Arras (Pas-de-Calais); condamnée à mort comme fanatique, par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécutée à

1. Voir quelques détails sur Catherine-Marcelline Pauper, au *Martyrologe de France* du 26 juin (tome VII, page 364).

l'âge de soixante-sept ans. 1794. — Françoise-Marguerite *Briois* (sœur de la précédente), religieuse du couvent des Chartreuses de Béthune (Pas-de-Calais); arrêtée comme suspecte et envoyée à la mort à l'âge de soixante ans. 1794. — Alizier *Chancelle*, né dans le diocèse de Carpentras (aujourd'hui d'Avignon), curé de Visan (Vaucluse, arrondissement d'Orange, canton de Valréas); condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire d'Orange. 1794. — André-Charles *Dorgueil*, né dans la paroisse de la Couture, au Mans, le 21 novembre 1760, vicaire à Saint-Cosme-du-Vair (Sarthe, arrondissement et canton de Mamers); condamné à mort comme prêtre réfractaire et brigand, par la commission révolutionnaire de Laval; exécuté à l'âge de trente-trois ans, avec Louis Chadaigne, laboureur à Nuillé-sur-Ouette, la fille et la sœur de ce dernier, tous trois convaincus du crime d'hospitalité envers lui. 1794. — Pierrette-Nicole *du Portail*, née à Metz en 1740, abbesse du monastère de Louye (Ordre de Saint-Benoît), au diocèse de Chartres; se retira à Dourdan (Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet) après la suppression des Ordres monastiques; arrêtée et traduite devant le tribunal révolutionnaire de Paris; condamnée à mort sous prétexte de correspondance épistolaire avec des parents d'émigrés; exécutée à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Pierre-Antoine *Vialard*, né à Vénès (Tarn, arrondissement de Castres, canton de Lautrec), curé de Brassac (arrondissement de Castres); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta en France malgré la loi de déportation; arrêté et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane; enfermé au fort du Hâ; transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1794.

Le Père Jean *de Hecque*, procureur de l'abbaye de Dommartin (diocèse primitif d'Amiens), et le Père Philippe *Powel*, prêtre du collége des Bénédictins anglais de Douai, tous deux martyrs [1]. 1568 et 1346.

Le vénérable Thomas *Thoan*, catéchiste tong-kinois et économe de la mission du Tong-King oriental. Arrêté à l'âge de soixante-quatorze ans et jeté dans les fers, les païens l'y laissèrent sans nourriture, de sorte qu'il mourut de faim dans son cachot. 1840.

XXVIIIe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Philippe *Bottot*, curé de Villemoiron (Aube, arrondissement de Troyes, canton d'Aix-en-Othe); condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Aube. 1794. — Antoine *Gely*, curé de Barjac (Gard, arrondissement d'Alais); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté dans sa paroisse en 1794 et traîné dans les prisons de Mende; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — Esprit *Vincent*, prêtre du diocèse d'Orange (aujourd'hui d'Avignon), né en 1725; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira à Piolenc (arrondissement et canton d'Orange) en 1792; arrêté dans ce bourg au printemps de 1794 et jeté dans les prisons d'Orange; condamné à mort comme conspirateur, par la commission populaire établie dans cette ville; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Joseph *Leveneur de la Villechaperon*, né à Hénon (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc, canton de Moncontour) en 1753, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira dans une maison qu'il possédait à Saint-Goueno (arrondissement de Loudéac, canton de Colinée); arrêté chez lui par des soldats républicains et fusillé sur-le-champ, à l'âge de quarante ans. 1793. — Le Père Jean-François *Villeretz*, prêtre et religieux Récollet à Bapaume (Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras); rentra dans le monde à la suppression des Ordres monastiques, mais ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1794 et guillotiné sur-le-champ. 1794.

1. Voir le *Martyrologe de France* du 27 juin (tome VII, page 386).

XXIXe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Bédouin*, prêtre et religieux grand-carme du diocèse d'Avignon, retiré à Sorgues (Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de Bédarrides); arrêté en 1794; condamné à mort sous l'inculpation de fédéralisme, par la commission populaire d'Orange; exécuté à l'âge de trente ans. 1794. — Nicolas *Huard*, né aux environs de Lisieux (Calvados) en 1754, vicaire à Rambouillet (Seine-et-Oise); refusa le serment schismatique de 1791 et se retira à la Chapelle-Guillaume (Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, canton d'Authon); arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris; condamné à mort sous prétexte d'avoir fait des quêtes destinées aux brigands de la Vendée; exécuté à l'âge de quarante ans. 1794. — Guillaume *Trioullier*, né à Saint-Bauzile (Tarn, arrondissement de Gaillac, canton de Castelnau-de-Montmiral) en 1740, curé de cette paroisse; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne quitta point la France lors de la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté vers la fin de 1793 et conduit à Paris; condamné à mort par le tribunal de cette ville, comme ayant provoqué au fanatisme; décapité à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Jean-François *Vaurs*, né à Floirac (Lot, arrondissement de Gourdon, canton de Martel) en 1740, curé de Gramat (arrondissement de Gourdon); refusa le serment de la constitution civile du clergé et se retira à Paris; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794.

Pierre *Famelart*, curé de Tourcoing (diocèse de Tournai), massacré, en haine de la religion, par les protestants des Pays-Bas [1]. Vers 1550. — Vincente-Eugénie *Levesque de Saint-James*, jeune personne d'une éminente piété, morte en odeur de sainteté à Redon, diocèse de Rennes. 1784.

La vénérable Marie-Eustelle *Harpain*, née à Saint-Palais, près de Saintes (Charente-Inférieure) le 19 juin 1814. Caractère vif, imagination ardente, cœur sensible et tendre, cette jeune fille s'ouvrit tout d'abord aux insinuations de l'esprit du monde, et la vanité s'empara de son âme. L'exemple de personnes pieuses la sauva : elle résolut enfin de se consacrer tout entière à Dieu. Le monde et le démon blâmèrent sa conduite; mais le divin Maître dédommagea largement son humble servante, en la comblant de ses plus insignes faveurs. Victime du divin amour, elle fut consumée par lui, et s'éteignit à la fleur de son âge, dans sa vingt-huitième année [2]. 1842.

XXXe JOUR DE JUIN

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Abraham*, prêtre de l'église cathédrale d'Arras; condamné à mort pour refus de serment par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-douze ans. 1794. — Reine *Beck*, née à Hazebrouck (Nord), religieuse ursuline à Cassel (Belgique); faite prisonnière par l'armée républicaine; envoyée à Arras et traduite devant le tribunal révolutionnaire de cette

1. Voir, au *Martyrologe de France* du 29 juin (tome VII, page 421), quelques détails sur Pierre Famelart et Eugénie Levesque de Saint-James.

2. Marie-Eustelle s'est peinte tout entière dans ses admirables lettres : elles ont été recueillies en deux beaux volumes par les soins de la librairie catholique de Périsse frères (Paris, chez Régis Ruffet, 1866).

ville ; condamnée à mort et exécutée à l'âge de vingt-cinq ans. 1794. — Pierre-Gabriel *Bénard,* né aux Loges (Calvados) vers 1747, prêtre du diocèse de Lisieux ; condamné à mort pour refus de serment par le tribunal révolutionnaire de Paris ; exécuté à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Guillaume-François *Boucquart,* prêtre et religieux belge ; fait prisonnier par les troupes de la Convention ; amené à Arras et condamné à mort, pour refus de serment, par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de quarante ans. 1794. — Henriette *de Buchy,* née à Lille (Nord), religieuse ursuline à Cassel (Belgique) ; condamnée à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire d'Arras ; exécutée à l'âge de trente ans. 1794. — Pierre-Joseph *Charlet,* prêtre et religieux belge ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras ; exécuté à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Simon *Chartrel,* prêtre et religieux belge ; arraché de son couvent par les soldats de la Convention, à l'âge de quatre-vingt-un ans ; envoyé à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Pierre-Siméon *Foly,* prêtre et religieux belge ; arraché de son cloître par les troupes de la Convention ; envoyé à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de trente-trois ans. 1794. — Liéven-François *Gamblain,* prêtre et religieux belge ; arraché de son cloître par les troupes de la Convention ; amené à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Pierre-Jacques *Cleys,* prêtre et religieux belge ; enlevé de son couvent par les troupes de la Convention ; envoyé à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de soixante ans. 1794. — Pierre-Jean *Montagne,* prêtre et religieux belge ; arraché à son couvent par les troupes de la Convention ; envoyé à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Elisabeth *Dorat,* religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique ; se retira, après la suppression des cloîtres, au bourg de Sauvessangues (Puy-de-Dôme, arrondissement d'Ambert, canton de Viverols) ; arrêtée et jetée dans les prisons du Puy ; condamnée à mort comme recéleuse de prêtres réfractaires par le tribunal révolutionnaire de la Haute-Loire. 1794. — Anne *Van-Dervick,* religieuse hospitalière de Belgique ; arrachée à son cloître par les troupes de la Convention ; conduite à Arras et condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Barbe *Grison,* née à Hazebrouck (Nord), supérieure des Ursulines de Cassel (Belgique) ; faite prisonnière par les troupes de la Convention ; amenée à Arras et condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécutée à l'âge de quarante ans. 1794. — Druon-Joseph *Lefrançois du Fétel,* né à Arras (Pas-de-Calais), religieux de l'abbaye d'Arrouaise et prévôt de Monchy-au-Bois (arrondissement d'Arras, canton de Baumetz-les-Loges) ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras, pour son attachement à la foi catholique ; exécuté à l'âge de soixante-quatorze ans. 1794. — Philippe-Joseph-Maximilien *Leroux,* prêtre et religieux belge ; arrêté par les troupes de la Convention ; envoyé à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Marie-Augustine-Scholastique *Minne,* née à Cassel (Belgique), religieuse ursuline de cette ville ; arrêtée par les troupes de la Convention ; envoyée à Arras et condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Pierre-Charles-François *Moncomble,* prêtre, religieux bénédictin de la ville d'Arras ; y resta malgré la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1793 et condamné à mort, en raison de sa foi, par le tribunal révolutionnaire du Pas-de-Calais ; exécuté à l'âge de soixante-quinze ans. 1794. — Jean-Antoine *Pellaert,* prêtre et religieux belge ; arrêté par les troupes de la Convention ; conduit à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de soixante ans. 1794. — Marcel *Picavet,* né à Duisans (Pas-de-Calais, arrondissement et canton d'Arras), prêtre et religieux belge ; enlevé de son couvent par les troupes de la Convention, lorsqu'elles envahirent la Belgique ; envoyé à Arras et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Jean-Louis *Vertock,* prêtre et religieux belge ; enlevé de son couvent par les troupes de la Convention ; conduit à Arras ; condamné à mort et exécuté à l'âge de trente-neuf ans. 1794.

Le vénérable César *Baronius,* prêtre de l'Oratoire et cardinal, auteur des *Annales Ecclésiastiques* [1]. 1607.

Le vénérable Vincent *Yen,* prêtre tong-kinois, religieux dominicain et martyr. Né en 1765 dans le Tong-King oriental, il travailla pendant quarante ans avec un zèle infatigable au salut de ses frères et à la propagation de l'Evangile. Il était âgé de soixante-treize ans, et il continuait à remplir avec ardeur les fonctions de missionnaire, lorsqu'il fut arrêté au commencement de juin de l'année 1838. Traîné de tribunal en tribunal jusqu'au chef-lieu de la province, chaque fois qu'on le sommait d'apostasier, il répondait que la religion chrétienne était la seule véritable, qu'il avait l'honneur d'en être le ministre, et qu'il ne demandait pas mieux que d'en devenir le martyr. On lui fit aussi mille questions insidieuses et perfides sur la retraite des missionnaires européens, et il répondit avec simplicité qu'il ignorait le lieu où ils se trouvaient actuellement. Le gouverneur, touché de son grand âge et de ses vertus, l'engagea à se faire passer pour médecin ; mais il ne voulut pas d'une grâce qu'il eût fallu acheter au prix d'une dissimulation opposée à la sincérité chrétienne ; il continua donc à se déclarer hautement prêtre de Jésus-Christ. Vinrent ensuite

1. Nous avons esquissé la notice de Baronius à la suite de la vie de saint Philippe de Néri, fondateur de l'Oratoire, au 26 mai (tome VI, pages 224-228).

les promesses et les menaces, les sollicitations, les outrages et les tourments : tout fut inutile. Le gouverneur ne voulut pas cependant prononcer contre lui la peine de mort, et il en référa au roi, le suppliant de renvoyer l'affaire au premier mandarin de Nam-Dinh, d'où le saint vieillard était originaire ; mais Minh-Mênh le condamna à être décapité. Ce jugement du roi lui fut notifié le 30 juin 1838, et le même jour, il fut conduit au supplice. Il apprit cette nouvelle avec joie, marcha à la mort avec un courage qui saisit d'admiration ceux qui en furent témoins. Il priait encore lorsque le bourreau lui coupa la tête, et les fidèles, des païens mêmes, s'empressèrent de recueillir son sang et de s'approprier quelques lambeaux de ses habits. Le mandarin qui présidait à l'exécution permit d'emporter son corps et sa tête, et il leur fit donner de la toile pour servir à la sépulture du martyr. Ses dépouilles mortelles furent inhumées avec honneur dans le territoire de Tho-Ninh, qui avait été le principal théâtre de son zèle. 1838.

MOIS DE JUILLET

PREMIER JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Augustin *Clech,* né à Plestin (Côtes-du-Nord), prêtre du diocèse de Tréguier (aujourd'hui de Saint-Brieuc) ; ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Brest ; exécuté à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Jean-Baptiste *Duverneuil,* né à Limoges (Haute-Vienne), prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes Déchaussés, sous le nom de Père Léonard, dans leur couvent d'Angoulême ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté au commencement de 1794 et déporté au-delà des mers ; mort en exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Antoine *Knoepffler,* prêtre français du diocèse de Spire (Bavière) ; ne fit pas le serment schismatique de 1791 ; arrêté dans le département de la Moselle et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Metz. 1794. — Jean-Baptiste *Mosnier,* prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand, vicaire à Saint-Maurice-de-Roche (Haute-Loire) ; refusa le serment de 1791 et resta au milieu de ses paroissiens malgré la loi de déportation ; arrêté et jeté dans les prisons du Puy ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du Puy. 1794. — Janvier *Savel,* prêtre et religieux Capucin à Marvejols (Lozère) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans cette ville après la suppression des Ordres monastiques ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Mende, puis condamné à mort par le tribunal criminel de cette ville. 1794. — Louis-François-Charles *Duportail de la Bénardière,* né à Saint-Jouin-de-Blavou (Orne, arrondissement de Mortagne-sur-Huine, canton de Pervenchères) en 1740, curé de Notre-Dame-du-Ham (diocèse du Mans) depuis le 22 mars 1774 ; assassiné pour refus de serment, par les révolutionnaires de Bellême (Orne), en juillet 1792. — Pierre-Yrieix *Labrouhe de la Borderie de Férignac,* chanoine de la collégiale de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) ; déporté au-delà des mers en 1793, pour refus de serment ; mort à l'âge de trente-huit ans, en juillet 1794. — *Caseau,* prêtre septuagénaire de la ville de Nevers ; enfermé dans cette ville comme non-assermenté ; mort dans les premiers jours de juillet 1793. — Michel *Eblinger,* né à Ottonville (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Boulay) en 1724, ermite à Saint-Avold ; déporté au-delà des mers comme insermenté ; mort en juillet 1794. — *Lambaud,* né à Pont-à-Mousson (Meurthe) vers 1726, curé de Rosières-en-Haye (arrondissement de Toul, canton de Domèvre) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 dans le département de la Meuse ; mis en réclusion à Bar-le-Duc ; envoyé à Rochefort et déporté ; mort en juillet 1794. — Pierre *Lartigue,* né à Clérac (Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac, canton de Montguyon) en 1738, prêtre du diocèse d'Agen, sociétaire des disciples de saint Ignace ; ne fit aucun

des serments révolutionnaires et rentra dans le monde à la suppression de cette société, arrêté par une populace furieuse en juillet 1792 et fusillé à Clérac auprès de l'arbre de la liberté. — Jean-Baptiste *Menestrel*, né à Omécourt (Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Formerie) vers 1749, prêtre et chanoine de la collégiale de Remiremont (Vosges); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté le 29 avril 1793 et emprisonné à Epinal; condamné à la déportation à la Guyane, comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département des Vosges; conduit à cet effet à Rochefort et déporté; mort en juillet 1794. — Jacques *Morize*, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saulieu (Côte-d'Or, arrondissement de Semur); emprisonné en 1793 comme insermenté; envoyé à Bordeaux, puis déporté à la Guyane; mort en exil en juillet 1795. — *Nadal*, né à Banne (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton des Vans), prieur-curé d'Arpaillargues (Gard, arrondissement et canton d'Uzès); expulsé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791; se réfugia à Banne; arrêté et immolé à coups de sabre, sur la place publique de ce bourg, en juillet 1794. — *Novy*, né aux Vans (Ardèche, arrondissement de Largentière), vicaire à Aujac (arrondissement d'Alais, canton de Genolhac); refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia dans son pays natal; massacré en ce lieu en juillet 1792. — Antoinette *Pellerat*, née à Cuzac (Lot, arrondissement de Figeac) le 17 juin 1760, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise), sous le nom de sœur Henriette; continua de vivre avec ses compagnes après la suppression des Ordres monastiques; condamnée à mort comme fanatique et contre-révolutionnaire; exécutée à l'âge de trente-quatre ans, en juillet 1794. — Claude-Etienne *Pethevet*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Dominique au diocèse de Besançon; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1793; conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane; mort en exil en juillet 1795. — Michel *Petit*, prêtre et chanoine de l'église collégiale de la Sainte-Chapelle, à Dijon (Côte-d'Or); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers; mort en exil en juillet 1795. — *Sigault*, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Nuits (Côte-d'Or, arrondissement de Beaune); ne fit point le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane; mort en exil en juillet 1795. — Etienne-Bernard *Viot*, prêtre du diocèse de Dijon, vicaire à Arcey (Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Sombernon); refusa le serment de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane; mort en exil en juillet 1795.

Antoine *Dupuy*, prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, originaire du diocèse de Lyon; quitta le séminaire le 20 juin 1755 pour aller cultiver dans l'île de Socotora (Mer des Indes) les semences évangéliques qu'y avait jetées saint François Xavier, et y fut massacré par les Arabes en juillet 1760. — Jacques *Querville*, prêtre de la même congrégation, originaire du diocèse de Rouen, partagea l'apostolat et le martyre du précédent. — Maxime *de la Brunière*, né le 18 juin 1816 à Sartrouville (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton d'Argenteuil), prêtre de la même congrégation, massacré dans la Mandchourie en juillet 1846. — Nicolas-Michel *Krick*, né le 21 mars 1819 à Lixheim (Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Phalsbourg), prêtre de la même congrégation, massacré au Thibet en juillet 1854. — Augustin *Bourry*, né le 26 décembre 1826 à la Chapelle-Largeau (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton de Châtillon-sur-Sèvre), assassiné au Thibet, comme le précédent, en juillet 1854.

La vénérable *Clarisse*, vierge, religieuse béguine en Belgique [1]. 1460.

IIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marie-Antoine *Lapinois de Betout*, chanoine de la cathédrale de Sarlat (Dordogne); condamné à mort comme prêtre réfractaire par les révolutionnaires du Périgord. 1794. — Jean-Elie *Borie*, prêtre de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Jean de *Grezel*, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Sarlat, en Périgord; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne quitta point cette ville; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Périgueux; condamné à mort

1. Voir au *Martyrologe de France* du 1er juillet (tome VII, page 546), quelques détails sur la vénérable Clarisse.

comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Pierre *Lavergne*, curé de la paroisse Saint-Louis de Castelnau (ancien diocèse de Sarlat); refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté vers la fin de 1793 et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Pierre *Vernet de Marqueyssat*, chanoine de la cathédrale de Sarlat, en Périgord; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de cette ville après la loi de déportation; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Périgueux; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Jacques *Vallentin*, né en 1730, prêtre du diocèse de Verdun, curé de Challon (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Vigneulles); refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne quitta point la France lors de la loi de déportation; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; transporté malade à l'hôpital de cette ville et mort en ce lieu à l'âge de soixante-quatre ans. 1794.

Le vénérable Bernardin *Realini*, de la Compagnie de Jésus, né à Carpi (ancien duché de Modène), le 1er décembre 1530. On admirait surtout en lui son immense charité et son ingénieuse sollicitude à l'égard des malades. Il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingt-six ans [1]. 1616.

IIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine-Pierre *Ayrault*, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres, arrondissement de Niort) en 1763, vicaire à Niort; condamné à mort comme ennemi du peuple par le tribunal révolutionnaire de Paris. 1794. — François-Siméon *Berbiguier*, prêtre et religieux Capucin de Caderousse (Vaucluse, arrondissement et canton d'Orange); condamné à mort comme fédéraliste par la commission populaire d'Orange. 1794. — Jérôme-François-Joseph *Berbiguier de Larnage*, prêtre du diocèse de Nîmes; condamné à mort comme fédéraliste par la commission populaire d'Orange; exécuté à l'âge de vingt-sept ans. 1794. — François-Dominique *Castin de la Madeleine*, chanoine de la cathédrale de Saintes et vicaire général de ce diocèse; déporté pour refus de serment; rentré en France et exécuté. 1795. — Jean *Juge de la Ferrière*, curé de Saint-Vincent-les-Paluels (Dordogne, arrondissement et canton de Sarlat); refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté dans sa paroisse en 1793 et condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Henri-Blaise *Castion*, prêtre du diocèse d'Orange (aujourd'hui d'Avignon); condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par la commission populaire de cette ville. 1794. — Louis-René-Patrice *Legal*, curé de Bréal (Ille-et-Vilaine); ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira en Angleterre lors de la loi de déportation; y rentra quelque temps après; saisi au moment du débarquement et fusillé. 1795. — Pierre *Sainson*, religieux Augustin au diocèse de Périgueux; ne fit aucun des serments de la Révolution et se retira à Mussidan (Dordogne, arrondissement de Ribérac) lors de la suppression des Ordres monastiques; arrêté et jeté dans les prisons de Périgueux, puis condamné à mort comme réfractaire par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794.

Etienne *Devaux*, prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, né à Loches (diocèse de Tours) en 1745, parti en 1772 pour les Missions de la Chine, mort dans les prisons de Péking le 3 juillet 1785.

1. La cause de Bernardin Réalini est depuis longtemps introduite à Rome. Clément X (1670-1676) proclama l'héroïcité de ses vertus. La Sacrée Congrégation des Rites s'est occupée de nouveau de cette cause en 1838.

IVe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Bachelier,* prêtre insermenté; condamné à la déportation; noyé au Pâté de Blaye (Gironde). 1794. — Anne *Blutel,* religieuse, née à La Rochelle (Charente-Inférieure), condamnée à mort par la commission militaire de cette ville. 1794. — Jean *Casaux,* prêtre et religieux Récollet de Bordeaux, né en 1729; condamné à mort comme insermenté, par la commission militaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-cinq ans. 1794. — Marie *Dubert,* née à Bordeaux en 1729, religieuse de cette ville; condamnée à mort pour refus de serment; exécutée à l'âge de soixante-cinq ans. 1794. — Louis *Depans,* né à Brugheas (Allier, arrondissement de Gannat, canton d'Escurolles), curé de Chatel-Montagne (arrondissement de la Palisse, canton de Mayet-de-Montagne); ne fit pas le serment schismatique de 1791, mais prêta celui de liberté-égalité; arrêté et jeté dans les prisons de Moulins; rétracta son serment; déporté au-delà des mers et mort en exil à l'âge de soixante-deux ans 1794. — Bernard-Laurent *Homage,* prêtre et religieux Capucin du diocèse de Carpentras (aujourd'hui d'Avignon); ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté et jeté dans les prisons d'Orange; condamné à mort comme fédéraliste et exécuté à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — Yves-Jean-Baptiste *Launay,* prêtre du diocèse de Rennes; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté à Fougères (Ille-et-Vilaine) et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Jeanne *Lebert,* née à Clairac (Lot-et-Garonne) en 1759, religieuse de la communauté du Bon-Pasteur de Bordeaux; resta dans cette ville lors de la suppression des Ordres monastiques; arrêtée et condamnée à mort comme recéleuse de prêtres réfractaires; exécutée à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Marguerite *Lebrest,* née à Bordeaux, religieuse de cette ville où elle resta après la suppression des Ordres monastiques; arrêtée et condamnée à mort comme fanatique; exécutée à l'âge de trente-six ans. 1794.

Le vénérable Jean-Baptiste *Jossa,* né à Naples le 21 janvier 1767, de Joseph Jossa et de Grazia Nepeta. Toute son existence fut consacrée aux œuvres de Charité. Ce qui l'a fait surnommer le saint Vincent de Paul des Deux-Siciles. Après une longue et douloureuse maladie, il s'endormit dans la joie du Seigneur, emportant les regrets unanimes des pauvres napolitains [1]. 1828.

Le vénérable *Aurélien,* archevêque de Lyon, fondateur de Saint-Benoit de Seyssieu [2]. 895.

1. Dès que la nouvelle de sa mort fut connue à Naples, des milliers de personnes de toute condition allèrent à l'hôpital des Incurables voir la dépouille mortelle de ce nouveau Vincent de Paul. On s'arrachait déjà ses reliques. Le concours fut tel, lors du transport du bienheureux à l'église Saint-Augustin de la Zecca, que le gouvernement fut obligé d'envoyer des gardes pour le maintien de l'ordre. Jean-Baptiste Jossa fut enseveli dans la chapelle Saint-Nicolas, à droite, en entrant dans l'église. Tous les pauvres de Naples, inconsolables de la mort de leur bienfaiteur, assistèrent à ses funérailles.

La réputation de sainteté dont il avait joui durant sa vie ne fit que s'accroître après sa mort, à cause des nombreux miracles que l'on obtenait de Dieu par son entremise. L'archevêque de Naples commença une enquête. Quarante-cinq témoins firent connaître toutes les circonstances de la vie de Jean-Baptiste Jossa, les œuvres innombrables de charité auxquelles il consacra son existence, les vertus chrétiennes qu'il pratiqua à un degré surhumain, enfin les détails édifiants de sa mort et le concours inusité des fidèles à son convoi : ce qui a toujours été considéré comme une marque non équivoque de sainteté. En cette circonstance, la voix du peuple est véritablement la voix de Dieu.

L'enquête de l'Ordinaire, qui n'avait pas moins de deux mille pages, fut transmise au Saint-Siége, à l'effet d'obtenir l'introduction de la cause. On envoya en même temps cent vingt-trois lettres écrites au Pape dans le même but par les évêques et les chapitres du royaume de Naples. Le roi des Deux-Siciles, joignant ses vœux à ceux du clergé, fit présenter par son ambassadeur près la cour de Rome une dépêche pour le succès de la cause. Cette dépêche est datée du 11 mars 1848. Suivant les règles ordinaires, il aurait fallu attendre dix ans pour ouvrir l'enquête à partir du jour où elle fut présentée à la Sacrée Congrégation des Rites. Pie IX dispensa de ces règles en vertu d'un décret du 30 août 1850. Les décrets généraux d'Urbain VIII prescrivant plusieurs autres formalités, le souverain Pontife dispensa également de ces prescriptions, et la commission d'introduction de la cause fut signée en 1853.

Sans vouloir préjuger en rien les décisions de l'Eglise, il n'est pas douteux que cet homme extraordinaire ne soit un jour proposé à la vénération des peuples. Alors seront accomplies les prophétiques paroles du vénérable Bianchi : « Jean Jossa est un grand saint qui mérite d'être canonisé; c'est un second Jean de Dieu. Après sa mort, on verra de grandes choses ». — Cf. *Analecta Juris Pontificii* (56e livraison, colonnes 2201-2226).

2. Nous avons esquissé sa notice au 4 juillet (tome VIII, pages 45-46).

Ve JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Caix*, né à Martel (Lot, arrondissement de Gourdon), curé de Paunac (diocèse de Cahors); accusé de conspiration contre la République, envoyé à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Susanne-Agathe *Delage*, née à Sérignan (Vaucluse, arrondissement et canton d'Orange), religieuse Bernardine de Caderousse; condamnée à mort comme contre-révolutionnaire, par le tribunal criminel d'Orange; exécutée à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Paul *Quesnel*, né aux Baons-Lecomte (Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton d'Yerville), prêtre-chapelain de Biville-le-Martel; refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort au commencement de l'année suivante, pour être déporté; mort en exil à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Jeanne *Sauve*, née à Saint-Macaire (Gironde, arrondissement de la Réole) en 1736, religieuse d'un couvent de Bordeaux; chassée de son cloître lors des réformes révolutionnaires, puis condamnée à mort comme recéleuse de prêtre réfractaire, par la commission militaire de Bordeaux; exécutée à l'âge de cinquante-huit ans. 1794.

Le vénérable ANTOINE-MARIE ZACCARIA, fondateur de la Congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul, dits Barnabites. 1539.

Le vénérable Yves *d'Alam* (en religion Frère *Bruno de Saint-Yves)*, Carme déchaussé et missionnaire, né à Beuzec-Cap-Sizun (Finistère, arrondissement de Quimper, canton de Pont-Croix), au mois d'avril 1600. Il s'employa avec succès aux missions de Syrie, et se dévoua tout entier à la conversion des schismatiques et au soulagement des malades. Il mourut à l'âge de soixante et un ans, d'une fièvre maligne et pestilentielle qu'il avait contractée en les visitant. 1661.

LE VÉNÉRABLE ANTOINE-MARIE ZACCARIA,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES CLERCS RÉGULIERS DE SAINT-PAUL, DITS BARNABITES

1539. — Pape : Paul III.

Né à Crémone, en 1502, d'une illustre famille, il était encore au berceau quand il perdit son père. Elevé par sa mère avec une tendre sollicitude, il montra bientôt un cœur docile, droit, porté à la piété et à la compassion pour les pauvres. Ces qualités, que fortifiait en lui l'infusion de la grâce divine dont il était singulièrement prévenu, donnèrent dès lors un heureux présage de la sainteté remarquable à laquelle il devait parvenir un jour. A l'exemple de sa pieuse mère à laquelle il se joignait dans les prières du matin et du soir, il voulut prolonger ses exercices de piété, se levant avant le jour pour vaquer à la prière : souvent il se retirait seul à l'écart devant une image de Marie, et il implorait ardemment la protection de cette Reine des Vierges. Son plus grand bonheur était aussi de fréquenter les églises et d'assister à la célébration des divins mystères. Mais ce qu'il y avait peut-être en lui de plus admirable, c'était sa tendre com-

passion pour les pauvres, à qui il était heureux de distribuer les aumônes dont sa mère le faisait dépositaire.

Parvenu à l'âge d'étudier, Antoine fut placé dans un collége où il se distingua bientôt par son intelligence précoce, son assiduité à l'étude et la pureté de ses mœurs. Après avoir terminé ses études littéraires à Crémone, il fut envoyé à Pavie pour y faire sa philosophie, puis en 1520, à l'université de Padoue pour y étudier la médecine. Bien que livré à lui-même, il sut, au milieu des dangers qui l'environnaient de toutes parts, conserver son innocence par la fréquentation des sacrements et la pratique de la mortification. Son cours terminé, il fut reçu docteur en médecine vers l'année 1524, et revint à Crémone pour y exercer son art. Mais Dieu, qui l'avait destiné à guérir les maladies de l'âme plutôt que celles du corps, changea tellement son cœur, que le jeune docteur ajourna d'abord ses projets, et finit ensuite par y renoncer complétement. Sur l'avis de son directeur, le P. Marcel, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, Antoine-Marie se livra à l'étude de la théologie. Comme il alliait à l'amour de l'étude une grande pureté de mœurs, et qu'il était en outre doué de talents supérieurs, il se distingua promptement par des progrès très-sensibles dans la science comme dans la vertu et fut bientôt en état de recevoir les Ordres sacrés et enfin le sacerdoce. Lorsqu'il offrit pour la première fois le saint sacrifice, avec un visage angélique, brûlant d'amour et baigné de larmes, tout absorbé dans la conviction de son propre néant, et la méditation du grand mystère de l'autel, on le vit entouré tout à coup d'une lumière céleste et d'une multitude d'anges qui, formant un cercle, assistaient respectueusement à l'auguste sacrifice. Le bruit de ce prodige, qui se répandit aussitôt dans Crémone, accrut encore la réputation de sainteté qu'Antoine-Marie s'était déjà acquise aux yeux de tous, et contribua à lui mériter le nom d'*homme angélique*, d'*ange de Dieu* qu'on lui donna vulgairement dans la suite.

A peine se vit-il ainsi revêtu de la dignité sacerdotale, qu'il oublia, à l'exemple de saint Paul, tout ce qu'il avait fait jusqu'alors pour Dieu, et regarda désormais comme un devoir de faire de plus grandes choses pour la gloire du divin Maître et le salut des âmes. Tout le temps qu'il ne donnait pas à la prière et à l'exercice du saint ministère était consacré à l'étude de la théologie. Se reconnaissant débiteur envers tout le monde, il s'efforçait par ses œuvres de charité de gagner tous les hommes à Jésus-Christ en se faisant tout à tous à l'exemple de l'Apôtre. Il visitait souvent les malades dans les hôpitaux et les détenus dans les prisons, apportant aux uns et aux autres le baume de la consolation, non-seulement en les exhortant à supporter patiemment leurs maux, mais encore en leur distribuant des secours de tout genre. Sa maison devint, pour ainsi dire, l'asile des pauvres, l'hôtel des pèlerins, le rendez-vous de tous ceux qui, attirés par l'odeur de sa sainteté, s'adressaient à lui comme au père et au bienfaiteur de tous. Bon et affable envers tous, il accueillait tout le monde avec un cœur de père, secourait selon son pouvoir et renvoyait chacun consolé.

Antoine-Marie ne montra peut-être nulle part une charité plus vive et plus féconde que dans la prédication ; aussi l'avantage que la ville de Crémone en retira fut immense. Cette cité, par suite des guerres et des dissensions intestines, était alors dans l'état le plus déplorable, tant sous le rapport de la misère que de la corruption. Mais plus le mal spirituel était grand, plus Antoine-Marie s'efforça d'y porter remède, principalement au moyen de la prédication. Comme il unissait la force de la parole à celle de la

prière et d'une grande pureté de mœurs, Dieu bénit son ministère et lui fit opérer d'admirables fruits de conversion. La ville de Crémone ne devait pas être la seule à profiter de la charité bienfaisante d'Antoine-Marie. A cette époque, le relâchement de la discipline et les graves désordres qu'il entraîne à sa suite s'étaient introduits dans le clergé et dans les cloîtres : de là l'ignorance, la superstition et la licence des mœurs dans le peuple qui n'avait que du mépris pour ces pasteurs infidèles, quand il ne s'autorisait pas de leurs scandales publics pour excuser sa conduite et donner un air de bienséance et d'honnêteté à sa propre corruption. Pour remédier à de si grands désordres, Antoine-Marie conçut le projet d'instituer une Congrégation de prêtres pour la réforme des mœurs. S'étant rendu à Milan, il se lia dans cette ville avec Barthélemy Ferrari et Jacques-Antoine Morigia qui sentirent bientôt naître en eux le désir ardent de s'unir à lui pour former la Congrégation qu'il avait projetée. Ceci eut lieu en l'année 1530, et fut le commencement de la Congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul. Antoine-Marie voulut que ses compagnons se distinguassent avant tout par l'humilité, la pauvreté d'esprit, l'abnégation d'eux-mêmes et la pratique de l'oraison. Il ouvrit à Milan une école de perfection chrétienne pour tous ceux qui voudraient s'adresser à lui ; on accourut en foule tous les jours aux conférences spirituelles et aux exercices religieux qu'il donnait, en sorte que sa maison devint bientôt trop étroite pour contenir la multitude des auditeurs.

Quelques compagnons étant venus se joindre à lui, il demanda et obtint, le 18 février 1533, l'institution canonique de son Ordre, sous le nom de Clercs réguliers. En 1534, il admit ses premiers disciples à prendre l'habit régulier, et leur donna des règles qui furent augmentées dans la suite et définitivement confirmées par le pape Grégoire XIII dans la bulle du 4 novembre 1579. En instituant une nouvelle Congrégation, Antoine-Marie s'était proposé, avant tout, de travailler à la réforme des mœurs du clergé et du peuple de Milan. Pour arriver à ce double but, il invita les ecclésiastiques à des conférences spirituelles, et établit pour les hommes la Congrégation *des mariés*, dans laquelle on faisait aussi des conférences spirituelles. Outre le soin particulier qu'Antoine-Marie et ses religieux donnaient, dans leur communauté, aux ecclésiastiques et aux laïques qui s'y rendaient en grand nombre, ils s'employaient encore activement à la prédication de la parole divine et à l'administration des sacrements. Toutes ces œuvres ne suffisant pas à leur zèle, ils se mirent à visiter les hôpitaux, et y épuisèrent envers les malades tous les secours qu'impose la charité non-seulement pour le soulagement des âmes, mais encore pour celui du corps. Mais ce qu'on doit le plus admirer, est le zèle avec lequel Antoine-Marie s'efforça de ramener dans la voie du salut ceux qui avaient eu le malheur de s'en écarter depuis longtemps et qui ne fréquentaient plus la maison du Seigneur. Pour ramener les pauvres brebis égarées, il comprit qu'il fallait se dévouer à leur recherche. A l'énergie de la parole il joignit la vertu de l'exemple, si capable de toucher les cœurs. Brûlant de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il ne pouvait contenir le feu qui le consumait intérieurement. Un crucifix à la main, il sortait dans la ville, parcourait les rues et les places publiques, et au milieu de la foule que la nouveauté du spectacle attirait, il prêchait les opprobres, les souffrances de Jésus-Christ, et la nécessité de la pénitence dont il donnait lui-même l'exemple.

En présence des fruits prodigieux et de jour en jour plus abondants qui naissaient à Milan sous les auspices de la nouvelle Congrégation établie

par le vénérable Zaccaria, l'ennemi du salut, exaspéré par la perte et la honte que lui causaient ces zélés serviteurs de Dieu, excita contre eux une violente persécution, faisant entrevoir à quelques personnes comme une folie, et, à d'autres, comme un scandale intolérable, ce qui, dans ces religieux, était l'effet de leur grand amour pour Jésus-Christ et de leur zèle ardent pour le salut des âmes. Au milieu de toutes ces contradictions, loin de se laisser abattre, Antoine-Marie, joyeux et calme, mettait en Dieu une confiance d'autant plus grande, que les persécutions des hommes allaient toujours croissant. Cette tempête ayant été apaisée, il continua avec plus de ferveur et d'activité l'œuvre commencée de la réforme des mœurs, et Dieu bénit les œuvres de son zèle, en multipliant ses compagnons et en lui faisant conquérir un plus grand nombre d'âmes.

Le vénérable Zaccaria établit aussi à Milan un Ordre de religieuses qui prirent le nom d'*Angéliques de Saint-Paul*, nom qui leur fut confirmé par le pape Paul III, en 1545. Après avoir établi leur monastère près de la paroisse de Sainte-Euphémie, il se transporta avec ses compagnons, vers la fin de 1535, dans une maison située à côté de Saint-Ambroise, que la comtesse de Guastalla lui avait donnée ; il y disposa en l'honneur de saint Paul un petit oratoire qui devint une église publique en 1542. Une fois installés dans cette nouvelle habitation, le vénérable Zaccaria réunit ses religieux en chapitre pour qu'ils élissent un supérieur. Sur ses instances, le P. Morigia fut nommé, le 15 avril 1536, le premier supérieur de l'Ordre des Clercs réguliers de Saint-Paul.

Le renom de sainteté des deux Instituts s'étant propagé dans les autres villes de la Lombardie, le cardinal Nicolas Ridolfi, qui administrait le diocèse de Vicence, pria le vénérable Antoine-Marie de se rendre à Vicence avec quelques-unes de ses religieuses les plus expérimentées, afin de lui venir en aide pour la réforme de deux monastères de femmes, où la discipline paraissait très-relâchée. Le vénérable serviteur de Dieu, voyant la volonté de Dieu dans cet appel, se rendit à Vicence, vers la fin de mai 1537, accompagné de quelques-uns de ses religieux et de quelques Angéliques. La réforme dont il s'occupa d'abord fut celle du couvent des *Converties*. Cette maison se composait de femmes qui avaient mené dans le monde une mauvaise vie et qui se trouvaient là pour faire pénitence de leurs désordres passés. Grâce à ses efforts persévérants, à ses vives exhortations et au secours que lui prêtèrent les Angéliques, il parvint à changer complétement les cœurs de ces pauvres brebis égarées. Afin de rendre stable le bien qu'il avait opéré dans ce couvent, il en donna la direction à quelques Angéliques. Il réforma ensuite un monastère de vierges, appelées religieuses de Saint-Sylvestre, qui, négligeant complétement l'observance de la Règle, s'étaient abandonnées à toutes sortes de vanités et de licences peu en harmonie avec la perfection de leur état. Les vertus et le zèle du vénérable Zaccaria triomphèrent bientôt de tous ces obstacles et ramenèrent parmi ces religieuses la plus exacte discipline. Mais il ne borna pas là son zèle et sa grande charité ; il établit aussi à Vicence tous les exercices de piété qu'il avait introduits à Milan, et surtout les conférences spirituelles qui contribuèrent puissamment à ramener un grand nombre de personnes à la pratique des vertus chrétiennes. Il y introduisit aussi le pieux usage d'exposer avec toute la solennité possible le très-saint Sacrement à l'adoration des fidèles, pendant quarante heures.

De retour à Milan, le vénérable Zaccaria, malgré l'affaiblissement de sa santé, travailla avec ardeur, pendant les deux dernières années de sa vie,

à toutes les œuvres qu'il avait entreprises. Voyant son Ordre se développer de plus en plus, il résolut de faire l'acquisition d'un local plus convenable que celui qu'il occupait. On lui offrit une ancienne église dédiée à saint Barnabé, qui se trouvait hors de la porte Tosa, dans un lieu retiré et paisible. Mais la mort l'enleva avant la conclusion de cette affaire ; car les Clercs réguliers n'y furent définitivement établis qu'en 1547. Telle fut l'origine du nom de *Barnabites*, qu'on leur donne encore généralement aujourd'hui. Une autre chose que le vénérable Zaccaria eut grandement à cœur, fut la profession de ses vœux solennels qu'il avait différée jusqu'alors. Cependant on ne sait pas avec certitude si la mort lui laissa le temps de faire ses vœux. Vers le fin de mai 1539, le Vénérable, qui ne reculait devant aucune œuvre de charité, se rendit à Guastalla pour y faire une mission. Mais les fatigues qu'il s'était imposées, jointes aux rigueurs de ses mortifications, le firent tomber bientôt dans une telle langueur et une telle défaillance, qu'il fut victime de sa trop grande charité. Aux premières atteintes de la fièvre, il ne tarda pas à connaître qu'il touchait au terme de son pèlerinage. Transporté à Crémone, chez sa mère, la maladie fit des progrès rapides, et le Vénérable, muni des derniers sacrements, s'endormit paisiblement dans le Seigneur, le 5 juillet 1539.

Le corps du vénérable serviteur de Dieu fut transporté à Milan, déposé dans le monastère et mis provisoirement sous l'autel d'une chapelle située sous le chœur des religieuses Angéliques, où il demeura pendant vingt-six ans, se conservant intact et sans corruption. En 1566, on l'enterra au pied de l'autel où il resta jusqu'en 1664. A cette époque, ses restes furent renfermés dans un cercueil couvert de laiton, et placés, près du même autel, dans une niche. Ils y reposèrent jusqu'à l'année 1806, où le pape Pie VII permit d'introduire la cause de sa béatification. C'est alors que les saintes reliques furent, à la demande du chapitre métropolitain, transférées dans la cathédrale de Milan, et placées à l'entrée de la chapelle souterraine de Saint-Charles. Le pape Grégoire XVI, le 20 juin 1833, se prononça affirmativement sur les vertus du vénérable Zaccaria pratiquées à un degré héroïque, et le pape Pie IX en rendit le décret, alors qu'il était en exil à Gaëte, en 1849.

Nous avons extrait cette biographie de la *Vie du vénérable Zaccaria*, par le R. P. Teppa.

VIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Desjardins*, né à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune, canton de Carvin), frère convers et chirurgien de l'abbaye de Sept-Fonds (diocèse d'Autun) ; déporté sur des plages lointaines en 1793, pour refus de serment ; mort en exil le 6 juillet 1794. — Susanne *Gaillard*, religieuse du Saint-Sacrement au couvent de Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Saint-Matthieu ; arrêtée le 2 mai 1794 et jetée dans les prisons d'Orange ; condamnée à mort pour refus de serment, par le tribunal populaire de cette ville ; exécutée à l'âge de trente et un ans. 1794. — *Garnier*, prêtre sexagénaire du diocèse de Coutances ; enfermé, pour refus de serment, dans le fort du Mont-Saint-Michel, sur les côtes de la Normandie ; y resta en proie à de

grandes souffrances jusqu'en 1796 ; fut relâché et revint dans son diocèse ; assassiné par des soldats ivres au moment où il revenait d'administrer un malade. 1797. — *Gaudaire*, jeune ecclésiastique du diocèse de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes) ; arrêté à Méneac (Morbihan, arrondissement de Ploërmel, canton de la Trinité) par des soldats d'une colonne mobile, et massacré sur-le-champ. 1797. — *Gaultier*, prêtre sexagénaire du diocèse de Cavaillon (aujourd'hui d'Avignon), assassiné dans son domicile, pour son attachement à la foi catholique. 1794. — Françoise *Gautronneau*, religieuse du diocèse d'Angers, se retira à Vezins (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau, canton de Cholet) lors de la suppression de son cloître ; arrêtée dans ce bourg et jetée dans les prisons d'Angers ; morte dans les fers. 1794. — *Geoffroy*, curé de Fleury-la-Tour (Nièvre, arrondissement de Nevers, canton de Saint-Benin-d'Azy) ; expulsé de sa cure pour refus du serment de 1791 ; arrêté et mis en réclusion dans une maison claustrale de Nevers ; transporté à Nantes pour être déporté ; mort par suite de mauvais traitements sur la galiote du port de cette ville. 1794. — *Georgelin*, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc ; arrêté par des troupes révolutionnaires au moment où il assistait un mourant ; conduit sur la place publique de Plouec (Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp, canton de Pontrieux) et fusillé, à l'âge de vingt-sept ans. 1798. — Bonne *Gérard*, religieuse Hospitalière de la maison de charité d'Arras ; arrêtée et envoyée à Cambrai ; condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, et exécutée à l'âge de quarante-sept ans. 1794.

VIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Causse*, curé de Chatel-de-Neuvre (Allier, arrondissement de Moulins, canton de Montet), né à Saint-Pourçain (arrondissement de Gannat) en 1733 ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de soixante et un ans. 1794. — Jeanne *Dumeau*, née à Bordeaux, religieuse de cette ville ; arrêtée et traduite devant une commission militaire ; condamnée à mort pour avoir assisté à des cérémonies religieuses présidées par des prêtres non assermentés ; exécutée à l'âge de vingt-huit ans. 1794. — Jean-Baptiste-Auguste *Salignac de Fénelon*, né à Saint-Jean-d'Estissac (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Villamblard) en 1714, prêtre du diocèse de Périgueux, aumônier du quartier de la reine Marie Leczinska, épouse de Louis XV ; se retira en 1768 au prieuré de Saint-Sernin-du-Bois (diocèse d'Autun), puis vint à Paris et se réfugia au séminaire des Missions-Etrangères ; arrêté en ce lieu comme suspect vers la fin de 1793 ; enfermé dans la prison du Luxembourg ; condamné à mort comme complice de la conspiration du Luxembourg ; exécuté à l'âge de quatre-vingts ans. 1794. — Anne *Gassiot*, née à Bordeaux en 1761, religieuse d'un couvent de cette ville ; condamnée à mort comme fanatique par une commission militaire ; exécutée à l'âge de trente-trois ans. 1794. — Marie-Madeleine *Guilhermier*, religieuse Ursuline du couvent de Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Sainte-Mélanie ; arrêtée et jetée dans les prisons d'Orange (Vaucluse) ; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville ; exécutée à l'âge de soixante-trois ans. 1794. — Jean-Joseph *Juge de Saint-Martin*, prêtre, né à Limoges, chanoine de la cathédrale de cette ville et prieur de Miallet (Dordogne) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta à Limoges après la suppression de son chapitre ; prêta, puis rétracta le serment de liberté-égalité ; arrêté comme suspect et jeté dans les prisons de Limoges ; transféré à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; transporté malade à l'hôpital de cette ville ; mort dans cet établissement à l'âge de cinquante-cinq ans ; enterré dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Alexandre *de La Roche-Lambert*, né à Cahors en 1736, vicaire général de l'évêque de Beauvais, chanoine et grand-chantre de son église cathédrale, ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta à Beauvais après la suppression de son chapitre ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de cette ville ; transféré à Paris en 1794 et enfermé successivement à Bicêtre et au Luxembourg ; condamné à mort comme complice de conspiration et exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Mathurin *Lebreton*, prêtre du diocèse de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes), vicaire à Pleucadeux (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton de Questembert) ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation ; arrêté et jeté dans les prisons de Vannes, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire du Morbihan. 1794. — Georges-Charles *de Lurienne*, né à Rouen en 1732, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville ; y resta après la suppression des

chapitres et lors de la loi de déportation ; arrêté, envoyé à Paris et jeté dans les prisons du Luxembourg ; condamné ensuite comme conspirateur et exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Matthieu *Picard,* né à Joigny (Yonne) en 1739, curé de Rupéreux (Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges) ; arrêté comme insermenté en 1797 ; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; déposé dans le désert de Sinnamari ; mort en exil à l'âge de cinquante-neuf ans. 1799. — Pierre-Paul *Rempnoulx,* né à La Rochelle en 1751, curé de Rochechouart (Haute-Vienne) ; se démit de sa cure avant la Révolution et refusa le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté ; mort en exil à l'âge de quarante-trois ans. 1794. — François *Sauvage,* né à Saint-Léonard (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges), prêtre du diocèse de Limoges ; refusa le serment schismatique de 1791 ; emprisonné en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante et un ans. 1794.

VIIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marguerite *Giraud,* jeune religieuse de Bordeaux ; se retira, après la suppression de sa communauté, dans une maison particulière avec cinq de ses compagnes ; arrêtée en ce lieu par les agents de la persécution ; traduite devant la commission militaire établie en cette ville ; condamnée à mort et exécutée à l'âge de vingt-sept ans. 1794. — Joseph-Elzéar *Perrin,* diacre du diocèse d'Apt (aujourd'hui d'Avignon), religieux de l'Ordre de Saint-Benoît ; refusa le serment de liberté-égalité ; condamné à mort, comme rebelle à la loi et contre-révolutionnaire, par la commission populaire d'Orange ; exécuté à l'âge de vingt-six ans. 1794. — Marie-Anne-Marguerite *Rochier,* religieuse ursuline du couvent de Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur des Anges ; se retira chez son frère après la suppression des cloîtres ; arrêtée et jetée dans les prisons d'Orange, puis condamnée à mort et exécutée à l'âge de trente ans. 1794. — Jacques *Santerre,* prêtre du diocèse de Nantes, habitant la paroisse de Férel (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton de la Roche-Bernard) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté et conduit à Lorient ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Morbihan. 1794. — Jacques *Santerre* (neveu du précédent), vicaire de Guérande (Loire-Inférieure, arrondissement de Savenay) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se retira à Férel avec son oncle ; arrêté et jeté dans les prisons de Lorient, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du Morbihan. 1794.

La sœur MARIE DE SAINT-PIERRE, religieuse carmélite à Tours, promotrice de l'Œuvre de l'Archiconfrérie réparatrice de Saint-Dizier. 1848.

Jean-Baptiste *Delpont,* prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, né à Cahors (Lot), parti pour le Szu-Tchouan (province de la Chine) en 1781, à l'âge de vingt-sept ans, mort dans les prisons de Pékin le 8 juillet 1785.

LA SŒUR MARIE DE SAINT-PIERRE,

CARMÉLITE A TOURS,

PROMOTRICE DE L'ŒUVRE DE L'ARCHICONFRÉRIE RÉPARATRICE DE SAINT-DIZIER

1848. — Pape : Pie IX.

La sœur Marie de Saint-Pierre naquit à Rennes le 4 octobre, d'une respectable famille dont la piété est exemplaire. Dans son enfance même, elle

était déjà privilégiée de Dieu et prévenue des bénédictions de sa douceur ; dès l'âge de six ans, elle combattait avec générosité ses défauts, elle aimait la retraite, le recueillement, l'oraison, et bien que ses vertueux parents prissent soin de la former de bonne heure aux vertus chrétiennes, on peut dire que l'Esprit-Saint fut son plus grand maître dans la vie intérieure. Elle avait dès lors en horreur les fautes les plus légères et se reprochait avec amertume les moindres imperfections de l'enfance ; car sa sœur aînée l'ayant plusieurs fois trouvée versant des larmes et lui en demandant la cause, elle répondit naïvement : « Je pleure mes péchés ». Elle redoutait tellement l'apparence même du mal, qu'ayant eu, à l'âge de huit ans, quelque inquiétude au sujet d'un petit livre d'histoire qu'on lui avait prêté, elle le porta, avant de l'ouvrir, au curé de la paroisse pour lui demander son avis. Lorsqu'elle sut de lui que cet ouvrage, sans être mauvais, était frivole, elle le rendit de suite sans en avoir lu même la première page. C'est ainsi que, sage avant l'âge, elle croissait plus encore devant Dieu que devant les hommes, et se préparait, sans le savoir, aux desseins que Dieu avait sur elle. La lecture des souffrances de Notre-Seigneur touchait vivement son cœur, et elle faisait souvent le chemin de la croix avec beaucoup de piété. Mais son attrait dominant était pour l'oraison. N'en sachant point la méthode, elle récitait mentalement ses prières avec attention, en attendant qu'une solide instruction sur cette matière la lui fît connaître. La parole de Dieu fut pour elle un trait pénétrant qui ouvrit son esprit et son cœur à la lumière divine et la rendit bientôt habile dans cette science des Saints.

Depuis longtemps elle aspirait avec ardeur à voir arriver l'heureuse époque de sa première communion et s'y disposait par tous les actes que lui suggérait sa piété : elle avait dix ans et demi quand cette faveur lui fut accordée ; mais elle y apporta des sentiments bien différents de ceux qui sont ordinaires aux enfants de cet âge. Déjà la grâce avait parlé à son cœur et lui avait fait goûter, dans le secret de la prière, combien le Seigneur est doux ; aussi elle reçut alors un accroissement de dons célestes. Ce fut alors qu'elle commença à pénétrer les secrets de l'amour divin et que son âme, comblée d'ineffables consolations, comprit qu'elle devait appartenir sans réserve à Celui qui se donnait à elle avec tant de libéralité. Fidèle à la voix céleste, elle entra avec courage dans la route qui lui était tracée et s'efforça de servir le Seigneur en esprit et en vérité. A l'âge de douze ans elle perdit sa mère, et, à l'exemple de sainte Thérèse, elle courut aussitôt se jeter aux pieds de la sainte Vierge pour la prier de lui tenir lieu de mère à la place de celle que Dieu venait de lui enlever. Marie effectivement adopta cette âme innocente et lui en donna des preuves sensibles dans tout le cours de sa vie. Son vertueux père, qui était chargé d'une nombreuse famille, la confia à deux de ses tantes, demoiselles d'une haute piété, qui dirigeaient un atelier de jeunes personnes. Dans cette pieuse maison, elle fit de nouveaux progrès dans la vertu, devint le modèle de ses compagnes et leur servait de maîtresse dans les voies intérieures, tâchant de leur apprendre et de leur faire aimer la pratique de l'oraison, de l'union avec Dieu. Elle ne se bornait pas au soin des âmes qui l'entouraient ; elle saisissait encore toutes les occasions de pratiquer, selon ses moyens, les œuvres de miséricorde : secourir les pauvres, visiter les malades, assister les mourants, telles étaient ses occupations favorites lorsqu'elles ne pouvaient nuire aux devoirs de son état.

Une vie déjà si parfaite ne suffisait cependant pas pour contenter l'at-

trait de cette âme d'élite : de bonne heure elle avait compris le secret du royaume des cieux et entendu au fond de son cœur l'oracle du divin Maître : « Celui qui ne renonce pas à tout, ne peut être mon disciple ». Peu après sa première communion, le goût de la vie religieuse se développa tellement dans son cœur qu'elle en faisait l'unique objet de ses pensées et de ses vœux. Pour en venir à ses fins, elle faisait des jeûnes et de petits pèlerinages en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Joseph; elle s'adressa aussi à saint Martin, évêque de Tours, auquel elle avait une grande dévotion et se rendit dans une chapelle qui lui était dédiée. Là, en présence d'une relique de ce grand Saint, elle fit une prière des plus ferventes, le suppliant de le recevoir dans son diocèse comme religieuse, bien qu'elle ne sût pas qu'il s'y trouvait des Carmélites. Néanmoins, comme ses perplexités revenaient sans cesse à cause des obstacles qui s'opposaient à sa vocation, elle eut l'inspiration d'aller faire un pèlerinage à une célèbre chapelle de la Vierge, située près de Rennes (Notre-Dame de la Peinière). Là, plus que jamais, elle éprouva une assistance spéciale de Marie, et, par les grâces qu'elle y reçut, connut à n'en pouvoir douter que Dieu l'appelait à le servir par la pratique des conseils évangéliques. Tous ses vœux étaient pour le Carmel. Mais son confesseur, voulant sans doute l'éprouver, parut décider à ce qu'elle entrât dans un autre institut religieux. Notre-Seigneur, toujours plein de miséricorde et de bonté, la tira d'inquiétude en lui faisant entendre après la sainte Communion et lui répétant plusieurs fois ces paroles : « Vous serez carmélite » ; elle crut que Notre-Seigneur avait ajouté : « carmélite à Tours ». Elle en rendit compte à son directeur, mais grand fut son étonnement quand il lui dit : « Ma fille, vous êtes reçue chez les Carmélites de Tours ».

Ce jour fut pour elle un des plus beaux de sa vie, mais il lui restait à faire de douloureux sacrifices, quitter une famille qu'elle chérissait et dont elle était vraiment aimée, un père surtout qui avait tant de droits à sa tendresse : c'était un coup terrible pour son cœur. Elle franchit néanmoins avec courage ce pas difficile, après avoir obtenu le consentement de son père. Partie de Rennes le jour de la fête de saint Martin, elle fit son entrée, à l'âge de vingt-trois ans, chez les Carmélites de Tours. Elle embrassa aussitôt avec ferveur et générosité toutes les pratiques de la vie religieuse, dans lesquelles elle persévéra jusqu'à sa mort. Peu après son entrée, elle reçut une grâce très-particulière qui produisit en son âme de grands effets. Une lumière intérieure lui donna une si haute idée de sa sainte vocation que tout ce qu'elle entendait dire n'était rien en comparaison, et elle en comprit si parfaitement l'esprit et le devoir qu'elle tremblait sans cesse par la crainte de manquer à ses moindres obligations. Par suite de cette inspiration, elle s'abandonna entièrement à Notre-Seigneur pour l'accomplissement de ses desseins et s'efforça d'y répondre avec autant de courage que de fidélité.

C'est ainsi qu'elle se préparait à être vêtue du saint habit qu'elle reçut avec bonheur et reconnaissance. En retour de cette grâce dont elle se regardait très-indigne, elle donna un nouvel essor à sa ferveur, et pendant tout son noviciat, elle fut si exacte, si humble et si mortifiée que l'on ne pouvait voir sans admiration, sans étonnement même, les progrès qu'elle faisait dans la vertu. Pendant ce temps elle se consacra d'une manière toute spéciale à la sainte Enfance de Notre-Seigneur, qui fut toujours l'objet de sa prédilection ; la science de la crèche devint l'unique occupation de son esprit. Jésus enfant, son modèle, la rendit aussi ingénieuse à l'ho-

norer que fidèle à l'imiter. Enfin le jour tant désiré de sa profession arriva. Unie par des liens indissolubles au divin Epoux de son âme, elle fit toute son étude de chercher à lui plaire et de remplir, avec toute la perfection possible, les devoirs de sa vocation. Elle a possédé la charité dans un degré éminent ; sa piété tendre et solide lui inspirait pour Dieu l'amour le plus ardent, le plus effectif : la gloire de Dieu et le salut des âmes, voilà l'unique objet de ses pensées, le seul but de ses prières, le grand mobile de ses actions. Ce zèle l'anima toute sa vie, à cause des crimes sans nombre commis contre la Majesté divine. Pressée fortement par le mouvement de la grâce, elle s'offrait à Dieu pour satisfaire à sa justice et pour en détourner les coups. La perte des âmes faisait sur elle une impression si vive qu'elle ne pouvait quelquefois contenir sa douleur et éclatait en sanglots.

Cependant son cœur se dilatait dans l'amour de Notre-Seigneur, elle honorait son humanité sainte dans tous les mystères de sa vie ; mais ceux de sa naissance et de sa vie cachée avaient pour elle des charmes incompréhensibles. Elle assistait avec une attention particulière au saint Sacrifice de la Messe, et paraissait alors être tout absorbée en Dieu : on la vit souvent pendant l'oblation sainte verser un torrent de larmes. C'est surtout à la sainte Communion que sa dévotion envers la divine Eucharistie prenait une extension merveilleuse ; elle s'y préparait avec un soin tout extraordinaire dès la veille et la nuit même, se servant pour cela de pieuses pratiques, comme d'adorer par de ferventes oraisons jaculatoires l'hostie qu'elle devait recevoir, de convier la sainte Vierge et les saints anges de préparer la demeure de l'Hôte céleste qu'elle attendait. Sa retraite ordinaire était dans le Sacré-Cœur de Jésus ; c'est dans cette fournaise ardente qu'elle a puisé tant de faveurs et de lumières pour elle et pour les autres ; c'est là qu'elle a découvert des trésors de grâce et de miséricorde ; c'est là encore qu'elle se réfugiait dans toutes ses peines, et c'est à lui qu'elle recourait dans tous ses besoins. Son amour pour la sainte Vierge s'accrut sensiblement lorsqu'elle se vit pour toujours consacrée à elle dans son Ordre du Carmel ; sa ferveur lui suggérait pour l'honorer de pieuses industries ; elle en parlait fréquemment et aurait voulu étendre son culte dans tous les cœurs. Elle reçut en retour des faveurs presque innombrables par l'entremise de la sainte Vierge, et des lumières abondantes sur les prérogatives de cette sainte Mère de Dieu. Saint Joseph et sainte Thérèse étaient aussi l'objet de sa tendre et affectueuse dévotion.

Sœur Marie de Saint-Pierre était parvenue à un rare degré d'humilité. Dans le monde elle avait été fortement exercée dans cette mère des vertus, et son âme nourrie du pain de l'humiliation y trouvait plus de délices que les mondains n'en goûtent en s'entendant louer de la manière la plus flatteuse. Aidée de la grâce, elle est arrivée à être entièrement exempte de ces retours d'amour-propre, de ces recherches intérieures qui se glissent dans nos œuvres et qui sont l'objet d'une si cruelle guerre pour les âmes qui s'adonnent à la pratique de l'humilité. Elle se croyait sincèrement la dernière, la plus imparfaite, la plus incapable de toutes, et même, si elle recevait quelque louange, son cœur ne s'en élevait jamais.

Son obéissance fut entière et parfaite ; elle se soumettait avec la simplicité d'un enfant à tout ce qu'on pouvait désirer d'elle ; ses pensées, sa volonté, les lumières intérieures qu'elle recevait, tout disparaissait dès qu'elle avait la moindre connaissance des intentions de ses supérieurs. Elle agissait envers eux avec un si grand esprit de foi qu'elle leur parlait comme à Dieu même, et recevait comme émanés de sa bouche leurs ordres et leurs

avis. Au profond respect, elle joignait une confiance sans borne, un amour plein de tendresse, une vraie reconnaissance, une soumission aveugle ; cette obéissance a été si universelle, qu'elle a pu se rendre ce témoignage, en disant pendant sa dernière maladie : « Ce qui fait ma consolation à ma mort, c'est d'avoir toujours obéi ».

Son recueillement était tel qu'elle semblait étrangère à tout ce qui était autour d'elle ; de là venait son union intime et continuelle avec Dieu. Elle ne le perdait jamais de vue, et, pour nous servir de ses expressions, « son âme, étroitement unie à Notre-Seigneur, était heureusement liée à ses pieds ». Mais cette vie toute céleste n'était pas exempte d'épreuves et de souffrances.

Elle a pratiqué la mortification d'une manière bien parfaite et bien étendue, car elle la faisait consister principalement dans le retranchement des satisfactions qui n'étaient point nécessaires et dans la recherche des privations qu'elle pouvait s'imposer sans singularité. Ainsi elle étudiait sans cesse toutes les occasions du sacrifice, était habile à les découvrir, et plus prompte encore à en profiter pour s'immoler tout entière et parvenir à cette mort intérieure qui a fait son principal caractère. Sa fidélité n'était pas moins admirable ; fidèle aux mouvements de la grâce, fidèle jusque dans les plus petites choses, on pourrait dire qu'elle se faisait esclave de cette vertu ; mais elle savait par expérience que c'est là tout le secret du bonheur pour une âme religieuse. Il eût été presque impossible de la trouver en défaut, tant elle était exacte ; on pouvait la regarder comme une règle vivante, et il eût suffi de la suivre attentivement pour connaître et pour aimer ses devoirs. Comme elle possédait éminemment la sainte liberté d'esprit qui distingue une véritable carmélite, elle savait parfaitement allier la charité et la gaieté aux vertus intérieures. En récréation, elle était douce et aimable, et ses compagnes aimaient à s'y trouver près d'elle, parce que toujours elles en retiraient quelque fruit. Elle savait également bien se dérober aux créatures et s'entretenir avec elles selon les circonstances, quoiqu'il fallût souvent qu'elle se fît une violence extrême pour interrompre son occupation intérieure avec Dieu. Son attrait dominant était pour la vie cachée, et sa conduite était si simple, si ennemie de la singularité, même dans le bien, qu'en elle la vertu paraissait facile à tout le monde.

En 1843, Dieu la favorisa de communications intimes au sujet de la France : il lui fit connaître que sa colère était irritée à cause des péchés des hommes, et qu'il frapperait avec d'autant plus de rigueur qu'il aurait plus attendu. Mais il lui inspira en même temps, comme un puissant moyen de désarmer son courroux, l'institution d'une œuvre réparatrice. Elle vit aussi dans le Sacré-Cœur de Jésus, le désir, le besoin même qu'il a de faire miséricorde, n'y mettant pour condition que la réparation des outrages faits à son divin Père. Elle reçut de vives lumières sur la Face adorable de Notre-Seigneur[1], objet sensible de la réparation, comme le Sacré-Cœur de Jésus est l'objet sensible de son amour pour nous. De plus, dans une de ses

1. *De la dévotion envers la sainte Face de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — Le culte de la sainte Face a pour but principal de rendre à la face adorable de Jésus-Christ, défigurée dans la Passion, des hommages particuliers de respect et d'amour ; d'expier les blasphèmes et la violation du dimanche qui l'outragent de nouveau ; enfin, d'obtenir de Dieu la conversion des blasphémateurs et des profanateurs du saint jour.

Cette touchante dévotion, que Notre-Seigneur semble avoir instituée lui-même, le jour de sa mort, en imprimant miraculeusement ses traits meurtris sur le voile de sainte Véronique, a toujours été connue et pratiquée dans l'Eglise. Le saint Voile, conservé précieusement à Rome dans la basilique Vaticane, y

communications, Notre-Seigneur lui fit cette consolante promesse : « Parce que vous avez honoré ma face couverte de plaies par les pécheurs, je renouvellerai en vous, à l'heure de votre mort, l'image de Dieu, et tous ceux qui contempleront sur la terre les plaies de ma face, la verront un jour rayonnante de gloire dans le ciel ».

Notre-Seigneur lui fit clairement connaître que dès que l'œuvre réparatrice serait établie, il ne la laisserait pas longtemps sur la terre. A plusieurs reprises différentes elle eut des connaissances à cet égard, et, le 30 mars, Notre-Seigneur lui dit de nouveau : « Votre pèlerinage s'avance ! le terme du combat approche. Vous verrez bientôt ma face dans le ciel. Je vais vous purifier pour vous en rendre digne ». A ces paroles, elle se prosterna en disant : « Seigneur, je ne mérite que l'enfer ». Le vendredi saint, à trois heures, comme elle adorait Jésus-Christ mourant, elle sentit le poids énorme de la justice divine qui s'appesantissait sur les hommes ; alors elle renouvela l'acte de son dévouement comme victime pour y satisfaire. Son offrande fut agréée : immédiatement elle fut frappée

est entouré d'hommages, de vénération et de témoignages de confiance. Plusieurs fois l'an, on l'expose à la dévotion des fidèles. Les souverains Pontifes ont accordé de nombreuses indulgences aux personnes qui visitent pieusement cette relique insigne.

Plusieurs Saints se sont distingués par leur piété envers la divine Face, et en ont retiré des fruits merveilleux de salut. Nous citerons en particulier sainte Gertrude, sainte Mechtilde et la sœur Marie de Saint-Pierre, carmélite, morte en odeur de sainteté à Tours. Notre-Seigneur a daigné faire en faveur des âmes dévotes à sa face adorable, les plus magnifiques et les plus consolantes promesses.

Depuis quelques années, cette dévotion prend un développement considérable. C'est un souffle de l'Esprit-Saint qui passe sur tout l'univers catholique, un remède providentiel destiné à combattre les ravages de l'impiété et à sauver le monde.

Une heureuse expérience a montré combien la piété envers la sainte Face est agréable à Dieu et utile aux chrétiens. Beaucoup de justes lui sont redevables de leur persévérance ; beaucoup de pécheurs de leur conversion ; beaucoup de malades de leur retour à la santé. Personne n'ignore les guérisons et autres effets merveilleux obtenus au moyen de l'huile qui brûle constamment à Tours devant une image de la sainte Face, dite Véronique. Nous avons vu les attestations authentiques d'un grand nombre de personnes (au moins *six mille* certificats) guéries de quelque maladie par la vertu de l'huile miraculeuse. De là vient l'usage très-salutaire d'entretenir une lampe allumée devant une image de la sainte Face, que l'on place soit à l'église, soit dans un oratoire privé. Nous savons que dans le diocèse de Carcassonne en particulier, cet usage s'est étendu dans presque toutes les paroisses, et qu'il est la source des plus grandes bénédictions.

Si l'Eglise célèbre les gloires de la divine Face du Sauveur dans la fête de la Transfiguration, aucun office, aucune solennité spéciale n'a pour but d'en honorer les humiliations et les douleurs. Néanmoins la fête de la sainte Face semblerait compléter la série des fêtes en l'honneur de la Passion. Nulle part ailleurs Notre-Seigneur n'a supporté autant de souffrances, enduré autant d'ignominies qu'en son aimable visage. Aucune circonstance de la Passion n'a été si clairement annoncée par les Prophètes, si minutieusement rapportée par les Evangélistes. Et ce n'est pas sans un dessein particulier de Dieu, que tous ces détails, que toutes ces circonstances des outrages subis par Notre Rédempteur ont été consignés dans l'Ecriture.

Au reste, nous sommes en mesure de l'affirmer, un des plus zélés évêques de France a l'intention de présenter prochainement au Saint-Siége une supplique à l'effet d'obtenir pour son diocèse l'institution d'une fête en l'honneur de la sainte Face. Daigne le Seigneur bénir ce pieux dessein et le faire réussir pour sa plus grande gloire et pour le bonheur de l'Eglise et de la France !

Promesses faites par Notre-Seigneur Jésus-Christ, en faveur des personnes dévotes à sa sainte Face :

1° Je leur accorderai une contrition si parfaite, que leurs péchés mêmes seront changés devant moi en joyaux d'un or précieux ;

2° Aucune de ces personnes ne sera jamais séparée de moi ;

3° En offrant ma Face à mon Père, elles fléchiront sa colère, et achèteront, comme par une monnaie céleste, le pardon des pauvres pécheurs ;

4° J'ouvrirai moi-même la bouche pour plaider auprès de mon Père toutes les causes qu'elles me présenteront ;

5° Je les éclairerai de ma lumière ; je les embraserai de mon amour ; je les rendrai fécondes en bonnes œuvres ;

6° Elles essuieront, comme la pieuse Véronique, ma Face adorable que le péché outrage et défigure ; et, en retour, je graverai mes traits divins dans leur âme ;

7° A leur mort, je renouvellerai en elles l'image de Dieu effacée par le péché ;

8° Par la ressemblance de mon visage, elles brilleront plus que beaucoup d'autres dans la vie éternelle, et la clarté de ma Face les comblera de bonheur.

Ces promesses inestimables sont extraites des œuvres de sainte Gertrude, de sainte Mechtilde et des écrits de la sœur Marie de Saint-Pierre.

d'une grave et cruelle maladie qui l'eut bientôt réduite à l'extrémité. Sa patience et sa résignation furent toujours égales, son union à Dieu continuelle, sa générosité, son esprit de sacrifice, sans altération. Dès le commencement de sa maladie, on lui dit : « Priez donc Notre-Seigneur qu'il vous soulage un peu, s'il ne veut pas vous guérir ». — « Non », répondit-elle, « en fait de souffrances et de sacrifices, je n'ai jamais rien demandé à Dieu de particulier, mais aussi je ne lui ai jamais rien refusé ». Elle était toute pénétrée de la pensée du jugement de Dieu et se voyait comme accablée sous le poids de sa justice. Oubliant pour ainsi dire les faveurs dont elle avait été comblée, elle ne s'occupait que de ses fautes pour les pleurer et en demander pardon.

La pensée de sa mort prochaine la faisait tressaillir d'allégresse : « Mon heure est venue », disait-elle, « bientôt tous mes liens seront brisés. Quand vous contemplerai-je, ô céleste séjour? Quand, ô mon Dieu, vous verrai-je face à face et sans voile? » Si on lui parlait du ciel, sa figure prenait une expression animée : « C'est là où j'aspire », disait-elle avec transport. Quand on lui rappelait Jésus enfant et les grâces qu'elle avait reçues par ce mystère, elle répondait : Ce divin Maître m'enseignait alors la science de la crèche, et maintenant c'est la science de la croix ». Dans les premiers jours de juin, elle se trouva si mal qu'elle demanda elle-même les derniers sacrements qu'elle reçut avec de grands sentiments de piété. Pendant le reste de sa maladie, elle reçut encore le saint Viatique aussi souvent que son état le permit. Le vendredi, 16 juin, elle eut une crise si forte qu'on crut devoir faire les prières pour la recommandation de l'âme. Pendant qu'on les récitait, il se passa en elle quelque chose d'extraordinaire dont les effets furent sensibles; d'abord, elle s'unissait seulement aux prières par de ferventes élévations, étant abattue par les souffrances; mais à ces mots : *Maria, mater gratiæ, mater misericordiæ,* elle étendit spontanément ses bras vers le ciel, comme un enfant qui s'élance vers sa mère dès qu'il l'aperçoit, et elle resta assez longtemps dans cette position, bien que quelques minutes auparavant son bras fût si faible et si raide qu'elle n'avait pu faire le signe de la croix. Ensuite, à deux reprises différentes, elle se mit les bras en croix pour expirer comme une victime, et lorsqu'on voulut l'en empêcher, elle dit : « Laissez-moi ainsi, c'est pour moi un devoir ».

Elle prenait dans ses mains son crucifix et une petite statue de l'enfant Jésus qui ne la quittait jamais, les baisait tour à tour, les serrait sur son cœur, puis, tenant l'enfant Jésus élevé le plus haut qu'il lui fut possible, elle prononça solennellement, mais assez bas, ces paroles : « Père éternel, je vous offre encore une fois cet adorable enfant, votre divin Fils, pour l'expiation de mes péchés et ceux de tous les hommes, pour les besoins de la sainte Eglise, pour la France, pour la Réparation (elle parlait ainsi de l'œuvre réparatrice des blasphèmes et de la profanation du dimanche). Divin Jésus, je remets, j'abandonne cette œuvre entre vos mains; c'est pour elle que j'ai vécu, c'est pour elle que je meurs ». Après une longue et terrible agonie, elle rendit son âme à Dieu le 8 juillet 1848.

L'autorité métropolitaine de Tours s'est tellement émue des faits merveilleux arrivés à la Sœur Marie de Saint-Pierre, qu'elle a mis tous ses écrits sous le scellé.

L'ARCHICONFRÉRIE RÉPARATRICE DE SAINT-DIZIER

En 1843, Notre-Seigneur daigna faire cette communication surnaturelle à une âme d'une vertu éprouvée, la sœur Marie de Saint-Pierre, religieuse Carmélite :

« Jusqu'à présent je ne vous ai montré que peu à peu le dessein de mon cœur, mais aujourd'hui je veux vous le découvrir tout entier. La terre est couverte de crimes ; et l'infraction des trois premiers commandements a irrité mon Père : le saint nom de Dieu blasphémé et le dimanche profané mettent le comble à la mesure d'iniquité ».

Le 24 novembre 1845, Notre-Seigneur se communiqua ouvertement à cette âme, et lui dit :

« Ces péchés ont monté jusqu'au trône de Dieu et provoquent sa justice ; dans aucun temps, les crimes n'ont monté si haut. Je désire, mais d'un vif désir, qu'il se forme *Une Association bien approuvée et bien organisée, pour honorer le Nom de mon Père* ». — Et Notre-Seigneur lui fit comprendre que par ce moyen il voulait pardonner à un grand nombre de pécheurs. Plus tard, il lui promit de pardonner encore une fois à la France, pourvu que la réparation des blasphèmes fût publique et s'étendit dans toutes les villes du royaume.

Au mois de janvier 1847, Dieu inspira au pieux curé de Lanoue, à Saint-Dizier, diocèse de Langres, la pensée d'établir dans sa paroisse une Association Réparatrice. Mgr Parisis approuva l'Association par ordonnance épiscopale en date du 28 juin 1847. Enfin, le souverain Pontife Pie IX lui accorda de précieuses indulgences, l'érigea en Archiconfrérie par un bref du 27 juillet 1847, et daigna se faire inscrire au nombre des associés. Le Saint-Père, parlant plus tard de cette Archiconfrérie, prononça ces paroles mémorables : *C'est une œuvre divine destinée à sauver la Société.*

Ainsi s'est trouvée réalisée la parole de Notre-Seigneur à la pieuse Carmélite : « Je veux qu'il se forme une Association bien approuvée et bien organisée ». La sœur Marie de Saint-Pierre a déclaré que l'Archiconfrérie Réparatrice était l'œuvre de Dieu, et qu'elle répondait admirablement aux desseins miséricordieux de Notre-Seigneur sur la France.

L'Archiconfrérie Réparatrice s'est propagée d'une manière vraiment prodigieuse, non-seulement en France, mais dans toutes les parties du monde catholique.

L'Association a pour but : 1° de réparer l'outrage fait à Dieu par les blasphèmes et par la profanation des saints jours de dimanche et de fête ; 2° de travailler à l'extirpation de ces scandales.

Elle a adopté pour signe une croix ayant au centre un médaillon, sur lequel se trouve d'un côté le Jéhovah dans un triangle, et de l'autre la sainte Face du Sauveur.

Nous avons extrait cette biographie d'une *Circulaire* émanant des religieuses Carmélites de Tours, en 1848 ; et d'un *Document authentique* publié sous les yeux et avec l'assentiment de l'Ordinaire de Tours.

IXe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Charles *de Carbonnières,* prêtre du diocèse de Limoges, né à Boussac (Creuse) en 1736 ; amené à Paris ; condamné à mort pour refus de serment par le tribunal révolutionnaire de cette ville, et exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Jean-François *Didier,* prêtre du diocèse de Grenoble, chanoine de l'église Saint-André de cette ville ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; condamné à mort par le tribunal de Paris, comme impliqué dans une conspiration supposée des prisonniers du Luxembourg. 1794. — Marie *de Genès-Chansolle,* religieuse du Saint-Sacrement à Bollène (Vaucluse) ; condamnée à mort par la commission populaire d'Orange ; exécutée à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Pierre *Rolles de Millayuet,* curé de Touvérac (Charente, arrondissement de Barbezieux, canton de Baignes), né dans le diocèse de Limoges ; envoyé à Rochefort par les autorités du département de la Charente ; déporté au-delà des mers et mort en exil à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Félix-Pierre *Nonan,* né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) en 1725, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Bruno, à la Chartreuse de Paris ; chassé de son cloître par les réformes antireligieuses ; ne sortit point de France lors de la loi de déporta-

tion de 1792 ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons du Luxembourg ; condamné à mort comme conspirateur et exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Jean-Louis *Radix*, né à Paris en 1737, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté et jeté dans les prisons du Luxembourg ; condamné ensuite à mort comme conspirateur et exécuté à l'âge de cinquante-sept ans. 1794. — *Reuchoux*, né à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), secrétaire de l'évêché de Clermont-Ferrand et chanoine de Billom (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté sur le département de l'Allier en 1793 ; envoyé à Rochefort l'année suivante ; déporté au-delà des mers ; mort en exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Xe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marie-Gertrude *d'Alauzier*, religieuse ursuline de Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Sainte-Sophie ; condamnée à mort comme fanatique et réfractaire par la commission populaire d'Orange. 1794. — Jean-Baptiste-François *Attuel*, né à Dôle (Jura), prêtre du diocèse de Saint-Claude ; amené à Paris comme suspect ; condamné à mort et exécuté à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Nicolas *Dupuy*, prêtre-bénéficier du diocèse de Rouen ; arrêté comme insermenté en 1793 et dirigé sur Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante et un ans. 1794. — Jean-Matthieu-Simon *Fiteau*, prêtre ex-jésuite ; se retira dans le Comtat-Venaissin, et exerça les fonctions du sacerdoce à Bollène (Vaucluse) ; arrêté en ce lieu en 1793 et jeté dans les prisons d'Orange, puis condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire de cette ville. 1794. — Jean *Fleret*, curé de Saint-Aubin-Jouxte-Boullent (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton d'Elbeuf), né dans cette paroisse en 1727 ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 ; dirigé sur Paris en 1794 et jeté dans les prisons du Luxembourg, puis condamné à mort comme complice d'une conspiration des prisonniers de cette maison 1794. — Jean *Guyot*, né à Saint-André (Dordogne, arrondissement et canton de Sarlat), curé de Villefranche (diocèse de Périgueux) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1792 et condamné à la déportation ; mort en exil à l'âge de quarante ans. 1794. — Jean-Baptiste-Ambroise-Fabien *Hédou*, né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre de la maison de Saint-Louis de cette ville ; arrêté et emprisonné en 1793 pour refus des serments révolutionnaires ; déporté ensuite à la Guyane et mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Germain *de Queudeville*, né à Caen (Calvados) en 1733, curé de Coulans (Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Loué) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut chassé de sa paroisse ; se retira alors dans la maison de l'Oratoire du Mans, puis vint à Paris, passa de là à l'Oratoire de Juilly, et revint à Paris en 1792 ; arrêté vers la fin de 1793 et jeté dans les prisons du Luxembourg ; transféré ensuite à la Conciergerie, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, comme complice d'une prétendue conspiration ourdie dans les prisons du Luxembourg ; exécuté à la Barrière du Trône à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Sylvie-Agnès *Romillon*, religieuse ursuline à Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Saint-Louis ; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et resta à Bollène avec ses compagnes lors de la suppression des cloîtres ; arrêtée en 1794 et jetée dans les prisons d'Orange, puis condamnée à mort par la commission populaire de cette ville, et exécutée à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Jacques *Valarcher*, né sur le diocèse de Clermont en 1719, curé de Saint-Pont (Allier, arrondissement de Gannat, canton d'Escurolles) ; chassé de sa cure pour refus de serment ; resta néanmoins dans sa paroisse ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante-quinze ans. 1794.

XIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marguerite *a Arbarède,* religieuse Ursuline du convent de Bollène (Vaucluse), condamnée à mort comme fanatique et contre-révolutionnaire par la commission populaire d'Orange ; exécutée à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Rosalie *Bes*, religieuse du Saint-Sacrement au couvent de Bollène (Vaucluse) ; arrêtée et jetée dans les prisons d'Orange, puis condamnée à mort comme fanatique par la commission populaire de cette ville, et exécutée à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — Marie-Claire *Blanc,* religieuse du Saint-Sacrement au couvent de Bollène (Vaucluse) ; condamnée à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire d'Orange, et exécutée à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — François *Chabanel*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, prieur claustral de l'Esvière ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire. 1794. — Jean-Baptiste *Dugravier,* né en 1759 sur la paroisse Saint-Eloi de Bordeaux, prêtre-sacristain de cette église ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et passa dans le Périgord ; jeté dans les prisons de Périgueux, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur le navire *les Deux-Associés* à l'âge de trente-cinq ans ; enterré dans l'île d'Aix. 1794. — Mathurin *Pesquier,* prêtre habitué de la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Segré) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté, emprisonné et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire, siégeant à Angers. 1794. — Marie-Elisabeth *Pelissier*, religieuse de l'Ordre du Saint-Sacrement à Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Sainte-Thérèse ; chassée de son cloître en 1791 ; arrêtée en 1794 et jetée dans les prisons d'Orange, puis condamnée à mort par la commission populaire de cette ville, et exécutée à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794.

XIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Gibault *Arnal,* curé de la paroisse Saint-Pierre de Mende (Lozère), condamné à mort comme réfractaire à la loi, par suite de son refus du serment schismatique. 1794. — Louise *Cluze,* sœur converse du couvent des religieuses du Saint-Sacrement de Bollène (Vaucluse) ; condamnée à mort par la commission populaire d'Orange, pour refus du serment de liberté-égalité ; exécutée à l'âge de vingt-neuf ans. 1794. — Pierre-Louis *Gonnet*, né à Sarrians (Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras), vicaire aux Jonquières, près Saint-Martin-de-Castillon ; arrêté au printemps de 1794 et jeté dans les prisons d'Orange ; condamné à mort comme fédéraliste et contre-révolutionnaire par le tribunal populaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Pierre-François *Flocon,* curé de Romécourt (Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Réchicourt-le-Château) ; ne fit pas le serment schismatique de 1791 ; arrêté dans le département de la Meuse et jeté dans les prisons de Bar-le-Duc ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de cette ville. 1794. — Jean-Baptiste *Hillaire,* curé de Saint-Frézal-d'Albuges (Lozère, arrondissement de Mende, canton de Blaymard) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne satisfit point à la loi de déportation ; arrêté et conduit à Mende, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — Eléonore *de Justamont*, religieuse du couvent de Sainte-Catherine d'Avignon, sous le nom de sœur Saint-Henri ; se réunit aux Ursulines de Bollène (Vaucluse) lors de la sup-

pression des cloîtres en 1791 ; arrêtée au printemps de 1794, traînée dans les prisons d'Orange, puis livrée à la commission populaire de cette ville ; condamnée à mort pour refus du serment de liberté-égalité, et décapitée à l'âge de trente-sept ans. 1794. — Malburin *Lambert,* curé de Gidy (Loiret, arrondissement d'Orléans, canton d'Artenay) ; ne quitta pas ses paroissiens lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Orléans ; transféré à Paris au printemps de 1794 ; condamné à mort comme fauteur du fanatisme, par le tribunal révolutionnaire de la capitale ; exécuté à l'âge de quatre-vingts ans. 1794. — Benoît *Marcel,* né à Malaucène (Vaucluse, arrondissement d'Orange) en 1749, prêtre du diocèse d'Avignon, exerçant son ministère à Courtheson (arrondissement d'Avignon, canton de Bedarrides) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne quitta point sa province lors de la loi de déportation ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Orange ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire de cette ville ; exécuté à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — *Pradon,* curé de Banne (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton des Vans) ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse ; se réfugia dans les bois de Banne lorsque ce bourg tomba au pouvoir des conventionnels ; arrêté, amené aux Vans et massacré sur la place publique. 1792.

Le vénérable Ignace *Delgado,* martyr en Cochinchine [1]. 1838.

XIIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Amand *Adam,* religieux Cordelier de la maison de Rouen ; arrêté en 1792 comme insermenté ; condamné à la déportation et mort en exil à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — *De la Bastide,* prêtre et chanoine de la cathédrale d'Uzès (Gard), né à Malbosc (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton des Vans) ; arrêté par des frénétiques et fusillé près de Joyeuse (arrondissement de Largentière), dans une maison appartenant à sa famille. 1792. — Barthélemy *Lamorelie des Biards,* prêtre et religieux cluniste ; condamné à la déportation (1793) comme insermenté par le tribunal de la Haute-Vienne ; embarqué à Rochefort ; mort à l'âge de quarante ans. 1794. — Louis-Joseph-Samson *Bricogne,* prêtre du diocèse de Paris ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme fanatique ; exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Emmanuel *Delzers,* prêtre du diocèse de Mende ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — Léonard *Durand de Ramefort,* prêtre du diocèse de Périgueux, né à Bourdeilles (Dordogne, arrondissement de Périgueux, canton de Brantôme) en 1744, résidant à Montagnac-la-Crempse (arrondissement de Bergerac, canton de Villamblard) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et se retira à Bordeaux après la loi de déportation ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission militaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante ans. 1794. — Henriette *Faurié,* née à Sérignan (Vaucluse, arrondissement et canton d'Orange) en 1768, religieuse du Saint-Sacrement au couvent de Bollène ; arrêtée le 2 mai 1794 et jetée dans les prisons d'Orange ; condamnée à mort pour refus de serment par la commission populaire de cette ville ; exécutée à l'âge de vingt-six ans. 1794. — Joseph *Gros,* né à Avignon en 1748, prêtre et religieux de cette ville ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire d'Orange ; exécuté à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Marguerite-Rose *Gourdon,* née à Montdragon (Tarn, arrondissement de Castres, canton de Lautrec) en 1733, religieuse du diocèse d'Avignon ; arrêtée au printemps de 1794 et jetée dans les prisons d'Orange ; condamnée à mort comme fanatique par la commission populaire de cette ville ; exécutée à l'âge de soixante et un ans. 1794. — *Guarlier,* ursuline converse de Carpentras (Vaucluse) sous le nom de sœur Sainte-Françoise ; arrêtée pour refus du serment de liberté-égalité (1794) et jetée dans les prisons d'Orange ; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville, et exécutée à l'âge de trente-huit ans. 1794. — Antoine-Marie-François *Hallé,* prêtre et chanoine de la collégiale d'Ecouis (Eure, arrondissement des Andelys) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation : arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Eure, siégeant à Evreux. 1794. — Marie-Anne *Lambert,* sœur converse chez les Ursulines de Bollène (Vaucluse),

1. Nous avons donné sa vie au 5 février avec celle de tous ses compagnons de martyre.

sous le nom de sœur Saint-François; ne quitta point ses sœurs lors de la dissolution des Ordres monastiques (1791), et refusa le serment de liberté-égalité (1792); arrêtée et jetée dans les prisons d'Orange (2 mai 1794); condamnée à mort comme insermentée et réfractaire par la commission populaire de cette ville; exécutée à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Marie-Anne *Peyre*, née à Tulettes (Drôme, arrondissement de Montélimart, canton de Pierrelatte) en 1756, sœur converse chez les Ursulines de Carpentras, sous le nom de sœur Saint-François; accueillie par les Ursulines de Bollène (Vaucluse) lors de la suppression des cloîtres (1791); arrêtée en ce lieu en 1794 et jetée dans les prisons d'Orange; condamnée à mort pour refus du serment de liberté-égalité par la commission populaire de cette ville; exécutée à l'âge de trente-huit ans. 1794. — Marie-Anastasie *Rocard*, religieuse ursuline, supérieure du couvent de cet Ordre à Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Saint-Germain; arrêtée au printemps de 1794 et jetée dans les prisons d'Orange; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville, comme réfractaire et fanatique; exécutée à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — Elisabeth *Verchière*, religieuse du Saint-Sacrement au couvent de Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur de la Mère de Dieu; arrêtée au printemps de 1794 et jetée dans les prisons d'Orange; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville, pour refus du serment de liberté-égalité; exécutée à l'âge de vingt-quatre ans. 1794.

Guillaume *Andleby*, prêtre du séminaire anglais de Douai; massacré en Angleterre, où il donnait des missions. XVIIe siècle.

XIVe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bonijol, né à Nîmes (Gard), chanoine de l'église cathédrale d'Uzès, mort aux Vans (Ardèche, arrondissement de Largentière) pour la cause de la foi. 1792. — ***Bravard***, prêtre de la Congrégation de Saint-Sulpice; né en Auvergne en 1714; assassiné à Naves (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton des Vans), par des frénétiques, à l'âge de soixante-dix-huit ans. 1792. — ***Drome***, vicaire à Saint-Victor-Lacoste (Gard, arrondissement d'Uzès, canton de Roquemaure), immolé, pour refus du serment de la constitution civile du clergé, sur la place publique des Vans (Ardèche, arrondissement de Largentière). 1792. — Jean-Antoine *Chardon*, prêtre du diocèse de Mende, vicaire à Arzenc (Lozère, arrondissement de Mende, canton de Châteauneuf-de-Randon); condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1793. — *Clemenceau*, curé de l'église paroissiale de Saint-Castor de Nîmes (Gard), né en Bretagne; ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé; massacré aux Vans (Ardèche, arrondissement de Largentière), à l'âge de cinquante ans. 1792. — *Dupuy*, prêtre du diocèse de Bordeaux, vicaire de la paroisse Saint-Michel de cette ville; massacré comme insermenté. 1792. — ***Faure***, curé de Mons (Gard, arrondissement et canton d'Alais); chassé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791; se réfugia à Naves (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton des Vans); arrêté en ce lieu et jeté dans les prisons des Vans; massacré dans son cachot. 1792. — Jean *Langoiran*, né le 30 janvier 1739, vicaire général du diocèse de Bordeaux; massacré dans cette ville comme insermenté. 1792. — Jacques *Lejan*, né à Trébeurden (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Perros-Guirec), vicaire de Brélevenez (canton de Lannion); refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province; arrêté en 1793, conduit à Nantes au commencement de 1794; déporté le 18 avril de la même année; mort en exil à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — *Lejeune*, né à Orléans, prêtre de la Congrégation de Saint-Sulpice et l'un des directeurs du séminaire de Saint-Charles d'Avignon; se réfugia à Naves (Ardèche) lors des troubles révolutionnaires; arrêté en ce lieu et traîné aux Vans (arrondissement de Largentière); massacré sur la place publique de ce bourg. 1792. — ***Montagnon***, né à Genoilhac (Gard, arrondissement d'Alais), prieur-curé de Vallabris (arrondissement d'Uzès); refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Naves (Ardèche); arrêté en ce lieu et jeté dans les prisons des Vans (arrondissement de Largentière), puis massacré par la populace sur la place de ce bourg. 1792. — Jacques-Barthélemy *Parelon-du-Marroy*, né à Bénévent (Creuse, arrondissement de Bourganeuf); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté, conduit à Rochefort, déporté, et mort en exil à l'âge de vingt-sept ans. 1794. — Pierre *Pierre*, né à Saint-Grave (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton de Rochefort-en-

Terre), prêtre du diocèse de Vannes ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Joseph *Souchard,* prêtre et religieux Cordelier du couvent de Montluçon (Allier) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta à Montluçon après la suppression des Ordres monastiques ; prêta le serment de liberté-égalité ; arrêté (1794) et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; rétracta alors le serment de liberté-égalité ; mort à l'âge de soixante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XVe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-André *Lalouelle,* né à Rouen en 1757, prêtre et religieux Capucin de cette ville, sous le nom de Père Alexis ; refusa le serment schismatique de 1791 et se retira, à la suppression des cloîtres, chez son père, sur la paroisse Saint-Maclou de Rouen ; ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; emprisonné en 1793, puis condamné à la déportation à la Guyane ; conduit à cet effet à Rochefort et embarqué ; mort à l'âge de trente-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Pierre *Laurent,* né à Donzy (Nièvre, arrondissement de Cosne), curé de la Celle-sur-Loire (canton de Cosne) ; accepta la dignité de maire au commencement de la Révolution, sur les instances de ses paroissiens ; puis se démit de cette charge, quitta sa paroisse pour refus de serment, et se retira à Buzençais (Indre, arrondissement de Châteauroux) ; dénoncé en ce lieu et amené à Paris ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple par fanatisme ; décapité à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Michel-Bernard *Marchand,* né au Havre (Seine-Inférieure) en 1747, prêtre du diocèse de Rouen ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné en 1793 ; envoyé à Rochefort au commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Denis *Millet,* né à Toulon-sur-Mer (Var) en 1749, prêtre et chanoine de cette ville ; ne prêta pas le serment schismatique de 1791 ; s'éloigna de Toulon en 1793 et vint habiter la ville de Sens (Yonne) ; arrêté en cet endroit et envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris ; condamné à mort comme ayant provoqué la guerre civile par le fanatisme ; exécuté à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — Claude *Monghal,* né à Saint-Bonnet, près Billom (Puy-de-Dôme), prêtre du diocèse de Clermont, chanoine de Billom ; arrêté en 1793 pour son attachement à la foi catholique ; conduit à Bordeaux l'année suivante ; enfermé au fort du Hâ ; de là transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort dans cet établissement à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Claude *Pavat,* né à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire, arrondissement du Puy) en 1759, vicaire à Rosières (arrondissement du Puy, canton de Vorey) ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne quitta point sa paroisse malgré la loi de déportation ; arrêté et envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris ; condamné à mort comme convaincu de manœuvres contre-révolutionnaires ; exécuté à l'âge de trente-cinq ans. 1794.

XVIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Simon *Audigier,* né à Charrais (Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Neuville), curé de Saint-Laurent (arrondissement de Montmorillon, canton de Lussac) ; condamné à mort par le

tribunal révolutionnaire de Paris, comme accusé de s'être déclaré l'ennemi du peuple en excitant des troubles tendant au rétablissement de la royauté. 1794. — Marie *Beguin,* sœur converse de l'Ordre du Saint-Sacrement à Bollène (Vaucluse); condamnée à mort par la commission populaire d'Orange, pour refus de serment; exécutée à l'âge de soixante ans. 1794. — Claude *Bequinot,* religieux Chartreux de la maison de Bourg-Fontaine, près Villers-Cotterets (diocèse de Soissons), sous le nom de Père Claude; condamné à la déportation par le tribunal révolutionnaire du département de la Seine-Inférieure; mort à l'âge de cinquante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Claude *Breisse,* curé dans le diocèse de Mende; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Ardèche. 1794. — Marie-Thérèse *Charransol,* née à Richerenches (Vaucluse, arrondissement d'Orange, canton de Valréas) en 1759, religieuse de l'Ordre du Saint-Sacrement, à Bollène; condamnée à mort comme fanatique par la commission populaire d'Orange; exécutée à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Jean-François *Coing,* prêtre du diocèse de Mende, vicaire à Coux (Ardèche, arrondissement et canton de Privas); condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Ardèche. 1794. — Jean-Louis *Coing* (frère du précédent), vicaire à Mirabel-des-Granges (Ardèche, arrondissement de Privas, canton de Villeneuve-de-Berg); ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Ardèche. 1794. — Jean-Baptiste *Corbet,* né à Carantilly (Manche, arrondissement de Saint-Lô, canton de Marigny), prêtre et religieux de l'Ordre des Capucins, à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray); arrêté comme insermenté et condamné à la déportation maritime; mort à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Marie-Anne *Doux,* religieuse Ursuline au couvent de Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Saint-Michel; arrêtée et jetée dans les prisons d'Orange; refusa le serment de liberté-égalité; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville; exécutée à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Joseph-Marie *Emery,* prêtre du diocèse de Rennes; refusa le serment de 1791; arrêté en 1794 et jeté dans les prisons de Rennes, puis condamné à mort par le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Marguerite-Rose *Gardon,* née à Montdragon (Tarn, arrondissement de Castres, canton de Lautrec) en 1733, religieuse du Saint-Sacrement, à Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Aimée de Jésus; arrêtée et jetée dans les prisons d'Orange; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville; exécutée à l'âge de soixante et un ans. 1794. — Julien-Paul-René *Gauthier,* vicaire à Bruc (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Pipriac); arrêté dans cette paroisse en 1794 et conduit à Rennes; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine, et exécuté à l'âge de trente ans. 1794. — Françoise-Madeleine *de Justamont,* religieuse du couvent de Sainte-Ursule de Pernes (Vaucluse, arrondissement de Carpentras), sous le nom de sœur du Cœur de Marie; se réunit aux Ursulines de Bollène lors de la suppression des Ordres monastiques en 1791; arrêtée au printemps de 1794 et traînée dans les prisons d'Orange; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville, pour refus du serment de liberté-égalité; exécutée à l'âge de cinquante ans. 1794. — Julie-Dorothée-Madeleine *de Justamont* (sœur de la précédente), religieuse du couvent de Sainte-Catherine d'Avignon (Vaucluse), sous le nom de sœur du Saint-Sacrement; se réunit aux Ursulines de Bollène lors de la suppression des cloîtres; arrêtée au printemps de 1794 et jetée dans les prisons d'Orange; condamnée à mort comme fanatique et réfractaire par la commission populaire de cette ville; exécutée à l'âge de quarante ans. — Benoît *Laurens,* né à Normanville (Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton de Fauville) en 1742, ancien curé de Trémauville (diocèse de Rouen); exclu de sa cure pour refus du serment de la constitution civile du clergé; emprisonné en 1793 par ordre des autorités du département de la Seine-Inférieure; envoyé à Rochefort au commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante-deux ans et enterré dans l'île d'Aix. 1794. — Adrien *Leneumez,* né à Vesoul (Haute-Saône), prêtre et religieux Capucin du monastère de Honfleur (Calvados, arrondissement de Pont-l'Evêque), sous le nom de Père Firmin; resta en Normandie après la suppression des cloîtres; emprisonné pour refus de serment par ordre des autorités du département de la Seine-Inférieure en 1793; envoyé à Rochefort au commencement de 1794; déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-neuf ans; enterré dans l'île d'Aix. 1794. — Michel *Nivelon,* né à Doyet (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Montmarault) en 1722, curé de Sauvagny (canton de Hérisson); refusa le serment de la constitution civile du clergé, et resta parmi ses paroissiens malgré la loi de déportation; arrêté en 1793 par ordre des autorités du département de l'Allier; envoyé à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de soixante-douze ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Vital *Olivier,* né à Craponne (Haute-Loire, arrondissement du Puy), curé dans le diocèse du Puy; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et envoyé à Paris au commencement de 1794; condamné à mort comme ayant pris part à la conspiration royaliste du Camp de Jalès. 1794. — Charles *Perrier,* prêtre du diocèse de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes); ne fit aucun des serments révolutionnaires, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; se réfugia à Miniac (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort-sur-Meu, canton de Bécherel); arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine, siégeant à Rennes. 1794. — Jeanne *Romillon,* religieuse Ursuline à Bollène (Vaucluse), sous le nom de sœur Saint-Bernard; ne fit aucun des

serments révolutionnaires, et resta à Bollène après la suppression des Ordres monastiques; arrêtée en 1794 et jetée dans les prisons d'Orange, puis condamnée à mort par la commission populaire de cette ville et exécutée à l'âge de quarante ans. 1794. — François *Rouffie,* né à Limoges, prêtre et religieux grand-carme au monastère de Mortemart (Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Mézières) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé, et se réfugia dans sa ville natale lors de la suppression des Ordres monastiques ; arrêté en 1793 ; conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-cinq ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Léonard *de la Rouveirade,* né à Badefol (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Cadouin), chanoine de la cathédrale de Limoges ; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de cette ville, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Marie *Sage,* sœur converse, sous le nom de Saint-André, au couvent des Ursulines de Bollène ; arrêtée au printemps de 1794 et jetée dans les prisons d'Orange ; condamnée à mort comme réfractaire et fanatique par la commission populaire de cette ville ; exécutée à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Jean *Salvage,* prêtre du diocèse de Périgueux ; refusa le serment schismatique de 1791, et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté dans le village de Montren (Dordogne, arrondissement de Périgueux, canton de Saint-Astier) en 1794, et jeté dans les prisons de Périgueux, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Nicolas *Savouret,* prêtre du diocèse d'Autun, docteur en Sorbonne, religieux Cordelier du monastère de Moulins, directeur spirituel des religieuses Clarisses de cette ville ; refusa le serment de 1791 et resta à Moulins après la dissolution des Ordres monastiques ; mis en réclusion, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de soixante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Marie-Antoine *Gaillard de Senillac,* né au Puy, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté dans sa ville natale en 1794 et conduit à Paris, puis condamné à mort comme ennemi du peuple. 1794.

Sœur MARIE-MADELEINE (née Julie Postel), fondatrice des Sœurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde. 1846.

Le vénérable serviteur de Dieu Dom *Barthélemy des Martyrs,* religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, archevêque de Brague, en Portugal, né à Lisbonne au mois de mai 1514, de Dominique Fernandez et de Marie Corrée. Entré comme novice au couvent des Dominicains de Lisbonne le 11 novembre 1528, il y fit profession l'année suivante, à l'âge de quinze ans et quelques mois (20 novembre 1529). Ses études terminées, il remplit successivement les fonctions de professeur de théologie scolastique, de prédicateur apostolique, de précepteur des princes d'Espagne, et de prieur du couvent de Benfigue, près Lisbonne. Enfin, ses vertus et ses talents le tirèrent de l'obscurité du cloître ; nommé à l'archevêché de Brague en 1558, il fut sacré le 3 septembre de l'année suivante, dans le couvent de Saint-Dominique de Lisbonne, à l'âge de quarante-cinq ans. C'est surtout dans l'exercice de cette charge éminente, qu'il n'avait acceptée qu'à regret, que ses hautes qualités brillèrent du plus vif éclat : on ne pouvait se lasser d'admirer sa tendre dévotion aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la sainte Eucharistie, envers la sainte Vierge et les Saints ; son inépuisable charité ; son admirable esprit d'humilité, de pauvreté et de prière. Appelé au concile de Trente (1545-1563), il fut regardé par tous comme l'un des personnages les plus marquants de cette illustre assemblée. De retour dans son diocèse, il se fit remarquer par sa fidélité à faire exécuter les décrets conciliaires, et principalement par son zèle pour la réforme des mœurs. Démissionnaire en 1581, il se retira au monastère de Sainte-Croix de Viane, qu'il avait fondé, afin d'y passer le reste de ses jours dans la solitude, et de s'y préparer au passage du temps à l'éternité. C'est là qu'il s'endormit dans la joie du Seigneur, à l'âge de soixante-seize ans [1]. 1590.

1. Son corps fut inhumé dans l'église du monastère dominicain de Sainte-Croix de Viane ; le 24 mai 1609 il s'en fit une translation solennelle et il fut déposé dans un magnifique tombeau.

L'Ordre entier de Saint-Dominique, auquel appartenait Dom Barthélemy, l'a toujours regardé comme un Saint. A partir de la translation solennelle dont nous venons de parler, on n'a plus célébré la messe des défunts le jour anniversaire de sa mort, mais bien la messe de la fête de tous les Saints. De plus, dans les *Annales dominicaines,* on lui a constamment attribué le titre de Vénérable et de Bienheureux. Aussi bien, il a opéré pendant sa vie de nombreux prodiges, et des miracles éclatants sont venus glorifier son tombeau.

Dom Barthélemy des Martyrs a laissé un assez grand nombre d'écrits fort estimés, parmi lesquels on remarque : Un *Compendium spiritualis doctrinæ,* traduit en 1699 par Godeau, sous le titre de *Maximes de la vie spirituelle;* et le *Stimulus pastorum* ou *Devoirs et Vertus des Evêques,* traduit en français par Mello, en 1672 Ses œuvres complètes ont été recueillies par les soins de Dom Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras, imprimées à Rome en 2 volumes in-folio, et dédiées au roi de Portugal. La plupart des ouvrages qui composent cette collection avaient été écrits en portugais par le saint prélat ; ils ont été traduits en latin par le savant Père Quétif, de l'Ordre de Saint-Dominique. — Cf. *Vie du vénérable serviteur de Dieu Dom Barthélemy des Martyrs,* écrite par cinq auteurs, dont le premier est le Père Louis de Grenade; nouvelle édition, revue, mise en ordre et augmentée par M. l'abbé Bernard, aumônier de l'école normale supérieure, prêtre du Tiers Ordre de Saint-Dominique (Paris, chez Douniol et Poussielgue, un vol. in-8°, 1870).

SŒUR MARIE-MADELEINE, NÉE JULIE POSTEL,

FONDATRICE DES SŒURS DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE LA MISÉRICORDE

1846. — Pape : Pie IX. — Roi de France : Louis-Philippe.

Le petit port de Barfleur, au diocèse de Coutances, se glorifie d'avoir vu naître, le 28 novembre 1756, Julie-Françoise-Catherine Postel. Elle montra dès son enfance les plus heureuses dispositions pour la vertu. Citons seulement le trait suivant qui révèle la vivacité de sa foi. Pendant un orage effroyable, la petite Julie ne se possédait pas de joie. « Quel bonheur! » s'écriait-elle ; « personne ne blasphème en ce moment. Je voudrais bien qu'il tonnât toujours! »

A l'âge de dix-huit ans, elle ouvrit à Barfleur une école avec internat ; elle sut inspirer à ses élèves l'amour du travail et de la simplicité chrétienne. Plus tard, aux jours sinistres de la Terreur, sa maison offrit un sûr asile au très-saint Sacrement. Avec quelle ferveur la pieuse institutrice y fit amende honorable jour et nuit pour toutes les profanations d'alors! Aussi Notre-Seigneur voulut l'en récompenser, en lui découvrant par la bouche d'un angélique enfant qui se mourait, deux grands desseins de Dieu sur elle. Ces deux desseins résument toute sa vie : « Vous fonderez », dit l'enfant, « la plus nombreuse communauté du diocèse, et à la fin de votre vie, vous serez occupée à rebâtir l'église d'une ancienne abbaye ».

En 1802, Julie établit à Cherbourg une école qui compta bientôt trois cents élèves. Ce fut à cette époque qu'elle jeta les fondements d'une nouvelle Congrégation « dont les Religieuses n'eussent d'autres rentes que leurs doigts ». Elle la dédia à Notre-Dame de la Miséricorde. Le 8 septembre 1807, elle prononça ses vœux perpétuels avec ses trois premières filles, en présence du délégué de l'ordinaire, et prit le nom de Marie-Madeleine. Afin d'épargner une concurrence à une ancienne Congrégation récemment reconstituée, elle quitta Cherbourg, en septembre 1811, pour Octeville-la-Venelle. Là, la communauté naissante, réduite à loger six mois dans une étable, entra dans une longue série de tribulations, au milieu desquelles l'intrépidité surhumaine de la fondatrice ne se démentit jamais. Elle était heureuse de ces croix, parce qu'elle y voyait la consécration douloureuse que Dieu imprime au front de toutes ses œuvres. Pendant vingt-cinq ans, l'humble barque fut le jouet d'affreuses tempêtes, qui la jetèrent successivement d'Octeville à Tamerville, à Valognes, une seconde fois à Tamerville, avant d'aborder au port providentiel, Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Cependant la sœur Marie-Madeleine, dénuée de tout, mais riche de confiance en Dieu, songe à faire l'acquisition de l'antique abbaye de Saint-Sauveur. Elle conclut le marché, sans même avoir assez de fonds pour solder les frais de la vente ; « car », dit-elle, « le contrat est déjà passé au ciel ». Fondé en 1067, dans la gracieuse vallée de la Douve, le monastère bénédictin avait été vendu pendant la Révolution, et complétement démoli, à l'exception de l'abbatiale, toute délabrée elle-même. De la superbe basi-

lique il ne restait que de tristes et magnifiques débris. La supérieure, âgée de soixante-seize ans, choisit la fête de sainte Thérèse, en 1832, pour prendre possession de l'abbaye au nom de ses vingt-quatre filles. C'était la pauvreté s'abritant sous des ruines.

Cinq ans durant, les pauvres religieuses de la Miséricorde durent se contenter de pleurer auprès du sanctuaire désolé. « Faisons sans cesse amende honorable », répétait la Mère, « pour toutes les profanations commises ici. Tout sera réparé ; Dieu le veut, je le sais ». La Providence ménageait en effet les moyens les plus propres à réaliser ce vaste projet. Les études archéologiques du nouveau supérieur, M. l'abbé Delamare (mort archevêque d'Auch), le dévouement à toute épreuve du digne chapelain, M. Lerenard, étaient déjà une garantie de succès. En même temps se révélait chez un jeune ouvrier de Saint-Sauveur, François Halley, un vrai génie d'architecte. Sans leçons d'aucun maître, il sut diriger l'entreprise, tirer parti des débris qui jonchaient le sol, et sculpter avec un fini merveilleux les nouvelles pierres qui décorent l'édifice. Mais l'âme de ce gigantesque ouvrage, c'était la supérieure. Son ardeur au travail, sa confiance en Dieu, sa parole enflammée, animaient tous les courages, inspiraient tous les dévouements. Une tempête renverse, en 1843, le clocher nouvellement restauré. Les religieuses consternées exhalent leur douleur avec quelque découragement. « Eh ! quoi, mes sœurs », reprend la Mère avec autorité, « voudriez-vous faire à Dieu son procès ? N'est-il pas le maître ? Je vous dis que tout sera réparé ». Alors elle envoie partout, à Paris et ailleurs, une jeune et timide religieuse, à l'effet de recueillir des secours. « Ma fille », dit-elle, « soyez l'instrument de Dieu, un instrument souple et docile ; et Dieu fera des merveilles ». Cette prédiction s'accomplit à la lettre : l'obéissance de la jeune sœur, qui a remplacé la Fondatrice au gouvernement de la communauté, est bénie au-delà de toute attente. D'abondantes aumônes permettent de reprendre les travaux avec plus d'activité que jamais, et assurent la restauration de l'église. Ainsi Marie-Madeleine voit se vérifier cette partie de la prophétie de l'enfant. Douze ans suffiront pour achever cette entreprise colossale, où éclate visiblement l'intervention divine. Le 28 août 1856, dix ans après la mort de la vénérée Mère, la basilique fut solennellement consacrée par Mgr Delamare. Marie-Madeleine avait dit, en parlant de cette belle cérémonie : « Je la verrai du ciel ; mais je n'y assisterai pas ».

La seconde mission prédite à Julie Postel était la fondation et le développement de sa Congrégation. Nous avons déjà parlé des débuts de cette œuvre. Le règlement primitif des Sœurs de la Miséricorde consista dans quelques articles fondamentaux tracés par la Fondatrice, qui les résuma dans cette maxime sublime inscrite sur une simple croix noire : *Obéissance jusqu'à la mort.* La Supérieure savait d'avance que la règle définitive lui serait donnée par l'autorité ecclésiastique. Aussi, quand son Supérieur lui apporta les constitutions du vénérable abbé de La Salle, elle les accepta de grand cœur comme l'expression de la volonté d'en haut. On vit alors cette femme admirable renoncer, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, à ses propres règlements, aux pratiques pieuses de toute sa vie, et se conformer avec une docilité parfaite à tous les points des nouveaux statuts. Ceux-ci, du reste, étaient en harmonie avec les habitudes, l'esprit et le but de la communauté. La Fondatrice fixa comme essentiels les articles relatifs à l'esprit de pauvreté, d'abnégation, de simplicité, qui forment encore le cachet spécial de l'Institut.

Les trente premières années de la Congrégation furent traversées par des épreuves de tout genre, et presque stériles en vocations. Le personnel se composa longtemps de vingt-cinq religieuses. Mais à partir de l'année 1839 [1], époque des premiers travaux à l'église, les vocations abondent. Dieu récompense ainsi le zèle de ses servantes pour sa maison. Une double merveille, qui ne peut humainement s'expliquer, brille à tous les regards. A l'étonnante restauration de la basilique correspond le développement aussi prodigieux de l'Institut. La Fondatrice voit en huit années le nombre de ses filles arriver de vingt-cinq à plus de cent cinquante. Ce progrès ne s'est pas ralenti depuis lors. Le grain de sénevé est devenu un grand arbre. Aujourd'hui (1873), la communauté des Sœurs de la Miséricorde est la plus nombreuse du diocèse de Coutances. Elle compte près de mille religieuses, réparties dans cent cinquante maisons, dont neuf à Paris et dix-huit en Allemagne. Son but est la direction des écoles de filles, des orphelinats, des ouvroirs, des crèches et des salles d'asile. « Faire le plus de bien possible en se cachant le plus possible », tel est l'idéal que les filles de l'humble Marie-Madeleine s'efforcent de réaliser, en suivant l'exemple et la maxime de la bonne Mère.

Nous avons anticipé sur les événements pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur les deux œuvres principales de Julie Postel. A mesure que le corps vieillissait chez elle, la vie de l'âme semblait se fortifier de plus en plus. Malgré son grand âge et ses infirmités, elle demeurait parfois à genoux durant trois ou quatre messes successives. Toute sa vie elle restait sans prendre aucune nourriture depuis le mercredi saint au soir, jusqu'à la fête de Pâques. La ferveur de son oraison, sa parole de feu, les élans de son amour pour Dieu, embrasaient tous les cœurs. Elle sentait néanmoins que le moment de rejoindre l'Epoux approchait, et faisait ses dernières recommandations à ses filles. L'Extrême-Onction lui fut administrée la veille de sa mort. Le lendemain, 16 juillet 1846, on devait lui porter le saint Viatique. Quelle ne fut pas la surprise générale, quand on la vit se traîner encore à la chapelle, assister à la messe et communier! Son état s'aggrava dans la journée. Son dernier acte fut de chercher et de montrer du doigt, comme son testament, ce passage de saint Bernard : « Le Religieux qui ne travaille pas n'est pas digne d'être Religieux ». Elle rendit sa belle âme à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. On trouva sur le chevet de son pauvre grabat un grand cilice et un corset tout hérissé de pointes de fer. Les restes de la pieuse Fondatrice reposent dans la chapelle de la Croix. Les nombreux prodiges opérés à son tombeau attestent la puissance de son intercession auprès de Dieu. Emue de ces faits, l'autorité diocésaine a déjà fait plusieurs enquêtes, à l'effet d'introduire à Rome la cause de sa béatification.

La vie de Marie-Madeleine offre un modèle achevé de perfection religieuse. Outre les maximes citées dans le cours de cette notice, voici celles qu'elle répétait le plus souvent à ses filles :

« Si l'on connaissait bien la grandeur du prêtre, on se prosternerait pour baiser la trace de ses pas.... Obéir, c'est aller au ciel sur les épaules d'autrui. J'obéirais au plus petit enfant, s'il avait autorité sur moi.... Il faut donner à Dieu tout son cœur, sans réserve, sans retour : l'arbre et les

1. Au mois de septembre 1838, mourut à l'abbaye, le charitable M. Davy de Boisval, ancien-curé de Saint-Sauveur. Sa mémoire est en vénération. Né riche, il mourut pauvre. Par ses leçons et son argent, il procura à lui seul l'instruction secondaire à cent cinquante ecclésiastiques environ, au sortir de la Révolution !

fruits..... Attendre tout de Dieu seul ; ne compter jamais sur un bras de chair, quelque respectable qu'il soit. Se plonger dans la volonté de Dieu, comme le poisson dans l'eau.... Etre entre les mains de ses supérieurs, comme l'argile aux mains du potier.... Porter avec honneur les livrées de Jésus, sa pauvreté, sa couronne d'épines, sa croix. On veut bien des croix d'or ou d'argent ; quant aux autres, on leur donne volontiers un coup de pied. Au moment de l'épreuve, dire du fond de l'âme : Viens, ô croix, que je t'embrasse.... Etre les mères des enfants ; gagner ces jeunes cœurs au bon Dieu. Chaque sœur doit sauver au moins mille âmes dans sa carrière. Quand vous aurez empêché la plus petite enfant de verser une seule larme, dites : Soyez-en béni, mon Dieu ! »

Vie édifiante de la très-honorée supérieure Marie-Madeleine, par M. l'abbé Delamare, 1852. — *Discours prononcé à la consécration de l'église de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, par M. l'abbé Guilbert (aujourd'hui évêque de Gap).

XVIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marie-Catherine-Charlotte *Brard*, née à Brouet (Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton d'Anet), religieuse Carmélite à Compiègne (Oise); condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincue de s'être déclarée l'ennemie du peuple, exécutée à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Marie-Antoinette *Brideau*, née à Belfort (Haut-Rhin), le 6 décembre 1752, religieuse Carmélite à Compiègne ; immolée à Paris à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Jean-Baptiste *Broyat*, né à Marcillac (Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Saint-Ciers-la-Lande) en 1753, curé de cette paroisse ; amené à Paris en 1793 ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple, en célébrant des baptêmes, des mariages, et présidant des cérémonies funèbres ; exécuté à l'âge de quarante et un ans. 1794. — Joseph *Crosson*, prêtre du diocèse de Rennes, vicaire à Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes, canton de Janzé); condamné à mort comme insermenté par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Marie-Antoinette *Hanisset*, née a Reims (Marne) le 18 janvier 1742, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise), sous le nom de sœur du Cœur de Marie; condamnée à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de Paris; exécutée à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Marie *Dufour*, née à Beaune (Côte-d'Or) en 1741, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise), sous le nom de sœur Marthe, depuis 1773; condamnée à mort pour sa foi ; exécutée à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Pierre-Clément *Giriel*, né à Rouen (Seine-Inférieure) en 1739, prêtre de cette ville; ne fit point le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et envoyé l'année suivante à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort sur le navire *les Deux-Associés*, à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Jean *Guéroult*, né à Sassetot-le-Mal-Gardé (Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe, canton de Bacqueville), prêtre du diocèse de Rouen, chanoine-doyen de l'église collégiale d'Yvetot; refusa le serment de la constitution civile du clergé; emprisonné pour sa foi en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Marie-Charlotte *Lidoine*, née à Paris le 24 septembre 1752, religieuse-prieure du couvent des Carmélites de Compiègne, sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin ; arrêtée en 1794 et conduite dans le couvent des Religieuses de la Visitation (transformé en prison); transférée à Paris, dans la prison de la Conciergerie; condamnée à mort pour refus de serment et comme fanatique; décapitée à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Antoine-Joseph *Lusignan*, né à Suze-la-Rousse (Drôme, arrondissement de Montélimart, canton de Pierrelatte) en 1728, prêtre et chanoine hebdomadier de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux (diocèse de Valence) ; se retira à Sérignan (Vaucluse, arrondissement et canton d'Orange) après la dissolution de son chapitre; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Orange, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire et exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Michel *Masleau*, né à Limoges (Haute-Vienne),

prêtre-bénéficier de la collégiale de Saint-Martial de cette ville; ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis en réclusion, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Meilhac,* né à Eymoutiers (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges), prêtre et chanoine de l'église collégiale de cette ville; arrêté et emprisonné en 1793 comme insermenté; conduit à Rochefort l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de trente-neuf ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Marie-Jeanne *Meunier,* née à Saint-Denis (Seine) le 28 mai 1765, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise), sous le nom de sœur Sainte-Constance; arrêtée en mai 1794; condamnée à mort pour sa foi par le tribunal révolutionnaire de Paris; exécutée à l'âge de vingt-neuf ans. 1794. — Marie-Antoinette *Piedcourt,* née à Paris le 8 décembre 1715, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise) sous le nom de sœur de Jésus-Crucifié; immolée pour sa foi à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. 1794. — Antoinette *Roussel,* né à Fresnes (Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Claye) le 4 août 1742, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise) sous le nom de sœur du Saint-Esprit; condamnée à mort et exécutée pour sa foi, à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Louise-Catherine *Soiron,* née à Compiègne (Oise) en 1749, religieuse au couvent des Carmélites de cette ville; immolée à Paris, pour son attachement à la foi catholique, à l'âge de quarante-neuf ans. 1794. — Marie *Thouret,* née à Meaux (Seine-et-Marne) en septembre 1715, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise) sous le nom de sœur de la Résurrection; ne fit aucun des serments révolutionnaires; exécutée à Paris à l'âge de soixante-dix-neuf ans. 1794. — Marie-Louise *Treselle,* née à Compiègne (Oise) le 3 avril 1764, religieuse du couvent des Carmélites de cette ville, sous le nom de sœur Saint-Ignace; expulsée de son cloître en 1792; immolée à Paris, en haine de la religion, à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Etiennette-Jeanne *Vezotal,* née à Lignières (diocèse d'Autun) le 12 janvier 1764, religieuse Carmélite à Compiègne (Oise), sous le nom de sœur Saint-François; exécutée à Paris, en haine de la foi, à l'âge de trente ans. 1794.

Jean *Sugar,* né dans le comté de Stafford (Angleterre), prêtre du séminaire anglais de Douai (Nord), mis à mort en haine de la religion, sur la place publique de Warwick. 1604. — Pierre *Duclos,* né à Orbec (Calvados, arrondissement de Lisieux) le 28 juin 1808, prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères; quitta le séminaire le 12 juin 1837 pour se rendre en Cochinchine, fut arrêté le 8 juin 1846 et mourut dans sa prison le 17 juillet suivant.

XVIIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste-Ouen *Beudet,* né à Hugleville-en-Caux (Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton d'Yerville), prêtre chapelain de Sainte-Austreberte (arrondissement de Rouen, canton de Pavilly); condamné à la déportation pour refus du serment schismatique de 1791; mort à Rochefort à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Claude-Henri *Boismegre,* né à Versailles (Seine-et-Oise) en 1752, prêtre du diocèse de Paris; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme accusé d'avoir voulu exciter à la guerre civile par le fanatisme; exécuté à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Jean-Baptiste *Bruxelles,* né à Saint-Léonard (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges) en 1734, chanoine de l'église collégiale de cette ville; condamné à la déportation au-delà des mers en 1793; mort à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jacques *Burin,* curé de Saint-Martin-de-Connée (Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Bais); pris et fusillé comme réfractaire, par un détachement de soldats révolutionnaires. 1794. — Elléon *de Castellane-Mazaugues,* évêque de Toulon (Var), né au château de Mazaugues (arrondissement de Brignoles, canton de la Roquebrussane), mort en exil à Florence (Italie), à l'âge de cinquante-six ans. 1802. — Jean-Baptiste *Chabiran,* prêtre insermenté du diocèse d'Angers; massacré par une troupe de révolutionnaires, dans la forêt de Maulévrier (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau, canton de Cholet). 1793.

XIXe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Dubost*, né à Saint-Priest-en-Murat (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Montmarault) en 1727, ancien curé de Theneuille (canton de Cérilly); résigna sa cure avant la Révolution; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Moulins; déporté ensuite au-delà des mers pour refus de serment; mort pendant la traversée, à l'âge de soixante-sept ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Martin *Glynn*, prêtre, né en Irlande et résidant à Bordeaux (Gironde); ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; arrêté et condamné à mort comme non-conformiste, par une commission militaire; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Charles-Thomas *Jacques*, prêtre du diocèse d'Avignon, exerçant son ministère à Caromb (Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras); refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté au printemps de 1794 et jeté dans les prisons d'Orange; condamné à mort par la commission populaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-huit ans. 1794. — Chrysogone-François *Jacques* (frère du précédent), prêtre du diocèse d'Avignon, exerçant son ministère à Caromb, envoyé à l'échafaud comme réfractaire, par la commission populaire d'Orange; exécuté à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Félix-Arnoul-François-Xavier *Jacques* (frère des deux précédents), prêtre du diocèse d'Avignon, exerçant son ministère à Caromb; envoyé à l'échafaud comme conspirateur par la commission populaire d'Orange; exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1794. — François-Mathurin *Lesaulnier*, né à Plévin (Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp, canton de Maël-Carhaix), jeune ecclésiastique du diocèse de Saint-Brieuc; arrêté comme insermenté et condamné à la déportation maritime; conduit à cet effet à Rochefort au printemps de 1794; mort pendant la traversée à l'âge de vingt-sept ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Pierre *Prat*, né à Thoissey (Ain, arrondissement de Trévoux), chanoine de Bourbon-l'Archambault (Allier, arrondissement de Moulins); ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta au lieu de sa résidence canoniale; mis en réclusion en 1793, puis conduit à Rochefort au commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de trente-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Charles *de Richemont*, né à Richemont (Dordogne), grand archidiacre, chanoine de la cathédrale de Périgueux, vicaire général du diocèse, abbé commendataire de Boulieu (diocèse de Limoges); ne prêta point le serment schismatique de 1791 et resta dans le Périgord malgré la loi de déportation; arrêté en 1793; envoyé à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-quatre ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Ripaud*, né à Moulins (Allier), chanoine de l'église Notre-Dame de cette ville; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; mis en réclusion en 1792, puis conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de soixante-trois ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Gaspard-Jean-Louis *Vaucapelle*, né à Ludrezel (Belgique) en 1752, curé de Beleghem (diocèse de Bruxelles); arrêté pour son attachement à la foi, conduit à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme accusé d'avoir prêché le fanatisme; exécuté à l'âge de quarante-deux ans. 1794.

Jeanne *de Cambry* (en religion sœur Jeanne-Marie de la Présentation), née à Douai (Nord), le 15 novembre 1581. Elle mena successivement la vie monastique dans l'abbaye des Près (Ordre de Saint-Augustin), à Tournai (Belgique), puis au monastère de Sion, dans la même ville. Après avoir passé deux années en qualité de prieure à l'hôpital de Menin (Flandre Occidentale) où on l'avait envoyée, elle se rendit à Lille (Nord) pour embrasser la vie de recluse, vers laquelle la portaient toutes ses inclinations. Sa cellule fut dressée près de l'église de Saint-André. Dans cette retraite profonde, sa vie, entièrement dévouée à la prière, à la contemplation et aux bonnes œuvres, devint un sujet d'édification pour tous les habitants de la ville de Lille. Quand la sainte recluse se fut endormie dans le Seigneur, le peuple, pendant deux jours entiers, se porta en foule auprès de son lit de mort, pour contempler une dernière fois ses traits. On cite un grand nombre de faveurs obtenues par son intercession, Dieu se plaisant à manifester ainsi aux hommes la vertu de cette sainte fille sur laquelle ses yeux s'arrêtaient avec complaisance et amour [1]. 1639.

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*. — Cf. *Vie de Jeanne de Cambry* (Tournai, 1735).

XXe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Elie-Jean *Gentrac,* né à Razac (Dordogne), curé de Ponchapt (arrondissement de Bergerac, canton de Vélines); refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers; mort sur le navire *les Deux-Associés,* à l'âge de cinquante-huit ans; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Barthélemy *Montblanc,* né à Cruzy (Hérault, arrondissement de Saint-Pons, canton de Saint-Chinian) en 1760, desservant, à l'époque de la Révolution, une annexe de la paroisse de Givors (Rhône, arrondissement de Lyon); refusa le serment de la constitution civile du clergé, et se retira chez son frère, à Condrieu (arrondissement de Lyon, canton de Sainte-Colombe), en 1792; se réfugia ensuite dans les montagnes du Forez; arrêté à Pélussin (Loire, arrondissement de Saint-Etienne); conduit à Saint-Chamond, puis à Lyon et jeté dans les prisons de cette ville; mis en liberté le 29 mai 1793; sortit de Lyon lors du siége de cette ville et se réfugia aux environs d'Annonay (Ardèche, arrondissement de Tournon); arrêté de nouveau le 10 juin 1794, à Vernose (arrondissement de Tournon, canton d'Annonay), et conduit à Privas; condamné à mort par le tribunal criminel du département de l'Ardèche; exécuté à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — Marie-Louise *Laval de Montmorency,* née à Paris en 1723, religieuse et abbesse du monastère de Montmartre (Ordre de Saint-Benoît); expulsée de son cloître en 1791; se retira dans la ville de Saint-Denis; refusa les serments révolutionnaires, puis alla demeurer avec une autre religieuse au château de Bondy, chez la marquise Louise de Crussol d'Amboise; arrêtée dans cet asile hospitalier, conduite à Paris et jetée dans la prison de Saint-Lazare; condamnée à mort comme ennemie du peuple, par le tribunal révolutionnaire; exécutée à l'âge de soixante et onze ans. 1794. — Pierre-François-Alexis *Raffey,* né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre de ce diocèse; arrêté comme insermenté en 1793; conduit à Rochefort l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph *Ringard,* prêtre du diocèse d'Amiens, exerçant son ministère à Abbeville (Somme); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1794 et jeté dans les prisons d'Amiens; condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Somme. 1794. — Victoire *Varin de Saint-Luc,* née à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1761, religieuse de ce diocèse; resta dans cette ville après la dissolution des Ordres monastiques; enfermée d'abord comme suspecte, puis envoyée à Paris au printemps de 1794; condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme convaincue d'avoir favorisé la révolte des brigands de la Vendée; exécutée à l'âge de trente-trois ans. 1794.

XXIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François-Louis *de Montz de Carantilly,* prêtre et chanoine de la cathédrale de Coutances, né à Carantilly (Manche, arrondissement de Saint-Lô, canton de Marigny) en 1760; condamné à mort comme ennemi du peuple, par le tribunal révolutionnaire de Paris; exécuté à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — Marie-Louis *de Cussy,* né à Coutances en 1736, prêtre et chanoine de la cathédrale de cette ville; amené à Paris; condamné à mort comme ennemi du peuple par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Joseph-François *Jeanson,* né à Lavallée (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte), prêtre et religieux de l'Ordre des Capucins, au monastère de Fontenoy-en-Vosges, sous le

nom de Père Barnabé ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de son cloître ; retourna alors dans son pays natal ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Gabriel *de Latour*, prêtre du diocèse de Toulouse ; vicaire à Noé (Haute-Garonne, arrondissement de Muret, canton de Carbonne) ; refusa le serment de 1791 et ne s'éloigna pas de sa paroisse lors de la loi de déportation ; arrêté en 1794 et jeté dans les prisons de Toulouse, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de la Haute-Garonne. 1794. — Antoine *Lavergne*, prêtre du diocèse de Périgueux ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province malgré la loi de déportation ; arrêté à Neuvic (Dordogne, arrondissement de Ribérac) en juin 1794 et traîné dans les prisons de Périgueux, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de la Dordogne. 1794. — Catherine *Lito*, religieuse de l'Ordre de la Visitation ; condamnée à mort comme recéleuse de prêtres réfractaires par le tribunal criminel du département de la Dordogne, siégeant à Périgueux ; exécutée avec sa mère, chez laquelle elle s'était retirée à la suppression des Ordres monastiques, et un prêtre auquel elles avaient donné asile. 1794. — Simon *Pannetier*, né à Bordeaux en 1719, prêtre et religieux de l'Ordre des Grands-Carmes, en cette ville ; chassé de son cloître pour refus de serment ; arrêté en 1793 et livré à une commission militaire ; condamné à mort comme prêtre réfractaire et exécuté à l'âge de soixante-quinze ans. 1794. — Gabriel *Pergaud*, né à Saint-Priest-la-Plaine (Creuse, arrondissement de Guéret, canton du Grand-Bourg) en 1753, prêtre, chanoine régulier de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, prieur de l'abbaye de Beaulieu, près Dinan (Côtes-du-Nord) ; resta dans le diocèse de Saint-Brieuc après la suppression des Ordres monastiques et ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté vers la fin de 1793 et envoyé à Nantes en mars 1794 pour être de là conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort sur le navire *les Deux-Associés* à l'âge de quarante et un ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Charles *Rambour*, né à Custines (Meurthe, arrondissement et canton de Nancy), prêtre et religieux de l'Ordre des Chartreux, sous le nom de Dom Charles, et père vicaire de leur maison de Bosserville ; emprisonné comme insermenté en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée, à l'âge de quarante-six ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste-Charles *Renou*, né à Bonneval (Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun) en 1766, prêtre du diocèse de Chartres ; refusa le serment schismatique de 1791, quitta son pays natal, vint à Paris et se réfugia dans l'atelier d'un imprimeur ; arrêté et condamné à mort comme fanatique ; exécuté à l'âge de vingt-huit ans. 1794.

Marguerite *de Brienne*, veuve de Thierry de Beveren (Flandre Orientale), religieuse de l'abbaye cistercienne de Flines (Nord). Elle s'y distingua tellement par ses vertus qu'elle a mérité d'être inscrite au ménologe de Cîteaux. Sur sa tombe on grava cet éloge : « Ici repose la douce, la discrète, la sage Marguerite, dame de Beveren, issue des rois de Chypre. Vivement attachée aux sentiments et aux pratiques de la foi, elle dépouilla l'homme charnel pour revêtir l'homme spirituel, et vécut de cette vie au monastère où elle termina le nombre de ses jours [1] ». 1275.

Gabrielle *de l'Espronnière* (en religion Mère *Gabrielle de Saint-Benoît*), religieuse Calvairienne. Née en 1572 au château de l'Espronnière (ancien manoir de la famille, situé entre Trémentines et Vezins, dans le Maine-et-Loir), elle sentit de bonne heure le désir d'aller abriter son innocence à l'ombre d'un cloître. Elle entra donc dans l'abbaye de Fontevrault (diocèse d'Angers) et, à dix-huit ans (1591), elle fit profession dans cet Ordre illustre. Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville, et veuve du marquis de Belle-Isle, ayant fondé (1621) à Angers la Congrégation bénédictine de Notre-Dame du Calvaire, la Mère Gabrielle de Saint-Benoît en fut élue première supérieure générale. Bientôt, ayant obtenu d'être délivrée de ces honneurs, elle fut choisie pour prieure du couvent de Vendôme. Elle s'endormit en paix dans le monastère de la Trinité de Poitiers, après cinquante ans de vie religieuse, dont elle avait passé vingt-six dans l'Ordre de Fontevrault et vingt-quatre dans la Congrégation du Calvaire [2]. 1641.

1. M. l'abbé Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*.
2. Révérend Père Dom Chamard, *Saints personnages de l'Anjou*.

XXIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph-Toussaint *Gallien*, prêtre du diocèse de Carpentras (aujourd'hui d'Avignon), né à Caromb (Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras) ; ne fit aucun des serments de la Révolution ; arrêté à Caromb en 1794 ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire d'Orange ; exécuté à l'âge de soixante-sept ans. 1794. — Jacques *Lombardie*, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1727, curé de Saint-Hilaire-Foissac (Corrèze, arrondissement de Tulle, canton de Lapleau) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté dans sa paroisse en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée à l'âge de soixante-sept ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Nicolas *Vincent*, prêtre habitué de Caromb (Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras) ; refusa les serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Orange ; condamné à mort par la commission populaire de cette ville, et exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794.

Jean *Nelson*, prêtre du séminaire anglais de Douai (Nord), massacré à Londres en haine de la religion. 1578.

XXIIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *d'Archy*, prêtre du diocèse de Bourges, né à Saint-Denis-de-Jouhet (Indre, arrondissement de la Châtre, canton d'Aigurande) en 1737 ; condamné à mort comme conspirateur et exécuté à l'âge de cinquante-sept ans. 1794. — François-Charles-Antoine *de Beaumont d'Autichamp*, chanoine de Paris, né à Angers (Maine-et-Loire) en 1738 ; condamné à mort comme complice de conspiration, et exécuté à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Michel-Benoît *de Bruges*, vicaire général de l'évêché de Mende, né à Villabrègues (Gard, arrondissement de Nîmes, canton d'Aramon) ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, sous prétexte d'avoir conspiré contre la Convention ; exécuté à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Jean-Jacques *Caillot*, prêtre du diocèse de Rodez, né dans cette ville ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une prétendue conspiration ourdie dans la prison des Carmes ; exécuté à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Jean-Baptiste *Chevrier*, prêtre du diocèse d'Annecy (Haute-Savoie) ; ne fit aucun des serments de la Révolution ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, pour la même raison que les précédents. 1794. — Charles-Louis-François *Delaune*, né à Paris en 1740, prêtre et chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor de cette ville ; se retira à Chantilly (Oise, arrondissement de Senlis, canton de Creil) après les réformes de l'Assemblée constituante ; ramené à Paris par les agents de la Révolution ; condamné à mort par le tribunal criminel de cette ville, comme prêtre incendiaire et turbulent ; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Joseph *Fabin*, prêtre du diocèse de Carpentras (aujourd'hui d'Avignon) ; arrêté au printemps de 1794 et condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par la commission populaire d'Orange. 1794. — François-René-Alexandre *de Maillé*, né à Vernantes (Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé, canton de Longué), prêtre du diocèse d'Angers ; arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Paris au printemps de l'année suivante ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville et exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1794. — Louis-Thomas *Nuiratte*, né à Marseille le 21 décembre 1724, prêtre et religieux de l'Ordre des Frères

Mineurs, provincial du couvent de Marseille ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira chez une de ses tantes, après la dissolution des Ordres monastiques ; arrêté en 1792 et jeté dans les prisons de la municipalité ; massacré à l'âge de soixante-huit ans. 1792. — Pierre *Obrenant*, né à Compiègne (Oise) en 1739, curé de Magny (Seine-et-Oise, arrondissement de Mantes) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; se soumit à la loi de déportation, puis rentra en France ; arrêté et jeté dans les prisons de Paris ; condamné à mort comme ennemi du peuple, par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Michel-Ignace *Olivier*, né en 1725, prêtre et religieux du diocèse d'Avignon ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté à Avignon, en 1794 et jeté dans les prisons d'Orange ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par la commission populaire de cette ville ; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. 1794. — Antoine *Penin*, né à Poitiers en 1739, prêtre de ce diocèse, exerçant à Bordeaux la profession d'instituteur de la jeunesse ; arrêté comme insermenté au commencement de 1794 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission militaire de Bordeaux ; exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Jean *Pinturel*, né à Gannat (Allier) en 1728, curé d'Escurolles (arrondissement de Gannat) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia dans son pays natal ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort l'année suivante, pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de soixante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Louis-Marie *Tassy*, prêtre et religieux de l'Ordre des Minimes en leur maison de Marseille ; né dans cette ville le 15 janvier 1765 ; arrêté comme insermenté en juillet 1792 ; massacré par les agents de la Révolution chargés de le conduire en prison. 1792. — *Vial*, curé de Cereste (Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, canton de Reillanne) ; expulsé de sa cure pour refus de serment ; arrêté et conduit au château-fort de Manosque (arrondissement de Forcalquier) ; pendu dans un champ voisin, à l'âge de soixante-cinq ans. 1792.

XXIVe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Alexandre *Beaudouin*, né à Congrier (Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, canton de Saint-Aignan-sur-Roé), jeune clerc minoré du diocèse d'Angers ; condamné à mort comme brigand de la Vendée, par une commission militaire siégeant à Craon. 1794. — François *Gigot de Boisbernier*, vicaire général de l'archevêché de Sens, né dans cette ville en 1736 ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme prétendu conspirateur de Saint-Lazare. 1794. — Thérèse *Consolier*, née à Courtheson (Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de Bedarrides) en 1739, religieuse au couvent des Ursulines de Sisteron (Basses-Alpes) ; condamnée à mort comme fanatique par la commission populaire d'Orange ; exécutée à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Philippe *du Contant de la Molette*, né à la Côte-Saint-André (Isère, arrondissement de Vienne) en 1738, prêtre du diocèse de Vienne et docteur de Sorbonne ; condamné à mort comme ennemi du peuple par le tribunal révolutionnaire du département de la Seine. 1794. — François *Lecoent*, né à Spézet (Finistère, arrondissement de Châteaulin, canton de Carhaix), vicaire à Burtulet (Côtes-du-Nord) ; refusa le serment schismatique de 1791 et se retira à Saint-Brieuc en 1793 ; renvoyé à Nantes l'année suivante, puis transféré à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-quatre ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Rochelet*, né à Illfurth (Haut-Rhin, arrondissement et canton d'Altkirch) en 1760, vicaire à Seppois (canton de Hirsingen) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne satisfit point à la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1798 et traîné dans les prisons de Colmar, puis condamné à mort par la commission militaire de cette ville et exécuté à l'âge de trente-huit ans. 1798. — Nicolas-François-Benjamin *Vauquet*, né à Rouen, prêtre et religieux Récollet, sous le nom de Père Juste, dans la maison de Rouen ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans cette ville après la dissolution des Ordres monastiques ; mis en réclusion en 1793, par ordre des autorités du département de la Seine-Inférieure ; conduit à Rochefort au commencement de l'année suivante, pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XXVe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *d'Artensié*, curé de Saint-Sevrin-d'Estissac (Dordogne, arrondissement de Ribérac, canton de Neuvic) ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal révolutionnaire de Périgueux. 1794. — Guillaume-Jean-Charles *Assy*, prêtre du diocèse de Paris, né dans cette ville en 1758; condamné à mort comme conspirateur et fanatique. 1794. — Michel-Louis *Brulard*, prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes Déchaussés à Charenton (Seine, arrondissement de Sceaux), né à Chartres en 1758 ; condamné à la déportation maritime par le tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir ; mort à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François *Buquet*, curé de Gagny (Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse), né à Congis (Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Lagny) ; enfermé dans la prison Saint-Lazare à Paris, en 1793, puis condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme impliqué dans une prétendue conspiration des prisonniers de Saint-Lazare ; exécuté à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Michel *Chilon*, prêtre du diocèse de Rennes ; condamné à mort pour refus de serment par le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Antoine *Combette*, prêtre et religieux Récollet d'Embrun (Hautes-Alpes); condamné à mort comme insermenté et contre-révolutionnaire par la commission populaire d'Orange ; exécuté à l'âge de soixante-neuf ans. — Polycarpe *Jacques*, prêtre du diocèse d'Avignon, demeurant à Caromb (Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras) ; condamné à mort par la commission populaire d'Orange ; exécuté à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — Jean-Baptiste *Desrit du Teil*, curé de Mazeirat (Creuse, arrondissement de Guéret, canton d'Ahun), né à Auzers (Cantal, arrondissement et canton de Mauriac) en 1730 ; arrêté en 1793 comme insermenté ; déporté sur des plages lointaines en 1794 ; mort à l'âge de soixante-quatre ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Bonhomme de Forestier*, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), prêtre et chanoine de la cathédrale de cette ville ; arrêté en 1793 comme insermenté, et enfermé dans les prisons de Limoges ; conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté ; mort sur l'entrepont du bâtiment *les Deux-Associés*, à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Marie *Giraud*, sœur tourière d'un couvent de religieuses à Bordeaux ; rentra dans le monde à la suppression des cloîtres ; arrêtée pour avoir donné asile à des prêtres insermentés ; traduite devant la commission militaire de Bordeaux, condamnée à mort et exécutée à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Pierre *Hébert*, né à Brainville (Manche, arrondissement de Coutances, canton de Saint-Malo-de-la-Lande), curé de Courbevoie (Seine, arrondissement de Saint-Denis); se retira à Paris ; arrêté et jeté dans les prisons de Saint-Lazare ; impliqué dans la prétendue conspiration de cette prison ; condamné à mort comme tel, et exécuté à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Jean-Baptiste *Maldagne*, né dans le diocèse de Toul en 1736, curé de Louvres (Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Luzarches); arrêté comme insermenté en 1793 et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme impliqué dans la conspiration des prisonniers de Saint-Lazare. 1794. — Jean-François-Joseph *Martin*, prêtre du diocèse de Cambrai ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et sortit de France lors de la loi de déportation de 1792 ; passa en Belgique ; arrêté dans ce pays en 1793, puis condamné à mort par une commission militaire établie à Bruxelles. 1794. — Thomas *Mégnier*, né au Buis (Drôme, arrondissement de Nyons) en 1729, prêtre de l'église collégiale de Sainte-Opportune de Paris ; ne quitta point son cloître lors de la suppression de son chapitre ; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de Saint-Lazare ; condamné à mort comme conspirateur, par le tribunal révolutionnaire de Paris. 1794. — Joseph *Raoulx*, né à Graveson (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles-sur-Rhône, canton de Château-Renard) en 1758, prêtre et assistant général de la Congrégation de la Doctrine chrétienne à Paris; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de Saint-Lazare ; condamné à mort comme conspirateur. 1794. — Joseph *Sage*, prêtre et religieux Chartreux du diocèse d'Uzès (aujourd'hui de Nîmes), sous le nom de Dom Bruno ; chassé de son cloître par les réformes de 1791 ; se réfugia à Saint-Marcel-de-Careiret (Gard, arrondissement d'Uzès, canton de Lussan); arrêté comme insermenté et jeté dans les prisons de Nîmes, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Gard. 1794. — Léonard *Selle*, né à Rouperroux (Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Carrouges) en 1765, prêtre du diocèse de Séez ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira à Paris ; arrêté dans cette ville en 1794 et jeté dans

les prisons de Saint-Lazare ; condamné à mort comme conspirateur et exécuté à l'âge de vingt-neuf ans. 1794. — Joseph *Silvestre*, né en 1713 dans le Comtat-Venaissin, chanoine et théologal de l'église cathédrale de Cavaillon (Vaucluse, arrondissement d'Avignon); arrêté comme insermenté et jeté dans les prisons d'Orange, puis condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire de cette ville. 1794. — Pierre *Sirejean*, né à Nancy (Meurthe), prêtre et religieux Cordelier de la province de Lorraine, dans la maison de Nancy; arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de quarante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Léonard *Soulhier*, né à Périgueux (Dordogne), prêtre et religieux Récollet sous le nom de Père Zacharie, dans le couvent de Guéret (Creuse); arrêté comme insermenté à Périgueux en 1793; conduit à Rochefort l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Toslivint*, vicaire à Evran (Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan); refusa le serment schismatique de 1791 et passa dans l'île de Jersey en septembre 1792; revint en Bretagne trois mois après, dans la paroisse de Landujan (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort-sur-Meu, canton de Montauban); arrêté en 1794 et conduit à Rennes, puis condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal révolutionnaire d'Ille-et-Vilaine. 1794.

Le R. P. Balthazar *Alvarez*, de la Compagnie de Jésus, né à Cervera (Espagne, diocèse de Calahorra) en 1533, d'Antoine Alvarez et de Catherine Maurique. Entré chez les Jésuites le 3 mai 1555, il fit son noviciat à Simanca, ses études philosophiques à Burgos, son cours de théologie au collége d'Abula, prononça ses vœux ordinaires à Abula, 1557, et ses grands vœux à Métine, dix ans plus tard. Ordonné prêtre, il se dévoua tout entier au salut des âmes, et, par la prudence et la dextérité qu'il sut déployer dans ce ministère délicat, il produisit des fruits abondants en un grand nombre de villes. Ayant fondé un noviciat à Métine, il le gouverna lui-même, et fit preuve, dans ces fonctions difficiles, d'un talent peu ordinaire. Nommé recteur de plusieurs colléges, notamment de ceux de Salamanque et de Villa-Garcia, il donna, dans ces charges modestes, l'exemple des plus sublimes vertus. Elles lui valurent d'être élevé à de plus hautes dignités, et l'humble religieux fut nommé successivement recteur de la province d'Aragon, provincial du Pérou, provincial de Tolède. Il s'endormit dans le Seigneur à Belmonte; plus tard ses restes furent transférés solennellement à Villa-Garcia. Dieu a illustré son tombeau par un grand nombre de miracles [1]. 1580.

XXVIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques-Jean-Marie *Bac*, curé de Mens (Isère, arrondissement de Grenoble), né à Saint-Julien-la-Brousse (Ardèche, arrondissement de Tournon, canton du Chaylard); condamné à mort par le tribunal criminel de l'Ardèche, comme n'ayant pas satisfait à la loi de déportation. 1794. — Pierre *Bloquet*, prêtre du diocèse de Coutances, né dans cette ville en 1714; condamné à mort à Paris, comme impliqué dans la prétendue conspiration des prisonniers de la maison Saint-Lazare; exécuté à l'âge de quatre-vingts ans. 1794. — Marguerite *Bonneret*, née à Sérignan (Vaucluse, arrondissement et canton d'Orange), religieuse du Saint-Sacrement au couvent de Bollène, sous le nom de sœur Saint-Augustin; condamnée à mort pour refus de serment; exécutée à l'âge de soixante-quatorze ans. 1794. — Guillaume-Marie *Cajan*, religieux capucin de la maison de Nantes (Loire-Inférieure), né à Quimper (Finistère); déporté en 1793 pour refus de serment; mort à l'âge de vingt-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Anne *Cartier*, religieuse Ursuline du couvent de Bollène (Vaucluse); traînée dans les prisons d'Orange pour refus de serment, puis condamnée à mort par la commission populaire de cette ville. 1794. — Pierre-François *Dallemand*, curé de Saint-Julien-Vocance (Ardèche, arrondissement de Tournon, canton d'Annonay); prêta avec restriction le serment de la constitution civile du clergé, puis, en 1792, celui de liberté-égalité; rétracta ce dernier le 30 avril 1793; quitta sa paroisse, se retira dans une forêt voisine et y exerça son saint ministère jusqu'en juillet 1794; découvert, arrêté et jeté dans les prisons d'Annonay; condamné à mort par le tribunal criminel du département de l'Ariége, siégeant à Privas;

1. Cf. *Vie du Père Balthazar Alvarez*, par le Père Louis Dupont (Paris, chez Régis Ruffet, 2 volumes in-12, 1862).

exécuté à l'âge de trente ans. 1794. — Pierre-François *Decaix*, né à Inval (Oise) en 1735, curé d'Avernes (Seine-et-Oise); arrêté en 1793 comme insermenté; envoyé à Paris en 1794; condamné à mort comme ennemi du peuple par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Louis *Janthia*, né à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) en 1742, prêtre et religieux bénédictin de la maison d'Evreux (Eure); se retira au bourg d'Anet (Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux) à la suppression des Ordres monastiques; arrêté comme insermenté au commencement de 1794; conduit à Paris et jeté dans les fers; traduit devant le tribunal révolutionnaire de cette ville; condamné à mort comme conspirateur, et exécuté à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Madeleine *de Justamont*, religieuse Ursuline, sous le nom de sœur Catherine de Jésus, à Pont-Saint-Esprit (Gard, arrondissement d'Uzès); se réunit, lors de la suppression des cloîtres, aux Ursulines de Bollène (Vaucluse); arrêtée au printemps de 1794 et jetée dans les prisons d'Orange; condamnée à mort par la commission populaire de cette ville; exécutée à l'âge de soixante-dix ans. 1794. — Marcel *Goucher de Labiche de Reignefort*, né en 1752, prêtre et ancien missionnaire du diocèse de Limoges; ne prêta aucun des serments révolutionnaires; arrêté avec son frère en 1793 et condamné à la déportation maritime; mort à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Lucas*, né à Senat (Allier) en 1735, prieur-curé de Rocles (arrondissement de Moulins, canton de Montet); refusa le serment de la constitution civile du clergé, et prêta néanmoins celui de liberté-égalité en 1792; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-neuf ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph-Barthélemy *Martin*, né à Limoges (Haute-Vienne), ancien curé de Royère-la-Montagne; refusa le serment schismatique de 1791; prêta celui de liberté-égalité en 1792; arrêté comme suspect en 1793 et jeté dans les prisons de Limoges; rétracta le serment de liberté-égalité; envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Bon *Moineau*, né à Longueville (Aube, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, canton de Méry-sur-Seine), prêtre du diocèse de Troyes, demeurant à Aix-en-Othe (arrondissement de Troyes); arrêté et conduit à Paris; condamné à mort comme conspirateur par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1794. — Jacques *Recamels de Nièyre*, né en 1732, curé de Jonquières (Gard, arrondissement de Nîmes, canton de Beaucaire); arrêté comme insermenté en 1793; amené à Orange (Vaucluse); condamné à mort comme fanatique et contre-révolutionnaire par la commission populaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Pierre-Joseph *Legrong de la Romagère*, né à Saint-Jeanvrain (Cher, arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond, canton de Châteaumeillant), vicaire général du diocèse de Bourges, chanoine de cette église cathédrale; arrêté comme insermenté en 1793, et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François-Augustin *Rouville*, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 28 août 1734, prêtre ex-jésuite; devint, après la suppression de sa Compagnie, professeur de rhétorique au collége d'Aubenas; exclu de sa chaire pour refus du serment schismatique de 1791; arrêté en 1794 et condamné à mort comme ci-devant prêtre, par le tribunal criminel du département de l'Ardèche, siégeant à Privas. 1794. — Henri *Roux*, né à Saint-Hilaire (Allier, arrondissement de Moulins, canton de Bourbon l'Archambault), curé de Lusigny (canton de Chevagnes); refusa le serment schismatique de 1791; prêta celui de liberté-égalité en 1792; arrêté et jeté dans les prisons de Moulins; conduit à Rochefort au commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers; rétracta, dans sa déportation, le serment de liberté-égalité; mort à l'âge de cinquante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Charles-François-Siméon *Vermandois de Saint-Simon-Rouvroy-Sandricourt*, né à Paris en 1728, sacré évêque d'Agde (Hérault, arrondissement de Béziers) en 1759; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de son diocèse en 1791; se réfugia à Paris; arrêté vers la fin de 1793; condamné à mort comme ennemi du peuple par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Marie-Anne *Senovert*, née à Amonay (Ardèche, arrondissement de Tournon) en 1754, religieuse de la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph, dans leur maison de Vernosc (canton d'Annonay); arrêtée en 1794 pour avoir donné l'hospitalité à un prêtre; condamnée à mort comme recéleuse de prêtres réfractaires par le tribunal criminel du département de l'Ardèche, siégeant à Privas. 1794. — Antoinette *Vincent*, supérieure de la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph, dans leur maison de Vernosc (Ardèche, arrondissement de Tournon, canton d'Annonay); arrêtée en 1793 et condamnée à mort pour avoir donné asile à un prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de l'Ardèche, siégeant à Privas; exécutée à l'âge de soixante-trois ans. 1794.

XXVIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

André-Georges *Brumauld de Beauregard*, prêtre, chanoine, théologal-chancelier et vicaire-général de Luçon (Vendée, arrondissement de Fontenay-le-Comte), né à Poitiers en 1745 ; arrêté et amené à Paris en 1794 ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme fanatique et ennemi du peuple. 1794. — Pierre-Charles *Bernard*, prêtre du diocèse de Poitiers, né à Lusignan (Vienne, arrondissement de Poitiers); condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme accusé de s'être déclaré l'ennemi du peuple ; exécuté à l'âge de trente-huit ans. 1794. — Alexis-Gaspard *Chapus*, prêtre du diocèse de Nîmes ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département du Gard. 1794. — Jean-Baptiste *Desessard*, curé de Chevalrigond (Allier), né en ce lieu ; prêta le serment de la constitution civile du clergé et celui de liberté-égalité ; arrêté en 1793 ; condamné à la déportation maritime par les autorités du département de l'Allier ; rétracta alors ses deux serments ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Marie-Claire *Dubac*, religieuse Ursuline du couvent de Bollène (Vaucluse); arrêtée et condamnée à mort par la commission populaire d'Orange, pour refus de serment de liberté-égalité ; exécutée à l'âge de quarante-huit ans. — Jean *Guillot-Durijon*, prêtre et chanoine de la cathédrale de Poitiers, né en 1737 ; arrêté et envoyé à Paris ; condamné à mort comme conspirateur par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Mathurin *Léon*, prêtre et religieux chartreux du diocèse d'Angers ; se retira à Bazouges (Mayenne, arrondissement et canton de Château-Gontier) à la suppression des cloîtres et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté en 1794 dans le département du Morbihan et jeté dans les prisons de Vannes, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de cette ville. 1794. — Jean-François *Vallée*, né à Marchésieux (Manche, arrondissement de Coutances, canton de Périers) en 1735, simple frère convers de l'Ordre des Capucins, dans leur maison de Rouen, sous le nom de frère Marin ; resta dans cette ville après la suppression des Ordres monastiques et ne prêta aucun des serments de la Révolution ; arrêté et conduit à Rochefort au commencement de 1794, pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-neuf ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Le vénérable *Hugues Ier*, quarante-neuvième évêque de Besançon, né à Salins (Jura, arrondissement de Poligny), d'Humbert II, sire de Salins et d'Ermenburge de Châlon. L'archevêque de Besançon, Gauthier, son parent, qui l'avait tenu sur les fonts du baptême, favorisa son goût pour l'étude et l'inclination qu'il montra de bonne heure pour le service des autels. D'abord simple clerc, puis chanoine de l'église Saint-Etienne de Besançon, il devint ensuite aumônier de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne. Ce prince, pour le récompenser de ses bons services, lui donna l'abbaye de Saint-Paul. Ses vertus et ses talents le firent remarquer parmi les membres du clergé bourguignon. Quand l'archevêque de Besançon vint à mourir, tous les regards et tous les vœux se tournèrent vers le jeune abbé de Saint-Paul, et ses confrères le portèrent d'une voix unanime sur le siége métropolitain. Elu archevêque au mois d'octobre 1031, Hugues fut sacré à Toul le 7 novembre de la même année, par Brunow, évêque de cette ville, qui était son ami particulier et qui devint pape sous le nom de Léon IX. A cette époque, la Franche-Comté, désolée successivement par la guerre, la famine et la peste, pleuraient sur les ruines que ces fléaux avaient amoncelées dans son sein. Hugues, dès son avénement à l'épiscopat, versa des larmes amères sur le sort de son diocèse ; mais il ne se contenta pas de cette compassion stérile : sa grande âme conçut aussitôt le projet de régénérer son clergé et son peuple, et, en mettant la main à cet ouvrage, il se proposa de le poursuivre, jusqu'à la fin de sa vie, avec autant de fermeté que de douceur. Devenu, par des négociations habiles, seigneur de Besançon, il sut se faire respecter au dehors par l'autorité de son caractère et bénir au dedans par la bonté paternelle de son administration. Besançon lui dut un grand nombre d'institutions libérales. Admirable dans l'exercice de sa souveraineté temporelle, il le fut plus encore dans l'accomplissement de ses devoirs d'évêque. Son influence s'étendit bien au-delà des limites de sa province, et la part qu'il prit aux affaires religieuses de l'époque l'a rendu justement célèbre dans les annales de l'Eglise universelle. Il mourut à Besançon, en grande réputation de sainteté, à l'âge d'environ soixante-trois ans.

Son cœur fut porté dans l'église Sainte-Madeleine et son corps déposé dans celle de Saint-Paul [1], 1066.

Pierre *Langlois*, né à Gisors (Eure, arrondissement des Andelys) en 1640, quitta la Congrégation des Eudistes pour celle des Missions-Etrangères, partit pour Siam le 13 avril 1669, fut envoyé en Cochinchine, et mourut dans les fers le 27 juillet 1700.

XXVIIIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Jacques *Béraud*, prêtre et chanoine de Notre-Dame de Moulins, né dans cette ville en 1757 ; arrêté en 1793 comme insermenté et condamné à la déportation maritime ; mort pendant la traversée, à l'âge de trente-sept ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Gille-Marie *Prat*, né à Saint-Quay (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Perros-Guirec), prêtre habitué de l'église paroissiale de Plouzelambre (canton de Plestin) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta auprès de ses paroissiens ; arrêté en 1793, conduit à Nantes et de là à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée à l'âge de trente-deux ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Antoine *Raymond*, né à Eymoutiers (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, prêtre, ex-jésuite ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et se retira dans son pays natal ; arrêté et jeté dans les fers en 1793 ; conduit à Rochefort l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-neuf ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Reveilhas*, né à Chancellade (Dordogne, arrondissement de Périgueux); arrêté comme insermenté en 1793, et envoyé à Rochefort au commencement de l'année suivante, pour être déporté ; mort à l'âge de cinquante et un ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Antoine *Tinet*, prêtre du diocèse d'Avignon, habitant le bourg de Barbentanne (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles-sur-Rhône, canton de Château-Renard); arrêté au printemps de 1794 et jeté dans les prisons d'Orange (Vaucluse); condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire de cette ville. 1794.

La Révérende Mère Jeanne *Planchette* (dite de Saint-Paul), religieuse Calvairienne, originaire d'Angers. Elle embauma du parfum de ses vertus le couvent de l'Encloître ; celui du Calvaire de Poitiers où elle exerça la charge importante de maîtresse des novices ; et celui des Marais, à Paris, fondé en 1634, dont elle fut la première supérieure, et où elle remplit plus tard les fonctions de prieure. Sur la fin de sa vie, elle se démit de ses dignités pour se préparer dans la retraite au grand passage du temps à l'éternité. Elle s'endormit dans la paix du Seigneur le 28 juillet 1663.

XXIXe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Charles-Nicolas-Antoine *Ancel*, né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre de la Congrégation des Eudistes ; condamné à la déportation au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de trente ans. 1794. — Charles *Bernard*, curé de Laucourt (Somme, arrondissement de Montdidier, canton de Roye) ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du dépar-

1. Cf. *Vie des Saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collége Saint-François-Xavier de Besançon (tome 1er, pages 326-359).

tement de l'Aisne, siégeant à Laon. 1794. — Joseph *Coudert*, né à Ambazac (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges) en 1751, prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes à Angoulême (Charente); ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; arrêté et jeté dans les prisons de Limoges, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de quarante-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Léonard-Joseph *de Cramouzeaud*, né à Eymoutiers (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges), chanoine de cette église; arrêté comme insermenté et condamné à la déportation au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François *Demoy*, prêtre et chanoine régulier de la Congrégation de Chancellade (Dordogne, arrondissement et canton de Périgueux), prieur de la communauté d'Aubrac (diocèse de Rodez), né à Mussidan (Dordogne, arrondissement de Ribérac); arrêté et jeté dans les prisons de Périgueux en 1793, puis embarqué pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Mazard*, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), chanoine de l'église collégiale de cette ville; resta dans sa paroisse après la suppression des chapitres; emprisonné en 1793 pour refus de serment, et envoyé à Rochefort au commencement de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de quarante-sept ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste-Charles *Petit*, né à Rouen (Seine-Inférieure), vicaire de l'église paroissiale de Saint-Godard de cette ville; emprisonné en 1793 comme insermenté; déporté au-delà des mers en 1794; mort pendant la traversée à l'âge de trente-neuf ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XXXe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Nicolas *Boulard*, curé d'une paroisse du diocèse de Tours; réfugié en Angleterre par suite de la loi de déportation; débarqua à Quiberon (Morbihan, arrondissement de Lorient) en juillet 1795; mort le 30 du même mois. 1795. — Pierre-François *Brehérec*, curé d'une paroisse du diocèse d'Angers; se réfugia en Angleterre après la loi de déportation; débarqua plus tard à Quiberon et mourut dans cette ville. 1795. — Jean *Delhérus*, curé dans le diocèse du Puy; ne prêta point le serment schismatique de 1791, et fut condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Louis-Joseph *Folquin-Boucher*, né à Arras (Pas-de-Calais) en 1726, prêtre de ce diocèse; condamné à mort comme insermenté et exécuté à l'âge de soixante-huit ans. 1794. — Julien *Gauthier*, curé de Plélan (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort-sur-Meu); sortit de France par suite de la loi de déportation de 1792 et se retira en Angleterre; rentra en France et débarqua à Quiberon (Morbihan) en 1795; fusillé le 30 juillet de la même année. 1795. — Jean *Gérard*, curé de Montauban (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort-sur-Meu); ne fit point le serment schismatique de 1791, et se réfugia en Angleterre lors de la loi de déportation de 1792; rentra en France; débarqua à Quiberon et y fut fusillé. 1795. — Jacques-Pierre *Gourot*, curé de Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée, arrondissement de Bourbon-Vendée); se réfugia en Angleterre lors de la loi de déportation; revint en France à l'époque de l'expédition de Quiberon; arrêté par les persécuteurs à son débarquement et fusillé. 1795. — Jean-Baptiste *Guégné*, curé d'une paroisse de la Vendée; passa en Angleterre lors de la loi de déportation; revint plus tard en France; débarqua à Quiberon et y trouva le martyre. 1795. — Urbain-René *de Hercé*, né à Mayenne (Mayenne) le 6 février 1726, évêque de Dol (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Saint-Malo); mort pour la cause de la foi, après vingt-huit ans et vingt-cinq jours d'épiscopat. 1795. — François *de Hercé* (frère du précédent), chanoine de la cathédrale de Dol et vicaire général du diocèse; partagea toutes les souffrances qu'on fit éprouver à son frère, l'accompagna dans son exil en Angleterre, rentra comme lui en France lors de l'expédition de Quiberon, et, fusillé comme lui, mourut à ses côtés. 1795. — Barbe *Jago*, née à Morlaix (Finistère), religieuse d'un couvent de cette ville; arrêtée et traînée à Brest; condamnée à mort, pour avoir caché un prêtre, par le tribunal révolutionnaire de cette ville; décapitée à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Pierre-Antoine-Vulfran *Langlois*, curé d'une paroisse du diocèse de Rouen; ne fit point le serment schismatique de 1791, et se réfugia en Angleterre lors de la loi de déportation; revint en France lors de l'expédition de Quiberon; arrêté au moment de son débarquement et fusillé. 1795. — Adrien *Laramade*, né à Badefol (Dordogne, arrondissement de Bergerac, can-

ton de Cadouin), prêtre du diocèse de Périgueux; refusa le serment schismatique de 1791; envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de trente et un ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — René-Vincent *Gilart de Larchantel*, né à Quimper (Finistère) en 1749, chanoine et vicaire général de ce diocèse; ne fit aucun des serments révolutionnaires; se réfugia à Jersey (île anglaise de la Manche) lors de la loi de déportation; passa de là à Londres, puis revint en France lors de l'expédition de Quiberon; arrêté au moment du débarquement et fusillé. 1795. — Louis-Gabriel *du Largez*, curé de Louargat (Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp, canton de Belle-Isle-en-Terre); se retira en Angleterre lors de la loi de déportation, puis rentra en France en juillet 1795 avec l'expédition de Quiberon; arrêté à son débarquement et fusillé. 1795. — François *Meffet*, né à Metz, chanoine de l'église collégiale de Lautenbach (Haut-Rhin, arrondissement de Colmar, canton de Guebwiller); refusa le serment schismatique de 1791; se retira à Metz après la suppresion de son chapitre, et ne sortit pas de France lors de la loi de déportation de 1792; mis en réclusion par ordre des autorités du département de la Moselle; condamné à la déportation au commencement de 1794 et envoyé pour cet effet à Rochefort; mort pendant la traversée à l'âge de soixante-quatre ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Augustin *Mercadier*, né à Saint-Chély-de-Séverac (Aveyron), curé de Concourès (arrondissement de Rodez, canton de Bozouls); ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans sa province malgré la loi de déportation; arrêté en 1793; envoyé à Bordeaux l'année suivante; enfermé dans le fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Yves *Mevel*, né à Roscoff (Finistère, arrondissement de Morlaix, canton de Saint-Pol-de-Léon), prêtre et religieux Capucin; chassé de son cloître par les réformes anti-religieuses de 1791; se retira à Morlaix chez une veuve, qui lui donna asile; découvert, arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire de Brest; exécuté à l'âge de soixante-cinq ans. 1794. — Pierre-Mathilde *Mourot*, né à Montbenoît (Doubs, arrondissement de Pontarlier) en 1760, vicaire à Scey-sur-Saône (Haute-Saône, arrondissement de Vesoul); chassé de sa paroisse pour refus de serment; passa en Suisse lors de la loi de déportation; revint en Franche-Comté en 1795; arrêté en mai 1798 et jeté dans les prisons de Besançon, puis condamné à mort comme émigré rentré par la commission militaire de cette ville. 1798. — Jean *Pascal*, prieur-curé de la paroisse de Porte-en-Feu (Var); refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure; resta néanmoins dans sa paroisse et ne la quitta point, même après la loi de déportation de 1792; arrêté au commencement de 1794 et jeté dans les prisons de Privas, puis condamné à mort par le tribunal criminel du département de l'Ardèche. 1794. — Jacques *Poujol de l'Isle*, prêtre du diocèse de Cahors, vicaire à l'Herm (Lot, arrondissement de Cahors, canton de Catus); arrêté comme insermenté en 1793; conduit à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de trente-huit ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Victor *Rozan*, né à Bordeaux, curé de Bouillac (Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Carbon-Blanc); ne fit aucun des serments révolutionnaires et se réfugia dans sa ville natale; arrêté et jeté dans les prisons de Bordeaux; transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville; mort en ce lieu à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Nicolas *Varagne*, né à Limoges, prêtre-bénéficier de l'église cathédrale de cette ville; ne fit pas le serment schismatique de 1791, mais prêta celui de liberté-égalité; arrêté par ordre des autorités de la Haute-Vienne; rétracta alors le serment de liberté-égalité; conduit à Rochefort au printemps de 1794 et déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée à l'âge de quarante-cinq ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XXXIe JOUR DE JUILLET

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-François *de la Morelie du Breuil*, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), originaire de cette ville; condamné à la déportation maritime comme prêtre non assermenté; mort à l'âge de trente et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Melchior *de Cramouzeaud*, né à Limoges (Haute-Vienne), prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de cette ville; condamné à la déportation maritime pour refus de serment; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph *Cugnières*, prêtre et chanoine de l'une des églises collégiales de Verdun (Meuse); prêta le serment de liberté-

égalité en 1792 ; condamné plus tard à la déportation maritime ; rétracta alors ce serment ; mort à l'âge de soixante-dix ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jacques *François*, né à Eu (Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe), prêtre du clergé de Rouen, chapelain de l'hôpital de cette ville ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Dominique *Héraud*, prêtre du diocèse de Saint-Flour, chanoine semi-prébendé du chapitre de Brioude (Haute-Loire) ; arrêté comme insermenté et jeté dans les prisons de la ville du Puy, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1794. — Jean-François *Moine*, né à Mormoiron (Vaucluse, arrondissement de Carpentras), prêtre du diocèse de Carpentras (aujourd'hui d'Avignon) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et fut condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1794. — François *Rion*, né à Coussay-les-Bois (Vienne, arrondissement de Châtellerault, canton de Pleumartin), vicaire à Saint-Phesle-de-Maillé (arrondissement de Montmorillon, canton de Saint-Savin); refusa le serment de 1791 et resta dans sa province ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph-Alexandre *Rosiers*, né à Tours, prêtre et chanoine de la cathédrale de cette ville ; arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Bordeaux ; envoyé de là au fort du Pâté, à Blaye ; transféré malade à l'hôpital Saint-André de Bordeaux ; mort dans cet établissement à l'âge de cinquante et un ans. 1793. — Jacques *Rouffiac*, prêtre du diocèse d'Alais (aujourd'hui de Nîmes), desservant la paroisse de Saint-Romans-de-Codières (Gard, arrondissement du Vigan, canton de Sumène) ; refusa le serment schismatique de 1791 et s'éloigna de sa paroisse, sans cependant sortir de France, lors de la loi de déportation ; arrêté en 1794 sur le département de la Lozère et jeté dans les prisons de Mende, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794.

MOIS D'AOUT

PREMIER JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Alagnon*, prêtre du diocèse de Cahors, né à Frayssinet-le-Gélat (Lot, arrondissement de Cahors, canton de Cazals); condamné à la déportation en 1792 pour refus du serment schismatique de 1791 ; rentré en France en 1796 et déporté de nouveau à la Guyane ; mort pendant la traversée et jeté à la mer. 1798. — *Bucher*, curé dans le diocèse de Besançon ; arrêté comme prêtre non assermenté en 1794 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée et jeté à la mer. 1798. — Benoît *Chevallier*, né aux Marches (Savoie, arrondissement de Chambéry, canton de Saint-Genix) vers 1750, chanoine de la cathédrale de Chambéry ; condamné, comme insermenté, à la déportation à la Guyane ; mort pendant la traversée. 1798. — Jean-Baptiste *Courcière*, né à Campagnac (Tarn, arrondissement de Gaillac, canton de Montmiral) en 1758, vicaire à Valence (arrondissement d'Alby); ne prêta aucun des serments révolutionnaires ; conduit à Rochefort et embarqué pour Cayenne ; relégué à Sinnamari et mort à l'hospice de ce désert. 1798. — Pierre-Ours *Guillebé*, né à Loches (Indre-et-Loire), curé de Négron (arrondissement de Tours, canton d'Amboise); arrêté comme insermenté dans les premiers mois de 1793 ; envoyé à Blaye et de là à Bordeaux ; déposé malade, et mort à l'hôpital Saint-André de cette ville. 1793. — Jean *Martin*, curé de Jumillac-le-Grand (Dordogne, arrondissement de Nontron); fut expulsé de sa cure pour refus du serment de 1791, mais ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Péri-

gueux, puis condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Dordogne. 1794. — Nicolas-Aubin *Torel*, né en Normandie vers 1754, prêtre du diocèse de Rouen ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à Cayenne à l'âge de quarante-six ans. 1801. — Jean-Joseph *Veilhon*, né à Evran (Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan), prieur-curé de la paroisse de Mégrit (canton de Broons) ; arrêté en 1793 comme insermenté ; conduit à Nantes au printemps de 1794, puis quelque temps après, à Rochefort ; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Philippe *Brandel*, frère convers de l'Ordre des Bernardins, né en 1722 à Ottonville (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Boulay); arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en août 1793 et inhumé dans l'île d'Aix. — Charles-Alexandre *Cholet*, prêtre et chanoine de la collégiale de Ligny-en-Barrois (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc); condamné à la déportation maritime pour refus de serment de 1791 ; mort en août 1793, à l'âge de soixante-quatre ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Collignon*, curé d'Heudicourt (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Vigneulles), né aux environs d'Etain (arrondissement de Verdun) en 1715 ; condamné à la déportation maritime en 1793; mort en août 1794 à l'âge de soixante-dix ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Creitte*, né à Metz, curé d'Etain (Meuse, arrondissement de Verdun) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; prêta, en 1792, celui de liberté-égalité ; condamné à la déportation maritime ; rétracta alors ce dernier serment ; mort en août 1794 à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Dupré*, né en 1718, prêtre de l'Ordre des Prémontrés, curé de Nixéville (Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Souilly); ne fit aucun des serments révolutionnaires; emprisonné à Nancy (Meurthe) en 1793, puis condamné à la déportation maritime, mort en août 1794 à l'âge de soixante-seize ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Etienne*, curé d'une paroisse de la ville de Toul (Meurthe); arrêté comme insermenté et envoyé à Rochefort, vers la fin de 1793, pour être déporté au-delà des mers ; mort sur le navire *le Washington* en août 1794, à l'âge de soixante-cinq ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Fritche*, né à Thionville (Moselle), prêtre et religieux de l'Ordre des Augustins, dans leur couvent de cette ville ; expulsé de son cloître, puis condamné à la déportation maritime comme insermenté ; mort sur le navire *le Washington* en août 1794, à l'âge de soixante-deux ans ; inhumé dans l'île Madame. — *Gasté*, curé d'Asnan (Nièvre, arrondissement de Clamecy, canton de Brinon-les-Allemands); arrêté comme insermenté en 1792 et enfermé dans une maison claustrale à Nevers, en 1794 ; envoyé ensuite à Nantes, puis transféré à Brest ; jeté dans la prison des matelots, puis transporté malade à l'hôpital Saint-Louis ; mort en ce lieu à l'âge de soixante-huit ans, en août 1794. — *Gollier*, prêtre du diocèse de Toul ; arrêté comme insermenté par ordre des autorités révolutionnaires du département de la Meuse et mis en réclusion ; condamné ensuite à la déportation maritime ; mort en août 1794 à l'âge de soixante-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. — *Gouget*, né à Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy, curé de Romagne-sous-les-Côtes (arrondissement de Montmédy, canton de Damvillers); arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort en août 1794 à l'âge de soixante-six ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — Joseph-Jean-Baptiste-François *Guérin*, né à Manhoué (Meurthe, arrondissement et canton de Château-Salins), prêtre et religieux du Tiers Ordre de Saint-François, sous le nom de Père Colomban, dans leur maison de Faines (diocèse de Toul); arrêté comme insermenté en 1793 ; mort en exil au mois d'août de la même année, à l'âge de cinquante et un ans, et inhumé dans l'île Madame. — Charles-Arnould *Hanus*, né à Nancy (Meurthe) en 1718, prêtre et chanoine de la collégiale de Ligny (Meuse, arrondissement de Commercy); ne prêta aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté en mars 1794 et condamné à la réclusion ; conduit ensuite à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en août 1794 et inhumé dans l'île d'Aix. — *Hautcolas*, curé de Loison (Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Spincourt); arrêté comme insermenté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en août 1794 à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Hesnard*, né à Arbois (Jura, arrondissement de Poligny) vers 1728, prêtre de l'Ordre de Malte, prieur-curé d'Ancerville (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc); arrêté comme insermenté et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en août 1794, à l'âge de soixante-six ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — Jean *Jean*, vicaire à Biding (Moselle, arrondissement de Sarreguemines, canton de Gros-Tenquin) ; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de Metz, puis transféré à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en août 1794 à l'âge de cinquante-trois ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — Guillaume *Herckost*, né en Belgique en 1758, vicaire de la paroisse de Montaigu (diocèse de Malines); ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté dans le courant de 1797; déporté le 12 mars 1798 ; débarqué au port de Cayenne en juin suivant ; déposé malade à l'hospice de cette ville, mort en ce lieu en août 1798. — Marie-François *de Lagardette*, né en Gascogne, prêtre affilié au diocèse de Paris, vicaire dans la paroisse Saint-Gervais de cette ville ; arrêté comme insermenté en août 1791 et mis en prison à la Force ; assassiné en sortant du guichet de cette prison, à l'âge de quarante ans. — Simon *Laurent*, curé de Riaville (Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Fresnes-en-Woëvre); arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ;

mort en exil au mois d'août 1794 et inhumé dans l'île Madame. — *Longueil,* chanoine de la cathédrale de Metz et vicaire général du diocèse ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, mais prêta celui de liberté-égalité ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Metz, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; rétracta son serment ; mort en août 1794, à l'âge de soixante-quatre ans, et inhumé dans l'île Madame. — Gilbert-Isaac *Macusson,* prêtre et religieux de la Compagnie de Jésus, habitant la ville de Bar-le-Duc ; arrêté en 1792 et jeté dans les prisons de cette ville, puis conduit à Rochefort pour être déporté ; mort en août 1794, à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Maucourt,* aumônier de l'hôpital de Stenay (Meuse, arrondissement de Montmédy) ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en août 1794, à l'âge de soixante-quatorze ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — *Pelletier,* curé de la Faye (diocèse de Poitiers) ; arrêté comme insermenté en 1793 et envoyé à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté ; mort pendant la traversée, en août 1794, à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île d'Aix. — François-Xavier *Pochet,* prêtre de l'Oratoire, prébendier de l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Manosque (Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Cereste (canton de Reillanne) ; arrêté en ce lieu, conduit à Manosque et jeté dans les prisons du château-fort de cette ville ; pendu en août 1792 et inhumé dans le cimetière de Manosque. — Claude *Regny,* né à Lyon vers 1747, prêtre de ce diocèse ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en août 1792 et jeté dans les prisons de Roanne (Loire) ; tiré ensuite de sa prison, amené sur la place publique et horriblement massacré. — Louis-Bernard *Rossignol,* né à Coucy-le-Château (Aisne, arrondissement de Laon) vers 1744, vicaire à Bassoles-Aulers (canton d'Anizy-le-Château) ; arrêté à Laon comme insermenté en 1797 et envoyé à Rochefort ; déporté le 12 mars 1798 ; débarqué dans le port de Cayenne en juin de la même année ; mort en exil en août 1798 à l'âge de cinquante-quatre ans. — Lazare *Tiersot,* prêtre et religieux de l'Ordre des Chartreux, dans leur maison de Beaune (Côte-d'Or) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira dans le diocèse d'Auxerre après la dissolution des Ordres monastiques ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en août 1794 et inhumé dans l'île d'Aix.

François *Mabileau,* prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, natif du diocèse de Nantes, missionnaire au Szu-Tchouan oriental (Chine) depuis 1858, y fut massacré en haine de la foi, en août 1865. — Le vénérable *Alard,* premier abbé de Saint-Sauveur d'Anchin [1]. 1087. — Le vénérable Dominique *Diên,* prêtre tong-kinois, religieux profès de l'Ordre de Saint-Dominique, décapité en haine de la religion à l'âge de soixante-sept ans. 1838. — Le vénérable Bernard *Dué,* prêtre tong-kinois, né en 1755, martyrisé en haine de la religion. 1838.

IIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Toussaint *Cauvin,* prêtre du diocèse de Rouen, né à Guerbaville (Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton de Caudebec) en 1763 ; condamné à la déportation pour refus du serment schismatique de 1791 ; mort à l'âge de trente et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Bernard *Collet,* prêtre et religieux Récollet du diocèse d'Orange (aujourd'hui d'Avignon) ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission populaire de cette ville ; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Bernard-Melchior *Garnier du Breuil ;* n'était encore que sous-diacre lors de la promulgation de la constitution civile du clergé ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Loiret, siégeant à Orléans. 1794. — Pierre *Gros,* prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes au diocèse de Besançon ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; fut mis en réclusion à Dijon (Côte-d'Or), et mourut dans cette ville. 1794. — *Guyot,* curé d'Houdan (Seine-et-Oise, arrondissement de Mantes), chassé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et envoyé à Nantes ; mort dans cette ville à l'âge de quarante et un ans. 1794. — Jean *Hairie,* prieur-curé du Housseau (Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Lassay) ; prêta par faiblesse le serment schismatique de 1791,

1. Voir quelques détails sur le vénérable Alard au *Martyrologe de France* du 1er août (tome IX, page 176).

et livra ses lettres de prêtrise au commencement de 1794 ; rétracta ensuite et déplora publiquement ses erreurs (17 mai 1795) ; poursuivi avec acharnement par les persécuteurs ; découvert près de Sept-Forges (Orne, arrondissement de Domfront, canton de Juvigny-sous-Andaine) ; conduit à Villenette et fusillé dans le cimetière de cette paroisse. 1795.

IIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Thomas *Cottire*, prêtre du diocèse de Rennes ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, et fut condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Denis *Deltour*, curé de Saint-Alyre (Puy-de-Dôme), né à Cheylade (Cantal, arrondissement et canton de Murat) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et dirigé sur Rochefort pour être déporté sur des rives lointaines ; mort sur le navire *les Deux-Associés* à l'âge de soixante-treize ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Lacour*, né à Saint-Just (Charente-Inférieure, arrondissement et canton de Marennes) en 1733, prêtre du diocèse d'Angoulême ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 ; traîné à Bordeaux l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; déposé dans le ci-devant couvent des Carmélites, transformé en prison ; transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de soixante et un ans. 1794. — Mathurin *Tabaraud*, né à Limoges en 1734, ancien curé de Chaumeil (Corrèze, arrondissement de Tulle, canton de Corrèze), simple communaliste de la paroisse de Saint-Pierre de Limoges à l'époque de la Révolution ; homme de grandes vertus et prédicateur fort distingué ; refusa énergiquement le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et emprisonné à Limoges jusqu'en 1794, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Alexandre *Vilhien*, prêtre du diocèse de Cahors, vicaire à Larnagol (Lot, arrondissement de Figeac, canton de Cajarc) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse après la loi de déportation ; arrêté et jeté dans les prisons de Cahors, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Lot. 1794.

Le vénérable Pierre *Desmaisons*, général de l'Ordre des Carmes et évêque de l'ancien siége de Vaison [1]. 1348. — Martin *Beccaert*, théologien belge [2]. 1621.

IVe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Pierre *Boyer*, prêtre du diocèse d'Orange (aujourd'hui d'Avignon), né dans cette ville en 1726 ; condamné à mort comme insermenté, par la commission populaire d'Orange ; exécuté à l'âge de soixante-huit ans. 1794. — Jacques *Cornelly*, prêtre irlandais et religieux Récollet au diocèse de Metz ; refusa le serment schismatique de 1791 ; envoyé à Rochefort en 1793 pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'hôpital de cette ville à l'âge de quarante ans. 1794. — Antoine *Delpy*, curé de la Chapelle-Aubareil (Dordogne, arrondissement de Sarlat, canton de Montignac) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de la Dordogne, siégeant à Périgueux. 1794. — Jean-Baptiste-Nicolas *Hussenot*, né

1. Voir des détails sur le vénérable Pierre Desmaisons au *Martyrologe de France* du 3 août (tome IX page 245). — 2. Voir le *Martyrologe de France* du 3 août (tome IX, page 246).

à Dommartemont (Meurthe, arrondissement et canton de Nancy), prêtre et religieux du Tiers Ordre de Saint-François à Nancy, sous le nom de Père Apollinaire ; refusa le serment de 1791 ; emprisonné en 1793 par les autorités révolutionnaires du département de la Meuse, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Ponthion*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-François de la stricte Observance, supérieur de la maison de cet Ordre à Manosque (Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier) ; expulsé de son cloître en 1791 ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se retira à Manosque ; arrêté en ce lieu, traîné dans un champ voisin et pendu à un arbre à l'âge de soixante-quinze ans. 1794. — Mathieu *Poujol*, jeune prêtre du diocèse de Cahors ; arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de trente ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Alexis-François *Romécour*, prêtre, ex-jésuite, chanoine de l'église collégiale de Commercy (Meuse) ; mis en réclusion en 1793 pour refus de serment ; conduit à Rochefort au commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quatre-vingts ans. 1794.

Le vénérable JEAN-MARIE-BAPTISTE VIANNEY, curé d'Ars. 1859.

Le vénérable *Chérubin*, religieux franciscain, mort en odeur de sainteté au couvent de Spolète. 1484. — Le vénérable *Apsèle*, prieur de la Chartreuse du Val-de-Grâce, près de Bruges (Flandre-Occidentale). 1471.

LE VÉNÉRABLE JEAN-MARIE-BAPTISTE VIANNEY,

CURÉ D'ARS, AU DIOCÈSE DE BELLEY

1859. — Pape : Pie IX. — Empereur des Français : Napoléon III.

Ce vénérable serviteur de Dieu vint au monde le 8 mai 1786, à Dardilly, bourg assez important du diocèse de Lyon. Son père s'appelait Matthieu Vianney, et sa mère Marie Beluse. Dès l'âge le plus tendre, il montra un grand amour pour le recueillement et la prière, et une grande charité pour les pauvres. Sa pieuse mère, appréciant le trésor que le ciel lui avait confié, mit tous ses soins à développer en lui les heureux germes de vertu que la grâce y avait semés. Elle chercha surtout à faire pénétrer dans son cœur une horreur très-grande pour le péché. Elle lui disait souvent ces belles paroles : « Vois-tu, Jean-Marie, j'aime tous tes frères, et si quelqu'un d'entre eux offensait le bon Dieu, j'en serais désolée ; mais mon chagrin serait plus grand encore, si tu l'offensais toi-même ». Ces mots firent sur le serviteur de Dieu une impression ineffaçable, et firent naître en lui tant d'éloignement pour le péché, qu'il en fuyait jusqu'à l'apparence. Il disait lui-même plus tard, sans prendre garde qu'il révélait une des plus précieuses faveurs que le chrétien puisse recevoir : « Si je n'avais pas été prêtre, je n'aurais jamais su ce que c'est que le péché ». La grâce ne pouvait point trouver d'obstacles dans un cœur si pur pour y opérer de véritables merveilles.

L'obéissance sembla s'être personnifiée dans l'aimable enfant ; mais il ne se contenta pas de pratiquer cette vertu, il exhortait encore les autres à l'embrasser, et à l'autorité de l'exemple il ajoutait l'efficacité de la parole : « La vertu », répétait-il souvent, « passe du cœur des mères dans le cœur des enfants, qui font volontiers ce qu'ils voient faire ». Dès l'âge de sept ans il prit part aux travaux communs de la famille : son occupation ordinaire consistait à garder un petit troupeau. Etant dans la solitude ou au milieu des champs, il donnait un libre cours aux vives effusions de sa

piété, plaçait dans le creux d'un arbre une petite statuette de la sainte Vierge que sa pieuse mère lui avait donnée, s'agenouillait, joignait les mains et passait de longues heures en prière. Les autres bergers, attirés par sa douceur, l'aménité de son caractère et le doux parfum de vertu qu'il exhalait, venaient souvent se réunir autour de lui, et il leur faisait réciter en commun le Chapelet. Aussitôt qu'il entendait sonner l'horloge de la paroisse, il se découvrait, et disait l'*Ave, Maria*. Il était très-exact pour leur faire réciter l'*Angelus*, mais pour l'*Ave, Maria* de toutes les heures il les laissait libres. Si, lorsque l'*Angelus* sonnait, ils continuaient à travailler, il leur disait : Il y a temps pour travailler et temps pour prier ». L'assistance au divin sacrifice de la Messe a été aussi l'un des traits distinctifs de sa dévotion ; elle s'est manifestée en lui dès l'enfance.

Pendant que Jean-Marie croissait en âge et en vertu devant Dieu et devant les hommes, l'impiété venait de triompher en France et de lancer des édits sanglants de proscription contre la religion et ses ministres. Conduit à Ecully par ses parents, Jean-Marie y fit sa première confession et se prépara à recevoir son Dieu dans le sacrement de son amour : ce qui eut lieu en 1799. Le vénérable curé ne faisait que traduire en paroles les précieuses opérations de la grâce qu'il éprouva en ce jour fortuné, lorsque plus tard il s'exprimait ainsi : « Quand on fait la sainte communion, on sent quelque chose d'extraordinaire, un bien-être qui parcourt tout le corps et se répand jusqu'aux extrémités. Qu'est-ce que ce bien-être? C'est Notre-Seigneur qui se communique à toutes les parties de notre corps et les fait tressaillir. Nous sommes obligés de dire comme saint Paul : C'est le Seigneur ! » — « On sait », disait-il encore, « quand une âme a reçu dignement le sacrement de l'Eucharistie. Elle est tellement noyée dans l'amour, pénétrée et changée, qu'on ne la reconnaît plus dans ses actions et ses paroles... Elle est humble, douce, mortifiée, modeste, charitable; elle s'accorde avec tout le monde. C'est une âme capable des plus grands sacrifices ! » Après sa première communion, il retourna à Dardilly où il se livra aux travaux des champs. Jean-Marie avait toujours en vue sa sanctification personnelle, et il y faisait concourir toutes ses œuvres. Il se livrait au travail avec ardeur, mais c'était de telle sorte qu'il était encore plus appliqué à cultiver son âme que le champ de son père. Il nous a lui-même révélé, dans un moment d'expansion extraordinaire, les sublimes pensées dont il nourrissait son esprit pendant que ses bras se fatiguaient au travail : « A chaque coup de pioche que je donnais », a-t-il dit, « je me disais à moi-même : C'est ainsi qu'il faut cultiver son âme ». Le serviteur de Dieu était alors si libre de prier, qu'il a regretté ce temps jusque dans son extrême vieillesse. « Quand j'étais seul aux champs », disait-il, « avec ma pelle ou ma pioche à la main, je priais tout haut; mais quand j'étais en compagnie, je priais à voix basse. Si, maintenant que je cultive les âmes, j'avais le temps de penser à la mienne comme quand je cultivais les terres de mon père, que je serais content! Il y avait au moins quelque relâche pendant ce temps-là, on se reposait après le dîner avant de se remettre à l'ouvrage. Je m'étendais par terre comme les autres, je faisais semblant de dormir, et je priais Dieu de tout mon cœur. Ah! c'était le bon temps ! » A sa rentrée, le soir, au foyer domestique, il prenait un livre de piété et tâchait d'alimenter son âme, en se pénétrant des grandes vérités de la religion. Son cœur était tellement rempli de Dieu, qu'il ne savait parler que de lui seul, et il ne pouvait goûter qu'en lui du repos et du plaisir. Dès lors il commençait à s'écrier : « Etre aimé de Dieu, être uni à Dieu, vivre

en présence de Dieu, vivre pour Dieu : ô belle vie !... ô belle mort ! »

En 1803, il reçut à Ecully le sacrement de Confirmation des mains du cardinal Fesch, archevêque de Lyon ; et comme le curé d'Ecully avait transformé son presbytère en séminaire d'aspirants au sacerdoce, il eut le bonheur d'être admis au nombre de ses élèves. La croix étant le don que Dieu fait à ses amis, le serviteur de Dieu la rencontra de bonne heure sur la route de la vie, et accompagnée d'un cortége de cruelles douleurs. Il avait alors dix-neuf ans lorsqu'il commença ses études. Pour comble de disgrâce, il était loin de racheter, par la supériorité du talent, le désavantage de l'âge. Son intelligence était lente à concevoir, et sa mémoire infidèle. Plus d'une fois une douloureuse impression de découragement lui serra le cœur et le porta à désespérer du succès. Cependant déterminé à vaincre tous les obstacles et à marcher résolument, coûte que coûte, dans la voie où le Seigneur l'appelait, il s'adressa à Dieu pour obtenir ce que la nature lui avait refusé. Il prit pour intermédiaire saint François Régis, et fit vœu d'aller en pèlerinage à son tombeau, à pied et en demandant l'aumône. Après avoir accompli son pèlerinage, le Seigneur bénit d'une manière sensible la foi de son serviteur en lui donnant de goûter au fruit de la science sans éprouver trop d'amertume.

Une des vertus du serviteur de Dieu, pendant ce premier séjour à Ecully, fut son attrait pour la mortification. La pénitence volontaire avait plus de douceur que d'amertume pour cette âme généreuse. Aussi le Seigneur voulut mettre sa fidélité au creuset d'une épreuve bien autrement douloureuse. L'autorité diocésaine ayant omis de l'inscrire sur la liste des candidats au sacerdoce, formalité qui suffisait pour l'exempter du service militaire, il fut appelé sous les drapeaux avec ordre de partir immédiatement pour les frontières d'Espagne. Mille pensées accablantes s'agitèrent dans son esprit ; le regret du sacerdoce lui déchira le cœur ; la perspective des combats le remplit d'horreur. Dans cette confusion de pensée et de sentiments, il prit son chapelet, et se mit à le réciter en chemin pour combattre la tristesse qui l'envahissait. Pendant qu'il se donnait du courage par la prière, un jeune homme, plein de courtoisie et de douceur, s'approche, et, après s'être informé de la cause de son chagrin, lui dit : « Venez avec moi, et ne craignez rien ». Il le conduisit ainsi à une petite maison isolée au milieu d'un bois, et, dès le lendemain, son hôte le conduisit au village de Noës, situé sur la lisière de la forêt de la Madeleine, aux limites des deux départements de la Loire et de l'Allier. Présenté au maire, ce magistrat s'en chargea volontiers et acheva de rassurer le fugitif ; puis il le conduisit chez une pieuse femme, nommée Mme Fayot, qui l'admit au nombre de ses enfants et changea son nom en celui de Jérôme. Le serviteur de Dieu ne tarda pas à être l'objet de la vénération générale, et les habitants de Noës étaient tous prêts à lui donner des marques de leur entier dévouement. Ils poussèrent l'affection jusqu'à lui former une sorte de garde pour sa sûreté. Aussitôt qu'on découvrait de loin quelque patrouille à la recherche des déserteurs, on lui en donnait avis, afin qu'il eût le loisir de se dérober aux perquisitions. Plein de reconnaissance pour tant de témoignages de dévouement, le serviteur de Dieu offrit au maire des Noës d'ouvrir une école pour l'instruction des enfants de la commune. Cette proposition combla de joie le magistrat et tous ses administrés. Le succès qu'il obtint auprès des enfants est à peine croyable : il leur apprit avec un soin extrême les éléments de la lecture et de l'écriture ; mais il chercha surtout à leur faire connaître Dieu et à les remplir d'amour pour lui.

Lorsque tout présageait à Jean-Marie la prolongation de son exil, la divine Providence y mit tout à coup un terme. François Vianney, son frère, ayant été appelé par la conscription de 1810, partit immédiatement et rendit ainsi la liberté à Jean-Marie, qui put rentrer dans le sein de sa famille. A peine de retour, il alla reprendre auprès du curé d'Ecully ses études qu'il continua jusqu'en 1812. A cette époque, il entra en philosophie au petit séminaire de Verrière. Les directeurs s'aperçurent bientôt qu'ils possédaient un trésor dans leur établissement, et ils ne craignirent pas de montrer, par leur conduite et leurs paroles, tout le cas qu'ils en faisaient. Le 2 juillet 1814, il reçut le sous-diaconat; l'année suivante, il fut ordonné diacre, et le 9 août 1815, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr Simon, évêque de Grenoble.

Le serviteur de Dieu venait à peine de recevoir l'onction sacerdotale, qu'il fut envoyé en qualité de vicaire à Ecully. Il se montra, dès le début de son ministère, le modèle de tous les dévouements. A quelque heure du jour ou de la nuit qu'il fût fait appel à son zèle, il se trouvait également disposé à faire le bien. Il se faisait tout à tous sans distinction de personnes, et s'il montrait quelque préférence, c'était toujours à l'égard des infirmes, des vieillards et des pauvres. La vue des malheureux lui déchirait le cœur, et il lui était bien moins pénible de se priver du nécessaire que de les voir souffrir. Ses libéralités sans limites ne lui permettaient pas même de se procurer un vêtement convenable. Après la mort du curé d'Ecully, arrivée le 17 décembre 1817, le vénérable serviteur de Dieu fut nommé à la cure d'Ars [1], village moins considérable, mais qu'il devait élever plus tard au rang d'une célébrité européenne. M. Courbon, vicaire général, lui dit en l'y envoyant : « Il n'y a pas beaucoup d'amour de Dieu dans cette paroisse, vous y en mettrez vous-même ». L'homme de Dieu en prit possession le 9 février 1818. Le genre de vie admirable qu'il embrassa aussitôt ne contribua pas peu à confirmer la population dans la haute idée qu'elle en avait conçue. Il fit de l'église sa demeure habituelle; il y entrait avant l'aurore, et il n'en sortait que le soir à une heure avancée.

Sachant combien la parole de Dieu est puissante pour toucher et convertir les cœurs, il ne négligea aucun des moyens en son pouvoir pour l'annoncer avec dignité et d'une manière salutaire pour les âmes. Après une préparation laborieuse et un long entretien avec Dieu, il paraissait dans la chaire de vérité. Alors son visage était en feu, et l'on aurait cru voir un prophète qui venait annoncer les oracles du Seigneur. « Il convertit par sa parole les âmes par milliers », dit le chanoine Gastaldi. « Il y a dans ses discours des pensées, des réflexions et des images tout à fait propres à faire la plus vive impression sur les cœurs, et que l'on rencontrerait à peine dans les plus grands orateurs. Les ecclésiastiques qui se consacrent au ministère de la prédication devraient marcher sur les traces d'un si parfait modèle, et, pendant qu'ils se livrent à l'étude de la science sacrée, s'appliquer à enflammer leur cœur d'amour de Dieu et illuminer leur esprit aux pieds du très-saint Sacrement. La véritable éloquence chrétienne ne peut jaillir d'une autre source que d'une charité ardente pour Dieu et le prochain ». Le succès de ses prédications était favorisé par l'amour qu'il portait à ses paroissiens. Il avait pour eux l'affection d'un père pour ses enfants, et mettait à profit toutes les occasions pour la leur témoigner. Il était le premier à leur donner des marques d'égards et de bienveillance; il prévenait leur

1. Le village d'Ars est une petite paroisse du département de l'Ain: elle faisait autrefois partie du diocèse de Lyon; elle en fut plus tard séparée, et placée sous la juridiction du nouvel évêque de Belley.

salut, et leur adressait toujours quelques mots aimables. Il les visitait dans leurs maisons, et il le faisait avec tant de tact et de délicatesse, que ses procédés les ravissaient. Il n'exceptait personne des témoignages de sa bienveillance, parce que l'affection de son cœur s'étendait à tout le monde. Pauvres et riches, ils étaient tous ses enfants, et il les traitait avec tant d'affabilité, que chacun d'eux pouvait se flatter d'être le préféré. Par ces procédés pleins de délicatesse, il s'insinua si avant dans le cœur de la population, que bientôt il fut maître des volontés. Dès lors il entreprit la réforme de sa paroisse. Persuadé que le moyen le plus efficace de raviver la piété presque éteinte était la dévotion à la divine Eucharistie, centre de toutes les grâces et unique foyer de la vie chrétienne, il fit tous ses efforts pour inspirer l'amour de Notre-Seigneur dans le très-saint Sacrement. Il prêcha sur la nécessité de s'approcher des Sacrements, et sur les faveurs dont Notre-Seigneur comble ceux qui aiment à se nourrir de sa chair adorable. « Tous les êtres de la création », disait-il, « ont besoin de se nourrir pour vivre ; c'est pour cela que Dieu a fait croître les arbres et les plantes : c'est une table bien servie, où tous les animaux viennent prendre chacun la nourriture qui leur convient. Lorsque Dieu voulut donner une nourriture à notre âme pour la soutenir dans le pèlerinage de la vie, il promena ses regards sur la création, et ne trouva rien qui fût digne d'elle. Alors il se replia sur lui-même, et résolut de se donner. O mon âme, que tu es grande, puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse te sustenter ! Que fait Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour ? Il a pris son bon cœur pour nous aimer. Il sort de ce cœur une transpiration de tendresse et de miséricorde pour noyer les péchés du monde. Lorsque l'on a communié, l'âme se roule dans le baume de l'amour, comme l'abeille dans les fleurs ».

Pour encourager ses paroissiens à se montrer dociles à son appel, il leur déclara que, de nuit et de jour, il était toujours prêt à les réconcilier avec Dieu et à les entendre en confession. Ces invitations pressantes furent accompagnées de la grâce, et bientôt la paroisse d'Ars présenta l'aspect le plus édifiant : la sainte Messe était plus fréquentée les jours de férie qu'autrefois le saint jour du dimanche, et presque toutes les personnes qui assistaient au saint sacrifice y faisaient la sainte communion. A la vue d'un résultat si heureux, le serviteur de Dieu tressaillit de joie et conçut l'espérance d'en obtenir de plus importants. La pensée que Notre-Seigneur était dans la solitude, et que les jours entiers s'écoulaient sans qu'il reçût l'hommage d'un seul adorateur, lui causait une vive douleur. Il essaya de remédier à un mal que sa grande foi lui rendait intolérable, en fondant l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle. Dieu bénit cette sainte entreprise. Après avoir pourvu à l'honneur du Fils, il se tourna du côté de la Mère, et chercha à ranimer la dévotion envers elle, en implantant dans sa paroisse la Confrérie du saint Rosaire. Il entreprit ensuite quelque chose de semblable en faveur des jeunes gens et des hommes : il les enrôla sous la bannière du très-saint Sacrement. Devenu ainsi maître des cœurs de la partie la plus saine de la population, il attaqua avec vigueur trois grands abus qui régnaient dans sa paroisse, savoir : la profanation du saint jour du dimanche, un amour effréné pour la danse, et la fréquentation des cabarets. Le succès couronna ses efforts, et la paroisse d'Ars contracta dès lors des habitudes de piété, et devint une image de la ferveur des premiers chrétiens.

Le vénérable curé d'Ars, sachant que le peuple aime à recevoir l'enseignement religieux par les yeux, genre de prédication qui a lieu surtout

par l'éclat et la pompe du culte extérieur, n'oublia rien de tout ce qui pouvait en relever la splendeur et la magnificence. A cet effet, il fit faire un tabernacle digne du Dieu qui y réside et un riche autel, fit restaurer la boiserie du chœur, et élever quatre chapelles qui toutes devinrent célèbres par les merveilles qui s'y opérèrent. La première fut dédiée à saint Jean-Baptiste ; la seconde à sainte Philomène, qu'il appelait sa *petite Sainte ;* la troisième en l'honneur de l'*Ecce Homo* ; et la quatrième en l'honneur des saints Anges. Le bruit de tout ce qui avait lieu à Ars parvint jusqu'aux oreilles de l'autorité diocésaine, qui, voyant que la main de Dieu était avec le saint curé, résolut de fournir un plus vaste champ à son zèle et de le transférer dans une paroisse plus importante ; mais le ciel se déclara contre ce projet, et le vénérable curé resta à Ars.

Le cœur du serviteur de Dieu, tout animé de la charité divine, ne pouvait se trouver en présence d'un genre quelconque d'infortune sans en souffrir d'une manière cruelle. Ayant remarqué qu'un certain nombre de petites filles, les unes orphelines, les autres presque abandonnées par leurs familles, étaient exposées à un grand danger, par suite de leur misère et de leur isolement, il conçut la généreuse pensée de les adopter pour ses enfants et de fonder une *Providence* pour les recueillir. A cet effet, il vendit tout son patrimoine et acheta une maison dont il confia la direction à quelques filles pieuses. Le personnel de cet établissement s'accrut rapidement, et pour satisfaire à tant de besoins, le ciel dut quelquefois intervenir par de véritables prodiges. Un jour, le pain étant venu à manquer, le vénérable curé dit à une des maîtresses : « Mettez le levain dans le peu de farine que vous avez, fermez votre pétrin, et demain faites comme si de rien n'était ». Cet ordre fut exécuté à la lettre, et le lendemain, lorsque la pétrisseuse se fut mise à l'ouvrage, cette poignée de farine se multiplia dans ses mains d'une façon merveilleuse. Ce pétrin miraculeux a été conservé, et les directrices de la petite *Providence* le montrent aux pèlerins. Dans d'autres circonstances, le blé et le vin se multiplièrent d'une façon miraculeuse. Mais cette œuvre était trop selon le cœur de Dieu pour ne pas exciter contre elle la fureur de l'enfer. Pendant que Dieu l'approuvait par des miracles éclatants, les hommes la poursuivirent avec une ardeur et un acharnement à peine compréhensibles. A la fin, le saint curé dut céder à l'orage, et consentir à transférer, en 1847, l'établissement aux Sœurs de Saint-Joseph de Bourg. Mais elles anéantirent l'œuvre, en supprimant l'orphelinat, pour lui substituer un pensionnat et une école pour les enfants du village [1]. Ce fut là peut-être l'épreuve la plus dure de la vie du vénérable curé d'Ars. Il lui fallut toute la magnanimité de son grand cœur pour supporter un coup si pénible. Voyant que cet établissement ne répondait plus aux vues de Dieu, il porta son zèle ailleurs, et c'est alors qu'il entreprit l'œuvre incomparable des Missions, et il assura à plus de deux cents paroisses du diocèse de Belley les ressources nécessaires pour jouir tous les dix ans du bénéfice d'une mission.

Le Vénérable avait une ardeur insatiable pour la mortification et la pénitence. Il se familiarisa tellement avec les austérités, qu'elles lui devinrent comme naturelles, et finirent par entrer comme un élément néces-

1. Après sa mort, la sœur Saint-Claude, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph, eut la première la pensée de faire revivre une œuvre que le ciel avait inspirée. Sa généreuse initiative ayant rencontré partout la sympathie et la bienveillance, l'orphelinat fut rouvert le 1er octobre 1863, sans préjudice du pensionnat ni de l'école gratuite. Le but de l'œuvre est celui que le vénérable curé d'Ars avait eu en vue : retirer du vagabondage des filles abandonnées et malheureuses pour en faire des femmes chrétiennes, d'excellentes domestiques, de pieuses mères de famille, et même de saintes religieuses.

saire dans les exigences de sa vie. Il faisait tout passer dans les mains des pauvres, sans rien conserver pour lui-même. Il finit par donner jusqu'au matelas et aux coussins de son lit, dans la pensée qu'une paillasse était pour lui une couche suffisante, et encore, il ne cessait d'en tirer la paille et de la jeter au feu, pour sentir davantage la dureté de ses planches. Comme on s'obstinait à lui en remettre, il prit le parti d'abandonner sa chambre à coucher et d'aller dormir sur le plancher de son grenier. Le genre de nourriture qu'il avait adopté était en harmonie avec les autres austérités de sa vie. Durant les premières années de son ministère, il ne mangeait que des morceaux de pain noir qui avaient traîné longtemps dans le sac des pauvres, et qu'il achetait à grand prix. « Soyons heureux », disait-il, « de manger le pain des pauvres : ce sont les amis de Jésus-Christ. Il me semble que je suis là à la table de Notre-Seigneur ». Une ou deux pommes de terre cuites à l'eau complétaient le repas. Comme il le dit lui-même, il a passé quelquefois une semaine avec trois repas. Il essaya même de s'habituer à ne vivre que d'herbes crues ; mais il ne put résister à la sévérité d'un pareil régime. Il pratiquait surtout ces austérités effrayantes quand il voulait obtenir quelque grâce extraordinaire, ou venir en aide à quelque insigne pécheur. On lui demandait un jour quelle conduite il fallait tenir à l'égard de certains pécheurs auxquels on ne peut ordonner de pénitences considérables sans les exposer à abandonner tout à fait les sacrements. « Ecoutez », répondit-il, « voici une bonne recette : leur donner une petite pénitence, et faire le reste à leur place ». Il avait aussi une grande confiance dans le mérite du jeûne. « Le démon », disait-il, « se moque de la discipline et des autres instruments de pénitence ; du moins, s'il ne s'en moque pas, il en fait peu de cas, et trouve encore moyen de s'arranger avec ceux qui en font usage ; mais ce qui le met en déroute, c'est la privation dans la nourriture et le sommeil. Il n'y a rien que le démon craigne tant, et qui soit plus agréable au bon Dieu. Que de fois je l'ai éprouvé, quand j'étais seul pendant cinq ou six ans, pouvant me livrer à mon attrait, tout à mon aise, sans être remarqué de personne ! Oh ! que de grâces Notre-Seigneur m'accordait dans ce temps-là !... J'obtenais de lui ce que je voulais ! » Le vêtement du saint prêtre était en harmonie avec l'austérité de sa vie. Il n'avait jamais qu'une seule soutane, et ne la quittait que lorsqu'elle tombait en lambeaux. Il permettait bien qu'on la lui raccommodât, mais jamais qu'on lui en substituât une autre, tant qu'elle pouvait être portée. Il en était de même de son chapeau et de sa chaussure. Tout son extérieur était si pauvre, qu'il ne pouvait aller nulle part sans attirer sur lui tous les regards.

Le vénérable curé d'Ars a été choisi par la divine Providence comme un instrument de grâce et de miséricorde pour réveiller la France de sa léthargie religieuse, ramener les incrédules à la foi et les pécheurs à la vertu ; aussi il n'y a pas de tourments que Satan, cet esprit de haine, n'ait cherché à lui faire endurer, de persécutions qu'il ne lui ait suscitées, de maux de tout genre dont il ne l'ait affligé. Le vénérable curé racontait volontiers aux pieuses directrices de la *Providence* les vexations diaboliques dont il était l'objet : « Je ne sais pas si ce sont des démons, mais ils viennent par grosses bandes. On dirait un troupeau de moutons. Je ne peux presque pas dormir ». A quelque temps de là il leur dit : « Cette nuit, quand j'étais sur le point de m'endormir, le *grappin* (c'est ainsi qu'il appelait le démon) s'est mis à faire du bruit comme quelqu'un qui relie un tonneau avec des cercles de fer ». — Une autre fois : « Le grappin m'a fait sa visite ; il souf-

flait si fort, que j'ai cru qu'il voulait me *renifler*. Il semblait vomir du gravier, ou je ne sais quoi, dans ma chambre ». Il ne faisait nulle difficulté de raconter jusque dans ses catéchismes les vexations dont il était l'objet de la part des esprits de malice. « Le démon », disait-il un jour, « est bien fin, mais il n'est pas fort ; un signe de croix le met en fuite. Tenez, il n'y a pas encore trois jours qu'il faisait un grand tapage au-dessus de ma tête. On aurait dit que toutes les voitures de Lyon roulaient sur le plancher... Pas plus loin qu'hier au soir, il y avait des troupes de démons qui secouaient ma porte ; ils parlaient comme une armée d'Autrichiens. Je ne comprenais pas un mot de leur jargon. J'ai fait le signe de croix, ils sont tous partis ». — « Une nuit, je m'éveillai en sursaut, et je me sentis levé en l'air. Peu à peu je perdais mon lit ; je m'armai vitement du signe de la croix, et le grappin me laissa ». Mais voici un fait encore plus éclatant que ceux que l'on vient de lire. Le vénérable curé d'Ars s'étant rendu à la mission de Saint-Trivier, précisément à l'époque où ces manifestations diaboliques faisaient le plus de bruit, ses confrères se mirent un soir à le plaisanter : « Allons, allons, cher curé, faites comme les autres, nourrissez-vous mieux : c'est le moyen d'en finir avec ces diableries ». Le serviteur de Dieu, après les avoir écoutés avec sa bonté ordinaire, leur répondit : « Eh bien ! Messieurs, ne soyez pas étonnés si vous entendez du bruit cette nuit ». En effet, vers minuit, on entend un fracas horrible : la cure est sens dessus dessous, les portes battent, les vitres tremblent, les murs chancellent, de sinistres craquements font craindre qu'ils ne s'écroulent. En un instant tous les rieurs de la veille sont debout, et se précipitent dans la chambre du serviteur de Dieu, en criant : « Levez-vous, la cure va tomber ». — « Oh ! je sais bien ce que c'est », répond-il tranquillement. « Il faut aller vous coucher, il n'y a rien à craindre ». Des paroles si calmes portèrent la paix dans tous les esprits ; le bruit cessa, et tout le monde fut rassuré. Il est difficile de concevoir l'excès de fureur que Satan nourrissait contre le serviteur de Dieu. Il lui disait un jour, par la bouche d'une possédée : « Que tu me fais souffrir !... S'il y en avait trois comme toi sur la terre, mon royaume serait détruit... Tu m'as enlevé plus de quatre-vingt mille âmes... » Il prenait toutes les formes pour le tourmenter, et il était toujours à inventer quelque moyen nouveau. Il ne se contentait pas de frapper à sa porte et de troubler son repos par des bruits effrayants : il se cachait sous son lit, sous son chevet, et faisait, toute la nuit, retentir à son oreille, tantôt des cris aigus, tantôt des gémissements lugubres, des plaintes étouffées, de faibles soupirs.

Sur la fin de sa vie, les persécutions de Satan devinrent moins fréquentes et moins violentes. L'ennemi se sentait vaincu, et il n'osait plus livrer à son vainqueur des batailles ouvertes. Il se contentait de troubler son sommeil. Alors il faisait le charivari à sa porte, contrefaisant tour à tour le grognement de l'ours, le hurlement du loup, l'aboiement du chien ; d'autres fois il l'appelait de sa voix rude et insolente : Vianney ! Vianney ! viens donc, viens donc ! Il le hélait aussi au milieu de la cour, et, après avoir longtemps vociféré, il imitait une charge de cavalerie ou le bruit d'une armée en marche ; tantôt il enfonçait des clous dans le plancher à grands coups de marteau, tantôt il fendait du bois, rabotait des planches, sciait des lambris comme un charpentier occupé dans l'intérieur de la maison : ou bien il taraudait toute la nuit. Il battait la charge sur la table, sur la cheminée, et principalement sur le pot à eau, cherchant de préférence les objets les plus sonores. Quelquefois il bondissait comme un cheval

échappé, qui s'élevait jusqu'au plafond et retombait lourdement. Le serviteur de Dieu avait fini par s'habituer à toutes ces attaques infernales qui se changèrent, à la fin, en une source de consolation et de bonheur. Il remarqua qu'après les luttes les plus terribles, le Seigneur lui amenait ordinairement quelque pécheur repentant, ou lui procurait quelque aumône considérable. Dès lors il était plein de joie lorsque le démon redoublait de fureur : « Il est en colère », disait-il, « c'est bon signe ; il va nous venir de l'argent et des pécheurs ».

Le succès que le vénérable curé d'Arras obtint dans l'exercice du saint ministère, loin d'édifier ses confrères dans le sacerdoce, devint pour eux une occasion de scandale auquel ils crurent devoir remédier par tous les moyens en leur pouvoir. Il y en eut qui défendirent à leurs paroissiens, sous peine de refus d'absolution, d'aller se confesser à Ars ; d'autres allèrent plus loin, et dénoncèrent du haut de la chaire chrétienne les abus du pèlerinage naissant ; d'autres enfin le dénoncèrent à l'autorité diocésaine. Mais l'humilité et la grandeur d'âme du saint curé triomphèrent de tout. Comme on lui demandait si tant de contradictions ne lui avaient jamais fait perdre la paix du cœur, il répondit : « La croix, faire perdre la paix? C'est elle qui a donné la paix au monde ; c'est elle qui doit la porter dans nos cœurs. Toutes nos misères viennent de ce que nous ne l'aimons pas. C'est la crainte des croix qui augmente les croix. Une croix, portée simplement, et sans ces retours d'amour-propre, qui exagèrent les peines, n'est pas une croix. Une souffrance paisible n'est plus une souffrance. Nous nous plaignons de souffrir ! nous aurions bien plus de raison de nous plaindre de ne pas souffrir, puisque rien ne nous rend plus semblables à Notre-Seigneur que de porter sa croix. O belle union de l'âme avec Notre-Seigneur par l'amour et la vertu de sa croix !... Je ne comprends pas comment un chrétien peut ne pas aimer la croix et la fuir ! N'est-ce pas fuir en même temps Celui qui a bien voulu y être attaché et y mourir pour nous? »

L'homme de Dieu menait une vie si laborieuse, qu'il était impossible de comprendre comment il pouvait résister à des fatigues si extrêmes. Il n'était pas sans éprouver de graves indispositions ; mais en lui la vigueur de l'esprit suppléait à la faiblesse du corps, et au moment où celui-ci semblait près de succomber, l'âme lui venait en aide, et le ranimait en lui communiquant de la surabondance de sa vie. Cependant, le 3 mai 1843, ses forces disparurent, et sa faiblesse extrême fit redouter une mort prochaine. Mais le serviteur de Dieu avait le pressentiment que son heure n'était pas venue, et qu'il lui restait à porter encore longtemps le poids du jour et de la chaleur. En effet, la convalescence fit des progrès rapides, et le 6 juin il put reprendre l'exercice de son ministère. Dans cette maladie, il entrevit de près les jugements de Dieu, et dès lors il voulut consacrer le reste de ses jours à la pénitence et à la prière. Persuadé qu'il ne pouvait se livrer à ce saint exercice que dans la solitude, il prit la fuite dans la nuit du 13 septembre 1843, et alla s'ensevelir dans un réduit de la maison paternelle, à Dardilly. Le bruit de sa présence s'étant répandu dans tous les environs, on vint en foule le trouver. Trompé ainsi dans ses espérances et poursuivi par la multitude qu'il fuyait, il s'empressa de retourner à Ars et d'y reprendre le ministère des âmes.

L'origine du pèlerinage d'Ars remonte jusqu'à l'année 1823. Dès ce moment plusieurs personnes conçurent le désir de s'adresser à lui et de le prendre pour le directeur de leurs consciences. Mais le mouvement ne prit un caractère bien marqué qu'en 1826, et c'est à titre de confesseur que le

serviteur de Dieu se fit connaître. Dès 1835, l'affluence était telle, que le saint curé dut prendre la détermination de ne plus s'éloigner de son poste. Il supporta seul le poids de cette affluence prodigieuse jusqu'en 1843, époque à laquelle Mgr Devie lui donna un vicaire ; pendant dix ans, il n'eut pas d'autre coopérateur. Ce ne fut qu'en 1853 que l'autorité diocésaine, voyant que le pèlerinage prenait toujours de plus grandes proportions, plaça auprès de lui des missionnaires pour lui servir d'auxiliaires. On avait organisé, à l'usage des pieux visiteurs, un service de voitures publiques qui se rendaient de Lyon à Ars, dont la distance est de sept à huit lieues. Huit ou dix grandes voitures ne suffisaient pas par jour à l'affluence des pèlerins; l'administration avait dû s'occuper de ce concours, et des chemins impraticables dans l'origine avaient été transformés en grandes routes. Dans les dernières années, la compagnie du chemin de fer de Lyon crut devoir aussi s'occuper d'Ars, et offrit des conditions particulières aux pèlerins. Au bout de leur voyage, ceux-ci trouvaient une pauvre église et un pauvre hameau dont toutes les maisons à peu près étaient transformées en auberges ou en magasins d'objets de piété. Derrière l'église règne une place assez vaste où se distinguent quelques constructions récentes à l'usage des pèlerins, mais dont la plupart des bâtiments sont des masures habitées par des cultivateurs. Le petit paysage qui s'étend au delà, sans grands horizons et sans accidents singuliers, tout rempli des champs et des haies des Dombes, n'a rien non plus qui puisse flatter ou charmer les curieux. Qu'allaient donc chercher ces foules qui affluaient dans cette sorte de désert? Un nouveau Jean-Baptiste prêchant la pénitence par ses paroles et plus encore par ses exemples. En effet, il passait la plus grande partie de son temps au saint tribunal : c'était pour ainsi dire sa demeure. Il y entrait avant le jour, dès trois ou quatre heures du matin; il n'en sortait souvent qu'à onze heures du soir. Sur les vingt heures qui composaient ainsi sa journée, il prenait le temps de sa messe et de son action de grâces : le reste, qui ne peut véritablement compter pour rien, lorsqu'il ne l'employait pas à servir le prochain, était plutôt consacré aux mortifications qu'au repos. Confesser et souffrir, c'est-à-dire, toujours prêcher la pénitence, voilà à peu près toute sa vie. Il ne passait donc que quelques heures dans le misérable presbytère qui a été témoin de tant de mortifications et de vertus. Il voulait y être seul, afin de vaquer plus parfaitement à la prière et à la contemplation; il voulait que Dieu seul fût le spectateur de ses austérités et de ses combats. Aussi la porte de la cure restait-elle fermée au public. La faculté d'y entrer, lorsque la nécessité le demandait, était réservée à un religieux et à ses collaborateurs dans le ministère paroissial. Quelques prêtres venus du dehors partageaient seuls ce privilége : « Nous avons été assez heureux », dit un d'entre eux, « pour partager la faveur du petit nombre des élus, et nous en remercions sincèrement la divine Providence. La visite de l'habitation du curé d'Ars vaut plus qu'un sermon, plus même qu'une longue retraite. Elle parle au cœur bien plus éloquemment que les plus éloquents discours. Ces vieilles murailles enfumées, ces deux ou trois siéges rustiques à demi brisés, ce Christ, cette Vierge de plâtre, qui reçoivent tant de supplications et d'aspirations amoureuses, ce pauvre grabat sur lequel reposent les os du vieillard, ce pavé humide des larmes et du sang de la pénitence, tout vous étonne, vous attendrit, vous confond et vous inspire les plus graves réflexions ».

Après les quelques heures de repos qu'il avait prises, il se rendait à l'église. Si matin qu'il se levât, les pèlerins l'avaient devancé et l'attendaient

à la porte. Plusieurs y passaient la nuit pour être assurés d'arriver jusqu'à lui. On avait établi une certaine règle. Le curé avait des heures consacrées particulièrement aux hommes. Il les entendait d'ordinaire dans sa sacristie, et ils remplissaient le chœur de l'église en attendant que leur tour fût venu. Tout se faisait avec ordre, et l'arrivée de chacun déterminait son rang. Ordinairement, et à moins d'une affluence inaccoutumée de pèlerins, un homme, au bout de quarante-huit heures, était assuré de parler au curé d'Ars. Mais il y avait des privilégiés : quelquefois le curé les distinguait au milieu de l'affluence et les appelait lui-même. Le peuple, qui aime toujours les merveilles, prétendait que le discernement du saint curé lui faisait reconnaître ceux que quelques obstacles eussent empêchés d'attendre, et qui avaient des raisons particulières de s'adresser à lui. On voyait beaucoup d'ecclésiastiques dans la foule, avides de recevoir les avis du saint prêtre ; on vit de savants religieux, des évêques, des cardinaux venir consulter l'*homme de Dieu*, et ce ne fut jamais en vain : les plus hauts dignitaires de l'Eglise reconnaissaient qu'il avait reçu du ciel le don de pénétrer facilement dans le secret des cœurs, et de dicter, par conséquent, les avis les plus salutaires et les mieux proportionnés aux besoins de chacun.

Le vénérable serviteur de Dieu sortait du confessionnal pour dire sa messe ; il y rentrait aussitôt après son action de grâces. A onze heures du matin, il le quittait et montait dans une petite chaire pour faire ce qu'il appelait le *catéchisme* aux pèlerins. De cette chaire, il adressait, en effet, à la foule, les enseignements les plus simples, se contentant presque toujours de commenter et de suivre la lettre du catéchisme, comme on fait pour les petits enfants. Mais ces catéchismes n'en étaient pas moins des instructions sublimes, où ne brillaient pas, sans doute, comme l'a dit un pèlerin, les pauvres splendeurs de l'éloquence humaine, mais qui dédommageaient bien les auditeurs par les flots de lumières et de chaleur divines qu'ils répandaient sur eux. Aimer Dieu par-dessus tout, se jeter plein de confiance et d'amour dans l'abîme d'amour du cœur de Jésus-Christ, se mortifier, renoncer aux vaines jouissances du monde, se dépouiller sans cesse de toute affection aux créatures et à soi-même, pour parvenir à la jouissance parfaite du Créateur, tel est le résumé des discours les plus ordinaires du vénérable curé d'Ars et des études fondamentales auxquelles il aimait à revenir le plus fréquemment. Mais il parlait avec tant d'onction et de force en même temps, que les larmes venaient maintes fois voiler son œil prophétique, et que son auditoire ne pouvait se défendre de pleurer aussi. Souvent, pendant ses séraphiques exhortations, plongeant dans le ciel un regard d'aigle et de feu, il semblait un instant quitter la terre et contempler toutes les merveilles de l'autre monde !... Puis il descendait et révélait à ses enfants (c'est le nom qu'il donnait à ses auditeurs) ce qu'il avait entendu dans le séjour des bienheureux. Mais il racontait ces choses ineffables de manière à captiver, à ravir, à remuer profondément et à faire frémir d'admiration et d'amour tous ceux qui se pressaient autour de sa modeste chaire. On ne l'écoutait pas comme un homme, mais comme un député de la cour céleste, comme un nouveau saint Jean, envoyé aux hommes pour leur dévoiler les secrets de l'éternité.

Après le catéchisme, il rentrait chez lui pour prendre son repas : il disait son office, faisait ensuite la visite des malades de la paroisse et rentrait dans son confessionnal.

Le don le plus éclatant que le Seigneur ait accordé au vénérable curé d'Ars est celui de convertir les pécheurs. Son âme paraissait un vaste réser-

voir dans lequel il pouvait, pour ainsi dire, à volonté, puiser les eaux de la grâce pour attendrir et convertir les cœurs les plus endurcis. Il s'était offert à Dieu en victime pour les péchés du monde, et il en faisait une expiation par des macérations cruelles exercées sur son propre corps. Il n'hésitait pas à faire jaillir son sang, en union avec celui du divin Sauveur, sous les coups redoublés d'une discipline de corde et de fer, et il versait des larmes abondantes le jour et la nuit en faveur des hommes. Il ne s'efforçait pas de triompher des volontés rebelles contre Dieu par l'élévation des pensées et le prestige du langage : il ne combattait que par la double puissance des larmes et de l'amour. Elevé sur la France et sur le monde comme un étendard de pardon et de miséricorde, pour attirer à lui les âmes affligées par les mille maux qu'entraîne le péché, le vénérable Jean-Marie Vianney ne devait pas être privé d'un signe si caractéristique de sa mission divine. Aussi a-t-il été doué d'un don thaumaturgique si puissant, que les corps se modifiaient entre ses mains comme de l'argile ou de la cire molle. Un mot lui suffisait pour faire disparaître les infirmités les plus incurables. Un gendarme, qui n'avait qu'un fils de six ans, dont les cuisses étaient nouées, eut l'idée de faire un pèlerinage à Ars. Homme de foi, il se rend avec son enfant sur ses bras auprès du vénérable curé, et lui raconte ses malheurs. « Mon cher ami », lui dit l'homme de Dieu, « votre fils guérira ». Cette phrase n'était pas achevée, qu'un léger craquement se fit entendre : la jambe infirme se redressa, et l'enfant se mit à marcher.

Quelquefois il faisait longtemps désirer la guérison, afin d'éprouver la foi de celui qui la sollicitait. En 1858, un jeune homme du Puy-de-Dôme, qui ne marchait qu'à l'aide de béquilles, se présenta au serviteur de Dieu en disant : « Mon Père, croyez-vous que je puisse laisser ici mes béquilles ? » — « Hé ! là ! mon ami, vous en avez bien besoin », répondit le saint curé. Le pauvre infirme ne se rebute pas. Chaque fois qu'il en a l'occasion, il renouvelle sa demande. Enfin, le jour de l'Assomption, à l'heure où la foule s'assemblait pour l'exercice du soir, il saisit encore le vénérable Vianney au passage de la sacristie à la chaire, et lui fait son éternelle question : « Mon Père, faut-il quitter mes béquilles ? ». — « Eh bien ! oui, mon ami ; oui, si vous avez la foi... » A l'instant, le jeune homme se met à marcher, au grand étonnement de tout le monde ; il va déposer ses béquilles au pied de l'autel de sainte Philomène, et il n'en eut jamais plus besoin. Par reconnaissance, il a fait depuis profession à Belley, dans l'Institut de la Sainte-Famille.

La douce voix du serviteur de Dieu n'était pas moins puissante pour dissiper les afflictions du cœur que pour guérir les infirmités du corps. Il avait reçu un don si merveilleux pour consoler les âmes désolées, qu'il lui suffisait souvent d'une seule parole pour chasser les douleurs les plus cuisantes, cicatriser les plaies les plus envenimées, et adoucir les peines les plus cruelles. La conduite qu'il tenait à l'égard des cœurs brisés différait selon la qualité des personnes qui faisaient appel à sa charité. Aux âmes encore faibles dans la vertu, il ne faisait entendre que les accents de la plus vive sympathie et de la compassion la plus tendre ; mais à celles qui étaient plus fortes et plus parfaites, il parlait le langage de la foi, et leur faisait embrasser généreusement la croix. Ce qu'il ne pouvait faire par l'efficacité de sa parole et la tendresse de son cœur, il l'obtenait par la puissance de sa prière. Il disait un jour : « On ne peut pas comprendre le pouvoir qu'une âme pure a sur le bon Dieu. Ce n'est pas elle qui fait la volonté de Dieu, c'est Dieu qui fait sa volonté ».

Nous n'aurions pas assez fait connaître la vertu du serviteur de Dieu, si nous n'essayions de mettre en relief sa foi, son espérance et son amour pour Dieu et le prochain.

Il était tellement pénétré par les lumières de la foi qu'il ne voyait plus que par elle. Les événements et les choses de ce bas monde n'étaient, à ses yeux, que des ombres, et il ne trouvait de réalité que dans les vérités de l'ordre surnaturel. Il parlait de nos augustes mystères avec une si grande conviction, que ceux qui l'entendaient en étaient presque saisis d'un saint effroi : il semblait qu'il venait de contempler à découvert les mystères dont il entretenait ses auditeurs, et que pour lui la foi n'avait plus ni obscurité ni voiles. Il ne se lassait pas de parler du ciel, et c'était avec un sentiment si doux, qu'il semblait en avoir déjà goûté les délices. « Le cœur », disait-il, « se porte vers ce qu'il aime le plus : l'orgueilleux vers les honneurs, l'avare vers les richesses ; le vindicatif pense à la vengeance, l'impudique à ses mauvais plaisirs. Mais le bon chrétien, à quoi pense-t-il ? de quel côté se tournera son cœur ? du côté du ciel, où est son Dieu qui est son trésor ». Le grand serviteur de Dieu était véritablement l'homme juste qui ne vit que de la foi ; il était tout plongé en Dieu, il conversait avec Lui comme un ami avec son ami, et, pour ainsi dire, face à face. Une personne lui ayant dit : « A quoi peut-on reconnaître que l'on a l'esprit de foi ? » A cette question, le visage du saint vieillard s'illumina, ses yeux jetèrent de doux éclairs, et il répondit : « C'est quand on parle à Dieu comme à un homme ! » Parole sublime, qui contient toute une révélation de l'intérieur du saint homme, et nous fait connaître quels étaient ses rapports avec son Dieu. Ce grand amour du serviteur de Dieu pour la foi lui faisait déplorer amèrement le malheur de ceux qui en sont privés. « Ceux qui n'ont pas la foi », disait-il, « ont l'âme bien plus aveugle que ceux qui n'ont pas d'yeux. Nous sommes dans ce monde comme dans un brouillard ; mais la foi est le vent qui dissipe ce brouillard, et qui fait luire sur notre âme un beau soleil... Voyez chez les Protestants, comme tout est triste et froid ! C'est un long hiver : chez nous tout est gai, joyeux et consolant ».

L'espérance a son fondement dans la foi et grandit avec celle-ci dans les mêmes proportions. Aussi, il est impossible d'exprimer à quel degré de fermeté était arrivée la vertu d'espérance dans le saint curé d'Ars. Les deux ailes sur lesquelles cette vertu prend son essor vers le ciel sont la contemplation et la prière. L'homme de Dieu avait un attrait si vif pour la contemplation des choses divines, qu'il aurait voulu s'isoler des hommes et du monde pour s'y livrer tout entier. La prière lui était si familière, qu'il ne l'interrompait jamais. Il est, pour ainsi dire, venu au monde avec la prière sur les lèvres, et tant qu'il n'a pas été absorbé par la multitude des pèlerins, il avait fait de la maison de Dieu son domicile, afin d'être plus à portée de prier. Lorsqu'il était accablé par l'excès de la fatigue, il n'avait qu'à prier pour trouver du soulagement et recouvrer ses forces. Son espérance reposait avant tout dans les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, afin de se les approprier, il récitait le saint office en union avec les principaux mystères de sa douloureuse passion. Il méditait à Matines l'agonie au jardin des Oliviers ; à Laudes, la sueur de sang et d'eau ; à Prime, la condamnation à mort ; à Tierce, le portement de Croix ; à Sexte, le crucifiement ; à None, la mort ; à Vêpres, la déposition de la Croix ; et à Complies, la sépulture de l'adorable Sauveur. Afin d'avoir toujours présent à l'esprit quelque motif de prier avec ferveur, il avait déterminé, pour

chaque jour de la semaine, une intention particulière. Le dimanche était consacré à la très-sainte Trinité, le lundi au Saint-Esprit, qu'il invoquait afin d'obtenir ses lumières pour tout le reste de la semaine ; il priait aussi ce jour-là pour toutes les saintes âmes du purgatoire. Le mardi, il honorait les saints Anges gardiens ; le mercredi, toute la cour céleste ; le jeudi, le très-saint Sacrement ; le vendredi, la Passion ; et le samedi, la très-sainte Vierge.

La foi découvre à l'âme son Dieu, l'espérance lui prête des ailes pour voler vers lui, et la charité la plonge dans son sein et la met en possession de ses chastes embrassements. Le vénérable curé d'Ars, à l'aide des deux premières vertus, s'était tellement perdu en Dieu, que ce n'était plus lui qui vivait, mais Dieu qui vivait en lui. Son intelligence ne pensait plus qu'en Dieu ; son imagination était toute préoccupée de Dieu, et son cœur était tellement embrasé de l'amour de Dieu, qu'il n'était plus accessible à tout autre amour. Il ne pouvait parler de l'amour que Dieu le Père nous a témoigné en nous donnant son Fils, qu'en versant un torrent de larmes. Il aimait tellement le Saint-Esprit, qu'il en parlait en termes inconnus et capables de ravir les intelligences les plus élevées. Le R. P. Lacordaire, lui ayant entendu traiter ce sujet, le suivit dans la sacristie, et lui dit : « Monsieur le Curé, vous m'avez fait connaître le Saint-Esprit ». Il devenait incomparable, quand il parlait de la conduite des âmes par cette Personne divine : « Le bon Dieu », disait-il, « en nous envoyant le Saint-Esprit, a fait à notre égard comme un grand roi qui chargerait son ministre d'accompagner un de ses sujets, disant : Vous accompagnerez cet homme partout, et vous me le ramènerez sain et sauf ». L'amour de Dieu était le sujet qu'il traitait avec prédilection. Un jour, une personne témoignant en sa présence le bonheur qu'elle avait éprouvé en l'entendant parler sur cette matière, le saint curé lui répondit naïvement : « C'est que l'amour de Dieu, c'est là ma partie !... » Il aimait à finir son catéchisme par cette sentence : « Etre aimé de Dieu, être uni à Dieu, vivre en présence de Dieu, vivre pour Dieu, oh ! belle vie !... et belle mort !... » Lorsqu'il parlait de l'amour de Jésus, sa parole devenait un fleuve qui ne tarissait plus. « O Jésus ! » s'écriait-il souvent les yeux remplis de larmes : « vous connaître, c'est vous aimer. Si nous savions comme Notre-Seigneur nous aime, nous mourrions de plaisir ! Je ne crois pas qu'il y ait des cœurs assez durs pour ne pas aimer, en se voyant tant aimés... C'est si beau la charité ! C'est un écoulement du cœur de Jésus, qui est tout amour... »

Le vénérable serviteur de Dieu recommandait trois dévotions : la dévotion à la Passion de Jésus-Christ, la dévotion à la sainte Vierge, et la dévotion aux âmes du Purgatoire. « La Passion de Notre-Seigneur », disait-il, « est comme un grand fleuve qui descend d'une montagne et ne s'épuise jamais ». Il parlait de la divine Mère avec des accents qui pénétraient et attendrissaient tous les cœurs. Il aimait surtout à entretenir son auditoire des amabilités ravissantes de son cœur immaculé. « Le cœur de cette bonne Mère », disait-il, « n'est qu'amour et miséricorde ; elle ne désire que de nous voir heureux. Il suffit seulement de se tourner vers elle pour être exaucé... La très-sainte Vierge se tient entre son Fils et nous. Plus nous sommes pécheurs, et plus elle a de tendresse et de compassion pour nous. L'enfant qui a coûté le plus de larmes à sa mère est le plus cher à son cœur. Le cœur de Marie est si tendre pour nous, que ceux de toutes les mères réunies ne sont qu'un morceau de glace auprès du sien ». Il avait aussi une tendre dévotion à saint Joseph, et aimait à considérer, dans ce

grand patriarche, les rapports de son ministère avec celui du prêtre.

L'amour prodigieux du vénérable curé pour Dieu se déversait sur le prochain, et lui inspirait pour ses frères une charité que l'on peut dire avoir été sans limites. Jamais on ne l'a vu dégoûté de qui que ce fût ; son cœur était toujours au-dessus des défauts de ceux qui l'approchaient ; il prodiguait à tout le monde les marques les plus touchantes de bienveillance et d'amitié, et cela sans effort et sans étude. Il avait surtout une incomparable tendresse pour les pécheurs ; c'était à eux qu'il avait consacré sa vie entière. Il ne pouvait penser à leur triste sort sans verser des larmes amères. Il exhortait souvent son auditoire à prier pour eux. « Rien n'afflige tant le cœur de Notre-Seigneur », disait-il, « que de voir ses souffrances perdues pour un si grand nombre... Prions donc pour la conversion des pécheurs : c'est la plus belle et la plus utile des prières. Les justes sont sur le chemin du ciel, les âmes du purgatoire sont sûres d'y entrer... Mais les pauvres pécheurs ! les pauvres pécheurs... il y en a quelques-uns qui sont en suspens. Un *Pater* et un *Ave* suffiraient pour faire pencher la balance... Que d'âmes nous pouvons convertir par nos prières ! Celui qui tire une âme de l'enfer sauve cette âme et la sienne propre. Toutes les dévotions sont bonnes, mais il n'y en a pas de meilleure que celle-là ». Un curé se plaignant à lui de n'avoir pu changer le cœur de ses paroissiens, le saint homme lui répondit : « Vous avez prié, vous avez pleuré, vous avez gémi, vous avez soupiré. Mais avez-vous jeûné, avez-vous veillé, avez-vous couché sur la dure, vous êtes-vous donné la discipline ? Tant que vous n'en serez pas venu là, ne croyez pas avoir tout fait ». Les pauvres seuls pouvaient disputer aux pécheurs, avec quelque espérance de succès, la place d'honneur dans le cœur du saint curé. Les pauvres étaient ses amis privilégiés, ses frères tendrement aimés. Il était au comble de la joie quand il se trouvait avec eux ; il poussait les égards envers eux jusqu'à la politesse, jusqu'à la courtoisie. « Que nous sommes heureux », disait-il, « que les pauvres viennent ainsi nous demander ! s'ils ne venaient pas, il faudrait aller les chercher, et on n'a pas toujours le temps ». Il ne voulait pas qu'on les rebutât ou qu'on les injuriât.

Le Seigneur lui avait fait don de la vertu d'humilité à un degré tel, qu'il ne soupçonnait pas même être pour quelque chose dans les hommages que l'on prodiguait tous les jours à sa sainteté. La vue du grand bien qui s'opérait à Ars, loin de l'enorgueillir, le faisait entrer plus profondément dans son néant. « Le bon Dieu », disait-il, « m'a choisi pour être l'instrument des grâces qu'il fait aux pécheurs, parce que je suis le plus ignorant et le plus misérable des hommes. S'il y avait eu dans le diocèse un prêtre plus misérable que moi, Dieu l'aurait pris de préférence ». Il avait franchi tous les degrés de la vertu d'humilité, et il en était arrivé au point culminant, qui consiste à se haïr sincèrement soi-même. Il aimait, dans ses catéchismes, à répéter cette sentence, dont il avait fait la devise de toute sa conduite : « On dit du mal de vous, on dit ce qui est vrai ; on vous fait des compliments, on se moque de vous... Lequel vaut le mieux, qu'on vous avertisse ou qu'on vous trompe ? qu'on vous prenne au sérieux ou qu'on vous raille ? » Parmi les vertus qu'il cherchait à inculquer dans les autres, il appuyait surtout sur celle de l'humilité. Il usait de toutes sortes de comparaisons, afin de faire aimer et goûter cette vertu. Il disait : « L'humilité est comme une balance : plus on s'abaisse d'un côté, et plus on est élevé de l'autre » ; et encore : « L'orgueil est la chaîne du chapelet de tous les vices, l'humilité la chaîne du chapelet de toutes les vertus ».

Il possédait l'esprit de pénitence à un degré qui fait frémir la nature. Il professait un mépris extrême pour son corps, qu'il appelait son *pauvre cadavre*. Mais de toutes les pénitences qu'il pratiquait, la plus intolérable consistait dans les seize à vingt heures qu'il passait chaque jour renfermé dans le confessionnal, immobile sur la planche nue qui lui servait de siége, glacé par le froid durant l'hiver, suffoqué par une chaleur excessive pendant l'été. Lorsqu'il sortait de ce lieu de supplice, il était en proie à de telles souffrances, que le repos même de la nuit devenait un tourment. Lorsqu'il étendait sur son méchant lit de paille son pauvre corps haletant, il souffrait comme un malheureux; il ne faisait que tousser. Il était baigné de sueur, il se contractait, il se repliait sur lui-même, cherchant une bonne place et n'en trouvant point; il se levait jusqu'à quatre ou cinq fois par heure; il était si faible et si abattu, qu'il ne pouvait se tenir debout. Il lui est arrivé de tomber plusieurs fois en allant de sa chambre à l'église. Cet état de prostration ne l'arrêtait jamais, et il finissait par en triompher. Il confirma un jour la vérité de ces détails en disant : « Le matin, je suis obligé de me donner deux ou trois coups de discipline pour faire marcher mon *cadavre;* ça réveille les fibres ». Il préférait cependant à toutes les austérités corporelles l'abnégation de soi-même, le renoncement à la volonté propre. « Nous n'avons », disait-il, « en propre que notre volonté; c'est la seule chose que nous puissions tirer de notre fond pour en faire hommage au bon Dieu. Aussi assure-t-on qu'un seul acte de renoncement à la volonté lui est plus agréable que trente jours de jeûne. Toutes les fois que nous pouvons renoncer à notre volonté pour faire celle des autres, lorsqu'elle n'est pas contre la volonté de Dieu, nous acquérons de grands mérites, qui ne sont connus que de Dieu seul. Qu'est-ce qui rend la vie religieuse si méritoire ? c'est le renoncement de chaque instant à la volonté, cette mort continuelle à ce qu'il y a de plus vivant en nous ».

L'Esprit-Saint n'avait fait mourir le serviteur de Dieu si parfaitement à lui-même, que pour lui communiquer la vie de la grâce et le remplir de ses dons les plus précieux. Parmi ces dons infus, le plus manifeste était le don des larmes, provoquées tantôt par un sentiment de joie divine, et tantôt par l'effet d'une douleur ineffable. Elles étaient l'une des armes les plus puissantes dont le Seigneur l'avait muni pour toucher les pécheurs et triompher de leur insensibilité.

Depuis longtemps, le serviteur de Dieu n'avait, pour ainsi dire, plus qu'un souffle de vie; à chaque instant, sa faible voix défaillait sur ses lèvres et semblait sur le point de s'éteindre. Tout annonçait son prochain départ pour le ciel, mais personne ne voulait y croire. On était tellement habitué à le voir vivre par miracle, qu'il semblait que le prodige ne devait jamais finir. Enfin, le 29 juillet 1859, le serviteur de Dieu resta, selon son usage, seize à dix-sept heures au confessionnal, fit son catéchisme comme d'habitude, et termina les fatigues de la journée par la prière du soir. Mais, en rentrant dans sa chambre, il se trouva tellement épuisé, qu'il s'affaissa sur une chaise en disant : « Je n'en peux plus ! » Le lendemain, à une heure après minuit, il fit de longs efforts pour s'arracher au lit et se traîner encore une fois à l'église, mais il n'en put venir à bout. Il appelle du secours, on arrive. « Vous êtes fatigué, Monsieur le curé ? » — « Oui, je crois que c'est ma pauvre fin ». — « Je vais chercher du secours ». — « Non, ne dérangez personne, ce n'est pas la peine ». — Cependant, il envoya chercher son confesseur, le curé de Jassans, paroisse distante d'Ars de trois quarts d'heure environ. Le jour venu, il ne parla point de célébrer la sainte

messe et commença à condescendre à tous les soins qu'il avait jusque-là repoussés. Ce double symptôme était grave. — « Vous souffrez bien », lui disait-on. — Un signe de tête résigné était sa réponse. On aurait peine à se figurer la consternation que produisit son absence, quand le matin on ne le vit pas sortir de son confessionnal à l'heure ordinaire. Une profonde douleur se répandit de proche en proche.

Pendant trois jours, tous les moyens que la piété peut inspirer furent mis en œuvre pour fléchir le ciel. Mgr de Langalerie, évêque de Belley, averti par de fréquents messages des progrès du mal, était arrivé haletant, ému, priant à haute voix, fendant la foule agenouillée sur son passage; il fut témoin des ardentes prières qu'on adressait à Dieu pour la conservation d'une si précieuse existence. « Nous fûmes », dit-il, « comme porté par le flot des fidèles en larmes jusqu'au pied de l'autel; là, nous assistâmes aux prières publiques; là, nous entendîmes un de ses fils bien-aimés, un de nos missionnaires qui restait avec lui, demander un miracle pour le retour de ce père vénéré à la vie et à la santé, et comme, malgré nous, nous ne pouvions nous associer à cette prière, nous nous contentâmes de nous abandonner et de nous unir à la volonté de Dieu. Eh quoi ! disions-nous, il a tant travaillé ! Il dirait sans doute comme saint Martin à ses disciples en pleurs : *Non recuso laborem;* — « Je ne refuse pas de travailler encore ». Lui, si bon, en voyant nos larmes, il eût consenti à vivre; mais nous, vraiment, pouvions-nous bien le demander ? Il est fatigué, épuisé, il semblait ne se soutenir que par un miracle; Dieu ne nous l'a-t-il pas assez longtemps laissé ? Nous avons besoin de lui; mais lui, il a besoin de repos, il a droit à la récompense; qu'il entre donc, qu'il entre enfin dans les joies de son Dieu; *Intra in gaudium Domini tui.* Et d'ailleurs, sera-t-il tellement perdu dans les joies du ciel qu'il ne puisse encore penser à nous, prier pour nous et nous servir ? Le ciel est si près de la terre, puisque c'est Dieu qui les unit... »

La volonté sainte du Seigneur était, en effet, que son serviteur allât recevoir sa récompense. Le mardi, le serviteur de Dieu demanda lui-même les Sacrements. La Providence avait amené pour cette heure, afin qu'ils fussent témoins de ce grand spectacle, un nombre considérable de prêtres venus des diocèses les plus lointains; la paroisse entière y assistait... On vit des larmes silencieuses couler des yeux du saint malade, lorsque la cloche annonça la suprême visite du Maître qu'il avait tant adoré. Quelques heures plus tard, il en répandit encore, ce furent les dernières, des larmes de joie... Elles tombaient sur la croix de son évêque. Le digne prélat n'était arrivé que bien juste, car la nuit même qui suivit l'entrevue qu'il eut avec le saint malade, à deux heures du matin, le jeudi 4, sans secousse, sans agonie, sans violence, Jean-Baptiste-Marie Vianney, après plus de cinquante années passées au service des âmes, s'endormait dans le Seigneur, pendant que le prêtre chargé de réciter les prières de la recommandation de l'âme prononçait ces paroles : *Veniant illi obviam sancti Angeli Dei et perducant eum in Civitatem cœlestem Jerusalem !*

A peine la nouvelle s'en fut-elle répandue que le presbytère fut envahi pendant deux jours et deux nuits; sans fin ni relâche, une foule incessamment renouvelée et toujours grossissante accourut de tous les points de la France. On avait eu soin de mettre sous le séquestre tous les objets qui avaient appartenu au Saint, et cette précaution était bien nécessaire, car on a lieu de croire que, si toute satisfaction eût été donnée au désir de la multitude qui en assiégeait les murailles, il ne resterait pas pierre sur

pierre de cette cure qui est maintenant un trésor de riches souvenirs [1].

Deux frères de la Sainte-Famille se tenaient auprès du lit de parade, protégé par une forte barrière contre les contacts trop immédiats, et leurs bras se lassaient de présenter à ses mains habituées à bénir les objets qu'on voulait faire toucher. Dire ce que l'on a appliqué à ces restes vénérés de croix, de chapelets, de livres et d'images, et, quand les boutiques si nombreuses du village furent à peu près épuisées, de linge, de bijoux, etc., serait impossible. Malgré l'excessive chaleur, on put conserver le corps découvert jusqu'à la nuit qui précéda les funérailles, sans qu'il offrît la moindre trace de décomposition. Le Saint semblait dormir, ses traits avaient leur expression habituelle de douceur, de calme et de bonté; on eût dit même qu'ils subissaient peu à peu une transformation lumineuse. Ses funérailles eurent lieu le samedi 6 août avec la plus grande pompe et au milieu d'un concours immense. La dépouille du serviteur de Dieu fut déposée dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, auprès de ce confessionnal qui avait été le théâtre de son martyre et de ses glorieux triomphes. Le Seigneur ne tarda pas à glorifier son serviteur par d'éclatants miracles. Le souverain Pontife Pie IX, après l'avis favorable de la Sacrée Congrégation des Rites, a signé, le 3 octobre 1872, la commission de l'introduction de la cause du vénérable serviteur de Dieu.

Nous nous sommes servi, pour composer cette biographie, de la *Vie du vénérable curé d'Ars*, par M. Jean Darche; des *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle*; et du *Sommaire* du Procès fait par l'autorité diocésaine.

1. La cellule du curé d'Ars est un monument parlant de sa sainteté, on pourrait dire un musée de vertus. Elle a été conservée avec un soin scrupuleux dans l'état où le saint prêtre l'a laissée: on en a seulement défendu l'entrée par une barrière à claire voie, à hauteur d'homme, qui permet aux pèlerins d'en admirer les touchants détails tout en la protégeant contre la foule des indiscrets.

Cette précaution était si peu inutile, que déjà les visiteurs, ne pouvant s'attaquer à autre chose, ont enlevé une portion de la porte extérieure à force d'en détacher des fragments avec les ongles ou à l'aide d'instruments tranchants.

Le lecteur sera bien aise de faire en esprit un rapide voyage autour de cette chambre d'un Saint.

A droite, en entrant, du côté de la croisée, se dresse une bibliothèque en bois de hêtre; des livres nombreux, mais anciens, sont rangés dans les rayons. Les livres, ces chers amis du prêtre, étaient le délassement du pieux confesseur après ses laborieuses journées.

A côté de la bibliothèque on voit un modeste prie Dieu, souvenir d'amitié du curé d'Ecully; là, tour à tour, s'agenouillèrent deux fervents serviteurs de Dieu, le précepteur et le disciple, l'ancien Chartreux et le nouveau Jean-Baptiste; là ont été répandues, en présence de Dieu seul, d'amoureuses larmes et d'angéliques prières.

Faut-il donner le nom de lit à cette antique boiserie qui s'étend dans l'angle opposé à la porte, surmontée de vieilles étoffes formant rideaux? véritable grabat aussi plat et aussi dur que la couche du plus austère Trappiste, siége de douleurs beaucoup plus que de repos, où s'écoulèrent ces nuits sans sommeil dont personne n'osa épier ni surprendre le secret, et durant lesquelles l'enfer redoublait de rage contre ce puissant guérisseur des âmes?

Ce lit tient la place d'un autre, qui fut brûlé par suite d'un accident. Tous les débris du premier furent enlevés comme des reliques. « On voyait », dit un témoin oculaire, « des dames tenant, dans de jolis mouchoirs bien blancs, des morceaux de couvertures et de drap tout calcinés qu'elles emportaient avec vénération ».

Au chevet, on aperçoit la coiffure de nuit du saint prêtre; on dirait qu'il va encore rentrer de l'église pour prendre son repos et que tout est prêt pour le recevoir.

Le chapeau qui couvrait cette tête vénérable est suspendu au mur, sa grossière chaussure est posée sur le carreau, au pied du lit; son unique soutane est avec lui dans le cercueil.

En face de la croisée est une petite armoire contenant son linge et recélant sans doute ses instruments de pénitence. Elle supporte dans autant de châssis de verre les trois objets principaux de la dévotion de M. Vianney: à droite, saint Jean-Baptiste, son patron: à gauche, sainte Philomène, *sa chère petite Sainte!* au milieu, la sainte Vierge, sa suprême espérance après Jésus-Christ.

Puis vient la cheminée, dont le foyer fut toujours glacé: sur le chambranle paraissent pour tous ornements une vieille lanterne et un pot à eau. Dans un recoin, on aperçoit un cruchon et un petit balai dont se servait lui-même sans doute l'humble curé. Au milieu de la chambre est encore disposée la petite table à manger, véritable autel où la mortification immolait chaque jour les plus innocents appétits et où l'esprit exerçait toute sa royauté sur la matière. Là, on admire encore la pauvre écuelle où le Saint buvait son lait, et la grossière serviette et le couvert de bois; là sont encore déposés le bréviaire et un volume de la vie des Saints pour figurer sans doute le pain de l'âme. — *Semaine de Lorraine*, 15 juin 1873.

Ve JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Marcou*, né au Puy (Haute-Loire), prêtre de ce diocèse ; arrêté pour refus de serment dans le courant de 1793 ; conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane ; enfermé dans le fort du Hâ ; transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville ; mort dans cet établissement à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Barthélemy *Oger*, prêtre et religieux Récollet du diocèse de Rennes ; se retira, lors de la suppression des cloîtres, à la Chapelle-Erbrée (Ille-et-Vilaine, arrondissement et canton de Vitré) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté et jeté dans les prisons de Rennes, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine, siégeant à Rennes. 1794. — Joseph *Reyne*, curé d'une paroisse du diocèse de Sisteron (aujourd'hui de Digne) ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta auprès de ses paroissiens ; arrêté avec deux autres ecclésiastiques et fusillé avec eux. 1793. — *Simon*, prêtre et chanoine prébendé du chapitre de Saint-Martin de Tours ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 ; conduit à Bordeaux en 1794 pour être déporté au-delà des mers, transféré à Blaye et enfermé dans les souterrains du fort de cette ville ; rentra dans sa famille après vingt mois de captivité et mourut au milieu d'elle. 1796.

ANNE-ELISABETH DE LORRAINE, princesse de Vaudémont. 1714.

ANNE-ÉLISABETH DE LORRAINE,

PRINCESSE DE VAUDÉMONT

1714. — Pape : Clément XI. — Duc de Lorraine : Léopold.

Celui qui s'humilie sera glorifié, a dit et répété le divin Maître. Cette parole nous a semblé nous indiquer ce que nous devons faire à l'endroit de la vertueuse Anne-Elisabeth de Lorraine, belle-fille du duc Charles IV. Après avoir, en 1856, cherché et retrouvé ses restes mortels où ils étaient ensevelis depuis cent cinquante ans, pour les réunir à ceux de la famille ducale, dans ses caveaux, à Nancy ; après nous être procuré des documents authentiques attestant les rares qualités et l'insigne piété de cette princesse, nous allons essayer de tirer son nom de l'oubli et de restituer à sa mémoire l'auréole que son humilité avait pris soin d'écarter.

Née le 6 août 1649, de Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d'Harcourt, douée d'une beauté rare, de beaucoup d'esprit et d'une tendre et solide piété, Anne-Elisabeth fut demandée à son père par le duc Charles IV, pour son fils, Charles-Henri, prince de Vaudémont, légitimé de Lorraine. Le mariage fut célébré avec beaucoup d'éclat à Bar, le 27 avril 1669. On sait combien orageux et tourmenté fut le règne de Charles IV et l'on comprend

que les membres de sa famille ne pouvaient ne pas entrer en part des résultats de ses opérations. Le duc envoya bientôt le nouveau marié à Vienne, pour affaires d'Etat ; la jeune princesse était restée à Nancy et s'y trouvait le 23 août, quatre mois après ses noces, lorsque deux commissaires de Louis XIV vinrent proposer à son beau-père des arrangements dérisoires. Trois jours après, l'un de ces envoyés, marquis de Fournille, revint à Nancy pour s'emparer de la ville et se saisir de Charles, qui s'était retiré vers Epinal. Fournille pénétra dans le palais ducal, où s'étaient retirées les princesses de Lillebonne et de Vaudémont. Ce ne fut qu'à grand'peine et après que leur carrosse eut été brutalement visité, qu'elles obtinrent de se retirer au couvent de la Visitation.

Le prince Henri de Vaudémont fut, en 1671, de nouveau envoyé à Vienne pour informer l'empereur des violences que l'on exerçait envers le duc son père. Cependant Charles IV s'était retiré à Cologne et ensuite à Francfort, où les princesses et la noblesse de Lorraine étaient allées le trouver. Son fils s'y rendit aussi en revenant de Vienne, mais il le fit se retirer à Bruxelles avec la princesse, sa femme, dont la vie conjugale n'avait encore été et ne fut presque plus qu'un veuvage anticipé. Henri de Vaudémont, chargé d'un commandement dans les armées de Louis XIV, était souvent en campagne. On le rencontre, en 1674, à la bataille de Seneff, où il fut fort maltraité ; en 1686, au siége de Bude, où les Turcs furent obligés de se retirer, et encore en d'autres rencontres. Pendant tout ce temps, la pieuse princesse, qualifiée souveraine de Commercy dans les derniers actes qui la concernent, s'occupait, dans la retraite, de la méditation des vérités éternelles et de son avancement dans la perfection. Elle acceptait, avec une parfaite soumission à la volonté divine, les infirmités corporelles, les ennuis de l'isolement, l'éloignement temporaire d'un fils unique qu'elle dut envoyer à la cour, et qu'elle ne revit que pour lui fermer les yeux dix ans avant que la mort ne la frappât elle-même, la perte de sa fortune ; toutes ces afflictions devenaient, pour elle, comme autant de degrés pour s'approcher toujours plus près de Dieu. Il en reste, pour preuve, divers écrits échappés à la destruction et qui se conservent au trésor des chartes de Lorraine.

Ces documents se composent : 1° de quatre-vingt-dix-huit pages de réflexions faites et de résolutions prises par cette digne princesse dans le cours de neuf retraites spirituelles qu'elle fit entre les années 1683 et 1713, dans des monastères de Carmélites, à Anvers, à Inspruch, à Vilvolde, à Milan et à Pont-à-Mousson ; 2° de vingt-quatre feuillets de réflexions sur les mois ; 3° de vingt lettres adressées aux Carmélites de Pont-à-Mousson. Nous en offrirons ici quelques extraits qui, mieux que tout ce que nous saurions dire, feront connaître, au moins en partie, les tribulations qui l'accablèrent et la résignation vraiment héroïque avec laquelle on les lui vit supporter.

Voici ce qu'écrivait Anne-Elisabeth, à Pont-à-Mousson, en 1713 :

« Ne permettez jamais, mon Sauveur, que je perde le souvenir de vos miséricordes, dans la crainte que mon cœur ne soit assez infidèle pour en laisser effacer le souvenir. Je les marque ici autant pour me confondre que pour obéir à mon confesseur, qui m'a tant recommandé cette pratique que je néglige sans cesse.

« Que je me rappelle donc, mon Seigneur, avec reconnaissance et admiration la conduite adorable de votre Providence sur notre famille ; nous trouvant en 1690, après une longue suite de maux dont la vie peut être

traversée ; accablée de maladies, au bout de toutes nos ressources pour subsister, ne voyant de remède pour la vie de mon époux et la mienne que dans le changement d'air. Combien de travaux n'a-t-il pas fallu soutenir pour l'exécuter ? Ces indignes traitements qu'on a faits à mon fils rend notre voyage plus nécessaire et plus difficile, et qu'en si peu de temps vous nous avez fait trouver, par des ressources que je ne pouvais quasi espérer, de quoi payer ou effacer plus de quarante mille écus de dettes, les moyens de faire notre voyage, après tant de maux qui ne me laissaient depuis deux ans aucun relâche dont j'étais aux abois. Vous me donniez la force, Seigneur, de soutenir des fatigues et un travail extraordinaire sans que toutes mes faiblesses et mes impatiences pussent rebuter vos bontés...

« C'est à vos pieds, Seigneur, que je marque ici vos miséricordes et mes sentiments pour aider ma faiblèsse et me confondre si je n'en conserve pas le souvenir et si je n'exécute pas les propos fondés sur cette même miséricorde, que j'éprouve si infinie qu'il n'est rien que je ne puisse m'en promettre. Je suis venue ici dans l'intention de trouver de la force et de la consolation dans le renouvellement du sacrifice de mon cher fils, m'unissant à tous ceux que notre sainte Mère a faits de vous, mon divin Maître ; mais je me suis trouvée investie de peines plus nouvelles et en un sens plus piquantes, puisque rien ne devrait tant blesser une âme chrétienne que le péché. Au lieu de consolation, je n'ai donc trouvé que trouble, qu'agitation et nouvelle peine, et c'est ainsi, Seigneur, que vous consolez.

« Oui, mon Dieu, j'ai reconnu dans cette conduite votre divin caractère et que j'aurais profité de vos épreuves, je ne pourrais en être mieux récompensée que par de nouveaux exercices de patience, puisque rien n'est si bon en ce monde que ce qui nous purifie et nous aide à faire une solide pénitence. Je voudrais occuper toute ma reconnaissance à vous rendre grâces de mes maux passés, présents et à venir, de la grâce que vous m'avez faite de me soutenir dans cette dernière épreuve. Continuez-la-moi ici et, qu'ayant commencé pour vous, je ne finisse pas par moi, c'est-à-dire, selon le cours de mes tristesses. Je vous ai souvent dit : *Fo da pa mi fusté da par voy* ».

Dans ses réflexions du mois de janvier 1685, après le départ de son fils soit pour la cour, soit pour suivre son père, la princesse épanchait ainsi son cœur : « Je ne puis trop admirer votre Providence, ô mon Dieu, quand je considère sa conduite sur moi et de combien de miséricordes je suis prévenue à l'époque des grandes fêtes. Après avoir langui tout l'Avent dans la maladie et dans un égarement qui me rendait incapable de tout, vous m'avez rendu neuf jours avant cette grande fête de la ferveur, de la solitude et de tous les secours qui pouvaient m'y préparer. Vous m'avez comblée de beaucoup de grâces dans la célébration des mystères de votre naissance et de votre circoncision. Je vous ai sacrifié mon fils de tout mon cœur, selon les mouvements que je sentais en mon âme ; quand je trouverais la perte dans les dispositions pour lesquelles votre Providence et la raison me pressent d'agir, je ne voudrais pas reculer si vous voulez que ce soit par moi-même qu'elle se dispose ; enfin, mon Sauveur, j'expérimente plus que jamais le secours de votre grâce. C'est vous qui agissez en moi ; quand il s'agit de grandes choses, de vous sacrifier mari, enfant, je me sens animée d'une générosité chrétienne qui me rend méconnaissable à moi-même ; ni faiblesses, ni la tendresse de ce cœur qui m'a tant fait souffrir et m'a rendue si rebelle à vos grâces ne se trouvent plus... »

Au mois de juin suivant, revenant sur le départ de son fils qui lui avait été si sensible, elle a écrit :

« J'éprouve bien, mon Sauveur, que le poids de notre propre faiblesse, augmenté par tous les péchés dont ma vie est remplie, me rend la pratique de la vertu si difficile que les moindres traverses me font relâcher de mes bons propos, puisque la continuation de la fièvre que j'ai eue trois mois et les préparations du voyage de mon fils m'ont empêché, deux mois de suite, de faire les remarques sur l'état de mon âme où je trouve tant d'utilité ; mais malgré tous mes relâchements, rien n'interrompt, mon Dieu, le cours de vos grâces ; j'en ai été comblée pour soutenir mes maux avec courage et tranquillité et pour vous faire, dans le même esprit, le sacrifice du départ de mon fils ; vous m'avez suspendu cette douleur jusqu'au moment de cette dure séparation. Si j'en ai été pénétrée, j'ai tâché de vous offrir sans cesse ce que j'en souffrais ; je n'ai pu douter que ce ne fût un ordre de votre Providence par la manière surprenante dont elle a concouru à ce dessein et à son exécution... Je vous renouvelle de tout mon cœur le sacrifice de nos personnes et de tout ce qui en dépend ; j'accepte la privation de joie et l'augmentation de peines que j'éprouve tous les jours depuis le départ de mon fils ; depuis qu'il était au monde, il faisait une de mes premières et plus agréables occupations. Prenez, mon Dieu, toute la place qu'il tenait dans mon cœur et dans mes occupations, affaiblissez les liens qui m'attachent à la terre... »

La princesse écrivait de Commercy, le 15 octobre 1708, à la supérieure des Carmélites de Pont-à-Mousson :

« Je ne vous rends des grâces des vœux que vous avez faits pour ma conservation, qu'à condition que vous les continuerez pour ma conversion et pour faire meilleur usage du peu de vie que le Seigneur veut prolonger en moi; car j'ai senti, dans cette maladie, tout le poids de mes misères et de mon imbécillité pour le servir... »

Anne-Elisabeth, arrivée au point de perfection qu'il est facile de déterminer par ce qui vient d'être cité de ses écrits, rendit sa belle âme à Dieu le 5 août 1714. Elle avait fait élection de sépulture au monastère des Carmélites du même Pont-à-Mousson. Le cartulaire de ce couvent a conservé les détails de son inhumation ; les voici :

« Le 2 février 1713 fut élue prieure la révérende Mère Anne de la Passion, qui, de la princesse sérénissime de Vaudémont avait été dame d'honneur et très-estimée d'elle. Si cette auguste princesse, qui l'avait donnée à cette maison de préférence à bien d'autres, a eu la consolation de la voir supérieure de cette maison avant de mourir ; cette bonne Mère a eu le chagrin, pendant son priorat, de la voir apporter morte dans sa maison. Comme elle venait tous les ans dans le monastère pour y faire ses exercices, elle avait eu soin de marquer le lieu de sa sépulture. C'est dans le cloître, tout auprès de la porte qui entre au chœur, afin que les religieuses, en y entrant et en en sortant, se souviennent d'elle. Elle mourut à Commercy, lieu ordinaire de sa résidence, le 5 du mois d'août 1714, et fut apportée le lendemain avec toute la pompe funèbre due à son rang et reçue de même. Elle fut exposée dans notre église, pendant trois jours, sur un lit de parade, et tous les jours on y fit des services solennels avec grand nombre de messes. Le 9, elle fut inhumée. Et comme on se préparait pour la quarantaine, vint un ordre de Mgr le prince de Vaudémont de cesser toutes pompes funèbres, pour se conformer à ses dernières volontés, par lesquelles elle demandait que l'on ne fît pas plus pour elle que pour une simple bour-

geoise. Quelle humilité pour une princesse sortie de la famille de Lorraine... Ce serait ici le lieu de faire son éloge ; mais puisqu'elle l'a défendu par son testament, qui oserait contrevenir à ses dernières volontés ?... Elle nous donna pour sa sépulture et pour avoir part à nos prières SIX MILLE LIVRES ».

Quelle contraste entre la simplicité chrétienne *et réellement bourgeoise* de personnes de la naissance et du rang de Philippe de Gheldres, de Marguerite de Bavière, de Marguerite d'Alençon, d'Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf et les prétentions ridiculement luxueuses de maints bourgeois de médiocre fortune, de plus médiocres principes, jusque sur les fosses au fond desquelles leur corps ne sera bientôt que pourriture ! Puisse-t-il amener à sérieuse réflexion au moins quelques-uns de ces derniers et leur rappeler que s'il est bien d'honorer la sépulture des défunts, il est cruel d'abandonner leur âme sans se préoccuper de leur procurer une place dans le lieu de l'éternel et céleste repos !

Notice due à l'extrême obligeance de M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale à Nancy, qui l'a rédigée d'après des autographes de la défunte.

VIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Bourdet,* prêtre habitué de la paroisse Saint-Lô de Rouen, né à Beaufresnes (Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, canton d'Aumale) ; déporté en 1793 pour refus de serment ; mort pendant la traversée à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Mathurin *Bourgoin,* prêtre, l'un des chapelains de l'hospice de Notre-Dame de la Pitié, à Paris ; né à Paussac (Dordogne, arrondissement de Ribérac, canton de Montagrier) ; condamné à la déportation pour refus de serment par les autorités du département de la Dordogne ; mort à l'âge de trente-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François *Delaitre,* né à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure) en 1761, prêtre du diocèse de Rouen ; refusa le serment schismatique de 1791 ; sortit de France, puis y rentra en 1797 ; condamné à la déportation ; embarqué le 12 mars 1798 ; déposé à Cayenne en juin suivant ; relégué ensuite dans le canton de Makouria ; mort de la fièvre putride à l'âge de trente-sept ans. 1798. — Nicolas *Lépousé,* curé de Grougis (Aisne, arrondissement de Vervins, canton de Wassigny) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se réfugia au bourg de Mennevret (canton de Wassigny) ; arrêté en ce lieu en 1794 et jeté dans les prisons de Laon, puis condamné à mort par la commission militaire de cette ville. 1794. — Pierre-Michel *Noël,* né à Pavilly (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen), prêtre habitué de l'église paroissiale de ce bourg ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta à Pavilly ; arrêté par ordre des autorités du département de la Seine-Inférieure ; conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté sur des plages lointaines ; mort du scorbut au grand hôpital de l'île Madame, à l'âge de quarante ans ; inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Raoul,* né à Pléguien (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc, canton de Lanvollon) ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 ; envoyé à Nantes au commencement de 1794 ; transféré à Rochefort pour être déporté ; mort à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Modeste-Ambroise-Augustin *Roch,* né à Provenchère (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Maiche) vers 1761, prêtre du diocèse de Besançon, vicaire à Landresse (arrondissement de Baume-les-Dames, canton de Pierre-Fontaine) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de sa paroisse ; arrêté le 27 juillet 1794 ; conduit à Besançon ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire de cette ville, et exécuté à l'âge de trente-trois ans. 1794.

Le vénérable René *Poyvet,* Dominicain, né à Angers (Maine-et-Loire), martyrisé à Angoulême (Charente) par les Huguenots, en haine de la religion. 1568.

Le vénérable Antoine *Margil de Jésus,* missionnaire apostolique de l'Ordre des Frères Mineurs

de l'Observance, né à Valence (Espagne) le 18 août 1637. Ses parents, malgré leur pauvreté, le firent étudier, et l'enfant répondit à leurs espérances. Il entra à seize ans dans l'Ordre de Saint-François et prononça ses vœux en 1674. Désireux de sauver les âmes en travaillant à sa propre sanctification, il partit, avec la permission de ses supérieurs, pour aller porter l'Evangile aux peuplades sauvages de l'Amérique. En 1683, il débarquait à Vera-Cruz, qui venait d'être pillée, et où il trouva de nombreuses occasions d'exercer sa charité ; puis il partit pour Mexico. Son voyage fut une mission continuelle, par les soins qu'il prit d'instruire et d'exhorter les fidèles qu'il rencontra sur sa route. Rappelé bientôt à Vera-Cruz, il était envoyé pour fonder une mission dans le Yucatan, et parcourait presque toutes les villes de cette contrée. Il pénétrait ensuite dans la province de Costarica ; c'était un pays très-pauvre, dans lequel il eut à courir de grands dangers, pauvre comme il l'était lui-même, n'ayant que son crucifix, son bréviaire et son bâton. La Providence à laquelle il se confiait le protégea d'une façon visible, et avec ses compagnons il parvint chez la nation sauvage et féroce des Terrabi, qu'il réussit à convertir. Revenu, sur l'invitation de l'évêque de Panama, dans le royaume de Terre-Ferme, il commençait à y faire le bien, quand il reçut l'ordre de ses supérieurs de partir pour Guatemala, à six cents lieues de là. Il se mit courageusement en route à pied, et quand il fut arrivé à Guatemala, sur un ordre de l'évêque du lieu il se dirigea vers Vera-Paz, province à moitié idolâtre. Par son zèle et ses efforts, il convertit les habitants de ce pays, qui brûlèrent avec joie leurs idoles pour se soumettre au joug du Christ. Il alla dans les montagnes escarpées chercher les Choli pour les amener à la connaissance et à l'adoration du vrai Dieu. Ces sauvages saisirent le missionnaire et son compagnon, les attachèrent à des arbres et se disposaient à les percer de flèches, quand, touchés de la joie et du bonheur qui brillaient sur les visages de leurs victimes, ils les détachèrent, les écoutèrent et se convertirent. Les Lacandoni, au milieu desquels les missionnaires pénétrèrent, furent moins dociles ; c'était une nation belliqueuse et sauvage ; ils les attachèrent à des arbres pour les laisser mourir de faim. Au bout de trois jours, une femme, touchée de compassion, en eut pitié et leur donna à manger. Les Lacandoni, étonnés de la patience et du calme de leurs victimes, les détachèrent et leur enjoignirent de quitter le pays sous peine de mort. Le Père Antoine retourna à Guatemala, et après avoir visité les Choli pour les affermir dans la foi, partit avec les troupes qui marchaient contre la province de Peten. Il fallait passer par le pays des Lacandoni ; le missionnaire recommença ses tentatives et fut assez heureux cette fois pour obtenir de nombreuses conversions. Nommé supérieur du collége de Queratarо, il lui fallut partir malgré la désolation de ses néophytes. Sur sa route, comme toujours, il exerça son zèle, prêchant et confessant dans les villes qu'il traversait. Il resta quelques années à Queratarо, et, sur l'ordre de ses supérieurs, quitta cette maison pour venir calmer des troubles élevés à Guatemala. Il réussit à merveille dans son œuvre de pacification et dut partir aussitôt après fonder un collége à quatre cents lieues de là, à Zacatecas. De là, il pénétra dans les montagnes de Noyarit, où ses efforts ne furent couronnés d'aucun succès ; il fut plus heureux au Texas, où il amena grand nombre d'idolâtres à la connaissance de l'Evangile. Il parcourut, en missionnaire, la plupart des provinces de la Nouvelle-Espagne. Telle fut la vie du Père Antoine pendant quarante-trois ans. Tout en s'occupant du salut des autres, le zélé missionnaire ne négligeait pas sa propre sanctification. Il sut, à l'activité de la vie apostolique, unir le recueillement intérieur et pratiquer les vertus chrétiennes dans un degré éminent. A soixante-huit ans il rentrait à Mexico pour se reposer de ses fatigues et de ses courses ; mais il était épuisé. Il y tomba malade et mourut le 6 août 1726, après avoir donné d'admirables exemples de patience au milieu de ses souffrances. L'héroïcité de ses vertus a été proclamée en 1836.

VIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Nicolas *Belletrux*, prêtre, chevecier de l'église collégiale de Meung-sur-Loire (Loiret, arrondissement d'Orléans) en 1780, puis chanoine de la cathédrale d'Orléans en 1789; arrêté pour refus de serment en 1793; emprisonné dans le fort du Pâté de Blaye (Gironde); mort à l'hôpital de cette ville à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Pierre *Brin*, curé de Cremille (diocèse de Poitiers), né à Ayron (arrondissement de Poitiers, canton de Vouillé); condamné à la déportation maritime, comme fermement attaché à la religion catholique; mort à l'âge de cinquante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Mallet*, prêtre du diocèse de Montauban, arrêté

comme insermenté en 1793; conduit à Bordeaux en 1794; enfermé au fort du Hâ; transféré malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Pierre *Petit*, né à Domérat (Allier, arrondissement et canton de Montluçon), prêtre du diocèse de Bourges; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans son pays lors de la loi de déportation; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime; mort pendant la traversée, à l'âge de vingt-huit ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Esprite *Jossaude* (vulgairement appelée la bienheureuse *Esprite de Jésus)*, du Tiers Ordre de Saint-Dominique, née à Carpentras (Vaucluse), de Laurent Jossaude et d'Hélène Durand. Dès son enfance, elle fit présager son incomparable amour de la pureté en refusant obstinément, pendant plusieurs jours, le lait d'une nourrice qui était devenue mère par un crime, et en jeûnant plutôt que d'y toucher. Elle n'eut pas atteint l'âge de cinq ans, que cette enfant de bénédiction détestait les moindres fautes, et goûtait déjà les maximes de l'Evangile. Sa mère pleurant un de ses fils qu'elle venait de perdre en bas âge, elle la reprit naïvement : « Est-ce qu'il n'a pas été baptisé », dit-elle, « et n'est-il pas l'enfant de Dieu ? Il est au ciel : pourquoi pleurer son bonheur ? » Cet ange de la terre fit sa première communion à neuf ans; et dès lors elle s'attacha, par des nœuds si doux et si forts au divin Sauveur des âmes, que rien au monde ne put désormais l'en séparer. Sa mère visait à l'élever pour la pourvoir dans le monde; voyant que sa piété grandissait trop pour ses desseins, elle essaya d'y apporter des entraves; elle la chargea des soins du ménage, afin d'interrompre son assiduité à la prière et aux pratiques de la dévotion : l'obéissance fit trouver à la jeune fille, dans le travail même, le Dieu dont on essayait de la distraire. Cependant son attrait pour la retraite devint si puissant, qu'il fallut céder à ses instances et lui permettre d'aller dans un couvent d'Ursulines, pour y faire son éducation : elle avait douze ans. Elle eut de la peine à se mettre aux études : ses goûts n'étaient point à la science humaine; mais elle fit dès l'abord des progrès immenses dans la science des Saints. Aussi bientôt ses maîtresses et ses compagnes la regardèrent comme une très-fidèle amante du Fils de Dieu, devenu la victime de son amour pour nous. Après un an de séjour en cette sainte maison, elle crut le temps arrivé de se donner à Dieu pour toujours, et dans cette vue, le jour du vendredi saint, elle se consacra au Seigneur par un vœu de perpétuelle virginité. Elle conjura ensuite la supérieure de lui donner le voile de la religion. Sa mère, avertie de son dessein, vint aussitôt l'arracher au monastère; malgré l'intensité de sa douleur, Esprite obéit et la suivit à la maison paternelle. Mais il n'y eut moyen de la consoler qu'en la laissant vivre comme une recluse, au sein même des bruits tumultueux de la ville. Pour la détourner du cloître, et la dédommager en quelque sorte, sa mère lui permit d'entrer dans le Tiers Ordre de Saint-Dominique. C'est dans cet état qu'elle travailla, de concert avec quelques sœurs spirituelles, à s'avancer dans les voies de la perfection, en observant avec une admirable fidélité la règle dont elle avait fait profession. Emportée par le désir de s'unir plus intimement à son Dieu, elle essaya de nouveau de rompre les liens qui la retenaient dans le monde; mais ses efforts ne servirent qu'à les resserrer davantage. Sa mère la voulut établir dans le siècle; à son tour elle tint ferme, et sut montrer une résistance immuable dans la profondeur de son respect. Cependant plus elle avançait en âge, plus elle éprouvait de répugnance à converser avec le monde : son désir unique était de fuir les créatures et de se cacher dans la retraite. Cet éloignement des objets créés la conduisit à un état ineffable d'union avec Dieu. Il s'établit entre cette âme et son céleste Epoux une espèce de conversation familière, qui lui rendait comme insipide la lecture des livres de dévotion : elle trouvait en son Bien-Aimé toutes les lumières qui lui étaient nécessaires. Cette vertueuse servante du Seigneur, connaissant la valeur des grâces dont Dieu la favorisait, n'omettait rien pour les conserver précieusement et pour en acquérir de nouvelles. Ce qu'elle fit par son assiduité à l'oraison, par la fréquentation des sacrements, surtout de la divine Eucharistie, par l'usage des mortifications et la pratique des pénitences les plus austères : outre les veilles et les jeûnes au pain et à l'eau, elle se ceignit les reins d'une chaîne de fer, se couvrit le corps d'un rude cilice, et s'imposa journellement de sanglantes disciplines. Ses plus grandes délices étaient d'être à l'église, au pied des tabernacles ou devant les autels de Marie, et d'assister aux divins mystères. Ses plus chères occupations étaient d'aller visiter les malades, les consoler, leur porter des secours, et assister au moment de la mort les âmes agonisantes. Dieu mettait sa parole sur ses lèvres pures, et cette douce et charitable vierge avait un talent de persuasion irrésistible, quand elle parlait des bontés et des miséricordes du Seigneur. Cette fervente chrétienne avait un attrait particulier pour la personne du Sauveur résidant au sacré tabernacle, et sa mère étant morte, elle profita de sa liberté pour se livrer à sa dévotion. Elle passait tous les matins cinq ou six heures devant le Saint-Sacrement, à genoux, immobile, priant pour les besoins de l'Eglise, pour la conversion des pécheurs et pour la conservation des justes. Son véhément amour de la sanctification des âmes lui inspira la pensée de former une petite société de vierges, dont elle connaissait la prudence et la vertu, afin de travailler de concert à procurer tout le bien spirituel possible dans la ville qu'elles habitaient. Elle écrivit des règlements qui furent adoptés et observés. Ces pieuses filles allaient dans les maisons, dans les hospices, dans les prisons, dans tous les lieux où elles pouvaient trouver du bien à faire; elles passaient les jours et même les nuits à l'assistance des pauvres malades; elles veillaient à garder pures les jeunes personnes, ou à retirer du désordre de pauvres victimes; elles recherchaient

toutes les occasions d'exercer leur charité compatissante. La généreuse Esprite portait sa charité au-delà même de ce monde : elle la poussa jusqu'à l'héroïsme en faveur des âmes du purgatoire. Il est avéré que bien des fois ces âmes souffrantes lui apparurent en suppliantes, ou qu'elles venaient l'appeler par son nom, soit de nuit, soit de jour, lui demandant d'une voix lamentable l'aumône de ses pénitences et le secours de ses prières. Sa mère, qui l'avait tant troublée en sa vie au sujet de sa piété, se trouva du nombre. La charitable épouse de Jésus-Christ redoubla ses mortifications, ses austérités et ses prières pour le soulagement de ces âmes affligées. Sa mère, délivrée, au bout de six mois, de sa prison purgative, vint la remercier des secours que lui avaient procuré ses pénitences. Il n'est guère douteux que les rigueurs exercées contre elle-même, et poussées à une excessive limite, n'aient abrégé les jours de la charitable Esprite. Elle tomba en une maladie, qui ne dura pas moins de dix-huit mois, et durant laquelle cette rude pénitente éprouva de grandes peines d'esprit, et eut à soutenir de terribles combats contre l'ennemi du salut. Craignant le désespoir, surtout pour l'article de la mort, elle demanda à ses compagnes de lui répéter souvent que Jésus est mort pour le salut des âmes. Sur la fin de son dernier jour, elle entra dans un si profond recueillement qu'on la crut morte; elle répondit cependant encore quelques douces paroles; puis elle rentra dans un paisible repos qui semblait comme un avant-goût des délices célestes. Levant enfin les yeux vers le ciel, elle sourit d'un doux sourire, et, baissant les paupières, elle exhala son âme en un paisible soupir, à l'âge de trente ans [1]. 1658.

Nicolas *Postgate*, prêtre du séminaire anglais de Douai (Nord), martyrisé à York (Angleterre), en haine de la religion catholique. 1679.

VIIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine *Boissenade*, curé de Camboulan (Aveyron) ; arrêté et traîné à Bordeaux en 1793 pour refus de serment; enfermé au fort du Hâ, puis transporté à l'hôpital Saint-André; mort à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — Pierre-Martin-Nicolas *Deschamps*, né à Rouen, prêtre et religieux Capucin du couvent de Dieppe (Seine-Inférieure) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment; mort à l'âge de quarante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Dumas*, curé de Molompize (Cantal, arrondissement de Saint-Flour, canton de Massiac) ; arrêté comme insermenté en 1794 et jeté dans les prisons de Clermont-Ferrand, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme. 1794. — Jean *Lafage*, né à Parisot (Tarn, arrondissement de Gaillac, canton de l'Isle-d'Alby), vicaire en cette paroisse ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne se soumit point à la loi de déportation ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; enfermé dans le fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Charles *Beugnières de Serre de Farsat*, né à Limoges, prêtre et chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges) ; arrêté en 1793 comme insermenté ; conduit à Rochefort au commencement de l'année suivante, pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Charles-Hyacinthe *Thomas*, né à Hattonchâtel (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Vigneulles) ; prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Verdun ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, mais eut la faiblesse de prêter celui de liberté-égalité ; arrêté, jeté en prison, puis conduit à

1. Elle fut inhumée au milieu de l'église cathédrale de Carpentras. Autrefois son tombeau était entouré de la plus grande vénération ; les pèlerins y affluaient et Dieu permit qu'il s'y opérât de nombreux miracles.

En 1861, M. le curé de l'église de Saint-Siffrein de Carpentras fit ouvrir la tombe d'Esprite, espérant y rencontrer quelque monument intéressant de la piété des fidèles envers cette grande servante de Dieu, et croyant y trouver au moins les précieuses reliques de son corps virginal. Mais il semble que ce sépulcre ait été ouvert, probablement pendant la grande révolution ; car, dans ce caveau, où personne n'avait été mis avant elle, et où personne ne fut mis après elle, comme l'atteste son biographe, il se trouvait à peine, sans aucune indication, quelques ossements détachés appartenant à plusieurs corps humains différents. — M. l'abbé Chapia, *La Vie d'une Sainte pour chaque jour de l'année ;* et *Vie de la bienheureuse Esprite de Jésus*, par Jean Dupont, pénitencier de l'Eglise d'Avignon, publiée et corrigée par le R. P. Ambroise Potton, des Frères Prêcheurs (Paris, chez Poussielgue, 1862, in-12).

Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; rétracta alors son serment de liberté-égalité ; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Le vénérable *Robert de Blois*, abbé de Saint-Florent-du-Château [1]. 1011. — Le vénérable *Hartwich*, abbé de Tegernsee, en Bavière [2]. 982.

IXe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Marie *Mourini d'Arfeuille*, né à Felletin (Creuse, arrondissement d'Aubusson), prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Reims ; condamné à la déportation maritime pour refus des serments révolutionnaires ; mort sur le navire *les Deux-Associés*, à l'âge de quarante-quatre ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Charles-François *Bauquet*, religieux de l'Ordre des Chartreux, né à Notre-Dame-de-Blagny (Calvados, arrondissement de Bayeux, canton de Balleroy) ; condamné à la déportation maritime par le tribunal criminel de la Seine-Inférieure ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Guillaume *Brouillet*, prêtre du diocèse de Rodez, né à Milhau (Aveyron) ; condamné à la déportation maritime en 1794 ; conduit à cet effet à Bordeaux ; enfermé au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Antoine *Dubost*, né à Saint-Priest-en-Murat (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Montmarault), curé de Saint-Caprais (canton d'Hérisson) ; dépossédé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 ; jeté dans les prisons de Moulins, puis condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante-quatre ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Mathurin *Jonchade*, né à Solignac (Haute-Vienne, arrondissement et canton de Limoges) ; curé de cette paroisse ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et jeté dans les prisons de Limoges, puis condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Pierre *Lafon*, né à Valady (Aveyron, arrondissement de Rodez, canton de Marcillac), prêtre du diocèse de Rodez ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane ; enfermé au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Jonathas *Larcher*, né à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray), curé de Ménerval (canton de Gournay), refusa le serment schismatique de 1791, et resta au milieu de ses paroissiens ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Xe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Antoine*, religieux Cordelier de la maison de Nancy (Meurthe), né à Vagney (Vosges, arrondissement de Remiremont, canton de Saulxure) ; condamné à la déportation maritime pour refus du serment de 1791 ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Claude-Joseph *Jouffret de Bonnefonds*, prêtre de la Congrégation de Saint-Sulpice, né à Gannat (Allier) ; condamné à la déportation maritime en 1793 ; mort sur la route de l'exil

1. Voir le *Martyrologe de France* du 8 août (tome IX, page 397).
2. Voir les *Additions des Bollandistes* au 8 août (tome IX, page 397).

à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Jean *Dumonteil*, né à Châteauponsat (Haute-Vienne, arrondissement de Bellac), prêtre et chanoine de la cathédrale de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ; refusa le serment schismatique de 1791, et se réfugia, après la suppression de son chapitre, dans son pays natal ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort au commencement de 1794, pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée à l'âge de quarante et un ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Armand *de Foucault*, vicaire général de l'archevêché d'Arles (Bouches-du-Rhône) ; vint à Paris à l'époque de l'Assemblée constituante ; arrêté avec son archevêque après la terrible journée du 10 août 1792 ; conduit dans la prison des Carmes et égorgé. 1792. — François *François*, prêtre et religieux Capucin de la maison de Nancy (Meurthe), sous le nom de Père Sébastien ; expulsé de son cloître lors de la suppression des Ordres monastiques ; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de Nancy ; traîné ensuite à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur le navire *les Deux-Associés*, à l'âge de quarante-cinq ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Claude *Gilberge*, né à Bécon (Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers, canton du Louroux-Béconnais), curé de la paroisse Saint-Maurice de Châtelain (Mayenne, arrondissement de Château-Gonthier, canton de Bierné) ; arrêté pour refus du serment schismatique de 1791 ; livré à la commission militaire de Château-Gonthier, et condamné à mort pour avoir entretenu des correspondances contre-révolutionnaires ; exécuté à l'âge de soixante-huit ans. 1794. — Jean *de Lansac*, né à Tarbes, (Hautes-Pyrénées) en 1726, prêtre, chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Bazas (Gironde), vicaire général de ce diocèse ; arrêté en 1793 pour refus de serment, et enfermé au fort de l'île du Pâté de Blaye ; transféré malade à l'hôpital de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de soixante-huit ans. 1794. — Honoré *Mazoyer*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Mende (Lozère) ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté à Langogne (arrondissement de Mende) et jeté dans les prisons de Mende, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — Henri-François *Noyelle*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Benoît ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et se retira à Loches (Indre-et-Loire) après la dissolution des Ordres monastiques ; arrêté en 1794 et jeté dans les prisons de Tours, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel d'Indre-et-Loire. 1794. — Pierre *de la Morelie de Puyredon*, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) en 1736, prêtre et chanoine-doyen de l'église collégiale de cette ville, professeur au collége royal de Limoges ; resta dans son pays natal lors de la dissolution de son chapitre et ne fit aucun des serments de la Révolution ; arrêté en 1793 et conduit à Limoges, puis condamné à la déportation maritime et envoyé à cet effet à Rochefort ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

La vénérable *Louise de David*, religieuse au couvent de Bost-Morbaud, près de Limoges [1]. 1647. — Le vénérable *François de Chanciergues*, fondateur des séminaires de la Providence [2]. 1691.

XIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Auger*, prêtre habitué d'une des églises paroissiales de Rouen ; condamné à la déportation maritime en 1793 pour refus du serment schismatique de 1791 ; mort à Rochefort à l'âge de quarante ans. 1794. — René *Boucher*, curé de Châteaudun (Eure-et-Loir), né à Douai (Nord) ; condamné, comme insermenté, à la déportation à la Guyane en 1793 ; mort à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Jean-Baptiste *Reux*, né à Rouen et prêtre de ce diocèse ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Philippe *Tabar*, prêtre et chanoine de Loudun (Vienne), resta dans cette ville après la dissolution des chapitres et ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1794 et jeté dans les prisons de Poitiers, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Vienne, siégeant en cette ville. 1794. — Jean-Georges *Thomas*, prêtre et religieux Dominicain du monastère de Schelestadt (Bas-

1. Voir au *Martyrologe de France* du 10 août (tome IX, page 128). — 2. *Ibid.*

Rhin); ne prêta point le serment schismatique de 1791 et se retira, après la dissolution des cloîtres, dans le département de la Meurthe ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Sœur Antoinette-Pacifique *de Bardoulat,* religieuse Ursuline [1]. XVIIe s. — Le frère *Pierre de Saint-Yrieix,* Dominicain [2]. 1265.

XIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Sousmagnac de Brie,* vicaire général et chanoine de l'église cathédrale d'Arles (Bouches-du-Rhône), né à Gorre (Haute-Vienne, arrondissement de Rochechouart, canton de Saint-Laurent-sur-Gorre) ; déporté au printemps de 1794 pour refus du serment schismatique de 1791 ; mort à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *de Labiche,* prêtre et religieux de la Congrégation de Saint-Maur ; vint habiter Limoges, où il était né, après la suppression des Ordres monastiques, et ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Antoine *Mathers,* né à Ber-Kem (diocèse de Bâle), prêtre et religieux Cordelier, gardien du couvent de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin, arrondissement de Colmar) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — *Maucolin,* curé d'une paroisse du diocèse de Metz ; expulsé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 ; sortit de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; y rentra vers 1797 ; arrêté après le 18 fructidor et condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de la Moselle. 1798. — Antoine *Nicolas,* né à Vatimont (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Faulquemont), curé d'une paroisse du diocèse de Metz ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et sortit de France lors de la loi de déportation de 1792, puis y rentra en 1797 ; arrêté après le 18 fructidor et traduit devant le tribunal criminel du département de la Moselle ; condamné à être conduit par la gendarmerie au-delà des frontières ; rentra dans sa patrie en 1798 ; arrêté de nouveau, conduit à Metz, livré à une commission militaire, condamné à mort et fusillé. 1798. — Jacques *Riblier,* prêtre du diocèse de Séez (Orne) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de sa paroisse ; arrêté en 1794 et jeté dans les prisons d'Alençon, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Orne. 1794.

Le Père Florent *de Montmorency,* Jésuite, mort à Lille (Nord) en odeur de sainteté. « Il n'est pas moins distingué », dit le ménologe de la Compagnie de Jésus, « par ses éminentes vertus que par les emplois qu'il a occupés dans la Société. Après avoir pendant son noviciat jeté les fondements d'une vertu solide, il enseigna la philosophie et la théologie avec succès : bientôt après, sa rare prudence lui fit donner le gouvernement de plusieurs maisons de la Compagnie. Il fut encore chargé des fonctions d'instructeur des Pères du troisième an, de provincial, de visiteur, d'assistant, de vicaire général de la Compagnie. Il avait reçu le don d'une piété tendre que la multitude et l'importance de ses affaires ne refroidirent jamais. Non-seulement dans ses voyages, mais même dans la maison, il portait toujours son crucifix afin de donner à Notre-Seigneur, par de fréquents baisers, des témoignages de son amour et pour le consulter dans ses doutes. Souvent aussi il avait recours au très-saint Sacrement. Dès sa jeunesse, étant encore dans le siècle, il avait honoré la sainte Vierge du culte le plus affectueux ; il ne manquait pas, lorsqu'il se réveillait la nuit, de lui adresser quelque prière fervente, et dans le courant de la journée, il s'était prescrit en son honneur différents exercices de piété. C'était encore une de ses pratiques de prier tous les jours pour les besoins de l'Eglise, et il assurait que cette dévotion était très-agréable à la sainte Trinité. Avant de sortir de sa chambre pour traiter une affaire, il se jetait à genoux, en recommandant le succès à la sainte Vierge et à son ange gardien, et il avait coutume de saluer ceux des personnes qu'il rencontrait. Chaque jour de la semaine était marqué par quelque pénitence ; il portait souvent sous ses vêtements une croix armée de pointes et une ceinture de fer

1. Voir le *Martyrologe de France* du 11 août (tome IX, page 456). — 2. *Ibid.*

sur les reins. Etant supérieur, il écoutait volontiers l'avis de ceux qui dépendaient de lui et surtout des vieillards. Jamais il ne renvoyait au lendemain ce qu'il pouvait faire le jour même. Lorsque la perte de la vue l'eut mis dans l'impossibilité de monter à l'autel, il se fit un devoir de ne passer aucun jour sans recevoir la sainte communion. Il termina saintement sa vie à l'âge de soixante-dix-neuf ans, dont il avait passé soixante dans la Compagnie [1]. 1659.

Les vénérables Michel *Mi*, Antoine *Dich* et Jacques *Nam*, tong-kinois, martyrisés à Vi-Hoang en haine de la religion ; déclarés vénérables, dans le décret du 19 juin 1840, par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI. 1838. — Le P. Renaud *de Claret*, Dominicain [2]. 1313.

XIIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Barthélemy*, prêtre et religieux de l'Ordre des Chartreux ; né à Toul (Meurthe) ; condamné à la déportation en 1793 comme insermenté ; embarqué à Rochefort sur le navire *les Deux-Associés ;* mort en exil. 1794. — Julien-François *Jacquet*, curé de la paroisse Saint-Martin de Rennes ; éloigné de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1794 et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine. 1794. — Etienne *Delarue*, prêtre habitué de l'église Saint-Eloi de Rouen (Seine-Inférieure), condamné à la déportation maritime pour refus du serment schismatique de 1791 ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Gabilhaut*, né à Pont-Saint-Martin (Haute-Vienne), curé de Saint-Christophe (diocèse de Limoges) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; se retira en Espagne lors de la loi de déportation ; revint à Limoges en octobre 1792 ; mis en réclusion comme infirme, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Laurent*, prêtre du diocèse de Verdun, vicaire à Stenay (Meuse, arrondissement de Montmédy) ; prêta le serment de la constitution civile du clergé et celui de liberté-égalité ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; rétracta solennellement ses deux serments ; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante-quatorze ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph *Poirson*, né à Bulgnéville (Vosges, arrondissement de Neufchâteau) en 1740, prêtre et religieux Cordelier au couvent de Toul (Meurthe) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et revint, après la suppression de son cloître, dans le diocèse de Saint-Dié ; arrêté sur le département de la Meurthe en 1793, et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante-quatre ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Gilles *Urbain*, né en 1718, curé de Montmédy (Meuse) ; arrêté dans sa cure en 1793, comme insermenté ; conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de soixante-quatorze ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Hugues *Green*, prêtre, né à Londres, martyrisé dans cette ville en haine de la religion catholique. Il expira en priant pour ses bourreaux. XVIIe siècle.

XIVe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Anne-François-Victor *Le Tonnelier de Breteuil*, évêque de Montauban, né à Paris en 1726, mort à la maison d'arrêt du tribunal de Rouen, à l'âge de soixante-huit ans. 1794. — Jacques-Marie

1. M. l'abbé Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*.
2. Voir le *Martyrologe de France* du 12 août (tome IX, page 474).

Fonteneau, né à Freigné (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré, canton de Candé), curé de Vignely (Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Claye); fut expulsé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791 et passa en Normandie; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Rouen, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Gilles-Julien *Gosselin*, né à Carnet (Manche, arrondissement d'Avranches, canton de Saint-James) en 1762, prêtre du diocèse d'Avranches; refusa le serment de la constitution civile du clergé; sortit de France après la loi de déportation de la fin d'août 1792, puis y rentra en novembre suivant; exerça son ministère à Carnet, puis fut de nouveau contraint de prendre la fuite; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Mont-Saint-Michel; transféré ensuite à Rennes et condamné à mort comme émigré rentré; fusillé à l'âge de trente-trois ans. 1795. — Pierre *Jobier*, né à Ainay-le-Château (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Cérilly), curé de Voussac (arrondissement de Gannat, canton de Chantelle); expulsé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Moulins, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Charles *Joguet*, né à Crest-Voland (Savoie, arrondissement d'Albertville, canton d'Ugines) en 1765, jeune prêtre du diocèse d'Annecy; refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia en Piémont chez les religieux de Mondovi, puis rentra en Savoie en mars 1793; arrêté, traduit devant une commission militaire et condamné à mort; fusillé à l'âge de vingt-neuf ans. 1794. — François-Julien *Saquet*, né en 1730, curé de Saint-Martin (diocèse de Rennes); refusa le serment schismatique de 1791 et ne se soumit point à la loi de déportation, mais resta auprès de ses paroissiens; arrêté après le 29 thermidor et jeté dans les prisons de Rennes, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine. 1794. — François *Texier*, né à Saint-Saturnin (Charente, arrondissement d'Angoulême, canton d'Hiersac), curé de Bédenac (Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac, canton de Montlieu); refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure; se réfugia alors à Saint-Saturnin; arrêté en 1793; conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée, à l'âge de cinquante-trois ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XVe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Jean *Bellivet*, prêtre, vicaire à Rostrenen (Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp), né dans cette paroisse; condamné (1793) à la déportation maritime pour refus du serment schismatique de 1791; embarqué sur le navire *les Deux-Associés;* mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante ans. 1794. — Jean-Marie *Bernard*, prêtre habitué de l'église de Lantic (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc), né à Plounez (canton de Paimpol), condamné à la déportation maritime en 1793; mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Gracian *Daguerre*, né à Saint-Martin (Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez, canton de Sauveterre), prêtre du diocèse de Dax (aujourd'hui d'Aire); arrêté en 1793; envoyé à Bordeaux; enfermé dans le fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Jean-Vincent *Fontaine*, né à Déville-les-Rouen (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton de Maromme), prêtre habitué de Rouen; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de cette ville, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de vingt-neuf ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Nicolas *François*, né à Conflans (Moselle, arrondissement de Briey), prêtre semi-prébendé de l'église cathédrale de Metz; arrêté comme insermenté en 1793 et condamné à la déportation maritime; mort à l'âge de quarante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — *Haut*, né à Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy), prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Dié (Vosges); vint habiter son pays natal après la dissolution de son chapitre; refusa le serment schismatique de 1791, mais eut la faiblesse de prêter (septembre 1792) celui de liberté-égalité; arrêté et jeté dans les prisons de Verdun, puis condamné à la déportation maritime; embarqué à Rochefort en mars 1794; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Henri*, né à Ars-sur-Moselle (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Gorze), curé d'Aube (canton de Pange); ne fit point le serment schismatique de 1791, mais

prêta celui de liberté-égalité ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; rétracta alors son serment ; mort à l'âge de soixante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Louis-Marie-Henri-Joseph *Léonard*, né à Chevanceaux (Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac, canton de Montlieu), curé de Marennes ; fit le serment de la constitution civile du clergé ; accepta la charge de président d'une société révolutionnaire établie à Marennes ; prêta également le serment de liberté-égalité ; jeté dans les fers bientôt après, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; rétracta alors ses serments ; mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph-Jean *Martin*, né à Limoges, chanoine de la cathédrale de cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, mais eut la faiblesse de prêter celui de liberté-égalité ; envoyé à Rochefort en 1794 et déporté au-delà des mers, mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Raymond*, né à Menat (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom), curé de Pérignat-ès-Allier (arrondissement de Clermont, canton de Billom) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; s'éloigna du département du Puy-de-Dôme et passa dans celui de l'Allier ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Le vénérable *Jean*, d'abord prieur, puis abbé du monastère bénédictin de Saint-Bertin (dont on voit encore aujourd'hui les magnifiques ruines près de la ville de Saint-Omer, au diocèse d'Arras). Il se distingua par l'assemblage admirable de toutes les vertus. Son humilité était telle, qu'il se regardait comme le dernier de ses frères, alors que tous le vénéraient autant qu'ils l'aimaient. Sa douceur, unie à une grande fermeté, sut résister aux entreprises des seigneurs contre la liberté de l'Eglise : il défendit constamment et intrépidement contre eux la cause de Dieu et de ses serviteurs. Un violent incendie ayant détruit le monastère, il supporta avec grand courage cette nouvelle épreuve et releva les édifices détruits, auxquels il ajouta même une bibliothèque. Au moment de mourir, il demanda qu'on lui présentât la croix ; puis, se prosternant devant elle, il s'endormit dans la paix du Seigneur [1]. 1095.

XVIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-François *Carcanot*, chanoine de l'une des églises collégiales de Verdun (Meuse) ; prêta le serment de liberté-égalité en 1792 ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; rétracta son serment, mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Mathurin *Hervé*, prêtre habitué de la ville de Saint-Brieuc, né à Hénon (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc, canton de Moncontour) ; refusa de prêter le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Nicolas *Claude*, prêtre, né à Nancy, chanoine prébendé de l'église cathédrale de cette ville ; déporté au-delà des mers en 1793 pour refus de serment ; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Faure*, né à Brassac (Dordogne, arrondissement de Ribérac, canton de Montagrier) en 1762, vicaire à Paussac ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; mis d'abord en réclusion, puis déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de trente-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jacques *Graillot*, né à Montluçon (Allier), prêtre du diocèse de Bourges ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France ; arrêté et jeté dans les prisons de Moulins, puis condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Pierre *Pelletier*, né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre et religieux Récollet du couvent de Versailles, sous le nom de Père Tiburce ; refusa de prêter le serment schismatique de 1791 et retourna à Rouen après la dissolution des Ordres monastiques ; arrêté dans cette ville en 1793, emprisonné, puis envoyé à Rochefort pour être déporté sur des plages lointaines ; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Charles-Louis *Richard*, né à Blainville-sur-l'Eau (Meurthe, arrondissement de Lunéville,

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*.

canton de Bayon) en 1711, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Dominique; ne fit aucun des serments révolutionnaires, quitta la France et passa en Belgique; arrêté à Mons (Hainaut) et jeté dans les prisons de cette ville, puis condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de Jemmapes; exécuté à l'âge de quatre-vingt-trois ans. 1797.

Jeanne *de La Noue,* fondatrice de l'hospice de la Providence de Saumur (Maine-et-Loire), et de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne, servante des pauvres; née à Saumur en 1666, de Pierre de La Noue et de Françoise Hureaux; morte en cette ville, en odeur de sainteté, dans la soixante et onzième année de son âge [1]. 1736.

La vénérable Mère Marguerite *d'Arbouze*, religieuse Bénédictine, née au château de Villemont, en Auvergne, le 15 août 1580, de Gilbert d'Arbouze et de Jeanne de Pinac. Elle reçut une bonne et sainte éducation, et son âme, prévenue des attraits puissants de la grâce, devint, au sortir même de l'enfance, un modèle de modestie, de dévotion et de piété. A l'âge de neuf ans, ayant perdu sa mère, elle entra, comme pensionnaire, chez les Bénédictines de Saint-Pierre, à Lyon. Trois ans après, sentant de plus en plus une vocation irrésistible à la vie religieuse, elle y fit sa prise d'habit; mais elle ne fut admise à la profession que six ans plus tard, selon la teneur des saints canons. Son empressement à lire les beaux livres de spiritualité, écrits en latin, en espagnol et en italien, lui fit apprendre ces trois langues, qu'elle se rendit très-familières : aussi en suçant la moelle de ces pieux écrits, et se l'assimilant dans l'oraison et la prière, conçut-elle un ardent désir de suivre la Règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur. Elle passa donc, en 1611, au monastère de Montmartre, à Paris, où la Mère de Beauvilliers avait rétabli la stricte observance, au moins dans les points essentiels. Marguerite y fit un second noviciat, avec une ferveur qui étonna les plus anciennes, et au bout de l'année, le 11 août 1612, elle y fit sa nouvelle profession, sous le nom de Marguerite de Sainte-Gertrude. L'année suivante, son abbesse, ravie de ses vertus, la constitua maîtresse des novices dans un nouvel établissement à la Ville-l'Evêque, et lui confia ensuite la direction de ce monastère avec le titre de prieure. Marguerite y gagna aisément l'esprit et le cœur de toutes ses religieuses, qu'elle détermina, par ses exemples, à embrasser l'observance la plus stricte de tous les points de la Règle. Sous sa direction, qui dura trois années, cette maison devint extrêmement florissante. Rappelée à Montmartre, elle continua d'y répandre les rayons de son éminente vertu; mais son zèle trop ardent lui suscita des oppositions assez vives; ce qui la fit nommer par le roi, en 1618, à l'abbaye du Val-de-Grâce, sise à Bièvre-le-Château. Elle prit possession de ce monastère, où tout se trouvait en désordre, pour le spirituel comme pour le temporel, et en peu de temps, avec l'aide du Seigneur, elle sut changer cette maison toute profane en un sanctuaire d'innocence et de piété; elle vint à bout, avec une patience

1. Dès que le bruit de sa mort se répandit dans la ville, ce fut une explosion de louanges. On la proclamait sainte; on accourait en foule à la Providence, et chacun voulait faire toucher quelques objets de piété à sa dépouille mortelle. Pour satisfaire la pieuse curiosité du public, son corps, vêtu de ses habits de religion, fut exposé le lendemain dans la cour de l'hospice. On le transporta ensuite dans la chapelle, où il fut enterré et reposa jusqu'en 1796. A cette dernière époque, l'hospice de la Providence ayant été transféré, conformément à la prédiction de Jeanne, dans la maison des Pères de l'Oratoire, les religieuses ne voulurent point abandonner les restes de leur Mère; elles les transportèrent dans l'église de Notre-Dame des Ardilliers, au pied de cet autel de Marie, où si souvent la pieuse fondatrice était venue raconter ses peines et ses inquiétudes, exposer ses besoins. Ils y reposaient depuis quarante et un ans, lorsqu'on fut obligé de les retirer, en 1837, à l'occasion des réparations qui furent alors exécutées dans l'église de Notre-Dame des Ardilliers. On les transféra dans un caveau creusé sous la chapelle qui sert de chœur aux religieuses, à droite de l'ouverture qui donne sur le maître-autel. On a élevé au dessus un petit tombeau en bois, avec cette inscription, gravée sur un marbre blanc : « Ici ont été déposés, le 16 août 1837, les restes de Jeanne de la Noue, dite Jeanne de la Croix, fondatrice de la maison et congrégation de la Providence de Saumur, morte en odeur de sainteté le 16 août 1736, transférée de la première maison de la Providence au pied de l'autel de Notre-Dame des Ardilliers le 16 août 1796.

On raconte plusieurs guérisons miraculeuses opérées par la Mère Jeanne de la Noue, soit avant, soit après sa mort. De nos jours, la dévotion des habitants de Saumur envers elle n'est pas éteinte, et nombre de personnes dignes de foi affirment avoir été soulagées dans leurs infirmités par son intercession.

L'établissement de l'hospice de la Providence de Saumur a pour objet d'arracher à la mendicité de jeunes orphelines vouées par leur naissance à l'abandon, à la misère, et par suite au danger du vice et de la corruption des mœurs. Il est encore l'asile de pauvres femmes et filles que les infirmités, la vieillesse, la démence ont mises hors d'état de gagner leur vie.

Les sœurs de Sainte-Anne se consacrent au service des pauvres de l'intérieur et du dehors. Elles sont continuellement appelées dans la ville auprès des malades de toutes les conditions, qu'elles assistent de leurs soins et de leurs veilles. Elles se transportent à la campagne au secours de ceux qui les réclament. Ces filles sont vêtues d'une étoffe grossière, ne prennent qu'une nourriture très-frugale et mènent une vie active et laborieuse.

Actuellement (1873) les sœurs de Sainte-Anne de la Providence sont hospitalières et institutrices. La maison-mère et le noviciat sont à Saumur. Cette communauté compte de nombreux établissements répartis dans divers diocèses.

Cf. *Vie de Jeanne de la Noue*, par M. J.-A. Macé, aumônier de l'hospice de la Providence (Paris, 1854, in-12); — et les *Saints personnages de l'Anjou* (tome III, pages 405-441), par le R. P. Dom François Chamard.

et des travaux au-dessus des forces humaines, d'en faire un modèle d'observance, une pépinière de saintes religieuses, et un des couvents les plus florissants de France. Avec l'appui de la reine Anne d'Autriche, qui était heureuse de trouver une abbesse à qui la langue espagnole était familière, elle transféra cette maison à Paris, au faubourg Saint-Jacques, en l'an 1621. Cette grande âme possédait éminemment le concert de toutes les vertus. Elle avait un tel amour de Dieu que son cœur en était comme une fournaise ardente, dont les flammes augmentaient sans cesse ; ce qui lui donnait un désir insatiable de la sainte communion, par où elle s'identifiait à son Bien-Aimé. Quand elle était privée de cette nourriture sacrée, elle en tombait comme en défaillance. La croix de son Epoux céleste lui était plus chère que ne le sont les plaisirs aux âmes voluptueuses. Dieu ne lui ménagea point les souffrances, soit pour l'intérieur, soit pour le corps : ce qui ne l'empêchait pas de recourir aux pieuses inventions de la pénitence, pour en augmenter sa part. Les jeûnes, les cilices, les disciplines, les veilles, les abstinences, furent pour elle, comme pour toutes les âmes fortes, qui aspirent à une haute perfection, des moyens d'un usage habituel. Estimée et vénérée de tous ceux qui la connaissaient, elle était cependant si solidement établie dans la connaissance de son néant, qu'elle n'avait pour elle-même que du mépris, et jusqu'à une sainte horreur. « Mes péchés », disait cette humble religieuse, « m'ont rendue pire que le néant ; on devrait me bannir de la société de tout le monde ». Une simplicité et une douceur admirables étaient les vêtements de son humilité : aussi conservait-elle une grande liberté vis-à-vis de tous, même des personnages les plus éminents, n'estimant rien tant que la vérité, et ne sachant farder ni ses manières ni ses paroles. Ne pouvant plus supporter sa dignité d'abbesse, et voulant donner l'exemple pour la triennalité des charges établie dans sa réforme, elle donna sa démission d'abbesse en 1526. Elle se soumit à la nouvelle supérieure comme la dernière des novices, dont elle fut établie maîtresse. Elle ne voulut conserver aucune prééminence, ni souffrir aucune singularité, ni recevoir aucune dispense, mais vivre comme une simple religieuse, donnant seulement plus que les autres l'exemple d'une obéissance absolue. Marguerite ne pouvait rester ainsi, comme une lumière sous le boisseau. Elle fut envoyée du Val-de-Grâce à la Charité-sur-Loire, pour y établir un nouveau monastère de sa Réforme. Après quoi, elle fut appelée à Charenton en Bourbonnais, pour aider à la régénération de cette abbaye. Elle ne put y rester que quelques semaines. Etant tombée malade, elle dut, par l'ordre des médecins, quitter ce pays, à cause de l'air qu'ils trouvaient malsain pour sa santé. Elle se laissa conduire, et, dans sa route, elle fut obligée de s'arrêter au bourg de Sery, chez la maréchale de Montigny. Ce fut là qu'après avoir reçu les derniers sacrements avec une admirable ferveur, elle rendit son esprit à Notre-Seigneur, pour être couronné dans sa gloire, à l'âge de quarante-six ans. Son corps fut d'abord transporté à la Charité, puis à Paris, où le ciel opéra plusieurs prodiges par son intercession [1]. 1626.

XVIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *d'Anglade*, prêtre, né à Espalion (Aveyron), vers 1738; arrêté en 1793 pour refus de serment, conduit à Bordeaux, enfermé au fort du Hâ; puis transféré à l'hôpital Saint-André, mort en ce lieu à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Charles-Denis *des Brochères*, prêtre et religieux Chartreux au monastère de Bosserville (Meurthe); condamné à la déportation pour son attachement à la foi catholique; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-cinq ans. 1794. — Jean-Baptiste *Chevresson*, né à Illoud (Haute-Marne, arrondissement de Chaumont-en-Bassigny, canton de Bourmont), prêtre, chanoine de la Congrégation de Notre-Sauveur et supérieur de la maison qu'elle avait à Dommartin-les-Ville (Vosges); condamné à la déportation maritime pour refus de serment; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Nicolas-Louis *Després*, curé de Verrières (Marne, arrondissement de Sainte-Menehould), condamné, comme prêtre réfractaire, à la déportation à la Guyane, par le tribunal criminel du département de la Marne; mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre *Fabignon*, né à Roye (Somme, arrondissement de Montdidier), prêtre et chapelain du chapitre de cette ville; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Amiens, puis condamné

1. M. l'abbé Chapia, *La Sainte de chaque jour de l'année.*

à la déportation maritime; mort pendant la traversée à l'âge d'environ trente-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Lamontre*, né à Eymoutiers (Haute-Vienne), prêtre bénéficier de l'église collégiale de Saint-Martin de cette ville; emprisonné en 1793 pour refus de serment, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Noël-Hilaire *Lecomte*, né à Chartres (Eure-et-Loir), en 1766, clerc tonsuré, chantre bénéficier de la cathédrale de Bourges; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à bord du navire *les Deux-Associés*, à l'âge de vingt-huit ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Nicolas *Lombal*, né à Sivry-sur-Meuse (Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Montfaucon) en 1731, curé de cette paroisse; prêta le serment de liberté-égalité et celui de la constitution civile du clergé; emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; rétracta alors ses deux serments; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jacques-Joseph *Petiniaud du Garraud*, prêtre, né à Limoges en 1752, sous-chantre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé, mais prêta celui de liberté-égalité; resta dans Limoges après la suppression de son chapitre; mis en réclusion par ordre des autorités du département de la Haute-Vienne; rétracta solennellement le serment de liberté-égalité; condamné à la déportation maritime; mort du scorbut à l'âge de quarante-deux ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-François *Prévost*, né à Ligny-en-Barrois (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc), prêtre et religieux Cordelier de la maison de Raon-l'Etape (Vosges, arrondissement de Saint-Dié); refusa le serment schismatique de 1791, et vint habiter Ligny après la dissolution de son cloître; emprisonné en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-quatre ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Michel *Tardiff*, né à Combraille (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton de Pontaumur), curé de cette paroisse; ne fit aucun des serments révolutionnaires, et resta auprès de ses paroissiens malgré la loi de déportation de 1792; arrêté au commencement de 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane, enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-sept ans. 1794. — Henri *Teulier*, né à Limoges, prêtre bénéficier de l'église collégiale de Saint-Martial de cette ville; refusa le serment schismatique de 1791, mais prêta celui de liberté-égalité; emprisonné et conduit à Rochefort au printemps de 1794, pour être déporté au-delà des mers; rétracta alors son serment; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-trois ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Le vénérable *Théodore de Celles*, fondateur de l'Ordre de Sainte-Croix [1]. 1246.

XVIIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine *Bannassat*, né à Guéret (Creuse), curé de Saint-Fiel (arrondissement et canton de Guéret); condamné à la déportation maritime en 1793 pour refus de serment; mort à bord du navire *les Deux-Associés*, à l'âge de soixante-cinq ans. 1794. — Pierre *Cerindat*, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Cusset (Allier, arrondissement de La Palisse); né à Saint-Loup (arrondissement de Moulins, canton de Neuilly-le-Réal) en 1742; prêta le serment de liberté-égalité en 1792; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-deux ans, après avoir retracté son serment. 1794. — Jacques *Gagnot*, né à Fralois (Meurthe, arrondissement de Nancy, canton de Vézelise), prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes Déchaussés, au couvent de Nancy, sous le nom de Père Hubert; refusa le serment schismatique de 1791 et ne quitta point son diocèse; arrêté et jeté dans les prisons de Nancy en 1793, puis condamné à la déportation maritime; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre-François *Doré*, prêtre et religieux de l'Ordre des Chartreux au monastère de Bourg-Fontaine (diocèse de Soissons), né à Saint-Vigor d'Imonville (Seine-Inférieure, arrondissement du Hâvre, canton de Saint-Romain); déporté en 1793 pour refus du serment schismatique de 1791; mort sur la route de l'exil à l'âge

1. Voir au *Martyrologe de France* du 17 août et à la note 1 à ce martyrologe (tome IX, page 625), quelques détails sur l'Ordre de Sainte-Croix et son fondateur.

trente-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Auguste *Douvreleur*, né à Arlanc (Puy-de-Dôme, arrondissement d'Ambert), prêtre et religieux Bénédictin ; refusa le serment schismatique de 1791, mais prêta celui de liberté-égalité en 1792 ; arrêté et jeté dans les prisons de Moulins en 1793, puis condamné à la déportation maritime ; rétracta son serment ; mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Cloud *Formey*, né à Bray-sur-Somme (Somme, arrondissement de Péronne), prêtre et ancien professeur de rhétorique à Moulins (Allier) ; refusa le serment schismatique de 1791, mais prêta celui de liberté-égalité ; arrêté en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; embarqué sur le navire *les Deux-Associés ;* rétracta son serment de liberté-égalité ; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Guillaume *Mater*, né à Sainte-Eulalie-de-Puyguilhem (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton d'Eymet), curé d'Eychourgnac d'Ans (arrrondissement de Périgueux, canton d'Hautefort) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse ; emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté sur des plages lointaines ; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Mazurier*, né au Bois-Guillaume (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton de Darnetal), prêtre habitué de la paroisse Saint-Michel de Rouen ; mis en réclusion en 1793 pour refus du serment schismatique de 1791, puis conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XIXe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bonnefont, prêtre de la Congrégation de la doctrine chrétienne ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; conduit à cet effet à Bordeaux ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté à l'hôpital Saint-André ; mort dans cet établissement. 1794. — Jean *Collin*, prêtre et religieux du couvent de Toul (Meurthe), né à Beaufremont (Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau) ; refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à la déportation maritime ; mort sur le chemin de l'exil à l'âge de cinquante et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François *Lavergne*, né à Chenaud (Dordogne, arrondissement de Ribérac, canton de Sainte-Aulaye), curé de Saint-Michel-l'Ecluse (diocèse de Périgueux) ; emprisonné en 1793 pour refus du serment schismatique de 1791, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis-François *Lebrun*, né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre et religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur au monastère du Bac (diocèse de Rouen) ; resta dans cette ville après la suppression de son cloître, et refusa tout serment révolutionnaire ; emprisonné pour ce refus en 1793, puis conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François *Léonard de Bélair*, né à Chéronnac (arrondissement et canton de Rochechouart), curé de Saint-Basile (canton d'Oradour-sur-Vayres) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé, arrêté et emprisonné au commencement de 1793, puis conduit à Rochefort dans les premiers mois de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort sur le chemin de l'exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — René *Leroy*, né à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers), frère convers du monastère de Sept-Fonds, en Bourbonnais ; resta dans cette province après la dissolution de son cloître, et conserva sa foi à l'Eglise catholique ; arrêté en 1793 par ordre des autorités du département de l'Allier, et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-trois ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-François *d'Oppel*, né à Nancy (Meurthe), prêtre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne quitta point Nancy ; arrêté en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-sept ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

Le R. P. JEAN EUDES, prêtre, fondateur de la Congrégation de Jésus et de Marie, plus connue sous le nom d'Eudistes. 1680.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET DE MARIE

1680. — Pape : Innocent XI. — Roi de France : Louis XIV.

Jean Eudes naquit à Ry, diocèse de Séez, en Basse-Normandie, le 13 novembre 1601 d'Isaac Eudes, qui était chirurgien dans cette petite paroisse, et de Marthe Corbin. Il eut un frère puîné, nommé François Eudes, si connu dans le monde littéraire sous le nom de Mézeray, qu'il tirait du hameau qu'habitait leur père. Ses parents ne négligèrent rien pour le porter à la piété dont ils étaient eux-mêmes pénétrés. Il profita si bien de leurs instructions et de leurs exemples, que dès l'âge de neuf ans il donna d'heureux présages de la patience admirable avec laquelle il supporta dans la suite les contradictions auxquelles il fut exposé. Un jour, un de ses camarades lui ayant donné un soufflet, le jeune Eudes ne se contenta pas de lui présenter l'autre joue, il se jeta encore à ses pieds, en lui disant avec une douceur capable d'attendrir le cœur le plus dur : « Frappe sur l'autre ».

Le jeune Eudes, croissant de plus en plus en piété, fit vœu de chasteté à l'âge de quatorze ans. Cette même année (1615), ses parents l'envoyèrent continuer ses études chez les Jésuites de Caen. Il s'y distingua par son travail, par ses progrès et par une tendre dévotion pour la très-sainte Vierge, qui le porta à entrer dans la congrégation des écoliers, dont il devint le modèle. A la fin de ses études, il se décida pour l'état ecclésiastique, après de ferventes prières et des jeûnes réitérés, et reçut à Séez la tonsure ainsi que les Ordres mineurs, à l'âge de dix-neuf ans. Le 25 mars 1623, il entra chez les Oratoriens. Le P. De Bérulle conçut pour lui une estime toute particulière, et le fit prêcher en public avant même qu'il fût dans les Ordres sacrés. Ordonné prêtre à Paris, le 20 décembre 1625, il se livra tout entier au ministère de la prédication ; mais Dieu arrêta quelque temps les ardeurs de son zèle, en lui envoyant une maladie de langueur qui dura près de deux ans. A peine était-il rétabli que, touché des ravages que la peste faisait dans son pays, il y courut et administra tous les secours spirituels et temporels dans plusieurs paroisses où le mal était le plus violent. En 1631, la peste ayant éclaté à Caen, il exposa de nouveau sa vie pour le service des pestiférés, et s'y employa avec des fatigues et des incommodités incroyables, jusqu'à se retirer tous les soirs dans les champs, où il n'avait d'autre logement qu'un tonneau, dans la crainte de communiquer la contagion à ses confrères, s'il était allé coucher dans sa communauté. Il se livra ensuite aux missions, avec tant de zèle et de succès, qu'en 1635 ses supérieurs l'établirent chef des missions, quoiqu'il n'eût que trente-quatre ans. En 1640, il devint supérieur de la maison de l'Oratoire de Caen.

Mais le P. Eudes voyait avec chagrin que les Oratoriens oubliaient un des principaux buts de leur institution, qui était de former des séminaires. C'est pourquoi, après être resté vingt ans dans leur Congrégation, il la quitta le 24 mars 1643, pour en établir une nouvelle, sous le nom de *Congrégation de Jésus et de Marie,* plus connue depuis sous le nom d'*Eudistes.* Il la

commença le lendemain, 25 mars, par l'établissement du séminaire de Caen, qui fut approuvé par Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux, et autorisé par des lettres patentes du roi. Ce prélat étant mort en 1647, le P. Eudes éprouva de grandes traverses sous son successeur. Son courage n'en fut point abattu : il espéra que Dieu dissiperait l'orage que l'envie avait excité contre lui, baisa avec soumission la main qui le frappait, regarda cette croix comme la punition de ses péchés ; et loin de se plaindre de ses adversaires, il s'efforça de les excuser et de justifier au moins leurs intentions. Une conduite si chrétienne ne pouvait manquer de faire tomber les injustes préventions qu'on avait conçues contre le serviteur de Dieu ; et en effet, c'est ce qui arriva bientôt. On rendit justice au P. Eudes : son séminaire de Caen fut de nouveau approuvé ; depuis ce temps la Congrégation des Eudistes prit de jour en jour de nouveaux accroissements, et le P. Eudes, plein de reconnaissance à la vue de ces heureux succès, ne cessait de bénir le Seigneur qui les lui accordait : en 1649, il établit à Coutances un séminaire de sa Congrégation, un à Lisieux en 1654, un à Rouen en 1659, sur la demande de Mgr de Harlay, qui en était alors archevêque, et un autre à Evreux, en 1666.

Le P. Eudes, touché de la position de plusieurs filles de mauvaise vie, qui s'étaient converties dans les différentes missions qu'il avait faites, et craignant qu'elles ne retombassent dans le désordre, les avait réunies à Caen en 1641, dans une maison qu'il avait louée pour elles, et les avait mises sous la conduite de personnes pieuses qu'il avait chargées de les former à la vertu et au travail. Cette communauté fut approuvée par l'évêque de Bayeux, et enfin érigée en Ordre religieux par le pape Alexandre VII, en 1666. Cet Ordre si respectable et si utile s'établit successivement dans différentes villes de France, et possède actuellement un plus grand nombre de maisons qu'avant notre première révolution. Celle de Rennes fut établie en 1673, et est la plus ancienne de l'Ordre après Caen. Vient ensuite, en 1676, celle de Guingamp, qui, depuis la Révolution, a été tranférée à Saint-Brieuc ; celle de Vannes, qui n'a point été rétablie ; puis celles de Tours, de La Rochelle et de Paris. Depuis la Révolution, il en a été établi à Versailles, à Nantes, à Lyon, à Toulouse, à Valence, au Mans, en Italie, en Angleterre et en Amérique.

La réputation si méritée du P. Eudes le faisait appeler de tous côtés pour donner des missions. Il aurait souhaité pouvoir annoncer la parole de Dieu dans toutes les provinces du royaume, parce qu'il n'avait rien plus à cœur que le salut des âmes ; mais il lui fut impossible d'aller partout où on le désirait. La Normandie, une partie de la Bretagne, la Bourgogne, la Beauce, le Soissonnais, Paris et ses environs, furent les seuls lieux qu'il évangélisa. M. Olier, curé de Saint-Sulpice, fondateur du séminaire et de la pieuse et savante compagnie qui porte le nom du même Saint, l'appela à Paris en 1651, comptant beaucoup sur le zèle et les talents d'un si saint prêtre pour l'aider à renouveler son immense paroisse. Le P. Eudes y fit avec ses confrères une mission qui dura tout le Carême, et dont les fruits répondirent aux espérances du vertueux curé. En 1660, il fit à Paris deux autres missions qui produisirent un nombre incroyable de conversions marquantes : l'une dans l'église des Quinze-Vingts, et l'autre pour la paroisse de Saint-Sulpice à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Cette dernière surtout eut beaucoup d'éclat : on vit tout ce qu'il y avait de grand à la ville et à la cour, et la reine-mère elle-même, y assister avec assiduité. C'est à la procession qui la termina que le P. Eudes, tenant en main le très-saint

Sacrement, parla pendant une demi-heure devant la reine-mère avec une force et une onction qui firent fondre en larmes tous les auditeurs.

Partout il prêcha avec succès, et l'empressement que les fidèles témoignaient à l'entendre répondait à la vivacité de son zèle. Souvent la foule était si considérable que les plus grandes églises étaient trop petites : alors il conduisait son auditoire sur une place publique ou dans un champ voisin, et c'est alors qu'il parlait avec le plus de force et d'onction. Son talent extraordinaire pour toucher les cœurs attirait à ses missions les personnes les plus instruites, comme celles qui l'étaient le moins : on y voyait des prêtres et des religieux confondus avec les laïques : les personnes de qualité y accouraient comme le simple peuple. Aussi il serait impossible de dire le nombre de Protestants qu'il a fait rentrer dans le sein de l'Eglise, de pécheurs publics et scandaleux qu'il a convertis et amenés à une vie pieuse et édifiante ; les restitutions qu'il a fait faire, la paix rétablie dans les familles, les communautés d'hommes et de femmes rappelées à la régularité et à leur première ferveur, etc., etc. Ses missions dans les villes duraient quelquefois trois mois ou plus, et les confesseurs étaient occupés pendant tout ce temps. Il en fit par lui-même cent dix ou cent douze, sans compter celles qu'il fit faire de son vivant par les prêtres de sa Congrégation, et qui montent à environ sept cents. Le pays où il en a fait le plus est le diocèse de Coutances, où il resta à plusieurs reprises des années entières. Il en fit plusieurs en Bretagne, à différentes époques, surtout dans le diocèse de Saint-Malo, et plus tard à Rennes et dans les campagnes voisines.

La mission de Rennes dura plus de quatre mois : l'ouverture s'en fit le premier dimanche de l'Avent 1669, et elle ne finit qu'à Pâques. Pendant tout ce temps le P. Eudes, quoique dans sa soixante-neuvième année, prêcha tous les jours, souvent plusieurs fois par jour, dans les différentes églises de la ville, et avec autant de force qu'il le faisait à l'âge de trente ans. L'assiduité des fidèles aux exercices fut extraordinaire. Il y avait trois sermons par jour ; dès que l'heure approchait, on fermait toutes les boutiques, et on accourait pour trouver place. Mgr de la Vieuville, alors évêque de Rennes, témoin du changement que la mission produisait dans les mœurs des habitants de cette ville, pensa que des ministres aussi zélés étaient propres à former les jeunes ecclésiastiques de son diocèse, et pria le P. Eudes d'établir un séminaire à Rennes, où il n'y en avait point encore. A la fin de sa mission, il le mit en possession d'une maison qu'il acheta à cet effet, et les habitants, par reconnaissance pour les peines que les missionnaires s'étaient données, s'empressèrent de la garnir de meubles, de linge, et de tous les objets nécessaires. Le P. Eudes y laissa des prêtres de sa Congrégation en nombre suffisant pour diriger le séminaire et faire des missions dans le diocèse. Cette maison subsiste encore aujourd'hui, et est une dépendance de l'hôpital militaire, qui occupe le magnifique séminaire que ces prêtres firent bâtir dans la suite de leurs propres deniers. C'est le sixième et dernier séminaire que le P. Eudes ait établi lui-même. Le petit séminaire de cette ville, qui fut aussi donné aux Eudistes, ne fut fondé qu'en 1690, dix ans après sa mort, par Mgr de Beaumanoir de Lavardin, qui fut évêque de Rennes après Mgr de la Vieuville.

Plusieurs autres séminaires furent successivement formés par la Congrégation, à Avranches, à Valognes, à Blois, à Dol, à Senlis, à Domfort, à Séez. Le P. Eudes avait fondé un collége à Lisieux : ses successeurs en établirent à Avranches, à Valognes et à Domfort. Ils eurent aussi à Paris un établissement qui n'était point un séminaire, mais une maison d'étude pour

les sujets de la Congrégation. Le P. Eudes, persuadé qu'il n'y avait pas de meilleur moyen d'inspirer une piété solide et d'entretenir une ferveur durable, que la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie, prêchait partout cette double dévotion, qu'il a étendue plus que personne. Il établissait même ordinairement à la fin des missions une confrérie en l'honneur du très-saint Cœur de Marie, telle qu'est celle qui existe encore dans l'Eglise Saint-Sauveur de Rennes, et qui date précisément de l'époque de la mission qu'il donna dans cette ville. Il institua ensuite pour des personnes appelées à une plus haute perfection, la société du Cœur de Marie, dont il fit non une simple confrérie, mais le Tiers Ordre de Notre-Dame de Charité du Refuge. Cette pieuse société, qui s'est propagée principalement dans les diocèses de Rennes, de Saint-Brieuc et de Vannes, continue d'y produire des fruits abondants.

Les bénédictions dont Dieu avait favorisé toutes ses entreprises, depuis qu'il avait institué dans sa Congrégation, dès 1648, l'office et la fête du cœur de Marie, avec octave, le déterminèrent, en 1672, à en établir une autre pour honorer le divin cœur de Jésus. Il y avait déjà treize ans ou environ qu'il avait composé, pour chacune des deux solennités, une messe et un office particulier où tout est plein de la plus douce onction [1]. Il fut ainsi le premier à propager dans l'Eglise ces deux dévotions si belles et si touchantes, qui ont été depuis et sont encore tous les jours la source de tant de grâces [2].

Il continua de faire des missions jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans. La dernière à laquelle il travailla fut celle de Saint-Lô, en 1676. Ses infirmités ne firent plus qu'augmenter depuis cette époque. Ses confrères, ou plutôt ses enfants, qui désiraient le conserver le plus longtemps possible, l'obligèrent à se retirer dans le séminaire de Caen, où il s'occupa avec activité de sa chère Congrégation. C'est alors qu'il mit la dernière main aux constitutions qu'il lui avait données, et à un livre qui a pour titre : *Le Cœur admirable de la Mère de Dieu.*

Il fut atteint, à la fin de juillet 1680, d'une maladie violente, dans laquelle il souffrit beaucoup et toujours avec la patience la plus édifiante. Il reçut les derniers sacrements avec cette foi vive qui le caractérisait, et mourut le 19 août, à l'âge de près de soixante-dix-neuf ans. Le clergé de toutes les paroisses de Caen assista à ses funérailles : plus tard l'évêque de Bayeux et tout son chapitre se transportèrent à Caen, et y célébrèrent pour lui un service solennel, dans lequel son oraison funèbre fut prononcée par un des chanoines; et les fidèles se portèrent en foule à ces deux cérémonies, tant on s'empressa dans tous les rangs de la société d'honorer la mémoire de ce grand serviteur de Dieu qui avait fait tant de bien dans tout le pays, et surtout dans la ville de Caen où il avait demeuré plus longtemps.

Ce n'est pas seulement dans les temps voisins de sa mort qu'on rendit des hommages publics à la mémoire du P. Eudes : l'église du Cœur de Marie, qu'il avait fait bâtir pour le séminaire de Caen, et où il fut enterré, ayant été abandonnée depuis la Révolution, son corps fut exhumé et transporté solennellement, le 20 février 1810, dans l'église Notre-Dame. L'évêque de Bayeux se rendit à Caen exprès pour cette pieuse cérémonie, à laquelle

1. Ces deux offices, avec les messes correspondantes, ont été approuvés de Rome en 1862.

2. La bienheureuse Marie-Marguerite n'eut ses révélations sur le Sacré-Cœur qu'en 1674, époque où cette fête se célébrait déjà publiquement dans la noble famille du Père Eudes, avec les offices approuvés par les évêques des lieux.

assista tout le clergé de la ville ainsi qu'une multitude innombrable de fidèdes ; les autorités constituées elles-mêmes y voulurent prendre part : tant le souvenir de ses bienfaits et de ses vertus étaient encore vivant cent trente ans après sa mort.

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date 7 février 1874, a admis l'introduction de la cause de béatification et de canonisation du vénérable Eudes.

Malgré les œuvres extérieures auxquelles il se livra toute sa vie, le P. Eudes trouva le temps de composer un grand nombre d'ouvrages : on en compte jusqu'à vingt et un qui ont presque tous pour objet direct d'honorer et de faire honorer Jésus-Christ et sa sainte Mère, ou de conduire les ecclésiastiques à la perfection de leur saint état. Les principaux sont : *1° La Vie et le Royaume de Jésus ; 2° Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême ; 3° Le bon Confesseur ; 4° Le Prédicateur apostolique ; 5° Le Mémorial de la Vie ecclésiastique ; 6° L'Enfance admirable de la très-sainte Mère de Dieu, son Cœur admirable ; 7° Explication de l'Office divin, du Sacrifice admirable de la sainte messe ; 8° Exercices intérieurs sur les mystères de Jésus ; 9° Le Testament de Jésus et le Testament du véritable Chrétien : 10° Manuel du Chrétien ; 11° L'homme chrétien ; 12° Méditations,* en 2 vol. ; *13° La divine Enfance de Jésus,* etc.

La Congrégation de Jésus et de Marie, dite des Eudistes, s'est rétablie à Rennes en 1826, et ses règles ont été approuvées par le Saint-Siége, le 10 juin 1864; en 1792, elle avait donné onze martyrs, dont dix aux Carmes et un à Saint-Firmin, dans les massacres de septembre.

XXe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis *Béniard,* chanoine de l'église collégiale de Sainte-Marguerite de Carrouges (Orne, arrondissement d'Alençon); condamné à la déportation maritime par les autorités révolutionnaires du département de l'Orne; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-cinq. 1794. — Gervais *Brunel,* prieur de la Trappe (diocèse de Séez), né à Magnière (Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Gerbéviller), condamné à la déportation maritime en 1793; mort pendant la traversée à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean *Hennequet,* né à Gouville, (Seine-Inférieure), prêtre et sous-principal du collége de Rouen; refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de son collége; arrêté et emprisonné par les autorités révolutionnaires de la Seine-Inférieure en 1793, puis dirigé sur Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort sur le chemin de l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Lethiec,* né à Marzan (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton de Roche-Bernard) en 1743, vicaire en cette paroisse; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans son pays natal: arrêté en 1793 et conduit à Rochefort, par ordre des autorités de Morbihan, pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Michel-Dominique *Luchet de Lamothe,* né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1734, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville; repoussa le serment de la constitution civile du clergé et resta à Saintes; arrêté en 1793; voué à la déportation maritime et envoyé à cet effet à Rochefort; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — *Mabile,* prêtre du diocèse de Rouen; emprisonné en 1793, pour refus de serment; conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers; mort sur le navire qui le menait à l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Joseph *Mollet,* prieur-curé de Castellet (Vaucluse, arrondissement et canton d'Apt); refusa

le serment schismatique de 1791; quitta sa paroisse et se retira au hameau de Montroc; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département des Basses-Alpes. 1794. — Géraud *Pebeyre*, né au Roc (Lot, arrondissement de Gourdon, canton de Payrac); prêtre du diocèse de Cahors, vicaire à Boissières (arrondissement de Cahors, canton de Catus); refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté sur le département de la Dordogne, jeté dans les prisons de Périgueux en 1793, puis envoyé à Rochefort au commencement de l'année suivante et déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Antoine *Trin*, né au diocèse de Saint-Flour, curé de Rampieux (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Beaumont); prêta le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa cure; arrêté et emprisonné par ordre des autorités du département de la Dordogne, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; rétracta alors son serment; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794.

XXIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Andoire*, curé de Montiers-sur-Saulx (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc); condamné à la déportation maritime pour refus du serment schismatique de 1791; mort en exil. 1794. — Jean-Baptiste *Auzanet*, prêtre et chanoine semi-prébendé de la collégiale de Saint-Junien (Haute-Vienne, arrondissement de Rochechouart), né dans cette ville; condamné à la déportation maritime pour refus de serment; mort en exil à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Michel-Joseph *Dujonquoi*, né à Cambrai (Nord), prêtre et religieux Trappiste; ne fit aucun des serments révolutionnaires; expulsé de son cloître après la dissolution des Ordres monastiques; se réfugia alors à Nancy (Meurthe); arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de cette ville, puis condamné à la déportation maritime; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre-Benjamin *Ferrand*, né à Rouen (Seine-Inférieure), sur la paroisse de Saint-Lô, prêtre habitué de l'église Sainte-Marie-la-Petite de Rouen; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François *Leblanc*, né à Bannegon (Cher, arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond, canton de Charenton), prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Bruno, sous le nom de Dom François, procureur de son monastère, au diocèse de Tours; se retira à Bannegon lors de la dissolution des Ordres monastiques, et ne fit aucun des serments révolutionnaires; emprisonné en 1793 par ordre des autorités du département du Cher, puis envoyé à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort sur le chemin de l'exil à l'âge de cinquante et un ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Elie *Leymarie*, né à Périgueux (Dordogne) en 1758, prêtre-prieur de Saint-Jean de Coutras (Gironde, arrondissement de Libourne); ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Périgueux; arrêté en 1793 par ordre des autorités du département de la Dordogne; envoyé à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers; mort pendant la traversée et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Sigorgne de Chazeray*, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Mâcon; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans son diocèse; arrêté en 1793; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort dans l'entrepont du bâtiment qui le menait à l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Adrien *Soullez*, né à Richemont (Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, canton de Blangy), prêtre, un des directeurs du séminaire de Saint-Nicaise de Rouen; refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa province après la dispersion du séminaire; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Rouen, puis conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Pierre *Vergne*, né à Rodez (Aveyron), prêtre de ce diocèse; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1793; conduit à Bordeaux au printemps de 1794 pour être déporté à la Guyane; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transféré malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Hugues *Vibeau*, né à Cahors (Lot), prêtre de ce diocèse; ne prêta point le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793; conduit à Bordeaux au printemps de 1794 pour être déporté; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transféré à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante ans. 1794.

XXIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Robert *Bénard*, né à Bernay (Eure), sous-diacre du diocèse de Lisieux; arrêté comme non-assermenté, condamné à la déportation maritime, embarqué à Rochefort, mort sur la route de l'exil à l'âge de vingt-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean *Bourdon*, prêtre et religieux Capucin de la maison de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton de Grand-Couronne), né à Séez (Orne, arrondissement d'Alençon) en 1745; condamné à la déportation pour refus de serment; embarqué sur le navire *les Deux-Associés;* mort à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jacques-Louis *Brière,* prêtre du diocèse de Chartres (Eure-et-Loir); condamné à mort comme réfractaire. 1794. — Julien *Colobert*, prêtre, aumônier du monastère des Ursulines de Vannes, né à Arzano (Finistère, arrondissement de Quimperlé); ne prêta aucun des serments révolutionnaires; arrêté et condamné à la déportation maritime; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Pierre-Etienne *Courvoisier*, né à Besançon (Doubs) en 1750, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Benoît; ne prêta point le serment de la Constitution civile du clergé; condamné à la déportation maritime; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-quatre ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre *Davilet*, prêtre et religieux de l'Ordre des Prémontrés, en leur abbaye de l'Etanche *(Stagnum)*, aux environs de Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy, diocèse de Verdun); prêta le serment schismatique de 1791 et devint vicaire constitutionnel du curé de la paroisse d'Aviller (arrondissement de Verdun, canton de Fresnes-en-Woëvre); prêta aussi, en 1792, le serment de liberté-égalité; arrêté en 1794 et condamné à la déportation maritime; rétracta ses serments; mort dans l'île Madame à l'âge de cinquante ans et inhumé dans ce lieu. 1794. — Jean-Louis *Grandgury,* né à Fontenay (Vosges, arrondissement d'Epinal, canton de Bruyères), prêtre et religieux Capucin de la maison de Ramberviller (arrondissement d'Epinal); refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime par le tribunal criminel du département de la Meurthe; mort dans l'entrepont du bâtiment qui le conduisait à l'exil, à l'âge de cinquante-six ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis *Guignier*, prêtre et religieux de l'Ordre de Grammont, dans la maison de Rouen; refusa le serment schismatique de 1791 et quitta sa province; arrêté dans le département de la Vienne en 1793 et jeté dans les prisons de Poitiers, puis voué à la déportation maritime; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-deux ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jacques-Pierre *Potevin,* né à Poitiers (Vienne), curé de Cissé (arrondissement de Poitiers, canton de Neuville); refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de sa cure; arrêté et conduit à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean *Poulin,* né aux environs de Verdun (Meuse), prêtre et chanoine de la cathédrale d'Arras; ne fit aucun des serments révolutionnaires, condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel d'Arras. 1793.

Le vénérable Vincent *Morelli*, archevêque d'Otrante. Né en 1741 à Lecce (Terre d'Otrante), d'une famille noble, il entra, dès l'âge de onze ans, chez les Théatins de cette ville : il embrassa leur Ordre et s'y fit admirer par son savoir et sa piété. En 1792, il fut élevé sur le siége épiscopal d'Otrante, malgré sa répugnance, et il remplit de la manière la plus édifiante tous les devoirs d'un saint pasteur. Il mourut à l'âge de soixante et onze ans. La cause de sa béatification est introduite à la Cour de Rome. 1812.

Jean *Wall*, Franciscain anglais du couvent de Douai (connu en religion sous le nom de Père Joachim de Sainte-Anne). Envoyé par ses supérieurs dans la mission d'Angleterre, il séjourna longtemps au comté Worcester et y fit beaucoup de bien. C'est là qu'il cueillit la palme du martyre. 1679. — La vénérable Mère Marguerite *André* (plus connue sous le nom de Gante, et en religion sous celui de Claire de Saint-Ignace) [1]. 1645. — Le Père Jean *Bagot*, de la Compagnie de Jésus [2]. 1664.

1. Voir le *Martyrologe de France* du 22 août (tome x, page 106). — 2. *Ibid.*

XXIIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques-Philippe *Bascle*, curé d'Allas-Champagne (Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac, canton d'Archiac), né dans cette paroisse ; arrêté au même lieu et condamné à la déportation à la Guyane ; mort sur le navire *les Deux-Associés* en rétractant son serment. 1794. — François *Brustier*, prêtre et religieux de l'Ordre des Grands-Carmes, né dans le diocèse de Toulouse ; transporté à Bordeaux en 1794 pour être déporté à la Guyane ; enfermé d'abord dans la prison du Petit-Séminaire de cette ville, puis transféré à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Pierre *Plan*, né à Nant (Aveyron, arrondissement de Milhau), prêtre du diocèse de Rodez ; arrêté pour refus de serment en 1793 et envoyé à Bordeaux; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transféré à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Pierre *Larribe*, né à Lentillac, près Figeac (Lot, arrondissement et canton de Figeac), curé de cette paroisse ; refusa le serment de 1791 et ne sortit point de France ; arrêté et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane ; mis dans le fort du Hâ, puis transféré malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1794. — Antoine *Roddier*, né à Allanche (Cantal, arrondissement de Murat), curé de Saint-Etienne (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton de Pontaumur) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de soixante et un ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Marin-Thierry *Rollet*, né à Rouen, curé d'une paroisse de ce diocèse ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne quitta point sa paroisse ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort au commencement de 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Jean-Charles *del Pas* (en religion frère Ange), de l'Ordre de Saint-François d'Assise, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) au mois de novembre 1540, de Jean del Pas, baron de Saint-Marsal, et d'Anne Pinearde, son épouse. Entré en 1556 au couvent de Saint-François, à Perpignan, il y reçut, avec le saint habit, le nom de frère Ange ; ce fut à Barcelone qu'il fit son noviciat et prononça ses vœux solennels. Envoyé à l'Université d'Alcala de Hénarez pour y faire ses études de théologie, il en revint au bout de trois ans avec une haute réputation de science et de vertu. Le couvent de Figuères le reçut alors (1565) et il se livra tout entier au ministère de la prédication. Ses rares talents le firent sortir bientôt de l'obscurité du cloître, et, la même année, il fut chargé d'une chaire de théologie au couvent de Vich (Catalogne). En 1566, il dut aller professer les arts au couvent de Tortose : il en devint gardien en 1572. L'année suivante, il fut élevé à la dignité de définiteur de la province franciscaine de Catalogne, et, en 1574, ses supérieurs y ajoutèrent celle de gardien du couvent de Perpignan. Le Père Ange, en qualité de définiteur, ne cessait de déployer un grand zèle pour l'extension de l'Observance réformée. Désireux, avec quelques autres Pères, de suivre la Règle avec plus de rigueur et d'austérité, il demanda au général la création d'une nouvelle custodie, composée des couvents de la province, qui, sous le nom de *Maisons de Récollection*, avaient précédemment embrassé la Réforme ; c'étaient les couvents de Tortose, de Figuères, d'Horta, d'Ille et de Villefranche-de-Conflent. Le général y consentit, en investissant le futur custode de nombreux priviléges (1576). Les Pères de la nouvelle custodie furent convoqués dans le couvent de Figuères, à l'effet de nommer le custode de cette Réforme de Récollets de Catalogne. Notre vénérable Père Ange del Pas fut élu. Peu de temps après, il se rendit, avec le gardien de la custodie, au chapitre provincial, dans le couvent de Barcelone (1579). Cette assemblée reconnut et approuva la nouvelle custodie, à laquelle fut cédé et annexé le couvent de Lérida. Elle reçut le titre de *Custodie du très-saint Nom de Jésus des Réformés de Catalogne*. La même année, le chapitre général devant se tenir à Paris, notre vénérable, en qualité de custode, dut se rendre à cette assemblée. A son retour, le Père Ange redoubla de zèle et de ferveur dans le but de propager la Réforme. Ses désirs reçurent bientôt un premier accomplissement : le 8 janvier 1580, l'archevêque de Tarragone céda aux Récollets l'église et le couvent de Saint-Michel d'Escornalbou, occupé précédemment par les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin. Toutefois, la Providence fit passer le serviteur de Dieu par de rudes épreuves, et il fut contraint de se retirer au couvent de Gênes. Durant les deux années qu'il y passa, il prêcha continuellement avec un grand profit pour les âmes. On ne l'appelait que *le Saint*,

et l'on vit s'accomplir de nombreuses conversions, déterminées bien moins par la solidité de ses instructions que par l'influence de ses vertus et l'édification de ses exemples. Le nonce de Gênes reconnut hautement le mérite de notre Vénérable comme prédicateur. L'humilité du serviteur de Dieu souffrait de tous ces éloges ; c'est pourquoi il conçut la pensée de quitter Gênes pour retourner dans sa province de Catalogne, sentant qu'il éprouverait beaucoup moins de peine à supporter les persécutions qu'à subir les honneurs. Le ciel voulut lui manifester clairement sa volonté. Un jour qu'il venait d'achever sa messe, une pieuse femme demanda à l'entretenir : elle lui fit connaître que Notre-Seigneur lui était apparu la nuit précédente, et lui avait ordonné de se présenter à lui pour lui faire part de la volonté divine ; elle ajouta que Dieu ne voulait pas qu'il donnât suite à son projet de retourner en Catalogne, parce qu'il était destiné à faire plus de bien en Italie. Le serviteur de Dieu fut singulièrement frappé de cet événement ; car les pensées de départ qui l'avaient si fortement agité étaient connues de Dieu seul. Il comprit dès lors qu'il ne pouvait rentrer en Catalogne sans résister à la volonté du ciel. En conséquence, il demanda et obtint la permission de passer dans le royaume de Sicile. Il s'embarqua secrètement ; grâce à un vent des plus favorables, le vaisseau se trouva bientôt en vue de Palerme, lorsque tout à coup éclata une tempête qui mit l'équipage en grand péril. Le serviteur de Dieu, après avoir prié, exhorta les marins et les passagers à une entière confiance en Dieu et à un grand repentir de leurs fautes ; puis, il fit le signe de la croix avec le crucifix qu'il portait, et toucha de sa main les eaux en fureur. Aussitôt la tempête cessa. L'humble serviteur de Dieu supplia les témoins de ce prodige de ne point le divulguer ; mais ce fut en vain : à peine avait-on débarqué, que tous les habitants de Palerme connaissaient l'arrivée du *Saint*, comme on l'appelait déjà ; chacun voulut voir l'humble fils de Saint-François au couvent des Observants ; les fidèles s'y rendaient en foule pour recevoir sa bénédiction. Le temps du Carême étant venu, le Père Ange prêcha par obéissance la station à la cathédrale de Palerme. Il attira une immense foule d'auditeurs, et opéra un grand nombre de conversions. Toutes les fois qu'il sortait pour se rendre à la cathédrale ou rentrer au couvent, il était suivi par la foule ; le plus souvent il ne pouvait passer, tant était grande la multitude de peuple qui voulait baiser ou seulement toucher son habit. On comprend que notre Vénérable désirât se soustraire à tous ces honneurs. Aussitôt après le Carême, il se rendit à Messine, résolu d'ailleurs à renoncer au ministère de la prédication, pour se livrer au saint exercice de l'oraison et à la composition d'ouvrages propres à accroître la piété. Sur ces entrefaites, Grégoire XIII étant mort, eut pour successeur le cardinal de Montalte, de l'Ordre de Saint-François, qui prit le nom à jamais célèbre de Sixte-Quint (1585). Le nouveau Pontife, qui avait eu l'occasion de connaître et d'apprécier le Père Ange, l'appela à Rome. Le départ du religieux provoqua à Messine le regret le plus vif et les démonstrations les plus enthousiastes, bien qu'il n'eût fait qu'un assez court séjour dans cette ville. Arrivé à Rome, notre Vénérable alla descendre au couvent de San-Francesco *a Ripa,* au Transtevère. Sixte-Quint le reçut avec une bienveillance marquée et voulut qu'il se fixât dans la ville éternelle ; sur l'invitation du Pape et par les soins du cardinal Mattei, le Père Ange s'établit au couvent de Saint-Pierre *in Montorio ;* c'est là qu'il devait passer les neuf dernières années de sa vie dans les exercices de la retraite et les labeurs de l'étude. Sixte-Quint, par une faveur signalée, l'affranchit de l'obédience de tous les prélats de l'Ordre et le plaça sous la juridiction du cardinal-protecteur. Cependant il touchait à la fin de sa noble carrière : Dieu daigna lui découvrir que sa mort n'était pas éloignée. Il avait l'habitude de donner gracieusement à quiconque la lui demandait la belle palme du dimanche des Rameaux ; mais, en 1596, alors que rien ne pouvait lui faire naturellement prévoir sa fin, et que quatre mois devaient encore s'écouler avant son passage à l'éternité, il refusa la palme aux nombreuses personnes qui avaient manifesté le désir de l'avoir : « La palme », disait le serviteur de Dieu, « doit être conservée pour moi cette année ». Il la cueillit, en effet, comme il l'avait prédit [1], 1596.

1. Les religieux de Saint-Pierre *in Montorio* transportèrent dans l'église du couvent le corps de leur vénérable Frère. Bientôt tous les abords de la colline furent encombrés par la foule, avide de vénérer après sa mort celui qu'elle avait tant admiré durant sa vie. On baisait ses pieds et ses mains ; et, nonobstant la présence des religieux chargés de veiller auprès de cette précieuse dépouille, on dut, pendant les deux journées du samedi 24 et du dimanche 25 août, vêtir successivement cinq fois le corps du défunt, tant on était empressé pour emporter des fragments de ses habits.

Le duc de Cesse, ambassadeur d'Espagne, vint vénérer les restes du religieux avec sa famille et toute sa suite. La duchesse, sa femme, fit faire à ses frais un cercueil de plomb dans lequel on plaça, le mardi 27 août, le corps précieux, renfermé d'abord dans un cercueil de bois. Il fut inhumé le lendemain. Mais, sur ces entrefaites, un tombeau en marbre ayant été découvert dans Rome, le cardinal Mattei, protecteur de l'Ordre franciscain, le fit transporter à Saint-Pierre *in Montorio* et décida qu'il renfermerait le corps du vénérable Ange del Pas. En effet, le samedi 31 août 1596, ce tombeau fut établi dans le sanctuaire, à droite du maître-autel, et le lundi 2 septembre, les travaux d'appropriation étant achevés, le corps fut enseveli dans ce tombeau, où il attend les honneurs de la béatification.

Cette cause de béatification est pendante en cour de Rome. Peu d'années après la mort du vénérable serviteur de Dieu, Clément VIII (1592-1605) donna des ordres pour faire entreprendre l'enquête de sa vie et de ses miracles. En 1624, Urbain VIII permit expressément l'introduction de la cause et l'instruction du procès apostolique, qui fut achevé peu de temps après. Copie en fut prise en 1699, sous le pontificat d'Innocent XII. Depuis cette époque la cause n'avança pas, parce que personne ne fit instance. Enfin elle

XXIVe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Pichot*, né à Monts-sur-Guesnes (Vienne, arrondissement de Loudun), curé de Monthoiron (arrondissement de Châtellerault, canton de Vouneuil-sur-Vienne); refusa le serment schismatique de 1791, et resta dans sa paroisse; arrêté en 1793, jeté dans les prisons de Poitiers, puis envoyé à Rochefort dans les premiers mois de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre-Joseph *Teyssandier*, né à Rodez (Aveyron), curé d'Aillac (Dordogne, arrondissement de Sarlat, canton de Carlux); refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta auprès de ses paroissiens malgré la loi de déportation de 1792; prêta, puis rétracta le serment de liberté-égalité; emprisonné en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté; mort sur le chemin de l'exil à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jacques *Verdelhan*, né à Saint-Germain-de-Calberte (Lozère, arrondissement de Florac), prêtre du diocèse de Bordeaux; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être ensuite déporté à la Guyane; enfermé d'abord au fort du Ilà, puis transféré malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-six ans. 1794.

La vénérable *Marie de Popiglio*, vierge, du Tiers Ordre de Saint-Dominique [1]. 1547.

fut reprise en ces derniers temps : par décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 30 juillet 1863, le souverain pontife Pie IX a daigné autoriser la reprise de cette cause de béatification, *in statu et terminis* où elle se trouvait.

Ce décret consacre officiellement le titre de *vénérable* et dispense des nombreuses et longues formalités qu'il aurait fallu remplir, conformément à la procédure moderne. Dès ce moment, on a pu s'occuper immédiatement de la révision des écrits du Père Ange del Pas. En effet, le 18 février 1864, le Saint-Père a donné l'autorisation de procéder à la perquisition des écrits du vénérable. Par décret du 2 juin suivant, Sa Sainteté a commis à la Sacrée Congrégation des Rites, et particulièrement au promoteur de la Foi, de faire, avec l'assistance du chancelier, cette perquisition dans Rome. Le 15 juillet 1864, un édit de Son Eminence le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites a ordonné cette perquisition canonique dans Rome. Un ordre semblable a été transmis à Perpignan. Mgr Etienne-Emile Ramadié, évêque actuel de Perpignan, porte un vif intérêt au succès de cette cause de béatification, et tout fait espérer qu'elle aura une issue favorable. Ajoutons d'ailleurs en terminant qu'un décret du 31 août 1872 approuve et ratifie les procès soit ordinaires, soit apostoliques qui ont été dressés pour cette cause. On pourra procéder par conséquent à l'examen des vertus héroïques.

Le vénérable Ange del Pas est auteur de quelques ouvrages fort estimés, entre autres d'une *Explication du Symbole des Apôtres* et d'une *Exposition sur les quatre Evangélistes*. Il fit hommage du premier au pape Sixte-Quint, qui l'accepta avec une grande satisfaction. Le maître du palais rendit compte de ce livre au Pape dans les termes les plus élogieux, en disant que nul écrit de ce genre ne l'avait si pleinement intéressé et satisfait, après les œuvres immortelles de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin. Le Pape confirma ce témoignage, dès qu'il eut goûté par lui-même le mérite du livre. — Quant au second ouvrage, il ne l'entreprit que sur un ordre formel du souverain Pontife. Ce fut une épreuve pour le religieux, mais son obéissance triompha de son humilité. Cependant, comme il hésitait encore, un jour qu'il s'était rendu dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure pour se prosterner aux pieds de la Reine du ciel et lui soumettre ses perplexités, cette bonne Mère, voulant le rassurer d'une manière éclatante, daigna lui apparaître avec saint Matthieu et une multitude d'anges : tous l'encouragèrent à écrire l'ouvrage dont le Pape l'avait chargé. Le Père Ange n'hésita plus. Afin de travailler avec plus de calme, il se retira au couvent de Tivoli ; dans le court espace d'un an, et sans avoir une grande bibliothèque à sa disposition, il composa vingt-huit livres sur l'Evangile de saint Matthieu et un traité sur la connaissance et l'amour de Dieu. — *Analecta Juris Pontificii ; Année Franciscaine ; Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle.*

1. Voir les *Additions des Bollandistes* du 24 août (tome x, page 167).

XXVe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Nicolas *Barthélemy,* prêtre et religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes-et-Saint-Hidulphe, né à Verdun (Meuse), en 1729; condamné à la déportation maritime par les autorités révolutionnaires du département de la Meuse; mort à l'âge de soixante-six ans sur le navire *les Deux-Associés,* et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — *Bernardin,* prêtre et religieux du diocèse de Verdun (Meuse); condamné à la déportation à la Guyane par les autorités révolutionnaires du département de la Meuse; mort en exil. 1794. — Etienne *Boudes,* prêtre du diocèse de Rodez, né à La Peyre (Aveyron); envoyé à Bordeaux en 1794 pour être déporté à la Guyane, comme insermenté; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transféré malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante ans. 1794. — Paul-Jean *Charles,* prieur claustral de Sept-Fonds (diocèse d'Autun), né à Salignier (Allier, arrondissement de Moulins, canton de Dompierre); déporté en 1793 pour refus de serment; mort en exil à l'âge de cinquante ans, et inhumé dans l'île Madame. 1793. — Louis-Jacques *Genet,* né à Poitiers (Vienne), prêtre habitué d'une église de cette ville; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté et emprisonné à Poitiers en 1793; condamné à la déportation maritime en 1794; mort en exil à l'âge de quarante-neuf ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre *Hervé,* né au Guer (Morbihan, arrondissement de Ploërmel), prêtre du diocèse de Vannes; refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-deux ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Psalmet *Lamontre,* né à Eymoutiers (Haute-Vienne), prêtre du diocèse de Limoges; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et voué à la déportation maritime; mort pendant la traversée, à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Florentin *Nicolas,* né à Nancy (Meurthe), prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes Déchaussés, sous le nom de Père Bernardin, dans leur maison de Nancy; ne fit point le serment constitutionnel de 1791, et resta dans sa ville natale après la dissolution de son cloître; emprisonné en 1793 par ordre des autorités révolutionnaires du département de la Meurthe; déporté au printemps de 1794; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-quatre ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Guillaume *Plagnhes,* prêtre du diocèse de Mende (Lozère), chanoine de l'église collégiale de Marvejols; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne quitta point cette ville après la dissolution de son chapitre; arrêté et jeté dans les prisons de Mende, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1794. — Jacques *Retouret,* né à Limoges (Haute-Vienne), en 1745, prêtre et religieux de l'Ordre des Grands-Carmes, dans leur maison de Limoges; refusa le serment constitutionnel de 1791, et resta dans sa ville natale après la suppression des Ordres monastiques; prêta le serment de liberté-égalité en 1792; emprisonné comme suspect; rétracta alors son serment; condamné à la déportation maritime et conduit à cet effet à Rochefort; mort sur le chemin de l'exil à l'âge de quarante-six ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jacques *Texandier,* né à Limoges (Haute-Vienne), prêtre et chanoine de l'église cathédrale de cette ville; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794.

XXVIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Convole,* ancien curé de Montfort (diocèse du Mans); ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé; condamné à la déportation maritime; mort à Angers (Maine-et-Loire),

se rendant en exil. 1792. — *Douté,* prêtre habitué de l'église paroissiale de Saint-Herbland de Rouen), né sur celle de Saint-Maclou de la même ville ; arrêté en 1793 et déporté sur des plages lointaines, pour refus de serment ; mort à l'âge de cinquante-trois ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Sébastien *Dubarry,* né en 1763 à Lectoure (Gers), agrégé à la Congrégation des Doctrinaires ; prêta puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité ; condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis *Gerberon,* né à Saint-Aignant-des-Noyers (Cher, arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond), curé de Jussy-le Chaudrier (arrondissement de Sancerre, canton de Sancergues) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta parmi ses paroissiens ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort sur le navire *les Deux-Associés* et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre *Gravier,* né à Ayat (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton de Saint-Gervais), vicaire à Cindré (Allier, arrondissement de La Palisse, canton de Jaligny ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Moulins, puis condamné à la déportation maritime ; mort à l'âge de trente-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis-Wulfly *Huppy,* né dans le diocèse d'Amiens en 1766, prêtre du diocèse de Limoges ; refusa le serment schismatique de 1791 ; emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté ; mort à l'âge de vingt-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Claude-Alexis *Maréchal,* né à Dompcevrin (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Pierrefite), curé de Bras (arrondissement de Verdun, canton de Charny) ; prêta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité ; emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; rétracta ses deux serments ; mort à l'âge de trente-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Raymond-Antoine *Pons,* né à Saint-Côme (Aveyron, arrondissement et canton d'Espalion), chanoine de l'une des collégiales du diocèse de Rodez ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 et envoyé à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Jacques *Ravette,* né à Servaville-sur-Ry (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton de Darnetal), prêtre, chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Rouen ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et resta dans son diocèse après la dispersion de son chapitre ; mis en réclusion en 1793, puis envoyé à Rochefort au printemps de 1794 pour être déporté à la Guyane ; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-six ans. 1794. — Joseph *Ravette* (frère du précédent), né au même village de Servaville-sur-Ry, et chanoine de la cathédrale de Rouen ; arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté sur des plages lointaines ; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente ans. 1794.

Jeanne *de Neerich* (en religion mère *Jeanne de Jésus*), née à Gand (Flandre Orientale), réformatrice du Tiers Ordre de Saint-François, et fondatrice des Pénitentes Récollectines de Limbourg, morte dans cette ville en grande réputation de sainteté à l'âge de soixante-douze ans [1]. 1648.

1. Jeanne de Jésus fit profession à Gand, au couvent du Tiers Ordre de Saint-François. Dieu lui inspira la pensée d'introduire dans ce monastère la clôture et la réforme; elle y travailla avec ardeur, mais la mauvaise volonté d'un grand nombre des sœurs fit échouer ses desseins. Toutefois, le ciel n'abandonna point sa servante; à quelque temps de là, Françoise de Gaure, marquise de Malespine, qui habitait Bruxelles et possédait à Limbourg une maison commode pour servir à l'établissement d'une communauté religieuse, fut inspirée de Dieu d'en faire don à la Mère Jeanne de Jésus. Le 16 septembre 1623, cinq religieuses du couvent de Saint-Jacques de Gand s'y rendirent et jetèrent les fondements de la nouvelle Congrégation des *Pénitentes-Récollectines.* Elles observaient la clôture, et suivaient la Règle du Tiers Ordre de Saint-François, réformée par Léon X, et augmentée de constitutions nouvelles approuvées par une bulle d'Urbain VIII de l'an 1633.

Le nombre des religieuses s'accrut rapidement au couvent de Limbourg, et, du vivant de la sainte fondatrice et réformatrice, il s'établit des maisons de sa Réforme à Philippeville, à Fontaine-l'Evêque, à Couvin, à Liége, à Namur, à Beaumont, à Avesnes, à Grammont, à Strachem, à Ruremonde, à Aix-la-Chapelle, etc., etc. Cette même réforme s'étendit considérablement après sa mort.

L'habillement des religieuses de l'ancienne Congrégation des Pénitentes-Récollectines de Limbourg (supprimée en 1823) consistait en une robe et un scapulaire de drap brun; sur le scapulaire elles portaient une croix de drap noir, avec la couronne d'épines, la lance et l'éponge passées en sautoir derrière la Croix, au bas de laquelle il y avait deux fouets attachés.

A ces quelques détails sur l'Œuvre de la Mère Jeanne de Jésus, ajoutons un mot sur ses reliques et ses écrits. Elle fut inhumée, ainsi qu'elle l'avait désiré, dans le cloître de son couvent. Transportés plus tard de Limbourg à Dolhain, ces précieux ossements, renfermés dans une caisse en zinc, reposent aujourd'hui dans la petite église de cette ville, à côté de l'autel de Saint-François. Ils sont recouverts d'une pierre tumulaire où on lit l'éloge de la pieuse réformatrice.

Quant aux opuscules spirituels de la Mère Jeanne de Jésus, ce sont : 1° Le *Jardin des Délices du Seigneur,* où sont exposées, sous le voile d'une allégorie magnifique, les opérations de la grâce dans les âmes des justes et des Saints; 2° Les *Instructions aux Novices;* 3° des *Maximes spirituelles;* 4° le *Dévot chapelet sur les mystères de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — Cf. Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux* (édition Migne, tome III, page 325) ; et M. l'abbé Cornet, *Vie et opuscules spirituels de la vénérable Mère Jeanne de Jésus* (Tournai, chez Casterman, 1864, in-12).

XXVIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Nicolas *Breton*, prêtre et religieux de l'Ordre des Capucins de Rouen, né dans cette ville en 1736; condamné à la déportation à la Guyane, pour refus de serment, par les autorités du département de la Seine-Inférieure; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis-Gabriel *Forêt*, né à Saint-Denis, près Paris, en 1756, prêtre et religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur; se retira dans le diocèse de Chartres après la suppression des Ordres monastiques, en 1791, et refusa de prêter le serment constitutionnel; arrêté en 1793 et emprisonné à Chartres, puis déporté sur des plages lointaines; mort en exil à l'âge de trente-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Thomas *Labelle*, né à Bailleul-Neuville (Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, canton de Londinières), jeune ecclésiastique du diocèse de Rouen; ne fit point le serment de la Constitution civile du clergé; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Rouen, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de vingt-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Gilbert *Molle*, prêtre, desservant l'annexe de Soupaise (Allier, commune de Chemilly); refusa le serment schismatique de 1791; emprisonné en 1793 par ordre des autorités du département de l'Allier, puis envoyé à Rochefort pour être déporté; mort sur la route de l'exil à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François-Armand *de Saint-Agnan*, prêtre du diocèse de Séez; refusa le serment constitutionnel de 1791 et se réfugia aux environs de Falaise (Calvados); arrêté et jeté dans les prisons de Caen, puis condamné à mort, comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département du Calvados. 1794. — *Vigne*, né à Aix (Bouches-du-Rhône), prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Vincent-de-Paul; ne prêta aucun des serments révolutionnaires; massacré par la populace de la ville d'Aix. 1792. — Louis-Pierre-Jean-Baptiste *Vivien*, né à Lisieux (Calvados), frère convers de l'Ordre des Chartreux, sous le nom de Frère Dominique, dans leur maison de Rouen; ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans cette ville après la dissolution de son cloître; arrêté en 1793; conduit à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; mort à l'âge de cinquante-sept ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Père Gilbert *Nicolaï* (plus connu sous le nom de Gabriel-Marie), religieux Cordelier [1]. 1525.

XXVIIIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques *Bernard*, curé de Vouroux, près Varennes-sur-Allier (Allier, arrondissement de La Palisse), né à Vichy-les-Bains (canton de Cusset) en 1725; déporté en 1793, pour refus du serment, par ordre du proconsul du département de l'Allier; mort sur le navire *les Deux-Associés*, à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Elie *Eymard*, né à Périgueux (Dordogne) en 1763, vicaire à Champcevinel (arrondissement et canton de Périgueux); refusa le serment schismatique de 1791 et fut exclu de sa paroisse; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers; mort à l'âge de trente et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-François *Fortuy*, né sur la paroisse de Saint-Maclou de Rouen, prêtre habitué de cette église; ne fit aucun des serments révolutionnaires;

1. Voir le *Martyrologe de France* du 27 août (tome x, page 237).

arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Baptiste *Guillaume*, né à Fraisans (Jura, arrondissement de Dôle, canton de Dampierre), frère des Ecoles chrétiennes à Nancy (Meurthe), sous le nom de Frère Uldaric ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta à Nancy ; arrêté et emprisonné en 1793, puis condamné à la déportation maritime ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Baptiste *Sauzy*, vicaire général du diocèse de La Rochelle et chanoine de la cathédrale ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et resta dans le diocèse après la suppression de son chapitre ; mis en réclusion, puis condamné à la déportation maritime ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Edmond *Arowsmith*, prêtre du séminaire anglais de Douai (Nord), martyrisé à Lancaster (Angleterre) en haine de la religion catholique. 1628. — Thomas *Felton*, religieux de Saint-François-de-Paule, martyrisé en Angleterre en haine de la foi. 1588.

XXIXe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

André-François *Brulan*, né à Vannes (Morbihan), prêtre habitué à l'une des églises de cette ville ; condamné à la déportation maritime pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Nicolas *Dubois*, né à Bernay (Eure), prêtre et religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, dans la maison de Fécamp (Seine-Inférieure, arrondissement du Hâvre) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; emprisonné puis déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-trois ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Gilles-Joseph *Ferrey*, né à Besneville (Manche, arrondissement de Valognes, canton de Saint-Sauveur-sur-Douve), prêtre et chapelain d'Anneville-sur-Seine (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton de Duclair) ; arrêté en 1793 pour refus du serment constitutionnel de 1791, et condamné à la déportation maritime ; mort en exil à l'âge de trente-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Ange *Braschi* (pape sous le nom de *Pie VI*), né à Césène (Romagne), le 17 décembre 1717 ; successivement secrétaire du savant Benoît XIV, chanoine de Saint-Pierre, auditeur du Camerlingue (1758), trésorier de la Chambre apostolique (1766), cardinal (26 avril 1773), et souverain Pontife (14 février 1795) ; mort en exil à Valence (Drôme), à l'âge de quatre-vingt-un ans, huit mois et deux jours, après avoir gouverné l'Eglise pendant vingt-quatre ans, six mois et quatorze jours ; inhumé, d'après son vœu, dans la chapelle souterraine de la Confession de Saint-Pierre de Rome [1]. 1799.

Madame *de Sainte-Beuve*, fondatrice des Ursulines de Paris [2]. 1630. — Le vénérable Jean *Audebert*, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, mort à Paris à l'âge de soixante-quinze ans [3]. 1675.

XXXe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Vincent *Benoît*, né au diocèse de Vannes, prêtre habitué de l'église paroissiale de Sulniac (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton d'Elven) ; condamné à la déportation en 1793 pour refus du

1. Un modeste tombeau, dans la basilique de Saint-Apollinaire de Valence, renferme le cœur du vénérable Pie VI. — M. l'abbé Nadal, *Histoire hagiologique du diocèse de Valence*.

2. Nous avons donné sa vie au 31 mai (tome VI, pages 339-344).

3. Voir le *Martyrologe de France* du 29 août (tome X, page 322).

serment constitutionnel de 1791; mort en exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François *Lucas,* né à Senat (Allier, arrondissement de Gannat, canton de Chantelle) en 1726, prieur-curé de Chappes (arrondissement de Montluçon, canton de Montmarault) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; mis en réclusion à Moulins en 1792, puis conduit à Rochefort en 1794 pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Eloi *Richy,* né à Nancy (Meurthe), frère convers de la Réforme de l'Ordre de Cîteaux, au monastère de la Trappe (diocèse de Séez); retourna à Nancy après la suppression de son cloître, et ne fit aucun des serments révolutionnaires; emprisonné en 1793, puis condamné à la déportation maritime; mort sur la route de l'exil à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

XXXIe JOUR D'AOUT

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine ***Chédex***, prêtre, économe de l'hôpital de la Charité de Mâcon (Saône-et-Loire) ; déporté au-delà des mers en 1793 pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; mort sur la route de l'exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Collignon*, né aux environs d'Etain (Meuse, arrondissement de Verdun), curé de Grimaucourt (canton d'Etain) ; déporté à la Guyane pour refus du serment schismatique de 1791 ; mort en exil à l'âge de quarante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Baptiste *Flogeac*, prêtre du diocèse de Périgueux ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; emprisonné en 1793 par ordre des autorités du département de la Dordogne ; condamné l'année suivante à la déportation maritime ; mort à l'âge de trente-sept ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Antoine *de Lamorre,* né à Bar-le-Duc (Meuse), prêtre et chanoine de l'église collégiale de cette ville ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel (1791) et celui de liberté-égalité (1792) ; emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Henri-Marie *Boudon*, grand archidiacre d'Evreux, né à La Fère, petite ville de la Haute-Picardie, le 14 janvier 1624, de Jean Boudon et d'Antoinette Jourdain. Il eut pour marraine la princesse Henriette-Marie de Bourbon, fille du roi Henri le Grand, sœur du roi Louis XIII et depuis mère du roi d'Angleterre Jacques II. Dès sa jeunesse, il montra une piété exemplaire, et, lorsqu'il eut été élevé au sacerdoce, il se distingua par son humilité, par son détachement des biens de la terre et son zèle pour le salut des âmes. Promu à la dignité d'archidiacre d'Evreux, il prêchait, catéchisait et s'acquittait de tous les devoirs de sa charge avec une ardeur infatigable. Sa conduite, qui était celle d'un Saint, ne le mit pas à l'abri de la calomnie. Persécuté par son propre évêque et chassé avec une telle ignominie que personne, pour ainsi dire, n'osait plus lui donner l'hospitalité, il était en outre accablé par de grandes peines intérieures. Toujours soumis et résigné au milieu de ces cruelles épreuves, il répétait souvent ces mots : *Dieu seul,* qui étaient sa grande maxime. Il mourut à Evreux dans la soixante-dix-neuvième année de son âge [1]. 1702.

1. Son corps fut inhumé dans l'église cathédrale d'Evreux, et son cœur alla enrichir la chapelle du séminaire de cette ville. La Révolution convertit cette chapelle en salle du tribunal criminel : le cœur du pieux archidiacre d'Evreux ne pouvait languir longtemps dans ce lieu profane, et il fut transféré dans la basilique qui conserve son tombeau. Ce tombeau fut visité pendant de longues années par un concours prodigieux de pèlerins.

Henri-Marie Boudon a composé un grand nombre d'ouvrages ascétiques fort recherchés des personnes pieuses ; voici les titres des principaux : *L'Amour de Jésus au très-saint Sacrement. — La Dévotion aux neuf Chœurs des Anges. — Le Règne de Dieu dans l'Oraison. — De l'Amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Les saintes voies de la Croix. — La Vie cachée avec Jésus en Dieu. — La Science sacrée du Catéchisme. — La Conduite de la divine Providence. — La Science et la Pratique du Chrétien. — La Gloire de la sainte Trinité dans le secours des âmes du Purgatoire, et la Dévotion du règne de Dieu. — De la Sainteté de l'état ecclésiastique. — Dieu seul. — Dieu présent partout. — Dieu inconnu. — L'Homme intérieur, ou la vie du R. P. Chrysostome, religieux de Saint-François. — Le saint Esclavage de la Mère de Dieu. — Le Triomphe de la Croix. — La vive Flamme d'amour en la personne du B. Jean de la Croix. — Le Chrétien inconnu. — Le Malheur du monde. — Les Merveilles que Dieu a opérées par la sainte Vierge. — Les Cérémonies de la sainte Messe. — Observation sur la Communion. — Du Respect dû à la sainteté des églises. — L'Adoration perpétuelle de la divine Providence. — Les grands secours de*

MOIS DE SEPTEMBRE

PREMIER JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Daniel *Arnaud*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Bruno, né à Pau (Basses-Pyrénées) ; arrêté pour refus de serment et jeté dans le fort de l'île du Pâté, à Blaye (Gironde) ; mort dans son cachot à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Guillaume *Cherny*, prêtre et religieux Bénédictin du monastère de Reims (Marne) ; ne prêta point le serment constitutionnel de 1791 et se réfugia dans la Franche-Comté ; arrêté et jeté dans les prisons de Besançon, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Doubs. 1794. — Louis-Martin *Guéroult*, né à Hauteville (Manche, arrondissement de Valognes, canton de Saint-Sauveur-sur-Douve), prêtre, l'un des sept directeurs du séminaire de Saint-Nicaise de Rouen ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Rouen, puis déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de vingt-neuf ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Jean-Louis *Riguidel*, né à Vannes (Morbihan), prêtre et directeur spirituel des religieuses Cordelières de la ville d'Auray (arrondissement de Lorient) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de trente-deux ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Marc-Louis *Royer*, né à Paris en 1720, curé de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève de cette ville ; expulsé de sa cure pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; arrêté le 26 août 1792 et jeté dans les prisons de l'Abbaye ; massacré en ce lieu. 1792. — Bertrand *Véchambre*, né à Périgueux, vicaire à Azerac (Dordogne, arrondissement de Périgueux, canton de Thenon) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté à Périgueux, puis condamné à la déportation maritime ; mort sur la route de l'exil à l'âge de vingt-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Baudouin, prêtre, ex-jésuite de Metz, né à Thionville (Moselle) ; condamné à la déportation maritime pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; mort sur le navire *le Washington*, à l'âge de soixante-trois ans, en septembre 1794. — *Beaugé*, prêtre de la Savoie ; arrêté comme insermenté en septembre 1797 ; conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane ; embarqué sur *la Bayonnaise* le 1er août 1798 ; mort pendant la traversée en septembre suivant. — *De Bonnay*, prêtre et chanoine de la cathédrale de Mâcon (Saône-et-Loire), né à Bourbon-Lancy (arrondissement de Charolles) ; condamné à la déportation maritime en 1793 ; mort sur le navire *le Washington*, à l'âge de quarante-six ans, en septembre 1794. — Pierre *Briquet*, prêtre du diocèse de Laon, professeur de théologie et bibliothécaire dans la maison de Navarre, à Paris ; massacré comme insermenté, à l'âge de cinquante ans, en septembre 1792. — Jean *Calvez*, curé de Tréguennec (Finistère, arrondissement de Quimper, canton de Pont-l'Abbé), né à Plozévet (canton de Plougastel-Saint-Germain) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de soixante ans, en septembre 1794. — Joseph *Cartier*, prêtre du

la divine Providence. — L'Homme de Dieu dans la personne du R. P. Jean-Joseph Surin, de la Compagnie de Jésus.

Ces divers écrits décèlent un homme embrasé de l'amour divin et très-versé dans la connaissance des voies spirituelles. On y trouve quelques propositions qui sentent le quiétisme ; mais il faut observer, pour la justification de l'auteur, qu'il écrivait avant que l'Eglise n'eût condamné (1685) les erreurs de Molinos sur cette matière. — Cf. *Vie nouvelle de Henri-Marie Boudon, grand archidiacre d'Evreux* (Besançon, chez Outhenin-Chalandre, 1837, in-8°).

diocèse d'Aix (aujourd'hui de Marseille), né à Trets (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix); ne prêta point le serment constitutionnel de 1791; massacré à Antibes (Var, arrondissement de Grasse) dans les premiers jours de septembre 1792. — *Castillard*, prêtre du diocèse de Verdun, chapelain de Vigneulles (Meuse, arrondissement de Commercy), né à Woinville (canton de Saint-Mihiel); arrêté en 1793 pour refus de serment, puis envoyé à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de soixante et un ans en septembre 1794. — Joseph Marie *Corvaisier*, né à Quimper (Finistère), curé d'Irvillac (arrondissement de Brest, canton de Daoulas); condamné à la déportation maritime comme insermenté; mort en exil à l'âge de cinquante-neuf ans, en septembre 1794. — *Couveceille*, prêtre et chanoine de Sillé-le-Guillaume (Sarthe, arrondissement du Mans); refusa le serment de la constitution civile du clergé; emprisonné en 1792; mort dans son cachot, à Angers (Maine-et-Loire), en septembre de la même année. — *Daru*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, conventuel de la maison de Cluny (diocèse de Mâcon); condamné, comme insermenté, à la déportation maritime; mort en exil à l'âge de quarante-sept ans, en septembre 1794. — *Delattre*, curé de Woimbey (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte); déporté au-delà des mers en 1793; mort à l'âge de soixante-dix ans, en septembre 1794. *Delphieux*, prêtre du diocèse de Saintes; prêta, puis rétracta solennellement le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792; arrêté et envoyé à Rochefort pour être déporté; mort sur le navire *le Washington*, à l'âge de cinquante-sept ans, en septembre 1794.— *Donadieu*, prêtre séculier du petit séminaire de Marseille; refusa le serment de la constitution civile du clergé, passa en Italie, puis rentra en France au printemps de 1797; arrêté à Marseille, jugé par une commission militaire, et fusillé comme émigré rentré, à l'âge de soixante-treize ans, en septembre 1798. — *Duplessis*, curé de Mornac (Charente, arrondissement et canton d'Angoulême); prêta, puis rétracta le serment constitutionnel et celui de liberté-égalité; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Angoulême, puis envoyé à Rochefort et déporté; mort à l'âge de quarante-sept ans, en septembre 1794. — *Feuillette*, curé de Morgemoulin (Meuse, arrondissement de Verdun, canton d'Etain); emprisonné pour refus de serment en 1793, puis déporté au-delà des mers au printemps de 1794; mort sur le navire *le Washington* à l'âge de cinquante-cinq ans, en septembre 1794. — *De Ficquelmont*, prêtre, chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Metz; ne fit aucun des serments de la Révolution; massacré à Metz dans les premiers jours de septembre 1792. — Jean-François *Frère*, né à Poitiers (Vienne) en 1756, prêtre, chanoine et sous-chantre de la collégiale de Sainte-Radegonde de cette ville; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté à Vivonne (arrondissement de Poitiers) en 1793, puis condamné à la déportation maritime; mort de misère dans les déserts pestilentiels de la Guyane, à l'âge de quarante-deux ans, en septembre 1798. — Joseph *Godaill*, prêtre habitué de l'église paroissiale de Thuir (Pyrénées-Orientales, arrondissement de Perpignan); ne fit pas le serment schismatique de 1791, sortit de France en septembre 1792 et y rentra au printemps de l'année suivante; arrêté chez un de ses amis au village de Sainte-Colombe-de-Thuir (arrondissement de Perpignan, canton de Thuir) en août 1793, puis condamné à mort comme réfractaire et émigré rentré, par le tribunal criminel des Pyrénées-Orientales, siégeant à Perpignan; exécuté en septembre 1793. — Jean *Gougelet*, curé de Changy (Marne, arrondissement de Vitry-le-François, canton de Heiltz-le-Maurupt); expulsé de sa cure pour refus du serment constitutionnel de 1791; arrêté à Chouilly (arrondissement et canton d'Epernay) où il s'était réfugié; condamné à la déportation à la Guyane; mort à l'âge de trente-six ans, en septembre 1794. — Jean *Jaillé*, né à Terrasson (Dordogne, arrondissement de Sarlat) en 1735, curé d'Aubas (canton de Montignac); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime; mort à l'âge de cinquante-neuf ans, en septembre 1794. — Jean *Janet*, né à la Roche-Beaucourt (Dordogne, arrondissement de Nontron, canton de Mareuil), prêtre de la Congrégation des Missions de Saint-Lazare, professeur de théologie au séminaire d'Angoulême; emprisonné en 1794 pour refus de serment, puis déporté au-delà des mers; mort à l'âge de trente-six ans, en septembre 1794. — *Laurent*, curé de Naives-en-Blois (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Void); arrêté en 1793 comme insermenté; condamné à la déportation maritime au printemps de l'année suivante; tué sur le pont du navire, par la chute d'une vergue, à l'âge de soixante ans, en septembre 1794. — *Lavœuf*, né à Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy) en 1724, curé de Villers-sur-Meuse (arrondissement de Verdun, canton de Souilly); arrêté et emprisonné comme insermenté en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté; mort en exil à l'âge de soixante-dix ans, en septembre 1794. — *Leblanc*, curé de Montfaucon (Meuse, arrondissement de Montmédy); arrêté et emprisonné en 1793 comme insermenté, puis conduit à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de soixante ans, en septembre 1794. — *Lenez*, né au Petit-Verneuil (Meuse, arrondissement et canton de Montmédy), prêtre, directeur d'une communauté religieuse à Stenay (diocèse de Verdun); ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis en réclusion, puis conduit à Rochefort vers la fin de 1793; déporté au-delà des mers au printemps de l'année suivante; mort en exil à l'âge de soixante-quinze ans, en septembre 1794. — Marie-Gabriel *Loiseau*, né à Bourg-le-Roy (Sarthe, arrondissement de Mamers, canton de Saint-Pater) le 8 septembre 1764, vicaire d'une paroisse du diocèse du Mans; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté à Gacé (Orne, arrondissement d'Argentan), comme il se rendait au Havre (Seine-Inférieure); précipité dans la rivière de la

Touque ; retenu au fond de l'abime, par des forcenés armés de fourches, jusqu'à ce qu'il ait perdu la vie. Septembre 1792. — Pierre-Dominique *Londeix*, prêtre du diocèse de Limoges, né dans cette ville ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité en 1792 ; mis en réclusion, puis envoyé à Rochefort pour être déporté ; rentré en France en avril 1795 ; se réfugia en Espagne en octobre suivant ; mort dans ce pays, à l'âge de quarante-deux ans, en septembre 1799. — *Malcel*, né au Puy (Haute-Loire), curé dans le diocèse de Clermont-Ferrand ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1797, conduit à Rochefort et déporté ; mort de la peste dans le navire qui le conduisait en exil, en septembre 1798. *Moutils*, prêtre du diocèse de Castres (aujourd'hui d'Alby) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; s'éloigna de sa province, puis y rentra ; arrêté en 1797, conduit à Rochefort et déporté ; mort sur le bâtiment qui le menait en exil, en septembre 1798. — *Neveu*, prêtre et chanoine de Montfaucon (Meuse) ; resta dans cette ville après la dispersion de son chapitre ; emprisonné, envoyé à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de cinquante ans, en septembre 1794. — *Notin*, prêtre et chanoine de Montfaucon (Meuse) ; ne fit aucun des serments de la Révolution et resta dans cette ville après la suppression de son chapitre ; emprisonné, puis conduit à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de cinquante ans, en septembre 1794. — *Nouvelet*, prêtre et chanoine de la collégiale de Montfaucon (Meuse) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne quitta point cette ville ; arrêté en 1793, envoyé à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de cinquante-deux ans, en septembre 1794. — Jean-François *Nusse*, né au diocèse de Soissons, curé de Chavignon (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Vailly) ; prêta le serment schismatique de 1791 et devint vicaire général de l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher ; rétracta son serment en 1796 ; arrêté à Soissons en 1797, conduit à Rochefort, embarqué pour des plages lointaines le 12 mars 1798 ; déposé dans le port de Cayenne en juin suivant ; relégué ensuite dans le canton d'Approuague ; mort dans ces contrées sauvages, à l'âge de quarante-sept ans, en septembre 1798. — *Paradis*, curé de Parois (Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Clermont-en-Argonne) ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse ; arrêté en 1792, conduit à Rochefort vers la fin de 1793 et déporté ; mort à l'âge de soixante-dix ans, en septembre 1794. — *Poissonnier*, né à Guéret (Creuse) en 1738, prêtre et chanoine de la collégiale de cette ville ; arrêté en 1793 comme insermenté ; conduit à Rochefort au printemps de l'année suivante et déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-six ans, en septembre 1794. — Martin *du Puisereau*, curé du Chalange (Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Courtomer) ; chassé de sa cure pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; assommé dans une ville de la Normandie, comme il se rendait à l'exil, en septembre 1792. — Martin *du Puisereau* (frère du précédent), vicaire dans le diocèse de Séez ; refusa le serment schismatique de 1791 ; massacré avec son frère dans une ville de Normandie, en septembre 1792. — André *Rémond*, né à Autun (Saône-et-Loire), curé d'une paroisse de ce diocèse ; refusa le serment constitutionnel et ne s'éloigna point de sa paroisse ; arrêté en 1793, conduit à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de soixante ans, en septembre 1794. — *Renaudin*, né à Etain (Meuse, arrondissement de Verdun), vicaire à Parfondrupt (canton d'Etain) ; arrêté comme insermenté, conduit à Rochefort vers la fin de 1793 et déporté ; mort à l'âge de quarante-sept ans, en septembre 1793. — *Reyphins*, prêtre du diocèse d'Ypres (Flandre-Occidentale) ; arrêté comme insermenté en 1797, conduit à Rochefort et déporté ; mort pendant la traversée, en septembre 1798. — Christophe *Schaix*, frère de la Congrégation des Ecoles chrétiennes, dans la maison d'Aost (diocèse de Metz) ; arrêté en 1793 comme insermenté, puis conduit à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de soixante-quatre ans, en septembre 1794. — Ferréol *Subrézil*, né à Mussidan (Dordogne, arrondissement de Ribérac), curé dans le diocèse de Périgueux ; arrêté comme insermenté en 1793, conduit à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de cinquante-neuf ans, en septembre 1794. — Henri *Tinot*, né à Metz, curé de Thionville (Moselle) ; mis en réclusion comme insermenté, puis envoyé à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de soixante-deux ans, en septembre 1794. — Henri *Tissot*, prêtre, né à Luxeuil (Haute-Saône), prêtre du diocèse de Besançon ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; se réfugia dans le département de la Moselle ; arrêté, amené à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de quarante-quatre ans, en septembre 1794. — *Traignier*, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), prêtre du diocèse de Saintes ; arrêté comme insermenté en 1797, conduit à Rochefort et déporté ; mort de la peste sur le navire qui le menait à l'exil, en septembre 1798. — *Tripied*, né à Marre (Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Charny) en 1717, curé de cette paroisse ; arrêté comme insermenté en 1793, puis déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, en septembre 1794. — *Vachier de la Grave*, né à Chambon (Haute-Vienne) en 1749, curé de Combraille (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton de Pontaumur) ; arrêté dans sa paroisse, comme insermenté, en 1793, puis déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-cinq ans, en septembre 1794.

Antoine *de Monestier*, prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, né à Clermont (Puy-de-Dôme) en 1649, parti pour Siam (Indo-Chine) en décembre 1680 ; mort dans les prisons de cette ville en septembre 1691. — Pierre *Geffrard*, prêtre de la Congrégation des Missions Etrangères, né à Lépinay (diocèse d'Amiens), parti pour Siam le 4 juillet 1614 ; mort dans les prisons de cette ville en septembre 1695.

IIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Vincent *Abraham*, curé dans le diocèse de Reims ; massacré à Paris dans l'église des Carmes. 1792. — Jean-Baptiste-Claude *Aubert*, curé insermenté de Pontoise, près Paris ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Banque*, prêtre et chapelain de l'hospice de Saint-Jacques de l'Hôpital, à Paris ; arrêté en 1792 ; traduit devant le comité de la section du Luxembourg, puis massacré aux Carmes. 1792. — Dom *Barreau*, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur ; arrêté en août 1792 comme insermenté, puis massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Barret*, vicaire de l'église paroissiale de Saint-Roch à Paris ; arrêté le 11 août pour refus de serment, puis massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Nicolas *Beaulieu*, prêtre de la Congrégation des Eudistes de Paris ; arrêté en août 1792 pour refus de serment ; enfermé aux Carmes et massacré. 1792. — Joseph *Bécavin*, prêtre de Mantes (Seine-et-Oise) ; arrêté en août 1792 comme insermenté ; enfermé dans l'église des Carmes, à Paris, et massacré en ce lieu. 1792. — *Benoît*, prêtre du clergé de Paris ; arrêté en août 1792 comme insermenté ; massacré à l'Abbaye. 1792. — *Berault-Duperron*, prêtre de la Congrégation des Eudistes à Paris ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Bessin*, curé de Saint-Michel (diocèse d'Evreux) ; expulsé de sa paroisse pour refus de serment ; massacré à coups de baïonnette. 1792. — Thomas-Pierre-Antoine *Boisgelin*, vicaire général de l'archevêque d'Aix ; massacré à l'Abbaye. 1792. — Jacques-Jules *Bonnaud*, prêtre de la Compagnie de Jésus, à Paris ; massacré dans l'église des Carmes pour refus de serment. 1792. — Louis-Alexis-Mathias *de Boubert*, élève du séminaire de Saint-Sulpice, né dans le Forez ; arrêté à Paris en 1792 ; massacré dans l'église des Carmes à l'âge de vingt-trois ans. 1792. — Jean-Antoine-Hyacinthe *Boucharelle*, prêtre ; massacré dans l'église des Carmes pour refus de serment. 1792. — Jean-François *Bousquet*, du clergé de Paris ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Broussin*, prêtre ; arrêté à Paris et massacré à l'Abbaye, en haine de la religion catholique. 1792. — Le Père Jean-François *Burté*, prêtre et docteur de Sorbonne ; emprisonné et massacré aux Carmes en haine de la foi. 1792. — Antoine *Chérier*, prêtre, secrétaire particulier de l'archevêque de Toulouse, né à Lunéville (Meurthe) ; déporté au-delà des mers en 1794 ; mort à l'âge de trente-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Chaudet*, prêtre habitué de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris ; massacré dans l'église des Carmes comme insermenté. 1792. — Dom Antoine *Chevreux*, général de l'Ordre des Bénédictins de Saint-Maur, député par le clergé de Paris aux Etats-Généraux ; condamné à mort pour ses principes religieux ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Cleret*, aumônier insermenté d'un hôpital de Paris ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Collin*, curé insermenté d'une paroisse du diocèse de Langres ; massacré dans l'église des Carmes à Paris. 1792. — Jean *Croiset*, prêtre insermenté du clergé de Paris ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Cussac*, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, à Paris ; immolé dans l'église des Carmes pour refus du serment constitutionnel. 1792. — *Delaunay*, prêtre, ancien professeur au collége de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; arrêté à Paris comme non assermenté, et massacré dans la maison des Carmes. 1792. — *Delfaut*, député de la sénéchaussée de Périgord aux Etats Généraux ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Deruelle*, prêtre habitué de l'église paroissiale de Saint-Gervais de Paris ; massacré, pour refus de serment, dans l'église des Carmes. 1792. — Jacques-Joseph *Le Jardinier Deslandes*, curé dans le diocèse de Coutances ; expulsé de sa paroisse pour refus de serment ; emprisonné dans l'église des Carmes et massacré en ce lieu. 1792. — *Despomeray*, prêtre du clergé de Paris ; arrêté comme insermenté ; jeté dans les prisons de l'Abbaye et massacré en ce lieu. 1792. — Gabriel *Després*, vicaire général de Paris ; arrêté comme insermenté ; enfermé et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Thomas-René *Dubuisson*, curé de Barville (diocèse de Sens) ; expulsé de sa paroisse pour refus du serment constitutionnel ; se retira à Paris ; arrêté, emprisonné et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Bernard *Dufour*, prêtre, né à Mâcon (Saône-et-Loire) ; massacré dans l'église des Carmes, à Paris, pour refus du serment constitutionnel. 1792. — Jean-Marie *Dulau*, archevêque d'Arles, né dans le diocèse de Périgueux en 1738 ; immolé dans l'église des Carmes. 1792. — *Dumas*, prêtre de la maison de Saint-François-de-Sales à Issy (Seine, arrondissement et canton de Sceaux) ; écroué, puis massacré dans la prison des Carmes à Paris. 1792. — François *Dumas-Rambeau*, prêtre ; massacré à Paris, comme insermenté, dans la maison des Carmes. 1792. — Jacques *Fryteire-Durvé*, prêtre de la Congrégation

des Eudistes, à Paris ; arrêté comme insermenté ; jeté dans l'église des Carmes et massacré en ce lieu. 1792. — *Ermès,* docteur de Sorbonne, vicaire de la paroisse de Saint-André des Arts à Paris ; arrêté comme insermenté ; emprisonné dans l'église des Carmes et massacré en ce lieu. 1792. — *Estard,* curé de la paroisse de Saint-Germain de Charonne (Seine, arrondissement de Saint-Denis, canton de Pantin) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et vint habiter Paris ; arrêté en 1792 ; enfermé et massacré dans l'église des Carmes à l'âge de cinquante ans. 1792. — *Fontaine,* prêtre de la paroisse des Innocents à Paris ; arrêté comme insermenté ; conduit dans les prisons de l'Abbaye et égorgé. 1792. — Claude-François *Gagnières Desgranges,* né vers 1732, ex-jésuite de Toulouse ; se retira dans la maison de Saint-François de Sales, à Issy (canton de Sceaux) en 1792 ; arrêté en ce lieu ; emprisonné et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Gallet,* prêtre de la communauté de Saint-Sulpice à Paris ; arrêté comme insermenté ; conduit et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Jean *Gallois,* prêtre de la Congrégation des Missions de Saint-Lazare, sacristain de la chapelle du roi à Versailles ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Gaubert,* prêtre insermenté de l'abbaye de Saint-Germain des Prés ; arrêté ; jeté dans les prisons de l'Abbaye et massacré en ce lieu. 1792. — Louis-Laurent *Gauthier,* prêtre insermenté ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Louis *Gellier,* prêtre insermenté ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Antoine *Gignoux,* né à Moissac (diocèse de Cahors), exerçant son ministère dans le diocèse de Périgueux ; emprisonné en 1793 pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Séverin *Giraud,* prêtre et directeur spirituel des religieuses du couvent de Sainte-Elisabeth, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Goguin,* prêtre de la communauté de Saint-Sulpice ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé et se retira à Issy (arrondissement et canton de Sceaux) ; arrêté ; amené à Paris ; emprisonné et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — André *Grasset-de-Saint-Sauveur,* prêtre de la Congrégation des Eudistes à Paris ; arrêté comme insermenté ; enfermé dans l'église des Carmes et massacré en ce lieu. 1792. — *Guérin,* prêtre ; écroué dans l'église des Carmes, à Paris, pour refus du serment constitutionnel ; massacré en ce lieu. 1792. — *Guesdon,* prêtre insermenté ; massacré aux Carmes. 1792. — *Guillaumot,* prêtre insermenté ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Jean-Antoine *Guillemenet,* prêtre habitué de l'église paroissiale de Saint-Roch, à Paris ; écroué et massacré dans l'église des Carmes pour refus du serment constitutionnel. 1792. — François-Louis *Hébert,* né dans le diocèse de Lisieux en 1738, coadjuteur et supérieur général de la Congrégation des Eudistes, en leur maison de Paris, confesseur du roi Louis XVI ; arrêté pour refus de serment et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Hourrier,* prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, à Paris ; écroué et massacré dans l'église des Carmes, pour refus de serment, à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Saintin *Huré,* prêtre insermenté du clergé de Paris ; écroué et massacré dans la prison de l'Abbaye. 1792. — Louis-Benjamin *Hurtrel,* prêtre habitué de l'église paroissiale de Saint-Paul, à Paris ; massacré dans les prisons de l'Abbaye pour refus du serment constitutionnel. 1792. — Jean-Baptiste *Jannin,* prêtre insermenté ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Jean *Lacan,* prêtre, chapelain de l'hôpital des Enfants-Trouvés, à Paris ; massacré dans l'église des Carmes pour refus du serment constitutionnel. 1792. — Pierre *Landry,* prêtre du clergé de Paris ; massacré dans l'église des Carmes, à l'âge de trente ans, pour refus du serment constitutionnel. 1792. — Pierre-Alexandre *de Langlade,* vicaire général de Rouen (Seine-Inférieure) ; écroué et massacré dans l'église des Carmes, à Paris, comme insermenté. 1792. — *Laporte,* vicaire à Brest (Finistère) ; arrêté à Paris comme insermenté ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Laugier,* prêtre de la maison de Saint-François de Sales, à Issy (Seine, arrondissement et canton de Sceaux) ; arrêté pour refus de serment ; conduit à Paris ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Laurent,* prêtre du clergé de Paris ; arrêté comme insermenté ; conduit à l'abbaye de Saint-Germain et massacré en ce lieu. 1792. — Robert *Lebis,* prêtre de la Congrégation des Eudistes, à Paris ; arrêté comme insermenté ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Louis-Ange *Lebreton,* né à Jussey, en Normandie, en 1752, prêtre et religieux Capucin, sous le nom de Père Pierre, dans la maison de Bayeux ; arrêté à Paris comme insermenté ; enfermé et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Olivier *Lefebvre,* prêtre du clergé de Paris, directeur spirituel de l'hôpital de la Miséricorde ; arrêté comme insermenté ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Urbain *Lefebvre,* prêtre du séminaire des Missions-Etrangères, à Paris ; arrêté comme insermenté ; conduit et massacré dans la prison des Carmes. 1792. — Charles-François *Legué,* prêtre, grand prédicateur de Paris ; arrêté comme insermenté ; enfermé et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Lemeunier,* vicaire à Mortagne-sur-Huisne (Orne) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et vint habiter Paris ; arrêté ; emprisonné et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Londiveau,* prêtre de Paris ; arrêté ; écroué et massacré aux Carmes pour refus de serment. 1792. — *Longuet,* prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin de Tours ; arrêté pour refus de serment ; conduit à Paris ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Lorette,* curé de Ham-devant-Marville (Moselle) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta près de ses paroissiens ; mis en réclusion, puis envoyé à Rochefort pour être déporté ; mort à l'âge de soixante-quinze ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *De Lu-*

bersac, prêtre, aumônier ordinaire de Madame Victoire de France, tante des rois Louis XVI et Louis XVIII ; massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Luzeau,* jeune prêtre du diocèse de Nantes ; arrêté au séminaire d'Issy, près Paris ; conduit et massacré aux Carmes. 1792. — Gaspard-Claude *Maignien,* curé dans le diocèse de Rouen (Seine-Inférieure) ; arrêté comme insermenté ; enfermé et massacré dans l'église des Carmes, à Paris. 1792. — Jean-Philippe *Marchand,* vicaire à Niort (Deux-Sèvres) ; emprisonné et massacré dans l'église des Carmes, à Paris, pour refus du serment constitutionnel. 1792. — *Martin,* prêtre habitué de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris ; arrêté comme insermenté ; écroué et massacré dans la prison de l'Abbaye. 1792. — René *Massey,* religieux de l'Ordre de Saint-Benoit ; arrêté, écroué et massacré dans l'église des Carmes, pour sa fidélité à l'Eglise catholique. 1792. — *Massin,* prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, à Paris ; arrêté comme insermenté ; emprisonné et massacré aux Carmes. 1792. — *Mauduit,* curé d'une paroisse du diocèse de Sens ; arrêté à Paris comme insermenté ; emprisonné et massacré aux Carmes. 1792. — François *de Meallet de Fargues,* prêtre du diocèse de Saint-Flour ; arrêté à Paris comme insermenté ; emprisonné et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Louis *Menuret,* supérieur de la communauté de Saint-François de Sales, à Issy, près Paris ; arrêté comme insermenté ; écroué et massacré aux Carmes. 1792. — Jean-Alexandre *Monge,* prêtre du diocèse d'Autun ; arrêté à Paris comme insermenté ; emprisonné et massacré aux Carmes. 1792. — Jean-Jacques *Morel-des-Prés,* né en Suisse, religieux Capucin, sous le nom de Père Apollinaire ; arrêté à Paris comme insermenté ; emprisonné et massacré aux Carmes. 1792. — Jean-Baptiste *Natível,* vicaire à Argenteuil (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles) ; arrêté à Paris comme insermenté ; emprisonné et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — René *Natível* (frère du précédent), vicaire à Longjumeau (Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil) ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Nézel,* prêtre insermenté ; emprisonné et massacré aux Carmes. 1792. — Antoine-Augustin *Nogier,* sacristain de l'église des Ursulines de la rue Saint-Jacques, à Paris ; massacré dans l'église des Carmes pour son attachement à la foi catholique. 1792. — Jules-Honoré-Cyprien *de Pazery-de-Thorame,* prêtre et docteur de Sorbonne ; arrêté pour refus de serment et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Joseph-Thomas *de Pazery-de-Thorame* (frère du précédent), prêtre, docteur de Sorbonne et sous-doyen de la cathédrale de Blois ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Pierre-François *de Pazery* (oncle des deux précédents), vicaire général de l'archevêque d'Arles, dignitaire sacristain de sa cathédrale ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Pey,* vicaire de Saint-Landry, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans la prison de l'Abbaye. 1792. — *Plaquin,* prêtre du diocèse de Tours ; arrêté comme insermenté au séminaire d'Issy, près Paris, et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Jean-Michel *Pontus,* prêtre insermenté ; massacré aux Carmes. 1792. — René-Nicolas *Poret,* prêtre du diocèse de Sens ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Augustin *Porlier,* prêtre du diocèse de Sens ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Quesneau,* curé d'Allonnes (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Saumur) ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Ratiau,* né à Bordeaux vers 1762, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris ; arrêté pour refus de serment et massacré dans les prisons de l'Abbaye. 1792. — Antoine-François *Ravinel,* originaire du diocèse de Nancy (Meurthe), jeune ecclésiastique du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris ; arrêté pour refus de serment et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Pierre *Rigault,* né à Compigny (Yonne, arrondissement de Sens, canton de Sergines), vicaire à Foucart (Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton de Fauville) ; arrêté comme insermenté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort à l'âge de soixante et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Robert,* jeune ecclésiastique du diocèse de Luçon ; arrêté à Paris, où il était venu faire ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Joseph-Pierre *Robert,* vicaire à Glénac (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton de Carentoir) ; arrêté en 1793 comme insermenté, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-huit ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Louis-François *Rosé,* prêtre, député du bailliage de Caux (Somme, arrondissement et canton d'Abbeville) aux États Généraux de 1789 ; refusa le serment de la constitution civile et se retira à Paris ; arrêté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Jean-César *de Rostaing,* né à Lyon le 24 décembre 1768, diacre de ce diocèse ; arrêté à Issy, près Paris ; conduit aux Carmes et massacré. 1792. — *Rousseau,* prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, directeur du séminaire de Laon, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Rousseau,* ancien jésuite, directeur spirituel des religieuses de la Visitation de la rue du Bac, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Saint-Remy,* prêtre insermenté ; massacré dans l'église des Carmes, à Paris. 1792. — *Saint-Sauveur,* chanoine semi-prébendé de l'autel de la Madeleine, dans le Trésor de l'église cathédrale de Sens ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — François-Urbain *Salins,* prêtre-bénéficier de l'église cathédrale de Couserans (Ariége) ; arrêté à Paris comme insermenté ; emprisonné et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Samson,* vicaire de la paroisse de Saint-Leu, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Jean-François

de Savine, prêtre, supérieur de la communauté des Clercs de Saint-Sulpice ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Seguin,* vicaire de la paroisse de Saint-André des Arts, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Simon,* prêtre du clergé de Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans les prisons de l'Abbaye. 1792. — Joseph-Martial *Texier,* vicaire de l'église paroissiale de Saint-Sulpice, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — Jean-Joseph *Thierry,* élève du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris ; arrêté comme insermenté au séminaire d'Issy et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Thomas,* prêtre, directeur spirituel des religieuses Ursulines de la rue Saint-Jacques, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Vareille-Duteil,* prêtre de la maison de Saint-François de Sales à Issy, près Paris ; arrêté en ce lieu ; conduit à Paris ; écroué et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Verrier,* prêtre insermenté ; massacré dans l'église des Carmes, à Paris. 1792. — Matthieu-Nicolas *Villecrochin,* ex-jésuite, directeur spirituel des religieuses du monastère de Belle-Chasse ; arrêté comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes. 1792. — *Volondat,* prêtre du diocèse de Limoges ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans la prison des Carmes. 1792.

Le vénérable Père Léonard *Garreau,* de la Compagnie de Jésus [1]. XVIIe siècle.

IIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Gérard *Alexandre,* chanoine de l'église collégiale de Saint-Symphorien de Reims (Marne) ; persécuté pour sa foi et brûlé vif dans cette ville. 1792. — Claude *Allier,* curé de Chambonas (Ardèche, arrondissement de Largentière, canton des Vans) ; condamné à mort et exécuté à Privas comme agent et complice de la confédération du *Camp de Jalès,* dont le but était religieux et monarchique. 1793. — André-Abel *Alricy,* prêtre du clergé de Paris, massacré pour sa fidélité à l'Eglise catholique. 1792. — René-Marie *Andrieux,* prêtre séculier de la Congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris ; massacré pour sa foi, à l'âge de cinquante ans. 1792. — Pierre-Paul *Balsac,* prêtre de la Congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris ; arrêté comme insermenté et emprisonné au séminaire de Saint-Firmin ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-deux ans. 1792. — Jean-Charles-Marie *Bernard-du-Cornillet,* prêtre, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor de Paris ; arrêté pour refus de serment et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de trente-trois ans. 1792. — Michel-André-Sylvestre *Binard,* prêtre et professeur au collége de Navarre, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de cinquante ans. 1792. — Nicolas *Bise,* prêtre de la Congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris ; massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, pour refus de serment. 1792. — Claude *Bochot,* prêtre et supérieur de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, à Paris ; massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de soixante-douze ans. 1792. — Jean-François *Bonnet-de-Radal,* prêtre de la Congrégation des Génovéfains, à Paris ; massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, pour refus de serment. 1792. — Pierre *Brisse,* prêtre et chanoine de la cathédrale de Beauvais ; massacré au séminaire de Saint-Firmin, à Paris, pour refus de serment. 1792. — Jean-Charles *Caron,* prêtre du séminaire de Saint-Firmin, à Paris ; massacré pour refus de serment, à l'âge de cinquante-neuf ans. 1792. — Nicolas *Collin de Genevrières,* prêtre du séminaire de Saint-Firmin, à Paris ; immolé à l'âge de soixante ans, pour refus de serment. 1792. — Bertrand-Antoine *de Copenne,* vicaire d'une paroisse du diocèse de Paris, massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, pour refus de serment. 1792. — Sauveur *Costa,* prêtre du clergé de Paris ; massacré au séminaire de Saint-Firmin, pour refus de serment, à l'âge de trente-neuf ans. 1792. — Pierre *de Bets,* né à Excideuil (Dordogne, arrondissement de Périgueux), en 1763, prêtre du diocèse de Périgueux ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité (1792) ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort à l'âge de trente et un ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean *Drand,* prêtre et chanoine régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, au diocèse de Nancy ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 ; emprisonné en 1793, puis déporté au-delà des mers ; mort à

1. Voir le *Martyrologe de France* du 2 septembre (tome x, page 408).

l'âge de cinquante-quatre ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jacques *Dufour,* vicaire de la paroisse de Maisons-sur-Seine (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Saint-Germain en Laye); arrêté comme insermenté au séminaire de Saint-Firmin, à Paris, et massacré en ce lieu. 1792. — Denis-Claude *Duval,* vicaire de l'église paroissiale de Saint-Etienne du Mont, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré à l'âge de cinquante-trois ans. 1792. — Joseph *Falcoz,* prêtre du diocèse de Paris; arrêté comme insermenté, emprisonné et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de soixante-sept ans. 1792. — Marie-Antoine-Philippe *Fauconnet,* prêtre et supérieur du séminaire de la Sainte-Famille des Trente-Trois, à Paris; arrêté comme insermenté, et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de trente-sept ans. 1792. — Gilbert-Jean *Fautrel,* prêtre de la Congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté, et assassiné dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de soixante-trois ans. 1792. — Eustache *Félix,* prêtre de la Congrégation des Doctrinaires, procureur de leur maison de Paris; arrêté comme insermenté, emprisonné et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de cinquante-six ans. 1792. — Louis-Jean *François,* prêtre de la Congrégation de Saint-Lazare, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. Philibert *Fougères,* curé de la cathédrale de Nevers et membre de la chambre supérieure du bureau diocésain de cette ville; ne fit pas le serment constitutionnel de 1791 et se réfugia à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Pierre-Jean *de Garrigues,* prêtre du diocèse de Paris; arrêté pour refus de serment et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Nicolas *Gaudreau,* prêtre habitué de l'une des églises paroissiales de Paris; arrêté pour refus de serment et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Etienne-Michel *Gillet,* prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Georges-Jérôme *Giroust,* jeune prêtre du séminaire de Saint-Firmin, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans son séminaire, à l'âge de vingt-sept ans. 1792. — Joseph-Marie *Gros,* né à Lyon en 1742, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — *Guérin,* prêtre insermenté, massacré dans l'église des Carmes, à Paris. 1792. — Jean-Henri *Grillet,* lazariste, supérieur du séminaire de Beauvais; arrêté comme insermenté, conduit à Paris et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Julien-François-Jean *Hédouin,* jeune prêtre du clergé de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de trente-deux ans. 1792. — Pierre-François *Hénocque,* prêtre, professeur au collége du cardinal Lemoine, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Charles-Louis *Hurtrel,* prêtre et religieux de l'Ordre des Minimes, dans leur couvent de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans la prison de l'abbaye. 1792. — Pierre-Louis *Joret,* jeune prêtre du clergé de Paris; arrêté pour refus de serment et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de trente et un ans. 1792. — Yves-André *Guillou de Kerenrun,* né en Bretagne en 1742, prêtre et proviseur de la maison de Navarre, à Paris, vice-chancelier de l'Université; arrêté comme insermenté et massacré au séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de quarante-quatre ans. 1792. — Jean-Joseph *Ladevèze,* prêtre du diocèse de Rodez, vicaire desservant l'Hôtel-Dieu de Paris; arrêté comme insermenté et massacré au séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Jacques *de Lalande,* prêtre de la maison des Nouveaux-Convertis, à Paris, arrêté pour refus de serment et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Gilles-Louis-Symphorien *Lanchon,* vicaire de la paroisse de Saint-Côme, de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Louis-Jean-Martin *Lasnier,* prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Michel *Lebert,* curé de la paroisse de la Madeleine, à Paris; arrêté pour refus de serment et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Pierre-Florent *Leclerc,* diacre du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Jean-Charles *Legrand,* prêtre et professeur de philosophie au collége de Lisieux, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Jean *Lemaître,* prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Jean-Thomas *Leroy,* prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré au séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Antoine-Pierre *de la Condamine-de-Lescure,* né en 1737, prêtre, chanoine, vicaire général, official-métropolitain et grand archidiacre de Reims; massacré dans cette ville à l'âge de cinquante-cinq ans. 1792. — Julien *de Lezan,* prêtre du diocèse de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de trente et un ans. 1792. — Jean-Pierre *de Lezan,* vicaire en la paroisse de Dugny (Seine, arrondissement et canton de Saint-Denis); arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Martin-François-Alexis *Loublier,* prêtre du collége de Boncourt, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Claude-Louis *Marmotan,* curé de Compans (Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Claye); expulsé de son église pour refus du serment constitutionnel; se réfugia à Paris; arrêté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de quarante-quatre ans. 1792. — Claude-Sylvain *Maynaud,*

prêtre du clergé de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — François-Joseph *Meunier,* prêtre, du clergé de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de vingt-neuf ans. 1792. — Marie-François *Moufle,* vicaire en la paroisse de Saint-Merry, à Paris; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791; massacré dans les rues de Paris, à l'âge de trente-huit ans. 1792. — Joseph-Louis *Oviefve,* prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de quarante-quatre ans. 1792. — Jean-Michel *Phélippeaux,* prêtre de Paris, chanoine du collége de Navarre, arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de quarante-neuf ans. 1792. — Claude *Pons,* né au Puy (Haute-Loire), le 3 octobre 1729, chanoine régulier de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de soixante-trois ans. 1792. — Pierre *Potier,* prêtre de la Congrégation des Eudistes, supérieur du grand séminaire de Rouen; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel et se réfugia à Paris; arrêté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de cinquante-six ans. 1792. — Jacques-Eléonore *Rabé,* prêtre du diocèse de Coutances, exerçant son saint ministère dans l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de quarante-deux ans. 1792. — Pierre-Robert-Michel *Régnier,* prêtre du clergé de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de trente-sept ans. 1792. — Pierre-Louis *de la Rochefoucauld-Bayers,* né dans le diocèse de Périgueux le 13 octobre 1744, évêque de Saintes depuis 1782, député du bailliage de Saintes aux Etats Généraux de 1789; refusa le serment constitutionnel; arrêté et massacré dans l'église des Carmes, à l'âge de quarante-huit ans. 1792. — François-Joseph *de la Rochefoucauld* (frère du précédent), évêque de Beauvais depuis le 22 juin 1772, né à Angoulême en 1735, député aux Etats Généraux par le clergé du bailliage de Clermont-en-Beauvoisis; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans l'église des Carmes à l'âge d'environ cinquante-sept ans. 1792. — Eloi *Hergue du Roule,* prêtre, desservant l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de cinquante-deux ans. 1792. — Nicolas-Charles *Roussel,* prêtre de la Congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; arrêté pour refus de serment et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de soixante-deux ans. 1792. — Jacques *Fangouse de Sortret,* prêtre du clergé de Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Jacques-Louis *Schmid,* curé du collége du Cardinal-Lemoine, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Jean-Antoine *Second,* prêtre desservant de l'hospice de Notre-Dame de la Pitié, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de cinquante-huit ans. 1792. — Antoine-Claude-Auguste *Beaupoil de Saint-Aulaire,* prêtre insermenté, massacré au séminaire de Saint-Firmin, à Paris, à l'âge de vingt-sept ans. 1792. — Pierre *Saint-James,* prêtre desservant de l'hospice de Notre-Dame de la Pitié, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de quarante-huit ans. 1792. — Pierre-Jacques *Turménies,* prêtre, grand-maître de la maison de Navarre, à Paris; arrêté comme insermenté, et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de quarante-huit ans. 1792. — François-Xavier-Gérard *de Vachères,* né à Reims (Marne), en 1732, chanoine de la cathédrale de cette ville; arrêté comme insermenté et massacré à Reims à coups de sabre et de baïonnette, à l'âge de soixante ans. 1792. — Charles-Victor *Veret,* prêtre du diocèse de Lyon; arrêté à Paris pour refus de serment et massacré au séminaire de Saint-Firmin. 1792. — Nicolas *Verron,* prêtre, directeur spirituel des religieuses du couvent de Sainte-Aure, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de cinquante et un ans. 1792. — Guillaume *Violard,* prêtre insermenté du clergé de Paris; massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de trente-deux ans. 1792. — Jean-François-Marie-Benoît *Vourlat,* prêtre, ex-jésuite, résidant à la maison des Eudistes, à Paris; arrêté comme insermenté et massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, à l'âge de soixante-deux ans. 1792.

IVe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Bouvret,* prêtre et chanoine de la collégiale de Brienon (Yonne, arrondissement de Joigny), né dans cette ville en 1762; arrêté et transféré à Paris en 1794; condamné à mort

par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme fanatique ; exécuté à l'âge de trente-deux ans. 1794. — *Capy,* prêtre du diocèse de Meaux; arrêté pour refus de serment et égorgé dans la prison de cette ville. 1791. — Nicolas *Delatre,* curé d'Ornes (Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Charny) ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel (1791) et celui de liberté-égalité (1792) ; déporté au-delà des mers, mort à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre *Duchesne,* curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Meaux (Seine-et-Marne) ; massacré comme insermenté dans les rues de cette ville. 1792. — Louis-Pierre *Gaudin,* curé d'Hautefeuille (Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de Rozoy-en-Brie); refusa le serment constitutionnel de 1791 et se réfugia à Meaux ; arrêté dans cette ville et massacré. 1792. — Chrétien-Nicolas *Georgin,* né à Metz, prêtre prébendé de l'église cathédrale de Nancy; emprisonné en 1793 pour refus du serment constitutionnel de 1791, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre-Louis *Gervais,* né à Montreuil-en-Caux (Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe, canton de Tôtes) le 9 juillet 1753 ; arrêté à Paris et massacré dans la prison de l'Abbaye. 1792. — Jacques *Hébert,* curé de Ségy (Seine-et-Marne); refusa le serment constitutionnel de 1791, s'éloigna de sa cure et se réfugia à Meaux ; arrêté et égorgé dans les prisons de cette ville. 1792. — Jacques-Etienne *Joudioux,* né à Hérisson (Allier, arrondissement de Montluçon), curé de Neuville (canton d'Hérisson); refusa le serment constitutionnel et fut expulsé de sa cure ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Moulins, puis envoyé à Rochefort et déporté ; mort à l'âge de cinquante-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Marie-Maurice *Roland de Kerloury,* curé de Plouguiel (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Tréguier) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; passa en Angleterre, puis rentra en France ; massacré par les agents de la persécution. 1795. — Hyacinthe *Lelivec,* né à Quimper (Finistère) en 1722, prêtre, ex-jésuite ; passa en Allemagne lors de la suppression de la Compagnie de Jésus, puis rentra en France et devint aumônier du couvent des Filles du Calvaire, à Paris ; arrêté comme insermenté et massacré dans les prisons de la Force, à l'âge de soixante-dix ans. 1792. — Jean-Louis *Meignein,* prêtre du diocèse de Meaux (Seine-et-Marne), chapelain de l'hôpital de cette ville ; arrêté comme insermenté et massacré dans les prisons de Meaux. 1792. — Etienne-Charles *Paquot,* né à Reims (Marne) en 1732, curé de la paroisse Saint-Jean de cette ville ; refusa le serment constitutionnel et fut expulsé de son église ; arrêté et massacré dans les rues de la ville. 1794. — Hugues *Pasquier,* prêtre et chapelain de la cathédrale de Meaux ; massacré dans les prisons de cette ville pour refus de serment. 1791. — Jean *Romain,* doyen de l'église collégiale et paroissiale de Chêne-le-Pouilleux (diocèse de Reims) ; refusa le serment constitutionnel et se réfugia à Reims ; arrêté et assassiné sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à l'âge de trente-huit ans. 1792.

La vénérable Marie *de Lumagne,* fondatrice de l'Institut des Filles de la Providence de Dieu [1]. 1657.

Ve JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Florent *Dumontet de Cardaillac,* chanoine et vicaire général de Castres (Tarn), né au château du Mazet, paroisse de Janaillac (Haute-Vienne, arrondissement de Saint-Yrieix, canton de Nexon) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort à l'âge de quarante-sept ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Joseph *Herbert,* né aux Aubiers (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton de Châtillon-sur-Sèvre), curé de Maillé (Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Vouillé) ; arrêté comme insermenté, puis condamné à mort comme brigand de la Vendée, par le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, siégeant à La Rochelle. 1793. — Anne-Alexandre-Charles-Marie *Lanfant,* né à Lyon le 9 septembre 1726, prêtre, ex-jésuite, grand prédicateur du XVIIIe siècle ; arrêté à Paris comme insermenté et massacré dans les prisons de l'Abbaye. 1792. — Armand *Chapt-de-Rastignac,* né au château de Laxion, en Périgord, en 1726, vicaire général d'Arles, abbé de Saint-Mesmin, au diocèse d'Orléans ; arrêté comme insermenté, à Paris, et massacré dans la prison de l'Abbaye, à l'âge de soixante-six ans. 1792. — *Valfrembert,* né à Alençon (Orne) en 1766, prêtre et religieux Capucin du couvent de cette ville ;

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 4 septembre (tome x, page 442).

refusa le serment constitionnel de 1791 et se réfugia à Rome, dans un couvent de son Ordre; revint à Alençon et fut massacré dans cette ville. 1792.

Marguerite de Nevers, comtesse de Tonnerre [1]. 1308. — Le vénérable *Pierre de Bourbon*, reclus [2]. 1639. — Le vénérable *Alvise*, évêque d'Arras [3]. 1147.

Le Très-Révérend Père JEAN-BAPTISTE RAUZAN, fondateur et premier supérieur général de la Société des Missions de France (aujourd'hui Société des Prêtres de la Miséricorde, sous le titre de l'Immaculée Conception), et supérieur de la Congrégation des Dames de Sainte-Clotilde. 1847.

Jean *Hue*, martyr de la foi. Né le 15 janvier 1837 à Flers (Orne, arrondissement de Domfront), il fut ordonné prêtre le 24 décembre 1854 et nommé vicaire à Igé (arrondissement de Mortagne-sur-Huisne, canton de Bellême). Le 31 mai 1864 il quittait ce poste pour se consacrer à l'œuvre des Missions-Etrangères. Il fut massacré, avec Michel *Tay*, prêtre chinois, à Kien-Kiang, dans le Szu-Tchouan oriental (Chine) par les infidèles qu'il voulait amener à la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 1873.

LE T.-R. P. JEAN-BAPTISTE RAUZAN,

FONDATEUR ET PREMIER SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE FRANCE,

SUPÉRIEUR DE LA CONGRÉGATION DES DAMES DE SAINTE-CLOTILDE.

1847. — Pape : Pie IX. — Roi de France : Louis-Philippe.

Jean-Baptiste Rauzan naquit le 5 décembre 1757, à Bordeaux, au sein d'une de ces familles patriarcales que Dieu se plaît à bénir, et où il fait volontiers choix de ses ministres : il était l'aîné de sept enfants, dont le plus jeune embrassa également l'état ecclésiastique. Tous furent admirablement préparés à une vie solidement chrétienne par leur pieuse mère qui les habitua de bonne heure à rechercher la vertu par instinct, avant même que leur raison pût la connaître. Grâce à ses leçons, Jean-Baptiste fut, dès son enfance, le modèle de ses compagnons, par son obéissance et par un travail assidu, au moyen duquel il suppléait avec avantage au talent équivoque d'une conception prompte, que Dieu lui avait refusé.

Ces heureuses dispositions, aidées et développées en lui par les exemples de deux saints prêtres, l'amenèrent peu à peu à choisir pour lui-même la carrière ecclésiastique. Mais sa vocation fut dès le principe mise à l'épreuve et il rencontra pour la suivre les mêmes difficultés que saint François de Sales. Son père s'y étant opposé, Jean-Baptiste, pour lui obéir, se livra à l'étude du droit ; mais en même temps il consacra tous ses moments de loisir à l'étude de la théologie. Eclairé par tant de sagesse et de persévérance, son père céda de lui-même à l'appel de Dieu : Jean-Baptiste entra au séminaire, et, le 25 mai 1782, il recevait le sacerdoce des mains de Mgr de Saint-Sauveur, évêque de Bazas. Deux ans après, il obtint son diplôme de docteur en théologie, puis demeura quelque temps sans emploi dans sa famille, où il témoigna, par sa sollicitude pour les jeunes gens de la paroisse, quelle serait la prédilection de toute sa vie. Nommé vicaire de Saint-Pro-

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 5 septembre (tome x, page 487). — 2. *Ibid.*
3. Nous avons esquissé sa notice au 5 septembre (*Petits Bollandistes*, tome x, page 526).

jet, sa réserve, son zèle, aussi éclairé que prudent, lui attirèrent bientôt la confiance de tous : il ne s'y fit pas moins remarquer par son amour pour les pauvres, en particulier pour les enfants des pauvres, qu'il était heureux d'appeler près de lui et de gagner à Dieu par ses aumônes. C'est là que, après une absence de quelques mois pendant lesquels il dirigea le petit séminaire de Saint-Raphaël, l'abbé Rauzan, devenu curé de la paroisse, prit bientôt rang parmi les orateurs, très-rares à cette époque, et afin de développer davantage le talent qu'il avait reçu pour la chaire, se mit à l'école de deux orateurs célèbres, le P. Beauregard et Mgr de Roquelaure, les étudia, les consulta et mit tous ses soins à profiter de leurs sages conseils.

Sur ces entrefaites éclata la Révolution qui interrompit brusquement ses travaux et le jeta dans l'exil. L'abbé Rauzan partit pour l'Angleterre, déguisé en soldat, n'échappant qu'à grand'peine, par une protection particulière de Dieu, aux recherches et aux balles des soldats de la République. Arrivé à Londres, il donna tous ses soins au salut de ses compatriotes et accepta des conférences avec les ministres protestants. Son séjour y fut de courte durée : au bout d'un an il se rendit à Liége, où il se lia avec l'abbé Augé, et bientôt après à Anvers, où il déploya ses talents oratoires. Ce fut dans cette ville qu'il prononça sur la Providence un admirable discours, après lequel Mgr l'évêque d'Anvers, qui était présent, le fit appeler : « Vous avez admirablement parlé de la Providence », dit-il ; « je veux être votre Providence ». L'abbé Rauzan devint dès lors l'hôte et l'ami de l'évêque. Malgré cela, son séjour à Anvers ne fut pas long, car il dut fuir bientôt devant les armées républicaines, et après avoir été peu de temps à Munster et à Dusseldorf, il se fixa enfin à Berlin, où il entra comme aumônier chez une comtesse. Les vertus de l'abbé Rauzan ne tardèrent pas à faire impression dans la capitale : d'abord son désintéressement, que rendait d'autant plus méritoire la situation précaire de l'exilé et qui se manifesta dans le refus constant de sommes d'argent qui lui furent offertes ; puis son dévouement pour ses compatriotes malheureux ; et surtout son zèle infatigable pour sauver les âmes. Il eut la consolation de ramener à Dieu la comtesse, sa bienfaitrice, et il fut particulièrement heureux de reconnaître ainsi la généreuse hospitalité que cette dame lui avait offerte, et qu'il ne voulut jamais échanger contre des propositions plus brillantes.

Les talents aussi vrais que modestes de l'abbé Rauzan ne tardèrent pas à être appréciés, tant dans ses rapports avec les personnes les plus instruites que dans la chaire chrétienne, où il fut souvent appelé. A Berlin, comme à Bordeaux, il porta sa sollicitude du côté des jeunes gens : et parmi eux il eut le bonheur d'amener à Dieu une âme d'élite, le P. Magalon, qui était alors page du roi de Prusse, et qui fut plus tard fondateur de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu.

Cependant la France commençait à retrouver un calme depuis longtemps inconnu : l'abbé Rauzan, comme tous les exilés, s'empressa de rentrer dans sa patrie et vint à Paris avec l'intention d'y continuer l'œuvre de la sanctification des âmes. Il y demeura fort peu de temps ; après quelques sermons qui attirèrent sur lui l'attention publique, son humilité s'effraya, et, soit pour l'abriter, soit pour répondre à l'appel de Mgr d'Aviau, son nouvel archevêque, il regagna son diocèse, où il reçut dès son arrivée les plus grandes marques de confiance et de distinction : Mgr d'Aviau le choisit pour vicaire général honoraire et le chargea de la visite d'une partie du

diocèse de l'arrondissement de Blaye. Cette première mission de confiance remplie, il dut employer son talent de prédicateur à remédier aux maux produits par la Révolution : il prêcha à Bordeaux, sur l'invitation de son archevêque, une mission des plus fructueuses, à la suite de laquelle un canonicat lui fut offert. L'abbé Rauzan refusa avec le désintéressement le plus délicat en faveur d'un ecclésiastique pauvre, et, resté libre et sans emploi, toujours fidèle au penchant qui l'attirait vers l'enfance, il reprit avec bonheur ses catéchismes auxquels il consacra tous ses soins et qu'il n'interrompit que pour aller par obéissance prêcher un Carême à Lyon, en 1806. La volonté de Dieu allait se manifester dans cette ville. Le cardinal Fesch formait le projet de fonder dans son diocèse une maison de missionnaires destinés à venir en aide au clergé des paroisses : mais il fallait avant tout un supérieur à cette maison, et M. Courbon, vicaire général, fut chargé de s'en occuper. Les succès de l'abbé Rauzan dans la prédication et sa piété dans la célébration du saint sacrifice de la messe fixèrent le choix du grand vicaire, qui s'empressa de le signaler au cardinal. Celui-ci, sûr du dévouement de l'abbé Rauzan, s'occupa aussitôt de le demander à l'archevêque de Bordeaux ; mais ce fut avec peine que Mgr d'Aviau se rendit aux instances du cardinal. L'entreprise des missions fut aussitôt menée avec une grande activité. Les événements, du reste, semblèrent s'y prêter de la manière la plus inattendue : car Napoléon, mécontent de son oncle, trop bon, à son gré, pour le souverain Pontife, le rappela de Rome, et le cardinal, débarrassé du soin de toute autre affaire, obtint de l'empereur l'approbation de son projet et installa immédiatement les missionnaires à Lyon, sous la direction de leur supérieur qui fut nommé en même temps chanoine de la métropole, membre du conseil de l'archevêque et grand vicaire honoraire.

Les débuts des missionnaires à Lyon furent très-brillants : ils venaient même d'obtenir de l'empereur une vive approbation, quand, par un soudain retour, celui-ci, irrité de la résistance de Pie VII, et enveloppant dans sa haine contre le clergé la société naissante, lui fit interdire tout exercice du ministère dans les paroisses. La société dissoute ne fut néanmoins pas entièrement détruite : une partie de ses membres demeura à Lyon, et le cardinal Fesch prit avec lui, à Paris, les abbés Rauzan et Guyon, qui firent depuis partie de sa famille. La vie que l'abbé Rauzan mena à Paris est peu connue ; bien qu'il fût chapelain de l'empereur, il préférait toujours le silence et l'obscurité : cependant il fut deux fois obligé de prêcher devant lui. Dans son premier discours, il exposa le mystère de la croix avec tant de foi et de simplicité qu'il en reçut immédiatement les félicitations du souverain. Son second discours, malheureusement détruit, comme le précédent, par l'auteur lui-même, fut encore plus à sa gloire par la manière loyale et en même temps habile, avec laquelle il sut, dans l'éloge funèbre du cardinal Caprara, respecter les droits de l'Eglise, tout en ménageant les susceptibilités du pouvoir.

Cependant les difficultés entre le Pape et le souverain devenaient de jour en jour plus grandes : une commission ecclésiastique fut choisie pour statuer sur le différend ; mais les membres éminents du clergé qui la composaient, n'ayant pas donné la solution désirée, l'empereur convoqua aussitôt un Concile national, et celui-ci sembla au début devoir être plus docile. Peut-être même allait-il trahir tout à fait ses devoirs, sans une parole de l'abbé Rauzan, qui amena heureusement plusieurs évêques à se rétracter : ces évêques furent emprisonnés, mais l'Eglise de France était sauvée.

Après ces événements, l'abbé Rauzan demeura encore trois ans à Paris, donnant ses soins à toutes les œuvres de piété, et se préparant par la retraite, la prière et l'étude, à reprendre l'œuvre à laquelle il songeait toujours, et qui était si nécessaire à l'Eglise à cette époque. L'ignorance, en effet, était générale parmi les chrétiens ; les uns avaient oublié, les autres n'avaient même pas appris leurs devoirs envers Dieu. Ceux qui, par exception, savaient encore ce qu'ils lui devaient, n'osaient le prier par respect humain ; car la haine pour la religion avait été très-vive, et elle subsistait encore dans bien des cœurs. Or, les missions combattaient précisément tous ces obstacles : elles ouvraient sur le peuple tous les canaux par lesquels la grâce arrive dans l'âme et la prépare : elles instruisaient, en mettant la parole évangélique à la portée de tous, savants et ignorants, en attirant sur elle par des prières bien plus nombreuses, les bénédictions de Dieu qui la fécondent. Puis l'entraînement qu'elles produisent, ce courant religieux qui passe à travers une ville pendant les missions, aident la faiblesse, font taire les préjugés, en un mot, élèvent au-dessus du respect humain. Et après ce premier résultat obtenu, les cantiques, les cérémonies plus solennelles, la parole de Dieu plus touchante, quelquefois la plus grande facilité de faire connaître à des confesseurs étrangers, des aveux qui pèsent depuis longtemps, apporte le salut à un grand nombre d'âmes. Telle est la mission, tels sont, en résumé, ses fruits, qu'il tardait à l'abbé Rauzan de procurer à sa patrie si éprouvée et d'autant plus aimée.

Ce fut en 1814 qu'il trouva la possibilité de reprendre ses travaux si prématurément renversés. Le vainqueur de l'Europe était exilé, et son captif libre de nouveau sur la chaire de Saint-Pierre : l'Eglise assemblait les fidèles autour des chaires, et le peuple entendait avec bonheur la parole de Dieu si longtemps muette ; il revoyait avec attendrissement les cérémonies proscrites depuis tant d'années, dont plusieurs se souvenaient à peine. A la vérité, à côté de cela il y avait contre l'Eglise une haine des plus vives : c'étaient ses ennemis trompés dans leurs espérances, les renégats qui ne pouvaient lui pardonner leur crime ; c'étaient aussi les ennemis du trône qui recommençaient la guerre contre les deux puissances unies, et répandaient à profusion sur l'une et sur l'autre les mensonges les plus grossiers. L'abbé Rauzan voyait tout cela : il accepta l'espoir et la lutte. Il venait d'être nommé chapelain du roi, et de conquérir l'amitié d'un homme puissant, du cardinal Talleyrand-Périgord : mais là n'était pas sa voie ; il abandonna les honneurs et de nouveau reprit patiemment son œuvre. Cette fois, Dieu semblait le favoriser ; il lui envoya un homme également remarquable par sa naissance, ses talents et sa fortune, l'abbé de Forbin-Jeanson, qui s'offrit à l'abbé Rauzan, et l'aida puissamment par l'influence que lui donnaient son nom et sa famille. Ils s'installèrent aussitôt dans une petite maison de la rue Notre-Dame des Champs avec les premiers missionnaires de Lyon et deux autres ecclésiastiques. La maison était pauvre, son ameublement plus pauvre encore ; mais Dieu lui accorda d'être protégée par l'abbé Frayssinous, MM. Augé et Liautard, et surtout par M. Legris-Duval ; elle eut en outre le bonheur d'intéresser la piété de plusieurs dames illustres, et grâce au zèle qu'elles déployèrent, ainsi qu'aux aumônes qu'elles obtinrent pour eux, les ouvriers évangéliques purent dès le commencement de 1815 inaugurer leurs travaux.

Les missions données à cette époque sont très-nombreuses : disons un mot de celles auxquelles l'abbé Rauzan prit part et qui furent les plus importantes. La première, donnée à Beauvais, fut malheureusement interrompue

par les Cent-Jours, pendant lesquels l'abbé Rauzan suivit le roi à Gand, pour n'en revenir avec lui qu'après la chute nouvelle et définitive de Napoléon. La petite maison de Notre-Dame des Champs avait été respectée : le Supérieur y réorganisa promptement son personnel, puis ouvrit au mois de novembre la mission d'Orléans, féconde en résultats les plus beaux, que de pieuses associations entretinrent longtemps dans la ville. Tout n'y avait cependant pas été facile ; des contrariétés s'étaient présentées ; mais l'abbé Rauzan, par sa prudence, et par l'onction persuasive que l'on trouve dans l'oubli de soi-même et dans l'amour des âmes, triompha de toutes les résistances, et ramena même les plus endurcis dans le giron de l'Eglise. Le même succès se renouvela à Angers, malgré les efforts des impies qui furent réduits au silence autant par la patience et la dignité des prédicateurs que par l'attitude chrétienne et dédaigneuse de la population ; puis à Nantes, où deux faits assez remarquables se produisirent : le théâtre y fut entièrement laissé désert malgré les efforts du directeur, et la croix de mission, par une circonstance aussi fortuite qu'émouvante, fut plantée à l'endroit même où Charette avait été fusillé.

A la suite de ces premiers travaux, les missionnaires se divisèrent en deux groupes, afin de pouvoir répondre à toutes les demandes : l'un de ces groupes, dirigé par l'abbé de Forbin-Jeanson, alla évangéliser Poitiers et Tours, tandis que l'autre, présidé par l'abbé Rauzan, allait donner une mission à Caen, où le succès se fit un peu attendre, mais où ensuite la pêche fut vraiment miraculeuse. Ce fut dans cette ville qu'il tomba malade de fatigue et dut un instant céder sa place à l'abbé Guyon. Celle de toutes les missions qui répondirent le mieux aux aspirations du cœur du saint prêtre, fut, sans contredit, celle de Bordeaux, sa patrie, qu'il aimait tant, et à laquelle il fut heureux d'apporter les bénédictions de Dieu.

La petite société multipliait ses travaux : en 1817 et 1818, Arles, Grenoble, Clermont, furent successivement évangélisés, et presque partout le fruit des prédications se manifestait par des réconciliations éclatantes. Mais presque partout aussi la contradiction qui s'était attachée à Jésus-Christ s'attachait également à son œuvre : à Bayonne et à Toulon le P. Rauzan eut à subir les injures violentes des ennemis de la religion, qui s'efforçaient par tous les moyens de paralyser l'action de son zèle ; néanmoins, la grâce l'emportait toujours et Dieu continuait à bénir visiblement les travaux de ses ministres. Il leur donnait même de temps en temps de ces joies qui font oublier au missionnaire toutes les autres peines, et lui rendent un courage nouveau pour sa tâche si souvent difficile ; ainsi fut pour le P. Rauzan le succès inespéré qu'il obtint auprès des galériens de Toulon et qui demeura une de ses grandes consolations jusqu'à la fin de sa vie. C'est peut-être à Paris que le succès fut plus chèrement acheté que partout ailleurs : les méchants s'étaient ligués, les mauvais journaux redoublant d'injures et d'efforts avaient soulevé tant de haine, que les missionnaires eux-mêmes y coururent les plus grands dangers et que leur ministère fut loin d'y obtenir les fruits qu'ils s'étaient promis ; cependant, grâce à l'intervention du gouvernement et aux bonnes intentions des vrais fidèles, leur prédication ne fut pas entièrement inféconde, et le P. Rauzan en reçut plus tard les plus sérieux témoignages. Ceci se passait dans les premières années de l'épiscopat de Mgr de Quélen, en 1821-1822.

Pendant les deux années suivantes, le P. Rauzan se donna peu aux missions ; ce qui l'occupa davantage, ce furent les retraites ecclésiastiques, et l'établissement d'associations et de confréries destinées à conserver les

heureux effets des missions : l'action la plus importante de sa vie à cette époque, fut l'oraison funèbre de Louis XVIII qu'il prononça en 1824. Rentré dans la lice, le P. Rauzan recueillit l'année suivante une abondante moisson de joies, car Dijon, Strasbourg, Besançon répondirent avec un ensemble merveilleux à la voix des missionnaires, et particulièrement ces deux dernières villes où la garnison entière avec ses chefs rendit tout respect humain, non-seulement impuissant, mais impossible, par son empressement à accomplir les devoirs de chrétiens. La mission de Rouen fut loin d'être aussi consolante, et des troubles y éclatèrent même avec violence; mais peu de temps après la Providence réconforta le courage de ses apôtres par celle de Lyon où le P. Rauzan, toujours vivant dans les souvenirs, fut largement consolé par les nombreuses conversions qui eurent lieu.

Cependant l'opposition grandissait de jour en jour : malgré leurs éloquents défenseurs à la Chambre, malgré le bon vouloir d'un gouvernement trop peu énergique, les missionnaires voyaient les obstacles se multiplier devant eux, et de vrais troubles éclater à chaque instant à l'instigation de l'impiété : ainsi à Chartres en 1827, et en 1828 à Limoges et à Tulle, qui furent presque les dernières données par la petite société, avant la révolution de 1830. Les reproches faits aux missionnaires, les calomnies répandues contre leur œuvre, furent à la vérité reconnus par des hommes instruits comme autant de mensonges. Nous ne voulons pas dire toutes les inventions inspirées par la haine des méchants, pas plus qu'il ne nous est possible en ce court abrégé de faire connaître les apologies nombreuses qui vinrent consoler les missionnaires et soutenir leur confiance. Du reste, peu des récriminations de leurs ennemis étaient nouvelles, et la plupart tombaient d'elles-mêmes. Le P. Rauzan ne s'en effrayait nullement; jamais sa confiance n'en fut ébranlée et sa sérénité au milieu des luttes les plus vives demeurait entière, grâce à la persuasion profonde où il était, que les contradictions ne peuvent rien contre l'œuvre de Dieu qui les permet, se réservant de les faire cesser à son heure. Dieu, en effet, bénissait les efforts de ses apôtres : les associations nombreuses, qu'ils avaient fondées pour continuer au milieu des peuples l'œuvre des missions, subsistaient toujours et affirmaient la persévérance de ces conversions nombreuses, que les incrédules se plaisaient tant à traiter de passagères : il serait trop long d'examiner une à une ces diverses associations ou confréries, voyons-en du moins l'ensemble et le caractère général. Invariable dans le bien qui était son but, faisant volontiers plier ses plans particuliers quand il le reconnaissait utile ou au salut du prochain ou à la gloire de Dieu, ennemi de ce qui met en dehors des devoirs communs, préférant même de beaucoup leur exact accomplissement aux œuvres extraordinaires, oublieux de lui-même, vivant, priant, agissant toujours pour Dieu et pour les âmes, le P. Rauzan anima du même esprit toutes les institutions qu'il avait fondées. Ainsi on peut voir dans les associations établies à Sainte-Geneviève en 1822, soit pour les hommes soit pour les dames, où il exige de chaque membre le dévouement le plus absolu pour rendre facile à tous la fidélité aux engagements pris et profitables à la gloire de Dieu, les bonnes œuvres communes, et où pour combattre plus efficacement l'amour-propre et l'envie, ces deux enfants de l'orgueil si habiles à détruire, il incline par l'ensemble de ses conseils et par sa propre conduite, à préférer au bien que l'on fait de soi-même, le bien que l'on aide à faire. Nous ne pouvons même citer l'une après l'autre toutes ses œuvres ; disons donc seulement que pas une des nombreuses classes que l'on trouve dans l'Eglise ne demeura étrangère à son dévouement. A tous les

chrétiens, en général, il offrit des endroits où la foi et la piété pouvaient venir se retremper presque à chaque jour au spectacle des solennités les plus imposantes et les plus touchantes de la religion : tel fut le Calvaire du Mont-Valérien jusqu'en 1830. Aux chrétiens fidèles il offrit l'appui des œuvres communes, des confréries et des associations pieuses. Mais le repentir avait eu aussi une large part dans sa sollicitude : la maison du Bon-Pasteur offrit aux filles détenues et repentantes, au sortir de la prison, un asile qui leur facilitait la persévérance en leur assurant avec le bon exemple un travail suffisant pour vivre ; le même asile fut offert aux jeunes détenus : c'étaient là deux œuvres dont M. Legris-Duval avait eu la première pensée sans avoir le bonheur de la réaliser. L'enfance chrétienne, grâce à la prévoyante sollicitude du vénérable prêtre, eut, elle aussi, de sages institutions, créées spécialement pour elle ; et ce qui est à remarquer dans le collége Stanislas destiné aux garçons, et plus encore dans la maison de Sainte-Clotilde destinée aux filles et l'œuvre privilégiée du P. Rauzan, c'est l'obligation imposée par lui aux maîtres et aux maîtresses de vivre entièrement pour leurs élèves, avec leurs élèves, et de cesser de s'appartenir à eux-mêmes pour être tout entiers à leurs élèves, afin de procurer à l'enfance la vie de famille, dont le défaut à notre époque se fait si vivement sentir. Tel est à peu près l'ensemble des œuvres que l'Eglise de France doit au dévouement du P. Rauzan, et auxquelles il ne cessa de donner ses soins jusqu'à la fin de sa vie, sans négliger pour cela son œuvre la plus importante, la Congrégation des Missions. Il nous reste à voir quelle persévérance il fallut au pieux fondateur pour donner une règle à cette nouvelle société, pour la soutenir et en assurer l'existence dans l'esprit qu'il s'était efforcé de lui inspirer dès les premiers jours.

Les jours agités de 1830 étaient arrivés : malgré le bien qu'ils avaient fait, les missionnaires furent en butte à la haine la plus vive et désignés aux premiers coups des hommes de désordre. Aussi la petite maison, centre de la Société, que le P. Rauzan avait eu tant de peine à obtenir, et qui lui avait donné ensuite tant de joie et d'espérance, fut envahie, pillée, presque incendiée, tandis que les prêtres de la société et le vénérable supérieur lui-même échappaient à grand'peine à la fureur populaire. Les missionnaires se trouvant dans l'impossibilité de se réunir de nouveau, le supérieur donna à ses prêtres quelques conseils en prévision d'un avenir meilleur, s'assura de leur persévérance, et résolut d'utiliser le temps de l'orage pour donner à la Société sa constitution définitive. C'était affirmer son inébranlable confiance, rendre son œuvre durable, et en même temps ses travaux plus utiles, en reliant les efforts d'un grand nombre par l'unité qui en garantit le succès. C'est pourquoi il partit pour Rome le 8 septembre, afin de puiser là, à sa source, l'esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise, dont il voulait animer ses constitutions. Rien de plus affectueux et de plus consolant que l'accueil qu'il y reçut du souverain Pontife Pie VIII, et de tous ceux qui avaient entendu parler des missions ; rien de plus sincères que les félicitations de ces hommes éminents qui tous avaient suivi avec intérêt ses travaux apostoliques. Le P. Rauzan se mit donc aussitôt en prière et ne connut plus de repos que son œuvre ne fut prête à recevoir la sanction du Saint-Père. Dieu semblait enfin vouloir récompenser la foi de son apôtre, tant il lui rendit facile la réalisation de ses plus chères espérances : à Pie VIII, déjà si favorable à Rauzan, avait succédé Grégoire XVI, qui se disait son ami, et qui le pressait, afin de la bénir, d'achever au plus tôt son œuvre ; plusieurs membres du Sacré Collége l'assuraient de leur appui et l'encourageaient.

de sorte que, quand le calme rendu à la France lui permit d'y rentrer, le vénérable prêtre put présenter ses constitutions achevées à l'approbation du souverain Pontife, qui la donna quelque temps après, le 18 février 1834.

A cette époque, le P. Rauzan était depuis plusieurs mois de retour à Paris ; il y avait retrouvé avec bonheur la plupart de ses prêtres, ses enfants d'autrefois, accourus pour se mettre de nouveau sous sa direction, le dévouement de tous les amis qu'il avait laissés, et l'attachement si filial de ses Filles de l'Institution de Sainte-Clotilde, que sa longue absence n'avait pu amoindrir. Mais à côté de cela, le P. Rauzan ne trouvait plus auprès du gouvernement les mêmes dispositions qu'autrefois : au lieu de bienveillance et d'appui, c'était la défiance, qui allait restreindre le cadre de ses travaux et mettre des bornes à son zèle. Néanmoins les missionnaires se mirent courageusement à l'œuvre, résignés à la situation qui leur était faite, mais consolés par la présence de leur vénéré supérieur, et par l'espérance de se dévouer jusqu'à la mort dans la Société définitivement approuvée. Les contradictions et la haine qui chez un certain nombre persévéraient vis-à-vis de la Société des Prêtres de la Miséricorde (nouveau titre des missionnaires), jetèrent sur la vie du P. Rauzan un voile de tristesse. A partir de ce moment il cessa presque entièrement de paraître au dehors ; une fois pourtant il consentit à prêcher à Versailles où il émut encore un nombreux auditoire, mais toute son attention et tout son temps étaient absorbés par le soin de ses institutions principales. Ce fut là seulement qu'il se fit entendre dans l'intimité, au Conseil des Dames à Sainte-Clotilde et dans sa communauté des Prêtres de la Miséricorde, et là brillaient avec d'autant plus d'éclat, qu'il parlait avec plus d'abandon, l'ardeur de sa foi, la pénétration de son esprit, son dévouement entier à la cause de Dieu et des âmes.

Cependant, à mesure que la Société était devenue plus nombreuse, il avait fallu songer à créer des établissements nouveaux : les premières tentatives ne furent pas heureuses, car une maison tout d'abord fondée à Rome, s'entretint péniblement et cessa d'exister en 1849 par défaut de sujets. Une autre maison, fondée à Marseille, n'y avait fait que naître, car la Société étant fort peu nombreuse à cette époque, les missionnaires avaient dû tout aussitôt en être rappelés. Mais l'année 1737 vit se former deux établissements qui eurent plus de succès. Il y avait à Bordeaux un sanctuaire très-renommé, consacré à l'apôtre saint Jacques, qui, en partie détruit par la Révolution, fut vendu et transformé pendant quelque temps en théâtre : M. Allary, curé à Bordeaux, conçut le projet de restaurer ce sanctuaire, et le P. Rauzan, instruit de ce projet, adopta pour lui-même l'entreprise, qui lui semblait indiquée par Dieu, et que son amour pour sa patrie lui rendit d'autant plus chère. Il vint lui-même à Bordeaux à l'âge de quatre-vingts ans, termina promptement les négociations, et un an plus tard les Prêtres de la Miséricorde y furent installés. De même, à Orléans, la Société fut installée dans l'abbaye de Saint-Euverte, profanée par la Révolution et affectée jusqu'alors à un usage profane : ce fut le P. Caillau, si renommé par son érudition, qui dirigea jusqu'en 1850 cette maison florissante, où le P. Rauzan n'eut jamais le bonheur de venir. Enfin, quelques missionnaires allèrent aussi en Amérique avec Mgr de Forbin-Janson, et y firent connaître avantageusement la Société des Prêtres de la Miséricorde ; mais le Supérieur n'y participa en aucune façon : affaibli par l'âge et la maladie, il se contentait de féliciter ses courageux enfants, de les suivre de la pensée et de les bénir.

Pendant les dernières années de sa vie, sa santé de plus en plus chancelante ne lui permettait plus d'assister aux exercices communs de la communauté ; il lui fallait même les plus grands efforts et l'appui d'un serviteur dévoué, pour venir, comme saint Alphonse de Liguori, contempler le Dieu caché, du seuil de la chapelle entr'ouverte. Une seule chose en lui demeurait ferme : c'était sa foi; mais Dieu l'avertissait par une faiblesse générale qui envahissait peu à peu ses facultés intellectuelles aussi bien que son corps que le temps de la récompense était proche. Enfin sa faiblesse devenant extrême, on reconnut que le dernier jour était venu, et le vénérable prêtre lui-même s'en aperçut sans crainte ; il reçut avec la plus vive dévotion les sacrements de l'Eglise, bénit une dernière fois ceux des siens qui étaient à Paris et qu'il avait appelés près de lui, puis il tomba dans une longue prostration, d'où il ne sortit plus qu'un instant. Un de ses prêtres s'était approché de lui pour lui dire : Mon Père, bénissez-vous aussi vos filles de Sainte-Clotilde ? Oui, oui, oui, répondit-il. Ce furent ses dernières paroles ; il retomba dans son assoupissement jusqu'à six heures du soir, où il rendit le dernier soupir. C'était le dimanche 5 septembre 1847 : il avait quatre-vingt-neuf ans et neuf mois.

Sa mort, toute prévue qu'elle était, jeta partout un grand deuil, et révéla quelle profonde vénération professaient pour lui tous ceux qui l'avaient connu. Ses obsèques eurent lieu à Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, et une foule nombreuse et recueillie vint y prier une dernière fois pour le saint prêtre qui avait servi de guide et de modèle à un si grand nombre pendant de longues années. Son corps fut ensuite transporté à Bordeaux, à la demande de cette ville, et inhumé au milieu de la solennité la plus grande et la plus digne, dans cette église Saint-Jacques qu'il avait tant aimée, où il avait fait sa première Communion, et qu'il avait rendue au culte catholique.

VIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Bardinet,* prêtre et chanoine régulier de la Congrégation de France ; né à Limoges (Haute-Vienne) en 1751 ; arrêté dans cette ville en 1793 ; condamné à la déportation à la Guyane ; mort en exil à l'âge de quarante-trois ans. 1794. — Nicolas *Béné,* curé de Limay (Seine-et-Oise, arrondissement de Mantes) ; massacré dans sa paroisse pour refus du serment constitutionnel. 1792. — François-Joseph *Broly,* né dans la Haute-Alsace en 1753, prêtre insermenté ; déporté à la Guyane, déposé à Cayenne, puis relégué à Sinnamari ; mort d'une fièvre putride à l'âge de quarante-cinq ans. 1798. — Jean-Marie *Dulac,* prêtre du diocèse de Lyon ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et fut condamné à la déportation ; assassiné à Rochefort par les gendarmes qui le conduisaient au lieu de l'embarcation. 1797. — Pierre *Grandcolas,* prêtre et religieux Carme déchaussé, sous le nom de Père Thomas, sous-prieur de la maison de son Ordre à Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé (1791) ; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité (1792) ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Claude-Barnabé *Laurent de Masclou,* né au Dorat (Haute-Vienne, arrondissement de Bellac), prêtre et chanoine de la collégiale de cette ville ; refusa le serment constitutionnel et resta au Dorat après la suppression de son chapitre ; arrêté en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté ; mort

à l'âge de cinquante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — André *Lepape,* né à Pont-l'Abbé (Finistère, arrondissement de Quimper) en 1755, vicaire à Sainte-Tréphine (Côtes-du-Nord, arrondissement de Guinguamp, canton de Bothoa); refusa le serment constitutionnel, sortit de France, puis revint à Quimper ; arrêté et condamné à la déportation maritime ; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-trois ans. 1798. — Nicolas *Muller,* né à Luxembourg en 1757, prêtre du diocèse de Trèves, professeur de philosophie dans cette ville ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1797 et envoyé à Rochefort pour être déporté ; mort dans le désert de Sinnamari à l'âge de quarante et un ans. 1798. — *Quignard,* prêtre et religieux Minime à Mâcon (Saône-et-Loire) ; resta dans cette ville après la suppression des Ordres monastiques et ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Antoine *Tournaire,* né à Saint-Ours (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton de Pontgibaud), prêtre du diocèse de Clermont ; arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Baptiste *Van-Cauwenberche,* né au diocèse de Malines en 1749, curé de la paroisse de Saint-Jacques de Louvain ; arrêté comme insermenté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante ans. 1798.

VIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Oudinot de la Boissière,* prêtre et chanoine titulaire de Saint-Germain de Massérê (diocèse de Limoges), né dans cette ville en 1746 ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Louis-Dominique *Cayras,* prêtre du diocèse de Marseille ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône. 1793. — Pierre *David,* né à Chapeau (Allier, arrondissement de Moulins, canton de Neuilly-le-Réal), curé de Molles (arrondissement de La Palisse, canton de Cosset) ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792 ; condamné à la déportation maritime ; mort à l'âge de quarante-quatre ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Pierre *Diville,* prêtre de la cathédrale de Rouen ; arrêté comme insermenté en 1793 et déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Joseph *Havelange,* né en 1749, prêtre du diocèse de Malines ; ne prêta aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté ; débarqué à Cayenne, puis conduit à Sinnamari ; mort dans ce désert à l'âge de cinquante ans. 1798. — Louis-François *Hurache,* né à Amiens (Somme) en 1738, curé de Saint-Mard (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Braisne) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté et traîné à Rochefort pour être déporté ; débarqué à Cayenne, puis relégué dans le canton d'Oyepok ; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1798. — Pierre-François *Huybrecht,* prêtre du diocèse de Gand, curé de la cathédrale de cette ville ; refusa le serment constitutionnel, s'éloigna de sa paroisse, puis y rentra en 1797 ; arrêté et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort du scorbut dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-sept ans. 1798. — Claude-Joseph *Lallemand,* né à Lunéville, prêtre du diocèse de Nancy, religieux de l'Ordre des Carmes déchaussés, dans la ville épiscopale, sous le nom de Père Clément ; refusa le serment constitutionnel et habita Lunéville après la suppression des cloîtres ; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jacques-Pierre *Vinand,* né à Font-Couverte (Charente-Inférieure, arrondissement et canton de Saintes), prêtre du diocèse de La Rochelle ; arrêté comme insermenté en 1793 et déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Charles *de Rumène,* instituteur des Hiéronymites de Fiesoles (Italie), mort à Venise. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie-des-Grâces, et son tombeau fut glorifié par de nombreux miracles. 1417.

VIIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Amalvé, prêtre du diocèse de Perpignan (Pyrénées-Orientales), né en 1722 ; condamné à mort comme réfractaire et émigré rentré. 1793. — Joseph-Etienne *Aymé*, prêtre insermenté ; massacré à Couches (Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun), à l'âge de trente-cinq ans. 1792. — Claude *Bonnaire*, prêtre et religieux Bénédictin, né à Flavigny (Meurthe, arrondissement de Nancy, canton de Saint-Nicolas-du-Port) ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de soixante ans. 1794. — Pierre *Brunégat*, prêtre du diocèse de Luçon, né en 1740 ; déporté à la Guyane et relégué à Konanama ; mort d'inanition dans les bois de ce désert, à l'âge de cinquante-huit ans. 1798. — Michel-Georges-François *d'Anfernet de Burel*, prêtre du diocèse de Rouen ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel de la Seine-Inférieure. 1794. — *Caron*, prêtre de la Congrégation des Missions de Saint-Lazare, à Versailles ; emprisonné pour refus de serment dans le bâtiment des Ecuries de la Reine ; assassiné au lieu de sa captivité. 1792. — Jacques-Philippe-Guillaume-François *Collas-du-Longchamp*, né à Vimoutier (Orne, arrondissement d'Argentan), prêtre insermenté ; arrêté en 1793 et déporté sur des plages lointaines ; mort à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Collin*, prêtre de la Congrégation des Missions de Saint-Lazare, dans la maison de Versailles ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; massacré comme prêtre réfractaire dans le bâtiment des Ecuries de la Reine. 1792. — François *de Fontenay*, né à Grossœuvre (Eure, arrondissement d'Evreux, canton de Saint-André), frère convers de l'Ordre des Capucins, dans leur couvent de Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton de Grand-Couronne), sous le nom de frère Simplice ; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de Rouen, puis conduit à Rochefort pour être déporté ; mort à l'âge de trente-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Gruyer*, prêtre de la Congrégation des Missions de Saint-Lazare, à Versailles ; arrêté comme insermenté et massacré dans le bâtiment des Ecuries de la Reine. 1792. — Antoine-Joseph *Lanoix*, prêtre et chanoine de l'église primatiale de Lyon ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et fut massacré comme prêtre réfractaire à l'âge de cinquante ans. 1792. — Michel-Marin *Lemercier*, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice ; refusa le serment schismatique de 1791, et se prépara à sortir de France ; massacré à l'âge de cinquante ans, par une populace effrénée, dans le bourg de Couches (Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun). 1792. — Pierre-Nicolas *Psalmon*, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, supérieur du collége de Laon, à Paris ; arrêté comme insermenté ; enfermé et massacré aux Carmes. 1792. — Jean-François *Roussel*, né à Verdun (Meuse), prêtre et religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes et Saint-Hidulphe ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité (1792) ; arrêté, mis en réclusion, puis conduit à Rochefort pour être déporté ; mort à l'âge de soixante-trois ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Florimond *Segretiers*, chanoine de la cathédrale d'Orléans ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se disposait à sortir de France quand il fut massacré par la populace au bourg de Couches (Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun). 1792. — Claude-Florimond-Jacques *Segretiers*, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, supérieur du petit séminaire de Clermont-Ferrand ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et se disposait à sortir de France lorsqu'il fut massacré dans ce même bourg de Couches. 1792.

Le vénérable Charles *Caraffe*, fondateur de la Congrégation des Pieux-Ouvriers. Il vint au monde, en 1561, au château de Mariglianella, près de Nole, au royaume de Naples. Orphelin de très-bonne heure, à sept ans il entra au collége des Jésuites, fondé par François de Borgia, dans la ville de Nole. Il fut bientôt le modèle de la maison pour le travail aussi bien que pour la piété. Il prit le goût de la vie religieuse et força ses maîtres par ses instances multipliées de l'admettre au noviciat. Sa famille ignorait sa résolution, et quand elle en fut instruite, elle le força de rentrer dans le monde où il conserva l'esprit religieux et mena une vie aussi régulière et aussi pénitente qu'au noviciat. Enfin, ses goûts ne changeant pas, on lui rendit sa liberté ; il se hâta de rentrer chez les Jésuites, et s'appliqua pendant ses deux années de probation à faire des progrès dans les voies de la perfection. Ses supérieurs, remarquant en lui beaucoup d'aptitude et une grande intelligence, l'envoyèrent étudier à Rome ; mais l'air de la capitale du monde chrétien et les exercices d'une piété encore mal éclairée le firent tomber malade et le réduisirent à l'extrémité. Une santé délabrée qui ne se rétablit pas et des crachements de sang continuels le forcèrent de quitter la maison

où il vivait heureux depuis cinq ans. De retour à Nole, il consacra trois années à soigner sa santé et obtint une guérison complète. Reconnaissant envers la sainte Vierge à la protection de laquelle il se croyait redevable de sa guérison, il éleva en son honneur une église et un monastère. Puis, cédant aux illusions du monde et à l'attrait de la gloire militaire, il embrassa la profession des armes. Il traita ses soldats en père et en chrétien, se battit avec gloire contre les Protestants et contre la France, fit une campagne contre les Turcs en Achaïe, et rentra dans son pays. Dans un voyage qu'il avait entrepris pour aller faire valoir ses services auprès du roi de Naples, il entendit en passant près d'une église chanter le *Salve Regina;* il entra ; la voix qui chantait était belle, pleine d'onction et de piété ; ses pensées s'élevèrent vers le ciel, il songea à la beauté du paradis et se sentit le désir de tout faire pour le conquérir. Il déchire ses états de service, retourne chez lui, se coupe la barbe et les cheveux, et, en cet état, va passer devant la caserne de ses compagnons d'armes. Il éprouve d'abord quelques répugnances à paraître ainsi devant eux, se cache la figure avec son chapeau, mais bientôt, vainqueur de ce mouvement de respect humain, il jette son chapeau et continue son chemin le front levé. Il arrive au collége des Jésuites, se confesse, prend conseil pour mener une vie nouvelle, qui bientôt devint très-austère, et n'a pas honte, à l'âge de trente ans, de retourner sur les bancs afin de s'instruire et de se mettre en état d'arriver au sacerdoce, désormais le but de tous ses désirs. Après cinq années d'étude, il est admis aux Ordres, et afin d'être un véritable ecclésiastique, il s'astreint à une vie pauvre et mortifiée, qu'il continuera jusqu'à la fin de son existence. Il se livre à une multitude de bonnes œuvres, dont le but est de sauver l'âme du prochain ; il va soigner les malades dans les hôpitaux, il enseigne le catéchisme aux ignorants, et conduit les condamnés à la mort. Il vit ses efforts récompensés par de nombreuses conversions. Les anciens compagnons de ses désordres devinrent l'objet de sa plus vive sollicitude. Ne bornant pas son zèle aux limites d'une ville, il parcourut les campagnes pour ramener les pécheurs à Dieu. Plusieurs prêtres, touchés de son exemple, vinrent se joindre à lui pour vivre dans un ermitage qu'il possédait aux environs de la capitale. Avec eux, le vénérable Caraffe fonda la Congrégation des Clercs réguliers, dite des *Pieux-Ouvriers*, Ordre dévoué aux services du prochain, qui bientôt compta plusieurs maisons en Italie. Il eut à vaincre beaucoup d'obstacles pour arriver à affermir sa Congrégation. Ce fut seulement de Grégoire XV qu'il obtint l'approbation de sa Règle, en 1621. Atteint en 1633 d'une maladie mortelle, il reçut avec grande ferveur les sacrements de l'Eglise. Il expira le 8 septembre, à l'âge de soixante-douze ans. On a introduit à Rome la cause de sa béatification. 1633.

IXe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Arnaud de Castellane,* évêque de Mende, né au Pont-Saint-Esprit (Gard, arrondissement d'Uzès), le 11 décembre 1733 ; assassiné pour refus de serment, à Versailles, à l'âge de cinquante-neuf ans. 1792. — Jean-Augustin-Alexandre *Godard,* né à Argentan (Orne), prêtre habitué de l'église paroissiale de Saint-Germain de cette ville; arrêté en 1793 pour refus du serment constitutionnel et jeté dans les prisons de Rouen, puis déporté au-delà des mers; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre-Charles *Godin*, né à Saint-Amand (Cher), curé de Maillet (Allier, arrondissement de Montluçon, canton d'Hérisson); refusa le serment constitutionnel de 1791; mis en réclusion, puis déporté au-delà des mers; mort à l'âge de soixante-quinze ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis-François-Augustin *Gossel,* né à la Poterie (Seine-Inférieure, arrondissement du Hâvre, canton de Criquetot-Lesneval), curé de Saint-Pierre-en-Port (arrondissement d'Yvetot, canton de Valmont); prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers; mort à l'âge de quarante-sept ans, et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — Claude-François *Guilhermet*, originaire du diocèse de Lyon, curé de Baneins (Ain, arrondissement de Trévoux, canton de Saint-Trivier-sur-Moignans); fut expulsé de sa cure pour refus du serment constitutionnel et se réfugia à Lyon; dénoncé en 1792; arrêté et enfermé dans la prison de Saint-Joseph ; massacré dans son cachot, à l'âge de soixante-quatre ans. 1792. — Louis *Jacques,* né à Noviant-aux-Prés (Meurthe, arrondissement de Toul, canton de Domèvre), frère convers de la maison des Récollets de Nancy, dans leur monastère de Darney (Vosges, arrondissement de Mirecourt); refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia dans son pays natal après la dissolution de son cloître; arrêté en 1793 et

déporté au-delà des mers; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Baptiste-Pierre *Letourneau*, né à Angers en 1752, prêtre de l'Ordre des Grands-Carmes, au couvent de Vivonne (diocèse de Poitiers); refusa le serment constitutionnel de 1791; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité (1792); arrêté en 1793 et mis en réclusion, puis envoyé à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de quarante-deux ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Baptiste *Marquet*, né à Stenay (Meuse, arrondissement de Montmédy), curé de cette ville; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité (1792); déporté au-delà des mers; mort à l'âge de quarante-deux ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Bénigne *Joly*, docteur en théologie, chanoine de Saint-Etienne de Dijon (Côte-d'Or), fondateur de la communauté du Bon-Pasteur, et instituteur des religieuses hospitalières de la même ville. Il naquit à Dijon le 22 août 1644, d'une honorable famille parlementaire. Dès l'âge de cinq ans, il donnait à des pauvres les rubans qui ornaient sa petite robe. Elevé chez les jésuites de Reims, il vint, en 1662, achever ses études à Paris dans le collége de Navarre, gouverné encore à cette époque par le docteur Cornet. Le jeune écolier annonçait déjà tout ce qu'il devait être plus tard, et ses condisciples, moins vertueux que lui, disaient en le voyant venir : « Taisons-nous : voici Joly ». Devenu chanoine de Saint-Etienne de Dijon, messire Joly se livra tout entier à son amour pour les pauvres, pour les domestiques, pour les petits, les souffrants et les abandonnés de ce monde. Les menaces, les persécutions ne lui manquèrent pas; mais rien ne sut ralentir son zèle. Il fonda une maison du Bon-Pasteur pour les filles repenties. Il établit une *Chambre de la Providence*, pour les pauvres servantes sans places, vendant jusqu'à ses vêtements pour subvenir à ses œuvres de charité. Enfin il institua la Congrégation des religieuses hospitalières de Dijon et donna l'habit, le 6 janvier 1685, aux premières novices de ce pieux institut, qui, depuis deux siècles, est demeuré fidèle aux sages constitutions de son Père, honorées dernièrement d'un décret laudatif du Siége apostolique. On doit encore à messire Joly la fondation d'un petit séminaire et l'établissement des Lazaristes à Dijon. Cet homme de Dieu devait mourir sur la brèche. Au milieu des calamités qui désolèrent la France, et particulièrement la ville de Dijon, en 1693 et 1694, parmi la famine et la peste, on le vit s'exposer à tous les dangers pour soulager tant de misères. Trop heureux, disait-il, s'il pouvait y sacrifier une vie aussi inutile que son humilité lui faisait considérer la sienne. Ses vœux furent exaucés, et il mourut de la peste, sur un lit d'emprunt, ayant donné le sien à une famille pauvre qui n'en avait pas [1]. 1694.

Xe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Gilbert-des-Héris*, né à Angoulême (Charente) en avril 1743, prêtre de ce diocèse, docteur de Sorbonne, chanoine et théologal du chapitre de la cathédrale de cette ville; repoussa le serment constitutionnel de 1791, prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité (1792); arrêté et envoyé à Rochefort pour être déporté; mort en exil à l'âge de cinquante et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jussienne *Gobé*, religieuse du couvent de Vezins (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau, canton de Cholet); arrêtée en 1793 avec trois de ses compagnes, conduite dans les prisons d'Angers, et morte dans son cachot. 1793.

André *Guijon*, vicaire général d'Autun. Il naquit dans cette ville le 1er novembre 1517 de Jean Guijon et de Cécile Rolet. Sa pieuse mère, dit l'un de ses biographes, eut un présage évident de sa sainteté. Pendant sa grossesse, elle crut avoir enfanté une colombe qui prit ensuite son

1. Moins de deux siècles après sa mort, messire Bénigne Joly vient de franchir le premier degré vers les autels. Le décret d'introduction de la cause de béatification et canonisation a été signé le 31 août 1872; le 1er septembre un *Te Deum* solennel était chanté à l'hôpital de Dijon pour célébrer sa joie d'avoir maintenant pour père le vénérable messire Joly; le 5 septembre de la même année, Notre Saint-Père le pape Pie IX confirmait la sentence rendue le 31 août par la Sacrée Congrégation des Rites.

En l'année 1873, cette cause de béatification a fait un progrès : le 22 septembre, la question du non-culte (conformément au décret du pape Urbain VIII) a été tranchée affirmativement par la Sacrée Congrégation des Rites, et le souverain Pontife a confirmé ce décret à la date du 2 octobre.

Cf. *Vie de messire Bénigne Joly*, par le R. P. Beaugendre, religieux de Saint-Germain des Prés (Paris, 1700, 1 vol. in-8°; nouvelle édition, par M. le chanoine Tresvaux, Paris, 1854, in-8°); et *Analecta Juris Pontificii* (105e livraison, janvier-février 1873; et 109e livraison, septembre-octobre 1873).

essor vers des pays fort éloignés : image frappante des fréquents voyages d'André, de sa simplicité, de sa candeur et de son admirable pureté. Après avoir terminé ses études dans sa patrie, il fut attiré à Paris par ses frères Jacques et Jean qui s'y étaient fait une grande réputation. Il suivit de nouveau le cours de philosophie, professa les classes élémentaires, et fut nommé proviseur du collége de Navarre en 1576. Là, il enseigna la rhétorique et la philosophie avec tant de succès, que l'on n'avait jamais vu un si grand nombre d'auditeurs suivre les leçons d'aucun maître. Parmi ses disciples était Charles, cardinal de Vendôme, qui depuis le respecta toujours pour sa piété et sa science. Trois ans après, on lui confia l'éducation de MM. de Joyeuse, de l'illustre maison de Guise. Ces deux jeunes seigneurs habitaient le château de Mont-d'Or, en Touraine. Isabelle de Savoie, leur aïeule maternelle, édifiait toute la contrée par les vertus les plus éminentes. Excité par son exemple, André Guijon prit les saints ordres et se consacra entièrement au service de l'Eglise. Henri de Joyeuse prit l'habit de Capucin ; François, qui était l'aîné, fut nommé archevêque de Narbonne. Grégoire XIII le fit cardinal, à la recommandation de Henri III. Les troubles des guerres civiles qui agitaient la France étant apaisés, François se rendit à Rome et reçut le chapeau des mains du pape Sixte V. Il avait conduit avec lui André Guijon qui reçut du Pape l'accueil le plus flatteur, et fut dès lors constamment honoré de son estime et de son affection. A son retour en France, en 1586, André Guijon prit à la Faculté de Paris le grade de docteur en théologie et obtint, par les soins de M. de Joyeuse, le prieuré de Saint-Sauveur, dont il employa les revenus d'une manière conforme aux saints canons. Le cardinal, ayant été transféré par Henri IV à l'archevêché de Rouen, offrit, avec la permission du roi, le siége de Narbonne à M. Guijon ; mais celui-ci refusa cette offre éclatante avec la plus humble fermeté. Néanmoins il ne redoutait pas les fatigues du ministère épiscopal, car il accepta volontiers la charge de grand vicaire du nouvel archevêque de Rouen, et en remplit les fonctions avec un zèle et une constance infatigables. Ses instructions publiques, ses avertissements particuliers, et surtout ses bons exemples, opérèrent dans le clergé de ce diocèse un admirable changement. L'austérité de sa vie et ses mortifications continuelles paraissaient au-dessus des forces humaines. Doué d'une profonde humilité, il dérobait à la connaissance des hommes toutes les actions de vertu que ne réclamait pas l'édification publique. La pureté de ses mœurs était au-dessus même du soupçon. Il offrait dans toute sa conduite un modèle vivant de la sainteté sacerdotale, et on le considère, à juste titre, comme l'un des prêtres les plus honorables de cette époque. Après la mort du cardinal de Joyeuse, André Guijon revint à Autun l'an 1615. Mgr de la Madeleine de Ragny le nomma théologal et grand vicaire. Les travaux ordinairement attachés à ces importantes fonctions ne suffirent pas à son zèle. Sa charité le porta à s'occuper d'une manière très-active du soulagement des pauvres malades. Le triste état de l'hôpital, la négligence des recteurs, la tiédeur des hospitalières excitèrent sa compassion. Une de ses proches parentes, Cécile Rolet, eut en même temps la pieuse pensée de se consacrer au service des indigents. Elle consulta M. Guijon qui approuva son dessein, et réunit pour la seconder un certain nombre de filles vertueuses de la ville. Il les fit entrer dans l'hospice et les cloîtra le 31 novembre 1625. Cette société fut approuvée par Mgr l'évêque d'Autun, et ensuite érigée par Urbain VIII en Congrégation religieuse sous la Règle de Saint-Augustin. André Guijon fut aussi le premier directeur du monastère de la Visitation d'Autun, fondé en 1624. Un manuscrit conservé dans cette maison lui donne les plus grands éloges ; il nous apprend qu'il était universellement regardé comme un saint, terrible aux démons, favorisé de lumières extraordinaires et du don de prophétie, en un mot l'admiration de son siècle. M. Guijon rendit lui-même au monastère ce glorieux témoignage, qu'il ne connaissait point de lieu où Dieu fût mieux servi, et où la paix régnât avec plus de douceur. Epuisé de travaux, de jeûnes et de veilles, André Guijon mourut en odeur de sainteté, et fut enterré dans le chœur de Saint-Lazare, près de la tombe de Hugues d'Arcy. Il a laissé plusieurs ouvrages qui furent recueillis et publiés, en 1658, avec ceux de ses trois frères, Hugues, Jacques et Jean [1]. 1631.

XIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marc *Boterf*, prêtre du diocèse de Nantes, né en 1758 ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort en exil dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante ans. 1798.

1. *Légendaire d'Autun*, par M. l'abbé Pequegnot.

— Nicolas *Lemaire*, né à Marville (Meuse, arrondissement et canton de Montmédy) en 1739, ancien missionnaire, vicaire à Montmédy ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792 ; resta à Montmédy ; arrêté par ordre des autorités révolutionnaires du département de la Meuse ; envoyé à Rochefort et déporté ; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Charles *Matthieu*, né à Epinal (Vosges) en 1765, curé de cette ville ; arrêté en ce lieu en 1797, comme insermenté ; déporté à la Guyane et mort dans le désert de Konanama, à l'âge de trente-six ans. 1798.

La Révérende Mère *Jeanne-Marie de Jésus Chézard de Matel*, fondatrice de l'Ordre du Verbe-Incarné, née à Roanne (Loire), morte en odeur de sainteté dans la soixante-quatorzième année de son âge [1]. 1670.

Le vénérable *Bonaventure*, né à Barcelone (Catalogne) le 24 novembre 1620, frère lai de l'Ordre de Saint-François (Récollets). Grâce aux leçons et aux soins de ses parents, il montra de bonne heure de merveilleuses dispositions pour la piété, et devint un fervent chrétien. Sa première jeunesse se passa à la garde des troupeaux, sa famille étant trop dénuée des biens de la fortune pour le faire étudier. Ce soin lui laissait le temps de s'occuper de son âme ; aussi se livrait-il constamment à la méditation. A dix-huit ans, on voulut le marier, et, par déférence pour ses parents, il consentit ; mais, désireux de garder la virginité, il vécut avec son épouse comme un frère avec sa sœur. Six mois étaient à peine écoulés, qu'il recouvrait sa liberté par la mort de celle à laquelle il était uni. Il put alors satisfaire le penchant qui le portait vers l'état religieux, et embrassa l'Ordre des Récollets. Quand il était encore au noviciat, l'armée française entra en Catalogne ; les religieux, effrayés, abandonnèrent le monastère. Bonaventure seul eut le courage de rester, et il sauva son couvent du pillage et de la ruine. Quand il eut prononcé ses vœux, il montra un grand amour pour la mortification, et un zèle ardent pour le salut des âmes. Quoique simple frère lai, il en ramena plusieurs au service de Dieu, et en particulier un commandant protestant des troupes françaises. Le peuple ne tarda pas à le regarder comme un Saint et à le vénérer. L'humilité du serviteur de Dieu s'en effraya, et il obtint de ses supérieurs la permission d'aller s'enfermer dans une maison de retraite où le ciel le favorisa de grâces éclatantes. Obligé de sortir pour exercer la charge de frère-quêteur, il obtint de faire le pèlerinage de Rome, où il arriva en 1659. Ayant communiqué à ses supérieurs le dessein qu'il méditait depuis longtemps de fonder une maison de retraite, où les religieux de Saint-François pratiqueraient leur Règle dans toute sa pureté, ces hommes, qui d'abord l'avaient eu en grande estime, changèrent complétement de disposition à son égard et le méprisèrent. Le cardinal Barberini jugeait autrement. Il examina de plus près le vénérable Bonaventure, et ayant conçu une très-haute idée de sa vertu, il travailla à faire réussir son projet, et lui fit donner pour cela le couvent de Sainte-Marie des Grâces, à Ponticelli. L'humble religieux s'y rendit avec quelques-uns de ses frères dont il devint le supérieur. Un peu plus tard, il fonda à Rome la maison de retraite de Saint-Bonaventure, où il acheva de se sanctifier et où il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, après s'être rendu célèbre par ses miracles. Pie VI (1775-1800) a proclamé l'héroïcité de ses vertus. 1684.

Le vénérable *Marbode*, né près du bourg de Sorges (Maine-et-Loire) vers l'an 1040. D'abord chanoine d'Angers, il devint ensuite chef de l'école de cette ville qu'il dirigea depuis l'an 1067 jusqu'en 1081, époque à laquelle il fut fait archidiacre. Elevé sur le siége épiscopal de Rennes en 1096, il gouverna ce diocèse avec beaucoup de sagesse et de capacité. Il parut avec éclat au concile de Tours, l'année même de son sacre, et à celui de Troyes, tenu l'an 1114. Devenu

1. La fin principale de l'Ordre du Verbe-Incarné était d'honorer le mystère de l'incarnation du Fils de Dieu. Le pape Urbain VIII, dans sa bulle du 12 juin 1633, concernant l'érection de cet Institut, le désigne sous le titre *du Verbe-Incarné*. L'esprit de cet Institut est l'innocence, la charité, et une parfaite imitation des vertus que le Verbe incarné a pratiquées sur la terre, surtout son humilité, son amour, son obéissance en mourant pour tous les hommes. On y fait profession des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et on y ajoute celui de stabilité dans l'Ordre. La clôture est observée conformément au décret du concile de Trente. La Mère de Matel établit un monastère à Paris, mais il ne tarda pas à périr après la mort de la fondatrice. L'Ordre posséda cinq établissements jusqu'à la grande catastrophe de 1793, à savoir, ceux d'Avignon, de Lyon, de Grenoble, de Roquemaure et d'Anduse. L'abbé Denis, curé d'Azerables (Creuse), entreprit, dès l'année 1806, de restaurer l'Ordre. Quelques âmes d'élite se réunirent alors en communauté, sous sa direction, et firent leurs vœux le 5 juillet 1807. La nouvelle communauté s'accrut rapidement, et dès le mois de février 1821, elle envoya cinq religieuses à Saint-Benoît du Sault (diocèse de Bourges), pour y former une maison de son Ordre. En 1827, on en établit une seconde à Evaux-les-Bains (diocèse de Limoges). Plus tard, on créa une seconde branche de sœurs non cloîtrées pour remplir tous les besoins des localités où l'Ordre pouvait avoir des monastères, et où il n'y avait pas déjà quelque établissement de sœurs de Charité, soit pour visiter et soigner les malades à domicile, soit pour toute autre bonne œuvre. On les désigna sous le nom d'*Hospitalières du Verbe-Incarné*. Deux autres couvents de l'Ordre furent établis, l'un, en 1834, à Saint-Junien (Haute-Vienne) ; l'autre, en 1836, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Celui de Lyon fut rétabli en 1832 ; dès l'année 1841, il dota le bourg de Belmont (Loire), d'un magnifique monastère, et en 1852 il envoya au Texas une colonie de ses religieuses fixées à Brunsville. Le 28 août 1852, l'Institut fut implanté pour la seconde fois à Saint-Benoît du Sault. En 1853, une communauté fut établie à Châtelus, petite ville du département de la Creuse. — Cf. *Vie de la Mère Jeanne de Matel*, par le prince Augustin Galitzin (Paris, chez Charles Douniol, 1865, in-12).

aveugle sur la fin de sa vie, il se démit de l'épiscopat pour prendre l'habit monastique à l'abbaye bénédictine de Saint-Aubin d'Angers. C'est dans cette retraite qu'il mourut saintement, à l'âge de quatre-vingt-trois ans [1]. 1123.

Le vénérable Jean-Gabriel *Perboyre*, prêtre de la Congrégation de la Mission, martyr en Cochinchine [2]. 1840.

XIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Charles-Claude *Ardy*, prêtre habitué de l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Maixent (Deux-Sèvres, arrondissement de Niort), né dans cette ville ; condamné à la déportation maritime (1793) pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; mort en exil à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Pierre-Sulpice-Christophe *Faverge*, né à Orléans (Loiret), frère des Ecoles chrétiennes sous le nom de frère Roger, et directeur de leur maison de Moulins (Allier) ; emprisonné en 1793 pour refus du serment schismatique de 1791, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Charles-Etienne *Lefèvre*, né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre habitué de la paroisse Saint-Maclou de cette ville ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean *Lemaître*, né à la Chapelle-Glain (Loire-Inférieure, arrondissement de Châteaubriant, canton de Saint-Julien-de-Vouvantes) en 1756, prêtre du diocèse de Nantes, religieux de l'Ordre des Bernardins, en cette ville ; ne prêta point le serment de la constitution civile du clergé ; fut expulsé de son cloître en 1791 ; sortit de France lors de la loi du 26 août 1792 ; y revint en 1797 et se livra de nouveau à l'exercice de son saint ministère dans la ville de Nantes ; arrêté cette même année et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-deux ans. 1798. — Joseph *Lemoine*, dit le Père Honoré, né à Bioncourt (Meurthe, arrondissement et canton de Château-Salins), prêtre et religieux du Tiers Ordre de Saint-François, connu sous le nom de Picpus, dans le monastère de Sion, au diocèse de Nancy ; resta dans ce diocèse après la suppression des cloîtres et ne prêta point le serment constitutionnel de 1791 ; emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté ; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Jean *Michel*, évêque d'Angers (Maine-et-Loire), né à Beauvais (Oise), dans le faubourg Saint-Quentin, vers l'an 1387 ; mort à Angers en odeur de sainteté [3]. 1447.

1. Le vénérable Marbode (Ferrari et Du Saussay lui donnent le titre de Saint) a laissé quelques ouvrages assez estimés, entre autres : les *Vies* de saint Lezin d'Angers et de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu ; des *Eloges des Saints*, en vers ; un *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, etc., etc. — Cf. *Vies des saints personnages de l'Anjou* (II. 130-158), par le R. P. Dom François Chamard, bénédictin de la Congrégation de France ; et *Histoire littéraire de la France*, par les religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (tome X, pages 343-392, dans l'édition Victor Palmé, 1868).

2. Nous avons donné sa vie au 5 février (tome XV, pages 111-117).

3. On différa jusqu'au troisième jour ses funérailles, sur les instances des fidèles, qui accouraient de toutes parts pour honorer ses dépouilles mortelles. L'évêque de Roanne *in partibus*, son suffragant, présida la cérémonie des obsèques. Le corps fut déposé dans la chapelle du transept nord de la cathédrale. C'est là que le peuple vint lui offrir ses prières et ses offrandes jusqu'à la Révolution.

Ces actes de vénération et les miracles que l'on attribuait au défunt se multiplièrent tellement, l'année même de sa mort, que dès le mois de décembre 1447, le chapitre d'Angers chargea un commissaire et un notaire royal, de dresser les procès-verbaux des prodiges opérés par l'intercession du saint prélat. Mise au net par ordre du chapitre en 1449, cette enquête juridique fut publiée, et solennellement reconnue authentique par Jean Ollivier, évêque d'Angers, en 1536. En conséquence, on éleva de quelques pouces la tombe du vénérable défunt ; ensuite on retira son nom de l'obituaire pour le placer dans le martyrologe de l'Eglise d'Angers ; puis on établit qu'aux fêtes solennelles on ferait sur sa tombe les mêmes encensements que l'on faisait devant les statues et les reliques des Saints. On composa en son honneur des prières, des antiennes et des oraisons, que l'on exposa dans un tableau attaché par une chaîne à un des piliers de l'aile située au nord de la cathédrale. La chapelle où le prélat était enterré ne s'appela plus que la cha-

Le vénérable Etienne *d'Albert*, pape sous le nom d'Innocent [1]. 1362.

Antoine-Joseph *Henriquez*, jésuite portugais et missionnaire en Chine. Il fut arrêté au mois de décembre 1747, au plus fort de la persécution de l'empereur Kien-long, et enfermé dans un cachot. Tourmenté à diverses reprises pendant plusieurs mois, jamais il ne voulut renoncer à la foi ni rien faire qui fût défendu par la religion qu'il était venu prêcher au péril de sa vie. Les mandarins, furieux d'une constance qu'ils ne pouvaient vaincre, le condamnèrent à mort, et la sentence ayant été confirmée par l'empereur, Antoine-Joseph fut étranglé dans sa prison, avec Joseph *d'Atimis*, jésuite italien, qui avait été compagnon de sa captivité et qui le fut aussi de son martyre. 1748.

XIIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Jacques-Nicolas *Bucquet*, prêtre et chapelain de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen (Seine-Inférieure), né dans cette ville ; arrêté en 1793 comme insermenté ; envoyé à Rochefort, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Hubert-Jean *Laurent de la Rocherie*, né au Dorat (Haute-Vienne), chanoine de l'église collégiale de cette ville ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta au Dorat après la suppression de son chapitre ; arrêté en ce lieu en 1793 et enfermé dans les prisons de Limoges, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre *Rousseau-de-Ceron*, né à Saint-Cyprien, près Saint-Germain de Salles (Allier, arrondissement de Gannat, canton de Chantelle), curé de Saulcet (canton de Saint-Pourçain) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné en 1793, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante-deux ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable *Teuton*, d'abord moine de Cluny, puis quinzième abbé de Saint-Maur des Fossés, au diocèse de Paris [2]. Vers 1618. — Le vénérable *Francon*, abbé d'Afflinghem, au diocèse de Malines [3]. 1135. — La vénérable Marguerite *Fontana*, vierge, du Tiers Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique [4]. 1513.

pelle de *Monseigneur Jean Michel* ou de *Maître Jean Michel*. Il est toutefois assez remarquable que le peuple ne lui donna jamais le titre de saint, ni de bienheureux.

Malgré ce commencement de culte, qu'il n'était pas alors interdit de rendre aux serviteurs de Dieu morts en odeur de sainteté, malgré les instances réitérées de René d'Anjou en 1472, du chapitre d'Angers, en 1480 et 1491, de Louis XII, en 1508, le procès de canonisation ne put aboutir. On conçoit la répugnance du Saint-Siége à terminer une cause aussi difficile et aussi délicate. Toutefois il y eut un commencement d'enquête. Le doyen de Bayeux et plusieurs autres commissaires furent délégués par le Saint-Siége, pour recevoir sur les lieux les dépositions des témoins. Un procès-verbal sur parchemin fut dressé en conséquence ; et l'on voit par un double sur papier, qui se trouve actuellement à la bibliothèque publique d'Angers, que le résultat des informations fut en tout point favorable relativement aux miracles. Plus de cinq cents prodiges sont attestés dans cette pièce authentique. Les fiévreux guéris par l'intercession du vénérable Jean Michel y sont très-nombreux. Des enfants, des femmes, des jeunes gens laissés pour morts et qui revinrent à la vie après un vœu et une prière au saint évêque, plusieurs aveugles-nés, un plus grand nombre d'affligés de cécité complète à la suite de divers accidents, trois sourds, un sourd-muet, sept muets, plusieurs malades désespérés, plus de dix épileptiques, un lépreux, une femme dévorée par un cancer, plusieurs goutteux, y protestent avec serment qu'ils doivent leur guérison au *seigneur Jean Michel, en son vivant évêque d'Angers*. Ailleurs, ce sont des marins et des passagers échappés au naufrage, des enfantements heureusement arrivés à terme, des démoniaques délivrés, des incendies éteints, des boiteux redressés, des furieux ou des aliénés rendus à la raison, des hernies, des flux de sang complétements disparus, des femmes stériles devenues fécondes, des pestes apaisées par l'intercession du même prélat. Non-seulement presque tous les villages de l'Anjou y sont représentés, mais encore on y trouve des Anglais et des habitants du Maine, du Poitou, de la Bretagne et de l'Orléanais. — R. P. Dom Chamard, *Saints personnages de l'Anjou*.

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 12 septembre (tome XI, page 48).

2. Voir notre *Martyrologe de France* du 13 septembre (tome XI, page 62).

3. Voir nos *Additions des Bollandistes* au 13 septembre (tome XI, page 63) — 4. *Ibid.*

XIVe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Guillaume *Dardonneaud,* né à Masseret (Corrèze, arrondissement de Tulle, canton d'Uzerche), curé d'Aubessagne (Hautes-Alpes, arrondissement de Gap, canton de Saint-Firmin-en-Valgodemard); prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792; condamné à la déportation au-delà des mers; mort en exil à l'âge de quarante-quatre ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Claude *de Laplace,* né à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles), curé de la paroisse de Saint-Jean de Moulins (Allier); refusa le serment constitutionnel de 1791; mis en réclusion à Moulins, puis traîné à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de soixante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Louis-Gabriel-Taurin *Dufresse,* évêque de Tabraca, martyr en Chine. Né à Lezoux (Puy-de-Dôme, arrondissement de Thiers) en 1751, il fit ses études à Paris, au collége Louis-le-Grand, où il avait obtenu une bourse. Il était diacre et bachelier en Sorbonne lorsqu'il entra, le 2 juillet 1774, au séminaire des Missions-Etrangères, et dix-huit mois après il s'embarqua pour la Chine et arriva dans le Szu-tchouan en 1777. Il y avait sept ans qu'il habitait cette province, lorsqu'en 1785 éclata la persécution excitée par l'empereur Kien-long, pendant laquelle l'abbé Dufresse fut dénoncé nommément et poursuivi avec rigueur. Il échappa durant quelques mois aux recherches les plus actives, mais la crainte que les perquisitions dont il était l'objet ne fissent découvrir ceux de ses confrères qui n'étaient pas encore signalés, le porta à se livrer lui-même. Conduit à Pékin avec M. de Saint-Martin, coadjuteur du vicaire apostolique, il fut mis en prison et n'en sortit que le 10 novembre, reconduit ensuite à Kouang-tong, et le 30 mars 1786, embarqué sur un navire espagnol qui faisait voile pour Manille. Trois ans après, quoique la persécution ne fût pas éteinte, il rentra dans le Szu-tchouan. « Si nous sommes pris », écrivait-il à cette occasion, « si pour la foi nous mourons dans les prisons, par le glaive ou par la corde, nous regarderons cette faveur comme la plus signalée que nous ayons reçue. Hélas! nous n'en sommes pas digne ». Il arriva dans sa mission avec M. de Saint-Martin le 14 janvier 1789. En vertu des pouvoirs qu'il en avait reçus, ce prélat fit, en 1800, choix de lui pour son coadjuteur et le sacra le 25 juillet de cette année sous le titre d'évêque de Tabraca. Titulaire du vicariat apostolique l'année suivante, Mgr Dufresse résolut de profiter de quelques moments de calme pour sacrer, en 1802, M. Trenchant, qu'il avait choisi comme coadjuteur, et pour former une de ces assemblées si utiles, spécialement dans une Eglise naissante. Il convoqua et eut le bonheur de faire célébrer le premier synode qui ait jamais été réuni en Chine. Il indiqua cette assemblée pour les premiers jours de septembre 1803, et ordonna, en conséquence, des prières dans tout le vicariat, sans toutefois en faire connaître le but, dans la crainte de quelque indiscrétion. Sur les dix-neuf prêtres qui se trouvaient dans la mission, quatorze purent se rendre dans le district de Tchong-Kingtcheou, désigné par le vicaire apostolique. Les autres, ainsi que le coadjuteur, furent retenus par les besoins des chrétientés et du collége. La première session du synode se tint le 2 septembre, la seconde le 5, la troisième le 9. La bonté divine récompensa le prélat des soins qu'il prit en cette circonstance pour le bien de son Eglise, car il sortit de ce synode une collection de statuts divisés en dix chapitres, tout remplis de l'esprit de sagesse et de piété, approuvés depuis solennellement par le souverain Pontife. Ces statuts, que la sacrée Congrégation de la Propagande a plusieurs fois fait imprimer à ses frais, ont été proposés depuis par elle à tous les autres missionnaires de la Chine, comme la meilleure règle de conduite à suivre dans leur ministère apostolique. Privé en 1806 de son coadjuteur, Mgr Dufresse dut attendre jusqu'en 1810 pour conférer la consécration épiscopale à un autre missionnaire qui pût lui aider dans son œuvre sainte, mais il perdit ce nouvel auxiliaire en 1814. La persécution, qui avait cessé, recommença plus violente que jamais au mois d'octobre de cette dernière année. Après avoir éclaté dans le Szu-tchouan, elle s'étendit rapidement à toutes les autres provinces de l'empire. Le vénérable vieillard qui voulait alors se livrer lui-même aux mains des satellites, dut céder aux instances de la majorité des chrétiens et se tenir caché dans un asile qu'on croyait assuré contre les perquisitions du mandarin. Dénoncé par un jeune chrétien que les mauvais traitements poussèrent à apostasier, il fut arrêté le 18 mai 1815, enchaîné aussitôt et emmené à Tching-tou, capitale du Szu-tchouan. Les mandarins le traitèrent avec plus d'humanité qu'il ne s'y attendait, lui firent rendre ses livres, ôter ses fers et lui permirent de

suivre ses exercices ordinaires de piété. Après divers interrogatoires, faits par forme de conversation et sans torture, le prélat, pendant les quatre mois qu'il passa à attendre son jugement, profita de diverses circonstances pour exposer aux mandarins la sainteté de nos croyances, la vanité des religions de l'empire et l'innocence des chrétiens. Il le fit avec un accent de conviction et de piété qui frappa profondément ceux qui l'entendaient. Le 14 septembre 1815, on le transporta en palanquin au tribunal du juge-criminel, et de là au palais du vice-roi, qui le condamna aussitôt à avoir la tête tranchée. Contrairement aux lois du pays, qui prescrivent que toute condamnation à mort soit confirmée par l'empereur, cet arrêt fut exécuté le même jour. Les persécuteurs, persuadés que la vue de son supplice effraierait les chrétiens emprisonnés pour la foi, les contraignirent d'y assister; mais les exemples et les discours du saint prélat raffermirent leur courage, et en recevant sa bénédiction, ils protestèrent tous qu'ils étaient résolus à mourir pour Jésus-Christ. Les mandarins, qui avaient espéré un effet tout contraire, ordonnèrent l'exécution sans plus de délai, et Mgr Dufresse fut décapité le soir même, à l'âge de soixante-quatre ans, et dans ce jour où la sainte Eglise célèbre la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Tranchée d'un seul coup, sa tête demeura pendant six jours attachée à une colonne, hors de la porte orientale de la ville, avec cette inscription : *Su* (nom chinois du martyr), *Européen, prédicateur et chef de la religion chrétienne*. Son corps, exposé pendant trois jours sur la place publique, était gardé la nuit et le jour par des chrétiens qui l'enlevèrent ensuite et lui rendirent les honneurs de la sépulture, près du lieu même où le prélat avait été décapité. Le séminaire des Missions-Etrangères possède quelques-uns de ses ossements. Le pape Pie VII célébra le triomphe du martyr dans le consistoire du 23 septembre 1816. Le pape Grégoire XVI, dans le consistoire du 9 juillet 1843, l'a déclaré vénérable [1]. 1815.

L'illustre servante de Dieu, Marie-Thérèse-Charlotte *de Lamourous*, née à Barsac (Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Podensac) le 1er novembre 1754, fondatrice et première supérieure de la maison de la Miséricorde, à Bordeaux; morte en odeur de sainteté, à l'âge de quatre-vingt-deux ans [2]. 1836.

XVe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Etienne-Charles-Antoine *Duplain*, né à Saint-Remy-du-Plain (Sarthe, arrondissement et canton de Mamers) en 1749, ordonné prêtre en 1780, successivement vicaire à Rouez-en-Champagne (arrondissement du Mans, canton de Sillé-le-Guillaume) et à Chemiré-le-Gaudin (canton de la Suze); refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté; mort en exil à l'âge de quarante-cinq ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Madeleine *Faulon*, religieuse hospitalière de la maison de Charité d'Arras; arrêtée et condamnée à mort, en haine de la religion, par la commission révolutionnaire de Cambrai (Nord); exécutée à l'âge de cinquante et un ans. 1793. — Gabrielle *Fontaine*, supérieure des Hospitalières de la maison de Charité d'Arras (Pas-de-Calais); arrêtée comme insermentée et conduite à Cambrai (Nord), puis condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécutée à l'âge de soixante-quatorze ans. 1793. — Léonard-Marie *Foucault-d'Hautefaye*, né à Bourganeuf (Creuse), chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Limoges; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se retira dans son pays natal après la suppression de son chapitre;

1. *La France Pontificale*, par Fisquet.

2. L'œuvre de la Miséricorde, dont les premiers fondements furent jetés à Bordeaux au mois de juillet 1800 par Mlle de Pichon-Longueville, et qui fut assise sur des bases définitives, le 12 mai 1801, par Mlle Marie-Thérèse de Lamourous, a pour but de retirer du milieu du vice les âmes pécheresses, victimes de la séduction des passions charnelles.

Les pensionnaires des maisons de cette œuvre portent le nom de *Pénitentes;* elles sont surveillées par des *directrices* gouvernées elles-mêmes par une *supérieure*.

La maison-mère de Bordeaux est l'ancien couvent des Annonciades de cette ville : c'est Napoléon Ier qui, passant à Bordeaux, paya le fonds et les réparations. Cette œuvre charitable n'a cessé de prospérer : dès 1818, elle avait des succursales à Laval (Mayenne) et à Cahors (Lot).

Cf. *Vie de la servante de Dieu Marie-Thérèse-Charlotte de Lamourous*, publiée dans les *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle* (livraisons 31-35).

arrêté et emprisonnné à Guéret en 1793, puis déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794.

XVIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Charles-Marie *Ferrecq*, recteur-curé de Plufur (Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, canton de Plestin), né à Plougonver (arrondissement de Guingamp, canton de Belle-Isle-en-Terre); refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime; mort sur le navire *les Deux-Associés*, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François *Giboin*, né à Razac (Dordogne), curé de Bouteilles (arrondissement de Ribérac, canton de Verteillac); refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et traîné à Rochefort pour être déporté à la Guyane; mort sur le navire *les Deux-Associés*, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Augustin-Joseph *Leroux*, né à Amiens (Somme), vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice de cette ville; refusa le serment constitutionnel de 1791 et resta à Amiens; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de cinquante et un ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre-Jacques-Jean *Loiselière*, né à Pavilly (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen), prêtre du diocèse de Rouen; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de Rouen, puis conduit à Rochefort pour être déporté sur des plages lointaines; mort à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François *Martin*, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1735, curé d'Agonnay (arrondissement de Saint-Jean-d'Angely, canton de Saint-Savinien); prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791, et celui de liberté-égalité de 1792; emprisonné, puis conduit à Rochefort pour être déporté; mort à l'âge de cinquante-neuf ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François *Mayaudon*, né à Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles-sur-Rhône), doyen de la cathédrale de Soissons et vicaire général du diocèse de Saint-Brieuc; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia dans son pays natal après la suppression de son chapitre; arrêté et emprisonné en 1793, puis déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François-Gabriel *Sartel*, né à Gand (Belgique), religieux Bernardin, curé de la paroisse Notre-Dame de cette ville; arrêté comme insermenté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane; mort dans le désert de Sinnamari, à l'âge de quarante-neuf ans. 1798.

Le vénérable *Vital de Mortain*, fondateur et abbé du monastère cistercien de Savigny, au diocèse de Coutances [1]. 1122.

Cyprien *Baraze*, jésuite et martyr. S'étant dévoué à la conversion des Moxes, peuple alors peu connu de l'Amérique méridionale, il commença par les réunir en société, et, pour leur faire perdre le goût de la vie sauvage, il leur apprit différents métiers et les arts les plus nécessaires. Puis, tout en les civilisant, il leur enseignait la science du salut. Quand ils furent suffisamment instruits, il bâtit une église et les initia aux pratiques du Christianisme. Pendant qu'il s'avançait dans les terres, pour gagner de nouvelles âmes à Jésus-Christ, il rencontra des barbares qui se jetèrent sur lui, le percèrent de coups et lui fendirent la tête, dans la soixante et unième année de son âge. Il avait séjourné vingt-sept ans dans cette contrée, qu'il arrosa de son sang après l'avoir arrosée de ses sueurs, et il avait baptisé, lui seul, plus de quarante mille idolâtres 1702.

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 16 septembre (tome XI, page 128).

XXVIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Burlot, prêtre habitué d'une paroisse du diocèse de Quimper ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et fut condamné à mort par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. 1794. — ***D'Huberte,*** curé de Cunel (Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Montfaucon) ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure, mais ne sortit point de France ; arrêté en 1793 par les autorités révolutionnaires du département de la Marne et mis en détention à Châlons, puis condamné à la déportation maritime ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Christophe *d'Authier de Sisgaud,* évêque de Bethléem, fondateur des Missionnaires du Saint-Sacrement et du séminaire de Valence (Drôme), né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 6 avril 1609, mort à Valence, en grande réputation de sainteté, à l'âge de cinquante-huit ans, cinq mois et douze jours, le trente-septième anniversaire depuis le premier établissement de sa Compagnie, et le dix-septième de son épiscopat [1]. 1667.

Le vénérable Emmanuel *Triêu,* prêtre cochinchinois et martyr. Il naquit à Phu-Xuân, vers le commencement de l'année 1755, de parents chrétiens, qui lui donnèrent une bonne éducation et l'instruisirent des vérités de la religion. Comme il montrait des dispositions peu communes, sa famille, qui tenait un rang distingué dans le pays, s'appliqua à les cultiver, afin de le mettre en état de figurer honorablement dans le monde. Il embrassa d'abord la carrière des armes et servit dans la compagnie des gardes du corps du roi de Cochinchine. Il sut allier la piété à la bravoure et se montra aussi bon chrétien que brave militaire. Les Tong-Kinois s'étant emparés de la Cochinchine, le jeune Triêu, qui s'était distingué dans cette guerre, s'attacha à la personne d'un gouverneur de province, qui le fit élever à un grade supérieur. Malgré les espérances d'avancement dont il pouvait se flatter dans l'avenir, il se dégoûta du monde, s'attacha à un missionnaire, et se mit ensuite sous la conduite du vicaire apostolique du Tong-King oriental, qui lui enseigna la théologie et l'ordonna prêtre. Les succès de son ministère dépassèrent tout ce qu'on pouvait en attendre, et il était visible que Dieu se plaisait à bénir ses travaux. En 1797, il obtint de son évêque la permission de faire un voyage en Cochinchine, pour y visiter sa mère, que la dernière révolution avait dépouillée de ses biens. Mais, pendant qu'il était dans sa patrie, la persécution excitée par le roi Canh-Thinh commença à éclater à Phu-Xuân et dans les environs, et le Père Triêu tomba entre les mains d'une troupe de soldats qui étaient à la recherche d'un missionnaire

1. Fondée le 25 avril 1632, la Congrégation des Missionnaires du Saint-Sacrement, corps d'ecclésiastiques dévoués, se proposait pour but d'honorer d'un culte spécial et perpétuel l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Les moyens que les disciples de M. d'Authier devaient mettre en œuvre pour atteindre cette fin étaient : 1° la direction des séminaires ; 2° les missions dans les pays hérétiques ou infidèles ; 3° le soin des âmes dans les paroisses.

En 1633, le pape Urbain VIII favorisa de ses vœux l'établissement de cette congrégation nouvelle ; et Innocent X, par une bulle en date du 20 octobre 1647, érigea l'Institut de ces missionnaires en congrégation ecclésiastique. Le souverain Pontife voulut encore ajouter à ces premières faveurs un témoignage de sa haute satisfaction pour le zèle apostolique de l'abbé d'Authier. Le 26 mars 1655, il le fit sacrer, à Rome, évêque de Bethléem, par le cardinal Spada, et le nomma directeur général de toutes les communautés des missionnaires du Saint-Sacrement.

Les diocèses de Valence et de Die jouirent longtemps des fruits admirables de l'œuvre de l'abbé d'Authier. Le retour des populations à la foi et le renouvellement de la ferveur sacerdotale parmi le clergé furent la juste récompense de sa sollicitude et de ses travaux.

Pour ce qui est de ses restes mortels, ils furent déposés en grande pompe dans l'église paroissiale de Saint-Jean, à Valence. En 1720, le chœur de cette église ayant été reconstruit, ils furent exhumés et déposés dans la sacristie où ils restèrent jusqu'en 1742. Cette année-là, Mgr Milon en ordonna la translation solennelle devant le maître-autel, et les fit inhumer dans un petit caveau entièrement isolé de tous les autres. En 1845, l'église de Saint-Jean ayant été démolie et réédifiée sur un plan beaucoup plus vaste et plus riche, le caveau qui renfermait le cercueil de l'illustre fondateur des missionnaires du Saint-Sacrement a été heureusement découvert. Les ossements ont été déposés dans une boîte scellée avec soin, et replacés dans un caveau spécial.

Cf. *Histoire hagiologique du diocèse de Valence,* par M. l'abbé Nadal ; et le *Dictionnaire des Ordres religieux,* par le P. Hélyot.

européen. Il aurait pu s'échapper d'autant plus facilement qu'on ignorait sa qualité de prêtre ; mais il n'en fit pas mystère, et il déclara qu'il était prédicateur de la religion chrétienne. Conduit à la ville royale, il essuya d'horribles traitements ; les flagellations et les tortures mirent sa chair en lambeaux. On lui servait à manger dans des écuelles dégoutantes par leur malpropreté ; mais il bénissait Dieu et se réjouissait dans la pensée de son prochain martyre. Cité devant le grand conseil, on lui offrit sa grâce, s'il voulait cesser de prêcher la religion de Jésus-Christ, et, sur son refus, on le condamna à la décapitation. Il fut conduit au supplice avec six malfaiteurs, et reçut la mort avec une sainte allégresse, à l'âge de quarante-deux ans. Les chrétiens inhumèrent son corps dans un lieu inconnu aux païens, et cinq ans après, il fut déposé dans une église qu'on venait de bâtir au village de Duong-Son. 1797.

Pasquier *Brouet*, natif du Cambrésis, un des Pères les plus célèbres de la Compagnie de Jésus à son origine. Il étudiait la théologie à l'Université de Paris, lorsqu'il sentit naître en son cœur le désir de se joindre à saint Ignace de Loyola, à saint François Xavier et aux autres étudiants qui se rendaient à Rome. Deux de ses condisciples partagèrent sa résolution ; c'étaient Claude Le Jay, du diocèse de Genève, et Jean Codure, de celui d'Embrun. Tous trois, aussi pieux que savants, s'unirent d'une sainte amitié, et allèrent rejoindre en Italie ceux dont ils voulaient imiter les exemples. Ils partirent de Paris à pied. Après de longues fatigues, ils arrivèrent à Venise, où ils rencontrèrent saint Ignace, qui les admit au nombre de ses disciples. La Compagnie comptait alors dix membres. Sous un extérieur simple et modeste, le Père Pasquier Brouet cachait d'éminentes qualités et de sublimes vertus. Elles n'échappèrent pas au regard pénétrant de saint Ignace, qui comprit quels avantages il pourrait retirer d'un tel disciple. Aussi, non-seulement il avait pour lui une grande affection et un sincère respect, mais encore il se plut à lui confier les missions les plus importantes. La première que remplit le digne Jésuite fut celle d'Irlande. A la demande du pape Paul III, il fut envoyé, avec toutes les prérogatives attachées aux nonciatures apostoliques, dans cette île alors exposée aux horreurs de la persécution. Le Père Pasquier Brouet et le Père Salmeron, qu'on lui adjoignit, partirent sans provisions et sans argent, acceptant tous les périls d'une pareille mission sous un roi tel que Henri VIII. Ce fut le 10 septembre 1541 qu'ils quittèrent la ville de Rome, après avoir reçu les instructions de saint Ignace. Après des fatigues de tout genre et des périls encore augmentés par les guerres qui désolent le continent, les deux Jésuites arrivent en Ecosse. Là ils voient le roi Jacques V, neveu de Henri VIII, qui cherchait à l'entraîner dans le schisme. Pasquier Brouet et Salmeron l'exhortent fortement, dans l'intérêt de l'Eglise et de sa propre couronne, à rester fidèle à la vieille foi catholique. Après que le roi leur eut fait cette promesse, ils se dirigèrent vers la malheureuse Irlande. Quand Brouet et Salmeron, déguisés, presque mendiants, entrèrent dans le royaume, la terreur était portée à son comble. L'hospitalité était un crime ; la délation, un acte de patriotisme ; le silence lui-même, une condamnation anticipée. Il avait fallu des miracles d'intrépidité pour parvenir dans un pays dont les frontières étaient hérissées de soldats. Pour y séjourner, on devait à chaque heure du jour et de la nuit exposer sa vie, car il se rencontrait partout des espions, des gens armés, des fanatiques ou des bourreaux. Brouet et Salmeron se voyaient sans asile sur une terre inconnue ; leur courage ne se démentit cependant point. On les fuyait comme étrangers, on les redoutait comme prêtres. Peu à peu ils surent gagner la confiance de plusieurs fidèles ; ils s'entretinrent avec eux, ils leur apprirent la mission dont ils s'étaient chargés. Bientôt ils eurent autour d'eux un troupeau que leur audace rendait audacieux. Un séjour prolongé sous le même toit n'était pas possible ; c'eût été exposer les hôtes qui les recevaient. Salmeron et Pasquier Brouet changent de retraite toutes les nuits ; mais dans ces courses si souvent répétées, ils trouvent un adoucissement à leurs fatigues, un encouragement à braver des périls toujours nouveaux. Ils ravivent la ferveur, ils fortifient la prudence, ils enseignent aux persécutés les devoirs qu'ils ont à remplir, les pratiques pieuses qu'il importe de conserver pour maintenir la foi. Ils confessent, ils administrent, ils rendent la paix aux consciences, ils éclaircissent les doutes, ils excitent les forts, ils soutiennent les faibles, et dans ce ministère de réconciliation, ils usent des pleins pouvoirs qu'ils ont reçus du Saint-Siége. Dans l'espace de trente-quatre jours, les deux nonces apostoliques avaient parcouru l'Irlande et inspiré un nouveau courage aux Irlandais. Devinés bientôt par les agents anglais, leur tête est mise à prix ; mais un ordre du souverain Pontife les rappelle en Italie. Au retour de cette nonciature si pénible et si périlleuse, Pasquier Brouet et Salmeron furent arrêtés à Lyon comme des espions et jetés en prison. La guerre, qui venait d'éclater derechef entre Charles-Quint et François Ier, avait fait naître des soupçons dans l'esprit de quelques hommes, que le costume pauvre des deux religieux avait frappés. Toutefois l'erreur fut bientôt reconnue, et les deux Jésuites, rendus à la liberté, purent continuer en paix leur voyage jusqu'à Rome. Quelques jours après son retour de la mission d'Irlande, le Père Pasquier Brouet était envoyé à Foligno, puis à Montepulciano, et de là à Reggio de Modène et à Faenza, où il eut à lutter contre les plus fougueux partisans du protestantisme, et à rappeler aux devoirs de leur état des prêtres et des personnes religieuses qui les avaient oubliés. Tant de travaux et de succès justifiaient bien la haute opinion que saint Ignace avait de son disciple, duquel il disait qu'il avait le regard et la bonté d'un ange. Aussi jeta-t-il sur lui les yeux et le choisit-il pour patriarche d'Ethiopie, quand il fut question d'envoyer quelqu'un avec ce titre dans cette contrée barbare et inconnue. Toute-

fois, cette résolution ne fut pas exécutée, et le Père Pasquier Brouet, qui ne désirait qu'une chose, l'accomplissement de la volonté de Dieu, vint par l'ordre de son supérieur se fixer à Paris, en qualité de premier provincial de France. C'est dans cette ville, sous les yeux de l'Université, qui opposait la plus vive résistance aux Pères de la Compagnie, que le vénérable religieux se dévoua tout entier au soulagement des malheureux que la peste ravageait. Il trouva la mort au milieu des actes de sa charité [1]. 1562.

Le vénérable Robert *Bellarmin,* cardinal-archevêque de Capoue, de la Compagnie de Jésus [2]. 1621.

XVIIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Bailly,* né à Saales (Vosges, arrondissement de Saint-Dié) vers 1761 ; prêtre et religieux Bénédictin du couvent de Strasbourg (Bas-Rhin) ; déporté comme prêtre réfractaire ; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de trente-sept ans. 1798. — Jean *Roux,* né à Fontbonne (Gard), en 1752, chanoine de Léré (Cher, arrondissement de Sancerre) ; ne fit aucun des serments de la Révolution ; arrêté à Bourges en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane ; mort d'une fièvre putride dans les déserts de la Guyane, à l'âge de quarante-huit ans. 1798.

Le vénérable *Geronimo,* martyr à Alger. Maure de naissance, il fut fait prisonnier vers l'année 1538 et conduit à Oran où il reçut peu après le baptême avec le nom de Géronimo. La peste étant survenue à Oran, la population fut obligée de sortir de la ville et d'aller vivre sous la tente, dans la campagne. Quelques captifs arabes en profitèrent et s'enfuirent pendant la nuit, emmenant avec eux Géronimo qu'ils remirent à ses parents. Se voyant au milieu des siens, il reprit bientôt la loi et les coutumes de ses compatriotes. Touché de l'esprit de Dieu, il revint à Oran en 1559, et rentra dans le giron de l'Eglise. Dans une expédition qu'il fit contre les Arabes, en 1569, il fut fait prisonnier par les Maures et conduit à Alger où il devint l'esclave du roi Euldj-Ali, renégat calabrais. Renfermé dans le bagne, des marabouts ayant appris son origine, travaillèrent à sa conversion ; mais tous leurs efforts furent inutiles. Les Maures reconnaissant alors que leurs exhortations étaient vaines, employèrent les moyens de rigueur, et demandèrent au roi qu'on lui infligeât un châtiment tel qu'il pût servir aux autres d'exemple efficace. Le roi l'ayant fait venir lui demanda pourquoi il ne voulait pas être Maure. Le saint martyr lui répondit : « Je ne le serai pour aucune chose au monde ; chrétien je suis, et chrétien je resterai ». Cette constance irrita vivement le roi qui ordonna aussitôt de l'enterrer vif ; ce qui eut lieu le 18 septembre. Les restes du martyr furent découverts en 1853, et transportés dans l'église d'Alger où on les voit encore aujourd'hui. Il a été déclaré vénérable par le pape Pie IX. 1569.

Le vénérable Dominique *Trach,* prêtre tong-kinois et martyr, de l'Ordre de Saint-Dominique. Né en 1791 dans le Tong-King oriental, il se distingua dès l'enfance par une tendre piété et une grande innocence de mœurs. On le regardait déjà comme un saint, lorsqu'il fut élevé au sacerdoce. Il se livra avec tant de zèle aux fonctions de missionnaire qu'il contracta une maladie de poitrine si grave qu'on désespérait de ses jours, lorsqu'il fut arrêté le 10 avril 1840, pendant qu'on le portait dans un hamac, afin de le soustraire aux poursuites des persécuteurs. A l'approche des satellites, les chrétiens qui le portaient prirent la fuite et le laissèrent. Comme il était si faible qu'il ne pouvait plus marcher, il fut facile de s'emparer de lui. On le chargea d'une lourde cangue et on le conduisit dans les prisons de la capitale. Malgré son état de faiblesse, on ne lui épargna pas les tortures que la grâce lui rendit légères et qu'il supporta avec le courage d'un homme plein de vigueur. Sur les instances qu'on lui fit de fouler aux pieds la croix, il se prosterna devant elle, la pressa sur son cœur, la couvrit de baisers et l'arrosa de ses larmes ; puis il dit aux juges : « Je suis chrétien ; jamais je ne renierai mon Dieu ». Le gouverneur Trinch-Quand-Khang, qui présidait aux interrogatoires, furieux de se voir vaincu par un homme qui semblait n'avoir plus qu'un souffle de vie, porta contre lui une sentence de mort. Il fut décapité à Vy-Hoang à l'âge de quarante-neuf ans. 1840.

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*
2. Nous avons esquissé sa notice au tome XI, pages 195-196.

XIXe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Bru,* vicaire à Saint-Laurent-de-Castelnaud (Dordogne, arrondissement de Sarlat, canton de Domme), né à Urval (arrondissement de Bergerac, canton de Cadouin) en 1761 ; déporté au-delà des mers en 1793 pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de trente-trois ans. 1794. — Michel *Martin,* né à Orléans (Loiret) en 1734 ; curé de la paroisse de Saint-Pierre de cette ville ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; envoyé à Bordeaux en 1793 et incarcéré dans le ci-devant cloître des religieuses Carmélites, puis transporté malade à l'hopital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1793. — Henry *Lécuyer de la Papotière,* né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), chanoine de la cathédrale de Chartres ; resta dans cette ville après la suppression de son chapitre et ne fit point le serment schismatique de 1791 ; mis en réclusion, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

La vénérable Mère MARIE-EMILIE-GUILLEMETTE DE RODAT, fondatrice et première supérieure générale des religeuses de la Sainte-Famille de Villefranche de Rouergue. 1852.

LA V. MARIE-ÉMILIE-GUILLEMETTE DE RODAT,

FONDATRICE DES SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE

1854. — Pape : Pie IX. — Empereur des Français : Napoléon III.

Cette vénérable servante de Dieu naquit le 6 septembre 1787, au château de Druelle, près Rodez. Son père s'appelait Jean-Louis-Guillaume-Amans de Rodat, et sa mère Henriette de Pomayrols de Ginals. Entourée dès le berceau de soins vigilants, elle se forma de bonne heure à la vertu. La lecture de la vie des Saints la transportait : elle voulait imiter leurs exemples, elle en était pénétrée jusqu'aux larmes. Son recueillement dans la prière était profond, et tout acte de dévotion charmait son cœur. Elle aimait les pauvres. Ce fut, avec l'amour de Dieu, le principal attrait de sa vie, et il parut dès son plus jeune âge. Elle ne pouvait supporter la vue d'un malheureux sans chercher à le soulager : elle donnait en aumône tout ce qui était à sa disposition.

A l'âge de seize ans, son âme touchée par la force de Dieu se sentait capable de tous les sacrifices ; elle acceptait tous les dévouements et les embrassait à l'avance ; elle ne voyait que Dieu, elle ne voulait que Dieu ; elle était devant lui, elle le contemplait, elle l'adorait. Elle entra ainsi avec impétuosité dans la pratique la plus élevée de la vie chrétienne : en compagnie d'une sainte fille, elle passait les journées entières du dimanche à l'église, variant sans jamais se lasser les exercices de dévotion. Durant la semaine, elle gravissait deux fois par jour une haute montagne sur laquelle était un calvaire et y faisait le chemin de la croix ; elle s'appliquait à cet

exercice par tous les temps et ne l'interrompit pas en hiver ; quelquefois elle prenait plaisir à se mettre les genoux sur des pierres ou sur des morceaux de bois. Elle ressentait pour la mortification l'attrait mystérieux et puissant qu'éprouvent toutes les âmes d'élite : elle voulait vaincre son cœur, elle voulait opprimer sa chair ; elle embrassait ardemment la croix, allant toujours à ce qui lui coûtait davantage. Elle aimait l'humilité, elle chérissait déjà l'abjection. Elle avait adopté un costume très-simple et bien au-dessous de sa condition ; elle visitait les pauvres avec une ardeur toute renouvelée dans l'esprit de Dieu. Elle les assistait et ne se rebutait pas de leurs infirmités : à l'insu de ses parents, elle soigna et consola une femme atteinte de la lèpre. Cette âme droite et forte était courte dans ses confessions. Son confesseur lui parlait peu : ce peu lui suffisait ; l'amour la conduisait et lui versait ses lumières ; le désir de la sainte communion la brûlait ; elle passait sans dormir la nuit qui précédait le jour où elle devait s'approcher de la sainte table. Tout dans la nature l'élevait vers les pensées éternelles. Il y avait auprès du château un ruisseau qui était pour elle comme une inépuisable source de méditation. La simplicité des filles de la campagne la charmait : elle aimait à s'entretenir avec elles et à leur parler de leurs âmes et de Dieu.

Appelée à Villefranche par son aïeule, elle se rendit dans cette ville et entra comme pensionnaire dans la maison de Mme Saint-Cyr, où peu de temps après elle fut priée d'enseigner le catéchisme aux jeunes élèves qui se préparaient à la première communion. La manière dont elle s'acquitta de cette tâche ravit les élèves : elle cherchait à exciter leur amour pour la sainte Eucharistie, qui est la source de la vie chrétienne ; elle parlait souvent de ce mystère adorable, et tout en préparant ces jeunes âmes à recevoir la manne céleste, le pain des forts, la nourriture réservée aux enfants de Dieu, elle les accoutumait à s'approcher avec tremblement, respect et bonheur des autels, à travailler pour leur ornement et à regarder comme un honneur et une joie de disposer les linges, les fleurs et tout ce qui est nécessaire à la célébration du culte et à sa splendeur. Elle mettait tous ses efforts sous la protection de Marie, et n'oubliait pas de recommander sa dévotion ; elle y portait sans cesse ses élèves, leur faisant apprendre et réciter des prières et confiant tout le petit troupeau à la sainte Vierge. Elle se plaisait à la faire honorer sous le nom de divine bergère ; ce titre agréait singulièrement à la piété d'Emilie, et elle a toujours aimé à saluer la Mère de Dieu sous cet humble vocable. Auprès des âmes qui lui étaient confiées, Mlle de Rodat essayait d'appliquer le système de douceur et de patience dont on avait autrefois usé à son égard. Quand elle désirait voir une de ses élèves pratiquer un acte de vertu, elle commençait par se l'imposer à elle-même. La gloire de Dieu était toujours devant ses yeux : c'était l'unique but de ses travaux. Elle préparait ses élèves à la confession, leur désignait des pratiques pour s'exciter à la contrition. Elle indiquait aussi, avec douceur, à celles qui avaient quelque inclination vicieuse, les moyens d'en triompher, et leur faisait avec soin rendre compte de leurs efforts et de leurs progrès. Ces soins vigilants et animés du seul désir du salut des âmes étaient couronnés de succès.

Cependant Emilie était ainsi entrée par l'instruction religieuse des enfants dans la vie active de la charité, et elle ne devait plus la quitter : chaque jour, au contraire, elle va s'engager davantage dans le service de Dieu et le travail du salut du prochain. Elle ajoute bientôt à sa charge de l'instruction religieuse celle de la surveillance des enfants pendant la récréa-

tion. Elle se préparait pour cette dernière tâche avec le même soin que pour le catéchisme, offrant toujours à Dieu ses efforts et le priant de bénir ses intentions. Au milieu de ces soins, Emilie n'oubliait pas les pauvres ; elle s'efforçait de faire connaître à ses élèves la douceur de la charité. Elle avait toujours à raconter quelques traits de saints qui avaient le plus particulièrement aimé les pauvres et la pauvreté ; elle citait leurs exemples et engageait à les imiter ; elle conseillait les petites mortifications que des enfants peuvent s'imposer, et qui, pour être légères, n'en sont pas moins agréables à Dieu.

Emilie n'oubliait pas la fin de l'éducation en ce monde ; elle recommandait à ses élèves de bien consulter et d'étudier leur vocation. La sienne se dessinait tous les jours. Elle n'en avait pas encore une conscience bien nette ; mais elle voulait servir Dieu, le servir de toutes ses forces, dans toutes les voies et dans toutes les occasions possibles. Elle allait même au-delà de ce que demandait la prudence, et l'audace de sa charité ne reculait devant rien : elle entreprit une fois de consoler et de guérir une âme blessée dans ses passions ; elle s'aperçut bientôt que le délire de ces malheureuses est contagieux, et que l'imagination subit toujours volontiers le charme d'un langage enflammé. Emilie connut ainsi, par expérience, le danger des mauvaises compagnies et les précautions qu'il faut prendre pour ne pas se laisser entraîner par elles ; elle eut recours au remède aussitôt qu'elle sentit le péril : elle n'attendit pas que la paix de son âme fût troublée. Elle courut se confesser et rompit avec la malheureuse. Mais toutes les charités ne font pas courir de pareils périls : l'âme d'Emilie se fortifiait dans un amour pour les pauvres chaque jour plus ardent : elle leur distribuait tout ce dont elle pouvait disposer ; elle vendait ses livres et son linge ; elle portait des vêtements d'étoffes communes qu'elle raccommodait et rapiéçait sans cesse : l'argent qu'on lui donnait pour sa toilette était distribué aux pauvres. Elle ne calculait plus, elle ne réfléchissait plus pour ainsi dire devant un pauvre, elle voulait le soulager. La vivacité de ce premier mouvement du cœur en présence de la pauvreté n'empêchait pas Emilie d'être persévérante dans ses sacrifices ; rien ne lui coûtait quand le soulagement d'un malheureux était en question.

Le désir de la vie religieuse qui était né dans son âme et ne devait plus la quitter, était la récompense de tous les sacrifices qu'elle faisait chaque jour et comme le précieux couronnement de sa fidélité à correspondre aux attraits de la grâce. Emilie n'oubliait pas les pauvres, qui furent toujours la constante affection de son âme ; et, tout en demandant à Dieu la grâce de se lier par des vœux à leur service en se consacrant à la vie religieuse et à l'éducation des enfants, elle continuait à visiter et à soulager, autant qu'elle pouvait, les malheureux et les infirmes. Un jour (mai 1815), elle était allée visiter une femme malade : c'était une mère de famille, et Emilie trouva auprès d'elle quelques voisines et amies chargées elles-mêmes d'enfants. Ces femmes se lamentaient sur l'abandon dans lequel grandissaient leurs filles, dans une ville absolument privée de moyens d'intruction pour les pauvres. « Avant la Révolution », disaient-elles, « les dames Ursulines enseignaient gratuitement ; nous avons été élevées par elles, et aujourd'hui, parce que nous n'avons pas le moyen de mettre nos filles à l'école, il faut les voir croupir dans l'ignorance et grandir dans l'oubli de Dieu ! » Ces paroles pénétrèrent comme un trait le cœur d'Emilie ; la pensée de toutes ces âmes régénérées par le baptême et privées d'instruction religieuse la fit frissonner. Cédant à ce premier instinct, à cet attrait tout-puissant pour

les pauvres qui lui était devenu comme naturel, elle demanda à ces femmes de lui confier leurs filles, s'offrant de les instruire elle-même. A partir de ce jour, la vocation de Mlle de Rodat était connue : elle s'y appliqua avec ardeur, et en attendant de pouvoir réaliser complétement sa pensée, elle obtint de Mme Saint-Cyr l'autorisation de faire l'école à toutes les enfants pauvres qu'elle pourrait recevoir dans sa chambre. Elle embrassait ces enfants d'une affection merveilleuse, mais ne voyait là que le commencement de son travail : elle n'oubliait pas la promesse qu'elle avait faite à Dieu. Son directeur lui désigna comme pouvant s'associer à son entreprise, trois demoiselles vivant aussi chez Mme Saint-Cyr. Ursule Delbreil, Marie Boutaric et Eléonore Dutriac.

Emilie et ses compagnes s'installèrent, le 30 avril 1816, dans une maison qu'elles avaient louée et commencèrent immédiatement les exercices de la communauté. Elles se proposaient d'honorer particulièrement le divin Cœur de Jésus et de vivre entièrement abandonnées aux soins de la Providence. La Providence répondit à cette générosité, et le bon Maître fit goûter à ces âmes le bonheur qu'il y a de tout quitter pour le suivre. Ce fut avec délices qu'elles consommèrent leur sacrifice. Dans cette pauvre et obscure maison habitaient désormais les joies célestes. Les choses les plus essentielles à la vie manquaient. La pieuse demoiselle qui leur avait loué la maison se chargea de pourvoir à leur nourriture et de faire face aux besoins des premiers jours. Pour attirer les bénédictions de Dieu sur le nouvel établissement, on commença par recueillir une pauvre orpheline. On voulut la loger et la nourrir. Les nouvelles Sœurs étaient à peu près aussi pauvres que leur adoptée ; les lits ne leur appartenaient pas ; on les avait prêtés. La sœur Emilie céda le sien, ne se réservant pour elle-même qu'une paillasse. Dès le premier jour, la classe gratuite réunit environ trente enfants. On ouvrit une seconde classe, placée sous le patronage de la sainte Vierge. Cette classe n'était pas entièrement gratuite. Fidèle aux attraits de son cœur et aux promesses qu'elle s'était faites, la sœur Emilie, trouvant que les riches ne manquent pas de moyens d'instruction, ne voulut donner dans cette classe qu'une instruction élémentaire et convenable seulement aux familles de condition médiocre.

Un de leurs désirs était d'observer exactement la clôture. Elles s'abstenaient de faire des visites ; elles recevaient celles qu'on leur rendait dans une sorte de grenier obscur, qui était comme le parloir de la communauté. Malgré tout leur désir de se renfermer, il fallait bien sortir au moins pour aller à la messe. Elles s'y rendaient en silence ; quelque temps qu'il fît, elles n'auraient pas voulu la manquer. La maison nouvelle était un sujet de raillerie pour toute la ville. Lorsqu'elles passaient dans les rues, on les montrait au doigt ; les enfants les poursuivaient et les entouraient en riant et en poussant des huées ; quelquefois même on leur jeta des pierres. La sœur Emilie alors était au comble de la joie. Il lui paraissait que son œuvre portait tous les caractères de la bénédiction divine. Elle était un objet de scandale au monde ; elle était pauvre, déjà aimée des pauvres, et privée de tout appui humain. Les contradictions, les mépris, les dénûments étaient comme les arrhes de la promesse de Dieu.

Il y avait deux mois que la sœur Emilie et ses compagnes menaient cette vie étrange et scandaleuse aux yeux du monde et même aux yeux de leur famille, lorsque Mgr de Grainville passa à Villefranche (juin 1816). Le prélat vint visiter la nouvelle communauté : il fut ravi de ce qu'il y trouva. Il admira l'ordre qui régnait dans cette maison ; il reconnut l'esprit de

Dieu dans cet esprit de pauvreté, de charité et de renoncement qui enflammait les Sœurs. Il leur accorda de tout son cœur la grâce qu'elles demandaient de posséder le Saint-Sacrement. Dès lors, elles n'eurent plus rien à désirer. Les choses les plus indispensables au culte furent données, et les familles des Sœurs commencèrent, en cette circonstance, à se rapprocher d'elles. Le jour de Pâques, 6 avril 1817, la sœur Emilie fit sa profession ; elle s'était enfin engagée au service de Dieu et des pauvres par ce vœu formel qu'elle avait tant désiré. Le nombre de ses élèves s'était considérablement augmenté ; la classe gratuite était pleine ; l'autre classe, où ne se donnait toujours que l'instruction élémentaire uniquement destinée aux enfants de condition médiocre, regorgeait d'élèves. La maison qu'on occupait était trop étroite : on songea à s'agrandir. Celle de Mme de Saint-Cyr se trouvant disponible, au mois de juin 1817, moins de quatorze mois après l'avoir quittée, la sœur Emilie, entourée de ses orphelines et de ses pauvres enfants, vint, escortée de huit religieuses, occuper cette maison. On put dès lors observer rigoureusement la clôture.

Après deux ans de séjour dans cette maison, la sœur Emilie, pour répondre à diverses sollicitations et surtout à son désir d'accroître le bien qu'elle faisait, ne laissa pas échapper l'occasion d'agrandir son établissement, qui paraissait à peine fondé. Elle acheta diverses parties d'un ancien couvent des Cordeliers, dont le prix total dépassa 42,000 francs. Elle n'avait pas plus d'argent qu'au premier jour. Les parents des Sœurs qui s'étaient unies aux premières fondatrices n'avaient pas beaucoup d'attraits pour la nouvelle Congrégation, et on ne devait pas compter sur leur concours ; mais on avait celui de la Providence. Ce fut le 29 juin 1819 que la sœur Emilie transféra sa communauté dans la maison qu'elle venait d'acquérir. Quelques mois après, à la Notre-Dame de septembre, les Sœurs, qui n'avaient jusque-là porté qu'un habit uniforme, reçurent avec les cérémonies usitées l'habit religieux des mains de leur supérieur. Elles firent aussi les vœux de religion entre les mains de M. Marty. La sœur Emilie les fit perpétuels.

L'œuvre entreprise par la bonne sœur Emilie portait les marques de la bénédiction divine ; au milieu des contradictions et des difficultés, elle progressait tous les jours, s'établissait de plus en plus et commençait à prendre de la consistance aux yeux mêmes des hommes les plus aveugles et les plus dédaigneux. Tant qu'elle avait été en butte à la dérision et au mépris, la sœur Emilie avait vécu en paix ; mais jamais elle n'avait rien éprouvé qui pût lui faire concevoir la pensée de l'orage qui allait fondre sur elle. Le 9 août 1820, un mois avant que la sœur Emilie s'engageât par des vœux perpétuels, les tentations les plus horribles fondirent subitement sur elle comme un orage, selon son expression. Elle se trouva tout à coup enveloppée des ténèbres les plus épaisses et livrée à toutes les suggestions diaboliques les plus étranges. Le combat ainsi engagé dura trente-deux ans. La tentation qu'elle avait à supporter atteignait à la fois toutes les forces de son âme, et elles étaient comme détruites. La foi était comme évanouie ; toutes les vérités étaient voilées et obscures ; l'âme ne se sentait pas même la force d'adhérer et de se soumettre aux vérités mystérieuses et révélées : il lui semblait qu'elle était sans puissance devant elles et sans ressort pour les embrasser. En même temps l'espérance, cette espérance surnaturelle que la foi fait germer et qu'elle entretient, semblait anéantie ; l'âme se voyait comme abandonnée de Dieu ; tout paraissait concourir à lui prouver qu'elle était perdue sans ressource. Dieu lui appa-

raissait comme un ennemi, et la charité aussi, pour ainsi dire, n'existait plus. Elle ressentait un éloignement incroyable pour l'humanité sacrée de Jésus-Christ, et sans ressource désormais, sans appui, sans consolation, elle entrait dans d'épouvantables désolations. Le souvenir de l'union si douce où elle avait vécu avec son Sauveur lui apparaissait alors ; les joies qu'elle avait goûtées dans cette union, le rafraîchissement que son âme y avait trouvé, les faveurs, les moindres caresses qu'elle avait reçues de son Bien-Aimé se présentaient avec vivacité à son esprit, et ne servaient qu'à raviver sa douleur. Dieu permit que toutes les consolations qu'on pouvait lui apporter ne servissent jamais qu'à l'affliger, en sorte que pour elle les remèdes se tournaient en poison. Les paroles de son confesseur l'exhortant à la paix l'épouvantaient, augmentaient sa peine et renouvelaient ses tourments. Lorsqu'elle voulait aller vers Dieu, elle se sentait repoussée et rentrait dans de nouvelles épouvantes. La sainte communion, qui était sa force, était devenue un tourment, aussi bien même que l'application du précieux sang de Jésus-Christ dans le sacrement de pénitence. Ce fut à cause de ces douloureuses angoisses que, pendant les dix dernières années de sa vie, son confesseur lui donna l'absolution et la fit communier tous les jours. La prière, qui avait été ses délices, lui était insupportable. Elle ne pouvait se résoudre à aller à la chapelle ; elle comptait les instants qu'elle y passait. Si de bonnes pensées ou de saints désirs se présentaient à son esprit, cela augmentait sa douleur « d'une façon que je ne saurais expliquer », écrit-elle. Elle se croyait au pouvoir du démon et livrée à ses suppôts. Au milieu de sa douleur, elle poussait vers le ciel des cris enflammés et qui auraient dû la consoler ; mais il lui semblait que ces étincelles venaient d'un foyer étranger, et elle s'affligeait qu'elles n'eussent pas porté la chaleur et la flamme dans son intérieur froid, vide et désolé. Dans cette détresse, cette nuit et cette tempête où elle était plongée, la pauvre Sœur avait pour guide unique l'obéissance.

Dans la vie du chrétien, la lutte ne doit jamais cesser. Les œuvres que la Providence veut bénir ne prospèrent qu'en traversant chaque jour de nouvelles épreuves. Les contradictions que le nouvel institut avait rencontrées n'avaient pas arrêté son établissement, et les avanies que les Sœurs pouvaient recevoir ne devaient pas non plus troubler leur paix. La sœur Emilie regardait comme des faveurs les humiliations qu'elle pouvait avoir à supporter. C'est une grâce, disait-elle, que le bon Dieu nous fait de nous humilier ; n'oublions pas les jours où nous avons de telles occasions de mérite, ils sont précieux !

Le premier et le plus grand des commandements, a dit Notre-Seigneur, est celui qui nous ordonne d'aimer Dieu ; et le second, aussi important que le premier, nous ordonne d'aimer le prochain. Ces deux commandements contiennent toute la loi. La Mère Emilie l'a accomplie tout entière. L'amour de Dieu et l'amour du prochain ont occupé toute sa vie. Ces deux amours se confondent : l'un naît de l'autre. C'est par amour de Dieu que la Mère Emilie se dévouait aux hommes. Elle voulait travailler au salut des âmes : elle connaissait cette soif mystérieuse qui tourmentait Jésus-Christ attaché sur la croix ; elle eût voulu l'étancher, et rien ne lui semblait rebutant ou impossible lorsque la gloire de son Maître était intéressée.

L'unique pensée de la Mère était de faire la charité et de la faire exercer. La faire d'abord, la faire avec humilité à l'aide de toutes sortes de ressources exiguës qu'on ne saurait énumérer. On ne peut exprimer sa joie,

lorsqu'elle parvenait à découvrir un nouveau procédé d'allier la pauvreté avec la charité. Quand l'œuvre de la Sainte-Enfance commença à être prêchée, la Mère Emilie l'embrassa et la répandit avec une ardeur inconcevable. Son cœur était ouvert à toutes les dévotions et à toutes les bonnes œuvres qui se présentaient. La chapelle des Sœurs de la Sainte-Famille avait été la première, à Villefranche, où fut établi l'office de l'archiconfrérie pour la conversion des pécheurs. C'était bien là, en effet, une dévotion faite pour la Mère Emilie. La Sainte-Enfance était aussi une imagination de charité où son esprit se complaisait : ce fut la dernière des bonnes œuvres qu'elle essaya de propager. Son zèle embrassait toutes les bonnes œuvres ; elle aimait celles qu'elle établissait ; elle pratiquait toutes celles qui lui étaient indiquées ; elle aimait et elle voyait avec plaisir celles où elle ne pouvait concourir. Elle tenait à ce que les Sœurs de la Sainte-Famille estimassent leur institut : néanmoins elle voulait que, dans leur humilité, elles regardassent avec amour et respect tous les autres Ordres religieux.

La Mère Emilie eut toujours une santé chétive, et durant de longues années elle eut des infirmités considérables : le délabrement de son estomac et son dégoût de toute nourriture augmentèrent à mesure qu'elle avançait en âge ; mais rien ne fut capable d'arrêter ses travaux. La Congrégation prospéra par ses soins. Elle comptait déjà de son vivant cinq maisons cloîtrées, trente-deux maisons d'écoles et d'œuvres extérieures de miséricorde ; elle instruisait environ cinq mille enfants ; près de dix-huit cents recevaient l'instruction gratuite ; cent vingt orphelines étaient adoptées. Les Sœurs de la Sainte-Famille se portaient, en outre, avec allégresse, à toutes les œuvres de charité qui se présentaient ; elles gouvernaient huit salles d'asile ; elles faisaient la visite des pauvres et des prisonniers, dans quelques paroisses elles étaient chargées de distribuer les secours des bureaux de bienfaisance ; à Villefranche, elles tenaient la maison du Refuge. Partout elles faisaient aimer et honorer la Sainte-Famille. Mais au milieu du succès de ces diverses œuvres, la Mère Emilie restait, tourmentée de toutes manières, en proie aux perplexités et aux angoisses effrayantes dont nous avons parlé.

Vers le mois d'avril 1852, une petite ulcération à l'œil gauche s'ajouta à toutes ses autres incommodités. Les souffrances augmentèrent : la maladie empira. Les forces de la Mère diminuaient ; sa maigreur était excessive, le dégoût qu'elle éprouvait pour toute espèce de nourriture s'augmentait. Elle était heureuse de ses souffrances ; elle y voyait une occasion de faire pénitence : « Personne », disait-elle à ses Sœurs, « ne songe à me féliciter de mon grand dégoût, qui me procure cependant la facilité d'expier mes péchés de sensualité ». Elle restait en tout attentive à se mortifier. Une de ses plus grandes afflictions était de ne pouvoir plus faire elle-même ses lectures habituelles. Vers le commencement de juillet, la Mère Emilie se trouva débarrassée de ses tentations, et son âme entra dans un état de paix. Dès lors, elle eut un pressentiment de sa fin prochaine. En effet, le 19 septembre 1852, elle s'endormit dans le Seigneur. Le pape Pie IX a signé, le 7 mars 1872, la commission d'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu.

Cf. *Vie de la vénérable Emilie*, par Léon Aubineau.

XXe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Belouet,* prêtre du diocèse de Langres (Haute-Marne) ; condamné à la déportation à la Guyane, comme réfractaire ; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-huit ans. 1798.

Le vénérable Yves *Mahyeuc,* religieux Dominicain et évêque de Rennes [1]. 1541. — Onze prêtres catholiques massacrés par les protestants, à Donzy, au diocèse de Nevers [2]. 1569.

Raphaël *Corby,* jésuite irlandais et martyr. Il naquit à Dublin de parents anglais convertis à la foi catholique, et qui s'étaient retirés en Irlande pour pratiquer plus librement leur religion. A quinze ans il fut envoyé au collége de Saint-Omer (Pas-de-Calais) pour y faire ses humanités. Six ans plus tard il s'embarquait pour l'Espagne, où il étudia au séminaire anglais de Séville la philosophie et la théologie. Désireux d'entrer dans la Compagnie de Jésus, il revint en Flandre et entra au noviciat de Watten, où il acheva ses études théologiques. Deux ans après son ordination, ses supérieurs l'envoyèrent dans la mission d'Angleterre, où son zèle s'exerça au milieu des pauvres catholiques dans le comté de Durham. Arrêté par quelques soldats du parlement durant la guerre civile, il fut conduit à Sunderland avec Jean Duckett, autre missionnaire incarcéré. Transportés tous deux par mer à Londres, ils furent immédiatement traduits devant le comité siégeant à Westminster. Afin d'entretenir l'animosité populaire, on affecta de donner à cette double arrestation une importance extraordinaire : aussi, à la sortie du tribunal, les deux missionnaires furent-ils escortés jusqu'à la prison de Newgate par une compagnie entière de soldats, marchant au son du tambour, capitaine en tête, et déchargeant de temps en temps des coups de mousquet, comme s'ils avaient mené en triomphe des généraux ennemis faits prisonniers sur un champ de bataille. Les deux confesseurs de la foi, condamnés au supplice des traîtres, reçurent dans leur prison la visite de la plupart des ambassadeurs catholiques résidant dans la capitale. La duchesse de Guise fit exprès le voyage de Douvres à Londres pour voir une dernière fois le Père Corby et recevoir de ses mains la sainte communion. L'ambassadeur de France lui fit aussi une dernière confession et reçut, pour les remettre à la reine-mère, deux objets de piété. Quelques moments avant l'exécution, un étrange débat s'éleva entre les deux prêtres. Il s'agissait de l'échange de l'un d'eux avec un lieutenant-colonel écossais, devenu prisonnier de l'empereur d'Allemagne. Chacun renvoyait à son confrère le privilége de conserver sa vie. Blessé peut-être de ce débat de charité, le parlement déclara brusquement qu'il n'y aurait point d'échange et ordonna de conduire les deux missionnaires au supplice. Le représentant du roi de Portugal, Dom Antonio de Souza, les suivit respectueusement jusqu'au lieu de l'exécution, et leur demanda la bénédiction avec une touchante humilité. Du haut de l'échelle fatale, les deux martyrs prononcèrent quelques paroles d'édification et exhortèrent au repentir cinq malfaiteurs qu'on devait faire mourir avec eux. Un moment après, leurs membres mutilés par la hache tombaient les uns après les autres sous les yeux de la foule. Le shérif, qui avait remarqué l'impression produite par cette exécution sur un grand nombre de spectateurs, ordonna au bourreau de brûler les membres et les habits des suppliciés, et même son tablier et ses manches tout couverts de sang, « afin que les chiens de papistes (comme il les appelait), ne pussent rien en emporter pour relique [3] ». XVIIe S.

Le vénérable Jean-Charles *Cornay,* prêtre, martyr en Cochinchine [4]. 1837.

1. Nous avons esquissé la notice du vénérable Yves Mahyeuc au 20 septembre (*Petits Bollandistes,* tome XI, page 280).
2. Voir notre *Martyrologe de France* du 20 septembre (tome XI, page 262).
3. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*
4. Nous avons donné sa vie au 5 février (tome XV, pages 105-109).

XXIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Junien *Bernard,* né à Saint-Junien (Haute-Vienne, arrondissement de Rochechouart), prêtre et chanoine régulier de la congrégation et maison de Chancellade (Dordogne, arrondissement et canton de Périgueux); déporté au-delà des mers pour refus de serment et mort en exil à l'âge de soixante ans. 1794. — Jean-Baptiste *Debruyne,* né à Louvain (Belgique) en 1754, curé de la paroisse de Saint-Quentin de cette ville; emprisonné en 1797 pour refus de serment, puis conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de trente-deux ans. 1798. — Jean-Blaise *Lamoureux,* né à Issancourt-Rumel (Ardennes, arrondissement et canton de Mézières) en 1758, curé d'une paroisse du diocèse de Verdun; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792; arrêté et condamné à la déportation maritime; mort en exil à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Les vénérables François *Jaccard* et Thomas *Thiên,* martyrs en Cochinchine [1]. 1838.

Le vénérable Laurent-Joseph-Marius *Imbert,* missionnaire, né à Calos, hameau de Cabriès (diocèse d'Aix). Il partit en 1820 pour la mission du Szu-tchouan où il fit beaucoup de bien. Sacré évêque de Capse (Cafza) et vicaire apostolique de la Corée, il quitta le 17 août 1837 son ancienne mission pour se rendre au milieu du précieux troupeau mis récemment sous sa conduite. Plus facilement que la plupart de ses confrères, il avait su se former aux mœurs, au langage et aux habitudes du peuple parmi lequel il vivait; d'ailleurs sa physionomie n'était pas trop étrange pour le pays qu'il avait à parcourir; il put donc traverser la Chine entière sans trop courir le danger d'être reconnu pour européen. Le 17 décembre, il arriva heureusement à Fong-Piennem, frontière de la Corée, et le 31 du même mois, il se rendit à Kin-Ti-Tao, dans le centre du royaume. M. Maubant, l'un de ses collaborateurs, le rejoignit presque aussitôt; l'autre, M. Chastan, ne put se réunir à lui qu'en mai 1838. Les païens commençaient déjà à soupçonner la présence des missionnaires dans le pays, et ce soupçon devenait la cause d'une foule de vexations contre les fidèles. Déjà Mgr Imbert prenait des mesures pour préparer les voies à des prédications régulières, lorsqu'une persécution nouvelle vint rendre cette Eglise naissante veuve de son pasteur. Le digne évêque, arrêté par ordre des autorités du pays, fut mis à mort pour la foi, le 21 septembre 1839. Pie IX l'a déclaré vénérable par décret du 24 septembre 1857.

Le vénérable Jacques-Honoré *Chastan,* né à Marcoux (diocèse de Digne) le 7 octobre 1803, parti en 1827 pour la mission de Cochinchine, arriva en Corée dix ans après et fut mis à mort pour la foi le 21 septembre 1839. Pie IX l'a déclaré vénérable le 24 septembre 1857.

Le vénérable Pierre-Philibert *Maubant,* prêtre du diocèse de Bayeux, fut destiné, dès 1832, pour la mission de Corée et fut le premier missionnaire qui ait pénétré dans ce pays. Décapité le 21 septembre 1839, il a été déclaré vénérable par le pape Pie IX le 24 septembre 1857.

XXIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Henri *Agaisse,* né à Rezé (Loire-Inférieure, arrondissement de Nantes, canton de Bouaye), en 1773, clerc tonsuré; banni de France en 1794; rentré en 1797; déporté de nouveau à la Guyane

1. Nous avons donné leur vie au 5 février (tome XV, page 117).

le 12 mars de l'année suivante; mort de misère, dans son exil. 1798. — Jean-Gilbert *Blot de Chauvigny,* prêtre et chanoine de Notre-Dame de Moulins (Allier), né en 1748 à Saint-Bonnet-de-Rochefort (arrondissement et canton de Gannat); prêta, puis rétracta le serment de liberté-égalité de 1792; condamné à la déportation maritime; mort en exil à l'âge de quarante-six ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Baptiste *Bougeard,* né vers 1764, prêtre du diocèse de Rennes; condamné à la déportation maritime et mort dans le désert de Konanama, à l'âge de trente-quatre ans. 1798. — Jean-Louis *Heudebert,* né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre et religieux de l'Ordre des Récollets, sous le nom de Père Denis, dans leur maison de Nevers (Nièvre); vint habiter son pays natal après la suppression des ordres monastiques; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Joseph *Marchandon,* né à Bénévent (Creuse, arrondissement de Bourganeuf), curé de Marsat (Puy-de-Dôme, arrondissement et canton de Riom); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Guillaume *Patoureau,* né à Nontron (Dordogne), prêtre de la Congrégation de Chancellade (diocèse de Périgueux), prieur-curé de Saint-Cyr-du-Doret (Charente-Inférieure, arrondissement de La Rochelle, canton de Courçon); arrêté comme insermenté en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de quarante-deux ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Guillaume *Pautard,* curé dans le diocèse de Saintes; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne quitta point la Saintonge; emprisonné en 1793; conduit à Rochefort au printemps de l'année suivante et déporté au-delà des mers; mort à l'âge de quarante-trois ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable *Gérard,* second abbé de Villiers-en-Brabant[1]. 1166.

XXIIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

René *Daugré,* né dans la paroisse de Notre-Dame de Sablé (Sarthe, arrondissement de La Flèche), vicaire à Auvers-le-Hamon (diocèse du Mans); refusa le serment constitutionnel de 1791 et fut condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Sarthe, siégeant à Sablé. 1793. — Jean *Delahaye,* né à Beaunay (Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe, canton de Tôtes), prêtre du clergé de Rouen; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de vingt-sept ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Joseph *Faulte,* né à Limoges en 1742, prêtre et chanoine-prévôt de l'église collégiale de Saint-Martial de cette ville; déporté au-delà des mers pour refus du serment schismatique de 1791; mort à l'âge de cinquante-deux ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Claude-François *Michel,* né à Vesoul (Haute-Saône), prêtre et religieux de l'Ordre des Capucins dans leur maison de Verdun (Meuse), sous le nom de Père Benoît; ne fit point le serment de 1791; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité (1792); mis en réclusion en 1793, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de soixante-treize ans. 1794.

Jean *Lookwood* et Edmond *Catherick,* prêtres du séminaire anglais de Douai (Nord), martyrisés à York, en Angleterre. Le premier, âgé de quatre-vingt-seize ans, était vénéré comme un père par tous les catholiques du Nord, au milieu desquels il vivait depuis quarante-quatre ans. Il fut arrêté au moment où le long parlement se déclarait en révolte ouverte contre le roi Charles Ier. Ce fut à Thirsk, lieu assez distant d'York, qu'un misérable, appelé Cuthbert Langdale, le surprit, et, malgré son âge et sa faiblesse, le fit monter sur un cheval pour le conduire à York. C'est là que le poursuivant devait toucher le salaire auquel sa capture lui donnait droit. Le vieillard s'étant évanoui, Langdale s'arrêta dans la crainte que sa victime ne lui échappât, puis, après quelques moments de repos, il replaça sur son cheval le vieux prêtre presque sans mouvement. La marche continua; mais bientôt Lookwood déclara à son conducteur qu'il ne saurait rester plus longtemps sur sa monture. « Dans ce cas », répond brutalement Langdale, « vous mour-

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 22 septembre (tome XI, page 301).

rez dessus; car, vous êtes envoyé au château d'York, et, avec l'aide de Dieu, au château d'York vous irez ». Le pénible voyage continua donc, et après des évanouissements et des haltes multipliés, le poursuivant, sans honte comme sans pitié, dirigeant d'une main sa monture et de l'autre soutenant le vieillard étendu en travers et presque expirant, parcourut les rues d'York sous les yeux des habitants stupéfaits et indignés. Langdale arriva en cet état devant la porte de la prison. Après avoir remis son captif au geôlier, il se disposait à s'éloigner, quand Jean Lookwood l'appela amicalement et tirant sa bourse : « Cuthbert », lui dit-il, « écoutez-moi. Je vous ai donné beaucoup d'embarras pour me conduire dans cette heureuse demeure : prenez cet angelot pour vos peines et que Dieu soit avec vous ». Cette âme de boue ne trouva pas une parole, une larme, pour répondre à l'héroïque charité du vieillard. Il accepta sans rougir ce salaire inattendu et se retira. Ce fut dans cette prison d'York que le saint vieillard rencontra Edmond Catherick, autre missionnaire du collége de Douai, à peine âgé de trente-sept ans, que le juge de paix Dodsworth, son proche parent, avait arrêté et conduit lui-même au château d'York. Tous deux furent condamnés à mort. Le 13 avril 1642, au moment où une multitude de catholiques se rassemblaient à York autour du roi et du prince de Galles, pour s'enrôler sous la bannière royale, les deux confesseurs de la foi étaient traînés au supplice à travers les rues de cette cité populeuse. On était arrivé au lieu de l'exécution, et déjà le shérif avait commandé à Edmond Catherick de monter l'échelle fatale, quand le vieillard nonagénaire, apercevant sur les traits de son jeune compagnon quelques indices de frayeur, s'avance rapidement et mettant un pied sur le premier degré : « Milord », dit-il à l'officier, « cette place est la mienne et je la réclame. Je suis de beaucoup le plus âgé, c'est pourquoi je demande comme un droit de monter l'échelle le premier ». Puis se tournant vers Edmond Catherick : « Mon cher frère en Jésus-Christ et mon compagnon de supplice, prenez courage », lui dit-il. « Nous avons presque achevé notre course : serions-nous languissants et faibles quand nous arrivons en face de la récompense ? Transportons-nous par la pensée auprès de notre Sauveur au jardin des Olives : contemplons-le dans son agonie suant le sang par tout son corps ». Puis, les yeux levés vers le ciel : « O Jésus, Seigneur béni », s'écrie-t-il, « vous qui vous êtes soumis à la mort pour l'exemple et la consolation de vos serviteurs à l'heure de leur trépas, soyez près de nous en ce moment, je vous prie ». Ces paroles achevées, Jean Lookwood commence à monter les degrés autant que ses forces le permettent. Bientôt la respiration lui manque; il s'arrête, et se tournant vers le shérif qui préside l'exécution : « Excellent milord », lui dit-il en souriant, « ayez un peu de patience avec moi, car, pour un vieillard de quatre-vingt-seize ans, c'est une assez rude besogne de monter à l'échelle; pourtant je le ferai de mon mieux. Qui, en effet, ne se fatiguerait pas, et même beaucoup, quand il s'agit d'arriver au ciel à la fin de son voyage ? » Et il recommence à monter, aidé de deux hommes à chacun desquels il présente un schilling pour leur salaire. Enfin il arrive presque au sommet de l'échelle. Après un moment de silence pour reprendre haleine, il dirige ses regards vers son jeune compagnon. « Comment vous trouvez-vous ? » lui dit-il. « Très-bien, grâce à Dieu », répond Edmond Catherick, « et tout disposé à souffrir avec constance la mort que la divine Providence m'a assignée. Oui, mon cher père, je veux vous suivre, et j'y suis préparé, grâces à mon Seigneur et sauveur Jésus, qui m'a fortifié par son secours et encouragé par votre bon exemple ». Les deux confesseurs de la foi récitent alors quelques prières; puis, quand le bourreau a terminé ses préparatifs, le vieillard s'écrie : « Jésus, mon sauveur Jésus, mon rédempteur, recevez mon âme ! Jésus ! soyez-moi Jésus ! » Et Edmond Catherick de son côté : « Seigneur, je vous obéis : soyez près de moi. Mon âme a mis en vous sa confiance; qu'elle ne soit jamais confondue ! » Puis aussitôt l'exécuteur les lance dans l'espace. Tous les spectateurs étaient déjà vivement émus, quand un drame épouvantable et sans exemple commence sous leurs yeux. Les deux corps avaient été détachés de la potence et traînés vers le billot, quand le bourreau, qui devait les mettre en quartiers, refusa opiniâtrément d'accomplir son affreux ministère. Dans son désespoir, il saisit une corde et cherche à s'étrangler lui-même. Arrêté dans cette tentative furieuse et excité par une misérable femme, il se dispose enfin à exécuter la sentence des juges et à écarteler les deux prêtres catholiques. Mais semblable à un forcené que transporte une aveugle rage, il se précipite, une hache et un couteau dans les mains, il coupe, il taille, il abat, il déchire, puis, au milieu de ruisseaux de sang, tout couvert de sang lui-même, il saisit tous ces membres horriblement mutilés et les jette au milieu de la foule consternée [1]. 1642.

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*

XXIVe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Pierre *de Meallet,* prêtre et chanoine-prévôt de l'église collégiale de Montsalvy (Cantal, arrondissement d'Aurillac); ne prêta point le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1794 et conduit à Figeac, puis à Cahors; condamné ensuite à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Lot, 1794. — Jean *Pécheur,* curé de Florimont (Haut-Rhin, arrondissement de Belfort, canton de Delle); refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Porentruy (Suisse, canton de Berne); découvert et tué d'un coup de fusil par un officier d'un bataillon de révolutionnaires. 1792. — *Plouzin,* prêtre du diocèse de Nantes (Loire-Inférieure), vicaire à Saint-Herblon (arrondissement et canton d'Ancenis); massacré pour sa foi par des agents de la Révolution; inhumé dans l'église de Maumusson (arrondissement d'Ancenis, canton de Saint-Mars-la-Jaille.) 1795.

XXVe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Henri-Malachie *Bertrand,* prêtre, né en 1756 dans le diocèse de Trèves; condamné à la déportation à la Guyane pour refus de serment; conduit à Cayenne, puis à Konanama; mort d'éthisie, à l'âge de quarante-deux ans. 1798. — *Coppeau,* prêtre du clergé de Paris, massacré dans les prisons de l'Abbaye comme réfractaire. 1792. — Gaspard *Desmazures,* né à Caen (Calvados), curé d'une paroisse du diocèse de Chartres; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en 1797 et déporté à la Guyane; débarqué à Cayenne, puis envoyé à Konanama; mort de la peste à l'âge de cinquante et un ans. 1798. — Guillaume *Irondy,* né à Chaussenac (Cantal, arrondissement de Mauriac, canton de Pléaux) en 1723, curé de Vesse (Allier, arrondissement de Gannat, canton d'Escurolles); refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure; mis en réclusion en 1793; puis déporté au-delà des mers au printemps de l'année suivante; mort à l'âge de soixante et onze ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre *Leforestier,* né au Mesnil-Bœufs (Manche, arrondissement de Mortain, canton d'Isigny), prêtre affilié au diocèse de Paris, chapelain de l'Hôtel-Dieu de cette ville; refusa le serment schismatique de 1791 et se retira à Saint-Denis, puis se disposa à passer à l'étranger en novembre 1793; arrêté à Sombacour (Doubs, arrondissement de Pontarlier, canton de Levier), par la garde nationale de ce village et emmené prisonnier à Paris; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville comme prêtre réfractaire; exécuté en place de Grève. 1794. — Pierre *Leprince,* né à Dreux (Eure-et-Loir) en 1734, chanoine de la collégiale de Mantes (Seine-et-Oise); refusa le serment de la constitution civile du clergé, s'éloigna de cette ville et se réfugia à Saint-Denis; arrêté à Sombacour (Doubs), comme il se rendait à l'étranger; envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris au printemps de 1794 et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794.

Le vénérable *Baudouin de Boecle,* confesseur [1]. XIIIe siècle.

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 25 septembre (tome XI, page 371).

XXVIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Louis-Gabriel *Ferrin*, né à Amiens (Somme), prêtre habitué de la paroisse de Saint-Michel de cette ville ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; emprisonné par ordre des autorités du département de la Somme, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Laborier de Vuvien*, né à Mâcon (Saône-et-Loire) en 1733, chanoine de l'église cathédrale de cette ville ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante et un ans et inhumé dans l'île Madame. 1795. — Claude-Maurice *Ravizot*, chanoine de l'église royale de la Sainte-Chapelle de Dijon ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; emprisonné à Dijon en 1793, puis envoyé à Bordeaux au printemps de l'année suivante pour être déporté ; jeté dans le fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital de Saint-André ; mort en ce lieu. 1794.

XXVIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Alexandre *Moutet*, né à Brioude (Haute-Loire) en 1760, vicaire à Vichy-les-Bains (Allier, arrondissement de la Palisse, canton de Cusset) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans la ville de Vichy ; emprisonné en 1793, puis envoyé à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de trente-quatre ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Antoine *Nolhac*, né au Puy (Haute-Loire) en 1714, curé de la paroisse de Saint-Symphorien d'Avignon (Vaucluse) ; arrêté par les révolutionnaires de cette ville et massacré à l'âge de soixante-dix-sept ans. 1792. — Marie-Clotilde-Josèphe *Paillot*, née à Bavay (Nord, arrondissement d'Avesnes) le 22 novembre 1739, supérieure des religieuses Ursulines de Valenciennes, sous le nom de sœur Marie-Clotilde-Angèle-Josèphe Saint-François-Borgia ; passa à Mons (Belgique) avec ses dignes filles, après la dissolution de son cloître en 1791 ; revint avec elles à Valenciennes en 1793 ; arrêtée dans cette ville l'année suivante ; livrée à une commission militaire ; condamnée à mort et exécutée à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794.

L'illustre servante de Dieu Rite *Simonetti*, vierge, née à Rome le 23 juin 1767, de Jules Simonetti et de Jeanne Alippi. Après une longue vie, toute remplie de bonnes œuvres et de la pratique quotidienne des plus éminentes vertus, elle s'endormit dans la joie du Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. 1858.

Le vénérable Père *Honoré*, Capucin, honoré jadis à Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), où l'on conserve quelques-unes de ses reliques [1]. 1624.

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 27 septembre (tome XI, page 428).

XXVIIIe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph-Matthieu *Coullon*, natif de Tours (Indre-et-Loire), prêtre-doyen du chapitre de Saint-Martin de Bordeaux ; ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à la déportation maritime ; mort à l'hôpital Saint-André de Bordeaux à l'âge de cinquante et un ans. 1793.

Le vénérable *Frédéric*, abbé de Saint-Florent-les-Saumur [1]. 1055. — Le vénérable Guillaume *Sudre*, évêque de Marseille [2]. 1373. — Gabriel-Marie-Pierre *Durand*, né à Lunel (diocèse de Montpellier), prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères ; parti en 1858 pour le Thibet, il y fut tué d'un coup de fusil, en haine de la foi chrétienne. 1865. — Julie-Marie-Ghislaine *Van den Schrieck* (en religion Mère *Marie-Dominique de la Croix*), religieuse du Tiers Ordre de Saint-Dominique, de la Congrégation de Sainte-Catherine de Sienne de Bonnay, et fondatrice (16 juillet 1858) du couvent des Dominicaines de Terbanck-les-Louvain, en Belgique [3]. 1861.

François *Diaz*, dominicain et missionnaire en Chine. Né, en 1712, à Ecija, dans l'Andalousie, il était encore jeune lorsqu'il partit pour la mission de la Chine. Arrivé à Macao en 1736, il y trouva l'évêque de Mauricastre, qui, charmé de sa vertu et de son zèle, l'emmena avec lui dans le Fo-Kien, et le donna pour compagnon au Père François Serrano. Ils exerçaient ensemble les fonctions de leur ministère depuis huit ans, lorsqu'ils furent arrêtés, au mois de juin 1746, à Focheu. Ils passèrent plus de deux ans dans la plus dure captivité, en proie à d'horribles privations, qu'ils supportèrent avec une constance qui ne se démentit jamais. François Diaz fut étranglé à l'âge de trente-cinq ans. 1748.

XXIXe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-François *Lefort*, né à Mouzon (Ardennes, arrondissement de Sedan), religieux prémontré, curé de Mouilly (Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Fresnes-en-Woëvre) ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792 ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-trois ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Armand *Périsier*, né en 1717, curé de Coymères

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 28 septembre (tome XI, page 460). — 2. *Ibid.*

3. Le couvent de Terbanck est situé hors de la vieille porte de Bruxelles, à dix minutes de Louvain. C'était jadis un hôpital où neuf religieuses, soumises à la Règle de Saint-Augustin et portant l'habit blanc, soignaient les femmes atteintes de la lèpre. Des frères y rendaient les mêmes services aux hommes. Le nom de Terbanck, ou *tribunal*, vient de ce que les jugements à porter sur les lépreux du Brabant appartenaient exclusivement aux religieuses de ce monastère. Le couvent de Terbanck doit son origine à Goswin II, seigneur de Héverlé, car ce fut à sa prière que le duc de Brabant, Henri Ier, construisit, en 1197, un édifice destiné à recevoir des religieux et des religieuses. Goswin céda à cet effet au duc sa terre de Terbanck. Là, se trouvait une statue de la sainte Vierge qui excitait une grande dévotion. D'après la tradition, devant cette pieuse image les ducs ou comtes prêtaient serment de fidélité aux priviléges du pays, et de pieux pèlerins se prosternaient sur un banc de pierre placé à côté et bientôt usé par le frottement de leurs genoux. Après la construction du monastère, cette cérémonie se fit dans l'église du couvent, devant un autel dédié à saint Georges, patron de la chevalerie. Le duc Henri posa, le 2 mai 1217, la première pierre de l'église de Terbanck, qui fut consacrée sous le titre de la Sainte-Croix, et la fonda-

(Gironde, arrondissement de Bazas, canton d'Auros) ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation de 1792 ; emprisonné en 1793 ; envoyé ensuite à Blaye et jeté dans le souterrain du fort de l'île du Pâté ; mort dans son cachot, à l'âge de soixante-dix-sept ans. 1794.

La vénérable Catherine *de Vis,* vierge du Tiers Ordre des Minimes [1]. 1634. — Le vénérable *Charles de Blois,* duc de Bretagne et vicomte de Limoges [2]. 1364. — Le vénérable Pierre *David,* dominicain [3]. 1311. — Le vénérable *Ithier,* abbé du chapitre régulier de Saint-Julien (diocèse de Limoges) [4]. 993.

La vénérable Angèle-Marie *Astorch,* religieuse Capucine, née en 1692 à Barcelone (capitainerie générale de Catalogne). Elevée dans l'amour de Dieu, elle conçut de bonne heure le désir de se consacrer à la vie religieuse et en fit l'apprentissage dans la maison de son père. Ses parents, quand elle leur eut révélé son dessein, s'y opposèrent énergiquement, et ce ne fut qu'après des luttes longues et pénibles, qu'elle obtint de suivre sa vocation. Sa famille était riche, elle abandonna ces richesses et tout ce qu'elle avait à attendre de brillant dans le monde, pour entrer chez les Capucines. Les obligations de la vie religieuse n'eurent pour elle rien de trop pénible, car depuis longtemps elle les remplissait en dehors du cloître. Eprouvée par de grandes peines, elle les supporta avec un courage admirable. Elle se livra à de rudes mortifications, pratiqua de rudes austérités, et sa santé débile ne fut jamais pour elle un prétexte de s'en dispenser. Envoyée à Saragosse dans un couvent de son Ordre, à l'érection duquel elle avait grandement contribué, elle y remplit l'office de maîtresse des novices. Plus tard elle fut mise à la tête du couvent de Murcie, à l'établissement duquel elle avait aussi participé. Elle n'accepta cette charge que par obéissance, car son humilité s'y refusait. Elle y donna l'exemple de toutes les vertus. Ce que l'on remarqua surtout en elle, ce fut une douceur inaltérable et une charité sans bornes à l'égard de ses sœurs. Cependant la charge de supérieure lui pesait lourdement ; ayant demandé d'en être déchargée et ayant été exaucée, elle en fut dans la joie la plus vive et ne s'occupa plus désormais que du salut de son âme. Elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de soixante-treize ans. Le 29 décembre 1851, Pie IX publiait un décret constatant l'héroïcité de ses vertus. 1765.

XXXe JOUR DE SEPTEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-François *Azera,* prêtre du diocèse de Toulouse ; condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département de la Haute-Garonne. 1793. — Charles-François *Varin,* né à Ligny-en-Barrois (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc), prêtre du diocèse de Verdun ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792 ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Joseph-Marie *Pignatelli,* prêtre de la Compagnie de Jésus, natif de Saragosse (Espagne). Issu d'une famille noble, il abandonna le monde et tous les honneurs qui l'y attendaient, pour se consacrer au service de Dieu dans la Société de Jésus. Il fut victime, comme ses frères, d'odieuses calomnies, qui l'enlevèrent à son pays pour le jeter, sans ressources et sans asile, sur les côtes des Etats romains. Le jour qui éclaira cet acte inique fut le 31 mars 1767. Sur les ordres de Charles III, trompé sans doute par les philosophes impies du XVIIIe siècle, la nuit qui précéda le 31 mars, des troupes cernèrent les maisons des Jésuites de Madrid, en enlevèrent les habitants, et les transportèrent à bord des vaisseaux qui les attendaient pour les con-

tion du monastère fut approuvée par Honorius III le 1er février 1225. Quelques années avant, le même Pape approuvait l'Ordre des Frères Prêcheurs. Le couvent de Terbanck, incendié en 1578, fut entièrement reconstruit vers le milieu du XVIIIe siècle, puis supprimé par Joseph II en 1783. Les religieuses y retournèrent en 1792, et en furent définitivement expulsées en 1796. Terbanck fut racheté plus tard par les anciennes religieuses qui avaient survécu aux malheurs des temps ; mais elles furent ensuite obligées de vendre leur maison à la famille de Merville, et cette famille céda la maison avec ses dépendances aux Dominicaines. — *Année Dominicaine.*

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 29 septembre (tome XI, page 494). — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

duire en Italie ; il en fut de même par toute l'Espagne. Joseph-Marie supporta avec courage les souffrances de l'exil, et, par ses exemples et ses paroles, soutint l'énergie de ceux qui partageaient son malheureux sort. En 1773, la Compagnie ayant été supprimée, il continua de vivre, avec quelques-uns de ses confrères, conformément à la Règle de l'Ordre. Ayant appris que les Jésuites se rétablissaient à Naples, il s'y rendit et y vécut jusqu'au moment où la Révolution l'en chassa. Il gagna Rome et y mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, en grande réputation de sainteté. Ses vertus éminentes avaient jeté un grand éclat, et les paroles suivantes, qu'on lit dans le décret de Grégoire XVI, qui regarde sa cause, montrent jusqu'à quel degré de perfection il était monté. « Il imita fidèlement », y est-il dit, « le fondateur même de la Société, saint Ignace de Loyola. Héritier de son esprit, il brilla par tant et de si grands exemples de toutes les vertus, qu'on peut dire avec vérité que Dieu l'avait suscité pour le bien, le salut et la conservation de la Compagnie au milieu de toutes les calamités que les circonstances lui attirèrent ; et quoiqu'il fût toujours d'une santé faible, la Providence le fit arriver jusqu'à la vieillesse, afin qu'il pût facilement transmettre à ses futurs confrères la discipline primitive de la Société. La gloire des miracles s'étant jointe à cette grande réputation de vertu, et s'appuyant sur des documents authentiques, ces pièces ont été présentées à la Congrégation des Rites, et ont donné lieu à la proposition de cette cause dans la même Congrégation ». 1811.

MOIS D'OCTOBRE

PREMIER JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques *Garnier,* né à Chartres en 1765, prêtre du diocèse de Langres; ne fit aucun des serments révolutionnaires et fut condamné à la déportation à la Guyane ; mort en exil à l'âge de trente-trois ans. 1798. — Thomas *Van-Hecservych,* né vers 1749 dans le diocèse de Gand, prêtre belge, oratorien et professeur de philosophie à Malines ; ne fit aucun des serments de la Révolution ; arrêté en 1797 par ordre des autorités du département des Deux-Nèthes, et déporté au-delà des mers ; mort de la peste à Konanama, à l'âge de quarante-neuf ans. 1798.

Pierre *Aurelle,* prêtre du chapitre de Saint-Pierre de Mâcon (Saône-et-Loire); mort en exil à l'âge de cinquante-deux ans, en octobre 1794. — Augustin *Bécherel,* né à Rennes en 1753, vicaire à Villepot (Loire-Inférieure, arrondissement de Châteaubriant, canton de Rougé); condamné à la déportation à la Guyane ; mort à Cayenne à l'âge de quarante-cinq ans, en octobre 1798. — *Bernard,* prêtre et religieux Cordelier de la maison de Varennes-en-Argonne (Meuse, arrondissement de Verdun) ; condamné à la déportation à la Guyane pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de cinquante ans, en octobre 1794. — *De la Borderie,* curé de Peyrusse (Cantal, arrondissement de Murat, canton d'Allanche) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort à l'âge de cinquante-neuf ans, en octobre 1794. — *Bourry,* vicaire à Brabant-le-Roi (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc, canton de Revigny) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort à l'âge de trente-six ans, en octobre 1794. — Calixte *Cailhiat,* prêtre du diocèse de Cahors, né dans cette ville en 1762 ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de trente-six ans, en octobre 1798. — Pierre-Hippolyte *Cholet,* chanoine de l'église collégiale de Montfaucon (Meuse, arrondissement de Montmédy), né à Damvillers ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort à l'âge de soixante-deux ans, en octobre 1794. — *Christiani,* curé d'Inglange (Moselle, arrondissement de Thionville, canton de Metzervisse), né à Entrange en 1731 ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792 ; condamné à la déportation maritime ; mort en exil à l'âge de soixante-trois ans,

en octobre 1794. — Nicolas *Cordier*, prêtre, ex-jésuite, aumônier des religieuses Annonciades de la ville de Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, en octobre 1793. — Jean *de Cuni*, prêtre et chanoine de Metz (Moselle), né à Dompaire (Vosges, arrondissement de Mirecourt) ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de soixante-deux ans, en octobre 1793. — *Desgranges*, né à Mâcon (Saône-et-Loire), prêtre et religieux de l'Ordre des Minimes ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de quarante-quatre ans et inhumé dans l'île Madame, en octobre 1794 — Antoine *Detire*, prêtre du diocèse d'Autun ; déporté au-delà des mers comme non assermenté ; mort en exil à l'âge de cinquante-deux ans, en octobre 1794. — *Duvaux*, né à Vassy (Haute-Marne), curé de Neuville-les-Vaucouleurs (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Vaucouleurs) ; envoyé à Rochefort, comme insermenté, pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-cinq ans, en octobre 1794.

La vénérable *Magdeleine*, du Tiers Ordre de Saint-Dominique, martyre au Japon. Née dans un petit village des environs de Nangasaki, elle était fille de parents si vertueux, qu'ils souffrirent pour la foi un martyre non moins glorieux que cruel. Elle avait vingt-deux ans à cette époque. Se voyant seule et sans appui dans ce monde, elle se prosterna aux pieds de la Vierge du Rosaire, et la supplia avec une tendre effusion de vouloir bien lui tenir lieu de mère. Pour l'y engager irrésistiblement, elle lui consacra sa virginité ; et craignant, d'un côté, de se perdre au sein du tumulte de la ville, de l'autre, de tomber entre les mains des tyrans qui persécutaient avec acharnement notre sainte religion, elle abandonna la maison paternelle, s'enfuit de Nangasaki, se retira dans la solitude des montagnes, où elle mena une vie de pénitence extraordinaire. Elle ne pouvait, faute de missionnaires, recevoir fréquemment les sacrements ; mais comme elle y suppléait par des lectures spirituelles et d'incessantes oraisons, comme elle s'animait toujours davantage à la perfection, son confesseur, le saint martyr Frère Jordan de Saint-Etienne, demanda et obtint pour elle l'habit de tertiaire. Elle n'avait pas encore fait sa profession, et deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis qu'elle habitait le désert par crainte des tyrans, lorsque ceux-ci firent arrêter son saint confesseur. A cette nouvelle, Magdeleine quitte la montagne, descend à la ville, court directement à la prison, et demande avec instance qu'on l'incarcère comme chrétienne et disciple du vénérable confesseur. Les geôliers résistèrent à ses supplications ; mais, enflammée de l'amour divin, elle alla se présenter à l'audience, y prêcha la religion avec une admirable liberté, déclara qu'elle désirait mourir pour sa foi, afin d'être la digne fille de ses parents, la digne élève de son maître ; et parla de telle sorte, que les juges ordonnèrent enfin qu'elle fût conduite en prison. Ceux-ci, la voyant jeune et belle, mirent tout en œuvre pour la détacher de sa foi. Ils lui promirent des richesses, un mariage avantageux, des honneurs pour son mari ; mais la vertueuse vierge leur répondit avec constance et dignité : « Ne serait-ce pas folie d'abandonner les richesses et les honneurs célestes qui sont éternels, pour les richesses et les honneurs terrestres qui doivent finir, de quitter le divin époux Jésus-Christ pour un époux de ce monde ? » Les juges, blessés de sa résistance, tentèrent la voie de la rigueur ; mais ne voulant pas répandre son sang, ils la firent suspendre par les bras. Durant plusieurs heures qu'elle passa dans cette cruelle position, elle ne poussa pas même un soupir ; au contraire, voyant que les cordes qui la liaient se lâchaient, elle en avertit les bourreaux, afin qu'ils l'attachassent plus fortement ; et comme ils n'en firent rien, elle tomba et frappa violemment le sol. Les juges, la croyant vaincue, lui demandèrent si elle voulait abandonner sa religion ; mais elle leur répondit avec un sourire modeste, qu'il était humiliant pour elle d'être traitée comme une enfant à qui on n'impose que des tourments légers. « Soyez certains », ajouta-t-elle, « que j'en souffrirais de beaucoup plus forts sans me séparer de la foi et de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Les tyrans, irrités de cette courageuse réponse, résolurent d'épuiser contre cette invincible vierge toute leur fureur. Ils ordonnèrent qu'on lui enfonçât la pointe d'un roseau brûlant sous l'ongle de chaque doigt, et, comme si un aussi horrible tourment n'eût pas suffi pour effrayer une jeune fille, ils ordonnèrent encore qu'elle creusât la terre avec ces mêmes roseaux. Le juge principal, furieux d'être bravé par une aussi jeune fille, ne voyant dans la patience de Magdeleine qu'une raillerie à son autorité, honteux d'ailleurs de ne pouvoir tenir la parole qu'il avait donnée à l'empereur de soumettre les chrétiens, ordonna qu'on la suspendît par les pieds en lui plongeant la tête dans une chaudière pleine d'eau, et qu'on l'en retirât au moment où elle commencerait à être suffoquée, pour lui demander si elle persistait dans la profession de la foi chrétienne. On renouvela plusieurs fois cette cruelle épreuve, mais Magdeleine en sortit toujours victorieuse. Cependant le tyran ne voulait pas se tenir pour vaincu ; il ordonna donc qu'on lui fît boire de l'eau jusqu'à ce qu'elle enflât comme une outre, puis qu'on l'étendît en cet état sur le sol, et qu'on lui posât sur le ventre une pierre très-pesante. Les bourreaux l'injectèrent avec une effroyable brutalité par la bouche, les narines, les oreilles et même les yeux ; mais en vain recommencèrent-ils à plusieurs reprises, notre héroïque vierge se montra chaque fois plus vaillante. Alors le tyran perdit tout espoir de triompher de Magdeleine, et il la condamna à l'horrible supplice du *fossé*. On la tira de sa prison, en compagnie de plusieurs autres confesseurs, et on la fit promener à cheval, avec une grosse corde au cou, les mains liées derrière le dos. Lorsqu'elle fut arrivée au lieu où l'attendait le plus épouvantable supplice,

on la pendit par les pieds à une potence, en lui plongeant la tête et tout le haut du corps dans un fossé ou trou profond, creusé au pied de son gibet ; on lui attacha deux énormes planches autour de la ceinture, on les serra fortement au moyen d'un écrou, et l'on posa sur ces planches deux grosses pierres, dont le poids, qui étouffait notre Sainte, fit couler son sang par la bouche, le nez et les yeux. Ce martyre si violent, Magdeleine le souffrit avec une patience admirable pendant trois jours et demi, sans boire ni manger, et chantant doucement les louanges du Seigneur avec une incroyable allégresse. Les juges, pensant que les sentinelles qui la gardaient sous peine de la vie avaient été subornées, et ne pouvant la croire vivante encore après tant de jours de tourments, se rendirent en personne auprès d'elle, et furent témoins du prodige qu'ils refusaient d'attribuer à la main du Très-Haut. Ayant demandé à la sainte martyre comment elle pouvait vivre un aussi long temps sans manger et sans boire, au milieu de semblables tortures, elle leur répondit : « Puisque vous m'interrogez, sachez que je ne suis pas morte de ces tortures, parce que le Dieu que j'adore et pour l'amour et la foi duquel je les souffre, me soutient ; je suis sous sa main, qui me soulage et daigne me caresser doucement ». A ces mots, le juge principal, transporté de fureur, rompit la corde qui retenait Magdeleine ; notre Sainte tomba au fond du trou et s'y frappa si rudement la tête, qu'elle resta à demi morte. Il plut beaucoup la nuit suivante, le fossé se remplit d'eau, notre héroïque vierge y fut étouffée. Ce fut ainsi, qu'après avoir souffert tant et de si cruels tourments, elle termina sa carrière terrestre et passa dans la céleste demeure que le Seigneur lui avait préparée. Ce glorieux martyre eut lieu au commencement d'octobre, en 1634 [1].

IIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Desprès,* né à Marcilly (Cher, arrondissement de Sancerre, canton de Sancergues), chanoine de la collégiale de Dun-le-Roi (arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1797; déporté à la Guyane le 13 mars de l'année suivante; débarqué dans le port de Cayenne, puis relégué à Sinnamari; mort en exil à l'âge de soixante-quatre ans, et inhumé dans l'île d'Aix. 1798. — Jean-Baptiste-Joseph *Esnault,* prêtre et religieux de l'Ordre des Chartreux, sous le nom de Dom Vincent, dans leur maison de Val-Dieu (diocèse de Séez); retourna, après la dissolution (1791) de son cloître, au diocèse de Chartres, son pays natal; emprisonné pour refus de serment en 1793, puis déporté au-delà des mers; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Marien *de Frémery,* né à Nancy (Meurthe), chanoine de l'église cathédrale de Metz; resta dans cette ville après la dispersion de son chapitre et refusa le serment constitutionnel de 1791; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité de 1792; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Metz, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Georges-Edme *René,* né à Vezelay (Yonne, arrondissement d'Avallon), prêtre et chanoine de l'église collégiale de cette ville; ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans sa ville natale après la suppression de son chapitre ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-sept ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Arnauld-François *Wliegen,* né à Montaigu (diocèse de Louvain) en 1753, membre de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire ; ne fit aucun des serments antireligieux ; arrêté le 5 septembre 1797 ; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers le 25 mars de l'année suivante ; mort à Konanama, à l'âge de quarante-cinq ans. 1798.

Pierre de Bérulle, cardinal, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire de France. 1629.

La Mère Anne-Victoire *de Méjanès,* fondatrice de la Congrégation des sœurs de Sainte-Chrétienne ; née le 11 mai 1765 à Distroff, près de Thionville, de Nicolas Tailleur et de Jeanne Boisseau ; morte en grande réputation de sainteté, dans la soixante-quinzième année de son âge, après trente ans de profession religieuse [2]. 1837.

1. *Année Dominicaine.*

2. Veuve de M. de Méjanès, qu'elle perdit le 7 mars 1801, après dix-sept ans de mariage, Anne-Victoire possédait, non loin de Metz, le château d'Argancy. Libre désormais de tout engagement, elle ne songea plus qu'à se donner uniquement et entièrement à son Dieu. Elle accueillit dans sa maison des jeunes personnes qui témoignaient le désir de servir le Seigneur d'une manière plus parfaite : une con-

LE CARDINAL PIERRE DE BÉRULLE,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE DE FRANCE

1629. — Pape : Urbain VIII. — Roi de France : Louis XIII.

Pierre de Bérulle naquit le 4 février 1575, au château de Sérilly, près de Troyes en Champagne. Son père, Claude de Bérulle, conseiller au Parlement de Paris, et sa mère, Louise Séguier, fille du président à mortier, et tante du chancelier, ne furent pas moins illustres par leurs vertus que par leur noblesse et par leurs alliances : jaloux de revivre dans leur fils, ils remplirent son cœur de la piété la plus tendre. Bientôt on vit le jeune de Bérulle percer les nuages de l'enfance, et se développer comme une plante qui devait fructifier pour la vie éternelle. La prière et la lecture furent ses occupations et ses délices ; on n'apercevait que modestie dans sa conduite, recueillement dans son esprit, sagesse dans ses réponses. Le père, enchanté de ces vertus naissantes, en attendait avec joie la maturité, lorsqu'il fut enlevé par la mort. Cet événement devint pour le fils une nouvelle obligation de s'attacher à Dieu. Plus enfant de la grâce que de la nature, il consola lui-même sa mère, et ne s'affligea qu'en vrai chrétien.

duite irréprochable et la ferme volonté de tendre à la perfection étaient les seules conditions exigées pour faire partie de sa petite famille. Ses soins maternels, sa généreuse bonté, ses qualités aimables, lui gagnèrent le cœur de toutes ses filles et en attirèrent d'autres : les revenus de sa petite fortune, les modiques ressources de quelques-unes des postulantes, les produits surtout d'un travail assidu, tels étaient les moyens de subsistance; mais on avait foi en la Providence divine, et la Providence ne manqua jamais.

Ainsi se forma, sans dessein préconçu, la Congrégation des *Sœurs de Sainte-Chrétienne :* Dieu seul conduisit toutes choses. On sortait des troubles de la Révolution ; les anciennes institutions étaient renversées ; les familles réclamaient de toutes parts des personnes pour instruire leurs enfants; on établit une école à Argancy ; les villages voisins en demandèrent bientôt de semblables : le diocèse de Metz se réorganisa. Un bon curé, M. Fidry, ancien jésuite, favorisa de tout son pouvoir et environna de tous ses soins l'œuvre de Mme de Méjanès, et cette œuvre grandit dans le secret et dans l'ombre, jusqu'au jour où elle put, grande et forte, épanouir ses rameaux en plein soleil. Mgr Jauffret, devenu évêque en 1807, en fit son œuvre à lui, une grande œuvre pour son vaste diocèse, qui comprenait la Moselle, les Ardennes et le Luxembourg. Il lui dressa des statuts, d'accord avec les fondatrices, l'érigea en Congrégation religieuse, lui obtint l'approbation du gouvernement, donna l'habit aux sœurs, avec un nom de religion, reçut leurs engagements, et fit procéder à l'élection d'une supérieure-générale, qui fut, à l'unanimité des suffrages, la vertueuse Méjanès, sous le nom de sœur Sainte-Chrétienne.

Elle fut députée, sur la fin de 1807, à la fameuse assemblée des représentantes de toutes les Congrégations religieuses autorisées dans l'Empire, et convoquées à Paris. Elle y obtint une vaste maison à Metz, où l'on transféra l'œuvre d'Argancy, qui prit alors ses heureux développements. La joie de ses filles fut grande à la posséder de nouveau, après une absence d'environ deux mois, et la sienne ne le fut pas moins de les retrouver toutes dans la ferveur et le zèle de leur vocation. Le noviciat se remplit peu à peu ; des maisons nouvelles et des écoles s'ouvrirent et se fondèrent sur divers points du diocèse. L'évêque était infatigable dans ses soins, dans son zèle à recruter des sujets, et inépuisable dans sa charité ; mais la ferme et austère supérieure était quelquefois plus sévère que lui dans le choix des novices : elle les recevait toutes ; mais elle savait écarter avec ménagement et sagesse celles qui ne convenaient point à la Congrégation.

En 1823, la Mère de Méjanès se dépouilla de tout ce qu'elle possédait, en faveur de sa Congrégation ; et, l'année suivante, elle fut nommée supérieure-générale à vie. La révolution de 1830 passa, sans avoir touché à l'œuvre de Sainte-Chrétienne. En 1831, la vénérable Mère publia les Statuts et Règlements de sa chère Congrégation, fruit de ses veilles, de son expérience et des travaux de Mgr Jauffret.

Quant aux dépouilles mortelles de la Mère Anne-Victoire, on les conduisit à Argancy ; mais ses filles lui ont préparé un tombeau plus digne dans la chapelle souterraine de la belle église qu'elles ont construite à Metz. Au moment de sa mort, cette admirable servante de Dieu et du prochain put compter, en sa Congrégation, 144 sœurs professes et 20 novices ; aujourd'hui, elle en compte de 2 à 300. — M. l'abbé Chapia.

Le temps des études étant arrivé, les Jésuites de Paris furent chargés de son éducation. Chaque régent trouva dans le jeune de Bérulle un exemple propre à contenir les écoliers et à leur inspirer de l'émulation et de la piété. Aussi ces Pères disaient-ils publiquement « qu'ils n'avaient jamais vu un esprit plus mâle et plus pénétrant, un jugement plus mûr, une mémoire plus heureuse, une dévotion plus tendre, et qu'enfin il faisait souvent de ses maîtres ses disciples ». Etudiant avec goût, priant avec ferveur, il perfectionnait tout à la fois son esprit et son cœur. Ami de la mortification, il accoutumait déjà son corps délicat à la pénitence et à la douleur. Jésus-Christ dans l'Eucharistie faisait sa nourriture et son trésor, et une dévotion des plus tendres envers la très-sainte Vierge manifestait son amour pour la virginité. Ses condisciples le trouvèrent souvent au pied des autels, et plusieurs ont assuré qu'il se levait toutes les nuits pour adorer Dieu.

Ayant quitté les Jésuites pour prendre des leçons dans l'Université de Paris, il s'y signala d'une manière éclatante. Jean Morel lui-même, son professeur de rhétorique au collége de Bourgogne, le loue dans des vers latins et vante surtout sa piété, sa douceur et ses succès dans les études. Le Père Eustache de Saint-Paul, Feuillant et docteur de Sorbonne, rapporte que, l'ayant interrogé sur la dépendance où les créatures sont à l'égard de Dieu, il lui répondit d'une manière si solide et si sublime, qu'il n'y avait que Dieu qui pût lui inspirer ses réponses. A mesure qu'il croissait en âge, son goût pour la théologie se développait d'une manière surprenante. Il dévora toutes les difficultés de la philosophie pour arriver plus tôt à cette science qu'il brûlait de connaître. Il sentait que, Jésus-Christ et ses mystères en étant le principal objet, il y trouverait ses délices et son trésor.

La Providence, qui veille spécialement sur les élus, lui fit alors connaître Dom Beaucousin, vicaire des Chartreux de Paris ; c'était un de ces hommes rares, dont la piété simple et mâle comme l'Evangile servait de boussole aux justes et aux pénitents. Quoique solitaire, il savait mieux qu'aucun directeur guider les gens du monde dans les voies du salut. Habile à discerner les opérations de la grâce, il entrevit tout ce que le jeune de Bérulle deviendrait un jour, et il le chargea en conséquence de voir une personne dont l'âme était déchirée par des peines intérieures et de lui donner des conseils. Cette démarche réussit, le calme revint, et M. de Bérulle sortit victorieux d'une entreprise où plusieurs savants avaient échoué.

Il n'y a point de temps que le juste ne mette à profit. Sitôt que les vacances arrivaient, le serviteur de Dieu se rendait avec sa mère au château de Sérilly, et là, dans une profonde méditation des mystères, il s'essayait à une vie spirituelle et merveilleuse dont il nous a donné les fruits. Il se retirait dans un bois, où, n'ayant pour témoins que des chênes et des hêtres, il contemplait en silence la Divinité ; ensuite il lisait, il priait, et, exerçant sa charité à l'égard des malheureux et surtout des malades, il se multipliait en autant de secours qu'il trouvait de besoins. Rien n'était plus admirable que de voir l'heureux accord d'une mère et d'un fils qui s'excitaient mutuellement à mériter les biens immortels. Lorsqu'il eut atteint l'âge de dix-sept ans, il parut un docteur consommé dans la science du salut ; tout en Jésus-Christ, il n'aimait que les exercices qui lui rappelaient la vie de ce divin Sauveur. Il forma le dessein d'entrer dans quelque Ordre religieux, mais la Providence ne le permit pas ; elle le réservait à des œuvres extraordinaires.

Malgré ses talents et ses progrès, il ne voulut jamais soutenir d'actes publics, ni prendre de degrés, et si, à l'âge de dix-huit ans, il donna un petit traité de l'abnégation intérieure, ouvrage rempli de science et d'onction, ce ne fut que pour obéir à son supérieur. On ne manquait point de l'appeler à toutes les assemblées de piété et à toutes les conférences qu'on tenait pour la conversion des hérétiques. Il semblait qu'il avait l'art de se multiplier : dans les églises, dans les prisons, dans les hôpitaux, il ne cessait de s'occuper de son salut et de celui du prochain. Cependant sa piété n'était ni austère à l'extérieur, ni inquiète, ni incommode. Doux par caractère et par réflexion, il montrait sur son visage toute la sérénité de son âme et toute sa candeur. Ses réprimandes n'avaient ni aigreur ni amertume. Ceux qui le servaient trouvaient un père en lui plutôt qu'un maître.

Sa mère voulut le charger des affaires temporelles, mais il n'y consentit jamais. Le saint ministère auquel il se préparait l'avait déjà rendu un homme tout céleste. Implorant pendant sept années tous les secours du ciel pour former un ecclésiastique selon le cœur de Dieu, il devint une victime de pénitence, avant d'offrir celle de propitiation. Ses parents traversèrent ses pieux desseins et le forcèrent d'entrer dans la magistrature, mais sa docilité ne leur servit de rien. Malgré la vivacité de son esprit, il ne réussit point dans la jurisprudence. Il avouait lui-même qu'il n'avait d'attrait que pour les études pieuses ; c'est le témoignage que lui rend Mgr de Salette, évêque de Lescar, qui avait été son condisciple. « Le jeune de Bérulle », dit-il, « expliquait les paroles de l'Ecriture sainte avec une telle clarté et en découvrait le sens avec tant de facilité que vous eussiez cru que lui seul en avait la clef ». Les hérétiques qu'il convertit en différents temps confirment cette vérité. Le premier fut un président du parlement de Pau, qui, malgré son obstination, ne put se refuser à l'évidence ; il abjura solennellement ses erreurs. Des familles entières imitèrent cette conversion, et quatre demoiselles de la maison d'Abra de Raconis entrèrent dans l'Eglise avec docilité. On compte aussi le baron de Solignac, un fils du gouverneur de Vendôme, et surtout une dame des Bains, célèbre parmi les sectaires. C'est ainsi qu'il convertissait les ennemis de la religion, dans un âge où l'on ne pense ordinairement qu'à se pervertir. L'évêque de Lisieux disait à cette occasion que « la France n'avait rien vu de semblable à la doctrine de M. de Bérulle, ni d'aussi solide pour la réfutation des erreurs ». — « La conversion des hérétiques », ajoutait le cardinal du Perron, si bon connaisseur en ce genre, « n'est pas seulement un effet de sa profonde science, mais de sa profonde humilité ».

L'âge requis pour la prêtrise étant arrivé, il alla s'enfermer chez les Capucins de la rue Saint-Jacques (il n'y avait point alors de séminaire) ; et là, concentré pendant quarante jours dans la prière et la pénitence, il demanda instamment à Jésus-Christ à ne vivre que de sa grâce, à n'agir que par son esprit, à répandre son amour dans tous les cœurs, et à se consumer entièrement au service de son Eglise. Il célébra sa première messe le 5 juin 1599, et jamais sacrifice ne fut offert avec une piété plus vive et plus tendre ; ses larmes s'unirent au sang du divin Agneau, pour arroser l'autel de propitiation. Il n'invita ni parents, ni amis, voulant être tout à Dieu dans cette auguste et redoutable fonction ; il se contenta de leur écrire quelques jours après, « qu'ayant reçu le sacerdoce, il ne lui restait plus rien à désirer sur la terre ; que cet état l'engageait à vivre dans la solitude et à faire de nouveaux efforts pour acquérir une pureté

toute céleste ». Cette ferveur ne fut point passagère ; pénétré de sa nouvelle dignité, il en sentit chaque jour toutes les obligations et il les remplit. Il paraissait comme en extase toutes les fois qu'il célébrait les saints mystères, et l'on ne peut douter que ce fut alors qu'il recueillit les idées sublimes dont ses ouvrages sont remplis, et qui nous représentent si éminemment les grandeurs de Jésus-Christ. Lorsqu'il pouvait se livrer aux transports de sa dévotion, tous ses sens paraissaient anéantis ; il n'y avait plus que sa foi qui le soutenait et qui l'animait.

Il n'y avait pas trois mois qu'il avait reçu le sacerdoce, que ses premières idées sur la vie religieuse commencèrent à se réveiller, et qu'il se représenta cet état comme devant enfin fixer ses perplexités. Il consulta Dieu pendant une année, et il partit ensuite pour Verdun. Ce voyage avait pour objet de faire une retraite sous les yeux du Père Magius, provincial des Jésuites, homme très-pieux et très-éclairé. A peine eut-il commencé ses exercices de piété, que Jésus-Christ, sa lumière et son guide, lui découvrit, pendant la sainte messe, qu'il l'appelait à un changement d'esprit plutôt que d'état ; qu'il le réservait à une œuvre importante qui ne l'attacherait à aucun Ordre religieux, mais qui en exigerait toutes les vertus ; qu'enfin il ne devait faire aucun choix, mais s'abandonner uniquement au sien. Ainsi il sentit une main toute-puissante qui arrêtait son sacrifice ; et les lumières qu'il reçut dans sa retraite se trouvèrent parfaitement conformes à celles du Père Magius, qui, malgré toute la peine qu'il avait de laisser échapper un aussi grand sujet, lui dit : « Je ne sais quel peut être le conseil de Dieu sur votre âme, mais il ne vous appelle pas dans notre Compagnie ». Ses liens furent ainsi rompus par ceux mêmes qui avaient intérêt à les resserrer.

Dans une célèbre conférence tenue à Fontainebleau en présence du roi même, entre le cardinal du Perron, et du Plessis Mornay, fameux calviniste, l'abbé de Bérulle y fut appelé et parut avec éclat. Il communiqua même au roi la méthode qu'on devait employer. M. Sainte-Marie du Mont fut converti dans cette mémorable assemblée, et le monarque chargea l'abbé de Bérulle d'achever ce grand ouvrage. Ce ne fut pas la seule marque de confiance de la part de Henri IV ; il voulut que le jeune controversiste se rendît à Troyes, et assistât un Père jésuite dans une conférence avec un ministre. Il fut encore député pour Sézanne en Brie ; et les Protestants, qui avaient à leur tête le sieur du Moulin, y reçurent une telle confusion, que, faute de raisons, ils eurent recours aux injures. L'abbé de Bérulle se félicitait de participer aux opprobres de Jésus-Christ, et il ne fut jamais plus content que lorsqu'il se vit obligé de cacher son nom devant les hérétiques qui le redoutaient. Son humilité trouvait son compte à n'être pas connue. Lorsque M. de Lésigny, gentilhomme de quatre-vingts ans, eut scrupule de mourir dans une religion qui n'était guère plus ancienne que lui, ce fut encore l'abbé de Bérulle qui finit cette œuvre à l'avantage de l'Eglise et au grand désespoir d'un ministre qui se trouva présent et qui ne savait que déclamer. Il convertit aussi le comte de Laval ; et s'étant enfermé avec lui aux Feuillants, il l'instruisit et l'initia à nos divins mystères. M. de Séchelles, Mme de Mazencourt sa sœur, le baron de Vignolles, M. Berger, furent aussi sa conquête, comme ils sont maintenant sa couronne. Mais l'abjuration la plus éclatante fut celle d'un nommé Belin, gentilhomme de Saintonge, et de son épouse, tous deux hérétiques invétérés. Il les rendit bons catholiques, et, chose peut-être encore plus rare, bons chrétiens, sans employer d'autre moyen que celui de la con-

versation. Dieu donnait à sa parole une vertu toute-puissante. La grâce descendait dans les cœurs à mesure qu'il éclairait les esprits. Transformé en Jésus-Christ, ne respirant que ses mystères et ses maximes, il paraissait un homme tout divin, et n'avait point d'autre langage que la charité. Lorsqu'il apprit que son professeur de philosophie passait à Bâle pour apostat, il fut pénétré de la plus vive douleur : il en écrivit à François de Sales, son ami intime, et, par un effet miraculeux, la brebis égarée revint au bercail.

Ces conversions retentissaient jusqu'à la cour. Le roi lui offrit des évêchés, et employa jusqu'aux menaces pour vaincre sa résistance ; mais tout fut inutile : il répondit que si on le pressait davantage, il se verrait contraint à sortir du royaume. Le roi, frappé de ses vertus, et surtout de ce désintéressement dont on voit peu d'exemples, disait à ceux qui l'environnaient : « Considérez bien cet homme-là, c'est un Saint ; il a encore sa première innocence ». Il n'allait jamais à la cour qu'il n'y fût forcé, et sa délicatesse était si grande sur ce point, que se trouvant à Fontainebleau la veille de la Pentecôte, il en partit sur le soir. Il savait que l'Esprit-Saint ne s'allie ni avec le tumulte du monde, ni avec celui des passions, et qu'un ecclésiastique respire un air contagieux lorsqu'il reste à la cour sans un besoin réel ou par des vues d'intérêt.

Son talent pour la direction des âmes répondait à son immense charité. Propre à enseigner les ignorants, à encourager les faibles, à tranquilliser les âmes agitées, à amollir les cœurs endurcis, il s'épuisait et se multipliait; il s'appliquait surtout à détruire l'homme extérieur et à former Jésus-Christ dont il était tout rempli. Ne s'écartant jamais des véritables règles de la pénitence, il éprouvait les pécheurs, et cette conduite est d'autant plus admirable, que la plupart des ministres ne savaient alors que délier. Il distingua toujours l'esprit de l'homme de celui de Dieu, et il fut l'apôtre de la grâce en faisant connaître et goûter ses dons efficaces et merveilleux. « Pauvre âme », écrivit-il un jour à une personne déchue de sa première ferveur, « jetez les yeux sur l'amour de Jésus-Christ, sur ce qu'il a fait et souffert pour vous : il est encore subsistant et puissant pour renaître dans votre cœur. Je voudrais me réduire en cendre et à quelque chose de plus abject, et pouvoir allumer et conserver dans tout votre être cet amour naissant, vivant et mourant ; naissant dans une crèche, vivant dans la pauvreté, et mourant sur une croix pour être aimé de vous éternellement. N'auriez-vous point d'amour pour cet amour, et seriez-vous, au contraire, susceptible d'affections étrangères, viles et périssables ? »

Le temps était venu où la religion préparait à l'abbé de Bérulle de nouvelles victoires et de nouveaux combats. Madame Acarie, inspirée de faire venir en France des religieuses Carmélites qui édifiaient toute l'Espagne, lui communiqua ce pieux dessein. Mgr de Sales, coadjuteur de Genève, ainsi que MM. Gallemand et Bretigny, réfléchirent sérieusement sur ce projet, jugèrent l'entreprise très-utile, et s'assemblèrent en conséquence deux fois chez les Chartreux. On obtint l'agrément du roi, et l'abbé de Bérulle fut chargé par le monarque de consommer au plus tôt cette bonne œuvre. Le prieuré de Notre-Dame des Champs, dépendant de Marmoutier, parut un asile propre à recevoir les Carmélites; mais il n'était pas facile d'obtenir le consentement des religieux et du cardinal de Joyeuse, leur abbé. Mlle de Longueville se chargea de la commission et réussit. L'abbé de Bérulle se rendit aussitôt à Tours : il obtint ce qu'il désirait, et même au-delà de ses espérances, car il gagna une âme à Dieu, qui devint par la

suite l'honneur des Carmélites : elle s'appelait *des Fontaines*, et son père, quoique fort âgé, entra quelques années après dans l'Oratoire. Dès qu'il fut de retour à Paris, il se crut obligé d'aller à Verdun. Il s'agissait de conduire dans un couvent de cette ville une personne qu'il avait convertie au catholicisme. Il visita le monastère de Saint-Nicolas, pèlerinage fameux entre Nancy et Lunéville. L'établissement des Carmélites en France occupait entièrement son esprit. Plusieurs personnes respectables s'unirent au serviteur de Dieu, et l'on travailla sérieusement à préparer la maison destinée aux religieuses espagnoles. On assembla des matériaux, on pressa les ouvriers, on fit prier Dieu dans toutes les églises pour attirer la bénédiction du ciel, et l'on commença à recevoir des postulantes. Entre celles qui se présentèrent, Mlle de Brissac, fille du maréchal de France, fit paraître une piété éminente. Elle trouva dans l'esprit et dans la charité de l'abbé de Bérulle les moyens de faire consentir son père. Le Seigneur agréa le sacrifice de sa servante, et se hâta de la récompenser. Elle mourut deux ans après de la mort des prédestinés. L'abbé de Bérulle fit ses obsèques, et, pendant la sépulture, il éprouva des consolations si supérieures, qu'il se croyait au ciel avec cette pieuse âme, et qu'il n'en a jamais perdu le souvenir. Ce fut alors, comme il l'avoua lui-même, que, rempli du bonheur de l'autre vie, il crut entendre une voix secrète qui calma ses inquiétudes, en l'assurant qu'il serait libre de refuser la place de précepteur du Dauphin, qu'on lui offrait avec instance.

Dieu, qui veut éprouver ses serviteurs, permet que les œuvres les plus saintes soient souvent exposées aux plus grandes contradictions. La démarche d'un roi qui demandait quelques Carmélites à l'Espagne, pour répandre l'esprit de sainte Thérèse et le perpétuer, ne paraissait pas une chose bien difficile à obtenir, et cependant les peines et les traverses se multiplièrent d'une manière qui alla jusqu'à la vexation. Les Carmes espagnols s'opposèrent de toutes leurs forces à la sortie de quelques pauvres religieuses, comme si l'on eût dû les transporter dans des pays infidèles. M. de Bretigny, qui s'était rendu d'abord à Madrid pour y préparer les voies, ne pouvait rien obtenir. L'abbé de Bérulle y étant allé à son tour, ne fut d'abord guère plus heureux. Il attendit en priant le moment de Dieu. Il fit deux fois le voyage d'Alva pour y visiter le tombeau de sainte Thérèse, recueillir son esprit, et obtenir par son intercession la grâce qu'il sollicitait. Il jetait principalement ses vues sur la nièce même de cette bienheureuse réformatrice, dont la ferveur semblait un miracle continuel ; mais son grand âge fut un obstacle. Les circonstances exigèrent un voyage à Valladolid, et le serviteur de Dieu, plein de ce zèle qui dévore, s'y rendit au milieu des plus brûlantes chaleurs. Courses, mémoires, conférences avec les opposants, tout est employé. Les Clercs Mineurs, congrégation à peu près semblable à celle des Théatins, se lièrent particulièrement avec l'abbé de Bérulle, qui admira souvent leur vertu, en enviant leur sort. On commença dès lors à le regarder comme un saint ; et quoique sa messe durât trois quarts d'heure, on s'empressa d'y assister. Il est vrai que sa ferveur et ses ravissements étaient comme autant de rayons miraculeux qui se répandaient de toutes parts. L'homme semblait disparaître, et l'on croyait apercevoir un ange à l'autel ; et cette impression se fit sentir toutes les fois qu'il célébra les saints mystères. Toutefois les difficultés ne faisaient que s'accroître : ni l'intervention du roi ni celle du nonce ne purent les aplanir. La constance seule, ainsi que les autres vertus de l'abbé de Bérulle, en triomphèrent enfin. Il put ramener avec lui six Carmélites à Paris ; cet Ordre s'établit

en France, et il en fut nommé le chef. Il le dirigea si bien et le rendit si religieusement prospère, que tout le royaume en fut édifié.

En l'an 1606, la peste fut si terrible dans Paris, que chacun se retirait à la campagne, et que cette ville immense semblait être un désert. Le serviteur de Dieu demeura ferme au milieu du péril, et il répondit à ceux qui le conjuraient de fuir : « Je suis le pasteur des Carmélites, et je dois sacrifier ma vie pour mes ouailles ». Il fit plus : il vint à Paris dans une autre occasion où ses jours se trouvaient en danger. Il était cependant d'une complexion très-délicate ; mais il ne se crut incommodé qu'un seul jour, celui où il ne put célébrer les divins mystères, et où un violent frisson l'arracha de l'autel, source de ses richesses et de ses délices : des accès de fièvre de quatorze à quinze heures, des lassitudes accablantes, des insomnies cruelles ne pouvaient l'empêcher d'aller se nourrir de son Dieu. Le médecin disait « que la grande dévotion de l'abbé de Bérulle au sacrifice de la sainte messe, ainsi que l'amour ardent qu'il avait pour les maximes et les mystères de Jésus-Christ, réparaient tout ce qu'il faisait contre les lois de la médecine ». Jésus-Christ, en effet, était son unique consolation, son trésor et sa vie.

Saintement édifié des vertus des Carmélites, dont la piété retraçait la ferveur des premiers siècles, il fit un voyage à Dijon pour leur procurer un établissement dans cette ville. Le seul moyen qu'il employa fut l'humilité ; car malgré ses alliances avec plusieurs conseillers de la ville, et la réputation de sa sainteté, il voulut demeurer inconnu. Il se contenta de présenter une requête, comme s'il n'eût eu ni protection ni appui, et, pendant qu'on délibérait sur sa demande, il alla à Avignon voir le vénérable César de Bus, pour conférer avec ce saint homme sur les moyens de ressusciter en France l'esprit sacerdotal. De retour à Dijon, il trouva ses souhaits accomplis, et la ville prête à recevoir des Carmélites. Deux religieuses espagnoles furent députées pour cet établissement. Rien n'était capable de rebuter ou de retarder cet homme vraiment apostolique, lorsqu'il croyait le devoir marqué. Il consultait continuellement Jésus-Christ, et il ne se décidait et ne répondait que lorsqu'il avait appris de ce divin Maître ce qu'il devait faire et enseigner.

Henri le Grand et la reine firent de nouvelles tentatives pour le charger de la conduite du Dauphin. On lui en fit parler par des personnes de la plus haute piété, et le Père Cotton lui-même le désirait ardemment. Le serviteur de Dieu ne crut pas entendre cette voix intérieure qui le décidait dans toutes ses démarches. Il ne vit que les dangers de la cour ; et cette vue l'arrêta, quoiqu'il eût voulu pouvoir obéir au roi, dont il fut toujours le plus fidèle sujet, et dont il avait la confiance. Madame Acarie qui, par les lumières de sa foi, semblait lire dans l'avenir, dit alors clairement que Dieu destinait l'abbé de Bérulle à un autre emploi, et qu'il serait un jour le chef d'une congrégation de prêtres qui servirait utilement l'Eglise. D'autres personnes éminentes en piété firent également cette prédiction, et répétèrent ce que dom Beaucousin avait annoncé longtemps auparavant.

Telle était la réputation de l'abbé de Bérulle, lorsque sa mère, femme incomparable par son zèle et par sa foi, voulut entrer dans l'Ordre des Carmélites, et vivre sous la direction de son propre fils. Quoique âgée de cinquante-sept ans, elle se soumit à toute la rigueur d'un noviciat qui ne cesse de mortifier la chair et de contredire la volonté ; on eût dit qu'elle avait de grandes fautes à expier, et elle n'apportait dans le cloître que les fruits d'une vie toute passée dans les bonnes œuvres. Humble jusqu'à l'ex-

cès, elle pensait être bien loin de Dieu lorsqu'elle était toute remplie de son esprit et de sa grâce. Ce sont les propres expressions de l'abbé de Bérulle, qui eut la consolation de voir les mêmes vertus qui lui inspirèrent le goût de la piété dans sa jeunesse, servir de modèle aux religieuses qu'il dirigeait. La mère et le fils s'excitaient mutuellement à porter la croix de Jésus-Christ, et on les voyait avec admiration perfectionner d'une manière éminente l'ouvrage qu'ils avaient ébauché vingt ans auparavant au château de Sérilly.

L'abbé de Bérulle, qu'on a vu seul agir et prier, va s'associer de dignes coopérateurs qui auront son esprit, c'est-à-dire celui de Jésus-Christ, et qui serviront dignement l'Eglise, en participant à ses œuvres. A cette époque, le sacerdoce était en quelque sorte avili ; il n'y avait ni séminaire, ni congrégation où l'on pût prendre l'esprit de cet état ; on en méprisait la dignité en raison de l'ignorance et des vices qui déshonoraient la plupart des ministres. L'abbé de Bérulle était l'homme qui, de concert avec saint Vincent de Paul et l'abbé Olier, devait tout rétablir. Incorporé avec Jésus-Christ par l'ardeur de sa charité et par les lumières de sa foi, il pouvait mieux que personne en rappeler les maximes et en représenter le sacerdoce éternel. Il se détermina donc à fonder une Congrégation qui ressuscitât l'esprit de la nouvelle alliance, et il voulut pour cet effet que l'amour divin en fût l'âme et le principe. Après s'être rappelé ce que l'Esprit-Saint lui communiqua pendant sa retraite à Verdun, ce que tant de personnes pieuses lui prédirent, et après en avoir conféré avec les PP. de Bus et de Romillon, qui suivaient alors l'institut du bienheureux Philippe de Néri, il déclara que sa société n'aurait point d'autre objet que la prière et l'instruction, conformément à ces paroles des Apôtres : *Nos vero ministerio verbi et orationi instantes erimus.* (Act., VI, 4.) Les peines qu'il prévit dans cet établissement ne l'étonnèrent point ; il ne craignait que la dignité de chef, et, pour l'éviter, il chercha pendant longtemps quelque homme capable de conduire la Congrégation qu'il ébauchait. Il s'adressa d'abord au célèbre François de Sales, puis aux disciples de saint Philippe de Néri à Rome. Toutes ses démarches furent sans effet, et ne servirent qu'à faire connaître que Dieu le voulait lui-même pour diriger sa Congrégation.

Ce fut après dix ans de résistance, de travaux et de perplexités, qu'il l'établit enfin. Il commença à faire les fonctions de général, le 11 novembre 1611. Il désirait avoir au moins douze prêtres, et il ne s'en trouva que cinq, les PP. Bance et Gastaud, de Sorbonne, François Bourgoing et Paul Metezeau, bacheliers de la même faculté, avec le P. Caron qui quitta sa cure de Beaumont. Ils louèrent une maison au faubourg Saint-Jacques, connue alors sous le nom de Petit-Bourbon ; et bientôt cette maison édifia tout Paris, et se remplit d'une multitude de sujets. Paul V donna la bulle d'érection, conformément aux vues de l'instituteur. Prier et étudier, instruire les peuples par la prédication, la jeunesse par l'enseignement, la préparer au sacerdoce : tel est le but qu'il assigne à l'Oratoire. Il veut que les membres de cette Congrégation soient soumis aux évêques comme de simples prêtres. « Afin que cette institution soit uniforme en la diversité des lieux, il sera nécessaire que son règlement et sa conduite dépendent d'un supérieur, qui dépendra lui-même des évêques dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques ». On voit ici une différence entre cet établissement et celui de Saint-Philippe de Néri. Les maisons de l'Oratoire en Italie sont isolées, et entièrement indépendantes les unes des autres, au lieu qu'en France elles étaient toutes unies sous un même chef. L'esprit spé-

cial que l'abbé de Bérulle essaie d'inspirer à ses disciples, c'est de méditer, d'adorer, d'imiter Jésus-Christ en tout. « Faites, ô Jésus », s'écrie-t-il, « que parmi tous les Ordres dont les uns ont choisi la pénitence, les autres la solitude, ceux-ci la psalmodie, ceux-là le travail des mains, nous soyons celui qui ait pour marque distinctive une dévotion particulière envers Jésus-Christ ». Aussi chaque maison de cet Ordre était dédiée à un mystère de Notre-Seigneur, et tous les exercices, toutes les prières, y avaient Jésus-Christ pour objet. Cette Congrégation invoquait particulièrement tous les Saints qui ont eu des rapports plus intimes avec le Verbe éternel ; et, le vingt-cinquième jour de chaque mois, elle faisait une mémoire particulière de sa Nativité dans un office dont les paroles et le chant pénètrent et ravissent. Si l'on ajoute à ces traits les témoignages rendus en faveur de cette Congrégation, on ne peut qu'en concevoir la plus haute idée. L'évêque de Genève assurait « qu'il eût volontiers quitté son état pour vivre sous la conduite de ce grand homme, et qu'il n'y avait rien de plus saint et de plus utile à l'Eglise de Dieu que sa Congrégation ». Aussi n'appelait-il jamais les prêtres de l'Oratoire que *nos Pères*, et demanda-t-il au Pape la permission de venir contribuer à son établissement. Le P. Cotton lui-même disait que l'Oratoire était nécessaire à l'Eglise, et « qu'il regardait cet institut comme une nouvelle création qui manquait à la perfection de ce second et divin univers ».

Plusieurs Carmélites éminentes en piété, et qui, par leurs prières et par leurs soins, déterminèrent le serviteur de Dieu à établir l'Oratoire, et à se charger de sa conduite, font un éloge de cette Congrégation qui ne laisse rien à désirer. Mais le témoignage le plus célèbre est celui du grand Bossuet. Il parle ainsi de l'Oratoire et de son instituteur, dans l'Oraison funèbre du P. Bourgoing : « En ce temps-là », dit-il, « Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute l'Eglise gallicane les lumières les plus pures du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique. Son amour immense pour l'Eglise lui inspira le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Eglise, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. Là une sainte liberté fait un saint engagement, on obéit sans dépendre, on gouverne sans commander : toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité qui bannit la crainte opère un si grand miracle ; et, sans autre joug qu'elle-même, elle sait non-seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre. Là, pour former de vrais prêtres, on les mène à la source de la vérité : ils ont toujours en main les livres saints pour en rechercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine, et qui est l'unique trésor du chrétien ».

Il fut prié vers ce temps-là de remettre dans les voies du salut une dame de condition, qui s'en était tellement écartée que tous les directeurs ne pouvaient rien obtenir. La vue d'un crucifix l'effrayait à tel point, qu'elle ne voulait entendre parler ni de pénitence, ni de sacrements : le désespoir s'était emparé de son âme, et il n'y eut que l'onction de l'abbé de Bérulle et son assiduité pendant plusieurs jours et plusieurs nuits qui touchèrent

cette infortunée. Le nuage se dissipa, l'amour succéda à la crainte, et cette femme, qui était prête à périr victime de sa frayeur, termina sa carrière en bonne chrétienne. Le serviteur de Dieu voulut qu'un seigneur qui l'avait séduite, et dont elle était devenue l'ennemie irréconciliable, vînt la visiter : il pâlit à ce spectacle, et, ne voyant plus qu'une ombre d'existence et qu'une pâleur cadavéreuse dans celle qu'il avait tant idolâtrée, il rentra sérieusement en lui-même, et choisit l'abbé de Bérulle pour son directeur.

Le serviteur de Dieu ne finissait pas une bonne œuvre sans en commencer une autre. Tous les instants de sa vie ne se succédaient que pour servir l'Eglise et honorer Jésus-Christ. En 1613, il visita les Carmélites de Bordeaux et les excita vivement à l'amour de Notre-Seigneur. On raconte de lui un miracle qui eut lieu lorsqu'avec mille difficultés il établit sa Congrégation dans la rue Saint-Honoré. Le frère Edmond de Messa, dont le serviteur de Dieu avait absolument besoin pour une affaire relative au nouvel édifice, tomba malade d'une dyssenterie accompagnée d'une fièvre violente, qui ne lui permettait ni de sortir de sa chambre, ni de se soutenir. L'abbé de Bérulle ne fit que lui dire ces paroles : « Allez au nom du Seigneur, et il sera votre force », et aussitôt le frère marcha et courut, d'un bout de la ville à l'autre, sans la moindre incommodité. Les grands du royaume s'étant révoltés, à cause du despotisme du maréchal d'Ancre, pendant la minorité de Louis XIII, ce fut lui qui parvint à rétablir la paix. Il réconcilia aussi avec le roi la reine-mère, exilée à Blois. Objet d'injustes persécutions, comme l'ont été la plupart des Saints, il remit son honneur entre les mains de Dieu, qui en effet prit soin de le justifier.

Il n'y avait pas huit ans que la Congrégation avait commencé, et on lui écrivait de toutes les provinces pour avoir de ses disciples. Les évêques les demandaient pour la conduite des séminaires et pour des missions ; les magistrats pour des colléges ; les collateurs de bénéfices pour leur donner des cures ; de sorte que chacun regardait comme une bénédiction abondante la présence et le travail de ces ouvriers évangéliques. Mgr l'évêque de Paris voulut que son séminaire leur fût confié, et il leur fit donner à ce dessein une abbaye de Bénédictins, connue sous le nom de Saint-Magloire, école d'où sont sortis des ecclésiastiques et des prélats d'un mérite éminent.

Toulouse, Limoges, La Rochelle, Niort, Nantes, Saumur, Tours, Orléans, Rouen, Dieppe, Poligny, Langres, Bourges furent les premières villes qui reçurent les prêtres de l'Oratoire et qui goûtèrent les fruits de leur zèle et de leurs instructions. Les maisons de l'Oratoire de Provence, qui reconnaissaient pour fondateur saint Philippe, se mirent sous la conduite du P. de Bérulle. Des hommes distingués entrèrent dans cet Ordre. Mais avec les consolations croissait la persécution : on répandit de tous côtés d'affreux libelles contre lui : on indisposa même plusieurs de ses chères Carmélites, dont le Saint-Siége l'avait nommé le chef. Un de ses amis lui ayant écrit de Rome pour le presser de se défendre, et de ne pas laisser davantage sa réputation en proie à l'injustice et à la calomnie, il ne répondit que ces paroles : *Jesus autem tacebat* (Matth., XXXVI, 63) ; Jésus-Christ se taisait pendant toute sa passion.

La Congrégation de l'Oratoire ne paraissait s'étendre que pour faire briller davantage les vertus et les talents de son instituteur. Rien ne fut plus édifiant et plus admirable que sa manière de gouverner. Animé de l'esprit des patriarches, il engendra continuellement à la grâce des âmes qu'il détacha du monde et de ses vanités. S'abstenant de toutes les paroles qui auraient semblé dures ou impérieuses, il savait plutôt prier que com-

mander ; ne prenant jamais dans ses lettres, ni le titre de général, ni la qualité de supérieur, il signait tout simplement *prêtre de l'Oratoire de Jésus*. Les grandes affaires ne l'empêchèrent ni d'entrer dans les détails, ni de pourvoir aux besoins des particuliers. Tout à Jésus-Christ et à ses confrères, il méditait et il instruisait, il priait et il agissait. « Il n'y a rien de léger », disait-il, « dans les œuvres de Dieu : si la Providence embrasse tout ce qui compose cet univers, jusqu'aux feuilles, jusqu'aux grains de sable, jusqu'aux ailes des moucherons, nous devons avoir une application particulière à tout et ne rien négliger ». Il voulait qu'on usât d'une grande douceur lorsqu'il s'agissait de reprendre ou de corriger. « C'est la grâce », écrivait-il à un supérieur, « et non la nature qui doit opérer quand on reprend ; et ce doit plutôt être un effet de charité que d'autorité : il faut en conséquence prier avant que de donner des avis ». Il disait que le temps de prescrire des lois par la voix des tonnerres était passé.

Sa patience et son indulgence à supporter les défauts d'autrui étonnèrent quelquefois ceux qui l'honoraient le plus ; mais il répondait « que celui qui s'est mis en croix pour notre salut, méritait bien qu'en suivant ses traces on endurât quelque chose du prochain ; que ce doux Sauveur avait souffert bien des personnes peu capables de ses bontés ; qu'entre tant de pécheurs et d'imparfaits qui l'ont accompagné, on ne voit point qu'il en ait rejeté aucun, et qu'il donna le baiser de paix à un d'eux au moment de la plus infâme trahison ». — « Nous devons », disait-il, « assujétir sans aucune peine nos dévotions particulières à Jésus-Christ qui a daigné assujétir l'état de gloire qui lui est naturel à son amour envers les siens ». Cependant, il savait être ferme lorsque le devoir l'exigeait.

Les communications au dehors ne lui paraissaient utiles que lorsqu'il s'agissait d'instruire ou d'édifier ; aussi recommandait-il expressément de ne se montrer, autant qu'il était possible, que dans les fonctions du ministère. Il aurait souhaité que les prêtres n'eussent paru qu'en chaire et à l'autel. « Nous devons faire les affaires du monde », disait-il souvent, « comme le monde fait les affaires de Dieu. Le monde fait les affaires de Dieu sans penser à Dieu, et nous devons faire les affaires du monde sans penser au monde ». Cependant il voulait que ses disciples se partageassent entre la vie de Marthe et de Marie ; qu'ils fussent des hommes d'oraison et des ministres de la parole, et cette parole comprend les sermons, les exhortations, les conférences, les catéchismes, les instructions, les consolations de vive voix et par écrit. Il recommande beaucoup l'étude, mais une étude accompagnée de la prière et de l'humilité : aussi dédia-t-il tous les colléges de l'Oratoire à Jésus enseignant au milieu des docteurs. Il prescrit expressément que dès le grand matin on donnera son cœur à Dieu, et qu'on se remplira de celui de Jésus-Christ, afin de le communiquer aux autres. Il veut que les prédicateurs puisent leurs pensées et leurs expressions dans l'Ecriture sainte et dans l'oraison, sans mêler le faste des lettres profanes avec la simplicité de l'Evangile, qui n'a pas besoin d'ornements étrangers. Il avertit de ne point monter en chaire sans se mortifier soi-même et sans pratiquer les vérités qu'on doit annoncer.

Sa dévotion fut tellement enracinée en Jésus-Christ, qu'il paraissait continuellement absorbé dans la méditation de ses mystères. Il se retirait tous les ans le jour de la Trinité en quelque endroit solitaire, pour honorer dans un silence profond le repos éternel des trois Personnes sacrées. Ses paroles, ses lettres, ses actions, ses ouvrages n'ont pour objet que l'Incarnation. Il recevait les humiliations et les croix comme une continuation

des souffrances de Jésus-Christ. Ce qu'il estimait dans les vœux, qu'il eut toujours en grande vénération, était l'union qu'ils donnent avec Jésus-Christ; et ce qu'il trouvait de plus précieux dans les indulgences, était l'honneur de participer à ses satisfactions. Il ne marcha jamais sans avoir un Nouveau Testament, comme il ne passa aucun jour sans en lire un chapitre à genoux; les temples et les autels lui causaient une sainte joie accompagnée d'une sainte frayeur. La sacristie même lui paraissait un lieu plus respectable que tous les palais de l'univers. Toutes les fois qu'il sortait ou qu'il rentrait, il venait rendre hommage à Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et se prosterner humblement à ses pieds.

Personne n'ignore sa dévotion envers la très-sainte Vierge. Il voulut que sa Congrégation l'honorât chaque jour d'une manière particulière par des hymnes, par des litanies; il institua la fête de ses grandeurs qui se célèbre le 17 septembre, et il ne fonda l'Oratoire que sous les noms de Jésus et de Marie; mais il va nous dire lui-même comme il était uni à la Mère de Dieu. « En parlant de Marie on parle de Jésus-Christ; en parlant de ses grandeurs, on parle de celles de Dieu même. C'est pour Jésus-Christ qu'elle reçut une grâce et une pureté vraiment incomparables : elle est le trône où le Sauveur a voulu habiter, et sa sainteté est la sainteté dans laquelle il a été conçu. Après Dieu rien n'est plus grand que Marie sur la terre et dans le ciel ».

Il se recommandait particulièrement aux saints anges, et il n'arrivait jamais dans une ville sans les invoquer comme les patrons tutélaires des différents pays. Les Saints de l'Ancien Testament qui figurèrent Jésus-Christ d'une manière plus expresse, ceux du Nouveau qui eurent des liaisons avec ce divin Sauveur, lui étaient toujours présents. Il eut dès son enfance une piété singulière envers sainte Catherine de Sienne, parce qu'elle ne se nourrit en quelque sorte que de la divine Eucharistie. Il lisait à genoux les ouvrages de sainte Thérèse, comme des effusions où l'esprit humain a beaucoup moins de part que l'esprit de Dieu. C'était là qu'il puisait la sagesse nécessaire pour gouverner dignement la famille de cette grande Sainte, dont la Providence l'avait chargé. La pénitence de saint François d'Assise, l'humilité de saint François de Paule le pénétraient d'admiration. Il les invoquait souvent pour obtenir les mêmes vertus.

Il n'avait que l'amour-propre à redouter au milieu de tant de grâces dont le ciel le comblait : mais écoutant les pensées de ses propres disciples avec le même respect que le serviteur écoute le maître, se défiant continuellement de ses propres lumières, priant jusqu'aux Frères de vouloir bien l'avertir de ses défauts, il vécut dans la plus profonde humilité. Il ne voulut jamais monter en chaire, quoique ses paroles fussent remplies d'onction et de feu. Mais, chose incroyable, on le vit souvent, dans les premières années de l'établissement de l'Oratoire, accompagner les prédicateurs aux églises, porter sous son bras leur surplis et leur bonnet, et se tenir en silence et en respect derrière la chaire, pendant qu'ils annonçaient des vérités qu'ils n'avaient apprises que de lui. Il faisait plus; quand les missionnaires revenaient de la campagne, où ils avaient été instruire et catéchiser, il s'abaissait jusqu'à les déchausser, se rappelant ces paroles de l'Ecriture : *Quam speciosi sunt pedes evangelizantium!* (Rom., x, 15.) Il lui arriva bien des fois de se confondre avec les frères servants, de se tenir modestement au milieu d'eux, devant les personnes qui ne le connaissaient point. Il servait à table, il balayait, se faisait gloire de remplir les fonctions les plus viles en apparence, et le tout en esprit d'union avec Jésus-Christ

qui a daigné s'anéantir jusqu'à prendre la forme d'esclave. Ses disciples ayant prié Mgr l'évêque de Paris de l'engager à prendre ses repas avec plus d'assiduité, il obéit sans répliquer, et il chargea même le plus jeune confrère de la maison de l'en avertir.

Il avait un don particulier pour ne commencer les ouvrages de piété qu'au temps marqué par la Providence, pour les préserver des accidents qui les ruinent ou les retardent, et pour ne les entreprendre qu'avec la grâce de Jésus-Christ. Au lieu que les sages du monde disent, lorsqu'il s'agit d'affaires : Il faut y penser ; il disait toujours : Il faut prier. L'oraison était son conseil, et il faisait taire sa raison jusqu'à ce qu'il eût entendu Jésus-Christ. Cette dépendance universelle à l'égard de Dieu fut toujours si grande, qu'il restait quelquefois plus de six mois sans répondre. Il attendait les lumières du ciel : « Si nous agissons par raison », disait-il, « nous ferons ce que les hommes nous conseillent ; mais si nous agissons par l'esprit de Jésus-Christ, nous ferons ce qu'il nous inspire ».

Cette parfaite union avec notre divin Sauveur lui faisait aimer tendrement tous les hommes. Il n'y avait point de particulier dans sa Congrégation qu'il ne portât dans son cœur, et qu'il n'assistât, soit par ses visites, soit par ses conseils. Aimant beaucoup mieux manquer à lui-même qu'aux autres, il devenait l'infirmier et le serviteur de tous ceux qui étaient malades ; il les consolait, il les soulageait, et ne les abandonnait ni jour ni nuit. Quand il revenait de la ville, quelque las et fatigué qu'il pût être, il courait chez les infirmes et les exhortait à la résignation et à la patience. Il leur administrait les sacrements, sans en excepter le dernier de la maison, les regardant tous comme un précieux dépôt qui lui était confié. Pendant qu'il était ainsi occupé des besoins de sa Congrégation, et ne pensait qu'à la gouverner, le roi le choisit pour aller à Rome. Il s'agissait d'obtenir du Pape une dispense qui permît à Henriette-Marie de France d'épouser le prince de Galles, et de négocier la paix de la Valteline. Il partit pour Rome au mois d'août 1624, accompagné du Père Guy de Faur, et de tous les vœux de l'Oratoire et des Carmélites. Il visita le tombeau de saint Dominique et les reliques de sainte Catherine à Bologne et la maison de Lorette. Tout excitait dans son voyage des pensées et des sentiments de piété. Une fontaine, une fleur, un insecte l'élevaient au Créateur, et le pénétraient d'admiration. Sitôt qu'il aperçut Rome, ses larmes coulèrent et son âme sentit une impression toute divine. Il visita les églises ou plutôt il y demeura avec la plus tendre piété. Le Pape l'estima encore davantage après l'avoir vu. « Le Père de Bérulle », dit-il, « n'est pas un homme, mais un ange ».

Le Père de Bérulle ne sollicita pour sa Congrégation ni grâce ni privilèges, quoiqu'il fût à la source, et il arriva qu'un père qui avait tant d'affection pour ses enfants ne prit point d'autres moyens pour les agrandir que de les recommander à la Providence. Il ne parlait de sa Congrégation qu'à Dieu seul, plus jaloux des dons célestes que de toutes les richesses et de tous les honneurs. Comme il faisait un jour sa prière dans l'église de Saint-Pierre *in Montorio*, il entendit une voix qui lui dit : « Je veux que tu sois de mon Eglise ». Il ne comprit le sens de ces paroles qu'à son retour en France, lorsqu'une âme sainte, sans savoir ce qui s'était passé en Italie, lui écrivit ces mots : « Dieu veut que vous soyez cardinal, n'y résistez point ».

Il fut encore obligé de se séparer de ses chers disciples pour passer en Angleterre où Dieu l'appelait. Chargé par le Pape lui-même de la cons-

cience de la nouvelle reine et de la foi, pour ainsi dire, de tout ce royaume, il partit de France avec la princesse au mois de juin 1625. Il défendit les droits de cette princesse, la soutint de ses conseils et établit son Ordre à Londres. On lui confiait tout ce qu'il y avait de plus difficile et de plus épineux, parce qu'on était presque assuré du succès ; mais tous ces avantages n'empêchaient point l'homme de Dieu de paraître à la cour toujours modeste, toujours humble, toujours désintéressé.

Le Père de Bérulle fut un des esprits les plus éclairés de son temps. Philosophe, théologien, orateur, il pensait et parlait comme les Pères de l'Eglise. Le cardinal du Perron disait souvent : « Si vous voulez convaincre des hérétiques, envoyez-les-moi ; si vous voulez les convertir, envoyez-les à Mgr de Genève ; mais si vous désirez les convaincre et les convertir tout ensemble, adressez-les au Père de Bérulle ». Le Père Suffren, célèbre prédicateur, ajoutait à ce témoignage « que, depuis les Apôtres, personne n'avait mieux connu Jésus-Christ et ses mystères et n'en avait parlé d'une manière plus sublime que le serviteur de Dieu ». Il avait surtout puisé cette science dans saint Augustin, qu'il lisait assidûment, et dans le Nouveau Testament qu'il portait toujours sur lui. Lorsqu'il allait voir quelque personne et qu'il était obligé d'attendre, il prenait son Nouveau Testament qu'il portait toujours avec lui et il en lisait quelques versets. Il ramenait insensiblement les paroles inutiles des autres à quelque entretien pieux et intéressant, et il ne parlait jamais lui-même sans instruire et sans édifier. S'il était obligé de donner quelques heures aux affaires du monde, on l'entendait le soir s'écrier : « O inutilité ! » et, après s'être plaint de lui-même et des autres, il disait avec David : « Enfants des hommes, jusques à quand aimerez-vous le mensonge et la vanité ! » Cependant il rejetait les affaires qui n'avaient point de rapport à son état, et il ne vit jamais les grands pour les flatter. Dieu, et toujours Dieu, fut l'objet principal de toutes ses démarches et de toutes ses pensées. On vint un jour l'avertir qu'un prince le demandait ; il partit à l'instant pour l'aller recevoir ; mais se souvenant qu'il n'avait point offert ni recommandé à Dieu cette visite, il oublia le prince pendant quelque temps pour s'entretenir avec Dieu.

Ses vertus étaient trop éclatantes pour n'être pas honorées comme elles le méritaient. Malgré toutes ses excuses et ses refus, le roi et le Pape l'obligèrent d'accepter la dignité de cardinal. Le soir du jour où il reçut la barrette, il servit sa communauté au réfectoire. Il voulut que ses disciples traitassent avec lui comme auparavant, et il leur défendit de faire aucune difficulté de se couvrir et de s'asseoir en sa présence. Un prêtre de la Congrégation l'ayant appelé Monseigneur, au commencement d'une lettre, il s'en fâcha, et dit à celui qui la lui avait remise : « A-t-on donc oublié la manière avec laquelle on traite avec moi ? Je ne suis que votre Père, et ne mérite seulement pas de l'être ». Il observa la même frugalité, la même mortification, la même pauvreté. Ses habits furent toujours de serge, sa chambre sans aucun ornement. Jamais il ne consentit qu'on fît son portrait : « Je ne veux point », disait-il, « être gravé sur la terre ni dans le temps, mais au ciel et dans l'éternité ».

Son amour pour les pauvres ne connaissait point de bornes. Il allait souvent lui-même à la porte leur distribuer le pain et les consoler. Ceux qui étaient couverts d'ulcères avaient plus de part à ses entretiens et à ses bontés. Quelques années avant l'établissement de l'Oratoire, ayant rencontré, près des Chartreux, un malheureux couvert de plaies, il descendit de

cheval, le confessa et lui fit apporter à manger. Il en usa de même à l'égard d'une femme affligée de la peste. Jeûnes, veilles, retraites, pèlerinages, cilices, tout fut employé pour mortifier ses sens, et pour participer aux souffrances de Jésus-Christ. Quoique très-sensible au froid et au chaud, il se plaisait à en supporter les rigueurs. Quelquefois il faisait une partie de ses voyages à pied, par esprit de mortification. La dignité de cardinal ne lui parut qu'une nouvelle obligation de travailler, de souffrir et de s'humilier encore plus qu'il n'avait fait jusqu'alors : aussi ne dédaigna-t-il pas de descendre aux plus basses fonctions. Il ne perdait pas de vue l'anéantissement de Jésus-Christ, et c'était pour s'y conformer qu'il ne cessait lui-même de s'anéantir. Les remerciements lui étaient aussi insupportables que les éloges. Il ne voulut pas voir une dame qui venait lui rendre grâces de ce qu'il avait été le ministre de sa conversion, se contentant de dire à celui qui le pressait de lui donner audience : « Elle doit tout à la miséricorde de Notre-Seigneur, et pour moi je suis assuré que je n'y ai point de part. C'est par des sentiments si affectueux, si sublimes et si divins, qu'il perfectionnait sa Congrégation.

Le roi, toujours attentif à donner des preuves de son estime au cardinal de Bérulle, le nomma abbé de Marmoutier ; mais outre que la mort, survenue six mois après, l'empêcha d'en jouir, il se disposait à en abandonner le revenu aux pauvres. C'est ce qu'il dit à une personne qui espérait qu'un tel bénéfice servirait aux besoins de l'Oratoire. « Le bien des abbayes », répliqua-t-il, « doit être employé à secourir les malheureux des endroits où elles sont situées : il ne faut point frauder l'intention des fondateurs ; et ce n'est pas le moyen que Dieu a choisi pour soulager la Congrégation ». Il avait toujours des réponses qui annonçaient son indifférence pour les biens du monde, et son attachement continuel à Jésus-Christ. Un ecclésiastique se plaignant devant lui d'une surdité, il lui répondit : « Pourvu que vous entendiez bien les inspirations de Dieu, c'est assez. Je voudrais être sourd à cette condition ». Voyant un jour des ouvriers qui travaillaient avec ardeur, il fit cette réflexion : « Ces pauvres gens nous condamneront au dernier jugement. Que ne font-ils pas pour gagner leur vie, qui n'est pourtant que la vie du corps, tandis que nous sommes si timides et si peu empressés à acquérir Jésus-Christ, la vie éternelle ? »

Notre pieux cardinal continuait, selon sa coutume, à partager son zèle et son temps entre l'Oratoire et les Carmélites, lorsque, au mois d'avril 1628, il tomba dans une espèce de langueur. Son visage devint livide, son haleine entrecoupée, son dégoût universel. Il ne demandait cependant la santé qu'aux conditions de pouvoir travailler avec plus d'ardeur. La vie lui paraissait indispensable, dès qu'elle était utile au prochain. Aussi ne garda-t-il jamais le lit, pas même le jour de sa mort. Toujours il dit la messe avec un zèle qui se ranimait à mesure que les forces lui manquaient ; et, en qualité de chef du conseil de la reine-mère, il n'interrompit point le cours des affaires publiques. Ce fut même dans ce temps-là qu'il composa le livre de la *Vie de Jésus-Christ*. Il est vrai que ce grand objet l'élevait au-dessus de lui-même, et qu'il lui semblait n'avoir plus de corps, lorsqu'il s'appliquait à la contemplation des mystères. On eût cependant assuré que ses travaux et ses infirmités devaient lui causer une mort prochaine ; mais, par un miracle de la sainte Vierge, comme il le dit lui-même, sa santé revint tout à coup. Cette guérison, ou plutôt cette résurrection, devint la cause d'une nouvelle ferveur. Non content de se confesser tous les jours, il voulut faire une confession générale au Père de Condren. Il se considérait

comme un homme qui n'a plus d'heure, et qui a toujours son âme entre ses mains pour la remettre à Dieu. En un mot, il vivait dans un désir continuel du ciel, ne soupirant qu'après les biens éternels. Les prêtres de l'Oratoire, attentifs à observer toutes les saintes démarches de leur pieux instituteur, admiraient et tâchaient d'imiter ses vertus.

Son mal n'était que suspendu, et la mort travaillait sourdement dans son sein. On en vit la preuve le 27 septembre 1629, jour où le saint cardinal revint de Fontainebleau avec une fièvre accompagnée d'une grande difficulté de respirer. C'était une défaillance entière, et les médecins le reconnurent après avoir traité sa maladie de réplétion. La nature, affaissée sous une multitude de travaux en tout genre, succombait, et ne pouvait plus se réparer. Comme on proposait d'envoyer chercher un médecin célèbre, pour lors absent de Paris, le saint homme répondit que sa vie n'était point à lui, mais aux Pères de l'Oratoire et aux Carmélites, et qu'ainsi il fallait prendre leur avis. Il dit la messe le premier jour d'octobre, avec une peine incroyable, qui l'eût réellement altéré, sans les efforts de l'amour divin, dont il était pénétré. Il eut sur le soir une conversation avec le cardinal de la Vallette, qui le vint visiter, et aussitôt après il tenta inutilement de réciter son office. La respiration s'embarrassa et il fallait prier mentalement. Toute son âme, appliquée à Jésus-Christ, s'exhalait en élancements et en soupirs, au point que, le jour même de sa mort, il fit les plus grands efforts pour célébrer les saints mystères. Quoique dans une espèce d'agonie, il monta à l'autel à deux reprises différentes, et il choisit la messe de l'Incarnation. Il était naturel que ce grand objet le ranimât au dernier moment de sa vie et fût le dernier acte de son amour. On lui ôta les habits sacerdotaux et ensuite il les reprit, regardant l'autel comme un Calvaire où il devait consommer son sacrifice avec le Sauveur des hommes. Ses désirs s'accomplirent. Prêt à prendre l'hostie, et déjà prononçant les paroles qui précèdent la consécration, il fut la victime immolée à la place de celle qu'il allait offrir. Alors on l'étendit sur un lit qu'on fit dresser dans la chapelle même, et ses sens ne se réveillèrent que lorsque le Père Gibieuf, supérieur, lui apporta le saint Viatique. Aussitôt il s'écria, dans un transport de joie : « Où est-il mon Seigneur et mon Dieu ? que je le voie, que je l'adore, que je le reçoive ! » Après qu'il l'eut reçu avec la piété la plus vive et la plus tendre, le supérieur le pria de bénir la Congrégation et de donner à ses enfants cette triste et dernière marque de son amour. « Ce ne sera pas moi qui vous bénirai », répondit-il, « mais le Fils de Dieu, comme principe dans la Trinité et comme Père dans l'Incarnation ». On profita de quelques intervalles de connaissance pour lui administrer l'Extrême-Onction. Il s'unit de cœur et d'esprit à toutes les prières, et, après avoir invoqué le nom de Jésus-Christ sur l'Oratoire, comme sur une œuvre qui lui était particulièrement dédiée, après l'avoir recommandé à la protection de la très-sainte Vierge, il expira, le 2 octobre 1629. On célébra ses obsèques avec le moins d'éclat et de cérémonie qu'il fut possible. Les regrets du roi et de la reine, les larmes des évêques et la consternation de ses disciples furent la plus belle oraison funèbre. On envoya son cœur chez les Carmélites de la rue Saint-Jacques, comme il l'avait désiré, et son corps, excepté un bras qu'on conserve à l'institution, repose dans l'église Saint-Honoré.

Le cardinal de Bérulle n'était pas encore inhumé, que sa sainteté se manifesta par des miracles. Un de ses domestiques, tourmenté d'une grosse fièvre, s'étant fait mettre sur la paillasse du Bienheureux, fut guéri sur-le-champ. Un Jésuite, ayant révélation de la mort du serviteur de Dieu au

même instant qu'elle arrivait, disait à six jeunes gens qu'il conduisait à la Flèche, que l'Eglise venait de perdre un de ses plus saints docteurs et qu'il fallait célébrer une messe d'actions de grâces, pour remercier Dieu des grandes miséricordes qu'il lui avait faites. Plusieurs Carmélites eurent des avertissements que la critique la plus clairvoyante ne peut soupçonner d'illusions. On a recueilli quarante-cinq miracles opérés par les prières ou par l'attouchement des reliques du serviteur de Dieu. Il suffit de dire à ceux qui sont convaincus de la puissance divine dans les Saints, qu'une Carmélite, au couvent de Morlaix, ne recouvra la vue que par l'application d'une lettre du pieux cardinal sur ses yeux ; qu'un enfant de huit ans, perclus de tous ses membres, eut à peine touché ses reliques qu'il jouit tout à coup de la plus parfaite santé, et que ce miracle, opéré à Caen, au mois de mai 1680, fut revêtu de toutes les formalités.

Quoique le style du cardinal de Bérulle ait vieilli et qu'il soit souvent trop diffus, on ne peut disconvenir qu'il est un écrivain nerveux, rempli de sublimes images, et que son éloquence est celle de la religion même. On trouve dans ses œuvres une fécondité merveilleuse, une onction qui pénètre, une impression de vérité qui frappe, et, ce qu'il y a de surprenant, c'est que, en parlant des mystères de la manière la plus abstraite et la plus relevée, il n'emploie jamais une expression qui ne soit juste et dans toute l'exactitude de la théologie. Son premier ouvrage fut un *Traité de l'abnégation intérieure*. On y découvre une âme qui se connaît et qui connaît les voies de Dieu, et il résulte une indifférence totale pour les biens de cette vie, un dégoût universel et un attachement inviolable à Jésus-Christ, comme au maître absolu de toutes les créatures et à l'auteur de toute félicité.

Le *Traité des énergumènes* fut composé à l'occasion d'une possession dont il entreprit de prouver la réalité. Le style en est concis, le raisonnement puissant et tel que les ignorants y sont instruits et les indociles convaincus. De la possession des corps, l'auteur passe à celle des esprits qui sont dominés par l'hérésie, et il les combat en trois excellents discours, dont l'un a pour objet *la mission des pasteurs*, l'autre *le sacrifice de la messe*, et le troisième *la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel*.

Les *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus*, au nombre de douze, et celui de la vie de ce divin Sauveur, sont ses principaux ouvrages. Il n'envisage que Jésus-Christ, il ne s'occupe que de lui, et l'on sent que toutes ses paroles sont autant de désirs qui ne tendent qu'à s'unir intimement à lui. Son premier discours sur les grandeurs peut s'appeler le *Panégyrique de l'Incarnation*. Le second contient un vœu de servitude à Jésus, en forme d'élévation, digne de la doctrine et de la piété de l'auteur. Chaque proposition est appuyée sur les solides fondements de la théologie.

Les discours suivants sont consacrés à la recherche des merveilles inconcevables de l'unité de Dieu, de ses communications ineffables et de son divin amour. L'auteur décrit la vie de Jésus-Christ, qu'il divise en trente chapitres, d'une manière toute simple et toute sublime. Il le représente vivant au sein du Père, en l'unité d'essence, en l'égalité de puissance, en la communication de ses grandeurs infinies, en la splendeur de sa gloire, en la distinction et en la propriété de sa personne. Il le fait voir vivant au monde, dès le commencement du monde, vivant en la foi des patriarches et des Prophètes, en un mot, vivant en la nature qui le désire, en la loi qui le figure, en la grâce qui le donne. Il montre l'indignité de la terre pour le recevoir, et en la terre, la seule Vierge qui est sans péché, prépa-

rée par l'Esprit-Saint, pour être la demeure du Fils de Dieu. Il rapporte la mission de l'ange, son entretien avec Marie, les grandeurs du mystère qui s'accomplit en elle, enfin les hommages que nous devons à Jésus-Christ, au premier moment qu'il a commencé à vivre corporellement dans le monde et à y faire son œuvre. Il suit Jésus-Christ dans tous ses pas et dans tous les différents états de sa vie, jusqu'à ce qu'il l'ait adoré montant au ciel et assis à la droite de Dieu son Père ; il découvre en chacun de ces mystères les trésors cachés. Cet ouvrage n'était qu'un essai, et il est bien fâcheux que la mort ait empêché l'auteur de le finir.

Il y a outre cela deux *Élévations* du cardinal de Bérulle à Jésus-Christ Notre-Seigneur : l'une sur les mystères, l'autre sur l'économie de sa grâce envers sainte Madeleine, et un narré des persécutions qui lui arrivèrent à l'occasion de ces élévations. L'auteur s'y justifie contre les fausses accusations, et c'est cette apologie qu'il ne fit paraître qu'après dix ans de silence et de patience.

On trouve dans ses *Réfutations de l'hérésie*, les grands arguments que Bossuet a fait valoir avec tant d'énergie. Il y a environ quatre-vingts ans, dit-il aux Protestants, que votre prétendue Eglise n'était pas née, que les souverains de la chrétienté n'en connaissaient ni les docteurs, ni les assemblées, ni les synodes ; que la terre n'avait pas encore ouï sa voix, et ne savait en quelle langue elle parlait ou priait, et que le ciel, ouvert depuis plus de seize cents ans, n'avait point encore reçu les prémices de ses labeurs, ni donné des couronnes à ses combats.

Les *Œuvres de controverse et de piété* sont un autre ouvrage où il y a beaucoup de force et d'élévation, selon les matières qu'il traite. L'auteur commence par un *Discours sur l'Eucharistie*, ensuite *Sur le sacrement de la messe ;* vient ensuite un *Discours sur la justification*, puis enfin un autre *sur l'autorité, la perpétuité et l'infaillibilité de l'Eglise*, qu'il démontre aux Protestants de manière qu'ils seraient convaincus s'ils étaient raisonnables.

Les *Œuvres de piété* ont pour objet tous les mystères qu'on célèbre dans l'année, toutes les fêtes qui en rappellent le souvenir, mais surtout l'Incarnation. On peut regarder tous les chapitres qui composent les *Œuvres de piété* comme autant de conférences, dont les unes sont adressées aux Pères de l'Oratoire, et les autres aux Carmélites.

Le *Mémorial de quelques points servant à la direction des supérieurs* n'est pas le traité le moins intéressant. Il y prouve que régir une âme, c'est régir un monde ; qu'une âme seule est plus précieuse aux yeux de Dieu que tout l'univers, que la dignité de la grâce chrétienne qui nous ente et nous incorpore avec Jésus-Christ surpasse toutes les grandeurs ; qu'on doit travailler à remplir saintement son ministère ; qu'il n'y en a point qui approche de celui des prêtres ; que tout supérieur est particulièrement obligé de répandre la bonne odeur de Jésus-Christ, de désirer son avénement et de s'assujétir en tout à ses volontés.

Des *Lettres* terminent ses ouvrages. On en a recueilli cent sept aux religieuses Carmélites, et cent vingt-neuf, tant aux Pères de l'Oratoire qu'à diverses personnes distinguées par leur naissance ou par leur rang. Ces lettres ont toutes pour objet l'amour et la dépendance de Jésus-Christ, et il n'y en a pas une qui ne soit marquée du sceau de la Divinité, Les avis qu'elles contiennent sont lumineux, relatifs aux besoins des personnes, et servent d'instruction pour toutes les circonstances de la vie.

Cette biographie est un abrégé de celle qui se trouve en tête des œuvres complètes du cardinal de Bérulle, éditées par M. Migne (1856).

IIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Nicolas *Gerin*, né à Metz (Moselle) en 1757, prêtre et religieux Bénédictin de ce diocèse; ne fit point le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1797, envoyé à Rochefort, puis embarqué, le 12 mars de l'année suivante, pour la Guyane; relégué, vers le milieu de juin, dans le port de Cayenne; mort en ce lieu à l'âge de quarante-deux ans. 1798. — Guillaume *Chaineau de la Gravière*, né à Angoulême (Charente) en 1729, chanoine de l'église cathédrale de cette ville; refusa le serment constitutionnel de 1791; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité de 1792; envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de soixante-cinq ans. 1794. — Jacques *Raux*, né à Chartres en 1730, chanoine de la collégiale de Châteaudun (Eure-et-Loir); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1794 et conduit à Paris; condamné à mort comme fanatique, par le tribunal criminel de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-quatre ans. 1794. — Pierre *Rodier*, né à Charmensac (Cantal, arrondissement de Murat, canton d'Allanche), prêtre communaliste de ce bourg; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane; enfermé d'abord dans les souterrains du fort du Pâté de Blaye, puis transporté malade à l'hôpital de cette ville; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-huit ans. 1794.

Le vénérable *Widrade* ou *Waré*, fondateur de l'abbaye de Flavigny, en Bourgogne. Il naquit sur la fin du VIIe siècle. Son père, nommé Corbon, et qualifié d'*homme illustre*, lui laissa en mourant des biens considérables qu'il employa au service de Dieu. Vers l'an 720, comme l'établit Mabillon, il fit bâtir à ses frais l'abbaye de Flavigny; ensuite il fonda pour l'une de ses sœurs, appelée Décie, le monastère de Saint-Andoche, à Saulieu, et pour l'autre, appelée Gude ou Godoïle, celui de Faverney. Les basiliques de Sainte-Reine d'Alise et de Saint-Ferréol de Besançon reçurent de sa munificence de riches dotations, mais l'abbaye de Flavigny resta son œuvre de choix. C'est à elle qu'il lègue la plus grande partie de sa fortune, dans un premier testament rédigé à Semur, le 18 janvier 724, par le notaire Aldofrède et scellé du sceau royal par Amalsinde, chancelier de Théodoric. Son bien patrimonial se composait de soixante-dix-huit seigneuries et de plusieurs domaines, de meubles et d'ornements d'église, en or et en argent, et d'une riche bibliothèque. C'est elle encore qu'il institue son héritière par un second testament qui fut confirmé à Autun, en 745, par trois évêques : Modéran, d'Autun, Chebroalde, de Nevers, et Donat, dont le siége n'est pas indiqué. Non content de pourvoir au temporel, il déclare les religieux de Flavigny exempts de la juridiction épiscopale, comme l'étaient ceux de Luxeuil, de Lérins et d'Agaune; il veut qu'ils aient le privilége d'élire eux-mêmes leur abbé, suivant la Règle de Saint-Benoît, et dans la prévision des abus qui peuvent menacer la régularité, il leur permet d'appeler d'autres moines capables de relever la discipline et de raviver la ferveur. On croit généralement que Widrade embrassa l'état religieux, et que le titre d'abbé qu'il prend est plus qu'un titre honorifique. Après de longues années passées dans l'exercice de la charité, il s'endormit du sommeil des justes, et fut inhumé dans l'église abbatiale de Flavigny, devant la chapelle de Saint-Michel [1]. VIIIe siècle.

1. *Vies des Saints du diocèse de Dijon*, par M. l'abbé Duplus.

IVe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Grosbras*, né à Limoges (Haute-Vienne), curé d'une paroisse du diocèse de Périgueux (Dordogne) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; emprisonné par ordre des autorités du département de la Dordogne, puis déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean-Baptiste *Guichard*, prêtre, chapelain de l'église cathédrale de Mâcon (Saône-et-Loire) ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jacques *Henrion*, prêtre et religieux de l'Ordre des Capucins, sous le nom de Père Jacques, dans leur maison de Charmes (Vosges, arrondissement de Mirecourt) ; rentra dans le monde lors de la dissolution des cloîtres ; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante-quinze ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean *Hunot*, curé et chanoine-trésorier de l'église collégiale de Brienon (Yonne, arrondissement de Joigny) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable serviteur de Dieu Gilles-Joseph-Louis *Delamotte*, né dans le diocèse de Coutances le 24 octobre 1799, ordonné prêtre au Mans, entré au séminaire des Missions-Etrangères en septembre 1830, parti pour la mission de Cochinchine en 1834, mort dans les prisons de Hué, après avoir souffert d'horribles traitements pour la foi catholique. Pie IX, dans son décret du 24 septembre 1857, l'a déclaré vénérable. 1840.

Ve JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jourdin, prêtre du diocèse de Rennes, vicaire à Janzé (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; quitta sa paroisse et vint habiter la ville de Rennes ; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794. — Michel *Jupin*, grand pénitencier et chanoine de la cathédrale du Mans (Sarthe) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; envoyé à Nantes et submergé dans la Loire par les ordres du proconsul Carrier. 1793. — Pierre-Joseph *Kerlin*, né à Quimper (Finistère), prieur-curé de Daoulas (arrondissement de Brest) ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; envoyé à Rochefort et déporté au printemps de l'année suivante ; mort en exil à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre *Kléex*, né à Hautes-Vigneulles (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Faulquemont), prêtre habitué de la paroisse d'Insming (Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton d'Albestroff) ; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province ; arrêté en 1793 et mis en réclusion à Metz, puis traîné à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Pierre-Jacques *Lanouve*, né à Rouillac (Dordogne), curé de Périgueux ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et resta dans sa paroisse ; arrêté en ce lieu en 1793 et envoyé à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté aude-là des mers ; mort à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

VIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph *Bessière*, curé des Places (Lot, arrondissement de Gourdon, canton de Saint-Germain), né à Saint-Félix (arrondissement et canton de Figeac) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; enfermé d'abord dans le souterrain du fort de l'île du Pâté, puis transporté à l'hôpital de Blaye ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-neuf ans. 1794. — Antoine *David*, né à Mâcon (Saône-et-Loire), prêtre-bénéficier de l'église cathédrale de cette ville ; condamné à la déportation maritime comme non assermenté ; mort en exil à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Sébastien *Lebihan*, vicaire à Saint-Géraud (Morbihan, arrondissement et canton de Pontivy) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Augustin-Théobald *Petit*, prêtre communaliste de l'église du bourg d'Arnac-la-Poste (Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles) ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de trente ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Joseph *Pradal*, né à Albi (Tarn), prêtre du clergé de cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté ; recouvra sa liberté en avril 1795 ; revint à Albi et y reprit ses fonctions sacerdotales ; arrêté de nouveau en 1797 et déporté à la Guyane le 12 mars de l'année suivante ; relégué dans le désert de Konanama, puis dans le canton de Kourou ; mort en ce climat pestilentiel à l'âge de trente-deux ans. 1798. — Albert *Roelands*, né à Anvers (Belgique) en 1749, religieux Bernardin et prieur de l'abbaye de Saint-Bernard, au diocèse d'Anvers ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en septembre 1797 ; déporté à la Guyane le 12 mars de l'année suivante ; déposé d'abord sur les rives de Cayenne, puis relégué dans le désert de Konanama ; mort en exil à l'âge de quarante-neuf ans. 1798.**

VIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Gortais*, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, chapelain de Port-de-Roche, paroisse de Fougeray (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon) ; chassé de son poste pour refus du serment de la constitution civile du clergé ; se réfugia près du vicaire de Guipry (arrondissement de Redon, canton de Pipriac), qui recevait lui-même asile d'une pieuse femme ; arrêté en ce lieu avec deux autres prêtres, le 23 septembre 1794, par les agents de la Révolution ; conduit à Rennes, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. 1794.** — Hilaire-François ***Guillon du Plessis, né à Mazé (Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé, canton de Beaufort) en 1753, prêtre et religieux Bénédictin, l'un des chapelains-aumôniers des religieuses de l'abbaye de Fontevrault, près Saumur ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Saumur, puis envoyé au comité révolutionnaire de Paris ; condamné à mort comme complice de la prétendue conspiration de Fontevrault, par le tribunal révolutionnaire des Thermidoriens ; exécuté à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Marc-Matthieu *Leroux*, né à Yvignac (Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan, canton de Broons) en 1763, vicaire à Saint-Malo-de-Phily (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Pipriac) ; refusa le serment de

la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse ; arrêté le 23 septembre 1794 chez une pieuse femme qui lui avait donné asile ; parvint à s'échapper ; repris le lendemain à Pipriac, près Redon ; ramené à Rennes et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine ; exécuté à l'âge de trente et un ans. 1794. — Barthélemy *Robert*, né à Trédias (Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan, canton de Broons) en 1760, vicaire à Guipry (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Pipriac) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé, et ne quitta point ses paroissiens lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté le 23 septembre 1794 et conduit à Rennes ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine ; exécuté à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — Félix-Alexandre *Scher*, né à Hamel, près Cologne, en 1733, prêtre, chapelain-aumônier des pages de la reine ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté à Paris en 1793 ; enfermé aux Carmes, puis transféré dans les prisons de Bicêtre ; mis en liberté en 1795 ; arrêté de nouveau comme émigré rentré en 1796 et jeté dans la prison de la Force ; dirigé ensuite sur Rochefort et déporté au-delà des mers ; déposé à Konanama et mort de misère en ce lieu pestilentiel, à l'âge de soixante-cinq ans. 1798.

VIIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Alexandre *Guerrier*, né à Vicq (Allier, arrondissement de Gannat, canton d'Ebreuil), curé de Fontevrault (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Saumur) ; fit partie du comité royaliste qui se forma à Fontevrault en juin 1793 ; arrêté le 8 juin de l'année suivante, envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris ; condamné à mort comme ayant tenté de rétablir la royauté en France, et exécuté à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — *Rodrigues*, curé de Goulaine-Basse (Loire-Inférieure, arrondissement de Nantes, canton de Vertou) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et suivit l'armée catholique et royale ; arrêté par des soldats républicains ayant à leur tête le proconsul Meulin de Thionville ; tué de la main même de ce proconsul. 1793.

Le Père Antoine *Yvan*, co-instituteur (de concert avec la Mère Marie-Madeleine de la Trinité, morte à Avignon le 20 février 1678) de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde. Il naquit au bourg de Rians (Var, arrondissement de Brignoles) le 10 novembre 1576, d'Honoré Yvan et d'Honorée Lents. Prévenu, dès sa plus tendre enfance, des bénédictions du ciel, il donna de bonne heure des signes non équivoques de l'éminente sainteté à laquelle Dieu devait l'appeler un jour. Tout jeune encore, il témoignait une profonde horreur pour le vice et évitait scrupuleusement la compagnie de ceux qu'il voyait dans le désordre ; ou, s'il était obligé de se trouver avec eux, il les reprenait avec sagesse et tombait dans une espèce d'affliction quand il s'apercevait qu'ils ne profitaient pas de ses avertissements. Adolescent, il fut, sur son désir, reçu dans le couvent des Religieux Minimes de Pourrières (Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin), où il s'initia avec bonheur à la vie monastique. Un contre-temps, toutefois, vint l'arracher à sa chère solitude ; la Provence fut désolée par la famine et le jeune Antoine dut renoncer à demeurer plus longtemps à la charge des bons religieux de Pourrières. Il quitta le couvent et erra quelques jours, en proie à une douloureuse incertitude, dans les forêts qui l'avoisinent. La Providence le visita dans son abandon ; inspiré du ciel, il se rendit à Pertuis (Vaucluse, arrondissement d'Apt), et mettant à contribution, pour s'assurer le pain de chaque jour, les riches talents que lui avait départis la nature, il s'y livra à l'éducation des enfants. Il étudia lui-même et fut bientôt jugé digne de recevoir les Ordres mineurs et le sous-diaconat. Désireux alors de se perfectionner dans les sciences, il fréquenta successivement les écoles d'Arles, d'Avignon, de Carpentras et de Lyon. De retour en Provence, il y fut admis à la prêtrise (20 mai 1606) : il avait trente ans. Ses goûts pour l'enseignement le décidèrent alors à établir dans son pays natal une école publique où il prenait plaisir à expliquer le catéchisme et à apprendre les éléments des sciences aux enfants du village. Il eût volontiers passé sa vie dans ces fonctions obscures ; mais Dieu ne le permit point. Edifiés de ses talents comme de ses vertus, les évêques de sa province lui proposèrent le gouvernement des âmes. Nommé successivement aux cures de la Verdière et de Cotignac (Var, arrondissement de Brignoles), l'humble professeur de Rians remplit ces deux paroisses du parfum des plus sublimes vertus. Les bourgs du voisinage profitèrent de l'irrésistible ascendant de sa parole : Camps et Montfort, entre autres, furent honorés de nombreuses missions. La paroisse

de Cotignac, toutefois, ne put jouir longtemps du précieux trésor qu'elle possédait ; après cinq ans passés au milieu des labeurs du saint ministère, Antoine Yvan, pour des raisons des plus délicates, se démit de sa cure et résolut de s'ensevelir dans la retraite. Il la trouva à quelques pas de Rians, dans le petit ermitage de Saint-Roch ; il y passa dix ans dans les exercices de la mortification. Dieu le tira ensuite de cette solitude et l'appela, par l'organe de l'autorité épiscopale, au vicariat de Brignoles. Là, comme à la Verdière et à Cotignac, le fervent anachorète produisit les fruits les plus abondants de salut. Quand il y eut accompli tout le bien qu'il désirait, il se retira dans la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône), où, s'unissant à quelques pieux ecclésiastiques, il vécut avec eux en communauté, partageant son temps entre les délices de l'oraison et les travaux de la prédication. La ville d'Aix put apprécier bientôt à sa juste valeur le trésor qu'elle possédait dans son sein : trois fois en vingt ans la peste vint jeter la désolation parmi ses enfants, et chaque fois le charitable Antoine Yvan fit preuve du plus sublime dévouement. Les Pères de l'Oratoire, établis à Aix, trop heureux de pouvoir compter parmi les membres de leur communauté un ecclésiastique aussi accompli, l'appelèrent au milieu d'eux. C'est là que notre saint prêtre se prépara à l'exécution du grand œuvre que Dieu voulait accomplir par son intermédiaire, la fondation de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde. Le démon suscita mille obstacles à cette généreuse entreprise ; mais la patience du serviteur de Dieu en triompha, et quand il s'endormit dans la paix du Seigneur, à Paris, dans la soixante-dix-septième année de son âge, sa Congrégation était des plus florissantes [1]. 1653.

1. Fondée dans la ville d'Aix en 1633, la Congrégation des Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde fut érigée en maison religieuse par lettres patentes du roi de France Louis XIII, en date du 13 novembre 1639 ; approuvée par un bref du pape Urbain VIII, daté du 3 juillet 1642 ; et confirmée par Innocent X le 2 avril 1648.

Voici comment le Père Hélyot *(Dictionnaire des Ordres religieux)* en parlait au XVIIIe siècle : « Cet Ordre a été principalement établi pour servir d'asile aux demoiselles pauvres et autres filles d'une condition honnête, qui, étant appelées à l'état religieux, n'ont pas les ressources nécessaires pour se faire recevoir dans les autres monastères, ni assez de fortune pour se marier selon leur qualité : de sorte que les religieuses de cet Ordre font une profession expresse de les recevoir avec ce qu'elles peuvent apporter, pourvu qu'on reconnaisse en elles les qualités requises, et que le monastère ait de quoi subsister. Et afin que cet esprit de recevoir les demoiselles pauvres avec le peu qu'elles ont persévère dans cet Ordre, et qu'il ne soit pas permis aux religieuses de s'en dispenser sans des causes légitimes, outre les trois vœux essentiels de religion, elles en font un quatrième, par lequel elles s'obligent à ne refuser jamais leur suffrage à une fille pour la seule insuffisance de sa dot, selon leur bulle et leurs constitutions, c'est-à-dire selon les modérations que les supérieurs y ont mises.

« Le travail est une des principales obligations des filles de cet Ordre, pour suppléer, par le gain qu'elles en reçoivent, à l'insuffisance de la dot des pauvres filles ; et elles y emploient tout le temps qui leur reste après leurs exercices de religion. Cette obligation du travail va même plus loin ; car, encore que les maisons soient suffisamment rentées pour pouvoir recevoir un certain nombre de religieuses sans dot, elles ne sont pas moins tenues de travailler, et pour lors le profit de leur travail doit être distribué aux autres maisons de l'Ordre qui en ont besoin, ou au soulagement des monastères pauvres des autres Ordres, ou à des familles indigentes.

« Pour encourager les filles à travailler avec moins d'incommodité, le fondateur, avec le consentement des supérieurs, a choisi une règle fort douce, qui est celle de Saint-Augustin, et a dressé des constitutions très-modérées touchant le vivre, le vêtir et le dormir, et leur a même donné un office fort court et facile à réciter, qui est le petit office de la Vierge. A la vérité, la clôture y est très-exactement gardée : elles vont rarement aux grilles, et elles observent les pratiques de l'oraison, du silence et des autres vertus religieuses qui leur sont nécessaires pour l'accomplissement de leur dessein, qui est encore d'imiter la vie que la Mère de Dieu a menée sur la terre après l'Ascension de son Fils, laquelle a été très-retirée, éloignée de la fréquentation des hommes, et mêlée d'action et de contemplation.

« Leur habillement consiste en une robe de gris maur et un scapulaire de serge blanche, sur lequel elles portent un crucifix attaché à un ruban noir. Dans les cérémonies et lorsqu'elles approchent de la sainte table, elles mettent un manteau aussi de gris maur et portent un voile noir et la guimpe comme les autres religieuses ».

A leur apogée, les Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde comptaient six maisons de leur Ordre : celles d'Aix, d'Arles, d'Avignon, de Marseille, de Paris et de Sancerre. Le XVIIIe siècle, qui suivit celui de leur fondation, n'était malheureusement guère enclin à propager des maisons de ce genre.

Il ne reste plus aujourd'hui des monastères de cet institut que la maison de Paris. Cet établissement de Paris était, avant la révolution de 1789, situé rue du Vieux-Colombier, sur la paroisse de Saint-Sulpice. Les religieuses qui le composaient résistèrent toutes aux innovations du temps, et demeurèrent fidèles jusqu'au moment de leur sortie de la maison (3 septembre 1792). Il n'y avait, dans la chapelle du monastère abandonné, qu'un tableau de Notre-Dame des Sept-Douleurs qui frappât l'attention des connaisseurs, et l'on ignore le nom du peintre à qui il était dû. Quand les religieuses quittèrent leur cloître, elles étaient au nombre de quinze choristes et cinq converses professes. Il y avait le même nombre de religieuses vers le milieu du dernier siècle, d'après l'*Etat de Paris*, de Beaumont. Suivant cet auteur, les postulantes fournissaient 300 livres pour les dix-huit mois que durait le noviciat, et de plus 3000 livres pour la dot et 1000 livres pour les frais d'habillement et de profession.

En quittant la maison en 1792, les religieuses se dispersèrent dans Paris ; mais quoique vivant séparément, elles gardaient la soumission à la supérieure, et, au bout de l'année, versant en commun le fruit du travail de toutes, on reversait également sur la tête de chacune le profit de toutes. Elles avaient quitté

IXe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Aubergier*, curé de Chevagnes (Allier, arrondissement de Moulins), né à Colombier (arrondissement de Montluçon, canton de Montmarault) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort sur le navire *les Deux-Associés* à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Jean *Combaut*, né en 1754 à Saint-Pol-de-Léon (Finistère, arrondissement de Morlaix), vicaire dans cette ville ; déporté le 12 mars 1798 pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; mort d'hydropisie et du scorbut, dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-quatre ans. 1798. — Emmanuel-Guillaume-Michel *Deschamps*, né à Rouen (Seine-Inférieure), prêtre et religieux du monastère du Hâvre-de-Grâce ; déporté au-delà des mers pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis-Pierre *Enis*, prêtre du diocèse de Besançon, né dans cette ville en 1750 ; ne fit aucun des serments de la Révolution, et fut déporté à la Guyane ; mort à l'hospice de Cayenne, à l'âge de quarante ans. 1798. — Gaspard *Gobiert*, prêtre et religieux Augustin de la ville de Bruxelles ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par le tribunal criminel du département de la Dyle, siégeant à Bruxelles ; exécuté à l'âge de cinquante-neuf ans. 1793.

Le vénérable JEAN LÉONARDI, fondateur de la Congrégation des Clercs réguliers de la Mère de Dieu. 1609.

LE VÉNÉRABLE JEAN LÉONARDI,

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES CLERCS RÉGULIERS DE LA MÈRE DE DIEU

1609. — Pape : Paul V. — Roi de France : Henri IV.

Ce vénérable serviteur de Dieu naquit à Décimo, près de Lucques, de parents chrétiens qui prirent soin de cultiver les heureuses dispositions à la vertu qu'ils remarquèrent en lui. Ils l'envoyèrent de bonne heure à Villa-

leur habit monastique, mais elles portaient un uniforme noir et modeste. Vers la fin du dernier siècle, elles se réunirent dans une maison tenue à loyer, rue de la Chaise. Alors elles se décidèrent, par mesure de prudence et pour subvenir à leurs besoins, à prendre des élèves, à instruire, ce qu'elles ont continué jusqu'à ce jour, car elles ont un pensionnat, ce qui n'entrait pas dans les premières dispositions de leurs statuts. Vraisemblablement, elles continueront toujours cette œuvre fructueuse pour elles et pour le prochain.

En quittant leur loyer de la rue de la Chaise, les Religieuses de la Miséricorde allèrent habiter sur le quai de la Tournelle, paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, où elles louèrent la maison des anciennes *Miramiones* ou filles de Sainte-Geneviève, qui est aujourd'hui la pharmacie centrale des hôpitaux, et qu'elles occupèrent six ans. De là, elles se transportèrent à la rue Neuve-Saint-Etienne, et y prirent en location l'ancien monastère des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, et y restèrent pendant neuf années. Enfin la restauration des Bourbons en France donnant à la religion des espérances qui, hélas ! n'ont pas été entièrement réalisées, elles se déterminèrent à acheter le local où est leur monastère actuel, qui était une maison particulière, rue Neuve-Sainte-Geneviève, paroisse Saint-Médard, au faubourg Saint-Marcel.

Vie du Père Antoine Yvan, par Gilles Gondom ; *Eloge du Père Yvan*, par le Père Léon, Carme des Billettes ; *Dictionnaire des Ordres religieux*, par le Père Hélyot, continué jusqu'à nos jours par M. l'abbé Badiche.

Basilica, chez un saint prêtre qui lui fit faire plus de progrès dans la vie spirituelle que dans les sciences. Dès ce moment il employa la plus grande partie du jour à la prière et à l'oraison, et mortifia son corps par de grandes austérités. Rappelé bientôt par ses parents, il fut placé chez un pharmacien pour y apprendre cette profession ; mais il ne laissa pas de mener chez son maître une vie très-retirée, qu'il accompagnait de beaucoup d'austérités. Ne croyant pas néanmoins satisfaire par ce moyen à l'ardent désir qu'il avait de se donner à Dieu, il entra dans la Confrérie des Colombins. Après avoir demeuré dix ans dans cette société, aspirant à une plus grande perfection, il voulut embrasser l'état religieux pour se séparer entièrement du monde et s'engager à Dieu par des vœux solennels ; mais Dieu, qui l'avait choisi pour être le fondateur d'une Congrégation religieuse, permit qu'il rencontrât des obstacles insurmontables à ses desseins.

La mort de son père lui ayant rendu sa liberté, il reprit ses études. Il entra bientôt dans les Ordres, et fut ordonné prêtre le 22 décembre 1572. Devenu directeur de la Société des Colombins, il s'efforça, par des discours pleins de zèle et de feu, de les porter de plus en plus à la perfection, puis, avec quelques jeunes gens qu'il gagna et qui devinrent ses disciples, il s'occupa d'instruire les enfants pauvres. Chaque dimanche il les réunissait et leur apprenait la doctrine chrétienne. Ses œuvres excitèrent une admiration générale dans la ville de Lucques. L'évêque en ayant eu connaissance, non-seulement il approuva ces sortes d'assemblées, qui se faisaient dans l'église de Saint-Jean de la Magione, mais il lui permit de faire le catéchisme dans toutes les églises de la ville. Léonardi ayant obtenu une ancienne église de Notre-Dame de la Rose, ainsi qu'une maison assez vaste attenant à cette église, jeta, le 1er septembre 1574, les fondements de la Société dite des *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*. Cette œuvre, dans ses commencements, eut des traverses à subir et des difficultés à vaincre ; mais Léonardi finit par en triompher.

Le nombre de ses compagnons s'étant augmenté, le vénérable serviteur de Dieu leur donna une règle qui ne contenait que le mot *Obéissance*. Avec cette obéissance il leur demandait beaucoup de recueillement intérieur, l'assiduité à l'oraison et une pauvreté exacte. Quoiqu'ils ne s'y engageassent point par vœu, tout était en commun parmi eux. Il leur faisait pratiquer l'humilité, les envoyant, avec des habits rapiécés, demander l'aumône par la ville. C'était là les moyens dont il se servait pour les conduire à la perfection ; mais le principal était l'exemple qu'il donnait lui-même de toutes sortes de vertus qu'il pratiquait dans un degré éminent, surtout celle de l'humilité. Après les avoir ainsi éprouvés, il les employa aux exercices qui regardaient le salut du prochain, but principal de sa nouvelle Congrégation. Pour les encourager, il s'appliqua à ces fonctions avec plus de ferveur qu'il n'avait fait jusqu'alors. Non content d'enseigner le catéchisme dans les églises de la ville, il allait aussi dans les villages environnants, et afin d'exciter d'autres personnes à suivre son exemple, il fit ériger une confraternité sous le titre de la Doctrine chrétienne, dont l'obligation des confrères était de s'employer à enseigner aussi aux enfants le catéchisme. Poussé par un zèle infatigable, il fonda une maison dans laquelle il recueillit les filles pauvres de la ville qui couraient risque de perdre leur chasteté. Ayant embrassé la troisième Règle de Saint-François, Léonardi leur dressa des constitutions qui furent approuvées par l'évêque de Lucques, et en 1628 elles obtinrent du pape Urbain VIII la permission de faire des vœux solen-

nels. Etant allé à Rome pour des affaires concernant sa Congrégation, le souverain Pontife l'envoya à Naples en 1592, en qualité de commissaire apostolique. De retour à Rome, il songea à l'affermissement de sa Congrégation et présenta ses constitutions au pape Clément VIII, qui les approuva, comme aussi la Congrégation, à laquelle il accorda des priviléges, entre autres l'exemption de la juridiction des ordinaires, la soumettant immédiatement au Saint-Siége, par un bref du 13 octobre 1595. Il obtint aussi à Rome un établissement pour sa Congrégation, et le Pape lui accorda l'église de Sainte-Galle, dans laquelle on conservait une image miraculeuse de la sainte Vierge, honorée sous le nom de Notre-Dame *in Porticu*. On y tint le premier chapitre de sa Congrégation, l'an 1605. Il fut chargé par le souverain Pontife de la réforme de plusieurs maisons religieuses, entre autres de celles du Mont-Vierge *(Monte Vergine)* et de Vallombreuse. Pendant quelque temps il administra le diocèse d'Aversa en l'absence de l'évêque, qui l'avait fait son grand vicaire. Le serviteur de Dieu s'efforçait le plus qu'il pouvait de procurer la gloire de Dieu, mais ce n'était pas sans avoir à subir de nombreuses contradictions. Il tint un second chapitre général à Rome l'an 1608, après lequel il employa le peu de temps qui lui resta de vie à affermir de plus en plus sa Congrégation ; mais en 1609 il fut atteint d'une épidémie qui s'était déclarée dans la ville de Rome, et s'endormit dans le Seigneur le 9 octobre 1609. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Galle ; mais dans la suite son corps fut transféré dans une église nouvellement bâtie et qui fut appelée Notre-Dame *in Porticu*, à cause de cette image miraculeuse qui y fut transportée.

Après la mort du Père Léonardi, sa Congrégation établit deux maisons à Naples et en d'autres lieux. Le pape Paul V leur donna, en 1614 jusqu'en 1617, le soin des Ecoles-Pieuses de Rome. Le même Pontife, par un bref du 30 juillet 1615, leur permit d'ajouter à leurs trois vœux simples, de persévérance, de chasteté et d'obéissance, celui de pauvreté. Le pape Grégoire XV ordonna qu'ils feraient à l'avenir des vœux solennels, et approuva leur Congrégation, comme régulière, par un bref du 3 novembre 1621.

Le pape Benoît XIV donna un décret constatant l'héroïcité des vertus du vénérable Léonardi, et, en 1832, la Congrégation a constaté l'authenticité d'un miracle dû à son intercession.

Extrait du *Dictionnaire des Ordres religieux*, par le P. Hélyot (édition Migne).

Xe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis-François-Joseph *Bernard*, prêtre et religieux de l'Ordre des Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de Dieu ; né à Lille (Nord) en 1742 ; condamné à la déportation à la Guyane par le tribunal criminel de Poitiers (Vienne), le 18 mars 1794 ; revenu à Chartres (Eure-et-Loir) après un mois d'exil ; déporté de nouveau à la Guyane le 12 mars 1798 ; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante-six ans. 1798. — Jean-Baptiste *Cardine*, né à Caumont (Calvados, arrondissement de Bayeux) en 1756, curé de Vilaines (Seine-et-Oise, arrondissement

de Versailles, canton de Poissy) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; déporté à la Guyane ; mort à Konanama à l'âge de quarante-deux ans. 1798. — François *Hunot,* né à Brienon (Yonne, arrondissement de Joigny), chanoine de l'église collégiale de cette ville ; emprisonné à Sens pour refus de serment, puis conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Jacquard,* né à Vaucouleurs (Meuse, arrondissement de Commercy), prêtre et religieux de l'Ordre des Augustins, dans leur maison de Paris ; retourna à Vaucouleurs après la dissolution de son cloître et ne fit aucun des serments de la Révolution ; emprisonné en 1793, puis déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — *Josselin,* né à Saint-Mihiel (Meuse, arrondissement de Commercy) en 1734, curé de Tilly (arrondissement de Verdun, canton de Souilly) ; arrêté dans sa paroisse en 1793 pour refus de serment, envoyé à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — François-Xavier-Joseph *Morenas,* prêtre-bénéficier de la métropole d'Avignon (Vaucluse) ; arrêté dans cette ville en 1793, et condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1793.

XIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Laurent *Barry,* natif de Rodez (Aveyron), simple frère lai de l'Ordre des Cordeliers, dans leur maison de Bordeaux ; jeté dans les prisons de cette ville, puis transporté à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-cinq ans. 1793. — Charles *Leclerc,* né à Angoulême (Charente) en 1757, chanoine de l'église cathédrale de cette ville ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité de 1792 ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons d'Angoulême, puis conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de trente-sept ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Lelièvre,* prêtre habitué de la paroisse Saint-Pierre-de-Montsor d'Alençon (Orne) ; arrêté à Garet (Seine-et-Oise) et tué à coups de bâton, puis mis en pièces à coups de sabre, pour refus du serment constitutionnel. 1793. — Gratien *Lelièvre,* natif du diocèse de Rennes, prêtre et religieux de l'Ordre des Carmes, en leur maison de Pont-l'Abbé (diocèse de Quimper) ; arrêté comme insermenté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Louis *de la Marle,* né à Metz (Moselle), curé de Baudrecourt (Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Delme) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé, et celui de liberté-égalité ; mis en réclusion, puis envoyé à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante-quatorze ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le vénérable Pierre *Tuy,* prêtre et martyr au Tong-King, fut l'une des premières victimes de la persécution de Minh-Menh, roi de Cochinchine. Il était, par ses vertus et surtout par son zèle, un modèle de la vie sacerdotale, lorsqu'il fut arrêté le 25 juin 1833. Les mandarins devant lesquels il fut conduit le traitèrent d'abord avec quelques égards, par respect pour ses cheveux blancs et son air vénérable : ils essayèrent même de lui sauver la vie, en lui conseillant de déclarer qu'il était médecin et de taire sa qualité de missionnaire ; mais cette dissimulation lui parut incompatible avec la sincérité chrétienne, et, dans son interrogatoire, il dit sans détour qu'il était prêtre et ministre de la religion de Jésus-Christ. On lui mit la cangue au cou et on le jeta dans un cachot où il essuya divers genres de tourments. Le roi le condamna à être décapité, et la sentence lui fut signifiée le 10 octobre. Comme il devait être exécuté le lendemain, il passa la nuit en prières, se disposant au martyre et remerciant Dieu de la grâce qu'il lui faisait en lui accordant le bonheur de mourir pour lui. Il marcha au supplice avec un courage et un calme qui excitèrent l'admiration des spectateurs. Arrivé au lieu de l'exécution, il se mit à genoux et offrit à Dieu, une dernière fois, le sacrifice de sa vie. Le bourreau lui trancha la tête d'un seul coup, et son corps fut inhumé dans la chrétienté de Trang-Mia, qui avait été le théâtre de son zèle. Le séminaire des Missions-Etrangères possède des fragments de sa cangue et la planche sur laquelle on grava sa sentence de mort. 1833.

XIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Mercier, né à Raon-l'Etape (Vosges, arrondissement de Saint-Dié), prêtre et chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, curé d'Euville (Meuse, arrondissement et canton de Commercy); refusa le serment de la constitution civile du clergé; emprisonné en 1793, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Michel,* né à Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), curé de Viéville (arrondissement de Chaumont, canton de Vignory); se réfugia dans le pays messin pour éviter la persécution; arrêté en 1793 comme prêtre catholique et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de soixante-quatre ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Momet,* né à Auzances (Creuse, arrondissement d'Aubusson), vicaire à Lupersac (canton de Bellegarde); refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse; emprisonné en 1793, puis traîné à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de quarante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *De Monchy,* chanoine de l'église collégiale de Montfaucon (Meuse, arrondissement de Montmédy); resta dans cette ville après la dissolution de son chapitre; emprisonné en 1793, puis conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante-neuf ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Moreau,* né à Mâcon, chapelain de l'église cathédrale de cette ville; arrêté en 1793 comme insermenté; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de quarante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794

XIIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Nicolas *Barthélemy,* né à Longchamp (Vosges, arrondissement et canton d'Epinal), prêtre du diocèse de Toul; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la prétendue conspiration de Rouen, dans laquelle fut impliquée Marie-Antoinette. 1793. — Le Père Martial *Godez,* prêtre et religieux Capucin de Valenciennes (Nord); ne prêta aucun des serments révolutionnaires et satisfit à la loi de déportation de 1792; rentra à Valenciennes en 1793; arrêté par les révolutionnaires de cette ville le 1er septembre de l'année suivante; guillotiné à l'âge de trente-six ans. 1794. — Jean-Baptiste-Nicolas *Henri,* prêtre prébendé et chantre de la cathédrale de Nancy (Meurthe), né dans cette ville; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime; mort en exil à l'âge de quarante-trois ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Eloi *Hureau,* né à Gondrecourt (Meuse, arrondissement de Commercy), frère convers du monastère des Cordeliers de la petite ville de Raon-l'Etape (Vosges, arrondissement de Saint-Dié); refusa le serment constitutionnel de 1791 et resta à Raon-l'Etape après la suppression de son Ordre; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Dom *Larivière,* né à Iwuy (Nord, arrondissement et canton de Cambrai) en 1758, prêtre et religieux Bénédictin; ne fit pas le serment de 1791 et sortit de France par suite de la loi de déportation du 26 août 1792; y rentra à la prise de Valenciennes par les Autrichiens, en août 1793; arrêté dans cette ville lors de sa reprise par les Conventionnels, le 1er septembre de l'année suivante; guillotiné comme émigré rentré à l'âge de trente-six ans. 1794. — Louis *Ledivelek,* né à Vannes (Morbihan) en 1736, curé-archiprêtre dans ce diocèse; refusa le serment de la constitution civile du clergé et s'éloigna de Vannes, puis rentra dans cette ville;

arrêté en février 1798 ; chargé de fers et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort à l'hospice de Konanama à l'âge de soixante-deux ans. 1798. — Le Père Hubert *Pavot*, né à Poix (Nord, arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy), prêtre et religieux Récollet de la petite ville de Bavay (Hainaut) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et sortit de France ; rentra à Valenciennes en août 1793 ; arrêté dans cette ville l'année suivante ; condamné à mort comme émigré rentré par une commission militaire ; exécuté à l'âge de trente-deux ans. 1794. — Nicolas *Seguin*, né à Authon (Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou) en 1751, curé de la paroisse de Saint-Martin (diocèse de Chartres) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut banni de sa cure ; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté ; mort dans le désert pestilentiel de Konanama à l'âge de quarante-huit ans. 1798. — Alexis-Jean *Vallée*, né à Pontivy (Morbihan) en 1753, curé de Plouhinec (arrondissement de Lorient, canton de Port-Louis) ; arrêté comme insermenté en 1797 ; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort dans le désert de Konanama à l'âge de quarante-cinq ans. 1797.

Le vénérable *Reginbaud* ou *Raimbault* (*Reginobaldus*), évêque de Spire, en Bavière [1]. 1039.

XIVe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Naud, né à Puymoyen (Charente, arrondissement et canton d'Angoulême), aumônier des Carmélites d'Angoulême ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité de 1792 ; mis d'abord en réclusion, puis envoyé à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Nicolas *Parizot*, né à Neufchâteau (Vosges), prêtre de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare, dans la maison de Metz ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans cette ville après la dispersion de sa communauté ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Metz, puis envoyé à Rochefort et déporté ; mort en exil et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Jean *Périnet*, né à Reims (Marne), curé de Moulins-sur-Ouanne (Yonne, arrondissement d'Auxerre, canton de Toucy), ne fit aucun des serments de la Révolution ; arrêté dans sa paroisse en 1793 et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Germain *Plassard*, né au Cloître (Finistère, arrondissement de Morlaix, canton de Thégonnec), vicaire dans cette paroisse ; arrêté en 1793 comme insermenté et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Hugues des Hazards, soixante-quinzième évêque de Toul. 1507.

La vénérable mère *Isabelle des Anges*, fondatrice et première prieure des Carmélites de Limoges. Elle naquit le 5 février 1565, à Villacastin, dans le diocèse de Ségovie, de parents nobles et vertueux. Son père se nommait don Jean Marquez Messia : il était très-considéré à la cour d'Espagne ; et pendant cinq ans il fut chargé des affaires du roi catholique auprès du duc de Florence. Sa mère s'appelait Marie Ibagnez. Ils eurent quatre fils et quatre filles : sept de ces enfants entrèrent dans l'état ecclésiastique ou dans l'état religieux : l'aîné des fils fut le seul qui resta dans le monde. Dès son enfance, Isabelle joignait aux agréments de la figure une si grande douceur de caractère, qu'on la nommait *Isabelle la Pacifique*. Elle était pieuse envers Dieu, dévote à la sainte Vierge, soumise à ses parents, et sensible à la misère des pauvres. Malgré ses bonnes qualités, elle avait beaucoup de répugnance pour la vie religieuse ; et dans la crainte qu'on ne l'y destinât, elle ne voulait point apprendre à lire. Elle prit du goût pour les parures ; mais ce goût naissant fut bientôt réprimé par l'éducation chrétienne qu'on lui donnait. Elle conçut une affection particulière pour une de ses sœurs, qui s'appelait Béatrix : elles s'exerçaient, avec une sainte rivalité, à la pratique des vertus de leur âge ; quelquefois elles jeûnaient au pain et à l'eau, et quelquefois aussi elles portaient le cilice. Pendant l'Avent de 1588, les deux sœurs faisaient une confession générale, lorsque Dieu les appela au Carmel. Après avoir obtenu le consentement de leurs parents, elles prirent ensemble l'habit religieux chez les Carmélites de Salamanque, le 6 mai 1589. Au nom que portait Isabelle, on ajouta celui des Anges. La promptitude avec laquelle la sœur Isabelle des Anges avait obéi à la vocation divine, ne lui avait pas ôté sa répugnance pour

1. Voir le *Martyrologe de France* du 13 octobre (tome XII, page 808).

la vie religieuse, dès l'instant même où elle était entrée dans le monastère. La première fois qu'elle parut au parloir, il lui sembla que chacune des pointes de la grille lui perçait le cœur. Mais Dieu vint à son secours ; et le lendemain du jour où elle prit l'habit, elle se prêta avec une admirable facilité aux pratiques de son état les plus difficiles. Elle était surtout exacte à garder le silence. « En entrant dans cette maison », disait-elle, « j'ai vu une sainte qui mit son doigt sur sa bouche, pour me faire entendre que je devais me taire ». Par amour pour l'humilité et le travail, elle désirait de n'être que sœur converse ; mais on s'y opposa, et le révérend Père Ribera, jésuite, lui dit à ce sujet « que l'humilité et le travail se trouvaient aussi avec le voile noir ». Elle fit profession avec sa sœur, le 31 août 1590. Elle remplit avec zèle les différents offices dont elle fut chargée. Elle avait de l'attrait pour les pénitences et les mortifications : elle aimait à aider ses compagnes dans leurs travaux et à servir les malades. Après la mort d'une infirme dont elle avait pris soin pendant quatorze ans, elle dit à des religieuses qui paraissaient étonnées qu'elle fût affligée de cette mort : « Vous ne savez pas ce que je perds, en ne pouvant plus servir Dieu dans la personne de sa servante ». Isabelle était sous-prieure du couvent de Salamanque, lorsqu'on vint y chercher la mère Anne de Jésus pour l'emmener en France. Elle ressentit la joie la plus vive, quand M. de Bérulle lui annonça que le général l'avait nommée pour être aussi employée à l'établissement du Carmel français. Le provincial voulait entreprendre de la retenir en Espagne ; mais ayant entendu une voix qui lui parlait intérieurement, il la laissa suivre son obédience. Dans le voyage, la colonie du Carmel espagnol courut quelques dangers. La mère Isabelle y montra tant de courage, que les dames françaises l'appelaient *la vaillante Espagnole*. — Pendant que la mère Anne de Jésus fut en France, elle ne négligea rien pour perfectionner la mère Isabelle des Anges dans la pratique des vertus religieuses. Elle la prit avec elle, quand elle alla fonder le couvent des Carmélites de Dijon, et l'en fit sous-prieure. Elle aurait bien voulu l'emmener dans les Pays-Bas, quand elle s'y retira ; mais la mère Isabelle refusa de la suivre. Les Carmélites d'Espagne, et les parents que cette mère avait dans ce pays, voulurent aussi la faire revenir dans sa patrie. Elle résista toujours à leurs pressantes sollicitations : « Notre-Seigneur et la sainte Vierge », disait-elle à ce sujet, « m'ont donné la France pour partage ; et je ne la quitterai jamais ». En 1606, lorsque la mère Isabelle passa par Paris pour aller fonder les Carmélites d'Amiens, la mère Anne de Saint-Barthélemy, par déférence pour elle, voulut qu'elle donnât l'habit religieux à deux postulantes du premier monastère. La duchesse de Longueville la présenta alors à Marie de Médicis et à Madame Elisabeth, qui fut depuis reine d'Espagne : ces princesses lui firent le plus gracieux accueil. A Amiens, elle fut très-estimée du comte et de la comtesse de Saint-Paul. Cette princesse, qui n'avait pas encore eu d'enfant, accoucha d'un fils qui fut duc de Fronsac ; et elle crut qu'elle devait sa naissance aux prières de la mère Isabelle. Un an après qu'il fut né, elle obtint encore, par les prières de la même religieuse, la guérison de cet enfant chéri : de sorte qu'elle disait publiquement que son fils était deux fois redevable de la vie à la mère Isabelle. Avant de partir pour aller faire la fondation des Carmélites de Rouen, cette mère introduisit celles d'Amiens dans la nouvelle maison qu'on leur avait bâtie. Elle fonda le premier couvent des Carmélites de Bordeaux, en 1610 ; celui de Toulouse, en 1616 ; et celui de Limoges, en 1618. Elle resta jusqu'à sa mort dans le dernier de ces monastères. Trois ans avant de mourir, la mère Isabelle obtint des supérieurs qu'elle ne serait plus mise en charge dans la communauté ; et elle n'en fut pas moins fidèle à la règle. Quand on lui représentait que son âge et ses infirmités demandaient qu'elle se ménageât, et que telle était l'intention des supérieurs, elle répondait : « Mes supérieurs veulent que je tende à la perfection, et je ne puis y arriver qu'en faisant ce que font les autres ». Les attaques d'apoplexie et les convulsions qui la conduisirent au tombeau commencèrent dans le mois de janvier 1644, et pendant les neuf mois qu'elles durèrent, elle montra beaucoup de patience et d'union avec Dieu. Elle mourut saintement, le 14 octobre de la même année. Son visage parut après sa mort plus beau qu'auparavant ; et le peuple accourut en foule à ses funérailles. On lui attribue plusieurs miracles [1]. 1644.

1. Le Père Marcel Bouix, dans sa *Vie de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy* (Paris, chez Lecoffre, 1872, in-12).

HUGUES DES HAZARDS,

SOIXANTE-QUINZIÈME ÉVÊQUE DE TOUL

1517. — Pape : Léon X. — Roi de France : François Ier.

Le siége épiscopal de Toul, fondé par saint Mansuy dès les temps apostoliques, comme on l'a prouvé, n'a pas été illustré, dans la suite des quatre-vingt-quatorze pontifes qui l'ont occupé jusqu'à son impie suppression en 1792, que par ceux que l'Eglise a inscrits au catalogue des Saints et dont on a donné la vie ou rappelé la mémoire dans le présent ouvrage. Il ne l'a pas moins été par bon nombre de prélats dont les éminentes vertus, le zèle ardent et sage, les établissements utiles ont fait l'édification et la joie de leurs ouailles, aux besoins matériels desquels ils n'ont failli de pourvoir, surtout dans les temps difficiles et les circonstances malheureuses. On pourrait citer entre autres : Ludelme, dont les cédules épiscopales ont dit que si l'on voulait entreprendre le recueil des actes de sainteté et d'utilité qu'il accomplit, il faudrait un volume entier pour les contenir. Berthold, qui réduisit tous les chanoines à la vie régulière et canonique et qui poussa si loin la libéralité, que l'historien de sa vie ne put donner qu'un détail inexact de ses bienfaits. Udon, qui fit reconstruire la magnifique collégiale de Saint-Gengoult, l'église et les maisons du bourg de Saint-Amand de Toul, incendiées par le comte de Champagne sous l'épiscopat de son prédécesseur. Plus tard, Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, qui ralluma dans son diocèse le foyer de la piété, qu'avaient presque éteint les incursions de soldats indisciplinés et licencieux qui, dans un temps de peste, digne imitateur de saint Gérard, l'un de ses prédécesseurs, noble émule de saint Charles Borromée, son contemporain et son ami, ne suivant que l'impulsion de son ardente charité, se livra, sans réserve, au soulagement spirituel et corporel de ses enfants en Jésus-Christ atteints par le fléau. Scipion-Jérôme Bégon, qui leva du sépulcre le corps du bienheureux Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, qui commença le palais épiscopal, aujourd'hui transformé en sous-préfecture et municipalité, et qui mérita d'être assimilé, avec l'assentiment universel, aux plus grands évêques des premiers siècles de l'Eglise, en raison de son exactitude scrupuleuse à remplir les devoirs de sa charge, de sa vie édifiante, de ses intarissables libéralités et de tout le bien qu'il avait opéré dans le diocèse. Claude Drouas, enfin, à qui le diocèse doit l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, plusieurs établissements charitables, la fondation de nombreuses écoles dans les campagnes et notamment, dans sa ville épiscopale, la fondation du collége Saint-Claude, dont la célébrité s'étendit au-delà des limites de la Lorraine et de la France, et pour laquelle il dépensa de ses propres revenus plus de 340,000 livres, à qui aussi les populations du Toulois durent leur subsistance pendant de longs jours de détresse ; car sa charité, sans limites, le réduisait à manquer pour lui souvent du nécessaire et lui faisait écrire au maire de la ville, dans un moment de disette extrême : « Il faut que les pauvres aient leur compte. Ne m'épargnez pas dans leur

besoin. Malgré la presse où je suis, j'emprunterais plutôt que de laisser manquer nos citoyens du nécessaire ».

Mais comment, dans un ouvrage hagiographique, ne pas faire mention spéciale de celui de ces évêques, canonisé pour ainsi dire par ses contemporains qui l'ont surnommé le *Bon Père* et par les générations subséquentes qui, jusqu'à ce jour, n'ont cessé d'honorer son tombeau et de réclamer les effets de son crédit auprès de Dieu. Or, ce prélat vénérable n'est autre que *Hugues des Hazards* qui, le soixante-quatorzième depuis saint Mansuy, occupa la chaire épiscopale de Toul de 1506 à 1517.

Né en 1454, à Blénod, châtellenie de l'évêché Toulois, et d'honorables parents, Hugues reçut de son frère aîné, chantre et chanoine de la cathédrale, les premiers enseignements de la religion et des belles-lettres. Les progrès du jeune étudiant et les espérances qu'il fit concevoir pour l'avenir lui méritèrent, de bonne heure, un canonicat dans la collégiale de Saint-Gengoult. Il continua néanmoins ses études dans les écoles épiscopales de Toul, puis dans celles de Metz et, plus tard, de Dijon. Sérieusement versé dans les arts libéraux, comme l'on disait alors, il se rendit à Sienne où, pendant sept années et aux dépens de sa famille, il étudia la jurisprudence avec un tel succès, qu'il y reçut, avec éclat, le titre de docteur en l'un et l'autre droit. De Sienne il se rendit à Rome où, pendant un certain temps, il exerça, d'une manière distinguée, les fonctions d'avocat. Le bruit de ses succès ayant retenti jusqu'en son pays natal, le duc de Lorraine, René II, le fit revenir et résolut de se l'attacher. Il lui fit donner un canonicat dans l'église de Toul et le nomma conseiller de ses Etats de Lorraine et chef de son conseil. Le chapitre de Metz le choisit pour son doyen; celui de la collégiale de Saint-Georges de Nancy pour son prévôt, et Rome lui donna en commende l'administration de l'abbaye de Saint-Mansuy.

René de Lorraine employa son conseiller dans de délicates négociations et, par les succès qu'il obtint, Hugues justifia la confiance dont ce prince l'avait honoré. Ce fut, en dehors des talents et des vertus éminentes de Hugues que, pour reconnaître les services qu'il en avait reçus, le roi de Sicile s'agita pour en faire son évêque diocésain. Le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Toul le 12 septembre de l'an 1506. Le duc Antoine voulant lui faire honneur et reconnaître les obligations que lui devait sa famille, l'accompagna lui-même, escorté de la plus grande partie de la noblesse de Lorraine, jusque dans sa ville épiscopale.

A peine installé, Hugues des Hazards mit la main à l'œuvre et travailla avec autant de prudence que de persévérance et d'ardeur à la prospérité morale et temporelle de son clergé et de tout son diocèse. Il fit rentrer sous la juridiction épiscopale des curés que leurs patrons en avaient prétendu soustraire; il introduisit la réforme dans les couvents des Cordeliers de Toul et de Neufchâteau, en même temps qu'il rappela ses clercs et ses prêtres à la pratique de la science et des vertus de leur état. Pour atteindre avec plus d'efficacité ce dernier résultat, il donna et fit imprimer, en 1515, des statuts synodaux dont chaque prêtre du diocèse fut obligé de se procurer un exemplaire, afin d'en prendre exacte connaissance et de s'y conformer avec ponctualité. A la suite du latin de chaque article, il en plaça le *roumant*, dans le but de provoquer l'attention, stimuler et piquer le goût des ecclésiastiques, de leur donner une leçon de *roumant* et de leur apprendre à le parler d'une manière plus correcte et plus conforme à celle des *beaux esprits*. Il fit aussi imprimer, en 1507, un *Missel* à l'usage de l'église de Toul et qui est le plus

ancien que l'on possède dans le pays ; un *Bréviaire*, en 1510, et des *Heures* à l'usage de Toul, dont on a fait plusieurs éditions.

Ce pieux évêque se faisait obligation de se trouver dans sa ville épiscopale aux principales fêtes de l'année, pour y officier pontificalement à la tête de son clergé et manifester, en même temps, la vivacité de sa foi religieuse, son empressement à bien édifier ses diocésains et à leur prêcher, par l'exemple, l'exactitude avec laquelle on doit prendre part aux solennités de l'Eglise. En l'année 1511, il présida la cérémonie de la translation du corps de saint Amon qui eut lieu avec une magnificence digne du prélat qui en faisait les frais. Il voulut aussi procéder à la translation des reliques du bienheureux Mansuy. Dans ce but, il fit fondre et sculpter un buste admirable par la richesse de la matière et la perfection du travail, et il y déposa le précieux chef de cet apôtre des anciens *Leuci*.

L'église de Blénod-lès-Toul, monument de la piété filiale et du patriotisme de son fondateur, fut construit aussi, dans l'espace de six ans, par les soins et aux dépens de Hugues des Hazards qui voulut honorer de la sorte le lieu de sa naissance et le tombeau de ses parents. Préoccupé de la position malheureuse des infirmes et des malades ses concitoyens, il fonda pour eux, dans l'intérieur de la paroisse, un hospice qu'il dota comme il savait faire tout le reste. Le vandalisme révolutionnaire n'en a pas anéanti les dernières ressources ; l'hospice de Toul en a hérité et, par suite, doit tenir à la disposition de la commune de Blénod trois lits pour des pauvres ou des infirmes de la localité.

Hugues-des Hazards dicta ses dernières volontés dans le prieuré de Notre-Dame de Nancy, le 6 juin 1517, environ quatre mois avant sa mort. On voit, dans son testament, qu'il ne laissa que son seul patrimoine à sa famille ; que les dons modestes qu'il fit à ses frères, neveux et serviteurs, les pieuses fondations qu'il établit, en différentes églises, pour le repos de son âme et de celles de ses parents décédés, furent le résultat *de ses labeurs et industrie*... « Rendons à Dieu notre pauvre âme », y est-il écrit, « quand son plaisir sera, quelle part que soit notre corps, lui suppliant qu'il lui plaise la recevoir comme sa pauvre créature en son sainct royaume de paradis.... Et après élisons la sépulture de notre corps en l'église paroissiale de Blénod, au dextre.costé du grand autel, en la sépulture que nous avons fait faire, à cause que nous avons fait faire et construire cette église, et que nos progéniteurs y sont inhumés ». Parvenu à la soixante-troisième année de son âge, après une carrière remplie des plus utiles travaux, Hugues des Hazards quitta la terre pour aller, dans le ciel, rejoindre les saints pontifes auxquels il avait succédé, et dont il avait retracé, aux yeux de ses diocésains, les héroïques vertus. Il mourut à Toul, le 14 octobre 1517. Son cœur est resté dans sa cathédrale ; son corps a été transporté à Blénod et déposé dans le tombeau qu'il s'était préparé. Deux cent dix-sept ans après, un maçon, occupé à réparer le mur de l'église adjacent à ce tombeau, fit tomber une pierre du revêtement qui l'entr'ouvrit. On y aperçut la dépouille mortelle du vénéré défunt : les chairs étaient en partie conservées et les habits pontificaux très-peu seulement altérés. Bientôt avertis, les habitants des communes voisines accoururent pour se réunir à ceux de la localité et rendre, avec eux, un tribut d'hommages aux cendres d'un insigne bienfaiteur. On déposa ces restes précieux dans un double cercueil qu'après un solennel office on renferma dans le lieu marqué. A cette occasion, l'on composa, en vers hexamètres, une sorte de long cantique que chantaient à l'église, avant ou après leurs offices, les Congréga-

tions de la paroisse. Il est intitulé : « Discours sur l'ouverture du tombeau de Messire Hugues des Hazards, évêque et comte de Toul, qui s'est faite dans l'église de Blénod au mois d'aoust de l'année 1734 ». Si l'on a cessé de chanter ce cantique, peut-être parce qu'on n'en retrouve que très-difficilement quelque exemplaire, les curés de la paroisse n'ont pas discontinué de célébrer, chaque année, le lundi le plus rapproché du 14 octobre, un service funèbre auquel la population se fait un devoir d'assister en habits de deuil.

Notice due à l'obligeance de M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy. — Consulter, pour plus de détails, l'*Histoire des Diocèses de Toul et de Nancy* (1866) t. II, p. 320-364, et la *Notice sur Blénod-les-Toul*, in-8°, précédée d'un éloge historique de ce prélat (1843).

XVe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Beaufils*, prêtre, né à Ménuls (Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, canton de Montfort-l'Amaury) en 1736; condamné à mort comme fanatique par le tribunal révolutionnaire de la Seine ; exécuté en place de Grève. 1794. — Le Père Damase *Betremieux*, prêtre et religieux Récollet du couvent de Valenciennes (Nord), né à Waterloo (Brabant méridional) en 1731 ; chassé de son cloître en 1791 ; condamné à mort comme émigré rentré, et décapité à l'âge de soixante-trois ans. 1794. — Dom Chrysogone-Honoré *Delplace*, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Bruno, né à Vermelles (Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune, canton de Cambrin) le 13 mars 1735 ; expulsé de son cloître en 1791 ; y revint après la prise de Valenciennes par les Autrichiens ; arrêté lors de la reprise de cette ville par les troupes de la Convention, livré à une commission militaire et condamné à mort. 1794. — *Guyot*, né à Donnay (Calvados, arrondissement de Falaise, canton d'Harcourt-Thury) en 1728, prêtre et religieux Récollet sous le nom de Père Landelin, provincial de son Ordre à Valenciennes ; refusa le serment constitutionnel de 1791, et sortit de France ; y rentra dans la suite ; arrêté en 1794 et condamné à mort comme émigré rentré. 1794. — Jean-François *Lecoutre*, né à Beuvry (Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune, canton de Cambrin), le 24 février 1736, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Bruno, sous le nom de Dom Charles ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et sortit de France lors de la suppression de son cloître ; y rentra en août 1793 et se fixa à Valenciennes ; arrêté dans cette ville en 1794, livré à une commission militaire, condamné à mort comme émigré rentré et décapité à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Antoine-Joseph *Ledoux*, né à Brébières (Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras, canton de Vitry) le 13 juin 1752, prêtre et religieux de l'Ordre de Saint-Bruno, sous le nom de Dom Bernard, dans la Chartreuse de Valenciennes ; expulsé de son cloître en 1791 ; sortit de France lors de la loi d'août 1792 ; rentra à Valenciennes en 1793 ; arrêté dans cette ville en 1794, condamné à mort par une commission militaire et exécuté à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — *Libert*, né à Jenlain (Nord, arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy) en 1728, curé de Sebourg (Nord, arrondissement et canton de Valenciennes) ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure ; sortit de France, puis revint à Valenciennes en 1793 ; arrêté en septembre 1794, condamné à mort comme émigré rentré et décapité à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Jacques-Trudbert *Prévignaud*, né à Périgueux (Dordogne) en 1746, curé de Saint-Florent de Niort (Deux-Sèvres) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1797, puis déporté au-delà des mers ; mort de la peste, dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante-deux ans. 1798. — Denis-Benoît *Seclosse*, né à Wambrechies (Nord, arrondissement et canton de Lille) en 1744, curé de la paroisse Notre-Dame-la-Grande, à Valenciennes ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et sortit de France lors de la loi de 1792 ; rentra à Valenciennes en 1793 ; arrêté en 1794 et condamné à mort comme émigré rentré, par une commission militaire établie dans cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante ans. 1794.

XVIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Perreault, curé de la paroisse Saint-Hilaire du Ménil-Scelleur (Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Carrouges) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta auprès de ses paroissiens ; arrêté en octobre 1793 par les autorités du département de l'Orne, conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort à l'âge de trente-neuf ans et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — *Porteyron,* né à Ribérac (Dordogne) en 1739, curé de Chenaud (arrondissement de Ribérac, canton de Saint-Aulaye) ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et resta dans sa paroisse ; arrêté en 1793 ; envoyé à Rochefort au printemps de l'année suivante, pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Claude *Prion,* prêtre et chanoine régulier de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, prieur-curé de Vertilly (Yonne, arrondissement de Sens, canton de Sergines) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans son diocèse ; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime ; mort en exil à l'âge de cinquante-huit ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Renou,* curé de Saint-Varent (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire) ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation de 1792 ; massacré à Cholet (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau) par des troupes républicaines. 1793. — Jean-François *Sauveau-Fombelle,* né à Rougnac (Charente, arrondissement d'Angoulême, canton de la Valette), prêtre semi-prébendé de l'église cathédrale d'Angoulême ; arrêté en 1793 pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; conduit à Rochefort au printemps de l'année suivante pour être déporté ; mort en exil à l'âge de trente-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Le Père *Ange le Proust,* né à Poitiers (Haute-Vienne) le 4 décembre 1624, prieur des Augustins de Lamballe (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc), instituteur des Hospitaliers de Saint-Thomas de Villeneuve, mort à Paris, au couvent des Petits-Augustins (faubourg Saint-Germain), en grande réputation de sainteté [1]. 1697.

1. Nommé prieur des Augustins de Lamballe (1659), le Père Ange mit tous ses soins à faire célébrer avec pompe la fête de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve, religieux Augustin, puis archevêque de Valence en Espagne, que le pape Alexandre VII, qui occupait alors le trône pontifical, avait solennellement placé l'année précédente au nombre des Saints. Ayant pourvu à ce que tout dans cette fête contribuât à l'édification du peuple, il ne s'occupa plus qu'à honorer le Saint qui était l'objet de la solennité. Un jour de l'octave, comme il méditait profondément sur les vertus de saint Thomas de Villeneuve, il se sentit fortement inspiré d'imiter surtout la tendre charité pour les pauvres qui distinguait ce grand archevêque, et de fonder une société d'Hospitalières qui l'auraient pour protecteur et pour modèle. Pensant que Dieu lui-même était l'auteur de ce projet, le vertueux prieur s'y attacha et le mûrit, mais il ne se hâta pas de le mettre à exécution. Son humilité le portait à se défier de lui-même ; il eut donc recours à la prière pour bien connaître la volonté de Dieu ; il réclama aussi ce secours de ses amis, et surtout du Père Chaboisseau, religieux Augustin, qui était regardé comme un grand serviteur de Dieu, et dont la Bretagne a conservé longtemps le souvenir avec vénération. Enfin, il intéressa à cette bonne œuvre plusieurs saintes âmes qu'il dirigeait, et qui, par la ferveur de leurs oraisons, étaient bien propres à obtenir les lumières célestes dont il avait besoin, pour exécuter entièrement les desseins de la Providence.

Des précautions si sages ne pouvaient guère manquer d'être bénies du ciel et de faire réussir l'entreprise. Le Père Ange, ayant fini ses trois ans de supériorité, fut nommé visiteur, et continua de résider à Lamballe. Plus libre alors de son temps, il résolut de mettre son projet à exécution, et il le communiqua à quelques demoiselles nobles et pieuses qu'il avait sous sa conduite. Le but qu'il se proposait surtout était de former une congrégation dans laquelle les membres, en se liant à Dieu par les trois vœux de religion, se dévoueraient d'une manière particulière au service des pauvres dans les hôpitaux, et spécialement dans ceux qui étaient les plus abandonnés, comme il s'en trouvait alors plusieurs en Bretagne. Un genre de vie si conforme à l'esprit du christianisme, et qui devait être si utile au prochain, ayant plu à ces vertueuses demoiselles, elles consentirent avec joie à l'embrasser sous la direction du P. Ange. Le saint religieux les introduisit au nombre de trois, et les établit dans l'Hôtel-Dieu de Lamballe, appelé *le Petit-Hôpital,* et donna ainsi, en l'année 1662, naissance à la société des Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, société qui bientôt s'étendit dans plusieurs villes de Bretagne, telles que Saint-Brieuc, Moncontour, Dol, Saint-Malo, Rennes, Quimper, Concarneau, Landerneau, Brest, Morlaix,

XVIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis *Alexandre,* né en 1744, frère convers de l'Ordre des Capucins à Morlaix (Finistère); condamné à la déportation maritime en 1793 pour refus de serment; mort en exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Louis-Philippe *Cagnot,* prêtre, né en 1755 à Valenciennes (Nord); condamné à mort pour refus de serment par la commission militaire établie dans cette ville; exécuté à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Marie-Madeleine-Joseph *Dejardin,* née à Cambrai (Nord) en 1759, religieuse Ursuline à Valenciennes; passa à l'étranger lors de la suppression des cloîtres; rentra en France en 1793; traduite devant une commission militaire siégeant à Valenciennes; condamnée à mort et exécutée à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Geneviève *Ducrez,* née à Condé-sur-l'Escaut (Nord, arrondissement de Valenciennes) en 1756, religieuse Ursuline à Valenciennes, sous le nom de sœur Marie-Louise-Joseph de Saint-François d'Assise; se retira à Mons (Hainaut) lors de la suppression des cloîtres; revint ensuite à Valenciennes, puis se réfugia à Condé; condamnée à mort comme émigrée rentrée par une commission militaire établie à Valenciennes; exécutée à l'âge de trente-huit ans. 1794. — Mitre-Roch *Froment,* prêtre du diocèse de Marseille; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal révolutionnaire du département des Bouches-du-Rhône. 1793. — *Mabille,* né à Taisnières-sur-Hon (Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Bavay) en 1752, curé d'Onnaing; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Mons; revint à Valenciennes en août 1793; arrêté en septembre 1794; livré à une commission militaire; condamné à mort comme émigré rentré et exécuté à l'âge de quarante-deux ans. 1794. — Luc-Antoine-Joseph *Pannier,* né à Armentières (Nord, arrondissement de Lille) en 1738, curé de Saint-Vaast-Lassaut, faubourg de Valenciennes; refusa le serment constitutionnel de 1791; fut expulsé de sa cure et sortit de France; rentra à Valenciennes en août 1793; arrêté le 1er septembre suivant; condamné à mort comme émigré rentré par une commission militaire établie dans cette ville; exécuté à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — Jeanne-Reine *Prin,* née à Valenciennes (Nord) le 9 juillet 1747, religieuse Ursuline dans cette ville, depuis 1765, sous le nom de sœur Marie-Laurentine-Reine-Joseph de Saint-Stanislas; ne fit aucun des serments révolutionnaires; fut expulsée de son cloître en 1791 et se réfugia à Mons (Hainaut); revint à Valenciennes en 1793; arrêtée en 1794; condamnée à mort comme émigrée rentrée et exécutée à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Marie-Louise *Vanot,* née à Valenciennes (Nord) le 12 juin 1728, religieuse Ursuline dans cette ville, sous le nom de sœur Marie-Nathalie-Joseph de Saint-Louis; expulsée de son cloître en 1791; se réfugia à Mons (Hainaut), puis revint à Valenciennes le 1er août 1793; arrêtée en 1794; condamnée à mort comme émigrée rentrée et décapitée à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Charles-Marie-Joseph *Vienne,* né à Cateau-Cambrésis (Nord, arrondissement de Cambrai) en 1764, prêtre du diocèse de Cambrai; refusa le serment constitutionnel de 1791 et sortit de France en 1792; rentra à Valenciennes en 1793; arrêté dans cette ville en 1794; condamné à mort comme émigré rentré et exécuté à l'âge de trente ans. 1794.

Le vénérable François-Isidore *Gagelin,* de la Congrégation des Missions-Etrangères, martyr en Cochinchine [1]. 1833.

Edouard *Barlow,* religieux Bénédictin de Douai, martyr à Lancaster (Angleterre). Né en 1585 à Manchester, d'une famille éminemment catholique, il vint à Douai pour suivre les cours de

Malestroit, Châteaubriand, et qui a formé ensuite des établissements hors de la province, principalement à Paris.

Quand la société de Saint-Thomas de Villeneuve fut consolidée, le pieux fondateur songea à lui donner des constitutions. Il les rédigea avec cet esprit de sagesse dont il était rempli. La Règle du Tiers Ordre de Saint-Augustin étant la plus rapprochée de celle qu'il suivait lui-même, il la choisit et la fit adopter à ses filles. Il voulut que la nouvelle société fût gouvernée par une supérieure générale, élue par toutes les sœurs. Cette supérieure est secondée par des assistantes, qui sont élues comme elle, et qui l'aident dans le gouvernement de la compagnie. C'est la supérieure générale qui nomme et révoque à volonté les supérieures des maisons que ces sœurs desservent. — *Saints de Bretagne,* par Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux.

1. Nous avons donné sa vie au 5 février (tome XV, page 117).

l'université et fréquenta les classes du collége d'Anchin, comme le faisaient dans ce moment les élèves du séminaire anglais. Après avoir été étudier la théologie à Valladolid, en Espagne, il revint à Douai, où il embrassa l'Institut de Saint-Benoît et se prépara à la mission d'Angleterre, vers laquelle il se sentait intérieurement attiré. Il y avait vingt ans qu'il exerçait son ministère dans les comtés du Nord, quand, en 1641, le jour de Pâques, un ministre anglican, accompagné de quatre cents hommes armés d'épées et de bâtons, vint environner la maison dans laquelle on l'assurait qu'un prêtre papiste était entré. En vain les catholiques, réunis dans ce lieu, exhortèrent le Père Ambroise à se cacher dans quelqu'une de leurs retraites; il ne put se résoudre à les laisser eux-mêmes exposés à la fureur de ses ennemis. Les ayant donc exhortés en peu de mots à rester fidèles à Dieu et à son Eglise, il fait ouvrir les portes. Les hérétiques se précipitent aussitôt en criant : « Où est Barlow? c'est l'homme qu'il nous faut ». Le missionnaire l'entend et se livre sans résistance. Après quatre mois d'une dure captivité, le prisonnier est amené devant Sir Robert Heart. Ce magistrat avait reçu de la capitale, disait-on, des instructions particulières qui lui recommandaient, si quelque prêtre était convaincu à Lancaster, de le faire exécuter selon les lois, afin d'inspirer la terreur aux catholiques encore nombreux dans ce comté. « Que pensez-vous des lois d'après lesquelles les prêtres sont mis à mort? » demanda le magistrat à l'accusé. « Je pense que toutes les lois faites contre les catholiques à cause de leur religion sont injustes et impies. Car quelle loi peut être plus injuste que celle par laquelle des prêtres sont condamnés à souffrir comme traîtres, uniquement parce qu'ils sont prêtres romains, c'est-à-dire véritables prêtres? Il n'y a point d'autres prêtres, en effet, que les prêtres romains; et s'ils sont anéantis, que deviendra la loi divine, lorsqu'il ne restera personne pour prêcher la parole de Dieu et administrer les sacrements? » — « Reconnaissez-vous que je siége ici comme votre juge? » continue Sir Robert Heart. « Je vous reconnais comme juge », répond le prisonnier, « mais seulement dans les affaires temporelles qui concernent la cour et le tribunal. Quant aux choses qui sont du domaine de la conscience, veuillez remarquer que je suis juge moi-même. Aussi, je déclare ouvertement que si, d'après cette loi injuste, vous me condamnez à mourir, vous le ferez pour mon salut et votre propre condamnation ». La sentence de mort, portée contre le prêtre catholique, fut exécutée le surlendemain, à l'une des portes de Lancaster [1]. XVIIe siècle.

XVIIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-François *Daviot,* né à Besançon (Doubs) en 1748, prêtre et religieux Capucin; condamné à la déportation maritime, comme insermenté, le 5 septembre 1797; relégué dans le désert de Sinnamari; mort dans l'hôpital de ce lieu à l'âge de cinquante et un ans. 1800. — *Gosseau,* né à Valenciennes (Nord) en 1742, chanoine et curé de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Géry de cette ville; chassé de sa cure en 1791 pour refus de serment; se réfugia à Mons (Hainaut), puis revint à Valenciennes; arrêté, condamné à mort comme émigré rentré et exécuté à l'âge de cinquante-deux ans. 1794. — Nicolas *Schelexer,* curé de Launstroff (Moselle, arrondissement de Thionville, canton de Sierck); refusa le serment constitutionnel de 1791; prêta, puis rétracta le serment de liberté-égalité de 1792; mis d'abord en réclusion, puis conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*

XIXe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Auchin, curé de Curgies (Nord, arrondissement de Valenciennes), né à Séclin (arrondissement de Lille); condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire de Valenciennes; exécuté à l'âge de cinquante ans. 1794. — Marie-Edme *Bourdois,* prêtre du diocèse de Sens; condamné à la déportation maritime pour refus de serment; embarqué à Rochefort le 12 mars 1798; déposé à Cayenne, puis relégué à Konanama; mort en exil à l'âge de quarante-cinq ans. 1798. — Antoine *Charrier,* curé de Malbouzon (Lozère, arrondissement de Marvejols, canton de Nasbinals); refusa le serment constitutionnel de 1791 et fut condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de la Lozère. 1793. — Jean-Baptiste *Dubois,* né à Renty-Assonval (Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, canton de Fauquembergue) le 28 décembre 1735, prêtre et religieux de la Chartreuse de Valenciennes, sous le nom de Dom François; expulsé de son cloître en 1791; sortit de France, puis y rentra en 1793; arrêté en 1794, livré à une commission militaire, condamné à mort comme émigré rentré, et exécuté à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794. — Pierre-Joseph *Pontois,* né à Valenciennes (Nord) le 18 novembre 1746, prêtre et religieux Bénédictin, curé de Haspres (arrondissement de Valenciennes, canton de Bouchain); refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de sa cure; se réfugia à Mons (Hainaut) en 1792; revint dans sa paroisse en août 1793; arrêté l'année suivante et emprisonné à Valenciennes; condamné à mort comme émigré rentré par une commission militaire établie dans cette ville, et exécuté à l'âge de quarante-huit ans. 1794.

La vénérable Mère AGNÈS DE JÉSUS, religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, et prieure du monastère de Sainte-Catherine de Sienne, à Langeac (Haute-Loire, arrondissement de Brioude). 1634.

LA VÉNÉRABLE AGNÈS DE JÉSUS,

RELIGIEUSE DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE

1634. — Pape : Urbain VIII. — Roi de France : Louis XIII.

Agnès naquit le 17 novembre 1602, dans la ville du Puy en Velay. Comme sainte Catherine de Sienne, dont elle devait rappeler la vie et les vertus à plus d'un titre, elle reçut le jour dans l'arrière-boutique d'un artisan. Son père et sa mère, pauvres des biens de la fortune, vivaient en bons chrétiens et se montraient fort dévots à la sainte Vierge. Dès l'âge le plus tendre, la jeune Agnès préludait à la sainteté éminente où la grâce devait la conduire; son enfance eut la sagesse et la maturité des vieillards. De bonne heure elle vécut en Dieu, et à l'âge où les enfants n'ont encore ordinairement aucun usage de la raison, elle brillait déjà de la lumière des Saints. A peine avait-elle trois ou quatre ans, et déjà la beauté de la nature et de la grâce dont Dieu avait orné son corps et son âme, la rendit si aimable, qu'elle devint les délices de ses parents et de tous ceux qui l'approchaient. On ne pouvait se lasser de la voir, de l'entretenir, de lui donner des témoignages

d'une tendresse mêlée d'admiration. La douceur, la modestie, la grâce et la piété respiraient sur ses traits ingénus et candides, et les voisins, charmés de sa vertu, la proposaient à leurs enfants comme le modèle qu'ils devaient imiter. Dieu cependant, qui s'était choisi de toute éternité la jeune Agnès pour en faire son épouse, la disposait insensiblement, par les voies douloureuses et purifiantes de la croix, à devenir un jour le chef-d'œuvre de la grâce. Sa première épreuve fut une épreuve domestique. Un de ses frères, jaloux des caresses que cette aimable enfant recevait de toutes les personnes de la maison, lui témoignait sa haine et son envie en la frappant quelquefois avec une sorte de fureur, et en imaginant tous les moyens de la persécuter. Agnès ne proférait alors aucune plainte, et ressemblant à son divin Epoux, cet Agneau céleste dont les souffrances ont effacé les péchés du monde, elle supportait en silence ce barbare traitement avec une douceur angélique.

Sous la direction d'un maître pieux et intelligent dans les choses de la religion, Agnès fit des progrès rapides ; ses heureuses dispositions, fécondées par le souffle de l'Esprit-Saint, les leçons de la famille et de l'école, se développèrent et la rendirent une enfant accomplie. Dès lors, elle possédait à un remarquable degré le sens pratique de la vie, la droiture du jugement et la rectitude exquise qu'on rencontre souvent dans les âmes simples ; et ce fut toujours là un des caractères prédominants de sa noble et sainte physionomie. Ses réponses et ses discours sur les vérités de la foi jetaient dans l'étonnement et l'admiration ceux qui les entendaient. Elle se confessait avec une grande abondance de larmes et poussait de si profonds soupirs pour ses moindres imperfections, qu'à la voir on eût dit une grande pécheresse : un des plus énormes péchés dont elle s'est reconnue coupable a été un vol de quelques épingles. La conversation des créatures lui causait une répugnance extrême ; celle des personnes d'un sexe différent lui fut toujours insupportable. Occupée uniquement à se rendre agréable à Jésus-Christ, qu'elle appelait *son Epoux*, elle fréquentait les églises, aimait la retraite et la solitude, et conçut un si grand mépris pour les vanités du monde, que rien ne fut capable de flétrir la pureté de son cœur. Une de ses récréations favorites était de se réunir aux jeunes filles pieuses de son âge, joignant leur ferveur à la sienne, et elle s'initiait alors aux observances claustrales et aux cérémonies de l'Eglise par d'ingénieux exercices de piété : c'est ainsi qu'elle rassemblait ses petites compagnes, toutes vêtues de blanc, et les conduisait en procession à l'église Notre-Dame du Puy.

Quelle était donc la source d'une piété si rare ? C'était d'en haut qu'elle venait, et d'ici-bas elle rejaillissait jusqu'à la vie éternelle. Dieu se communiquait à notre jeune Agnès dans les effusions d'une charité immense et la pressait déjà de cet amour de jalousie qui révèle à l'âme les secrets de l'abnégation et du renoncement absolu. Agnès, sollicitée à l'intérieur par un attrait tout-puissant, s'était consacrée à Dieu par le vœu de ne se marier jamais, et ensuite par le vœu de virginité perpétuelle, sous les auspices du séraphique saint François, dont elle visitait souvent l'église. L'occasion que Dieu lui ménagea pour ratifier son vœu et rendre sa consécration définitive est assez singulière. Agnès aperçut un jour sur la place de la ville une foule extraordinaire de peuple, assistant à l'exécution d'un criminel ; comme on lui eut donné la raison du supplice de ce malheureux, elle se mit à pleurer et à dire : « Hélas ! voilà la monnaie dont le monde paye ce pauvre homme qui a été son esclave » ; et élevant ensuite son cœur à Dieu, elle s'écria : « Bienheureux sont ceux qui vous servent, ô mon Dieu ! » Frappée, émue de compassion,

elle réfléchit sur la misère des enfants du siècle, et le lendemain, entendant la messe, après un doux ravissement, elle se sentit inspirée de se consacrer à la Reine du ciel ; elle obéit à l'instant et se remit entre les mains de cette Mère de grâce et de pureté, en qualité d'esclave, et se ceignit d'une ceinture de fer comme marque de sa servitude. Ces liens intimes entre Agnès et la très-sainte Vierge ont attiré à l'humble enfant bien des bénédictions pour tout le reste de ses jours. On en vit bientôt les heureux effets. Agnès renouvela son vœu de virginité devant une image de son auguste Maîtresse ; un surcroît de grâce se manifesta par un dégoût plus prononcé du monde, la recherche de la solitude, la pratique assidue de l'oraison et des lectures spirituelles. Entre tous ces exercices, le principal était l'oraison, où elle s'éleva en peu de temps, sur les ailes d'une contemplation sublime, à une vue expérimentale et continue des mystères de la foi, et en particulier de la Passion de Notre-Seigneur. Cette faveur n'avait pas été entièrement gratuite, s'il est permis toutefois d'apprécier le travail de l'homme dans une œuvre qui est un pur effet de l'amour de Dieu. Agnès avait eu d'abord d'assez grandes difficultés pour s'appliquer à l'oraison et se recueillir dans la prière, son esprit mobile la répandait sur les créatures. Or, la pieuse enfant, qui désirait vivement aimer son Epoux, commençait son oraison par la pensée de la présence de Dieu, et elle se disait à elle-même : « Allons, mon âme, il faut se tenir un petit quart d'heure devant Dieu et être bien attentive à lui et pour lui ». Le quart d'heure écoulé, elle s'encourageait à persévérer, disant à son âme : « Poursuivons un peu, et passons la demi-heure ». Et s'animant encore après la demi-heure, elle consumait l'heure entière, et fit si bien qu'elle employa chaque jour cinq heures à l'oraison ; seulement elle se levait la nuit, lorsqu'elle entendait sonner les Matines chez les religieuses de Saint-Dominique, pour ne préjudicier en rien à ses occupations et aux devoirs de son état. Notre-Seigneur agréa tellement cette fidélité courageuse qu'en moins de deux années Agnès jouit de la présence de Dieu d'une manière vive et actuelle. Aucun obstacle ne put jamais l'en distraire, et elle s'y maintint par une grande pureté de conscience et une vigilance armée sur les sens.

Tant de vertus méritaient une récompense. Le confesseur d'Agnès, la trouvant suffisamment exercée dans la solide et fervente piété, l'admit à la communion, malgré sa jeunesse : elle avait alors huit ans. Sa préparation datait, on peut le dire, du jour où elle avait pu connaître et aimer le Sauveur : elle le reçut comme l'épouse vigilante et les vierges sages de l'Evangile, parée de l'innocence baptismale, avec l'ornement des saintes vertus relevées par une foi vive, une profonde humilité, et un amour très-ardent envers l'humanité sacrée du Verbe fait chair. En retour, le Fils de Dieu, libéral de ses dons, fit sa première entrée dans cette âme si pure, en déployant toutes les magnificences de ses miséricordes. Nous n'avons aucun détail particulier sur cet événement de la vie de la Sœur Agnès ; mais si l'on juge l'arbre par les fruits, elle dut puiser largement à la source des grâces. L'effet immédiat de sa première communion fut une tendre dévotion au Saint-Sacrement de l'autel, un désir insatiable de s'asseoir au banquet divin, où elle n'était appelée que tous les quinze jours, en raison de son âge peu avancé, et enfin une vue plus directe et plus étendue sur toutes les vérités de la religion chrétienne. Ses communions réitérées eurent d'autres effets admirables : l'onction de la grâce dont elle était remplie animait au dehors toutes ses actions, et l'esprit intérieur ajoutant à son heureux naturel et à la franchise de son humeur, l'assaisonne-

ment surnaturel de la charité, de l'humilité, de la douceur et de la modestie, il en résultait que ses paroles charmaient et édifiaient tout ensemble. Sa vue seule inspirait l'amour du bien et l'horreur du vice. L'innocente Agnès, avec sa pureté virginale, défiait les puissances de l'enfer. Plusieurs fois, elle a dompté par sa douceur et la merveilleuse dignité de ses vertus, des hommes violents, emportés et furieux, et cet ascendant fut si irrésistible, que sa présence suffit en une circonstance pour arrêter un scandale public et disperser tout un peuple dont les applaudissements encourageaient au crime.

L'action extérieure de la piété d'Agnès révélait en cette faible enfant une plénitude de grâce assez puissante pour se déverser sur les âmes, y produire des fruits de vie, et répandre au loin la bonne odeur des humbles et douces vertus du Christ Jésus. Une telle abondance de vie surnaturelle était le signe manifeste d'une haute sainteté, d'une sainteté éminente, causée non plus seulement par les admirables prévenances, les grâces infuses et l'inépuisable amour du Seigneur, mais aussi par le concours de la liberté, les labeurs de la pénitence et de l'oraison, le martyre des voies intérieures et par des immolations que le monde ne saurait soupçonner dans la tranquille possession de ses jouissances et sa religion facile, si oublieuse de la croix et des austères vérités du christianisme.

La vie d'Agnès, en effet, s'explique désormais tout entière à ce point de vue de la prière, de la souffrance et de l'amour. Notre-Seigneur, qui l'avait prévenue dès le berceau en se l'unissant par les chastes liens de la virginité, ne voulait pas tarder à consommer son union sur l'autel mystique du Calvaire. Deux visions, qui se rapportent à l'extrême jeunesse de Sœur Agnès, caractérisent parfaitement cette nouvelle phase de sa vie spirituelle. Sainte Catherine de Sienne lui apparut, tenant en ses mains deux couronnes, dont l'une était entrelacée d'épines et l'autre de fleurs, et lui dit : « Choisissez celle qui vous agrée davantage ». En digne fille d'une telle mère, Agnès prit sans hésiter les épines et s'en couronna la tête : au même instant, elle y sentit une douleur très-aiguë, renouvelée depuis à de fréquents intervalles. Plus tard, elle méditait sur les douleurs et les humiliations du portement de croix, lorsqu'elle vit le Sauveur lui-même, chargé de sa croix, et l'invitant par ces paroles : « Venez, suivez-moi : *Veni, sequere me* ». De ses plaies, brillantes et lumineuses, le sang coulait en abondance, comme pour marquer à l'humble servante de Dieu qu'elle ne devait pas cesser, au milieu des plus amères tribulations, d'illuminer et de réjouir les âmes par le rayonnement de sa charité, la simplicité aimable et la suavité de ses vertus. L'appel du maître ne resta pas sans réponse : Agnès, non contente de verser des torrents de larmes, de consacrer toutes ses oraisons à la contemplation de l'humanité brisée, humiliée et anéantie du Sauveur, et de vivre sous l'influence des grâces spéciales à tous les mystères de la Passion, obtint de Dieu la faveur accordée quelquefois aux grands Saints de recevoir en son corps et d'expérimenter les tourments de Jésus-Christ agonisant, flagellé, couronné d'épines, crucifié et percé d'un coup de lance. Tous les ans, au Carême, elle ne manquait pas de tomber malade pour entrer en participation des souffrances qu'elle adorait en son divin Epoux ; et cette grâce lui a été ordinaire toute sa vie, à partir de sa douzième année. C'est alors qu'elle prit l'habitude, conservée jusqu'à sa mort, d'associer toutes ses prières à la prière de Jésus au jardin des Olives, leur acquérant par ce moyen une irrésistible puissance sur le cœur de Dieu, qui se laissa toujours vaincre par ses ardentes supplications.

Favorisée constamment des apparitions du ciel, et en particulier des visites de l'Epoux céleste et de ses anges, Agnès n'en conçut pas moins, vers l'âge de quinze ans, une vive appréhension sur l'état de sa conscience. Ces grâces extraordinaires, loin de lui inspirer de l'orgueil, l'humiliaient profondément ; elle s'en reconnaissait indigne, et suppliait Dieu de lui épargner la gloire devant les hommes. Elle abandonna ses sujets ordinaires d'oraison, pour réfléchir sur les vérités qui portent d'une manière immédiate à la connaissance de nous-mêmes et à l'horreur du péché. Le Dieu tout-puissant et tout bon qui, des hauteurs de son immuable éternité, entend la prière des humbles, ne sut pas résister aux abaissements de sa créature ; il exauça les soupirs que lui-même avait mis sur ses lèvres. Un jour, c'était la fête des saints Innocents, il enveloppa Agnès de son inaccessible lumière, et lui montrant, d'une part, la nature de l'Etre incréé et ses grandeurs, son ineffable sainteté et ses perfections indicibles, et de l'autre, l'être humain avec ses bassesses, sa corruption et ses misères presque infinies, il la frappa d'un saint effroi et lui fit éprouver dans sa chair ces épouvantements dont parle le Prophète. Après cela, les généreux sentiments d'Agnès et sa pénitence héroïque doivent-ils nous surprendre ? « Son oraison », ainsi que s'exprime un de ses historiens, « était puissamment satisfactoire » ; elle la faisait une chaîne au cou, les pieds nus. Pour reposer ses membres abattus, elle n'avait qu'une pièce de bois ; outre la chaîne de fer qu'elle portait comme marque de son esclavage, elle se servait d'une autre ceinture, également en fer, armée de rosettes, et la gardait pendant le sommeil, afin que dans ce chétif repos, disputé aux besoins de la nature, elle fût devant Dieu en posture de criminelle. Tous les vendredis, elle prenait un breuvage amer, en souvenir du fiel de la Passion. Au lieu de linges, elle portait un rude cilice, et flagellait son corps virginal trois fois le jour par des disciplines sanglantes.

Mais la crainte n'enlevait rien à la vivacité de l'amour ; au contraire, en l'épurant à la flamme du sacrifice, elle en augmenta l'intensité, et le cri de l'Apôtre pouvait être celui d'Agnès : « Je vis ; non, ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi ». Dieu, en lui révélant les rigueurs de sa justice, lui avait manifesté du même coup les abîmes insondables de sa miséricorde et de sa bonté, qui fait sortir le bien du mal, et dans l'ingratitude des hommes trouve de nouveaux et plus pressants motifs de les aimer. Aux pures clartés de cet enseignement divin, Agnès puisa une compréhension vivante et pratique des plus sublimes vérités de la foi, résumées pour elle dans l'adorable personne du Verbe incarné, du Dieu Emmanuel, « la racine de toute sainteté ». L'amour était la grande occupation de sa vie ; elle ne vivait, elle n'agissait que pour Dieu, elle ne pensait qu'à Dieu, elle ne parlait que de Dieu, de Dieu seul. Sur ce sujet, ses paroles étaient intarissables, saintes, relevées, toujours efficaces. Une de ses compagnes nous en a transmis le témoignage : « Agnès nous parlait presque continuellement de son Bien-Aimé, en termes si beaux et si pressants, qu'elle attendrissait les cœurs les plus insensibles. Parfois elle me disait : O ma sœur, donnons tous nos cœurs sans réserve et sans retour à l'amour. A quoi nous amusons-nous, tandis que nos affections ne sont pas entièrement vouées à ce souverain bien ? » Pendant son travail, il lui survenait de violents assauts d'amour, qui l'obligeaient à tout interrompre ; elle éclatait alors en gémissements et en soupirs, et au milieu de sanglots entrecoupés, on l'entendait s'écrier : « Mon Dieu, que vous êtes admirable ! mon Dieu, que vous êtes bon ! »

Le Calvaire toutefois n'était pas éloigné de ce Thabor. Le démon, jaloux des progrès d'Agnès dans la sainteté, se mit à la persécuter d'une façon étrange : il se présentait à elle sous d'horribles visions, sous des formes hideuses, pour la distraire de l'oraison ; d'autres fois, il la maltraitait ou bien se transformait en ange de lumière. Tous ses efforts vinrent échouer contre la constance de l'humble épouse du Christ. A ces assauts multipliés de l'enfer elle opposa le calme invincible de son amour envers Dieu ; elle répondit aux suggestions de l'ennemi par un acte qui, en la consacrant du sceau de la religion, la préparait à l'entier détachement du cloître, où la conduisaient les voies cachées de la Providence. Le désir d'Agnès pour la parfaite solitude et la vie régulière s'était accru avec les années ; mais la pauvreté de ses parents lui rendait impossible l'exécution de son dessein. Elle résolut en conséquence d'être religieuse autant qu'elle pouvait l'être dans le monde, en prenant l'habit du Tiers Ordre de Saint-Dominique (1621). Ce fut le commencement d'une ère nouvelle, signalée tout d'abord par un prodige que nous retrouvons dans la vie de sainte Catherine de Sienne. Agnès n'avait pas moins de goût pour la prière vocale que pour l'oraison intérieure : elle n'avait encore que neuf ans, et le Saint-Esprit, dont elle était le temple et l'organe, lui inspira la dévotion de réciter l'office dédié à son honneur ; elle accomplit ce devoir chaque jour, jusqu'au moment où la règle du Tiers Ordre lui imposa de réciter l'office de la très-sainte Vierge. Lorsque sonnait l'heure marquée pour l'Office, elle se tournait vers Notre-Seigneur, et lui disait naïvement : « Commencez, s'il vous plaît, mon Epoux ». Aussitôt, elle entendait une voix qui entonnait les louanges du Seigneur, elle y répondait, et la psalmodie continuait entre le Fils de Dieu et son épouse Agnès, sans que néanmoins celle-ci eût alors aucune vision.

Dieu la favorisait, en outre de ces grâces de choix, de la puissance des miracles et du don de prophétie. La jeune thaumaturge guérissait les malades en faisant sur eux le signe de la croix ; elle annonçait les événements futurs, lisait dans les cœurs, pénétrait au fond des âmes pour en arracher le mal, ou pour y féconder des germes de vertu ; elle affermissait les vocations et dirigeait les consciences avec une habileté consommée. Nous ne pouvons entrer dans le détail des faits ; nous nous bornons à citer deux exemples qui sont une preuve de l'empire d'Agnès sur les éléments et les forces de la nature. Dans un voyage sur les bords de la Loire, ne voyant ni pont ni bateau pour traverser ce fleuve, elle y entra sans balancer, sur l'invitation de son ange gardien, et passa sur la surface des eaux sans en recevoir aucune atteinte. En une autre circonstance, elle fut transportée par les anges d'un endroit où les divertissements profanes troublaient son recueillement à une demi-lieue de distance, dans une forêt, où elle resta un jour et une nuit livrée aux douceurs de la contemplation.

L'humilité d'Agnès couvrait d'un voile impénétrable ces étonnantes faveurs. Telle était son adresse à dissimuler les merveilles que Dieu opérait en son âme, que ses amies les plus intimes en soupçonnaient à peine l'existence. On l'estimait comme une fille de piété fort modeste et fort charitable, sans doute, mais dans une voie toute commune. La retenue de ses regards était admirable : elle ne levait jamais les yeux vers ceux qui lui parlaient. Son confesseur lui en demandant la raison, elle répondit : « Mon Père, je crois que les personnes à qui je parle sont saintes, et moi si misérable, que je n'ose ni ne dois lever les yeux pour les voir ». Toutes ses actions portaient l'empreinte de l'humilité ; elle marchait continuellement

anéantie devant Dieu et devant les hommes, en vérité et en justice, recherchant en toutes choses l'oubli, les humiliations, le mépris. Ces bas sentiments d'elle-même n'avaient rien d'affecté ; ils sortaient d'un cœur sincèrement convaincu de sa misère et touché du saint amour. Au besoin, l'humilité n'ôtait rien à l'ardeur et aux effusions de sa charité. Toute sa famille, son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, ressentirent les effets de son zèle : elle leur apprit à se sanctifier dans leur état, et à faire du travail pénible auquel les assujétissait leur condition, une prière, une expiation, un encens d'agréable odeur devant le Père des miséricordes. Rencontrait-elle une âme qui lui semblait attirée à la vie intérieure et capable de s'y avancer, elle lui communiquait tout simplement les grands désirs qu'elle avait d'aimer et de servir Dieu, sans lui découvrir ses grâces extraordinaires. Ses paroles, pour nous servir du langage d'un Saint, « faisaient cet office doucement et suavement, non point par manière de correction, mais par manière d'inspiration ».

Cette humble et cordiale douceur lui assurait un prestige, une influence dominatrice dont on ne pouvait se défendre, à laquelle on ne songeait pas même à résister. Les habitudes les plus invétérées cédaient à sa voix persuasive ; les âmes enracinées dans le vice, esclaves du péché de la chair, se transformaient auprès d'elle, en recevant de ses lèvres, dépositaires des secrets de Dieu, une vie nouvelle et purifiée. Sa charité s'étendait aux maux corporels du prochain. Dès sa tendre jeunesse, elle eut pour les membres souffrants de Jésus-Christ des entrailles de miséricorde ; elle les servait avec une tendresse de mère, les environnait de respect et de mansuétude. Les maladies repoussantes, qui rendent l'homme un objet de dégoût et d'horreur pour ses semblables, avaient sa prédilection. Plusieurs fois, elle a renouvelé l'action magnanime de sainte Catherine de Sienne, en buvant l'eau dont elle avait lavé des plaies infectes. C'était peu qu'elle se privât en faveur des pauvres de sa propre nourriture, qu'elle leur réservât le gain de son travail, qu'elle leur donnât tout ce qu'elle possédait ou tout ce dont elle pouvait disposer, elle allait encore mendier pour eux dans les maisons de la ville et aux portes des églises, ne se laissant arrêter ni par la timidité naturelle à son âge et à son sexe, ni par les refus, les mauvais traitements et les injures grossières qui ne lui étaient pas épargnés dans l'exercice de sa charité. Son père même s'irrita d'une vertu dont il ne comprenait pas la grandeur et l'héroïsme. Souvent, au retour des courses charitables où elle s'était épuisée au service de ses chers pauvres, il lui fermait la porte avec dureté ; Agnès, brisée de fatigue, supportait patiemment cet affront, toute joyeuse de souffrir pour les pauvres du Christ. Mais le ciel, plus humain que les hommes, avait pitié de la vierge compatissante ; des anges, sur l'ordre du divin Maître, venaient à son secours et la transportaient miraculeusement dans sa chambre.

Quel triomphe de la grâce dans une fille où le monde ne pouvait voir que la bassesse de la naissance, l'abjection de la pauvreté, et la vulgarité d'une vie sans éclat ! La sagesse de Dieu n'est pas la sagesse du monde ; son esprit souffle où il veut ; et il se reposait sur l'humilité d'Agnès. Le temps allait bientôt venir où il devait l'exposer aux contradictions de la multitude, l'humilier dans l'épreuve et la jeter en spectacle, comme une pierre de scandale, aux esprits adorateurs de la prudence et de la sagesse mondaines, toujours prêts à condamner la divine folie des Saints. Agnès, inondée des splendeurs de la grâce, semble une victime ornée pour le sacrifice. Chacun de ses pas fait naître des prodiges, des blessures dangereuses

se ferment subitement au simple contact de ses mains, elle ne vit plus que dans le ravissement et l'extase. Avant de raconter ses épreuves, il nous faudrait parler de sa gloire. Mais qui peut louer les Saints, si ce n'est l'Esprit même qui les sanctifie ? Qu'il nous soit permis seulement de rapporter une des faveurs les plus singulières dont Dieu ait honoré sa servante, un miracle dont toutes les circonstances respirent, au suprême degré, le mysticisme chrétien, dans son caractère éminemment pratique et moral, dans toute son élévation et toute sa pureté.

Agnès faisait un jour oraison, à minuit, lorsqu'elle vit devant ses yeux un autel préparé pour la célébration du saint sacrifice. Auprès de cet autel se tenait un prêtre, revêtu des habits pontificaux. Le prêtre se tourne vers Agnès et lui présente la communion. Agnès, surprise d'une offre si inattendue, se prosterne devant la majesté divine, et voyant que le prêtre persistait à lui offrir la sainte hostie, elle se décide, par un mouvement intérieur, à la recevoir. Elle s'avance donc vers l'autel, et communie avec une humble et amoureuse confiance. Incontinent la vision disparaît, laissant Agnès enivrée d'un inexprimable bonheur. La même grâce se renouvelle tous les jours pendant trois semaines, excepté les jours de communion imposés par le directeur, avec une si grande abondance de consolations célestes, qu'il est impossible à l'épouse du Christ de se nourrir d'aliments étrangers. Le Seigneur montrait assez par cette conduite qu'il voulait être le pain quotidien, la seule nourriture d'Agnès. Le directeur, encore qu'il n'appréhendât point d'illusion, lui conseilla cependant de se mettre dans la voie ordinaire de l'Eglise, lui représentant que le ministère des autels appartenait aux prêtres seuls, qu'aux seuls prêtres Dieu avait livré le pouvoir incommunicable de distribuer aux fidèles la très-sainte Eucharistie. Ce fut assez pour cette vraie fille de l'obéissance. A la visite suivante de l'ange elle refusa la communion : « Excusez-moi, s'il vous plaît », lui dit-elle respectueusement ; « je ne puis recevoir la communion que vous m'apportez. Quoique vous soyez un ange, vous ne consacrez pas, il n'y a que les prêtres qui aient cette puissance ; quand ce sont eux qui me donnent la sainte Eucharistie, je la reçois sans crainte d'illusion. Puisque Dieu les a établis pour me gouverner, je leur veux obéir ». L'ange n'avait pas laissé d'approcher durant le discours d'Agnès ; mais à ces paroles : « Je veux obéir », il s'arrêta, se prosterna en adoration devant la sainte hostie et s'en retourna d'un pas grave et majestueux. Le lendemain, un autre ange lui apparut en lui disant : « Qu'est-ce que vous fîtes hier ? » — « Monseigneur », répondit-elle, « j'ai fait l'obéissance ». — « Je vous approuve », repartit l'ange ; « je suis venu pour vous dire d'être toujours obéissante à l'Eglise, et toujours fidèle à l'humilité ». Il ajouta quelques autres conseils, et la quitta en lui adressant cet adieu : « Obéissance et humilité ». Le directeur crut arrêter le cours de ses visions merveilleuses en permettant à la vierge de communier tous les jours, et voilà que l'humilité et l'obéissance de sa pénitente redoublent les prodiges. Fréquemment Notre-Seigneur se donne à elle tantôt sous une forme humaine, la forme gracieuse de l'enfance, tantôt sous la figure du feu ; souvent même il lui envoie les princes de la cour céleste, lorsque des obstacles s'opposaient à la réception régulière du Sacrement.

Emu de ces voies extraordinaires, le guide spirituel d'Agnès résolut de l'éprouver par les vertus solides, telles que la mortification, le renoncement intérieur, l'obéissance et l'humilité. Il lui recommanda d'être fidèle à s'anéantir dès qu'elle aurait le pressentiment de ces grâces privilégiées. C'était seconder l'attrait divin qui poussait Agnès, au temps des plus rares

faveurs et des plus tendres caresses de son Epoux, à se tenir tremblante, humiliée et confuse. D'ailleurs, Dieu se réservait à lui-même le soin de l'épreuve. En l'année 1623, Agnès, alors âgée de vingt et un ans, tomba grièvement malade le jour de la Septuagésime. Les médecins ne comprirent rien à la nature et aux causes de son mal ; les remèdes n'eurent d'autre effet que d'augmenter ses douleurs. Dans cet état crucifiant, la douce victime n'exhale aucune plainte, ses paroles sont des paroles de bénédiction : « O mon Dieu ! ô mon doux et aimable Jésus, soyez béni mille et mille fois ! » L'affabilité de ses rapports, la reconnaissance avec laquelle elle reçoit les moindres services lui gagnent tous les cœurs ; au spectacle de ses vertus, le peuple accourt en foule, et de sa couche douloureuse, elle l'édifie par l'éloquente prédication de ses exemples. Sa pauvre cellule reçoit des hôtes illustres : la Mère immaculée, des vierges innombrables, les anges de saint Vincent Ferrier viennent la bénir. Cependant le Maître la torturait sous le pressoir, il lui devenait en réalité un Epoux de sang, *sponsus sanguinum tu mihi es* : elle supporte durant de longues heures les peines atroces des âmes du purgatoire, et le vendredi saint elle est submergée dans un océan d'amertumes et de douleurs. Mais Agnès triomphe, elle triomphe parce qu'elle aime ; elle supplie Jésus de purifier son cœur, elle n'a d'autre préoccupation que celle de souffrir. Enfin, le samedi saint, elle se trouve guérie, et participe ainsi à la résurrection glorieuse du Sauveur. Elle guérit, pour retomber plus forte et mieux préparée encore sous la croix. Le même jour, le dialogue suivant s'établit entre elle et son bon ange ; nous le citons malgré sa banalité apparente, car la sainteté se remarque surtout dans le détail et la simplicité de la vie, la sainteté n'est que l'expression pure des devoirs du christianisme, c'est le cœur élevé à la hauteur de la morale chrétienne. — L'ange : « Eh bien ! êtes-vous contente ? » — « Je le suis », répond Agnès, « en faisant la volonté de mon Epoux ». — L'ange : « Il fait aussi la vôtre, puisque non-seulement il a changé votre cœur, mais encore il vous a fait souffrir, selon la prière que vous lui en aviez faite ». — Agnès : « Le cœur et tout le reste sont à lui ; qu'il en dispose selon sa sainte volonté. Et s'il a ordonné que je demeure dans la souffrance jusqu'au jour du jugement, que son bon plaisir soit accompli ! » — L'ange : « Aimez votre Epoux, et assurez-vous qu'il ne vous abandonnera pas ».

Ces conseils préparaient Agnès à la persécution imminente qui la menaçait. Son inclination pour la vie religieuse devenait de plus en plus vive, lorsque Dieu parut donner des ouvertures inespérées à l'exécution de son pieux dessein. Quatre demoiselles de la ville de Langeac furent inspirées de se réunir ensemble pour fonder en leur ville un monastère de l'Ordre de Saint-Dominique, et y prendre l'habit. Agnès, en ayant eu connaissance, pria son confesseur de lui procurer une place de Sœur converse dans cette nouvelle maison ; et afin de se rendre capable de servir la religion, elle apprit à faire le pain, heureuse de trouver en cela un moyen de quitter le monde et d'être utile aux épouses de Jésus-Christ. Sur les entrefaites, une dame, prise d'un beau zèle, offrit à la fondation 5,000 livres pour sa dot et pour celle d'Agnès, qu'elle proposait en qualité de Sœur de chœur. Cette proposition acceptée, on fit quitter à Agnès l'apprentissage de la boulangerie, et on lui enseigna à réciter l'Office divin. Mais inopinément la dame bienfaitrice change d'avis, elle se désiste, elle perd sa vocation, et en même temps Agnès voit s'évanouir ses espérances ; car son confesseur lui dit sans ménagement et sans détour : « Ma fille, vous ne serez ni Sœur de chœur ni converse ». La nouvelle de ce refus se répandit aussitôt ; ce fut le signal

des humiliations et des opprobres. Une multitude de personnes se tournèrent contre l'innocente fille ; au lieu de la plaindre, on la montrait du doigt, en jetant ces clameurs offensantes : « La voilà, la prétendue dévote, qui a été converse, qui a été Sœur de chœur, et qui n'est plus rien ». Des mains brutales et sacriléges allèrent jusqu'à la frapper. Les mauvaises langues l'accusaient d'hypocrisie, la couvraient d'injures et ne craignaient pas de blesser son honneur. Sa famille et son confesseur subissant l'influence générale, loin de la consoler, lui étaient une autre source d'afflictions amères et de reproches immérités. Sous ce concert universel de malédictions, la sérénité d'Agnès fut inaltérable ; sa patience et son humilité se détachèrent sur cette noire tempête comme de radieux soleils. Et néanmoins, le ciel, jusque-là si libéral de ses dons, paraissait d'airain : plus de consolations, plus de ces joies naïves et pures des temps heureux ; une sorte de détresse et d'impuissance absolue en permanence. Dieu réduisait tout au néant pour agir.

Nous avons laissé Agnès plongée dans la douleur, en butte aux calomnies du monde, et chassée pour ainsi dire du cloître où elle aspirait à se consacrer à Dieu. Mais la vertu se fait jour tôt ou tard : la conduite simple et magnanime d'Agnès en face des agressions injustes dont elle était l'objet, amena un changement imprévu dans les esprits ; ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les plus hostiles à notre Sœur, levèrent les obstacles matériels qui s'opposaient encore à la réalisation de sa vocation, et Agnès fut reçue en qualité de converse au nouveau monastère de Langeac. Dès qu'on lui eut transmis cette heureuse nouvelle, elle se mit en devoir de partir sur-le-champ pour Langeac. Du plus loin qu'elle aperçut cette ville, elle entra dans une sainte jubilation, exprimant tout haut son bonheur et s'écriant : « C'est ici le lieu de mon repos ! » On ne tarda pas à la revêtir du saint habit de la religion (4 octobre 1623), et on lui confia le soin de servir les Sœurs à la cuisine, emploi dans lequel elle fit briller du plus vif éclat sa patience et sa charité. Elle apprêtait les portions des religieuses avec une affection si vive, qu'on trouvait délicieux les pauvres mets qu'avait préparés sa main. La vertu d'Agnès émut les anges eux-mêmes, et souvent ils vinrent aider l'humble Sœur dans les travaux que sa faible complexion ne pouvait supporter.

Elle porta le même zèle dans tous les emplois dont la chargea l'obéissance religieuse ; mais des infirmités continuelles, jointes à la délicatesse de sa constitution et aux persécutions étranges dont les démons continuaient à la poursuivre, la mirent bientôt dans l'impossibilité radicale de satisfaire aux obligations de Sœur converse. Les religieuses décidèrent son renvoi. La Prieure, plus clairvoyante et plus désintéressée, crut voir dans cette impuissance physique un signe providentiel, et elle arrêta un dessein dont l'exécution entraînait de graves conséquences pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Témoin des vertus et de la sainteté extraordinaire de la sœur Agnès, elle ne pouvait s'empêcher de croire à une prédestination rare comme les dons qu'elle admirait en son humble fille. Dieu n'avait point créé cette éclatante lumière pour la tenir cachée dans l'ombre ; et ne pas seconder en elle l'action de la grâce, c'était évidemment un crime. En conséquence, la prieure résolut d'élever Agnès au rang de Sœur de chœur ; mais elle rencontra dans la communauté des esprits entièrement opposés à ce projet. Il y avait à son exécution des obstacles en apparence insurmontables : la pauvre fille, disait-on, était, par sa condition, hors d'état de prétendre à l'honneur que la prieure voulait lui faire ; les Règles

et les Constitutions défendaient de semblables changements, et de plus, un traité conclu entre Mgr l'évêque de Saint-Flour et les Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique sur le monastère de Langeac, interdisaient, par une clause expresse, ces sortes de mutations parmi les Sœurs. On alla plus loin, les têtes s'exaltèrent, on divulgua partout le dessein de la Mère prieure, et la pauvre Agnès, sans savoir pourquoi, se vit de toutes parts accusée d'orgueil et d'ambition. L'orage allait grandissant avec la contradiction, et Agnès se vit encore une fois sur le point d'être chassée de son pieux asile.

Dieu cependant veillait sur son élue : il n'avait accumulé les obstacles devant elle que pour mieux manifester la puissance de son amour ; l'heure venue, il les dissipa comme la paille que le vent emporte. L'esprit des religieuses revint à des appréciations plus justes, l'évêque se montra favorable au changement projeté; la prieure, ne rencontrant plus d'opposition ouverte, fit appeler sans différer la sœur Agnès, alors âgée de vingt et un ans, lui ôta le scapulaire noir et lui donna le scapulaire blanc, signe distinctif de son nouvel état. Le noviciat fut rude. Abreuvée d'humiliations, Agnès ne parvint au moment de sa profession qu'après des épreuves extrêmement pénibles, tempérées toutefois par les grâces de toutes sortes qu'elle recevait alors. Non-seulement Dieu la soutenait intérieurement, mais encore il l'assistait extérieurement par des faveurs toutes spéciales. Le bon ange d'Agnès venait souvent l'instruire des offices du chœur; et son Epoux bien-aimé s'offrait à elle, sous la forme d'un innocent agneau, toutes les fois qu'elle devait subir de grandes afflictions. Enfin, Agnès fut admise à la profession, et elle dut se préparer à cet acte solennel. Chose étrange, loin de ressentir à cette décision l'excès de joie auquel on aurait pu croire, après une attente si prolongée, Agnès fut en proie à une extrême affliction d'esprit. Sa peine fut si intense, qu'au sentiment de ses historiens, elle n'eut jamais à endurer d'épreuve plus cruelle dans tout le cours de sa vie. Le démon lui persuada qu'avec ses infirmités habituelles, elle ne supporterait pas la Règle austère de l'Ordre de Saint-Dominique, qu'elle serait à charge à la communauté, et qu'une illusion dangereuse l'avait conduite en Religion. Le couvent lui parut dès lors un lieu de damnation; elle avait en horreur les personnes qui cherchaient à éloigner de son esprit toutes ces idées. Mille fois elle serait sortie de la clôture, si elle eût trouvé une porte ouverte. Qu'on juge de ses tourments et de sa douleur ! Malgré cette violente tentation, elle conservait une profonde estime pour l'état religieux, et attribuant à une indignité réelle les doutes qui l'oppressaient, elle ne faisait que gémir, s'humilier et se frapper la poitrine. L'obéissance, l'esprit de foi, furent sa sauvegarde; elle se soumit aux décisions des supérieurs, foula aux pieds ses appréhensions, et se disposa à consommer le sacrifice.

Le jour désigné, après s'être purifiée par une confession générale, elle entendit une première messe, pendant laquelle elle prononça secrètement ses vœux, selon l'usage alors en vigueur dans le monastère. A l'instant même elle recouvra la paix et la consolation qu'elle avait perdues, et Dieu, pour la récompenser de sa résignation à souffrir, lui envoya un long ravissement où Notre-Seigneur lui apparut accompagné de saint Paul, de saint Augustin, de saint Dominique, de saint François d'Assise, et d'une multitude d'Anges, qui chantaient de mélodieux cantiques pour célébrer la chaste union d'Agnès avec l'Epoux des Vierges. Après quoi elle fit solennellement profession (2 février 1625) entre les mains de la prieure, en présence de toute la communauté et d'une foule nombreuse qu'avait at-

tirée sa réputation de sainteté. Pendant la cérémonie, son visage, rayonnant d'une beauté surhumaine, brillait comme un soleil, tellement que l'on ferma la grille du chœur, dans la crainte qu'il ne lui arrivât une extase devant tout ce peuple. Incontinent après, on fit officier au chœur la nouvelle professe, et le soir même, dans l'exercice de ses fonctions, elle fut favorisée d'une grâce extraordinaire. Au *Salve, Regina*, Agnès s'étant levée pour donner, selon la coutume établie dans l'Ordre, l'eau bénite à ses Sœurs, un ange s'offrit à elle pour la conduire : guidée par son chef invisible, Agnès se dirigea d'abord vers la stalle priorale, bien que la prieure en fût absente ; mais un hôte divin l'occupait. Agnès y aperçut Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui elle jeta respectueusement de l'eau bénite ; et ensuite elle bénit successivement les religieuses, s'acquittant de son emploi avec une grâce et une piété merveilleuses. La même faveur lui fut continuée pendant toute une semaine, et, dès lors, le Fils de Dieu l'honora au chœur de fréquentes visions, à la suite desquelles elle restait plongée dans le ravissement. Les Sœurs, accoutumées à la voir dans cet état, la laissaient toute seule après Complies, et se retiraient en la couvrant d'un manteau. Souvent ce sommeil sacré se prolongeait autant que la nuit, et lorsque la communauté retournait au chœur pour chanter Matines, elle retrouvait Agnès dans la même posture. Tout ceci se passait en l'an 1625, et Agnès était âgée de vingt-deux ans et quelques mois.

Ces visions, ce commerce ininterrompu avec le ciel, cette vie presque glorifiée dès ici-bas, reste un des caractères principaux de la vénérable Mère Agnès de Jésus. Mais qu'on ne s'y trompe pas, de telles faveurs étaient la suite ou la récompense d'une vie crucifiée dans l'abnégation totale, dans l'obéissance et le sacrifice. Pour Agnès, les consolations ne détruisaient pas la Croix, elles l'augmentaient au contraire : la croix est l'effet de l'amour, elle en est le résultat rigoureux, logique, inévitable. D'ailleurs, l'humble Sœur subordonnait toujours ces grâces miraculeuses aux exigences de la règle et de la charité ; son histoire nous en offre maints exemples. Elle avait une tendre dévotion aux mystères de l'enfance de Jésus-Christ ; et cependant, un jour que le divin Enfant voulait la retenir, elle osa résister, et sacrifia au devoir la joie de sa vision. — « Demeurez ici avec moi », lui disait Jésus. — « Je n'ai pas licence », lui répondit-elle. — « Où pouvez-vous mieux être qu'avec votre Epoux ? » — « Nulle part, mais l'obéissance m'appelle ailleurs ». Et elle partit. Toutes ses visions présentent le même caractère de vérité et de christianisme pratique. Aussi, indépendamment de leur valeur intrinsèque, elles ont une signification symbolique qui forme un des charmes les plus puissants et les plus instructifs de cette belle vie, encore ignorée des hommes. Cette vie, nous n'en doutons pas, apparaîtra bientôt aux regards étonnés comme une des plus ravissantes et des plus complètes expressions de la mystique chrétienne.

Le premier office que la sœur Agnès eut à remplir après sa profession, fut celui de portière. Elle y resta peu de temps. Ses vertus commençaient à prendre un empire que l'on ne songeait plus à contester. Quoiqu'elle fût encore très-jeune, elle avait, dans toute sa personne, tant de gravité et de retenue, sa sainteté rayonnait avec une si douce majesté, qu'involontairement on l'admirait, on la vénérait comme un Ange de Dieu ; et sans avoir aucune charge officielle, elle était en réalité le modèle, l'âme et la vie de toute la communauté. Les supérieurs voulurent relever cette influence purement morale par le prestige de l'autorité, et Agnès avait à peine un an de profession, qu'ils la créèrent maîtresse des novices. Cet emploi est un

des plus importants, sinon le plus important de tous dans l'Ordre religieux. Il exige, avec beaucoup de ferveur, de solidité et de constance dans la piété, des dons surnaturels très-élevés, une grande expérience de la vie spirituelle, et une nature heureusement douée. Agnès vit tout cela, elle essaya de détourner par ses larmes la responsabilité dont on allait charger ses épaules. Ce fut en vain ; il lui fallut accepter, et l'on s'aperçut bientôt que son élection avait été dictée par l'Esprit-Saint. Autant elle avait mis d'humilité à récuser cette marque de confiance qui l'épouvantait, autant elle sut y répondre avec courage et honneur dès qu'elle s'en vit définitivement chargée. Auparavant, elle n'avait d'autre science que sa candide simplicité et sa docilité aux leçons du Maître intérieur, mais alors elle s'éleva du premier coup et sans effort, au rang des docteurs les plus expérimentés de la vie mystique, et se révéla maîtresse consommée dans l'art si difficile de gouverner et de former les âmes. Tout d'abord la jeune Maîtresse s'attacha à gagner le cœur de ses novices par la cordialité de ses manières, la suavité de son affection et les mille industries que la charité seule peut enseigner. Dieu bénit ses efforts, elle put lire dans l'âme de toutes ses filles comme dans un livre ouvert, et elle sut les conduire à une piété éminente, de telle sorte que plusieurs d'entre elles moururent en odeur de sainteté.

Il n'en pouvait être autrement, d'après les principes qui inspiraient et guidaient Agnès. D'abord la ferveur et l'assiduité de son oraison attiraient sur les âmes confiées à ses soins ces grâces innombrables, variées, qui descendent sur la vie comme la rosée rafraîchissante du matin ; et, d'autre part, elle s'appliquait, dans la mesure des forces de chacune des novices, et selon les lumières actuelles de l'Esprit-Saint, à leur insinuer des préceptes très-saints et très-salutaires. Dans cet état elle s'efforçait en premier lieu de bien connaître le caractère de ses filles, et cette connaissance une fois acquise, elle y proportionnait sa conduite, elle se faisait toute à toutes, sans se quitter elle-même, sans abdiquer ce qu'il y avait de propre à elle dans sa manière de faire ; ce qui donnait à son action une puissante originalité et une séduction irrésistible. Jamais elle ne devançait la grâce dans une âme ; son travail était d'écarter doucement les obstacles, d'accoutumer les Sœurs, par des voies insensibles et graduées, à l'intelligence et à la pratique de leur état, de les subjuguer à force de tendresse et de bonté, et de faire pénétrer, dans tous les détails de leur vie, l'élément surnaturel, la pensée du sacrifice, et l'amour de Jésus. Conduite elle-même par des voies extraordinaires, elle n'avait rien tant à cœur que d'inspirer aux autres l'estime de la vie commune. Un seul acte d'obéissance et de soumission du jugement vaut infiniment mieux, leur disait-elle, que toutes les choses extraordinaires qui peuvent se passer dans une âme ; et toutes ces sortes de grâces doivent être tenues pour rien, si elles ne sont accompagnées d'une vraie et solide humilité.

Ce désintéressement, cette patience, cette sage mesure, ce tempérament exquis dans la direction des âmes, joints aux lumières surnaturelles dont la Mère Agnès était éclairée, et au discernement des esprits qu'elle possédait à un rare degré, vinrent à bout de toutes les difficultés. Mais le spectacle de ses vertus était une force bien plus puissante pour incliner les Sœurs au saint amour de Dieu. Chacune de ses actions lui rendait témoignage, et sa vie offrait un caractère de sainteté si idéal et en même temps si gracieux, que son commerce laissait toujours au fond du cœur de pures impressions et un goût vif de la vertu. Qui n'a rencontré, une fois dans sa

vie, un de ces êtres angéliques dont tout le bonheur est de souffrir pour les autres, de se donner à eux, de s'effacer en tout et de vivre de renoncement? Telle était la Mère Agnès. L'action douce et purifiante de sa piété répandait autour d'elle un parfum qui réjouissait l'âme, et l'élevait aux régions sereines. L'exercice régulier et modeste des vertus d'Agnès portait efficacement au bien. Nous regrettons que les bornes étroites d'une notice nous empêchent d'explorer à loisir le champ vaste où fleurirent, avec une incomparable fécondité, les vertus de la vénérable Mère Agnès de Jésus.

Selon la remarque des mémoires contemporains, la belle et aimable vertu de pureté devint l'état « et comme l'essence de la Mère Agnès en l'établissant vierge de Jésus-Christ ». Pour conserver intact le lis de sa virginité, elle se livrait à des austérités effrayantes, et soumettait toute sa vie à un système de mortifications qui brisaient la nature, en la crucifiant jusque dans ses instincts les plus inoffensifs, et en refusant au corps toute satisfaction, même légitime. Ainsi en été, malgré toute l'ardeur de sa soif, elle ne buvait point en dehors des repas, elle s'interdisait de manger des fruits, bien qu'elle les aimât passionnément, et elle avait mortifié son goût au point de ne plus discerner la saveur des viandes. Dans le plus rude froid de l'hiver, elle s'interdisait également l'approche du feu. Jamais on ne la vit prendre une posture commode pendant l'Oraison. Elle ne se pardonnait rien, et un jour qu'elle crut avoir fait au confesseur une réponse un peu vive, elle s'en punit en perçant sa langue avec une aiguille. Ses douloureuses infirmités ne diminuaient en rien son exactitude pour les exercices de la communauté. Lorsqu'elle faiblissait, accablée de lassitude, elle se disait à elle-même, par manière d'encouragement : « C'est à cette heure, sœur Agnès, qu'il faut témoigner l'amour que nous avons pour notre Dieu ». A l'infirmerie, où la vraie mortification se révèle si aisément, elle donnait des exemples héroïques de cette vertu. Elle n'y témoignait aucun désir de choses ou de personnes qui pussent soulager ses maux ; elle y était sans discernement et sans aucune vue d'elle-même, obéissant avec une fidélité scrupuleuse au médecin et aux infirmières.

Il n'est pas étonnant que la virginité d'Agnès, conservée au prix de si nombreux sacrifices, répandît partout un si doux éclat. Elle avait mérité que Dieu honorât cette insigne pureté de plusieurs prodiges merveilleux : son abord seul inspirait le respect et l'amour de la vertu de chasteté, son corps virginal exhalait une odeur suave. Chose digne de remarque, ce n'était pas l'expérience des périls ni des tentations qui rendait Agnès si attentive à veiller sur le trésor qu'elle portait dans un vase fragile. Par un admirable instinct de grâce, fruit de l'esprit de sainteté, elle avait une horreur invincible pour tous les péchés opposés à la vertu de chasteté, encore qu'elle n'en eût aucune connaissance. Elle conserva cette innocence et cette candeur jusque vers la fin de sa vie. Pour rehausser l'éclat de son innocence, et donner à sa virginité un plus grand mérite, Dieu permit qu'elle connût enfin ce qu'elle avait toujours ignoré, par une de ces révélations du mal qui se rencontrent fréquemment dans la vie spirituelle, et dont on trouve des exemples chez les plus grands Saints.

Que dire de son obéissance, de la simplicité qu'elle apportait dans ses rapports avec Dieu et avec le prochain, simplicité qui indique manifestement que la ferveur de l'amour avait banni de son âme les vains retours de la prudence de la chair? Et son humilité? Elle tâchait de faire regarder ses ravissements et ses transports comme des infirmités et des maladies naturelles. Quand une dame de condition venait au parloir, Agnès mettait

ordinairement l'entretien sur la bassesse de sa naissance et la pauvreté de ses parents ; à l'entendre, la religion l'avait reçue et la conservait par charité. Elle n'aspirait qu'à se cacher en toutes choses. Les qualités et les vertus éminentes qu'on admirait en elle, la laissaient pénétrée d'un souverain mépris d'elle-même. Chacun la trouvait d'un très-bon naturel, d'une humeur très-accorte et très-douce ; et elle se croyait d'un naturel brusque et d'une humeur fâcheuse à tout le monde. Elle se disait une criminelle, plongée dans la haine de Dieu et l'abomination du péché.

Et cependant il n'était guère possible de trouver une âme plus pure et plus embrasée des feux de l'amour divin. Un Provincial de la Compagnie de Jésus, qui avait dirigé des âmes très-saintes, et en particulier la sœur Marie de l'Incarnation, assurait qu'il n'avait rien vu d'aussi admirable que l'intérieur de la Mère Agnès. Et de fait, son élévation à Dieu était sublime et continuelle. Comme les anges, elle contemplait toujours la face du Père céleste. Son attention à Dieu persistait en récréation, et on voyait qu'elle se faisait violence pour s'occuper d'autre chose que de Dieu même. Elle le retrouvait, son Dieu, qui la sollicitait à tous les instants avec une irrésistible puissance ; elle le respirait avec plus de satisfaction, de joie et de paix sensible que nous n'éprouvons de plaisir à respirer l'air qui nous environne. Cette amoureuse présence la préoccupait davantage dans les moments de dissipation, en sorte que, malgré tout, elle demeurait dans une fête perpétuelle, et son bonheur était de chanter *Hosanna* au Roi pacifique et plein d'amour. « Qui a Dieu a tout » ; c'était là sa maxime favorite. La seule chose créée dont elle s'occupait, c'était la sainte humanité de Jésus, et cette douce occupation la tenait absorbée et continuellement enivrée d'amour. « Quand sera-ce donc », disait-elle naïvement, pressée par l'ardeur de ses désirs, « que j'aimerai tout mon soûl ! » Et d'autres fois, succombant sous l'abondance des consolations divines, elle s'écriait, comme saint François Xavier : « Laissez-moi, mon Dieu ; mon Dieu, c'est assez ! » Elle accompagnait ordinairement sa prière de disciplines sanglantes ; elle adressait ses demandes à Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, ne doutant point qu'elle dût être exaucée. Aussi ne se désistait-elle jamais de son oraison : elle persévérait dans les gémissements, elle s'humiliait jusqu'à ce qu'elle eût fait violence à la miséricorde divine. Elle appelait cette prière persévérante l'oraison victorieuse. Pour l'ordinaire, elle n'expliquait pas ses demandes, elle se bornait à dire avec le Psalmiste : « Mon Dieu, vous savez ce que mon cœur désire ». Elle restait ensuite en silence, et priait avec l'Esprit qui parlait en elle.

La Mère Agnès, illustre déjà par tant de vertus, n'avait encore que vingt-trois ans, et Dieu allait la préparer à de grandes choses. Afin d'en faire un instrument propre à l'exécution de ses desseins, il l'investit de l'autorité suprême dans le monastère qu'elle embaumait du parfum de ses exemples. Les Sœurs, frappées de son incontestable supériorité, l'élurent Vicaire en chef, et si elle n'eut pas le titre de Prieure, ce fut à cause d'une difficulté de juridiction, alors pendante entre l'évêque et les religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Cette belle lumière, ainsi en évidence dans la maison de Dieu, jetait de trop brillantes clartés pour ne pas offusquer les faibles ou les méchants. Il y en eut qui se scandalisèrent de son élévation, et des voies où Dieu la conduisait depuis tant d'années. Fermant les yeux sur son héroïque sainteté, oubliant les prodiges et les miracles qui l'avaient plus d'une fois sanctionnée, ils ne voulurent plus voir dans la Mère Agnès qu'une intrigante, une hypocrite dont il fallait déjouer les ruses. Les reli-

gieuses elles-mêmes entrèrent dans cette conjuration, et ces mêmes filles, qui ne pouvaient assez admirer les vertus et les grâces signalées d'Agnès de Jésus, commencèrent à la mépriser et à se repentir de l'avoir choisie pour leur Mère. Elles s'en plaignirent à l'évêque et demandèrent sa déposition avec tant d'instance, que celui-ci finit par céder à leur importunité, tout convaincu qu'il était de l'innocence et du mérite d'Agnès.

La vénérable Mère fut donc déposée ; elle rentra dans le calme de la vie privée avec autant de bonheur qu'elle avait eu de chagrin d'en sortir. Ce revirement subit dans l'opinion aurait de quoi étonner, si l'on ne savait que Dieu, dans le but de perfectionner les Saints, les éprouve par des alternatives soudaines de gloire, d'humiliations et d'opprobres. La Mère Agnès resta quatorze mois dans l'état de simple religieuse. Dieu lui accordait ce temps pour donner à son âme le dernier sceau de la maturité et de la beauté. Elle n'avait plus que peu d'années à vivre, et elle avait besoin de s'élever aux sources de la grâce pour y puiser cet esprit de sacrifice et ces torrents d'amour qu'elle devait épancher sur le monde avant de mourir. Aussi eut-elle à cette époque de grands accroissements de grâce en son intérieur. Son cœur était si plein de Dieu, qu'elle se livra avec plus de soin que jamais à la pratique de l'humilité, de la charité, de la douceur et de l'obéissance, et les religieuses se virent heureusement contraintes de changer leur mésestime en admiration ; pour réparer leur faute envers leur Sœur et pour lui donner une haute marque de leur vénération, elles l'élevèrent une seconde fois à la charge de Supérieure.

De nouveau investie du commandement, la vénérable Mère Agnès déploya une charité dont la tendresse et la mansuétude rappellent l'esprit du saint évêque de Genève. Agnès, si sévère pour elle-même, et qui se refusait jusqu'aux moindres adoucissements, si rude dans sa pénitence, que les anges étaient souvent obligés de lui arracher la discipline des mains et de modérer ses austérités, Agnès n'avait pour les autres que la douceur, les attentions les plus délicates, un support inaltérable, une miséricorde sans bornes. Sa charité maternelle ne perdait de vue aucun des besoins des religieuses, et nous trouvons à ce sujet, dans le premier de ses historiens, une page charmante de naïveté, que l'on nous permettra de citer : « Elle prenait grand soin que ses filles eussent une nourriture suffisante, voulant qu'elles mangeassent bien, et leur disant agréablement que celles qui le feraient le mieux, témoigneraient plus d'amour de Dieu, en ce qu'elles se rendraient capables de servir la religion. Elle allait souvent à la cuisine recommander affectueusement qu'on leur préparât leur petit repas le mieux qu'il serait possible ». Elle aimait à leur causer d'agréables surprises, à les gratifier, en dehors des portions accoutumées, de fruits et d'autres douceurs qu'elle leur distribuait elle-même avec une joie qui faisait plaisir à voir. Un jour, elle voulait ainsi les récréer, et elle n'avait absolument rien. Désolée, elle prend toutes ses filles et les conduit devant le Très-Saint Sacrement, pour solliciter la providence du Père de famille. « A peine y furent-elles arrivées, qu'on sonna bien fort à la porte. Toutes se prirent à sourire, espérant que Dieu allait les exaucer, ou plutôt leur bonne Mère. En effet, la personne qui sonnait à la porte apportait de quoi satisfaire à leur désir innocent ». Qui n'admirerait cette délicatesse de la charité chrétienne ? En vérité, les Saints sont les plus aimables et les plus tolérants des hommes.

La vénérable Mère Agnès continuait à offrir, dans le gouvernement de son monastère, le spectacle des plus hautes vertus. Son élévation avait mis

en relief des qualités restées enfouies dans l'obscurité de la vie privée, et l'exercice du pouvoir, qui est un écueil pour tant d'autres, avait montré dans la prieure de Langeac, une femme véritablement forte, d'une prudence admirable, d'une sainteté peu commune, une femme en qui la nature et la grâce avaient versé leurs dons les plus riches, et formé un des plus harmonieux ensembles qu'on eût jamais vus. Toutefois, l'influence comme la renommée de la vénérable Mère n'allaient guère au-delà du cloître et de la ville de Langeac. On parlait bien de sa sainteté dans l'Auvergne, le Velay et les provinces voisines, on recourait à ses prières et à l'efficacité de son intercession ; mais l'autorité de son nom n'était pas encore douée de cette puissance qui fait agir les Saints à distance, et leur fait remuer, du fond de leur solitude, la société jusque dans ses entrailles pour la guérir et la sauver. Dieu, cependant, avait-il enrichi cette heureuse créature de tant de grâces si extraordinaires, l'avait-il parée des plus sublimes vertus et honorée de la puissance des miracles, pour la cacher au monde ? le cloître seul devait-il respirer l'atmosphère de grâce et de pureté qui environnait la Mère Agnès comme d'une auréole ? cette source de sainteté devait-elle jaillir uniquement pour le ciel ? Il est vrai, l'amour de Dieu se prédestine quelquefois des âmes, il crée des merveilles de sainteté capables de faire envie aux Anges ; et, comme par une sorte de pudeur ou de jalousie divine, il les ensevelit au désert, ou les dérobe derrière la grille d'un cloître aux regards curieux des hommes. Mais toujours est-il que l'ordre accoutumé de la Providence est de prendre les Saints pour instruments actifs de sa miséricorde, de donner à leurs prières et à leurs sacrifices le caractère de la publicité, afin qu'il y ait dans l'Eglise un témoignage constant de l'amour de Dieu pour nous, et une protestation permanente du bien contre le mal. A certaines époques surtout, Dieu souffle sur le monde un esprit de sainteté ; le XVIIe siècle en est un des plus grands exemples. La sainteté avait alors envahi les hauteurs de la société, et, selon la remarque d'un écrivain, « elle se répandait à l'entour comme l'ambroisie de la poésie antique qui, en tombant du ciel sur la terre, faisait naître une moisson de fleurs ». La moisson de fleurs, c'était saint François de Sales, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, le Père de Condren, Général de l'Oratoire, sainte Jeanne de Chantal ; c'était une foule de prêtres et de laïques éminents, en qui la vie chrétienne régnait dans toute sa plénitude. La Mère Agnès, encore ignorée, était l'une des plus belles lumières de cette constellation qui réjouissait et éclairait l'Eglise. Dieu allait la révéler, d'une manière inattendue, et lui faire entreprendre ce que n'avaient pu exécuter des Saints illustres, de nombreux prélats et les prescriptions du saint concile de Trente. Voici comment la Providence manifesta ses desseins.

La vénérable Mère ne cessait de prier pour la sanctification du clergé, et de gémir sur le misérable état des habitants des campagnes dans la haute Auvergne et dans le Velay, où l'ignorance, la corruption, l'hérésie, le libertinage sans retenue exerçaient d'affreux ravages. La vue de tant de misères blessait au vif le cœur d'Agnès de Jésus, et comme il est dans la nature des âmes humbles d'être agissantes et de pratiquer l'immolation par dévouement pour les hommes, Agnès s'offrait, chaque jour, à la justice du Très-Haut : son sang virginal et les soupirs de son cœur fléchirent enfin la colère divine. Un jour qu'elle demandait instamment à Notre-Seigneur de sortir de cette vallée de larmes, il lui répondit : « Tu m'es encore nécessaire pour la sanctification d'une âme qui doit servir à ma gloire ».

Vers le même temps, la très-sainte Vierge lui apparut et lui dit ces paroles, qui étaient en quelque sorte la suite et l'explication des précédentes : « Prie mon Fils pour l'abbé de Pibrac ». C'était le titre de M. Olier, dont le nom devint si célèbre par l'établissement des séminaires. Quoique l'abbaye de Pibrac fût située à peu de distance de Langeac, ce grand serviteur de Dieu était alors inconnu à la vénérable Mère. Mais une telle recommandation, émanée de si haut, suffit pour rendre M. Olier l'objet principal de la charité de la Mère Agnès. « Elle se mit à faire pour lui les prières les plus ardentes et les plus saintes qu'elle eût jamais faites pour aucun sujet ; et elle persista trois années entières à prier, à gémir, à pleurer, à faire de grandes pénitences pour cette âme bien-aimée, avec sa constance ordinaire en de pareilles occasions ». Dieu, qui écoute toujours favorablement cette sorte d'oraison, opéra dans le cœur de l'abbé de Pibrac la conversion parfaite de la grâce à la perfection dont les suites réjouissent encore l'Eglise. La Mère Agnès exécuta si soigneusement la commission dont le ciel l'avait chargée, qu'à tout moment elle avait M. Olier présent à l'esprit, sans l'avoir jamais vu, et qu'elle s'immolait pour lui en sacrifice perpétuel. Dans ce but, après avoir enduré des peines excessives de la part du Fils de Dieu, qui lui faisait souffrir les impressions de sa passion et de sa mort, « elle employait encore toutes ces inventions que l'amour a coutume de fournir aux âmes pénitentes, comme cilices, haires, disciplines, ceintures de fer, etc., et avec tant de générosité qu'elle ensanglantait les murs de sa cellule, et que les ardillons de ses disciplines se retroussaient contre les os, qui en demeuraient découverts et dépouillés de chair. Tels étaient les excès de sa pénitence, à quoi elle joignait encore ce qu'il y a de plus précieux, les soupirs de son cœur et des contritions si violentes, qu'elles eussent brisé des rochers ; et enfin des larmes abondantes qu'elle répandait tous les jours une heure entière ».

M. Olier ignorait encore qu'il fût l'objet de cette charité héroïque, et Dieu attachait tant d'importance à l'établir dans des rapports intimes avec la Mère Agnès, qu'il fit tout exprès un miracle pour découvrir l'une à l'autre ces deux grandes âmes. Il faut entendre M. Olier nous raconter lui-même les détails de cette rencontre extraordinaire. « Un jour, étant dans la retraite où je me disposais à entreprendre le premier voyage de la mission d'Auvergne, j'étais dans une chambre, en oraison, lorsque je vis cette sainte âme venir à moi avec une grande majesté. Elle tenait d'une main un crucifix, et un chapelet de l'autre. Son ange gardien, parfaitement beau, portait l'extrémité de son manteau de chœur, et, de l'autre main, un mouchoir pour recevoir les larmes dont elle était baignée. Me montrant un visage pénitent et affligé, elle me dit ces paroles : *Je pleure pour toi ;* ce qui me donna beaucoup au cœur, et me remplit d'une douce tristesse. Durant ce temps, je me tenais en esprit à genoux devant elle. Je crus sur l'heure que c'était la sainte Vierge, à cause de la sainte gravité et de la douce majesté avec lesquelles elle m'apparut, et à cause de l'ange qui lui rendait les mêmes offices qu'un serviteur rend à sa dame ».

M. Olier communiqua cette vision à saint Vincent de Paul, alors son directeur ; ce guide, aussi prudent que zélé, ne répondit rien à son humble pénitent, il attendit que la voix de Dieu se prononçât par de nouveaux signes. Ils ne tardèrent pas à se présenter. Dieu renouvela bientôt la faveur dont il avait déjà honoré M. Olier. « Après cette apparition, cette âme revint une autre fois, à peu de temps de là, pour me confirmer dans ladite

vue, et je l'ai aussi présente à l'esprit que si je la voyais encore [1] ». Cette dernière apparition donna à penser à l'abbé de Pibrac que la personne qu'il avait d'abord prise pour la très-sainte Vierge pouvait bien être une religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, et il résolut de s'enquérir du fait.

Après ces événements, M. Olier se rendit en Auvergne pour y commencer ces missions, restées fameuses par le désintéressement et les vertus apostoliques qu'il y fit éclater. Au milieu de ses travaux et de ses grandes sollicitudes, il ne perdait pas de vue le dessein qu'il avait formé, et ayant su, d'après la rumeur publique, qu'il y avait à Langeac, au monastère de Saint-Dominique, une religieuse dont la vie était très-sainte et très-mortifiée, célèbre par ses visions et ses fréquentes extases, il eut un secret pressentiment qu'il trouverait en elle ce qu'il cherchait avec tant d'ardeur. Il fit plusieurs voyages à Langeac pour la voir, mais toujours inutilement; enfin la Mère Agnès vint au parloir, accompagnée d'une de ses religieuses. Elle s'adressa d'abord à M. Olier, comme à un prêtre dont elle louait fort l'esprit et le zèle apostolique, lui parlant de ses missions dans la province, mais sans rien dire qui eût trait à l'objet de sa visite. L'abbé de Pibrac, qui brûlait du désir de savoir si la Mère Agnès n'était pas la personne qui lui avait apparu, la pria de lever son voile, ce qu'elle fit aussitôt. Au même instant, il y eut, entre ces deux saintes âmes, une communication intime de leur intérieur, une sorte d'intuition lumineuse qui leur découvrit réciproquement les merveilles de grâces dont elles étaient le sanctuaire, et comme autrefois saint Louis et le bienheureux Égidius, elles eurent une parfaite connaissance d'elles-mêmes dès le premier moment de leur entrevue. M. Olier, au comble de la surprise, dit sur-le-champ à la Prieure : « Ma Mère, je vous ai vue ailleurs ». — « Cela est vrai », lui répondit-elle, « vous m'avez vue deux fois à Paris, où je vous ai apparu dans votre retraite à Saint-Lazare, parce que j'avais reçu de la très-sainte Vierge l'ordre de prier pour votre conversion, Dieu vous ayant destiné à jeter les premiers fondements des séminaires du royaume de France ». Par cette révélation à M. Olier, la Mère Agnès couronnait sa vie ; elle avait accompli sa mission principale. De son côté, M. Olier trouvait dans cette révélation le dernier mot de sa destinée : et en apprenant qu'il était depuis trois ans l'objet de tant de larmes et d'austérités, il ne mit point de bornes à sa reconnaissance, et se rangea sous la conduite de la vénérable Mère avec la simplicité d'un enfant.

Le fait qui avait préparé cette entrevue était certainement miraculeux : c'était par une apparition réelle et corporelle que la Mère Agnès, éloignée de plus de cent lieues de Paris, se rendit visible à M. Olier dans la maison de Saint-Lazare ; il n'est pas permis d'en douter, après les procédures faites pour la béatification de la Mère Agnès [2].

1. On conserve, au séminaire de Saint-Sulpice, un ancien tableau peint sur toile, où il semble qu'on ait voulu représenter le fait de l'apparition avec toutes ses circonstances particulières. La Mère Agnès debout, revêtue de la robe et du scapulaire de laine blanche, du manteau et du voile noirs, a les mains croisées sur la poitrine, et tient de la droite un crucifix, et de la gauche un chapelet. Derrière elle, et un peu de côté, on voit son ange, le genou droit en terre, soutenant de la main gauche la queue du manteau et portant de la droite un mouchoir blanc. Il a les ailes baissées, les cheveux flottants, et est revêtu d'une espèce de tunique blanche sur une robe de même couleur. A l'autre extrémité du tableau, on reconnaît M. Olier, aux traits de sa figure bien caractérisés; il est assis dans un fauteuil et est revêtu de sa soutane, sur laquelle paraissent son collet blanc et ses manchettes simples, ainsi qu'une espèce de manteau alors en usage.

2. Le sous-promoteur de la foi, qui était alors Pierre Lambertini, depuis Pape sous le nom de Benoit XIV, conclut, après avoir répondu à toutes les difficultés, que la vérité du miracle est indubitable : *Dubitari nequaquam potest quin vera fuerit apparitio.*

Maintenant ne nous étonnons plus de la mission de la Mère Agnès. Comme par un pressentiment de sa fin prochaine, elle se hâta d'achever, dans le serviteur de Dieu, l'ouvrage qu'elle avait commencé depuis plusieurs années par ses austérités et par ses prières. Elle s'appliqua à former M. Olier à la pratique héroïque des vertus, s'attachant à lui inspirer l'amour extraordinaire qu'elle avait pour l'humilité et pour les sourffances, lui montrant en action la science du salut, et lui offrant, dans sa propre vie, un modèle accompli de cette vie crucifiée et intérieure qui a été, en réalité, le caractère de M. Olier, l'inspiration de ses œuvres, et son titre éternel à la gloire des saints. M. Olier nous a laissé dans ses *Mémoires* quelques-unes des impressions qu'il ressentit au contact de cette âme, qu'il proclama la plus grande et la plus sainte qu'il eût jamais vue. Il resta surtout frappé de la pénitence et de l'humilité d'Agnès. « On ne pouvait affliger davantage cette vénérable Mère que de l'estimer ou de la louer. Le désir qu'elle avait d'étouffer toute louange la portait à dire d'elle-même des choses incroyables, et dans des termes qui effrayaient ceux qui l'écoutaient. Elle disait avec joie ses défauts, et les découvrait avec des sentiments d'humilité si profonds, qu'elle fondait en larmes et qu'elle eût voulu pouvoir se cacher sous terre : je l'eusse prise, à ses discours, pour une pécheresse publique. Je la voyais parfois pousser des sanglots qui semblaient lui devoir briser la poitrine, et ses larmes se répandaient de ses yeux comme des torrents, des heures entières. Ses pénitences font frémir : après s'être déchiré la chair en morceaux, et avoir découvert ses os par la violence de ses disciplines, elle laissait sa chemise de serge se coller sur ses plaies, et prenait ensuite un plaisir indicible à arracher cette chemise et à emporter ainsi la peau jusqu'à laisser ses os découverts. Elle pratiquait toutes ces austérités effrayantes pour expier les péchés de quelques âmes dont Dieu l'avait chargée, regardant, à cause de cela, leurs péchés comme ses propres fautes, à l'imitation de Notre-Seigneur, qui faisait pénitence pour les péchés de tous les hommes, comme s'il les eût commis. Ainsi cette sainte âme se voyait chargée de la confusion et de la honte qui naissait de ces crimes, et n'osait lever les yeux vers le ciel, tant elle se voyait abominable ».

La direction de M. Olier fut le dernier moyen que Dieu fournit à la Mère Agnès pour avancer dans les voies de la perfection. Déjà elle ne vivait plus que par l'amour divin ; toutes ses lettres à M. Olier respirent ce sentiment dans toute sa force : « Je vous envoie mon cœur pour le donner à notre tout Amour. Dites hardiment à notre tout Amour que je l'aime ou que je meure. Quel moyen de vivre sans aimer? Ce n'est pas vivre, c'est mourir... Mon Frère, plus d'amour que pour notre Amour, notre Amour tout à nous. O divin Amour, brûlez, consumez par amour vos deux pauvres petites créatures, elle sont entièrement à vous ! » Ces accents que l'on croirait échappés au cœur de la séraphique Thérèse, étaient l'indice d'une mort prochaine. Semblable à un beau fruit parvenu à sa complète maturité, la Mère Agnès était prête à se détacher de l'arbre et à tomber dans la corbeille du Maître. En dehors de l'amour de Dieu, elle ne trouvait de nourriture ou de consolation que dans le succès des missions de M. Olier, et les progrès de plus en plus rapides de ce fils, selon la grâce, qu'elle avait enfanté à Notre-Seigneur. Elle ne se lassait pas d'en remercier et d'en bénir le ciel. Mais elle ne put jouir longtemps de la présence de M. Olier. Rappelé à Paris par le Père de Condren pour des affaires de la plus haute importance, le futur fondateur des séminaires dut quitter l'Auvergne. Il l'annonça à la Mère Agnès, qui, dès le premier mot, se résigna au sacrifice, quoiqu'elle

fût blessée au cœur dans son affection la plus vive. Elle le pressa même d'obéir, hâta les préparatifs du départ, et sur le point de le quitter, elle lui donna son crucifix, en lui adressant ces paroles pour suprême adieu : « Depuis votre arrivée, j'avais cessé de demander à Dieu d'aller à lui, mais maintenant je puis bien dire adieu au parloir et au monde ». Et en se retirant, elle dit tout haut : « Adieu, parloirs, je ne vous reverrai plus ». De là, elle se rendit au chœur pour y épancher sa douleur dans une prière où l'on retrouve toute la simplicité de sa foi, la candeur et la naïveté de son caractère, l'inexprimable vivacité de ses affections, son brûlant amour de Dieu, mélange ineffable que l'âme des Saints peut seule nous offrir. « Eh ! mon Dieu, que m'avez-vous fait ? Vous m'aviez donné un homme selon mon cœur, et vous me l'avez ôté. Eh bien ! mon Tout ! que votre sainte volonté soit faite ! Mon cher Epoux et Ami, j'ai accompli, par votre grâce, l'œuvre que vous et votre sainte Mère m'aviez confiée, et pour laquelle vous avez voulu que je demeurasse encore sur la terre. Vous savez le désir que vous avez mis dans mon cœur, de vous aimer de toute son étendue, uniquement et sans réserve ; ce que ne pouvant pas faire sur la terre, j'ai toujours désiré d'aller à vous, pour être dans le parfait amour. Mon cher Ami, ne retardez pas mon bonheur ; tirez-moi à vous, et donnez-moi place parmi ceux qui vous bénissent et qui vous adorent sans cesse ; car si vous ne le faites, je crois que je mourrai de langueur à chaque moment. Je vous remercie d'avoir écouté mes prières, et de m'avoir donné et fait voir celui que vous désiriez que je procurasse à votre Eglise par mes soins ; l'ayant vu et le sachant à vous, laissez aller mon esprit en paix. Je ne vous demande pas que vous le tiriez avec moi de ce monde, m'ayant fait voir qu'il vous devait rendre de grands services dans l'Eglise. Préservez-le du mal, ayez-le sous votre protection ; faites-lui la grâce de n'aimer que vous, de n'être possédé que de votre esprit, et de ne vivre que de votre vie. Ce sont les prières que vous fait votre pauvre servante, résolue de ne bouger d'ici, jusqu'à ce que vous l'ayez exaucée ».

Au sortir du lieu saint, la Mère Agnès rentra dans sa cellule pour n'en plus sortir ; elle tomba malade le 12 octobre 1634. Sa maladie dura sept jours ; ce fut un martyre continuel, où, nonobstant sa faiblesse et la violence de ses douleurs, elle ne laissa pas de se tenir unie à Dieu par une communication de tous les instants. Elle fut admirable dans sa mort comme dans sa vie. Les ardeurs qui la pressaient de s'élever dans le sein de Dieu surpassaient encore les tourments de sa longue agonie. « Hé ! pauvre bannie de Dieu », s'écriait-elle, « que ton exil est long ! Il me semble qu'une heure en dure mille ». Puis, heureuse de mourir, elle disait encore : « Tout me quittera bientôt, et je quitterai tout pour aller à mon Tout ». Et cependant elle revenait bientôt à sa soumission ordinaire : « Vivre tant que Dieu voudra, et mourir quand il lui plaira. La volonté de Dieu ! la volonté de Dieu ! » Enfin, sentant la mort approcher, elle fit assembler les religieuses, et leur parla en ces termes : « Mes chères Sœurs, l'heure est venue qu'il nous faut séparer. Je vous prie de toute mon affection, et par celle que vous avez pour moi, de faire en sorte que la sainte charité règne toujours parmi vous. Aimez-vous les unes les autres, mes chères Filles, comme Jésus-Christ vous a aimées. Ne faites jamais à personne ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ; et que l'usage de la parole vous soit plutôt interdit, que d'en proférer jamais une piquante l'une contre l'autre. Je vous recommande aussi, de tout mon possible, l'obéissance et l'observance ponctuelle de nos saintes Règles et de toutes nos Constitutions,

et que vous portiez toujours un grand respect à celle qui vous tiendra la place de Dieu ».

A ce discours, les religieuses ne répondirent que par des sanglots, et la sainte mourante, les voyant dans une telle douleur, ajouta pour les consoler : « Mes chères Filles et mes bonnes Sœurs, je vous promets que je ne vous abandonnerai jamais. Adieu, mes Filles, adieu... » Réservant ensuite ses pensées et ses regards pour son divin Epoux, qui allait la convier aux noces éternelles et l'introduire dans le chœur des vierges, qui suivent partout l'Agneau en chantant le cantique que nul autre ne peut chanter, Agnès expira doucement, le 19 octobre de l'année 1634. Elle était âgée de trente-deux ans, et cette courte carrière lui avait suffi pour nous laisser, en sa vie, un modèle inimitable de ferveur chrétienne et de perfection religieuse.

Sa mort fut suivie de miracles, et sa mémoire commença dès lors à être environnée d'un culte que le malheur des temps n'a pu interrompre. M. Olier publia partout les merveilles qu'il avait admirées en l'humble religieuse, devenue aujourd'hui une des gloires de l'Eglise de France ; et pour s'unir, autant qu'il était possible, à l'esprit et aux vertus de celle qu'il aimait à regarder comme sa Mère, il se fit agréger au Tiers Ordre de Saint-Dominique, avec quelques-uns de ses disciples (1651). Langeac devint bientôt un lieu de pèlerinage pour la Compagnie de Saint-Sulpice, et les enfants de M. Olier se plurent toujours à vénérer le monastère où avait vécu la Mère Agnès, comme le berceau mystique de leur société. L'institution et la multiplication des séminaires, les fruits abondants de salut opérés par M. Olier et par ses disciples, attirèrent l'attention du clergé de France sur la Mère Agnès. Deux fois ce clergé réuni en assemblée générale (1725, 1730), demanda au Saint-Siége la canonisation de l'obscure Religieuse, en qui il reconnaissait l'instrument des miséricordes divines. Les princes et les grands de la terre unirent leur voix à celle des princes de l'Eglise, pour solliciter dans le même but les souverains Pontifes. Et le même motif, allégué tant de fois, a déterminé le pape Pie VII à déclarer solennellement, le 19 mars 1808, que la Mère Agnès de Jésus avait pratiqué les vertus dans un degré héroïque. C'était le premier pas vers la béatification, qui reste encore à prononcer. Les reliques de la vénérable Mère sont conservées au monastère de Langeac, où ses vertus et son esprit revivent dans les religieuses et les nobles traditions d'une communauté qui n'a jamais cessé d'être digne du bonheur d'avoir une telle Mère.

Tiré de l'*Année Dominicaine*, t. II et III. — Cf. *Vie de la vénérable Agnès de Jésus*, par MM. de Lantages et l'abbé Lucot, chez Poussielgue-Rusand.

XXe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Malaguin, né à Bermerain (Nord, arrondissement de Cambrai, canton de Solesmes), curé d'Escarmin ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et sortit de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; y rentra en août 1793 ; arrêté l'année suivante, condamné à mort comme

émigré rentré, et exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — *Thomas*, né à Failly (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Vigy) en 1730, prêtre et religieux Capucin, sous le nom de Père Thomas, dans le couvent de Blamont (Meurthe, arrondissement de Lunéville) ; arrêté en 1793, emprisonné, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante-quatre ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

La vénérable Mère Ursule *Benincasa*, fondatrice des Filles Théatines et des Sœurs de l'Ermitage. Elle naquit à Naples le 21 octobre 1547. Elevée par ses parents dans l'amour et la crainte de Dieu, elle répondit parfaitement aux soins de sa mère, et, douée d'une intelligence remarquable, montra bientôt un goût prononcé pour la piété. Le Saint-Esprit se plut à la combler de ses dons, et elle n'avait pas encore dix ans, que déjà elle était gratifiée par le ciel de faveurs extraordinaires. Elle avait dès lors, surtout à la suite de ses communions, de fréquentes extases qui furent vite connues et attirèrent chez elle un grand nombre de personnes, dont les visites la fatiguaient. Pour échapper à cette affluence, elle se fit construire une petite cellule sur une montagne où se trouvaient le château Saint-Elme et un couvent de Chartreux, et s'y retira pour mener une vie contemplative. Sa solitude fut de nouveau troublée par les visites nombreuses qui lui arrivaient. Ayant fait élever sur sa montagne une chapelle à l'Immaculée Conception, elle se rendit à Rome pour un motif de charité. Admise en présence de Grégoire XIII, elle entra en extase, et le Pape, craignant l'illusion, nomma des commissaires au nombre desquels fut saint Philippe de Néri, pour examiner son état. On fit subir à la jeune fille toutes sortes d'épreuves, jusqu'à l'enfermer dans une prison, et quand on se fut assuré que ce qui se passait en elle venait de l'esprit de Dieu, on lui rendit sa liberté et on lui permit de retourner à Naples. Saint Philippe de Néri conçut dès lors pour elle une estime qui ne finit qu'avec sa vie. Dans son pays, la vénérable Ursule devint de plus en plus l'objet de la vénération publique. Elle en profita pour porter les âmes à la pénitence. Plusieurs femmes ou jeunes filles voulant se mettre sous sa direction, elle leur fit construire une maison près de son église de l'Immaculée Conception, et leur donna une Règle dont l'un des points les plus remarquables est l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Les vœux prescrits sont des vœux simples ; la clôture est imposée, et les Sœurs ne peuvent causer avec les personnes séculières que dans des parloirs grillés. Cette Congrégation prit naissance en 1583 et reçut le nom de *Théatine*. La vénérable Mère Ursule fonda encore une autre Congrégation nommée de l'*Ermitage*. Les Sœurs qui en faisaient partie s'engageaient par vœu à vivre complétement séparées du monde et à mener une vie contemplative, tout à fait en dehors des affaires temporelles. Des Sœurs de la Congrégation étaient chargées de leur fournir des aliments. Cet institut austère fut, en 1623, approuvé par Grégoire XV. La vénérable Mère Ursule, qui vivait en simple sœur dans cette communauté, mourut avant d'avoir vu son œuvre entièrement achevée. Ce fut le 20 octobre qu'elle rendit son âme à Dieu ; elle était âgée de soixante et onze ans. Son corps fut enterré dans la chapelle qu'elle avait fait construire, et, quatre ans après, trouvé sans corruption. Le 7 août 1793, le pape Pie VI déclara qu'elle avait pratiqué les vertus dans un degré héroïque, et la cause de sa béatification fut admise. 1618.

Pierre-Louis *de Desombes de Saint-Geniès*, conseiller à la cour des aides de Montauban (Tarn-et-Garonne). Il se laissa d'abord égarer par les maximes d'une philosophie anti-chrétienne ; mais, ayant ouvert les yeux à la vérité et étant redevenu chrétien sincère, il consigna sa conversion dans un ouvrage plein d'onction et de simplicité, qu'il écrivit en latin, et qui parut quatre ans après sa mort, sous ce titre : *Transitus animæ revertentis ad jugum sanctum Christi Jesu*. M. de Saint-Geniès mourut en odeur de sainteté à Cahors (Lot), à l'âge de soixante-cinq ans. 1783.

François *Serrano*, religieux Dominicain, missionnaire en Chine, et martyr. Il travaillait depuis dix-neuf ans à la conversion des Chinois, lorsqu'il fut arrêté et jeté dans un cachot où il eut beaucoup à souffrir. C'est pendant sa détention qu'il fut nommé par Benoît XIV évêque de Tipara ; mais il ne reçut pas l'onction épiscopale, n'étant sorti de prison que pour marcher au martyre. Il fut étranglé à l'âge de cinquante-deux ans. 1748.

Le vénérable Léonard *Talasse*, religieux Dominicain et martyr [1]. 1570.

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 20 octobre (tome XII, page 468).

XXIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Colard*, curé de Chamborney-les-Pin (Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Marnay), né en 1738, à Dornas (Ardèche, arrondissement de Tournon, canton de Chaylard); refusa le serment schismatique de 1791; condamné à la déportation à la Guyane; mort en exil dans le désert de Konanama, à l'âge de soixante ans. 1798. — Jean-François *Léger*, né à Orléans (Loiret) en 1753, curé de Villereau, près d'Aulnay-la-Rivière (arrondissement de Pithiviers, canton de Puiseaux); ne fit aucun des serments de la Révolution; arrêté en septembre 1797 et déporté à la Guyane; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-cinq ans. 1798. — *De Vassimont*, né à Bar-le-Duc (Meuse), chanoine et grand-chantre de cette ville, et vicaire-général de l'évêque de Dol (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Saint-Malo); refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793, conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers au printemps de l'année 1794; mort en exil à l'âge de cinquante ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — *Vary*, né à Sancerre (Cher) en 1740, curé de Ménétréol-en-Sancerre (arrondissement et canton de Sancerre); refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794.

XXIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Claude *Duval*, né à Dormans (Marne, arrondissement d'Epernay) en 1749, chanoine de l'église Saint-Pierre de Soissons; arrêté en 1797, comme insermenté, et déporté à la Guyane; mort en exil dans le désert de Roura, à l'âge de quarante-neuf ans. 1798. — Le Père *Galabert*, né en 1714, prêtre et religieux de l'Ordre des Frères Mineurs Observantins de Montpellier (Hérault); chassé de son cloître par la Révolution; recueilli, déjà valétudinaire, par une de ses sœurs; arraché de son lit au printemps de 1794; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Hérault, siégeant à Montpellier; exécuté à l'âge de quatre-vingts ans. 1794. — Jean *Vidal*, né à Garde (Var, arrondissement et canton de Toulon-sur-Mer) en 1739, prêtre du diocèse de Toulon (aujourd'hui de Fréjus); ne fit aucun des serments révolutionnaires et sortit de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane; transféré à Blaye et enfermé dans les souterrains du fort de l'île du Pâté; transporté malade à l'hôpital Saint-André de Bordeaux; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-six ans. 1793.

Le vénérable *Paul-Doï-Buong*, capitaine des gardes de Minh-Menh, roi de Cochinchine, martyr. Chrétien depuis de longues années, il se distinguait par sa piété. Pendant la persécution, il se montra un généreux défenseur de la foi qu'il avait embrassée; arrêté au mois de décembre 1832, avec six soldats de sa compagnie, il fut chargé de chaines et jeté dans un cachot. Les promesses, les menaces et les tortures les plus terribles ne lui furent pas épargnées, non plus qu'à ses compagnons de captivité; mais rien ne fut capable de les faire renoncer à la foi chrétienne, et les mauvais traitements qu'on leur fit souffrir ne servirent qu'à faire éclater davantage leur invincible courage. Quand on voulait les contraindre à fouler aux pieds la croix de Jésus-Christ, ils se prosternaient devant cette sainte image, la pressaient contre leur cœur et l'arrosaient de leurs larmes, ce qui leur valait de nouveaux tourments. Paul-Doï-Buong fut dépouillé de tous ses

grades et battu de verges avec la dernière barbarie ; mais il souffrit tout avec joie, et il disait aux bourreaux : « Aggravez le poids de mes chaînes ; j'éprouverais plus de joie encore si vous me frappiez davantage ». Comme il était très-instruit de la religion, il la prêchait à ses juges, à ses gardiens et aux détenus, et tous ceux qui l'entendaient étaient dans l'admiration. Un grand nombre d'infidèles étaient ébranlés, et plusieurs se seraient convertis s'il eût eu le temps d'achever ce qu'il avait si bien commencé ; mais le roi l'ayant condamné à mort, la sentence fut exécutée le 22 octobre 1833. Minh-Menh avait ordonné qu'il serait décapité sous les yeux de sa propre fille, devant la porte de son ami Michel-Keuou. Il marcha gaiement au supplice, et lorsqu'on fut arrivé au lieu prescrit pour l'exécution, qui était l'emplacement d'une ancienne église dont il restait encore quelques ruines, il obtint d'être immolé à l'endroit même où avait été l'autel. Cette faveur lui procura une grande consolation, et il se réjouissait de ce que son sang allait couler au même lieu où le sang du Rédempteur avait si souvent coulé pour le salut des hommes. Il se mit à genoux, offrit de nouveau à Dieu le sacrifice de sa vie, et se relevant ensuite, il dit au bourreau : « Ma prière est finie ». Aussitôt on donne le signal et sa tête est abattue d'un seul coup. Il était âgé de cinquante ans. Michel-Keuou, son fidèle ami, fit inhumer son corps avec honneur. Le séminaire des Missions-Etrangères possède ses fers, les cordes dont il fut lié et un morceau de toile imbibé de son sang. 1833.

XXIIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Albouy*, prêtre du diocèse de Rodez, né à Fraissines, près du Vibal (Aveyron, arrondissement de Rodez, canton de Pont-de-Salars) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Charles d'*Aligre*, chanoine de l'église Saint-Sauveur de Metz (Moselle), né à Sours (Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres) ; condamné à la déportation maritime pour refus du serment constitutionnel de 1791 ; mort en exil à l'âge de cinquante ans. 1794. — Jeanne-Louise *Barrez*, religieuse Ursuline de Valenciennes (Nord), née en 1748 à Sailly-en-Ostrevent (Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras, canton de Vitry) ; condamnée à la peine de mort comme émigrée rentrée. 1794. — *Bruslé*, prêtre, né à Evreux (Eure) en 1738, condamné à mort comme émigré rentré par une commission militaire établie à Valenciennes ; exécuté à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — *Druez*, né en 1755, prêtre du diocèse de Cambrai ; ne fit aucun des serments de la Révolution et sortit de France en vertu de la loi de 1792 ; y rentra en 1793 ; condamné à mort comme émigré rentré, par la commission militaire de Valenciennes ; exécuté à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Liévine *Lacroix*, née à Pont-sur-Sambre (Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Berlaimont) en 1754, religieuse Ursuline à Valenciennes ; se réfugia à Mons (Hainaut) lors de la suppression des Ordres monastiques (1791) ; revint à Valenciennes le 1er août 1793 ; arrêtée en septembre 1794, condamnée à mort comme émigrée rentrée, et exécutée à l'âge de quarante ans. 1794. — *Laisney*, né au Quesnoy (Nord, arrondissement d'Avesnes) en 1761, vicaire à Escarmin (arrondissement de Cambrai, canton de Solesmes) ; refusa le serment schismatique de 1791 et sortit de France en vertu de la loi de déportation du 26 août 1792 ; revint dans la province en 1793 ; arrêté l'année suivante, condamné à mort comme émigré rentré et exécuté à l'âge de trente-trois ans. 1794. — Marguerite-Joseph *Leroux*, née à Cambrai (Nord) en 1746, religieuse Ursuline à Valenciennes, sous le nom de sœur Marie-Scholastique de Saint-Jacques ; se retira à Mons (Hainaut) lors de la suppression des Ordres monastiques ; revint à Valenciennes en août 1793 ; arrêtée dans cette ville l'année suivante ; traduite devant une commission militaire, condamnée à mort comme émigrée rentrée, et exécutée à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Anne-Joseph *Leroux*, née à Cambrai (Nord) en 1747, religieuse Ursuline à Valenciennes, sous le nom de sœur Joséphine ; passa à Mons (Hainaut) lors de la suppression des cloîtres ; revint à Valenciennes en août 1793 ; arrêtée dans cette ville au mois de septembre de l'année suivante, livrée à une commission militaire, condamnée à mort comme émigrée rentrée, et exécutée à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Pierre-Hippolyte *Pastourelle*, curé de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Saumur) ; prêta, puis rétracta le serment constitutionnel de 1791 et celui de liberté-égalité de 1792 ; arrêté dans sa paroisse et conduit à Paris ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme ayant pratiqué des intelligences et des manœuvres tendant à favoriser les progrès des re-

belles; exécuté à l'âge de quarante-trois ans. 1794. — Joseph *Saudeur*, né à Douai (Nord) en 1748, religieux Capucin à Valenciennes, sous le nom de frère Joseph; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se refugia à Mons (Hainaut) lors de la suppression des Ordres monastiques; revint à Valenciennes en 1793; arrêté dans cette ville l'année suivante; condamné à mort comme émigré rentré, et exécuté à l'âge de quarante-six ans. 1794.

XXIVe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Carquey*, prêtre du diocèse de Limoges; arrêté par les révolutionnaires de la Haute-Vienne en 1793, et envoyé à Rochefort pour être déporté; embarqué sur le navire *le Bonhomme-Richard*; remis à terre en 1795; passa en Espagne après le 18 fructidor (4 septembre 1797); mort en exil à l'âge de trente-huit ans. 1797. — Joseph *Flottès*, né à Rodez (Aveyron), curé de Verrières (arrondissement de Milhau, canton de Saint-Bauzely); ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit pas de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux l'année suivante, pour être déporté au-delà des mers; enfermé au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de quarante-neuf ans. 1794. — Dominique *Fourquies*, né à Mauriac (Aveyron, arrondissement de Milhau, canton de Vezins), curé de Cabaniols, en Rouergue; refusa les serments révolutionnaires et ne satisfit point à la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux l'année suivante pour être déporté à la Guyane; enfermé dans le fort du Hâ, puis transporté à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-neuf ans. 1794.

XXVe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Baptiste *Bruslé*, jeune prêtre du diocèse de Chartres (Eure-et-Loir), né aux environs de Châteaudun; condamné à mort comme accusé d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires; exécuté à l'âge de trente-huit ans. 1793. — Pierre *Dumontel*, né à Saint-Sulpice (Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Carbon-Blanc), prêtre du diocèse de Périgueux; refusa le serment constitutionnel de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi du 26 août 1792, mais se réfugia à Bordeaux; arrêté dans cette ville en 1793; livré à une commission militaire et condamné à mort, pour avoir contrevenu à la loi qui ordonnait aux prêtres insermentés de s'exiler. 1793. — Joseph *Dusolier-des-Granges*, prêtre-chapelain de Ribérac (Dordogne); arrêté en 1792 pour refus du serment constitutionnel de 1791; jeté dans les prisons de Périgueux, puis déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante-six ans et inhumé dans l'île Madame. 1794.

Alfred le Grand, roi d'Angleterre. Né à Wantoge, dans le Berkshire, en 849, il était fils d'Ethelwolph, roi de Wessex. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il fut envoyé à Rome par son père pour y recevoir la bénédiction du pape Léon IV, qui lui donna l'onction sainte, c'est-à-dire, selon plusieurs écrivains, qu'il le sacra roi. Il n'y avait pas longtemps qu'il était de retour dans sa patrie, lorsqu'il fit une seconde fois le voyage de Rome avec son père. Il fut élevé au milieu des troubles suscités par les Danois, maîtres d'une partie de l'Angleterre et cherchant à s'emparer du reste. Cette époque de guerres, de dévastations et de pillage nuisit à la première éducation d'Alfred, et à douze ans, il ne savait pas encore lire; mais ses heureuses dispositions réparèrent bientôt ce retard : il devint un des hommes les plus éclairés de son siècle et fit de grands pro-

grès dans les différentes sciences, surtout dans la poésie. Après la mort de son père, en 858, ses trois frères aînés, Ethelbald, Ethelbert et Ethelred, régnèrent successivement, et il monta sur le trône à son tour en 871. Les Danois, qui avaient martyrisé l'année précédente saint Edmond, roi des Est-Angles, dont ils envahirent les États, avaient aussi subjugué les Northumbres et les Merciens ; et, comme il ne leur restait plus à conquérir que le royaume d'Alfred, ils fondirent sur le Wessex. Le jeune roi se mit à la tête de ses troupes qui, quoique affaiblies par les guerres précédentes, défirent l'armée danoise, qui leur était bien supérieure en nombre. Déjà les barbares, vaincus dans plusieurs rencontres, se retiraient, avec l'engagement de ne plus revenir ; mais de nouveaux renforts leur étant survenus, ils violèrent le traité qu'ils avaient conclu avec Alfred et recommencèrent la guerre. Alfred, dont l'armée était détruite et qui ne pouvait plus tenir la campagne, se retira dans des lieux inaccessibles, et passa six mois de l'année 878 dans l'île d'Athelney. C'est là qu'il connut saint Néot, à qui il confia la direction de sa conscience. Résigné, mais non abattu, car il conservait tout son courage, il faisait de fréquentes sorties avec une poignée de braves qui ne l'avaient pas quitté, et fondait à l'improviste sur les Danois, et revenait ensuite se réfugier dans le château d'Athelney, qu'il avait fait construire pour lui servir de retraite. Il manqua d'y périr de faim, parce que la glace rendait la pêche impossible, et il n'y avait pas moyen de se procurer du dehors des subsistances. Un jour, que ses fidèles compagnons s'étaient dispersés pour chercher des vivres, et que resté seul il était occupé à lire, un pauvre s'étant présenté, il dit à la reine, sa mère, de lui donner un pain. Celle-ci lui représenta qu'il n'y en avait plus qu'un seul dans tout le château. N'importe, dit Alfred, donnez-lui la moitié de ce pain, et confions-nous en celui qui a nourri cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons. Sa foi fut récompensée par un miracle qui multiplia le peu qui lui restait de provisions. Les historiens qui rapportent ce trait, ajoutent que saint Cuthbert lui apparut en songe et lui prédit son prochain rétablissement sur le trône. Ayant appris que le principal chef des Danois avait été défait et tué dans le Devonshire, il quitta son île, rassembla une petite armée dans la forêt de Selvood, et marcha contre l'ennemi qui se trouvait à Edingdun. Il remporta une victoire si complète, que les Danois furent forcés d'accepter les conditions qu'il leur imposa, et dont la première fut que tous ceux qui étaient idolâtres sortiraient de l'île ; quant à ceux qui étaient chrétiens, il fut convenu qu'ils se retireraient dans le royaume des Est-Angles, dont il se réservait la suzeraineté. Il donna à ce royaume un code de lois qu'il avait rédigées lui-même, et en confia le gouvernement à Gunthrum, l'un des chefs qu'il venait de vaincre et qu'il avait tenu sur les fonts de baptême. Ayant défait, en 883, deux autres chefs danois, il repeupla les provinces qu'ils avaient dévastées dans le Nord de l'île, et fit disparaître les traces de leur cruelle invasion. Il eut encore d'autres attaques à repousser de la part de ces barbares, qui revenaient sans cesse à la charge et contre lesquels il livra cinquante-six batailles. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous ces exploits, qui supposent dans Alfred une bravoure à toute épreuve et toutes les autres qualités d'un grand général. Les Normands, autres barbares du Nord, tentèrent sous son règne une descente en Angleterre ; mais il les força de se rembarquer, et pour mettre en sûreté les côtes, il créa une marine et équipa une flotte avec laquelle il donna la chasse aux pirates danois. Lorsqu'il vit la tranquillité intérieure solidement établie, il se montra aussi habile administrateur qu'il s'était montré vaillant guerrier : il encouragea le commerce, l'agriculture et les arts. Supérieur à son siècle dans tous les genres de connaissances, il fit plusieurs découvertes qui eussent immortalisé un simple particulier. Il fit bâtir un grand nombre d'églises, de monastères, de châteaux et de forteresses, qui témoignent de la splendeur de son règne et sont une preuve de son goût pour la belle architecture. Mais c'est surtout comme législateur qu'il s'est acquis une gloire immortelle. Il rédigea un corps de lois, dont plusieurs ont traversé les siècles et sont encore en vigueur aujourd'hui. Il fit régner dans ses États une police inconnue avant lui, réforma la magistrature, créa des établissements d'instruction publique, entre autres l'université d'Oxford. Il composa plusieurs ouvrages, traduisit du latin en saxon l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, le *Pastoral* de saint Grégoire, l'*Histoire romaine* d'Orose, et la *Consolation de la Philosophie* de Boëce. L'amour de la religion inspirait tous les actes de sa vie publique et privée, et dès son enfance il se plaisait à visiter les églises et ne craignait rien tant que d'offenser Dieu. Chaque jour, il donnait un temps considérable à la prière et assistait régulièrement à l'office divin. Pénétré de respect pour les ministres de Dieu, on le vit souvent se prosterner à leurs pieds, et toujours il seconda, il stimula même leur zèle. Humble et affable avec dignité, il accueillait tout le monde avec bienveillance, mais surtout les pauvres ; aussi, jamais prince ne fut plus aimé et plus honoré de ses sujets, et jamais l'histoire n'eut à retracer une plus belle vie qu'aucune tache ne ternit, et contre laquelle on ne peut élever le moindre reproche. Ce roi, l'un des plus accomplis qui aient porté le sceptre, et qui mérite à juste titre le nom de *Grand*, que la postérité lui a décerné, mourut le 25 octobre de l'an 900, à l'âge de cinquante et un ans, et après vingt-neuf ans de règne. Edouard, surnommé l'Ancien, son fils et son successeur, le fit inhumer dans l'église cathédrale de Winchester. Quelques calendriers d'Angleterre, ainsi que le martyrologe de Wilson, lui donnent le titre de Saint.

XXVIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS

Louis-Gabriel *Maillard,* né à Beaulandais (Orne, arrondissement de Domfront, canton de Juvigny-sous-Andaine), vicaire à Saint-Fraimbault-de-Lassay (Mayenne) ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté en 1793 et traîné à Rochefort l'année suivante pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de quarante-deux ans et inhumé dans l'île Madame. 1794. — Guillaume *Molinier,* prêtre du diocèse de Rodez, curé de Gleysenove, près Vezins (Aveyron, arrondissement de Milhau) ; refusa le serment constitutionnel de 1791 ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1794. — Modeste *de la Morandière,* religieuse de Vezins (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau, canton de Cholet) ; arrêtée en 1793 et jetée dans les prisons d'Angers ; morte de misère dans son cachot. 1793.

XXVIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis-Antoine *La Roche de Fontenille,* vicaire général de l'évêque d'Agen ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Louveciennes (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Marly-le-Roy) en 1793 ; arrêté en cet endroit et conduit à Paris ; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, comme accusé d'avoir entretenu des intelligences criminelles avec les ennemis de la France ; exécuté à l'âge de trente-quatre ans. 1793. — Joseph *Laborie,* né à Chamalières (Haute-Loire, arrondissement du Puy, canton de Vorey) ; ne fit aucun des serments de la Révolution et ne sortit point de France ; arrêté et envoyé à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — Charles-Joseph *Silvestre,* né à Cabrières (Hérault, arrondissement de Béziers, canton de Montagnac), prêtre du diocèse de Béziers (aujourd'hui de Montpellier) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté et conduit à Bordeaux en 1794 pour être déporté au-delà des mers ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Jean *Venati,* né en 1741, prêtre et religieux Prémontré au diocèse de Laon ; expulsé de son cloître lors de la suppression des Ordres monastiques ; arrêté à Laon (Aisne) comme insermenté en 1797 ; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers le 12 mars de l'année suivante ; mort dans le désert de Konanama à l'âge de cinquante-sept ans. 1798.

La vénérable servante de Dieu, Claire-Isabelle *Gherzi,* supérieure des religieuses Clarisses du monastère de la Très-Sainte-Trinité, à Gubbio, en Italie. Née le 25 octobre 1742 à Pontedecimo, près de Gênes (Etats-Sardes), de François-Marie Gherzy et de Marie-Benoîte Parodi, elle gouverna pendant vingt-deux ans le monastère de Gubbio, où elle introduisit une sérieuse réforme, et dont elle fit la vive image de la régularité religieuse. Elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de cinquante-huit ans [1]. 1800.

1. Plusieurs guérisons miraculeuses ont été attribuées à son intercession. Tout fait espérer que le moment de la glorification de la servante de Dieu n'est pas éloigné. En ce moment (1873) le procès pour la cause de béatification touche à son terme, et la Sacrée Congrégation des Rites se prépare à se réunir pour prononcer la décision sur ses vertus héroïques. — *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle* (livraisons 25-30).

Le R. P. Dom Armand-Jean *Le Bouthillier de Rancé*, réformateur de la Trappe. Il naquit à Paris le 9 janvier 1626, et comme il avait été baptisé ce jour-là en la maison de son père, les cérémonies ordinaires de l'Eglise lui furent suppléées le 30 mai 1627 en l'église paroissiale de Saint-Côme et de Saint-Damien. Le célèbre cardinal de Richelieu le tint sur les fonts sacrés avec Marie de Fourcy, sœur du maréchal d'Effiat, surintendant des finances. Sa famille le destinait à être chevalier de Malte, mais la mort de son frère aîné changea les vues de son père qui lui fit quitter l'épée pour ne plus l'occuper que des belles-lettres. Tonsuré le 21 décembre 1635, le jeune Armand devint trois ans après chanoine de Notre-Dame de Paris et obtint les abbayes du Val, de Saint-Symphorien de Beauvais, de la Trappe et les prieurés de Boulogne et de Saint-Clément. La fortune considérable dont Armand jouissait personnellement, lui fournit de bonne heure les moyens de briller avec avantage dans le monde. Il s'y livra à toutes les passions, mais celle de la chasse tenait en son cœur la plus large place. Cependant, après une jeunesse passée dans les amusements de la cour, il s'engagea dans la carrière ecclésiastique sans autre vocation que l'ambition d'arriver aux hautes dignités de l'Eglise. Reçu bachelier en théologie au mois de février 1647, il entra en licence en 1649. Son oncle, Victor le Bouthillier, archevêque de Tours, l'ordonna prêtre le 22 janvier 1651 et le fit ensuite archidiacre de son église métropolitaine. Enfin Armand obtint le bonnet de docteur de Sorbonne le 6 avril 1652. Député du second ordre par la province de Tours à l'assemblée du clergé de 1655, il y défendit la cause du cardinal de Retz, à qui l'on voulait enlever toute juridiction dans le diocèse de Paris. Sa fermeté offensa le cardinal Mazarin, mais le duc d'Orléans le choisit pour son premier aumônier le 5 juin 1656. Les biographes de l'abbé de Rancé ne s'accordent pas sur les causes qui amenèrent sa conversion. Il semble qu'on ne doit l'attribuer qu'aux mécomptes divers que le monde lui donna et aux sages conseils de quelques pieux évêques, affligés de voir un prêtre d'un si grand mérite tenir une conduite désordonnée. On ne sait point au juste à quelle époque il prit la résolution de se donner tout à Dieu, mais on peut la fixer à la fin de 1657. Dès ce moment, Rancé ne parut plus à la cour. Retiré dans sa belle terre de Véret, auprès de Tours, après avoir assisté Gaston, duc d'Orléans, au lit de mort (2 février 1660), il refusa la coadjutorerie de Tours et alla consulter Pavillon, évêque d'Alet, de Caulet, évêque de Pamiers et de Choiseul, évêque de Comminges. L'avis de ce dernier prélat fut qu'il devait embrasser l'état monastique. Le cloître ne plaisait point à Rancy, qui cependant, après de mûres réflexions, se détermina à y entrer. Il vendit d'abord en 1662 sa terre de Véret, donna à l'Hôtel-Dieu de Paris les trois cent mille livres qu'il en retira, se démit de tous ses bénéfices, à l'exception du prieuré de Boulogne et de l'abbaye de la Trappe, fit distribuer le reste de ses biens aux pauvres qui reçurent ainsi plus de cent mille écus et se réserva seulement environ trois mille livres de rente. Depuis le 26 février 1638, Rancé avait pris possession de l'abbaye de la Trappe, où les religieux, réduits au nombre de six, étaient loin de vivre selon leur règle primitive. Rancé leur déclara qu'il était décidé à introduire la réforme dans le monastère. A force de soins, de patience, de fermeté, il triompha de leur résistance, et les détermina à solliciter eux-mêmes la faveur de voir remettre leur maison sous la stricte observance. Le concordat passé à ce sujet porte la date du 17 août 1662: il fut reçu par l'abbé de Barberi, visiteur de la province et commissaire de l'abbé de Prières, vicaire-général de l'étroite observance. Cet acte fut homologué au parlement de Paris le 16 février 1663. Depuis ce traité, l'abbé de Rancé avait passé plusieurs mois dans la retraite, partageant les austérités des nouveaux religieux qu'il avait fait venir de l'abbaye de Perseigne pour commencer la réforme, moine parmi les moines, pénitent parmi les pénitents, oubliant qu'il était abbé commendataire et n'aspirant désormais qu'à se rendre digne du titre d'abbé régulier. Cette grâce qu'il avait sollicitée du roi lui fut accordée par brevet royal du 10 mai 1663. Il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Perseigne le 13 juin de la même année, et y ayant accompli son noviciat, il prononça ses vœux le 26 juin 1664. Rancé fit alors, le 30 de ce mois, prendre possession par Pierre Félibien, son ami, et son successeur dans le prieuré de Saint-Clément. Le 13 juillet suivant, il reçut la bénédiction abbatiale des mains de Patrice Plunkett, évêque d'Ardagh, en Irlande, dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Député à Rome le 24 août de cette année, avec Dominique Georges, abbé du Val-Richer, afin de proposer au souverain Pontife les sentiments des abbés de l'étroite observance pour la réformation générale de tout l'ordre de Cîteaux, de Rancé y arriva le 16 novembre 1664, soutint vigoureusement les affaires de la réforme, mais il dut quitter la cour pontificale le 25 mars 1666, sans avoir réussi dans ses projets. Voyant alors l'inutilité de ses efforts pour étendre la réforme à tous les monastères de l'Ordre de Cîteaux, il s'appliqua du moins à lui faire jeter de profondes racines à la Trappe. Ce monastère reprit en effet une vie nouvelle. Continuellement consacrés au travail des mains, à la prière et aux pratiques les plus austères, les religieux retracèrent bientôt l'image des anciens solitaires de la Thébaïde. L'un de ses principaux soins fut d'inspirer à ses frères une grande estime de leur vocation et un mépris extrême pour tout ce qu'ils avaient si généreusement quitté, afin de ne plus vivre que pour Dieu. Le réformateur introduisit dans le monastère le plus rigoureux silence et priva ses religieux des plus licites amusements. L'étude leur fut interdite ; la lecture de l'Ecriture sainte et de quelques traités de morale, voilà toute la science qu'il disait leur convenir. Accablé d'infirmités, privé en grande partie de l'usage de son bras droit, il crut devoir donner au roi la démission de son abbaye par un acte notarié du 30 mai 1695, démission qu'il renouvela le 29 juin suivant. Louis XIV lui ayant laissé le choix de

son successeur, il nomma dom Zozime, un de ses religieux qu'il installa le 20 décembre de cette année et aux mains duquel il fit vœu d'obéissance. Zozime mourut deux mois après, et son successeur, Armand-François Gervaise, ne tarda pas à se démettre volontairement de la charge qui lui avait été imposée. Rancé fit alors agréer par le roi le Père Jacques de la Cour. Il avait du reste prévu depuis longtemps le cas où ses infirmités le forceraient à quitter la direction de sa communauté. C'est pour ce motif qu'il avait obtenu du Pape, le 2 août 1677, et du roi, par un arrêt du 22 novembre suivant, la faculté de nommer un prieur électif, ce qui avait été agréé le 27 avril 1683 par les supérieurs de l'Ordre. Dès 1682, il avait même écrit au roi pour lui faire agréer sa démission pure et simple. C'est au milieu de toutes ces tribulations que le réformateur termina sa carrière. Affaibli par la maladie, il fit appeler à la Trappe Louis d'Aquin, évêque de Séez, qui le vénérait comme un père, lui fit une confession générale de sa vie, et expira, couché sur la paille et la cendre, entre les bras de ce prélat, et en présence de toute sa communauté désolée. Il avait alors soixante-quatorze ans, neuf mois et dix-sept jours, et comptait trente-six ans et quatre mois de profession. Suivant ses désirs, on l'inhuma au milieu du cimetière de l'abbaye, où se voit encore son tombeau [1]. 1700.

1. *Ecrits de l'abbé de Rancé.* — On a du célèbre réformateur de la Trappe :

Odes grecques d'Anacréon de Théos, édition annotée et dédiée au cardinal de Richelieu (Paris, du Gast, 1639, in-8°); — *Traité de la sainteté et des devoirs de l'état monastique* (Paris, Muguet, 1683, 2 vol. in-4°), suivi d'*Eclaircissements* sur le même traité (Paris, 1685, in-4°, et 1686, in-12; Paris, Durand, 1846, in-8°); — *Lettre d'un abbé régulier sur le sujet des humiliations et autres pratiques de religion* (Paris, Coignard, 1677, in-12); — *Lettre de l'abbé de la Trappe à un ecclésiastique* sur quelques pratiques du cloître (Rouen, Viret, 1677, in-12); — *Instructions de saint Dorothée*, traduites du grec en français, avec sa *Vie* (Paris, Muguet, 1686, in-8°); — *La Règle de Saint-Benoît*, traduite et appliquée par l'auteur du livre des *Devoirs de la vie monastique* (Paris, Muguet, 1689, 2 vol. in-4°); — *Instruction sur la mort de Dom Muce, religieux de l'abbaye de la Trappe* (Paris, Muguet, 1690, in-12), réimprimée dans un autre ouvrage de Rancé, intitulé : *Relation de la vie et de la mort de quelques religieux de la Trappe*, dont les premières éditions (Paris, 1790 et 1691, etc., in-12), furent augmentées depuis et reparurent en 1701, 1755, etc., en 4 vol., puis en 5, puis en 6. La première partie de ce travail avait paru dans la *Description de l'abbaye de la Trappe* par André Félibien des Avaux (Lyon, Aubin, 1683, in-12); — *les Réglements de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe, en forme de Constitutions* (Paris, Michallet, 1690, in-12; Paris, Muguet, 1703 et 1718, 2 vol. in-12); — *Instructions sur les principaux sujets de la piété et de la morale chrétienne* (Paris, 1693, in-12); — *Abrégé des obligations des Chrétiens* (Paris, 1699, in-12); — *Réflexions morales sur les quatre Evangélistes* (Paris, 1699, 4 vol. in-12); — *Instructions sur les Epîtres et Evangiles des dimanches et des principales fêtes, et sur les vêtures et professions religieuses* (Paris, Mariette, 4 vol. in-12, réimprimées en 1702, dans le même format); — *Lettres spirituelles* (Paris, 1701, 4 vol. in-12); — *Réponse au Traité des Etudes monastiques du Père Mabillon* (Paris, Muguet, 1692, in-12). En général, dans tous les ouvrages de Rancé, on remarque de la noblesse et de l'élégance dans le style, mais malheureusement, ils se ressentent du peu de temps qu'il donnait à leur composition, et font désirer plus de précision, de nerf et de profondeur.

Abbaye de la Trappe. — Sur le point de périr pendant une traversée de Normandie en Angleterre, Rotrou II, comte du Perche, fit vœu, en 1120, de bâtir une église en l'honneur de la Vierge Marie, s'il venait à échapper aux horreurs du naufrage. Plus heureux que la plupart des seigneurs qui l'accompagnaient dans son voyage, il parvint à gagner la terre, et, en 1122, il s'empressa d'exécuter sa promesse. C'est sur l'un des rameaux de la source de l'Iton, dans la commune actuelle de Soligny (Orne, arrondissement de Mortagne-sur-Huisne, canton de Bazoches-sur-Hoêne) et à l'extrémité occidentale de la forêt du Perche, dans un vallon profond, isolé, sauvage et couvert d'étangs spacieux, connu de tout temps sous le nom de vallon de la Trappe, que Rotrou plaça sa fondation. Dix-huit ans après, les constructions principales du monastère étant terminées, le 2 décembre 1140, Rotrou III, fils du fondateur, fit à l'église naissante d'importantes donations, du consentement et en présence d'Havise, son épouse, et de ses fils Rotrou et Etienne. Par une charte datée de Mauves, près de Mortagne, en 1189, il confirma la fondation de son père, les donations que plusieurs personnes pieuses avaient faites et en ajouta quelques autres, notamment celle de la terre de Laigni, dans la commune actuelle de Saint-Hilaire-lès-Mortagne. Le 27 avril 1214, l'église fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge par Robert Poullain, archevêque de Rouen, assisté de Sylvestre, évêque de Séez, et de Luc, évêque d'Evreux, en présence de Thomas, comte du Perche, et d'une foule de seigneurs des environs. On déposa dans l'église diverses reliques précieuses rapportées par Rotrou II de la première croisade.

Les premiers moines que Rotrou appela à composer le monastère de la Maison-Dieu Notre-Dame de la Trappe furent tirés tant du Breuil-Benoît, au diocèse d'Evreux, issu des Vaux-de-Cernay, que d'Aulnay, au diocèse de Bayeux, abbayes de l'Ordre de Savigny, au diocèse d'Avranches, réuni en 1148 à l'Ordre de Cîteaux, à la sollicitation de saint Bernard. Ces religieux s'arrêtèrent aux Barres, à peu de distance du nouveau monastère, et y reçurent la donation de la terre de Contrebise. Ce ne fut que quelques années après, en décembre 1140, qu'ils prirent possession de la Trappe, qui, à l'exemple de Savigny, adopta la règle de Cîteaux.

Outre les deux comtes du Perche dont nous avons parlé, l'abbaye de la Trappe compta au nombre de ses illustres bienfaiteurs, Robert père et fils, seigneurs de Dreux et de Braine; Guillaume, évêque de Châlons-sur-Marne, en qui s'éteignit la maison des anciens comtes du Perche; Charles de Valois, comte d'Alençon, et plusieurs autres grands personnages des environs. Ce monastère qui, dans les guerres du XIVe et du XVe siècle, avait éprouvé plusieurs fois la fureur des Anglais, devint aussi la proie des abbés

XXVIIIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Breuvart, vicaire de la paroisse Saint-Jacques de Valenciennes (Nord), né à Arras (Pas-de-Calais) en 1760 ; condamné à mort comme émigré rentré, par une commission militaire ; exécuté à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — ***Brisson,*** prêtre du diocèse de Cambrai, né à Gommegnies (Nord, arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy) en 1736 ; condamné à mort comme émigré

commendataires. La discipline y était grandement relâchée, mais malgré de puissants obstacles et de nombreux adversaires, Armand-Jean le Bouthillier de Rancé y introduisit la réforme.

Lorsque, par divers décrets empreints de l'esprit philosophique, l'assemblée nationale de 1789 eut, en quelques mois, consommé la destruction des établissements monastiques de France, l'abbaye de la Trappe, quoique comprise dans cette mesure générale qui porta la désolation et l'épouvante dans ses vallées jusqu'alors silencieuses, put un moment espérer d'échapper à la proscription. La charité qu'on y exerçait envers les pauvres et les étrangers, jointe à la modicité de ses revenus, semblait devoir la préserver du coup terrible porté à toutes les autres maisons religieuses. Les moines eux-mêmes se bercèrent de cette illusion, et vers la fin de 1790, adressèrent à l'assemblée nationale un mémoire sur leur conservation. L'assemblée, sur le rapport de son comité ecclésiastique, voulut, avant de se prononcer, consulter les autorités locales. Les délibérations des municipalités de Mortagne, de l'Aigle, de Verneuil, de Soligny, et même des districts de ces trois premières villes furent unanimes pour rendre le témoignage le plus éclatant à l'esprit de bienfaisance et de piété qui régnait à la Trappe, et pour demander la conservation de ce monastère. Toutefois le rapport du conseil général du département de l'Orne fut loin de lui être aussi favorable et l'abbaye de la Trappe fut supprimée (27 novembre 1790).

Dom Augustin, qui devint plus tard abbé et supérieur général de la Trappe, était alors maître des novices. Jeune encore, plein de cet enthousiasme qui fait les apôtres et les martyrs et dont l'éloquence est si pénétrante, il réunit tous les religieux alarmés, au fond des bois, dans la grotte de saint Bernard, sur un point de sol mélancolique et sombre, doux à leur cœur, cher à leur souvenir, riche d'inspirations. Là se trouvent des chênes antiques, qui ont vu peut-être les premiers jours du monastère ; là coule un ruisseau murmurant et paisible, roulant ses ondes irrévocables comme la vie emporte nos plaisirs et nos illusions; là Bossuet et Rancé vinrent souvent méditer sur les vanités du monde. C'est sur ce théâtre des conférences du célèbre réformateur qu'Augustin harangue ses frères. Il n'ignore pas qu'en ce moment solennel et décisif où il faut quitter la Trappe, plusieurs religieux flottent incertains entre le désir de rester dans la patrie au sein de la société que si longtemps ils avaient abandonnée, et la résolution de fuir le sol natal pour une terre étrangère où ils retrouveront leurs habitudes religieuses et une Trappe nouvelle. Tout à coup l'œil animé, la voix solennelle, l'attitude noble et imposante, Augustin se lève et leur reproche leur faiblesse, leur hésitation, leur tiédeur; il fait parler l'esprit de la règle, il rappelle les statuts, il évoque la grande ombre de Rancé et leur découvrant une poitrine où la pression d'une chaîne a laissé d'effrayantes cicatrices, il leur demande si celui qui leur parle peut avoir le désir de les tromper, si sa voix n'est pas celle de la piété et si ses inspirations ne sont pas celles de Dieu même. Nouveau Moïse, il leur montre enfin au bout de la carrière et loin de l'impiété triomphante, une autre terre promise.

Ce discours eut tout l'effet que le bon religieux désirait; il n'y eut plus d'hésitations, et à quelques moines près, les Trappistes, sous la conduite de dom Augustin, partirent en masse le 26 avril 1791 pour les monts lointains, mais hospitaliers de la Suisse.

Nous ne raconterons pas tout ce qu'ils eurent à souffrir dans ce long pèlerinage, et les obstacles qu'il leur fallut vaincre avant de franchir la frontière. Ils arrivèrent enfin dans le canton de Fribourg et sous la protection du gouvernement helvétique, ils s'établirent dans une chartreuse vacante depuis dix ans, connue sous le nom antique de la Val-Sainte et située vers la partie méridionale du canton, à quatorze kilomètres de Bulle, et non loin de la petite ville de Gruyères. Là, dans un vallon beaucoup plus profond que la Trappe française, au milieu de montagnes dont les sommets se perdent dans les nues, la pieuse colonie fonda le nouveau monastère, qui devint jusqu'à la Restauration le chef-lieu des autres colonies de Trappistes de l'un et de l'autre continent. Non-seulement ils conservèrent dans toute sa pureté l'observance de la Réforme, mais encore, d'un consentement unanime, ils crurent devoir embrasser une observance plus étroite. Après une retraite, qui eut lieu pour attirer les bénédictions de Dieu sur cette entreprise, on tint une suite de chapitres, où l'on choisit, à la pluralité des voix, pour le règlement du monastère, ce qui parut de plus clair dans la Règle de Saint-Benoît, de plus pur dans les constitutions de Cîteaux, de plus vénérable dans le rituel de l'Ordre. C'est cette suite de décisions qui a été appelée la *Réforme de la Val-Sainte.*

La bonne odeur des vertus de ces fervents solitaires se répandit bientôt au loin ; les feuilles publiques elles-mêmes rendirent hommage à tant de courage et à tant de sainteté. En peu de temps, l'affluence des

rentré, par une commission militaire ; exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1794. — *Hannequant*, né à Cateau-Cambrésis (Nord) en 1728, curé de Poix (arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France en 1792 ; y revint en 1793 ; arrêté l'année suivante et condamné à mort comme émigré rentré ; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1794. — Jean *Héroux*, né à la Baroche-Gondouin (Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Lassay) en 1748, curé de Préaux (arrondissement de Château-Gonthier, canton de Grez-en-Bouëre) depuis le mois de mai 1787 ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et se réfugia à Laval ; quitta la France en 1792 et se rendit à l'île de Jersey, puis passa

étrangers devint considérable, et le nombre des postulants s'accrut si fort, qu'en 1794, on dut s'occuper de former en d'autres contrées plusieurs nouvelles colonies : l'Espagne, l'Angleterre, la Belgique, le Piémont, s'empressèrent d'en demander, et ces diverses maisons devinrent bientôt florissantes. Par un bref du 30 septembre 1794, Pie VI donna à Mgr Piétro Gravina, son nonce à Lucerne, les pouvoirs les plus étendus pour ériger en abbaye de leur Ordre et de leur Congrégation réformée de la Trappe, le nouvel établissement de ces religieux de la Val-Sainte. L'élection de l'abbé, en la personne de dom Augustin, y eut lieu selon les constitutions, et fut ratifiée par le nonce, qui donna à dom Augustin tous les pouvoirs dévolus à l'abbé, non-seulement sur le monastère de la Val-Sainte, mais aussi sur toutes ses filiations.

Lorsque les Français se furent emparés de la Suisse, il fallut se résoudre à une nouvelle émigration. Dom Augustin et ses religieux errèrent en Allemagne, en Russie, en Pologne, en Danemark, partout où les jeta la tourmente révolutionnaire, et ils y fondèrent diverses communautés d'hommes et de femmes. Ce ne fut qu'en 1802, que dom Augustin put de nouveau réunir une partie de ses enfants à la Val-Sainte. Le courageux abbé profita du moment où la France commençait à respirer un peu sous un gouvernement plus ferme, pour se hasarder à se présenter devant Napoléon, devenu empereur, et en obtenir la permission de rentrer en France. Napoléon l'accueillit avec bienveillance, et dès 1806, un établissement de la Trappe existait dans la forêt de Grosbois, commune d'Hières, à vingt-quatre kilomètres de Paris. Plusieurs maisons furent ensuite données en France à dom Augustin, et Napoléon lui-même fonda au Mont-Genèvre un monastère de Trappistes, qu'il dota d'une rente annuelle de trente mille francs, pour fournir aux frais qu'occasionnerait le passage des militaires qui étaient reçus et soignés dans cette maison. Il donna aussi dix mille francs à une autre maison de l'Ordre, établie à la Cervara, au diocèse de Gênes. L'empereur témoignait toute sorte de bienveillance aux supérieurs. Malheureusement, ce bon accord fut rompu en 1811, par suite de la rétractation d'un serment qu'il avait demandé au supérieur particulier de la Cervara, et que celui-ci avait d'abord prêté. Dès qu'il eut connaissance de cette rétractation, Napoléon Ier laissa éclater sa colère, et pour punir les scrupules bien ou mal fondés d'un seul homme, il s'emporta contre l'Ordre tout entier. Dom Augustin devint plus particulièrement, comme supérieur général, l'objet de ses ressentiments. Persécuté, incarcéré d'abord, le vénérable abbé vit plus tard sa tête mise à prix, et dès lors sa vie ne fut plus qu'un tissu de dangers et de traverses jusqu'à la Restauration de 1814. Dans l'intervalle, il s'était rendu en Amérique et y avait établi deux maisons, principalement consacrées à l'éducation de la jeunesse. Enfin, après l'abdication de l'empereur, dom Augustin s'embarqua pour revenir en France avec la majeure partie de ses enfants.

Le 20 août 1814, M. le comte d'Héricy, maire de la commune de Soligny, eut l'honneur de présenter au roi Louis XVIII une adresse, signée des personnes les plus qualifiées du pays et de plusieurs maires des communes voisines, pour exprimer le vœu que faisaient d'une voix unanime les habitants de la province du Perche, des villes et des villages des environs, pour le rétablissement du monastère de la Trappe. Il était accompagné de dom Eugène, abbé de la Trappe de Westphalie, et du père cellerier de cette abbaye. Le roi accueillit cette demande avec beaucoup de bienveillance. Au mois de novembre 1815, dom Augustin eut également l'honneur d'obtenir une audience du monarque, et les libéralités de la famille royale, ainsi que celles des pieux fidèles, lui permirent de racheter la maison de l'ancienne Trappe, qui avait été vendue pendant la Révolution comme bien national. Il rappela à ce berceau de la Réforme une partie des religieux rentrés depuis peu à la Val-Sainte. L'autre partie fut envoyée à Aiguebelle, au diocèse de Valence ; les religieux revenus d'Amérique se fixèrent à Bellefontaine, au diocèse d'Angers ; enfin, les Trappistes d'Angleterre vinrent à la Meilleraye, au diocèse de Nantes.

De l'ancien monastère de la Trappe, à Soligny, et de sa belle église, il ne restait alors qu'un amas de pitoyables débris, abandonnés aux oiseaux de proie qui y cachaient leurs nids, et aux renards qui y creusaient leurs tanières. Le lierre des ruines et les ronces sauvages festonnaient seuls ce sanctuaire autrefois si vénéré. Quelque déplorable que fût l'état où les religieux trouvaient la Trappe, elle leur fut plus précieuse que tout autre monastère. Une mauvaise grange convertie en chapelle provisoire, et dont la pauvreté retraçait l'étable de Bethléem, servit d'abord à la célébration des saints mystères. Quant aux religieux, ils se logèrent comme ils purent, dans des étables et autres bâtiments d'exploitation échappés à la dévastation du monastère. On fut obligé de s'en tenir là pendant bien des années, la pauvreté de la communauté ne permettant pas d'en faire davantage. Cependant, en 1829, les Trappistes, pleins de confiance en Dieu, entreprirent de relever leur antique et célèbre maison. Après qu'on eut arraché la partie de la forêt qui avait envahi l'emplacement de l'ancienne église, Mgr Saussol, évêque de Séez, qui, dès son arrivée dans le diocèse, avait cité avec honneur ces pieux cénobites, conservant au milieu de la corruption du siècle la ferveur et l'austérité des anciens temps, vint bénir et poser solennellement la première pierre de l'église nouvelle, qu'il eut la consolation de consacrer le 30 août 1833, avec les imposantes cérémonies d'usage et en présence d'une foule immense accourue de tous les points du département. Plus de vingt-cinq mille personnes de tout âge, de tout sexe, sans distinction de rang, d'état et d'opinions, suivirent les prédications de la neuvaine de prières qui accompagna la consécration.

Fisquet, *France pontificale.* — Cf. *Histoire de l'abbé de Rancé*, par B. d'Exauvillez ; édition revue, corrigée et augmentée, par l'abbé R. Bonhomme, prêtre du diocèse d'Evreux (Paris, Delsol, 1868) ; et *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*, par M. l'abbé Dubois (Paris, chez Ambroise Bray, 1866, 2 vol. in-8°).

en Espagne ; rentra à Sablé (Sarthe, arrondissement de La Flèche) en 1795 ; arrêté par la garde nationale de Château-Gonthier, conduit dans cette ville et emprisonné, puis fusillé par les soldats qui le conduisaient à Laval. 1796. — *Lecerf,* prêtre du diocèse de Cambrai, né à Maing (Nord, arrondissement et canton de Valenciennes) ; condamné à mort comme émigré rentré, par la commission militaire de Valenciennes ; exécuté à l'âge de trente ans. 1794. — *Preux,* né à Montay (Nord, arrondissement de Cambrai, canton du Cateau) en 1731, curé de Catillon ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure ; sortit de France, puis y rentra en 1793 ; arrêté l'année suivante et condamné à mort comme émigré rentré ; exécuté à l'âge de soixante-trois ans. 1794. — *Rickez,* né à Solesmes (Nord, arrondissement de Cambrai) en 1745, curé d'une paroisse du diocèse de Cambrai ; ne fit point le serment schismatique de 1791 et sortit de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; rentra dans sa province en 1794 ; arrêté et condamné à mort comme émigré rentré, par la commission militaire de Valenciennes ; exécuté à l'âge de quarante-neuf ans. 1794.

Barthélemy *Roë,* religieux Bénédictin de Douai (Nord), missionnaire en Angleterre, martyrisé à Newgate, en haine de la religion. XVIIe s.

Jean *Alcobert,* religieux Dominicain, missionnaire en Chine, et martyr. Né à Girone (Catalogne) en 1694, il entra, jeune encore, dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, et, en 1728, il quitta l'Espagne, sa patrie, pour aller annoncer l'Evangile aux infidèles de la Chine. Il se trouvait à Canton lorsque l'évêque de Mauricastre l'envoya, en 1730, dans la province de Fo-Kieu, où il passa seize ans dans les travaux du ministère apostolique. Il avait converti un grand nombre d'idolâtres et ses succès avaient été récompensés par le titre de vicaire provincial de la mission de la Chine, lorsqu'il fut arrêté au mois de mai 1746 et mis en prison avec plusieurs de ses confrères. Condamné à mort sous l'empereur Tieulong, il fut étranglé, avec trois autres Dominicains, après vingt-huit mois de détention, étant âgé de cinquante-quatre ans. 1748.

Le vénérable Jean *Dat,* prêtre tong-kinois et martyr. Il naquit, vers l'an 1764, dans le Tong-King occidental, de parents chrétiens qui l'élevèrent dans la piété. Un missionnaire, charmé des progrès rapides qu'il faisait dans les sciences et dans la vertu, se l'attacha en qualité de catéchiste, et lui fit faire de si grands pas dans la perfection, qu'on le jugea digne du sacerdoce. Après avoir fait son cours de théologie, il fut ordonné prêtre en 1798, et, cinq mois après, il tomba entre les mains des persécuteurs qui lui firent subir de cruelles et sanglantes épreuves ; mais sa captivité ne dura que trois mois. Condamné à mort, il fut décapité à l'âge d'environ trente-quatre ans. Les mandarins appelèrent les chrétiens d'alentour à son supplice, espérant que ce spectacle les effraierait et les disposerait à l'apostasie. Mais les exhortations du saint martyr, son calme et sa fermeté produisirent un effet tout contraire. Son corps fut reporté au chef-lieu de la paroisse qui avait été confiée à ses soins. 1798.

Joachim *Royo,* Dominicain, missionnaire en Chine et martyr. Né en 1690, dans le diocèse de Tervel (Aragon), il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il quitta sa patrie pour se dévouer aux missions de la Chine. S'étant arrêté aux îles Philippines, où il fut ordonné prêtre, il fut envoyé dans la province de Fokien en 1722. Il y déploya un zèle infatigable jusqu'à ce qu'il fut arrêté en 1746, et après de cruels supplices on le condamna à perdre la tête, avec quatre autres Dominicains, à la tête desquels se trouvait Pierre Sanz, évêque de Mauricastre. Celui-ci fut exécuté le jour même que la sentence avait été portée, le 26 mai 1747. Joachim Royo et ses trois autres compagnons passèrent en prison plus de deux ans et furent étranglés le 28 octobre 1748.

XXIXe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Silvestre *Aymard,* prêtre du diocèse de Rodez, né à Orlhaguet, près Sainte-Geneviève (Aveyron, arrondissement d'Espalion) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; transporté à cet effet à Bordeaux ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transféré malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de quarante et un ans. 1794. — Joseph-Victor *Masson,* prêtre du diocèse de Rodez ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté et emprisonné en 1793 ; conduit à Bordeaux au printemps de l'année suivante, pour être déporté au-delà des mers ; transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante ans. 1794.

Louise *Torelli*, comtesse de Guastalla (ville forte d'Italie, sur la rive droite du Pô), fondatrice de plusieurs Ordres religieux. Elle était fille unique du comte Achille Torelli, et naquit en 1500. A seize ans, elle épousa un seigneur, nommé Louis Stanghi, et hérita du comté de Guastalla après la mort de son père. Elle était veuve lorsque la guerre entre François Ier et Charles-Quint l'obligea à se réfugier à Vérone, où elle se remaria avec Antoine Martinenghi, d'une famille puissante de Brescia. Ce seigneur, qui avait tué sa première femme, ne fut pas longtemps avant de maltraiter la seconde, et il alla même jusqu'à la menacer de la mort. Comme il était homme à exécuter cette menace, un frère utérin de Louise l'appela en duel et lui ôta la vie. Devenue ainsi veuve une seconde fois par un accident auquel elle était restée étrangère, elle eut, au sujet de son comté, des contestations avec ses parents, les Torelli de Montéchiarugo. L'affaire fut portée devant le pape Clément VII et l'empereur Charles-Quint ; elle se termina par une vente que fit la comtesse à Ferrand de Gonzague. Cet arrangement l'accommodait d'autant mieux qu'elle avait besoin d'argent pour les fondations religieuses qu'elle avait commencées, d'après les conseils du Père Baptiste de Crême, Dominicain. En 1532, elle établit à Milan la Congrégation dite des *Angéliques*, que Paul III approuva et qu'il soumit à la direction des Clercs Réguliers de Saint-Paul, connus depuis sous le nom de *Barnabites*. Cette Congrégation fut soumise dans la suite à des statuts dressés par saint Charles Borromée. La pieuse comtesse y prit le voile, en 1536, sous le nom de Paule-Marie. Elle fonda à Ferrare le couvent des Converties *di Terra Nuova*, et à Crémone elle institua, de concert avec Valérie d'Alériis, la Congrégation de Sainte-Marthe. S'étant rendue à Venise, ses exhortations et ses discours décidèrent une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe à entrer dans des couvents ; ce qui détermina le gouvernement à la faire sortir de la république. Elle se rendit donc à Vicence, où elle combla de ses libéralités le couvent des Nouvelles-Converties. De retour à Milan, elle ne séjourna pas dans son couvent des Angéliques, parce que ces religieuses avaient demandé la clôture à Paul III, qui la leur avait accordée ; ce qui dérangeait le plan de la pieuse fondatrice, qui avait voulu qu'elles se consacrassent spécialement au soin des malades et à l'enseignement des jeunes orphelines. C'est pour atteindre ce but qu'elle fonda le collége de Guastalla, près de la porte Tosa, à Milan ; mais les religieuses qu'elle y plaça voulurent aussi être cloîtrées, et saint Charles Borromée leur obtint cette faveur du Saint-Siége, après la mort de leur fondatrice. Louise Torelli mourut en odeur de sainteté, et fut enterrée dans l'église des Jésuites. 1569.

XXXe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Langevin, curé de Briollay (Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers), mis à mort en haine de la religion. 1793. — Etienne-Mammert *Leclerc de Vaudone*, né à Langres (Haute-Marne) en 1740, prêtre de ce diocèse, religieux de l'Ordre des Bernardins; ne fit aucun des serments de la Révolution; arrêté en 1797 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; embarqué le 12 mars 1798 et jeté dans le désert de Konanama; mort de misère dans le canton de Makouria, à l'âge de cinquante ans. 1798. — Jean-Joseph *Saulnier*, né à Lussac-les-Eglises (Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles), chapelain de l'hôpital de Blois (Loir-et-Cher); ne fit aucun des serments révolutionnaires et se réfugia à Orléans; revint dans son hôpital, à Blois, sur l'invitation de la supérieure de cet établissement, Félicité Roger; arrêté en ce lieu et conduit à Paris; condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de trente-huit ans. 1793.

XXXIe JOUR D'OCTOBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis-Pierre *Dubois*, né à Vallère (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton d'Azay-le-Rideau), curé de Droue (Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton de Maintenon); arrêté comme insermenté et condamné à la déportation maritime; envoyé pour cet effet à Bordeaux; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de cinquante-sept ans. 1793. — André *Leroy*, prêtre du diocèse de Rouen; ne fit aucun des serments de la Révolution; arrêté à Rouen en septembre 1797 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort dans le désert de Konamama, à l'âge de quarante-trois ans. 1798. — Charles *Orpellière*, prêtre du diocèse de Saint-Flour, vicaire à Saint-Amandin (Cantal, arrondissement de Murat, canton de Marcenat); ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta près de ses paroissiens malgré la loi de déportation du 26 août 1792; arrêté en 1793; conduit à Bordeaux au printemps de l'année suivante; enfermé d'abord dans le séminaire de cette ville, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-six ans. 1794.

Françoise *Badar*, fondatrice des Badariennes, plus connues sous le nom de Sœurs de la Sainte-Famille, à Valenciennes (Nord). Elle naquit dans cette ville le 21 janvier 1624, de Michel Badar et de Catherine Malliard. Ses parents, qui étaient très-pieux, l'avaient consacrée à Dieu même avant sa naissance, et elle répondit admirablement, dès ses plus tendres années, à leurs instructions et à leurs exemples. Françoise n'avait que treize ans lorsque, en 1637, durant la peste qui désola la ville de Valenciennes, elle perdit sa mère et plusieurs membres de sa famille. Témoin des sacrifices et des privations que s'imposait son père pour réparer les pertes considérables qu'il avait faites, la courageuse Françoise lui demanda et obtint la permission d'aller apprendre le négoce dans une excellente maison de la ville de Termonde. Un an plus tard elle alla à Anvers où, dans la compagnie d'une respectable veuve et de ses filles, elle se perfectionna dans toutes les connaissances qu'elle voulait acquérir. Les progrès qu'elle faisait dans la piété n'étaient pas moins sensibles, et ses directeurs comprirent que Dieu l'appelait à opérer beaucoup de bien auprès des jeunes personnes de son sexe par ses vertus et par son adresse dans les travaux manuels. Ils lui conseillèrent donc de retourner à Valenciennes et de chercher à réunir autour d'elle quelques petites filles de familles honnêtes. Françoise, docile à la voix de Dieu, revint dans sa famille, loua une maison dans la rue de Tournai et vit bientôt de très-respectables bourgeois lui amener leurs petites filles pour leur apprendre à travailler la dentelle. Plusieurs demandèrent ensuite à vivre comme pensionnaires auprès de leur pieuse maîtresse, qui ne pouvait assez admirer le succès que Dieu donnait à son œuvre. Ce fut alors qu'elle conçut la pensée de fonder une communauté de jeunes personnes auxquelles elle donnerait le nom de Congrégation de la Sainte-Famille. Après avoir surmonté les difficultés et les contradictions que rencontrent toujours, surtout dans les commencements, les saintes entreprises, Françoise Badar, aidée des conseils du Révérend Père Bossu, recteur du collége de Valenciennes, établit sa petite communauté dans une maison située près de l'église de Notre-Dame de la Chaussée. Dix sœurs s'attachèrent à elle, et quatorze ans plus tard leur nombre montait à quarante-huit. Ce fut alors que les vertus de la vénérable fondatrice parurent au grand jour et brillèrent du plus vif éclat. Animée de cet esprit intérieur et de cette généreuse constance que Dieu donne aux âmes qu'il appelle à une haute perfection, elle remplissait chaque jour les devoirs les plus pénibles, sans exprimer jamais la moindre plainte, malgré des douleurs et des infirmités continuelles. On la voyait puiser avec ardeur dans ses communications avec Dieu le zèle de sa gloire, de sa propre sanctification et de celle du prochain. C'est là aussi qu'elle trouvait le secret de sa patience et de son abandon filial entre les bras de la divine Providence. Françoise Badar remerciait chaque jour le Seigneur pour tous les bienfaits qu'il accordait à sa congrégation naissante. Elle eut à souffrir beaucoup ainsi que ses filles lors du siége de la ville de Valenciennes par Louis XIV; mais cette nouvelle épreuve, pas plus que toutes celles qui l'avaient précédée, ne put ébranler son courage. Quelques mois plus tard, elle tomba malade et connut que sa fin approchait. Après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, elle fit approcher les saintes filles placées sous sa conduite et leur adressa ces paroles : « Je vais entrer dans le chemin de l'éternité. Le Seigneur vous avait confiées à mes soins; aimez-le toujours et vous verrez qu'il vous comblera de ses bénédictions et vous fera vivre

dans une union parfaite : c'est le souhait le plus ardent de mon cœur ». La vénérable Françoise remit son âme à son Créateur, à l'âge de cinquante-trois ans [1]. 1677.

MOIS DE NOVEMBRE

PREMIER JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine ***Bremont***, né à la Valette, près Auriac (Corrèze, arrondissement de Tulle, canton de Servières) en 1746 ; condamné à la déportation à la Guyane, comme insermenté ; mort à Cayenne à l'âge de cinquante-deux ans. 1798. — *Briançon*, prêtre, noyé à Nantes, dans les eaux de la Loire, pour refus de serment, par les ordres du proconsul Carrier. 1793.

François *d'Estaing (Franciscus de Stanno)*, évêque et comte de Rodez. Il naquit en cette ville, dans l'hôtel d'Estaing, le 6 janvier 1642, de Gaspard d'Estaing, sénéchal du Rouergue, et de Jeanne de Murols, héritière d'une illustre famille d'Auvergne. Après avoir fait ses premières études sous la direction de Jean-Pierre d'Estaing, abbé d'Aubrac, son oncle paternel, il alla étudier le droit et la théologie morale dans les universités de Toulouse, de Paris, de Rome, de Pavie. Revêtu des insignes de docteur (19 mai 1488), il revint en France où il se fit admirer pour ses vertus non moins que pour ses talents. Elevé au sacerdoce (18 septembre 1499) dans l'église de Monistrol (diocèse du Puy), il apparut au monde comme un parfait modèle de la vie ecclésiastique. Son rare mérite lui fraya le chemin des dignités : il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Chaffre, en Velay, et de la charge de conseiller au grand conseil du roi, fonctions qu'il exerça sous Charles VIII et Louis XII. Le sentiment intime des nouveaux devoirs qui lui incombaient lui fit commencer de suite la visite de son abbaye et de toutes les églises qui en dépendaient. Dans la première il rétablit la discipline primitive, altérée par le malheur des temps ; quant aux secondes (il y en avait deux cent cinquante, dispersées dans vingt-deux diocèses différents), il s'attacha à procurer chez elles la splendeur du culte divin, à maintenir leurs priviléges et à augmenter leurs revenus. Sur ces entrefaites, Bertrand de Polignac, évêque de Rodez, étant mort à Saint-Paulin (Haute-Loire) le 2 novembre 1501, les chanoines de la cathédrale se réunirent en conseil, et tous, sans concert préalable ni commun accord, donnèrent leurs voix à François d'Estaing. Cette élection ayant été confirmée à Bourges et à Rome, le nouveau titulaire fit son entrée solennelle à Rodez le 11 novembre 1505. Les chroniques de l'époque se plaisent à nous redire avec quel zèle admirable ce vigilant pasteur remplit tous les devoirs de sa charge. Son premier soin fut la visite des différentes paroisses de son diocèse. Il ne revint dans sa ville épiscopale que pour y laisser des traces monumentales de son inépuisable activité : par ses soins, les constructions de la cathédrale reprirent un nouvel essor, la tour fut achevée. Après la maison du Seigneur, les temples du Saint-Esprit furent l'objet de sa plus vive sollicitude : il rapporta du concile de Tours des règlements salutaires qui produisirent sur les âmes les plus heureux effets. Le grand œuvre de la réforme des maisons religieuses de son diocèse occupa ensuite les instants précieux de cet infatigable prélat. Cette réforme fut heureusement introduite dans l'abbaye de Notre-Dame de l'Arpajonie (Ordre de Saint-Benoît, fondée à Milhau, en 1297, par Hugues d'Arpajon, seigneur de Caumont de Plancatge) ; dans celle de Saint-Sermin (Ordre de Saint-Benoît, fondée au IXe siècle, sous les murs de Rodez) ; et dans celle de Congues (Ordre de Saint-Benoît, fondée au IVe siècle, sous l'invocation de saint Fide, détruite par les Goths ariens, restaurée par Clovis, renversée de nouveau par les Sarrasins en 730, relevée par le roi Pépin, et enrichie de biens et de priviléges par Charle-

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*

magne et Louis le Pieux). Cette œuvre gigantesque ayant été menée à bonne fin, François d'Estaing concourut à la fondation, dans sa ville épiscopale, du couvent des Chartreux et de celui de l'Annonciade. Enfin, aidé de la collaboration intelligente de savants ecclésiastiques choisis dans son clergé, il entreprit et réalisa la réforme du calendrier de son Eglise, s'attachant à le rendre aussi conforme que possible à celui de l'Eglise romaine. C'est alors qu'il fut enlevé à l'amour de son peuple. Il s'endormit du sommeil des justes, dans la soixante-neuvième année de son âge et la vingt-huitième de son épiscopat [1]. 1529.

IIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Frémiot, prêtre, né en 1720, chanoine régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, curé de Nouillonpont (Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Spincourt) ; mis en réclusion pour refus de serment, par les autorités révolutionnaires du département de la Meuse ; déporté à la Guyane en mars 1794 ; mort en exil à l'âge de soixante-quatorze ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — Henri *Poirsin*, né à Rouvrois-sur-Meuse (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Saint-Mihiel) en 1743, prêtre et religieux capucin du couvent de Toul ; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de son cloître en 1791 ; arrêté à Verdun en 1797, emprisonné, puis conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante-cinq ans. 1798.

Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon. Née en 1463 au château de Vaudémont, non loin de la petite ville de Vézelise (Meurthe, arrondissement de Nancy), elle devint orpheline dès son enfance et fut élevée par le roi René d'Anjou, son aïeul, qui avait établi sa cour à Aix, en Provence, en l'année 1473. Le bon roi l'entourait de l'affection la plus vive et la plus dévouée ; mais il mourut le 10 juillet 1480, et sa pupille dut se réfugier près de son frère René II, de Lorraine. Celui-ci lui fit épouser (1488) René, duc d'Alençon. Marguerite le perdit après quatre ans de mariage (1er novembre 1492) et dut se résigner à vaquer seule à l'administration de son duché et à l'éducation de trois enfants encore au berceau. Elle s'acquitta de cette double tâche avec un succès égal à la sagacité et au dévouement qui la caractérisait. De même que son admirable belle-sœur, Philippe de Gheldres, à la cour de Lorraine, ainsi Marguerite à celle d'Alençon donna l'édifiant spectacle des vertus chrétiennes, et particulièrement de la charité envers les pauvres, portées jusqu'à l'héroïsme. Sur la fin de sa vie, ayant obtenu, des notables de la ville d'Argentan, la jouissance de tous les bâtiments et l'administration de leur hôpital, elle y établit, avec l'autorisation du souverain Pontife, des religieuses Clarisses, prit elle-même l'habit religieux (août 1519) et y fit profession (11 octobre 1520). Dieu la retira de ce monde deux ans après cet acte héroïque : elle était âgée de cinquante-huit ans [2]. 1521.

1. Il mourut dans son palais, après deux jours de maladie, et fut enseveli, selon son désir, dans le sanctuaire du chœur, en avant de la dernière marche de l'autel, au niveau du pavé. On plaça ensuite sur son tombeau une grande plaque de laiton, sur laquelle il était représenté étendu, en habits pontificaux. Au-dessous des pieds était une longue épitaphe, qui contenait l'expression sincère des sentiments de son peuple et de tout son siècle sur ses mérites et sa haute sainteté. Cette tombe a été profanée par les révolutionnaires de 93 et aujourd'hui elle n'est plus qu'un vague souvenir.

Les guérisons miraculeuses se multiplièrent à l'infini sur le tombeau du vénérable évêque. Tous les jours, dans les années qui suivirent sa mort, arrivaient à Rodez de pieux pèlerins qui venaient rendre grâces à Dieu et à son illustre serviteur, et suspendre aux colonnes du chœur les témoignages de leur reconnaissance. Les prêtres de la cathédrale suffisaient à peine pour célébrer les messes qu'on leur demandait, et présenter à Dieu les vœux faits en l'honneur de François d'Estaing.

On fit en 1657 une enquête juridique sur la vie et les miracles du serviteur de Dieu. On entendit successivement un grand nombre de témoins, soit à Rodez, soit en d'autres lieux du diocèse. Toutefois, il ne paraît pas qu'on ait donné d'autre suite à cette affaire ; il n'en reste du moins aucun monument. Les motifs qui la firent suspendre et qui s'opposèrent à la béatification de François d'Estaing nous sont entièrement inconnus.

Histoire du bienheureux François d'Estaing, évêque et comte de Rodez, par A. Bion de Marlavagne, chanoine honoraire de Rodez (Rodez, 1839, in-12).

2. Le tombeau de la duchesse d'Alençon fut entouré, jusqu'à la ruine du monastère, de la vénération et de la confiance des fidèles. Le caveau, où avait été déposé le corps de Marguerite, resta fermé jus-

Le vénérable *Alberon de Chiny*, quarante-sixième évêque de Verdun [1]. 1158.

IIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bacher, prêtre du clergé d'Angers (Maine-et-Loire); envoyé à la mort pour refus de serment par la commission militaire de cette ville. 1793. — Pierre-Jean *Cayron*, prêtre du diocèse de Rodez (Aveyron); condamné à la déportation maritime pour refus de serment; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André de Bordeaux; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1794. — Jean *Dubois*, né à Richelieu (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon) en 1738, curé de Pierrefitte (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton de Saint-Varent); ne fit aucun des serments révolutionnaires; emprisonné en 1797, puis déporté à la Guyane le 12 mars de l'année suivante; mort à l'hôpital de Cayenne, à l'âge de soixante ans. 1798.

Dom Juste *Guérin*, religieux barnabite, de la Congrégation de Saint-Paul, évêque et prince de Genève. Né au village de Tramoye (Ain, arrondissement et canton de Trévoux), il mourut en grande réputation de sainteté dans le couvent des Capucins de Rumilly (Savoie, arrondissement d'Annecy), où il fut inhumé. Chacun le proclama bienheureux et voulut posséder quelque chose qui lui eût appartenu. Nombre de guérisons extraordinaires se sont opérées par son intercession et par l'attouchement de ses reliques [2]. 1645.

Pierre-François *Néron*, prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, né à Bornay (Jura, arrondissement et canton de Lons-le-Saulnier) le 21 septembre 1818; fut admis au séminaire en 1846 et reçut la prêtrise le 17 juin 1848, des mains de Mgr Affre; partit peu après pour Hong-Kong, arriva en 1849 au Tong-King occidental, devint directeur du principal collége de la mission et fut décapité le 3 novembre 1860.

Déogoumide, prêtre catholique, martyrisé à Constantinople. 1707.

L'illustre servante de Dieu *Alpaix* (Aupaïes, Alpaïs, Alpaïse, Elpide, Alpade, Alpète), vierge, née vers 1155, à Cudot (Yonne, arrondissement de Joigny, canton de Saint-Julien du Sault). Elle exerçait le métier de bergère. Vers l'âge de vingt ans, elle fut atteinte d'une affreuse lèpre qui lui couvrit le corps en entier. Dans ce déplorable état, elle fut abandonnée de tout le monde, et même de sa mère, qui se contentait de lui jeter de temps à autre un morceau de pain au pied de son lit et se hâtait de se retirer. La patience et les vertus de l'infortunée bergère lui valurent des grâces signalées. Dans une apparition miraculeuse, la sainte Vierge la guérit instantanément

qu'en 1562. Au mois de mai de cette année, les protestants ayant envahi les principales villes du duché d'Alençon, et en particulier celle d'Argentan, où ils firent d'affreux ravages, les religieuses du couvent de Sainte-Claire, contraintes de quitter leur retraite, pour chercher un asile au sein de leurs familles, songèrent à déposer dans le tombeau de Marguerite les ornements de l'église et autres objets précieux, pour les dérober à la rapacité de ces hérétiques. Le corps fut trouvé entier et sans corruption.

Plusieurs fois, jusqu'en 1753, le tombeau de la vénérable duchesse subit de nouvelles ouvertures, entre autres le 19 octobre 1624, époque à laquelle une peste affreuse désolait la Normandie et spécialement la ville de Sécz. L'évêque, Jacques Camus de Pontcarré, plein de confiance dans la puissante intercession de Marguerite de Lorraine, se transporta solennellement à Argentan, à la tête de son clergé, pour se prosterner sur le tombeau de la duchesse. Après avoir célébré pontificalement la messe, il fit ouvrir le cercueil. On trouva le corps dans son entier, et il en découlait une odeur d'un parfum délicieux.

Ce même évêque de Sécz fit dresser, pour servir à la canonisation de Marguerite, un procès-verbal de cette visite, qu'il adressa au roi Louis XIII et à la reine Anne d'Autriche, avec un mémoire contenant la vérification des miracles opérés par l'intercession de la princesse. Si l'on ajoute foi au témoignage d'Ode Denos, le monarque envoya ces pièces à Rome et pria le pape Urbain VIII d'ordonner une information canonique sur les vertus et les miracles de la pieuse duchesse d'Alençon. Mais la mort de Louis XIII, les guerres et les agitations d'une minorité orageuse auront fait perdre de vue la poursuite de ce dessein. — *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, par M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy (Nancy, chez Thomas et Pierron, 5 vol. in-8°, 1866).

1. Voir notre *Martyrologe de France* du 2 novembre (tome XIII, page 108).

2. *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, par Mgr Depéry (Bourg, chez Bottier, 2 vol. in-8°, 1836). — Cf. *Vie de Mgr Dom Juste Guérin*, par le R. P. Dom Maurice Arpaud, religieux Barnabite (Annecy, 1 vol. in-12, 1678).

de sa lèpre. Elle eut les plus surprenantes révélations, et, en particulier, sur le système planétaire, qu'elle explique presque dans les mêmes termes dont, trois siècles plus tard, se servit Copernic (1473-1543). Elle vécut de longues années sans prendre d'autre nourriture que la sainte communion. Des personnages distingués, des princes de l'Eglise, la reine Adèle de Champagne, mère de Philippe-Auguste, vinrent la visiter, s'entretenir avec elle, solliciter son intercession auprès de Dieu, et, comme les plus obscurs visiteurs, lui demander de leur obtenir la guérison de leurs diverses maladies. La vierge Alpaix s'endormit dans le Seigneur à l'âge d'environ cinquante-six ans. Son corps vénéré fut déposé à Cudot, son pays natal, dans le chœur de l'église du prieuré (devenue l'église paroissiale actuelle) fondé de son vivant et en son honneur[1]. 1211.

IV° JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Bretault,* curé de la Pouèze (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré, canton du Lion-d'Angers), né à Alençon (Orne) en 1742; condamné à la déportation à la Guyane en vertu de la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797); mort en exil dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante-six ans. 1798. — Jean-Alexis *Leseure,* né à Séverac (Aveyron), prêtre du diocèse de Rodez; refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux au printemps de l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de quarante-quatre ans. 1794. — Joseph-Marie *Morel,* né à Carfantin (Ille-et-Vilaine) en 1763, prêtre du diocèse de Dol (aujourd'hui de Rennes); refusa le serment constitutionnel de 1791 et passa dans l'île de Jersey lors de la loi de déportation; rentra en France en novembre 1794 et fut massacré à Baguer-Picau (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Saint-Malo, canton de Dol). 1794.

V° JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Amand *Bernard,* curé de Saint-Pierre (diocèse de Strasbourg); condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département du Haut-Rhin. 1794. — François *Gay,* prêtre et religieux dominicain à Carpentras (Vaucluse); refusa le serment constitutionnel de 1791

1. Sa modeste tombe, aussitôt glorifiée par de nombreux miracles, devint le but d'un pèlerinage très-fréquenté. Elle fut respectée par la Révolution de 1793; élevée d'un mètre environ au-dessus du sol, elle reçoit aujourd'hui encore la visite des pèlerins.

Malgré les honneurs dont sa mémoire et sa sépulture ont été constamment environnées, la vierge Alpaix n'a pas encore reçu ceux d'une canonisation canonique. En 1866, lors de la nomination de M. l'abbé Boiselle à la cure de Cudot, ce zélé pasteur commença par la restauration de la vieille et fort intéressante église, bâtie par l'archevêque de Sens, du vivant même de la vierge Alpaix et pour lui servir de chapelle. Elle tombait en ruines; au moyen de souscriptions, de quêtes et de pieuses industries, elle renait de ses décombres et les plus gros travaux sont exécutés. En même temps, M. l'abbé Boiselle, de concert avec M. le comte de Saint-Phalle, fit d'actives démarches pour obtenir de Rome un décret en règle de canonisation de sa patronne. Sur l'avis de la Congrégation des Rites, Mgr l'archevêque de Sens et Mgr l'évêque d'Orléans nommèrent une commission qui serait chargée de recueillir tous les documents relatifs à ce pieux procès et d'en composer un dossier, lequel fut porté et présenté à Rome par Mgr de Sens au mo-

et sortit de France en vertu de la loi de déportation du 26 août 1792; revint à Carpentras en 1793; arrêté et condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de Vaucluse, siégeant à Avignon. 1793. — Joseph *d'Hauzenne,* né à Sarreguemines (Moselle) en 1731, chanoine de la collégiale de Bar-le-Duc; ne quitta point sa résidence canoniale lors de la suppression de son chapitre; arrêté vers la fin de 1793 et condamné à la déportation maritime; mort en exil à l'âge de soixante-trois ans et inhumé dans l'île d'Aix. 1794. — François *Veauzy,* né à Thiers (Puy-de-Dôme) en 1750, prêtre du diocèse de Clermont; ne fit aucun des serments révolutionnaires et quitta ses paroissiens; rentra à Clermont en 1795; arrêté en 1797 et condamné à la déportation maritime; mort à l'hospice de Sinnamari à l'âge de quarante-huit ans. 1798.

VIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Paul *Hansart,* né à Monchécourt (Nord, arrondissement de Douai, canton d'Arleux) en 1732, frère lai capucin au couvent de Valenciennes, sous le nom de frère Paul; sortit de France lors de la suppression des Ordres monastiques; y rentra quelques années après; arrêté et emprisonné en 1794, puis traduit devant une commission militaire, condamné à mort comme émigré rentré et exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1794. — Nicolas *Huet,* prêtre et chanoine de l'église cathédrale du Mans; envoyé à Nantes pour refus de serment; noyé dans les eaux de la Loire par ordre du proconsul Carrier. 1793. — Jean-Baptiste *Huot,* né à Laviron (Doubs, arrondissement de Baume-les-Dames, canton de Pierre-Fontaine) en 1753, prêtre du diocèse de Besançon; refusa le serment schismatique de 1791; arrêté en août 1793 et jeté dans les prisons de Saint-Hippolyte, puis conduit à Besançon, condamné à mort comme prêtre réfractaire et fusillé. 1793.

Jérôme *Le Royer de la Dauversière,* conseiller du roi et receveur des tailles dans l'élection de la Flèche (Sarthe), né dans cette ville le 18 mars 1397, fondateur de l'institut des Hospitalières de Saint-Joseph, à La Flèche; mort en ce lieu en grande réputation de sainteté, à l'âge de soixante-trois ans [1]. 1659.

ment de la tenue du concile du Vatican. Le pape Pie IX, faisant droit aux pressantes sollicitations de Mgr l'archevêque de Sens et de Mgr l'évêque d'Orléans, reconnut le 7 février 1874, par un acte solennel, la légitimité du culte rendu depuis sept cents ans à la vierge de Cudot. Inscrite sur le catalogue des Saints, la fête de la canonisation de sainte Alpaix fut célébrée solennellement à Cudot, le 26 août 1874. — M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy. — Cf. *La vie merveilleuse de sainte Alpaix de Cudot,* par M. l'abbé Tridon, curé-doyen de Charny.

1. Son corps, après avoir été embaumé et renfermé dans un cercueil de plomb, fut inhumé dans un caveau situé au-dessous de la chapelle de Saint-Joseph, qu'il avait fait bâtir. Son cœur, pareillement embaumé et placé dans une capse de plomb en forme de cœur, fut porté dans la chapelle du château de la Mothe-Lubin (ce château est situé sur la commune de Crosmières, dans le département de la Sarthe et le canton de la Flèche), propriété de sa famille. Le corps du vénérable défunt ayant disparu pendant la Révolution, le 7 mai 1836, Mme Louise Héard de Boissimon, de concert avec M. André-Louis Le Royer de la Mothe et M. Henri-Gustave Le Royer de la Mothe, descendants du pieux seigneur de la Dauversière, vint gracieusement offrir aux Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, le cœur de leur saint fondateur. Le 29 du même mois, jour anniversaire du second centenaire de l'Institut de Saint-Joseph, on transporta ce précieux trésor, en grande pompe, dans la chapelle de l'ancien monastère des Visitandines, qui, depuis le 31 août 1794, sert d'Hôtel-Dieu, et de couvent aux Filles de Saint-Joseph. Depuis cette mémorable journée du 29 mai 1836, les sœurs Hospitalières de Saint-Joseph ne cessent d'entourer de leurs hommages et de leur respect les restes de leur vénérable fondateur.

Les Hospitalières de Saint-Joseph consacrent gratuitement leur vie au service des pauvres dans les hôpitaux. Cet institut a pris naissance à l'Hôtel-Dieu de la Flèche en 1639; il s'est établi à Laval en 1648, à Baugé en 1650, à Montréal (Bas-Canada) en 1659, à Nimes en 1663. — *Saints Personnages de l'Anjou,* p r le R. P. Dom François Chamard.

VIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Anne-Pierre *Capon*, prêtre du diocèse de Besançon, né dans cette ville en 1766; condamné à mort comme prêtre réfractaire et émigré rentré; exécuté à l'âge de vingt-sept ans. 1793. — *Danjon*, né à Montay (Nord, arrondissement de Cambrai, canton du Cateau), vicaire à Condé-sur-l'Escaut (Nord, arrondissement de Valenciennes); refusa le serment schismatique de 1791; s'expatria le 26 août 1792; rentra en France en 1793; arrêté l'année suivante et livré à une commission militaire établie à Valenciennes; condamné à mort comme émigré rentré et condamné à mort à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — Humbert *Darmand*, né en 1757 à Saint-Jorioz (Haute-Savoie, arrondissement et canton d'Annecy), chanoine de la collégiale de Samoëns (arrondissement de Bonneville); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et envoyé à Rochefort en mars 1798; embarqué le 1er août suivant; déposé dans le port de Cayenne le 29 septembre, puis dans le désert de Konanama; mort en ce lieu à l'âge de quarante et un ans. 1798. — Jean-Pierre *Duchein*, prêtre du diocèse de Toulouse, vicaire à Pointis-Inard (Haute-Garonne, arrondissement et canton de Saint-Gaudens); refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté dans sa paroisse et jeté dans les prisons de Toulouse, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Garonne. 1793. — *Huvelle*, né au Quesnoy (Nord, arrondissement d'Avesnes) en 1733, prêtre du diocèse de Cambrai; ne fit aucun des serments révolutionnaires et passa à l'étranger lors de la loi du 26 août 1792; rentra ensuite en France et se rendit à Valenciennes; arrêté le 1er septembre 1794 et jeté dans les prisons de cette ville; livré à une commission militaire, condamné à mort comme émigré rentré et exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1794. — François *Gerdil*, né à Samoëns (Haute-Savoie, arrondissement de Bonneville) en 1745, vicaire à Lullin (arrondissement et canton de Thonon); refusa le serment schismatique de 1791 et s'éloigna de France; revint à Annecy en 1797; arrêté et condamné à la déportation maritime; mort de maladie et de misère dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante-trois ans. 1798. — *Lancien*, né à Solesmes (Nord, arrondissement de Cambrai) en 1715, curé de Jolimetz (arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy), refusa le serment de la constitution civile du clergé et quitta la France lors de la loi du 26 août 1792; y revint en 1793; arrêté l'année suivante et jeté dans les prisons de Valenciennes; condamné à mort comme émigré rentré et exécuté à l'âge de soixante-dix-neuf ans. 1794. — Remi *Landais*, né à Domfront (Orne), vicaire à Couterne (arrondissement de Domfront, canton de la Ferté-Macé); refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de trente-huit ans et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — *Levecque*, né à Inchy-Beaumont (Nord, arrondissement de Cambrai, canton du Cateau) en 1741, religieux Récollet dans le couvent de Valenciennes; ne fit point le serment de la constitution civile du clergé et passa à Mons (Hainaut) lors de la loi du 26 août 1792; rentra à Valenciennes sous les auspices des Autrichiens, en août 1793; arrêté et condamné à mort comme émigré rentré; exécuté à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Lubin *Millocheau*, né à Francourville (Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton d'Auneau) en 1741, curé d'Ossonville, près Ouarville (canton de Voves); arrêté en 1797 et déporté au-delà des mers; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante-sept ans. 1798.

Les vénérables Pères Hyacinthe *Castaneda*, de l'Ordre de Saint-Dominique, et Vincent *Lien*, du même Ordre, décapités au Tong-King, après trois années de tourments et de souffrances. 1773.

Le vénérable Pierre *Ou-Koué Chen*, né en Chine en 1767, de parents idolâtres et pauvres; converti à la foi de Jésus-Christ par un chrétien de la province de Szu-tchouan, qui logeait chez lui; martyrisé en haine de la religion. Le pape Grégoire XVI, dans son décret du 9 juillet 1843, l'a déclaré Vénérable. 1814.

VIIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-François *Bourgeois*, né en 1752, prêtre et religieux bénédictin du diocèse de Besançon; déporté à la Guyane pour refus de serment; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-six ans. 1798. — Pierre *Cabanel*, prêtre, né dans le diocèse de Castres; arrêté en 1793, pour refus de serment; transporté l'année suivante à Bordeaux, pour être déporté au-delà des mers; enfermé d'abord dans le couvent des Catherinettes, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville; mort en ce lieu à l'âge de soixante et un ans. 1794. — Pierre *Garric*, né à Castres (Tarn) en 1762, vicaire à Saint-Martin (diocèse actuel d'Albi); refusa le serment constitutionnel de 1791; mort d'épidémie dans le désert de Konanama, à l'âge de trente-six ans. 1798.

L'illustre servante de Dieu Julie *Napoleoni*, vierge, née à Arsoli (Etats Pontificaux) le 5 février 1819, de Philippe Napoleoni et de Fabianne Massimo. Enfant privilégiée et prédestinée à la gloire éternelle, elle montra, dès le bas âge, des dispositions étonnantes pour la vertu. Forcée, par le hasard de sa naissance, d'entrer en service, elle se fixa à Rome et fit, avec les années, de merveilleux progrès dans la perfection chrétienne. Toujours elle sut conserver une confiance inaltérable dans les plus rudes épreuves de la vie et parmi les plus violentes attaques des démons. En retour, elle se sentit embrasée des saintes ardeurs de la divine charité. Cette fille angélique faisait ses plus chères délices de la conformité à la volonté de Dieu. Fidèle aux inspirations de la grâce, elle s'abandonnait avec une docilité merveilleuse à toutes les impulsions de l'Esprit-Saint. Dans une âme si bien préparée, toutes les vertus furent bientôt écloses. On cite de cette pauvre servante des traits héroïques d'humilité; elle donna toute sa vie des preuves d'une inaltérable douceur; d'une obéissance aveugle, rien ne lui plaisait que ce qui était marqué au coin de cette précieuse vertu; elle poussait jusqu'à un pieux excès la mortification chrétienne; elle avait en haute estime la pauvreté où l'avait placée la divine Providence; charitable à l'égard du prochain, elle brûlait d'un zèle non moins admirable pour le salut des âmes. Tant et de si grands sacrifices furent récompensés dès ce monde : l'humble fille d'Arsoli reçut de Dieu l'esprit de prophétie et le don de pénétration des cœurs. Puis elle fut conviée aux noces éternelles. Elle s'éteignit à l'hôpital de Saint-Jean de Latran, dans la trente-troisième année de son âge. Jeune encore, elle avait déjà parcouru une longue carrière, et montait au ciel, les mains et le cœur chargés d'un poids immense de mérites. Elle fut ensevelie dans l'église de Saint-Vite [1]. 1852.

Jean *Dun's Scot* [2], théologien, de l'Ordre de Saint-François. Né à Down-Patrick (Irlande), en 1274, de parents pauvres, il passa ses premières années à garder les troupeaux. Un jour, deux religieux de Saint-François, l'ayant rencontré dans un champ, le prièrent de les conduire chez son père, pour qu'ils pussent y recevoir l'hospitalité. L'enfant se fit une joie de les accompagner à la maison paternelle où ils prirent un peu de repos qu'ils sanctifièrent en apprenant au jeune pâtre à prier Dieu. Ils ne furent pas peu surpris de voir que cet enfant, qui ignorait même l'Oraison dominicale, ne l'eut pas plus tôt entendu réciter une fois, qu'il la répéta sans hésiter, ainsi que les autres petites prières qu'ils se plaisaient à lui enseigner. Charmés de voir de telles dispositions dans un enfant jusque-là inculte, et épris des bonnes grâces de ce petit berger, les bons frères proposèrent aux parents d'emmener leur fils avec eux, pour l'instruire dans leur monastère. La proposition fut acceptée, et Jean Scot quitta la houlette pour venir au couvent, où il trouva autant de maîtres dans la science et la vertu qu'il y avait de religieux de Saint-François. Ses progrès furent si rapides, qu'ils dépassèrent tout ce qu'on pouvait attendre. Arrivé à l'âge de se déterminer à une vocation, il demanda et obtint le saint habit de la religion, après lequel il soupirait déjà depuis longtemps. Bientôt on l'appliqua aux études de la philosophie. Mais quel ne fut pas l'étonnement de tous les religieux, lorsqu'on s'aperçut, qu'autant il avait de facilité avant sa profession religieuse pour avancer dans les sciences, autant il montrait maintenant peu de dispositions, malgré sa bonne volonté et ses veilles incessantes. Croyant reconnaître la main de Dieu dans ce change-

1. Cf. *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle* (29e et 30e livraisons).

2. *Dun's Scot* est une tournure anglaise, qui signifie « Scot de Dun *(Dunum*, aujourd'hui Down) ». Tout le monde sait que les Frères Mineurs ajoutent à leur nom celui du lieu de leur naissance : François d'Assise, Jean de Parme, Laurent de Brindes, etc., etc.

ment qui s'était opéré dans son intelligence, Scot demanda en grâce d'être compté au nombre des frères lais et d'être employé aux travaux manuels du couvent. Ses supérieurs ne voulurent point encore se rendre à ses vœux, et il passa plusieurs mois dans des angoisses indicibles, ne cessant de prier Marie de lui venir en aide, soit en dissipant les ténèbres amoncelés sur son esprit, soit en inspirant aux supérieurs la volonté de changer sa condition. Un soir, après avoir conjuré sa divine Protectrice, avec plus de ferveur encore qu'à l'ordinaire, de ne pas se montrer sourde à sa voix, le jeune religieux s'endormit au pied d'un arbre, dans le jardin, et voici que la Mère de Dieu lui apparaît pendant son sommeil, le console et lui dit : « Ne crains rien, mon fils, poursuis avec ardeur tes études; je te promets qu'à l'avenir tu pourras t'y adonner avec une grande facilité et que tu y obtiendras d'éclatants succès; mais je te demande en retour de t'en servir toujours pour ma gloire et de prendre la défense de mon honneur dans toutes les circonstances qui te seront offertes. Je veux que tu sois le défenseur de mes priviléges ». La Reine du ciel disparut, laissant dans l'âme de son protégé une suavité toute céleste. Scot se réveille, et, se jetant à genoux pour remercier Marie, il fait vœu de soutenir toujours sa cause. Après cette vision, notre jeune enfant de Saint-François reprit ses études avec une facilité merveilleuse; il n'était plus disciple des hommes, mais bien celui de la Mère de Dieu : aussi devint-il maître en peu de temps, et ses supérieurs l'envoyèrent à l'université d'Oxford, en Angleterre, pour qu'il s'y perfectionnât dans les hautes sciences. Il y eut pour professeur le célèbre Varron, qui s'aperçut bientôt qu'il avait dans son jeune élève l'un des plus grands génies que la terre eût porté. En 1293, il fut reçu docteur, et la chaire des Beaux-Arts lui fut décernée. Il n'avait que dix-neuf ans lorsque déjà il était appelé à enseigner les autres. Trois ans plus tard, Varron, envoyé à l'Université de Paris, laissa sa chaire de théologie à Oxford, à celui de ses disciples qui devait porter un nom plus glorieux encore que le sien. A l'âge de vingt-deux ans, l'humble fils du patriarche des pauvres montait dans l'une des premières chaires du monde pour dévoiler aux hommes les secrets les plus profonds de la science divine. C'est dans cette même Université d'Oxford que le défenseur de Marie, se rappelant son vœu de toujours défendre sa divine Bienfaitrice, fit entendre pour la première fois sa thèse admirable en faveur de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, thèse qui restera à jamais le plus beau fleuron de sa couronne, et sur la terre et dans le ciel. Ce fut après cet enseignement si cher au cœur de la Vierge sans tache, que l'Université d'Oxford, dans son enthousiasme, décerna au noble fils de François d'Assise le titre de *Docteur Marianite*. Bientôt après, il eut l'honneur d'établir cette doctrine à la Sorbonne. Cependant l'esprit de ténèbres agitait le monde; il suscita au défenseur de Marie Immaculée des adversaires redoutables, non moins par leur nombre que par leurs talents et leur réputation. Le pape Benoît XI fut ému de ce conflit, et, pour y mettre un terme, il fit annoncer une thèse publique, en présence de ses légats, dans la célèbre Université de Paris. Le jour était fixé; les plus savants docteurs accoururent de toutes les parties du monde. Quand l'heure fut venue, Dun's Scot, l'invincible champion de Marie, se présente à l'illustre assemblée. Plus de deux cents adversaires se levèrent tous pour le combattre; tous leurs arguments furent réduits à néant, et le défenseur de la Vierge Immaculée, après avoir appuyé sa thèse sur soixante-six arguments presque tous tirés de l'Ecriture sainte, fut déclaré vainqueur. L'Université de Paris, ne sachant quelle palme ajouter à la couronne de son incomparable docteur, lui décerna le titre de *Subtil* (c'est-à-dire *pénétrant, perspicace*). Clément V, successeur de Benoît XI, que la mort venait d'enlever à l'Eglise, écrivit à Scot pour le féliciter de son triomphe et lui confirmer le titre honorifique de *Doctor subtilis*. Cependant la florissante Université de Cologne avait soif de déposer une dernière couronne sur le front glorieux du jeune franciscain. Elle l'attira dans ses murs, et si elle n'eut pas l'honneur de le posséder longtemps pendant sa vie, elle eut du moins la consolation de lui fournir un tombeau. Dun's Scot n'avait pas encore atteint sa trente-quatrième année, lorsque ce Jésus qu'il avait tant aimé, cette Vierge qu'il avait si noblement défendue voulurent l'appeler auprès d'eux dans la Jérusalem céleste. Un jour, après avoir eu une vive discussion avec des hérétiques, il fut atteint d'une fluxion de poitrine qui, en quelques heures, le conduisit aux portes de la bienheureuse éternité [1]. 1308.

1. Dun's Scot n'a pas été seulement un théologien illustre, mais encore un grand modèle de sainteté. Les vicaires de Jésus-Christ lui ont donné le titre de *Vénérable;* plusieurs Eglises l'ont honoré comme un Saint, et le martyrologe de l'Ordre de Saint-François porte, au huitième jour de novembre, ces paroles : « A Cologne, fête du bienheureux Jean Dun's Scot, confesseur, surnommé, à cause de la pénétration de son génie, le Docteur Subtil; il mourut orné de piété, de pauvreté et de sainteté de vie ». Ses restes furent enterrés dans l'église de Saint-François, devant la porte de la sacristie, transférés plus tard au milieu du chœur et enfin derrière le maître-autel. A chacune de ces translations, on observa que ses ossements exhalaient un parfum céleste, et qu'ils étaient revêtus d'une couleur rose évidemment miraculeuse. Un grand nombre de personnes ont attesté avoir recouvré la santé et échappé à de grands périls par son intercession. Le bienheureux Amédée, fondateur de la Congrégation des Minorites et confesseur de Sixte IV, eut une apparition de l'archange Gabriel, qui lui dit de s'en tenir, pour la très-sainte Eucharistie, à ce qu'en avait enseigné Dun's Scot, ce docteur éminent de sainteté qui, le premier, ajoutait-il, « a pris ouvertement l'épée de la parole pour défendre l'Immaculée Conception de la Vierge, notre Reine »; puis le lui montrant dans une assemblée de Bienheureux : « Voilà », dit-il, « notre ami et le favori de notre Reine! » La vénérable Mère Jeanne Rodriguez (morte en 1650 chez les Clarisses de

Les vénérables Martin *Thinh*, Paul *Nghan*, Joseph *Nghi*, prêtres; et Martin *Tho*, chrétien tong-kinois ; martyrisés, en haine de la religion, à Vi-Hoang. 1840.

IXe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Paul *Campfort*, né à Polminhac (Cantal, arrondissement d'Aurillac, canton de Vic-sur-Cère) en 1743, prêtre du diocèse de Saint-Flour; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; envoyé à cet effet à Rochefort en 1798 ; déposé à Cayenne le 29 septembre ; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante-cinq ans. 1798. — Anastase *Lemercier*, prêtre et religieux augustin, supérieur d'un couvent de son Ordre, à Bruxelles; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1793. — Hilaire-Augustin *Noiron*, né à Martigny (Aisne, arrondissement de Laon, canton de Craonne) en 1750, curé de Mortiers (canton de Crécy-sur-Serre) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et s'éloigna de sa paroisse ; revint plus tard à Laon ; arrêté en 1797 et traîné à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil dans le canton d'Approuague. 1797. — François-Augustin *Oudaille*, né à Villers-Saint-Barthélemy (Oise, arrondissement de Beauvais, canton d'Auneuil) en 1759 ; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et conduit à Paris ; condamné à la déportation à la Guyane par le tribunal révolutionnaire de cette ville ; relégué dans la prison de Bicêtre jusqu'au printemps de 1795 ; mis ensuite en liberté ; saisi de nouveau par les agents de la persécution, envoyé à Rochefort et embarqué pour la Guyane ; mort à Cordine, dans le canton de Koron, à l'âge de trente-neuf ans. 1798.

La vénérable servante de Dieu Véronique-Marie-Humble *Nucci* (en religion sœur *Véronique de Notre-Dame des Sept-Douleurs*), religieuse franciscaine du Tiers Ordre régulier de Saint-François, née le 26 novembre 1841, à Cerreto, en Toscane (diocèse de Pitigliano), d'Antonio Nucci et de Maria-Stella Franci. Ses parents la dotèrent d'une éducation fortement chrétienne, et l'admirable jeune fille pratiqua dès son enfance les plus héroïques vertus: aussi le ciel la prévint-il de bonne heure de ses bénédictions et de ses faveurs. Le 19 mai 1853, la sainte Vierge la favorisa d'une apparition célèbre. Entrée chez les religieuses du couvent d'Ischia, elle y fit profession le 15 mai 1859, et s'y endormit dans la paix du Seigneur à l'âge de vingt ans, onze mois et quatorze jours, après trois années de profession religieuse. Ensevelie d'abord dans le caveau des sœurs, elle fut, après trente-cinq jours, transférée en un lieu plus convenable. On vit à son tombeau un concours extraordinaire de peuples venus de tous les points de l'Italie pour vénérer et invoquer l'humble fille de Saint-François. Nombre de guérisons miraculeuses se sont opérées par son intercession [1]. 1862.

Burgos), dans une vision qu'elle eut le jour de la Portioncule, fut invitée par saint François à descendre avec lui en purgatoire, où il allait délivrer des âmes ; elle raconte que le séraphique Patriarche portait un étendard qui avait, d'un côté, les mystères de la Passion, et de l'autre, l'image de la Vierge Immaculée, et qu'il n'était accompagné que d'un seul de ses frères, qu'elle sut par révélation être Dun's Scot. — *Annales franciscaines* (tome III, pages 85-90 et 113-118).

1. *Notre-Dame de Cerreto.* — L'apparition de la très-sainte Vierge à Cerreto est le centre culminant de toute la vie de Véronique de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Elle eut lieu le 19 mai 1853. La nouvelle de ce fait commençait à circuler en tous lieux, et les populations de l'Italie s'en émouvaient, lorsque Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Pitigliano et Sorano le jugea digne de son attention. Il nomma donc, selon les prescriptions du Droit, une commission spéciale pour faire une enquête juridique à ce sujet ; elle fut composée du docteur Augustin Bussoletti, religieux de Saint-Augustin, de dom Angelo Bussatti, archiprêtre de Sorano, et de plusieurs autres ecclésiastiques de distinction.

Véronique, alors âgée d'un peu plus de douze ans, fut appelée devant le vénérable tribunal le 9 septembre 1854. La jeune bergère comparut, la rougeur sur le front, et lorsqu'il lui fut dit de raconter ce qui avait eu lieu, elle hésita : il s'agissait de révéler les grâces insignes dont elle avait été l'objet ; sa répugnance était naturelle. Mais lorsque le révérend Père Bussoletti lui intima l'ordre de parler, la pieuse fille, triomphant d'elle-même, obéit aussitôt, et elle fit le récit suivant, dont l'authenticité est certaine.

« J'étais dans l'endroit que l'on nomme la Casetta, occupée à garder mon troupeau de brebis, composé d'environ trente bêtes. J'avais avec moi mon petit frère Jean-Baptiste, âgé de sept à huit ans. Comme il commençait déjà à tomber de grosses gouttes de pluie, je lui dis d'aller se mettre à l'abri dans une

Xe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Joseph *Crouzet*, prêtre du diocèse de Saint-Flour, vicaire à Saint-Préjet-Armandon (Haute-Loire, arrondissement de Brioude, canton de Paulhaguet) ; refusa le serment schismatique de 1791 et se retira à Vazeilles-Limandre (arrondissement du Puy, canton de Loudes) ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1793. — Jean *Dorival*, né en 1747 à Morienval (Oise, arrondissement de Senlis, canton de Crépy), curé de Cohan (Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort en exil dans le désert de Konanama à l'âge de cinquante et un ans. 1798. — Barthélemy *Morel*, prêtre du diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), né en 1751 ; condamné à la déportation à la Guyane pour refus de serment ; mort dans le désert de Konanama à l'âge de quarante-sept ans. 1798. — Claude-Ignace *Tournier*, né à Noël-Cerneux (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Russey) en 1765, vicaire à Passonfontaine (arrondissement de Baume-les-Dames, canton de Vercel) ; refusa le serment de la constitution

cabane voisine. Je conduisis moi-même mon troupeau vers cet endroit, et afin d'éviter d'être mouillée, je couvris ma tête avec ma robe, après l'avoir retroussée.

« Pendant que je me disposais de la sorte à aller dans la cabane, je vis devant moi une Dame à genoux, sans savoir d'où elle était venue. Sa taille, de la tête aux genoux, était un peu plus basse que la mienne quand j'étais droite et qu'elle était agenouillée. Quand nous étions à genoux l'une et l'autre, le haut de ma tête lui arrivait à l'endroit du cœur.

« Cette Dame me tournait les épaules quand elle m'appela, et me fit mettre à genoux à son côté droit, un peu en arrière, à la distance d'une plante de balais qui nous séparait. Elle était placée de telle sorte que, là où finissait l'épaule droite de la Dame, commençait mon côté gauche. Je voyais parfaitement sa joue droite et une partie de l'œil. Cette partie de son visage était très-belle.

« Elle avait une robe fond bleu semée de petites fleurs rouges d'une grandeur un peu moindre qu'un pouce. La ceinture qu'elle portait autour des reins était d'un noir brillant, et pouvait avoir deux doigts de large. Elle avait sur la tête un grand voile couleur bleu de ciel, qui lui descendait le long des épaules jusqu'aux genoux. Par devant, le front était découvert, ainsi qu'une petite partie de la joue. Le voile tombait ensuite sur les bras et couvrait ses mains, qu'elle tenait étendues obliquement, dans l'attitude d'une personne qui supplie ; sur le voile, on voyait des taches rouges de forme circulaire. Elle avait sur la tête une couronne resplendissante comme l'or ; au sommet de la couronne, une croix d'environ huit doigts de hauteur.

« Cette Dame resta toujours dans la même position ; elle tourna seulement un peu la face quand elle m'appela, et éleva la main uniquement pour me faire signe de m'approcher. Cette Dame m'apparut à l'improviste, ainsi à genoux ; et en me voyant, elle m'appela et me dit : « Véronique, viens ici à côté de moi, tu ne te mouilleras pas, mets-toi là à genoux ». En même temps, elle me fit signe avec la main pour m'indiquer l'endroit où je devais me mettre. Et comme elle était tournée du côté de l'église paroissiale de Notre-Dame de l'Aquila, moi aussi je me tournai vers le même endroit. Alors elle ajouta : « Disons cinq fois le *Credo* à mon Fils » ; et nous récitâmes ensemble le *Credo*. Elle reprit : « Disons la *Protesta* » ; et nous la récitâmes ensemble.

« Jusque-là, je n'avais jamais bien appris cette *Protesta*, qui est une prière que nous faisait dire notre mère. Mais, à partir de ce jour, je l'ai sue parfaitement et je ne l'ai plus oubliée.

« La Dame continua de parler, et elle me dit : « Aide-moi à pleurer ! » Et en vérité, je vis que de l'œil droit les larmes coulaient. Alors je l'interrogeai et je lui dis : « Qu'avez-vous à pleurer ? » — « Je pleure », répondit-elle, « pour tant de pécheurs. Voyez-vous combien il pleut ? Les péchés sont bien plus nombreux que les gouttes d'eau qui tombent. Mon Fils a les mains et les pieds cloués et cinq larges plaies ouvertes. Si les pécheurs ne s'amendent pas, mon Fils va envoyer la fin du monde. Et toi, que préfères-tu, vivre encore trois ou quatre mois, ou voir la fin du monde ? » Je répondis : « Je préfère mourir ». Cette Dame ne dit rien là-dessus, mais elle continua de la sorte : « Dis, chaque jour, sept *Pater noster*, *Ave Maria* et *Gloria*, en l'honneur du Sang répandu ». Je lui avouai que j'ignorais ce que c'était que le Sang répandu. Elle continua : « Dis cinq *Pater noster*, *Ave Maria* et *Gloria*, aux cinq Plaies ». Je dis alors que je me souvenais d'avoir vu les cinq Plaies dans un crucifix de plâtre qui était à la maison. Elle continua : « Et sept *Pater*, *Ave* et *Gloria* à moi-même, qui m'appelle Marie des Sept-Douleurs ». Elle termina en me disant : « Maintenant, va-t'en à la cabane, autrement tu te mouilleras ».

« Avant de nous séparer, elle me donna l'ordre de tout raconter à ma mère dans les termes suivants : « Te rappelles-tu bien ce que je t'ai dit ? Va à la maison, raconte-le à ta mère, et recommande-lui de dire à tous ceux qu'elle rencontrera que je m'appelle Marie des Sept-Douleurs ». A ces paroles, je me

civile du clergé et ne sortit point de France; arrêté à Morteau (arrondissement de Pontarlier), jeté dans les prisons de Saint-Hippolyte, puis dans celles de Besançon; condamné ensuite à mort et fusillé à l'âge de vingt-sept ans. 1793.

XIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Charles-Henri *Berger,* prêtre et religieux Bénédictin, né en Lorraine en 1766; condamné à la déportation à la Guyane pour refus de serment; mort de la peste à Konanama, à l'âge de trente-deux ans. 1798. — Pierre-André *Bouchard,* curé d'une paroisse de Lille (Nord), né à Rumilly (arrondissement de Cambrai, canton de Marcoing) en 1752; condamné à la déportation à la Guyane comme prêtre réfractaire; mort de la peste à Konanama, à l'âge de quarante-six ans. 1798. — Jean-Baptiste *Van-Beveren,* né à Sempsen (diocèse d'Anvers), prêtre belge, religieux Bernardin à Anvers; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté à Anvers en 1797, conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-huit ans. 1798.

La vénérable *Marine,* vierge et martyre au Japon, Tertiaire de l'Ordre de Saint-Dominique [1]. 1634.

XIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Demals,* prêtre belge, né en 1756, religieux Bernardin à Anvers; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et envoyé à Rochefort pour être déporté à la Guyane; embarqué

séparai d'elle, la laissant à genoux, et je me dirigeai vers la cabane, où je trouvai mon petit frère Jean-Baptiste. Peu après, il cessa de pleuvoir ».

Tel est le récit naïf et touchant que la candide Véronique fit devant l'auguste réunion, chargée de recevoir sa déposition par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Pitigliano et Sorano.

Quelques jours après, la jeune fille s'était transportée sur le lieu de l'apparition, et elle récitait les prières qui lui avaient été prescrites. Pendant qu'elle donnait son attention à ce qu'elle faisait, elle entendit tout à coup une voix semblable à celle de la Dame de l'apparition qui lui dit : « Véronique, va trouver ta mère, fais-toi conduire à l'évêque, et dis-lui d'ériger ici une chapelle ». Docile à la voix de la Reine du ciel, elle rentra à la maison et raconta l'ordre qu'elle venait de recevoir. Antonio Nucci la conduisit lui-même à Pitigliano, où elle rapporta fidèlement à Sa Grandeur Mgr François Barzellotti tout ce qu'elle avait entendu.

L'évêque de Pitigliano crut de son devoir de seconder la piété des fidèles, qui accouraient en grand nombre à l'endroit où Marie avait prié et versé des larmes, et il ordonna la construction d'un sanctuaire. La nouvelle chapelle fut bâtie avec tant d'activité, qu'elle put être consacrée le 8 septembre 1854. La paroisse de Notre-Dame de l'Aquila y fut transportée, et par là il fut facile d'offrir aux pèlerins les secours spirituels que leur piété réclamait. Les aumônes qui étaient déposées en ce lieu furent suffisantes pour couvrir les frais du nouveau sanctuaire. Cette église venait à peine d'être achevée, et déjà un grand nombre de grâces y étaient obtenues. Ainsi que dans plusieurs autres lieux choisis par le ciel pour en faire un centre de bénédictions divines, il jaillit une source d'eau vive dans un vide laissé pour faciliter les écoulements, sous le mur qui sépare l'église de la maison curiale, auprès du maître-autel. Les pèlerins se font une joie de puiser de cette eau, et quelque quantité qui en soit tirée, le niveau en reste le même. — *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle* (Livraisons 1, 2 et 3).

1. Voir nos *Additions d'après divers hagiographes* au 11 novembre (tome XIII, page 311).

le 1er août 1798, déposé dans le port de Cayenne le 29 septembre ; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-deux ans. 1798. — Paul *Esmoing*, curé d'Eymoutiers (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges) ; ne fit pas le serment schismatique de 1791 et s'éloigna de sa province en vertu de la loi du 26 août 1792 ; y rentra plus tard pour les besoins de ses paroissiens ; arrêté en 1793 et condamné à mort comme émigré rentré par le tribunal criminel du département de la Haute-Vienne, siégeant à Limoges. 1794. — Jean-François *Gardère*, né à Gondrin (Gers, arrondissement de Condom, canton de Montréal), prêtre du diocèse de Condom (aujourd'hui d'Auch); arrêté en 1793 pour refus de serment et envoyé à Bordeaux pour être déporté ; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de quarante-neuf ans. 1794. — Charles *de Renaldy*, né à Villefranche-de-Rouergue, chanoine de la cathédrale de Saintes (Charente-Inférieure); refusa de prêter le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26 août 1792 ; arrêté en 1793 et envoyé à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de quarante-trois ans. 1794.

Barthélemy *de Donadieu de Griet*, seigneur de Montesquieu, d'abord gouverneur de Domfront, en Normandie, sous le roi Louis XIII, puis évêque à Comminges (Haute-Garonne). Sévère pour lui seul, il était bon et doux envers tous, ne parlant jamais à un prêtre sans se découvrir le premier, alors même qu'il avait à reprendre quelqu'un d'entre eux, par honneur pour le caractère sacerdotal. Son corps repose dans l'ancienne cathédrale de Comminges ; son cœur fut donné à l'église de Saint-Gaudens. Plusieurs guérisons miraculeuses ont été obtenues par son intercession avant et après sa mort. 1637.

XIIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Eloi *de Lahaye*, prêtre et religieux Récollet, sous le nom de Père Paul; expulsé de son cloître lors de la suppression des Ordres monastiques ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et sortit de France ; rentra à Valenciennes en 1793; arrêté en 1794 et traduit devant une commission militaire ; condamné à mort comme émigré rentré. 1794. — *Lalande*, curé de la Motte-Fouquet (Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Carrouges) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792 ; mort de privations dans l'espèce d'antre où il s'était retiré, pour épargner aux persécuteurs de sa religion le crime inutile de l'assassiner. 1793. — *De Lamorre*, né à Rembercourt-aux-Pots (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc, canton de Vaubecourt) en 1758, chanoine de l'église collégiale de Ligny (arrondissement de Bar-le-Duc) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté ; embarqué et jeté dans la mer d'un coup de vent ; englouti dans les flots à l'âge de trente-cinq ans. 1793.

XIVe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Duconseil, prêtre du diocèse d'Arras; ne prêta aucun des serments de la Révolution, sortit de France, puis y rentra ; condamné à mort comme émigré rentré, par la commission militaire de Valenciennes (Nord). 1794. — Joseph *Galley*, curé des Ouches, au diocèse de Genève; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Annecy en 1795 ; arrêté en 1797 ; déporté à la Guyane en mars de l'année suivante ; mort de la peste à Konanama, à l'âge de trente-huit ans.

1798. — *Largillière*, prêtre, régent au collége du Quesnoy (Nord, arrondissement d'Avesnes); refusa le serment de la constitution civile du clergé et quitta sa province par suite de la loi de déportation du 26 août 1792; rentra au Quesnoy en 1793; arrêté en ce lieu en septembre 1794, puis condamné à mort comme émigré rentré. 1794. — François *Luquet*, prêtre du diocèse de Mâcon, né dans cette ville épiscopale en 1755, curé de Ville-sur-Jarnioux (Rhône, arrondissement de Villefranche-sur-Saône, canton de Bois-d'Oingt); arrêté en 1797 comme insermenté et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort de la dyssenterie et du scorbut dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-trois ans. 1798. — Pierre *Tournasol*, né en Savoie en 1742, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame d'Annecy; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane; mort dans le désert de Konanama à l'âge de cinquante-six ans. 1798.

Le vénérable ANTOINE-ALPHONSE BERMEJO, du Tiers Ordre de Saint-François. 1758.

Etienne-Théodore *Cuenot*, prêtre de la Congrégation des Missions-Etrangères, né à Bessieux (diocèse de Besançon) le 24 février 1802, coadjuteur de Mgr Tabert, vicaire apostolique de Cochinchine, sous le titre d'évêque de Métellopolis; arrêté le 27 octobre 1861, mort d'épuisement dans son cachot le 14 novembre de la même année.

LE VÉNÉRABLE ANTOINE-ALPHONSE BERMEJO,

DU TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

1758. — Pape : Clément XIII. — Roi d'Espagne : Ferdinand VI.

Le vénérable serviteur de Dieu Antoine-Alphonse Bermejo naquit et fut baptisé le 29 janvier 1678 au lieu dit la *Nava del Rey*, dans le diocèse de Valladolid, en Espagne. Son père, André-Alphonse, et sa mère, Isabelle, quoique simples agriculteurs, possédaient une belle fortune et jouissaient de l'estime générale à cause de leur piété sincère et des bonnes œuvres qu'ils pratiquaient habituellement.

La mère du serviteur de Dieu, toute pleine de zèle pour la sanctification de son enfant, ne négligea rien pour lui inspirer dès ses plus jeunes années les sentiments de religion dont elle était elle-même vivement pénétrée. Antoine, de son côté, fut pour sa mère un grand sujet de consolation, car il répondit admirablement aux efforts de sa tendre et pieuse sollicitude. Dans un âge encore très-tendre on le vit, en effet, témoigner la plus profonde répugnance pour toute sorte de jeux et d'amusements puérils, tandis qu'il ressentait un attrait particulier pour le silence, la solitude et les exercices de piété. Toujours prompt à mettre en pratique les ordres et les conseils de ses parents, il contribuait en même temps par son exemple à développer les bons sentiments de son jeune frère, nommé André. En voyant la sagesse et la maturité précoces qui reluisaient dans toute sa conduite, les étrangers aussi bien que les gens de sa maison ne purent dès lors s'empêcher de pressentir et de prédire la haute perfection qu'il devait atteindre plus tard.

Durant ses premières années, il se livra, sous la conduite de son père, aux travaux de l'agriculture. Sa piété, sa dévotion, son innocence et son amour de la pénitence firent à cette époque l'admiration de tous ceux qui fréquentaient la maison paternelle. Plusieurs fois par jour il tâchait de mettre à profit ses petits moments de loisir pour se rendre à l'église en vue d'adorer le très-saint Sacrement de l'autel ou d'assister à quelque

exercice de piété. Il s'approchait très-fréquemment du sacrement de la Pénitence et toujours avec une douleur extraordinaire de ses fautes même les plus légères. Chaque jour il se livrait à l'oraison mentale, et quoique bien jeune encore, il affligeait son corps par de nombreuses et dures macérations. La vue des pauvres excitait dans son âme des sentiments de la plus profonde compassion, de sorte qu'il lui arrivait souvent, après avoir conduit dans la maison paternelle les malheureux qui lui avaient demandé l'aumône, de leur donner tout ce qu'on avait préparé pour son propre repas.

Ayant atteint l'âge de huit ans, il eut le bonheur, le 9 mai 1686, de recevoir le sacrement de la Confirmation et d'être admis, pour la première fois, à se nourrir du pain eucharistique. La joie intime qu'il ressentit dans ce moment solennel se manifesta encore au dehors, par les marques d'une dévotion vraiment surprenante. A dater de ce jour, sa piété, sa ferveur et sa mortification prirent de nouveaux et très-sensibles accroissements. On remarqua particulièrement la manière admirable avec laquelle il se préparait à s'approcher des Sacrements, ainsi que la ferveur qui le portait à prolonger pendant plusieurs heures de suite son action de grâces après la communion. Chaque fois que le Saint-Sacrement était exposé à l'adoration publique des fidèles, Antoine se faisait également un bonheur de venir, aussi longtemps que possible, se prosterner en présence de son Dieu pour déposer à ses pieds l'hommage du tendre et profond amour dont son âme était remplie. Entièrement absorbé par l'ardeur de ses sentiments, Antoine oubliait alors le monde sensible, pour ne vivre que dans le cœur de Jésus, et rien de ce qui se passait autour de lui n'était capable de le ravir, même un seul instant, à la contemplation du seul bien que son cœur aimait. Quand le son de la cloche annonçait aux fidèles que le saint Viatique allait être porté à quelque malade, il s'empressait de tout quitter pour se joindre au cortége et accompagner son divin Maître dans les sentiments de la plus vive dévotion.

N'ayant encore que dix-sept ans, il se trouvait, durant la nuit du jeudi saint, dans l'église de sa paroisse, en présence du très-saint Sacrement. Là, son âme profondément unie à Dieu se vit tout à coup remplie d'une lumière extraordinaire qui lui communiqua une très-haute connaissance du mystère de la Rédemption. Il lui fut alors donné de sentir vivement tout ce que Jésus notre Sauveur avait bien voulu souffrir pour nous racheter, comme aussi par quel excès d'amour il avait établi le très-saint Sacrement de l'autel. Cette céleste illumination enflamma le vénérable serviteur de Dieu du désir de correspondre à la grâce divine en renonçant entièrement aux biens de ce monde pour se vouer à la pratique des conseils évangéliques. Puis, poussé par un attrait pour ainsi dire irrésistible, il se fit lui-même avec un clou les cinq plaies du côté, des deux mains et des deux pieds. Ces plaies demeurèrent ouvertes pendant plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'au moment où son directeur crut devoir lui ordonner de prendre les moyens de les faire disparaître. Antoine s'empressa d'exécuter cet ordre, mais les cicatrices subsistèrent jusqu'à sa mort, ainsi que l'ont attesté plusieurs témoins oculaires. Plein de mépris pour les biens périssables et soupirant sans cesse après les éternels, le serviteur de Dieu s'imposa, à l'époque dont nous parlons, un règlement de vie fondé sur l'esprit de pénitence et d'oraison. Il redoubla ses veilles, ses jeûnes, ses macérations, mais sans jamais négliger d'accomplir les devoirs de son état, celui d'agriculteur qu'il exerçait sous la conduite de son père, et qu'il

conserva jusqu'à la mort de ce dernier, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de vingt ans environ.

Quand il eut perdu son père, son oncle, appelé Marc, fut son guide et son protecteur. Antoine remplit vis-à-vis de lui tous les devoirs de la piété filiale; mais en même temps, comme son cœur était de plus en plus embrasé de l'amour divin, il ne tarda pas à vouloir quitter le monde et renoncer définitivement à la jouissance des biens temporels. Sa première pensée, née de son ardente charité envers les pauvres et les malades, fut d'entrer dans l'Ordre de Saint-Jean de Dieu. Il y fut admis comme novice, mais on ne put l'y conserver, à son grand regret, que durant l'espace de six mois, à cause d'une maladie d'yeux dont il était affecté. Il se vit donc contraint de rentrer chez lui et de reprendre, sous la tutelle de son oncle, la culture de ses propriétés. Il supporta cette épreuve avec une parfaite résignation et un abandon complet de tout lui-même entre les mains de la divine Providence. Peu de temps après, il eut en outre la douleur de perdre successivement sa mère et son oncle, et, de la sorte, il devint entièrement maître de sa personne et de ses droits patrimoniaux. Il sentit alors plus vivement le désir de se consacrer sans réserve au service de Jésus crucifié, soit en embrassant la vie érémitique, soit en devenant membre de quelque institut religieux. Mais avant de s'arrêter à un parti définitif et afin d'obtenir du ciel les lumières nécessaires pour bien connaître sa vraie vocation, il résolut d'entreprendre quelques pieux pèlerinages. C'est pourquoi, sans craindre ni les dangers du voyage, ni les rigueurs de la plus étroite pauvreté, il se rendit d'abord à deux reprises différentes et dans l'humble condition de mendiant, jusqu'au tombeau des saints Apôtres à Rome et à la sainte maison de la sainte Vierge à Lorette. Puis, une fois de retour en Espagne, il alla de la même manière visiter le sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle.

Ces pieuses et longues excursions terminées, le vénérable serviteur de Dieu résolut d'examiner plus mûrement que jamais quelle pouvait être à son égard la volonté du Seigneur et dans quel Ordre religieux il devait se vouer à la pratique des conseils évangéliques. Dans une affaire aussi importante, il ne voulut pas se régler d'après ses seules inspirations. Il ouvrit son âme à de pieuses et très-doctes personnes, soumit à leur expérience tout ce qu'il éprouvait intérieurement et ne cessa d'autre part de supplier le Père des lumières de vouloir bien faire connaître son adorable volonté.

Ses prières ne furent pas vaines. Eclairé par la grâce divine, et avec l'approbation de ses directeurs spirituels, il comprit clairement qu'il serait agréable aux yeux de Dieu s'il se vouait au service des pauvres et des malades. En conséquence il revêtit l'habit du Tiers Ordre de Saint-François, dont il faisait déjà partie, et se rendit, pour soigner les malheureux, dans un hôpital de la localité, appelé de Saint-Michel, dans lequel on recevait les pauvres pèlerins. Là, son âme fut profondément affligée à la vue des scandales incessants que donnaient les personnes qui y recevaient l'hospitalité. Il fit part de ses sentiments et de ses vues au vicaire général de l'abbaye de Machimna, sous la juridiction duquel se trouvait le bourg de la Nava del Rey. Celui-ci consentit, en vue de procurer la plus grande gloire de Dieu et le bien du prochain, à prêter à Antoine le concours de son autorité pour transformer cet hospice de pèlerins en un véritable hôpital. Aussitôt le vénérable serviteur de Dieu consacra tous les revenus de son riche patrimoine à faire construire le nouvel établissement. Il conseilla en outre à

son frère André d'imiter sa conduite. Celui-ci résista d'abord ; mais vaincu par les prières d'Antoine, il consentit au bout de quinze jours à sacrifier tout ce qu'il possédait pour le succès de l'œuvre projetée. Peu de temps après, André mourut sans avoir fait de testament, et de la sorte Antoine se trouva seul maître et possesseur de l'héritage paternel. On le vit alors s'en dépouiller lui-même irrévocablement en faveur du nouvel établissement par un acte authentique dans lequel il ne se réserva que la faculté de pouvoir dans la suite disposer de la petite somme de trois cents réaux pour ses funérailles ; somme toutefois qu'il laissa finalement à l'hôpital, sans vouloir user de la faculté qu'il s'était réservée. L'acte de donation fut fait vers l'an 1709. Il comprit, comme nous l'avons dit, toute la fortune du vénérable serviteur de Dieu, laquelle s'élevait à environ cent cinquante mille réaux. Cette somme importante servit à construire de vastes bâtiments pour le nouvel hôpital, avec une pharmacie et une vaste église à cinq autels. Antoine, non moins sage et prudent que charitable, voulut que les personnes d'un sexe différent fussent logées dans des chambres entièrement séparées les unes des autres. Il obtint en outre que le très-saint Sacrement fût toujours conservé dans la chapelle. Une autre circonstance qui nous révèle la profonde humilité, le zèle et la mortification du serviteur de Dieu, c'est que, durant tout le temps des constructions, il voulut travailler comme manœuvre, portant sur ses épaules des pierres, du ciment, de la chaux, ou se prêtant avec une ardeur infatigable à toute autre espèce de travaux manuels.

Une fois son œuvre bien établie sous le rapport matériel, Antoine mit tous ses soins à pourvoir aux besoins spirituels. Il établit en conséquence dans l'église de l'hospice deux Confréries : l'une intitulée de l'*Ecole du Christ* et l'autre *De la bienheureuse Vierge du Mont-Carmel.* Les confrères de l'une et de l'autre furent assujétis à l'observation d'une pieuse Règle qui leur prescrivait entre autres choses certaines prières quotidiennes. En outre, notre Vénérable convoqua lui-même tous les jours le peuple, vers l'heure de Vêpres, pour la récitation publique du Rosaire, et, muni de la permission soit de l'évêque, soit du curé de la paroisse, il put en outre, toutes les fois qu'il célébrait le saint exercice du Chemin de la Croix, dire quelques mots sur la grandeur et le prix des souffrances de Notre-Seigneur. Son langage était alors si plein d'éloquence et de piété, qu'il faisait couler abondamment les larmes de ceux qui l'écoutaient, en même temps que tous étaient ravis d'une sainte admiration en entendant discourir si savamment et avec tant de justesse un homme qui, n'ayant fait aucune étude, ne pouvait évidemment parler que sous l'influence du Saint-Esprit.

Antoine puisait dans l'oraison les vives lumières dont son âme était ornée. Sa prière était pour ainsi dire continuelle, non-seulement le jour, mais même durant la nuit. Alors que tout le monde dans son établissement prenait le repos nécessaire à la nature, lui de son côté se rendait à l'église, et là, prosterné devant le très-saint Sacrement de l'autel, il épanchait dans le cœur de Jésus les brûlantes aspirations de son amour, puis, se chargeant d'une croix fort pesante, il parcourait de nouveau les stations du Chemin de la Croix, mais dans des conditions si pénibles, qu'il se forma sur ses épaules une plaie très-douloureuse ; il supporta cette douleur joyeusement et sans jamais en rien dire à personne. Il méditait aussi très-fréquemment sur la passion du Sauveur et toujours dans les sentiments d'une si vive componction que son cœur expérimentait en quelque sorte les douleurs de la mort de Jésus-Christ.

Antoine vécut avec une si grande pureté de conscience que seize prêtres qui avaient été ses confesseurs attestèrent, après sa mort, sous la foi du serment, qu'il avait certainement conservé et rendu au Seigneur sa robe baptismale dans toute sa blancheur primitive. Cette admirable et précieuse pureté, le serviteur de Dieu s'efforçait de la maintenir en lui par la fréquentation quotidienne des Sacrements. Tous les jours, en effet, il s'approchait du tribunal de la pénitence en répandant autant de larmes que s'il eût été le plus grand de tous les pécheurs ; tous les jours aussi, surtout durant les trente dernières années de sa vie, il eut le bonheur de recevoir avec une égale ferveur la très-sainte Eucharistie. C'est ainsi que le feu de la charité divine s'enflamma progressivement dans son âme au point qu'il put faire, avec la permission de ses directeurs, le vœu de faire toujours, dans chacune de ses actions, ce qui lui paraîtrait devoir être aux yeux de Dieu le plus agréable et le plus parfait. Or, ce qu'il avait promis d'une manière aussi solennelle, il le pratiqua fidèlement jusqu'à son dernier soupir, ainsi que l'attestèrent également tous ses confesseurs.

Epris d'un saint amour pour la virginité, Antoine Bermejo s'était placé dès son enfance sous le patronage spécial de la très-sainte Vierge. Chaque fois qu'il parlait d'elle, son cœur surabondait d'une joie des plus vives et des plus profondes. Il l'appelait sa très-douce mère et le fondement de toute son espérance. Il ne passa jamais un seul jour sans lui témoigner par de ferventes et nombreuses prières l'étendue de sa confiance et de son tendre amour, et d'autre part il saisissait avec empressement toutes les occasions de propager son culte. Souvent, quand il parcourait les pays circonvoisins pour recueillir des aumônes en faveur des malades, il distribuait un grand nombre de médailles, de scapulaires, de chapelets et de livres relatifs à la dévotion envers la sainte Vierge. C'est à l'aide de ces petits présents qu'il attirait les hommes à faire avec lui l'exercice du Chemin de la Croix et à réciter le saint Rosaire, comme aussi c'était dans ces mêmes œuvres de piété qu'il puisait la force de surmonter les embûches de l'ennemi infernal et de supporter patiemment les moqueries que le monde déversait parfois sur les efforts de son zèle et de sa charité. Il faisait en outre toujours précéder chacune des fêtes de la sainte Vierge de septenaires ou de neuvaines durant lesquels il redoublait de ferveur dans la prière, le jeûne et la mortification. C'est ce qu'il faisait également en l'honneur de son ange gardien, de saint Michel Archange, patron de son hôpital, de saint Joachim, de saint François d'Assise, dont il avait embrassé le Tiers Ordre, et de plusieurs autres encore.

En soignant les infirmes, Antoine était sans cesse pénétré de pensées surnaturelles. Il voyait en eux les membres souffrants de Jésus-Christ, et c'est pourquoi il se considérait comme leur humble et indigne serviteur. On ne saurait vraiment dépeindre avec quelle joie, quelles attentions délicates, quelle patience, quel amour et quel inaltérable dévouement il les servit jusqu'à la fin, sans que jamais l'excès des fatigues pût abattre son courage. Non content de s'être dépouillé de la totalité de son riche patrimoine, dans l'intérêt des pauvres et des malades, il voulut encore vivre comme les pauvres et ne prendre comme eux qu'une nourriture commune et grossière. Il se fit de plus comme leur esclave, heureux de pouvoir leur rendre toutes sortes de bons offices, tels que faire leurs lits, panser leurs blessures, leur administrer les aliments et les remèdes, les réchauffer quand ils souffraient du froid, les préparer enfin à la mort par de pieuses prières et de douces exhortations. C'est là ce que notre vénérable serviteur

de Dieu ne cessa de pratiquer avec amour durant plus de trente ans.

Chaque jour, après avoir accompli de fort bonne heure ses exercices de piété, il se rendait sur la place publique pour y acheter les objets dont pouvaient avoir besoin les malades et ceux qui les soignaient. Si par hasard le cuisinier venait à manquer de bois, c'était encore lui qui se rendait sur la montagne voisine, y coupait le bois nécessaire et rentrait ensuite en toute hâte, chargé de son fardeau. Semblable à une mère pleine de tendresse pour ses enfants, il allait dans les maisons particulières à la recherche des pauvres malades, et ceux qu'il trouvait, il les conduisait à l'hospice, afin de leur procurer tous les soins et les remèdes nécessaires. Parfois, quand son propre établissement regorgeait de malades, il transportait ceux dont il s'était chargé, dans l'hôpital de Médine, situé à environ huit milles de la Nava del Rey, et si en route son cheval, épuisé de fatigue, refusait de traîner le char, Antoine aussitôt s'empressait de prendre sa place dans l'intérêt du précieux dépôt confié à son inépuisable charité.

La sollicitude du serviteur de Dieu pour les besoins spirituels de ses malades était encore plus grande que celle qu'il ressentait pour leur soulagement corporel. Aussi ne laissait-il échapper aucune occasion de leur donner de bons conseils, et surtout de leur apprendre les vérités de la foi. Un point qui fixait particulièrement son attention, dans l'intérêt même de la guérison physique des malades, c'était de les faire approcher sans retard du sacrement de la pénitence, surtout quand il comprenait à cause de l'âge avancé des personnes, ou de la gravité du mal, ou bien enfin par une lumière surnaturelle dont il était favorisé, que la mort était certaine. Dans ces cas-là, il avait soin de prier le recteur ou le chapelain de la maison de munir au plus tôt les infirmes des derniers sacrements. Après avoir ainsi pourvu, autant qu'il était en lui, au salut éternel des âmes, il voulait en outre laver lui-même les cadavres, les habiller, les suivre à l'église, porter même leur cercueil sur ses épaules et leur procurer enfin une honorable sépulture.

La charité merveilleuse du serviteur de Dieu fut bien loin de se circonscrire dans les limites de son établissement. Car ses ressources personnelles ne suffisant pas, quoiqu'elles fussent considérables, pour entretenir tous les malades de son hôpital, il allait fréquemment dans les pays voisins, demander pour eux l'aumône. Cet humble office de la charité lui fournit plus d'une fois l'occasion de pratiquer la force d'âme et la patience dans une mesure tout à fait extraordinaire. Antoine, en effet, quoique affligé d'une hernie des plus incommodes et d'un cancer fort douloureux, accomplit toujours avec zèle cette œuvre de charité, malgré la rigueur des hivers froids ou humides et les chaleurs excessives de l'été. Parfois aussi il eut à supporter les injures et les affronts des hommes malintentionnés qui tournaient en ridicule tous les travaux de son ardente charité ; mais rien ne fut capable d'altérer la paix et la sérénité de sa belle âme. Une fois entre autres, un boulanger, poussé par une haine diabolique, alla jusqu'à lui donner un rude soufflet ; le serviteur de Dieu, conservant toute sa présence d'esprit et sa mansuétude habituelle, présenta aussitôt l'autre joue, et de plus plaida si bien la cause de ce malheureux auprès du juge, qu'il obtint sa grâce et son entière libération. Le vénérable serviteur de Dieu avait acquis cette force d'âme en s'habituant dès son jeune âge à vaincre les premiers mouvements de ses passions. Dans toutes les affaires qu'il avait à traiter avec les hommes, il s'étudiait avec le plus grand soin à ne rien dire et à ne rien faire sous l'impulsion de la colère, ni sans avoir au préalable entièrement

maîtrisé toute tentation d'impatience, si petite qu'elle pût être en elle-même. Il y avait dans l'hôpital un nommé Pierre Rodriguez, homme d'un caractère rude et chagrin. Comme il avait donné à l'établissement une certaine rente de peu d'importance, il voulut y être admis comme pensionnaire et de plus y commander en maître à tout le monde et surtout au serviteur de Dieu. Celui-ci se montra toujours d'une douceur et d'une patience admirables à son égard, saisissant en outre avec empressement toutes les occasions qui pouvaient se présenter de lui rendre le bien pour le mal.

Se faisant tout à tous pour gagner les cœurs à Jésus-Christ, Antoine embrassait dans sa charité toutes les espèces d'infortunes et de souffrances physiques et morales. Les pauvres honteux excitaient surtout sa tendresse et provoquaient de sa part des aumônes à la fois abondantes et secrètes. Il aimait également à se faire auprès des juges l'avocat des prisonniers qui se trouvaient sans défenseurs. Il visitait les malades dans les maisons particulières; il les consolait, et savait admirablement les préparer à la mort en fortifiant en eux l'espérance et l'amour des biens éternels. Les personnes affligées venaient d'ordinaire épancher leur âme dans la sienne, et toutes, après avoir entendu ses pieuses réflexions sur les souffrances de notre Sauveur, sur les mérites de la croix, sur les bienfaits et la sagesse de la divine Providence, s'en retournaient chez elles, le cœur plein d'une douce consolation. Le vénérable serviteur de Dieu avait en outre le don de conseil à un degré très-élevé, de sorte qu'il apparaissait aux yeux de tous comme le consolateur des affligés, le père des pauvres et le plus sage de tous les conseillers.

Il excellait encore à ramener la paix et la concorde parmi les hommes que des intérêts et des passions contraires excitaient les uns contre les autres. Lorsqu'il se rendait dans les bourgs et les villages pour recueillir les aumônes, il s'informait avec soin des discordes et des inimitiés qui pouvaient diviser les familles. Puis il usait de tant de prudence, exposait avec tant d'à-propos, de force et de suavité, les raisons de se réconcilier, qu'il amollissait les cœurs les plus durs et subjuguait les volontés les plus rebelles. Il travaillait aussi, dans ces mêmes contrées, à la conversion des pécheurs, surtout des plus invétérés, et l'ardeur de son zèle était telle qu'il avait coutume de dire que pour en ramener un seul dans le sentier de la vertu, il sacrifierait volontiers mille vies, s'il les avait.

Durant ses longs et pénibles voyages, il ne s'écartait en rien du genre de vie qu'il s'était imposé. Tout jeune encore, il en était venu à ne prendre en fait de nourriture que du pain et de l'eau. Dans la suite, malgré sa hernie, son cancer, les infirmités de l'âge et ses travaux excessifs, on le vit se contenter de quelques légumes non assaisonnés, ou de pain cuit dans de l'eau. Le soir, il ne prenait absolument rien, et tel était aussi son régime alors même qu'il voyageait. Si quelqu'un lui donnait des mets délicats, il refusait de les recevoir, ou bien, s'il les acceptait par politesse, il les réservait entièrement pour ses chers malades.

Cette même charité que le serviteur de Dieu ressentait pour les vivants, il l'éprouvait également pour les défunts. Les âmes détenues dans les flammes du purgatoire étaient de sa part l'objet du plus tendre amour, et pour leur procurer quelque soulagement, il adressait tous les jours à Dieu de ferventes prières, gagnait à leur intention un très-grand nombre d'indulgences et s'imposait en outre de dures et longues mortifications.

Les grandes vertus du vénérable serviteur de Dieu furent dès ici-bas li-

béralement récompensées par le Seigneur qui daigna lui départir ses dons surnaturels dans une mesure vraiment surprenante. Les nombreux témoins, entendus dans l'enquête faite par l'Ordinaire du lieu, sont unanimes à proclamer que le serviteur de Dieu brilla particulièrement par le don de science. Ce don se manifestait en lui par la façon merveilleuse dont il pénétrait et saisissait les vérités évangéliques et les mystères les plus incompréhensibles de la religion, comme aussi les attributs infinis de Dieu. Il parlait sur ces matières élevées avec une sublimité et une éloquence telles, qu'il ravissait d'admiration et édifiait profondément non-seulement le peuple grossier et ignorant, mais encore les personnes qui joignaient à une haute intelligence et à beaucoup de savoir une prudence consommée et une expérience approfondie des voies spirituelles. Etonnées et confondues en entendant parler de la sorte un homme qui n'avait appris, en fait de science profane, qu'à lire et à écrire, ces mêmes personnes demeuraient intimement convaincues que le serviteur de Dieu n'avait pu acquérir les étonnantes lumières dont son esprit était orné, que dans l'union constante de son âme avec la lumière incréée et dans la pratique incessante de la prière et de la plus sublime contemplation. Par ce don de science, Dieu, dans la sagesse de ses desseins, voulait à la fois faire briller aux yeux des hommes la haute vertu de son serviteur et le mettre à même de procurer le bien spirituel de son prochain. Antoine-Alphonse exposait les choses avec tant de clarté, de charité et de simplicité, évitant avec soin toute recherche et toute présomption, que les cœurs, en l'écoutant, s'enflammaient d'un ardent amour envers Dieu et d'un désir efficace de marcher dans la voie de la perfection. L'un des témoins oculaires, le Père Jean de la Solitude, provincial de l'Ordre des Ermites déchaussés de Saint-Augustin, n'a pas craint d'affirmer que lorsqu'Antoine-Alphonse expliquait la lutte de la partie inférieure de notre âme contre la partie supérieure et la manière de s'y comporter pour déjouer les ruses de l'ennemi, on aurait vraiment cru entendre parler un saint Augustin. Un autre témoin, Don Augustin Gonzalez, évêque d'Oviedo, atteste de son côté qu'en exposant les mystères de la *Via Crucis*, le vénérable Antoine employait une foule d'expressions, si élevées et si profondes, qu'on ne pouvait s'empêcher d'y voir une preuve certaine de la lumière surnaturelle qui les lui révélait intérieurement.

Outre le don de science, Antoine-Alphonse Bermejo eut également à un haut degré le don de prophétie. Le même témoin, Don Augustin Gonzalès, raconte qu'une de ses tantes, se trouvant atteinte d'une grave maladie qui mettait ses jours en danger, fut visitée par le vénérable serviteur de Dieu, qui la consola et releva son courage en lui disant que « Dieu voulait la conserver en vie », ce qui se vérifia ponctuellement durant un grand nombre d'années. Dans une autre circonstance, le serviteur de Dieu visita un membre de la collégiale majeure d'Oviedo, nommé D. François Rodriguez, qui se trouvait gravement malade. Le serviteur de Dieu, témoin des vives inquiétudes de la sœur du malade, s'empressa de la consoler en lui donnant l'assurance que non-seulement son frère guérirait bientôt parfaitement, mais encore que Dieu le destinait à devenir un jour évêque, ainsi que cela se réalisa vingt ans après la prédiction. L'un des confesseurs du serviteur de Dieu affirme en outre qu'en 1756, ce dernier lui parla de certains de ses défauts qui étaient entièrement secrets, et qu'il ne put évidemment connaître que par une révélation surnaturelle.

Nous trouvons dans une autre déposition le récit d'un fait extraordi-

naire qui prouve que le serviteur de Dieu fut aussi favorisé du don de bilocation. Le témoin raconte que, mû par un sentiment de dévotion, il se rendit en pèlerinage dans un couvent de l'Ordre des Augustins, dans lequel on vénère une image miraculeuse de la sainte Vierge, invoquée sous le titre de la madone del Risco. Ce couvent est situé à quatorze lieues de la Nava del Rey. Or, le témoin s'étant présenté chez le prieur, qui était son ami, celui-ci lui demanda des nouvelles du frère Antoine, qui avait quitté le couvent depuis trois jours seulement. Cette demande causa la plus vive surprise au témoin, qui, pendant les huit jours précédents, avait, de concert avec le vénérable serviteur de Dieu, donné à manger aux pauvres, et fait plusieurs autres exercices dans l'hôpital de la Nava del Rey. Il s'empressa donc de demander au prieur de quel frère Antoine il voulait lui parler. Le prieur lui répondit qu'il s'agissait du frère Antoine-Alphonse Bermejo, qui était venu faire huit jours de retraite dans son couvent, et qui n'en était reparti que depuis trois jours. Il est dès lors facile de comprendre avec quel profond étonnement et quelle admiration nos deux interlocuteurs acquirent la conviction que le serviteur de Dieu s'était trouvé en même temps dans son hôpital et dans le couvent des Augustins, exerçant dans l'un ses offices habituels de charité, et goûtant dans l'autre les douceurs de la retraite et de la contemplation. Ils ne purent en même temps s'empêcher d'être persuadés qu'un ange était venu miraculeusement à l'hôpital pour y tenir la place du serviteur de Dieu durant sa retraite de huit jours.

Dès son jeune âge, le serviteur de Dieu jouit d'une très-grande réputation de vertu, de perfection et de sainteté. Cette réputation, comme l'attestent les témoins oculaires, était fondée sur la constance inébranlable avec laquelle le serviteur de Dieu ne cessa de pratiquer ses exercices de piété, ainsi que toutes sortes d'œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, sans qu'aucun obstacle, ni aucune souffrance personnelle, fût jamais capable de les diminuer ou de les interrompre momentanément. Une preuve évidente de la haute idée que l'on avait de ses lumières et de sa sainteté, c'est que tous venaient fréquemment ou se recommander à ses prières, ou lui demander des conseils sur les affaires les plus délicates. Cette vénération profonde et universelle dont le serviteur de Dieu était justement l'objet alla, comme sa constance dans la pratique des plus héroïques vertus, toujours en croissant jusqu'à son dernier soupir, et de plus elle se répandit progressivement dans tous les pays circonvoisins, dont les habitants célébraient à l'envi et d'une voix unanime l'abnégation, la charité, la constance et la mortification sans égales du serviteur de Dieu. Dans la suite, il fut également connu et vénéré dans des contrées plus lointaines et dans les villes les plus importantes de l'Espagne, sans que personne osât jamais dire, écrire ou publier quoi que ce soit de contraire à sa réputation de sainteté.

Malgré ses pénitences extraordinaires, son jeûne perpétuel et ses cruelles infirmités, le serviteur de Dieu vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Le chirurgien de son pieux et charitable établissement, dom Antoine de la Fuente, ne put s'empêcher d'attester que la simple existence du serviteur de Dieu lui paraissait vraiment miraculeuse, attendu que sa hernie intestinale et son cancer, joints aux travaux excessifs auxquels il se livrait incessamment, étaient des causes plus que suffisantes pour lui ôter la vie, non-seulement sur la fin de ses jours, mais encore depuis un bon nombre d'années auparavant. Enfin, le jour marqué par la sagesse de

Dieu pour le repos et le bonheur éternel de son serviteur, allait clore cette longue et sainte existence. Antoine-Alphonse se vit atteint d'une fièvre violente qui le contraignit de se mettre au lit et de suspendre, à son grand regret, ses œuvres habituelles de charité. Eclairé par une lumière surnaturelle, il vit clairement et prédit l'heure et le jour de sa mort. Toute l'activité de son âme n'eut dès lors d'autre objet que se préparer à faire le plus saintement possible le passage du temps à l'éternité. Il s'empressa de recevoir les sacrements de la Confession, de la communion en Viatique et de l'Extrême-Onction, ce qu'il fit avec une joie et une ferveur telles que tous les assistants en furent profondément touchés. Le serviteur de Dieu, au sein des plus vives souffrances, conserva toute la sérénité de son esprit, ne donna pas le moindre signe d'impatience, se recommanda aux prières de ceux qui l'entouraient et finalement rendit en paix sa belle âme à Dieu, en pressant sur son cœur l'image de Jésus crucifié et en prononçant à haute voix ces paroles de notre divin Sauveur : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Sa précieuse mort eut lieu le 14 novembre 1758, entre cinq et six heures du soir, dans une des chambres de l'hôpital Saint-Michel à la Nava del Rey. Le corps du serviteur de Dieu fut exposé dans l'église de l'hôpital, et aussitôt l'on vit accourir une foule extraordinaire de personnes de toutes les classes et de toutes les conditions, désireuses de le voir et de le vénérer. Ce concours du peuple eut pour résultat de faire suspendre la sépulture pendant trois jours. A la vue de ce corps qui conserva durant tout ce temps-là sa flexibilité, sa couleur et sa chaleur naturelles, tous les assistants racontaient à l'envi les œuvres innombrables de charité accomplies par le serviteur de Dieu pendant sa longue existence, tous exaltaient l'excellence de ses vertus, proclamaient qu'il était Saint et Bienheureux, et de plus se faisaient un bonheur de baiser son corps avec respect, de lui faire toucher des médailles, des chapelets et autres objets de piété ; tous enfin voulant emporter quelque souvenir du serviteur de Dieu, les uns coupaient de ses cheveux et les autres de son habit de tertiaire de Saint-François avec la ferme espérance d'obtenir de Dieu, par l'intercession d'Antoine, les grâces dont chacun pourrait avoir besoin. Cette foule nombreuse et empressée se composait non-seulement des habitants de la Nava del Rey, mais encore de personnes venues de tous les pays circonvoisins.

Les supérieurs ecclésiastiques ayant constaté que le corps avait conservé, comme nous venons de le dire, sa couleur, sa flexibilité et même sa chaleur, absolument comme s'il avait été vivant, on résolut de pratiquer sur lui une saignée. Cette opération fut faite une première fois, vingt-huit heures après sa mort, par ordre du docteur Fausto de Oro, délégué à cet effet par le vicaire général. Le chirurgien Emmanuel Hermandès del Rio y procéda en présence dudit commissaire, du doyen du chapitre, des médecins de la localité et de plusieurs autres membres soit du chapitre, soit de la magistrature civile. La saignée fut suivie de l'effet qu'on avait espéré : car, à peine eut-on ouvert la veine, que le sang en sortit avec impétuosité, aussi rouge et aussi fluide que s'il avait circulé dans le corps. On le recueillit précieusement dans des mouchoirs qui furent conservés comme des reliques. Cette même opération fut renouvelée soixante-douze heures après le décès, c'est-à-dire au troisième jour, en présence du vicaire général qui était venu faire personnellement la reconnaissance du corps. Le résultat fut absolument le même que la première fois, et le sang recueilli dans des mouchoirs fut aussi conservé comme une relique très-précieuse. Ces deux saignées mira-

culeuses accrurent encore et répandirent partout la réputation de sainteté du serviteur de Dieu. Elles durent d'autant plus naturellement produire ce résultat, qu'elles furent accompagnées de plusieurs miracles éclatants. Rapportons en particulier que dans un couvent de religieuses Capucines, situé dans le bourg de la Nava del Rey, se trouvait depuis fort longtemps une pauvre religieuse réduite par ses infirmités à ne pouvoir plus faire le moindre mouvement. L'abbesse du monastère, pleine de confiance dans les mérites de notre vénérable défunt, appliqua sur le corps de la malade un des mouchoirs dans lesquels on avait recueilli quelques gouttes du sang du serviteur de Dieu, et aussitôt elle recouvra l'entier et parfait exercice de tous ses membres. Un autre miracle s'opéra vers la même époque par l'intercession du serviteur de Dieu sur la personne d'un nommé Barthélemi Vicente, exerçant dans le même lieu l'état de menuisier. Depuis longtemps il ne pouvait plus se livrer au travail à cause d'un bras qu'il lui était impossible de remuer. Or, ayant appliqué l'habit du défunt sur cette partie malade, il fut instantanément guéri et put reprendre, sans aucune rechute ultérieure, ses travaux accoutumés.

Nous avons dit un peu plus haut que la seconde saignée fut pratiquée en présence du vicaire général lorsque celui-ci vint, au bout de trois jours, faire la reconnaissance du corps. A cette occasion, toutes les personnes présentes purent constater sur le corps du serviteur de Dieu les cicatrices des cinq plaies dont il a été fait mention dès le début de cette notice, ainsi que celle de l'épaule, causée par la lourde croix qui lui servait à faire, pendant la nuit, l'exercice de la *Via Crucis*, comme aussi les traces nombreuses des cruelles disciplines et autres pénitences à l'aide desquelles il crucifiait habituellement sa chair. A l'exception des directeurs de sa conscience, personne n'avait eu jusque-là connaissance des édifiantes particularités que nous venons de rapporter.

Ce fut au quatrième jour après la mort qu'eurent lieu les funérailles du vénérable serviteur de Dieu. Nous lisons dans l'une des dépositions, que cette cérémonie fut la plus magnifique et la plus solennelle de ce genre, qu'on eût jamais vue à la Nava del Rey. Lorsqu'on eut déposé le corps au milieu de l'église, on ferma la caisse dans laquelle reposaient les restes du vénérable au moyen de deux clefs dont l'une fut confiée aux chanoines de la collégiale et l'autre aux magistrats civils. A la suite de la cérémonie religieuse, on plaça ce précieux trésor dans l'un des plus honorables caveaux de l'église paroissiale.

La réputation si bien fondée de vertu, de sainteté et de perfection, dont Antoine-Alphonse avait joui durant sa vie, alla toujours en augmentant après sa mort, non-seulement dans le pays qui l'avait vu naître, mais encore dans presque toutes les villes et les provinces de l'Espagne. Depuis lors on entoura sa mémoire de la plus profonde vénération, et toutes les classes de la société le regardèrent comme un saint jouissant auprès de Dieu d'un crédit extraordinaire en faveur de ceux qui l'invoquaient dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'on n'a pas cessé de voir des personnes de toutes conditions venir, même de pays lointains, pour visiter son tombeau.

Cette haute idée généralement répandue de la sainteté d'Antoine-Alphonse Bermejo, Dieu s'est plu à la confirmer par un grand nombre de miracles. En 1860, le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, le pape Pie IX promulgua le décret qui reconnaît que le vénérable serviteur de Dieu a pratiqué toutes les vertus à un degré héroïque.

Nous avons emprunté cette vie aux *Analecta*.

XVe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Bessier*, prêtre, né à Saint-Projet (Lot, arrondissement et canton de Gourdon); arrêté en 1793; emprisonné dans le couvent des Catherinettes, à Bordeaux, puis transporté à l'hôpital Saint-André de cette ville; mort en ce lieu à l'âge de soixante ans. 1794. — Pierre *de la Bourdette*, prêtre du diocèse de Dax (aujourd'hui d'Aire), né à Baigts (Landes, arrondissement de Saint-Sever, canton de Mugron) en 1747; arrêté dans sa paroisse en 1792, comme insermenté; conduit à Bordeaux en 1794; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Paul *Heykens*, né en 1738, prêtre du diocèse de Malines (Belgique); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1797 et envoyé à Rochefort pour être déporté; mort dans le désert de Konanama à l'âge de quarante ans. 1798. — Martin *Laurence*, né à Sourdeval-la-Barre (Manche, arrondissement de Mortain) en 1763, vicaire à Buchelay (Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Mantes); ne fit aucun des serments de la Révolution et se réfugia à Chartres où il exerça son saint ministère jusqu'en 1797; arrêté le 5 septembre de cette année, conduit à Rochefort et déporté à la Guyane; mort dans le désert de Konanama à l'âge de trente-cinq ans. 1798. — Pierre *Peyras*, né à Abries (Hautes-Alpes, arrondissement de Briançon, canton d'Aiguilles) en 1759, prêtre du diocèse d'Embrun (aujourd'hui de Gap); embrassa d'abord la Règle de Saint-François dans un couvent de Capucins; sortit de son couvent lors de la suppression des Ordres monastiques; arrêté en 1797, conduit à Rochefort et déporté; mort dans le désert de Konanama à l'âge de trente-neuf ans. 1798. — Dominique *Vergne*, né à Beaufort (Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé) en 1757, vicaire en cette paroisse; refusa le serment de la constitution civile du clergé et s'éloigna de son diocèse; revint en Anjou en 1797; arrêté et conduit à Rochefort pour être déporté; mort à l'hospice de Sinnamari à l'âge de quarante et un ans. 1798.

Guillaume *Allen*, chanoine de la métropole de Cambrai, cardinal, fondateur du séminaire anglais de Douai. Issu d'une honorable famille du comté de Lancaster, étudiant, puis docteur à l'université d'Oxford, il avait reçu, avec le caractère sacré du sacerdoce, les grâces réservées aux hommes que le ciel destine à de grandes choses. Dès les premiers jours du règne de l'impie Elisabeth, il donna les témoignages les plus éclatants de sa fidélité à l'Eglise romaine. Plus tard, il se rendit à Louvain, où pendant deux ans il excita l'admiration des docteurs et des étudiants de la savante université. Les exilés d'Angleterre reconnaissaient en grand nombre que c'était à Allen qu'ils devaient le bonheur d'avoir persévéré dans la foi ou d'avoir quitté l'erreur après un moment de séduction. Au milieu des études auxquelles il s'appliquait avec ardeur, une pensée le poursuivait : celle de perpétuer le sacerdoce dans sa patrie et combler les vides que l'exil, la vieillesse et bientôt la hache des bourreaux devaient multiplier. A cette pensée se joignait le désir d'entreprendre le voyage de Rome, comme un grand nombre de ses religieux ancêtres, pour rendre ses hommages au Pontife assis sur le siége de saint Pierre. Allen put accomplir ce désir : il eut pour compagnons de son pèlerinage Morgan Philips, ancien recteur du collége Oriel, et le docteur Vendeville, professeur à l'université de Louvain. Or, un jour qu'ils s'entretenaient de pieux projets d'avenir, Vendeville manifesta à ses deux amis le dessein qu'il avait conçu de fonder une association pour le soulagement des esclaves des Etats barbaresques. Cette confidence frappa Allen et jeta dans son âme comme un trait de lumière. Sur-le-champ la parole échappe de ses lèvres et, avec l'accent d'une douleur profonde, il se met à déplorer le sort de son infortunée patrie, exposée à tomber bientôt dans un esclavage pire que celui des nègres, surtout quand la mort aura moissonné les anciens prêtres restés fidèles à la foi. « Qui donc », continue-t-il, « comblera ces vides du sanctuaire, et quel service immense ne rendraient pas à l'Eglise de Jésus-Christ les âmes zélées et charitables qui emploieraient leurs richesses et leurs talents à une œuvre si nécessaire! » Quelques mois après leur retour de Rome, Guillaume Allen recevait une lettre dans laquelle le docteur Vendeville, alors attaché à l'université de Douai, l'engageait à venir se fixer dans cette ville. Il lui proposait d'y prendre ses grades, lui promettait toute sa bienveillance et sa protection pour réaliser les intentions qu'il avait manifestées. Le secret de Dieu commençait à se révéler. Allen se rendit à Douai, où la réputation de son rare mérite l'avait déjà devancé. Les portes de l'université lui furent immédiatement ouvertes, et, à la demande des magistrats, une chaire de théologie fut offerte au savant anglais, qui excita bientôt, comme à Louvain, l'admiration de ses nombreux au-

diteurs. Peu touché de ces applaudissements qu'il reportait fidèlement à Dieu, Allen pensait sans cesse à sa patrie et aux moyens de lui conserver ses antiques croyances. Son zèle ne recule devant aucun des obstacles que rencontrent ses desseins : il cherche, il interroge, il sollicite, surtout il prie, et Dieu bénissant sa courageuse persévérance, lui donne enfin la consolation d'ouvrir un petit asile pour les bannis d'Angleterre. C'était dans le courant de l'année 1568. Sur-le-champ, Allen fait un appel à tous les étudiants des universités d'Oxford, de Cambridge, répandus en France et dans les Pays-Bas. Il les invite à venir se joindre à lui pour former tous ensemble une communauté, et, par leurs efforts réunis, commencer l'œuvre sainte qu'il a entreprise : la conservation de la foi catholique dans leur patrie par l'apostolat ou par le martyre. A cette voix amie d'un prêtre qui joint au plus heureux caractère et à la science l'ascendant d'une éminente vertu, tout s'agite dans les écoles. Une multitude de jeunes étudiants, déjà docteurs pour la plupart, se réunissent dans une modeste habitation et mettent en commun le peu qu'ils possèdent afin de se procurer les choses nécessaires pour la nourriture et le vêtement. Allen y ajoute avec bonheur ses honoraires de professeur de l'université, et tout ce qu'il peut recevoir des personnes charitables qui s'intéressent à son entreprise. Tel est le faible commencement de cette œuvre qui obtint de si prodigieux résultats. En peu de temps, le nombre des sujets se multiplia au-delà de toutes les prévisions. Malgré les proclamations d'Elisabeth et les peines portées par les lois, malgré la vigilance des gardes, malgré la ruse des espions et des traîtres dispersés en tous lieux, la plus active correspondance s'établit entre les jeunes étudiants de Douai et leurs anciens compagnons. Dix ans seulement après l'appel fait par Guillaume Allen à ses jeunes compatriotes, cinquante-deux prêtres déjà avaient quitté le séminaire de Douai, leurs études achevées, pour retourner dans leur patrie et travailler à la conservation de la foi. Ce grand homme, contre qui l'hérésie épuisa la calomnie comme elle épuisait sa cruauté sur ses disciples, passa la dernière partie de sa vie à Rome même, où le retenait la dignité de cardinal à laquelle l'avait élevé Sixte-Quint. Universellement estimé pour sa science et sa vertu, il était chéri de ses compatriotes catholiques, qui trouvaient en lui un bienfaiteur et un père. On peut dire que son existence tout entière leur fut consacrée. Tout ce que Dieu lui avait donné de grâces, de vertus et de talents ; tout ce que son mérite éclatant lui fit obtenir de la faveur des grands et des puissants du siècle, il le consacra au succès de la cause sacrée de l'Eglise. Déjà honoré dans sa patrie par les grades reçus à l'université d'Oxford et les charges importantes qu'il y remplissait, il ne le fut pas moins dans les différents pays où la Providence dirigea ses pas. Nommé successivement chanoine des églises métropolitaines d'York, de Cambrai et de Reims; docteur en théologie et professeur dans les universités de Louvain et de Douai, puis cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts, il a été incontestablement l'un des hommes qui ont fait au seizième siècle le plus d'honneur à l'Angleterre comme à l'Eglise [1].

XVIIe siècle.

Le vénérable Jean *Lecomte*, solitaire au Mont-Valérien [2]. 1638.

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*
2. Voir notre *Martyrologe de France* du 15 novembre (tome XIII, page 414)

XVIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Yves *Coat*, curé de la paroisse de Saint-Donatien de Nantes (Loire-Inférieure), né à Saint-Thégonnec (Finistère, arrondissement de Morlaix) en 1727; noyé dans les eaux de la Loire, pour refus de serment. 1793. — Gabriel-Urbain *Douand*, né à Tiffauges (Vendée, arrondissement de Bourbon-Vendée, canton de Mortagne-sur-Sèvre) en 1730, chanoine de l'église cathédrale de Nantes (Loire-Inférieure); condamné à la réclusion pour refus de serment, puis submergé dans la Loire. 1793. — *Fontaine*, prêtre de la Congrégation de Saint-Lazare, supérieur du séminaire de Noyon (Oise, arrondissement de Compiègne); ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France; se rendit à Rome et fut honorablement accueilli par Sa Sainteté Pie VI; quitta cette ville en 1796, après que les Etats-Romains furent changés en République par les troupes du Directoire; alla exercer son saint ministère à l'hôpital de Lubiana, en Carniole, où se trouvaient beaucoup de soldats français atteints d'une mortelle épidémie; mort lui-même de la contagion. 1797.

Madame Madeleine *de la Peltrie* (née *de Chauvigny*), une des premières ursulines du Canada [1]. 1671.

XVIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Blondelet, prêtre et chanoine de Clermont-en-Argonne (Meuse, arrondissement de Verdun); condamné à la déportation au-delà des mers; embarqué sur le navire *le Washington;* mort en exil à l'âge de soixante ans. 1794. — *Bonfils*, curé de Droupt-Saint-Bale (Aube, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, canton de Méry-sur-Seine); persécuté et maltraité pour refus du serment de la constitution civile du clergé; mort des suites de ces mauvais traitements. 1792. — Catherine *Bonnet*, née à Bordeaux en 1718, religieuse du couvent de l'Annonciade de cette ville; morte à l'hôpital Saint-André, à l'âge de soixante-dix-sept ans. 1795. — Alexandre *Bordier*, vicaire à Montignac (Dordogne, arrondissement de Sarlat), né dans cette ville en 1756; déporté au-delà des mers pour refus de serment; mort en exil à l'âge de trente-huit ans. 1794. — Hyacinthe *Bourla*, religieuse Ursuline de Valenciennes (Nord), née à Condé-sur-l'Escaut (arrondissement de Valenciennes) en 1746; condamnée à la peine de mort comme émigrée rentrée, par la commission militaire de Valenciennes; exécutée à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — *Brigeat*, chanoine et doyen de l'église cathédrale d'Avranches (Manche), né à Ligny-en-Barrois (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc); condamné à la déportation maritime par le tribunal criminel du département de la Meuse; mort en exil à l'âge de soixante-six ans. 1794.

1. Nous avons esquissé sa notice au 31 mai (tome VI, pages 344, 345).

XVIIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Jacques *Azaert,* né à Héringen (diocèse d'Ypres), en Flandre, en 1747; déporté le 1er août 1795 pour refus de serment; mort à Cayenne à l'âge de cinquante et un ans. 1798. — Joseph *Chapuis,* né à Serre, près Saint-Maurice-Lalley (Isère, arrondissement de Grenoble, canton de Clelles), en 1752, curé de Saint-Julien (diocèse de Vienne); condamné à la déportation à la Guyane pour refus de serment; mort de la peste à Konanama, à l'âge de quarante-six ans. 1798. — Etienne *Durangeon,* né à Ainay-le-Château (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Cérilly), prêtre et religieux de l'Ordre des Récollets, sous le nom de Père Etienne, dans leur maison de Tours; se retira dans son pays natal lors de la suppression des Ordres monastiques, et refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté et jeté dans les prisons de Moulins en 1793, puis déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de quarante ans, et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — Jean-Claude *Guilhot,* né à Montusclat (Haute-Loire, arrondissement du Puy, canton de Saint-Julien-Chapteuil), curé de cette paroisse; refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1794 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Jean *Laforgue,* né en 1753, curé de Villeneuve-de-Rivière (Haute-Garonne, arrondissement et canton de Saint-Gaudens); refusa le serment de la constitution civile du clergé et s'éloigna de son pays; s'en rapprocha en 1794 et se fixa à Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne); arrêté en 1797 et traîné à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-cinq ans. 1798. — Antoine *Laporte,* doyen de l'église Saint-Pierre de Clermont-Ferrand; refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1793 et envoyé à Bordeaux l'année suivante, pour être déporté au-delà des mers; enfermé d'abord dans la prison du Dépôt-National, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu. 1794. — Pierre-Paul *Souchon,* prêtre du diocèse du Puy, vicaire à Yssingeaux (Haute-Loire); refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort dans le désert de Konanama à l'âge de quarante-deux ans. 1798. — François-Joseph *Van-Volxène,* prêtre belge, né en 1744, curé de Saint-Livin d'Esschen (diocèse de Malines); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort dans le désert de Konanama à l'âge de cinquante-quatre ans. 1798.

Le vénérable André *Trong,* martyr en Cochinchine. Né vers l'an 1817, sorti d'une famille chrétienne et formé à la piété par sa mère, il était, par ses vertus et par l'innocence de ses mœurs, le modèle des jeunes gens de son âge, lorsqu'il fut arrêté avec d'autres chrétiens vers la fin de l'année 1834, et quoiqu'il fût le plus jeune de ceux qui se trouvaient incarcérés avec lui pour la foi, il fut le seul qui confessa Jésus-Christ avec courage. Après un emprisonnement de près d'un an, il fut condamné à mort. Le roi Minh-Menh ratifia la sentence, et fixa le jour de l'exécution au 18 novembre 1835. Il alla gaîment au supplice, et reçut le coup de la mort en priant Dieu. Les chrétiens donnèrent à son corps une sépulture honorable, et ses chaînes, apportées en Europe, se gardent au séminaire des Missions-Etrangères. Dans le décret de Grégoire XVI, qui le déclare vénérable, il est nommé Adaucte, du nom d'un saint martyr qui souffrit sous Dioclétien, et dont on ignorait le nom. Ce mot, qui signifie *ajouté,* fut aussi donné par la Congrégation des Rites à André Trong, parce qu'à cette époque on ne connaissait pas à Rome son nom de baptême. 1835.

Jourdain *Ansaloni,* dominicain, martyr au Japon. Né à San-Angelo, en Sicile, il entra, jeune encore, dans l'Ordre de Saint-Dominique. Après son noviciat, il fut envoyé à Salamanque pour y achever ses études. Se sentant appelé à l'état de missionnaire, il partit pour les Philippines avec d'autres Dominicains, en 1625, et, arrivé à Manille, il se dévoua au service des malades dans les hôpitaux; le temps libre qui lui restait, il l'employait à l'étude du chinois. Lorsqu'il fut en état de comprendre cette langue, il fit un recueil des principales superstitions chinoises, afin de se préparer à les combattre avec plus de succès, si la Providence l'appelait plus tard dans cet empire; mais il reçut de ses supérieurs l'ordre de pénétrer dans le Japon. Il y arriva en 1632, pendant que la persécution était dans toute sa force, et les dangers qui l'environnaient de toutes parts ne l'empêchèrent pas d'exercer les fonctions de son ministère. Il put se soustraire pendant

deux ans aux poursuites dont il était l'objet; mais il fut arrêté avec un autre missionnaire qui l'avait accompagné, et soixante-neuf chrétiens. Ceux-ci furent décapités; les deux missionnaires, condamnés au supplice de la fosse, consommèrent leur martyre le 18 novembre 1634.

XIXe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Etienne ***Mélies***, né à Roisel (Somme, arrondissement de Péronne), prêtre du diocèse de Noyon; arrêté comme réfractaire en 1793; conduit à Bordeaux au commencement de l'année suivante; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de trente-neuf ans. 1794. — Grégoire-Joseph *Montagnon*, né à Dambenois (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton d'Audincourt), curé de Villers-Pater (Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Montbozon); ne fit aucun des serments révolutionnaires et quitta son diocèse lors des persécutions de 1793 et 1794; revint ensuite à Besançon; arrêté en 1797; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de quarante-sept ans. 1798.

Pierre *Pruus*, religieux Franciscain, martyrisé près de Gand, en Belgique. Né à Lille (Nord), il entra de bonne heure dans l'Ordre de Saint-François d'Assise. A une grande piété et une parfaite innocence de mœurs il joignait une étonnante érudition et un grand talent pour la prédication. Ses vertus et ses qualités avaient fait une si heureuse impression sur l'esprit de ses confrères que, dans une assemblée générale tenue à Ath (Hainaut), ils lui conférèrent unanimement le titre de vicaire de l'Ordre. Il ne remplit pas longtemps cette charge, car un jour qu'il se rendait d'Ath à Gand pour visiter le Père provincial, il fut arrêté par une bande d'hérétiques, cachés en embuscade, qui le traitèrent avec la plus horrible inhumanité. Tout ce qu'ils avaient sous la main servit d'arme à ces forcenés pour frapper leur victime. Ils accablèrent de coups le religieux inoffensif, le couvrirent de blessures et ne s'enfuirent que quand ils crurent l'avoir tué. Après un long évanouissement, le Père Pruus revint à lui, et avec le secours de Dieu et de son ange gardien, il arriva, en rampant plutôt qu'en marchant, jusqu'à une petite cabane voisine d'un moulin. Là il demanda d'une voix faible et presque mourante que, pour l'amour de Jésus-Christ crucifié, on voulût bien recevoir un pauvre Frère franciscain. Le meunier et les autres personnes de la maison ouvrirent aussitôt et se sentirent émus jusqu'aux larmes en voyant le religieux dans un état si lamentable. Ils s'empressèrent aussitôt de lui donner tous les secours en leur pouvoir. Comme ils essayaient de détacher son habit collé contre sa poitrine, il jaillit une si grande abondance de sang, que la petite habitation en était remplie. Pendant ce temps le vénérable religieux répétait avec calme quelques prières pour se préparer à la mort; puis, ayant remercié avec effusion ses charitables hôtes et demandé de nouveau à Dieu le pardon de ses meurtriers, il rendit le dernier soupir. Le meunier s'empressa d'aller, cette même nuit, avertir les Franciscains du couvent de Gand, qui vinrent prendre le corps tout sanglant de leur confrère et l'ensevelirent avec honneur dans leur communauté [1].

XXe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Ignace *Guyot*, né à Muirancourt (Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Guiscard), prêtre du diocèse de Noyon (aujourd'hui de Beauvais); ne fit aucun des serments de la Révolu

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*

tion; arrêté à Toul (Meurthe) en 1797; embarqué pour la Guyane le 12 mars de l'année suivante; mort de la peste dans le désert de Konanama, à l'âge de trente-deux ans. 1798. — Etienne *d'Huberte*, né en 1727, prêtre et religieux Bernardin au diocèse de Reims; expulsé de son cloître à la suppression des Ordres monastiques; prêta le serment de la constitution civile du clergé et fut placé comme curé constitutionnel dans la paroisse de Cunel (Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Montfaucon); fut néanmoins persécuté par les révolutionnaires de 1793; arrêté par ordre des autorités du département de la Meuse et condamné à être déporté au-delà des mers; conduit à cet effet à Rochefort en 1794; mort à Lusignan (Vienne, arrondissement de Poitiers) en traversant le Poitou, à l'âge de soixante-sept ans. 1794. — Guillaume *Pradier*, né en 1747, curé de Murat-le-Quaire (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont, canton de Rochefort); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante et un ans. 1798. — Jean-Michel *Rey*, né à Montaimon (Savoie, arrondissement de Saint-Jean de Maurienne, canton de la Chambre) en 1748, prêtre, professeur-directeur du séminaire de Saint-Jean de Maurienne; ne fit aucun des serments de la Révolution; arrêté en 1797, conduit à Rochefort et déporté à la Guyane le 1er août de l'année suivante; mort de la dyssenterie dans le désert de Konanama, à l'âge de cinquante ans.

Adalric (appelé aussi *Athic* et *Ethic*), duc d'Alsace, père de sainte Odile, première abbesse de Hohenbourg [1]. 690.

XXIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Eucher *Astreuse*, curé de Balmont (Haute-Savoie, arrondissement d'Annecy, canton d'Alby); condamné à la déportation maritime pour refus de serment, par le tribunal criminel du Mont-Blanc; traîné à Rochefort et embarqué sur le navire *les Deux-Associés;* mort pendant la traversée à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Psalmet *Cramouzeaud*, curé de Beaumont (Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, canton d'Eymoutiers); refusa le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel de la Haute-Vienne. 1792. — Antoine *Libaros*, prêtre et religieux Cordelier du diocèse de Montauban; né dans cette ville en 1719; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; mis en réclusion à Bordeaux au couvent des Carmélites, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de soixante-quinze ans. 1794. — Ferdinand *Van-der-Sloten*, prêtre belge, né à Naoust (diocèse d'Anvers) en 1755; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté à Anvers en 1797; conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers le 12 mars de l'année suivante; mort dans le désert de Konanama à l'âge de quarante-trois ans. 1798.

XXIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Guillaume *Billiche*, prêtre et religieux de l'Ordre des Récollets, dans leur couvent d'Apremont (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Saint-Mihiel); condamné à la déportation mari-

1. Nous avons parlé longuement d'Adalric dans la vie de sainte Odile, au 13 décembre (XIV, 252-263).

time pour refus de serment; mort en exil à l'âge de trente-sept ans. 1794. — Louis *Bolleret*, prêtre du diocèse de Besançon; déporté au-delà des mers pour refus de serment; mort du scorbut dans le désert de Konanama à l'âge de quarante-huit ans. 1798. — Dominique *Espagnol*, né à Sainte-Croix-de-Volvestre (Ariége, arrondissement de Saint-Girons), simple clerc tonsuré du diocèse de Conserans (aujourd'hui de Pamiers); arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux l'année suivante pour être déporté au-delà des mers; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transféré malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Pierre *Fraisse*, chanoine de l'église de Saint-Nizier de Lyon depuis 1770; arrêté après le siége de cette ville en 1793; traduit devant le tribunal révolutionnaire vers le milieu de novembre de la même année; condamné à mort comme prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire; exécuté à l'âge de soixante-trois ans. 1793. — Jean *Monin*, prêtre et chapelain de la paroisse de Chaux (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Saint-Hippolyte); ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé; mis en réclusion à Dijon; mort en ce lieu. 1793.

XXIIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Le vénérable *Salomon*, fondateur de l'abbaye de Nyoiseau ou Nidoiseau (*Nidus avis, Nioselli monasterium, Nidioselli cœnobium,* Ordre de Saint-Augustin), près de Segré, au diocèse d'Angers. On ignore le lieu et l'année de sa naissance; on sait seulement qu'il appartenait à une famille noble et opulente, et qu'il abandonna de grandes espérances dans le monde pour embrasser la vie érémitique sous la direction du bienheureux Robert d'Arbrissel. Celui-ci l'avait en grande estime, et le chargea particulièrement de la conduite des femmes ou des vierges qui voulaient entrer dans la voie étroite de la perfection. Salomon fonda pour elles un grand nombre de monastères, dont les noms ne sont malheureusement pas parvenus jusqu'à nous. Cependant son zèle n'était pas satisfait; et poussé par une inspiration particulière de Dieu, il prit la résolution d'aller finir ses jours dans quelque lieu solitaire, ignoré des hommes. Il choisit pour ce dessein la forêt de Nyoiseau, que d'anciennes chroniques nous représentent comme le berceau de la dynastie des comtes d'Anjou. Mais le bienheureux solitaire ne tarda pas à voir réunis autour de lui un grand nombre de nouveaux disciples de l'un et de l'autre sexe, attirés par le charme de ses vertus. Le seigneur du lieu, nommé Gaultier de Nyoiseau, fut grandement édifié de la sainte conversation, comme on disait alors, du nouvel hôte de ces sombres forêts; et le voyant sans ressources pour subsister, il lui proposa de pourvoir à son entretien par une donation convenable : « Merci, noble sire », répondit Salomon, « je n'ai point quitté les biens de mon héritage paternel pour en venir quérir d'autres ici; je ne veux que la sainte pauvreté ». Gaultier se retira ravi d'un tel désintéressement. Néanmoins Salomon, en repoussant ainsi les offres du généreux seigneur de Nyoiseau, n'avait songé qu'à lui seul. Il n'avait pas réfléchi qu'autour de sa cabane de feuillage, un assez grand nombre de faibles femmes se trouvaient, pour ainsi dire, sans abri, sans protection contre la violence, et que quoique disposées à souffrir les plus pénibles austérités à son exemple, elles n'en méritaient pas moins quelque considération. Il se ravisa donc, et quelques jours après l'entrevue dont nous venons de parler, l'homme de Dieu alla trouver le noble Gaultier, dans le but de lui proposer d'accomplir, en faveur des veuves et des vierges qui l'avaient suivi dans le désert, les desseins généreux dont il lui avait fait part précédemment, et de bâtir pour elles un monastère sur ses domaines. Le vertueux seigneur de Nyoiseau et Mathilde, sa femme, non moins avancée que lui dans le chemin de la vertu, consentirent de grand cœur à ce nouveau projet. Les premières pierres de l'édifice furent posées le 18 avril 1109. A peine l'église fut-elle achevée que l'évêque d'Angers, qui avait cette œuvre fort à cœur, vint en consacrer lui-même le grand autel. L'année suivante, au mois d'août, il était de retour au monastère, et donnait le voile aux religieuses, qui formaient déjà une communauté nombreuse, sous la conduite du bienheureux Salomon, et sous la direction de la vénérable Aremburge, établie par celui-ci première supérieure de l'abbaye. Déjà les bâtiments du monastère étaient en grande partie construits, et l'on voyait s'élever majestueusement jusqu'à deux églises contigues l'une à l'autre, la première dédiée à Notre-Dame de Piété, pour l'usage des religieuses, et la seconde, consacrée à saint Sérené, pour les ermites, clercs ou laïques, qui, comme à Fontevrault, devaient être employés au service spirituel ou temporel de l'abbaye. Cependant un dernier obstacle s'opposait à l'entière perfection de cette œuvre du vénérable Salomon. Le noble et ver-

tueux Gaultier de Nyoiseau, par un sentiment de piété facile à comprendre, avait fait en sorte que le sanctuaire élevé à ses frais fût le plus rapproché possible de son manoir héréditaire, qu'il venait d'ailleurs de faire restaurer. Mais cette proximité d'une maison seigneuriale de la maison de Dieu, outre qu'elle entravait présentement la libre expansion de l'enceinte du monastère, pouvait avoir dans la suite les plus graves inconvénients. Le bienheureux Salomon, profondément pénétré de cette pensée, résolut de demander au généreux donateur un dernier sacrifice, la destruction du château de ses pères ! Certes, la proposition était hardie, imprudente même, selon les voies ordinaires de la sagesse humaine; mais le saint solitaire connaissait Gaultier et Mathilde, et il était assuré qu'ils ne repousseraient pas ce grand acte d'abnégation. Il ne se trompait pas. Non-seulement le château fut démoli, non-seulement toutes les terres qui en dépendaient furent données par les deux époux au nouveau monastère; mais encore, ce qui est plus rare, ces deux âmes si dignes l'une de l'autre saisirent cette occasion pour dire adieu au monde, et pour se consacrer tout à Dieu, Gaultier parmi les ermites, serviteurs des religieuses, Mathilde sous la direction de la vénérable Aremburge. Quant au bienheureux Salomon, sa vie s'écoulait rapide au milieu de cette série d'événements divers dont il était, sans qu'il y parût, le principal promoteur. Il fonda pendant cet intervalle jusqu'à quatre ou cinq autres établissements ou prieurés, sous la dépendance de l'abbaye de Nyoiseau, et dans lesquels il versa le trop plein de la maison-mère. On cite, entre autres, le prieuré de Soucelles qui lui fut donné par Pierre, abbé de Saint-Serge, et l'église du Bois-Herbault, qu'il reçut de la main du savant Ulger, successeur de Rainaud de Martigné. Enfin, le 23 novembre de l'an 1140, non sans tressaillir de joie, les ténèbres de cette vie se changèrent pour lui en la lumière de l'éternelle béatitude [1].

XXIVe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Le Père Jacques *Lefèvre,* religieux Dominicain et martyr. Né à Tourcoing (Nord, arrondissement de Lille), dans la première partie du XVIe siècle, il embrassa la Règle de Saint-Dominique au couvent de Lille, le 8 juillet 1565. Il étudia la théologie à Louvain, d'où il revint à Lille au milieu de ses frères qui l'élurent prieur de leur communauté en 1586. Deux ans plus tard, le chapitre provincial tenu à Valenciennes (18 septembre 1588) le nomma définiteur de sa province et premier régent de l'étude des Dominicains à l'Université de Louvain. Cet enseignement de la théologie dura trois ans, après lesquels le Père Jacques Lefèvre, reçu docteur à l'Université, ommença à prêcher plus habituellement la parole de Dieu. Non content des leçons de théologie qu'il donnait, il se livrait avec zèle à l'instruction du peuple. Outre ses écrits théologiques, il avait composé des sermons pour les dimanches et les fêtes, tant de l'Avent que du Carême. Il avait fait aussi différents travaux concernant la prédication, que ses confrères de Louvain recueillirent avec un soin religieux. Doué d'une éloquence peu commune, Lefèvre produisait une grande impression sur son auditoire. Aussi se montrait-on avide de l'entendre, et de toutes parts on le demandait pour annoncer au peuple la parole de Dieu. Animé d'un zèle ardent pour le salut des âmes, il s'opposait de tout son pouvoir aux hérétiques qui s'efforçaient, avec un incroyable acharnement, de semer partout leurs erreurs. C'est sans doute ce qui lui valut la gloire de périr par leurs mains, et de confirmer par sa mort les vérités saintes qu'il annonçait. Le saint religieux se rendait pour prêcher l'Avent à la petite ville de Huy, à dix lieues de Louvain, lorsqu'il fut arrêté par des gueux des bois, qui l'entraînèrent dans une cabane isolée. Là, pendant trois jours, ils lui

1. L'abbaye de Nidoiseau, selon l'ingénieuse remarque d'un historien, devint, du vivant même de son fondateur, comme un nid plein de grâces et de solidité, dans lequel vinrent s'échauffer, sous les ailes de l'amour divin, une multitude innombrable de vierges, véritables colombes de l'Epoux céleste, qui ne connaissaient de la terre que les douceurs de la souffrance, et qui soupiraient sans cesse vers leur céleste patrie.

Cette fécondité de l'œuvre du vénérable Salomon se perpétua pendant plusieurs siècles, jusqu'à ce que le grand schisme d'Occident en eût détruit la sainte harmonie. Au XVIe siècle surtout, les troubles funestes du protestantisme et de la guerre civile achevèrent de jeter le désordre dans ce sanctuaire si longtemps consacré à la vertu. Au XVIIe siècle, Françoise Roy, de Nevers (dont nous avons parlé au 21 mai), implanta une heureuse réforme dans cette abbaye, qui finit par tomber sous le marteau sacrilége de la Révolution. — R. P. Dom François Chamard, *Vies des saints personnages de l'Anjou.*

firent souffrir tout ce que leur rage put inventer, jusqu'à ce qu'enfin un de ces misérables, par pitié peut-être, acheva la victime d'un coup de couteau. Cette mort arriva le 24 novembre 1591 : le Père Lefèvre n'avait alors que quarante-deux ans environ [1]. 1591.

Le vénérable Pierre *Khoâ*, prêtre tong-kinois et martyr. Arrêté dans le Bo-Chinh le 1er juillet 1838, il fut conduit au chef-lieu de la province de Quang-Binh et mis en prison. Sur la fin du même mois, plusieurs autres prêtres vinrent partager sa captivité. Pierre Khoà fut étranglé à l'âge de quarante-huit ans. 1838.

Hercule-Marie-Joseph *Isolani*, oratorien de la Congrégation de Saint-Philippe de Néri. Né à Bologne (Romagne) le 9 mars 1686, il sortait d'une famille sénatoriale de cette ville. Après avoir fait à Rome et à Turin de brillantes études, sous des maîtres qui, avec le goût des lettres, lui inspirèrent aussi le goût de la piété, il n'avait pas encore dix-neuf ans, lorsqu'il entra dans l'institut de l'Oratoire ; et, tout en remplissant les devoirs de son état avec une édifiante exactitude, il s'occupa toute sa vie à rassembler des mémoires sur les vies des Saints, des Bienheureux et des plus illustres Serviteurs de Dieu, et à en former des recueils qui ont fait l'admiration des Bollandistes. Ces savants les citent souvent, et s'appuient avec confiance sur leur autorité. Le Père Isolani mourut saintement à Bologne à l'âge de près de soixante-dix ans. Outre ses travaux hagiographiques, il a laissé soixante volumes de dévotion et de spiritualité, qui sont conservés manuscrits dans la bibliothèque de sa ville natale. 1756.

Le vénérable Pierre-Rose-Ursule-Dumoulin *Borie*, évêque élu d'Acanthe, vicaire apostolique du Tong-King occidental, martyr [2]. 1838.

XXVe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jacques *Barthe*, prêtre du diocèse d'Albi, né à Terre-Clapier (Tarn, arrondissement d'Albi, canton de Réalmont) en 1759 ; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du Tarn. 1794. — Charles *Bos*, prêtre, né à Verargues (Hérault, arrondissement de Montpellier, canton de Lunel) ; condamné à la déportation à la Guyane pour refus de serment ; mort à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, à l'âge de quarante-neuf ans. 1794. — Jean *Boutoute*, curé de Braize (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Cérilly), né à Murat (canton de Montmarault) ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort en exil à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — François *Cambon*, prêtre du diocèse de Cahors, né dans cette ville ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment, le 26 août 1792 ; conduit à cet effet à Bordeaux ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-six ans. 1794. — *Chaillot*, chanoine de Nevers (Nièvre) ; arrêté comme réfractaire ; mort à l'hôpital Saint-Louis de Brest. 1794. — André *Puech*, né au Viala, près Saint-Affrique (Aveyron), jeune prêtre au diocèse de Rodez ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 et envoyé à Bordeaux ; enfermé d'abord dans le couvent des Catherinettes, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de trente-quatre ans. 1794.

Le vénérable *Guillaume*, successivement moine de Saint-Aubin d'Angers et de Cîteaux. Il est resté célèbre par les austérités qu'il a pratiquées et par les révélations surnaturelles dont le ciel le favorisa durant sa vie. Tous les martyrologes cisterciens lui donnent le titre de Bienheureux et font de lui une mention pleine d'éloges, ainsi que tous les écrivains du même Ordre. On ne voit pas néanmoins qu'il ait jamais reçu un culte public. 1156.

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*.
2. Nous avons donné sa vie au 5 février (tome XV, pages 126-133).

XXVIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Sébastien *Hunot*, vicaire à Brienon (Yonne, arrondissement de Joigny), originaire de cette paroisse ; arrêté pour refus de serment et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de trente-huit ans et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — Adrien *Pégeot*, né à Soye (Doubs, arrondissement de Baume-les-Dames, canton de l'Isle-sur-le-Doubs) en 1761, prêtre et religieux Capucin de la maison de Dôle (Jura) ; arrêté après le 9 thermidor (27 juillet 1794) près de la petite ville d'Ornans (arrondissement de Besançon), et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du Doubs. 1794. — Jean *Picard*, né à Mussy-l'Evêque, près Charleville (Moselle, arrondissement de Metz, canton de Vigy), curé de Xivry-le-Franc (arrondissement de Briey, canton d'Audun-le-Roman); refusa le serment schismatique de 1791 ; prêta, puis rétracta celui de liberté-égalité ; arrêté en 1793 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de soixante-quatre ans, et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — André *Reyne*, curé de Salon (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix); ne fit aucun des serments révolutionnaires et resta dans sa paroisse malgré la loi de déportation ; arrêté à Salon vers la fin de 1793 et jeté dans les prisons de Marseille, puis condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. 1793.

Le vénérable Thomas *Du*, prêtre tong-kinois, religieux Dominicain et martyr. Il était d'une piété si tendre et d'un recueillement si parfait, que ses confrères avaient coutume de l'appeler saint Bruno. Arrêté dans le mois de mai 1829, par les satellites de Trinh-Quang-Xhanh, gouverneur de la province de Nam-Dinh, ce cruel persécuteur le traita avec une cruauté inouïe : on eût dit qu'il voulait décharger sur ce saint missionnaire toute la haine et la vengeance qu'il respirait contre les chrétiens. Il lui fit subir divers interrogatoires, afin de lui arracher des révélations touchant la retraite du Père Hermosillo, qui était l'objet des plus actives recherches ; mais il répondit avec tant de sagesse, qu'il ne compromit en rien les intérêts de ses confrères ni ceux de la mission. On lui fit donner vingt coups de verges qui mirent tout son corps en sang. Conduit ensuite dans la capitale de la province, on employa des tortures plus cruelles encore pour le faire apostasier; mais sa fermeté fut inébranlable. Il fut décapité à l'âge de cinquante-six ans. 1839.

Le vénérable Dominique *Doan* ou *Xuyên*, prêtre tong-kinois, religieux dominicain et martyr. Il avait cinquante-six ans, lorsqu'il fut arrêté le 26 juillet, à Phu-Duong, où il s'était rendu pour célébrer la fête de saint Joachim, patron du village. Un chrétien apostat en ayant instruit le mandarin militaire, celui-ci vint fondre sur le village. Le pasteur du lieu, qui célébrait les saints mystères, acheva à la hâte le sacrifice et put s'échapper; mais le Père Doan ne fut pas aussi heureux. Les soldats se saisirent de lui avant qu'il eût pu gagner la cachette qui lui était indiquée. Les chrétiens offrirent de l'argent au mandarin pour qu'il le relâchât, et il allait accepter la proposition, lorsque le traître qui l'avait dénoncé s'y opposa. Le saint prêtre fut conduit, la cangue au cou, à la résidence du cruel Trinh-Quang-Khang, gouverneur de la province de Nam-Dinh. On lui fit subir d'horribles tortures, dans l'espérance qu'il renoncerait à la religion, et qu'il décélerait la retraite du Père Hermosillo. Les persécuteurs avaient encore un autre motif : comme il avait été le compagnon et le confident du vénérable Ignace Delgado, évêque de Mellipotamie, martyrisé l'année précédente, ils le supposaient dépositaire des trésors qu'il aurait possédés et ils espéraient tirer de lui beaucoup d'argent. Mais leur espérance ayant été trompée, ils eurent recours à des épreuves inusitées. On lui arracha les chairs avec des tenailles brûlantes, on lui perça les lèvres avec des fers rouges ; on lui fit endurer, pendant les quatre mois de sa détention, les horreurs de la faim dans un cachot humide. Enfin il fut décapité le 26 novembre 1839.

XXVIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Vadier, curé d'Hubans (Nièvre, arrondissement de Clamecy, canton de Brinon-les-Allemands) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; dépossédé de sa cure et mis en réclusion à Nevers en 1793, puis conduit à Nantes le 14 février de l'année suivante ; transféré à Brest le 18 avril de la même année ; transporté malade à l'hôpital Saint-Louis de cette ville ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794.

Siméon, surnommé *Métaphraste*, hagiographe. Il était d'une illustre famille de Constantinople, dont l'opulence lui donnait le moyen de vivre parmi les délices du monde ; mais au lieu de tomber dans le défaut des riches, qui souvent méprisent les sciences pour s'abandonner aux plaisirs, il s'appliqua à l'étude et devint un parfait orateur et un habile philosophe. Il joignit aussi la piété à l'érudition, sachant bien que celle-ci est inutile, si elle n'est accompagnée et soutenue de la charité. Par ces exercices, qu'il fit toujours servir à défendre la vérité et la justice, il gagna l'affection du peuple et se rendit cher aux empereurs de son temps, Léon le Philosophe (886-911) et Constantin Porphyrogénète (919-945), son fils. Ils lui confièrent les plus grands emplois de la cour, ceux de maître de tous les offices et de logothète ou grand-trésorier. Au milieu de ces dignités, qui ont coutume d'éblouir un esprit ambitieux, il se maintint constamment dans l'humilité, dans la modestie, dans la douceur envers tout le monde, et dans la véritable dévotion envers Dieu. Il imitait déjà par ses vertus ceux dont il devait nous décrire les actions héroïques, et il fut enfin jugé digne de conserver à l'Eglise ce trésor inestimable et ce riche héritage de la Vie des Saints. La mort le surprit au milieu de cette pieuse occupation. Ceux qui assistèrent à son décès, affirment qu'il fit alors éclater des transports de joie, comme s'il eût vu les esprits bienheureux descendre du ciel pour enlever son âme dans le séjour de l'éternité. Son corps fut enterré solennellement à Constantinople, et son sépulcre exhala longtemps une suave odeur. Sa mémoire est dans le ménologe des Grecs [1]. Xe siècle.

XXVIIIe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bernard Guillaume *Cabrier*, prêtre du diocèse de Lavaur (aujourd'hui d'Albi), né à Mazamet (Tarn, arrondissement de Castres) en 1759 ; condamné à mort, pour refus de serment, par le tribunal criminel du département du Tarn ; exécuté à l'âge de trente-cinq ans. 1794. — Julien-Alexis *Lebail*, vicaire à Sulniac (Morbihan, arrondissement de Vannes, canton d'Elven) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France ; revint à Vannes en 1797 ; arrêté dans cette ville après le 18 fructidor (4 septembre) ; envoyé à Rochefort et embarqué pour Cayenne le 12 mars de l'année suivante ; mort dans le désert de Sinnamari, à l'âge de quarante-trois ans. 1798. — Jean-Baptiste *Tramonteil*, né à Peyrat (Haute-Vienne, arrondissement et canton de Bellac), curé de Saint-Pardoux-Lavaud (Creuse, arrondissement de Bourganeuf, canton de Royère) ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et fut expulsé de sa cure ; resta néanmoins dans sa paroisse ; arrêté par ordre des autorités du département de la Creuse et mis en

1. Voir des détails bibliographiques sur Siméon Métaphraste, dans l'histoire de l'hagiographie que nous esquissons au tome XVII.

réclusion ; conduit ensuite à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort en exil à l'âge de cinquante-cinq ans et inhumé près du fort Vaseux, sur les bords de la Charente. 1794.

Le vénérable Vincent *Diem*, prêtre tong-kinois et martyr [1]. 1838.

Edmond *Campian*, jésuite et martyr. Né à Londres en 1540, il fit de brillantes études à l'Université d'Oxford et reçut le diaconat selon le rite anglican, dans lequel il avait été élevé. Il embrassa ensuite la religion catholique, et il se trouvait à Rome lorsqu'il entra, en 1573, dans la Compagnie de Jésus. Après divers voyages pour les affaires de l'Eglise, il fut envoyé en Angleterre par le pape Grégoire XIII (1572-1585), et il y fut mis à mort pour la foi, par ordre de la reine Elisabeth [2]. 1581.

XXIXe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Joseph-Charles *Carret*, né à la Courbe (Orne, arrrondissement d'Argentan, canton d'Ecouché) en 1750, prêtre et religieux Dominicain à Metz ; arrêté et envoyé à Rochefort pour être déporté à la Guyane ; mort dans le désert de Sinnamari à l'âge de quarante-huit ans. 1798.

Cuthbert *Maine*, originaire du comté de Devon (Angleterre), prêtre du séminaire anglais de Douai (Nord), et martyr. Son oncle, entraîné par faiblesse dans le schisme et désirant laisser à son neveu le riche bénéfice qu'il possédait, l'envoya de bonne heure aux écoles publiques. Le jeune homme fut nommé ministre anglican lorsqu'à peine il achevait sa dix-huitième année. Cuthbert, comme il l'avouait dans la suite, ne connaissait à cet âge ni la religion ni le ministère sacré. Appelé quelques années plus tard à un poste important dans l'un des colléges d'Oxford, il s'y attira, par l'amabilité de son caractère, l'affection des protestants et des catholiques. Quelques-uns de ces derniers, qui avaient remarqué ses belles qualités, essayèrent de lui faire comprendre dans quelles erreurs sa naissance et surtout son éducation première l'avaient malheureusement engagé. On n'eut pas beaucoup de peine à montrer au jeune anglican la fausseté de cette religion, inconnue pendant douze siècles à l'Angleterre et alors imposée par une femme ; mais des engagements étroits et de puissants intérêts le retenaient. Il était réservé aux disciples d'Allen, qui venaient à son appel, de se réunir en communauté dans une maison à Douai (1568), de ramener à la foi catholique celui qui plus tard devait entrer dans la voie sanglante où Dieu les appellerait eux-mêmes. Plusieurs des anciens étudiants d'Oxford, et parmi eux Edmond Campian, avaient appris l'état d'incertitude et de perplexité où se trouvait leur ancien compagnon d'étude. Ils lui écrivirent des lettres pressantes pour le déterminer à rompre ses liens et à venir les rejoindre dans un lieu où, comme eux, il pourrait obéir en toute liberté à la voix de sa conscience. Une de ces lettres tomba par hasard entre les mains de l'évêque de Londres, qui dépêcha immédiatement un courrier à Oxford pour faire saisir le jeune ministre et plusieurs autres étudiants également compromis. Ces derniers furent arrêtés sur-le-champ. Cuthbert Maine, alors dans son pays natal, fut averti par un ami et eut le temps de prendre un vaisseau qui le transporta en France. C'est ainsi que la Providence l'amena à Douai, où il prononça son abjuration. Le nouveau converti fit en peu de temps de rapides progrès dans la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales. Tout son désir était de réparer au plus tôt ses quelques années de faiblesse et d'égarement en travaillant au salut de ses compatriotes. Aussi sa joie fut grande lorsque, en 1576, il reçut la permission de se rendre à la mission d'Angleterre. Ce fut au comté de Cornwall qu'il s'arrêta, dans la demeure de M. Tregian, gentilhomme catholique à qui Dieu réservait, comme à son ministre, une large part de tribulations et de souffrances. Le missionnaire, qu'on fit passer pour un maître d'hôtel, put, une année entière, exercer son ministère dans cette famille et dans le pays ; mais au mois de juin 1577, l'évêque anglican d'Exeter s'étant rendu à Truro, le shérif du lieu et plusieurs autres personnes le prièrent de visiter avec eux la maison de M. Tregian, dans laquelle, disaient-ils, Cuthbert Maine, prêtre papiste, devait être caché. Après une courte délibération, on convint que le shérif,

1. Nous en avons parlé dans la vie du vénérable Pierre-Rose-Ursule-Dumoulin Borie, au 5 février (tome xv, pages 126-133).

1. Le P. Campian, qui n'était pas moins distingué par sa science que par ses vertus, a laissé une *Chronique universelle;* une *Histoire d'Irlande ;* un *Traité contre les protestants d'Angleterre;* une *Histoire du divorce de Henri VIII,* et d'autres ouvrages. — L'abbé Pétin, *Dictionnaire hagiographique.*

avec le chancelier de l'évêque, quelques gentilshommes et leurs serviteurs, se chargeraient de cette mission. L'audace insolente de cet officier imposa tellement à M. Tregian, qu'après un moment de résistance, il fut contraint de céder et de laisser scruter toute sa demeure. Le prêtre catholique fut arrêté, ses livres, papiers et lettres enlevés et remis à l'évêque, puis envoyés, comme le prisonnier, à Launceston. Cuthbert Maine y resta dans un affreux cachot environ trois mois, après lesquels on le traduisit au tribunal. Là on l'accusa d'avoir obtenu de Rome une bulle qui lui donnait le pouvoir d'absoudre les sujets de Sa Majesté la reine Elisabeth : c'était une copie de la bulle du jubilé de 1576 trouvée dans ses papiers ; d'avoir publié cette bulle dans la demeure de M. Tregian, d'avoir maintenu l'autorité usurpée de l'évêque de Rome, renié la suprématie de la reine, et apporté dans le royaume, puis donné à M. Tregian un *Agnus Dei ;* enfin d'avoir dit la messe dans la maison de ce gentilhomme. Ces accusations, dont quelques-unes étaient complètement fausses, furent suivies d'une sentence de mort, à laquelle on ajouta cette réflexion insultante : « Quand les preuves évidentes manquent, de fortes présomptions les remplacent, et que rien ne pouvait empêcher de condamner l'accusé comme prêtre papiste et ennemi de la religion de la reine ». — « Grâces à Dieu », s'écria Cuthbert Maine en entendant ces paroles. La veille du jour fixé pour l'exécution, plusieurs gentilshommes vinrent le visiter dans sa prison avec des ministres anglicans. Ils espéraient le gagner au schisme ou le confondre ; mais eux-mêmes furent réduits au silence. Toutefois, par une manœuvre odieuse et déjà habituelle, on ne manqua point de répandre le bruit que le prêtre papiste, convaincu et couvert de confusion, n'avait pu répondre aux objections des ministres. Le confesseur de la foi ne protesta contre ces calomnies qu'en se préparant à la mort. Les sectaires tentèrent un dernier effort : ils lui offrirent la vie s'il jurait que la reine était le chef suprême de l'église d'Angleterre. Cuthbert Maine, prenant alors une bible entre ses mains, fait sur elle le signe de la croix, la baise avec respect, puis, d'une voix ferme : « La reine », dit-il, « n'a jamais été, elle n'est pas, et elle ne sera jamais le chef de l'église d'Angleterre ». Cette réponse entendue, les gardes se disposent à le conduire au supplice. On avait choisi pour l'exécution la place publique de Launceston, où s'élevait une potence. Le martyr y fut traîné sur la claie comme les criminels de haute trahison. Arrivé au pied de l'échelle, il se met à genoux, fait sa prière et monte ensuite avec courage. Au moment où le bourreau lui passe la corde autour du cou, il ouvre la bouche pour parler au peuple rassemblé ; mais le shérif qui préside l'exécution lui imposant silence, il se remet tranquillement en prière. Quelques minutes après on l'entend s'écrier : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains », et il reste suspendu. Presque aussitôt le bourreau coupe la corde. Le martyr, en tombant, donna lourdement de la tête contre le billot sur lequel il devait être coupé en morceaux. Ce coup acheva de l'étourdir et le rendit moins sensible à l'horrible boucherie qui s'accomplit à l'instant sur son corps. Quatre quartiers furent portés, pour y être exposés, dans les villes de Bodwin, de Tregny et de Barnstaple, et au château de Launceston. On plaça la tête sur un mole à Wadebridge, le long d'un grand chemin très-fréquenté : les entrailles avaient été jetées dans un brasier [1]. 1577.

XXXe JOUR DE NOVEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Guillot*, prêtre du clergé de Besançon ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et jeté dans les prisons de Dijon ; mort dans son cachot. 1793. — Jean-Marie *Mollin*, né à Chalmazelle (Loire, arrondissement de Montbrison, canton de Saint-Georges-en-Cuzan), vicaire à Feurs (arrondissement de Montbrison) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France ; revint à Feurs quelque temps après ; arrêté et condamné à mort comme émigré rentré. 1793.

La vénérable *Hersende de Champagne*, veuve (de Guillaume de Monsoreau), coopératrice du bienheureux Robert d'Arbrisselle, dans la fondation de Fontevrault [2]. 1109.

Le vénérable Joseph *Marchand*, missionnaire en Cochinchine et martyr [3]. 1835.

1. M. l'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*
2. Voir la vie du bienheureux Robert d'Arbrisselle (tome III, pages 4-16).
3. Nous avons donné sa vie au 5 février (tome XV, page 104).

Le vénérable Thadée *Lieou,* prêtre chinois et martyr. Il exerçait saintement les fonctions de missionnaire dans la province du Szu-tchouan, lorsqu'il fut arrêté en 1821, et pendant deux ans il eut à subir de cruels tourments soit dans les cachots, soit devant les tribunaux ; mais rien ne put triompher de son attachement à la foi chrétienne dont il était le digne ministre. Comme on lui faisait un crime d'observer une religion proscrite par les lois, il répondit : « Je l'observe depuis mon enfance et je l'observerai jusqu'à ma mort. Cette religion est la seule vraie, la seule qui puisse sauver les âmes ». Dans ses interrogatoires, il se bornait, pour toute réponse, à démontrer à ses juges l'excellence de cette religion, les exhortant à l'embrasser eux-mêmes. Un jour qu'on lui présentait la croix pour qu'il la foulât aux pieds, il la prit entre ses mains et la baisa avec un profond respect. Comme il persévérait dans son refus d'apostasier, on lui déclara qu'il serait condamné à la strangulation ou à un exil perpétuel. On en référa à l'empereur, qui ordonna qu'il fût étranglé. La sentence fut exécutée le 30 novembre 1823. Les fidèles, témoins de son supplice, furent très-édifiés de sa résignation, de son calme et de sa piété. Ils enlevèrent son corps et l'inhumèrent près des tombeaux des autres martyrs qui avaient souffert les années précédentes dans la même province.

MOIS DE DÉCEMBRE

PREMIER JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

René-Pierre *Belier,* vicaire au Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau) ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission militaire d'Angers. 1793. — Claude *Ménard,* curé de Bournezeau (Vendée, arrondissement de Bourbon-Vendée, canton de Chantonnay) ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne quitta point sa paroisse ; arrêté et condamné à mort par la commission militaire des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers). 1793. — Pierre *Picherit,* aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angers (Maine-et-Loire) ; refusa le serment schismatique de 1791 et se retira au bourg de Chanzeaux (arrondissement d'Angers, canton de Thouarcé) ; arrêté en 1793 et condamné à mort comme brigand de la Vendée, par la commission militaire des Ponts-de-Cé. 1793. — Antoine-Jacques *Pinel,* prêtre du diocèse de Nantes ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté dans cette ville et condamné à mort comme brigand de la Vendée, par la commission militaire des Ponts-de-Cé. 1793. — Jean-Antoine *Puech,* né à Denat (Tarn, arrondissement d'Albi, canton de Réalmont) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et jeté dans les prisons de Castres, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1794.

IIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Bruyères,* prêtre du diocèse de Lyon ; s'expatria comme non assermenté en août 1792 ; rentra dans sa province en 1793; condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal de justice révolutionnaire établi à Feurs (Loire, arrondissement de Montbrison). 1793. — Jean-Georges-Agrève *Delouche*, prêtre du diocèse de Gap, vicaire en cette ville épiscopale; refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia dans la province du Velay; arrêté à Yssingeaux, et jeté dans les prisons du Puy; condamné ensuite à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel de cette ville. 1793. — Maurice *Deschamps-de-Pravier*, prêtre et ancien trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault (Allier, arrondissement de Moulins) ; arrêté comme insermenté et jeté dans les prisons de Moulins; dirigé ensuite sur Rochefort pour être déporté au-delà des mers; déposé malade dans les prisons d'Angoulême; mort dans cette ville, à l'âge de cinquante ans. 1793. — Jean *Lauradour*, curé de Payrac (Lot, arrondissement de Gourdon); refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France; mis en réclusion à Bordeaux en 1793, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-deux ans. 1793. — Pierre *Leboursicaud*, né à Elven (Morbihan, arrondissement de Vannes) en 1763, vicaire à Sarzeau (arrondissement de Vannes); refusa le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France; y rentra en 1797 et se fixa à Vannes; arrêté et déporté au-delà des mers; mort d'inanition à l'hospice de Sinnamari, à l'âge de trente-six ans. 1799. — Jean *Patural*, né à Leigneux (Loire, arrondissement de Montbrison, canton de Boen), jeune ecclésiastique du diocèse de Lyon; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et condamné à mort comme fanatique et contre-révolutionnaire. 1793. — Jean-Baptiste *Vieuxmaire*, né à Villers-les-Luxeuil (Haute-Saône, arrondissement de Lure, canton de Saulx) en 1754, prêtre et religieux Récollet du diocèse de Besançon; s'éloigna de cette ville lors de la suppression des Ordres monastiques ; y revint en 1796 ; arrêté l'année suivante, conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers; mort à l'hospice de Sinnamari, à l'âge de quarante-quatre ans. 1798.

IIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Marc-Jean *Achard-Lavort,* curé de la Roche-Noire (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont-Ferrand, canton de Vic-le-Comte); fut chassé de sa cure pour refus de serment; y revint en 1795; déporté au-delà des mers ; mort de la peste à Sinnamari, à l'âge de cinquante-deux ans. 1798. — Antoine *Bohaud,* prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand, condamné à la déportation maritime et conduit à cet effet à Bordeaux; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de trente-quatre ans. 1794. — Louis *Loupias*, né à Maleville (Aveyron, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue, canton de Montbazens), jeune prêtre du diocèse de Rodez ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André, mort en ce lieu à l'âge de trente et un ans. 1794. — *Pra*, prêtre et religieux Cordelier de la ville de Montbrison (Loire) ; ne fit aucun des serments de la Révolution ; arrêté et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Feurs. 1793. — Jean-Jacques-Alexandre-Marie *Rabaud des Rollands*, né à Marsilly (Charente-Inférieure, arrondissement et canton de La Rochelle) en 1762;

prêtre et chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, au monastère abbatial d'Airvault (diocèse de la Rochelle); refusa le serment de la Constitution civile du clergé et se réfugia à Poitiers lors de la dissolution des Ordres monastiques; arrêté en 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; revint à Poitiers en 1795; arrêté de nouveau en 1797 et embarqué pour Cayenne; mort en exil à l'âge de trente-six ans. 1798.

IVe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Vincent *Audureau*, prêtre et aumônier des Enfants-Trouvés de Bordeaux, né à la Réole (Gironde) en 1717; arrêté comme insermenté en 1793 et jeté dans les prisons de Bordeaux; envoyé ensuite à l'hôpital de Blaye; mort en ce lieu à l'âge de soixante-dix-sept ans. 1794. — Roch *Lacam*, né à Caylux (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Montauban); prêtre du diocèse de Montauban; refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia à Bordeaux; prêta, puis rétracta le serment de liberté-égalité; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1793. — *Lebastard*, né à Héric (Loire-Inférieure, arrondissement de Châteaubriant, canton de Nort), prêtre du diocèse de Nantes; ne fit aucun des serments révolutionnaires et ne sortit point de France; tué par un cavalier de la Convention en voulant s'échapper du village d'Héric. 1793. — *Lefebvre*, curé de Verneuil (Nièvre, arrondissement de Nevers, canton de Decize); mis en réclusion pour refus de serment; mort dans son cachot. 1792. — *Lunel*, prêtre du diocèse de Vaison (aujourd'hui d'Avignon); refusa le serment de la constitution civile du clergé et sortit de France conformément à la loi du 26 août 1792; y rentra en 1795; arrêté comme émigré rentré et jeté dans les prisons de Grenoble, puis condamné à mort par une commission militaire. 1797. — François-Geneviève *Roussel*, né à Soissons (Aisne) en 1741, prêtre et chanoine régulier de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, curé de Neuilly-Saint-Front (arrondissement de Château-Thierry); refusa le serment schismatique de 1791; arrêté à Soissons en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort de misère dans le canton d'Oyapok (Guyane). 1799.

Ve JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Belabre*, prêtre du diocèse de Périgueux, né à Gourgue (Hautes-Pyrénées, arrondissement de Bagnères-en-Bigorre); condamné à mort pour refus de serment par la commission militaire de Bordeaux; exécuté à l'âge de quarante-sept ans. 1793. — Guillaume *Carton*, prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand; refusa le serment constitutionnel de 1791 et sortit de France; y rentra en 1793; condamné à mort par le tribunal de justice révolutionnaire établi à Feurs. 1793. — Armand *Chatelier*, prêtre du diocèse de Bordeaux; condamné à mort par la commission révolutionnaire de cette ville, siégeant ce jour-là à Libourne, comme convaincu d'aristocratie; exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1793. — Denis *Daviot*, né à Villeneuve-d'Amont (Doubs, arrondissement de Pontarlier, canton de Levier) en 1749, prêtre et religieux Bernardin; ne fit aucun des serments de la révolution; arrêté et déporté à la Guyane; mort dans le canton d'Irocoubs, à l'âge de quarante-neuf ans. 1798. — Jean-Baptiste *Guérin*, prêtre du diocèse de Lyon; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Paris; arrêté dans cette ville et condamné à mort comme réfractaire, par le tribunal criminel du département de la Seine. 1793. — Jacques *Lachenal*, né à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie) en 1764, desservant comme missionnaire la paroisse de Cop-

ponex (arrondissement de Saint-Julien, canton de Cruseilles) ; ne prêta aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'hospice de Sinnamari, à l'âge de trente-quatre ans. 1798. — Antoine *Perrier*, prêtre du clergé de Lyon ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté après le siége de Lyon et condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville ; exécuté à l'âge de cinquante-huit ans. 1793. — Pierre *Simard*, jeune prêtre du diocèse d'Angoulême ; refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia à Bordeaux ; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par la Commission militaire de cette ville ; exécuté à l'âge de vingt-huit ans. 1794.

VIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Antoine *Faouges*, prêtre insermenté du diocèse de Clermont-Ferrand ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane ; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de soixante ans. 1794. — Antoine *Foissac*, né à Dreuilh (Haute-Garonne) en 1739 ; prêtre du diocèse de Toulouse ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté à la Guyane ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794. — Pierre *Garnesson*, curé de Connantray (Marne, arrondissement d'Epernay, canton de Fère-Champenoise) ; né dans cette paroisse en 1754 ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut exilé en vertu de la loi du 26 août 1792 ; rentra en France en 1797 ; arrêté et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort de la peste à l'hôpital de Sinnamari à l'âge de quarante-quatre ans. 1798. — Jean François *Saint-Privé*, né à Chaulnes (Somme, arrondissement de Péronne) en 1753, curé de Champ-le-Duc (Vosges, arrondissement d'Epinal, canton de Bruyères) ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure ; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté à la Guyane ; mort à Cayenne à l'âge de quarante-cinq ans. 1798. — Julien-Mamert *Santerre*, né à Fercé (Loire-Inférieure, arrondissement de Châteaubriant, canton de Rouge) en 1751, curé de Grand-Champ (arrondissement de Nantes, canton de La Chapelle-sur-Erdre) ; refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort dans le canton d'Oyac (Guyane) à l'âge de quarante-sept ans. 1798.

VIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bertrand, curé de Notre-Dame du Laus (Hautes-Alpes) ; expulsé de sa cure pour refus de serment ; se réfugia en Italie et y passa les années 1793 et 1794 ; rentra ensuite en France ; arrêté et jeté dans les prisons de Grenoble, puis condamné à mort comme émigré rentré. 1797. — Victor *Boscault*, né à Cordes (Tarn, arrondissement de Gaillac) en 1758 ; prêtre et religieux Bernardin à Albi ; condamné à la déportation maritime pour refus de serment ; mort à Cayenne. 1799. — Jacques-René *Bruneau*, vicaire à Saint-Céneré (Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Montsurs), né à Montsurs en 1757 ; assassiné par des soldats. 1793. — *Corbillé*, vicaire à Bouvron (Loire-Inférieure, arrondissement de Savenay, canton de Blain) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; fusillé dans le cimetière de Bouvron. 1793. — Albert *Denoinville*, né en 1755, curé de Vincy-Reuil (Aisne, arrondissement de Laon, canton de Rozoy-sur-Serre) ; ne fit aucun des

serments de la Révolution, fut déporté à la Guyane et mourut dans le canton de Makouria, à l'âge de quarante-trois ans. 1798. — *Ducrot*, vicaire de Bazoches (Nièvre, arrondissement de Clamecy, canton de Lormes); refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté comme réfractaire en 1792, et traduit devant le tribunal criminel du département de la Nièvre; condamné à l'exposition publique sur un échafaud et à dix ans de détention; mort à l'hôpital de Brest, à l'âge de trente et un ans. 1794.

VIIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Dufour, prêtre; arrêté comme insermenté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; mort sur l'entrepont du navire qui le menait en exil. 1794. — *Dutreuil*, curé de Munot (Nièvre); refusa le serment de la constitution civile du clergé; enfermé à Nevers en 1792, en vertu de la loi de réclusion; conduit à Nantes en 1794, puis transféré dans les prisons de Brest; transporté ensuite à l'hôpital Saint-Louis; mort en ce lieu. 1794. — Jean-Pierre *Mignoni*, né à Bollène (Vaucluse, arrondissement d'Orange), prêtre du diocèse d'Avignon; ne fit aucun des serments de la Révolution, quitta son pays et se réfugia dans le Bordelais; arrêté et emprisonné en 1793, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, s'évada de cette maison; arrêté de nouveau à Marcillac (Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Saint-Ciers-la-Lande) et ramené à Bordeaux, puis condamné à mort par une commission militaire et exécuté à l'âge de quarante-quatre ans. 1793.

Les servantes de Dieu *Sabine*, *Alfride* et *Edith*, vierges, filles de Kénuff, roi de Mercie, martyres à Caestre (Nord, arrondissement et canton d'Hazebrouck) Ayant eu le bonheur de connaître la religion de Jésus-Christ, elles résolurent de se consacrer à lui et de renoncer aux brillantes alliances qui leur étaient préparées dans le monde. Comme beaucoup de leurs compatriotes convertis à la foi par les prédications de l'apôtre saint Augustin et de ses successeurs, elles voulurent faire le pèlerinage de Rome. Leur intention était aussi, sans doute, de se soustraire à des sollicitations pour accepter les époux qu'on leur destinait. Quoi qu'il en soit, les trois sœurs, ayant fui secrètement de la maison paternelle, traversèrent le détroit et arrivèrent à Mardick. De là elles allèrent à Cassel, où on les reçut dans une communauté de personnes pieuses réunies en ce lieu. Mais quelques jours après, au moment où elles se mettaient en chemin pour continuer leur pèlerinage, elles furent assassinées dans une forêt. On croit que les meurtriers avaient été envoyés d'Angleterre par les trois seigneurs qui avaient conçu l'espoir d'épouser les jeunes princesses, et que cette fuite précipitée avait transportés de fureur. La légende rapporte encore qu'un seigneur vieux et aveugle recouvra la vue en portant à ses yeux sa main, qu'il avait plongée dans le sang d'une de ces vierges martyrisées. Afin de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour un si grand bienfait, il les fit enterrer honorablement dans ce lieu, et bâtit la chapelle depuis si connue sous le nom de *Chapelle des trois Vierges*. Les maisons qui se sont agglomérées peu à peu autour de cette chapelle, ont donné naissance au beau village de Caestre [1]. Vers 819.

1. La *Chapelle des trois Vierges* a été de tout temps célèbre par les guérisons qui s'y sont opérées. Des pèlerins en grand nombre s'y rendaient de toutes les parties de la Flandre. Beaucoup même y faisaient une neuvaine pour obtenir de Dieu, par l'intercession des trois vierges, l'effet de leur prière. Cette dévotion se conserve toujours dans la contrée, et chaque année on voit affluer à Caestre une foule d'habitants des villages circonvoisins, qui viennent assister à la procession commémorative de cet événement. Elle se célèbre le premier dimanche de juillet. — M. l'abbé Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*.

IXe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Bertry, curé de Louvaines (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré); emprisonné pour refus de serment, puis envoyé à Nantes et noyé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Beurrier,* curé de la paroisse Saint-Pierre de Durtal (Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé); conduit à Nantes en 1793 et noyé dans les eaux de la Loire. 1793. — Antoine *Chollet,* né en Anjou en 1753, prêtre et chanoine de l'une des congrégations régulières du diocèse d'Angers; déporté au-delà des mers pour refus de serment; mort à l'hospice de Sinnamari à l'âge de quarante-cinq ans. 1798. — Le Père Anaclet *Dumaillé,* prêtre et religieux Récollet, gardien du monastère de la Beaumette, près d'Angers; refusa le serment de la constitution civile du clergé; mis d'abord en réclusion, puis conduit à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire 1793. — *Forget,* curé de la Chapelle-sur-Oudon (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Segré); enfermé d'abord dans une maison de réclusion, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Gagnerie,* prêtre et chapelain de l'église Notre-Dame de Nantilly, à Saumur (Maine-et-Loire); repoussa le serment schismatique de 1791; arrêté et jeté dans les prisons d'Angers, puis conduit à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Gault de la Grange,* curé de Daumeray (Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé, canton de Durtal); refusa le serment de la constitution civile du clergé; enfermé d'abord dans une maison de religieuses à Angers, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — Jacques-Louis *Hervoit,* vicaire à Chenaud (Dordogne, arrondissement de Ribérac, canton de Saint-Aulaye); refusa le serment schismatique de 1791; condamné à la déportation maritime par les autorités du département de la Dordogne; mort dans l'entrepont du navire qui le conduisait à l'exil, et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — *Lacombe,* né à Nantes en 1724, curé de Corsept (Loire-Inférieure, arrondissement et canton de Paimbœuf); mis en réclusion, pour refus de serment, dans le couvent des Carmélites de Nantes, puis submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Lahaye-Monbault,* chanoine de la cathédrale d'Angers; ne fit aucun des serments de la Révolution et fut submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Lecamus,* curé de Champigné (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe); mis en réclusion dans une maison claustrale, à Angers, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Legault,* chapelain prébendé de la cathédrale d'Angers; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et mis en réclusion à Angers, puis amené à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Le Tresle de Kerbernard,* chanoine et trésorier de l'église cathédrale d'Angers; ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis d'abord en réclusion à Angers, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — Jean-François *Patenaille,* né à Echenoz-la-Meline (Haute-Saône, arrondissement et canton de Vesoul) en 1740, curé d'Arlay (Jura, arrondissement de Lons-le-Saulnier, canton de Bletterans); refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa paroisse; sortit de France, puis y rentra en 1797; arrêté et jeté dans les prisons de Besançon, puis condamné à être fusillé comme émigré rentré, par la commission militaire de cette ville; exécuté à l'âge de cinquante-sept ans. 1797. — Théodore *Rivière,* prêtre du diocèse de Mende; refusa de prêter le serment schismatique de 1791 et passa en Italie au commencement de l'année suivante; rentra dans sa patrie en 1794; arrêté en traversant le territoire toulonnais et jeté dans les prisons de Toulon, puis condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département du Var. 1794. — Charles *Salone,* curé d'une paroisse du diocèse de Belley; refusa le serment schismatique de 1791 et ne se soumit point à la loi de déportation; arrêté et jeté dans les prisons de Bourg en Bresse, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département de l'Ain. 1793.

Thomas *Holland,* jésuite et martyr. Il arriva jeune encore au collége anglais de Saint-Omer (Pas-de-Calais), où il fit toutes ses humanités avec succès. Sa piété aussi remarquable que ses talents lui donnait une grande autorité sur ses condisciples, qui l'avaient choisi eux-mêmes pour préfet de la congrégation de la sainte Vierge. Après trois ans de séjour à Valladolid (Vieille-Castille), où il fit des études de philosophie, il revint en Flandre et entra à Watten (Nord, arrondissement de Dunkerque, canton de Bourbourg) au noviciat des Pères jésuites. Plus tard, il retourna au collége anglais de Saint-Omer en qualité de confesseur des étudiants dont, par sa douceur, sa prudence et son habileté, il sut se concilier l'affection et le respect. Le fervent religieux avait été

envoyé en Angleterre pour rétablir sa santé gravement compromise. Il s'y livrait avec zèle depuis deux ans à toutes les œuvres de la mission, lorsqu'il fut arrêté, jugé et condamné à mort. « Dieu soit béni ! » répondit-il au juge qui venait de prononcer sa sentence. Le duc de Vendôme, qui était alors à Londres, lui offrit de demander un sursis à l'exécution, mais le Père Holland le conjura de n'en rien faire, s'estimant trop heureux de donner son sang pour Dieu et pour l'Eglise. Ce fut le 12 décembre qu'il fut conduit sur la place de Tyburn pour y subir la peine des traîtres. « C'est comme prêtre catholique romain que je suis amené ici », dit-il alors, « bien qu'aucune preuve juridique n'ait été produite au tribunal. Pour la satisfaction de ceux qui désirent connaître sur ce point la vérité, je déclarerai librement ici que je suis catholique, prêtre, et, par une grâce de Dieu, religieux de la Compagnie de Jésus ». En finissant, il déclara qu'il pardonnait du fond du cœur aux juges, aux jurés et aux témoins qui l'avaient accusé ou condamné. Il ajouta une prière pour le roi, la reine, toute la famille royale, pour le parlement et toute la nation. « Pour leur prospérité et leur conversion à la foi catholique, je donnerais », dit-il, « si je les avais, autant de vies qu'il y a de cheveux sur ma tête, de gouttes d'eau dans l'Océan et d'étoiles au firmament ». Le bourreau attendit que le patient eût expiré avant de mettre son corps en quartiers. Le Père Holland n'avait alors que quarante-deux ans [1]. XVIIe siècle.

Xe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Baudry, prêtre et chapelain de l'église Notre-Dame de Nantilly, à Saumur (Maine-et-Loire); arrêté dans cette ville comme insermenté et jeté dans les prisons d'Angers, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Charbonnier,* chanoine régulier, prieur-curé d'Aviré (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Segré); refusa de prêter le serment constitutionnel de 1791; arrêté, envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *De Chauvigné,* prêtre, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale d'Angers; refusa le serment de la constitution civile du clergé; envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Clavreul,* ancien curé de la paroisse de la Trinité d'Angers; ne prêta pas le serment de la constitution civile du clergé; envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Clavreul* (frère du précédent), prêtre du diocèse d'Angers, curé de Saint-Pierre de Précigné (Sarthe, arrondissement de la Flèche); envoyé à Nantes pour refus de serment et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — Etienne *Courbin,* né sur la paroisse Saint-Eustache de Paris, prêtre du diocèse de Versailles; déporté au-delà des mers pour refus de serment; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — *Dagonneau,* curé de Saint-André de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré); envoyé à Nantes comme insermenté et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Delaage,* curé de Chanteussé (Maine-et-Loire, arrondissement de Segré, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe); refusa le serment schismatique de 1791; arrêté et mis en réclusion à Angers, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Delamarre,* curé de Bouvron (Loire-Inférieure, arrondissement de Savenay, canton de Blain); refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Hullin de la Maillardière,* chanoine de la cathédrale d'Angers; resta dans cette ville après la suppression des chapitres et ne fit aucun des serments de la révolution; mis d'abord en réclusion, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Malterre,* curé de la paroisse Notre-Dame de Chemillé (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau); arrêté comme insermenté, mis dans une maison de détention, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Mestayer,* prêtre et gardien des Capucins de Saumur (Maine-et-Loire); repoussa le serment de la constitution civile du clergé et fut expulsé de son cloître; mis d'abord en réclusion à Angers, puis conduit à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Moreau,* curé de Notre-Dame-du-Pé (Sarthe, arrondissement de la Flèche); ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis d'abord en réclusion, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — Charles-Marie *Morna,* vicaire aux Aubiers (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton de Châtillon-sur-Sèvre); refusa le serment schismatique de 1791 et sui-

1. M. l'abbé Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.*

vit l'armée catholique; arrêté dans une déroute qu'elle essuya en Bretagne, et condamné à mort comme brigand de la Vendée, par la commission militaire de Saint-Malo. 1793. — *Pavallier*, ancien curé de Saint-Michel-du-Tertre, à Angers; mis en réclusion en 1793 pour refus de serment, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Roussel*, curé de Saint-Maurille d'Angers, membre du bureau diocésain de la chambre supérieure de Tours; ne fit aucun des serments révolutionnaires; mis d'abord en réclusion à Angers, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Saint-Gilles*, prêtre et chapelain prébendé de la cathédrale d'Angers, ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté, envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793. — *Suchet*, curé de Saint-Michel-de-la-Palud (diocèse d'Angers); refusa le serment de la constitution civile du clergé; mis d'abord en réclusion à Angers, puis envoyé à Nantes et submergé dans les eaux de la Loire. 1793.

Le vénérable Philippe *de Caverel*, abbé de Saint-Vaast d'Arras. Il a laissé dans toute la province de Flandre et d'Artois une mémoire vénérée. Son zèle pour le développement des bonnes et fortes études était admirable. C'est à son initiative et à son dévouement qu'il faut attribuer en particulier la fondation, à Douai (Nord), du collége de Saint-Vaast. Le vénérable abbé visitait un jour cet édifice déjà en partie achevé, quand il aperçut, à peu de distance, un vieux prêtre anglais, chapelain de l'église Notre-Dame, également occupé à considérer les nouvelles constructions. A une question que lui adressa l'abbé, le vieillard répondit avec franchise que ces bâtiments lui paraissaient beaux et bien convenables à leur destination. « Toutefois », ajouta-t-il avec l'autorité que lui donnait son grand âge, « il serait peut-être meilleur que l'abbé de Saint-Vaast (il ne savait pas que c'était à lui-même qu'il parlait), exerçât d'abord sa charité envers des religieux de son Ordre. A Douai même, il se trouve en ce moment des Bénédictins anglais qui n'ont guère où reposer leur tête et qui sont dépourvus de tout ». L'abbé Philippe de Caverel accueillit ces paroles du respectable vieillard comme un avertissement du ciel, et résolut d'aider ses frères d'Angleterre de tout son pouvoir. Après avoir obtenu des lettres de recommandation de l'archiduc Albert et du nonce du Pape, résidant à Bruxelles, il donna à ces religieux un lieu pour s'y retirer momentanément. Il jeta en même temps les fondations du collége des Bénédictins Anglais, où, depuis deux siècles et demi, se sont formés tant de prêtres et même de martyrs. Le vénérable abbé exerça la même libéralité fraternelle à l'égard de religieuses Bénédictines, qui durent à son concours et à son influence leur établissement à Douai et à Grammont. D'autres Ordres religieux reçurent pareillement des témoignages signalés de sa munificence. Philippe de Caverel jouissait de la plus haute considération auprès des princes et des puissants du siècle : il était employé par eux dans les négociations les plus importantes, tant à cause de sa grande intelligence des affaires que de la haute opinion que l'on avait de sa vertu. Sa mort fut un deuil général non-seulement dans l'abbaye de Saint-Vaast, mais encore dans tout le pays où son nom était en bénédiction [1].

La vénérable Marie *Suyreau*, abbesse de Maubeuge, morte en odeur de sainteté le 10 décembre 1558. — Jean *Robert* et Thomas *Somers*, prêtres du séminaire anglais de Douai, martyrisés à Londres, sur la place de Tyburn, en haine de la religion catholique. 1610.

XIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Julien *Gaillard*, prêtre de la congrégation des Eudistes, à Coutances (Manche); arrêté en 1797; déporté à la Guyane; mort dans le canton de Kaux à l'âge de trente ans. 1798. — Pierre-Joseph *Gémin*, né en Belgique en 1743, curé de Ramberghem (diocèse de Malines); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1797 et déporté au-delà des mers; mort en exil à l'âge de cinquante-six ans. 1799. — Olivier *Lefellic*, prêtre du diocèse de Vannes, domicilié à Bubry (Morbihan, arrondissement de Lorient, canton de Plouay); refusa le serment schismatique de 1791 et resta dans sa province malgré la loi de déportation; arrêté et condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Morbihan. 1793. — *Leroi*, prêtre insermenté, submergé dans les eaux de la Loire, à Nantes, par ordre du proconsul Carrier. 1793. — Joseph *Thomas*, prêtre du diocèse de Bâle; ne fit aucun des serments de la révolution; arrêté et

1. M. l'abbé Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*.

jeté dans les prisons de Colmar, puis condamné à mort par le tribunal criminel de cette ville. 1793.

Le révérendissime Père Alexandre-Vincent *Jandel*, maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, né à Gerbéviller (Meurthe, arrondissement de Lunéville) le 18 juillet 1810, mort à Rome en grande réputation de sainteté, dans la soixante-troisième année de son âge. Il fit son noviciat au couvent de La Quercia, près de Viterbe, et y prononça ses vœux en 1842. Rentré en France avec les premiers disciples du Père Lacordaire, il fut nommé prieur du premier couvent que les Dominicains fondèrent dans notre pays, à Nancy. Le Père Lacordaire l'appela bientôt auprès de lui, à Paris, et lui confia la direction des novices que la grâce de Dieu lui avait amenés. Mais Dieu devait bientôt lui retirer cet auxiliaire, et le Père Jandel reçut un jour, du souverain Pontife, l'invitation très-pressante de venir à Rome et d'y prendre, en qualité de vicaire général, la direction de tout l'Ordre des Frères Prêcheurs. C'était en juillet 1850 ; le Père Jandel avait alors quarante ans d'âge et huit ans de profession religieuse. La mission qu'il avait à remplir était aussi délicate que difficile ; l'Ordre de Saint-Dominique avait perdu quelque peu de sa primitive austérité, et, çà et là, des abus avaient pu s'introduire au détriment de l'observance et de la discipline générale. Le Père Jandel entreprit l'œuvre, non de ressusciter, mais de ranimer l'Ordre dont on lui confiait l'avenir et les destinées ; il multiplia les provinces de l'Observance, et, à l'aide des religieux de France qu'il appela près de lui et qu'il envoya dans tous les pays où l'Ordre avait des couvents, en Belgique, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, dans les différents Etats de l'Italie et jusqu'en Amérique, il vit peu à peu l'observance refleurir et la pratique de l'ancienne discipline se rétablir presque partout. Plusieurs fois il quitta Rome pour visiter lui-même les provinces européennes de son Ordre. Il alla en Angleterre et, plus tard, jusqu'en Pologne, aux frontières de la Russie. L'Ordre de Saint-Dominique ne tarda pas à lui témoigner solennellement la vénération et la confiance que lui méritaient son zèle et ses travaux ; le Chapitre général de Rome, le premier tenu depuis la Révolution, le maintint à la place qu'il tenait du Saint-Siége, et ses suffrages confirmèrent le choix providentiel de Pie IX. Nommé maître-général, à la pluralité des voix, le Père Jandel continua à gérer, avec une haute intelligence et un dévouement éprouvé, les intérêts religieux que la libre élection de ses frères lui avait confiés. Il put, dans les dernières années de sa vie, ramener sous sa juridiction la célèbre province d'Espagne et des îles Philippines, qu'un décret de Pie VII avait constituée sous l'autorité indépendante d'un vicaire-général, qui ne relevait que du Saint-Siége, et il s'occupa activement de la codification des diverses constitutions de son Ordre, éparses, çà et là, dans les recueils des chapitres généraux. Administrateur intelligent et zélé, le Père Jandel avait eu, dès le début de sa vocation religieuse, une carrière apostolique qui n'était pas sans gloire et qui promettait d'être féconde en fruits de salut, si elle n'avait été interrompue par sa promotion à la première dignité de l'Ordre. Ses vertus, sa science, sa prudence, lui acquirent à Rome une renommée à laquelle son humilité essayait vainement de se soustraire. Des évêques et des cardinaux en appelaient souvent à ses conseils et recherchaient sa direction. Pie IX avait pour lui une profonde estime ; il l'appelait souvent au Vatican pour le consulter dans les affaires difficiles et surtout lorsqu'il s'agissait de la France. Sa mort ne fut pas seulement un deuil pour l'Ordre religieux dont il était le chef vénéré, mais encore pour la France qu'il aimait et qu'il servait avec intelligence et dévouement dans les conseils du Vatican, et pour l'Eglise universelle qui perdit en lui un savant théologien et un fervent religieux [1]. 1872.

XIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Jacques-Marie *Lamoral d'Advisard*, prêtre, chanoine et chantre de la cathédrale de Tours ; se réfugia à Arras pour se soustraire à la persécution ; arrêté et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville. 1794. — Jean-Joseph *Gail*, prêtre du diocèse d'Arles ; arrêté à Salon (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix) en 1793, et conduit à Marseille, puis condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône. 1793.

1. Cf. *Notice biographique sur le R. P. Alexandre-Vincent Jandel*, par M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy et de Bordeaux (Nancy, chez Thomas et Pierron, 1873, in-8°).

— Mansuy *Laporte,* né à Tilleux (Vosges, arrondissement de Neufchâteau) en 1759, prêtre et religieux de l'Ordre de Prémontré; ne fit aucun des serments révolutionnaires et se réfugia à Toul (Meurthe) ; arrêté dans cette ville en 1797, conduit à Rochefort et déporté à la Guyane ; mort de la peste dans le désert de Sinnamari. 1798. — Pierre *Leroy,* prêtre de Clinchamps (Calvados, arrondissement de Vire, canton de Saint-Sever) ; ne fit aucun des serments de la Révolution ; arrêté en 1797 dans la ville du Mans (Sarthe), conduit à Rochefort et déporté à la Guyane ; mort en exil dans le canton de Roura, à l'âge de quarante-sept ans. 1800. — Alexis *Michot,* vicaire à Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure, arrondissement de La Rochelle, canton de Courçon) ; se réfugia à Argentré (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Vitré) pour se soustraire à la persécution ; arrêté en ce lieu et jeté dans les prisons de Saint-Malo, puis condamné à être fusillé comme brigand de la Vendée. 1793. — *Potier,* prêtre du diocèse de Poitiers ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté, conduit à Laval et massacré par les troupes de la Convention. 1793.

Le vénérable Emmanuel *Hoa*, catéchiste cochinchinois, décapité à Hué, capitale de la Cochinchine, à l'âge de cinquante-cinq ans, en haine de la religion. 1840.

Le vénérable Simon *Hoai-Hoa,* catéchiste cochinchinois et martyr. Il naquit sur la fin de l'année 1775, de parents infidèles ; mais il était encore très-jeune, lorsqu'il embrassa le christianisme, avec sa mère et sa sœur. Il fut élevé dans le collége de la mission et fit tant de progrès dans la vertu et dans la science qu'il fut ensuite promu à la dignité de premier catéchiste de son district ; il en remplit les fonctions avec une intelligence et un zèle admirables. S'étant marié, il devint père d'une nombreuse famille à laquelle il inspira ses sentiments de piété envers Dieu, et de charité envers le prochain. Il consacrait une partie de sa fortune, qui était considérable, à d'abondantes aumônes, et sa maison était toujours ouverte aux prêtres persécutés. Pour avoir un accès plus facile auprès des païens, il avait étudié la médecine, qu'il exerçait avec une grande réputation d'habileté. Il avait près de soixante-cinq ans lorsqu'il fut arrêté, le 15 avril 1840, et conduit dans le chef-lieu de la province de Quang-Tri, où on le chargea d'une cangue et de plusieurs chaînes. Il fut ensuite transféré à Hué, où le roi Minh-Menh lui réservait les plus terribles épreuves. Ce prince ordonna aux mandarins de lui extorquer, par les tortures, un acte d'apostasie et des révélations sur les missionnaires. Il fut donc frappé de verges et horriblement meurtri. On le fit ensuite passer par le supplice des tenailles, tantôt froides, tantôt brûlantes, de manière que son corps n'était plus qu'une plaie, et il souffrait non-seulement avec patience, mais même avec joie. Les juges, le trouvant invincible, portèrent contre lui une sentence capitale, qui fut confirmée par le roi et exécutée le 12 décembre 1840. Avant de le conduire au supplice, on lui offrit sa grâce et la liberté, s'il voulait obéir au roi. « Je lui obéirai volontiers », répondit-il, « en souffrant la mort, jamais en reniant ma foi ». Lorsqu'il fut arrivé au lieu de l'exécution, on lui présenta, une dernière fois, un crucifix, et on le pressa vivement de le fouler aux pieds, tant on attachait d'importance à ce qu'il apostasiât ; mais Simon, fixant ses regards sur la sainte image, la vénéra par une inclination de tête et dit à haute voix : « O mon Dieu ! je vous supplie de me pardonner mes péchés ». — « Si tu ne veux pas marcher sur la croix », dit un mandarin, « fais seulement un pas vers elle et tu es gracié ». — « Jamais ! ce serait une apostasie ». — « Eh bien ! prends seulement ce crucifix et jette-le loin de toi ». — « Non, mandarin ». — « Tu crains peut-être la vengeance de ton Dieu.... je vais moi-même fouler aux pieds cette image.... Tiens, regarde, si sa colère éclate ». — « Mon Dieu n'est pas pressé de punir ; l'éternité lui suffit bien pour avoir raison des profanateurs ». Un instant après sa tête tomba sous la hache du bourreau et resta trois jours exposée sur la place publique. Les fidèles donnèrent à son corps une sépulture honorable. 1840.

XIIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Claude *Imbault,* né à Chartres (Eure-et-Loir), curé d'Amilly (arrondissement et canton de Chartres) ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut dépouillé de sa cure ; emprisonné après 1793 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-sept ans et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — Louis *Senez,* né à Soissons en 1752, curé de l'Echelle-le-Franc (Marne, arrondissement d'Epernay, can-

ton de Montmirail) ; refusa le serment schismatique de 1791 et fut expulsé de sa cure ; arrêté en 1797 et conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort à Cayenne, à l'âge de quarante-sept ans. 1799. — Dominique *Sonjeon*, né en Savoie en 1769, prêtre bénéficier de la cathédrale d'Annecy ; ne fit aucun des serments révolutionnaires et s'éloigna de sa province en 1792 ; reparut à Annecy après le 9 thermidor ; arrêté en 1797, conduit à Rochefort et déporté au-delà des mers ; mort à l'hôpital de Cayenne à l'âge de trente ans. 1799.

Le vénérable *Aymeric*, religieux Franciscain au couvent de Cholet (Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupreau), martyrisé dans son cloître, par les Huguenots, en haine de la religion. 1562.

XIVe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Benoît *Conbret*, prêtre du diocèse de Clermont, né à Chauriat (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont, canton de Vertaizon) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et fut condamné à la déportation maritime ; conduit à cet effet à Bordeaux ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de quarante-huit ans. 1794. — Gabriel *Reclus*, né à Claugnac (Aveyron), prêtre du diocèse de Rodez ; ne fit aucun des serments révolutionnaires ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; enfermé d'abord au fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André ; mort en ce lieu à l'âge de cinquante ans. 1794.

La mère Louise-Blanche-Thérèse *Perrucard de Ballon*, fondatrice des religieuses Bernardines réformées des Congrégations de France et de Savoie ; née en 1591 dans le château de Vanchiz (Ain), morte au monastère de Seyssel (Haute-Savoie, arrondissement de Saint-Julien), dans la soixante-dix-septième année de son âge. Son corps, à l'époque de la Révolution française, était encore intact ; il est demeuré dans l'église des Bernardines de Seyssel, transformée aujourd'hui en une grange [1]. 1668.

1. Les premiers fondements de cette réforme furent jetés, l'an 1622, à Rumilly, petite ville de Savoie, par quatre religieuses sorties de l'abbaye Cistercienne de Sainte-Catherine, près d'Annecy, sous la conduite de la Mère Louise-Blanche-Thérèse de Ballon.

Le fond de cette réforme était que, sans embrasser les grandes austérités de l'Ordre de Cîteaux, ces filles devaient s'attacher uniquement à l'essentiel de la Règle et des vœux, s'appliquant de toutes leurs forces à la mortification de l'esprit, au recueillement intérieur et à l'union avec Dieu. Ces Constitutions, approuvées par saint François de Sales, étaient néanmoins peu conformes aux usages communs de Cîteaux ; c'était proprement un traité ou conduite spirituelle, convenable à toutes sortes de personnes ; et pour les usages particuliers, elles étaient entièrement conformes à celles de la Visitation, instituées par le même Saint, à la réserve de la couleur de l'habit. Elles portaient que les Bernardines réformées se serviraient du Bréviaire romain, qu'elles diraient Matines le soir, afin d'avoir la matinée plus libre pour employer une heure entière à l'oraison mentale ; qu'elles se coucheraient à dix heures du soir et qu'elles se lèveraient à cinq heures du matin. Elles devaient aller sept fois le jour au chœur pour y dire l'office divin ; elles devaient faire l'après-dîner une demi-heure de lecture spirituelle, une autre demi-heure d'oraison mentale, et l'examen de conscience deux fois le jour. L'usage de la viande leur fut permis trois fois la semaine ; elles portaient du linge, et se servaient de matelas et de tours de lit. Quant à l'habillement, elles se conformèrent pour la couleur à l'Ordre de Cîteaux, et pour la forme à celui des religieuses de la Visitation, excepté le bandeau qui était blanc. Pour ce qui regardait les autres usages, ils étaient aussi conformes à ceux des religieuses de la Visitation : la sous-prieure était nommée sœur Assistante, la maîtresse des novices, sœur Directrice ; les religieuses ne s'appelaient que sœurs, et elles ne chantaient point de messes hautes. Elles travaillèrent ensuite à se soustraire à la juridiction des Pères de l'Ordre qui s'y opposèrent, mais en vain, car elles obtinrent un bref du pape Urbain VIII, l'an 1628, qui les exemptait de la juridiction des Pères de Cîteaux et les mettait sous celle des ordinaires des diocèses où elles s'établiraient.

La Réforme de la Mère de Ballon fonda des établissements à Grenoble, en Maurienne, à la Roche, à Seyssel, à Vienne en Dauphiné, à Lyon, à Toulon et à Marseille. La Révolution française a supprimé ces maisons.

Cf. *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, par Mgr Depéry ; *Vie de la vénérable Mère de Ballon*, par Jean Grossi (1 vol. in-8°) ; *Œuvres de piété de la vénérable Mère Louise-Blanche-Thérèse de Ballon*, par le même (1 vol. in-8°, Paris, 1700).

Le vénérable *Guillaume*, roi d'Ecosse, surnommé *le Lion* (parce qu'il portait un lion dans ses armes). Il succéda en 1165 à Malcolm IV, son frère, et hérita de ses vertus. Etant tombé entre les mains des Anglais dans une incursion qu'il faisait sur leurs frontières en 1174, Henri II le retint prisonnier et le fit conduire dans la tour de Falaise, en Normandie. Après une longue détention qu'il supporta avec dignité et patience, il put enfin retourner dans son royaume et il s'appliqua à rendre ses sujets heureux. Il s'affranchit de la suzeraineté de l'Angleterre et régna avec autant de sagesse que de gloire. La religion était le mobile de sa conduite, soit publique, soit privée; et les soins du gouvernement ne lui faisaient pas négliger la méditation des choses célestes, pour laquelle il éprouvait un grand attrait. Il fonda l'abbaye de Lendorick sous l'invocation de la sainte Vierge, et celle d'Aberbrock en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry, qu'il avait connu dans sa jeunesse. Il fonda aussi, de concert avec sa mère, le monastère de Haddington pour des religieuses Cisterciennes. La ville de Perth ayant été presque ruinée par une inondation, il la fit rebâtir avec une magnificence royale. Il mourut à Sterling et fut enterré dans l'abbaye d'Arbroth. Plusieurs guérisons miraculeuses se sont opérées par son intercession. 1214.

XVe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Thomas *Merle de Castillon*, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen, canton de Port-Sainte-Marie) en 1747, vicaire général du diocèse de Lyon; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de quarante-sept ans. 1794. — Antoine *Dunand*, né à Lyon, vicaire de la paroisse d'Ainay de cette ville; prêta, puis rétracta le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort et exécuté à l'âge de quarante ans. 1794. — Pierre-Antoine *Lebrumat*, né à Nantua (Ain), jeune prêtre du diocèse de Lyon; refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté à Lyon lorsque cette place tomba au pouvoir des troupes de la Convention; enfermé d'abord dans les caves de l'hôtel-de-ville, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1793. — Antoine *Courbon de Montviol*, né à Saint-Etienne (Loire) en 1772, jeune clerc du diocèse de Lyon; arrêté dans cette ville en 1793, condamné à mort pour sa foi, exécuté à l'âge de vingt et un ans. 1793.

Arthur *Bell* (en religion le Père François) religieux franciscain anglais de Douai, décapité à Londres en haine de la religion catholique. XVIIe siècle.

Simon *de Cramaud*, cardinal-évêque de Poitiers, né à Cramaud, entre Rochechouart et Biennac (Haute-Vienne) vers 1342, mort en grande réputation de sainteté et inhumé dans son église cathédrale [1]. 1422.

1. Son corps fut déposé dans un cercueil de plomb qu'enveloppait un tombeau de marbre noir et que recouvrait l'image en albâtre du défunt. Ce petit édifice était abrité d'une arcade ogive à expansions végétales, entre les deux derniers piliers de la cathédrale, du côté de l'Evangile, et tout près du grand autel qui s'élevait alors au milieu de la dernière travée.

Lorsqu'en 1562 eurent lieu les dégâts du protestantisme, il ne resta rien de ce mausolée ; le cercueil de plomb fut enlevé, et les ossements qu'il renfermait dispersés. Quand les pillards disparurent, les chanoines de Poitiers recueillirent ce qu'ils purent des restes mortels de leur vénérable prélat, et les placèrent avec respect dans une caisse de chêne, qu'ils déposèrent dans un caveau sous le pavé de la cathédrale. Ce trésor, longtemps ignoré, fut découvert le 14 septembre 1858, grâce aux travaux de transformation du chœur et du sanctuaire opérés à cette époque dans la cathédrale de Poitiers.

Cf. *Recherches sur la vie de Simon de Cramaud*, par M. l'abbé Auber, chanoine historiographe du diocèse de Poitiers (1 vol. in-8°, Poitiers, 1841); et *Découverte du tombeau et des restes du cardinal Simon de Cramaud*, par le même (1 vol. in-8°, Poitiers, 1859).

XVIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS

Paul *Avinal,* prêtre du diocèse de Lyon; condamné à mort comme fanatique par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de quarante et un ans. 1793. — Simon de *Cotton,* prêtre du clergé de Lyon; refusa le serment de la constitution civile du clergé; condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de cinquante et un ans. 1794. — Pierre *Depau,* né à Saint-Sever (Landes), prêtre et religieux Barnabite du diocèse d'Aire; conduit à Bordeaux en 1793 pour être déporté au-delà des mers; enfermé d'abord dans le fort du Hâ, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André; mort en ce lieu à l'âge de quarante-quatre ans. 1794. — Jean-Pierre *Godefroy d'Orléans,* prêtre du diocèse de Poitiers; refusa le serment constitutionnel du clergé et ne quitta point sa province; saisi par des soldats de la convention et condamné à mort comme réfractaire par la commission militaire de Saumur. 1793. — Jacques *Mars,* né à Vence (Var, arrondissement de Grasse) en 1725, chanoine et trésorier de la cathédrale de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia à Nice; revint à Vence en 1792; arrêté et jeté dans les prisons de Grasse, puis mis en liberté; arrêté de nouveau en 1793 et condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département du Var, siégeant à Grasse; exécuté à l'âge de soixante-huit ans. 1793. — Jacques *Matrier,* prêtre et aumônier des religieuses de la Visitation de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles); refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans cette ville; arrêté en 1793 et condamné à la déportation maritime; mort à Rochefort. 1794. — Pierre-Alexis *Pelin,* né à Lyon, prêtre et religieux du Tiers Ordre de Saint-François, en cette ville; refusa le serment schismatique de 1791 et resta à Lyon; arrêté après le siége de cette place et condamné à mort comme prêtre réfractaire; exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1793. — Jean-François-Xavier *Roux,* né à Duerne (Rhône, arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise), prêtre et religieux de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin; ne fit aucun des serments de la révolution, et vint habiter Lyon lors de la suppression des Ordres monastiques; arrêté après le siége de cette ville, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire; exécuté à l'âge de cinquante-quatre ans. 1793.

XVIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Henri *Cisson,* curé de Berre (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix); condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, siégeant à Marseille. 1793. — Jacques *Everard,* prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Chartres, né dans cette ville en 1758; ne fit aucun des serments de la révolution; arrêté en 1797 et condamné à la déportation maritime; mort en exil à l'âge de quarante ans. 1798. — François *Fontfreyde,* né à Langogne (Lozère, arrondissement de Mende), chanoine de la cathédrale du Puy; refusa le serment constitutionnel de 1791 et ne sortit point de France; arrêté en 1793 et envoyé à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville à l'âge de cinquante-quatre ans. 1794. — Jean-Pierre *d'Hauteribe,* né à Figeac (Lot), prêtre du diocèse de Cahors; arrêté en 1793 pour refus de serment, et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville à l'âge de cinquante-cinq ans. 1794.

XVIIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis *Baraud,* prêtre et religieux Carme à Lyon ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par la commission révolutionnaire de Lyon ; exécuté à l'âge de soixante-six ans. 1793. — Antoine *Desmazes,* prêtre du diocèse de Vabres (aujourd'hui de Rodez), vicaire à Sorgues (Aveyron); refusa le serment schismatique de 1791 ; arrêté en 1793 et condamné à mort comme prêtre réfractaire, par le tribunal criminel du département de l'Aveyron. 1793. — Pierre *Durand,* curé de Saint-Hilaire (Aveyron); refusa le serment constitutionnel de 1791 ; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Rodez, puis condamné à mort comme prêtre réfractaire et exécuté à l'âge de soixante-deux ans. 1793. — Jean-Marie *Lecomte,* prêtre du diocèse d'Autun, né dans cette ville en 1766; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté, conduit à Paris, condamné à mort, comme convaincu de complot, par le tribunal révolutionnaire de cette ville, et exécuté à l'âge de vingt-sept ans. 1793. — Bénigne *Normand,* curé de Colombé-le-Sec (Aube, arrondissement et canton de Bar-sur-Aube); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Chaumont (Haute-Marne), puis condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1793. — Martin *Radigon,* curé de Vicaillat (Creuse, arrondissement de Bourganeuf, canton de Pontarion); ne fit aucun des serments de la révolution ; arrêté dans sa paroisse en 1793 et jeté dans les prisons de Guéret, puis condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de la Creuse. 1793. — Hyacinthe-Jean-Marie *Rolland de Rengervé,* né à Guipry (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Pipriac), vicaire à Saint-Sauveur de Rennes ; refusa le serment constitutionnel de 1791 et passa dans l'île de Jersey, puis revint en France ; arrêté à la Bigottière (Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Chailland), conduit à Rennes, et condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission militaire de cette ville. 1793.

Les vénérables Paul *Mi,* Pierre *Duong,* et Pierre *Truat,* catéchistes tong-kinois et martyrs. 1838.

Le vénérable Augustin *Moï,* martyr tong-kinois. C'était un pauvre journalier qui gagnait son pain de chaque jour à la sueur de son front ; mais son âme était riche des trésors de la grâce divine. Il était en voyage et passait à Duc-Troi, quand il fut arrêté par les païens comme suspect, parce qu'il était étranger. Pour s'assurer de sa religion, on voulut lui faire fouler aux pieds la croix, et, comme il refusait, il fut conduit en prison. Après une captivité de plus de dix-huit mois, pendant laquelle il subit divers interrogatoires et de cruelles tortures, il fut condamné à mort et décapité. 1839.

Le vénérable *Hildebert,* successivement évêque du Mans, puis archevêque de Tours; né en 1055 à Lavardin (Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Conlie), mort en grande réputation de sainteté à l'âge de soixante-dix-neuf ans [1]. 1134.

1. Il fut inhumé au côté droit de l'autel majeur, dans l'église métropolitaine de Tours. Plusieurs miracles eurent lieu sur son tombeau ; aussi, des écrivains d'une grande autorité lui ont-ils donné rang parmi les Saints. On lui accorde plus généralement les titres de Bienheureux et de Vénérable. Saint Bernard le qualifiait ainsi de son vivant même, en l'appelant un homme digne de toutes sortes de respects *(totius reverentiæ virum).* Cependant ni l'Eglise du Mans, ni celle de Tours n'ont jamais fait aucune démarche pour lui obtenir un culte solennel.

Ecrivain distingué, Hildebert a composé des *Lettres,* des *Sermons,* des *Poésies,* quelques *Vies de Saints* et des travaux théologiques estimés. M. l'abbé Bourassé, chanoine de Tours, a donné une édition de ses œuvres dans le tome CLXXI de la *Patrologie* de Migne.

Cf. *Histoire de l'Eglise du Mans* (tome III, pages 431-628), par le R. P. Dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France ; et *Histoire littéraire de la France,* par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (tome XI, pages 250-412, édition Palmé, 1869).

XIXe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Cortot, prêtre et religieux Cordelier, conventuel de la ville de Ceintrey (Meurthe, arrondissement de Nancy, canton d'Haroué); condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département du Doubs, siégeant à Besançon; exécuté à l'âge de quarante-six ans. 1794. — Jean-Pierre *Jayet*, prêtre du diocèse de Lyon, né dans cette ville en 1725; refusa le serment constitutionnel de 1791 et ne sortit point de France; arrêté à Lyon en 1793, condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de cette ville, et exécuté à l'âge de soixante-huit ans. 1793. — Louis-Joachim *de La Roche-Saint-André*, prêtre et ancien trésorier de l'église collégiale de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et pourvu, depuis 1764, de la modeste abbaye de Trisay (diocèse de Luçon); ne fit aucun des serments révolutionnaires et fut dépouillé du bénéfice de son abbaye; vint alors habiter la petite ville de Montaigu (Vendée, arrondissement de Bourbon-Vendée); arrêté en 1793 et jeté dans les prisons de Nantes; condamné ensuite à mort pour avoir habité un pays insurgé, et exécuté à l'âge de quatre-vingt-huit ans. 1793. — Marc-Antoine *de Noyel*, né à Lyon, chanoine du chapitre noble d'Ainay de cette ville; refusa le serment constitutionnel de 1791 et fut privé de son bénéfice; arrêté en 1793, condamné à mort comme prêtre réfractaire, et exécuté à l'âge de soixante-trois ans. 1793.

Le vénérable Guillaume *Conetivy*, de l'Ordre de Saint-François, martyrisé à Saumur (Maine-et-Loire), par les Huguenots, en haine de la religion catholique. 1562.

Les vénérables Thomas *De* et Etienne *Vinh*, ouvriers tong-kinois; Dominique *Vy* et François-Xavier *Man*, catéchistes tong-kinois, martyrisés en haine de la religion catholique. 1839.

XXe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

François *Cortey*, né à Amplepuis (Rhône, arrondissement de Villefranche-sur-Saône, canton de Thizy) en 1729, prêtre du diocèse de Lyon; refusa le serment constitutionnel de 1791: condamné à mort comme prêtre réfractaire par la commission révolutionnaire de Lyon; exécuté à l'âge de soixante-quatre ans. 1793. — Jean *Perronneau*, prieur-curé d'Artanne (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Saumur); refusa le serment schismatique de 1791, quitta sa paroisse où il exerçait les fonctions de maire, et se retira aux Verchers (arrondissement de Saumur, canton de Doué); arrêté dans ce bourg, amené à la commission militaire de Saumur, et condamné à mort comme conspirateur et complice des Vendéens. 1793. — *Tiengon*, prêtre septuagénaire du diocèse de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes), retiré dans le bourg de Médréac (Ile-et-Vilaine, arrondissement de Montfort-sur-Meu, canton de Montauban); repoussa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation de 1792; arrêté par les soldats d'une colonne mobile et fusillé par eux. 1796. — François-Jérôme *Tournois*, né à Trélivan (Côtes-du-Nord, arrondissement et canton de Dinan) en 1765, prêtre et religieux Capucin de la maison de Saint-Brieuc; expulsé de son cloître lors des réformes de la Révolution; refusa le serment constitutionnel de 1791 et se réfugia à Dinan; arrêté par des soldats et fusillé à l'âge de trente et un ans. 1796.

Les vénérables Pierre *Thi*, catéchiste, et André *Lac*, prêtre tong-kinois, décapités en haine de la religion catholique. 1839. — La vénérable Guillemette *Faussard*, recluse au Mont-Valérien, près de Paris. 1561.

XXIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre *Aurouze,* prêtre habitué de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon; condamné à mort pour refus de serment; exécuté à l'âge de quarante-deux ans. 1793. — Philippe *Bottu de la Balmondière,* chanoine de la cathédrale de Mâcon (Saône-et-Loire), né dans cette ville en 1732; condamné à mort, pour refus de serment, par le tribunal révolutionnaire de Lyon; exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1793. — Pierre *Bourdin,* prêtre du clergé de Lyon; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal révolutionnaire de cette ville; exécuté à l'âge de soixante-dix ans. 1793. — Jean-Baptiste *Broussin,* prêtre du diocèse d'Auch, né en 1760; condamné à mort pour refus de serment, par la commission militaire de Bordeaux; exécuté à l'âge de trente-trois ans. 1793. — Gaspard *Estralat,* prêtre du diocèse d'Avignon, arrêté à Caumont (Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de Cavaillon), et jeté dans les prisons d'Avignon, puis condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1793. — Julien *d'Hervillé,* né à Château-du-Loir (Sarthe, arrondissement de Saint-Calais) en 1732, prêtre ex-jésuite; refusa le serment schismatique de 1791 et se réfugia à Orléans; arrêté dans cette ville le 26 novembre 1793, transféré à Paris, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1793. — Joseph-Alexis *Laurens,* prêtre et chanoine hebdomadier d'une des églises collégiales de Carpentras; sortit de France pour refus de serment; y rentra au printemps de 1793; arrêté, envoyé devant le tribunal criminel du département de Vaucluse, siégeant à Avignon, et condamné à mort comme émigré rentré. 1793. — Marie-Anne *Poulain,* née à Paris en 1746, religieuse d'un monastère d'Orléans; resta dans cette ville après la suppression des cloîtres; arrêtée en 1793, conduite à Paris, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire et exécutée à l'âge de quarante-huit ans. 1794.

Marie *de Dampierre,* religieuse de l'abbaye de Flines (Ordre de Cîteaux), au diocèse de Cambrai, où elle mourut chargée d'ans et de mérites. 1302.

XXIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean *Breuil,* prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand; condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Haute-Loire. 1793. — Marie-Eléonore *Ouvrard de Martigny de Nazel,* religieuse de Fontevrault (Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Saumur), resta dans cette ville après la suppression des Ordres monastiques; arrêtée vers la fin de 1793 et condamnée à mort comme conspiratrice par la commission militaire de Saumur. 1793. — Louis-Vincent *de Nouailles,* prêtre du diocèse de Vannes, né à Serent (Morbihan, arrondissement de Ploërmel, canton de Malestroit) en 1744; refusa le serment constitutionnel de 1791; arrêté en 1797 et envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers; mort à l'hospice de Sinnamart à l'âge de cinquante-quatre ans. 1798. — Dominique *Rolland de la Platière,* né à Villefranche-sur-Saône (Rhône), prêtre et chanoine-chantre de l'église collégiale de cette ville; refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté vers la fin de 1793 et conduit à Lyon; condamné à mort comme contre-révolutionnaire et exécuté à l'âge de soixante et onze ans. 1793. — Jean-Baptiste *Serret,* prêtre et religieux Capucin du diocèse de Clermont, né à Billom (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont); ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté et emprisonné en 1793, puis conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville à l'âge de soixante ans. 1794.

XXIIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Germain *Chanterel,* prêtre du diocèse d'Angers ; arrêté à Saint-Poix (Mayenne, arrondissement de Château-Gonthier, canton de Cossé-le-Vivien), traduit devant la commission militaire de Rennes et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1793. — Simon-Joseph *Camus,* prêtre du diocèse de la Rochelle, condamné à mort comme contre-révolutionnaire. 1793. — *Rabin,* curé de Saint-Aubin-d'Aubigné (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes), refusa le serment constitutionnel de 1791 et se retira en Vendée ; arrêté dans ce pays et massacré. 1793.

La vénérable MARIE-LOUISE DE FRANCE, religieuse Carmélite. 1787.

Thomas *Bullaker,* religieux Franciscain anglais, martyrisé à Londres en haine de la religion catholique. XVIIe siècle.

Le vénérable Antoine-François *Camacho,* religieux de l'Ordre de la Charité de Saint-Jean de Dieu. Il naquit en 1629 à Xérez de la Frontera (province de Cadix), en Espagne, et fut employé dans sa jeunesse à cultiver la terre ; car ses parents étaient pauvres. Devenu fort et robuste, il embrassa la carrière des armes, se battit contre les Français à Lérida, et se fit dans l'armée une réputation de bravoure qui exalta son orgueil, car une seule chose l'occupait alors, la gloire humaine. Nous le voyons tour à tour à Carthage, à Gibraltar et à Cadix. Condamné à être pendu, on ne sait pourquoi, il reçut sa grâce au moment où on allait l'attacher au gibet. Il partit alors pour les Indes occidentales, où il mena une vie si dissolue qu'il tomba malade et fut soigné par les Frères de Saint-Jean de Dieu, avec une charité qui amena la guérison de son corps sans procurer la santé de son âme. Après qu'il eut erré de ville en ville, il arriva à Lima, où Dieu l'attendait dans sa miséricorde. Dieu opéra en sa faveur différents prodiges, et un jour, sincèrement touché d'un sermon qu'il entendit, il se mit à pleurer amèrement les fautes de sa jeunesse. Après avoir fait une retraite chez les Jésuites, il commença à mener une vie véritablement chrétienne. Animé du désir de souffrir pour Jésus-Christ, il se fit passer pour fou, devint l'objet de la risée et des insultes de la populace, et fut enfin enfermé dans un hôpital où il eut beaucoup à souffrir. Délivré de ce lieu par le Père Castillo, l'instrument de sa conversion et son confesseur, il continua à marcher dans les voies de Dieu, et, frappé des dangers que l'on court dans le monde, il résolut de l'abandonner. Il entra chez les Frères de Saint-Jean de Dieu, et prit l'habit le 20 octobre 1673 ; il avait alors quarante-quatre ans. La première fonction qu'on lui confia fut de quêter. Il s'en acquitta avec tant de vertu, de modestie et de piété, que les habitants le regardèrent comme un saint et lui donnèrent abondamment pour sa maison. Ces aumônes servirent à embellir l'hôpital. A la charge de quêteur on ne tarda pas à ajouter celle d'infirmier ; Frère François put montrer sa charité envers les pauvres malades. Il était aux petits soins pour eux et leur rendait tous les services qui étaient en son pouvoir. Cette charité, il la portait au dehors, et, avec la permission de ses supérieurs, il se multipliait pour soulager les misères. Il n'oubliait pas les âmes et travaillait sans cesse à les convertir et à les ramener à Dieu. Beaucoup de faits ont prouvé que le ciel l'aidait puissamment en lui révélant le secret des cœurs. Le principe de ses œuvres était une foi vive et ardente dont il recevait de grandes lumières ; celles-ci suppléaient en lui aux études qu'il n'avait pas faites. On était étonné de l'entendre parler sur les matières religieuses avec autant d'exactitude et de précision qu'auraient pu le faire les plus habiles théologiens ; cela lui gagnait la confiance, et on avait sans cesse recours à lui pour tous les besoins spirituels. Dieu lui accorda encore le don de prophétie et le pouvoir d'opérer des miracles. Il finit sa sainte vie le 23 décembre 1698, à l'âge de soixante-neuf ans. La Congrégation des Rites commença à s'occuper de sa cause en 1833.

Marie-Marguerite *Dufrost de Lajemmerais d'Youville,* née à Varennes (Canada) le 14 octobre 1701, fondatrice de la nouvelle communauté des Sœurs Grises de Montréal, morte en grande réputation de sainteté [1]. 1771.

1. Mariée en 1722 avec François d'Youville, Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais perdit son mari en 1730. Cette mort la laissa au monde sans aucune ressource, avec des dettes et deux enfants. La pieuse veuve mit en Dieu seul toute sa confiance ; mais sachant qu'il faut s'aider soi-même pour être aidé du ciel, elle entreprit un petit commerce, dans l'espérance de subsister par ce moyen, d'élever ses deux fils et d'assister encore les pauvres. Dieu donna tant de bénédictions au travail de sa servante, qu'elle trouva,

LA VÉNÉRABLE MARIE-LOUISE DE FRANCE,

RELIGIEUSE CARMÉLITE

1787. — Pape : Pie VII. — Roi de France : Louis XVI.

Cette fleur, qui devait embellir la sainte montagne du Carmel et l'embaumer de son parfum, parut au monde la veille du jour consacré à honorer spécialement la reine du Carmel, comme pour lui être offerte aussitôt qu'elle fut éclose. L'auguste enfant naquit le 15 juillet 1737, à Versailles, de Louis XV et de Marie-Charlotte-Sophie-Félicité Leckzinska. Le même jour où l'eau régénératrice coula sur son front, elle fut mise sous la protection spéciale de la sainte Vierge, dont elle reçut le nom avec celui de Louise. Ce fut sans doute cette divine Mère qui inspira au roi et à la reine le dessein de la faire élever loin de la cour, dans l'abbaye de Fontevrault. A dix-neuf mois, elle tomba malade. Bientôt les médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus aucun espoir de guérison. Aussi cette aimable enfant était sur le point de passer dans la compagnie des anges, lorsque l'auguste Reine du Carmel inspira le vœu que firent monter vers son cœur les religieuses de l'abbaye : leurs prières obtinrent la guérison de la petite Louise, qui fut revêtue de blanc, portant ainsi, dès son berceau, les livrées de Marie immaculée et le symbole de la vertu qu'elle devait conserver si pure.

dans son négoce, de quoi acquitter les dettes de son mari, élever soigneusement sa petite famille et satisfaire son grand amour pour les malheureux.

Ce zèle pour le service des pauvres, entretenu en elle avec soin par ses pieux directeurs, fut le germe d'une vocation qui devait donner au Nouveau-Monde un nouvel institut religieux. Mme d'Youville s'unit d'une amitié intime, dans le dessein de soulager la misère, avec trois personnes vertueuses, les demoiselles Thaumur, Cusson et Demers. En 1738, elles louèrent une maison, où elles reçurent quelques pauvres, dont le nombre s'éleva bientôt jusqu'à dix. Au milieu des peines et des contradictions, ces femmes généreuses persévérèrent avec un courage admirable dans l'œuvre sainte qu'elles avaient embrassée. Par le produit de leur pénible travail, auquel étaient employées toutes les heures laissées libres par les exercices de piété et les soins domestiques, elles fournissaient à la nourriture et à l'entretien de leurs pauvres. Une d'entre elles, Mlle Cusson, succomba, au bout de trois ans, à ces rigoureuses épreuves ; mais cet accident ne les découragea point. Un incendie, qui dévora leur pauvre maison, ne les découragea pas davantage.

Depuis neuf ans, cette petite communauté attendait les moments de la divine Providence, et s'y préparait en donnant de rares exemples d'humilité, de patience, de charité. Enfin, l'administration provisoire de l'hospice de Montréal leur fut confiée : le 7 octobre 1747, Mme d'Youville put y rentrer avec six compagnes et ses pauvres, et à dater de ce jour, cet hôpital, qui s'en allait en ruine, commença de se relever et arriva bientôt à prospérer. Louis XV les autorisa par lettres patentes du 3 juin 1753, les chargeant définitivement de la direction de l'hospice de Montréal. L'autorité épiscopale approuva, deux années après, leur règlement et leur costume, et le 25 août 1755 eut lieu la prise d'habit solennelle : la nouvelle communauté des *Sœurs grises* était fondée, et la mère d'Youville en devenait la supérieure.

La maison qui lui était confiée avait peu de ressources et des charges nombreuses, qui devaient augmenter immensément : il fallait donc augmenter les premières et en trouver les moyens. Le premier fut de recevoir des dames à titre de pensionnaires ; sa réputation de vertu, l'estime singulière dont elle jouissait, ses qualités aimables, ses soins empressés et délicats, lui en attirèrent bientôt un bon nombre. Le second fut d'entreprendre toutes sortes d'ouvrages à l'aiguille, et d'y employer tout ce qu'elle put de mains charitables : ce moyen lui procura des ressources considérables, qui s'élevèrent parfois à vingt, vingt-cinq et même trente mille livres par an. Le troisième fut de recueillir les aumônes de la charité publique, et son cœur savait rendre fructueuses les quêtes en faveur de ses chers pauvres. Le quatrième, de recevoir des malades, qui étaient soignés en payant une pension convenue. Par tous ces moyens réunis, elle ne trouva pas seulement des ressources pour agrandir son hôpital et suffire aux dépenses annuelles ; son économie lui ménagea des épargnes, qu'elle plaça en rentes, afin de créer peu à peu un revenu assuré à ses pauvres. Telle fut l'œuvre du zèle intelligent de la mère d'Youville en faveur des malheureux. — M. l'abbé Chapia.

Un autre accident servit encore aux desseins de la Providence. La jeune princesse se laissa un jour tomber de son lit à terre, où, après avoir jeté un cri, elle demeura évanouie ; elle guérit des suites de cette chute, mais il lui resta dans la taille une légère déviation, dont Dieu tira profit plus tard pour soustraire son épouse aux recherches d'un époux mortel.

Dès que sa jeune intelligence s'éveilla, elle se tourna vers Dieu : elle était avide des vérités religieuses, seules dignes d'occuper sur la terre une âme exilée du ciel. Elle avait à peine quatre ans, lorsqu'un jour elle dit à sa gouvernante : « Vous savez bien, ma mie, que j'aime le bon Dieu, et que tous les jours je lui donne mon cœur ; mais qu'est-ce qu'il me donnera à son tour ? » Elle faisait ses prières avec une modestie qui lui indiquait déjà un vif sentiment de la présence de Dieu. Un jour qu'elle était prosternée dans son oratoire, apercevant une de ses femmes assise à quelque distance, elle l'appela ; « Mettez-vous aussi à genoux », lui dit-elle, « et priez avec moi ; alors Notre-Seigneur se trouvera au milieu de nous ». Elle se proposait déjà d'être toujours avec Dieu, de ne vivre que pour lui. Une des femmes qui la servaient lui raconta qu'il venait de naître un grand prince en Europe, et qu'on le lui destinait pour époux. A cette nouvelle, la jeune enfant conçut un grand chagrin et se mit à pleurer ; comme sa gouvernante lui en demandait la cause : « Je pleure », répondit-elle, « parce qu'on me destine un époux, à moi qui n'en veux point d'autre que Jésus-Christ ». Elle témoignait surtout son amour à ce Bien-Aimé, en corrigeant dans son caractère ce qui pouvait lui déplaire, une vivacité qui allait parfois jusqu'à la colère, un orgueil secret que l'élévation du rang aurait flatté et entretenu, un penchant prononcé à la raillerie. Impatientée contre une femme qui travaillait dans son appartement, la jeune princesse lui dit avec fierté : « Ne suis-je pas la fille de votre roi ? » — « Et moi, Madame », lui répond cette dernière femme, « ne suis-je pas la fille de votre Dieu ? » A ces mots, vivement frappée, la fille du roi s'humilie devant sa servante : « Vous avez raison », reprend-elle, « c'est moi qui ai tort, je vous en demande pardon ».

Cette âme pure, qui se détachait de tout, était depuis longtemps unie à Dieu, lorsqu'on l'admit à s'unir encore par des embrassements plus étroits à l'objet de son amour : elle fit sa première communion à l'âge de onze ans. Dès qu'elle eut goûté de ce divin aliment, elle en eut comme une faim continuelle : elle avait quatorze ans lorsqu'elle quitta Fontevrault. Son âme y resta attachée, ou plutôt elle resta attachée à Dieu, qui veilla sur elle parmi les dangers d'une cour aussi corrompue que brillante. Madame Louise, sa pieuse mère et ses sœurs, purifiaient par l'odeur de leurs vertus l'air fétide qu'on respirait au pied du trône. Pour verser l'aumône à pleines mains dans le sein des pauvres, elle faisait souvent le sacrifice même du nécessaire ; la dame d'honneur chargée de la cassette de madame Louise était si bien instruite de ses pieuses intentions, qu'elle faisait tout distribuer aux membres souffrants de Jésus-Christ, sans rien mettre en réserve. Le surnom qu'elle s'acquit à la cour en dit plus que de longs éloges, on ne la nommait que *la bonne princesse*.

Elle s'appliquait surtout à conserver la paix du cœur à travers les agitations qui l'environnaient, et à régler sa vie intime avec Dieu. Tous les moments dont elle put disposer furent consacrés aux bonnes œuvres ou à des exercices de piété nombreux et prolongés, comme dans les cloîtres, à l'oraison, à l'examen particulier, à la lecture spirituelle, à la récitation du chapelet et à l'office divin, réglés pour chaque jour ; elle y joignait diverses

prières et pratiques en l'honneur du mystère de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge; elle honorait les Saints que l'Eglise propose à notre culte et à notre imitation ; elle se purifiait souvent de ses fautes au saint tribunal; elle venait souvent recevoir son Bien-Aimé dans la sainte communion : c'est là qu'elle le consultait, qu'elle lui demandait ses desseins sur elle. Le Bien-Aimé répondait à sa bien-aimée : « J'entendais au fond de mon cœur », dit-elle, « une voix qui me disait que je ne faisais pas pour Dieu ce qu'il demandait de moi. Mais alors même il me semblait que je craignisse, comme Augustin, que Dieu ne parlât trop clairement et que je ne fusse obligée de m'engager trop avant dans son service ». Elle y fut en effet bientôt obligée. Dieu lui découvrit plus clairement sa vocation dans l'église des Carmélites, rue de Grenelle, comme elle assistait avec sa mère et ses sœurs, à la vêture de la comtesse de Rupelmonde : « L'entrée de la comtesse aux Carmélites ne me fit rien », dit-elle ; « les discours du monde (qui interprétaient mal cette démarche) étouffaient le bon grain. Ce fut la cérémonie de sa prise d'habit qui me frappa si fort que ma vocation n'a jamais varié depuis. Il fallait que je visse comme saint Thomas, pour croire qu'il n'y avait pas d'autre bonheur pour moi que d'être consacrée à Dieu ».

Lorsqu'elle vit de ses yeux la comtesse se dépouiller des vains ajustements du siècle pour revêtir la bure du Carmel : « Voilà du courage », se dit-elle, « voilà comment on ravit le ciel ! » et elle méditait en même temps ces terribles paroles qui ne passeront point : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ».

Elle explique elle-même dans une lettre les motifs qui déterminèrent sa vocation : « Je vais vous dire ce qui m'a engagée à quitter le monde, quelque brillant qu'il pût être pour moi, et quoique je ne fusse pas à portée, par mon rang, d'y courir certains dangers où d'autres peuvent se trouver : ces motifs ont été mes péchés, ce qu'il en a coûté à Jésus-Christ pour nous sauver, la nécessité de la pénitence en cette vie ou en l'autre, pénitence qu'il est bien plus difficile de faire dans une vie commode, surtout aimant mes aises comme je les aimais : la parabole du câble qui passerait plutôt par le trou d'une aiguille qu'un riche n'entrerait dans le royaume du ciel ; le précepte de l'aumône qui doit s'étendre sur tout le superflu, et ce superflu pour moi était immense ; enfin le désir de posséder Dieu éternellement, et de jouir de la couronne qui nous est préparée dans le ciel ».

Parmi les divertissements de la cour, un seul avait encore quelques charmes pour elle : c'était la chasse. Dieu sut en détacher son cœur par un accident. Un jour qu'elle suivait le roi dans la forêt de Compiègne, elle tomba de cheval, et, près d'être écrasée sous les roues d'un carrosse qui suivait à grand train, elle invoqua Marie qui la sauva de ce danger.

A mesure que la jeune princesse avançait en âge, elle refusait presque tout au monde et trouvait le moyen d'accorder à son Dieu les meilleurs moments de ses journées : son oratoire était ici-bas son paradis ; elle y passait souvent des heures en prières ; elle sentait un merveilleux attrait pour méditer les souffrances du Sauveur ; elle versait un torrent de larmes en le contemplant sur la croix ; elle s'offrait elle-même pour être attachée par les clous du saint amour à la volonté divine, détachée de la terre et remise, comme le cadavre de son Bien-Aimé, entre les mains de Marie, puis déposée, ensevelie par cette divine Mère dans la vie du cloître comme dans un tombeau. Cette victoire, qu'elle remportait ainsi sur elle-même, n'était pas sans combat ; elle aimait le monde et en était aimée ; car l'éclat de ses vertus relevait encore les grâces naturelles répandues sur sa personne et

particulièrement sur son visage. L'ambassadeur d'un prince étranger étant venu à la cour de France lui choisir une épouse, les princesses se virent forcées de paraître devant lui ; on s'attendait à voir tomber le choix sur Madame Louise ; elle, qui le redoutait plus que la mort, affecta des manières fort peu agréables et fit ressortir par son maintien la légère difformité qu'elle avait à l'épaule ; cette pieuse ruse eut un plein succès. Obligée de garder encore le secret de sa vocation, elle se dédommagea en faisant quelques essais de la vie pénitente qu'elle voulait embrasser. S'étant procuré un exemplaire des constitutions du Carmel, elle le serra sous clef dans une cassette d'argent en forme de reliquaire, sur laquelle on lisait : *Reliques de sainte Thérèse.* Ce petit livre lui devient plus cher que tous les trésors du monde ; elle le médite en secret devant le Seigneur, sous les yeux de Marie et de son bon ange. Elle se prive de feu en hiver pendant des heures entières. Lorsque tout le monde est retiré le soir et qu'elle se trouve seule dans sa chambre, elle allume une chandelle au lieu de bougie, parce qu'elle ne peut supporter l'odeur du suif et qu'elle veut vaincre cette délicatesse. Elle demande secrètement à la mère prieure du couvent de Compiègne une tunique de serge, mille fois plus précieuse à ses yeux qu'un manteau royal, et se hâte de se montrer ainsi parée aux regards de son céleste Epoux ; elle y ajoute d'autres instruments de pénitence, le cilice en particulier, qu'elle cache sous ses riches vêtements. Plus de recherche pour sa table ; elle s'humilie et se corrige de ce défaut ; elle en vient jusqu'à choisir les aliments qui contrarient son goût. Ses serviteurs voyant qu'elle néglige les mieux apprêtés, croient et disent qu'elle devient de plus en plus délicate ; l'humble princesse accepte cette réputation pour réparer le passé, heureuse de n'avoir que Dieu seul pour témoin de ce qu'elle lui offre.

A vingt-cinq ans, elle fait son testament et exprime énergiquement son désir de n'être pas embaumée après sa mort, et demande d'être inhumée chez les Carmélites.

Quoique l'archevêque de Paris, dont la pieuse princesse suivait les conseils comme venant de Dieu même, vît dans son attrait pour la vie religieuse tous les caractères d'une vocation surnaturelle, il exigea encore une année avant qu'elle s'en ouvrît à ses augustes parents. Elle obéit, mais avec la tristesse d'un prisonnier qui voit prolonger sa captivité. Impatiente de voir briser ses fers, elle se recommande à sainte Thérèse et lui adresse les plus ardentes supplications. En voici quelques-unes qui témoignent assez des sentiments de sa foi, et du désir qu'elle avait de s'immoler à Dieu pour réparer les malheurs de sa famille :

« Me voici encore à vos pieds, ô ma sainte mère, et toujours pour obtenir la grâce que je sollicite depuis tant d'années. Mes espérances sont augmentées ; mais, hélas ! ce ne sont encore que des espérances. Je suis toujours dans le monde ; toujours je suis loin de vos saints asiles, et je ne vois pas même encore de route certaine pour y arriver.

« Je persiste, ô mon Dieu ! à me soumettre sans réserve à votre sainte volonté. Je ne demandais que de la connaître ; et eût-elle été opposée à mes vœux, vous le savez, sur-le-champ je m'y serais soumise. Oui, j'aurais renoncé à mes plus chers desseins, et me serais fixée dans l'état où votre adorable Providence m'aurait retenue. Mais soyez-en loué à jamais, ô mon Dieu ! votre miséricorde n'a point rejeté les vœux de mon cœur. Votre oracle même a parlé : vous avez agréé mon sacrifice, et il ne me reste plus qu'à attendre le moment que vous avez marqué. Je l'attends, ô mon Dieu ! et c'est avec autant de soumission que d'empressement ; car vous nous per-

mettez de prier, et vous ne prenez pas nos sollicitations pour des révoltes. Hâtez donc, ô mon Dieu, hâtez, précipitez cet heureux moment.

« O ma bonne mère! joignez vos instances à celles d'une enfant que vous ne pouvez plus désavouer. Jetez les yeux sur moi, voyez l'esclavage où je suis et dans quelle agitation je vis : mes prières gênées, mes méditations coupées, mes dévotions contrariées. Voyez les affaires temporelles dont je suis assaillie ; voyez comment le monde sème sous mes pas ses pompes, ses jeux, ses spectacles, ses maximes, ses délices, ses vanités, ses méchancetés, toutes ses tentations, sans que je puisse ni fuir ni me détourner. Voyez les dangers que je cours, et les épines sur lesquelles je marche. Soyez touchée de mes fautes et du peu de bien que je fais. Voyez mes désolations, mes tristesses, mes ennuis. Ayez pitié de moi, obtenez-moi enfin la sainte liberté des enfants de Dieu.

« Ne suis-je pas encore assez éprouvée, ma sainte mère? Ne connaissez-vous pas à fond le vœu de mon cœur? Après tant de constance, douteriez-vous encore de ma résolution? Ai-je varié un seul instant? Ne m'avez-vous pas toujours vue tournée vers la voix qui m'appelle ; tendant à elle de toutes mes pensées, de tous mes désirs, de toutes mes forces ; soupirant sans cesse après le bonheur de la suivre, et quelquefois fondant en larmes de me voir ainsi renvoyée d'années en années?... Ne me dites pas, ô ma bonne mère, que je ne connais pas encore assez votre sainte règle. Ah! ne m'avez-vous pas vue la lire, la porter sur moi et en faire mes délices? Non, je ne me suis rien déguisé. Abaissements, pauvreté, austérités de toute espèce, privations de toutes sortes, solitudes, délaissements, contradictions, humiliations, mépris, mauvais traitements, j'ai mis tout au pis ; et, par la grâce de Dieu, rien ne m'a effrayée. J'ai comparé l'état de princesse à l'état de Carmélite, et toujours j'ai prononcé que celui de Carmélite valait mieux : jamais mon cœur ne rétractera ce jugement. Je l'ai vue, ô mon Jésus, et je l'ai pesée, la croix dont je vous prie de me charger. Ah ! que n'est-elle aussi pesante que la vôtre!

« O ma sainte mère! que voulez-vous donc de moi, et que vous faut-il de plus? Mes jours se dissipent, mes années s'écoulent. Hélas! que me restera-t-il à donner à mon Dieu? Ouvrez-moi donc enfin, ô ma mère, ouvrez-moi la porte de votre maison. Tracez-m'en la route, frayez-m'en le chemin, aplanissez-moi tous les obstacles. Pour faire le premier pas, j'ai besoin de tout votre secours ; j'en ai besoin pour me déclarer à celui dont le consentement m'est nécessaire. Faites-moi naître une occasion favorable ; préparez son cœur ; disposez-le à m'écouter ; défendez-moi de sa tendresse ; défendez-moi de la mienne. Donnez-moi le courage de lui parler, et mettez dans ma bouche des paroles persuasives, qui triomphent de toutes ses répugnances. Oui, mettez-moi sur les lèvres ce que je dois lui dire, et ce que j'aurais à lui répondre : parlez-lui vous-même pour moi, et que ce soit vous qui me répondiez pour lui. Vous obtîntes autrefois tant de grâces pour rompre les liens qui vous retenaient dans le monde, vous en obtenez tant de semblables pour vos filles! intercédez donc aussi pour moi, ma mère, et avant que je sorte d'ici, dites à mon cœur que je puis parler quand je voudrai, et que le cœur du roi est prêt à se rendre à mes vœux... Mais, ma sainte mère, le roi apprendra-t-il ma résolution, y consentira-t-il, la verra-t-il s'exécuter sans être aussi touché de Dieu, sans se tourner entièrement vers lui! Moi Carmélite et le roi tout à Dieu ! quel bonheur! Dieu le peut, Dieu le fera, ô ma sainte mère, si vous le lui demandez. Hélas ! il le ferait même à ma prière, si ma foi répondait à mes désirs. Ah! je crois, ô mon

Dieu ! je crois... ô ma bonne mère ! présentez-la aux pieds de votre divin Epoux ; qu'elle croisse, qu'elle s'augmente entre vos mains ; qu'elle égale la vôtre, et qu'elle puisse, comme elle, mériter des miracles. Après cela, qu'aurais-je à désirer, et ne serais-je pas bienheureuse de mourir Carmélite, en laissant ici-bas toute ma famille dans le chemin du ciel ?

« Mais s'il me faut encore acheter par quelques délais une si grande grâce, ah ! du moins, ma sainte mère, augmentez-en le pressentiment dans mon cœur. Faites-y luire le plein jour de la volonté de Dieu ; daignez sans cesse me certifier ma vocation. Mais, surtout, ne me laissez pas perdre cet intervalle, quelque long qu'il puisse être. Aidez-moi à me défaire, dès aujourd'hui, de tous les attachements contraires à cette vocation. Hélas ! à quoi ne s'attache pas notre cœur, et presque toujours sans que nous nous en doutions ! parents, amis, honneurs, richesses, appartements, meubles, habits, bijoux, bonne chère, commodités, habitudes, consolations humaines, que sais-je encore, vous le voyez, faites-le-moi voir. Arrachez de mon cœur tout ce que je ne dois pas porter chez vous ; n'épargnez rien au dedans de moi-même. Mais au dehors, ô ma mère ! retenez ce bras terrible qui a déchiré mon âme par tant de funestes coups. O mon Dieu ! conservez la reine : donnez-lui, avant sa mort, la consolation de me voir au nombre de ses chères Carmélites. Conservez toute ma famille, conservez tous ceux que j'aime. Ne me détachez d'eux que par votre grâce. Non, je n'y serai pas rebelle ; je foulerai aux pieds toutes mes inclinations, pour suivre votre voix. Mais, ô ma sainte mère ! pendant que je travaille à déraciner mes anciennes attaches, ne permettez pas que j'en contracte de nouvelles ; protégez-moi contre toutes les occasions, contre tous les piéges qu'on me tend.

« Mais tandis que je m'occupe de mon futur état, que je m'en propose les vertus et que je m'y exerce, ne permettez pas, ô ma sainte mère, que je néglige celles de l'état où la Providence me retient encore, quelque peu de temps qu'elle doive m'y retenir. Rappelez-m'en tous les devoirs ; obtenez-moi de les remplir aussi ponctuellement, avec autant d'exactitude et de perfection que si je devais être toute ma vie ce que je suis à présent. Multipliez aussi, sous mes mains, les occasions de faire le bien propre de mon état actuel, le bien que je ne pourrai plus faire étant dans le cloître. Hélas ! qu'ai-je fait jusqu'ici, Seigneur, pour répondre aux vues de votre Providence, et la justifier de m'avoir placée et tenue plus de trente ans dans ce rang d'élévation ? Remplissez, ô mon Dieu ! le peu de jours qui me restent de cette grandeur ; et que de leur plénitude soit comblé tout le vide de ma vie passée. Donnez-moi, dans ce court espace de temps, la grâce de servir la religion, l'Eglise et l'Etat ; de tirer les malheureux de la misère ; de soutenir, de ranimer, d'encourager la piété ; de protéger l'innocence opprimée ; d'imposer un silence éternel à la calomnie et aux médisances, de vous gagner toute ma maison, d'édifier toute la cour, et avant de m'enfermer dans la solitude, pour travailler uniquement à mon salut, d'avoir contribué à celui de tous ceux à qui l'élévation dont je descendrai me donnera en spectacle. Ainsi-soit-il ».

La reine Leckzinska étant morte en bénissant ses filles, Mgr de Beaumont annonça à Madame Louise qu'elle pouvait suivre sa vocation ; elle pria le prélat d'en informer le roi et d'obtenir son consentement. C'était vers la fin de l'année 1769 ; il y avait alors à Saint-Denis une maison de Carmélites dont l'état temporel donnait de graves inquiétudes ; les religieuses étaient souvent réduites à se passer des choses indispensables à la vie ; à chaque instant les créanciers menaçaient de faire saisir les meubles.

Un jour, après la communion, la R. Mère Saint-Alexis, prieure du monastère, représentait à Notre-Seigneur les besoins de sa communauté. Elle a la pensée de faire un vœu au saint Cœur de Marie pour obtenir un sujet doué d'une excellente vocation et pourvu en même temps d'une dot assez considérable pour payer les dettes de la maison, la mettre en état de subsister et de réparer l'église qui tombait en ruines. Après avoir consulté ses supérieurs, pour savoir si sa pensée venait de Dieu et s'il ne serait pas téméraire de lui demander tant de choses à la fois, elle assemble la communauté, lui apprend son dessein, confie en sa présence les intérêts de sa maison au cœur maternel de Marie et fait le vœu au pied de l'autel de la Reine du Carmel. Une bonne sœur du voile blanc, qui mêlait quelques réflexions à sa confiance, s'échappa à dire en se retirant : « On demande à la sainte Vierge un sujet qui nous tire d'embarras ; mais quelle postulante en serait capable ? certainement, il ne nous faudrait rien moins qu'une fille de France ». Le 8 février, on commença dans le monastère la neuvaine au sacré Cœur de Marie : le 15, jour de sa clôture, le roi écrivait à Madame Louise qu'il consentait à sa vocation et la laissait libre de choisir tel ou tel monastère qui lui serait agréable. Elle choisit la maison de Saint-Denis, parce qu'elle était pauvre et régulière.

Louis XV, à la première nouvelle du sacrifice qu'il devait faire, s'était écrié : « Que c'est cruel, que c'est cruel ! » Madame Louise connaissait sa tendresse ainsi que celle de ses sœurs ; pour leur épargner le déchirement des adieux, elle s'apprête à partir secrètement de Versailles. Elle annonce qu'elle va entendre la messe à Saint-Denis, qu'elle ne veut qu'une dame d'honneur et son écuyer pour l'accompagner, monte dans son carrosse et franchit d'un trait l'espace qui sépare la cour du Carmel. Pendant le saint Sacrifice, à genoux à côté du prie-dieu qu'on lui a préparé, elle verse d'abondantes larmes : ce sont des larmes de joie ; voilà ses fers brisés : la voilà dans l'asile après lequel elle soupirait depuis si longtemps ; plus rien à souhaiter pour elle en ce monde : elle est tout à Dieu, et bientôt Dieu sera tout à elle. Pendant qu'elle prie seule, après la messe, M. l'abbé Bertin, le supérieur, appelle la communauté au parloir, et dévoile la pieuse résolution de la princesse. Quel n'est pas l'étonnement des religieuses ! Elles lèvent les yeux au ciel, elles n'ont que des larmes et des soupirs pour exprimer l'excès de leur joie. La Mère prieure va au chœur chercher la princesse qui, en arrivant, tombe à genoux devant les religieuses : celles-ci se prosternent de leur côté ; Madame Louise leur dit d'un ton ferme et affectueux : « Je vous supplie toutes, Mesdames, de me faire la grâce de me recevoir parmi vous, de me regarder comme votre sœur, d'oublier ce que j'ai été dans le monde, et de prier Dieu pour le roi et pour moi. Je désire de tout mon cœur être carmélite, et je tâcherai, avec la grâce de Dieu et le secours de vos prières, de devenir bonne carmélite ».

On ne lui répond que par des larmes d'attendrissement : la princesse aussitôt s'approche des religieuses, les relève l'une après l'autre, les embrasse tendrement, et leur dit : « Eh bien ! Mesdames, c'est donc moi, c'est ma bonne humeur qui rend vos pleurs intarissables ? » Admise comme postulante, elle dit adieu à sa suite, et dès lors fit tout son possible pour faire oublier à ses compagnes la fille des rois ; mais, malgré ses instances, elles n'osaient l'appeler *ma sœur*, elles l'appelaient toujours *Madame*. On avait pour elle certaines distinctions qui faisaient beaucoup souffrir son humilité. Pour en être délivrée, il lui fallut un ordre exprès du roi ; au

bout de huit jours, elle réclama la faveur de coucher sur sa chère paillasse. L'ameublement de sa cellule était, selon ses désirs, semblable à celui des autres : une chaise, un banc servant de table, un bénitier, une croix, trois images en papier. Souvent, lorsque le roi venait la voir, au lieu de se servir du fauteuil qu'on lui apportait, il s'asseyait sur le grabat de sa bien-aimée carmélite. Celle-ci eut un jour le loisir de savourer toutes les délices de ce lit, où son sommeil était plus doux et plus long que dans celui de Versailles. La maîtresse des novices l'avertit le soir de ne pas se lever le lendemain au signal du réveil, mais de reposer, sans se déranger. La docile postulante prit cette prescription à la lettre : le lendemain, on la trouva dans la même position où elle s'était couchée la veille ; elle avoua dans la suite qu'elle avait cruellement souffert toute la nuit, mais que la crainte de manquer à l'obéissance ne lui avait pas permis de faire un mouvement. Elle se faisait gloire d'occuper la place de postulante, c'est-à-dire le dernier rang. Elle ne laissait échapper aucune occasion de se mortifier ; ayant vu ses compagnes de noviciat s'accuser en communauté d'avoir cassé quelque pauvre vaisselle, elle désira pour elle-même une telle humiliation.

Il eût été difficile de lui disputer les petites obédiences affectées aux postulantes et qu'elle nommait ses droits. C'était elle qui éclairait les religieuses dans les corridors en certaines circonstances, qui préparait la lumière pour le chœur et la récréation, qui ouvrait et fermait les fenêtres et les portes du chœur, qui sonnait les cloches et allumait les lampes des religieuses. Elle voulait aussi balayer et frotter les planchers. Ayant pour unique désir de s'offrir à Dieu en holocauste, ne pensant qu'à s'humilier, à souffrir, à se vaincre, à se renoncer en tout et toujours, elle demanda que, outre la surveillance de la maîtresse des novices, une de ses sœurs fût chargée d'examiner chacun de ses actes et d'y reprendre tout ce qui ne serait pas pour Dieu. La sœur Julie, de la noble famille de Mac-Mahon, fut chargée d'être son ange. La docilité de la princesse était sans exemple : elle s'humiliait parfois sans se voir coupable, mais elle était convaincue de l'être, parce que son ange le lui avait fait connaître par un signe. Descendue du faîte des grandeurs dans un cloître presque aussi pauvre que l'étable de Bethléem, elle imitait Jésus dans ses abaissements, autant que la créature peut suivre de loin les pas d'un Dieu ; elle s'enfonçait dans la vie cachée, obscure, elle gravissait la voie du Calvaire. Mais l'amour des humiliations le cédait à l'obéissance : loin de choisir ses croix, elle préférait toujours celles que lui imposait le devoir. Elle se mettait toujours à genoux pour demander les moindres permissions.

Rien n'égalait son exactitude à faire les mortifications accordées aux religieuses deux fois par semaine : il arriva un jour que, recevant la visite de Mgr de Beaumont, elle entendit sonner l'examen d'avant dîner : aussitôt elle prit congé du prélat : « Je suis forcée de vous quitter, Monseigneur, dit-elle, « car je dois aujourd'hui baiser les pieds de mes sœurs à la porte du réfectoire ». Pour les œuvres pénibles, elle empiétait quelquefois en cachette sur les droits des autres, et se plaignait vivement lorsque la charité de ses sœurs lui jouait le même tour. Quelqu'une s'étant, avec l'agrément de ses supérieures, levée de grand matin pour nettoyer les chandeliers à la place de la princesse, celle-ci l'ayant surprise, témoigne un vif regret de se voir enlever ce qu'elle avait de mieux à offrir au divin Maître : « Ma bonne sœur », lui dit-elle, « vous m'affligez beaucoup ; cette occupation me plaît plus que vous ne sauriez l'imaginer. J'ai toujours été très-friande de mou-

ton ; en me condamnant à n'en manger jamais, j'ai du moins le plaisir d'en savourer l'odeur, tout en accomplissant mon devoir ».

Après de longues démarches, après avoir obtenu du roi un vêtement exprès, elle put laver la vaisselle à son tour. Joyeuse, elle se rend vite à la cuisine ; elle examine attentivement ses sœurs et croit pouvoir les imiter. Suivant le mouvement d'humilité qui la porte toujours à choisir le pire, elle jette les yeux sur un chaudron fort lourd et fort sale ; on ne peut le lui arracher, elle espère s'en tirer avec un succès satisfaisant. Elle applique à cet ustensile la méthode qu'elle a vu employer aux sœurs lavant des casseroles ; elle se met à frotter en dedans et en dehors ; s'imaginant qu'il ne s'agit pour un chaudron que de dépenser plus de force, elle use les siennes jusqu'au bout, mais sans succès ! Son manteau rose a pris la couleur noire du chaudron, sans que celui-ci en ait une autre. Les sœurs du voile blanc sont édifiées ; mais en même temps elles se récrient fort en voyant l'embarras de la princesse ; elles lui expliquent que les chaudrons ne se lavent que d'un côté : « Je ne m'en serais pas doutée », répondit Marie-Louise ; « mais comme c'est la première fois de ma vie que je lave des ustensiles de cuisine, je ne pouvais pas deviner qu'il y eût, pour les chaudrons, une exception à la règle générale ; je m'en souviendrai ».

Elle obtint encore une permission dont elle témoigna sa joie à l'évêque d'Amiens, qui était venu la visiter : « Monseigneur », lui dit-elle, « je dois vous apprendre ma nouvelle dignité : je suis troisième sacristine, et c'est moi qui lave les burettes, qui plie le linge, qui sonne la cloche et fais autres choses semblables ». Toute espèce de travail, de soin, était nouveau pour la princesse, et lui fournissait l'occasion de vaincre une répugnance naturelle ; de là s'explique la ferveur avec laquelle elle s'y portait. Elle luttait contre les prévenances des religieuses, et s'affligeait de leurs égards qu'elle appelait l'expiation de sa naissance.

Elle simplifia ses vêtements autant qu'il lui fut possible : on lui permit de garder sa montre ; mais elle en fit à Dieu le sacrifice, et, pour s'habituer à cette privation, elle mit un chapelet à la place ; chaque fois que l'habitude lui donnait la pensée de regarder l'heure, elle disait un *Ave, Maria*. Trouvant, parmi plusieurs objets qu'on lui avait envoyés de la cour, de petits ouvrages curieux en or et en argent, elle dit : « Voilà encore de petites idoles de vanité qui auraient dû rester dans leur pays ». Et elle les jeta au feu.

Dieu, par une délicate attention, ne voulut pas diminuer le mérite de tant de vertus en les récompensant ici-bas : Marie-Louise ne sentit point la douceur des consolations sensibles, elle s'avançait courageuse dans le chemin du Calvaire, et ne demanda à Dieu pour toute grâce que du courage : elle crut qu'elle ne méritait pas d'être traitée comme une épouse. Les calomnies du monde lui servirent aussi de creuset pour purifier l'or de ses vertus. Les impies, interprétant sa conduite comme ils font d'ordinaire, dirent qu'elle expiait les illusions d'une jeunesse égarée, elle, l'innocence même, un des plus beaux lis de la vallée où l'Epoux prend son repos. Elle n'opposa que le silence à ses persécuteurs ; du haut de sa croix, elle leur pardonna comme Jésus, son époux. Mais tandis que les impies, dont le nombre était grand alors, avec le venin dont l'enfer entretient leur langue, noircissaient la démarche de la princesse, les bons étaient dans l'admiration ; le cœur du souverain Pontife Clément XIV en fut comblé de joie : il le témoigna dans un bref ; il envoya aussi à la princesse son portrait qu'elle reçut comme l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Admise à prendre le saint habit du Carmel, l'auguste postulante redouble de ferveur. Une seule observance est pour elle impraticable : c'est de rester longtemps à genoux sans appui ; comme, malgré ses prières, le Seigneur ne la délivre point de cette peine, elle a recours à saint Louis de Gonzague, patron du noviciat où elle allait entrer ; mais, se croyant incapable de rien obtenir d'elle-même, elle associe à ce projet une de ses compagnes : à la fin de la neuvaine, elle est entièrement guérie et peut, en dehors de ses devoirs, rester des heures entières à genoux au chœur, pour ses dévotions particulières. Elle demandait, avec une amoureuse confiance, la grâce de se dépouiller, avec l'habit du siècle, de tout ce qu'il pouvait y avoir du siècle dans les moindres replis de son cœur. La vêture eut lieu le 10 septembre 1770 ; le Pape voulut que le nonce la fît en son nom. Nous ne raconterons point l'éclat extérieur de cette cérémonie, nous dirons seulement que les larmes vinrent aux yeux de toute l'assistance, lorsqu'on vit cette princesse, toute resplendissante d'or et de pierreries, assise encore sur les marches du plus beau trône du monde, s'avancer modestement, franchir le seuil de l'enceinte sacrée, jeter un dernier regard sur le monde, lui dire un éternel adieu, puis jeter elle-même une à une toutes les splendeurs du diadème terrestre, pour revêtir la bure de sainte Thérèse, enfin s'anéantir sous ce vêtement céleste, et prosternée là face contre terre, s'offrir à Dieu comme une victime qui demande à compléter en elle l'immolation de la divine Victime du Calvaire. Elle devint à l'instant le modèle du noviciat : « Voyez notre auguste compagne », disait la maîtresse du couvent pour encourager ses filles ; « a-t-elle un autre ciel à gagner que vous, ou avez-vous été élevées plus délicatement qu'elle ? Ne pouvez-vous donc pas faire ce que fait tous les jours, sous vos yeux, la fille de notre roi ? » L'humble novice était loin de se douter qu'on la citait ainsi comme exemple : elle se croyait la dernière de ses compagnes ; voyant leur courage, leurs efforts, elle disait : « Ce sont elles qui ont fait des sacrifices ! Elles ont quitté pour Dieu leur fortune et leur liberté, au lieu que moi, en m'éloignant de la cour, j'ai vu cesser un esclavage qui me tyrannisait ».

Aussi, loin de voir aucun mérite pour elle dans son éloignement de la cour, elle le considérait comme une délivrance dont il fallait remercier Dieu. « Croyez-moi, mes sœurs », disait-elle à ses compagnes, « nous sommes bien plus heureuses que les princes à la cour : et même pour le physique, on gagne à être du Carmel ; à Versailles, j'avais un bon lit, mais je n'y pouvais dormir : ici, sur notre paillasse rembourrée, je dors à merveille ; ma table était bien servie, mais comme je m'y rendais sans appétit, je n'en retirais aucun avantage : ici, j'ai scrupule de trouver tant de plaisir à manger nos pois et nos carottes. Quant à la paix de l'âme, quelle différence ! c'est à la lettre et dans la vérité que je puis dire qu'un seul jour passé dans la maison du Seigneur m'apporte plus de contentement solide que mille dans le palais que j'habitais. Si nous avons ici nos observances, la cour a les siennes, qui sont bien plus onéreuses que les nôtres ; et quand on est à la cour, il faut, aux dépens de ses goûts, se conformer à tout ce qui s'y pratique. A Versailles, je me mettais à table à deux heures, ici, je vais à Vêpres ; j'étais obligée d'aller au jeu à cinq heures, ici, je vais à l'oraison. A neuf heures, il fallait se rendre au bal ou au spectacle : ici, je vais à Matines. Quelle différence pour moi ! quel bonheur d'être délivrée d'un joug si pesant pour porter celui qui n'a que des suavités ! Oh ! il est bien vrai que j'ai trouvé ici les plus douces jouissances,

et que, depuis plus d'un an que j'y suis, je me demande tous les jours à moi-même : Où sont donc les austérités du Carmel? »

Elle avait pour les postulantes une tendresse particulière : elle leur adoucissait, en les partageant, les difficultés des premières épreuves. L'une d'elles, ayant manqué un jour de se trouver à l'oraison du matin, n'avait pas le courage de supporter la pénitence attachée à cette faute : il s'agissait de paraître au réfectoire ayant en main l'oreiller, complice de sa paresse, et de confesser publiquement son péché. Marie-Louise se chargea de cette pénitence : elle parut au réfectoire avec l'oreiller, s'accusa de paresse, de lâcheté, d'une façon si humble et si attendrissante, qu'elle fit naître dans le cœur de la coupable l'amour des humiliations. Un jour qu'elle faisait une observation à l'une de ses compagnes, elle s'aperçut que son ton ressemblait fort à celui du reproche ; aussitôt se jetant à genoux : « Pardonnez-moi cette promptitude », lui dit-elle, « c'est là le fruit de mon éducation ; car nous autres princesses, on nous élève si mal, que nous voulons toujours avoir raison et n'être jamais contrariées en rien ; j'espère cependant que je me corrigerai ». Elle trouvait dans cette humble communauté de Saint-Denis toutes les joies de la famille, comme un avant-goût des délices réservées aux enfants de la maison du Père, dans la société des adorables personnes de la Trinité. « Si vous saviez comme je les aime », dit-elle à une dame de la cour, en parlant des Carmélites, « et combien elles méritent mon amitié ! ce sont des anges, et je leur dois tout ! » — « Je suis si heureuse dans cette maison », s'écria-t-elle une autre fois, « que toute l'année ne me paraît que comme un seul jour de fête. Oui, tout rit au Carmel, jusqu'aux murs de son enceinte ».

Le jour qu'elle eut le bonheur de prononcer ses vœux (22 septembre 1771), lorsqu'elle eut consommé ce grand sacrifice, Mgr le nonce, Mgr de Beaumont, les visiteurs et le supérieur de la maison ayant témoigné le désir de passer la récréation au parloir avec la communauté, la nouvelle épouse dit en entrant, la tête encore ornée de la couronne de ses noces sacrées : « Je porte une couronne mille fois plus précieuse pour moi que celle de France et de Navarre ». Son visage brillait du même bonheur, lorsque, quelques jours plus tard, elle reçut des mains du nonce le voile bénit. Le Pape lui avait encore écrit un bref à cette occasion ; Marie-Louise répondit avec reconnaissance aux félicitations et aux conseils paternels du vicaire de Jésus-Christ. Le lendemain de sa prise de voile, sœur Thérèse de Saint-Augustin (Marie-Louise) fut nommée maîtresse des novices, malgré ses vives représentations : « J'ai fait mes vœux », dit-elle en acceptant cette lourde charge ; « tout ce que je demande à Dieu, c'est de ne jamais faire une démarche pour rien obtenir, ni pour rien refuser ». Un peu plus tard, elle écrivit : « Je désirerais bien n'avoir point à répondre des autres, moi qui puis répondre si peu de moi-même ; mais je suis tranquille, parce que j'obéis ». La manière dont elle s'acquitta de son emploi de maîtresse des novices peut servir de modèle à tous les supérieurs.

Possédant la confiance et l'affection de ses élèves, elle sut éviter un écueil où vient échouer le mérite de tant d'âmes chargées des autres, elle ne voulut pas que rien d'humain se mêlât à ces sentiments, elle ne leur permettait jamais d'user à son égard de ces expressions tendres qui ne conviennent pas à la sainte amitié dont Dieu seul est le principe : « C'est là », disait-elle, un langage d'idolâtrie qu'on doit s'interdire entièrement dans le cloître ».

Non contente d'avoir pour les malades tous les soins affectueux d'une

mere, elle les servait de ses propres mains, montant à l'infirmerie quatre ou cinq fois dans une matinée, s'appropriant les fonctions d'infirmière, et préférant toujours les plus humiliantes. Une sœur, qui avait pris un vomitif, en sentit l'effet pendant qu'elle était seule avec sa maîtresse ; celle-ci, lui tendant les mains dont elle formait une cuvette, lui enjoignait de s'en servir pour cet usage : « Dans l'impossibilité d'aller vous en chercher une autre », lui dit-elle, « je vous offre celle-ci, et un peu d'eau réparera tout ». La novice, forcée d'obéir, s'abîmait de confusion : « C'est fort bien », lui dit gravement la princesse, « du moins notre plancher est resté tout propre ». En hiver, elle visitait souvent ses novices au lit, pour voir si elles n'étaient pas exposées à souffrir du froid ; s'il manquait quelque chose, elle allait le chercher, et arrangeait elle-même ses filles comme une mère fait à ses enfants. Elles étaient toutes confondues dans son cœur, et elle ne voyait entre elles d'autre inégalité que celle de leurs besoins. Douée d'une patience admirable, malgré son zèle pour avancer ses enfants dans la vie spirituelle, elle savait attendre les moments de Dieu. On lui parlait un jour d'une jeune novice dont la conduite n'était pas satisfaisante : « Laissez faire », répondit-elle, « vous verrez que ce petit papillon viendra enfin brûler ses ailes au feu du saint amour ». Sa prédiction se réalisa : cette religieuse, qui fut en tous temps le jouet de son imagination, se retira donc chez les Carmélites, après la Révolution, où elle fit une mort consolante.

Ne pouvant rapporter ici toutes les instructions qu'elle fit à ses novices sur les vertus du cloître, nous choisirons du moins les plus frappantes : elle voulait qu'une fois entré dans le cloître, on bannît de son cœur toute estime pour les maximes du monde, pour y substituer celles du divin Sauveur. Une postulante, qui avait communié le matin, lui disait, vers la fin de la journée, qu'elle avait éprouvé de l'ennui dans les moments où elle s'était trouvée seule : « Mais », lui répondit sa maîtresse, « est-ce qu'une Carmélite peut être jamais seule ? sa cellule n'est-elle pas un paradis où elle trouve toujours son divin Epoux disposé à l'écouter et à lui répondre, la sainte Vierge, son bon ange et tous les Saints réclamant ses hommages et lui offrant leur protection ? »

Lorsqu'elle voyait les novices abattues, découragées : « Qui sommes-nous », leur disait-elle, « pour nous étonner ainsi et nous chagriner de nos faiblesses et même de nos chutes ? Les Saints s'en humiliaient et se relevaient promptement sans se décourager. Notre découragement est l'effet d'un orgueil insupportable qui attaque Dieu dans celle de ses perfections qu'il aime le plus à nous manifester : sa bonté, sa miséricorde, sa toute-puissance. Le découragement ne va jamais sans la présomption, et il en est le châtiment ordinaire ». Puis elle leur expliquait que le courage et l'humilité triomphent de toutes les ruses de l'ennemi. Elle les exhortait sans cesse à se conduire par des vues de foi, à ne rien faire que pour Dieu : « Songez, mes sœurs, que nous ne devons vivre et respirer que pour notre divin Epoux. Nous lui appartenons par toutes sortes de titres, il veut que nous soyons à lui sans partage ; le moindre mouvement de notre cœur, qui s'arrêterait à la créature sans aller jusqu'à lui, serait un larcin à ses yeux. N'ayez donc aucun désir, aucune affection qui ne se rapporte à Dieu, et ne faites rien qui vous empêche de dire : Mon Dieu, je fais toutes mes actions pour l'amour de vous ! Pour arriver à cette union intime avec Dieu, à ne plus voir, à ne plus sentir, à ne plus vouloir que lui, il faut se détacher entièrement de toutes les créatures, même de ses proches, en éviter non-

seulement la visite, mais la pensée : C'est devant Dieu que nous voyons utilement nos parents, et pour eux et pour nous. Dieu, en arrachant une religieuse à sa famille, en lui défendant de veiller par elle-même aux intérêts de ses proches, s'est chargé de ce soin. Il n'a pas voulu, par là, l'exempter des devoirs filiaux imposés aux autres hommes ; mais elle les remplira avec plus de perfection, ainsi que les autres vertus chrétiennes, par ses prières incessantes, par le sacrifice qu'elle offre à Dieu chaque jour pour attirer la bénédiction céleste sur ceux qu'elle aime, en remettant le soin de leur intérêt entre les mains de Jésus-Christ ».

Voici comment elle enseigne la mortification intérieure, l'abnégation nécessaire à l'âme religieuse pour arriver au parfait sacrifice d'elle-même : « Vous sentez de la répugnance pour un de vos devoirs, ne songez pas même aux moyens les plus légitimes de vous en dispenser. Vous vous plaisez moins auprès de certaines de vos sœurs, redoublez d'attention pour elles en leur présence, et de charité en leur absence, sans que personne pénètre votre motif. On combat votre opinion, et vous pourriez triompher d'un seul mot ; abstenez-vous de prononcer ce mot. On parle d'une nouvelle qui ne renferme rien pour votre édification, mais qui satisfait votre curiosité ; évitez de la connaître, pourvu que ce soit sans affectation. On raconte en votre présence une histoire que vous savez, et on la défigure, ne vous donnez pas la satisfaction de rétablir les faits dans le cas où vous le pourriez. Quelques pratiques de la vie religieuse vous coûtent plus que d'autres, n'en dites rien et observez-les fidèlement. Vous n'aimez pas certains mets que l'on sert ordinairement à la communauté, attachez-vous à les prendre comme des remèdes à votre sensualité, et que Dieu seul connaisse votre secret. On vous fait une réprimande publique, on vous enjoint une satisfaction humiliante, soumettez-vous volontiers et avec humilité à l'une et à l'autre. S'il arrivait que vous fussiez innocente lorsqu'on vous reprend ou qu'on vous punit, oh ! alors, taisez cela soigneusement aux créatures, afin que celui-là seul en ait connaissance qui doit le récompenser ».

Elle recommande avant tout l'union, la charité et surtout la franchise, la loyauté et la simplicité. Que de personnes croient être montées bien haut sur l'échelle de la perfection, parce qu'elles pratiquent ou recommandent aux autres certaines observances propres aux communautés, quoiqu'elles manquent des vertus qui font l'honnête et le bon chrétien !

Le 27 novembre 1773, Mgr l'évêque de Dax, visiteur général des Carmélites, vint annoncer à Louis XV la nouvelle suivante : « Sire, Madame Louise vient d'être élue prieure de sa communauté, et une seule voix a manqué aux suffrages réunis en sa faveur ». — « Voyez un peu », reprit vivement le monarque, « elle a une voix contre elle ! Il faut toujours dans les couvents que quelqu'un se distingue des autres ». — « Sire », répondit le prélat, « c'est Madame qui s'est distinguée, et cette voix qui a manqué, c'était la sienne ! »

Les novices seules ne partageaient pas la joie générale, parce que cette élection leur enlevait leur mère chérie. Pour elle, plus sa charge l'élevait, plus elle s'abaissait au-dessous des autres. Elle avait honte d'elle-même lorsqu'elle se comparait à ses filles. Considérant un jour une image sur laquelle on voyait une ânesse qui paissait dans les broussailles, elle écrivit au bas : « Je suis devant Dieu comme cet animal », et elle demanda que pour tout bouquet on lui offrît, le jour de sa fête, cette image qu'elle appelait son portrait.

Reprendre les autres, donner des avis, exercer quelque autorité, était pour elle un supplice, et il n'est pas de moyen qu'elle n'employât pour se soustraire aux égards que les communautés doivent à leurs supérieures. Elle se rendait la première aux assemblées communes, pour ne pas voir les sœurs se lever à son arrivée. Une sœur demandée au parloir se faisait trop attendre, la digne prieure lui en fait le reproche : « Et vous aussi, ma mère, vous vous faites bien attendre quelquefois ». — « C'est vrai, mais nos raisons peuvent n'être pas les mêmes ». Aussitôt, l'humble princesse se reproche cette réponse comme un effet de l'amour-propre, se jette à genoux aux pieds de ses filles, baise la terre et leur demande pardon du mauvais exemple qu'elle vient de donner en cherchant à se justifier : « J'ai toujours été une orgueilleuse », ajoute-t-elle, « et, après avoir tout quitté à l'extérieur, je retrouve en moi les folles délicatesses de l'amour-propre ».

L'amour de la pauvreté ne régnait pas seulement dans son cœur, il brillait encore dans tout son extérieur. Les vêtements les plus usés et les plus grossiers faisaient l'objet de son ambition. Elle aimait à raccommoder elle-même sa robe, et si on ne l'eût arrêtée, elle y eût employé tous les petits bouts de fil qu'elle ramassait par la maison, sans avoir égard ni à la couleur ni à la qualité.

La reine s'étant rendue chez les Carmélites de Sainte-Geneviève, Marie-Louise écrivit à ce sujet au visiteur de l'Ordre qui s'était trouvé à cette visite : « Vous avez eu, mon Père, belle compagnie dans votre rue. Je suis persuadée que vous vous êtes dit : Oh ! que la sœur Thérèse de Saint-Augustin est heureuse de n'être plus là ! Sa chaise de paille, si elle en sait bien profiter, lui sera un plus beau trône que celui qui est préparé à la reine à l'hôtel-de-ville, et ses habits de bure seront plus brillants un jour que tout ce que je vois. Ainsi, mon Père, ce que je sais bien, c'est que ce qu'une Carmélite peut porter un jour de grande fête, n'est pas si gênant que tout ce que j'ai quelquefois porté en pareilles occasions. Mais tout cela était perdu pour le ciel; au lieu que tout, au Carmel, jusqu'à la moindre poussière, peut devenir des diamants pour moi ! Quel compte à rendre si je ne les ramasse pas avec soin ! »

Sa mortification n'était pas moindre dans l'usage des aliments. Une fois qu'on servait des artichauts, la cuisinière en trouva un si pourri que les vers y fourmillaient, elle le mit à part sur une assiette, mais la sœur qui servait n'en étant point avertie, prit cette portion comme une autre, et le tout fut distribué au réfectoire. La cuisinière ne s'en aperçut qu'à la fin du repas, et, ne voyant pas revenir l'artichaut en question, elle en conclut qu'il était échu à sa prieure. Elle alla se jeter à ses pieds après le repas, pour lui faire les plus humbles excuses : « Ce n'est rien », lui dit Marie-Louise, « puisqu'il m'est tombé à moi qui ai si bon appétit; mais prenez garde à l'avenir pour nos malades et celles qui sont dégoûtées ».

La seule liberté qu'elle recherche pour sa dignité de prieure est celle de multiplier ses pénitences. Armée d'une discipline de fer garnie de rosettes et de pointes très-aiguës, elle se retire dans un grenier écarté; là, cette victime innocente expie par de cruelles macérations les crimes du monde, implore des grâces pour la France, demande la gloire et le triomphe de la religion : l'usage des haires, des cilices, des ceintures de fer lui est familier, et, lorsqu'on lui fait observer qu'elle outre-passe les bornes de la discrétion et se rend homicide d'elle-même : « Bon, bon ! » répond-elle, « si l'on a tant d'attention pour sa vie, pour sa santé, on ne fera jamais rien, de crainte d'abréger l'une et d'altérer l'autre. Il faut bien que je rachète le

temps perdu, que je paie mes dettes au bon Dieu, et que j'expie le plaisir que je prenais autrefois à porter les cilices du démon ».

On n'aurait jamais soupçonné les rigueurs de la vie la plus austère à voir la joie suave empreinte sur ses traits. C'était comme un beau soleil devant lequel rien ne pouvait demeurer sombre : Dieu l'avait favorisée du don spécial d'adoucir le joug de la Règle et de le faire aimer : il suffisait de la voir ou de l'entendre pour sentir au fond du cœur la joie remplacer les plus douloureuses angoisses. Elle est réélue prieure au bout de trois ans, et les six années de cette charge étant écoulées, elle est nommée dépositaire et s'acquitte avec la même exactitude des devoirs de cet emploi. Elle n'usa jamais de son crédit auprès du roi, son père, et plus tard auprès de son neveu, Louis XVI, que pour les intérêts de l'Eglise : elle donne une prieure à la communauté de Nevers, avec d'abondantes aumônes qui la retirent de l'état d'indigence où elle était tombée; elle fait réparer les bâtiments du monastère et rebâtir l'église; fonde à Alençon une maison de son Ordre, à travers tant de difficultés, que le succès peut être regardé comme un miracle; elle réédifie plusieurs oratoires en l'honneur des Saints qui lui ont obtenu des faveurs singulières. En voici un exemple : Louis XVI n'avait point d'enfants; Marie-Louise, qui gémissait secrètement de voir le trône privé d'un héritier en ligne directe, eut recours à saint Jean Népomucène, que la pieuse Marie Leckzinska avait donné pour protecteur à la famille royale. Les prières présentées à Dieu par un si puissant intercesseur furent exaucées : Louis XVI étant allé la visiter, après la naissance du dauphin, lui dit : « Ma tante, je viens vous faire hommage d'un événement qui fait aujourd'hui la joie de mon peuple et la mienne, car je l'attribue à vos prières ». Mais, hélas ! cet héritier du trône ne devait régner qu'au ciel! On avait demandé à Dieu un roi, on n'obtint qu'un jeune martyr. Marie-Louise accomplit son vœu en érigeant au Saint un nouvel ermitage ; elle avait une grande dévotion pour les ossements des Saints, qu'elle honorait surtout en les imitant : ce qu'elle admirait le plus dans leur vie, c'était leur humilité, leur amour des souffrances. Voilà ce qui lui donnait une vénération particulière pour le bienheureux serviteur de Dieu, Benoît-Joseph Labre.

A cette époque, les monastères devinrent, en Allemagne et en Flandre, l'objet des plus odieuses persécutions : un décret impérial les supprima entièrement dans les Pays-Bas. Aussitôt Marie-Louise projette de faire venir en France toutes les religieuses qui voudront rester fidèles à leur sainte vocation : elle obtint à cet effet l'autorisation de Louis XVI. Elle déploie le zèle le plus ardent pour consoler ces vierges désolées, pour leur faire quitter une patrie où elles ne pouvaient plus suivre leurs saintes Règles, seul chemin pour arriver à la patrie céleste : « Hélas ! ma chère sœur », écrivait-elle à la sœur Thérèse de Jésus d'Alost, « quelle semaine vous avez passée ! vous voilà bien devenue semblable à votre Epoux ! Votre croix est bien pesante, et votre couronne bien pleine d'épines ; mais que celle-ci sera belle un jour ! » Dans une lettre à la prieure de Bruxelles : « Est-il vrai que l'empereur, que le ciel a fait naître pour éprouver votre vertu, en vous faisant passer par le creuset de la tribulation, que l'empereur, dis-je, a établi un bureau composé de magistrats et de deux évêques, pour régler ce qu'on fera à l'égard des communautés religieuses de Flandre, et qu'on va vous changer tous vos usages ?... Au nom de Dieu, ma révérende Mère, ne le souffrez pas ; tant que vous n'y consentirez pas, on ne peut pas vous y forcer. Venez plutôt en France pratiquer ce que vous avez voué, et ne craignez pas les menaces. Quelles violences peut-on vous

faire ? Nous sommes toutes en prière pour vous, comme les fidèles de la primitive Eglise dans le temps des persécutions. Ecrivez-moi, je vous le demande en grâce, ce qui se passe et ce qu'on vous fera ; nous prenons un vif intérêt à ce qui vous regarde. Vous n'avez qu'à dire : « Je ne consens pas aux changements qu'on veut faire, je me retire en France, où l'on nous promet un asile dans l'Ordre, parce que je veux vivre et mourir Carmélite, comme je l'ai promis à Dieu par vœu ». Et à tout ce qu'on vous proposera, répondez : « Je ne puis, je ne demande rien à l'empereur, je m'en vais ! » Et donnez bien du courage aux autres communautés ; enfin, ma révérende Mère, ne vous découragez pas. Si j'osais vous prêcher, je vous dirais de penser au courage qu'a eu notre sainte Mère à établir sa réforme, et à tout ce qu'elle a subi, presque la prison, et cela sous un roi bien pieux. C'est un bel exemple à suivre. Si mon cher neveu impérial me lisait, il aurait peut-être envie de me tordre le cou ; mais mon neveu de France me défendrait, puisqu'il veut bien vous offrir un asile dans son royaume. De vos nouvelles, ma révérende Mère, je vous prie, et ne vous scandalisez pas de mon zèle amer ».

Ce zèle s'activa encore lorsque le moment fut venu, pour les religieuses des Pays-Bas, d'abandonner leur patrie, leurs familles, leur monastère ; elle accueille, à leur passage à Saint-Denis, toutes celles qui s'y rendent en arrivant en France ; ses soins et sa tendresse les dédommagent des privations qu'elles endurent. Quant à celles qui devaient résider dans le monastère de Saint-Denis, elles y furent reçues comme en triomphe ; les deux communautés s'embrassèrent avec la plus tendre affection et furent immédiatement confondues. Accablée de témoignages de reconnaissance, Marie-Louise, pressant les exilées sur son cœur, les remerciait de son côté : « Mes chères sœurs », leur dit-elle, « vous ne nous devez rien, c'est nous qui vous devons tout, vous nous apportez vos personnes avec vos bons exemples... »

Une de ces religieuses, martyres de leurs saintes observances, étant tombée dans une maladie de langueur, le démon lui inspira du dégoût pour la communauté et le désir de retourner dans sa patrie, sous prétexte qu'elle ne pouvait guérir qu'en prenant les eaux d'Aix-la-Chapelle : une lettre de Marie-Louise, que la pauvre malade lut au pied du crucifix, lui rendit la santé de l'âme et du corps. Le bruit de sa sainteté remplissait l'univers. Les rois, les princes, les plus saints prélats de l'Eglise furent attirés à Saint-Denis par le désir d'être témoins de tant de vertus ; on vit même des princes hérétiques solliciter la faveur d'une visite à l'héroïne du Carmel français, dont les éloges avaient retenti jusqu'au pied de leurs trônes. Le roi de Suède fut de ce nombre. Marie-Louise lui fit visiter le monastère. On était parvenu au pied d'un escalier, lorsque Sa Majesté lui dit : « Si j'osais, j'offrirais mon bras à Madame ». — « Je l'accepterais volontiers », répondit-elle, « tant parce que la règle des Carmélites ne dit rien sur le cas où des rois présenteront le bras, que parce que nos familles sont en possession de se le donner depuis longtemps ». Le roi lui ayant demandé si le prince du Nord était venu la voir, elle répondit : « Il aura su que je n'aime pas les visites ; mais je suis bien aise que Votre Majesté l'ait ignoré ». A la vue de la cellule de la princesse, il s'écria : « Quoi ! c'est ici qu'habite une fille de France ! » — « Et c'est ici encore », reprit la vénérée Mère, « qu'on dort mieux qu'à Versailles ; c'est ici qu'on prend l'embonpoint que vous me voyez, et que je n'avais pas ailleurs ».

Le roi examina ensuite les aliments, la vaisselle de terre, la cuiller de

bois ; et, témoin du vide qui s'était fait autour d'une si grande princesse, en même temps que du parfait bonheur empreint sur sa physionomie, il demeurait sans parole dans sa profonde admiration. Il dit aux religieuses en se retirant : « Non, Mesdames, ni la France, ni l'Italie n'ont rien de magnifique comme la merveille renfermée dans le couvent de Saint-Denis ».

Élue prieure pour la troisième fois, elle s'efforça de se cacher, de se faire oublier de plus en plus. Mais sa réputation ne fit que grandir. Une foule de personnes venaient à Saint-Denis, demandant un objet quelconque qui lui eût appartenu ou qu'elle eût seulement touché. La plupart des monastères des Carmélites lui demandaient des conseils ; se croyant incapable de les donner, elle ne le faisait qu'à regret.

Il est vrai que sa conduite était un conseil continuel et bien éloquent ; l'Ordre entier fixait sur elle ses regards, soit pour y trouver un modèle, soit pour être aidé de sa charité ou de sa protection. Les Ordres religieux de tous les pays recouraient à elle dans les épreuves où son intercession auprès des souverains pouvait être utile. Quoiqu'à cette époque sa santé fût excellente, on l'entendait souvent parler de la mort, peut-être parce que Dieu lui avait fait connaître l'heure à laquelle il l'appellerait à lui. On peut juger si elle était prête à ce passage si doux pour les âmes pieuses, si terrible pour les autres, par le tableau que nous a tracé de sa piété la Mère Raphaël. Cette religieuse, souvent poursuivie par la frayeur des morts, avait obtenu permission de coucher dans la même cellule que Marie-Louise : « Lorsque, le soir, j'étais seule avec notre Mère, je cherchais à m'édifier de ses pratiques de dévotion et à apprendre ce que j'ignorais, je la pressais de faire tout haut les prières par lesquelles elle se préparait au sommeil, et elle avait la complaisance de me satisfaire. Dans la crainte cependant de me tenir trop longtemps éveillée, ou de m'éveiller si je m'endormais, elle abrégeait ses prières, je veux dire qu'elle cessait de parler haut ; mais je m'apercevais souvent qu'elle continuait à voix basse. Elle avait pris de l'eau bénite en entrant dans sa cellule, elle en prenait encore en terminant ses pieuses pratiques : « L'eau bénite », m'a-t-elle dit plusieurs fois, « contracte, par les exorcismes de l'Eglise, une grande vertu contre les puissances des ténèbres ». Elle y avait beaucoup de dévotion ; elle ne manquait pas de réciter le *De profundis* pour les âmes du purgatoire ; elle invoquait son ange gardien, la sainte Vierge et les Saints, ceux surtout dont elle avait des reliques ; elle mettait son chapelet à son cou, et gardait aussi la nuit le crucifix que nous portons sur le cœur : « Jusqu'à ce que je m'endorme, je lui parle », me dit-elle. Je lui demandai s'il lui répondait : « Oh ! oui », s'écria-t-elle, « et l'oreille du cœur entend ses réponses ». Elle terminait par la préparation à la mort, qu'elle faisait avec autant de dévotion que si cette nuit même eût dû être pour elle la dernière. Tous les moments qu'elle passait sans dormir, elle les employait à prier. Si elle s'éveillait avant minuit, elle attendait cette heure pour se lever et adorer, prosternée en terre, le moment de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Comme je lui disais un jour que cette pratique n'était pas aisée, elle me répondit qu'en effet elle lui coûtait, surtout pendant les grands froids de l'hiver : « Mais qu'est-ce donc que cela », ajoutait-elle, « pour marquer notre amour à celui auquel notre salut a coûté tout son sang ! »

Voyant combien Dieu était offensé en France à cette époque, et sachant, soit par révélation, soit par une prévision assez facile à une âme qui étudie de près les voies de Dieu sur les nations, de quels châtiments notre

pays serait bientôt frappé, elle s'offrit pour victime afin de les lui épargner. Jour et nuit ses oraisons, ses larmes et ses pénitences s'interposaient entre la justice de Dieu et la malice des hommes.

Ce n'est pas le seul droit qu'elle ait au titre de *martyre ;* il y en a un bien plus incontestable, c'est qu'elle mourut *empoisonnée par les impies.* Pendant que le Saint-Esprit, dont le mouvement était le branle de tous les actes de notre pieuse princesse, faisait naître dans ce cœur et sur ces lèvres si pures des gémissements capables de désarmer le ciel et d'opposer pour un instant une digue au torrent du mal, l'esprit du mal mit dans le cœur des méchants, ses ministres sur la terre, la pensée d'attenter à une vie si contraire à ses desseins. D'abord ils insinuèrent du poison dans des lettres anonymes qu'ils lui envoyèrent. Dieu fit échouer ce détestable projet en permettant qu'on le découvrît. Les suppôts de l'enfer employèrent d'autres moyens. Ils lui envoyèrent un paquet bien cacheté, en lui faisant dire qu'il venait de Rome ; il portait cette inscription : *Saintes reliques.* Ayant rompu le sceau, elle vit un gros paquet de cheveux tout recouverts d'une poudre qui n'était que du poison. Ne s'en étant nullement méfiée, elle l'avait aspirée et en avait senti sur-le-champ les terribles effets ; elle n'en dit pas un mot, et la portière la vit jeter le tout au feu. Elle n'en parla que plus tard aux plus anciennes religieuses, en leur recommandant le secret qu'elles gardèrent jusqu'à leur sortie du couvent, en 1793.

Comme elle avait reçu une nouvelle désastreuse pour la religion, et que son âme en avait ressenti une angoisse mortelle, on crut que son accablement et ses souffrances venaient de là. Cependant le mal empirait, sans que l'auguste victime cessât de vaquer à ses occupations ordinaires. Une enflure considérable s'étant déclarée à l'estomac, malgré les douleurs aiguës qu'elle y ressentait, malgré les instances de ses sœurs, elle ne voulut jamais avoir recours au médecin, par amour pour la modestie : « Sacrifice pour sacrifice », disait-elle, « celui de la vie me coûterait moins que celui qu'on me propose ».

Pour préparer de loin ses filles à une séparation qui devait leur être si sensible, elle leur disait souvent qu'elle ne resterait plus guère en ce monde. On la croyait d'autant moins qu'on la voyait parler, sans aucune marque de frayeur, de la mort qu'elle avait toujours beaucoup appréhendée ; et de fait, elle s'y préparait, non-seulement avec un calme parfait, mais avec les douces langueurs d'une âme pressée de se réunir au divin objet de son amour. Lorsqu'elle le vit entrer dans sa cellule, lorsqu'elle vit le bon Jésus descendu de si haut par tant d'humiliation, se présenter à elle pour la dernière fois sous les espèces eucharistiques : « Il est donc arrivé, ô mon divin Epoux ! » s'écria-t-elle, « il est arrivé, ce moment ! ô mon Dieu, qu'il est doux de vous sacrifier ma vie ! »

Elle n'oubliait pas le soin des âmes qui lui étaient confiées ; jusqu'à son dernier soupir on la vit se préoccuper de leurs besoins : elle donna ses dernières instructions à la communauté qui entourait son lit, lui fit de touchants adieux, et, comme ses filles ne pouvaient contenir leurs sanglots, elle les en reprit comme d'une faiblesse et d'un défaut de confiance en la bonté de Dieu : « A quoi bon vous affliger ainsi ? C'est en Dieu seul que vous devez vous confier, et Dieu aura soin de vous. Et puis j'espère que nous nous retrouverons toutes dans l'endroit où je vais ». Elle demanda plusieurs fois pardon à la communauté des mauvais exemples qu'elle craignait d'avoir donnés.

La jeune sœur chargée de surveiller sa conduite l'avait quittée par

obéissance pour aller prendre du repos. Marie-Louise, ne voulant pas lui causer le chagrin de ne plus la retrouver à son réveil, l'envoya chercher ; dès qu'elle parut : « Adieu, sœur Séraphine », lui dit-elle avec un pieux transport, « c'est tout de bon que je m'en vais ! » — « Et où allez-vous donc, ma Mère ? » s'écria celle-ci en courant à elle avec l'expression d'une amère douleur. — « Gardez-vous de me plaindre : je croyais que le bon Dieu me réservait encore bien des croix, et voilà que, par sa miséricorde, tout est fini ! J'ai la confiance qu'il me donnera son paradis ; ne suis-je donc pas très-heureuse ! Non, je ne l'aurais jamais cru, qu'il fût si doux de mourir ! » La sœur tendait les bras pour embrasser une dernière fois sa Mère : celle-ci la repoussa bien doucement, pour que les derniers battements de son cœur fussent tout entiers pour Jésus. Lui aussi semblait lui tendre les bras du milieu de la cour céleste. L'Epouse le vit, et, dans un transport de reconnaissance : « Il est donc temps ! » s'écria-t-elle ; et enfin un dernier trait d'amour ayant blessé son cœur : « Allons, hâtons-nous d'aller en paradis ! » Peu après, cette douce colombe s'envola vers son Epoux, le 23 décembre 1787, à quatre heures et demie du matin.

Au moment où elle rendit le dernier soupir, quelques religieuses, qui priaient pour elle devant le Saint-Sacrement, entendirent un bruit extraordinaire dans le chœur, sans que rien y donnât lieu. Poussées involontairement à sortir, elles apprirent que leur bonne Mère était partie pour le ciel.

La prieure des Carmélites de Pont-Audemer, que son état de souffrance empêchait ordinairement de dormir, était à cette heure dans un paisible sommeil : elle s'éveille subitement et fait paraître une grande émotion ; la sœur infirmière lui en demande la cause : « J'ai vu en songe », lui dit-elle, « un cierge allumé qui s'est éteint tout à coup en se brisant, et je crois que l'Ordre vient de perdre une grande lumière ».

Quelques instants avant sa mort, Marie-Louise avait promis à sœur Raphaël que, dès qu'elle serait auprès de Dieu, elle le prierait de la délivrer de sa frayeur au sujet des morts : elle lui tint parole. A peine eut-elle expiré, que la sœur fut entièrement guérie. La pensée de la peur ne lui venait pas même en entourant les dépouilles mortelles de sa bonne Mère. On la vit, les jours suivants, aller prier seule et sans lumière sur sa tombe, et, lorsque quelqu'une de ses compagnes allait mourir, elle la priait de revenir lui faire connaître l'état de son âme, lui promettant de prier doublement pour elle.

Après la mort de la pieuse princesse, plusieurs grâces furent demandées et obtenues par sa puissante médiation auprès du Seigneur. Nous ne citerons que quelques exemples parmi les plus récents.

En 1828, une religieuse, nommée sœur Sainte-Véronique, de la Congrégation d'Ernemont, et habitant le Hâvre, diocèse de Rouen, était atteinte d'une gastrite qui l'arrachait souvent aux soins qu'elle donnait aux pauvres. Les progrès du mal l'avaient enfin réduite à l'extrémité ; complétement abandonnée des médecins, elle se disposait à paraître devant Dieu, lorsqu'elle eut la pensée de demander sa guérison par l'entremise de la Mère Thérèse de Saint-Augustin. Le dernier jour de la neuvaine qu'elle fit à cette intention, elle eut un instant de repos et vit en songe la pieuse princesse, qui lui dit avec bonté : « Courage ! ma sœur, courage ! » Au même instant, la religieuse, se sentant délivrée de son mal, annonce qu'elle est guérie ; elle se lève et vaque à son travail, à la grande surprise de tout le monde, et notamment du médecin qui l'avait soignée, lequel

donna sur ce fait une attestation confirmée par d'autres pièces que l'on peut voir à l'archevêché de Rouen.

Une jeune professe du monastère de Bordeaux, nommée sœur Marie des Anges, éprouvait depuis deux ans des douleurs de poitrine, accompagnées d'une fièvre brûlante, d'une toux habituelle fort pénible et d'une extinction de voix qui lui permettait à peine de se faire entendre lorsqu'on prêtait l'oreille la plus attentive. Sa prieure, la voyant dans un si triste état, recourut à l'héroïne du Carmel français, et lui dit avec une simplicité toute filiale : « Ma bonne Mère, si vous voulez être canonisée, il faut que vous guérissiez ma sœur Marie des Anges, en sorte qu'elle puisse, le dernier jour de la neuvaine que nous allons faire, remplir au chœur l'office d'hebdomadaire. Quoi ! vous obtenez des grâces à tant de monde, et vos filles de Bordeaux, vous les oublieriez ! Il n'en sera pas ainsi ! » Le dernier jour de la neuvaine, la malade, qui avait la plus grande confiance, fut saisie d'un tremblement universel pendant l'oraison du matin. A l'office de Prime, qui suivit immédiatement, on lui permit de se rendre au milieu du chœur, où elle entonna d'une voix pleine le *Deus in adjutorium*. Les larmes coulèrent de tous les yeux, lorsqu'on entendit cette voix merveilleuse, qu'on avait crue perdue pour toujours. Tous les symptômes et les effets de la maladie cessèrent à l'instant même, et, depuis, cette sœur se porte parfaitement bien.

Le 19 juin 1873, le souverain Pontife Pie IX a signé le rapport de l'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu, Marie-Louise de France, en religion, sœur Thérèse de Saint-Augustin.

Nous avons extrait cette biographie de sa *Vie*, écrite par une religieuse de sa communauté, et nous l'avons complétée avec les *Annales de la Sainteté au* XIXe *siècle*.

XXIVe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Louis *Boudon*, prêtre du diocèse de Rodez; refusa le serment constitutionnel de 1791; envoyé à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville à l'âge de trente et un ans. 1794. — Claude *Charreyras*, sous-diacre au diocèse de Clermont-Ferrand, né à Durtol (Puy-de-Dôme, arrondissement et canton de Clermont); refusa le serment de la constitution civile du clergé ; envoyé à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville à l'âge de trente-deux ans. 1794. — Pierre *Gohier*, prêtre du diocèse de Nantes; ne fit point le serment schismatique de 1791; arrêté à Clisson (Loire-Inférieure, arrondissement de Nantes) en 1793 et traîné à Savenay, puis condamné à mort comme brigand de la Vendée par la commission militaire de cette ville. 1793. — *Loncle*, jeune prêtre de la paroisse de Plouguenast (Côtes-du-Nord, arrondissement de Loudéac); arrêté dans cette ville par une colonne de soldats, conduit par elle chez le juge de paix du canton, et fusillé sur la route par ces furieux, à l'âge de vingt-huit ans. 1799.

XXVe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Marie *Allard,* né à Craon (Mayenne, arrondissement de Château-Gontier) en 1736, curé de Bagneux (Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur); condamné à mort comme contre-révolutionnaire et exécuté à l'âge de cinquante-sept ans. 1793. — Louis *Dantheny,* né à Brissy (Aisne, arrondissement de Saint-Quentin, canton de Moy) en 1734, prêtre et chanoine de la cathédrale de Laon; refusa le serment de la constitution civile du clergé et se réfugia en Belgique, puis au-delà des mers; rentra en France après la chute de Robespierre; arrêté et condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département de l'Aisne; exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1795. — Jacques-Claude *Guibert,* prêtre du diocèse de La Rochelle; refusa le serment de la constitution civile du clergé et ne sortit point de France; arrêté et jeté dans les prisons de Savenay (Loire-Inférieure), puis condamné à mort comme brigand de la Vendée, par la commission militaire de cette ville. 1793. — Matthieu-Toussaint *Petit,* né à Lyon en 1770, jeune clerc de la congrégation de l'Oratoire, préfet de pension dans le collége de la Trinité; arrêté à Lyon, condamné à mort comme contre-révolutionnaire et exécuté à l'âge de vingt-trois ans. 1793.

XXVIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Matthieu *Gibaut,* né dans l'île de Ré en 1764, jeune prêtre du diocèse de La Rochelle; refusa le serment schismatique de 1791 et ne se soumit point à la loi de déportation; arrêté en 1793, envoyé à Nantes, condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure, et exécuté à l'âge de vingt-neuf ans. 1793. — Jean-Louis-Frédéric *Reck,* vicaire à la cathédrale de Strasbourg, né dans cette ville en 1756; refusa le serment schismatique de 1791 et se dirigea au-delà du Rhin; arrêté dans la forêt de Haguenau (Bas-Rhin), conduit s Strasbourg et condamné à mort comme prêtre réfractaire. 1793. — Camille *de Rivirie de la Mouchonnière,* né à Saint-Jean de Touslas (Rhône, arrondissement de Lyon, canton de Givors), chanoine du chapitre noble d'Ainay de Lyon; refusa le serment constitutionnel de 1791 et resta dans cette ville lors de la suppression des chapitres; arrêté en 1793, condamné à mort comme fanatique et réfractaire, et exécuté à l'âge de quarante-cinq ans. 1793. — Claude *Rollet,* né à Lyon en 1756, prêtre habitué de l'église collégiale de Saint-Nizier de cette ville; repoussa le serment de la constitution civile du clergé et ne se soumit point à la loi de déportation; arrêté en 1793, condamné à mort comme prêtre réfractaire, et exécuté à l'âge de trente-sept ans. 1793.

XXVIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Etienne *Billard*, né à Corbigny (Nièvre, arrondissement de Clamecy) en 1750, curé de Guyencourt (Aisne, arrondissement de Laon, canton de Neufchâtel) ; mort en exil dans le désert de Sinnamari, à l'âge de quarante-huit ans. 1798. — Jean-Baptiste *Perron*, prêtre de l'Oratoire, supérieur du grand séminaire de Dijon ; refusa le serment de la constitution civile du clergé et mourut dans un cachot. 1793. — *Ravoux*, né à Carpentras (Vaucluse) en 1745, curé de Sarrians (arrondissement et canton de Carpentras), refusa énergiquement le serment constitutionnel et fut massacré par des troupes révolutionnaires. 1791. — François-Jérôme *Tournois*, né à Trélivan (Côtes-du-Nord, arrondissement et canton de Dinan) en 1765, prêtre et religieux Capucin de la maison de Saint-Brieuc ; se retira à Dinan lors de la dissolution des Ordres monastiques, et refusa le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté et fusillé à l'âge de trente et un ans. 1796.

XXVIIIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Jean-Antoine *Bonard*, prêtre du diocèse d'Avignon ; condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel du département de Vaucluse. 1793. — Jean-Baptiste *Lagrange*, né à Angoulême (Charente) en 1736, curé d'Excideuil (Dordogne, arrondissement de Périgueux) ; fut chassé de sa cure pour refus du serment constitutionnel de 1791, et se retira dans sa province natale ; arrêté et jeté dans les prisons d'Angoulême, puis envoyé à Rochefort pour être déporté au-delà des mers ; mort sur la route de l'exil à l'âge de cinquante-huit ans, et inhumé près du fort Vaseux, sur les rives de la Charente. 1794. — Alexis *Vincent*, prêtre et religieux Chartreux du diocèse de Senlis (aujourd'hui de Beauvais) ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers ; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de soixante ans. 1793.

Le vénérable *Gaspard del Bufalo*, né à Rome le 6 janvier 1786, chanoine et instituteur de la Congrégation des missionnaires du Précieux-Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ses parents étaient pieux et honnêtes ; ils eurent de grandes difficultés à élever leur enfant, car il était d'une complexion si faible, que plusieurs fois il fut en danger de mort et ensuite menacé de perdre la vue. Sa mère le recommanda à saint François Xavier et sa prière fut récompensée par une guérison inespérée et complète. Quand Gaspard eut atteint l'âge de raison et que sa mère lui eut fait connaître le grand Saint auquel il devait la conservation de ses yeux, il se prit pour lui d'une tendre affection qu'il garda toute sa vie et chercha à inspirer à tous ceux avec qui il fut en rapport. Gaspard montra de bonne heure les plus heureuses dispositions pour la vertu. On admirait la candeur de son âme, la vivacité de son esprit, son aimable timidité, son caractère franc et ouvert, sa modestie, son amabilité et sa parfaite obéissance à ses parents. Sa mère l'initia à la science du salut et s'efforça de lui inspirer un grand amour pour la sainte Vierge et une tendre dévotion envers saint Louis de Gonzague. L'enfant répondit si bien à ces soins que souvent on le voyait recevoir ses petits compagnons et les conduire devant une image de la sainte Vierge afin d'y prier la Mère de Dieu. Son affaire principale était le soin de son salut ; sans cesse il travaillait à l'acquisition des vertus et à la correction de ses défauts. C'est ainsi que sa jeunesse se passa dans l'innocence ; il songeait à embrasser l'état ecclésiastique et à entrer dans un Ordre religieux ;

mais ses parents lui refusèrent leur consentement. Il continua toute sa vie, comme il le faisait depuis quelque temps, de se livrer au ministère apostolique. Il avait l'habitude de recevoir chez lui un certain nombre de jeunes gens qu'il cherchait à maintenir dans la piété et auxquels il adressait souvent des exhortations ; il parlait avec tant d'onction et de persuasion que le Père Cadonili dit un jour après l'avoir entendu : « Tenez pour certain que ce jeune homme sera un prédicateur distingué ». Après avoir été pourvu d'un canonicat en 1807, il fut en 1808, avec dispense, élevé à la prêtrise ; il n'avait que vingt-deux ans et six mois. Son zèle pour le salut des âmes allait chaque jour grandissant. Pour fournir aux hommes des quartiers qui avoisinent la roche Tarpéienne le moyen de s'occuper de leur âme après les travaux du jour, il établit pour eux une réunion nocturne dans l'église de Sainte-Marie *in vineis*. Il consacrait une partie de ses journées à l'instruction des enfants qui se préparaient à leur première communion, et, au moyen d'aumônes qu'il recueillait, il habillait ceux d'entre eux qui étaient pauvres. Cependant Napoléon, n'écoutant que son ambition, faisait arrêter Pie VII, réunissait les Etats pontificaux à l'empire français, et exigeait des Romains le serment de fidélité. Gaspard fut un de ceux qui eurent le courage de s'y refuser. Il répondit au gouverneur français qui lui demandait cet acte de soumission : « Je ne le peux, ni le dois, ni le veux ». Son père était avec lui : le gouverneur, pensant l'effrayer, lui parla d'exil ; mais ce père chrétien montra la même fermeté que son fils, et déclara qu'il aimerait mieux voir mettre Gaspard en pièces que de le voir manquer à son devoir. Le chanoine dut partir pour l'exil ; sur le refus qu'il fit une seconde fois de se soumettre, il fut incarcéré et traîné de prison en prison. Il était sur le point d'être embarqué pour la Corse quand on apprit la chute de Napoléon. C'était la fin de son exil de quatre ans. De retour à Rome, il eut la pensée d'entrer chez les Jésuites ; mais Pie VII lui ayant conseillé de se livrer aux missions, il prit cette parole comme l'expression de la volonté de Dieu. Il se rendit dans le diocèse de Spolète, et y ayant trouvé un couvent abandonné, il en fit l'acquisition et fonda une société de missionnaires sous le titre de *Missionnaires du Précieux-Sang*. A partir de ce moment, la vie du vénérable Gaspard ne fut plus occupée qu'aux missions et aux retraites ; il opéra des merveilles, car il avait pour la prédication un talent remarquable. On ne se lassait jamais de l'écouter, et peu d'âmes résistaient à la force et à l'onction de sa parole. Sa congrégation se répandit rapidement et eut bientôt plusieurs maisons en Italie. Gaspard était d'une santé débile, mais l'amour de Dieu et le zèle des âmes triomphaient en lui. Cependant, en 1837, il fut obligé de céder à la violence du mal, et il mourut le 28 décembre de la même année. La cause de sa béatification a été admise le 20 janvier 1852 [1].

La vénérable Benoîte *Rencurel*, bergère, du Tiers Ordre de Saint-Dominique, fondatrice de Notre-Dame du Laus [2]. 1718.

XXIXe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Alexandre *Corneille*, né à Lyon en 1726, prêtre du clergé de cette ville ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; condamné à mort comme réfractaire par la commission révolutionnaire de Lyon ; exécuté à l'âge de soixante-sept ans. 1793. — Jean-Louis *Giraud*, prêtre du diocèse du Puy ; ne fit aucun des serments de la Révolution et se réfugia à Lyon ; arrêté dans cette ville, condamné à mort comme réfractaire, et exécuté à l'âge de cinquante ans. 1793. — Pierre-Jean-Gaspard-Toussaint *Rué*, prêtre du diocèse de Tours ; refusa le serment schismatique de 1791 et ne sortit point de France lors de la loi de déportation ; arrêté et condamné à mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département d'Indre-et-Loire. 1793. — Gilbert-Pierre *Vergnaud*, né à Moulins (Allier) en 1732, prêtre et religieux de l'Ordre des Minimes ; ne fit aucun

1. L'examen des écrits devrait avoir lieu avant l'introduction de la cause ; mais on dispense assez fréquemment sur ce point. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le vénérable Gaspard del Bufalo, quoique la cause soit introduite depuis 1852, la révision des écrits n'a été faite qu'en mars 1870, et le décret lui-même n'a été publié qu'en septembre 1872. — *Analecta Juris Pontificii*, 106e livraison (mars-avril 1873), page 643.

2. Nous avons donné sa vie et l'historique de Notre-Dame du Laus au 1er mai (tome v, page 216).

des serments révolutionnaires et se réfugia à Lyon ; arrêté dans cette ville, condamné à mort comme fanatique et contre-révolutionnaire, et exécuté à l'âge de soixante et un ans. 1793.

Françoise *Maës* (en religion sœur Françoise de Saint-Omer), fondatrice des religieuses Capucines pénitentes de Bourbourg (Nord). Elle naquit à Saint-Omer le 4 janvier 1581 de Pierre Taffin, écuyer, seigneur du Hocquet, et de Marguerite Pepin, tous deux issus d'anciennes et nobles familles. Son enfance fut tranquille et vertueuse. Ses parents, qui veillaient avec soin à son éducation, la confièrent dès l'âge de douze ans aux dames Bénédictines de Bourbourg. De retour dans sa famille, elle y montra dans tout leur éclat les aimables qualités et les vertus qu'elle avait acquises. Quelques années plus tard, Françoise fut donnée en mariage par son père à Alexandre Maës, licencié ès-lois et conseiller pensionnaire de la ville et châtellenie de Bourbourg. Sa piété ne fit encore que se développer dans cette position nouvelle, et lorsque la Providence eut béni cette union par la naissance de deux filles, la jeune mère apporta tous ses soins à rendre ces enfants dignes du Dieu auquel elle les avait consacrées. L'aînée avait atteint sa seizième année, lorsque Mme Maës la conduisit à Douai, au monastère de la Paix, que dirigeait alors la vénérable Florence de Werquignœul. Elle fit elle-même l'éducation de la plus jeune, qui correspondit fidèlement à ses sages leçons. Ainsi, comme la femme forte dont il est parlé dans la sainte Ecriture, Mme Maës remplissait de joie le cœur de son époux, dirigeait toutes choses avec prudence et sagesse dans sa maison, et faisait ressentir à tous ceux qui l'approchaient les douces influences de sa piété. Le bien qu'elle faisait n'était pas borné à sa famille ; il s'étendait encore au dehors par des relations que, pour plaire à son époux, elle entretenait avec beaucoup de personnes de distinction. La Providence, qui allait commencer à opérer de grandes choses par son humble servante, permit que, vers cette époque, M. Maës fût attaqué d'une grave maladie dont il mourut. Son épouse supporta avec une résignation toute chrétienne cette perte douloureuse qui la laissait veuve à l'âge de trente-trois ans (1614). Dès ce moment, elle eut comme un pressentiment de ce que le Seigneur demandait d'elle, et son amour pour la vie de retraite et de méditation devint plus vif et plus ardent qu'il ne l'avait jamais été jusqu'alors. Ayant donc établi un oratoire dans une maison que son époux avait achetée dans un quartier fort tranquille de Bourbourg, la pieuse veuve, accompagnée de sa fille aînée, qui était revenue de Douai, commença à réaliser le projet qu'elle avait conçu de changer cette demeure en un monastère. Ce dessein fut communiqué au respectable doyen de la paroisse, M. de Cook, qui l'appuya de tout son crédit. Presque aussitôt l'évêque de Saint-Omer permit de le mettre à exécution, et le 4 octobre de cette même année 1614, jour de la fête de saint François d'Assise, eut lieu la cérémonie de l'inauguration. La communauté n'était composée que de Mme Maës, de sa fille aînée et de deux sœurs Béguines venues d'Aire. Peu de temps après, sa plus jeune fille et deux autres personnes de distinction demandèrent à être reçues comme postulantes, et tels furent les faibles commencements de cette maison qui devait bientôt se développer si considérablement. Les constitutions en furent approuvées par l'évêque diocésain, qui permit au doyen de Bourbourg de donner le voile et l'habit religieux aux nouvelles pénitentes. Mme de Maës prit alors le nom de sœur Françoise de Saint-Omer, sa fille aînée celui de sœur Agnès de Bourbourg. La communauté ainsi constituée commença à suivre tous les exercices d'une vie régulière dans la joie et la paix du Seigneur. Malgré la sévérité de la règle et la fréquence des pénitences et des jeûnes qu'elle imposait, on vit presque aussitôt plusieurs personnes de Bergues, Graveline, Aire et Nieuport, venir solliciter leur admission. Bientôt même on demanda à la vénérable supérieure quelques-unes des filles formées sous sa conduite pour les établir à Mons et à Paderborn. L'institut avait à peine reçu, par un bref du pape Paul V en date du 2 juin 1619, l'approbation du chef de l'Eglise, que déjà il fallait satisfaire aux vœux empressés de plusieurs villes. La première colonie qui sortit de la maison-mère de Bourbourg se dirigea vers Bergues. Un riche propriétaire, appelé François Durand, dont tous les enfants s'étaient consacrés à l'état religieux, voulait y fonder une maison de cet Ordre pour le service de Dieu. Paul Boudot, nouvel évêque de Saint-Omer, forma à son tour le projet de doter sa ville épiscopale d'un établissement de sœurs pénitentes, qui aurait pour supérieure la sœur Françoise de Saint-Omer elle-même. Soumise à l'autorité de son évêque, Mme Maës renonça à tous les liens qui l'attachaient à la ville de Bourbourg et après avoir confié l'administration de sa communauté à sa fille aînée, sœur Agnès de Bourbourg, elle se rendit à Saint-Omer avec sa fille cadette et deux autres religieuses. A peine cette nouvelle maison était-elle fondée, que les villes d'Aire et de Liége sollicitèrent aussi des religieuses pénitentes. Il semble que Dieu, pour récompenser la sage supérieure de sa confiance, permit que tout en ce moment allât au gré de ses désirs. En effet, le pape Grégoire XV accorda à l'Ordre une extension des priviléges donnés par Paul V ; le roi d'Espagne, Philippe IV, lui permit d'acquérir des biens pour assurer son existence, et enfin l'infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas, étant venue à Saint-Omer, visita la vénérable fondatrice et l'autorisa à établir une maison à Bruxelles. Presque en même temps, deux respectables bourgeois de Lille demandèrent qu'un monastère de religieuses Capucines pénitentes fût bâti dans un quartier de la ville qu'on agrandissait alors. Les autorités ecclésiastiques et civiles acquiescèrent à cette proposition, et malgré le dénûment dans lequel on se trouvait pour commencer, il fut résolu que la maison serait habitée par une nouvelle colonie de Saint-Omer. La supérieure, accompagnée de sa fille cadette, conduisit elle-même les quatre religieuses qui devaient fonder le couvent de la Divine-Providence. Après avoir

traversé la ville d'Aire, visité le monastère de Beaupré, au territoire de la Gorgue, puis la célèbre abbaye de Marquette, elles arrivèrent à Lille, où l'évêque de Tournai les introduisit dans leur habitation. La supérieure était encore à Lille, lorsqu'un habitant de Courtrai vint solliciter en faveur de sa ville natale un établissement de pénitentes. Dans le même temps, le projet d'en fonder un à Douai était en voie d'exécution; la bénédiction de Dieu et la prudence de Mme Maës permirent de faire face à ces demandes multipliées. Partie pour Douai avec sa fille cadette, sœur Ignace de Bourbourg, et six religieuses, elle y fut reçue par le célèbre docteur François Dubois, si connu sous le nom de *Sylvius*, alors chanoine de Saint-Amé. Mme Maës resta dans cette ville six ans, durant lesquels elle disposa toutes choses avec sagesse pour la prospérité de l'établissement; puis, en le quittant, elle laissa ses instructions à sa fille, qui venait d'être élue supérieure. A peine rentrée à Saint-Omer, elle reçut de l'Allemagne une demande d'affiliation à sa Congrégation, de la part de plusieurs jeunes personnes d'une grande piété, réunies dans les villes de Cologne, de Bonn et de Paderborn. Leur supplique était approuvée par l'archevêque de Cologne, Ferdinand de Bavière, prince électeur (1638). Cette union sainte fut établie et s'est toujours conservée jusqu'à ce jour [1]. Enfin un dernier établissement, fondé à cette époque à la demande de l'archevêque de Cologne, alors administrateur du diocèse de Liége, fut celui de Saint-Trond. C'était le huitième sans compter les trois maisons d'Allemagne : environ un siècle plus tard, on comptait vingt communautés de l'Ordre dans la Flandre française et la Belgique [2]. Cependant l'âge et plus encore les fatigues avaient considérablement affaibli les forces de la vénérable mère Françoise de Saint-Omer. Elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de soixante-deux ans. On l'ensevelit à Saint-Omer, ainsi que ses deux filles, qui moururent plus tard dans le même couvent. Ces trois corps vénérables furent exhumés secrètement en 1792, et on les conserva avec soin pendant les jours mauvais de la Révolution : plus tard ils furent reconnus et donnés comme un précieux dépôt aux religieuses de Bourbourg [3]. 1641.

XXXe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Didier *Gauthier*, prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand; refusa le serment de la constitution civile du clergé; arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers; mort à l'hôpital Saint-André de cette ville, à l'âge de cinquante-trois ans. 1794. — Matthieu *Raymond*, né à Monségur (Gironde, arrondissement de la Réole) en 1725, prêtre et religieux Cordelier du diocèse de Bazas (aujourd'hui de Bordeaux); arrêté comme insermenté et jeté dans les prisons de Bordeaux, puis transporté malade à l'hôpital Saint-André de cette ville; mort en ce lieu à l'âge de soixante-huit ans. 1793.

Le vénérable *Alain de Solminihac*, réformateur de l'abbaye de Chancellade (diocèse de Périgueux) et évêque de Cahors. Il naquit au château de Belet, près Périgueux, le 25 novembre 1593, d'une famille noble et sincèrement chrétienne. Docile aux leçons qui lui apprenaient à connaître Dieu, à le craindre et à l'aimer, il mérita, par sa conduite vertueuse, que le ciel répandit sur lui une abondance de grâces extraordinaires. Il avait vingt-deux ans quand ses parents songèrent à l'engager dans les liens du mariage; mais lui voulait entrer dans l'Ordre des Chevaliers de Malte. Comme il n'avait pas étudié la langue latine, l'idée de se vouer à la vie ecclésiastique ou religieuse ne lui était même pas venue. Ce fut à ce moment qu'Arnauld de Solminihac, abbé de Chancellade, parla de lui résigner son abbaye. Les choses s'arrangèrent sans opposition de la part du roi et de la cour de Rome, et peu de temps après, Alain prenait possession de son bénéfice; puis, voulant se rendre digne de son titre, il revêtait l'habit religieux et commençait son noviciat. Il s'adonna avec ardeur à l'étude, afin de mettre sa science à la hauteur de sa dignité; en même temps il se consacrait à l'oraison, et au bout d'un an il prononçait ses vœux avec une

1. Ces trois communautés d'Allemagne existent encore et sont en relation avec les maisons de l'Ordre rétablies en Belgique.

2. La révolution française n'a épargné aucune de ces maisons. Depuis cette époque, quatre ont été rétablies : à Bourbourg, à Liége, à Anvers et à Méerendré, à deux lieues de Gand.

3. M. l'abbé Destombes, *Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.* — Cf. *Vie de la Mère Françoise de Saint-Omer*, par M. Parenty, vicaire général d'Arras (Lille, chez Lefort, 1841).

générosité entière. Ce sacrifice consommé, il se rendit, pour y étudier la philosophie et la théologie, à l'Université de Paris, où il eut pour maître André Duval, ami de saint Vincent de Paul, et Celluste Gamache. Doué d'un jugement solide et d'une grande vivacité d'esprit, il se livra avec constance au travail et fit de rapides progrès dans les sciences. Il s'exerçait en même temps à la pratique de la piété, s'instruisait de l'esprit de l'institut et y conformait sa conduite. On le vit dès lors embrasser généreusement la mortification : des légumes et du pain grossier étaient sa seule nourriture; il ne faisait qu'un repas par jour et prenait son repos sur une paillasse. Au bout de quatre ans, il rentrait à Chancellade et y jetait les fondements d'une réforme qui a duré jusqu'à la Révolution. L'état de l'abbaye, au moment où Alain la reprit, était déplorable. Les bâtiments avaient été brûlés en partie et l'église détruite par les hérétiques. Au milieu de ces ruines, quelques religieux menaient une vie assez peu régulière. Alain commença par rebâtir le monastère, puis il songea à rétablir la discipline. Cette entreprise était plus difficile que l'autre; il y réussit cependant, mais il lui fallut de la vigueur et de la persévérance. Son abbaye ainsi restaurée devint le centre d'une Congrégation florissante. Bientôt les jeunes gens qui voulaient se consacrer à la vie claustrale affluèrent à Chancellade. Alain les accueillit et travailla à les rendre dignes de leur vocation. Formés par un tel maître, ils firent de rapides progrès dans les voies de la perfection, et plusieurs d'entre eux parvinrent à une sainteté éminente. Non content d'instruire ses religieux des principes de la vie spirituelle, le nouvel abbé voulut encore leur enseigner la théologie. Rien ne lui était plus facile, car il la possédait à fond; mais afin que l'étude ne nuisît point à la piété, il savait mêler à ses leçons de ces paroles onctueuses comme les Saints savent toujours en trouver. On le vit alors redoubler de ferveur. Levé à quatre heures du matin, il faisait deux heures d'oraison et se livrait avec persévérance à l'étude. Il donnait l'exemple de la régularité, ne se dispensant d'aucun exercice, y étant toujours le premier, ne se distinguant en rien des autres religieux pour la nourriture et le vêtement. Il fallait établir la réforme sur des bases solides, et il y travailla. Il dressa des constitutions dont il emprunta les principaux points aux différentes règles approuvées, et sut mettre tant d'habileté et de discernement dans ce choix, que la régularité se maintint sans relâchement à Chancellade jusqu'au moment de la Révolution. Il demanda à Louis XIII de renoncer à la nomination des abbés de Chancellade, et l'obtint. Cette dignité devint élective, et il en bénit la Providence. Cependant ses occupations tendaient chaque jour à se multiplier; ayant d'abord accepté de faire la visite des maisons de la Congrégation des Bénédictines du Calvaire, il fut chargé de visiter et de réformer les couvents d'hommes dans une partie de la France. Alain s'acquitta de ce devoir avec toute la sollicitude et toute l'exactitude qu'on avait droit d'attendre de lui. Comme sa réputation allait grandissant, on demanda pour différentes maisons des religieux de Chancellade. Choisi lui-même pour l'évêché de Lavaur, il refusa, croyant le fardeau de l'épiscopat trop au-dessus de ses forces; il pensait que ses excuses étaient acceptées et s'en félicitait, quand sa nomination à l'évêché de Cahors lui parvint. Il songea tout d'abord à fuir en Italie; mais l'attachement qu'il avait pour ses frères et l'espérance de pouvoir encore leur être utile le retinrent. Après avoir étudié pendant trois mois ses devoirs, il partit pour prendre possession de son diocèse, le 3 février 1638 : il avait alors quarante-trois ans. Sa première pensée fut de se tracer un règlement sévère; après avoir distribué sa journée, il s'obligea à renouveler chaque jour ses vœux religieux et à relire sa règle chaque semaine. Après avoir pourvu à ce qui regardait sa propre personne, il songea à sa maison. Il mit de côté ceux qui, vivant avec lui, n'avaient pas une conduite régulière et parvint à établir la piété parmi ses gens. Le soin que mit Alain de Solminihac à bien régler son temps et sa maison, est une des choses qui l'aidèrent le plus puissamment à rendre son épiscopat fructueux. Sept cents paroisses composaient son diocèse; la plupart des églises étaient en ruines, grâce à l'impiété des protestants; le clergé était peu instruit, les prêtres vivaient dans une grande irrégularité et une profonde négligence des devoirs de leur état; pour remédier à tous ces maux, il fallait une grande activité, une vive sollicitude et la piété d'un Saint. Ce que fit d'abord l'évêque fut de publier des statuts, de les mettre entre les mains de ses prêtres, et de les obliger d'y conformer leur conduite. Ce moyen coupa court à beaucoup d'abus. Il y eut quelques contradicteurs, mais la majorité céda de bonne grâce et s'appliqua à remplir ses obligations. Comprenant la nécessité d'un séminaire pour former le jeune clergé, il en établit un, en fut quelque temps le supérieur, et quand il n'y eut plus qu'à diriger la maison, il y appela des prêtres de la mission de Saint-Lazare, auxquels il confia cette charge. Il avait tant à cœur la perfection de ses clercs, qu'en 1653 il exigea que tous ses séminaristes s'engageassent, par un acte écrit et signé, à faire chaque jour de leur vie une heure d'oraison, excepté quand ils en seraient légitimement empêchés. Après s'être occupé de préparer de dignes pasteurs, l'évêque de Cahors porta ses yeux sur le troupeau. Ses besoins étaient grands, il crut que le meilleur moyen de remédier à tous les maux était d'établir des missions, et il en fit donner dans toutes les paroisses de son vaste diocèse; pendant ce temps, lui-même visitait ses chères ouailles. Les fruits de ces missions furent merveilleux et les conversions nombreuses; il les fit recommencer à l'occasion du Jubilé de 1656, et acheva ainsi de faire disparaître les abus qui, la première fois, n'avaient pu être déracinés. Le vénérable prélat était infatigable, et un jour que l'un de ses curés l'engageait à prendre un peu de repos : « Le repos », lui répondit-il, « n'est que pour le peuple de Dieu, c'est-à-dire pour les

Saints qui sont dans le ciel ». Pour achever de rétablir dans son clergé la discipline ecclésiastique, il divisa son diocèse en trente districts et mit un vicaire forain à la tête de chacun d'eux. Ces vicaires devaient être plus édifiants et plus réguliers que les autres; ils étaient chargés de la surveillance et devaient présider chaque mois des conférences établies pour instruire et sanctifier les prêtres. Il y avait vingt-deux ans que le vénérable prélat donnait l'exemple de toutes les vertus épiscopales, quand il fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Usé par les travaux et les austérités, ses forces diminuaient rapidement, et cependant ce ne fut que devant une impossibilité absolue qu'il cessa ses travaux. Après avoir fait une confession générale de toute sa vie et reçu avec piété et ferveur les derniers sacrements, il se fit lire la passion et rendit son âme à Dieu au moment où on disait ces paroles : « Et ayant baissé la tête, il rendit l'esprit », étant âgé de soixante-seize ans. Son corps, qui resta vingt-deux jours exposé à la vénération des fidèles, fut enterré à la chapelle des Prieurs de Notre-Dame de Cahors. Son cercueil ayant été ouvert en 1791, ses restes furent trouvés intacts et transportés dans l'église cathédrale, où son tombeau se voit encore aujourd'hui. 1659.

XXXIe JOUR DE DÉCEMBRE

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISONS.

Pierre-Antoine *Allemand*, prêtre du diocèse d'Aix; refusa le serment constitutionnel de 1791 et se réfugia à Marseille; arrêté dans cette ville et condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. 1793. — Nicolas-Charles *Chesneau*, curé de Montreuil-Belfroi (Maine-et-Loire, arrondissement et canton d'Angers); arrêté comme insermenté, livré à la commission militaire d'Angers, condamné à mort et exécuté comme brigand de la Vendée. 1793. — Pierre-Raoul *Dogereau*, prêtre du diocèse de Bourges; ne fit aucun des serments révolutionnaires; arrêté, conduit à Angers et condamné à mort comme brigand de la Vendée, par la commission militaire de cette ville. — Daniel *Frey*, prêtre et religieux de Saint-François, au couvent de Haguenau (Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg); refusa le serment schismatique de 1791 et sortit de France par suite de la loi de déportation; revint à Haguenau en 1793; arrêté dans cette ville et condamné à mort comme émigré rentré, par le tribunal criminel du département du Bas-Rhin; exécuté à l'âge de soixante-dix ans. 1793.

Le révérend Père *Louis de Grenade*, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Il naquit en 1505, à Grenade, d'une famille pauvre, et fut redevable de son éducation au marquis de Mondejar. En 1524, il entra dans le couvent des Dominicains de sa ville natale. Dès le temps de son noviciat, il se proposait en toutes choses la gloire de Dieu, vers qui il dirigeait toutes ses actions. Après de fortes études qui se rapportaient principalement à l'éloquence chrétienne, il se livra à la prédication, et ses discours produisirent de grands fruits à Grenade, à Valladolid, à Evora et à Lisbonne. Ses vertus et ses talents le rendaient digne des plus hautes dignités ecclésiastiques, mais son humilité lui fit mettre tout en œuvre pour rester toujours simple religieux, et il y réussit. Il refusa l'archevêché de Brague et y fit nommer son ami, le célèbre Barthélemy des Martyrs. Il était alors confesseur de la reine de Portugal, qui l'avait admis dans son conseil et qui l'obligea de résider à Lisbonne. Pie V voulait l'élever au cardinalat; mais il pria avec tant d'instance le saint Pape d'épargner cette dignité à un vieillard octogénaire, que l'affaire n'eut point de suite. Il mourut en odeur de sainteté à l'âge de quatre-vingt-trois ans [1]. 1588.

1. Il a composé beaucoup d'ouvrages qui attestent un génie supérieur et une piété éminente. Le plus connu est le *Guide des pécheurs*. Nous citerons encore son *Mémorial de la vie chrétienne*, son *Traité de l'Oraison*, ses *Méditations*, son livre de la *Conversion des Indiens* et sa *Rhétorique ecclésiastique*, qui a pour objet de former de vrais prédicateurs. La plupart de ces ouvrages ont été traduits en plusieurs langues : saint Charles Borromée et saint François de Sales en faisaient le plus grand cas. Le pape Grégoire XIII, qui a donné un bref pour en recommander la lecture, disait de leur auteur, qu'il avait fait plus de bien en les composant que s'il eût rendu la vie aux morts et la vue aux aveugles. Tout récemment, M. l'abbé Couissinier a donné une traduction des œuvres du R. P. Louis de Grenade (7 vol. in-12, Paris, chez Poussielgue, 1864).

FIN DU TOME QUINZIÈME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

		Pages.
	Adalric, duc d'Alsace, père de sainte Odile	20 nov. 708
V.	Adélaïde de Scarembec, vierge, de l'Ordre de Cîteaux	11 juin 438
	Adrien Chancelier, abbé du monastère des Dunes	16 avril 307
V.	Agathe de la Croix, vierge, du Tiers Ordre de Saint-Dominique	20 avril 310
V.	Agnès de Jésus, religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique	19 oct. 645
	Agnès du Catillon, religieuse de l'abbaye de Beaupré	28 mars 210
V.	Alain de Solminihac, évêque de Cahors	30 déc. 757
V.	Alberon de Chiny, 46e évêque de Verdun	2 nov. 682
	Alexandre-Vincent Jandel, général de l'Ordre des Frères Prêcheurs	11 déc. 724
	Alfred le Grand, roi d'Angleterre	25 oct. 670
	Alfride, vierge, fille du roi de Mercie, mart. à Caestre, au diocèse de Cambrai.	8 déc. 720
V.	Alix Le Clerc, vierge	9 janv. 12
V.	Alize de Scarembec, vierge, de l'Ordre de Cîteaux	11 juin 438
	Allard, aumônier des ambulances, victime de la Commune	25 mai 374
	Alpaix de Cudot, vierge	3 nov. 682
V.	Alvise, évêque d'Arras	5 sept. 567
	Amaurie Trochet, première Ursuline de Bretagne	27 fév. 170
V.	Anatoile-Françoise Thoulier, religieuse de l'Ordre de Sainte-Claire	30 avril 338
	Andigné de Kermagaro (d'), religieux de la Visitation, à Nantes	29 — 337
V.	André, Capucin	14 juin 439
	André Guijon, vicaire général d'Autun	10 sept. 579
V.	André Kim, martyr en Corée	5 fév. 100
V.	André Trong, martyr en Cochinchine	18 nov. 706
V.	Angèle-Marie Astorch, religieuse Capucine	29 sept. 604
	Ange le Proust, prieur des Augustins de Lamballe	16 oct. 642
V.	Anna-Maria Taïgi, du T. O. de la très-sainte Trinité de la Rédemption des Captifs.	9 juin 428
	Anne-Catherine Emmerich, religieuse Augustine à Dülmen	9 fév. 148
	Anne de Beauvais, religieuse Ursuline	10 juin 437
V.	Anne de Jésus, fondatrice de divers monastères	4 mars 174
	Anne-Françoise-Justine de Gerlache, religieuse de la Providence de Charleville.	17 fév. 158
	Anne de Klingenau, religieuse du monastère de Toess	30 mai 388
V.	Anne de Saint-Barthélemy, fondatrice de plusieurs monastères du Carmel	7 juin 424
V.	Anne de Xaintonge, institutrice de la Compagnie de Sainte-Ursule	8 — 425
	Anne-Elisabeth de Lorraine, princesse de Vaudémont	5 août 524
	Anne-Toussaint de Volvire, fondatrice de l'hôpital de Ploermel	22 fév. 161
	Anne-Victoire de Méjanès, fond. de la Cong. des Sœurs de Sainte-Chrétienne	2 oct. 607
V.	Antoine-Alphonse Bermejo, du Tiers Ordre de Saint-François	14 nov. 692
V.	Antoine-François Camacho, de l'Ordre de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu	23 déc. 732
	Antoine-Joseph Henriquez, missionnaire en Chine	12 sept. 583
V.	Antoine Margil de Jésus, Frère Mineur de l'Observance	6 août 528
V.	Antoine-Marie Zaccaria, fondateur de la Congrégation des Barnabites	5 juil. 464
V.	Antoine Moreau, fond. de la Cong. des Sœurs de la Charité de Montoire	25 mars 201
	Antoine Yvan, co-instituteur de l'Ordre des Religieuses de la Miséricorde	8 oct. 629
	Antoinette de La Porte, abbesse des Brigittines, à Lille	21 janv. 28
V.	Antoinette d'Orléans	25 avril 317
	Antoinette-Pacifique de Bardoulat, religieuse Ursuline	11 août 534
	Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, réformateur de la Trappe	27 oct. 673
	Armand Radigue, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs	25 mai 366

		Pages.
	Arthur O' Léary, prêtre, de l'Ordre de Saint-François	8 janv. 11
	Athic, duc d'Alsace, père de sainte Odile	20 nov. 708
V.	Augustin Dien, clerc tonsuré du Tong-King oriental	29 avril 337
V.	Augustin Moï, martyr tong-kinois	18 déc. 729
V.	Aurélien, archevêque de Lyon	4 juil. 463
	Badilon, abbé de Saint-Martin	19 mars 191
	Balthazar Alvarès, de la Compagnie de Jésus	25 juil. 496
	Barthélemy de Donadieu de Griet, évêque de Comminges	12 nov. 691
V.	Barthélemy des Martyrs, archevêque de Brague	16 juil. 484
	Basile, religieux de la Trappe	9 mars 180
	Basile du Saint-Esprit, de l'Ordre des Carmes Réformés	4 janv. 7
	Bécourt, curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, victime de la Commune	25 mai 373
	Bela de Vinterthur, religieuse du monastère de Toess	30 — 388
	Bengy (de) jésuite, victime de la Commune	25 — 375
	Bénigne de Sainte-Ursule, religieuse Ursuline à Châlon-sur-Saône	20 fév. 159
V.	Bénigne Joly, chanoine de Saint-Etienne de Dijon	9 sept. 579
	Benoît, moine de Cluny	25 janv 30
V.	Bertrand, premier abbé de la Ferté-sur-Grône	10 avril 284
	Bertrand de Senaux, évêque d'Autun	30 — 338
	Bonaventure, ermite du Tiers Ordre de Saint-François	7 mai 345
V.	Bonaventure, frère lai de l'Ordre de Saint-François	11 sept. 581
	Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre	7 janv. 10
	Catherine de Francheville, fondatrice d'une maison de retraite, à Vannes	23 mars 196
V.	Catherine de Vis, vierge du Tiers Ordre des Minimes	29 sept. 604
	Catherine-Marcelline Pauper, vierge nivernaise	26 juin 456
	Catherine-Mechtilde du S.-Sacrement, instit. des relig. de l'Adoration perpétuelle.	6 avril 247
	Caubert, jésuite, victime de la Commune	23 mai 375
V.	César Baronius, prêtre de l'Oratoire et cardinal	30 juin 459
V.	César de Bus, fondateur de la Congrég. des P. de la Doctrine chrétienne	15 avril 297
	Charles Bouvart, abbé commendataire de Saint-Florent	11 mars 182
V.	Charles Caraffe, fondateur de la Congrégation des Pieux-Ouvriers	8 sept. 577
	Charles de Condren, second général de l'Oratoire de Jésus	7 janv. 10
	Charles de Gouandour, curé d'Inzinzac, au diocèse de Vannes	7 mars 176
V.	Charles de Sezze, convers de l'Ordre de Saint-François	6 janv. 9
	Charles Frémont, réformateur de l'Ordre de Grandmont	8 fév. 148
	Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, évêque de Marseille	21 mai 354
	Christophe Colomb, révélateur du Nouveau-Monde	20 — 353
	Christophe d'Authier de Sisgaud, fondateur des Missionnaires du S.-Sacrement	17 sept. 587
V.	Claire de Jésus, religieuse du couvent des Clarisses anglaises, à Gravelines	26 janv. 34
V.	Claire-Isabelle Gherzi, supérieure des Clarisses de la T.-Se Trinité, à Gubbio	27 oct. 672
V.	Clarisse, vierge, religieuse béguine en Belgique	1er juil. 461
V.	Claude Bernard, surnommé le pauvre Prêtre	23 mars 196
	Claude de la Colombière, de la Compagnie de Jésus	15 fév. 156
	Claude de la Magdeleine de Ragny, évêque d'Autun	21 avril 310
V.	Clément-Marie Hofbauer, prêtre, religieux profès de la Cong. du Rédempteur	25 mars 201
	Clerc, jésuite, victime de la Commune	25 mai 375
	Corneille de la Pierre, jésuite	12 mars 182
	Cuthbert Maine, prêtre du séminaire anglais de Douai et martyr	29 nov. 714
	Cyprien Baraze, jésuite et martyr	16 sept. 586
	Daniel de Grammont, troisième abbé de Cambron	20 janv. 26
	Deguerry, curé de la Madeleine, à Paris, victime de la Commune	25 mai 373
V.	Denis le Chartreux	12 mars 182
	Diomira Bini, vierge du Tiers Ordre de Saint-François	8 mai 345
V.	Dominique de Léonissa, de l'Ordre des Frères Mineurs	20 avril 310
V.	Dominique Doan, prêtre tong-kinois, religieux Dominicain et martyr	26 nov. 712
	Dominique Guallard, Frère Mineur de l'Observance	18 mai 352
V.	Dominique Hénarès, évêque en Cochinchine	25 juin 455
V.	Dominique Tuoc, prêtre tong-kinois et martyr	2 avril 213
V.	Droselle, fille de l'empereur Trajan	21 mars 194
	Ducoudray, jésuite, victime de la Commune	25 mai 375
	Edith, vierge, fille du roi de Mercie, mart. à Caestre, au diocèse de Cambrai	8 déc. 720
	Edmond Campian, jésuite et martyr	28 nov. 714
	Edmond Catherick, prêtre martyrisé à York	23 sept. 599
	Edouard Barlow, religieux Bénédictin de Douai, martyr à Lancaster	17 oct. 643

		Pages.
V.	Egidio de Saint-Joseph, religieux Franciscain de Saint-Pierre d'Alcantara	7 fév. 135
	Elisabeth-Anna Bayley, fondatrice des Sœurs de la Charité	4 janv. 6
	Elisabeth de Ranfaing, veuve, fondatrice de l'O. de Notre-Dame de Refuge	14 janv. 17
	Emmanuelle Joye, religieuse de l'abbaye de Flines	21 mars 194
V.	Emmanuel Triêu, prêtre cochinchinois et martyr	17 sept. 587
V.	Ermengarde, duchesse de Bretagne	1er juin 421
	Esprite de Jésus, du Tiers Ordre de Saint-Dominique	7 août 530
	Ethic, duc d'Alsace, père de sainte Odile	20 nov. 708
	Etienne, fondateur et premier abbé de la Trappe, à Aiguebelle	1er avril 214
V.	Etienne Bellesini, religieux Augustin du couvent de Saint-Marc, à Trente	2 fév. 62
	Etienne Charil, religieux Carme de l'Observance de Rennes	26 mars 201
	Etienne de Baugé, évêque d'Autun	7 janv. 10
	Eugène Delhorme, du Tiers Ordre Enseignant de Saint-Dominique	25 mai 363
	Eugénie-Marie-Joseph Smet, fond. des Relig. Auxiliat. des âmes du Purgatoire	7 fév. 134
V.	Fastrade, abbé de Cîteaux	21 avril 310
V.	Félix Vialart de Herse, 86e évêque de Châlons-sur-Marne	10 juin 437
	Florent de Montmorency, jésuite	12 août 534
	Fra Angelica de Fiesole, de l'Ordre des Frères Prêcheurs	18 mars 190
V.	François Colmenario	24 avril 316
V.	François de Ghisone, religieux Franciscain	25 janv. 31
	François de Montmorency, jésuite	8 fév. 147
	François d'Estaing, évêque et comte de Rodez	1er nov. 680
	François Diaz, Dominicain et missionnaire en Chine	28 sept. 603
	François Dubois, doyen de la collégiale de Saint-Amé, à Douai	27 fév. 170
	François-Eugène Captier, du Tiers Ordre Enseignant de Saint-Dominique	25 mai 362
V.	François Fasani, de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels	30 avril 338
	François-Fernand de Capillas, Dominicain, missionnaire en Chine et martyr	15 janv. 17
V.	François Gil de Frédéric, martyr, de l'Ordre de Saint-Dominique	22 janv. 28
V.	François-Isidore Gagelin, de la Congrégation des Missions-Etrangères, martyr	5 fév. 117
V.	François Jaccard, martyr en Cochinchine	5 — 117
V.	François-Marie-Paul Libermann, fondateur de la Cong. du S. Cœur de Marie	2 — 68
V.	Françoise Roy, réformatrice de l'ancienne abbaye de Nidoiseau	22 mai 356
	Françoise Badar, fondatrice des Sœurs de la Sainte-Famille, à Valenciennes	31 oct. 679
	Françoise-Charlotte-Victorine de Galard-Terraube, vierge	8 fév. 148
	Françoise de Bermond, une des premières Ursulines de France	19 — 159
	Françoise de Saint-Joseph, fondatrice du monastère du Calvaire de Morlaix	13 avril 295
	Françoise de Saint-Joseph, religieuse Carmélite, à Avignon	29 janv. 36
	Françoise Maës, fondatrice des religieuses Capucines de Bourbourg	29 déc. 756
	Françoise Monnet, religieuse Carmélite, à Avignon	29 janv. 36
V.	Frédéric, abbé d'Hirschau, en Bavière	8 mai 345
V.	Foulques, archevêque de Reims	17 juin 442
	Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley	14 janv. 17
	Gabriel Chataigneret, sous-diacre à l'Ecole d'Arcueil	25 mai 363
	Gabrielle de l'Espronnière, religieuse du Calvaire	21 juill. 492
V.	Gaspard del Bufalo, instituteur de la Cong. des Missionnaires du Précieux-Sang	28 déc. 754
V.	Gaston de Renty, co-instituteur de l'Association des Frères Cordonniers	24 avril 316
	Gauthier, évêque d'Autun	9 mai 340
V.	Jean de Gentilpré, disciple de saint Vincent Ferrier	5 avril 245
	Geoffroy, prieur de Marcigny-les-Nonnains	22 fév. 161
	Georges Darboy, archevêque de Paris, victime de la Commune	25 mai 372
	Gérard, religieux profès au couvent des Dominicains de Buis	7 mars 177
V.	Géronimo, martyr à Alger	18 sept. 589
	Gertrude de Furstemberg, religieuse Capucine à Saint-Omer	19 janv. 26
V.	Gertrude Van Oosten, vierge, Béguine à Delft	6 — 178
	Gilbert du Colombier, de la Compagnie de Jésus	25 mars 199
V.	Grâce de Valence, du Tiers Ordre de Saint-François de Paule	16 janv. 19
V.	Guigues, prieur de la Grande-Chartreuse	31 mars 212
V.	Guillaume, roi d'Ecosse	14 déc. 727
V.	Guillaume, abbé de la Ferté-sur-Grône	22 avril 312
	Guillaume Allen, cardinal, fondateur du séminaire anglais de Douai	15 nov. 703
V.	Guillaume de Champeaux, 48e évêque de Châlons-sur-Marne	25 janv. 31
	Guillaume de Passavant, évêque du Mans	27 — 34
	Gustave-Xavier de Ravignan, de la Compagnie de Jésus	26 fév. 163
	Guy Lasnier, abbé de Saint-Etienne de Vaux	20 avril 309

			Pages.
	Henri, duc de Bourgogne et religieux de Cîteaux	9 mars	181
	Henri-François de Paule Tempier, de la Cong. des Miss. Oblats de Marie Immac.	8 avril	277
V.	Henri-Michel Buch, fondateur de l'Association des Frères Cordonniers	9 juin	427
	Henri Sommalius, jésuite, supérieur du collége de Douai	31 mars	212
	Hercule-Marie-Joseph Isolani, oratorien de la Cong. de Saint-Philippe de Néri	24 nov.	714
V.	Hermann, évêque de Metz	4 mai	342
V.	Hersende de Champagne, veuve	30 nov.	715
V.	Hildeburge, veuve, recluse à Pontoise	3 juin	422
V.	Honoré, religieux Capucin à Chaumont-en-Bassigny	27 sept.	602
	Horace Venieri, ermite du Tiers Ordre de Saint-François	7 mai	345
	Houillon, de la Compagnie des Missions-Etrangères, victime de la Commune	25 —	374
	Hugues, duc de Bourgogne et moine de Cluny	6 mars	175
V.	Hugues Ier, 49e évêque de Besançon	27 juil.	498
	Hugues des Hazards, 75e évêque de Toul	14 oct.	638
V.	Hyacinthe de la Haye, prêtre et religieux Dominicain au couvent de Nantes	5 janv.	8
	Ida Sulzer, religieuse du monastère de Toess	30 mai	388
V.	Ignace Delgado, évêque de Mellipotamie, martyr en Cochinchine	12 juillet	480
	Irena-Macrina Mieczyslaska, supérieure des Filles de Saint-Basile, à Minsk	11 fév.	150
V.	Isabelle des Anges, fondatrice des Carmélites de Limoges	14 oct.	636
	Jacques Danès, évêque de Toulon	5 juin	423
	Jacques de Neuchèze des Francs, évêque de Châlon-sur-Saône	6 mai	344
	Jacques du Douit, supérieur du grand séminaire de Rennes	26 —	376
	Jacques Lefèvre, religieux Dominicain et martyr	24 nov.	710
	Jacques Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice	2 avril	216
V.	Jean, abbé du monastère de Saint-Bertin	15 août	537
	Jean Alcobert, religieux Dominicain, missionnaire en Chine et martyr	28 oct.	677
V.	Jean Audebert, religieux Bénédictin	29 août	535
	Jean-Baptiste Carré, religieux Dominicain	25 janv.	30
V.	Jean-Baptiste de Bourgogne	22 mars	195
V.	Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes	7 avril	265
	Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille	23 mai	359
V.	Jean-Baptiste Jossa, à Naples	4 juillet	463
	Jean-Baptiste Rauzan, fondateur de la Société des Missions de France	5 sept.	567
	Jean-Baptiste Thanh, catéchiste tong-kinois et martyr	28 avril	319
V.	Jean-Baptiste Tolomei, de l'Ordre des Frères Prêcheurs	24 juin	454
V.	Jean-Charles Cornay, martyr en Cochinchine	5 fév.	105
V.	Jean-Charles del Pas, de l'Ordre de Saint-François	23 août	549
V.	Jean Dat, prêtre tong-kinois et martyr	28 oct.	677
V.	Jean d'Avila, prêtre espagnol	10 mai	347
	Jean Deckers, de la Compagnie de Jésus	10 janv.	13
V.	Jean de la Barrière, réformateur de l'Ordre de Cîteaux	25 avril	316
V.	Jean de l'Hôpital, au diocèse d'Autun	6 —	246
	Jean de Maupeou, évêque de Châlon-sur-Saône	2 mai	341
V.	Jean de Maurienne, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins	15 mars	185
	Jean de Pontoise, abbé de Cîteaux	25 —	199
	Jean Dun's Scot, théologien, de l'Ordre de Saint-François	8 nov.	686
	Jean Fisher, évêque de Rochester	21 juin	452
V.	Jean-Gabriel Perboyre, martyr en Cochinchine	11 sept.	582
	Jean Gautheron, religieux Feuillant	10 janv.	13
	Jean-Joseph Allemand, fondateur de l'Œuvre de la Jeunesse	10 avril	285
V.	Jean Léonardi, fondateur de la Cong. des Clercs réguliers de la Mère de Dieu	9 oct.	631
	Jean Leuduger, chanoine scolastique de la cathédrale de Saint-Brieuc	16 janv.	18
	Jean Lookwood, prêtre martyrisé à York	23 sept.	599
V.	Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars	4 août	506
	Jean-Marie Rouchouze, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs	25 mai	367
V.	Jean Michel, évêque d'Angers	12 sept.	582
V.	Jean Paine, prêtre	2 avril	215
	Jean Parent, 3e général de l'Ordre de Saint-François	1er janv.	3
	Jean-Pierre Camus, évêque de Belley	26 avril	318
	Jean-Pierre-Eugène Tardieu, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs	25 mai	368
	Jean Rigoleuc, de la Compagnie de Jésus	27 fév.	170
V.	Jean Romero de Montauban	29 mars	211
V.	Jean Taulère, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique	17 mai	351
	Jean Triora, Franciscain et missionnaire en Chine	13 fév.	155

			Pages.
	Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans, vierge de Domremy	30 mai	389
	Jeanne de Cambry, recluse à Lille	19 juil.	490
	Jeanne de Jésus, réformatrice du Tiers Ordre de Saint-François	26 août	553
V.	Jeanne de la Croix, du Tiers Ordre de Saint-François	3 mai	341
	Jeanne de la Noue, fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne	16 août	538
V.	Jeanne de la Vierge, religieuse Dominicaine	26 janv.	34
V.	Jeanne de l'Estonnac, institutrice des filles de l'Ordre de Notre-Dame	2 fév.	54
	Jeanne de Quelen de Monteville, à Vannes	25 mai	361
	Jeanne de Saint-François, converse Dominicaine	22 mars	195
	Jeanne-Marguerite de Montmorency, du Tiers Ordre de Saint-François	1er juin	421
V.	Jeanne-Marie de la Croix, Franciscaine	25 mars	199
	Jeanne-Marie de Matel, fondatrice de l'Ordre du Verbe-Incarné	11 sept.	581
	Jeanne-Marie Rendu, fille de charité, à Paris	7 fév.	140
	Jeanne Planchette, religieuse Calvairienne	28 juil.	499
V.	Jérôme Halies du S.-Sacrement, réformateur de l'O. des Trinitaires Déchaussés.	30 janv.	36
	Jérôme Le Royer de la Dauversière, fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph.	6 nov.	684
	Jérôme Savonarole, Dominicain	23 mai	357
	Joachim Royo, Dominicain, missionnaire en Chine et martyr	28 oct.	677
V.	Joseph Anchieta, de la Compagnie de Jésus	9 juin	427
	Joseph-Augustin Boursoul, prêtre à l'hôpital Saint-Yves de Rennes	4 avril	244
	Joseph Cotrault, procureur de l'Ecole d'Arcueil	25 mai	363
V.	Joseph Marchand, martyr en Cochinchine	5 fév.	104
V.	Joseph-Marie Pignatelli, prêtre de la Compagnie de Jésus	30 sept.	604
	Josse de Hughesoone, curé de Reninghelst, martyr	2 janv.	4
	Jourdain Ansaloni, Dominicain, martyr au Japon	18 nov.	706
	Judith Colmand, religieuse Ursuline à Châlon-sur-Saône	20 fév.	159
	Jules Tuffier, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs	25 mai	366
	Julien-Jean Dumoustier, prêtre du diocèse de Vannes	16 —	350
	Julie-Marie-Ghislaine Van den Schrieck, religieuse Dominicaine	28 sept.	603
	Julie Napoleoni, vierge à Rome	8 nov.	686
	Julie Postel, fondatrice des Sœurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde	16 mai	485
	Lambert, fondateur du monastère bénédictin de Paray-le-Monial	12 mars	183
	Lanzon, moine de Cluny	4 avril	244
V.	Laurent-Joseph-Marius Imbert, missionnaire	21 sept.	598
	Léonard Lessius, Jésuite, professeur à l'Université de Douai	23 janv.	29
	Léon de Lisbonne, de l'Ordre de Saint-François	9 —	12
V.	Léopold, de l'Ordre des Frères Mineurs	2 avril	216
	Lethbald, pèlerin en Palestine	14 mars	184
V.	Lieou-Oven-Ven, martyr en Chine	17 mai	351
	Louis Agut, fondateur de la Congrégation du très-saint Sacrement	19 juin	443
V.	Louis de Blois, abbé de Liessies	7 janv.	178
	Louis de Grenade, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique	31 déc.	759
V.	Louis du Pont, de la Compagnie de Jésus	16 fév.	157
	Louis Eudo de Kerlivio, grand vicaire de l'évêque de Vannes	21 mars	194
	Louis-Ferdinand Bourard, aumônier de l'école d'Arcueil	25 mai	363
V.	Louis-Gabriel-Taurin Dufresse, évêque et martyr en Chine	14 sept.	584
V.	Louis-Marie Baudouin, fondateur de la Congrégation des fils de Marie Immaculée.	12 fév.	151
V.	Louis-Marie Chanel, prêtre de la société de Maristes	23 avril	312
V.	Louis-Marie Grignon de Montfort, missionnaire apostolique	28 —	320
	Louise-Blanche-Thérèse Perrucard de Ballon, fond. des Bernardines réformées	14 déc.	726
V.	Louise de David, religieuse à Bost-Morbaud	10 août	533
	Louise de Mazon, Ursuline	8 juin	425
	Louise Torelli, comtesse de Guastalla, fondatrice de plusieurs Ordres religieux.	29 oct.	678
V.	Luc Loan, prêtre tong-kinois et martyr	5 juin	423
V.	Lucie de Lyon, veuve	22 avril	312
	Lucie Schultheiss, religieuse du monastère de Toess	30 mai	388
	Madeleine-Angélique de Lorca, du T. O. de la Pénitence de Saint-Dominique	24 avril	316
	Madeleine de la Peltrie, Ursuline du Canada	16 nov.	705
V.	Madeleine de Saint-Joseph, religieuse Carmélite	30 avril	338
V.	Magdeleine, du T. O. de Saint-Dominique, martyre au Japon	1er oct.	606
V.	Marbode, évêque de Rennes	11 sept.	581
	Marguerite Bourgeoys, vierge	12 janv.	15
V.	Marguerite d'Arbouze, religieuse Bénédictine	16 août	538
	Marguerite de Brienne, religieuse de l'abbaye de Flines	21 juil.	492

			Pages.
	Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon	2 nov.	634
V.	Marguerite de Nevers, comtesse de Tonnerre	5 sept.	567
	Marguerite de Saint-Joseph, fondatrice du couvent des Carmélites de Mâcon	6 fév.	133
V.	Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse Carmélite	26 mai	376
V.	Marguerite Fontana, vierge, du T. O. de la Pénitence de Saint-Dominique	13 sept.	[illegible]
	Marguerite-Gaétane-Angélique-Marie Agnesi, vierge	9 janv.	[illegible]
V.	Marie-Anne Rivier, fondatrice de la Cong. des sœurs de la Présentation de Marie.	3 fév.	89
	Marie Barbier, vierge, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal.	19 mai	353
	Marie Bonneau, deuxième fondatrice des Filles de Sainte-Geneviève	24 mars	198
	Marie-Chérubina-Claire de S.-François, religieuse du couv. de Se-Claire, à Assise.	1er fév.	52
V.	Marie-Christine de Savoie, reine des Deux-Siciles	31 janv.	37
V.	Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne	7 mars	177
	Marie de Bilstein, religieuse Capucine à Saint-Omer	19 janv.	26
V.	Marie de Jésus d'Agréda, abbesse du monastère de l'Immaculée-Conception	24 mai	360
	Marie de la Croix, fondatrice de la Congrégation de la très-sainte Trinité	11 fév.	150
	Marie de la Providence, fond. des Religieuses auxiliatrices des âmes du Purgatoire.	7 fév.	134
	Marie de l'Assomption, Clarisse	15 mai	350
	Marie de l'Incarnation, première Ursuline de Bretagne	27 fév.	170
V.	Marie de Popiglio, vierge, du Tiers Ordre de Saint-Dominique	24 août	551
V.	Marie de Saint-Joseph, religieuse Bénédictine du Calvaire	5 avril	245
	Marie de Saint-Joseph, religieuse Ursuline de Québec	24 —	316
	Marie de Saint-Pierre, Carmélite à Tours	8 juil.	470
	Marie de Sainte-Barbe, sœur converse Ursuline	2 mars	173
	Marie-Elisabeth-Cécile-Gertrude Canori, du T. O. des Trinitaires Déchaussés	5 fév.	92
V.	Marie-Emilie-Guillemette de Rodat, fondatrice des Sœurs de la Sainte-Famille	19 sept.	590
V.	Marie-Eustelle Harpain	29 juin	458
	Marie-Jacqueline Bouette de Blemur, religieuse bénédictine du Saint-Sacrement.	24 mars	198
	Marie-Joseph Coudrin, fond. de la Cong. des SS. Cœurs de Jésus et de Marie	27 mars	202
V.	Marie-Louise de France, religieuse Carmélite	23 déc.	733
	Marie-Louise de Jésus, supérieure des Filles de la Sagesse	28 avril	320
	Marie-Louise Trichet, supérieure des Filles de la Sagesse	28 —	320
	Marie-Lucrèce de la Tour, religieuse du Carmel d'Angers	13 —	295
	Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises.	23 déc.	732
	Marie Saraceni, religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Assise	1er fév.	52
	Marie-Thérèse-Charlotte de Lamouroux, fondatrice de la Miséricorde, à Bordeaux.	14 sept.	585
	Marie Teyssonnier de Valence	1er avril	214
V.	Marien Arciero, prêtre, supérieur des Missionnaires de la Conférence, à Naples	16 fév.	157
V.	Marine, vierge et martyre au Japon, tertiaire de l'Ordre de Saint-Dominique	11 nov.	690
V.	Martin de Vargas, disciple de saint Vincent Ferrier	5 avril	245
	Martyrs d'Arcueil, à Paris	25 mai	362
	Martyrs de la Roquette, à Paris	25 —	372
	Martyrs de Picpus, à Paris	25 —	366
V.	Mathieu-Alonzo Liciniana, martyr, de l'Ordre de Saint-Dominique	22 janv.	28
	Matthieu Flathers, martyr anglais du séminaire de Douai	1er mars	172
V.	Matthieu Gam, martyr en Cochinchine	11 mai	347
V.	Mechtilde d'Ecosse, vierge et solitaire	12 avril	294
	Mechtilde de Stanz, religieuse du monastère de Tœss	30 mai	388
	Muard, fondateur de la Société des Pères de Saint-Edme	19 juin	443
V.	Nicolas Molinari, évêque de Ravello et Bovino	18 janv.	25
	Notre-Dame de Cerreto, en Toscane	9 nov.	688
V.	Nunzio Sulprizio, du diocèse de Penne	5 mai	343
V.	Odorico, martyr en Cochinchine	5 fév.	117
V.	Oger, prieur de Saint-Riquier	5 —	92
	Olivaint, jésuite, victime de la Commune	25 mai	375
	Osanne, vierge, du Tiers Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique	20 avril	310
	Pasquier Brouet, de la Compagnie de Jésus	17 sept.	588
	Paul de Sainte-Madeleine, Franciscain anglais de Douai	17 avril	308
V.	Paul-Doï-Buong, capitaine des gardes du roi de Cochinchine et martyr	22 oct.	668
	Paul Khoân, prêtre tong-kinois et martyr	28 avril	319
	Paul Liéou, prêtre chinois et martyr	13 fév.	155
V.	Paul Ni, martyr en Corée	5 —	93
V.	Pémène, vierge en Orient	13 mars	183
V.	Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevrault	24 avril	316
V.	Pétronille, religieuse du Tiers Ordre de Saint-François	20 mars	192

		Pages.
	Philippe, de l'Ordre des Frères Mineurs	18 mai 352
V.	Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast d'Arras	10 déc. 723
	Philippe de Gheldres, reine de Sicile et duchesse de Lorraine	26 fév. 166
	Philippe-Luc Ogier, religieux de la Trappe	9 mars 180
	Philippe Thibaut, réformateur des Grands-Carmes de la province de Rennes	24 janv. 29
	Pierre de Bérulle, cardinal et fondateur de l'Oratoire de France	2 oct. 608
V.	Pierre de Bétancourt de Saint-Joseph, du Tiers-Ordre de Saint-François	25 avril 317
	Pierre de Colmpthout, curé de Haren, martyr	16 — 307
	Pierre de Saint-Julien de Balleure, doyen de Châlon-sur-Saône	29 mars 211
V.	Pierre Desmaisons, évêque de Vaison	3 août 505
	Pierre-François-de-Paule Malmy, fondateur et abbé de la Trappe, à Aiguebelle	1er avril 214
V.	Pierre-Georges Odescalc, évêque de Vigevano	8 mai 345
V.	Pierre Hieu, catéchiste tong-kinois et martyr	28 avril 319
	Pierre-Jean de Calafat, de l'Ordre de Saint-François	10 mai 347
	Pierre-Joseph Triest, curé et chanoine de l'église Saint-Pierre, à Renaix	24 juin 454
V.	Pierre Jouvaud, de l'Ordre de Saint-Dominique	17 mars 187
	Pierre Pruus, religieux Franciscain, martyr en Belgique	19 nov. 707
V.	Pierre Ragot, curé du Crucifix du Mans	13 avril 295
V.	Pierre-Rose-Ursule-Dumoulin Borie, vicaire apostolique et m. en Cochinchine	5 fév. 126
	Pierre Strozzi, Dominicain	22 avril 311
V.	Pierre Tuy, prêtre et martyr au Tong-King	11 oct. 634
	Planchat, aumônier du patronage Sainte-Anne, victime de la Commune	25 mai 375
	Ponce de Thoria de Villars, évêque de Mâcon	12 janv. 15
V.	Raingarde, veuve, religieuse de l'Ordre de Cluny	24 juin 454
	Raphaël Corby, jésuite irlandais et martyr	20 sept. 597
V.	Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun	14 juin 440
V.	Robert Bellarmin, cardinal-archevêque de Capoue	17 sept. 589
	Rosalie (sœur), fille de charité, à Paris	7 fév. 140
	Sabatier, vicaire de Notre-Dame de Lorette, victime de la Commune	25 mai 374
	Sabine, vierge, fille du roi de Mercie, mart. à Caestre, au diocèse de Cambrai.	8 déc. 720
	Sainte-Beuve (de), fondatrice des Ursulines de Paris	29 août 555
V.	Salomon, fondateur de l'abbaye de Nyoiseau, au diocèse d'Angers	23 nov. 709
V.	Sébastienne de Sainte-Marie, indienne, tertiaire de Saint-Dominique	20 mars 192
	Seigneret, séminariste de Saint-Sulpice, victime de la Commune	25 mai 375
	Siméon Métaphraste, hagiographe	27 nov. 713
	Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours	11 janv. 14
V.	Simon Hoai-hoa, catéchiste cochinchinois et martyr	12 déc. 725
	Surat, protonotaire apostolique, victime de la Commune	25 mai 373
	Sylvius, doyen de la collégiale de Saint-Amé, à Douai	27 fév. 170
V.	Thadée Lieou, prêtre chinois et martyr	30 nov. 716
V.	Thérèse-Marguerite du Cœur de Jésus, Carmélite	7 mars 176
	Thomas de Jésus, réformateur des religieux Augustins Déchaussés	17 avril 307
V.	Thomas Du, prêtre tong-kinois, religieux Dominicain et martyr	26 nov. 712
	Thomas Holland, jésuite et martyr à Londres	9 déc. 721
V.	Thomas Thiên, martyr en Cochinchine	5 fév. 117
V.	Ursule Benincasa, fondatrice des Filles Théatines et des Sœurs de l'Ermitage	20 oct. 667
V.	Véronique de Notre-Dame des Sept-Douleurs, religieuse Franciscaine	9 nov. 688
V.	Vincent Diem, prêtre tong-kinois et martyr	28 — 714
	Vincent Huby, de la Compagnie de Jésus	22 mars 196
V.	Vincent-Marie Strambi, évêque de Macerata et Tolentino	1er janv. 3
V.	Vincent Morelli, archevêque d'Otrante	22 août 548
	Vincent Olivarès, religieux de l'Ordre de Saint-Pierre d'Alcantara	27 mai 386
V.	Vincent Yen, prêtre tong-kinois et martyr	30 juin 459
V.	Vital de Mortain, fondateur et abbé du monastère de Savigny	16 sept. 586
V.	Volbodon, évêque de Liége	20 avril 310
V.	Waré, fondateur de l'abbaye de Flavigny	3 oct. 626
V.	Widrade, fondateur de l'abbaye de Flavigny	3 — 626
V.	Yves Mahyeuc, évêque de Rennes	20 sept. 597

FIN DE LA TABLE DU TOME QUINZIÈME.

Bar-le-Duc. — Typ. des Célestins. — Bertrand.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

LA BIBLE SANS LA BIBLE

Ou Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, par M. GAINET, *curé de Cormontreuil, chanoine de Reims. — Deuxième édition entièrement refondue. — Deux très-forts volumes in-8° raisin, de 850 pages avec gravures, sur papier vergé. — Prix : 20 fr.; net : 16 fr.*

A Cormontreuil, près de Reims, un nouveau Gorini, le curé de cette paroisse, M. Gainet, par quinze années d'études sur le même sujet, par la lecture intégrale de trois mille volumes dont beaucoup sont de grands et gros in-folio, a composé un ouvrage dont le titre seul est appelé à produire une profonde sensation. Ce savant auteur a rassemblé, en confirmation du texte de la Bible, tous les témoignages, tirés de sources différentes, qui contiennent les mêmes faits : les débris des anciennes histoires, les traditions des peuples, les découvertes de l'archéologie, lui fournissent des documents à l'aide desquels il refait sans la Bible le récit que renferme la Bible. C'est la manière la plus péremptoire de démontrer l'authenticité, la véracité, la valeur historique de la Bible ; les incrédules se trouvent, dans ce savant ouvrage, vaincus par leurs armes de prédilection. Ce qui fait le mérite de ces documents, c'est qu'ils sont : 1° puisés aux sources ; 2° discutés avec une critique inattaquable ; 3° réunis de sorte qu'ils forment un ensemble imposant, irréfutable.

Ce chef-d'œuvre d'érudition a valu à l'auteur des lettres d'approbations et de félicitations de sa Sainteté le pape Pie IX ; de son Eminence le cardinal Pitra ; de leurs Eminences les Cardinaux-Archevêques de Rouen et de Besançon ; de NN. SS. les Archevêques de Paris et de Cologne ; les évêques de Langres, de Châlons, de Saint-Dié, d'Angers, de Rodez, de Solie ; de M. le Chevalier de Rossi ; de M. Adolphe Pictet ; du Docteur Sepp, etc., etc.

Son Eminence le Cardinal Pitra écrivait à l'auteur (2 février 1869) :

« Votre savant ouvrage a trouvé ici le plus sûr, mais le plus inabordable abri : l'Archive secrète du Vatican... Saint Callixte possède ce *Trésor d'érudition*. Ce n'est pas un livre dont vous m'avez gratifié, mais une *Bibliothèque universelle*. Vous pourriez presque lui donner le titre que la Vulgate porte en quelques manuscrits : *Bibliotheca divina* ».

MÉDITATIONS DE BEUVELET

Publiées par des Prêtres de l'Immaculée-Conception *de Saint-Dizier. — Trois volumes in-18 jésus, d'environ 550 pages chacun. — Prix net : 7 fr. 50 c.;* franco-poste : *10 fr.*

Il n'existe pas de méditations plus substantielles que celles de Beuvelet, sur la *Vie chrétienne* et la *Vie ecclésiastique*, sur l'*évangile* de chaque dimanche et sur les fêtes de l'année. Le texte latin des nombreuses citations de l'Ecriture, des Conciles, des Pères, suffirait seul, sans le développement français du pieux auteur, pour fournir d'excellentes méditations et instructions.

Bar-le-Duc. — Typographie des CÉLESTINS. — BERTRAND.

Notes: Entre les pages 434 et 435, de la numérotation d'Acrobat, il manque une page dû à un problème de génération PDF.
Sur le Tome cette page manque porte le numéro de page 429.
Elle est au 9 juin, fête de la Bienheureuse Anna-Maria Taïgi. Il manque
donc une page à sa vie

LE CONCEPTEUR

Notes: Entre les pages 434 et 435, de la numérotation d'Acrobat, il manque une page dû à un problème de génération PDF.
Sur le Tome cette page manque porte le numéro de page 429.
Elle est au 9 juin, fête de la Bienheureuse Anna-Maria Taïgi. Il manque
donc une page à sa vie

LE CONCEPTEUR

Notes: Entre les pages 434 et 435, de la numérotation d'Acrobat, il manque une page dû à un problème de génération PDF.
Sur le Tome cette page manque porte le numéro de page 429.
Elle est au 9 juin, fête de la Bienheureuse Anna-Maria Taïgi. Il manque donc une page à sa vie

LE CONCEPTEUR

Notes: Entre les pages 434 et 435, de la numérotation d'Acrobat, il manque une page dû à un problème de génération PDF.
Sur le Tome cette page manque porte le numéro de page 429.
Elle est au 9 juin, fête de la Bienheureuse Anna-Maria Taïgi. Il manque donc une page à sa vie

LE CONCEPTEUR
